



Nations Unies

Budget-programme de 2021

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 6



Budget-programme de 2021



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Plans-programmes de 2021	6
Programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	6
Programme 2. Affaires politiques	74
Programme 3. Désarmement	145
Programme 4. Opérations de maintien de la paix	156
Programme 5. Utilisations pacifiques de l'espace	190
Programme 6. Affaires juridiques	198
Programme 7. Affaires économiques et sociales	250
Programme 8. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	270
Programme 9. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	294
Programme 10. Commerce et développement	316
Programme 11. Environnement	376
Programme 12. Établissements humains	421
Programme 13. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	456
Programme 14. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	472
Programme 15. Développement économique et social en Afrique	478
Programme 16. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	573
Programme 17. Développement économique en Europe	662
Programme 18. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	724
Programme 19. Développement économique et social en Asie occidentale	806
Programme 20. Droits de l'homme	846
Programme 21. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	858
Programme 22. Réfugiés de Palestine	870
Programme 23. Aide humanitaire	891

Programme 24. Communication globale.....	899
Programme 25. Services de gestion et d'appui.....	917
Programme 26. Contrôle interne	948
Programme 27. Activités financées en commun.....	964
Programme 28. Sûreté et sécurité	981

Chapitre I

Introduction

1. L'Assemblée générale a approuvé les plans-programmes de l'Organisation des Nations Unies pour 2021 dans sa résolution [75/243](#) après avoir examiné la partie II des rapports du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2021, dans laquelle figurent le projet de plan-programme pour 2021 et des informations sur l'exécution des programmes en 2019¹, ainsi que le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixantième session².
2. Le chapitre II du présent document contient les plans-programmes de chacun des 28 programmes relevant du budget ordinaire, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/243](#).

¹ [A/75/6 \(Sect. 2\)](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)](#), [A/75/6 \(Sect. 4\)](#), [A/75/6 \(Sect. 5\)](#), [A/75/6 \(Sect. 6\)](#), [A/75/6 \(Sect. 8\)](#), [A/75/6 \(Sect. 9\)](#), [A/75/6 \(Sect. 10\)](#), [A/75/6 \(Sect. 11\)](#), [A/75/6 \(Sect. 12\)](#), [A/75/6 \(Sect. 13\)](#), [A/75/6 \(Sect. 14\)](#), [A/75/6 \(Sect. 15\)](#), [A/75/6 \(Sect. 16\)](#), [A/75/6 \(Sect.16\)/Corr.1](#), [A/75/6 \(Sect. 17\)](#), [A/75/6 \(Sect. 18\)](#), [A/75/6 \(Sect. 19\)](#), [A/75/6 \(Sect. 20\)](#), [A/75/6 \(Sect. 21\)](#), [A/75/6 \(Sect. 22\)](#), [A/75/6 \(Sect. 24\)](#), [A/75/6 \(Sect. 25\)](#), [A/75/6 \(Sect. 26\)](#), [A/75/6 \(Sect. 27\)](#), [A/75/6 \(Sect. 27\)/Corr.1](#), [A/75/6 \(Sect. 28\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29A\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29B\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29C\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29E\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29G\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29G\)/Corr.1](#), [A/75/6 \(Sect. 30\)](#), [A/75/6 \(Sect. 31\)](#) et [A/75/6 \(Sect. 34\)](#).

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 16 (A/75/16).*

Chapitre II

Plans-programmes de 2021

Programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.1 Le mandat du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences découle des règlements et résolutions régissant les organes principaux de l'Organisation, notamment les résolutions [43/222 A-E](#), [50/11](#), [73/341](#), [73/346](#) et [74/252](#) de l'Assemblée générale. Conformément à la résolution [57/283 B](#) de l'Assemblée, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est habilité à appliquer des politiques, à formuler des normes et directives, à administrer les ressources prévues au chapitre 2 du budget-programme et à superviser les opérations au Siège, tandis que les Directeurs généraux des offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi sont chargés de veiller à la mise en œuvre de ces politiques, normes et directives et de gérer les activités opérationnelles quotidiennes dans leur centre de conférence. De plus, le Secrétaire général a promulgué des dispositions établissant un nouveau système de délégation de pouvoir (voir [ST/SGB/2019/2](#)) dont l'un des principes essentiels est de rapprocher le pouvoir central de prise de décision du lieu où le service est fourni.

1.2 Les objectifs du programme de travail sont les suivants : a) concourir, en fournissant des services techniques de secrétariat, portant notamment sur la procédure, et des avis autorisés, au déroulement régulier et efficace des délibérations et des activités de suivi de l'Assemblée générale, du Bureau de l'Assemblée, de la Première Commission, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de la Deuxième Commission et de la Troisième Commission et de divers organes subsidiaires, du Conseil économique et social et de la plupart de ses organes subsidiaires, ainsi que des conférences spéciales des Nations Unies, et contribuer à l'entreprise de revitalisation de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU, notamment en fournissant des services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et pour les négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil ; b) fournir des services fonctionnels et techniques de secrétariat au Comité des conférences ; c) fournir des services de conférence de première qualité, y compris des services multilingues de conférence et de documentation, à tous les organes intergouvernementaux et organes d'experts se réunissant au Siège et aux Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, et pour les conférences et réunions tenues ailleurs sous les auspices de l'Organisation, la responsabilité en étant partagée avec les directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, en respectant le principe de l'égalité de traitement de toutes les langues officielles dans chacun des organes de l'Organisation ; d) fournir des services de protocole au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et aux dignitaires de haut rang en visite, des services de liaison avec le pays hôte aux États Membres et aux Observateurs permanents et, sur demande, des services de protocole au Président

de l'Assemblée générale. De plus, en application de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est responsable de la coordination du multilinguisme, principe important de l'Organisation, à l'échelle du Secrétariat et joue le rôle de chef de file pour la coordination du multilinguisme à l'échelle du système, en collaboration avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

1.3 Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les entités qui assument le service des conférences aux Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi sont chargés de l'exécution du programme et de la réalisation des objectifs qui y sont associés. Guidé par les résolutions de l'Assemblée sur le plan des conférences et par les dispositions des résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée et au multilinguisme qui intéressent les services de conférence, le programme vise à ce que la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale continue de gagner du terrain dans tous les centres de conférence, de manière à favoriser des effets de synergie et des améliorations systémiques. Le Département continuera de s'employer, en faisant preuve d'initiative, à fournir aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts pour lesquels il travaille des services techniques et fonctionnels de secrétariat, portant notamment sur la procédure, des services de protocole et de liaison et des services de conférence, de la manière la plus économique possible et en assurant le plus haut niveau de qualité grâce aux changements révolutionnaires introduits dans le domaine des technologies, notamment linguistiques.

1.4 Le Département continuera de privilégier la préprogrammation pour assurer une gestion efficace des services de conférence, d'optimiser l'organisation des tâches, de moduler les capacités en fonction de la production attendue et de prêter une attention particulière aux résultats finaux et aux prestations d'ensemble. L'analyse des observations formulées par les clients demeurera un des principaux moyens de mesurer les résultats. Le Département continuera d'évaluer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques. La coordination centrale de l'analyse et de l'évaluation des indicateurs de résultats permettra à la direction de prendre des décisions en connaissance de cause et facilitera les activités de suivi. Dans le cadre de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, les politiques, pratiques et procédures administratives et fonctionnelles du Département continueront d'être normalisées à l'échelle des quatre centres de conférence. Les outils informatiques communs continueront d'être gérés conjointement pour favoriser l'utilisation rationnelle et efficace des ressources et optimiser l'informatisation des opérations liées aux services de conférence. En continuant de collaborer, dans le cadre de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, avec d'autres organismes internationaux qui offrent des services de conférence, le Département se donnera la possibilité de comparer ses indicateurs de résultats et ses méthodes de travail avec les pratiques optimales du secteur. Il pourra ainsi, en application des dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale relatives au plan des conférences, à la revitalisation des travaux de l'Assemblée et au multilinguisme, continuer d'améliorer la qualité, la productivité, le respect des délais et le rapport coût-efficacité des services relevant du programme.

1.5 La poursuite de la normalisation et de l'harmonisation des activités du Département dans les quatre centres de conférence, avec la prise en compte des particularités locales et des besoins des clients de chaque centre, améliorera la productivité des services de documentation, notamment des services de traduction. Les efforts déployés pour tirer le meilleur parti possible des capacités internes et pour harmoniser les normes d'assurance qualité seront facilités par l'utilisation d'une

plateforme commune de traduction assistée par ordinateur et de terminologie (eLUNa et les autres outils gText) et d'un système de gestion de la documentation (gDoc 2.0) qui sont également accessibles aux collaborateurs externes. Des outils perfectionnés tels que gMeets, eAPG, e-deleGATE et Indico permettront d'optimiser la gestion des réunions et de la participation à ces réunions, l'affectation des interprètes et la fourniture de services de secrétariat électroniques aux délégations.

1.6 La formation du personnel et les activités ciblées de collaboration avec les établissements formant des professionnels des langues, ainsi que d'autres mesures visant à renforcer les moyens dont il dispose pour promouvoir le multilinguisme, permettront au Département de faciliter la transmission de la mémoire institutionnelle et des connaissances spécialisées et l'adoption de méthodes de travail modernes tirant parti des technologies disponibles. Les mesures prises pour enrichir le vivier de linguistes agréés et faire en sorte qu'il soit plus équilibré et plus polyvalent seront poursuivies, dans toutes les langues et dans tous les centres de conférence. Les questions de genre continueront d'être systématiquement prises en compte au niveau des sous-programmes.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

1.7 En 2021, le Département continuera de privilégier la préprogrammation pour assurer une gestion efficace des services de conférence ; poursuivant sans relâche ses efforts d'innovation, il entend mettre la technologie et le potentiel de l'automatisation au service d'une rationalisation des méthodes de travail et de l'utilisation des capacités et d'une plus grande satisfaction des participants aux réunions qu'il organise. L'évolution technologique ne cesse de s'accélérer et continue d'avoir une incidence sur la manière dont les représentants et le grand public accèdent aux ressources des Nations Unies. Plus de 39 % des utilisateurs de la version numérique du *Journal des Nations Unies* y accèdent aujourd'hui depuis un appareil mobile (contre 31 % en septembre 2018). Face à cette évolution, le Département a déployé en 2019 une nouvelle version du *Journal* avec un design moderne et actualisé, plus adapté à une utilisation mobile.

1.8 Le Département continuera d'améliorer son système de gestion des réunions et son système d'affectation des interprètes (eAPG 2.0) et de perfectionner la version numérique du *Journal des Nations Unies* dans les six langues officielles, nouveautés qui prendront place parmi les autres outils visant à améliorer l'expérience des utilisateurs, tels que le service d'abonnement électronique aux documents de l'ONU, qui permet de recevoir ces documents sur un appareil mobile, et le portail e-deleGATE, une plateforme à guichet unique sur laquelle les représentants peuvent, à tout moment et où qu'ils se trouvent, demander l'inscription d'un État Membre sur la liste des orateurs et oratrices, se porter coauteurs d'un projet de résolution ou inviter d'autres États Membres à le faire ou faire enregistrer la liste des membres d'une délégation. Une importante mise à niveau du portail e-deleGATE est en cours et sera achevée en 2021, mais des pages d'accueil adaptées aux appareils mobiles pour le portail e-deleGATE et d'autres ressources ont d'ores et déjà été déployées en 2019 à l'intention des représentants siégeant à l'Assemblée générale réunie en plénière et dans les six grandes commissions.

1.9 Des documents officiels des Nations Unies de nouvelle génération, qui seront lisibles par machine et caractérisés par une plus grande facilité de recherche et par une meilleure compatibilité avec la documentation des entités du système des Nations Unies, seront mis à l'essai et progressivement déployés. Les différents logiciels de gestion des conférences utilisés par le Département seront intégrés pour faciliter le

flux de données, le but ultime étant d'éviter de dupliquer la saisie des données à différents stades de la chaîne de prestation de services.

1.10 L'analyse proactive des besoins des clients et de leurs avis continuera d'orienter les activités du Département à l'appui des organes intergouvernementaux et des organes d'experts dont il assure le service. Le Département entend s'inspirer des modalités d'organisation à distance, appliquées avec succès aux concours de 2016 et 2020, pour optimiser ses activités de collaboration, améliorer la formation et rendre le recrutement accessible à tous les candidats et candidates compétents. Il compte également harmoniser les flux de travail grâce à la mise en service de gDoc 2.0, nouvelle version d'un outil conçu en interne qui intègre l'ensemble des logiciels de traitement des documents, depuis la soumission de ceux-ci jusqu'à leur publication numérique dans le Système de diffusion électronique des documents (ODS).

1.11 Le Département s'emploiera tout particulièrement à recalibrer les compétences et l'orientation professionnelle du personnel linguistique, étant donné que les nouvelles réalités des services de conférence exigent une plus grande souplesse fonctionnelle ainsi que la capacité de mettre à profit la technologie et d'adapter les méthodes de travail à l'objectif attendu. Il poursuivra son programme de collaboration avec les universités et avec d'autres entités et continuera de mettre en œuvre des stratégies de communication afin de disposer d'un vivier suffisant de linguistes de talent possédant les compétences aujourd'hui nécessaires au personnel des services linguistiques de l'Organisation. Il tirera pleinement parti des possibilités qu'offrent les outils d'apprentissage en ligne, qui peuvent permettre d'organiser des formations à la demande au moment opportun et donner aux fonctionnaires la possibilité de transmettre leurs connaissances de fond à leurs collègues, aux personnes récemment recrutées et à celles susceptibles de l'être.

1.12 Le Département continuera de coordonner le multilinguisme au Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies en fournissant des orientations à toutes les entités par l'intermédiaire du réseau de référents. Parmi les résultats attendus, citons une promotion plus systématique du multilinguisme et une meilleure compréhension du rôle qu'il joue pour améliorer l'efficacité des activités de l'Organisation vis-à-vis de celles et ceux pour lesquels elle œuvre.

1.13 Le Département s'acquittera de ses fonctions tout en employant des méthodes de travail écologiques et durables et favorisera l'innovation ainsi que les bonnes pratiques qui contribueront à la neutralité carbone dans les services de conférence, comme l'organisation d'épreuves à distance pour le recrutement de fonctionnaires ou d'intervenants extérieurs et le traitement et la diffusion électroniques de la documentation.

1.14 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) Les réunions et les sessions ont lieu comme prévu et les informations sur les changements apportés au calendrier des réunions sont communiquées en temps opportun et conformément aux règles de procédure applicables ;
- b) Le nombre de réunions non inscrites au calendrier ne dépasse pas celui de 2019 ;
- c) Les sessions extraordinaires, y compris les sessions extraordinaires d'urgence, sont fixées suffisamment à l'avance ;
- d) La prestation de services aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres continue d'être assurée « en fonction des disponibilités » ;

e) La soumission de documents imprévus revêtant un rang de priorité élevé, qui perturbe le traitement de la documentation tel qu'il a été planifié, est réduite au minimum ;

f) Les parties concernées respectent les engagements et les obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents et de demandes de réunion ;

g) Les progrès et innovations techniques facilitent la tâche des services chargés des réunions et de la documentation ;

h) On dispose d'un nombre suffisant de linguistes qualifiés que l'on peut engager à titre temporaire pour travailler dans les locaux des centres de conférence ou ailleurs ou qui sont prêts à faire des travaux de sous-traitance.

1.15 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre des efforts continus qu'il déploie en ce sens, il est parvenu à une représentation égale des femmes et des hommes parmi son personnel, a tenu dûment compte des questions de genre dans la constitution des jurys et a systématiquement appliqué, chaque année depuis 2016, un Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Au niveau opérationnel, le Département suit le niveau de représentation des femmes en faisant figurer des statistiques ventilées par sexe dans les rapports mensuels internes fournis aux responsables hiérarchiques.

1.16 Le Département sera guidé par les résolutions [73/341](#) et [74/253](#) de l'Assemblée générale ainsi que par la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap en ce qui concerne les systèmes d'inscription, les flux de travail, la disposition des places et les services de conférence, l'objectif étant que les représentants et participants handicapés puissent contribuer sur un pied d'égalité aux travaux de l'Organisation. Il continuera de s'employer à améliorer l'accessibilité des services de documentation et de réunion qu'il fournit en s'appuyant sur son propre réseau de référents et en interagissant avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat. Il collaborera avec ses clients pour satisfaire aux critères d'inclusion du handicap dans les domaines des services, des installations et de l'accès à l'information. Il participera à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap à l'échelle du système ainsi que des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé « Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions des entités du système des Nations Unies » ([JIU/REP/2018/6](#)).

1.17 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Département gère et soutient un réseau d'universités partenaires qui ont signé avec l'Organisation un mémorandum d'accord ou un accord similaire sur la formation des professionnels des langues et leur préparation aux concours de recrutement de personnel linguistique, concours qui sont organisés pour sélectionner des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et des linguistes informaticiens. Ces activités relèvent du mandat de collaboration et d'autres mandats définis dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale relatives au plan des conférences. Les membres du réseau des universités partenaires se réunissent périodiquement avec des représentants du Département pour évaluer la collaboration au sein du réseau et proposer de nouveaux moyens de la renforcer et de l'améliorer ; comparer les méthodes novatrices adoptées et les initiatives prises en matière de formation des professionnels des langues et des formateurs ; rendre compte des initiatives de collaboration et des activités conjointes de formation ; échanger des points de vue et s'entendre sur les moyens d'adapter la formation universitaire des professionnels des langues aux besoins de l'Organisation. La dernière conférence ONU-universités

partenaires en date (la sixième) a eu lieu les 2 et 3 mai 2019 au Middlebury Institute of International Studies à Monterey (États-Unis d'Amérique) et a bénéficié d'orientations fournies par le Département, tant sur le fond que sur les aspects techniques.

1.18 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département continue de fournir des services fonctionnels et techniques de secrétariat à la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, une instance internationale et un réseau de cadres d'organisations internationales employant des prestataires de services de conférence et de services linguistiques, dont il assure la présidence permanente. La Réunion annuelle rassemble des cadres de plus de 80 organisations membres qui mettent en commun connaissances et expériences et échangent sur des sujets d'intérêt commun. La Réunion annuelle de 2019 a été organisée conjointement par les services linguistiques du Parlement européen et de la Commission européenne, avec le soutien du service de traduction du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne et de la Direction générale du multilinguisme de la Cour de justice de l'Union européenne, et s'est tenue à Bruxelles du 27 au 29 mai 2019. La Réunion annuelle de 2020 aura lieu à l'Office des Nations Unies à Nairobi. La Déclaration de Bruxelles sur le multilinguisme, publiée à l'issue de la Réunion annuelle de 2019, est disponible dans les 24 langues de l'Union européenne (qui a organisé cette réunion) et dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.19 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

43/222 A-E ; 74/252	Plan des conférences	73/341	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
50/11 ; 73/346	Multilinguisme		

Produits

1.20 On trouvera dans le tableau 1.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 1.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	1	2
1. Rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme	1	1	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	22	23	22	23
3. Séances de l'Assemblée générale sur le multilinguisme	1	1	—	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Séances du Comité des conférences, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission consacrées au point de l'ordre du jour relatif au plan des conférences	15	16	16	16
5. Séances du Comité du programme et de la coordination, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission consacrées à la planification des programmes et au cycle budgétaire	6	6	6	6
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications.				
Bases de données et supports numériques : maintenance de la base de données sur le multilinguisme.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et comptes de celui-ci sur les médias sociaux.				
E. Activités d'appui				
Correspondance et services de documentation : services de documentation (édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents autres que ceux destinés aux organes délibérants) ; services de correspondance, notamment en ce qui concerne les notes verbales et la correspondance officielle que le Secrétaire général et les départements entretiennent avec les États Membres.				

Activités d'évaluation

1.21 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Gestion des conférences (New York), sous-programme 2 : dispositif d'évaluation des incidences des projets de résolution et de décision sur les services de conférence ;
- b) Gestion des conférences (New York), sous-programme 2 : réunions non inscrites au calendrier sans rapport avec les travaux des organes intergouvernementaux à New York ;
- c) Gestion des conférences (Genève), sous-programme 3 : édition à la Division de la gestion des conférences de Genève ;
- d) Gestion des conférences (Vienne), sous-programme 4 : Groupe de la reproduction et de la distribution du Service de la gestion des conférences de Vienne ;
- e) Gestion des conférences (Nairobi), tous les sous-programmes : estimation des risques à la Division des services de conférence de Nairobi.

1.22 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Par exemple, les conclusions de l'auto-évaluation portant sur le dispositif d'évaluation des incidences des projets de résolution et de décision sur les services de conférence ont été à l'origine de nouvelles améliorations du système gDoc 2.0 et des méthodes de travail, à savoir notamment le renvoi aux projets de résolution des sessions précédentes portant sur le même point de l'ordre du jour et l'extension de l'utilisation de gDoc 2.0 à tous les lieux d'affectation. Les conclusions de l'auto-évaluation portant sur les réunions non inscrites au calendrier sans rapport avec les travaux des organes intergouvernementaux à New York ont guidé la mise en œuvre d'un mécanisme de recouvrement des coûts pour ces réunions.

1.23 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Gestion des conférences (New York), sous-programme 3 : productivité de l'édition ;
- b) Gestion des conférences (Genève) et Gestion des conférences (Vienne), sous-programme 3 : utilisation de l'autorévision supervisée et son incidence sur la productivité ;
- c) Gestion des conférences (Nairobi), sous-programme 2 : efficacité de l'outil de calcul des coûts.

Programme de travail

Sous-programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Objectif

1.24 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies.

Stratégie

1.25 Pour contribuer à l'efficacité et à l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies, le sous-programme fournira des services techniques de secrétariat et coordonnera l'appui fonctionnel destinés à l'Assemblée générale, au Bureau de l'Assemblée, à la Première Commission, à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), à la Deuxième Commission et à la Troisième Commission, ainsi qu'à divers organes subsidiaires et ad hoc de l'Assemblée ; au Conseil économique et social et à la plupart de ses organes subsidiaires et ad hoc ; au Conseil de tutelle ; aux conférences et réunions ad hoc et sessions extraordinaires des Nations Unies. Le travail qui sera effectué devrait faciliter le déroulement des réunions des organes intergouvernementaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue de plusieurs conférences des Nations Unies, du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session et de sept réunions de haut niveau pendant la semaine de haut niveau, notamment celles portant sur l'action climatique, la couverture sanitaire universelle, la couverture sanitaire durable, l'élimination des armes nucléaires, le financement du développement et les petits États insulaires en développement, qui ont vu l'adoption de documents finaux. En 2019, le sous-programme a également assuré le service du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social ainsi que de la réunion ministérielle de trois jours du forum. Au cours de cette réunion, 47 pays ont présenté au forum leur examen national volontaire.

1.26 De plus, le sous-programme élargira le périmètre fonctionnel du portail e-deleGATE en automatisant et en dématérialisant plusieurs services essentiels pour les représentants, ce qui devrait permettre de rendre les services de secrétariat plus disponibles et plus accessibles pour les délégations et d'améliorer l'expérience

utilisateur de celles-ci sur le portail. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : depuis la mise en service du portail e-deleGATE, tout représentant habilité peut, à tout moment et où qu'il se trouve, demander l'inscription d'un État Membre sur la liste des orateurs et oratrices, se porter coauteur d'un projet de résolution ou inviter d'autres États Membres à le faire ou faire enregistrer la liste des membres d'une délégation. Depuis 2018, les États Membres ont utilisé ce portail pour se porter coauteurs de nombreux projets de résolution (environ 300 projets chaque année) et les listes des orateurs et oratrices pour des centaines de réunions ont été préparées au moyen du module eSpeakers. En améliorant les échanges d'informations sécurisés entre les représentants, en simplifiant et en accélérant l'accès des délégations aux services de secrétariat et en facilitant le traitement des opérations, on a contribué à l'efficacité des processus de prise de décision.

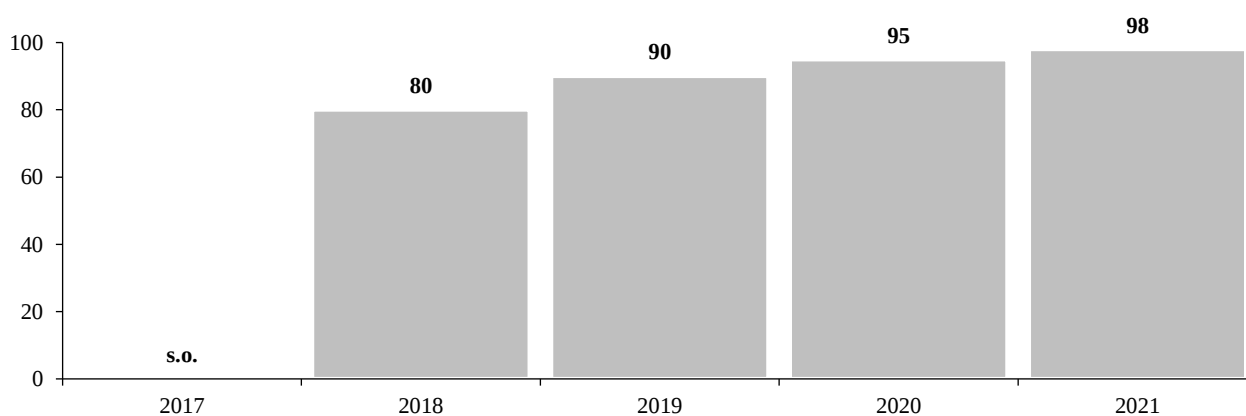
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcer le multilatéralisme : des bases solides pour les nouveaux membres des bureaux (résultat déjà défini pour 2020)

1.27 Les travaux relatifs aux comptes rendus des réunions des organes intergouvernementaux se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on continuera de contribuer à assurer le bon déroulement des réunions dès le début du mandat des personnes élues, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.I

Mesure des résultats : pourcentage de retours positifs, tel que mesuré dans l'enquête menée auprès des personnes assurant la présidence et des membres de bureaux



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les délégations utilisent les nouveaux services proposés sur le portail e-deleGATE (nouveau résultat)

1.28 L'informatique offre la possibilité de partager et de recevoir rapidement des informations, ce qui contribue à renforcer l'efficacité et l'efficience. Par le passé, les États Membres ne pouvaient obtenir des informations et des services de la part du Secrétariat que pendant les horaires de travail normaux ; aujourd'hui, grâce à

l'élargissement du périmètre du portail e-deleGATE, les informations sont disponibles en temps réel et la transparence est accrue.

1.29 Dans le cadre du sous-programme, les services proposés sur le portail e-deleGATE n'ont cessé de se développer et de se multiplier, passant d'un seul module pour une seule commission à de nombreux modules pour plus de 35 organes intergouvernementaux.

Situation interne et réponse

1.30 Pour le sous-programme, la situation est la suivante : il s'agit de multiplier les services proposés sur le portail e-deleGATE et de faire en sorte que les représentants aient facilement accès aux informations dont ils ont besoin pour participer aux réunions, tout en transférant les services existants de l'ancienne plateforme Lotus Notes à une nouvelle plateforme libre. En réponse, une fois le transfert achevé en 2020, les services en ligne requis seront maintenus et d'autres services et outils prescrits seront introduits sur un portail unique, sécurisé et facile à utiliser.

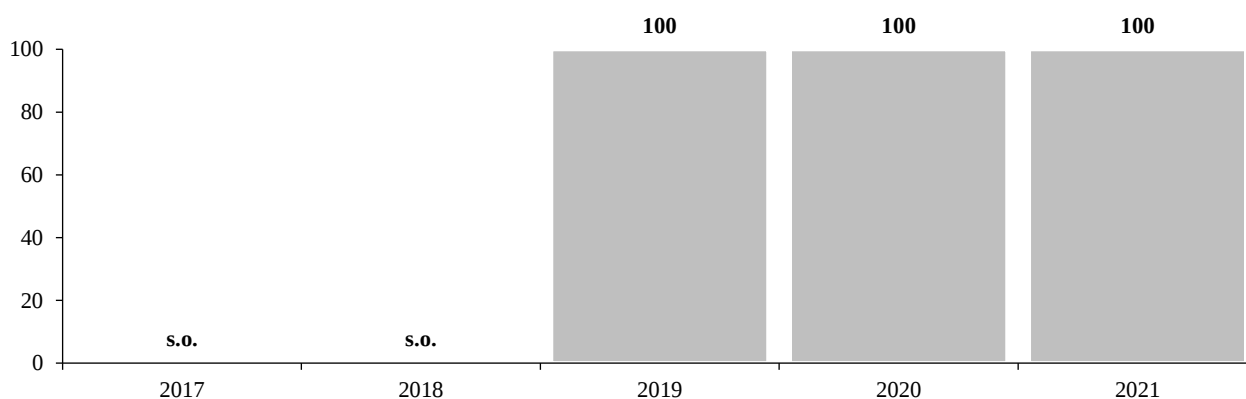
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.31 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'efficience et à l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies, comme devrait le montrer le fait que les membres des bureaux continueront de donner des retours favorables dans les enquêtes et que les participants des réunions publiques se déclareront satisfaits.

Figure 1.II

Mesure des résultats : maintien de la proportion de membres du bureau et de représentants des États Membres se déclarant satisfaits

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits

1.32 On trouvera dans le tableau 1.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	21	280	166	255
1. Documents de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	11	186	106	175
2. Documents du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires	10	84	56	75
3. Documents des conférences des Nations Unies	—	9	4	4
4. Documents du Conseil de tutelle	—	1	—	1
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1 235	819	926	868
5. Séances de l'Assemblée générale réunie en plénière, du Bureau de l'Assemblée et du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	500	297	324	300
6. Conférences des Nations Unies	5	9	20	15
7. Séances de la Première Commission	40	28	35	33
8. Séances de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	35	26	35	30
9. Séances de la Deuxième Commission	82	31	30	32
10. Séances de la Troisième Commission	80	54	60	58
11. Séances des autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale	206	143	160	155
12. Séances du Conseil économique et social	100	51	75	60
13. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices du Conseil économique et social	20	15	20	20
14. Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement	10	8	10	10
15. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices de l'Assemblée générale	—	3	—	—
16. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	4	4	4	4
17. Séances des organes subsidiaires du Conseil économique et social	153	142	153	150
18. Séance plénière du Conseil de tutelle	—	1	—	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
19. Guide à l'usage des délégations	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	—	—	8	—
20. Supports d'initiation et séances d'information destinés aux membres des nouveaux bureaux des organes intergouvernementaux	—	—	8	—

C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : mise à jour et maintenance des portails en ligne tels que e-deleGATE qui sont utilisés par quelque 35 organes intergouvernementaux.

Gestion des conférences (New York)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

Objectif

1.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies.

Stratégie

1.34 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies, le sous-programme favorisera une utilisation optimale des capacités des services d'appui aux réunions et de documentation puisque la coordination se fera au niveau mondial : on suivra et évaluera les services de conférence fournis, on répondra aux besoins des utilisateurs dans tous les centres de conférence, on améliorera la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale et on mettra à profit la technologie. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : les ressources disponibles seront mieux utilisées et les États Membres bénéficieront de services de conférence plus réactifs. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un accès amélioré et facilité, via une plateforme unique, à toute la gamme des services de gestion des réunions. Ces progrès ont été permis par le lancement, en 2018, du portail One-Stop Shop, une application Web qui est l'interface client du système gMeets et qui constitue un guichet unique pour toutes les demandes de services de séance. Dans le cadre du sous-programme et grâce à une coordination renforcée entre les prestataires de services, tous les besoins dans ce domaine seront satisfaits. En outre, le portail One-Stop Shop permet aux clients de travailler en anglais et en français et met à leur disposition des informations générales et des estimations de coûts grâce auxquelles ils peuvent prendre des décisions en connaissance de cause. À la fin de l'année 2019, le portail One-Stop Shop avait été utilisé par toutes les missions permanentes de New York ainsi que par des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions spécialisées du système des Nations Unies et des entités du Secrétariat basées à New York.

1.35 Dans le cadre du sous-programme, on continuera également de fournir des services de secrétariat, tant fonctionnels que techniques, aux organes intergouvernementaux, en particulier à la Cinquième Commission, au Comité des conférences et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, afin de faciliter la prise de décisions en améliorant la communication et les interactions avec les États Membres, par exemple grâce à l'utilisation accrue du portail e-deleGATE, ce qui devrait contribuer au bon déroulement des délibérations

et négociations. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : le portail e-deleGATE a été utilisé à l'appui des travaux du Comité des conférences à sa session de fond de septembre 2019. Toutes les communications et tous les documents de session ont été publiés par le Secrétariat sur le portail en temps utile, ce qui a facilité les délibérations et la prise de décisions éclairées.

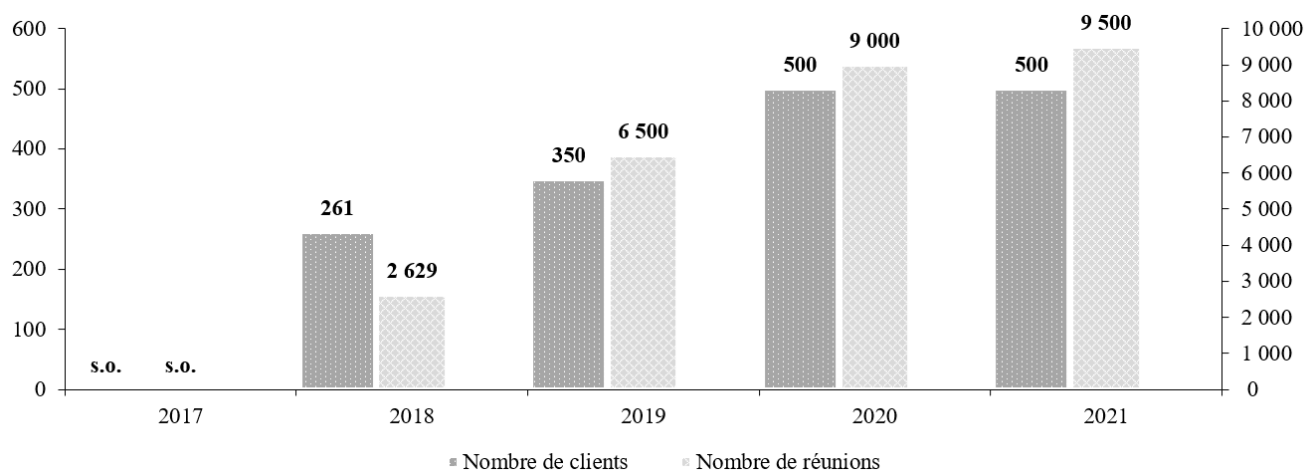
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : le portail One-Stop Shop – un ensemble de services pour les réunions et autres manifestations à la portée de la main des États Membres (résultat déjà défini pour 2020)

1.36 Les travaux relatifs à l'utilisation par les clients du portail One-Stop Shop pour demander des services de séance se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on s'efforcera d'améliorer l'expérience des utilisateurs, ce qui se traduira par une augmentation du nombre de réunions demandées par l'intermédiaire du portail, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.III

Mesure des résultats : nombre de clients recourant au portail One-Stop Shop et de demandes de services de séance faites par ce biais



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de la disponibilité des documents multilingues pour les États Membres (nouveau résultat)

1.37 L'une des principales caractéristiques de la gestion des documents dans le Département est le système de créneaux pour la soumission des documents, qui fixe les délais à respecter. Ce système permet de mieux prévoir la charge de travail à venir, de faciliter la planification des capacités et ainsi de contribuer à la publication en temps voulu des documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, en application de la résolution 47/202 de l'Assemblée générale. Le délai le plus courant est de 10 semaines avant le début de la session pour laquelle les

documents sont demandés, ce qui laisse quatre semaines pour le traitement, de sorte que les documents sont publiés six semaines avant le début de la session.

1.38 Le système de créneaux pour la soumission des documents a été progressivement élargi ; il a été utilisé pour 60 % des documents en 2019, contre 45 % en 2016, ce qui a permis de mieux prévoir la charge de travail à venir, de faciliter la planification des capacités et ainsi de contribuer à la publication en temps voulu des documents destinés aux organes intergouvernementaux, en application de la résolution 47/202. Le plan du sous-programme pour 2021 est d'accroître encore le pourcentage de documents relevant du système des créneaux pour le porter à 65 % de la documentation totale, en améliorant la coordination avec les départements auteurs et en tirant parti des avantages attendus de gDoc 2.0. Comme la charge de travail sera plus facile à prévoir, l'utilisation des ressources sera optimisée de manière à publier en temps voulu des documents de qualité dans les six langues officielles de l'Organisation.

1.39 Dans le cadre du sous-programme, une collaboration étroite a été établie avec tous les départements auteurs en vue de la soumission des documents, qu'ils relèvent ou non du système des créneaux, et les services de traitement des documents ont été tenus informés de la charge de travail prévue et des dates de publication escomptées, l'objectif étant de mieux moduler les capacités de ces services en fonction de la charge de travail et d'obtenir un rapport coût-efficacité optimal.

Situation interne et réponse

1.40 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de fixer des délais de traduction et d'édition qui tiennent compte de la longueur croissante des documents de manière à publier ces documents en temps voulu, et de faire face au caractère imprévisible de la soumission ponctuelle de documents hautement prioritaires à traiter immédiatement ou rapidement.

1.41 En réponse, dans le cadre de ses activités de planification, le sous-programme tiendra compte de davantage de documents afin d'avoir plus de visibilité et de moduler en conséquence les capacités internes de traitement dans toutes les langues, l'objectif étant de publier les documents simultanément et dans les délais prescrits. Il maintiendra le contact avec les départements auteurs au sujet des prochaines échéances de soumission des documents afin de tirer le meilleur parti possible des capacités internes ; collaborera avec les départements auteurs pour s'assurer que les documents ne dépassent pas le nombre de mots convenu ; s'emploiera à collecter à l'avance autant d'informations que possible au sujet des documents soumis ponctuellement afin que le sous-programme 3 puisse prévoir des capacités de traitement suffisantes pour publier des documents de qualité en temps voulu.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

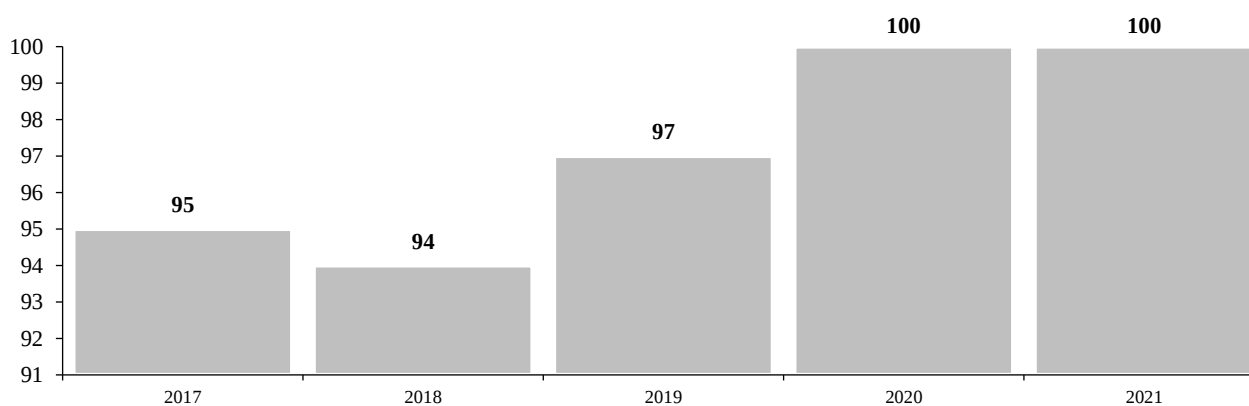
1.42 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies, comme devrait le montrer le fait que 100 % des documents seront mis à disposition en temps voulu et simultanément dans toutes les langues officielles, conformément au mandat relatif au multilinguisme. Comme les documents destinés aux organes délibérants seront publiés dans les délais prévus, les États Membres auront suffisamment de temps pour les examiner, ce qui facilitera les délibérations des organes intergouvernementaux. Le taux de respect des délais de publication des documents relevant du système des créneaux était de 97 % en 2019, en tenant compte des documents dont la parution tardive avait fait l'objet de négociations avec les

clients. Un respect systématique du principe de publication simultanée, qui atteste de l'égalité de traitement de toutes les langues officielles, permettra aux États Membres de participer et de contribuer utilement aux travaux des organes intergouvernementaux.

Figure 1.IV

Mesure des résultats : mise à disposition simultanée et en temps voulu des documents

(En pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.43 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

47/202

Plan des conférences

Produits

1.44 On trouvera dans le tableau 1.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.3

Sous-programme 2 (New York) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	11	10	11
1. Rapport du Comité des conférences	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences	1	1	1	1
3. Note du Secrétariat sur le calendrier des conférences et réunions	2	2	2	2
4. Documents destinés au Comité des conférences	7	7	6	7

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	9	11	11
5. Réunions du Comité des conférences	11	9	11	11
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13 300	12 552	13 300	12 700
6. Séances du Conseil de sécurité et de ses comités des sanctions et groupes de travail subsidiaires	830	694	830	750
7. Séances de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et organes subsidiaires	3 355	3 193	3 355	3 200
8. Séances du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et commissions techniques	775	660	775	750
9. Réunions des missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU	3 530	3 125	3 530	3 130
10. Autres réunions	4 810	4 880	4 810	4 870
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	251	251	251	251
11. <i>Journal des Nations Unies</i>	251	251	251	251
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres sur des questions ayant trait au Comité des conférences, notamment sur la composition du Comité et celle de son bureau ; séances d'information destinées aux membres du Comité des conférences.				
Bases de données et supports numériques : portail One-Stop Shop permettant aux États Membres de demander des services de séance et de conférence (12 700 réunions concernées en 2021).				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du <i>Journal des Nations Unies</i> (<i>Journal</i> quotidien fourni pendant 251 jours ouvrables).				

Sous-programme 3 Services de documentation

Objectif

1.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies.

Stratégie

1.46 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies, le sous-programme continuera de proposer des services de documentation multilingues, notamment des services de traduction, d'édition, de publication assistée par ordinateur et de correspondance, tout en améliorant la qualité et le respect des délais en tirant parti des possibilités qu'offre la technologie, en optimisant les flux de travail, en veillant à l'adéquation entre charge de travail et capacités et en développant

les compétences du personnel grâce à la formation. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre que des documents de bonne qualité soient disponibles en temps voulu et publiés simultanément dans les six langues officielles de l'Organisation, conformément aux mandats définis. Le sous-programme modernisera les profils d'emploi types du personnel linguistique pour que ceux-ci soient mieux adaptés au nouvel environnement technologique. Il renforcera également les mécanismes de gestion de la performance et de contrôle de la qualité, resserrera sa collaboration avec les universités et améliorera continuellement les méthodes de recrutement, notamment en organisant des concours à distance accessibles aux candidats et candidates de toutes les régions, dans le but de parvenir à une plus grande diversité géographique et d'atteindre la parité des genres. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de maintenir la qualité et la tenue des délais de traitement des documents destinés aux réunions en permettant de faire en sorte que les services linguistiques disposent d'un personnel qualifié en nombre suffisant pour faire face à la charge de travail. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise à disposition en temps voulu de documents distribués simultanément dans toutes les langues officielles et répondant aux normes de qualité de l'Organisation, qui a contribué au bon déroulement des réunions du système des Nations Unies. Ce résultat a été atteint par les moyens suivants : la modernisation des concours de recrutement de personnel linguistique, désormais organisés à distance, un projet qui a reçu le Prix du Secrétaire général pour l'innovation et a permis, moyennant de grandes campagnes de communication, d'accroître considérablement le nombre de candidats et candidates inscrit(e)s sur les listes de réserve et de candidatures aux concours, notamment de candidatures provenant d'Afrique et d'Amérique latine, ce qui a contribué au repérage de linguistes talentueux capables de produire des documents fiables ; le contrôle de la qualité de tous les documents traduits en externe, conformément aux mandats définis ; la conclusion de nouveaux accords avec des universités et le recours à la visioconférence pour les activités de relations extérieures ; l'amélioration de l'équilibre entre les genres.

1.47 Le sous-programme continuera de diriger des projets d'innovation mondiaux dans les domaines liés à la documentation, notamment les projets gText et gDoc 2.0, qui devraient permettre de fournir des services de la plus haute qualité aux États Membres, dans le respect des mandats relatifs au multilinguisme, des délais et des normes de qualité, et qui favoriseront la production de documents de l'ONU lisibles par machine. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : l'accroissement de la productivité des éditeurs et des traducteurs et l'amélioration de la qualité de leur travail, grâce au développement d'eLUNa (electronic Languages of the United Nations), un outil de traduction assistée par ordinateur de pointe utilisé par le personnel interne et les collaborateurs externes des quatre principaux centres de conférence, des quatre commissions régionales et d'autres organisations internationales qui a permis au sous-programme de faire face à une charge de travail accrue et grâce à la mise en service des modules de prévision avancée et de publication de gDoc 2.0, une version améliorée d'un système mondial utilisé pour gérer le traitement de la documentation multilingue ainsi que les effectifs nécessaires à la publication de ces documents dans toutes les langues demandées. Ces résultats devraient déboucher sur une amélioration de la tenue des délais par les services de documentation.

1.48 Le sous-programme continuera également d'assurer la maintenance et l'enrichissement du portail UNTERM, ce qui devrait favoriser l'utilisation cohérente de la terminologie officielle dans les six langues par l'ensemble des services de l'Organisation. UNTERM est utilisé non seulement par le personnel linguistique et les autres membres du personnel de l'Organisation, mais aussi par les États Membres et le grand public. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le lancement d'un portail

mondial, disponible en ligne, pour la terminologie officielle, là où existaient auparavant des systèmes dispersés, ainsi que la consolidation et l'harmonisation des ressources terminologiques entre les entités, conformément aux mandats définis.

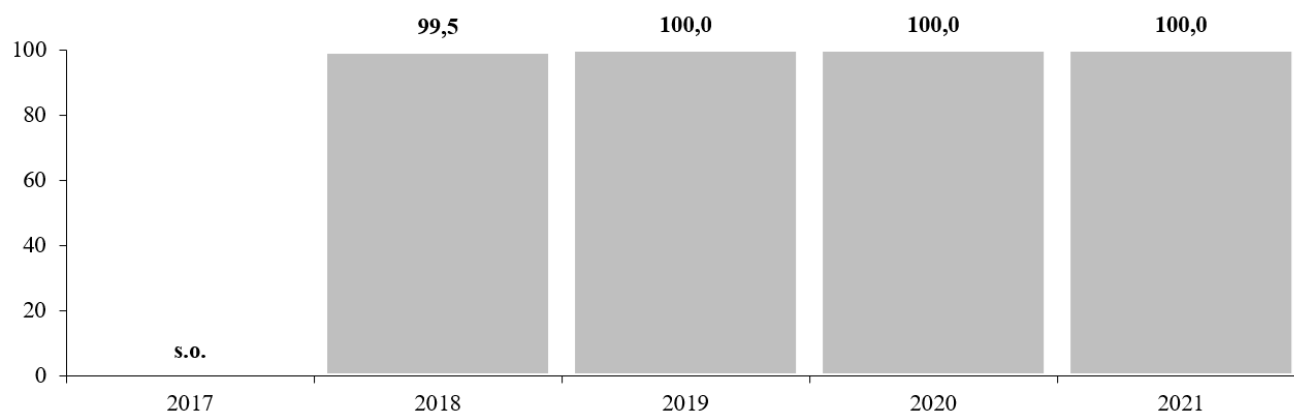
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renouvellement constant des services de documentation (résultat déjà défini pour 2020)

1.49 Les travaux relatifs à la mise en œuvre de gDoc 2.0, le système permettant d'automatiser davantage le flux de traitement des documents, se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, de même que les efforts visant à faire en sorte que les documents soient disponibles dans les langues officielles en temps voulu, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.V

Mesure des résultats : pourcentage de documents traités dans les délais impartis



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : l'innovation est en marche dans les services de documentation avec la production de documents lisibles par machine (nouveau résultat)

1.50 Assurer en temps voulu la publication simultanée dans les six langues officielles de documents équivalant à environ 137 millions de mots par an en s'appuyant sur un effectif de plus de 500 linguistes nécessite non seulement de la coordination et du savoir-faire, mais aussi d'être disposé à exploiter la puissance de l'informatique pour améliorer constamment les services fournis. Ainsi, le sous-programme tirera pleinement parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle pour mettre au point des services de documentation innovants qui permettront d'améliorer encore l'efficacité et l'efficacité des délibérations multilingues menées au sein de l'Organisation. À cette fin, il participe activement à une initiative du Comité de haut niveau sur la gestion visant à définir un format commun en vue de rendre la documentation de l'Organisation lisible par machine, sur la base de la norme XML (langage de balisage extensible) Akoma Ntoso développée par le Département des affaires économiques et sociales. En 2017, cette collaboration a abouti à l'adoption du cadre d'interopérabilité sémantique des Nations Unies pour

les documents normatifs et la documentation destinée aux organes délibérants et à l'adaptation de la norme Akoma Ntoso aux besoins spécifiques du système des Nations Unies, ce qui permettra à l'Organisation de créer des documents XML de manière uniforme et intelligible, favorisant ainsi l'interopérabilité à l'échelle du système et ouvrant la voie à de futures possibilités de tirer parti des nouvelles technologies pour améliorer les services fournis.

Situation interne et réponse

1.51 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de sortir de « l'ère du papier », caractérisée par la production de documents destinés à être imprimés sur papier ou prenant la forme d'une représentation virtuelle d'un document papier, et d'étudier des moyens innovants de fournir des services de documentation plus modernes, en association avec d'autres organisations du système des Nations Unies et des partenaires internes, en particulier la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. En réponse, dans le cadre du projet gText, le sous-programme intensifiera ses efforts en vue de produire automatiquement des documents lisibles par machine, de les enrichir de métadonnées supplémentaires et d'apporter des modifications au flux de traitement de la documentation afin de gagner en efficacité, en s'intéressant en premier au traitement des résolutions de l'Assemblée générale. Tirant parti de l'intelligence artificielle et des technologies de traitement du langage naturel, le sous-programme a déjà mis au point une application permettant, en un seul clic, de convertir automatiquement les résolutions de l'Assemblée générale au format défini par la norme Akoma Ntoso adaptée aux besoins du système des Nations Unies. L'application repère automatiquement les principaux éléments de la résolution et leur assigne une étiquette de façon à produire un document lisible par machine, tout en récupérant des informations qui ne sont pas contenues dans le document lui-même, comme par exemple les auteurs du projet, les relevés de vote et les documents connexes, ainsi que des informations concernant les objectifs de développement durable. Ces résolutions au contenu sémantique enrichi seront utilisées pour réunir automatiquement les informations nécessaires à la création des volumes de résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui jusqu'à présent étaient minutieusement compilés en copiant et collant des données provenant de différentes sources. La publication de ces volumes devrait s'en trouver accélérée. Cette démarche permettra non seulement de faciliter le suivi du cycle de vie des documents et des flux de traitement, de rendre les documents plus visibles, de rendre plus aisé l'établissement de liens entre eux et de garantir leur validité et leur conservation à long terme, mais offrira également des possibilités de mettre au point de nouvelles applications et de nouveaux services, en utilisant les documents XML comme matière première.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.52 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies, comme devrait le montrer la mise à disposition de la documentation officielle dans un format lisible par machine, qui permettrait de fournir à l'avenir de nouveaux services de documentation propres à soutenir la modernisation de l'Organisation. En effet, lorsque les documents sont produits dans un format lisible par machine, de nouvelles applications peuvent être développées pour extraire des informations de ces documents. En outre, les documents de l'ONU produits dans ce format seraient caractérisés par une plus grande facilité de recherche, ce qui non seulement profiterait aux participants aux réunions et aux lecteurs, mais faciliterait

également les recherches sur les travaux de l'Organisation. Cela améliorerait aussi la conservation à long terme des documents, ce qui profiterait aux générations futures, puisque ces documents lisibles par machine ne dépendraient pas d'une application du commerce.

Tableau 1.4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Adoption de la norme Akoma Ntoso adaptée aux besoins du système des Nations Unies pour la production de documents destinés aux organes délibérants lisibles par machine	Test de validation de la publication de résolutions de l'Assemblée générale dans un format lisible par machine conforme à la norme Akoma Ntoso adaptée aux besoins du système des Nations Unies	Publication à titre d'essai de résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session dans un format lisible par machine conforme à la norme Akoma Ntoso adaptée aux besoins du système des Nations Unies	Publication de résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session dans un format lisible par machine conforme à la norme Akoma Ntoso adaptée aux besoins du système des Nations Unies	Publication de documents relevant d'autres catégories dans un format lisible par machine conforme à la norme Akoma Ntoso adaptée aux besoins du système des Nations Unies

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.53 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Mandats définis par l'Assemblée générale

[A/520/Rev.18](#) Règlement intérieur de l'Assemblée générale (article 56)

Mandats définis par le Conseil économique et social

[E/5715/Rev.2](#) Règlement intérieur du Conseil économique et social (article 32)

Mandats définis par le Conseil de sécurité

96/Rev.7 Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité (article 41)

Produits

1.54 On trouvera dans le tableau 1.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.5

Sous-programme 3 (New York) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	340	223	340	340
1. Comptes rendus analytiques des séances du Conseil de sécurité	20	18	20	20
2. Comptes rendus analytiques des séances de l'Assemblée générale	210	150	210	210
3. Comptes rendus analytiques des séances du Conseil économique et social	50	35	50	50
4. Comptes rendus analytiques d'autres réunions	60	20	60	60
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	136 800	133 775	136 800	136 800
5. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Conseil de sécurité	27 000	22 728	27 000	25 000
6. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'Assemblée générale	84 200	90 440	84 200	88 200
7. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Conseil économique et social	21 400	18 557	21 400	20 400
8. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur d'autres documents	4 200	2 050	4 200	3 200
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : mise à jour et maintenance de la base de données terminologique mondiale en ligne (UNTERM), qui comprend quelque 400 000 fiches.				
E. Activités d'appui				
Correspondance et services de documentation : services de documentation (édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents autres que ceux destinés aux organes délibérants) ; services de correspondance, notamment en ce qui concerne les notes verbales et la correspondance officielle que le Secrétaire général et les départements entretiennent avec les États Membres.				

Sous-programme 4

Services d'appui aux réunions et de publication

Objectif

1.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies.

Stratégie

1.56 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies, le sous-programme continuera de fournir des services d'appui aux réunions et de publication, notamment des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux et de publication dans les langues officielles, ainsi que des services

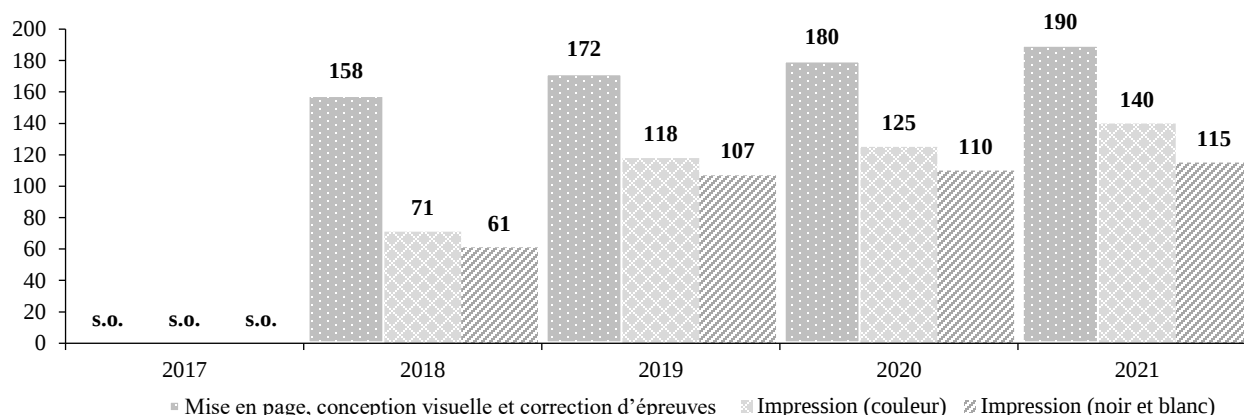
d'appui aux réunions pour les conférences et réunions qui se tiendront au Siège et hors Siège. Il fournira les services qui relèvent de son mandat en exploitant les technologies modernes, telles que le traitement de la documentation assisté par ordinateur, les solutions de transcription simultanée des discours et la prestation de services et la participation à distance. Afin de maximiser l'utilisation de ses capacités internes et de son personnel temporaire, le sous-programme affinera ses méthodes et outils de planification des capacités et d'adaptation des capacités à la charge de travail. En outre, il continuera de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de durabilité et d'accessibilité pour les services d'appui aux réunions et les services de publication, y compris l'application des normes internationales pertinentes et l'accélération de l'informatisation des opérations liées aux services de conférence de façon à les rendre à la fois durables et accessibles. Ces initiatives devraient permettre à l'Organisation d'utiliser les ressources d'appui aux réunions et de publication dont elle dispose à l'échelle mondiale de façon plus rationnelle, de faire en sorte que les délibérations se déroulent de façon plus inclusive et de réduire l'empreinte écologique de ses services. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la fourniture de services durables et accessibles aux États Membres grâce à l'adoption de nouvelles technologies. Ces résultats ont été obtenus grâce au traitement, à la publication et à la distribution électroniques et assistés par ordinateur des documents, à une gestion économe en papier, au traitement hors site et à la prestation de services d'appui aux réunions et de publication accessibles. Malgré les baisses de ressources non négligeables qui se sont succédées, le niveau et le volume des services d'appui aux réunions et de documentation fournis ont continué d'augmenter.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : coordination et souplesse des activités de publication (résultat déjà défini pour 2020)

1.57 Les travaux portant sur la rationalisation des activités de publication et la satisfaction de la demande de nouveaux services liés à la production de contenus numériques plus accessibles et plus respectueux de l'environnement se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les publications traitées seront plus nombreuses, plus accessibles et disponibles dans plusieurs formats, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.VI

Mesure des résultats : nombre de documents traités par la Division des réunions et des services de publication

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : une plus large part de la demande de services d'interprétation est satisfaite (nouveau résultat)

1.58 Le sous-programme a pour mandat, entre autres, de fournir des services d'interprétation dans les six langues officielles aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts. Ces services touchent un public encore plus large grâce à la diffusion des réunions publiques sur le Web. Moyennant une coordination plus étroite avec le sous-programme 2, qui passe par la tenue de réunions hebdomadaires ainsi que de réunions quotidiennes supplémentaires, le Service d'interprétation s'efforce de mieux adapter, tout au long de l'année, les capacités d'interprétation au volume de réunions, lequel est fluctuant et connaît souvent de brusques variations. Avec le développement d'une version améliorée de l'application de gestion des services d'interprète (eAPG 2.0) en 2019 et 2020, le sous-programme se sera doté d'un ensemble d'outils sophistiqués qui l'aideront à utiliser pleinement les capacités d'interprétation en permettant d'effectuer un calcul plus précis des besoins en services d'interprétation, et donc de maximiser l'utilisation des capacités internes et d'évaluer la quantité exacte de personnel temporaire nécessaire lors des pics de demande.

Situation interne et réponse

1.59 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de répondre efficacement aux besoins d'interprétation des États Membres et de satisfaire les exigences d'une diversité de clients au sein du système des Nations Unies dans tous les centres de conférence. L'ancien système de planification des ressources d'interprétation, eAPG, un outil indispensable, a été conçu en 2010. À l'époque, il était bien adapté aux besoins des différents utilisateurs à New York, Genève, Vienne et Nairobi. Néanmoins, avec le temps et malgré des améliorations partielles, il n'a pas pu suivre le rythme de l'évolution de la demande de services des organes intergouvernementaux et n'a pas bénéficié des progrès de la technologie. En 2018, il était devenu évident qu'un renouvellement complet du système était nécessaire pour que celui-ci donne les résultats attendus dans les différents lieux où il était utilisé. En réponse, le sous-programme tirera parti du système mis en place fin 2019, à savoir les fonctionnalités permettant une adéquation plus étroite entre les capacités et la demande et les améliorations apportées à l'outil de planification (eAPG 2.0), pour fournir des services d'interprétation de qualité de manière plus efficace. Des gains d'efficacité seront réalisés grâce à un calibrage plus précis des ressources internes à la lumière des projections annuelles concernant les réunions. La planification des

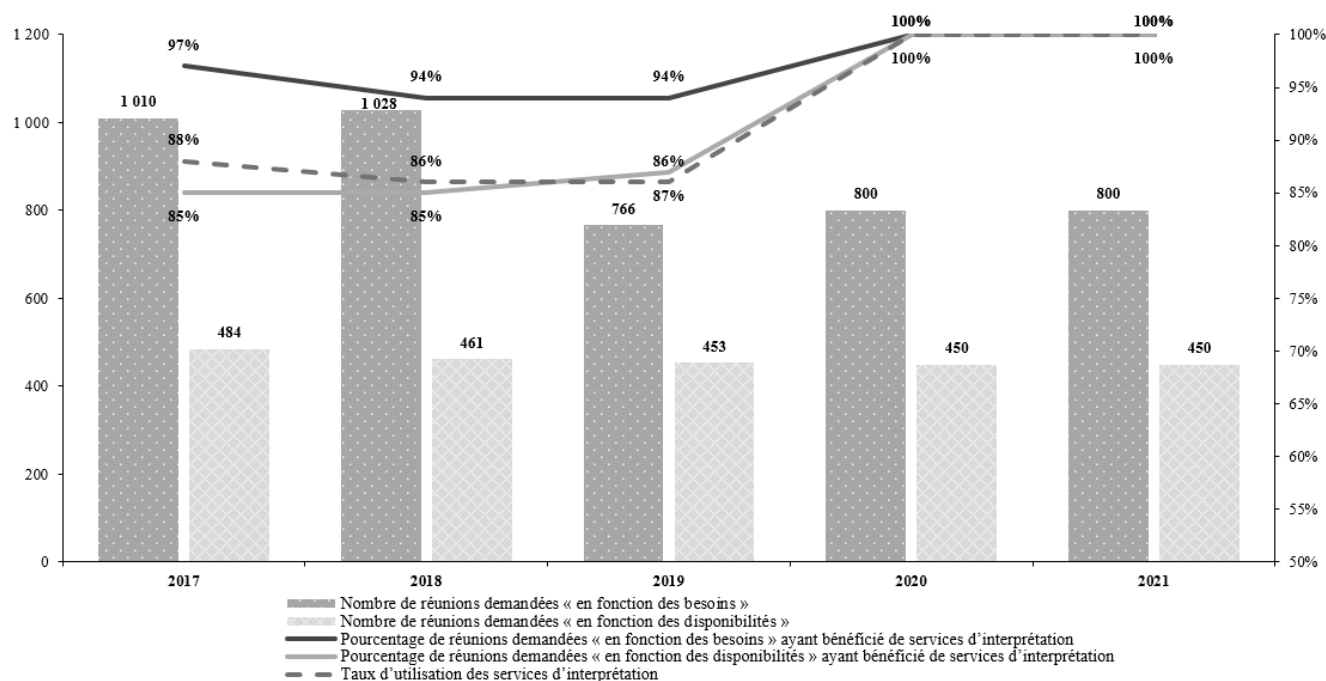
besoins en ressources sera revue et ajustée chaque semaine, voire chaque jour, et affinée chaque matin et chaque après-midi.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.60 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies, comme devrait le montrer la prestation de services d'interprétation, au moyen des capacités disponibles, dans les réunions des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et la fourniture de services plus efficaces aux États Membres, y compris pour les organes qui se réunissent selon les besoins, tels que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Les ressources allouées ne cessant de diminuer, le nombre de réunions pouvant bénéficier d'un niveau de service conforme aux exigences ne pourra qu'être maintenu ou légèrement augmenté. Le travail qui sera effectué devrait également permettre aux interprètes de parvenir à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à une plus grande prévisibilité des affectations quotidiennes et hebdomadaires et de la planification des congés.

Figure 1.VII

Mesure des résultats : utilisation des services d'interprétation et fourniture de services d'interprétation « en fonction des besoins » ou « en fonction des disponibilités » dans les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts



Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.61 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

47/202

Plan des conférences

Produits

1.62 On trouvera dans le tableau 1.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.6

Sous-programme 4 (New York) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2 700	2 526	2 700	2 580
1. Procès-verbaux des séances de l'Assemblée générale	690	714	690	700
2. Procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité	1 730	1 575	1 730	1 600
3. Procès-verbaux des séances de la Première Commission	200	198	200	200
4. Procès-verbaux des séances de la Commission du désarmement	36	6	36	36
5. Procès-verbaux des réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	6	6	6	6
6. Procès-verbaux des réunions du Comité d'état-major	26	25	26	26
7. Procès-verbaux des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale	6	—	6	6
8. Procès-verbaux des séances du Conseil de tutelle	6	2	6	6
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13 300	12 552	13 300	12 700
Réunions avec services d'interprétation des entités suivantes :	2 985	2 831	2 985	2 850
9. Le Conseil de sécurité et ses comités des sanctions et groupes de travail subsidiaires	690	652	690	650
10. L'Assemblée générale et ses grandes commissions et organes subsidiaires	1 490	1 419	1 490	1 400
11. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires et commissions techniques	300	257	300	300
12. Les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU	30	34	30	30
13. D'autres bénéficiaires	475	469	475	470
Réunions sans services d'interprétation des entités suivantes :	10 315	9 721	10 315	9 850
14. Le Conseil de sécurité et ses comités des sanctions et groupes de travail subsidiaires	140	42	140	100
15. L'Assemblée générale et ses grandes commissions et organes subsidiaires	1 865	1 774	1 865	1 800
16. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires et commissions techniques	475	403	475	450
17. Les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU	3 500	3 091	3 500	3 100
18. D'autres bénéficiaires	4 335	4 411	4 335	4 400
E. Activités d'appui				
Correspondance et services de documentation : édition de publication et correction d'épreuves de documents officiels (environ 2 600 procès-verbaux par an) et d'autres documents dans toutes les langues officielles, en vue de leur diffusion sous forme imprimée et sous forme numérique ; impression, reliure et diffusion de documents destinés aux organes délibérants, de publications prescrites et d'autres documents sous forme imprimée ; diffusion de ces documents sous forme numérique.				

Gestion des conférences (Genève)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

Objectif

1.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts auxquels l'Office des Nations Unies à Genève fournit des services.

Stratégie

1.64 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts auxquels l'Office des Nations Unies à Genève fournit des services, le sous-programme favorisera une utilisation optimale des capacités des services d'appui aux réunions et de documentation puisque la coordination se fera au niveau mondial : les activités seront planifiées avec efficacité, les ressources seront bien gérées et une attention particulière et une réponse rapide seront apportées aux besoins des représentants et des participants aux réunions. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer et de simplifier les services de conférence proposés aux États Membres et aux organisateurs de conférences. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'inauguration au Palais des Nations d'un espace baptisé « Concordia », conçu spécialement pour les discussions politiques très sensibles et doté d'installations symétriques pour les parties aux négociations, qui s'est accompagnée d'une uniformisation et d'une rationalisation des services que l'Office propose aux délégations et aux médiateurs. La demande d'utilisation de cet espace s'est maintenue en 2019, notamment pour accueillir les réunions de la Commission constitutionnelle syrienne.

1.65 Le sous-programme s'emploiera également à atténuer les effets de la baisse des capacités et des autres contraintes que font peser les travaux de rénovation entrepris dans le cadre du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève en veillant à disposer d'installations hors site supplémentaires et d'un bâtiment de conférence temporaire installé dans l'enceinte de l'Office, en améliorant ses outils d'appui à la gestion des réunions et en établissant des projections avancées de la charge de travail durant la période de rénovation, ce qui devrait permettre d'assurer la conduite de la totalité des réunions inscrites au calendrier en 2021.

Résultats escomptés pour 2021

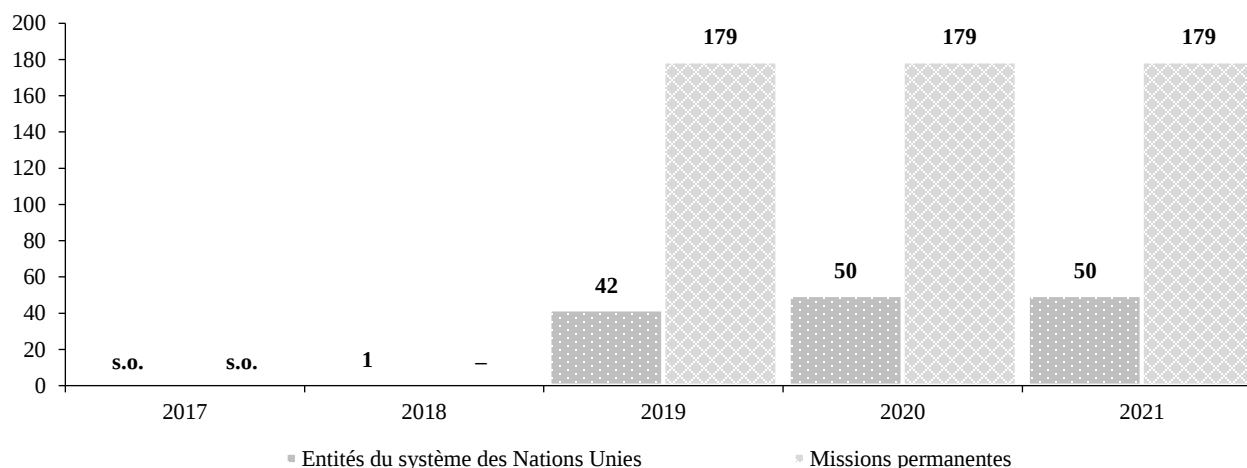
Résultat 1 : une planification financière plus simple, plus rapide et plus transparente des réunions des États Membres (résultat déjà défini pour 2020)

1.66 Les travaux relatifs à l'élargissement de la gamme d'outils adaptés aux besoins des clients se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une attention particulière sera accordée à l'amélioration de l'expérience utilisateur des clients qui font une demande de réunion ou de services de conférence, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé

un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.VIII

Mesure des résultats : estimation du nombre de clients utilisant l'outil de calcul des dépenses extrabudgétaires



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : exécution des mandats relatifs aux services de conférence et satisfaction des besoins des États Membres durant les travaux de rénovation du Palais des Nations menés dans le cadre du plan stratégique patrimonial (nouveau résultat)

1.67 L'Office des Nations Unies à Genève fournit des services à l'appui de 12 000 réunions par an, dont environ 10 000 se tiennent à Genève. À partir de mai 2020, les installations de conférence situées dans les bâtiments historiques du Palais des Nations feront l'objet de grands travaux de rénovation dans le cadre du plan stratégique patrimonial. De nombreuses salles de conférence seront indisponibles pendant de longues périodes entre 2020 et 2024. Les capacités d'accueil des salles de réunion s'en trouveront fortement amputées – une diminution allant jusqu'à 40 % étant à prévoir pour l'essentiel de cette période –, alors que le nombre de réunions inscrites au calendrier – qui ne peuvent être facilement déplacées vers d'autres centres de conférence – ne devrait quant à lui pas diminuer.

Situation interne et réponse

1.68 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de planifier les services de conférence pour les réunions prescrites par les États Membres avec efficacité et efficience malgré des installations physiques réduites et des contraintes supplémentaires, telles que le bruit. En réponse, le sous-programme mènera sur plusieurs fronts une stratégie de continuité des opérations pour pallier les conditions difficiles qu'entraîneront les travaux de rénovation effectués dans le cadre du plan stratégique patrimonial. Premièrement, les données historiques d'utilisation des installations seront analysées en vue d'établir des projections de la charge de travail pour toute la durée des travaux. Depuis 2017, le sous-programme entretient des échanges réguliers avec les clients pour veiller à l'adéquation entre leurs besoins et les installations limitées dont il dispose. Deuxièmement, avec le soutien des autorités du pays hôte, il fera en sorte de disposer de plusieurs salles de réunion et créneaux horaires au Centre international de conférences Genève, situé tout près du Palais des

Nations. Troisièmement, le sous-programme collaborera étroitement avec l'équipe de gestion du plan stratégique patrimonial afin de s'assurer qu'un bâtiment de conférence temporaire adapté aux besoins, d'une capacité totale de 600 places, soit mis en place dans l'enceinte du Palais des Nations et utilisable au printemps 2020. Enfin, le sous-programme s'emploie à améliorer ses outils d'appui à la gestion des réunions pour permettre aux organisateurs de manifestations d'établir et d'examiner différents cas de figure pour la programmation des réunions en ayant la possibilité de visualiser, pour chaque cas de figure, le volume de travail et les services disponibles. L'outil interactif proposé permettra d'étudier rapidement différentes formules de planification et leurs incidences sur le calendrier et les installations, et facilitera la planification interne tout en améliorant la communication avec les clients sur le sujet délicat des contraintes que les travaux prévus dans le cadre du plan stratégique patrimonial feront peser sur les ressources et les capacités.

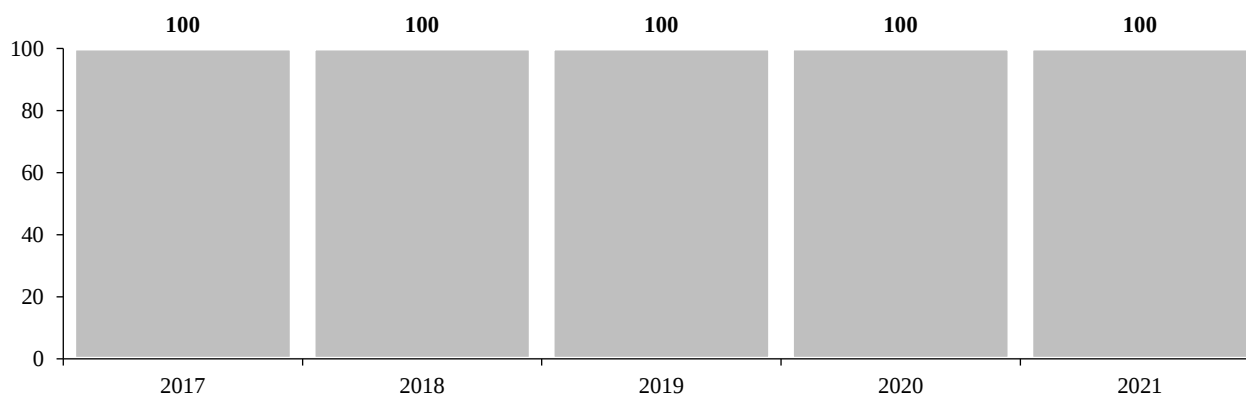
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.69 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts auxquels l'Office des Nations Unies à Genève fournit des services, comme devraient le montrer la conduite de la totalité des réunions inscrites au calendrier à Genève, sans interruption, pendant les travaux de rénovation, ainsi que l'absence de plainte des organes et organismes clients.

Figure 1.IX

Mesure des résultats : prestation de services pour les réunions inscrites au calendrier

(En pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.70 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

174 (II)	Création d'une Commission du droit international	1722 (XVI)	Question du désarmement
1166 (XII)	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale

34/83 L	Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Comité du désarmement	66/134 ; 69/153 ; 71/171	Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
48/189	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
60/184	Commerce international et développement		
60/251	Conseil des droits de l'homme	68/268	Renforcement et amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme
62/193 ; 66/201	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	69/9 ; 71/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Mandats définis par la Conférence du désarmement

CD/8	Règlement intérieur de la Conférence du désarmement
------	---

Résolutions du Conseil économique et social

36 (IV)	Commission économique pour l'Europe	2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
---------	-------------------------------------	---------	---

Produits

1.71 On trouvera dans le tableau 1.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.7

Sous-programme 2 (Genève) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12 000	12 371	11 900	11 900
1. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur les droits de l'homme, y compris le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels	3 792	3 693	3 780	3 700
2. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur l'environnement, y compris la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	1 874	2 483	1 874	2 000
3. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur la coopération au service du développement, y compris la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe	1 923	1 978	1 923	1 900
4. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur le désarmement, y compris la Conférence du désarmement	744	693	744	700
5. Autres réunions	3 667	3 524	3 579	3 600

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	304	307	304	304
6. Calendrier annuel des conférences et des réunions à Genève	1	1	1	1
7. Master Final (programme quotidien des réunions des organes intergouvernementaux)	251	255	251	251
8. Programme hebdomadaire des réunions des organes intergouvernementaux	52	51	52	52
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information à l'intention des missions permanentes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration des journées des langues.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et séances d'information publiques.				

Sous-programme 3 Services de documentation

Objectif

1.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux auxquels le sous-programme fournit des services.

Stratégie

1.73 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux auxquels il fournit des services, le sous-programme continuera de proposer des services de documentation multilingues, notamment des services de traduction, d'édition, de publication assistée par ordinateur et de rédaction de comptes rendus analytiques de séance, tout en améliorant la qualité, le respect des délais et l'efficacité en optimisant les flux de travail, en veillant à l'adéquation entre charge de travail et capacités et en développant les compétences du personnel grâce à la formation. En outre, il appuiera pleinement les grands projets d'innovation menés à l'échelle mondiale par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, notamment gDoc 2.0 et gText, exploitera les possibilités qu'offrent les outils informatiques, notamment eLUNA, contribuera à l'enrichissement d'UNTERM et tiendra à jour son répertoire de documents de référence à l'intention des professionnels des langues internes et externes.

1.74 Le sous-programme modernisera les profils d'emploi types du personnel linguistique pour que ceux-ci soient mieux adaptés au nouvel environnement technologique, renforcera les mécanismes de gestion de la performance et de contrôle de la qualité, resserrera sa collaboration avec les universités et améliorera

continuellement les méthodes de recrutement, et poursuivra la transition, décidée à l'échelle du Département, vers une structure en losange du tableau d'effectifs et un recours accru à l'autorévision, sans que cela ait d'incidences financières.

1.75 Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre que des documents de bonne qualité soient disponibles dans les délais impartis et publiés simultanément dans les six langues officielles, conformément aux mandats définis. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation considérable du taux de tenue des délais de publication de la documentation, qui est passé de 40 % à 99 % au cours des cinq dernières années.

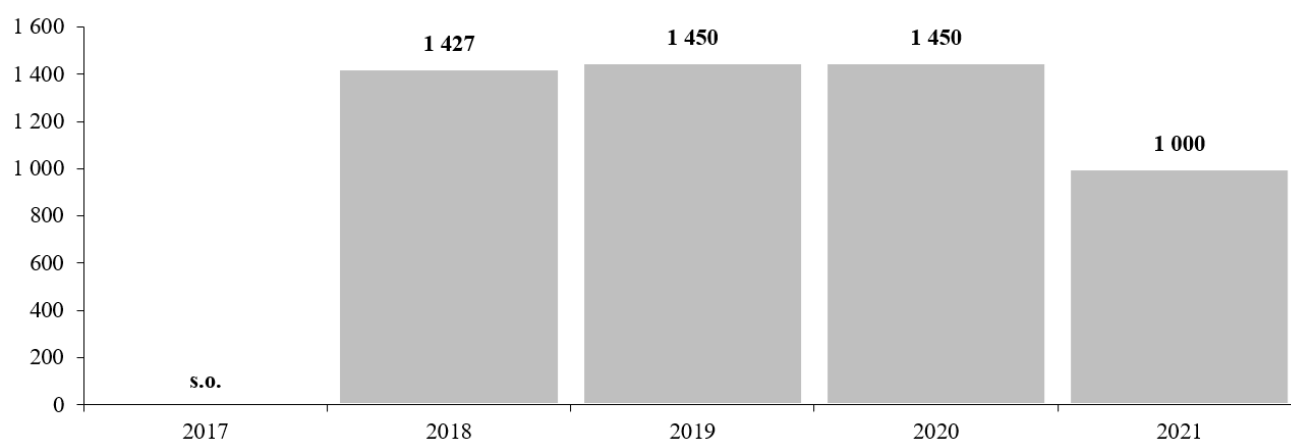
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une terminologie évoluant au gré des besoins des parties prenantes (résultat déjà défini pour 2020)

1.76 Les travaux liés à l'harmonisation de la terminologie utilisée dans des domaines thématiques spécifiques abordés dans les documents de l'ONU se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme facilitera le dialogue intergouvernemental multilingue et produira une documentation qui rendra fidèlement compte des principaux faits et thèmes nouveaux, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.X

Mesure des résultats : nombre d'entrées ajoutées à UNTERM



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des services de documentation spécialisés de qualité sont assurés dans les délais impartis malgré des exigences fluctuantes (nouveau résultat)

1.77 Pour assurer la production, dans les délais impartis d'une documentation de qualité, qui représente entre 70 et 80 millions de mots chaque année, en vue d'appuyer les délibérations multilingues portant sur des sujets complexes en constante évolution tenues à l'Office des Nations Unies à Genève, une grande souplesse et de bonnes capacités de modulation des ressources s'imposent.

Situation interne et réponse

1.78 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait à la fois de planifier et d'assurer une capacité de production hautement qualifiée dotée des connaissances spécialisées nécessaires et adaptée à la charge de travail, laquelle peut aller de 5 à 9 millions de mots par mois, pour un total de 70 à 80 millions de mots par an. Une large part de cette variation tient à des publications phares techniques et spécialisées, aux documents destinés à des réunions très techniques d'organes d'experts de la Commission économique pour l'Europe et à certaines catégories de documents soumis par les États Membres, qui ne sont pas soumis à un nombre limite de mots. En outre, la réforme de plusieurs organes d'experts en 2015 a entraîné une baisse du volume global des documents à traiter, mais a rendu plus complexe le traitement de cette documentation dans les délais impartis. Qui plus est, la composition des organes, et donc les combinaisons linguistiques requises pour le traitement de la documentation, change régulièrement.

1.79 En réponse, le sous-programme mènera une stratégie sur plusieurs fronts afin de garantir une prestation fiable de services de documentation de qualité dans les délais impartis. Premièrement, tout en tenant compte des spécificités de chaque combinaison linguistique et en assurant des conditions de travail égales, les sections de traduction augmentent progressivement leur taux d'autorévision en reproduisant la structure en losange du tableau d'effectifs mise en place au Siège en 2018 et 2019. Deuxièmement, afin de disposer d'un personnel souple et polyvalent, le sous-programme investit dans la formation du personnel et entretient un vaste vivier de professionnels de réserve qui connaissent parfaitement les sujets traités ainsi que la panoplie d'outils numériques du Département (eLUNa, UNTERM et gDoc). Enfin, le sous-programme s'efforce d'enrichir ses outils de planification de la documentation afin d'être capable, sur la base d'une analyse des tendances observées par le passé, non seulement de prévoir le volume des documents mais également d'assurer une parfaite adéquation entre les types de documents à traiter et les connaissances spécialisées des membres de son personnel, compte tenu des documents que ceux-ci ont déjà été amenés à traduire.

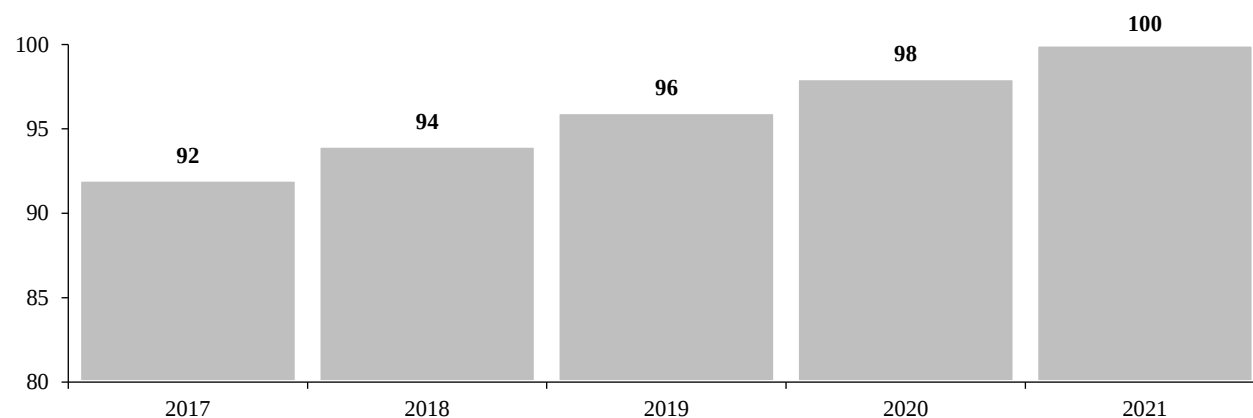
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.80 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux auxquels le sous-programme fournit des services, comme devrait le montrer la reconnaissance, d'ici à la fin 2021, de la capacité du sous-programme à fournir, dans le respect des délais impartis, des services de documentation de qualité dans les six langues officielles (à savoir sa capacité à produire des documents fiables, complets, cohérents et dans lesquels est employée une terminologie correcte), ce que devrait mettre en évidence l'enquête annuelle de satisfaction des clients.

Figure 1.XI

Mesure des résultats : taux de satisfaction des clients quant à la qualité linguistique des documents

(En pourcentage)

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

1.81 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

174 (II)	Création d'une Commission du droit international	62/193 ; 66/201	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
1166 (XII)	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	66/134 ; 69/153 ; 71/171	Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
1722 (XVI)	Question du désarmement		
S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
34/83 L	Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Comité du désarmement	68/268	Renforcement et amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme
48/189	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques		
60/184	Commerce international et développement	69/9 ; 71/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
60/251	Conseil des droits de l'homme		

Mandats définis par la Conférence du désarmement

CD/8	Règlement intérieur de la Conférence du désarmement
------	---

Résolutions du Conseil économique et social

36 (IV)	Commission économique pour l'Europe	2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
---------	-------------------------------------	---------	---

Produits

1.82 On trouvera dans le tableau 1.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.8

Sous-programme 3 (Genève) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	550	567	550	550
1. Comptes rendus analytiques des réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur les droits de l'homme	490	495	490	490
2. Comptes rendus analytiques des réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur les questions juridiques	35	55	35	35
3. Comptes rendus analytiques d'autres réunions	25	17	25	25
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	72 500	79 445	72 500	77 000
4. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question des droits de l'homme, y compris le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels	41 605	47 080	41 605	46 100
5. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question de la coopération au service du développement, y compris la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe	15 966	13 158	15 966	16 000
6. Traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés des questions juridiques, y compris la Commission du droit international	4 842	4 821	4 842	4 800
7. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question du désarmement, y compris la Conférence du désarmement	3 494	3 120	3 494	3 500
8. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question de l'environnement, y compris la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	2 346	3 667	2 346	2 300
9. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à d'autres organes intergouvernementaux et organes d'experts	4 247	7 599	4 247	4 300
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : mise à jour et maintenance de la base de données terminologique mondiale (UNTERM), avec la création d'un millier de nouvelles fiches par l'Office des Nations Unies à Genève.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

E. Activités d'appui

Correspondance et services de documentation : services de documentation (édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents autres que ceux destinés aux organes délibérants) ; édition de publication et correction d'épreuves pour les publications prescrites ; édition de documents équivalents à environ 3 millions de mots pour la Commission du droit international.

Sous-programme 4 Services d'appui aux réunions et de publication

Objectif

1.83 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité, l'efficacité et l'accessibilité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux.

Stratégie

1.84 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité, l'efficacité et l'accessibilité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux, le sous-programme continuera de fournir des services d'appui aux réunions et de publication, notamment des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux et de publication dans les langues officielles, ainsi que des services d'appui aux réunions pour les conférences et réunions qui se tiendront à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux. Il élargira également sa gamme de services de façon à rendre les réunions et publications plus accessibles en utilisant des ressources spécialisées, telles que des solutions de transcription simultanée des discours, des outils permettant d'automatiser la vérification du respect des normes et l'évaluation de l'accessibilité, et des dispositifs de vérification des couleurs pour les publications en ligne. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les participants aux réunions et les utilisateurs finaux des services de publication bénéficieront d'un accès facilité, ce qui permettra d'accroître autant que possible leur participation au processus intergouvernemental. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre concluante du projet pilote de transcription simultanée des discours pour certaines réunions d'organes ayant leur siège à Genève, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau des affaires de désarmement et la CNUCED, ainsi que la mise en ligne d'une version accessible du rapport annuel de l'Office des Nations Unies à Genève. Des échos positifs ont été reçus de la part des représentants qui ont utilisé le nouveau service d'assistance concernant la documentation mis en place au comptoir de distribution principal du Palais des Nations et qui peuvent désormais trouver facilement des versions numériques de documents anciens ou récents, sur lesquels ils peuvent s'appuyer lorsqu'ils participent aux réunions. La plus grande importance accordée aux publications multimédias a également permis d'élargir l'audience et l'attrait des publications, des sites Web et d'autres produits d'information à l'intention des représentants.

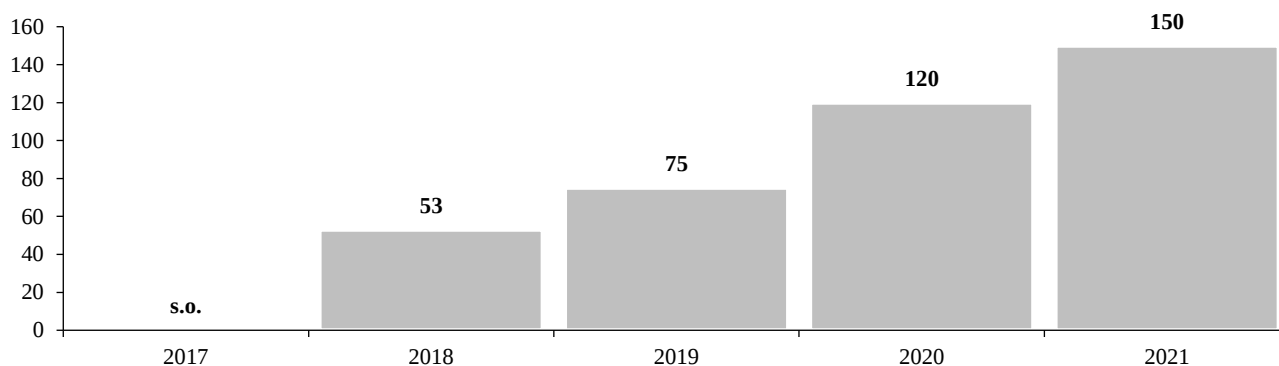
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : assurer une distribution plus efficace des documents pour proposer de nouveaux services aux représentants (résultat déjà défini pour 2020)

1.85 Les travaux touchant à la modernisation des documents et publications des Nations Unies se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'accès des représentants aux publications des Nations Unies et à des services adaptés à leurs besoins sera amélioré, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.XII

Mesure des résultats : nombre de produits multimédias créés grâce au recentrage des ressources



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : un plus grand nombre de publications accessibles disponibles en ligne : des publications conçues pour être accessibles (nouveau résultat)

1.86 Centre de conférences majeur, Genève assure le service de plus de 12 000 réunions chaque année et traite de grands volumes de documents et de publications à l'appui du processus intergouvernemental. L'Assemblée générale a demandé que les personnes handicapées soient pleinement intégrées dans ce processus, en application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En outre, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap préconise d'appliquer les principes de la conception universelle dans l'ensemble des politiques et programmes de l'Organisation, de repérer les obstacles à l'accessibilité, d'y remédier et de les éliminer, ainsi que d'établir des politiques et directives relatives à l'accessibilité des services et des installations de conférence. Dans le cadre du sous-programme, des publications et des documents sont produits et rendus accessibles dans plusieurs langues et par de multiples canaux, et l'ensemble des normes en matière d'accessibilité sont en cours d'intégration.

Situation interne et réponse

1.87 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : dans le domaine des publications, l'accessibilité était encore trop souvent une question à laquelle on ne s'intéressait qu'après coup, une fois la version initiale établie. Le résultat de cette approche en deux temps n'est souvent pas pleinement satisfaisant pour les utilisateurs qui ont besoin de fonctionnalités d'accessibilité. Les adaptations a posteriori requièrent des ressources et du temps pour être mises en place, entraînant davantage

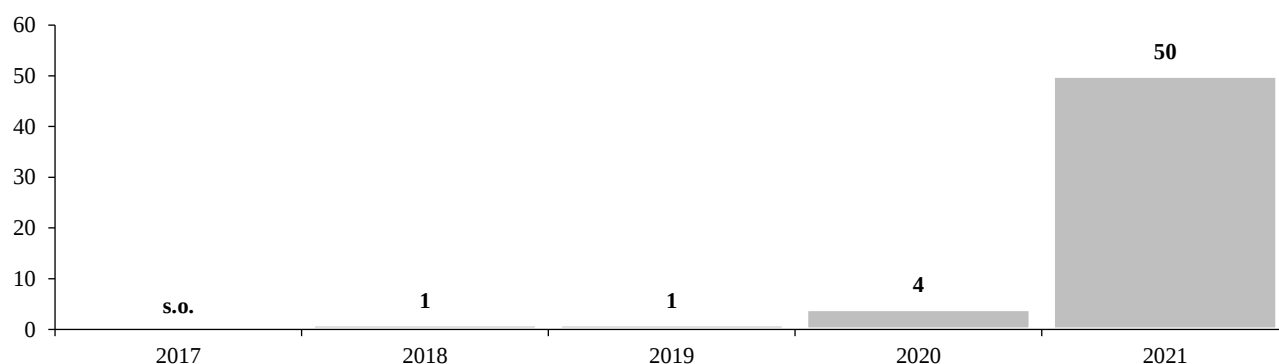
de dépenses pour un résultat moins bon. En réponse, le sous-programme tiendra compte de l'accessibilité au stade de la conception et de la planification de son processus de publication multiplateforme, ce qui constitue une étape importante dans la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, qui dispose que l'Organisation doit appliquer les principes de conception universelle dans toutes ses politiques et tous ses programmes. Les publications seront conçues dès le départ pour être accessibles, tout comme elles sont conçues pour être multilingues, les différences entre les six langues officielles étant prises en considération au début de tout projet du sous-programme. Ces étapes supplémentaires en amont permettront de gagner du temps en aval, puisque l'accessibilité sera pleinement prise en compte et concrétisée dès le début. Au lieu d'être évaluée séparément, l'accessibilité fera l'objet de vérifications qui seront intégrées de manière itérative dans les dispositifs de test et d'assurance de la qualité. En tenant compte systématiquement de l'accessibilité et du multilinguisme à l'étape de la conception, l'équipe chargée des publications pourra faire face plus efficacement à la charge de travail accrue tout en produisant des documents de meilleure qualité et plus inclusifs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.88 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité, l'efficacité et l'accessibilité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux, comme devrait le montrer la mise en ligne de 50 publications multilingues accessibles pour les personnes malvoyantes, conformément aux normes applicables des Nations Unies (à titre de comparaison, quatre publications de ce type ont été publiées en 2020).

Figure 1.XIII

Mesure des résultats : augmentation du nombre de publications en ligne accessibles



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.89 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

174 (II)	Création d'une Commission du droit international	1166 (XII)	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
----------	--	------------	---

1722 (XVI)	Question du désarmement	66/134 ; 69/153 ;	Élargissement de la composition du Comité
S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	71/171	exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
34/83 L	Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Comité du désarmement	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
48/189	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	68/268	Renforcement et amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme
60/184	Commerce international et développement		
60/251	Conseil des droits de l'homme	69/9 ; 71/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
62/193 ; 66/201	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		

Mandats définis par la Conférence du désarmement

CD/8	Règlement intérieur de la Conférence du désarmement
------	---

Résolutions du Conseil économique et social

36 (IV)	Commission économique pour l'Europe	2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
---------	-------------------------------------	---------	---

Produits

1.90 On trouvera dans le tableau 1.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.9

Sous-programme 4 (Genève) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3 200	3 249	3 200	3 200
1. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur les droits de l'homme, y compris le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels	1 525	1 610	1 525	1 530
2. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur l'environnement, y compris la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	54	42	54	50
3. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur la coopération au service du développement, y compris la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe	859	919	859	860
4. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts sur le désarmement	237	202	237	240

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Autres réunions	525	476	525	520

E. Activités d'appui

Correspondance et services de documentation : conception et mise en page de publications, de produits multimédias, de pages Web, de supports d'information et d'autres produits dans toutes les langues officielles, qui seront formatés en vue de leur diffusion sur support papier et sous forme électronique.

Gestion des conférences (Vienne)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

Objectif

1.91 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales basées à Vienne.

Stratégie

1.92 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales basées à Vienne, le sous-programme favorisera une utilisation optimale des capacités des services d'appui aux réunions et de documentation puisque la coordination se fera au niveau mondial, ce qui devrait aider les entités clientes à exécuter efficacement leurs mandats. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les délibérations des organes intergouvernementaux rendues plus fluides grâce à des innovations technologiques ou autres ; l'application rigoureuse de la règle de la gestion globale intégrée, l'accent étant mis sur l'affectation la plus rationnelle du personnel disponible des services de conférence de tous les lieux d'affectation ; le respect du principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation ; la publication simultanée des documents dans les délais impartis et dans toutes les langues requises ; la fourniture de services d'interprétation dans le strict respect des règlements intérieurs des organes concernés.

1.93 Le sous-programme maintiendra un dialogue permanent avec les États Membres, les secrétariats techniques et les secrétariats des comités et continuera de mener des consultations régulières avec eux, pour répondre rapidement à toute évolution des besoins en matière de services de conférence et de documentation de toutes les organisations internationales basées à Vienne, ce qui devrait améliorer l'expérience des utilisateurs et permettre à ces derniers de mieux prévoir et de connaître de façon exacte et en temps réel la disponibilité des services et le coût des réunions spéciales ou imprévues des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue de consultations régulières avec les États Membres, les bureaux des organes intergouvernementaux et les secrétariats clients au sujet des initiatives ayant des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence, de réunions d'information avec les États Membres sur la fourniture de services linguistiques, comme prescrit par l'Assemblée générale, ainsi que de dialogues avec les organes et secrétariats avant et après les

grandes manifestations, et l'élaboration de questionnaires à l'intention des participants aux conférences et réunions.

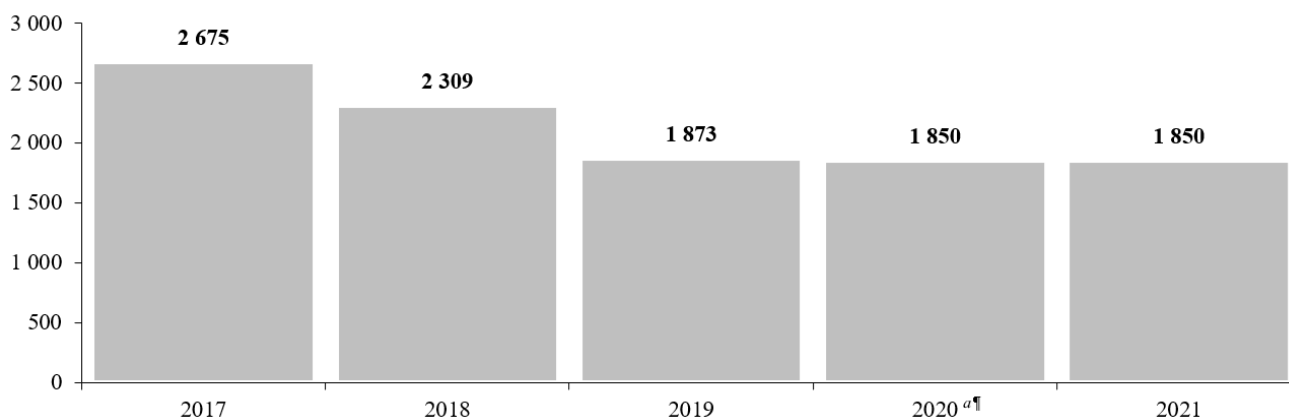
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : tenue d'une manifestation de haut niveau ayant une plus faible empreinte écologique (résultat déjà défini pour 2020)

1.94 Les travaux relatifs à la prise en compte des questions écologiques dans le cadre des réunions et conférences se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on aidera les pays à réduire l'empreinte écologique des réunions et conférences, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.XIV

Mesure des résultats : nombre de documents imprimés par réunion des organismes intergouvernementaux sis à Vienne



^a Les prévisions pour le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont comprises dans les chiffres de 2020.

Résultat 2 : One-Stop Shop : les États Membres accèdent aux services de conférence au moyen d'une plateforme commune (nouveau résultat)

1.95 En 2018, Vienne a accueilli pour la première fois plus de 5 000 réunions en un an. En 2019, le nombre total de réunions a dépassé les 6 500.

1.96 À Vienne, le sous-programme est le coordonnateur de prestataires de services dispersés dans plusieurs départements ; il a notamment pour tâches de recevoir les demandes de réunions, d'aider les clients à définir leurs besoins et leurs attentes, de demander des devis à chaque prestataire de services et de regrouper les informations, notamment celles liées aux coûts, dans ses réponses aux clients. Il doit ensuite souvent répondre aux questions du client et procéder à des ajustements supplémentaires et le processus se répète.

Situation interne et réponse

1.97 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : en l'absence d'un système permettant d'ajuster les demandes et de formuler des observations immédiatement, le processus prenait beaucoup de temps à toutes les parties concernées. Les observations et les nouvelles questions sur le coût des services nécessitaient d'examiner d'autres options, ce qui retardait la prise de décision. Le processus se déroulait par courrier électronique et par téléphone, ce qui rendait le suivi et la communication des informations laborieux.

1.98 À titre d'exemple, dans le cadre de l'organisation d'un atelier en 2018, certains clients ont demandé cinq devis successifs ou plus, en modifiant le scénario à chaque fois pour déterminer quels services rentraient dans leur budget. Or, toutes les parties gagnent du temps lorsque les besoins et les coûts sont déterminés beaucoup plus tôt dans le processus. Les échanges avec les clients peuvent s'étendre sur plusieurs mois avant que les modalités définitives ne soient fixées.

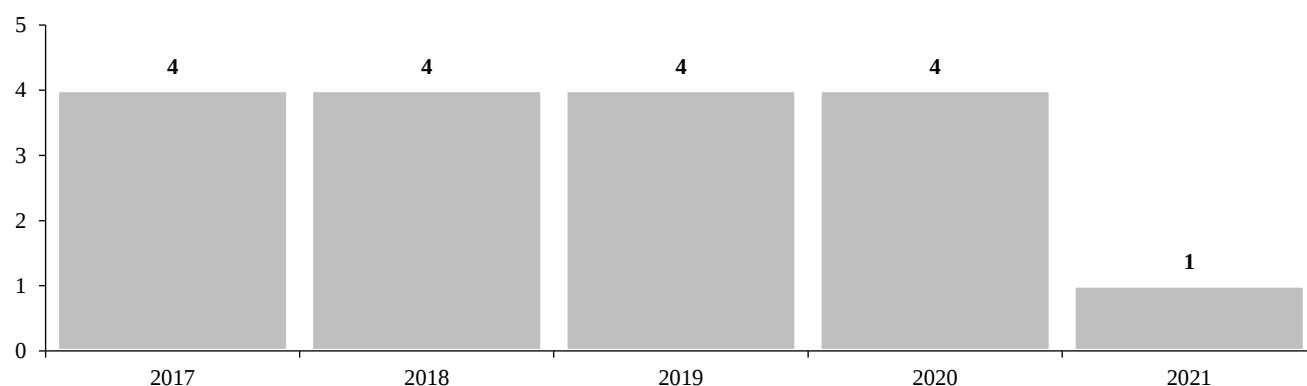
1.99 En réponse, le sous-programme commencera à utiliser le portail One-Stop Shop, qui permettra aux États Membres de faire des simulations et d'établir des scénarios par eux-mêmes en vue d'obtenir une estimation des coûts et permettra d'éviter des échanges laborieux. Les clients auront ainsi accès aux informations sur les coûts et les ressources dès la phase initiale et pourront suivre aisément toutes les demandes et leur état d'avancement, ce qui accélérera la prise de décision.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.100 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales basées à Vienne, comme devrait le montrer la réduction du nombre de révisions des devis proposés aux missions permanentes, qui devrait passer de quatre à une en moyenne. En outre, les États Membres auront un plus grand contrôle sur le processus et un accès immédiat à l'information.

Figure 1.XV

Mesure des résultats : nombre moyen de révisions pour chaque devis



Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.101 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

913 (X)	Effets des radiations atomiques	58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption
1472 (XIV) A	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
2152 (XXI)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel		
2205 (XXI)	Création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	69/85	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
40/243	Plan des conférences	Décision 70/518	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
55/25	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	72/192	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
55/255	Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

9 (I)	Commission des stupéfiants	1991/39	Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session
1985/11	Coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues dans la région africaine	1992/1	Création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1987/34	Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	1993/36	Fréquence des réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues, Europe, et dispositions à prendre pour ces réunions
1988/14	Élargissement de la composition de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Décision 2009/251	Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1988/15	Réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues : Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes	Décision 2011/259	Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1990/30	Institution d'une Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe		

Organe international de contrôle des stupéfiants

Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Règlement intérieur de l'Organe
--	---------------------------------

Résolutions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

3/1	Mécanisme d'examen	4/2	Organisation de réunions de groupes d'experts intergouvernementaux à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale
3/2	Mesures préventives		
3/3	Recouvrement d'avoirs		

Résolutions et décisions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Décision 2/6	Activités d'assistance technique	Résolution 7/1	Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
Décision 3/2	Application des dispositions relatives à la coopération internationale dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	Résolution 8/2	Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Produits

1.102 On trouvera dans le tableau 1.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.10

Sous-programme 2 (Vienne) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5 290	6 527	5 290	5 400
1. Réunions de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que d'autres organes subsidiaires (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)	2 770	3 904	3 000	3 000
2. Réunions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	80	114	80	110
3. Réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités	600	497	600	560
4. Réunions de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de ses groupes de travail	115	140	85	120
5. Réunions du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	50	85	50	50
6. Réunions de l'ONUDI	470	497	270	270
7. Réunions des Groupes de travail A et B de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	1 060	1 245	1 060	1 060
8. Autres réunions	145	45	145	230
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	252	252	252	252
9. Calendrier annuel des conférences et des réunions à Vienne	1	1	1	1
10. Master Final (programme quotidien des réunions des organes intergouvernementaux)	251	251	251	251

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : session d'information à l'intention des missions permanentes à Vienne dans les six langues officielles.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration des journées des langues.

Sous-programme 3 Services de documentation

Objectif

1.103 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne.

Stratégie

1.104 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne, le sous-programme continuera de proposer des services de documentation multilingues, notamment des services de traduction, d'édition et de publication assistée par ordinateur, tout en améliorant la qualité, le respect des délais et l'efficacité en tirant parti des possibilités qu'offre la technologie, en optimisant les flux de travail, en veillant à l'adéquation entre charge de travail et capacités et en développant les compétences du personnel grâce à la formation. Dans le cadre du sous-programme, on poursuivra le dialogue avec les secrétariats fonctionnels et les États Membres afin de recenser leurs besoins, leurs exigences et leurs priorités et d'y répondre, et le traitement de la documentation donnera lieu à une planification et à une coordination rigoureuses des flux de travail et des capacités. On continuera à promouvoir la polyvalence des professionnels des langues chargés du traitement de documents juridiques et techniques complexes en proposant des formations de fond supplémentaires, notamment en organisant des réunions d'information avec les secrétariats techniques. On continuera également à tirer parti des outils informatiques, notamment eLUNA, à actualiser UNTERM et à tenir à jour le répertoire de documents de référence à l'intention des professionnels des langues internes et externes. En outre, en cas de recours à des professionnels externes, on continuera à veiller à la qualité des documents externalisés en appliquant des normes rigoureuses dans le cadre du recrutement d'intervenants extérieurs et en fournissant à ces derniers un retour d'information approprié sur leur travail. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre que des documents de bonne qualité soient disponibles en temps voulu et publiés simultanément dans les six langues officielles de l'Organisation, conformément aux mandats définis. Parmi les résultats déjà obtenus en 2018 et 2019, citons l'amélioration de la communication avec les secrétariats techniques de l'Organisation et d'autres organisations internationales sises à Vienne, ce qui a permis de mieux planifier et de mieux répartir les documents

requis et ainsi de mettre à la disposition des États membres de ces organisations des documents multilingues touchant leurs domaines de compétence respectifs tout en respectant parfaitement l'exigence de distribution simultanée des documents, qui est l'un des piliers du multilinguisme. Parmi les résultats déjà obtenus, on peut également citer l'organisation de 11 séances d'information portant sur les questions terminologiques avec les secrétariats techniques, et l'amélioration de la qualité de la documentation grâce à une utilisation plus cohérente de la terminologie, ce qui a été facilité par l'actualisation et l'harmonisation de 5 864 fiches dans la base de données terminologique UNTERM.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : accès à une terminologie plus cohérente (résultat déjà défini pour 2020)

1.105 Les travaux portant sur l'harmonisation de la terminologie à utiliser dans le cadre des délibérations multilingues et de la prise de décisions se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on continuera à mettre à la disposition des organisations clientes et des États Membres des fiches terminologiques plus cohérentes et fiables pour satisfaire les États Membres, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 1.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Aucune plainte reçue des États Membres	Aucune plainte reçue des États Membres	Aucune plainte reçue des États Membres	Aucune plainte reçue des États Membres

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : meilleur respect du principe d'égalité de traitement de toutes les langues officielles de l'Organisation grâce à l'harmonisation des procédures de contrôle de la qualité (nouveau résultat)

1.106 Pour pouvoir publier les documents dans les six langues officielles de l'ONU en temps voulu et avec un bon rapport coût-efficacité et pour faire face aux périodes de pointe et gérer les priorités contradictoires dans le flux de la documentation, la traduction de certains documents est externalisée lorsque cela est nécessaire, pour compléter les capacités internes. Afin d'évaluer la qualité des services fournis par les intervenants extérieurs, la totalité des documents externalisés est soumise à un contrôle de la qualité avant publication sur la base de critères d'évaluation communs (exactitude de la traduction, style et lisibilité, utilisation cohérente de la terminologie et utilisation de références). La mise en service de gDoc 2.0, la nouvelle application de gestion globale des flux de documentation, qui interviendra prochainement, vise, entre autres choses, à améliorer le module de gestion de l'externalisation existant afin d'y intégrer des fonctionnalités améliorées qui faciliteront encore l'identification d'intervenants extérieurs appropriés et leur classement en fonction de la qualité de leurs travaux passés.

Situation interne et réponse

1.107 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'adapter les méthodes de travail en conséquence afin de préserver, et, le cas échéant, d'améliorer la qualité des travaux de traduction externalisés, tout en tirant parti des nouvelles possibilités technologiques offertes par gDoc 2.0, afin de gagner en cohérence s'agissant de la gestion de la qualité et, partant, de l'égalité de traitement des langues, conformément à la résolution 73/346 de l'Assemblée générale. Les débats tenus en interne concernant le développement du module de gestion de l'externalisation de gDoc 2.0 au cours des deux dernières années ont révélé certaines différences dans les pratiques, selon les langues et les lieux d'affectation, dans les procédures de contrôle de la qualité mises en place et dans l'application des critères convenus par les réviseurs internes. Ces différences pourraient compromettre le principe d'égalité de traitement des six langues officielles consacré aux paragraphes 59 et 62 de la résolution susmentionnée.

1.108 En réponse, le sous-programme dirigera les activités d'un groupe de travail auquel participeront les trois autres principaux centres de conférence et qui sera chargé d'harmoniser les pratiques moyennant l'établissement de règles générales communes concernant le contrôle de la qualité. Outre qu'il permettra de renforcer le dispositif de contrôle de la qualité existant, le travail qui sera effectué améliorera la cohérence des évaluations de la qualité effectuées dans les différentes langues et dans les différents centres de conférence et, partant, garantira l'homogénéité de la qualité de la documentation mise à la disposition des États Membres, ce qui en retour garantira l'égalité de traitement de toutes les langues officielles de l'Organisation, conformément à la résolution 73/346.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.109 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne, comme devrait le montrer le taux de satisfaction des États Membres concernant la qualité globale de la documentation destinée aux organes délibérants qui leur est soumise.

Tableau 1.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Adoption d'un ensemble de critères d'évaluation communs applicables aux traductions externalisées	Recensement des différences qui subsistent dans les pratiques locales en matière de contrôle de la qualité à l'occasion des consultations sur gDoc 2.0	Établissement par le Département d'un rapport sur les indicateurs clés de performance confirmant la nécessité d'une démarche globale s'agissant du contrôle de la qualité	Amélioration de l'homogénéité de la qualité de la documentation grâce à la création d'un groupe de travail sur l'harmonisation des pratiques en matière de contrôle de la qualité	Retours positifs sur l'amélioration de l'homogénéité de la qualité de la documentation mise à la disposition des États Membres, rendue possible par l'adoption de règles générales communes concernant le contrôle de la qualité

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.110 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

913 (X)	Effets des radiations atomiques	58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption
1472 (XIV) A	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
2152 (XXI)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel		
2205 (XXI)	Création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	Décision 70/518	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
40/243	Plan des conférences	72/192	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
55/25	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée		
55/255	Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

9 (I)	Commission des Stupéfiants	1991/39	Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session
1985/11	Coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues dans la région africaine	1992/1	Création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1987/34	Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	1993/36	Fréquence des réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues, Europe, et dispositions à prendre pour ces réunions
1988/14	Élargissement de la composition de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Décision 2009/251	Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1988/15	Réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues : Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes	Décision 2011/259	Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1990/30	Institution d'une Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe		

Organe international de contrôle des stupéfiants

Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Règlement intérieur de l'Organe
--	---------------------------------

Résolutions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

3/1	Mécanisme d'examen	4/2	Organisation de réunions de groupes d'experts intergouvernementaux à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale
3/2	Mesures préventives		
3/3	Recouvrement d'avoirs		

Résolutions et décisions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Décision 2/6	Activités d'assistance technique		criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
Décision 3/2	Application des dispositions relatives à la coopération internationale dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	Résolution 8/2	Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
Résolution 7/1	Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la		

Produits

1.111 On trouvera dans le tableau 1.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.13

Sous-programme 3 (Vienne) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	25 610	24 510	23 550	24 700
1. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)	9 760	9 802	9 000	10 300
2. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	3 540	3 453	3 000	3 540
3. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses sous-comités	2 360	2 628	2 400	2 400
4. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à ses groupes de travail	7 550	6 072	7 070	6 000
5. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	90	61	80	60
6. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux Groupes de travail A et B de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	1 150	1 066	1 000	1 000
7. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'ONUDI	1 160	1 428	1 000	1 400
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : actualisation et maintenance de la base de données terminologique mondiale (UNTERM), qui comprend actuellement 18 879 fiches de l'Office des Nations Unies à Vienne.				

Sous-programme 4

Services d'appui aux réunions et de publication

Objectif

1.112 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne.

Stratégie

1.113 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne, le sous-programme coordonnera les services d'interprétation et de publication fournis aux entités des Nations Unies et aux organes directeurs opérant à partir de Vienne, ainsi qu'à d'autres organisations sises à Vienne, comme l'ONUDI, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'AIEA, et continuera à concevoir des moyens de répondre au mieux aux besoins des clients, notamment en enrichissant le fichier d'interprètes indépendants et en collaborant étroitement avec d'autres centres de conférence afin de coordonner des prêts de personnel lorsque cela est possible et en proposant une gamme élargie de produits de publication électronique. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre de disposer aisément de services d'interprétation qui s'adaptent au mieux au rythme de plus en plus rapide du monde des services de conférence, et de mettre des informations à la disposition des États Membres d'une manière qui soit plus efficace et dont l'impact sur l'environnement soit aussi limité que possible. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait qu'il a été possible de répondre à l'ensemble des besoins de services d'interprétation, en partie grâce à l'organisation en 2019 de trois tests d'accréditation pour les interprètes indépendants, la participation à des tests effectués dans d'autres centres de conférence, qui ont permis d'ajouter un certain nombre de nouveaux interprètes indépendants à la liste de réserve, ainsi que le prêt d'interprètes permanents entre l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Vienne pendant plus de 50 jours. En outre, en 2019, on a recouru à de nouveaux supports, tels que des bannières électroniques (pour le Bureau des affaires spatiales) et des publications électroniques interactives (pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), lesquels ont permis de diffuser des informations à un plus large public de manière plus rapide et plus écologique.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : concevoir des produits et documents plus engageants afin de renforcer la visibilité et la portée du message de l'Organisation (résultat déjà défini pour 2020)

1.114 Les travaux relatifs à l'expansion des fonctionnalités techniques des produits se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on s'efforcera d'accroître la portée des publications et des produits en ligne qui sont accessibles aux États Membres et au grand public et qui captent le mieux leur attention, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une

mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 1.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Compatibilité des publications au format PDF avec les lecteurs d'écran	Organisation de réunions portes ouvertes pour sensibiliser les départements clients à la question de l'accessibilité des publications électroniques	Adoption du format ePub, conformément à la norme DAISY (Digital Accessible Information System), ce format étant compatible avec la fonctionnalité synthèse vocale et l'adaptation de la police en fonction du support	Disponibilités des publications dans un format qui permet un niveau d'accessibilité beaucoup plus élevé : par exemple, la fonctionnalité lecture à haute voix est plus avancée et comporte des descriptifs des figures et des tableaux pour les utilisateurs malvoyants

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : maintien du taux de réussite de 100 % pour ce qui est de fournir les services d'interprétation requis (nouveau résultat)

1.115 La programmation des services d'interprétation nécessite de s'adapter de façon souple et rapide à l'évolution des besoins et aux pics dans la demande de services.

1.116 Par exemple, en novembre 2019, alors que l'équipe d'interprétation était pleinement occupée à assurer les services nécessaires à la Conférence générale de l'ONUDI à Abou Dhabi, une réunion a été convoquée en urgence à Vienne en réponse à des circonstances imprévues. Grâce à des changements de dernière minute dans le plan des réunions à Abou Dhabi et à la flexibilité dont ont fait preuve les interprètes, le sous-programme a pu réagir rapidement et réaffecter des capacités à Vienne.

1.117 Dans le cadre du sous-programme, on mise sur l'anticipation pour répondre aux demandes de services d'interprétation, y compris celles qui sont soumises dans des délais très courts. Il s'agit notamment de s'efforcer d'enrichir le fichier de travailleurs indépendants et de tirer parti, dans toute la mesure du possible, des prêts de personnel et de la coopération entre les centres de conférence. Dans le cadre de cette approche, le sous-programme a également pu fournir ponctuellement une assistance à d'autres centres de conférence. En 2021, le sous-programme continuera à faire preuve de flexibilité et d'engagement afin de fournir des services d'interprétation de première qualité dans le cadre de toutes les réunions pour lesquelles une demande officielle a été faite, et ce, en dépit des nombreuses difficultés à surmonter.

Situation interne et réponse

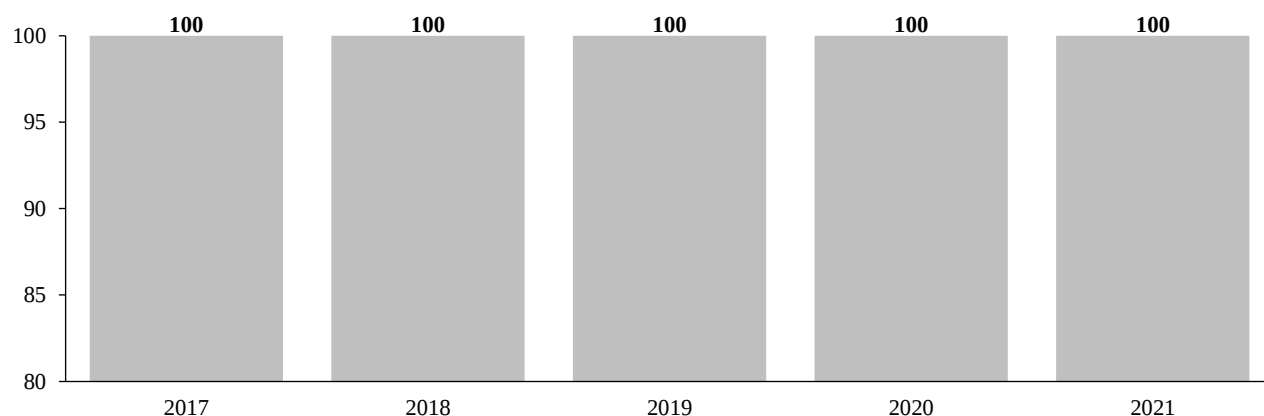
1.118 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de répondre à toutes les demandes des clients dans un contexte marqué par la notification de plus en plus tardive des réunions ainsi que par la durée parfois imprévisible de ces dernières, d'autant plus que ces circonstances peuvent avoir une incidence sur le taux d'utilisation et la qualité des services et le respect du multilinguisme.

1.119 En réponse, le sous-programme mettra à profit tous les moyens à sa disposition pour enrichir le fichier de travailleurs indépendants en renforçant ses activités d'information et de formation, en collaborant avec d'autres centres de conférence afin de tirer le meilleur parti des avantages des prêts de personnel et en intensifiant les effets de synergie avec les organisations clientes afin que chaque partie soit sensibilisée aux possibilités de coopération dans tel ou tel domaine. Parmi les outils de planification et de coordination dont dispose le sous-programme, l'application de gestion des services d'interprète eAPG fait déjà figure d'élément indispensable. La plateforme eAPG 2.0, qui sera mise en service en 2021, facilitera encore les prévisions et fournira au sous-programme une série d'outils sophistiqués qui permettra d'optimiser l'utilisation des ressources d'interprétation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.120 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne, comme devrait le montrer le maintien de la capacité à répondre à l'ensemble des demandes de réunions avec services d'interprétation.

Figure 1.XVI

Mesure des résultats : pourcentage de demandes de réunions avec services d'interprétation qui sont satisfaites**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

1.121 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

913 (X)	Effets des radiations atomiques	58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption
1472 (XIV) A	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
2152 (XXI)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel		
2205 (XXI)	Création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	69/85	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
40/243	Plan des conférences	Décision 70/518	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
55/25	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée		
55/255	Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	72/192	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

9 (I)	Commission des Stupéfiants	1991/39	Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session
1985/11	Coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues dans la région africaine	1992/1	Création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1987/34	Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	1993/36	Fréquence des réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues, Europe, et dispositions à prendre pour ces réunions
1988/14	Élargissement de la composition de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Décision 2009/251	Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1988/15	Réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues : Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes	Décision 2011/259	Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1990/30	Institution d'une Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe		

Organe international de contrôle des stupéfiants

Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Règlement intérieur de l'Organe
--	---------------------------------

Résolutions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

3/1	Mécanisme d'examen	4/2	Organisation de réunions de groupes d'experts intergouvernementaux à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale
3/2	Mesures préventives		
3/3	Recouvrement d'avoirs		

Résolutions et décisions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Décision 2/6	Activités d'assistance technique		criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
Décision 3/2	Application des dispositions relatives à la coopération internationale dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	Résolution 8/2	Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
Résolution 7/1	Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la		

Produits

1.122 On trouvera dans le tableau 1.15 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.15

Sous-programme 4 (Vienne) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	773	707	720	696
1. Réunions de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que d'autres organes subsidiaires (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)	276	280	289	302
2. Réunions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	59	59	59	59
3. Réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités	58	90	58	60
4. Réunions de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de ses groupes de travail	90	80	60	80
5. Réunions du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	10	9	10	10
6. Réunions des Groupes de travail A et B de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	62	63	62	60
7. Réunions de l'AIEA	165	75	157	100
8. Réunions de l'ONUDI	53	51	25	25
E. Activités d'appui				
Correspondance et services de documentation : préparation et traitement au moyen du module eCorrespondence de la correspondance de sept entités des Nations Unies ; conception et mise en page de publications, de produits multimédias, de pages Web, de supports d'information et d'autres produits dans les six langues officielles, aux fins de leur diffusion aussi bien sous forme imprimée que sous forme numérique.				

Gestion des conférences (Nairobi)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

Objectif

1.123 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies.

Stratégie

1.124 Pour permettre d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies, le sous-programme favorisera une utilisation optimale des capacités des services d'appui aux réunions et de documentation puisque la coordination se fera au niveau mondial : on procèdera à un examen et à une vérification annuels du calendrier des réunions et on effectuera un suivi des demandes de dérogation au calendrier présentées pour approbation au Comité des conférences entre les sessions. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les ressources disponibles seront utilisées de manière efficiente et des services de conférence adéquats seront fournis dans le cadre d'un plus grand nombre de réunions d'organes intergouvernementaux.

1.125 Les activités menées dans le cadre du sous-programme seront centrées sur une planification à l'avance, l'objectif étant de gérer au mieux les demandes de services de conférences compte tenu du calendrier établi, et les capacités seront ajustées de manière souple en fonction des attentes. On continuera de fournir un appui fonctionnel et organisationnel aux principaux organes intergouvernementaux ayant leur siège à Nairobi, notamment l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et leurs organes subsidiaires, ainsi qu'aux organes intergouvernementaux dont les réunions ne sont pas inscrites au calendrier, par exemple ceux dont les travaux portent sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sont coordonnés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qu'ils se réunissent à Nairobi ou ailleurs. Des enquêtes seront régulièrement menées auprès des clients, dont les réponses seront précieuses pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre du sous-programme. Par ailleurs, on assurera la coordination centralisée des activités de gestion, d'analyse et d'évaluation des risques et on mettra à disposition des données fiables et de haute qualité, qui éclaireront la prise de décisions et le contrôle des performances. On continuera de tirer parti des nouvelles technologies pour rationaliser le traitement des demandes de services de conférence, selon une démarche à deux volets : a) en 2020, on mettra à l'essai un outil en ligne de planification des réunions permettant d'estimer le coût des services de conférence, puis on y apportera les améliorations voulues en 2021 ; b) cet outil sera intégré à l'interface gMeets/One-Stop Shop (guichet unique) pour permettre une gestion efficace des demandes de réunions. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la fourniture en temps voulu de services de conférence de qualité facilitera la tenue de réunions efficaces et efficientes et permettra aux organes et organismes intergouvernementaux de se concentrer sur les questions de fond lors des réunions, améliorant ainsi les délibérations et la prise de décisions.

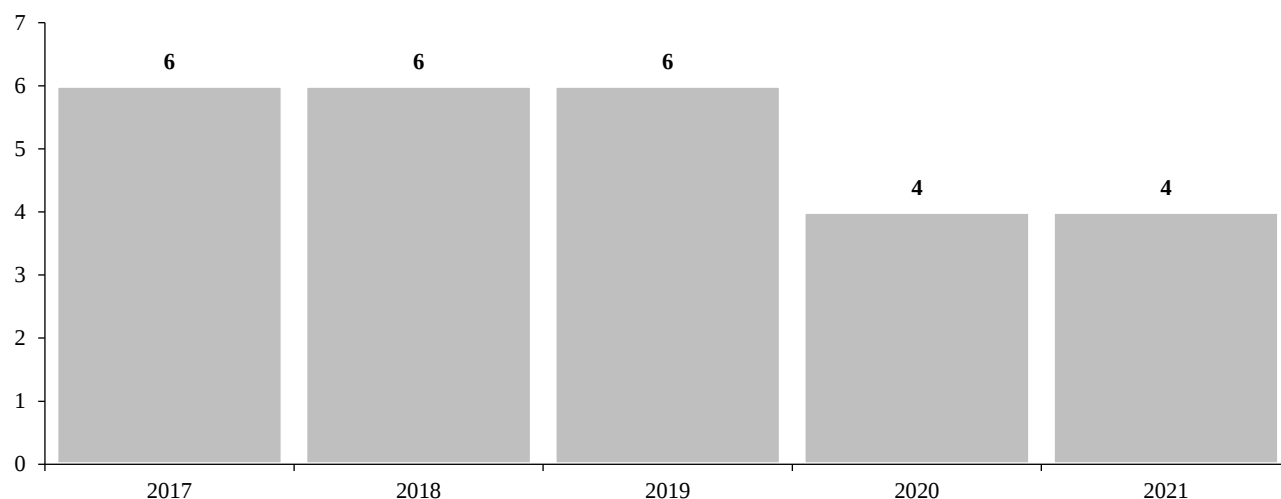
1.126 Parmi les résultats déjà obtenus, citons la plus grande importance accordée à la planification à l'avance des besoins en matière de services de conférence dans la perspective d'une gestion efficace. Le plan des réunions et conférences intergouvernementales (inscrites ou non au calendrier) est établi 12 mois ou plus à l'avance à partir des décisions et résolutions dans lesquelles un mandat est défini et les créneaux de soumission de la documentation destinée aux organes délibérants sont déterminés 24 semaines à l'avance, ce qui permet de planifier très tôt les capacités.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : automatiser l'établissement des devis par les clients (résultat déjà défini pour 2020)

1.127 Les travaux relatifs à l'outil d'établissement des devis utilisé par les clients pour planifier et gérer les manifestations se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on aidera les clients à adapter leurs demandes en fonction du budget dont ils disposent, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.XVII
Mesure des résultats : nombre moyen de révisions pour chaque devis



Résultat 2 : faciliter la planification et l'organisation des réunions pour les clients (nouveau résultat)

1.128 En 2021, l'Office des Nations Unies à Nairobi accueillera la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'examen de haut niveau des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session en 2019. Sachant que les questions relatives aux milieux naturels et humains et à leur pérennité sont toujours d'actualité et sont au cœur des objectifs de développement durable qui relèvent de la compétence du PNUE et d'ONU-Habitat, ces manifestations devraient attirer de nombreux participants et donner lieu à des débats complexes. Le Gouvernement kényan accueillera les Conférences conjointes des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui se tiendront à l'Office des

Nations Unies à Nairobi. Ces conférences demandent un appui notoirement complexe en matière de documentation. Le nombre et la capacité d'accueil des installations de conférence à Nairobi poseront à nouveau des problèmes qu'il faudra résoudre pour garantir le bon déroulement des Conférences.

1.129 Afin de réduire la charge administrative liée au dialogue constant qu'il faut entretenir avec les secrétariats clients et de permettre ainsi à ces derniers de se concentrer sur des questions de plus haut niveau relatives aux programmes, on améliorera, après l'avoir mis à l'essai en 2020, un outil en ligne de planification des réunions qui permettra également d'estimer le coût des services demandés.

Situation interne et réponse

1.130 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait établir manuellement un devis pour les services de réunion et de documentation et les autres services. Cette méthode est très laborieuse pour les clients, qui doivent consacrer un temps excessif aux tâches administratives pour adapter soigneusement le programme de travail de chaque réunion en fonction du budget disponible. Actuellement, la planification de la prestation de services exige souvent de multiples échanges entre les responsables de la planification et les clients. Les devis font souvent l'objet de multiples révisions (six par réunion en moyenne). En réponse, le sous-programme tirera parti des solutions techniques adoptées dans d'autres centres de conférence, qu'il mettra à l'essai à Nairobi en 2020 et améliorera en fonction des besoins en 2021. Les clients pourront choisir les modalités d'organisation de chaque réunion dans un outil en ligne qui leur permettra de tester différents scénarios et d'en connaître à l'avance les coûts, ce qui leur permettra d'ajuster leurs demandes en fonction du budget dont ils disposent.

1.131 Grâce à la réduction du nombre d'échanges avec les clients, ceux-ci auront plus de temps pour s'attaquer à des problèmes plus complexes pendant que le sous-programme se chargera de la planification et de la fourniture des services de conférence et autres services aux organes délibérants et mènera d'autres activités d'appui interne et d'appui à l'exécution des programmes relatives aux conférences, que celles-ci se tiennent à Nairobi ou ailleurs, y compris des activités moyennant remboursement.

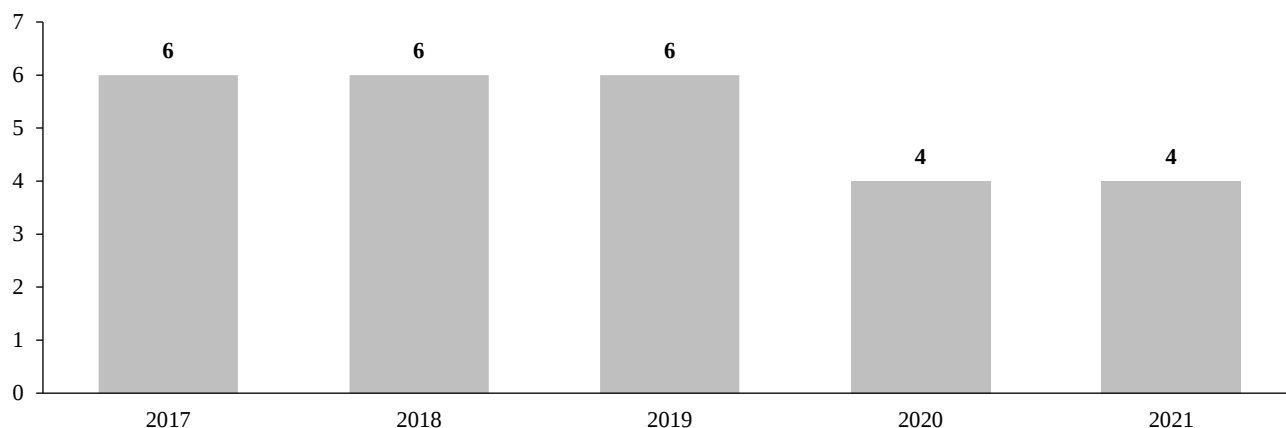
1.132 En outre, l'interface client gMeets/One-Stop Shop, qui a été lancée avec succès à New York, sera mise en service à Nairobi en 2021. La mise en service de l'outil d'établissement de scénarios et son intégration à l'interface visent à permettre aux clients de consacrer moins de temps à la planification et d'ajuster leurs demandes en fonction du budget disponible avant de les soumettre au sous-programme.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.133 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies, comme devraient le montrer les gains d'efficacité relatifs aux échanges entre les clients et les responsables de la planification des réunions. Le nombre moyen de révisions pour chaque devis dans le cadre de l'organisation des réunions devrait progressivement tomber à quatre en 2021.

Figure 1.XVIII

Mesure des résultats : nombre moyen de révisions pour chaque devis



Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.134 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

73/239

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

74/222

Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Produits

1.135 On trouvera dans le tableau 1.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.16

Sous-programme 2 (Nairobi) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4 287	5 369	4 024	4 836
1. Réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de ses organes subsidiaires :				
a) Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	160	200	—	200
b) Comité à composition non limitée des représentants permanents	55	139	—	140
c) Comité des représentants permanents	4	10	8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
d) Sous-comités du Comité des représentants permanents	55	42	55	55
e) Sous-comités annuels du Comité des représentants permanents	20	17	20	20
2. Réunions du Conseil d'administration, de l'Assemblée et du Conseil exécutif d'ONU-Habitat et de ses organes subsidiaires :				
a) Conseil d'administration d'ONU-Habitat	100	—	—	—
b) Assemblée d'ONU-Habitat	—	114	—	—
c) Comité à composition non limitée des représentants permanents	—	—	—	50
d) Comité des représentants permanents	2	2	—	—
e) Sous-comités du Comité des représentants permanents	80	68	50	—
f) Conseil exécutif	12	15	12	14
g) Groupes de travail du Conseil exécutif	—	—	—	60
3. Réunions de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	70	68	70	70
4. Réunions du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin organisées par le PNUE	—	10	—	—
5. Réunions des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone :				
a) Comité d'application	2	2	2	2
b) Bureau	1	1	1	1
c) Groupe de travail à composition non limitée	30	10	30	40
d) Réunions des Parties et Conférences des Parties	80	120	80	100
6. Réunions consacrées à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination :				
a) Groupe de travail à composition non limitée	—	—	34	—
b) Conférence des Parties	50	55	—	55
7. Réunions consacrées à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international				
a) Réunion du Comité d'étude des produits chimiques	6	10	6	6
b) Conférence des Parties	50	52	—	50
8. Réunions consacrées à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants				
a) Réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants	10	10	10	10
b) Conférence des Parties	50	53	—	55
9. Réunions mondiales des correspondants nationaux pour le Programme de Montevideo organisées par le PNUE	—	—	10	—
10. Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	50	26	50	30
11. Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure	70	68	—	70
12. Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique	—	62	26	—
13. Réunions sur le pacte mondial pour l'environnement organisées par le PNUE	30	138	—	—
14. Réunions des groupes régionaux et autres groupes d'États Membres	300	630	260	500

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
15. Réunions d'autres organes intergouvernementaux ou organes d'experts et réunions sur la facilitation de l'exécution des programmes	3 000	3 447	3 300	3 300
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information sur les services relatifs aux programmes tenues à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes.				

Sous-programme 3 Services de documentation

Objectif

1.136 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies.

Stratégie

1.137 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies, le sous-programme continuera de proposer des services de documentation multilingues, notamment des services de traduction, d'édition et de publication assistée par ordinateur, et d'améliorer la qualité, le respect des délais et l'efficacité en tirant parti des possibilités qu'offre la technologie, en optimisant les flux de travail, en veillant à l'adéquation entre charge de travail et capacités et en développant les compétences du personnel grâce à la formation, ce qui devrait permettre de publier des documents de qualité en temps voulu et simultanément dans les six langues officielles de l'Organisation, conformément aux mandats définis. Ce travail sera effectué en mettant l'accent sur la formation du personnel et des intervenants extérieurs à l'utilisation d'outils d'aide à la traduction qui contribuent à la productivité et sur la collaboration ciblée avec les établissements formant des linguistes.

1.138 Dans le cadre du sous-programme, on modernisera les profils d'emploi types du personnel linguistique pour que ceux-ci soient mieux adaptés au nouvel environnement technologique, on renforcera les mécanismes de gestion de la performance et de contrôle de la qualité, on intensifiera la collaboration avec les universités et on améliorera continuellement les méthodes de recrutement afin d'assurer une meilleure diversité géographique et une plus grande parité femmes-hommes.

1.139 Par ailleurs, on continuera de traiter et de publier en temps voulu la documentation destinée aux principaux organes délibérants ayant leur siège à Nairobi, tels que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'Assemblée d'ONU-Habitat et leurs organes subsidiaires, s'il y a lieu, ainsi qu'à d'autres organes intergouvernementaux dont les réunions ne sont pas inscrites au calendrier, par exemple ceux dont les travaux portent sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sont coordonnés par le PNUE, tout en aidant les secrétariats des réunions à rédiger les documents officiels issus des réunions. Des enquêtes seront

régulièrement effectuées auprès des clients, dont les réponses seront précieuses pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre du sous-programme.

1.140 En outre, compte tenu de l'augmentation du volume de demandes liées au traitement de documents techniques, on a systématisé l'utilisation de technologies de traduction assistée par ordinateur, notamment d'outils communs tels qu'eLUNa, pour aider les traducteurs à détecter plus facilement les passages ayant déjà été traduits, ce qui devrait améliorer la cohérence au fil du temps. On continuera de former le personnel et les intervenants extérieurs et de mettre des outils à la disposition de toutes les parties prenantes afin d'avoir les moyens de répondre à l'évolution de la demande en services de documentation.

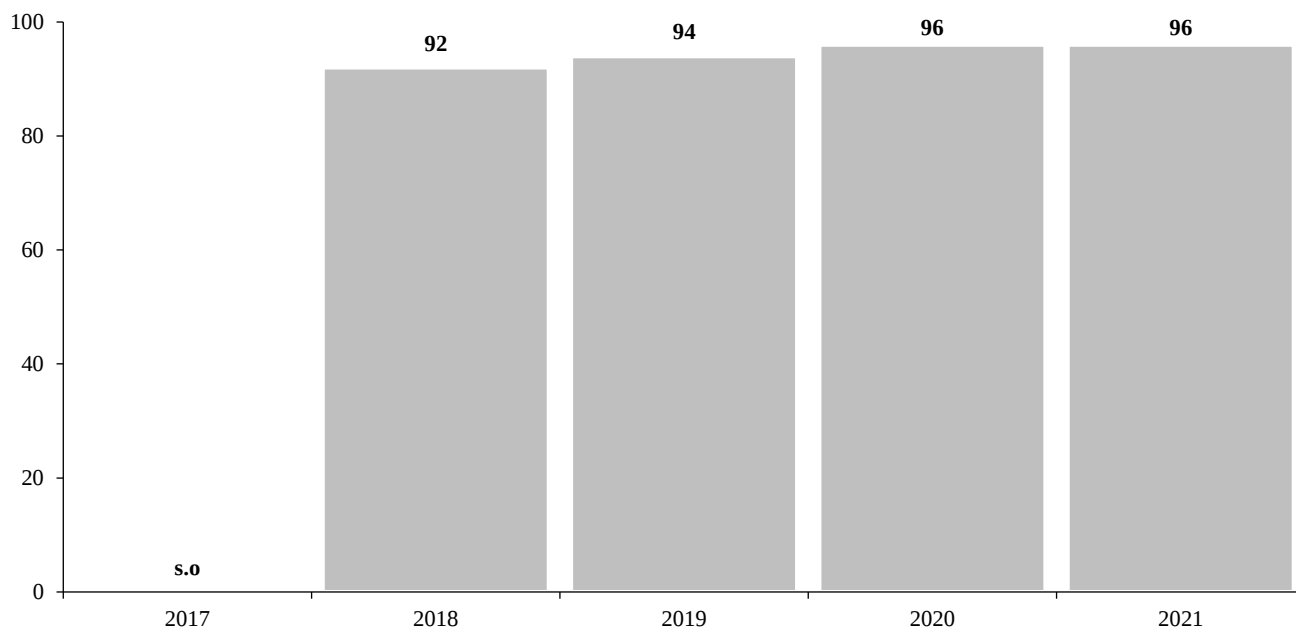
1.141 Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la prise de décisions sera améliorée dans les organes et organismes auxquels des services seront fournis et la documentation destinée aux organes délibérants sera mise à disposition plus rapidement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'optimisation progressive de la planification des capacités internes et le recours à des capacités externes temporaires suffisamment à l'avance, comme le montre l'augmentation du nombre de documents pour lesquels les départements auteurs ont fourni des prévisions, par opposition aux documents dont le traitement a dû être planifié en s'appuyant uniquement sur les tendances observées par le passé. Ces efforts ont permis d'améliorer la planification, comme en témoigne le fait que la part de la documentation qui a été inscrite dans les prévisions a augmenté de 39 % entre 2018 et 2019. Le sous-programme s'est de plus en plus appuyé sur la saisie anticipée des informations concernant le volume prévu de documentation à traiter dans les tableaux de bord de suivi des performances, tels que l'outil de visualisation des documents à traiter développé par le Département et mis en service en 2018. Ces outils servent à fournir en temps réel des données facilitant la prise de décisions en temps voulu et permettant de réagir efficacement à l'évolution des demandes des États Membres et des autres clients. À l'heure actuelle, les informations sur la documentation destinée aux organes délibérants sont systématiquement saisies dans les outils, ce qui facilite la planification des capacités.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : continuer d'améliorer le respect des délais de publication des documents grâce à une collaboration plus étroite avec les organes intergouvernementaux (résultat déjà défini pour 2020)

1.142 Les travaux relatifs à la planification des capacités requises pour les services de documentation en consultation avec les secrétariats des organes intergouvernementaux se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on améliorera le respect des délais de publication, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.XIX

Mesure des résultats : pourcentage de documents publiés dans les délais impartis

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : cohérence et ponctualité (nouveau résultat)

1.143 Le calendrier établi pour 2021 sera semblable à celui de 2019 puisqu'il s'agit également d'une année impaire, les demandes relatives à la documentation étant fonction de la fréquence à laquelle se réunissent les organes. Un volume relativement important de rapports, dont certains de nature très technique, sera traité dans le cadre du sous-programme. On tirera parti des outils innovants contribuant à la productivité qui ont été développés et mis en service par le Département dans les domaines de la terminologie ainsi que de la recherche de références et de la traduction assistées par ordinateur, à savoir les outils gText, et on les mettra à la disposition des traducteurs contractuels pour faire converger les traductions produites dans les différentes langues et assurer la cohérence avec les documents déjà publiés. En plus de traiter les documents, on continuera d'établir, pour le compte des secrétariats clients, les projets de comptes rendus officiels des réunions. Afin de pouvoir planifier plus précisément ses capacités, le sous-programme collaborera activement avec le sous-programme 2 pour demander aux départements auteurs de fournir à l'avance des prévisions quant à la soumission des documents destinés aux organes délibérants.

Situation interne et réponse

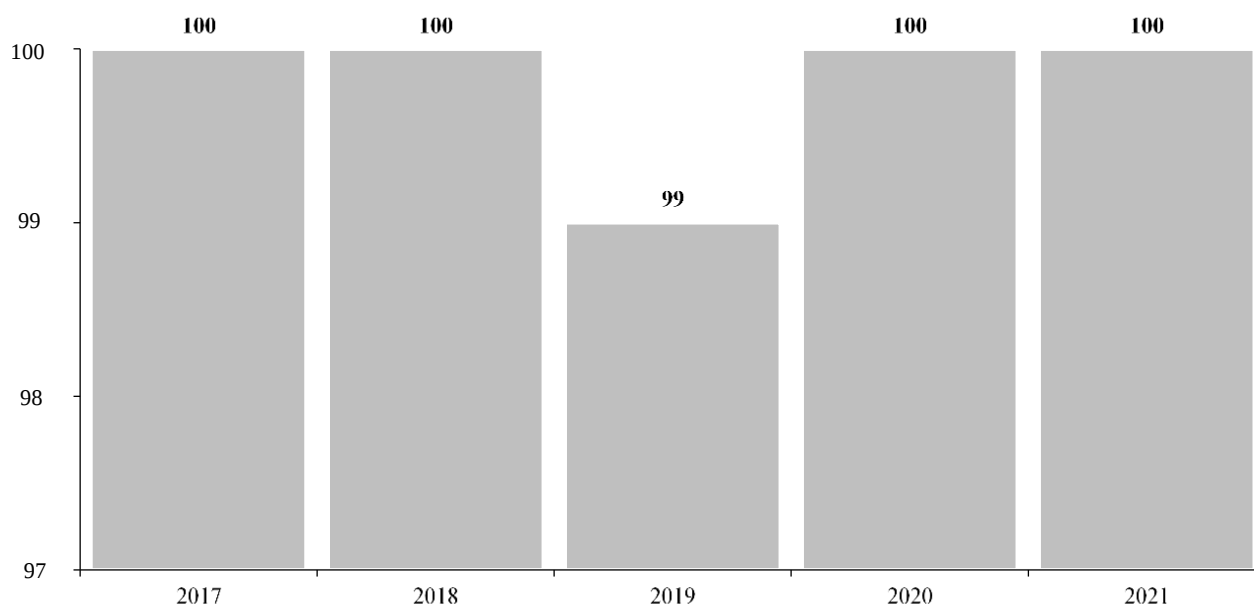
1.144 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait estimer précisément la charge de travail à venir. Une déviation même mineure par rapport aux prévisions sur lesquelles on s'est entendu peut avoir des effets négatifs, car elle peut entraîner une situation de sureffectif ou de sous-effectif. En réponse, le sous-programme suivra de près le respect des prévisions relatives à la soumission des documents et réagira promptement à toute variation ; il réaffectera, ou proposera à d'autres centres de conférence, les capacités excédentaires plutôt que de ne pas en faire usage. Les prévisions seront révisées tous les mois et les capacités prévues seront ajustées en conséquence.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.145 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies, comme devrait le montrer le fait que les documents continuent d'être distribués simultanément dans toutes les langues officielles, malgré l'augmentation du volume de textes à traduire.

Figure 1.XX

Mesure des résultats : pourcentage de la documentation destinée aux organes délibérants distribuée simultanément dans toutes les langues officielles



Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.146 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

[73/239](#)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

[74/222](#)

Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Produits

1.147 On trouvera dans le tableau 1.17 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.17

Sous-programme 3 (Nairobi) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	8 860	9 556	6 642	8 810
1. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et à ses organes subsidiaires	1 889	1 568	45	1 500
2. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Conseil d'administration, à l'Assemblée, au Conseil exécutif et aux organes subsidiaires d'ONU-Habitat	871	1 217	—	500
3. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	1 100	791	1 100	800
4. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux réunions du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin organisées par le PNUE	—	64	—	—
5. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux réunions des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	1 180	1 708	1 230	1 200
6. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	730	716	247	650
7. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	590	628	390	650
8. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	990	882	220	900
9. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	160	112	110	110
10. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure	750	900	—	900
11. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à d'autres organes intergouvernementaux	600	970	3 300	1 600
E. Activités d'appui				
Correspondance et services de documentation : élaboration, pour le compte de secrétariats clients, de 22 documents de session et comptes rendus.				

Sous-programme 4

Services d'appui aux réunions et de publication

Objectif

1.148 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies.

Stratégie

1.149 Pour contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies, le sous-programme continuera de fournir des services d'appui aux réunions et de publication de première qualité, notamment des services d'interprétation et de publication dans les langues officielles aux principaux organes intergouvernementaux ayant leur siège à Nairobi, dont l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'Assemblée d'ONU-Habitat et leurs organes subsidiaires, ainsi qu'aux organes intergouvernementaux dont les réunions ne sont pas inscrites au calendrier, par exemple ceux dont les travaux portent sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sont coordonnés par le PNUE, ou au secrétariat de tout autre organe multilatéral sollicitant des services d'interprétation et de publication dans le cadre du sous-programme. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un recours accru aux capacités internes et la mise en œuvre d'une gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale pour tirer parti de la proximité géographique des lieux de réunion et s'appuyer sur du personnel temporaire pendant les pics d'activité.

1.150 Pour s'adapter efficacement si la situation évolue, le sous-programme améliorera la planification des capacités par un suivi régulier des réunions planifiées, des travaux de publication demandés, du programme de travail prévu et des changements intervenus, en étroite coordination avec le sous-programme 2. Grâce à l'attention qui continuera d'être portée à la formation du personnel et aux activités ciblées de collaboration avec les établissements formant des professionnels des langues, ainsi que l'organisation coordonnée d'épreuves pour l'évaluation des professionnels indépendants, il garantira la mise à disposition des ressources nécessaires sur différents sites pour faire face à l'évolution de la demande. Attentif aux évolutions récentes en matière de publications, il intégrera les technologies dans ses méthodes de travail pour répondre aux demandes des clients. Des enquêtes seront régulièrement effectuées auprès de ces derniers, dont les réponses seront précieuses pour évaluer les résultats obtenus. Cette souplesse des activités de programmation et l'amélioration des méthodes de travail devraient faciliter les délibérations, en fournissant aux États Membres des services d'interprétation de première qualité ainsi qu'en mettant à leur disposition des documents officiels, dans un format conforme aux normes d'accessibilité.

1.151 Le sous-programme continue de former le personnel et de renforcer les capacités par des activités ciblées de coopération avec des établissements d'enseignement. Il collabore avec le réseau des universités qui ont signé un memorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec le Consortium panafricain pour un master en interprétation et en traduction, pour que les interprètes puissent rafraîchir leurs connaissances et former des étudiantes et

étudiants en interprétation, conformément aux besoins de l'Organisation, dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités, qui prévoit le recours à des professionnels indépendants. Enfin, pour garantir la mise à disposition des ressources nécessaires sur différents sites et faire face à l'évolution de la demande, il poursuit sa collaboration avec les autres centres de conférence dans le cadre d'une gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale en vue d'organiser des épreuves de recrutement à distance et d'étoffer ainsi la liste des interprètes indépendants présélectionnés.

1.152 Pour continuer de répondre aux besoins croissants touchant aux travaux de publication à la demande, le sous-programme s'appuiera davantage sur les solutions technologiques en vue d'améliorer les flux de travail. La mise en service de gDoc 2.0, doté de fonctionnalités de prévision, de planification des capacités et de contrôle de la production, permet de mieux ajuster les capacités à la demande. Dans cette optique, on utilisera des outils de publication assistée par ordinateur qui permettront d'automatiser la mise en page et de publier les documents à la demande, ce qui réduira les besoins de stockage. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : une production accélérée de supports visuels personnalisés, qui aideront les clients du sous-programme à exécuter leurs programmes et à mener à bien leurs activités de sensibilisation.

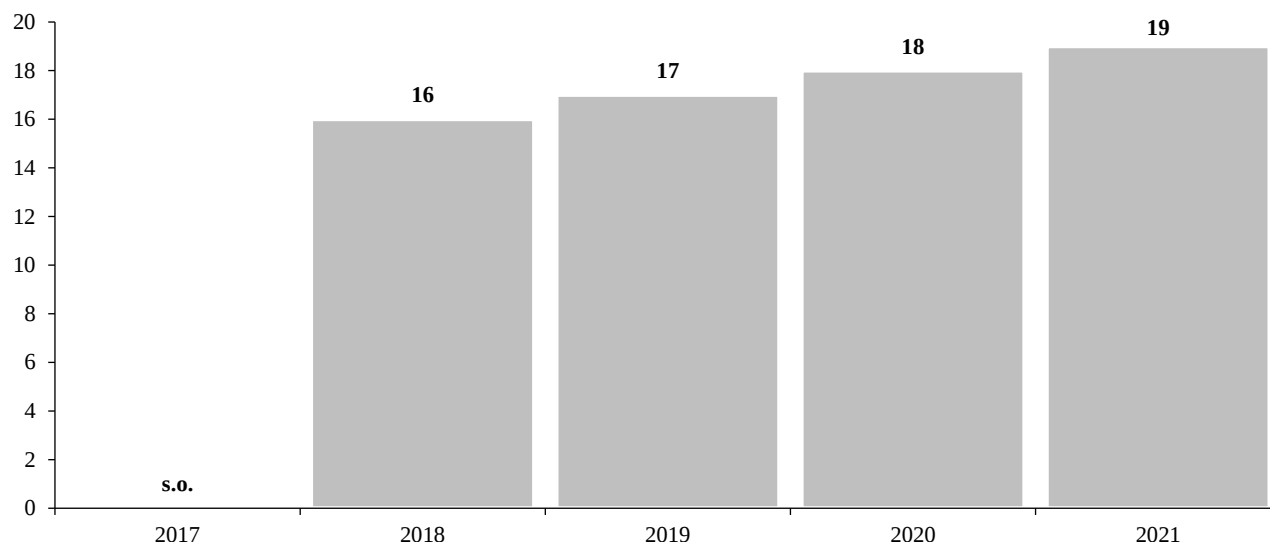
1.153 Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration progressive de la planification en amont des ressources nécessaires au titre des services d'interprétation. Les clients sont contactés bien avant la tenue de leurs prochaines réunions, ce qui permet d'anticiper le plus tôt possible leurs besoins de manière à optimiser le recrutement et les voyages des interprètes permanents et indépendants, lorsque leurs services sont requis.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : réactivité et souplesse des services d'interprétation sur de multiples sites (résultat déjà défini pour 2020)

1.154 L'exécution du sous-programme permettra de maintenir la prestation de services d'interprétation sur de multiples sites, conformément au mandat qui a été défini, ainsi que la qualité des services d'appui aux réunions, et ce, malgré l'augmentation du nombre et de la complexité des réunions tenues hors de Nairobi, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 1.XXI

Mesure des résultats : nombre de réunions tenues hors de Nairobi nécessitant des services d'interprétation

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : fourniture de services de première qualité d'interprétation quel que soit le lieu (nouveau résultat)

1.155 Le sous-programme assurera, au mieux de ses possibilités, des services d'interprétation pour les principaux organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et ayant leur siège à Nairobi. Il fournira également des services d'interprétation et de publication efficaces et rationnels à de nombreux organes délibérants et à d'autres secrétariats dont les réunions ne sont pas inscrites au calendrier, qu'ils se réunissent à Nairobi ou ailleurs, moyennant remboursement. Il étoffe sa liste d'interprètes indépendants qualifiés, tout en veillant à ce que le nombre et la compétence de ces interprètes, ainsi que leur répartition géographique, correspondent aux besoins croissants de ses clients. En 2019, l'Office des Nations Unies à Nairobi a mis en place, en coopération avec d'autres centres de conférence, des épreuves à distance qui ont été passées par 60 interprètes indépendants, dont 18 ont été accrédités pour les réunions dont le sous-programme assure le service. Autre nouveauté majeure introduite en 2019, l'évaluation régulière du travail de ces interprètes, grâce à un formulaire d'évaluation et de commentaires en ligne que remplissent à l'issue de chaque réunion leurs collègues de cabine faisant partie du personnel permanent, l'objectif étant d'apprécier la qualité des services fournis et de remédier rapidement à toute insuffisance.

Situation interne et réponse

1.156 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : compte tenu du nombre croissant de réunions tenues en parallèle sur plusieurs sites, il s'agissait de trouver des interprètes, aussi bien dans des lieux d'affectation existants que dans d'autres villes et d'évaluer régulièrement la qualité du travail de toutes les recrues. En réponse, le sous-programme collaborera activement avec les secrétariats clients pour anticiper la demande et connaître à l'avance les villes où se tiendront les réunions, de manière à recenser en amont les ressources situées à proximité, en continuant d'organiser des épreuves à distance dans des zones géographiques ciblées, par l'intermédiaire du réseau d'établissements d'enseignement qui ont signé un mémorandum d'accord avec

lui. Plutôt que de s'appuyer uniquement sur les chefs des unités linguistiques, le sous-programme confiera des fonctions de chef d'équipe à d'autres interprètes permanents. Ces chefs d'équipe encadreront des interprètes moins expérimentés, qui seront amenés à répartir le travail dans le cadre des réunions qui leur seront assignées, le but étant d'accroître la capacité du sous-programme et de lui permettre de fournir simultanément des services d'interprétation sur plusieurs sites. L'évaluation des prestations des interprètes indépendants fera partie des responsabilités qui auront été déléguées, de sorte que des services d'interprétation de première qualité soient assurés. Pour répondre aux besoins des clients, le sous-programme s'attachera également à étoffer la liste d'interprètes présélectionnés, à élargir sa couverture géographique et à tirer parti des solutions technologiques pour améliorer les méthodes de travail.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

1.157 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies, comme devrait le montrer l'absence de plainte de la part de représentants des États Membres auprès des organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts ou de départements clients quant à la qualité des services d'interprétation, de publication et d'appui aux réunions.

Tableau 1.18
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Aucune plainte reçue concernant les services d'interprétation	Aucune plainte reçue concernant les services d'interprétation	Aucune plainte reçue concernant les services d'interprétation	Aucune plainte reçue concernant les services d'interprétation	Aucune plainte reçue concernant les services d'interprétation

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.158 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	74/222	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
------------------------	--	------------------------	---

Produits

1.159 On trouvera dans le tableau 1.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.19

Sous-programme 4 (Nairobi) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	550	408	450	505
1. Réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de ses organes subsidiaires	26	37	6	35
2. Réunions du Conseil d'administration, de l'Assemblée, du Conseil exécutif d'ONU-Habitat et de ses organes subsidiaires	20	18	12	18
3. Réunions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	36	18	36	18
4. Réunions du groupe spécial d'experts à composition non limitée sur les déchets marins et les microplastiques	12	—	—	—
5. Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	23	—	23	23
6. Conférence des Parties à la Convention de Nairobi amendée pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental	—	—	10	—
7. Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	—	5	8	8
8. Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	10	2	—	8
9. Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	10	12	—	8
10. Réunions mondiales des correspondants nationaux pour le Programme de Montevideo organisées par le PNUE	—	—	10	—
11. Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	40	12	40	12
12. Quatrième Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres	—	—	4	—
13. Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure	10	10	—	10
14. Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique	—	7	26	—
15. Réunions du pacte mondial pour l'environnement organisées par le PNUE	22	22	—	—
16. Réunions d'autres organes intergouvernementaux ou organes d'experts et réunions sur la facilitation de l'exécution des programmes	341	265	275	365
E. Activités d'appui				
Correspondance et services de documentation : conception et mise en page de 163 publications, d'une page Web, de 524 supports d'information et autres produits dans toutes les langues officielles, sur support papier et sous forme électronique.				

Programme 2

Affaires politiques

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de s'occuper de toutes les questions relatives à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits dans le monde. C'est à lui qu'incombent au premier chef les fonctions de bons offices, d'analyse politique, de médiation, d'assistance électorale, d'appui à la consolidation de la paix et d'orientation politique chaque fois notamment que l'ONU déploie des efforts de diplomatie préventive ou œuvre en faveur du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions politiques spéciales, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix, et appuie les coordonnateurs résidents œuvrant dans des situations politiques complexes. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, et fait appel aux compétences des organismes des Nations Unies pour permettre une action cohérente à l'échelle du système en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

2.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [46/232](#) par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution [72/262 C](#), adoptée récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et la gravité des conflits observées ces dernières années et leur coût humain et matériel considérable confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques inclusives.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

2.3 Le Département est chargé des questions politiques et des questions ayant trait à la consolidation de la paix et administre un ensemble d'outils et de moyens d'action portant sur tous les aspects des conflits en vue de faire prévaloir une approche cohérente et efficace de la prévention et du règlement des conflits, de l'assistance électorale et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il tiendra compte de l'évolution des conflits, et notamment de l'apparition de nouvelles menaces, pour définir des stratégies spécifiques, en particulier des stratégies régionales globales, visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Compte tenu de son mandat de portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix,

il jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

2.4 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège ainsi que sur son réseau d'entités présentes sur le terrain, en particulier les missions politiques spéciales, y compris les bureaux régionaux, et les entités assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales.

2.5 Le Département veillera également à permettre de gagner en cohérence et en efficacité dans l'élaboration de stratégies régionales globales, comme prévu dans la réforme de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'ONU. Dans le cadre du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), la réforme a notamment donné lieu à la création d'une structure politique et opérationnelle régionale commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, laquelle continuera de permettre de mieux planifier les transitions, par exemple lors du retrait des opérations de maintien de la paix, les fonctions politiques et opérationnelles ayant été rattachées. De plus, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ayant été intégré à un Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix travaillant de manière unifiée et cohérente, les échanges continueront de s'intensifier entre, d'un côté, le Département et la structure politique et opérationnelle régionale unique et, de l'autre, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Ces diverses formes de collaboration devraient encore s'approfondir, ce qui sera particulièrement utile lors des phases de transition.

2.6 Le Département continuera de : fournir des conseils et des services techniques au Conseil de sécurité, à ses organes subsidiaires et au Comité d'état-major ; prêter assistance et appui à la Commission de consolidation de la paix ; fournir des conseils et un appui technique au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux concernés ; prêter appui au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de façon à faciliter les débats et à l'aider à exécuter son programme de travail annuel.

2.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) Les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans les situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;
- b) Il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir un conflit ;
- c) Les parties à un conflit manifestent la volonté de s'engager dans un processus de règlement pacifique des différends.

2.8 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sa nouvelle politique sur les femmes et la paix et la sécurité a été publiée en juin 2019. Établie sur la base des bonnes pratiques du Département et des missions politiques spéciales, elle vise à garantir que le Département et les missions politiques spéciales intègrent les grandes priorités à cet égard dans leurs activités quotidiennes. Conformément aux mandats confiés à l'Organisation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ces priorités sont les suivantes : prise en compte des questions de genre dans l'analyse politique et l'analyse des conflits ; promotion de l'inclusion des femmes dans toutes les activités

de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ; participation des femmes aux processus électoraux et politiques. La politique aborde également des questions comme la prévention et l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits et la préparation et le financement de l'après-conflit. Ainsi, s'agissant du sous-programme 2 (Assistance électorale), le résultat pour 2019, qui mesure l'augmentation du pourcentage moyen de femmes parlementaires dans les pays ayant bénéficié de l'assistance électorale de l'ONU au cours des cinq dernières années, témoigne du fait que les questions de genre sont systématiquement et véritablement prises en compte dans toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU. Tous les rapports de missions d'évaluation des besoins établis en 2019 comprenaient une analyse par sexe et des recommandations tenant compte du genre. En outre, dans le cadre du sous-programme 2, des activités de formation consacrées à la question du genre et des élections ont été organisées à l'intention de diverses organisations régionales et de leurs États membres. Le Département continuera de mener de telles initiatives régionales tenant compte du genre en 2021.

2.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continue de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, y compris régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, il s'emploie également à renforcer les partenariats noués avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale menée en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable. Le Département élargit également ses partenariats à d'autres acteurs concernés, notamment la société civile, en particulier afin d'aider les femmes et les jeunes.

2.10 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Département continuera de participer au Comité exécutif du Secrétaire général par l'intermédiaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, compte tenu du rôle et de la responsabilité du Bureau pour ce qui est de contribuer à permettre une plus grande cohérence entre les différents piliers. De plus, le Département préside plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région, dans le respect des mandats de chaque entité, ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Charte des Nations Unies

[Articles 33 et 99](#)

Résolutions de l'Assemblée générale

[46/232](#)

Revitalisation du Secrétariat de
l'Organisation des Nations Unies

[72/262 C](#)

Questions spéciales relatives au budget-
programme de l'exercice biennal 2018-2019
(section III)

Résolutions du Conseil de sécurité

2171 (2014)

Produits

2.12 On trouvera dans le tableau 2.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 2.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec des organisations régionales et sous-régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'examen et d'évaluation stratégique.				
Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur les questions de paix et de sécurité internationales.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : expositions et publication de manuels, de guides et de textes sur les travaux du Département.				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publications sur les travaux du Département.				

Activités d'évaluation

2.13 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Auto-évaluations :
 - i) évaluation de fin de cycle du plan stratégique du Département des affaires politiques pour la période 2016-2019 ;
 - ii) évaluation de l'action du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ;
- b) Quatre évaluations indépendantes des activités menées en Côte d'Ivoire, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, réalisées à la demande du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

2.14 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et des auto-évaluations mentionnées à l'alinéa a) du paragraphe 2.13 pour le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Il a également été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées à l'alinéa b) du paragraphe 2.13 pour le sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021.

2.15 Il est prévu de procéder, en 2021, à au moins une auto-évaluation dont la portée et le thème restent à définir.

Programme de travail

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Objectif

2.16 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

Stratégie

2.17 Pour contribuer à faire progresser la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques, le sous-programme entend faciliter le règlement pacifique des différends, au titre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix. À cette fin, le Département travaillera en étroite coopération avec de nombreux d'acteurs, en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales, y compris au titre du Chapitre VIII de la Charte. La stratégie définie dans le cadre du sous-programme traduit la conviction que des solutions politiques sont indispensables à l'instauration d'une paix durable. Les activités entreprises devraient aboutir à un renforcement des capacités des États Membres et permettre aux efforts déployés en faveur de la prévention des conflits armés d'être plus efficaces. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appui apporté aux parties signataires d'accords politiques ou de cessez-le-feu, notamment en Colombie, en Libye et au Yémen, ainsi que l'appui apporté à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus politiques nationaux, comme les dialogues nationaux.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : stratégies régionales globales (résultat déjà défini pour 2020)

2.18 Le sous-programme poursuivra ses travaux liés à la prévention des conflits et au rétablissement et à la consolidation de la paix, conformément au mandat qui a été défini, et aidera les organisations régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes à mieux coordonner leur action, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 2.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires dans la mise en place des nouvelles structures	Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 commencent à être appliquées, permettant une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 et en 2020 sont poursuivies et approfondies, permettant une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : coopération renforcée en matière de paix et de sécurité (nouveau résultat)

2.19 Avant 2019, les États Membres étaient tenus informés des risques qui pesaient sur la paix et la sécurité et des progrès en matière de consolidation et de pérennisation de la paix par deux entités différentes, le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Si ces deux entités se coordonnaient étroitement lors de la mise au point des solutions et recommandations en matière d'action préventive et de pérennisation de la paix, il est apparu qu'il était possible d'harmoniser davantage leurs activités et de renforcer les approches communes dans l'appui apporté à tel ou tel pays. Le sous-programme entend ainsi créer des synergies avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les approfondir. Des synergies devraient en particulier apparaître dans les missions politiques spéciales, notamment les missions nouvellement créées, où le sous-programme, grâce à sa grande connaissance des questions thématiques et régionales, s'emploiera à renforcer l'intégration des différents outils nécessaires à la mise en œuvre des mandats de paix et de sécurité de l'Organisation.

Situation interne et réponse

2.20 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il lui fallait intégrer et renforcer les compétences distinctes et complémentaires du Département des affaires politiques (prévention des conflits et rétablissement de la paix, y compris élaboration de stratégies politiques globales) et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (harmonisation des activités et renforcement des partenariats à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix et du rôle joué par le Département des opérations de maintien de la paix dans la gestion du maintien de la paix). En réponse, conformément à la nouvelle architecture de paix et de sécurité approuvée par le Secrétaire général en 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a été créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui regroupe les fonctions stratégiques, politiques et opérationnelles de l'ancien Département des affaires politiques et les fonctions de consolidation de la paix précédemment

assumées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le nouveau Département a commencé à fonctionner en 2019 et poursuivi ses travaux en 2020. Cette nouvelle structure permet de renforcer la collaboration entre les spécialistes des questions régionales et thématiques du sous-programme et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix de façon à garantir une approche holistique dans toutes les activités politiques et de consolidation de la paix menées à travers le monde, en réunissant dans les mêmes entités les outils – différents mais complémentaires – indispensables à la paix et à la sécurité. Cela devrait permettre dans les années à venir de mieux intégrer encore les approches et les perspectives.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.21 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques, comme devraient le montrer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales globales visant à mieux harmoniser les mesures prises par les divers acteurs intervenant dans une même région, notamment les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales. Une plus grande unité d'action entre ces acteurs devrait permettre aux initiatives lancées dans telle ou telle région par la communauté internationale pour prévenir un conflit ou rétablir, consolider ou pérenniser de la paix d'être plus efficaces. Pour que les acteurs extérieurs agissent de façon unifiée, il faudra également une meilleure coordination entre les diverses entités des Nations Unies intervenant dans une même région, notamment les missions politiques spéciales, les opérations de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes, ainsi qu'une plus grande cohérence et une meilleure adéquation entre les objectifs politiques et les décisions programmatiques, compte tenu de la diversité et de la complexité toujours croissantes des causes profondes des conflits. Concrètement, des stratégies régionales plus solides et plus complètes seront adoptées, les activités de prévention des conflits et de rétablissement, de consolidation et de pérennisation de la paix auxquelles participent de nombreux acteurs seront mieux coordonnées et une meilleure adéquation sera assurée entre les analyses politiques et les décisions programmatiques des différents acteurs.

Tableau 2.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires dans la mise en place des nouvelles structures	Les acteurs extérieurs comme les organisations régionales et sous-régionales examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 commencent à être appliquées, permettant une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.22 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Articles 33 et 99

Résolutions de l'Assemblée générale

47/120 A	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	63/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
47/120 B	Agenda pour la paix		
52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
57/5	Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique	63/19	La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
57/26	Prévention et règlement pacifique des différends	63/22	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix
57/157	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	63/23	Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	63/24	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire
57/298	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	63/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
59/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale	63/261	Renforcement du Département des affaires politiques
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations	63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
60/260	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale	63/308	Responsabilité de protéger
60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	63/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe	64/7	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala
61/230	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	64/10	Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
61/269	Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix	64/12	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
61/293	Prévention des conflits armés	64/14	L'Alliance des civilisations
61/294	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud	64/116	L'état de droit aux niveaux national et international
		64/118	Mesures visant à éliminer le terrorisme international

64/123	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	69/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective
64/124	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée	69/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	69/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
64/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	69/26	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
64/223	Vers des partenariats mondiaux	69/74	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
64/254	Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza	69/83	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
65/283	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	69/110	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
66/253 A et B	La situation en République arabe syrienne	69/111	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
66/291	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	69/112	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
67/19	Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies	69/265	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
67/123	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales	69/270	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
68/15	Règlement pacifique de la question de Palestine	69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
68/16	Jérusalem	69/286	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)
68/79	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens	69/291	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
68/127	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent	69/311	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise
68/182	Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	69/314	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	69/317	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
69/1	Mesures visant à endiguer et combattre l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée récemment en Afrique de l'Ouest	69/318	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
69/3	Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola	69/322	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
69/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale		
69/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes		
69/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants		
69/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération		

70/5	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique	70/252	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits
70/64	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	70/304	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
70/83	Aide aux réfugiés de Palestine	72/14	Règlement pacifique de la question de Palestine
70/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures	72/15	Jérusalem
70/85	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	72/16	Le Golan syrien
		72/83	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens
70/86	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens	72/134	Assistance au peuple palestinien
70/87	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	72/248	Situation des droits de l'homme au Myanmar
		72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
70/88	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	72/280	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)
		72/282	Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova
70/89	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé	73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
		73/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
70/90	Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	73/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
70/91	Le Golan syrien occupé		
70/92	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales	73/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
70/98	Question du Sahara occidental	73/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
70/108	Assistance au peuple palestinien		
70/109	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent	73/88	La situation en Afghanistan
70/141	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination	73/101	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
70/185	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	73/135	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
70/225	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles	73/194	Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov
70/232	Droits des peuples autochtones	73/249	Coopération Sud-Sud
70/233	Situation des droits de l'homme au Myanmar	73/259	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

73/263	Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)	ES-10/20	Protection de la population civile palestinienne
73/267	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	74/246	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar

Résolutions du Conseil de sécurité, déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et lettres adressées au Secrétaire général par la présidence du Conseil de sécurité

1196 (1998)	2098 (2013)	
1197 (1998)	2103 (2013)	
1208 (1998)	2106 (2013)	
1209 (1998)	2107 (2013)	
1318 (2000)	2118 (2013)	
1325 (2000)	2122 (2013)	
1366 (2001)	S/PRST/2013/4	
1559 (2004)	S/PRST/2013/6	
1631 (2005)	S/PRST/2013/10	
1645 (2005)	S/PRST/2013/12	
1646 (2005)	S/PRST/2013/13	
1680 (2006)	S/PRST/2013/18	
1699 (2006)	S/PRST/2013/19	
1701 (2006)	S/PRST/2013/20	
1810 (2008)	S/PRST/2013/22	
1820 (2008)	S/2013/759	Mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
1860 (2009)		
1882 (2009)	2139 (2014)	
1887 (2009)	2145 (2014)	
1888 (2009)	2157 (2014)	
1889 (2009)	2158 (2014)	
1894 (2009)	2165 (2014)	
1904 (2009)	2171 (2014)	
1907 (2009)	2186 (2014)	
S/PRST/2011/4	S/PRST/2014/6	
S/PRST/2011/15	S/PRST/2014/8	
S/PRST/2011/18	S/PRST/2014/17	
S/PRST/2011/21	S/PRST/2014/25	
2039 (2012)	2203 (2015)	
2046 (2012)	2214 (2015)	
2048 (2012)	2218 (2015)	
2056 (2012)	2232 (2015)	
S/PRST/2012/2	2238 (2015)	
S/PRST/2012/11	2242 (2015)	
S/PRST/2012/18	2245 (2015)	
S/PRST/2012/21	2246 (2015)	
S/PRST/2012/25	2250 (2015)	
S/PRST/2012/28	2253 (2015)	
2092 (2013)	2254 (2015)	
2093 (2013)	2259 (2015)	

S/PRST/2015/4		2461 (2019)	
S/PRST/2015/12		2468 (2019)	
S/PRST/2015/14		2470 (2019)	
S/PRST/2015/22		2472 (2019)	
S/PRST/2015/24		2476 (2019)	
S/2015/555	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	2481 (2019)	
		2483 (2019)	
S/2015/1026	Commission mixte Cameroun-Nigéria	2485 (2019)	
2267 (2016)		2487 (2019)	
2320 (2016)		2489 (2019)	
2334 (2016)		2491 (2019)	
S/PRST/2016/4		2493 (2019)	
S/PRST/2016/8		S/PRST/2019/1	
S/PRST/2016/11		S/PRST/2019/5	
S/PRST/2016/19		S/PRST/2019/6	
2337 (2017)		S/PRST/2019/7	
2379 (2017)		S/PRST/2019/9	
S/PRST/2017/2		S/PRST/2019/10	
S/PRST/2017/10		S/PRST/2019/12	
S/PRST/2017/17		S/PRST/2019/13	
2343 (2018)		S/PRST/2019/14	
2398 (2018)		S/PRST/2019/15	
2404 (2018)		2504 (2020)	
2405 (2018)		2505 (2020)	
2416 (2018)		2506 (2020)	
2419 (2018)		2509 (2020)	
2421 (2018)		2510 (2020)	
2430 (2018)		2511 (2020)	
2444 (2018)		2512 (2020)	
2445 (2018)		2513 (2020)	
2451 (2018)		2516 (2020)	
S/PRST/2018/3		S/PRST/2020/1	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2018/16		S/PRST/2020/2	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
2452 (2019)			
2453 (2019)		S/PRST/2020/3	Le sort des enfants en temps de conflit armé
2458 (2019)			
2460 (2019)			

Produits

2.23 On trouvera dans le tableau 2.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.4

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	47	60	70	68
1. Rapport du Secrétaire général à l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	–	–	1	–
2. Rapports du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	16	16	16	16
3. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale établi en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	–	–	1	–
4. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	30	43	50	50
5. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les mesures de confiance à l'échelon régional	1	1	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	47	101	104	105
6. Séances ou consultations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	14	15	16	16
7. Séances ou consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	27	76	80	80
8. Séances du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	2	4	4	4
9. Manifestations parallèles de haut niveau organisées pendant l'Assemblée générale sur les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits	4	6	4	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	140	178	195	195
10. Séminaires, activités de formation et rencontres universitaires sur les moyens de promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement et la consolidation de la paix	140	178	195	195
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec des organisations régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'examen et d'évaluation stratégique.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur les questions de paix et de sécurité internationales.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publications sur les travaux du Département.				

Sous-programme 2

Assistance électorale

Objectif

2.24 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, qui recueillent la confiance du public et qui concourent à la stabilité et à la sécurité, notamment dans les situations de transition et d'après-conflit.

Stratégie

2.25 Pour contribuer à renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, le sous-programme continuera de donner suite rapidement aux demandes d'assistance électorale émanant des États Membres. Fournie aux États Membres qui en font la demande ou au titre d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, cette assistance est essentiellement technique. Elle consiste à déployer des experts techniques et divers types de missions électorales afin d'aider les États à mener à bien leurs opérations électorales. Elle consiste également à renforcer les partenariats électoraux avec les organisations régionales, dont l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum des îles du Pacifique, et organiser avec elles dans diverses parties du monde des activités de formation sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, enseignements tirés s'agissant d'opérations électorales, prévention de la violence électorale). Le sous-programme entend également élaborer de nouvelles politiques internes d'appui électoral en vue de renforcer la cohérence, la cohésion et la coordination des activités d'assistance électorale menées par les entités des Nations Unies. Les travaux entrepris devraient avoir pour résultat de renforcer l'appui apporté à l'ensemble du cycle électoral dans les États Membres qui demandent une assistance électorale, du fait notamment du renforcement des organismes électoraux, de l'amélioration des cadres et systèmes électoraux, de la multiplication des activités d'éducation électorale et d'inscription des électeurs et d'une plus grande participation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap au processus électoral et politique, ce qui devrait contribuer à créer des conditions plus propices à la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous et, en définitive, à renforcer la crédibilité du processus électoral. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appui technique fourni par l'ONU au cours des deux dernières années, lequel a permis de renforcer les capacités électorales d'une soixantaine d'États Membres dans diverses parties du monde.

Résultats escomptés pour 2021

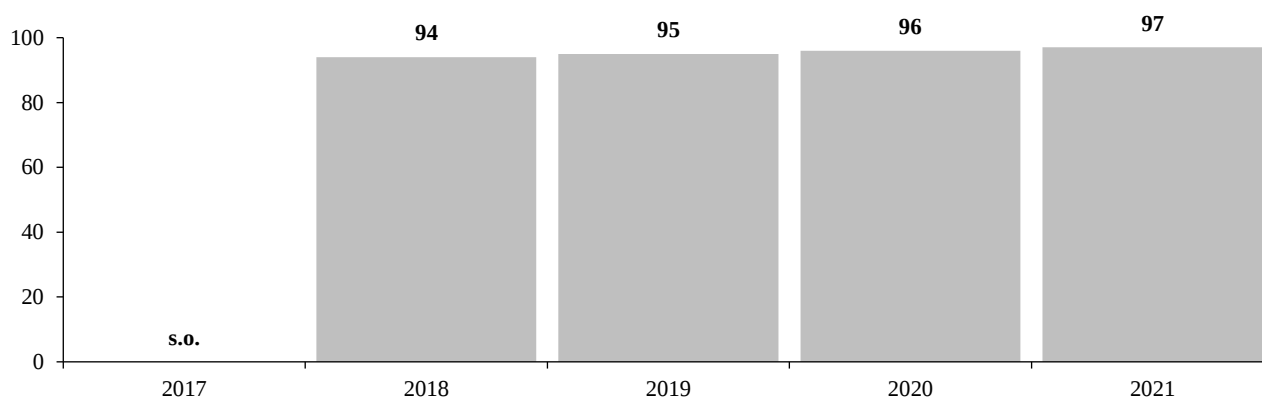
Résultat 1 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections pacifiques, ouvertes à tous et honnêtes (résultat déjà défini pour 2020)

2.26 Le sous-programme poursuivra ses activités d'assistance électorale, conformément au mandat qui a été défini, et aidera les États Membres à renforcer leur

capacité de tenir en temps voulu des élections pacifiques, ouvertes à tous et honnêtes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 2.I

Mesure des résultats : pourcentage de fois où les États Membres reçoivent une mission d'assistance électorale dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques et renforcement de l'appui apporté aux organisations régionales (nouveau résultat)

2.27 En 2021, le sous-programme devrait coordonner l'appui électoral fourni à une soixantaine d'États Membres, nouer de nouveaux partenariats électoraux et renforcer l'appui apporté au développement des capacités des organisations régionales et intergouvernementales, notamment en ce qui concerne la participation des femmes au processus électoral et la prévention de la violence électorale. L'appui apporté au développement des capacités des organisations régionales vise à aider ces dernières à améliorer l'appui électoral qu'elles fournissent aux États Membres dans diverses parties du monde. Le sous-programme s'attachera par ailleurs à élaborer et à mettre en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies de nouvelles politiques en matière d'appui électoral, tout en continuant d'intégrer les questions de genre dans toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU.

Situation interne et réponse

2.28 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il lui fallait continuer de répondre au besoin d'une large coordination entre les entités des Nations Unies et les autres organisations régionales et intergouvernementales fournissant une assistance électorale aux États Membres, afin d'assurer la cohérence et la cohésion des activités d'appui électoral. En réponse, le sous-programme entend renforcer les efforts de coordination interne, notamment en procédant à un examen d'ensemble des politiques et directives internes en matière d'assistance électorale, le but étant de vérifier qu'elles sont à jour et répondent aux besoins actuels, y compris au besoin de renforcer la coordination et la cohérence de l'appui électoral fourni par l'ONU aux États Membres. Il aura recours au Mécanisme de coordination interinstitutions de

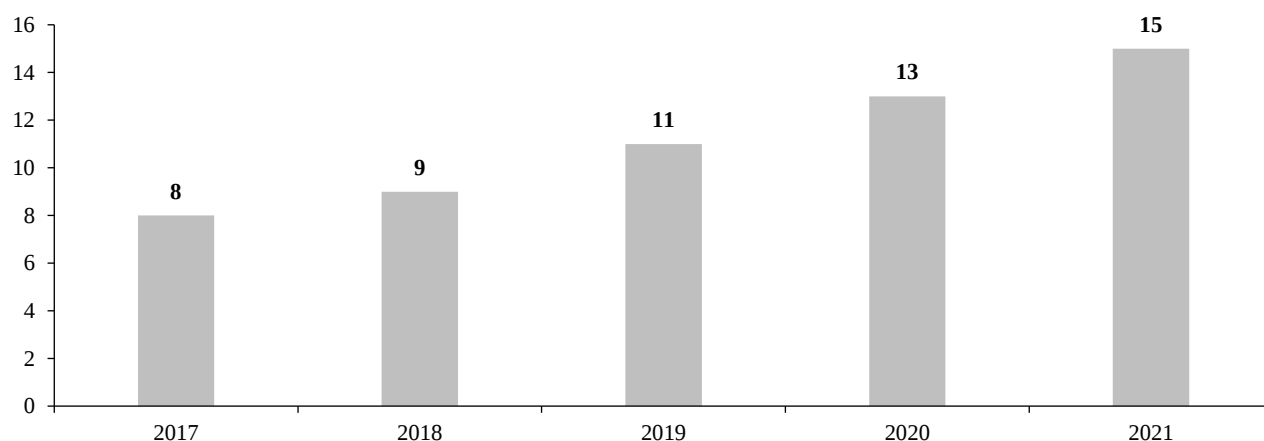
l'assistance électorale pour assurer l'échange d'informations, la coordination et l'élaboration de politiques internes entre les entités des Nations Unies s'occupant de questions électorales. Il s'appuiera également sur les activités de formation régionales destinées aux organisations partenaires et les autres initiatives électorales mondiales pour promouvoir davantage la coordination et la coopération sur les grandes questions électorales.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.29 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des États Membres qui demandent une assistance électorale d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, comme devrait le montrer la suite rapide et coordonnée qui sera donnée aux demandes d'assistance des États Membres. Une autre mesure de résultat sera le nombre d'initiatives régionales de développement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres.

Figure 2.II

Mesure des résultats : nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres



Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.30 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

74/158

Renforcement du rôle que joue
l'Organisation des Nations Unies dans la
promotion d'élections périodiques et
honnêtes et de la démocratisation

Produits

2.31 On trouvera dans le tableau 2.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	1
1. Rapport du Secrétaire général sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation	1	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	–	1
2. Services fonctionnels pour la séance plénière de l'Assemblée générale	1	1	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	16	18	26	26
3. Coordination et appui apporté au déploiement d'observateurs électoraux internationaux lorsque des États Membres ou d'autres organisations en font la demande	1	1	1	1
4. Projets d'assistance électorale pour des États Membres	15	17	25	25
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	19	19	19
5. Activités de formation et ateliers organisés aux niveaux régional et national à l'intention des administrateurs et agents électoraux et portant sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, violence électorale, observation électorale)	19	19	19	19
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	5
6. Directives techniques et documents de référence sur les opérations électorales, le droit électoral et l'organisation et la gestion des élections	5	5	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui technique à la conception de projets électoraux visant à développer ou à renforcer les capacités des autorités électorales nationales dans divers domaines (systèmes et cadres électoraux, prise en compte des questions de genre, inscription des électeurs, opérations électorales).				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'évaluation des besoins visant à définir des plans d'action à l'échelle du système pour aider les États Membres qui en font la demande à organiser leurs élections ; missions d'aide technique, de conseil, d'examen ou autres visant à fournir un appui en matière électorale aux États Membres qui en font la demande.				
Bases de données et supports numériques : migration sur une nouvelle plateforme du fichier unique des spécialistes des affaires électorales (base de données d'experts électoraux) et tenue à jour régulière et gestion du fichier ; tenue à jour et gestion de la mémoire institutionnelle de l'ONU en matière d'assistance électorale ; appui aux organisations régionales qui créent et améliorent leurs bases de données électorales.				

Sous-programme 3

Affaires du Conseil de sécurité

Objectif

2.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche.

Stratégie

2.33 Afin de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, le sous-programme continuera à veiller à l'exécution pleine, entière et diligente du programme de travail du Conseil et à faire en sorte que les documents officiels dont il est saisi ou qui en émanent soient publiés en temps voulu et ne comportent pas d'erreurs. À cette fin, le sous-programme aidera la présidence mensuelle du Conseil à exercer ses fonctions officielles, fournira à celle-ci, aux membres du Conseil et aux autres États Membres des avis techniques et de procédure concernant le déroulement des séances et les activités du Conseil, assurera la publication et la remise en temps voulu des décisions du Conseil et des autres documents en émanant, en veillant à ce qu'ils ne comportent pas d'erreurs, ainsi que la publication des communications qu'il reçoit du Secrétariat, des États Membres et des entités, et continuera de coordonner la programmation et l'administration des séances et des réunions. Pour ce faire, il appliquera les procédures et pratiques établies et, s'il y a lieu, diffusera rapidement tout document de pratique ou de procédure, dont il coordonnera l'édition, la traduction et la publication. Il fournira également des avis, notamment techniques, pour répondre aux demandes d'information particulières des membres du Conseil. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre au Conseil, avec le plein appui du Secrétariat, de s'acquitter des responsabilités que lui confie la Charte des Nations Unies. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les suivants : en 2019, avec l'appui du sous-programme, le Conseil a tenu 258 séances et réunions, mené cinq missions sur le terrain, adopté 52 résolutions et publié 15 déclarations de sa présidence.

2.34 Afin de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, le sous-programme prêtera également appui aux organes subsidiaires du Conseil, y compris aux comités des sanctions et aux groupes de travail. Il aidera notamment le Conseil et ses organes subsidiaires chargés des sanctions à élaborer et appliquer des régimes de sanctions et fournira un appui technique et administratif aux équipes de surveillance des sanctions créées par le Conseil. Il se concertera également avec l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres en vue d'améliorer le fonctionnement des comités des sanctions, de faire mieux connaître les sanctions du Conseil, d'en renforcer la mise en œuvre et d'aider les équipes de surveillance à assurer un suivi minutieux et crédible de l'application des sanctions et à signaler les infractions. À cet égard, il continuera d'organiser des séances de formation annuelles à l'intention des nouveaux présidents et des nouveaux membres des comités des sanctions, diffusera immédiatement auprès des États Membres, des organismes des Nations Unies, des autres organisations régionales et internationales et du secteur privé la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU chaque fois que le Conseil et les comités des sanctions décideront d'inscrire de nouveaux noms ou de procéder à des radiations, et aidera à mettre sur pied rapidement les groupes d'experts. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre au Conseil et à ses comités de sanctions de mettre en œuvre des sanctions

ciblées. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait qu'en 2019, pour 86 % des sièges à pourvoir dans les groupes d'experts, une candidature a été proposée aux comités des sanctions dans les deux semaines suivant le renouvellement du mandat de ces groupes. La même année, le sous-programme a en outre présenté au Conseil sept rapports du Secrétaire général : cinq rapports assortis de recommandations sur divers aspects des régimes et mesures de sanctions et deux rapports concernant l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) sur la question du nucléaire iranien.

2.35 Afin de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche, le sous-programme fournira également aux États Membres des études et des analyses portant spécialement sur les pratiques et la procédure du Conseil, au moyen de publications comme le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ou l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* ou par la diffusion d'autres sources d'informations et de données sur des domaines particuliers de la pratique du Conseil comme le maintien de la paix. Toutes les études et analyses seront mises à la disposition des États Membres sur le site Web du Conseil. Le sous-programme continuera également de prêter appui au Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, notamment en fournissant à la présidence et aux autres membres du Conseil des avis sur des questions de procédure ou techniques. Il répondra également aux demandes de recherche ou de conseil que lui adresseront les États Membres et organisera, si demande lui en est faite, des sessions d'information sur tel ou tel point. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre aux États Membres d'avoir un meilleur accès aux ressources et aux informations concernant le Conseil, de façon à être mieux informés de ses travaux et mieux à même d'y siéger et de contribuer à la mise en œuvre de ses décisions. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que, depuis 2019, le *Répertoire* est une publication annuelle, ce qui permet aux nouveaux membres du Conseil d'accéder aux informations les plus récentes sur les pratiques et la procédure du Conseil.

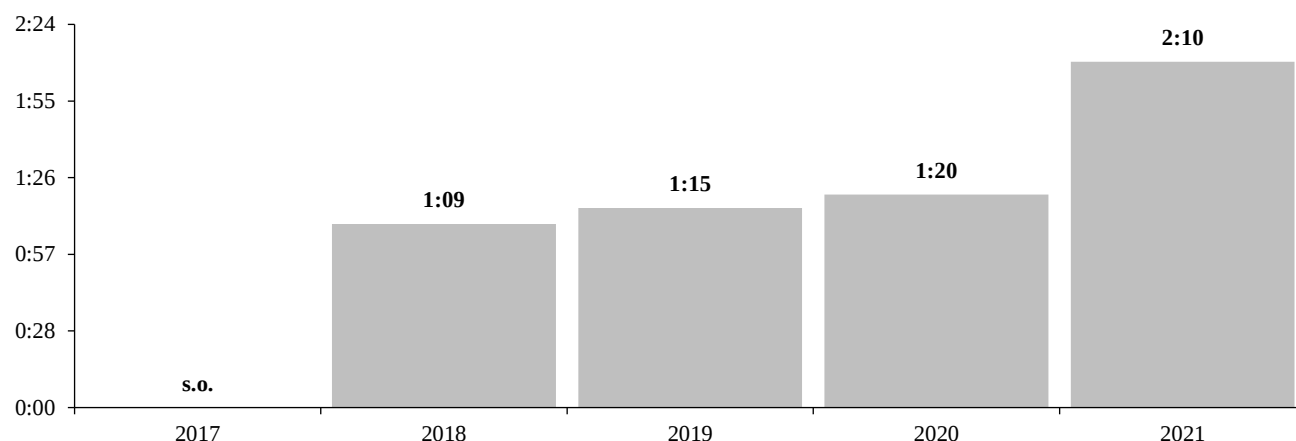
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : interlocuteur privilégié des membres du Conseil de sécurité et d'autres parties intéressées sur toutes les affaires du Conseil (résultat déjà défini pour 2020)

2.36 Le sous-programme poursuivra ses travaux consistant à apporter un appui aux membres du Conseil de sécurité et à leur fournir des conseils pratiques et des avis sur la procédure, conformément au mandat qui a été défini, et prendra des initiatives visant à renforcer la participation des membres du Conseil, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 2.III
Mesure des résultats : temps passé sur le site Web du Conseil de sécurité

(En minutes)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les membres du Conseil reçoivent en temps utile des informations sur l'application des mesures de sanctions (nouveau résultat)

2.37 Le sous-programme est chargé de mettre sur pied rapidement les groupes d'experts qui prêtent assistance au Conseil de sécurité et aux comités des sanctions. Il doit proposer au comité des sanctions concerné des candidatures aux sièges à pourvoir dans le groupe dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe par le Conseil. Par ailleurs, dans sa résolution [2467 \(2019\)](#), le Conseil a encouragé le Secrétaire général à veiller à ce que les groupes d'experts aient recours à des spécialistes des questions de genre et des violences sexuelles. Le sous-programme entretient de nombreux contacts avec les États Membres pour pourvoir aux recrutements dans les différents groupes d'experts et tient à jour un fichier d'experts dans lequel figurent les noms de personnes qualifiées et présélectionnées qui ont exprimé leur intérêt à rejoindre un groupe d'experts.

Situation interne et réponse

2.38 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il lui fallait trouver des candidats à proposer aux comités des sanctions dans le délai de deux semaines, ce qui a été le cas pour 86 % des sièges à pourvoir. En réponse, le sous-programme entend lancer plus tôt le recrutement, continuer à faire connaître les sièges vacants et renforcer ses contacts et ses échanges avec les États Membres s'agissant des différents postes d'experts (notamment en cherchant à recevoir davantage de candidatures féminines), de façon à toucher davantage de candidats qualifiés.

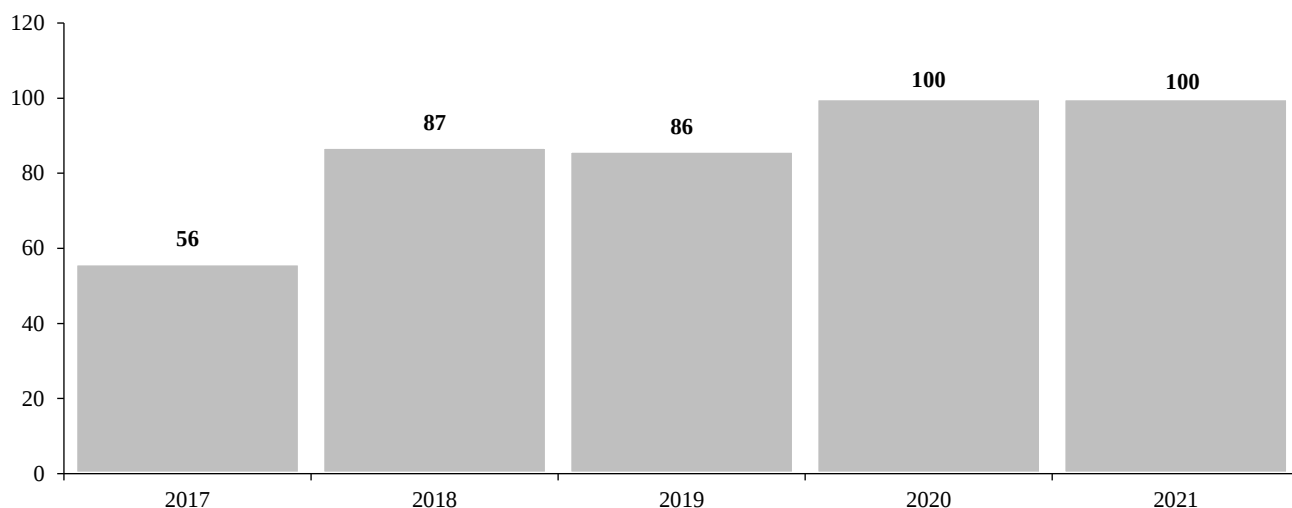
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.39 Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de son mandat, comme devait le montrer la présentation rapide des candidatures d'expert aux comités des sanctions, de façon à assurer le bon suivi des mesures de sanction et le signalement des infractions, l'objectif étant que, pour 100 % des sièges à pourvoir, des candidats soient proposés aux comités dans les deux

semaines suivant le renouvellement du mandat du groupe ou dans les six semaines suivant la création du groupe.

Figure 2.IV

Mesure des résultats : pourcentage de candidatures d'expert proposées aux comités des sanctions dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe



Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Articles 1, 7, 12 2), 15, 24, 28, 29, 30, 41, 45, 46, 47 et 50

Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité

Résolutions de l'Assemblée générale

686 (VII)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	74/190	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
55/222	Plan des conférences	74/252	Plan des conférences

Résolutions du Conseil de sécurité et notes de la présidence du Conseil de sécurité

Résolutions portant création par le Conseil d'organes subsidiaires au titre de l'article 29 de la Charte des Nations Unies, dont les suivantes

751 (1992)	1718 (2006)
1267 (1999)	1904 (2009)
1373 (2001)	1970 (2011)
1518 (2003)	1988 (2011)
1533 (2004)	1989 (2011)
1540 (2004)	2048 (2012)
1591 (2005)	2127 (2013)
1636 (2005)	2140 (2014)

2206 (2015)
2253 (2015)
2374 (2017)

S/2017/507

Note de la présidence du Conseil de sécurité
en date du 30 août 2017

Produits

2.41 On trouvera dans le tableau 2.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	55	55	55	55
1. Notifications du Secrétaire général au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapports du Conseil de sécurité à l'intention de l'Assemblée générale	1	1	1	1
3. Listes des communications émanant de particuliers ou d'organismes non gouvernementaux établies au titre du paragraphe A de l'annexe du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	1	1	1	1
4. Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (mises à jour hebdomadaires)	52	52	52	52
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	510	393	510	400
5. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et réunions connexes, y compris l'appui apporté à la publication des résolutions, des déclarations de la présidence, des communiqués de presse et des autres décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires	510	393	510	400
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	4	6	4
6. Activités visant à faire connaître aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les procédures, pratiques et méthodes de travail en constante évolution du Conseil et de ses organes subsidiaires	6	4	6	4
Publications (nombre de publications)	1	2	2	2
7. Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité	1	1	1	1
8. Volume Résolutions et décisions du Conseil de sécurité	–	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	98	104	109
9. Recherches ad hoc entreprises à la demande d'États Membres sur la pratique et les procédures actuelles ou passées du Conseil de sécurité	–	70	75	80

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
10. Récapitulatif des mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix en cours et aux missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité	1	1	1	1
11. Récapitulatif des mandats du Conseil de sécurité et des rapports présentés au Conseil	–	11	12	12
12. Récapitulatif des mandats relatifs aux questions transversales (les femmes et la paix et la sécurité, enfants touchés par des conflits armés, protection des civils en période de conflit armé)	3	3	3	3
13. <i>Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
14. Statistiques mensuelles des débats du Conseil de sécurité	–	12	12	12

C. Activités de fond

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions du Conseil de sécurité et des présidences de ses organes subsidiaires dans les pays ou régions en rapport avec les questions dont le Conseil est saisi.

Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour et gestion de la base de données de la Division des affaires du Conseil de sécurité portant sur la procédure, les pratiques et les méthodes de travail du Conseil ; tenue à jour et gestion du fichier d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes les langues officielles.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans toutes les langues officielles.

Sous-programme 4 Décolonisation

Objectif

2.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la décolonisation des 17 territoires non autonomes, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

Stratégie

2.43 Pour contribuer à faire avancer le processus de décolonisation des 17 territoires non autonomes, l'objectif étant de parvenir à l'élimination complète du colonialisme, le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial) et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Il s'agira notamment d'appuyer l'élaboration de documents destinés au Comité spécial (documents de travail du Secrétariat) ; l'élaboration des rapports du Secrétaire général prescrits par les mandats ; la présentation d'informations à inclure dans le rapport annuel de la présidence du Conseil économique et social sur l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ; le service des réunions du Comité spécial et d'autres organes intergouvernementaux (Quatrième Commission et Conseil économique et social) en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ; la fourniture de conseils politiques, de déclarations et de documents d'information ; la fourniture d'un appui

fonctionnel au séminaire régional annuel sur la décolonisation et aux missions de visite menées par le Comité spécial ; le contact avec les représentants des territoires et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ; la coopération avec le Département de la communication globale s'agissant de la diffusion d'informations sur la décolonisation, notamment en améliorant les informations figurant sur le site Web de l'Organisation concernant la décolonisation. Ces activités devraient avoir pour résultat l'avancement des mesures spécifiques visant à mettre fin au colonialisme et à élaborer et finaliser des programmes de travail constructifs au cas par cas pour la décolonisation des territoires non autonomes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration de la diffusion d'informations sur la décolonisation sur le site Web remanié et la fourniture d'un appui technique aux missions de visite menées par le Comité spécial en Nouvelle-Calédonie et à Montserrat et aux séminaires régionaux annuels sur la décolonisation.

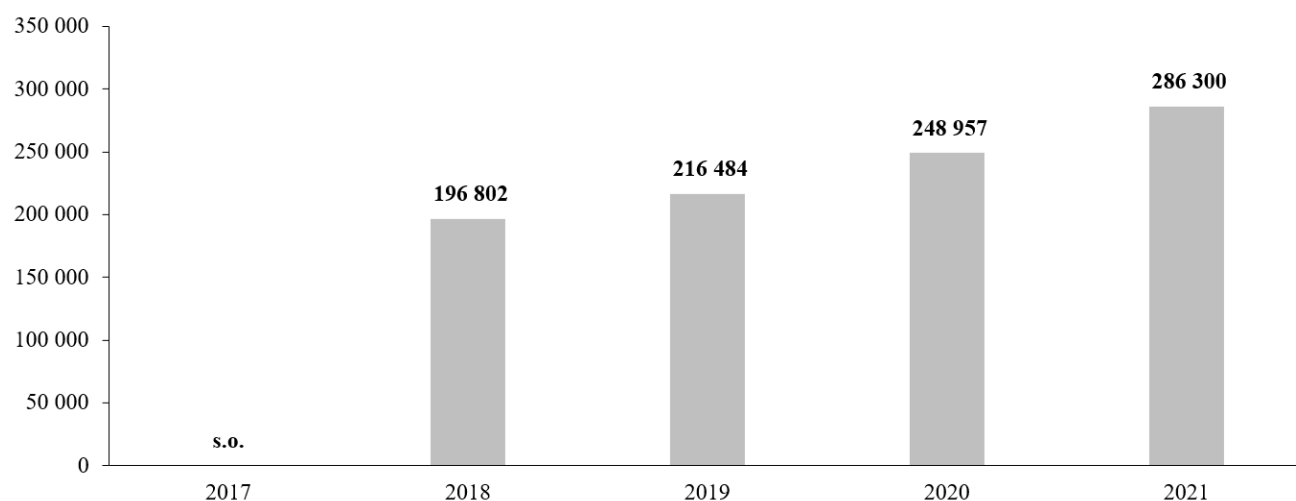
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une meilleure diffusion de l'information (résultat déjà défini pour 2020)

2.44 Les travaux touchant à la diffusion de l'information sur la décolonisation se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les territoires, les puissances administrantes, les États Membres et le public seront invités à se mobiliser, ce qui devrait accroître l'intérêt suscité par les activités pertinentes du Comité spécial et la participation à ces dernières, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 2.V

Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs du site Web de l'ONU consacré à la décolonisation



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : augmentation du nombre d'institutions spécialisées et d'organismes internationaux associés aux Nations Unies fournissant des informations sur les territoires non autonomes (nouveau résultat)

2.45 Dans sa résolution annuelle sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale prie les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies de participer davantage aux travaux du Comité spécial, qui constituent un élément important pour l'application de la Déclaration, et de fournir des informations sur l'action qu'ils mènent pour appuyer les territoires. En outre, l'Assemblée se dit consciente de la nécessité impérieuse d'observer constamment la suite que les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies donnent aux résolutions relatives à la décolonisation. Les informations fournies sur ces activités permettent au Comité spécial d'être informé de la situation économique et sociale dans les territoires, ce qui lui permet de délibérer et de prendre des décisions en connaissance de cause.

2.46 Le sous-programme a abordé les questions de décolonisation conformément au principe de l'unité d'action des Nations Unies, en collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de la communication globale, ainsi qu'avec les institutions spécialisées, les institutions internationales et les organisations régionales associées aux Nations Unies. Le sous-programme a contribué aux séminaires régionaux et aux missions de visite, en fournissant un appui fonctionnel au Comité spécial, et a intensifié les efforts de collaboration avec les institutions spécialisées, les institutions internationales et les organisations régionales pour développer les synergies et améliorer sa capacité à recueillir des informations sur les conditions économiques, sociales et environnementales dans les territoires, notamment sur l'assistance fournie aux territoires par les institutions spécialisées et les autres organisations concernées.

Situation interne et réponse

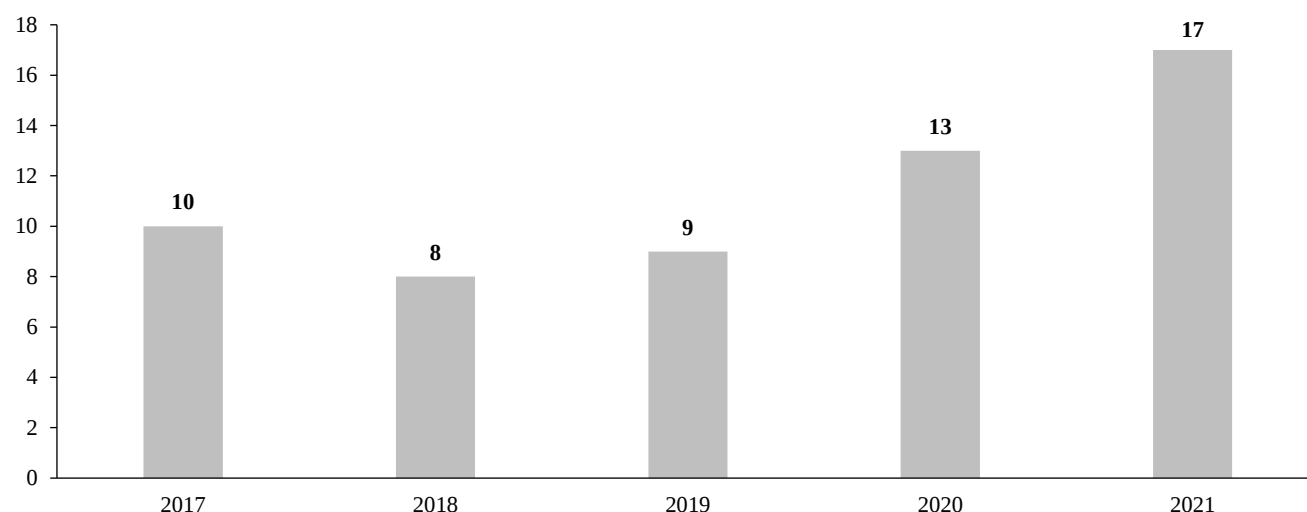
2.47 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'obtenir en temps utile des informations actualisées concernant les territoires auprès d'une multitude d'acteurs, y compris des agences spécialisées, des institutions internationales et des organisations régionales, situées dans différentes parties du monde. En réponse, le sous-programme s'efforcera de développer les synergies avec les agences spécialisées, les institutions internationales et les organisations régionales concernées afin de parvenir à une interprétation commune des informations requises, ainsi que de la manière de les présenter.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.48 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'avancement du processus de décolonisation des 17 territoires non autonomes, l'objectif étant de parvenir à l'élimination complète du colonialisme, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'institutions spécialisées et d'institutions internationales associées aux Nations Unies fournissant des informations sur les territoires, permettant ainsi au Comité spécial de disposer d'informations plus détaillées servant à éclairer ses décisions, prises sous forme de recommandations à l'Assemblée générale, y compris lorsqu'il s'agira d'entreprendre une mission de visite dans l'un des territoires, selon qu'il sera utile.

Figure 2.VI

Mesure des résultats : nombre d'institutions spécialisées et d'organisations internationales fournissant des informations sur les territoires non autonomes



Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.49 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1514 (XV)	Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	74/98	Question des Samoa américaines
1541 (XV)	Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non	74/99	Question d'Anguilla
		74/100	Question des Bermudes
		74/101	Question des Îles Vierges britanniques
		74/102	Question des Îles Caïmanes
74/93	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	74/103	Question de la Polynésie française
		74/104	Question de Guam
		74/105	Question de Montserrat
74/94	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	74/106	Question de la Nouvelle-Calédonie
		74/107	Question de Pitcairn
		74/108	Question de Sainte-Hélène
74/95	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	74/109	Question des Tokélaou
		74/110	Question des Îles Turques et Caïques
		74/111	Question des Îles Vierges américaines
		74/112	Diffusion d'informations sur la décolonisation
74/96	Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	74/113	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
74/97	Question du Sahara occidental		

Résolutions du Conseil économique et social

2019/27	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
---------	--

Produits

2.50 On trouvera dans le tableau 2.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.7

(Sous-programme 4) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	22	23	22
1. Rapports du Secrétaire général sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapports du Secrétaire général sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	1	1	1	1
3. Rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
4. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico	1	1	1	1
5. Rapport du Secrétaire général sur la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme présenté en application de la résolution 65/119 de l'Assemblée générale	—	—	1	—
6. Documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, Guam, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas) ^a , les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, la Polynésie française, le Sahara occidental, Sainte-Hélène, les Samoa américaines et Tokelau	17	17	17	17
7. Rapport du Président du Conseil économique et social sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	63	46	63	63
8. Séances plénières de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances de la Quatrième Commission	8	8	8	8
10. Séances plénières du Comité spécial	20	12	20	20
11. Séminaires régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique	6	5	6	6
12. Réunions du Bureau du Comité spécial	20	10	20	20
13. Réunions du Bureau du Comité spécial avec le Secrétaire général	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
14. Consultations du Comité spécial	5	8	5	5
15. Séances du Conseil économique et social	2	1	2	2

C. Activités de fond

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions de visite dans les territoires non autonomes en application de la résolution 74/113 de l'Assemblée générale.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance du site Web de l'ONU consacré à la décolonisation.

^a La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Sous-programme 5 Question de Palestine

Objectif

2.51 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

Stratégie

2.52 Pour contribuer à la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien, le sous-programme organisera des réunions du Comité et du Bureau, des manifestations à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ainsi que d'autres activités, manifestations et réunions internationales, ce qui devrait encourager la mobilisation de la communauté diplomatique en faveur de la réalisation de la solution des deux États et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects. En outre, le sous-programme assurera la liaison et la coopération avec la société civile et les parlementaires, ce qui devrait permettre d'encourager la solidarité internationale et de favoriser le soutien au peuple palestinien. Le sous-programme développera et élargira également le site Web consacré à la question de Palestine et la collection de documents du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine, ce qui devrait permettre aux États Membres, aux médias et au public d'être mieux informés des travaux du Comité visant à promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du Comité, le sous-programme donnera la priorité à la formation en matière de communications stratégiques et de protocole diplomatique, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement de l'État de Palestine dans ces domaines stratégiques, l'idée étant de contribuer à la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les visites que le Comité a effectuées dans certains États Membres ; la participation à des conférences internationales de représentants israéliens et palestiniens qui ne se rencontreraient pas autrement, y compris à des débats variés faisant intervenir un large éventail de points de vue ; les nouveaux formats pour les rapports et les communications du Comité, la restructuration du

rapport annuel présenté à l'Assemblée générale et un bulletin d'information trimestriel consacré aux activités du Comité.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement des capacités de communication stratégique du Gouvernement palestinien (résultat déjà défini pour 2020)

2.53 Les travaux portant sur le renforcement des capacités des fonctionnaires palestiniens se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Gouvernement palestinien bénéficiera d'une aide afin de renforcer sa communication avec la communauté internationale et la population locale, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 2.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Aucune formation sur la communication stratégique et les conventions internationales n'est dispensée dans le cadre du sous-programme	Les fonctionnaires participent à des sessions de formation organisées dans le cadre du sous-programme	Un nombre accru de fonctionnaires palestiniens ayant suivi la formation seront déployés sur le terrain dans des domaines liés à la communication stratégique	L'efficacité de la formation est évaluée et un programme de formation des formateurs en matière de communication stratégique est organisé pour assurer la durabilité et la continuité

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la présence du Comité sur les médias sociaux (nouveau résultat)

2.54 Depuis 2010, le sous-programme gère les comptes des médias sociaux du Comité, notamment sur Twitter, Facebook et YouTube. Depuis, les comptes ont été régulièrement suivis : le compte Twitter du Comité compte actuellement plus de 16 700 abonnés tandis que sa page Facebook en compte plus de 8 000.

2.55 Conformément à son mandat, le Comité est présent sur les médias sociaux dans l'objectif de sensibiliser le public à la question de Palestine et à l'action menée à cet égard par le système des Nations Unies et aux activités qu'il mène en particulier. Il n'existe pas d'autres chaînes de l'ONU sur ces plateformes qui soient consacrées exclusivement à cette fin. Le Bureau du Comité a demandé au sous-programme de redynamiser ses activités de sensibilisation sur les médias sociaux.

Situation interne et réponse

2.56 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'augmenter le nombre d'abonnés sur les chaînes des médias sociaux du Comité, qui stagnait, en vue de mieux informer le public des travaux du Comité visant à promouvoir la

réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. En réponse, en 2021, le sous-programme améliorera encore la portée des contenus et leur donnera plus d'écho en lançant une campagne sur les comptes des médias sociaux, en donnant un nouvel élan à ses méthodes de sensibilisation, en explorant d'autres plateformes de même type et en faisant connaître les comptes de médias sociaux du Comité lors de conférences, par courrier électronique et en nouant des relations avec des personnes influentes sur le sujet de la Palestine. Il renforcera sa capacité à atteindre efficacement ces objectifs en formant les points focaux des médias sociaux de la Division des droits des Palestiniens.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.57 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien afin de promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'abonnés sur les comptes des médias sociaux du Comité.

Tableau 2.9
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les comptes du Comité sur les médias sociaux sont actifs et bien connus et les principales activités du Comité font l'objet d'une publication en ligne	Des mesures visant à assurer une couverture plus solide des activités du Comité sur ses comptes de médias sociaux sont mises en œuvre, par exemple des publications quotidiennes	Les publications des médias sociaux du Comité touchent un public plus vaste suite à l'application des meilleures pratiques	Une campagne est lancée et mise en œuvre sur les médias sociaux afin de renforcer la présence du Comité en ligne et de rafraîchir sa communication ; de nouvelles orientations sont appliquées à partir de 2019	La mise en œuvre d'une stratégie de communication redynamisée permet de donner plus d'écho au Comité auprès du grand public

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.58 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

3376 (XXX)	Question de Palestine	64/17	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
32/40 B	Question de Palestine		
34/65 D	Question de Palestine	74/10	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
38/58 B	Question de Palestine	74/11	Règlement pacifique de la question de Palestine
46/74 B	Question de Palestine		
64/16	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	74/12	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat

Produits

2.59 On trouvera dans le tableau 2.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.10

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	35	32	31
3. Réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	7	8	7	6
4. Réunions du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	8	8	8
5. Consultations du Comité avec les organisations de la société civile actives sur la question de Palestine	1	1	1	1
6. Réunions internationales, conférences et autres activités du Comité	16	18	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	45	35	45	35
7. Formations sur la diplomatie internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	30	30	30	30
8. Formations sur le commerce international, le développement et les droits humains à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	15	5	15	5
Publications (nombre de publications)	4	5	4	4
9. Rapports finaux ou comptes rendus de réunions internationales, conférences et autres activités convoquées sous les auspices du Comité	4	5	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	66	59	59	59
10. Bulletin d'informations « NGO Action News » à paraître sur les activités récentes et à venir organisées par des organisations de la société civile associées au Comité	52	45	45	45
11. Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	12	12	12	12
12. Études et notes d'information sur le Comité et la Division des droits des Palestiniens et aspects ciblés relatifs à la question de Palestine	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021

C. Activités de fond

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mission(s) d'établissement des faits menée(s) dans l'État de Palestine.

Bases de données et supports numériques : mise à jour et maintenance des bases de données de la Division sur les experts et les organisations non gouvernementales travaillant sur la question de Palestine et migration des deux bases de données vers une nouvelle plateforme.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations spéciales à la discrétion du Comité ; exposition annuelle sur la Palestine ou organisation d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège ; réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales ; échanges d'informations, activités de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et autres entités externes avant, pendant et après les activités du Comité.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web de la Division, de celui du Comité et des comptes sur les médias sociaux.

Services de bibliothèque : mise à jour et maintenance du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine.

Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objectif

2.60 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix s'acquitte efficacement de ses responsabilités, qui consistent à appeler l'attention sur les besoins, réunir les principaux acteurs et proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix ; concourir, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, aux initiatives de consolidation de la paix prises en main et dirigées par les pays et les régions, ainsi qu'à la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain ; améliorer la coordination des politiques du système des Nations Unies et nouer des partenariats avec les institutions financières internationales afin d'appuyer les mesures visant à consolider et à pérenniser la paix.

Stratégie

2.61 Pour permettre à la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, qui consistent à attirer l'attention sur les besoins, réunir les principaux acteurs et proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix, le sous-programme organisera les visites de la présidence de la Commission, fournira des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux fins de l'organisation des réunions de la Commission et appuiera les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, notamment dans le cadre de discussions et de visites spécifiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les organismes des Nations Unies, les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, renforceront leur engagement en faveur de la pérennisation de la paix, coopéreront plus étroitement les uns avec les autres et coordonneront davantage leurs démarches respectives à cet égard. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue de réunions annuelles de la

Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui ont permis de parvenir à une communauté de vues sur la situation d'un certain nombre de pays et de régions concernés par les travaux de la Commission. Citons également les exposés que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont présentés à la Commission, ainsi que les visites que la Commission a effectuées auprès de ces deux institutions, lesquelles ont débouché sur une coordination plus étroite et ont permis à la Commission d'apporter son concours à la stratégie de lutte contre la fragilité, les conflits et la violence de la Banque mondiale.

2.62 Pour contribuer aux initiatives de consolidation de la paix prises en main et dirigées par les pays et les régions, ainsi qu'à la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain, le sous-programme fournira, au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix, un instrument de financement majeur qui devrait favoriser la mise en place en temps utile de programmes de consolidation de la paix mobilisateurs et axés sur les résultats, lesquels donneront la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières, et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'approbation, par le Fonds de consolidation de la paix, d'investissements à hauteur de 191 millions de dollars au titre d'activités menées dans 34 pays en 2019, ce qui témoigne d'une légère tendance à la hausse par rapport au montant de 183 millions de dollars accordé en 2018. En 2019, 30 % des investissements du Fonds, soit 57,8 millions de dollars, sont allés à des contextes de transition. De nouveaux investissements transfrontières, d'un montant de 7,8 millions de dollars, ont également été approuvés. Le Fonds a approuvé le versement d'un montant record de 40,1 millions de dollars à des entités des Nations Unies et à des organisations de la société civile dans le cadre de son appel d'offres annuel en faveur de l'inclusion des femmes et des jeunes ; ce montant s'élevait à 37,1 millions de dollars en 2018.

2.63 Pour contribuer à améliorer la coordination des politiques entre entités des Nations Unies et à nouer des partenariats avec les institutions financières internationales pour appuyer les démarches de consolidation et de pérennisation de la paix, le sous-programme orientera l'élaboration de politiques liées à la consolidation de la paix et dirigera les mécanismes de coordination et d'intégration au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'entre l'ONU et la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la cohérence sera renforcée, l'analyse et la planification conjointes seront optimisées sur le terrain et au Siège, et l'élaboration des politiques et l'appui seront améliorés au niveau du Siège afin de mieux répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix sur le terrain, grâce à une participation accrue des institutions financières internationales. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la collecte et l'analyse conjointes de données, qui ont permis de mettre en place une plateforme regroupant les initiatives d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, ainsi que les investissements réalisés par des institutions financières internationales pour aboutir à des résultats collectifs dans plusieurs pays qui risquent de sombrer ou de resombrer dans un conflit et pays prioritaires qui sont touchés par des conflits, tels que le Cameroun, la Guinée-Bissau, le Pakistan, la Somalie et le Yémen.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : un engagement plus cohérent et inclusif en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix (résultat déjà défini pour 2020)

2.64 Les travaux relatifs à la consolidation et à la pérennisation de la paix se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et favoriseront la

coordination et la cohérence des interventions visant à pérenniser la paix dans des situations de conflit, où des difficultés se posent sur le plan humanitaire et dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, de même que la participation d'un grand nombre d'acteurs opérationnels, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 2.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Large éventail d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, dont les analyses, les stratégies et l'action sont peu coordonnées ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui requièrent une collaboration mais conservent un caractère distinct	Élargissement de l'ensemble d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris, dans une mesure de plus en plus large, des organisations de la société civile, et renforcement de la coordination des analyses et de l'action ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris des organisations de la société civile et d'autres partenaires ayant accès aux zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique et contribuent à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment dans le contexte de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), y compris des organisations régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile ayant accès aux zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique et contribuent à renforcer la cohérence entre les organismes des

2017	2018	2019	2020	2021
			consolider ou de pérenniser la paix	Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : continuer d'accorder une attention et des ressources aux besoins liés au processus électoral et à la consolidation de la paix face à de graves problèmes de sécurité et dans un contexte humanitaire difficile (nouveau résultat)

2.65 En février 2019, le Gouvernement de la République centrafricaine a signé un accord de paix avec 14 groupes armés, avec l'appui de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Le sous-programme a joué un rôle moteur en apportant rapidement une aide aux fins de la mise en œuvre de l'accord de paix. En juin 2019, le Fonds pour la consolidation de la paix avait commencé à accorder de nouveaux financements en vue de l'exécution de projets essentiels à l'appui de l'accord de paix, dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit, de la gouvernance et de la lutte contre la violence de proximité, ainsi que de la réalisation de travaux transfrontières sur la transhumance et le relèvement rapide. Le sous-programme a également apporté son concours à une mission que la Commission de consolidation de la paix, accompagnée de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique (Département des opérations de paix) et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), a effectuée à Bangui immédiatement après la signature de l'accord de paix, afin d'aider et de guider le Gouvernement national dans les premières étapes de la mise en œuvre de cet accord. À la suite de cette visite, la Commission a organisé, tout au long de l'année, plusieurs réunions sur les principales priorités en matière de consolidation de la paix qui avaient été définies pendant la mission, à savoir de renforcer l'attention et l'appui de la communauté internationale à l'égard des élections prévues pour 2020 et 2021, de mettre en œuvre le plan national de consolidation de la paix et de relèvement et ses composantes relatives à l'état de droit, ainsi que de promouvoir une action cohérente de la communauté internationale en vue de répondre aux besoins du pays en matière de consolidation de la paix. La Commission s'est appuyée sur les conclusions de ces réunions pour rédiger et adopter un avis, qu'elle a ensuite communiqué au Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, afin que les besoins du pays en matière de consolidation de la paix continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

Situation interne et réponse

2.66 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de tenir l'engagement d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020 et 2021 et de plaider en faveur

de la mise à disposition de ressources pour ce processus, alors même que cette attention était retenue par de graves problèmes liés à la sécurité et à la situation humanitaire, tels que les difficultés d'accès, la violence contre les soldats de la paix et le personnel humanitaire, les limites de l'autorité de l'État et la reprise des combats dans certaines régions. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a accru le risque que la communauté internationale relâche son appui au processus électoral, ce qui pourrait entraîner des retards dans le calendrier électoral et créer un vide politique, compromettant ainsi les perspectives de mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, menaçant les acquis en matière de sécurité dans tout le pays et laissant le champ libre aux fauteurs de troubles.

2.67 En réponse, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est penché sur ce que la Commission de consolidation de la paix pourrait faire pour aider à préparer et à organiser en temps voulu les élections prévues pour 2020 et 2021 et pour attirer l'attention sur les difficultés, notamment pour ce qui est de la mobilisation des ressources et du suivi de l'évolution de la situation concernant la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Dans un premier temps, le Bureau a assisté et accompagné le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix lors de la visite qu'il a effectuée à Bangui, du 11 au 13 février 2020. Durant cette visite, le Président était également accompagné de la Division des affaires électorales. Sur place, il a rencontré le Président de la République centrafricaine, le Premier Ministre, le Président de la commission électorale, le Ministre de l'administration du territoire, la Présidente de la Cour constitutionnelle, le Ministre du plan, des représentants de l'Union africaine, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du Fonds monétaire international, les hauts responsables de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que plusieurs membres du corps diplomatique. À son retour à New York, il a fait un exposé au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix sur ses constatations, mobilisant ainsi l'appui de la communauté internationale en faveur des élections. Quand la pandémie de COVID-19 est survenue, il a continué de plaider en faveur d'élections libres, équitables et abouties en République centrafricaine, déplaçant ses efforts de communication vers des plateformes virtuelles. Se fondant sur cette démarche, le sous-programme continuera d'attirer l'attention de la Commission de consolidation de la paix sur les possibilités d'appuyer la préparation et l'organisation, en temps voulu, des élections prévues pour 2020 et 2021.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.68 Le travail qui sera effectué devrait permettre à la Commission de consolidation de la paix de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, qui consistent à attirer l'attention sur les besoins, à réunir les principaux acteurs et à proposer des stratégies en matière de consolidation de la paix, une démarche qui en l'occurrence sera axée sur les élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine, comme devrait le montrer l'attention et les ressources accrues que la communauté internationale et les États Membres accorderont aux mesures qui seront prises aux niveaux national et international à l'appui du processus électoral en République centrafricaine.

Tableau 2.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021) de la République centrafricaine	L'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021) débute	La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues aux priorités en matière de consolidation de la paix de la République centrafricaine après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, le 6 février 2019	La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues aux priorités en matière de consolidation de la paix de la République centrafricaine, ainsi qu'à la tenue en temps utile des élections prévues pour 2020 et 2021	La communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues au bon déroulement des élections prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.69 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/180	La Commission de consolidation de la paix	72/262 C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
60/287 ; 63/282	Le Fonds pour la consolidation de la paix	72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies		
72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies		

Résolutions du Conseil de sécurité

1645 (2005)	2250 (2015)
1646 (2005)	2282 (2016)
1947 (2010)	2413 (2018)

Produits

2.70 On trouvera dans le tableau 2.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.13

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	3	2
1. Rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le Fonds pour la consolidation de la paix	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix	—	1	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	53	56	55	54
4. Réunions de la Commission de consolidation de la paix	50	50	50	50
5. Réunions de la Commission de consolidation de la paix sur les préparatifs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu pour 2020	—	2	2	—
6. Réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social	3	4	3	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	1	4	3
7. Séance de formation initiale à l'intention des nouveaux membres de la Commission de consolidation de la paix	—	1	—	1
8. Activités de formation régionales sur le recours au Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministères et d'autres parties prenantes du système des Nations Unies	—	—	4	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : orientations et conseils en matière de priorisation et de programmation à l'intention des bénéficiaires nationaux et régionaux des financements du Fonds pour la consolidation de la paix ; promotion de partenariats sous forme d'un dialogue régulier et d'une coopération opérationnelle et stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales ; promotion des partenariats et examen des modalités de coopération avec des organisations régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, les milieux universitaires et le secteur privé sur les questions de consolidation de la paix ; orientations et conseils stratégiques à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et de la formulation et de la réalisation des priorités et du plan de travail de la Commission ; partage d'informations, orientations et conseils stratégiques à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes sur les questions politiques liées à la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix ; appui et conseils politiques à l'intention des membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des donateurs et des gouvernements bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix, en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en tenant compte des questions de genre et des jeunes ; allocation d'un montant annuel de plus de 200 millions de dollars, provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, à des projets de consolidation de la paix ; appui politique, conseils et orientations techniques sur la jeunesse et la paix et la sécurité à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs essentiels.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : évaluations et études d'évaluabilité.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : publication d'un communiqué de presse de la Commission de consolidation de la paix et de six bulletins d'information des partenaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion des sites Web et des plateformes de médias sociaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.				

Sous-programme 7

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Objectif

2.71 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Stratégie

2.72 Pour contribuer à renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, le sous-programme continuera de définir les domaines d'action d'intérêt commun et de consolider les relations avec la Ligue des États arabes en vue d'atteindre les buts et objectifs communs aux deux organisations. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer le partenariat et d'améliorer les interactions entre l'ONU et la Ligue des États arabes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment pour ce qui est de la prévention des conflits, du rétablissement et de la consolidation de la paix, et de mieux cerner les possibilités de partenariat, les besoins en matière de renforcement des capacités de la Ligue des États arabes, ainsi que les plans d'appui connexes de l'ONU. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'ouverture du premier bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, au Caire, en juin 2019.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : ouverture du bureau de liaison et renforcement de la collaboration (résultat déjà défini pour 2020)

2.73 Les travaux relatifs à la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le dialogue stratégique sera approfondi, des analyses conjointes seront réalisées et des approches communes seront élaborées sur des questions telles que la diplomatie préventive, le règlement des conflits, la médiation et le maintien de la paix au Moyen-Orient et dans le monde arabe, de manière que la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes soit plus efficace, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 2.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes conviennent de créer un bureau de liaison	Le bureau de liaison est créé et les consultations et le partage de l'information entre l'Organisation des Nations Unies et la	Un accord est conclu avec la Ligue des États arabes pour approfondir le dialogue stratégique ; des analyses conjointes	Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses

2017	2018	2019	2020	2021
		Ligue des États arabes s'améliorent	sont réalisées ; les capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits sont renforcées ; les capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue reçoivent un appui ; les missions de bons offices des Nations Unies sont déployées rapidement et facilement	conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : coopération renforcée en matière de paix et de sécurité (nouveau résultat)

2.74 Le renforcement de la coopération en matière de paix et de sécurité entre l'ONU et la Ligue des États arabes s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'ONU pour intensifier sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. L'ONU et la Ligue des États arabes continueront d'œuvrer de concert pour relever les défis mondiaux et régionaux en approfondissant le dialogue stratégique, en réalisant des analyses conjointes et en élaborant des approches communes sur des questions telles que la diplomatie préventive, le règlement des conflits, le rétablissement de la paix et la médiation dans le monde arabe.

2.75 Le sous-programme renforcera la coopération entre les deux organisations, conformément à leurs priorités respectives, en mettant sur pied des activités collaboratives telles que des réunions, des consultations, des programmes de formation, des contacts, des échanges de personnel, et des missions et programmes conjoints.

Situation interne et réponse

2.76 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de trouver des interlocuteurs, d'établir rapidement des contacts et de comprendre les structures internes afin de jeter les bases de mécanismes de coordination formels, ce qui était une condition préalable au lancement de travaux analytiques et coopératifs de fond. En réponse, le sous-programme s'efforcera de recenser les principaux bureaux et d'instaurer une coopération permanente pour garantir la cohérence des activités et éviter leur chevauchement.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.77 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, comme devraient le montrer l'élaboration et l'exécution d'un certain nombre d'initiatives inédites dans les domaines suivants :

approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies.

Tableau 2.15
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	• L'Assemblée générale décide de créer un bureau de liaison • Une réunion de coopération générale est organisée	• Le bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes est ouvert et doté en personnel	• Un accord est conclu avec la Ligue des États arabes sur les priorités futures, notamment au moyen d'un mandat	• Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.78 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolution de l'Assemblée générale

[73/267](#) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Produits

2.79 On trouvera dans le tableau 2.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.16

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	4	4
1. Projets de coopération technique sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix	–	–	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	5	5
2. Activité de renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité à l'intention du secrétariat de la Ligue des États arabes	2	2	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions ordinaires et spéciales et consultations avec la Ligue des États arabes, y compris les réunions biennales de coopération générale et les réunions sectorielles entre l'ONU et la Ligue des États arabes.				

Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2.80 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat continue d'être guidé par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au processus de paix au Moyen-Orient, notamment les résolutions 48/213 et 49/88 de l'Assemblée et les résolutions 1860 (2009) et 2334 (2016) du Conseil. Le conflit irrésolu entre Israël et la Palestine aggrave les troubles au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions continuent de couvrir à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, le Bureau mène sans relâche une action diplomatique pour atténuer les menaces tangibles à la sécurité et prévenir les conflits armés, faire face aux graves conséquences humanitaires et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur l'existence de deux États.

Objectif

2.81 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

Stratégie

2.82 Pour favoriser un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États, le Bureau prendra les mesures suivantes : a) dialoguer avec Israël, en encourageant le Gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, notamment en cessant les activités de colonisation et en mettant fin à la démolition et à la saisie de structures appartenant aux Palestiniens et aux expulsions ; b) travailler avec les autorités israéliennes et promouvoir la mise en œuvre de changements politiques importants, y compris dans la zone C de la Cisjordanie occupée, en particulier le transfert de responsabilités civiles accrues à l'Autorité palestinienne, conformément aux Accords d'Oslo ; c) dialoguer avec les interlocuteurs israéliens et palestiniens pour les encourager à actualiser les relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne établies par le Protocole de Paris ; d) dialoguer avec les dirigeants palestiniens pour les inciter à organiser des élections législatives et présidentielles attendues depuis longtemps et leur fournir une assistance électorale ; e) en étroite coopération avec l'Égypte, appuyer les efforts de réconciliation dans le but de réunir Gaza et la Cisjordanie sous une autorité nationale palestinienne unique, légitime et démocratique ; f) collaborer avec les responsables politiques, les dignitaires religieux et les dirigeants communautaires pour prévenir la violence, l'incitation à la violence et d'autres actions provocatrices sur le terrain ; g) continuer de renforcer le dialogue avec les acteurs régionaux et internationaux, notamment par l'intermédiaire du Quatuor pour le Moyen-Orient, dans le cadre des efforts de paix plus larges, y compris s'agissant de préserver le consensus international sur la solution des deux États. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : faire avancer des négociations constructives visant à résoudre le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un dialogue positif entre les interlocuteurs israéliens et palestiniens sur la possibilité d'actualiser les relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne, des efforts de diplomatie préventive visant à éviter une nouvelle escalade militaire à Gaza, les bons offices visant à parvenir à un accord intrapalestinien en vue de la tenue d'élections législatives et présidentielles dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et la fourniture d'un soutien technique à la Commission électorale centrale palestinienne, ainsi que la participation régulière des interlocuteurs régionaux, notamment l'Égypte et la Jordanie, aux efforts de paix.

2.83 Pour contribuer à l'amélioration de la situation socioéconomique du peuple palestinien, le Bureau aidera l'Autorité palestinienne dans son programme d'édification de l'État en soutenant le renforcement des institutions et la prestation de services. Il dirigera la mise en œuvre de programmes d'aide qui répondent aux besoins de développement à court, moyen et long terme en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il contribuera également aux efforts de diplomatie préventive à Gaza, notamment par la mise en œuvre de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques urgentes approuvé par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, et échangera avec les institutions de développement internationales et régionales concernées pour coordonner la collecte de fonds et la définition des priorités. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre des progrès dans la prévention des conflits armés et la poursuite

de la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures de prévention des conflits. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le maintien d'un large consensus sur la voie à suivre dans la bande de Gaza, accompagné de la promesse faite par les donateurs internationaux d'octroyer des ressources supplémentaires à l'appui de l'ensemble de mesures approuvé par le Comité spécial de liaison, et l'augmentation de l'approvisionnement en électricité et ses retombées sur la situation humanitaire et économique, notamment grâce au fait que l'approvisionnement en électricité dans la bande de Gaza a plus que doublé et à la création de 37 000 emplois temporaires.

Facteurs externes pour 2021

2.84 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) La solution des deux États demeure la seule option viable, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question ;
- b) Toutes les parties conservent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu à Gaza et appuient les efforts menés par le Bureau pour désamorcer le conflit ;
- c) Les interlocuteurs israéliens et palestiniens et les parties prenantes régionales et internationales poursuivent le dialogue constructif et coopèrent avec le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ;
- d) Les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante ;
- e) Les conditions de sécurité dans la région sont favorables ;
- f) La situation politique et les conditions de sécurité à Gaza permettent l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de développement ;
- g) Les Palestiniens progressent sur la voie de la réconciliation et de l'unité nationale ;
- h) Les parties commencent à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, conformément aux recommandations formulées par le Quatuor dans son rapport en date du 1^{er} juillet 2016 (S/2016/595, annexe).

2.85 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités politiques et opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, en l'absence d'un processus de paix formel, le Bureau s'efforcera d'échanger plus régulièrement avec les groupes de femmes et de jeunes dans le cadre de ses activités de communication avec la société civile, afin de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de consolidation de la paix au niveau local, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

2.86 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, en tant qu'unique envoyé du Quatuor sur le terrain, le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) représente le Secrétaire général au sein du Quatuor et favorise les échanges d'informations et la coordination au sein de la communauté internationale. Le Bureau continuera de promouvoir les efforts déployés par le Quatuor pour favoriser la reprise de négociations sérieuses sur les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question. De plus, il continuera de participer activement aux activités du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et de rendre compte à celui-ci deux fois par an. Il poursuivra également ses travaux de coordination avec les autres membres du Comité, notamment le Fonds monétaire international, la

Banque mondiale et le Bureau du Quatuor, de manière à permettre au Comité de formuler des recommandations efficaces à l'intention des deux parties concernant les mesures concrètes à adopter conformément aux objectifs du programme.

2.87 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau coordonne les activités menées par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. À ce titre, il joue un rôle de premier plan en facilitant la collaboration interorganisations afin d'optimiser les résultats, moyennant l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, en mettant en évidence les possibilités de programmation conjointe et en participant activement aux travaux des groupes de travail chargés de questions thématiques et sectorielles, qu'il s'emploie à faire avancer. Il assure la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau de la coordination des activités de développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités de collaboration pour répondre à l'évolution des besoins humanitaires et des besoins en matière de développement.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : améliorer la situation à Gaza et promouvoir les efforts de paix (résultat déjà défini pour 2020)

2.88 Les travaux relatifs à la diplomatie préventive et à la coordination de l'aide humanitaire se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les obstacles politiques seront mis en évidence et levés pour permettre la réalisation de la solution des deux États, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 2.17
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	En moyenne, 7,3 heures d'alimentation électrique par jour à Gaza et absence d'accord officiel en vue d'améliorer la situation dans la bande de Gaza et de prévenir une escalade entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique dans la bande de Gaza, et progrès des discussions avec toutes les parties concernées en vue d'un retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique dans la bande de Gaza, et retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour, et maintien des dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : instaurer un climat propice à la reprise de négociations en vue de résoudre le conflit israélo-palestinien (nouveau résultat)

2.89 Le Bureau s'est efforcé de faire face à la crise humanitaire, économique et politique dans la bande de Gaza, tout en assurant la stabilité de l'Autorité palestinienne et la continuité des services fournis dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

2.90 Le Bureau continuera d'exercer ses bons offices au nom du Secrétaire général, notamment dans le cadre d'efforts de médiation réguliers, pour apaiser les tensions entre Israël et Gaza, prévenir une escalade généralisée du conflit et revenir aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014. Il restera en contact avec l'Autorité palestinienne, Israël et les principaux partenaires internationaux pour mettre en œuvre l'ensemble de mesures humanitaires et économiques urgentes pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison en septembre 2018, qui comprend un certain nombre de projets visant à atténuer la crise énergétique et à améliorer la situation économique à Gaza. Grâce à ses activités de communication et à ses consultations régulières avec des interlocuteurs clés, ainsi qu'à ses réunions d'information mensuelles à l'intention du Conseil de sécurité, le Bureau continuera d'encourager la relance de négociations constructives entre la Palestine et Israël et de préserver le consensus international concernant la nécessité de résoudre le conflit sur la base de la solution des deux États, des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, du droit international et des accords bilatéraux. Il s'efforcera également de favoriser la réconciliation intrapalestinienne. Le Bureau continuera d'exécuter ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, notamment en fournissant une assistance technique sous la forme de conseils spécialisés sur les questions électorales à la Commission électorale centrale palestinienne. En outre, le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) continuera d'insister, dans ses exposés mensuels au Conseil de sécurité et à d'autres instances, sur le fait que la poursuite des activités d'implantation et d'extension des colonies de peuplement, la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, la violence continue, l'incitation à la haine et l'action militante ne font qu'entraver les efforts visant à parvenir à une solution négociée.

2.91 Le Bureau poursuivra ses efforts de désescalade et de médiation à Gaza, notamment en mettant en œuvre les mesures humanitaires et économiques approuvées par le Comité spécial de liaison, qui sont essentielles pour atténuer la crise actuelle et qui devraient permettre, idéalement, de progresser vers la levée totale des bouclages israéliens sur Gaza. Dans ce contexte, le Bureau est particulièrement bien placé pour échanger avec toutes les parties prenantes principales (à savoir l'Autorité palestinienne, les factions palestiniennes, Israël et l'Égypte) afin de faire progresser ces efforts. La crise de Gaza est essentiellement de nature politique, et les défis qu'elle soulève appellent des solutions politiques durables assorties d'interventions humanitaires et de mesures de développement. Le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) continuera de préconiser que toutes les factions palestiniennes collaborent avec l'Égypte en faveur de la réconciliation et qu'Israël améliore sensiblement la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza, ce qui constituerait un premier pas vers la levée totale des bouclages, comme le demande la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. En l'absence d'un processus politique visant à mettre fin à l'occupation et à résoudre le conflit israélo-palestinien, le Bureau s'efforcera également, comme énoncé dans le rapport de 2016 du Quatuor pour le Moyen-Orient, de créer les conditions nécessaires à la reprise de négociations sérieuses qui permettent de régler toutes les questions relatives au statut final. Les initiatives de diplomatie préventive menées par le Bureau à Gaza, en plus de ses activités d'appui à diverses causes et de l'exécution de ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, ont été essentielles pour maintenir la

sécurité et la stabilité générales dans le Territoire palestinien occupé tout en préservant la viabilité de la solution des deux États.

Situation interne et réponse

2.92 Pour le Bureau, la situation était la suivante : il fallait identifier d'autres parties prenantes participant à des programmes et à des projets pouvant appuyer ses efforts en faveur du processus de paix et collaborer avec elles. En réponse, le Bureau prendra les mesures suivantes : a) collaborer avec un plus large éventail d'interlocuteurs, y compris la société civile, par l'intermédiaire du Quatuor pour le Moyen-Orient et au niveau régional, afin d'exhorter les dirigeants israéliens et palestiniens à adopter des mesures concrètes pour reprendre les négociations en vue de mettre fin au conflit et de régler toutes les questions relatives au statut final ; b) renforcer ses activités de communication en faveur de l'engagement de négociations entre les parties en vue de résoudre le conflit ; c) mieux faire connaître ses activités.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.93 Le travail qui sera effectué permettra d'avancer vers un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien, comme devraient le montrer le maintien du calme à Gaza et la prévention des conflits armés, la tenue d'élections législatives et présidentielles en Palestine, la réunification de Gaza et de la Cisjordanie, l'alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour et un taux de chômage inférieur à 42 % à Gaza.

Tableau 2.18
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.		• Une nouvelle guerre évitée à Gaza	• Calme rétabli à Gaza • Préparatifs des élections palestiniennes	• Maintien du calme à Gaza et prévention des conflits armés • Tenue des élections législatives et présidentielles palestiniennes • Réunification de Gaza et de la Cisjordanie
	• 6,6 heures d'alimentation électrique par jour	• 8 heures d'alimentation électrique par jour	• Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour	• Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour
	• Taux de chômage à Gaza : 52 %	• Taux de chômage à Gaza : 46 %	• Taux de chômage à Gaza inférieur à 45 %	• Taux de chômage à Gaza inférieur à 42 %

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.94 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/213	Assistance au peuple palestinien	74/14	Le Golan syrien
49/88	Processus de paix au Moyen-Orient	74/90	Le Golan syrien occupé
74/11	Règlement pacifique de la question de Palestine	74/117	Assistance au peuple palestinien

Résolutions du Conseil de sécurité

1860 (2009)	2334 (2016)
-------------	-------------

Produits

2.95 On trouvera dans le tableau 2.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.19

Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	2	1	2
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité	—	2	1	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	15	15	15
2. Exposés mensuels au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et rapports trimestriels sur la résolution 2334 (2016)	12	12	12	12
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
6. Rapports au Comité spécial de liaison sur les mesures qu'il est recommandé de prendre pour améliorer la situation sur le terrain	2	2	2	2
7. Rapports sur l'économie palestinienne et ses implications sociales	4	4	4	4
8. Rapport de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022)	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

C. Activités de fond

Bons offices : visites dans les pays de la région afin de solliciter un appui en faveur d'initiatives politiques.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions et consultations avec les Gouvernements et leurs représentants accrédités, les parties concernées, des organisations non gouvernementales et de la société civile, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; réunions du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e) avec les parties et les autres acteurs concernés sur les activités et les mesures visant à désamorcer les tensions et à mobiliser les ressources ; participation aux activités du Quatuor pour le Moyen-Orient et à ses initiatives visant à faire avancer les négociations et la solution des deux États ; services de conseil aux interlocuteurs israéliens et palestiniens sur la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison ; séances d'information à l'intention de la communauté internationale et des parties régionales sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; soutien technique à la Commission électorale centrale palestinienne.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : facilitation de l'échange d'informations et développement des partenariats avec les organisations de la société civile, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales ; mise en relation avec les organisations de la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé afin d'améliorer leur relation avec le Bureau et de les aider à comprendre sa vision et ses activités.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse ; communiqués de presse et déclarations ; échanges réguliers et ad hoc avec les médias.

Plateformes numériques et contenus multimédias : présence sur les médias sociaux ; maintenance du site Web du Bureau en tant que plateforme clé grâce à laquelle les parties prenantes internes et externes peuvent recevoir et diffuser des informations, au service du public intéressé ainsi que des partenaires eux-mêmes.

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2.96 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [ES-10/17](#).

2.97 Depuis 2008, date à laquelle le Bureau d'enregistrement des dommages est entré en service et s'est attelé à son travail d'information et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, les travaux ont été menés à bien dans 267 collectivités sur 269, ce qui représente plus de 1,5 million de Palestiniens en Cisjordanie ; les travaux sont en cours dans les deux collectivités restantes. Plus de deux téraoctets de fiches d'information impartiales et vérifiées rendent compte des pertes matérielles subies par le peuple palestinien. Une fois achevé, le Registre des dommages pourrait concourir à débloquer la situation dans le processus de paix israélo-palestinien.

Objectif

2.98 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits des Palestiniens concernés.

Stratégie

2.99 Pour contribuer à la création et à la tenue d'un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et contribuer ainsi à la protection des droits des Palestiniens concernés, le Bureau se concentrera sur le traitement et l'examen des demandes reçues précédemment mais restant à traiter, dont le nombre s'élève à près de 34 000. Cet arriéré devrait être résorbé progressivement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'examen de 4 000 demandes par an, malgré la complexité et le volume croissants des demandes.

Facteurs externes pour 2021

2.100 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) Toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
- b) Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour maintenir la présence nécessaire sur place ;
- c) L'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.

2.101 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre de la campagne d'information, toutes les femmes maires et présidentes de conseils locaux sont invitées aux activités de formation organisées par le Bureau. Par ailleurs, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes.

2.102 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau d'enregistrement des dommages coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il bénéficie en outre d'une étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

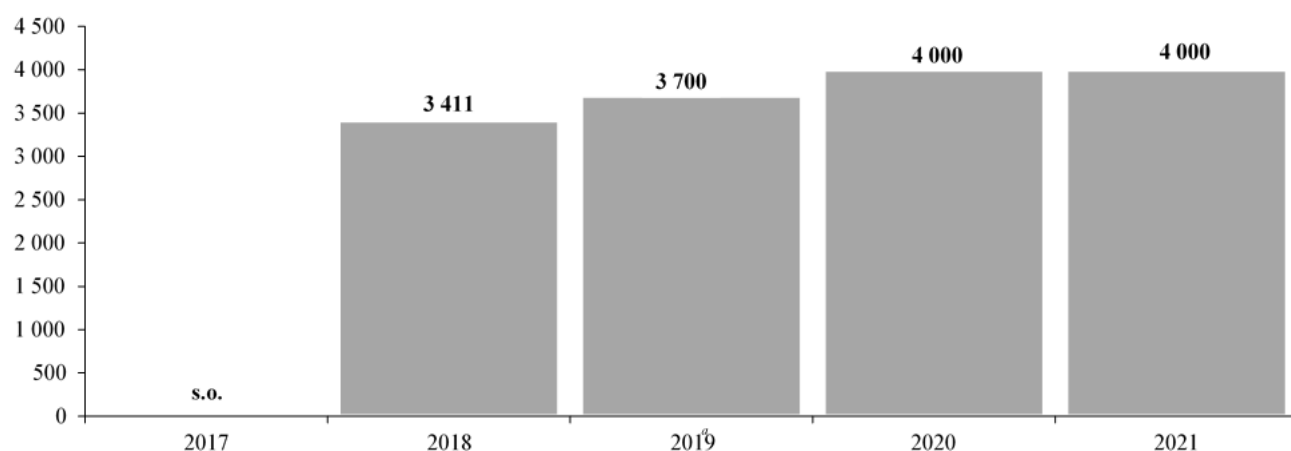
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner (résultat déjà défini pour 2020)

2.103 Les travaux relatifs à l'examen et au traitement des demandes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, ainsi que ceux touchant à la résorption progressive de l'arriéré, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 2.VII

Mesure des résultats : nombre de demandes examinées par le Conseil du Bureau d'enregistrement (2017-2021)



Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Le nombre indiqué pour 2019 correspond au nombre estimé de demandes que le Conseil devait examiner, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020.

Résultat 2 : résorption de l'arriéré de demandes à examiner (nouveau résultat)

2.104 Le Bureau s'est efforcé de réduire l'arriéré des demandes enregistrées restant à examiner. L'année 2018 a marqué un tournant dans ses travaux puisque, pour la première fois depuis la création du Bureau, le nombre de demandes traitées à son siège a dépassé celui des demandes recueillies dans le Territoire palestinien occupé. Étant donné que les activités de communication et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé arrivent à leur terme, le Bureau s'attachera à réduire l'arriéré de près de 34 000 demandes qui s'est accumulé depuis sa création. Cette tendance devrait se poursuivre et l'arriéré devrait être résorbé progressivement.

2.105 Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, l'établissement du registre des dommages est un processus continu et, étant donné que la construction du mur se poursuit et pourrait donner lieu à de nouveaux dommages, le Registre restera ouvert pour enregistrer les demandes tant que le mur continuera d'exister. Il poursuivra également la collecte des demandes en suspens émanant de particuliers, ainsi que des demandes de collectivités et demandes nationales. Afin de maintenir des conditions propices à l'exécution de son mandat, le Bureau d'enregistrement des dommages continuera de collaborer étroitement avec les deux parties principales et de solliciter leur appui et leur coopération. Comme par le passé, il agira de manière transparente tout en adoptant une attitude discrète.

Situation interne et réponse

2.106 Depuis 2018, pour le Bureau, la situation était la suivante : il s'agissait d'atteindre un objectif estimé à 4 000 demandes traitées par an, compte tenu de leur complexité accrue, le Bureau se concentrant de plus en plus sur les demandes de collectivités, les demandes nationales et les demandes en matière d'emploi, qui nécessitent un examen plus long que celles de particuliers. En réponse, le Bureau continuera de mobiliser les capacités existantes aux fins du traitement des demandes. Par exemple, l'assistant(e) administratif(tive), l'assistant(e) chargé(e) de l'information et de la sensibilisation, l'assistant(e) personnel(le) du (de la) Directeur(trice) exécutif(tive) et le (la) Coordonnateur(trice), en plus d'exécuter leurs fonctions habituelles, participent régulièrement au traitement, à la traduction, à l'examen préliminaire et au dépôt des demandes et à d'autres tâches. Enfin, le Bureau fait régulièrement appel aux services de stagiaires, pour une durée de quatre à six mois en général. Les stagiaires, des étudiants en droit, suivent une formation intensive dispensée par les fonctionnaires chargés des demandes et commencent rapidement à contribuer pleinement et efficacement aux travaux du Bureau. De cette manière, le Bureau a pu atteindre et dépasser l'objectif annuel de 4 000 demandes examinées et traitées en 2019.

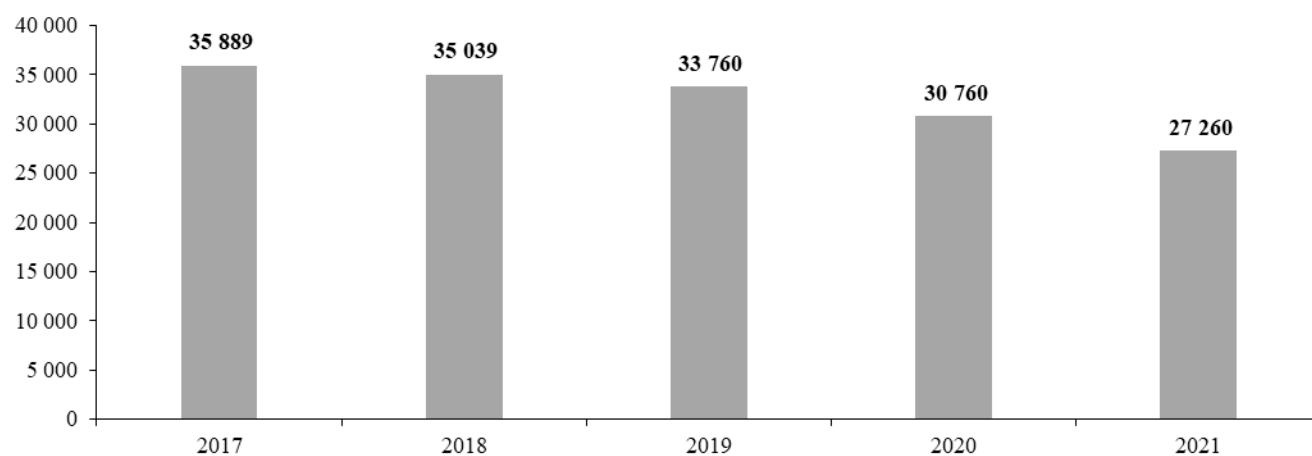
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.107 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la création et à la tenue d'un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et favoriser ainsi la protection des droits des Palestiniens concernés, comme devrait le montrer la résorption progressive de l'arriéré des demandes à traiter.

Figure 2.VIII

Mesure des résultats : arriéré des demandes à traiter dans le cadre du Registre des dommages (2017-2021)

(Nombre de demandes à traiter)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.108 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

ES-10/17 Mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

Produits

2.109 On trouvera dans le tableau 2.20 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.20

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	8	4	4
5. Formation des maires, des responsables locaux et d'autres fonctionnaires palestiniens sur les objectifs, les détails pratiques et les conditions liés aux activités d'enregistrement des demandes, l'accent étant mis particulièrement sur les demandes publiques	—	8	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : gestion d'une base de données et d'archives physiques contenant plus de 37 000 demandes approuvées par le Conseil.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir à cet égard, y compris la production d'affiches et de brochures à distribuer aux Palestiniens concernés.				

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2.110 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1^{er} juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Il est né du regroupement de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, de l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des structures d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

2.111 Le mandat du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine consiste à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme ; et rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide qu'elle apporte à l'Union africaine. Dans ses résolutions 2033 (2012), 2167 (2014) et 2320 (2016), le Conseil de sécurité a demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

2.112 Le Bureau est soucieux de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Bureau s'emploie à renforcer la collaboration avec l'Union africaine pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité, conformément au chapitre VIII de la Charte.

2.113 Les principaux domaines d'action du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sont les suivants : a) renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité ; b) collaboration avec l'Union africaine en vue du renforcement des capacités nécessaires pour relever conjointement les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Bureau a vocation à permettre d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits actuels ou potentiels, fondement des initiatives collaboratives visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux missions de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales concernées. Le Bureau s'attache, en coopération avec l'Union africaine, à établir et mettre en pratique des approches communes de la prévention et du règlement des conflits en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les diverses missions des Nations Unies déployées en Afrique.

2.114 Le Bureau s'emploie à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix et à renforcer les capacités institutionnelles pour faciliter la collaboration dans les initiatives visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits. Dans le cadre du partenariat avec l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau coordonne ses travaux avec d'autres acteurs des Nations Unies, notamment grâce au Groupe thématique paix et sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, et assure la liaison et la coordination avec les autres groupes du Mécanisme. Il participe également aux mécanismes de coordination entre donateurs et autres partenaires à Addis-Abeba.

Objectif

2.115 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

Stratégie

2.116 Afin de contribuer au renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour la paix et la sécurité en Afrique, le Bureau soutiendra la mise en œuvre des cinq priorités de la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020), à savoir : la prévention des conflits ; la gestion des conflits et des crises ; la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix ; les questions de sécurité stratégique ; la coordination et les partenariats. Dans le cadre de ses plans stratégiques et de ses plans d'opérations, le Bureau collaborera avec l'Union africaine, au niveau des cadres dirigeants et au niveau opérationnel, grâce à la Conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et à des réunions entre homologues, afin d'assurer la coordination et la cohérence entre les deux organisations. En outre, le Bureau soutiendra et facilitera la mobilisation au niveau des États Membres, notamment la réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que les réunions des comités d'experts du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Bureau entretiendra des liens réguliers avec les organes directeurs de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents, par des échanges tant formels qu'informels. Le Bureau entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une interprétation commune et, si possible, une position commune, de manière que l'action puisse prendre appui sur des intérêts mutuels. Le Bureau s'efforcera de renforcer les mécanismes de coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés tels que les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et l'Union européenne, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités de l'Union africaine et de créer des synergies de collaboration. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de la capacité de l'Union africaine de fournir un appui logistique par diverses initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles de prévention, de gestion et de règlement des conflits qui touchent le continent, ainsi qu'à éliminer les causes profondes de la perpétuation des conflits.

2.117 Les activités du Bureau visent avant tout à accroître la cohérence stratégique avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux tout au long du cycle des conflits ; renforcer la coordination et le partenariat stratégiques tout au long du cycle des conflits ; assurer une plus grande

synergie au niveau opérationnel ; fournir une aide à la recherche de solutions aux conflits actuels en Afrique. Pour ce faire, le Bureau travaillera en collaboration étroite avec divers autres partenaires et entités des Nations Unies tout en participant aux mécanismes de coordination pertinents afin de renforcer la cohésion des efforts visant à soutenir l'Union africaine et à coopérer avec elle. Il continuera de resserrer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ainsi que le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine en ont décidé. Les plans d'action destinés au Bureau sont axés sur l'appui à fournir dans les domaines prioritaires suivants, définis dans le Cadre commun : prévention des conflits, médiation et pérennisation de la paix ; interventions en cas de conflits, y compris au moyen d'opérations d'appui à la paix ; élimination des causes profondes des conflits ; renforcement du partenariat entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux. Ces activités prioritaires sont toutes menées conformément au droit international des droits de l'homme, auquel il est accordé une importance particulière.

2.118 En outre, le Bureau établira des mécanismes de coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés afin d'assurer la synergie et la cohérence dans la fourniture d'une assistance à l'Union africaine. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau collaborera avec divers groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et coprésidera le Groupe thématique paix et sécurité avec la Commission de l'Union africaine. Il contribuera aux travaux d'autres groupes et sous-groupes thématiques, y compris le groupe thématique Mobilisation et communication (présidé par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique) ; le groupe thématique Gouvernance (présidé par le Programme des Nations Unies pour le développement) ; le sous-groupe Démocratie et élections (coprésidé par le Bureau et la Commission de l'Union africaine) ; et le groupe thématique Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida (présidé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Ces travaux devraient contribuer à renforcer la paix et la sécurité et à éliminer les causes profondes des conflits sur le continent.

2.119 Le Bureau a noué des relations avec divers partenaires, y compris des partenaires et des acteurs extérieurs, en donnant des conseils techniques et des avis d'experts et en fournissant un appui technique et spécialisé en matière de paix et de sécurité sur le continent africain. L'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres documents directeurs établis par des acteurs africains sont pris en compte dans le cadre de la collaboration avec toutes les entités africaines. Le Bureau maintient des relations et un dialogue constructifs avec la Commission de l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'avec toutes les autres structures rattachées à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et continue d'assurer la bonne coordination de leurs efforts conjoints. En outre, afin de contribuer à la promotion de l'unité, de l'intégration et des objectifs africains, le Bureau coopère en permanence avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux auxquels il donne régulièrement des conseils techniques et spécialisés.

2.120 En outre, le Bureau entreprendra diverses initiatives pour renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine afin de prévenir, gérer et régler les crises et les conflits qui touchent le continent et d'éliminer les causes profondes de la perpétuation de ces conflits. À cette fin, le Bureau fournira une expertise technique ainsi que des conseils et un appui stratégiques pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité. Dans sa collaboration avec toutes les entités de l'Union africaine, il prendra en considération les termes du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en

matière de paix et de sécurité, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et d'autres documents d'orientation. Le travail qui sera effectué devrait renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine en matière de prévention, gestion et règlement des conflits.

Facteurs externes pour 2021

2.121 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) L'ONU et l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;

b) Des fonds extrabudgétaires restent disponibles ;

c) L'Union africaine est dotée des moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique ;

d) Les effets durables de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'Union africaine et ses partenaires pourraient à leur tour avoir une incidence au niveau global.

2.122 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le Bureau soutiendra l'intégration du genre dans tous ses domaines d'action ; aidera à harmoniser et à rationaliser les efforts que l'ONU et l'Union africaine déploient afin que les questions de genre soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes ; fera en sorte que les femmes participent davantage, sur un pied d'égalité, aux activités de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix ; renforcera la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les activités conjointes avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en matière de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix, notamment en menant des activités de renforcement des capacités ; organisera une formation interne sur l'analyse des conflits et des questions de genre ; mettra en place un système de responsables de la coordination des questions de genre ; établira un manuel normalisé sur l'intégration du genre pour l'Union africaine.

2.123 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de son soutien à l'Union africaine, le Bureau collaborera également avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ce qui devrait se traduire par une meilleure coordination des capacités et une plus grande cohérence entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales en matière de prévention des conflits et d'intervention dans ces situations.

2.124 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau établira ou renforcera des mécanismes de coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés afin d'assurer synergie et cohérence dans la fourniture d'une assistance à l'Union africaine. Il approfondira la coordination et la coopération interinstitutions et collaborera avec d'autres groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

Activités d'évaluation

2.125 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation sur un thème particulier en 2021.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (résultat déjà défini pour 2020)

2.126 Le Bureau continuera de contribuer à la mise en œuvre des règles et règlements de gouvernance du Fonds pour la paix, conformément à son mandat, et aidera l'Union africaine à mettre en place le secrétariat du Fonds pour la paix, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 2.21
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Signature de la déclaration conjointe ouvrant la voie au Fonds pour la paix	Mise en service du Fonds pour la paix	Adoption des règles et règlements régissant la gestion du Fonds pour la paix	La structure de gouvernance du Fonds pour la paix est pleinement opérationnelle et conforme aux règles et règlements adoptés

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des capacités de la Mission de l'Union africaine en Somalie, grâce à un nouveau mécanisme de coordination (nouveau résultat)

2.127 Compte tenu de la collaboration entre le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine en 2019, dans le cadre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Bureau continuera d'aider la Commission de l'Union africaine à améliorer ses connaissances, ses compétences et son expertise dans les aspects des opérations de soutien de la paix pertinents pour les missions actuelles et futures, par l'échange et le partage des connaissances, des meilleures pratiques, des retours d'expérience et des enseignements répertoriés, et à élargir le champ des orientations préconisées grâce à la conception, l'exécution et l'extension de différents programmes. La pertinence de l'appui et de l'expertise apportés par le Bureau continuera d'être évaluée à l'aune des contributions potentielles du Bureau en vue du renforcement de l'efficacité du partenariat, de la définition de dispositifs d'orientation et de soutien efficaces, et de la fourniture des conseils les plus appropriés concernant le renforcement des capacités en matière de gestion de la planification des opérations de paix et de sécurité, dans une optique de productivité et d'efficience.

2.128 Le Bureau continuera d'aider la Commission de l'Union africaine à contrôler, conseiller et administrer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la

Force multinationale mixte qui opère contre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad et la Force conjointe du G5 Sahel, pour veiller à ce que le mandat qui leur a été confié est compris et mis en œuvre comme prévu et appuyé par les ressources disponibles. En outre, le Bureau continuera de soutenir la mission lancée par l'Union africaine pour lutter contre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo afin de combler les lacunes de la mission en matière de sécurité et de logistique. Il continuera également d'appuyer l'opérationnalisation de la mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine dans les années à venir.

Situation interne et réponse

2.129 La situation pour le Bureau était la suivante : il fallait assurer la coordination et le partage d'informations entre les différentes entités des Nations Unies. En réponse, le Bureau mettra en place un nouveau mécanisme de coordination.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.130 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour la paix et la sécurité en Afrique, comme devrait le montrer l'aide apportée par l'AMISOM pour assurer le succès des élections en Somalie, grâce au nouveau mécanisme de coordination.

Tableau 2.22
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
L'AMISOM a contribué au renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité somaliennes pour leur permettre de mener des opérations conjointes avec elle	La poursuite du Plan de transition a conduit à la révision du concept général d'opérations pour la période 2018-2021	Mise en œuvre de la phase I du Plan de transition et reconfiguration de l'AMISOM, y compris la réduction des effectifs	Finalisation des mesures de sécurité pour les élections et poursuite du recul des insurrections dans les centres de population	Assistance efficace de l'AMISOM contribuant au succès des élections en Somalie, grâce au nouveau mécanisme de coordination

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.131 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

Résolutions de l'Assemblée générale

52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	64/288	Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
60/268	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	65/274; 67/302 71/270	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Résolutions du Conseil de sécurité

1744 (2007)	1772 (2007)
1769 (2007)	1863 (2009)

2033 (2012)

2320 (2016)

2167 (2014)

2378 (2017)

Produits

2.132 On trouvera dans le tableau 2.23 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.23

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	15	11	15
2. Réunion consultative conjointe annuelle du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	1	2	2	2
3. Réunions périodiques de coordination du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	—	10	6	10
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	57	29	58
7. Cours de formation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine sur l'analyse et la médiation des conflits	5	5	5	5
8. Activité de renforcement des capacités du Groupe de la médiation de l'Union africaine concernant les méthodes et tendances actuelles en matière de médiation	2	5	2	5
9. Activité de renforcement des capacités du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions et tendances actuelles en matière de paix et de sécurité	2	5	2	5
10. Atelier sur le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, destiné aux attachés de presse et aux professionnels des médias locaux/régionaux/internationaux	—	—	1	1
11. Activités de renforcement des capacités consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil au bénéfice des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine	—	28	15	28

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
12. Séminaires et ateliers à l'intention des experts et des fonctionnaires des États membres de l'Union africaine sur la médiation, la reconstruction et le développement après un conflit, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections et les programmes frontaliers de l'Union africaine	—	14	4	14
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	11	9
13. Rapports d'examen technique ou d'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	—	—	5	3
14. Politiques et documents d'orientation à l'appui des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine	4	4	4	4
15. Politiques et directives relatives à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : information et conseil à l'intention des communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur le développement et l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; conseils, expertise et soutien techniques, notamment en matière de droits humains, à l'intention de l'Union africaine et/ou des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, dans des domaines liés à la planification, à la gestion et au maintien des opérations de soutien de la paix ; échanges avec l'Union africaine et/ou les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, et conseils concernant les concepts et les documents d'orientation relatifs à la Force africaine en attente ; appui à la Commission de l'Union africaine pour la promotion de normes de formation communes à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales, y compris des conseils sur les meilleures pratiques et les retours d'expérience ; réunions régulières du Groupe des partenaires de l'Union africaine afin d'élaborer une stratégie de soutien multidimensionnel aux initiatives de l'Union africaine ; réunion annuelle des responsables de secteur du Secrétariat de l'ONU, de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ; réunions semestrielles de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité ; réunion/conférence conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine afin d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ; participation à deux sommets de l'Union africaine du Secrétaire général/Sous-Secrétaire général, ainsi que de la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin de dialoguer avec les États membres de l'Union africaine et d'articuler les positions de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte du Cadre commun ; participation à la réunion biannuelle du Groupe thématique paix et sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sur le nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour la période 2017-2027, y compris en assurant la présidence conjointement avec l'Union africaine ; réunions régulières des équipes d'analyse prospective de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine concernant des situations d'alerte rapide au niveau national ou régional ; soutien aux processus civils et aux processus de constitution des forces de l'Union africaine afin de garantir l'efficacité de l'exécution du mandat des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux ; réunions du Groupe de soutien aux processus civils et aux processus de mise sur pied d'une force de l'Union africaine, à composition non limitée, mettant l'accent sur une meilleure compréhension du partenariat et sur un appui et un soutien accrus de la part de la Commission de l'Union africaine et des États membres.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : soutien à l'Union africaine en matière de médiation, de bons offices et de missions de prévention des conflits ; et visites régionales aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces.

Bases de données et autres supports numériques : coordination et gestion des bases de données du Service de la démocratie et de l'assistance électorale de l'Union africaine.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale de la jeunesse, Journée de l'Afrique, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et Journée internationale de la paix ; et matériel d'information, notamment des bulletins, des dépliants, des banderoles, des documents infographiques et des vidéos.

Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance des sites Web et des comptes sur les médias sociaux ; publication d'un bulletin d'information électronique et gestion d'une base de photographies en ligne présentant les activités liées au partenariat entre l'Organisation des Nations unies et l'Union africaine.

Bureau de lutte contre le terrorisme

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2.133 En application de la résolution [71/291](#), le Bureau exerce cinq fonctions principales : piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies ; renforcer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; veiller à ce que l'accent voulu soit mis sur la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans la Stratégie. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également salué l'important travail qu'accomplissait le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au sein du Bureau de lutte contre le terrorisme.

2.134 La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) repose sur quatre piliers articulés autour de mesures visant : à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ; à prévenir et combattre le terrorisme ; à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies ; à garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans la Stratégie et des résolutions relatives à son application ultérieurement adoptées par l'Assemblée générale, dont la résolution [72/284](#), et dans d'autres résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, dont sa résolution [2395 \(2017\)](#).

2.135 En décembre 2018, en vue de mener à bien la réforme du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste et de renforcer encore la cohérence et la coordination des activités de lutte contre le terrorisme menées par l'Organisation, le Secrétaire général a lancé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dont le Bureau assure le secrétariat. Ce Pacte mondial a été signé par 40 entités des Nations Unies et par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes et l'Union interparlementaire. Fortes des services de secrétariat fournis par le Bureau, les entités signataires collaborent dans le cadre d'un comité de coordination présidé par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et de huit groupes de travail interinstitutions chargés d'examiner des questions relevant des quatre piliers de la Stratégie. Le Pacte mondial favorise la collaboration axée sur l'action entre les organismes des Nations Unies et constitue un outil au service de la programmation conjointe, de la cohérence des activités

d'évaluation et de suivi, de la mobilisation conjointe de ressources et de la communication avec les donateurs. Ce renforcement de la coopération et de la cohérence va dans le sens de la démarche intégrée des Nations Unies que défend le Secrétaire général.

Objectif

2.136 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international.

Stratégie

2.137 Pour contribuer à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international, le Bureau continuera à piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies, organisera des conférences régionales de haut niveau consacrées au suivi de la suite donnée aux conclusions des Conférences de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, afin de préparer le premier Congrès mondial des victimes du terrorisme et de donner aux États Membres l'occasion de mettre en commun des informations, des compétences et des ressources, de nouer des partenariats et de s'attaquer ensemble à une série de questions essentielles intéressant la lutte contre le terrorisme. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la coopération multilatérale et l'établissement de partenariats avec les États Membres seront favorisés. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le partenariat noué entre le Bureau et les États Membres, dans le cadre duquel on a pu organiser six conférences régionales de haut niveau consacrées à des questions thématiques clés, au Tadjikistan, en Mongolie, au Kenya, au Bélarus, en Hongrie et aux Émirats arabes unis, et un dialogue entre dirigeants sur la lutte contre la propagande terroriste, tenu en marge de la semaine de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. La forte participation des États Membres et d'organisations de la société civile aux conférences régionales a donné de l'élan au programme de prévention du Secrétaire général et contribué à renforcer la coopération multilatérale et l'appui mis au service des efforts faits collectivement par les États Membres pour prévenir et combattre le terrorisme. Les conclusions tirées de ces conférences régionales éclaireront les débats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres consacrée au renforcement de la résilience des institutions et des sociétés face au terrorisme, qui se tiendra dans le cadre de la deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme, ainsi que les initiatives organisées à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation.

2.138 Le Bureau continuera en outre à coordonner et à harmoniser l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin de favoriser la mise en œuvre équilibrée par les États Membres des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment en comblant plus efficacement les besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et signalés par différents États Membres. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le lancement du Pacte mondial, en décembre 2018, et sa mise en œuvre sur l'année 2019. Au mois de mars 2020, 43 entités avaient signé ce Pacte en tant que membres ou observatrices (contre 38

initialement), faisant de lui l'un des plus vastes cadres de coordination entre les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de la personne et les affaires humanitaires. Présidé par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, le Comité de coordination du Pacte mondial a adopté son premier programme de travail conjoint et créé huit groupes de travail redynamisés chargés d'examiner des questions relevant des quatre piliers de la Stratégie. En mars 2020, le Bureau a lancé une Plateforme mondiale pour la coordination contre le terrorisme afin de faciliter la collaboration entre les entités signataires et de permettre aux États Membres d'accéder en ligne aux travaux de lutte contre le terrorisme menés par le système des Nations Unies. Le renforcement de la coordination entre les entités du système a permis de multiplier les projets mis en œuvre conjointement dans le respect des mandats respectifs des entités concernées ; d'améliorer la conception, l'organisation et l'exécution des activités d'aide au renforcement des capacités, ce qui a abouti à plus d'efficacité et de cohérence dans l'appui fourni aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales ; d'interagir davantage avec les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs de la lutte antiterroriste ; de renforcer la coopération multilatérale en matière de lutte contre le terrorisme par la mise en commun des informations, des données d'expérience et des bonnes pratiques.

2.139 Le Bureau continuera en outre de fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande, y compris en procédant à des transferts de connaissances et en concevant et en exécutant de manière intégrée des activités d'aide au renforcement des capacités à l'égard des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et du Service des projets spéciaux et de l'innovation. Il continuera également à aider les parlementaires à prendre des mesures propres à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme à l'échelle de l'ensemble de la société. Il continuera en outre à faciliter les échanges de compétences entre les pays du Sud, dans l'optique de faire émerger des politiques et initiatives innovantes, efficaces, conçues par les pays concernés et répondant aux difficultés particulières que les pays en développement rencontrent dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme et les conditions qui favorisent sa propagation, ce qui devrait permettre de répondre efficacement aux demandes d'aide au renforcement des capacités formulées par les États Membres s'agissant de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'adoption d'une approche intégrée et inclusive devrait permettre de nourrir les débats et la prise de décisions et de renforcer l'efficacité de l'aide au renforcement des capacités dans les domaines de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation constante des activités d'aide au renforcement des capacités organisées à l'intention des pays et régions les plus touchés par le terrorisme. Le Bureau a exécuté 45 projets relevant des quatre piliers de la Stratégie au bénéfice de 71 États Membres. Il a également formé plus de 2 500 personnes en 2019 dans le cadre de 70 ateliers de renforcement des capacités, ce qui représente une augmentation de 60 % du nombre de personnes formées par rapport à 2018. Par l'intermédiaire du Centre pour la lutte contre le terrorisme, il a poursuivi l'exécution d'un projet mondial consistant à favoriser les échanges de compétences entre différents pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine et des Caraïbes et à améliorer leurs capacités de conception et de mise en œuvre de politiques et dispositifs de lutte antiterroriste. Toujours par l'intermédiaire du Centre, il a mis au point un programme destiné à faciliter l'intégration de la coopération Sud-Sud dans ses activités et stratégies et celles des entités signataires du Pacte mondial.

2.140 Pour contribuer à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international, le Bureau continuera à renforcer la capacité des États Membres à garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit dans le cadre de la lutte antiterroriste, selon le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale. L'intensification de l'aide au renforcement des capacités et de l'assistance technique fournies aux États Membres qui en font la demande devrait favoriser l'intégration des normes et règles relatives aux droits de la personne dans toutes les mesures prises en vue de prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'organisation d'activités de formation aux droits de la personne à l'intention de membres des services de police et de sécurité de rang élevé ou intermédiaire dans six États Membres d'Afrique de l'Ouest et dans les régions du Sahel et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ; la mise au point d'un guide de formation à l'usage des gardes-frontières sur l'adoption d'approches fondées sur les droits de la personne et tenant compte des questions de genre dans les activités liées à la sécurité et à la gestion des frontières ; l'établissement d'un manuel détaillant des orientations pratiques à l'intention des États Membres concernant l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'enfant dans le traitement des enfants concernés par le phénomène des combattants terroristes étrangers.

Facteurs externes pour 2021

2.141 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) Les États Membres continuent de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et de la lutte contre ces phénomènes ;
- b) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États Membres ;
- c) Épaulés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, les États Membres accordent les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.

2.142 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il met actuellement au point une politique et un programme axés sur les questions de genre consacrés à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ce qui permettra de concevoir des mesures dans ces domaines étayées par une analyse rigoureuse des questions de genre et de faire en sorte que les fonctions stratégiques, programmatiques et opérationnelles du Bureau tiennent compte de ces questions.

2.143 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, le Bureau collabore avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Il a conclu des partenariats et des mémorandums d'accord avec diverses organisations régionales afin de favoriser une action conjointe et la collaboration à l'appui de la mise en œuvre au niveau régional

de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme, compte tenu des facteurs et moteurs régionaux du terrorisme.

2.144 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau administre le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui comptait 43 entités membres ou observatrices au mois de mars 2020 (contre 38 initialement), faisant de lui l'un des plus vastes cadres de coordination entre les trois piliers de l'action de l'ONU. Le Pacte mondial comprend des groupes de travail spécialisés dans des domaines d'intervention prioritaire de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Le Bureau se coordonne également avec d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire de mémorandums d'accord et d'accords programmatiques. Il contribue ainsi à favoriser l'obtention de meilleurs résultats et l'utilisation plus efficace des ressources. Au-delà de ce rôle de coordination, le Bureau plaide en faveur d'une approche mettant l'accent sur la programmation conjointe avec d'autres partenaires des Nations Unies et devant permettre de mener des activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus spécialisées, notamment sur le terrain, en coordination étroite avec le système des coordonnateurs résidents.

Activités d'évaluation

2.145 Le Bureau a lancé en 2019 les activités d'évaluation ci-après, qui seront menées à bien en 2020 :

- a) auto-évaluation du projet intitulé « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie » ;
- b) examen collégial du programme quinquennal (2016-2020) du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

2.146 Il a été tenu compte des constatations de l'auto-évaluation susmentionnée dans le plan-programme pour 2021, tandis que les résultats de l'évaluation externe qui est en cours devraient avoir une incidence sur l'établissement du nouveau programme stratégique pluriannuel du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Ces évaluations permettront d'obtenir des informations utiles pour mesurer, évaluer et analyser les progrès faits en vue d'atteindre les résultats et les indicateurs de performance définis dans le plan de travail et le cadre de résultats du Bureau. L'intégration en temps utile des recommandations et enseignements tirés des exercices d'évaluation contribuera à améliorer la programmation des projets du Bureau et à les rendre plus efficaces et plus efficaces.

2.147 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2021 :

- a) auto-évaluation des résultats et de l'impact de l'appui et de l'aide au renforcement des capacités fournis aux États Membres par le Bureau ;
- b) évaluation de rapports choisis établis par des entités signataires du Pacte sur la prévention et la répression du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

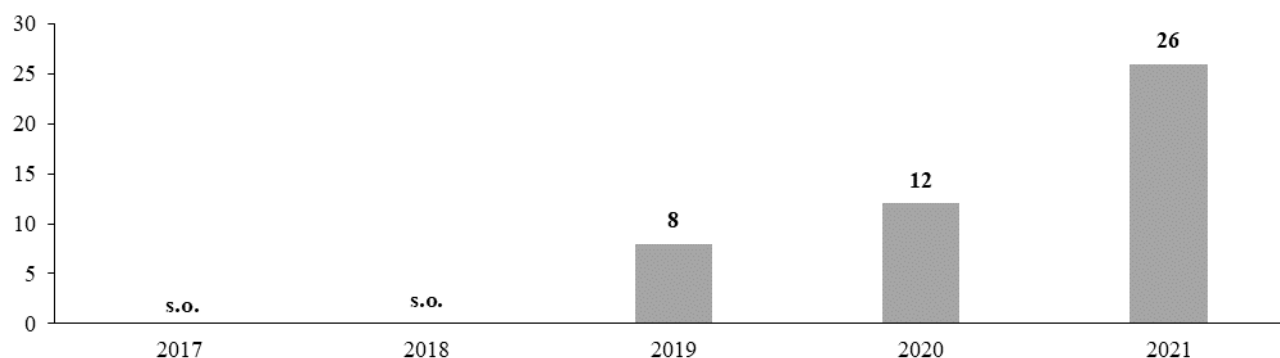
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : barrer l'accès des terroristes à l'espace aérien (résultat déjà défini pour 2020)

2.148 Les travaux consistant à prévenir et combattre le terrorisme en aidant les États Membres à empêcher les déplacements des terroristes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Bureau aidera les pays à renforcer leurs capacités d'identification, de surveillance et d'enquêtes concernant les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 2.IX

Mesure des résultats : nombre d'États Membres dotés de services d'information sur les passagers, 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : détecter et empêcher les mouvements des terroristes grâce aux données relatives aux déplacements

2.149 Dans sa résolution 2396 (2017), le Conseil de sécurité a décidé que les États Membres devraient renforcer leur capacité de collecter, de traiter et d'analyser les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers aux fins de détecter et de prévenir les déplacements de combattants terroristes étrangers ; renforcer l'échange d'informations ; faire meilleur usage des bases de données internationales, telles que celles d'INTERPOL, rassemblant des informations sur les terroristes connus et les personnes soupçonnées de terrorisme. Toutefois, moins de 20 % des États Membres procèdent aujourd'hui à la collecte et à l'analyse de ces données, en raison des difficultés tenant à la modification de la législation, à l'acquisition de compétences spécialisées, au dialogue avec les compagnies aériennes et à l'acquisition des logiciels techniques nécessaires.

2.150 Le Bureau a officiellement lancé le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes en mai 2019 afin d'aider les États Membres à renforcer les moyens dont ils disposent pour détecter, suivre et empêcher les déplacements des personnes soupçonnées d'être des terroristes et des criminels dangereux en utilisant les données relatives aux passagers des compagnies aériennes et maritimes ; en utilisant mieux les bases de données recensant les noms de terroristes connus, de personnes soupçonnées d'être des terroristes et de criminels dangereux ;

en améliorant l'échange d'informations au niveau international tout en respectant les normes internationales relatives aux droits humains et aux libertés fondamentales.

2.151 Parmi les progrès enregistrés en 2019, citons le fait que 34 États Membres ont officiellement confirmé leur participation au Programme, l'établissement de plans de mise en œuvre pour quatre pays ; le lancement de la phase de mise en œuvre dans trois pays ; la signature d'accords avec chacun des partenaires de réalisation du Programme.

Situation interne et réponse

2.152 Pour le Bureau, la situation était la suivante : il s'agissait de concevoir un programme de renforcement des capacités répondant aux besoins formulés par les États Membres dans quatre grands domaines d'intervention, à savoir la création ou l'amélioration de cadres législatifs et réglementaires nationaux régissant l'utilisation et la protection des données personnelles et le droit à la vie privée, le processus complexe de création et de formation du personnel de services efficaces et sécurisés chargés de recevoir et d'analyser les données relatives aux passagers à des fins de maintien de l'ordre, le défi posé par la mobilisation de compagnies aériennes et maritimes multiples utilisant des systèmes divers pour recueillir chaque année des millions de dossiers passagers et l'acquisition, l'installation et la maintenance d'outils techniques d'analyse des données en question. Du fait de la nature globale de ce dispositif d'appui, il convient d'adopter une démarche intégrée à l'échelle du système des Nations Unies au service du renforcement des capacités des États Membres dans ces quatre domaines.

2.153 En réponse, l'équipe de gestion chargée du Programme au sein du Bureau en dirigera et en coordonnera la mise en œuvre, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau de l'informatique et des communications, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et INTERPOL.

2.154 Le Bureau a créé le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes afin que les États Membres puissent soumettre leurs demandes officielles d'assistance et d'activités d'établissement des faits, telles que les évaluations approfondies de l'état actuel de la mise en œuvre des dispositions en la matière réalisées sous la coordination de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Lui et ses partenaires continueront d'offrir un appui dans les quatre domaines d'intervention en utilisant leurs compétences spécialisées et leurs mandats respectifs pour relever les défis qui se présentent. L'action menée dans le domaine d'intervention I, coordonnée en collaboration avec le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC, est axée sur la modification et sur la formulation de lois nationales conformes aux normes internationales et aux bonnes pratiques relatives à la collecte de données passagers issues des entreprises de transport privé. Pour ce qui est du domaine d'intervention II, le Bureau, le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUDC et INTERPOL continueront à aider les États à créer des services d'information sur les passagers et à les rendre opérationnels, notamment en assurant la formation approfondie de leur personnel et la conception et l'application de toutes les règles relatives à la collecte et à l'analyse des données passagers. Dans le domaine d'intervention III, l'OACI et le Bureau continueront d'aider les États à nouer et à maintenir le dialogue avec les compagnies aériennes et maritimes afin de recueillir des données sur les passagers. En ce qui concerne le domaine d'intervention IV, le Bureau de l'informatique et des communications continuera à fournir gratuitement le logiciel goTravel aux États Membres afin que ceux-ci puissent analyser les données recueillies et offrira une aide à l'installation, à l'intégration et à la maintenance de ce logiciel et une assistance technique à ceux qui en feront la demande.

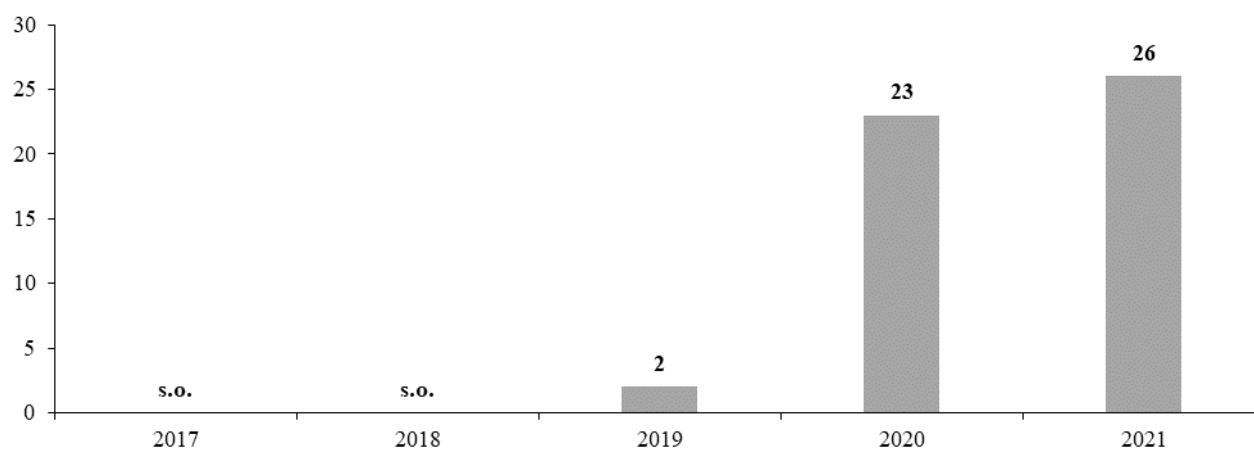
2.155 À l'avenir, le Bureau de lutte contre le terrorisme complétera ces efforts en reprenant ses activités relatives à la sûreté de l'aviation, en consultation avec d'autres grandes parties prenantes, y compris l'OACI, afin de donner aux États Membres, aux directions aéroportuaires et aux compagnies aériennes les moyens de combler les déficiences existantes au moyen de mesures de contrôle améliorées et pérennes. Ces travaux font suite aux activités de renforcement des capacités menées antérieurement en Afrique et devraient être étendus à d'autres régions du monde.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

2.156 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et à prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international, comme devrait le montrer la mise en œuvre quinquennale par les États Membres du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes visant à détecter, à suivre et à empêcher les déplacements des personnes soupçonnées d'être des terroristes et des criminels dangereux au moyen de données passagers, de listes de surveillance et d'outils biométriques. En 2019, des évaluations ont été menées à bien dans trois États Membres et un État Membre a lancé la mise en œuvre du Programme. Des progrès concrets sont attendus d'ici à la fin de 2021, comme devrait le montrer l'action menée dans 26 États Membres au moins dans les domaines d'intervention dans lesquels le Bureau fournit un appui, à savoir la modification de la législation ; la création de services d'information sur les passagers ; le dialogue avec les partenaires privés, notamment les compagnies de transport ; l'assistance technique à l'installation et à l'utilisation du logiciel goTravel.

Figure 2.X

Mesure des résultats : nombre d'États Membres mettant en œuvre le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.157 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/288 ; 62/272 ; 64/297	Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	71/291	Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
64/235	Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme		
66/10	Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	72/165	Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme
66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	73/305	Renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme
70/254	Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent		

Résolutions du Conseil de sécurité

2368 (2017)	2462 (2019)
2395 (2017)	2482 (2019)
2396 (2017)	

Produits

2.158 On trouvera dans le tableau 2.24 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.24

Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	5	4	3
1. Rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies, destiné à l'Assemblée générale	—	1	1	—
2. Rapports sur la menace que représente l'EIL (Daech), destiné au Conseil de sécurité	—	2	2	2
3. Rapport du Secrétaire général intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent »	—	1	—	1
4. Rapport sur la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, destiné à l'Assemblée générale	—	1	—	—
5. Rapport sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'appui apporté aux États Membres en matière d'assistance aux victimes du terrorisme, destiné à l'Assemblée générale	—	—	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	10	13	12
6. Réunion de l'Assemblée générale consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	—	—	1	—
7. Exposés à l'Assemblée générale concernant le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme	4	4	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
8. Exposés au Conseil de sécurité	—	3	2	2
9. Exposés au Comité contre le terrorisme	—	3	2	2
10. Exposés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.	—	—	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	100	171	249	257
11. Conférence de haut niveau consacrée aux questions liées à la lutte antiterroriste	—	6	2	2
12. Conférences régionales consacrées aux questions techniques liées à la lutte antiterroriste	—	12	4	12
13. Activités de formation au renforcement des capacités et ateliers consacrés à des thématiques techniques	100	153	243	243
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	—	7	5	5
14. Rapports, manuels et autres documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des sujets thématiques connexes	—	7	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : initiatives de mobilisation, notamment sous la forme de missions et de consultations avec les États Membres consacrées aux priorités et stratégies mondiales, régionales et nationales.				
Bases de données et supports numériques : plateformes numériques à l'usage du Réseau mondial des coordonnateurs pour la lutte contre le terrorisme et du réseau de lutte contre le terrorisme.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations de commémoration, supports promotionnels, réunions-déjeuners, manifestations parallèles, expositions.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, communiqués et conférence de presse et autres interventions médiatiques.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : plateformes de médias sociaux, dont le site Web du Bureau de lutte contre le terrorisme, Twitter et d'autres plateformes et portails.				

Programme 3

Désarmement

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	62/272	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies
59/95	Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission	68/33	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
		74/303	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	Les femmes et la paix et la sécurité	1977 (2011)	Non-prolifération des armes de destruction massive
1540 (2004)	Non-prolifération des armes de destruction massive	2055 (2012)	Non-prolifération des armes de destruction massive
1673 (2006)	Non-prolifération des armes de destruction massive	2117 (2013)	Armes légères et de petit calibre
1810 (2008)	Non-prolifération des armes de destruction massive	2118 (2013)	Élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne
1887 (2009)	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : non-prolifération et désarmement nucléaires		

Programme de travail

Sous-programme 1

Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

Objectif

3.1 L'objectif est de progresser dans les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects et d'aider, à leur demande, les États parties aux accords multilatéraux en vigueur dans ces domaines.

Produits

3.2 On trouvera dans le tableau 3.1 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	293	300	333	282
1. Documents, procès-verbaux et rapports de la Conférence du désarmement	86	105	86	86
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	—	—	1	—
3. Documents du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire	12	5	—	—
4. Documents du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	—	—	—	2
5. Documents de la Quatrième Conférence (2019) chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et des Réunions des États parties (2020 et 2021) à la Convention	32	54	50	32
6. Documents des Réunions des États parties et de la Neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	17	18	30	80
7. Documents des réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	76	55	76	—
8. Documents de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, des conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes	45	47	60	62
9. Documents de la Conférence d'examen de 2020 et des Réunions des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions	25	16	30	20
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	171	182	175	232
10. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	106	95	95
11. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire	10	10	—	—
12. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	—	—	—	22
13. Quatrième Conférence (2019) chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et Réunions des États parties (2020 et 2021) à la Convention	10	10	10	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
14. Réunions des États parties et Neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	10	8	8	44
15. Réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	16	14	16	—
16. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et la Réunion d'experts sur le Protocole V	24	28	36	55
17. Réunions des États parties et Conférence d'examen de 2020 de la Convention sur les armes à sous-munitions	6	6	10	6
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	171	182	175	232
18. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	106	95	95
19. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire	10	10	—	—
20. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	—	—	—	22
21. Quatrième Conférence (2019) chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et Réunions des États parties (2020 et 2021) à la Convention	10	10	10	10
22. Réunions des États parties à la Convention sur les armes biologiques	10	8	8	44
23. Réunions des experts de la Convention sur les armes biologiques	16	14	16	—
24. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et la Réunion d'experts sur le Protocole V	24	28	36	55
25. Réunions des États parties et Conférence d'examen de 2020 de la Convention sur les armes à sous-munitions	6	6	10	6
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	3 494	3 120	3 494	3 500
26. Édition de la documentation destinée aux organes délibérants pour toutes les réunions dont les services de conférence sont assurés par le sous-programme	3 494	3 120	3 494	3 500
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	7	7	8
27. Décision 2017/2284 du Conseil de l'Union européenne visant à accorder un soutien à des États des régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes en vue d'une participation au processus consultatif mené par le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles	1	1	1	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
28. Décision 2019/97 du Conseil de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines dans le cadre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive	1	1	1	1
29. Contributions volontaires aux projets financés en faveur de la Convention sur les armes biologiques	1	5	5	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	70	70	70	70
30. Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	70	70	70	70
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
31. Guides techniques sur la présentation des mesures de confiance et sur l'application de la Convention sur les armes biologiques à l'échelle nationale	1	1	1	1

C. Activités de fond

Bases de données et documents numériques de fond : bases de données relatives aux rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions, au Protocole V et au Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques, aux restes explosifs de guerre au titre du Protocole V à la Convention, aux articles 7 et 8 (9) de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ; à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions ; système de déclaration électronique pour les mesures de confiance et la base de données sur la coopération et l'assistance de la Convention sur les armes biologiques, mise à jour et maintenance du site Web relatif à la Conférence du désarmement, au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, y compris les pages Web sur les questions financières, les matières fissiles, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur les mines antipersonnel, le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et le Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : séances d'information et documents de sensibilisation (aux formats papier et numérique) sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération à l'intention des missions permanentes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de la société civile basées à Genève ; renforcement des outils numériques en vue d'améliorer les rapports nationaux et de renforcer le respect des dispositions (Convention sur les armes biologiques et Convention sur certaines armes classiques)

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web interactives sur les questions financières à l'appui des conventions dont le sous-programme assure le service ; outils numériques en vue d'améliorer les rapports nationaux et de renforcer le respect des dispositions

Sous-programme 2 Armes de destruction massive

Objectif

3.3 L'objectif est de promouvoir et appuyer les mesures de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects concernant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que leurs vecteurs, et d'aider les États Membres, à leur demande, à appliquer les traités et les mandats en vigueur dans le domaine des armes de destruction massive.

Produits

3.4 On trouvera dans le tableau 3.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	134	115	235	29
1. Rapports et notes du Secrétaire général sur les armes nucléaires et chimiques destinés à l'Assemblée générale	9	11	9	9
2. Documentation et documents de travail destinés à la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire	11	—	—	—
3. Rapports et documentation pour la session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	71	74	—	—
4. Rapports et documentation destinés à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	—	3	205	—
5. Rapports et documentation du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	26	13	—	—
6. Rapports et documentation destinés à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	17	14	20	20
7. Rapports et documentation destinés à la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	—	—	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	109	97	136	60
8. Séances de la Première Commission	25	18	25	25
9. Séances de la Commission du désarmement	10	7	15	15
10. Séances plénières de la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	2	2	2	2
11. Réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale contre les essais nucléaires	—	2	2	2
12. Séances de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire	11	—	—	—
13. Consultations et réunions d'avant-session au titre de la session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	22	29	—	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
14. Consultations et réunions d'avant-session de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	—	—	76	—
15. Séances de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son Bureau	5	2	—	2
16. Séances de la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	—	—	2	—
17. Séances du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	20	20	—	—
18. Séances de la réunion consultative informelle à composition non limitée sur les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	4	4	—	—
19. Consultations et réunions d'avant-session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	10	13	14	14
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	31	30	24
20. Ateliers organisés afin de tirer des enseignements des activités du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies	—	7	3	—
21. Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines : séances, cours de formation aux enquêtes concernant les armes chimiques et mise à jour du fichier d'experts	17	15	17	20
22. Réunions à l'échelle régionale et séminaires thématiques organisés pour préparer la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	—	6	6	—
23. Atelier sur la sécurité de l'espace extra-atmosphérique	1	1	—	—
24. Séminaire sur la promotion de la coopération et le renforcement des mécanismes de consultation entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes	—	2	—	—
25. Réunions intersessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	—	—	4	4
C. Activités de fond				
Bons offices : actions d'information sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive menées par le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : formulation de conseils impartiaux sur des questions techniques, de fond et de procédure à l'intention des États Membres ; participation d'experts à des séminaires, des ateliers et des conférences organisés par des États Membres et la société civile ; conférences et autres activités d'information et de sensibilisation menées par le Secrétaire général, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres membres du Service des armes de destruction massive.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : production de publications ad hoc, organisation de manifestations parallèles en marge des conférences des Nations Unies pertinentes et organisation de conférences ad hoc.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et médias sociaux : mise à jour du site Web du Bureau des affaires de désarmement en ce qui concerne les questions relatives aux armes de destruction massive.				

Sous-programme 3

Armes classiques

Objectif

3.5 L'objectif est de promouvoir le renforcement de la confiance et de la transparence entre les États Membres dans le domaine des armes classiques et faciliter leurs délibérations consacrées à la réglementation et à la limitation des armes classiques, en tenant compte du besoin légitime qu'ont les États de se défendre.

Produits

3.6 On trouvera dans le tableau 3.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	8	13	7
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les armes classiques, les transferts d'armes, les dépenses militaires, les armes légères et de petit calibre et le désarmement et le développement	6	6	7	6
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre	1	1	—	1
3. Rapports et autres documents concernant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	—	—	6	—
4. Rapport de groupes d'experts gouvernementaux	1	1	—	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	55	55	69	39
5. Séances de la Première Commission	25	25	25	25
6. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	30	30	—	10
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les munitions	—	—	30	—
8. Réunion de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	—	—	14	—
9. Consultations informelles entre les États Membres à la suite de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères	—	—	—	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	–	–
10. Cours de formation et tests d'aptitudes sur les Directives techniques internationales sur les munitions	2	2	–	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information à l'intention des représentants sur les instruments de transparence des Nations Unies (Registre des armes classiques et Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires) et en vue de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères ; réunions du Comité d'examen technique du programme SaferGuard.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et médias sociaux ; mise à jour et maintenance de plateformes d'information intégrées sur les armes classiques et de systèmes de communication d'informations en ligne concernant le commerce officiel des armes à l'échelle mondiale, les dépenses militaires, les mesures de confiance dans le domaine militaire, l'application du Programme d'action sur les armes légères et le programme SaferGuard relatif aux munitions.				

Sous-programme 4 Information et sensibilisation

Objectif

3.7 L'objectif est de faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, y compris par un travail de sensibilisation.

Produits

3.8 On trouvera dans le tableau 3.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	32	27	40	17
1. Rapports du Secrétaire général, transmettant les vues des États Membres à l'Assemblée générale sur : les normes environnementales dans le contexte du désarmement et de la maîtrise des armements ; la promotion du multilatéralisme ; l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ; le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ; le rôle de la science et de la technique ; la manière de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace ; les progrès de l'informatique et des télécommunications et la sécurité internationale	20	17	28	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
2. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (y compris la documentation d'avant session, de session et d'après session)	12	10	12	10
3. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	—	—	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	42	43	54	26
4. Réunions du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	14	12	14	12
5. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale	14	19	20	—
6. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	14	12	20	14
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	1	1
7. Formation des enseignants en matière de désarmement et de non-prolifération	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	8	9	8	8
8. Publications sur le désarmement, y compris l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> , études thématiques et autres publications périodiques ou non périodiques	8	9	8	8
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements, bibliothèque de référence sur le désarmement, bibliothèque de documents électroniques et centre de stockage en ligne des publications du Bureau des affaires de désarmement.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants, brochures, kits publicitaires, guides, affiches, fiches d'information sur le désarmement ; activités relatives au désarmement menées par le Messenger de la paix ; organisation de la participation des organisations non gouvernementales aux conférences sur le désarmement multilatéral et à des manifestations spéciales ; colloques et groupes de discussions sur les questions de désarmement, en particulier l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération ; séances d'information sur le désarmement pour les groupes de visiteurs ou à l'extérieur ; séance de sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération et formation du personnel enseignant ; ressources audiovisuelles, y compris des films, des manifestations et expositions sur le désarmement et la non-prolifération.				
Relations extérieures et relations avec les médias : articles d'opinion publiés dans des revues internationales, nationales et thématiques.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Bureau des affaires de désarmement ; site Web sur l'éducation au désarmement ; site Web de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » ; version en ligne du bulletin d'information du Bureau des affaires de désarmement ; plateforme Web Youth4Disarmament.				

Sous-programme 5 Désarmement régional

Objectif

3.9 L'objectif est de progresser dans le désarmement à l'échelle mondiale et renforcer la paix et la sécurité internationales par des efforts et des initiatives de désarmement régionaux.

Produits

3.10 On trouvera dans le tableau 3.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	5	5
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ; le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ; l'adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous régional	5	5	5	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
2. Séances de la Première Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	25	19	25	25
3. Projets sur la maîtrise efficace des armes de petit calibre, y compris la sécurité physique et la gestion des stocks	15	10	15	15
4. Projets relatifs à la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	6	4	6	6
5. Projets sur l'éducation à la paix et au désarmement, y compris des projets ciblant la jeunesse, axés sur les objectifs de développement durable	4	5	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	84	84	84	84
6. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur les armes légères et de petit calibre	50	50	50	50
7. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la mise en œuvre et l'universalisation des instruments de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité	30	30	30	30

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
8. Conférences internationales sur les questions de désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
9. Publications de fond ou manuels sur les questions de désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile et conseils fournis à ces derniers.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information et brochures.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des sites Web et des comptes sur les médias sociaux.				

Programme 4

Opérations de maintien de la paix

Département des opérations de paix

Orientations générales

Mandat et considérations générales

4.1 Le Département des opérations de paix est chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce au déploiement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Son mandat découle en outre des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 72/262 C, les études d'ensemble menées chaque année sur toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et l'examen annuel des questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Les objectifs du programme sont également conçus à la lumière des mandats définis par le Conseil de sécurité, en particulier dans les résolutions 1325 (2000), 2250 (2015), 2282 (2016) et 2436 (2018), ainsi que par l'Assemblée générale dans les résolutions 74/277, 60/180 et 70/262. Le Département dirige et supervise toutes les opérations relevant de sa responsabilité et fournit des orientations politiques et générales ainsi que des directives stratégiques aux missions afin que leurs mandats soient exécutés efficacement, conformément à la Charte et aux principes fondamentaux du maintien de la paix. L'action qu'il mène pour améliorer le maintien de la paix et l'adapter aux situations contemporaines aidera à remettre les pays touchés par des conflits sur la voie d'une paix durable. Les risques et les incertitudes ne cessant de croître, son action est essentielle pour que le maintien de la paix des Nations Unies, instrument sans égal au service de la paix et de la sécurité dans le monde, continue d'être pertinent et efficace.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

4.2 La stratégie du Département des opérations de paix est guidée par tous les mandats applicables définis par le Conseil de sécurité. Les domaines prioritaires demeurent les suivants :

a) renforcer les stratégies politiques et promouvoir des solutions politiques durables, notamment en élaborant des stratégies nationales et régionales, grâce à l'approche intégrée adoptée dans le cadre du pilier Paix et sécurité, en soumettant des propositions au Conseil de sécurité concernant l'échelonnement et la hiérarchisation des mandats et en intégrant les priorités définies dans l'initiative Action pour le maintien de la paix dans les rapports ;

b) concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en élaborant une méthode d'analyse des conflits qui tienne compte de la problématique femmes-hommes, en mettant au point des directives relatives à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et en systématisant les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité ;

c) renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix, notamment en actualisant et en diffusant la politique concernant la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, en intégrant des stratégies de protection dans la réflexion stratégique et l'action des missions et en dispensant des

formations qui tiennent compte du contexte dans lequel doit s'opérer la protection des civils ;

d) appuyer la bonne performance de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité, au moyen du Système complet d'évaluation de la performance des missions, d'un dispositif intégré de gestion de la performance et d'une plus grande collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ;

e) renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix, notamment en appliquant des stratégies conjointes de transition et de mobilisation et en collaborant étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;

f) renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment en mettant en œuvre le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, en poursuivant l'exécution du programme de formation et en adoptant et en utilisant des technologies, qu'il convient de mettre en application de façon transparente et en menant les consultations nécessaires auprès des États Membres ;

g) améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix en renforçant la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de l'action politique, notamment au moyen de visites conjointes sur le terrain et de réunions d'information, ainsi que d'activités visant à renforcer les capacités et à élargir les partenariats triangulaires et le mécanisme de coordination souple ;

h) renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et le personnel et appliquer plus activement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

4.3 Le Département continuera d'examiner et de parfaire la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité, notamment par l'intermédiaire de la structure politique et opérationnelle régionale, qui permettra d'améliorer la coordination des questions de paix et de sécurité et facilitera l'élaboration de stratégies régionales multisectorielles ainsi que la transition et le retrait progressif des opérations de maintien de la paix, comme le prescrit le Conseil de sécurité. Il collaborera étroitement avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel. Il continuera à rendre opérationnelles les structures qu'il a en commun avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix afin de garantir la cohérence dans l'ensemble du pilier Paix et sécurité. La structure politique et opérationnelle régionale unique continuera de jouer un rôle essentiel en assurant l'intégration et l'harmonisation des analyses et stratégies régionales et des stratégies relatives à tel ou tel pays. Le Département continuera également de collaborer étroitement avec les entités issues de la réforme de la gestion et de la réforme du pilier Développement.

4.4 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) l'appui politique et les capacités nécessaires seront mobilisés ;

b) les États Membres continueront d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix ;

c) les partenaires du maintien de la paix et autres entités continueront d'appuyer le maintien de la paix.

4.5 Le Département prend en compte la problématique femmes-hommes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, notamment en veillant à l'application de la politique relative au genre, et continue de surveiller, à l'aide de son tableau de bord, les progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre du maintien de la paix. Il s'efforcera d'exécuter les mandats relatifs à l'égalité des genres et à la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'ensemble des activités de maintien de la paix afin de renforcer l'inclusion et d'instaurer un environnement protecteur qui permette aux femmes de participer aux processus de paix et à la mise en œuvre de solutions politiques. Comme le prévoient les engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, il lancera des initiatives propres à accroître la représentation et la participation des femmes aux processus de paix, améliorera la cohérence et la coordination de l'action des entités des Nations Unies et continuera de renforcer les partenariats avec les organisations locales de femmes opérant dans des contextes complexes, par exemple au Mali, en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

4.6 Concernant la coopération avec d'autres entités, la portée de l'action internationale menée dans le cadre du maintien de la paix continuera de reposer sur les partenariats noués avec les acteurs de la paix et de la sécurité, en particulier les organisations régionales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, y compris les institutions financières internationales. Le Département maintiendra également son partenariat stratégique et opérationnel avec l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux et sous-régionaux de l'Afrique, ainsi qu'avec l'Union européenne, notamment dans les endroits où des missions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne sont déployées, et poursuivra des initiatives triangulaires. Il continuera de coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales, parmi lesquelles la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment sur les questions de politique générale et de formation et sur celles relatives au partage de l'information. Il continuera de renforcer sa coopération avec la Banque mondiale, par l'intermédiaire du Groupe de travail ONU-Banque mondiale, en particulier dans le contexte de la transition d'une opération de maintien de la paix.

4.7 S'agissant de la coordination et de la liaison interorganisations, le Département continuera d'entretenir des relations solides avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en assurant la présidence ou en participant aux activités de divers groupes et mécanismes interinstitutions, notamment le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antiminés. D'autres activités de coopération interinstitutions sont entreprises par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit dans les situations de sortie de conflit et de crise et du Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix.

4.8 Le Département continuera de dialoguer et d'interagir avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police conformément aux mandats qui lui sont confiés.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.9 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

49/37	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	65/290	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir
58/296	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix
61/279	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir	72/304	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
		72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies
		72/262C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	Les femmes et la paix et la sécurité	2282 (2016)	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
1894 (2009)	Protection des civils en période de conflit armé	2436 (2018)	Performance des opérations de maintien de la paix
2250 (2015)	Les jeunes et la paix et la sécurité		
2272 (2016)	Prévention et élimination des actes d'exploitation sexuelle et des atteintes sexuelles commis par les soldats de la paix		

Produits

4.10 On trouvera dans le tableau 4.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 4.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	46	46	45	45
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
4. Exposé présenté à la séance officielle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation	1	1	1	1
5. Exposé présenté à la séance officielle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
6. Exposés au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	37	37	36	36

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
7. Exposés à l'Assemblée générale et aux organes subsidiaires sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : visites dans les principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et dans d'autres États Membres pour nouer des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur le maintien de la paix, et séances d'information à leur intention.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités d'information, telles que des conférences, des expositions et des séances d'information publiques sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU, et élaboration et production des supports promotionnels connexes.

Relations extérieures et relations avec les médias : activités organisées à l'intention des médias, dont des entretiens et points de presse sur des thèmes particuliers et des questions spécifiques aux missions, tels que la déontologie et la discipline, les militaires, la police, la problématique femmes-hommes et les femmes et la paix et la sécurité.

Plateformes numériques et contenus multimédias : messages sur le thème du maintien de la paix publiés sur les plateformes numériques et les médias sociaux (site Web consacré au maintien de la paix, Facebook, Twitter, Instagram et Flickr) ainsi que sur iSeek.

Programme de travail

Sous-programme 1 Opérations

Objectif

4.11 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de maintien de la paix ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Stratégie

4.12 Pour faciliter l'exécution efficiente et efficace de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de maintien de la paix ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, le sous-programme améliorera la présentation d'analyses et d'informations sur le maintien de la paix, par mission et selon le contexte, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le sous-programme garantira que les activités de planification intégrée soient menées selon les dispositions opérationnelles et les délais définis par le Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur l'appui à la transition des opérations de maintien de la paix aux présences des Nations Unies qui leur font suite. Les aspects régionaux seront incorporés dans les stratégies particulières à chaque pays et à chaque mission, selon l'optique

régionale de la paix, de la sécurité et de la stabilité envisagée dans la réforme du pilier Paix et sécurité. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer la communication de l'information sur les opérations de maintien de la paix à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux autres organes intergouvernementaux compétents, de mieux planifier les activités devant être exécutées par les opérations de maintien de la paix et la transition, et de renforcer la cohérence et la portée de l'action menée et de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies sur les questions relatives à la paix et à la sécurité aux pays et aux régions. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration des rapports destinés au Conseil de sécurité grâce à une plus grande utilisation de l'infographie, la présentation de comptes rendus plus fréquents au Conseil au titre des questions diverses, la présentation au Conseil d'un nombre croissant de notes portant sur des faits particuliers ou des changements importants survenus dans les opérations de maintien de la paix et la réalisation d'examens et d'évaluations indépendants. Des progrès ont également été faits dans la planification de la phase de transition, en s'inspirant des cas de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria, dont certaines fonctions avaient été transférées, en 2017 et 2018 respectivement, à d'autres entités, et de celui de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), dont certaines fonctions ont été reprises par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) en 2019. Enfin, des progrès ont été faits pour ce qui est de renforcer l'approche régionale, comme le montrent l'élaboration de stratégies régionales pour le Sahel et la Corne de l'Afrique et la décision du système d'améliorer et de mieux coordonner l'action menée par l'Organisation pour instaurer la confiance et soutenir la réconciliation dans les Balkans occidentaux, auxquelles ont contribué les opérations de paix des Nations Unies dans ces régions.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo concentre ses efforts sur la protection des civils dans l'est du pays et se prépare à un retrait progressif (résultat déjà défini pour 2020)

4.13 Les travaux relatifs à la fourniture d'orientations stratégiques et opérationnelles aux missions, y compris sur la protection des civils, se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une assistance sera apportée aux missions de manière qu'elles puissent stabiliser la situation dans leur zone d'opérations, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 4.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	5 416 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	4 550 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	4 000 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	3 500 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit

2017	2018	2019	2020	2021
	57 commandants de groupes armés capturés	65 commandants de groupes armés capturés	75 commandants de groupes armés capturés	82 commandants de groupes armés capturés
	287 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	400 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	500 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	600 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice
				Nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme : 300

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les élections sont tenues et l'intégrité du processus de paix est préservée en République centrafricaine (nouveau résultat)

4.14 Le sous-programme soutient les opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les partenariats avec les organisations régionales, y compris en facilitant la mise en place de mécanismes de suivi des accords politiques.

4.15 Des progrès ont ainsi été accomplis dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine conclu en février 2019, grâce aux efforts considérables déployés par le Gouvernement, notamment l'établissement des mécanismes de suivi de l'Accord, et grâce à l'appui de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Le sous-programme a soutenu la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ce qui a facilité ces progrès, à savoir une forte diminution en 2019 du nombre de pertes civiles et de violations des droits de la personne liées au conflit. Il importe au plus haut point de préserver l'intégrité et la dynamique du processus de paix en évitant un vide politique en République centrafricaine. Il faudra par conséquent veiller à ce que les élections présidentielle et législatives soient tenues le 27 décembre 2020. Le cas échéant, le second tour de l'élection présidentielle aura lieu le 14 février 2021, l'objectif étant de faire en sorte que le futur président ou la future présidente prête serment avant l'expiration en mars 2021 du mandat constitutionnel du Président en exercice.

Situation interne et réponse

4.16 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il faudrait maintenir une attention suffisante dans le système des Nations Unies sur le prochain cycle électoral en République centrafricaine et sur l'importance que revêtent ces élections pour le processus de paix dans le pays et la stabilité dans la région. En réponse, le sous-programme va, premièrement, optimiser et renforcer les partenariats stratégiques novateurs dans le système des Nations Unies pour soutenir le processus de paix et la MINUSCA, au moyen d'une collaboration stratégique avec les organismes, fonds et programmes, le Fonds pour la consolidation de la paix, les institutions financières internationales et d'autres partenaires.

4.17 Le sous-programme mobilisera également l'appui international en faveur du Gouvernement centrafricain en vue des élections, y compris un soutien financier rapide et suffisant pour l'organisation et la tenue des élections.

4.18 En vue d'atteindre les objectifs susmentionnés, des partenariats stratégiques solides seront établis, en particulier avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi qu'avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, y compris l'Union européenne. La présence d'autres entités des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, sera mise à profit pour mobiliser l'appui régional en faveur du processus électoral et inciter tous les signataires centrafricains de l'accord de paix à accepter et à respecter le processus électoral, en particulier pour instaurer un climat politique favorable et de bonnes conditions de sécurité dans le pays.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.19 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de maintien de la paix et à l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, comme devrait le montrer le fait que les organisations régionales prêtent leur appui de manière que les élections présidentielle, législatives et locales en République centrafricaine se tiennent dans les délais prévus par la Constitution et selon le calendrier électoral.

Tableau 4.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Signature par le Gouvernement d'un accord de paix avec les principaux groupes armés Promulgation du code électoral	Appui fourni par les organisations régionales à la tenue des élections législatives et du premier tour de l'élection présidentielle le 27 décembre	Participation des organisations régionales au règlement pacifique de tout contentieux électoral et prestation de serment du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente Tenue des élections locales (date à déterminer)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.20 Les mandats définis pour le sous-programme dans certaines résolutions adoptées par le Conseil de sécurité guident les travaux relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Produits

4.21 On trouvera dans le tableau 4.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.4

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	123	104	119	94
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions liées aux opérations de maintien de la paix	42	41	40	36
2. Lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	35	18	33	20
3. Exposés oraux au Conseil de sécurité sur les questions relatives au maintien de la paix	46	45	46	38
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	13	18	13
4. Atelier destiné aux chefs de la composante politique de toutes les opérations de maintien de la paix	5	5	5	5
5. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix au Moyen-Orient	3	3	3	3
6. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix en Afrique	5	5	10	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils d'experts et d'informations aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur différents aspects des opérations de maintien de la paix ; consultations et accords structurels avec des organisations régionales et entre elles visant à promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales.				

Sous-programme 2 Questions militaires

Objectif

4.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de maintenir la paix et la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix.

Stratégie

4.23 Pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix, le sous-

programme fournira des exposés et des analyses au Département, au Secrétariat et aux États Membres sur les aspects militaires des événements nouveaux ou prévisibles, les crises et les conditions de sécurité, ce qui devrait améliorer la communication de l'information au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux organes intergouvernementaux et aux pays fournisseurs de contingents. Les partenariats avec les organisations régionales seront également renforcés afin d'élaborer des normes communes relatives aux opérations militaires pour la planification des opérations de maintien de paix, de constituer et de déployer les unités militaires appropriées, de mener des évaluations opérationnelles et des visites consultatives et de préparer de nouveaux pays fournisseurs de contingents en vue de leur future participation aux opérations des Nations Unies, ce qui devrait faciliter le déploiement rapide, la mise en place, ou la réorganisation, des opérations de maintien de la paix comme suite aux décisions du Conseil de sécurité et aux décisions connexes. La formation des hauts responsables militaires sera entreprise, des normes concernant les tâches seront établies pour les unités militaires et le Siège, des évaluations de la performance, des études des moyens militaires et des visites préalables au déploiement seront effectuées et la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix sera renforcée, ce qui devrait permettre le déploiement de composantes militaires mieux adaptées, mieux équipées et plus efficaces dans les opérations de maintien de la paix.

4.24 Parmi les résultats déjà obtenus, citons la diminution constante du nombre de morts et de blessés parmi le personnel militaire de maintien de la paix des Nations Unies (301 en 2017 ; 208 en 2018 ; 113 en 2019), le déploiement en 2019 de cinq unités militaires issues du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et le déploiement de militaires en détachement dans le cadre de la mise en place de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda. Par ailleurs, les études des moyens militaires et les examens stratégiques ont permis d'améliorer la mobilité, la robustesse et les capacités des unités militaires des missions, notamment en actualisant les concepts d'opération et les états des besoins par unité.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats et soldates de la paix : des troupes mieux formées et mieux équipées (résultat déjà défini pour 2020)

4.25 Les travaux relatifs à la sécurité du personnel de maintien de la paix se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une assistance sera apportée aux pays pour renforcer la préparation des soldats et soldates de la paix participant aux missions des Nations Unies, tout en réduisant l'exposition aux risques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 4.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Participation des officiers et officières concernés à une seule formation, sans	Participation des officiers et officières à des consultations concernant de	Exercices de poste de commandement régulièrement planifiés par les	Augmentation du nombre de séances de formation des formateurs visant à

2017	2018	2019	2020	2021
	aucun document d'orientation	nouveaux documents d'orientation pour les opérations de maintien de la paix	officiers et officières eux-mêmes dans leur quartier général	améliorer la capacité du personnel des missions de planifier régulièrement lui-même des exercices de poste de commandement au quartier général, ainsi que dans les états-majors de secteur

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la sûreté pour les soldats et soldates de la paix grâce à une meilleure gestion des armes et des munitions (nouveau résultat)

4.26 Les soldats et soldates de la paix sont déployés dans des environnements de plus en plus complexes et dangereux, où ils courent de grands risques d'être attaqués et de perdre des armes et des munitions. Toute perte d'armes et de munitions peut réduire fortement la sûreté et la sécurité opérationnelles et entraîner d'autres risques.

Situation interne et réponse

4.27 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il n'existait pas, pour les composantes militaires et policières, de documents directifs sur la gestion des armes et munitions qui traitaient des problèmes d'entreposage, de sécurité physique, de durée de conservation et de destruction des munitions. Le seul document directif qui existait était les directives de 2002 sur les niveaux des stocks de munitions du Département des opérations de maintien de la paix, qui donnaient des précisions sur les quantités de munitions devant être déployées, mais ne traitaient pas du tout des conditions d'entreposage ni des aspects logistiques de la gestion des armes et munitions. Des décalages ont par conséquent été relevés entre les méthodes d'entreposage de munitions utilisées par les contingents des missions et les normes nationales et internationales. En outre, faute d'un mécanisme de communication de l'information, il était difficile de suivre les pertes d'armes et de munitions. Pour remédier à ces problèmes, en 2018, un outil d'enregistrement en ligne a été mis au point pour permettre aux missions de signaler les pertes d'armes et de munitions et des documents d'orientation sur la gestion des armes et des munitions ont commencé à être élaborés. En 2020, trois documents directifs seront établis : a) une directive sur les armes et munitions ; b) des instructions permanentes sur les pertes d'armes et de munitions ; c) un manuel sur la gestion des munitions. En réponse, davantage de supports de formation spécialisée sur la gestion des armes et munitions seront conçus et un atelier sera organisé à l'intention des officiers techniciens en munitions des quartiers généraux de mission. Il sera fait en sorte que tous les contingents déployés comptent dans leurs rangs des officiers techniciens en munitions et que cette condition soit indiquée dans l'état des besoins par unité de toutes les missions. Les documents directifs visent à améliorer la gestion des armes et munitions qui sont déployées dans les missions. Les officiers techniciens en munitions recevront une formation sur les procédures de l'Organisation des Nations Unies et les systèmes de contrôle requis. Ils veilleront à ce que les missions signalent avec exactitude les pertes d'armes et de munitions au Siège.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.28 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix, comme devrait le montrer une meilleure gestion des armes et des munitions dans les missions, notamment par la normalisation des quantités, des méthodes d'entreposage et de la destruction contrôlée visant à améliorer la sûreté et la sécurité pour le personnel de maintien de la paix, la population civile et les collectivités locales, ainsi que par l'utilisation de supports de formation spécialisée et la formation des officiers techniciens en munitions.

Tableau 4.6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Absence de documents directifs sur la gestion des armes et munitions dans les opérations de maintien de la paix	Mise au point de l'outil d'enregistrement en ligne permettant de signaler les pertes d'armes et de munitions	Deux documents directifs utilisés par les opérations de maintien de la paix (directive sur les armes et munitions et instructions permanentes sur les pertes d'armes et de munitions)	Manuel sur la gestion des munitions utilisé par les opérations de maintien de la paix	Supports de formation spécialisée utilisés par les opérations de maintien de la paix Formation des officiers techniciens en munitions aux nouvelles normes

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.29 Les mandats définis pour le sous-programme dans certaines résolutions du Conseil de sécurité guident les travaux relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Produits

4.30 On trouvera dans le tableau 4.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.7
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	156	174	131	164
1. Sessions de formation des officiers supérieurs : formation préalable au déploiement, présentation d'exposés après leur nomination et orientation intensive	48	41	48	48
2. Sessions de formation avec exercice de poste de commandement aux quartiers généraux des forces	5	13	5	13

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Sessions de formation sur l'élaboration, la révision et l'application des nouveaux documents directifs et directives militaires	25	45	20	25
4. Sessions de formation sur la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix	30	20	10	25
5. Sessions de formation visant à améliorer la capacité d'appréciation des situations et à renforcer l'efficacité des composantes militaires, destinées aux responsables opérationnels et tactiques (chefs des composantes militaires, commandants de secteur, chefs d'état-major des forces et commandants des bataillons d'infanterie)	20	25	20	25
6. Sessions de formation sur la collecte et l'analyse de l'information/du renseignement dans le cadre du maintien de la paix	28	30	28	24
7. Sessions de formation sur la gestion des armes et des munitions	—	—	—	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	91	109	91	93
8. Rapports d'analyse stratégique sur les grands changements opérationnels survenant dans les opérations de maintien de la paix et sur l'évolution de la situation dans les zones de conflit	40	49	40	40
9. Plans militaires stratégiques pour les nouvelles opérations de maintien de la paix et celles auxquelles d'importants changements ont été apportés	4	2	4	4
10. Rapports actualisés d'évaluation des menaces	13	20	13	13
11. Rapports sur les besoins opérationnels et les moyens des pays fournisseurs de contingents et recommandations formulées à l'issue de visites préalables au déploiement et de missions d'évaluation et de conseil opérationnel	20	20	20	20
12. Rapports mensuels sur le déploiement de forces militaires, d'observateurs et de personnel du quartier général, l'accent étant mis sur les activités visant à équilibrer les effectifs des deux sexes	12	12	12	12
13. Notes d'orientation, documents directifs et instructions permanentes relatifs aux composantes militaires des opérations de maintien de la paix	2	6	2	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation d'exposés aux pays fournisseurs de contingents et au Comité d'état-major sur tous les aspects militaires des opérations de maintien de la paix ; fourniture de conseils d'experts aux États Membres et aux organisations régionales sur les aspects militaires des négociations de paix, des accords, des opérations de maintien de la paix et de la planification stratégique et opérationnelle ; maintien de renforts organisés comprenant un noyau de militaires ou une équipe d'appui pouvant être déployés dans les 90 jours dans des missions nouvelles ou en cours.

Bases de données et autres supports numériques : a) actualisation des informations sur les unités annoncées qui ont été enregistrées dans les moyens de maintien de la paix ; b) actualisation de l'outil d'enregistrement et de gestion des munitions en ligne ; c) système de présentation de l'information sur les résultats opérationnels des unités militaires ; d) outil de validation des compétences militaires ; e) système d'évaluation du quartier général de la force et des états-majors de secteur.

Sous-programme 3

État de droit et institutions chargées de la sécurité

Objectif

4.31 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les autres pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par l'État Membre concerné, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

Stratégie

4.32 Pour contribuer au renforcement de l'état de droit et de la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les autres pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par l'État Membre concerné, le sous-programme continuera de fournir un appui consultatif et opérationnel à ces pays de la manière suivante : a) soutenir les activités nationales de réforme, de restructuration et de développement de la police et des autres institutions de maintien de l'ordre, prêter un appui opérationnel et, dans de rares cas, assurer à titre provisoire le maintien de l'ordre conformément aux directives stratégiques relatives aux activités de police internationales ; b) soutenir l'action menée au niveau national pour amener les auteurs des crimes qui sont à l'origine des conflits à en répondre, renforcer la sécurité dans les prisons et l'administration de ces établissements, remettre sur pied les institutions judiciaires et pénitentiaires et entreprendre des initiatives de renforcement de la confiance ; c) appuyer la planification, la création et l'évaluation de mécanismes visant à retirer les armes et les personnes du contrôle des groupes armés et à réintégrer les ex-combattants et les éléments associés aux groupes armés dans la vie civile, recenser les enseignements à retenir et offrir des conseils ; d) appuyer l'application des dispositions relatives à la défense et à la sécurité énoncées dans les accords de paix, coordonner l'assistance internationale et aider à l'élaboration de stratégies nationales conformes aux principes de la réforme du secteur de la sécurité préconisés par l'Organisation des Nations Unies ; e) gérer les programmes de lutte antimines pour réduire les menaces liées aux engins explosifs et former le personnel en tenue et le personnel civil des Nations Unies à cet égard ; f) déployer rapidement des spécialistes des domaines susmentionnés. Le travail diversifié qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les institutions chargées de la sécurité et les institutions judiciaires des pays bénéficiaires sont plus efficaces et plus responsables et les menaces posées par les groupes armés et les engins explosifs sont atténuées, ce qui contribue à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix.

4.33 Parmi les résultats déjà obtenus, citons : a) le renforcement des services de police et d'autres institutions de maintien de l'ordre en Côte d'Ivoire et au Libéria, qui a contribué au bon déroulement du retrait des opérations de maintien de la paix ; b) le renforcement de la protection des populations locales en République centrafricaine ; c) la prévention des atteintes à l'environnement à Chypre ; d) la prise en compte effective des aspects relatifs à la réforme du secteur de la sécurité dans les processus de paix en République centrafricaine, au Mali et au Soudan du Sud et l'établissement de plans directeurs nationaux pour la réforme du secteur de la sécurité en Gambie et au Burkina Faso ; e) la mise en place de mécanismes nationaux d'établissement des responsabilités pour les crimes graves en République

centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali, et l'amélioration de la sécurité dans les prisons dans le contexte du maintien de la paix ; f) la réduction de la violence de proximité, qui a été rendue possible en partie par l'actualisation des lignes directrices sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; g) l'établissement d'un répertoire des enseignements retenus à l'échelle mondiale, et la planification des activités d'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration au Burkina Faso, en Haïti, au Mali, en République centrafricaine et au Soudan ; h) la diminution du nombre de soldats et soldates de la paix tués par des engins explosifs improvisés au Mali, qui est passé de 24 en 2016 à 8 en 2018 puis à 5 en 2019, grâce à l'amélioration de la capacité de détecter ces engins sur les principaux itinéraires de ravitaillement ; i) le renforcement des capacités nationales de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Mali en matière de gestion et d'entreposage des armes et munitions des services de sécurité ; j) la facilitation, en Iraq, du retour en toute sécurité des populations déplacées dans les zones reprises à l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : des moyens d'alerte rapide complets et des capacités renforcées de prévention des conflits (résultat déjà défini pour 2020)

4.34 Les travaux visant la prise en compte systématique des analyses et des recommandations relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité, aux groupes armés et à la lutte antimines dans les stratégies nationales et régionales de prévention des conflits se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux pays pour le renforcement des stratégies et des capacités d'alerte rapide et de prévention des conflits, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 4.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Prise en compte, selon les besoins, d'analyses et de recommandations relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antimines dans les stratégies régionales et nationales de prévention	Création de dispositifs permettant la prise en compte systématique des analyses relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antimines dans le suivi des pays où un conflit risque d'éclater ou de reprendre ainsi que des recommandations connexes dans les	Prise en compte systématique des analyses relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antimines dans le suivi des pays où un conflit risque d'éclater ou de reprendre ainsi que des recommandations connexes	Suite donnée aux analyses et recommandations relatives à l'état de droit, à la gouvernance du secteur de la sécurité et à la lutte antimines prises en compte dans les stratégies régionales et nationales de prévention

2017	2018	2019	2020	2021
		stratégies régionales et nationales de prévention		

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : une meilleure connaissance par les États Membres de l'appui spécialisé en matière de prévention des conflits fourni dans le cadre du sous-programme (nouveau résultat)

4.35 Les travaux de recherche, ainsi que les enseignements retenus de l'appui que le Bureau a fourni et continue de fournir, ont montré que, pour prévenir efficacement les conflits, il faut des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité qui soient efficaces, responsables et inclusives. La mise en place et le renforcement de ces institutions doivent non seulement faire partie intégrante des activités de maintien de la paix, mais ils sont également nécessaires pour prévenir les conflits et, le cas échéant, préserver la paix. C'est pourquoi, comme suite à la réforme du pilier Paix et sécurité, le sous-programme assure des services à l'échelle du système, dans le cadre de différentes activités politiques et opérationnelles menées au sein du système et, selon les besoins, à l'appui d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'autres entités, élargissant ainsi son appui à d'autres entités que les opérations de maintien de la paix.

Situation interne et réponse

4.36 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : pour aider efficacement les États Membres qui n'accueillent aucune mission, il fallait établir un nouveau cadre d'engagement vis-à-vis des gouvernements et des partenaires concernés du système des Nations Unies. En réponse, dans les cas où cela a été autorisé, ou demandé par l'État Membre, le sous-programme mettra en place un cadre d'engagement pour ces pays, où seront présentés les compétences et services disponibles, les modalités d'assistance, les relations de complémentarité et la coordination avec les autres partenaires compétents des Nations Unies, l'objectif étant la fourniture par les Nations Unies d'un appui cohérent et intégré aux États Membres.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.37 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où cela a été autorisé, ou demandé par l'État Membre, comme devrait le montrer le fait que deux États Membres reçoivent une aide spécialisée du sous-programme, compte tenu d'une meilleure compréhension par les États Membres des services disponibles et des modalités d'assistance offerts par le sous-programme dans les pays qui sortent d'un conflit et dans les cas où cela a été autorisé, ou demandé par l'État Membre, et de la disponibilité accrue de ces services.

Tableau 4.9
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	L'Assemblée générale demande qu'un appui spécialisé sur l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité soit fourni aux États Membres en dehors du cadre des opérations de maintien de la paix	Les États Membres ne savent pas très bien quels services d'appui ils peuvent recevoir du sous-programme, ni comment solliciter ces services	Le cadre d'engagement du sous-programme est communiqué aux États Membres, qui y trouvent des indications détaillées sur les services offerts et les modalités d'assistance	Au moins deux États Membres reçoivent un appui spécialisé du sous-programme, compte tenu d'une meilleure connaissance des services offerts et des modalités d'assistance

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.38 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

72/75 Assistance à la lutte antiterroristes

Résolutions du Conseil de sécurité

2151 (2014)	Réforme du secteur de la sécurité	2382 (2017)	Inclusion des activités de police dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales
2185 (2014)	Activités de police		
2365 (2017)	Lutte antiterroristes	2447 (2018)	Intégration de l'appui fourni par les Nations Unies dans les domaines de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire

Produits

4.39 On trouvera dans le tableau 4.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.10
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13	17	13	17
Réunions d'information à l'intention des États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission	12	13	12	13

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Réunions d'information à l'intention des États Membres sur la lutte antimines	1	4	1	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	20	33	22	24
Projets portant sur les compétences techniques en matière de police, dont celles concernant la planification et les réformes, à l'intention des missions	3	3	3	3
Visites préalables au déploiement dans les États Membres pour évaluer les besoins en matière de police et les capacités et ressources nécessaires	5	5	5	5
Appui technique pour l'élaboration et la gestion de programmes en faveur des systèmes judiciaire et pénitentiaire, portant notamment sur la responsabilité pénale, la lutte contre la corruption et la sécurité dans les prisons	—	—	2	2
Mission d'évaluation des activités de lutte antimines, de déminage, de gestion des armes et des munitions et de réduction de la menace liée aux engins explosifs effectuées dans les missions nouvelles ou reconfigurées et dans les situations d'urgence pour fournir un appui technique et des recommandations aux missions et aux États Membres	3	4	3	3
Déploiement, dans le cadre de l'action humanitaire, des moyens de lutte antimines, de déminage, de gestion des armes et munitions et de réduction de la menace liée aux engins explosifs qui sont conformes aux normes internationales applicables, compte tenu des priorités établies par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, pour sauver des vies et protéger les civils	1	1	1	1
Fourniture d'un appui pour la coordination des activités d'éducation sur les dangers des engins explosifs et des armes légères et de petit calibre, et des activités de liaison avec la population dans le cadre du programme de lutte antimines des Nations Unies visant à protéger les civils	5	16	5	5
Projets financés par des donateurs et associant les parties concernées visant à favoriser la mise en œuvre des politiques et stratégies de réforme du secteur de la sécurité	3	4	3	3
Visites visant à fournir aux États accueillant des missions politiques spéciales et aux autorités des pays concernés un appui technique en matière de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité pour faire face aux menaces posées par les groupes armés	—	—	—	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	138	137	139	139
Séminaires à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police portant sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation, du déploiement et de la formation du personnel de police, y compris des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées, et du déploiement de leur matériel	47	47	47	47
Séances de formation à l'intention des futurs chefs des composantes Police	5	6	6	6
Séances de formation et ateliers à l'intention des spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, y compris formation préalable au déploiement des spécialistes des questions pénitentiaires	10	10	10	10
Réunion du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration visant à coordonner les activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité des entités des Nations Unies et des autres intervenants	4	4	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité	6	6	6	6
Réunion avec les donateurs sur les programmes nationaux de réforme du secteur de la sécurité	6	6	6	6
Cours sur les questions relatives à la lutte antimines à l'intention des organisations de la société civile compétentes œuvrant dans des situations de sortie de conflit pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la protection des civils	30	28	30	30
Cours et séance de mentorat visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux sur : le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre ; la sécurité, la gestion et la destruction des stocks d'armes et de munitions ; la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés	30	30	30	30
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
Rapport annuel multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16	17	21	20
Orientations générales sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité à l'intention des autorités nationales	—	—	3	3
Documents techniques sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité dans les pays accueillant une mission politique spéciale et lorsque cela a été autorisé ou demandé par l'État Membre	1	2	3	2
Études des capacités policières stratégiques, plans d'opérations policières, instructions permanentes et concepts d'opération pour les composantes Police des missions	6	6	6	6
Orientations, directives et manuels sur les activités de police pour les pays fournisseurs de personnel de police, la Police des Nations Unies et les autorités nationales, établis sur la base des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales	4	4	4	4
Orientations et appui stratégique ou rapports sur les enseignements retenus visant à renforcer l'appui dans les domaines judiciaire et pénitentiaire	1	1	1	1
Orientations, normes et directives sur la réforme du secteur de la sécurité, y compris la réforme du secteur de la défense, visant à faciliter la réforme de l'appareil national de sécurité	3	3	3	3
Documents techniques conçus pour les États Membres, les programmes de lutte antimines et les opérations de terrain sur la lutte antimines, le déminage, la gestion des armes et munitions et la réduction de la menace liée aux engins explosifs	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et fourniture de conseils d'experts aux États Membres visant à renforcer les capacités de la police nationale et d'autres entités nationales de maintien de l'ordre dans le contexte des opérations de paix et d'autres ; consultation avec les groupes d'États Membres, les organisations régionales et les institutions spécialisées sur les activités de police ; consultations stratégiques avec les États Membres, y compris le Groupe des Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité ; orientations stratégiques et conseils techniques fournis aux États Membres pour renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux sur le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre, sur la sécurité, la gestion et la destruction des stocks d'armes et de munitions et sur la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés ; conseils d'experts visant à faciliter la recherche de consensus sur les méthodes et modalités de réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de la pérennisation de la paix ; consultation et conseils d'experts visant à

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

mobiliser l'appui coordonné et intégré des États Membres et des partenaires en faveur de l'action nationale en matière judiciaire et pénitentiaire, notamment par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit.

Bases de données et autres supports numériques : actualisation de l'information sur les unités de police constituées qui ont été annoncées et enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et sur les autres questions relatives au personnel dans le système informatisé de gestion des ressources humaines.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : communication au moyen des comptes de médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.) pour faire connaître les travaux du Bureau et les événements importants et marquants. Contenus numériques, contenus diffusés sur les médias sociaux et rapports du Service de la lutte antimines sur des événements spéciaux ; mise à jour du site Web et des comptes Twitter et Instagram de la Police des Nations Unies, notamment avec des séquences diffusées en continu en direct et des contenus audio et vidéo.

E. Activités d'appui

Sûreté et sécurité : application du plan d'action visant à renforcer la sécurité des soldats et soldates de la paix ; formation à la réduction de la menace liée aux engins explosifs pour protéger le personnel en tenue et le personnel civil des Nations Unies.

Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

Objectif

4.40 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accroître la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Stratégie

4.41 Pour contribuer à accroître la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, les activités entreprises dans le cadre du sous-programme viseront à encourager et à faciliter l'élaboration de politiques, l'évaluation, l'apprentissage institutionnel et la formation sur les questions relatives au maintien de la paix, compte tenu des vues et des recommandations des États Membres sur l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général en 2018. Articulant 45 engagements collectifs pris par les États Membres et le Secrétariat dans huit domaines, la Déclaration constitue désormais le pilier de tous les travaux menés par le Secrétariat en la matière. Par l'intermédiaire du Groupe de l'évaluation, le sous-programme continuera à développer le Système complet d'évaluation de la performance, qui sera déployé dans toutes les missions de maintien de la paix en 2020 (à l'exception de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui est déjà en phase de réduction des effectifs), une fois examinés les résultats de l'étude pilote. Cela devrait permettre d'améliorer l'évaluation des performances et de l'impact de l'ensemble de la mission sur la réalisation des objectifs stratégiques de son mandat. Le Système fournit aux hauts responsables des données factuelles leur permettant de comprendre comment les ressources sont utilisées dans leurs missions et s'il convient de revoir les priorités. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration de la planification et de l'établissement de rapports dans les missions, une plus large place ayant été accordée à l'impact des activités, l'assistance apportée aux missions afin qu'elles s'adaptent et prennent note des travaux qui ne sont pas liés aux objectifs, et l'adaptation de la planification des missions afin qu'elles puissent appuyer et suivre un nouvel accord de paix. Les missions ont également commencé à utiliser le cadre de résultats du Système pour réviser les produits et les indicateurs de la budgétisation axée sur les résultats, en mettant davantage l'accent sur l'obtention

et la présentation des résultats. Plusieurs missions ont également fait état d'une amélioration de la coordination, de l'analyse conjointe et de la collecte de données. Le sous-programme comprendra également la coordination de l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance intégré, comme demandé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et par le Conseil de sécurité dans la déclaration présidentielle 2018/4 et sa résolution 2436 (2018), et, ce faisant, continuera à faire participer tous les acteurs concernés, tels que les pays fournisseurs de contingents, les États Membres et les autres départements du Secrétariat.

4.42 Pour contribuer à accroître la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, le sous-programme fournira en outre la capacité institutionnelle nécessaire pour formuler, actualiser et diffuser des politiques dans des domaines thématiques spécifiques, tels que la protection des civils, les affaires civiles et la protection de l'enfance, ce qui permettra de fournir des orientations pratiques pour l'exécution de ces mandats par les missions sur le terrain. Le programme visera également à renforcer le partage des connaissances et l'élaboration d'orientations pour les opérations de maintien de la paix, et à coordonner le processus d'élaboration d'orientations pour le pilier Paix et sécurité ainsi que pour le Département de l'appui opérationnel, en étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel, et soutiendra les spécialistes des politiques et des meilleures pratiques et les points de contact dans les missions sur le terrain. Le sous-programme continuera de viser à améliorer les systèmes et l'infrastructure de gestion des connaissances, par exemple la nouvelle Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix et le Centre de ressources de maintien de la paix, en augmentant la qualité et le nombre de documents pertinents mis à disposition des utilisateurs dans les missions sur le terrain dirigées par le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ou le Département de l'appui opérationnel. Cela devrait permettre aux missions d'exploiter davantage d'informations spécialisées, d'accéder à un appui et des conseils politiques thématiques, de tenir des enseignements des événements et de favoriser un échange de bonnes pratiques entre les missions. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le lancement de la nouvelle Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix, plus conviviale et plus facile à consulter, accessible depuis n'importe quel appareil, où que ce soit ; la publication de la politique révisée sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix et de la première politique pour les missions des Nations Unies pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits ; le lancement de l'outil d'analyse des conflits locaux et de planification dans les bureaux locaux de Goma et de Kindu [Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)] et à Gao (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), en s'appuyant sur les expériences antérieures réussies à Mitrovica (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo) et à Kalemie (MONUSCO).

4.43 Pour contribuer à accroître la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, un appui continuera d'être fourni dans le cadre du sous-programme aux États Membres qui fournissent du personnel en tenue par l'intermédiaire de partenariats élargis avec des établissements de formation et des partenaires nationaux et régionaux pour la prestation de formation avant le déploiement, de formation des formateurs et de l'élaboration et de la fourniture de matériel de formation spécialisé. En ce qui concerne le personnel en tenue et le personnel civil déployés, le sous-programme fournira une formation civile préalable au déploiement, une formation à la direction de mission pour toutes les composantes, y compris les missions d'appui et de soutien, se rapportant à la formation en mission

sur les compétences opérationnelles et de soutien. Les équipes de direction, les contingents et les membres du personnel en tenue et du personnel civil ainsi mieux formés, et de manière plus régulière, la performance des missions devrait être renforcée de manière durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une amélioration de la performance des officiers d'état-major, évaluée par les chefs d'état-major des forces : 60 % étaient pleinement efficaces en décembre 2016 et 80 % en décembre 2018. En outre, une étude d'impact du programme de formation civile avant le déploiement a montré que 68 % des participants ont utilisé les compétences acquises pendant la formation dans leur travail quotidien en mission sur le terrain.

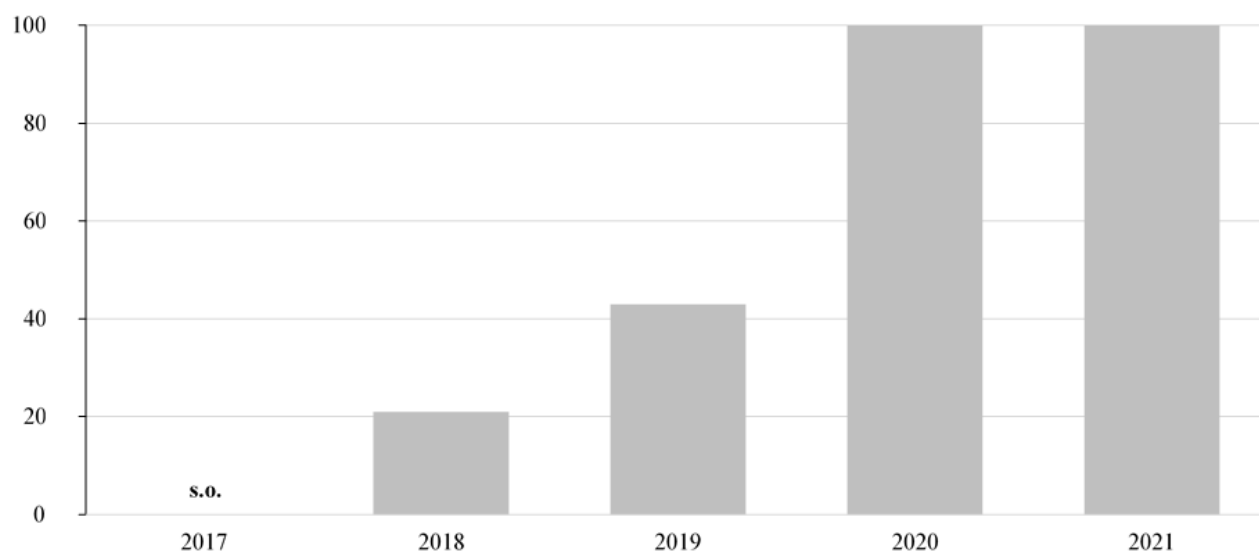
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : Action pour le maintien de la paix : un corpus de données factuelles sur tous les aspects des mandats de toutes les missions (résultat déjà défini pour 2020)

4.44 Les travaux portant sur l'évaluation de la performance des missions de maintien de la paix se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et viseront à renforcer l'efficacité des missions, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Mesure des résultats : déploiement progressif du Système complet d'évaluation de la performance des opérations de maintien de la paix (missions qui utilisent le Système, par année)

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : formation qualifiante du personnel de police des Nations Unies adaptée aux besoins actuels (nouveau résultat)

4.45 L'évolution du mandat des opérations de maintien de la paix et des conditions dans lesquelles elles opèrent exige une mise à jour constante des compétences du personnel, en particulier du personnel en tenue. Le sous-programme prévoit le

développement continu d'une formation sur mesure adaptée aux besoins précis liés aux nouveaux contextes et au mandat.

Situation interne et réponse

4.46 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait revoir la formation actuelle sur la base d'une analyse menée par la Division de la police des Nations Unies sur les emplois les plus courants dans la composante Police, qui a mis en avant six compétences requises pour que la police des Nations Unies puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées dans le cadre du maintien de la paix contemporain. En réponse, les travaux du sous-programme viseront à concevoir six nouveaux programmes de formation spécifiques aux emplois et à les déployer dans les pays fournisseurs de personnel de police dans le cadre de la formation avant le déploiement. Les six nouveaux cursus spécifiques à certains emplois, tenant compte du besoin d'avoir une approche plus centrée sur les personnes et une adéquation plus forte avec le contexte particulier des missions, sont : police de proximité ; activités de police fondées sur le renseignement ; suivi, mentorat et conseil ; renforcement des capacités et développement ; protection des civils et gestion de l'ordre public ; activités de renseignement sur la criminalité. En outre, le programme de formation de base pour l'ensemble de la police des Nations Unies sera mis à jour. Chaque formation sera dispensée dans quatre régions du monde en anglais et en français, soit un total prévu de 28 cours en 2021 et 2022. Les cours seront dispensés sous forme de sessions de formation des formateurs afin de permettre aux États Membres de constituer un vivier de formateurs nationaux qui pourront continuer à dispenser les cours au personnel national de manière durable et fiable, ce qui permettra d'améliorer les performances et la responsabilisation du personnel en tenue dans les missions. Une fois les programmes déployés dans les pays fournisseurs de personnel de police, le recrutement pour la police des Nations Unies sera conditionné à l'achèvement du cours approprié et de la formation de base avant le déploiement. En plus des programmes de formation spécifiques aux emplois, conformément à la résolution 49/37 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a reconnu que les Nations Unies étaient responsables de l'élaboration de normes, d'orientations et de matériels de formation et de leur transmission aux États Membres, le sous-programme prévoira également une mise à jour du matériel de formation de base avant le déploiement pour l'ensemble du personnel de police, mis à jour pour la dernière fois en 2009.

4.47 En outre, du matériel de formation spécialisé continuera d'être fourni sur la protection des civils, la protection des enfants et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, et les messages importants sur la protection seront généralisés dans le matériel de formation avant le déploiement, compte tenu de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de l'objectif consistant à renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix. En parallèle, les missions seront également invitées à élaborer une stratégie de formation à la protection.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.48 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à accroître la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix, comme devrait le montrer le nombre de policiers sélectionnés pour servir dans les composantes de police des Nations Unies qui auront suivi avec succès la formation avant le déploiement et le programme de formation spécifique à leur poste. Ces effets se feront sentir partiellement en 2021, lorsque les programmes seront déployés, et pleinement en 2022, lorsque tout le personnel de police des Nations Unies sélectionné pour être déployé devra avoir suivi à la fois la formation de base avant le déploiement et le programme de formation spécifique au poste de chacun.

Tableau 4.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les missions font savoir quelles compétences sont requises pour la police des Nations Unies	Élaboration du cadre de formation de la police des Nations Unies	Conception d'une formation de base pour la police des Nations Unies	Conception et validation de cours spécialisés pour la police des Nations Unies	Les États Membres qui fournissent du personnel de police reçoivent une formation visant à renforcer les capacités nationales autonomes et dispensent une formation avant le déploiement du personnel de police destiné à être déployé dans le cadre d'opérations des Nations Unies

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.49 Les travaux du sous-programme liés aux opérations de maintien de la paix sont guidés par les mandats édictés dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Produits

4.50 On trouvera dans le tableau 4.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.12
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	38	38	38
Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	34	34	34	34
Séances de la Quatrième Commission	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	—	—	—
Examen des meilleures pratiques et des documents d'orientation	1	—	—	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	447	463	452	488
Activités consistant à fournir une orientation stratégique, une formation des formateurs et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, des méthodes de formation, des supports et du recensement des lacunes en matière de formation aux États Membres, aux institutions régionales de formation et de politique de maintien de la paix et aux missions sur le terrain	373	389	378	419
Programmes de direction, de gestion et d'administration élaborés et organisés à l'intention du personnel civil et en tenue des missions sur le terrain et des bureaux d'appui, des États Membres et des organisations régionales	58	58	58	53
Ateliers organisés à l'intention des conseillers pour la protection des civils ou des conseillers pour la protection de l'enfance sur le terrain	5	5	5	5
Ateliers organisés à l'intention des spécialistes des meilleures pratiques ou des spécialistes en chef des affaires civiles	5	5	5	5
Ateliers organisés à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres concernant un système de rotation informel à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	6	6	6	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	34	99	34	38
Documents d'orientation, instructions permanentes, rapports techniques, rapports sur les enseignements tirés de l'expérience et matériel de formation établis à l'intention des États Membres et des missions sur le terrain concernant l'action en faveur du maintien de la paix, la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits, les affaires civiles, la protection des enfants, les partenariats, la constitution de forces stratégiques, le soutien opérationnel et les nouveaux défis	30	95	30	34
Rapports établis sur les moyens nécessaires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information et présentations aux États Membres sur le plan bilatéral et aux groupes régionaux sur les questions de maintien de la paix ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales et aux organisations non gouvernementales.				
Bases de données et supports numériques : mise à jour et maintenance du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, du système de gestion des connaissances sur les capacités uniformisées et de la base de données sur les pratiques et politiques.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information sur la gestion des connaissances.				

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Orientations générales

Mandats et considérations générales

4.51 L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) est chargé d'aider les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949. Son mandat découle des résolutions et décisions

du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 50 (1948), 54 (1948) et 73 (1949). Par la résolution 73 (1949), l'équipe d'observateurs militaires qui aidaient le Médiateur des Nations Unies à surveiller la trêve en Palestine en application de la résolution 50 (1948) est devenue l'ONUST, chargé de surveiller l'application des conventions d'armistice par les parties au conflit arabo-israélien. Après les guerres de 1956, 1967 et 1973, les fonctions des observateurs ont été adaptées compte tenu de l'évolution de la situation.

4.52 L'ONUST conduit, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, des activités visant à maintenir la structure de liaison régionale établie par les conventions d'armistice. Il fournit également des observateurs militaires qualifiés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Par son action dans la région, par les contacts réguliers qu'il entretient avec de hauts responsables et par la coordination qu'il maintient avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, l'ONUST contribue aux activités d'analyse de l'ONU au niveau régional et aux efforts déployés pour apaiser les tensions.

Objectif

4.53 L'objectif auquel la mission contribue est d'assurer le respect des conventions d'armistice israélo-arabes de 1949 et des accords connexes.

Stratégie

4.54 Pour contribuer à assurer le respect des conventions d'armistice israélo-arabes de 1949 et des accords connexes, l'ONUST continuera de s'acquitter des fonctions essentielles qui consistent à déployer des observateurs et à maintenir des contacts avec les autorités nationales de la région. Il dépêchera des observateurs militaires qualifiés auprès de la FNUOD et de la FINUL pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Le retour de la FNUOD dans le secteur bravo permettra à l'ONUST de reprendre pleinement ses fonctions d'appui aux opérations d'observation au Golan en 2021. La mission administrera également des bureaux de liaison en Égypte, au Liban et en République arabe syrienne et assurera la liaison avec Israël et la Jordanie depuis son quartier général.

4.55 L'ONUST entretient des rapports avec les responsables des parties, des hauts représentants des gouvernements, des armées et des services de sécurité ainsi qu'avec des ambassadeurs, des attachés de défense et d'autres représentants des États Membres et des pays fournisseurs de contingents dans la zone visée par le mandat. Il étendra ses activités stratégiques et ses activités de liaison aux organisations nationales et régionales des pays hôtes qui sont concernées, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment celles qui peuvent l'aider à tenir compte des questions de genre dans les activités qu'il mène au niveau régional. Ces activités, menées de manière coordonnée par le quartier général de la mission et les bureaux de liaison, sont fondées sur l'appréciation de la situation et une analyse de questions souvent complexes. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : les activités relatives au Golan reprendront ; des activités efficaces de suivi, d'observation et de communication de l'information seront menées, la confiance des parties sera renforcée et les tensions seront désamorcées ; les analyses de la situation et des problèmes seront précises et prévisionnelles ; la coopération avec les parties prenantes sera améliorée afin que les exigences en matière de liaison et de suivi soient respectées.

4.56 Les activités de liaison menées à l'échelle régionale et la communication d'informations sur les dynamiques à l'œuvre dans la zone d'opérations, y compris aux missions présentes dans la région et au Siège, aident à mieux apprécier la situation et facilitent l'analyse et la prise de décisions au niveau stratégique. L'analyse et la collaboration régionales vont également dans le sens de l'initiative Action pour le maintien de la paix et contribuent tout particulièrement à promouvoir des solutions politiques aux conflits, à amplifier les effets politiques du maintien de la paix et à améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix, lorsque la mission s'emploie à renforcer et à élargir la collaboration au niveau régional, à resserrer ses liens avec les réseaux locaux de coordonnateurs pour les femmes, la paix et la sécurité et à renforcer les positions et les messages communs aux entités des Nations Unies œuvrant dans la région afin d'améliorer la coordination et la collaboration.

4.57 L'ONUST continuera de recourir à des bons offices pour maintenir le contact avec les parties et les représentants de pays fournisseurs de contingents et d'assurer la coordination avec les entités des Nations Unies présentes dans la région. Il continuera également d'élaborer des plans d'urgence pour faire face à l'évolution des conditions de sécurité dans la zone d'opérations et s'attaquer aux incidences qu'une telle évolution pourrait avoir au niveau régional. Il continuera en outre de présenter, en temps voulu et avec le souci de l'exactitude, des rapports d'observation et des évaluations et des analyses de la situation dans la région, en particulier des conditions de sécurité, et de ses incidences dans toute sa zone d'opérations. Il continuera de fournir un appui de la manière la plus efficace possible à toutes ses antennes et à tous ses bureaux de liaison pour ce qui concerne l'administration, la logistique et la sécurité.

4.58 Les activités de liaison menées à l'échelle régionale aideront à mieux apprécier la situation et faciliteront l'analyse et la prise de décisions au niveau stratégique par différents intervenants, qu'il s'agisse de l'Organisation, des partenaires du maintien de la paix ou des acteurs régionaux, et contribueront à l'apaisement des tensions, au règlement des conflits et au renforcement des effets positifs du maintien de la paix et des partenariats établis dans ce domaine. À cet égard, l'ONUST organisera des séminaires et des séances d'information avec de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres. Des séminaires, ateliers et activités de formation similaires aideront les partenaires régionaux à coopérer davantage sur les questions régionales transversales et à mieux comprendre ces questions. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : des rapports analytiques réguliers et des rapports portant sur telle ou telle question ont été établis pour informer les acteurs concernés ; ils étaient fondés sur les activités de liaison menées à l'échelle régionale et comportaient des conseils et des analyses à l'intention des entités des Nations Unies œuvrant dans la région et des départements du Siège ; des séminaires régionaux ont été organisés et des séances d'information générale ou portant sur telle ou telle question ont été proposées aux pays fournisseurs de contingents et aux délégations des États Membres, donnant ainsi l'occasion d'examiner les tendances générales et les faits nouveaux d'ordre opérationnel.

Facteurs externes pour 2021

4.59 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 et aux accords y afférents coopèrent avec l'ONUST dans l'exercice de ses fonctions ;

b) toutes les parties demeurent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter du mandat défini par le Conseil de sécurité.

4.60 L'ONUST prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continue à élaborer des stratégies, approches et activités afin qu'il soit tenu compte des questions de genre au sein de ses composantes militaire et civile. Les observatrices militaires renforcent l'efficacité des patrouilles et la mobilisation de la population. L'ONUST a adopté un plan d'action et une stratégie pour la prise en compte des questions de genre, qui seront affinés dans les années à venir et qui ont été intégrés dans les opérations à tous les niveaux. Des patrouilles composées d'hommes et de femmes ont été mises en place et des assistantes multilingues ont été recrutées afin d'améliorer les interactions avec les populations locales. Par ailleurs, la collaboration avec les pays fournisseurs de contingents a permis de suivre l'augmentation au niveau national du nombre de femmes militaires et d'examiner sur le long terme les mesures à prendre pour surmonter les obstacles culturels au recrutement et au déploiement de femmes.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : progrès vers la stabilisation (résultat déjà défini pour 2020)

4.61 La mission poursuivra les travaux relatifs à la stabilisation de la zone d'opérations et finira de reconstruire les infrastructures et de rationaliser les capacités du Groupe d'observateurs au Golan dans le secteur bravo, allant ainsi dans le sens de la reprise progressive de l'ensemble des opérations prévue par la FNUOD, dont l'objet est de renforcer les capacités d'observation et la communication d'informations au Conseil de sécurité, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 4.13
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Superficie restreinte (2 856 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Élargissement de la superficie (3 506 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Élargissement de la superficie (4 515 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Consolidation de la superficie (4 515 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : exécution des activités prescrites dans toute la zone d'opérations (nouveau résultat)

4.62 L'ONUST renforcera les activités de liaison menées au niveau régional et étendra ses réseaux de liaison aux niveaux stratégique et local afin de développer autant que possible la structure régionale et les bons offices. Le Groupe

d'observateurs au Liban continuera d'effectuer des patrouilles et de mener des activités d'observation le long de la Ligne bleue (118,6 km) afin d'appuyer les opérations de la FINUL et de faire rapport à ce sujet, et s'attachera à améliorer l'accès aux zones où le terrain est inhospitalier ainsi qu'à renforcer les mesures de protection de la force.

Situation interne et réponse

4.63 L'ONUST se heurte à des difficultés d'ordre logistique et administratif dans ses activités de liaison et dans son déploiement en raison de retards aux points de passage et de restrictions à divers endroits.

4.64 En réponse, l'ONUST poursuivra ses efforts visant à rétablir un accès ininterrompu.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.65 Le travail qui sera effectué devrait aider les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949, comme devrait le montrer le rétablissement dans tout le Golan des capacités opérationnelles dont l'ONUST disposait avant le conflit, aidant ainsi les observateurs à répondre aux besoins de la FNUOD en matière de suivi et d'observation, qu'il s'agisse de l'observation fixe continue, des patrouilles motorisées ou des inspections.

Tableau 4.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Surface restreinte (2 856 km ²) faisant l'objet d'une observation continue	Augmentation de la superficie couverte (3 200 km ²)	Augmentation de la superficie faisant l'objet d'une observation continue (4 515 km ²)	Consolidation de la superficie couverte (4 515 km ²)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.66 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'ONUST.

Résolutions du Conseil de sécurité

50 (1948)	Cessation des hostilités en Palestine	73 (1949)	Accords d'armistice conclus par les parties impliquées dans le conflit de Palestine
54 (1948)	Situation en Palestine		

Produits

4.67 On trouvera dans le tableau 4.15 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.15

ONUST : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	17	12	14
1. Séminaires de l'équipe d'analyse (organisés par l'ONUST)	–	1	2	2
2. Séminaires (demandés par des États Membres et des organisations internationales)	–	16	10	12
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : liaison au niveau stratégique avec les autorités de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne en vue d'évaluer la stabilité et les conditions de sécurité, l'incidence de l'évolution de la situation régionale, les perturbations potentielles entre les parties et dans les zones d'opérations, ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents, des représentants d'autres États Membres et des organisations et opérations des Nations Unies présentes dans la zone de mission ; liaison et coordination au niveau local avec des responsables en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et avec des représentants des autorités locales, des dirigeants communautaires, des interlocuteurs internationaux, des membres des opérations des Nations Unies et des bureaux de pays ; rapports de situation hebdomadaires ; rapports analytiques ou d'évaluation, notamment rapports thématiques et analytiques, fiches de pays, rapports mensuels sur la situation militaire et rapports annuels ; rapports sur la sécurité. Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : rapports de situation hebdomadaires ; rapports d'évaluation ; rapports d'enquête ; comptes rendus d'incident ; fiches de pays ; rapports mensuels sur la situation militaire ; rapports annuels ; rapports sur la sécurité ; observations fixes : observations quotidiennes depuis des postes d'observation situés dans le secteur alpha et dans le secteur bravo du Golan pour le Groupe d'observateurs au Golan ; patrouilles d'opérations mobiles : patrouilles pour le Bureau de liaison du Caire, sur la Ligne bleue, pour le Groupe d'observateurs au Liban et pour les activités de familiarisation avec la zone concernée et patrouilles pour le Groupe d'observateurs au Golan ; inspections et enquêtes dans le secteur alpha pour le Groupe d'observateurs au Golan ; formation initiale des observateurs militaires au quartier général de l'ONUST à Jérusalem avant leur déploiement.				

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Orientations générales

Mandats et considérations générales

4.68 Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé de surveiller et de signaler au Secrétaire général tout fait nouveau concernant le respect du cessez-le-feu, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, le Conseil a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leur territoire respectif et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Une autre tâche servant à appuyer les efforts de surveillance du cessez-le-feu consiste à mener des enquêtes sur toute plainte déposée par les parties concernant des violations présumées du cessez-le-feu.

Objectif

4.69 L'objectif auquel l'UNMOGIP contribue est de veiller à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément à son mandat, énoncé dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

Stratégie

4.70 Pour contribuer à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis, l'UNMOGIP continuera de se concentrer sur les tâches principales qui lui ont été confiées, à savoir la prévention, l'alerte rapide, la surveillance et la communication d'informations, et le renforcement de la confiance. Il présentera en temps voulu des rapports détaillés sur les faits nouveaux pertinents qui surviennent dans sa zone d'opérations. Il continuera également de déployer des observateurs militaires de part et d'autre de la ligne de contrôle ; ceux-ci sont chargés de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes en cas de plaintes concernant des violations du cessez-le-feu et, dans la mesure où les pays hôtes le leur permettent, d'exécuter diverses tâches aux alentours de la ligne de contrôle. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une meilleure appréciation de la situation et une meilleure communication des informations concernant les faits nouveaux survenus le long de la ligne de contrôle découlant d'une analyse qui est étayée par des plateformes de traitement et de visualisation des informations, comme l'indiquent les évaluations figurant dans les rapports périodiques et les effets positifs que la présence des observateurs militaires des Nations Unies a sur l'exécution des tâches essentielles du Groupe, effets dénotés par la tendance à la baisse des plaintes déposées pour violation présumée du cessez-le-feu entre 2017 et 2019.

4.71 L'UNMOGIP applique la stratégie de réforme quinquennale voulue par le Secrétaire général en ce qui concerne l'appui aux missions ; la stratégie est à la base de tous les efforts de réforme en cours et vise à améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité des services fournis aux missions de maintien de la paix comme aux missions politiques spéciales.

Facteurs externes pour 2021

4.72 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) En collaboration avec l'UNMOGIP, les pays hôtes observent le cessez-le-feu et s'abstiennent de tout acte d'hostilité et de toute action qui pourrait aggraver la situation ou mettre en danger la paix internationale, conformément aux dispositions de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité ;

b) L'Inde et le Pakistan demeurent disposés à aider l'UNMOGIP à mener les activités qui lui ont été confiées.

4.73 La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, afin de contribuer autant que possible au maintien de la paix dans la zone d'opérations. Il s'agit notamment de veiller à ce que les observateurs militaires des Nations Unies nouent un dialogue inclusif avec les populations locales, qui fasse intervenir aussi bien les hommes que les femmes, afin que la mission comprenne les points de vue des uns et

des autres en ce qui concerne la situation sur le terrain et en tienne compte lorsqu'elle planifie et mène ses opérations.

4.74 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission nouera des relations avec les entités qui ont à cœur, comme elle, de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, sous réserve que les activités qu'elle mènera ne sortent pas du cadre de son mandat.

4.75 En ce qui concerne la coordination et la coopération interorganisations, l'UNMOGIP envisage d'établir des relations analogues avec des entités des Nations Unies en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, sans pour autant sortir du cadre de son mandat.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mener les enquêtes rapidement et avec précision et communiquer aux parties les résumés des enquêtes au moyen de nouveaux outils (résultat déjà défini pour 2020)

4.76 L'UNMOGIP continuera de surveiller la ligne de contrôle et la ligne de démarcation provisoire. Il devra pour ce faire continuer de placer des observateurs militaires dans tous les postes opérationnels des deux côtés de la ligne de contrôle, d'effectuer des patrouilles, des inspections et des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et d'exécuter des tâches sur le terrain dans le voisinage de la ligne de contrôle, conformément au mandat qui a été défini, et s'efforcera de mieux utiliser les outils ou les plateformes de traitement et de visualisation des informations existants pour synthétiser les informations aux fins de l'analyse et de l'évaluation, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 4.16
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les analyses ne sont pas effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations	Certaines des analyses sont effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations	Les analyses sont effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations et sont disponibles plus rapidement	Les observateurs militaires des Nations Unies au quartier général de la mission et dans les postes de campagne se servent d'un système institutionnel d'analyse et d'évaluation pour communiquer promptement les informations en se fondant sur des éléments tirés de plateformes de traitement et de

2017	2018	2019	2020	2021
				visualisation des informations

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : assurer la continuité de l'analyse et la cohérence du processus de planification et d'exécution (nouveau résultat)

4.77 En 2019, des initiatives visant à améliorer le traitement des informations en mettant à profit les bases de données existantes et une coordination étroite entre les observateurs militaires des Nations Unies ont permis d'améliorer l'analyse, ce qui a rendu la planification et l'exécution des tâches sur le terrain plus efficaces.

Situation interne et réponse

4.78 Pour l'UNMOGIP la situation était la suivante : il s'agissait d'assurer la continuité et la cohérence de l'analyse lors de la relève des observateurs militaires des Nations Unies. La mission utilise de nouvelles plateformes de traitement et de visualisation des informations pour synthétiser les informations qui ont été recueillies. Des outils d'analyse visuelle simplifient des données complexes et peuvent ainsi faciliter la conduite des enquêtes sur les violations présumées de façon rapide et exacte. En réponse, l'UNMOGIP organisera des cours de formation en vue de renforcer les connaissances et les compétences des observateurs militaires nouvellement recrutés et s'efforcera, à cette fin, de structurer les systèmes et les procédures afin d'harmoniser l'exécution des tâches. De plus, toujours à cette fin, des efforts seront faits pour aider les observateurs militaires à mieux comprendre le conflit, notamment le cessez-le-feu de part et d'autre de la ligne de contrôle, ce qui facilitera la mise en place d'activités d'observation et de communication d'informations ciblées, tandis que le quartier général prendra des mesures de nature à améliorer les procédures de sorte que les observateurs militaires soient mieux à même de s'acquitter de leurs tâches sur le terrain et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.79 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément au mandat de l'UNMOGIP, énoncé dans la résolution [307 \(1971\)](#) du Conseil de sécurité, comme devrait le montrer la disponibilité d'analyses effectuées en temps utile et systématiquement au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des informations.

Tableau 4.17
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Les plateformes de traitement et de visualisation des informations sont utilisées pour faciliter la	La continuité des analyses effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des	La continuité des analyses effectuées au moyen de plateformes de traitement et de visualisation des

2017	2018	2019	2020	2021
		compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu	informations, qui sont utilisées pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu, est mieux assurée	informations, qui sont utilisées pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu, est pleinement assurée

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.80 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'UNMOGIP.

Résolutions du Conseil de sécurité

39 (1948)	Création de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée d'enquêter sur le conflit et d'assurer la médiation	47 (1948)	Rétablissement de la paix et de l'ordre public dans l'État de Jammu-et-Cachemire et organisation d'un plébiscite
		307 (1971)	Observation d'un cessez-le-feu durable et de l'arrêt des hostilités au Jammu-et-Cachemire

Produits

4.81 On trouvera dans le tableau 4.18 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.18

UNMOGIP : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	12	12
1. Activités de communication avec des personnalités et des responsables clés des pays hôtes	12	12	12	12
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : amélioration du système de classement et d'archivage des documents et renforcement de la connectivité.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publicités, impressions et caravanes de la paix.				
Relations extérieures et relations avec les médias : participation des médias.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : développement et amélioration du site Web de l'UNMOGIP.				

Programme 5

Utilisations pacifiques de l'espace

Orientations générales

Mandats et considérations générales

5.1 Le Bureau des affaires spatiales met en œuvre le programme relatif aux utilisations pacifiques de l'espace. Ce programme vise à faire bénéficier l'humanité de l'espace en faisant avancer la coopération internationale dans le domaine spatial à l'heure où les innovations technologiques et la multiplication des acteurs font évoluer rapidement l'organisation et le contenu des activités spatiales. Dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre du programme, le Bureau tient compte notamment des facteurs suivants : un environnement de plus en plus complexe ; l'intérêt que présentent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ; la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

5.2 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 1472 A (XIV) et [74/82](#) sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, et la résolution [74/67](#) sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, selon qu'il convient.

5.3 Les principales fonctions du Bureau au titre du programme sont les suivantes : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, assurer le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son Forum des fournisseurs (résolutions [61/111](#) et [64/86](#)) et assurer le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution [71/90](#)) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions [2601 \(XXIV\)](#) et [37/90](#)) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution [61/110](#)) ; c) tenir le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions y afférentes (résolutions 1721 B (XVI), [2222 \(XXI\)](#), [2345 \(XXII\)](#), [3235 \(XXIX\)](#), [47/68](#), [59/115](#) et [62/101](#)).

Objectif

5.4 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

Stratégie

5.5 Pour contribuer à resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques, le Bureau des affaires spatiales continuera de tirer parti de son rôle de facilitateur des utilisations pacifiques de l'espace de façon à favoriser la coopération et à promouvoir une plus grande adhésion au régime juridique international qui régit les activités spatiales et une meilleure application de celui-ci,

notamment en ce qui concerne : a) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ; b) la réduction des débris spatiaux ; c) les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, selon qu'il conviendra ; d) les services civils de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite et les services à valeur ajoutée. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : une utilisation plus responsable de l'espace par les entités gouvernementales et non gouvernementales et un espace plus sûr et plus durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la multiplication des actions menées par les États et les organisations intergouvernementales en vue d'appliquer les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ou d'y adhérer, l'appui plus important apporté aux fins du renforcement des capacités des États Membres, un accroissement de la participation et des contributions aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, et l'adoption par le Comité du préambule et des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que l'établissement d'un groupe de travail, dans le cadre d'un plan de travail quinquennal, au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique du Comité relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales. Le Comité est l'instance principale pour la poursuite du dialogue institutionnalisé sur les questions relatives à l'application et à l'examen des lignes directrices.

5.6 Pour promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, le Bureau, conformément à son mandat : a) tirera parti de son rôle en matière de renforcement des capacités pour aider les États à se doter de moyens ou à développer leur potentiel dans les domaines suivants : le droit de l'espace et les politiques spatiales, la gouvernance mondiale de l'espace, selon qu'il conviendra, les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé dans le monde, les communications par satellite, la réduction des risques de catastrophe et les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; b) promouvra le partage des connaissances et l'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ; c) aidera les pays à renforcer leurs institutions ; d) mettra en place des plateformes de collaboration ; e) fera connaître les possibilités qu'offre l'espace en commémorant des étapes historiques et en organisant des journées internationales et d'autres événements. Ces activités devraient avoir pour résultat une augmentation du nombre de pays, en particulier de pays en développement, qui, avec l'aide du Bureau, reçoivent une formation ou acquièrent des connaissances dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins de l'accélération du développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en place et la consolidation d'initiatives du Bureau, à savoir l'initiative « Accès à l'espace pour tous », dans le cadre de laquelle le premier satellite kényan a été lancé en 2018, et le portail Space4Water (l'espace au service de l'eau), qui comprend des pratiques recommandées, des bases de données assorties d'outils et des sources de données et a été consulté par des utilisateurs de 170 pays depuis son lancement en 2018, ainsi que l'organisation de conférences, d'ateliers, de formations et la fourniture de conseils techniques sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications, ainsi que sur le droit de l'espace et les politiques spatiales.

Facteurs externes pour 2021

5.7 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2021 : les parties prenantes peuvent continuer d'aider le Bureau des affaires spatiales à mettre en œuvre le programme, notamment en ce qui concerne l'exécution des activités prévues, ainsi

qu'à répondre aux besoins découlant de l'évolution rapide de la structure et de la nature des activités spatiales et sont disposées à le faire.

5.8 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À titre d'exemple, il a lancé l'initiative « L'espace pour les femmes », qui vise à faire profiter les femmes et les filles des avantages tirés de l'espace. Il prendra également des mesures pour accroître le nombre de participantes à ses activités de renforcement des capacités.

5.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau, conformément à son mandat, entend tirer parti des partenariats qu'il a noués avec les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment les agences spatiales, les entreprises, les universités et les autres entités liées à l'espace, afin d'examiner les moyens d'être mieux à même de répondre, maintenant et à l'avenir, aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouvelles relations de coopération, notamment avec le secteur privé, pour définir de nouveaux moyens d'offrir un accès à l'espace.

5.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de diriger la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), qui favorise la coordination et la coopération entre les entités participantes. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, le Bureau s'emploiera à accroître la cohérence et la synergie des travaux menés dans le domaine de l'espace par les organismes des Nations Unies, y compris en concluant des engagements bilatéraux sur des sujets d'intérêt mutuel.

Activités d'évaluation

5.11 L'évaluation du Bureau des affaires spatiales menée par le Bureau des services de contrôle interne en 2019 a été prise en compte lors de l'établissement du plan-programme pour 2021. Dans son évaluation, le Bureau des services de contrôle interne a reconnu l'utilité et le rôle essentiel du Bureau des affaires spatiales pour ce qui était d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités juridiques et techniques et à répondre à leurs besoins en la matière, en particulier dans le contexte de l'évolution rapide des affaires spatiales. Il a également demandé au Bureau de multiplier les programmes visant à répondre aux besoins en capacités spatiales des États Membres intéressés qui en faisaient la demande, y compris en ce qui concerne la gestion des catastrophes, de renforcer son réseau et ses partenariats, et de moderniser sa procédure d'immatriculation et les moyens dont il disposait de façon à pouvoir procéder à un nombre élevé d'immatriculations, sachant que le nombre d'objets lancés dans l'espace devrait augmenter dans un avenir proche. Comme indiqué dans le plan-programme pour 2021, le Bureau entend accroître ses activités de promotion et d'information afin de répondre aux besoins des États Membres, faciliter l'immatriculation et approfondir ses travaux sur la gestion des catastrophes.

5.12 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Auto-évaluation sur les activités du bureau de Beijing d'UN-SPIDER ;
- b) Auto-évaluation sur la procédure d'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

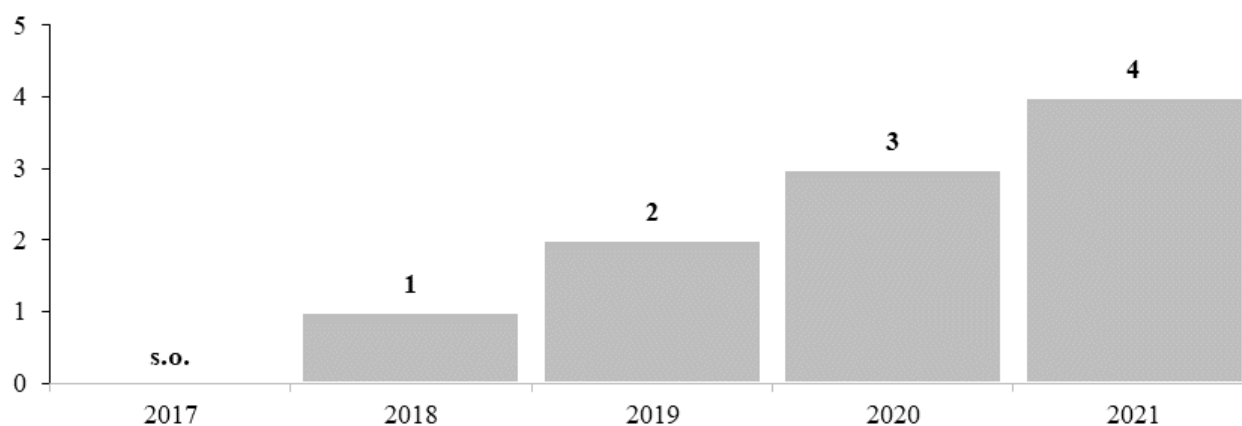
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : ouvrir à tous les portes de l'espace (résultat déjà défini pour 2020)

5.13 Les travaux engagés en vue de resserrer la coopération internationale dans le domaine spatial et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Bureau aidera les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour lancer leur premier satellite dans l'espace, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 5.I

Mesure des résultats : nombre total de pays en développement ayant lancé leur premier satellite dans l'espace



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : améliorer l'accès à l'espace (nouveau résultat)

5.14 Les sciences et techniques spatiales et leurs applications fournissent des outils indispensables pour trouver des solutions viables et à long terme et accélérer le développement durable dans tous les pays, en particulier dans les domaines suivants : production agricole et agriculture de précision, communications, surveillance de l'environnement, santé dans le monde et navigation.

Situation interne et réponse

5.15 Pour le Bureau, la situation était la suivante : celui-ci a dû répondre aux nombreuses demandes d'appui et de services des États Membres tout en répondant aux besoins dans tous ses domaines de compétence, notamment le droit de l'espace, les politiques spatiales et l'immatriculation des objets spatiaux, ainsi qu'aux besoins liés à l'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Du fait de la multiplication des demandes, le Bureau a dû envisager des solutions pour développer certaines activités.

5.16 En réponse, en 2021, le Bureau mènera plus d'activités de vulgarisation et de promotion pour concourir à l'immatriculation des objets spatiaux, ce qui favorisera une meilleure diffusion en temps voulu des informations relatives aux objets lancés dans l'espace. En outre, il forgera de nouvelles alliances, conformément à son mandat, et intensifiera ses activités visant à répondre à certains besoins des États Membres en

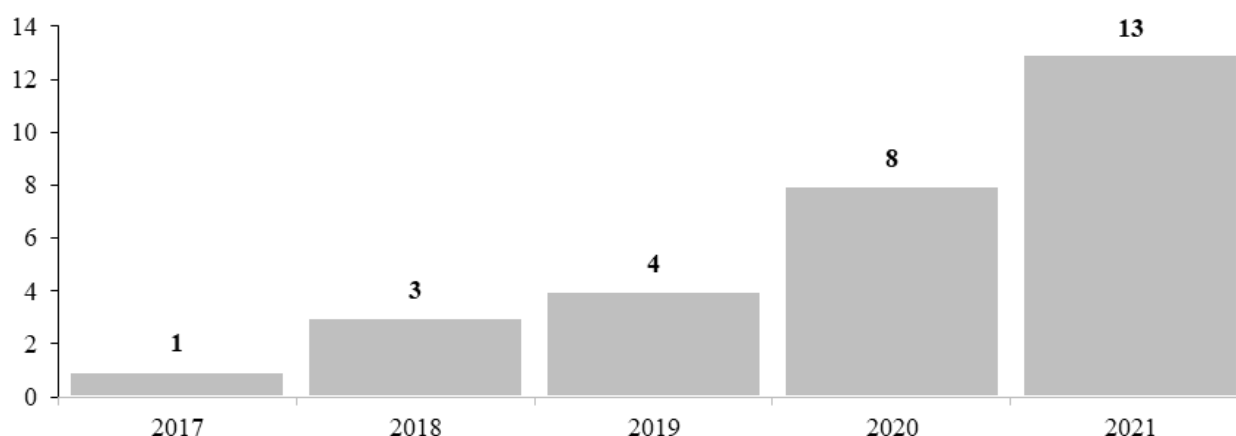
matière de capacités spatiales, notamment pour ce qui est de la recherche spatiale de pointe et de la mise au point de satellites nationaux.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

5.17 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et à promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, comme devrait le montrer l'accès à l'espace de 13 États Membres (cinq de plus qu'en 2020), qui, par exemple, lanceraient un satellite, conduiraient des expériences en hypergravité, en microgravité ou en orbite, exploiteraient une charge utile dans une station spatiale ou recevraient des télescopes et des formations pour observer l'univers.

Figure 5.II

Mesure des résultats : nombre total d'États Membres ayant accédé à l'espace



Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1472 A (XIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2453 (XXIII)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
1721 B (XVI)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	2601 (XXIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes	3234 (XXIX)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2345 (XXII)	Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	3235 (XXIX)	Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique
		37/90	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
		47/68	Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
59/2	Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
59/115	Application de la notion d'« État de lancement »	71/90	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence	72/78	Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
61/111	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	72/79	Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
62/101	Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux	73/6	Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable
64/86	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
65/271	Journée internationale du vol spatial habité	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
68/50	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales		
68/74	Recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique		

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

Produits

5.19 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	70	91	95	90
1. Rapports présentés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris à son Sous-Comité scientifique et technique et à son Sous-Comité juridique	70	91	95	90
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	64	62	64	62
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances de la Quatrième Commission et de son Groupe de travail plénier consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace »	3	3	3	3
6. Séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris de son Sous-Comité scientifique et technique et de son Sous-Comité juridique	58	56	58	56
7. Consultations intersessions du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	—	—	10	—
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	14	14	14
8. Services de secrétariat exécutif fournis au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son Forum des fournisseurs	10	10	10	10
9. Services de secrétariat fournis au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales	2	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	38	49	42	54
10. Ateliers sur le droit de l'espace, les politiques spatiales et d'autres aspects juridiques des activités spatiales	4	4	3	3
11. Séminaires, ateliers et activités de formation sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications	20	24	20	24
12. Ateliers et séances de formation sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes	8	14	11	19
13. Forum mondial de l'espace	4	4	4	4
14. Tables rondes et réunions sur l'espace pour les femmes	1	2	3	3
15. Forum public à l'intention des États Membres et des organismes des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	4	2	5	5
16. Publications sur les travaux et activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	4	2	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	17	68	39	54
17. Informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique	2	1	4	4
18. Informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale	15	67	35	50

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : Contributions apportées au Groupe de travail C (sur la diffusion de l'information et le renforcement des capacités) du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; avis d'expert et appui technique dans les contextes suivants : a) droit de l'espace, politiques spatiales, sciences et techniques spatiales et leurs applications ; b) activités pédagogiques et opérationnelles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales ; c) utilisation de solutions spatiales dans les plans et politiques de gestion des catastrophes et les activités de réduction des risques ; d) informations d'origine spatiale communiquées aux utilisateurs finaux, l'objectif étant d'appuyer les interventions d'urgence et opérations humanitaires ; administration de deux programmes internationaux de bourses de longue durée dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications ; appui au réseau Space4Women ; fourniture de services de secrétariat à la session annuelle d'ONU-Espace

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019		Produits livrés : 2019		Produits prévus : 2020		Produits prévus : 2021	
Bases de données et supports numériques : Tenue à jour des sites Web et bases de données suivantes : a) Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; b) informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ; c) site Web du Bureau des affaires spatiales et bases de données connexes ; d) portail de connaissances d'UN-SPIDER ; e) portail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; f) portail Space4Water ; g) recueil de solutions spatiales ; h) site Web Space4Women								
D. Activités de communication								
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Deux expositions mettant en lumière les avantages des techniques spatiales ; exposés sur les travaux menés par l'ONU dans le domaine spatial à l'intention des États Membres, des organisations intergouvernementales et des entités non gouvernementales ; documents de promotion, de formation et d'information sur les activités spatiales menées par les Nations Unies et sur les travaux du Bureau ; deux manifestations visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial								
Relations extérieures et relations avec les médias : Communiqués et conférences de presse								

Programme 6

Affaires juridiques

Orientations générales

Mandats et considérations générales

6.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de fournir un appui juridique centralisé et unifié à l'Organisation. Il représente le Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires; fournit des services fonctionnels et des services de secrétariat aux organes qui s'occupent de droit international public, notamment la Sixième Commission de l'Assemblée générale et la Commission du droit international, et à ceux qui agissent dans les domaines du droit de la mer et des affaires maritimes ainsi que du droit commercial international; remplit les fonctions de dépositaire du Secrétaire général à l'égard des traités multilatéraux et celles relatives à l'enregistrement et à la publication des traités assignées au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. La structure et les fonctions principales du Bureau sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2008/13](#). Le mandat du Bureau, en tant que service juridique central de l'Organisation (y compris des fonds et programmes et des organes conventionnels rattachés institutionnellement à l'Organisation), découle de l'Article 13 de la Charte et des priorités arrêtées dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [13 \(I\)](#) du 13 février 1946.

6.2 Comme le prévoit le mandat d'ONU-Océans, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/70](#) sur les océans et le droit de la mer, le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies/Division des affaires maritimes et du droit de la mer est le coordonnateur d'ONU-Océans, le mécanisme de coopération et de coordination interinstitutionnelles pour les questions marines et côtières à l'échelle des Nations Unies. ONU-Océans compte actuellement 28 membres, dont les organisations internationales compétentes déterminées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, des institutions spécialisées, des programmes des Nations Unies, des commissions régionales, des secrétariats de conventions et l'Autorité internationale des fonds marins. De plus, le Conseiller juridique a été nommé secrétaire général de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et conseiller spécial sur les océans et les questions juridiques auprès des présidents de la Conférence des Nations Unies de 2020 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, comme l'avait demandé l'Assemblée dans sa résolution [73/292](#).

Stratégie et facteurs externes pour 2021

6.3 Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les États Membres se fondent sur le droit international pour agir et travailler ensemble à la réalisation des objectifs qui leur sont communs, les services dont le Bureau des affaires juridiques assure la prestation sont plus que jamais utiles. Le Bureau remplit un mandat complexe et varié et répond aux besoins des parties prenantes et des bénéficiaires grâce à ses compétences juridiques spécialisées, sa mémoire institutionnelle, sa crédibilité et sa neutralité.

6.4 L'Organisation étant fondée sur des règles, au premier rang desquelles celles énoncées dans son instrument constitutif, le respect du droit international public et l'adhésion à ses principes sous-tendent toutes les activités quotidiennes de l'Organisation. Le Bureau des affaires juridiques continuera de répondre à la demande croissante en services juridiques qui émanent du Secrétariat et des autres organes de l'Organisation, notamment en formulant des avis sur des questions d'interprétation et d'application des instruments juridiques internationaux et divers points de droit international public, afin que les considérations juridiques fassent partie intégrante de l'action de l'Organisation, ce qui est essentiel au bon fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de celle-ci. Il continuera également de promouvoir et de renforcer le développement de la justice et de la responsabilité internationales et de concourir, par des conseils juridiques, aux réformes engagées par le Secrétaire général.

6.5 Le Bureau a accordé une importance particulière à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, que ces actes soient commis par des membres du personnel de l'Organisation ou de forces de sécurité non onusiennes déployées sur mandat de l'Organisation, et joue un rôle important dans l'action menée par l'Organisation pour mieux donner suite aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et pour amener les membres du personnel qui s'en seraient rendus coupables à répondre de leurs actes. À cette fin, il a pris une série de mesures concrètes pour veiller à ce que l'Organisation communique rapidement aux autorités nationales les allégations crédibles d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles susceptibles de constituer une infraction pénale et coopère avec diligence à leurs enquêtes. Le Bureau est à l'avant-garde du renforcement, à l'échelle du système, des mesures prises par l'Organisation pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

6.6 Le Bureau est déterminé à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et demeurera un partenaire clef du système des Nations Unies dans le cadre de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Par l'intermédiaire de son groupe de travail sur les objectifs de développement durable, récemment formé, il continuera de vérifier systématiquement s'il est apte à appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et d'intégrer tous les objectifs pertinents dans son programme de travail.

6.7 Constatant que l'élimination des obstacles juridiques au commerce international a une incidence positive sur la réalisation des objectifs de développement durable, le Bureau poursuivra sa stratégie consistant à promouvoir l'harmonisation et la modernisation des règles matérielles du droit international privé qui régissent les transactions commerciales internationales, notamment en faisant en sorte qu'elles soient largement adoptées et appliquées, en renforçant la coopération technique et en encourageant la participation des pays en développement aux travaux de nature législative de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) (A/74/16, par. 121). Dans le même ordre d'idées, le Bureau continuera de fournir avec cohérence un appui de qualité aux États Membres dans le cadre de la préparation et de l'établissement de textes législatifs et non législatifs universellement acceptables, tels que des traités, des lois types, des guides législatifs et des recommandations tendant à la modernisation et l'harmonisation du droit commercial international, ainsi que des travaux de recherches nécessaires à cet effet.

6.8 Le Bureau est attaché au développement progressif et à la codification du droit international, ainsi qu'à la conclusion d'instruments juridiques promouvant le respect universel du droit international. Le Bureau continuera de fournir un appui fonctionnel spécialisé à la Sixième Commission, à la Commission du droit international et au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de

l'Organisation, ainsi qu'à d'autres comités spéciaux ou ad hoc et aux conférences diplomatiques dans le cadre de leur examen et de leur rédaction d'instruments juridiques.

6.9 En ce qui concerne les principaux processus relatifs aux océans et au droit de la mer, le Bureau continuera d'appuyer une participation accrue des États à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application et à la mise en œuvre effective de ces instruments, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'océan, en particulier en fournissant des services de secrétariat aux processus de l'Assemblée générale relatifs aux océans et à la Commission des limites du plateau continental. Le Bureau prévoit d'élargir ses activités de renforcement des capacités dans ce domaine, notamment au moyen d'activités visant à répondre aux besoins en la matière des pays en développement.

6.10 Le Bureau continuera d'intensifier ses activités de suivi et d'évaluation. Le Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique, créé en 2019, chapeaute le renforcement des activités de suivi et d'auto-évaluation, l'évaluation de la performance, la mise en œuvre du programme de travail du Bureau et les efforts déployés en ce sens. Il est aidé en cela par un groupe de travail sur l'évaluation, chargé de renforcer les activités d'auto-évaluation au sein des sous-programmes, notamment par un examen systématique et périodique des commentaires des parties prenantes. Dans le même ordre d'idées, un groupe de travail sur les objectifs de développement durable a été formé afin qu'une approche cohérente soit appliquée à l'appui apporté par le Bureau à l'exécution du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs fixés dans les sous-programmes au début de la Décennie d'action.

6.11 Le Bureau intensifiera l'utilisation des outils technologiques et autres moyens d'optimiser la prestation de ses services en matière de traités et de formalités conventionnelles, de manière à ce que les traités et formalités soient enregistrés et publiés dans les temps et soient largement accessibles sur le site Web correspondant. La stratégie du Bureau consiste à améliorer la diffusion du droit international dans le cadre des conférences de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, ainsi que la rédaction et la diffusion des principales publications juridiques et d'informations sur les travaux des Nations Unies en matière de droit.

6.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) Des ressources extrabudgétaires sont disponibles pour permettre au Bureau de répondre à l'augmentation de la demande de services, en complément du budget-programme ;
- b) Les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation continuent de solliciter des opinions juridiques, sur lesquels ils fondent leurs décisions ;
- c) Les mandats donnés en matière de droit commercial international, d'océans et de droit de la mer et dans d'autres domaines sont reconduits ou confirmés par les organes intergouvernementaux compétents.

6.13 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans son programme de travail, notamment dans ses avis, et dans ses activités opérationnelles, produits et résultats, selon qu'il convient. Les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes sont consultés concernant la prise en compte des questions de genre dans le cadre des sous-programmes, en particulier des activités de renforcement des capacités et du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

6.14 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, le sous-programme 3 demeurera un cadre d'échange de connaissances, de leçons tirées de l'expérience et d'idées entre, d'une part, la Commission du droit international et, d'autre part, le Président de la Cour internationale de Justice, la Commission de l'Union africaine sur le droit international, le Comité juridique interaméricain, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe. Par l'intermédiaire de sa Division du droit commercial international, le Bureau aide les organismes internationaux de développement, comme la Banque mondiale, à se servir des textes de la CNUDCI dans leurs activités et projets de réforme législative. Elle fournit également conseils et assistance à des organisations internationales, telles que des associations professionnelles, des barreaux, des chambres de commerce et des centres d'arbitrage.

6.15 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, dans sa résolution 68/70, l'Assemblée générale a nommé le Bureau coordonnateur d'ONU-Océans, le mécanisme de coopération et de coordination interinstitutionnelles pour les questions marines et côtières à l'échelle des Nations Unies. ONU-Océans compte actuellement 28 membres, dont les organisations internationales compétentes déterminées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, des institutions spécialisées, des programmes des Nations Unies, des commissions régionales, des secrétariats de conventions et l'Autorité internationale des fonds marins.

6.16 Dans le cadre du sous-programme 6, une coopération très active s'établit entre États Membres, institutions spécialisées, programmes et bureaux des Nations Unies, organes conventionnels et autres entités intervenant dans le domaine du droit des traités afin de faire connaître plus largement le droit des traités, ce qui contribue à empêcher que surviennent des difficultés d'interprétation et d'application des dispositions des traités par les États contractants. À titre d'exemple, on peut citer la coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Charte des Nations Unies

Article 13

Article 102

Article 98

Résolutions de l'Assemblée générale

13 (I)

Organisation du Secrétariat

Produits

6.18 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 6.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	8	8	6
1. Rapport et notes destinés à l'Assemblée générale	2	3	2	3
2. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte	1	1	1	1
3. Lettres au Conseil de sécurité	—	4	2	2
4. Documentation destinée à la Conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire sur les éléments de texte et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies	—	—	3	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	4	9	10
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
8. Séances du Comité des relations avec le pays hôte	—	—	2	2
9. Séances de la Commission du droit international	—	—	1	1
10. Séances du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	—	1	1	2
11. Réunion annuelle des conseiller(ère)s juridiques et des attaché(e)s de liaison juridique des bureaux, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, des entités du système des Nations Unies et d'autres organisations, et des conseiller(ère)s juridiques et juristes sur le terrain	—	—	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	8	8
12. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	—	—	2	2
13. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes	—	—	2	2
14. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique	—	—	2	2
15. Ateliers sur le droit international en général	—	—	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : Les avis et opinions juridiques sont fournis dans le contexte de la participation du Conseiller juridique au Conseil de direction, au Comité exécutif et à d'autres groupes ad hoc.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : discours et exposés faits par le Conseiller juridique aux représentantes et représentants des États Membres, aux organisations internationales, au milieu universitaire et aux organisations de la société civile sur les activités du Bureau et des questions de droit international public, de droit de la mer				

Catégorie et sous-catégorie	Produits			
	prévus : 2019	livrés : 2019	prévus : 2020	prévus : 2021
et de droit commercial international; promotion et direction de la cérémonie annuelle des traités à la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale; manifestations visant à promouvoir le droit international, à New York, notamment lors de la journée de l'American Bar Association et du week-end du droit international. Services de bibliothèque : diversité régionale et linguistique (six langues officielles de l'Organisation) des documents à la Médiathèque de droit international des Nations Unies, notamment des conférences dispensées par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international.				
E. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle interne : représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies et conseils sur le droit administratif de l'Organisation. Services juridiques : avis, opinions et services juridiques rendus à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, comme décrit aux rubriques des sous-programmes, en matière de privilèges et d'immunités, de droit international public, de droit humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de règlement pacifique des différends; de droit administratif de l'Organisation; de demandes découlant des activités opérationnelles de l'Organisation; d'activités d'approvisionnement; de mesures visant à appliquer le principe de responsabilité dans l'Organisation; d'affaires maritimes et de droit de la mer, de droit des traités et de droit commercial international.				

Activités d'évaluation

6.19 À sa cinquante-neuvième session en 2019, le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport d'évaluation du Bureau des affaires juridiques (A/74/16, par. 554). Portant sur tous les domaines d'activité du Bureau pour la période allant de 2015 à 2018, l'évaluation a consisté à en apprécier l'intérêt, l'efficacité et l'efficience ainsi qu'à faire le point sur les questions interdisciplinaires.

6.20 Comme suite aux recommandations du BSCI, que l'Assemblée générale a faites siennes dans sa résolution 74/251, le Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique a été créé en 2019 afin qu'un effort continu de suivi et d'évaluation soit mené au sein du Bureau, avec l'appui d'un groupe de travail sur l'évaluation chargé de renforcer les activités d'évaluation dans les sous-programmes, notamment par l'examen systématique et périodique des commentaires des parties prenantes.

6.21 Le Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique veille également à la prise en compte des normes, meilleures pratiques et recommandations en matière de suivi et d'évaluation, notamment celles relatives à l'égalité des genres et à l'intégration des droits humains. Le Bureau s'est joint au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en 2019 en qualité d'observateur et participe aux travaux de celui-ci depuis.

6.22 De plus, l'auto-évaluation du sous-programme 5, portant sur la coopération technique et l'assistance visant à appuyer l'adoption et l'application des textes de la CNUDCI, qui a été menée à bien en 2019, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2021.

6.23 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021, en les incluant dans les meilleures pratiques en matière de suivi et d'évaluation diffusées par l'intermédiaire du groupe de travail interne du Bureau. Il est notamment apparu nécessaire de recueillir davantage d'avis des bénéficiaires sur les activités de coopération technique et d'assistance réalisées afin d'établir un lien clair entre les actions et les besoins des bénéficiaires. Ce constat conduira à établir des services de suivi dans les programmes

d'assistance technique pour qu'un suivi systématique soit effectué, notamment par l'intermédiaire de réseaux de participants aux activités de renforcement des capacités.

6.24 En 2021, il est prévu de procéder à une auto-évaluation du sous-programme 6 (publication des traités, conformément au mandat assigné au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte).

Programme de travail

Sous-programme 1

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Objectif

6.25 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller au respect du droit international public et à l'adhésion à ses principes ainsi qu'au développement de la justice et de la responsabilité internationales.

Stratégie

6.26 Pour contribuer au respect du droit international public et à l'adhésion à ses principes, le sous-programme donnera des avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et des règles et règlements de l'ONU, ainsi que sur divers points de droit international public, notamment de droit international des droits de l'homme, de droit international humanitaire et de droit pénal international. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme devrait avoir le résultat suivant : une pratique uniforme et cohérente du droit, et, partant, le bon fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'ONU, conformément au droit international. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la protection des privilèges et immunités des Nations Unies ; l'appui juridique apporté pour la modification d'un accord tripartite aux fins de l'appui à la force régionale des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel ; la formulation d'avis sur le droit et la procédure lors de séances d'organes de l'ONU et de conférences des Nations Unies, comme la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Madrid dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Buenos Aires.

6.27 Pour contribuer au développement de la justice et de la responsabilité internationales, le sous-programme donnera des avis aux tribunaux pénaux de l'Organisation, à ceux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation et à leurs organes de contrôle, ainsi qu'à d'autres mécanismes non judiciaires d'établissement des responsabilités pénales, concernant notamment les arrangements et les statuts fondateurs de ces tribunaux, leurs mandats et règlements de procédure et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments, ce qui devrait permettre d'en assurer le bon fonctionnement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la formulation d'avis sur les statuts et les règlements de procédure des tribunaux pénaux de l'ONU et de ceux bénéficiant de l'assistance de l'ONU ; la nomination et la reconduction du mandat de leur président(e) ; la rédaction des mandats et la nomination de chefs chargés de rendre opérationnels les mécanismes non judiciaires d'établissement des responsabilités ; la coopération avec la Cour pénale internationale.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : élaboration du cadre juridique du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (résultat déjà défini pour 2020)

6.28 Les travaux relatifs à la négociation et à la conclusion d'accords avec les pays hôtes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront le système des Nations Unies à mener son action et à remplir ses mandats avec efficacité et efficience, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

Tableau 6.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Pas d'accords avec les pays hôtes concernant le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Négociation et conclusion d'accords avec les pays hôtes	Conclusion, avec les pays hôtes concernés, de 149 accords portant création d'un cadre juridique applicable aux fonctions des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux, y compris en matière de privilèges et d'immunités	Signature de tous les accords avec les pays hôtes qui n'avaient pas été finalisés en 2020

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accord avec le pays hôte concernant la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (nouveau résultat)

6.29 Dans sa résolution [74/232](#), l'Assemblée générale a décidé de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha, du 21 au 25 mars 2021. Lors de celle-ci, il sera procédé à une évaluation et à un examen complets de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans chacun des pays les moins avancés. En outre, des informations sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés de l'expérience et les obstacles rencontrés seront échangées et une nouvelle stratégie décennale sera établie pour permettre à ces pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et d'atteindre les objectifs de développement durable, sur la base solide du principe de prise en main et de direction des programmes par les pays et d'un Partenariat mondial pour le développement durable redynamisé. Dans sa résolution, l'Assemblée a réaffirmé qu'il importait que toutes les parties prenantes concernées, notamment la société civile et le secteur privé, participent effectivement à la Conférence et à ses préparatifs.

6.30 Quelque 9 000 personnes, dont 36 chefs d'État ou de gouvernement, des ministres, des parlementaires et des chefs d'entités des Nations Unies et d'autres

organisations internationales, ainsi que plus de 1 500 représentantes et représentants de la société civile et 500 chefs d'entreprise ont participé à la Conférence précédente, qui s'est tenue en 2011. On s'attend à ce que la cinquième Conférence ait la même envergure.

6.31 L'objectif du sous-programme est que le cadre juridique nécessaire soit adopté avant la tenue de la Conférence en mars 2021. Des consultations et des négociations avec le Gouvernement qatarien auront lieu dans le cadre du sous-programme en vue de parvenir à un accord approprié avec le pays hôte préalablement à la Conférence. Sans cadre juridique, des questions pourraient se poser quant aux personnes qui peuvent se voir accorder un visa d'entrée au Qatar, à la répartition des responsabilités financières et logistiques et des responsabilités liées à la sécurité, et des personnes qui peuvent bénéficier de privilèges et immunités dans le cadre de la Conférence. La négociation du cadre juridique nécessaire permet de garantir que toutes les personnes devant participer à la Conférence, y compris celles issues de la société civile et du secteur privé, pourront y prendre pleinement part ; de fournir un cadre de travail adéquat à l'Organisation pour que la sécurité de la Conférence soit assurée ; de réduire au minimum les engagements financiers de l'Organisation relatifs à la Conférence conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Situation interne et réponse

6.32 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de conclure des accords en vue de conférences d'envergure dans les délais prévus par les services organiques, ce qui constituait un défi pour diverses raisons (report du début des négociations, nécessité de mettre la dernière main à des annexes techniques avant la signature de l'accord avec le pays hôte et autres exigences juridiques). En réponse, en ce qui concerne cet accord à conclure avec le pays hôte, le sous-programme entend anticiper davantage en engageant plus tôt des discussions avec le service organique concernant le calendrier à respecter, les éventuelles difficultés d'ordre juridique qui pourraient avoir des répercussions sur le calendrier et les solutions possibles.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.33 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au respect du droit international public et à l'adhésion à ses principes en faisant adopter le cadre juridique nécessaire à la bonne tenue de la Conférence, comme devrait le montrer la conclusion, par l'Organisation et le Qatar, d'un accord avec le pays hôte en vue de la Conférence en 2021.

Tableau 6.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	L'Assemblée générale décide de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha, du 21 au 25 mars 2021	Le Gouvernement qatarien et le sous-programme s'entendent sur les dispositions de l'accord avec le pays hôte concernant la tenue de la cinquième Conférence des	Signature de l'accord avec le pays hôte permettant à toutes les personnes devant participer à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Doha, d'y

2017	2018	2019	2020	2021
			Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha	prendre pleinement part

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.34 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Article 104

Article 105

Résolutions de l'Assemblée générale

22 (I)	Privilèges et immunités des Nations Unies	membres de leur personnel et création du
2819 (XXVI)	Sécurité des missions accréditées auprès de l'Organisation de Nations Unies et des	Comité des relations avec le pays hôte

Produits

6.35 On trouvera dans le tableau 6.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.4

Sous-programme 1 : Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	12	11	7
1. Rapport et notes destinés à l'Assemblée générale	2	3	2	3
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	1	1	1	1
3. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte	1	1	1	1
4. Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs sur les conférences des Nations Unies	3	3	2	2
5. Rapports sur l'élection des juges de la Cour internationale de Justice	—	—	3	—
6. Lettres au Conseil de sécurité	—	4	2	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	83	99	85	76
7. Séances de l'Assemblée générale et de ses commissions et comités	25	46	25	26
8. Séances de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	9	2	9	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
10. Séances du Conseil économique et social et de ses commissions	10	16	10	10
11. Conférences des Nations Unies et réunions des organes conventionnels des Nations Unies	30	25	30	30
12. Séances de la Commission de vérification des pouvoirs sur les conférences des Nations Unies	3	3	3	2
13. Séances du Comité des relations avec le pays hôte	5	5	5	5
14. Réunions des groupes d'experts du Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice	—	1	2	—
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	30	19	20
15. Ateliers sur des points de droit international	2	13	2	4
16. Formations sur les règlements intérieurs des organes de l'Organisation	7	5	7	5
17. Formations en matière de maintien de la paix	3	5	3	4
18. Réunion annuelle des conseiller(ère)s juridiques et des attaché(e)s de liaison juridique des bureaux, des fonds et programmes, des institutions spécialisées et des entités des Nations Unies et d'autres organisations, et des conseiller(ère)s juridiques et juristes sur le terrain	7	7	7	7
Publications (nombre de publications)	2	4	—	—
19. Publications sur le droit international	2	4	—	—
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis et consultations juridiques donnés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur des questions de droit constitutionnel, institutionnel et procédural ; avis et consultations juridiques donnés aux fonds et programmes des Nations Unies sur les privilèges et immunités ; avis et consultations juridiques donnés aux tribunaux pénaux internationaux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation ; consultations données aux institutions spécialisées des Nations Unies sur des points de droit ; consultation avec la Cour pénale internationale sur des questions de coopération.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : discours et exposés faits par le Conseiller juridique aux représentantes et représentants des États Membres, aux organisations internationales, au milieu universitaire et aux organisations de la société civile sur les activités du Bureau et des questions de droit international public ; manifestations visant à promouvoir le droit international, à New York, notamment lors de la journée de l'American Bar Association et du week-end du droit international.				
E. Activités d'appui				
Services juridiques : avis et appui juridiques au Secrétariat en matière de privilèges et d'immunités et de droit international public, y compris de droit humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de règlement pacifique des différends ; avis et appui juridiques aux tribunaux pénaux des Nations Unies et à leurs organes de contrôle, ainsi qu'aux autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités et commissions d'enquête ; avis et appui juridiques aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales ; liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des fonctions relevant de la responsabilité du Secrétaire général en application du Statut de la Cour ; avis et appui juridiques au Secrétariat en matière de désarmement, de sanctions et de sécurité ; avis juridiques sur l'interprétation et l'exécution de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale ; coordination des réunions avec les conseiller(ère)s juridiques de l'ensemble du système.				

Sous-programme 2

Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

Objectif

6.36 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire au minimum les sommes dont elle est redevable.

Stratégie

6.37 Pour contribuer à la protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation, le sous-programme formulera des avis sur les mesures visant à appliquer le principe de responsabilité dans l'Organisation, y compris en ce qui a trait aux sanctions internes ainsi qu'à l'exécution des décisions et à la liaison avec les autorités nationales, sur les aspects juridiques des activités opérationnelles de l'Organisation et ses missions de maintien de la paix, humanitaires et autres, sur des questions administratives et de gestion, sur les achats et l'examen des contrats importants et sur des questions d'ordre opérationnel soulevées par les activités de développement et d'assistance technique de l'Organisation, notamment celles qui sont menées par les fonds et programmes dotés d'une administration distincte et représentera le Secrétaire général devant les instances du système d'administration de la justice de l'Organisation et le conseillera à cet égard. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : maintien complet du statut, des droits et des privilèges et immunités de l'Organisation. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : représenter le Secrétaire général en exerçant ses prérogatives et pouvoirs devant les instances d'administration de la justice et conclure des accords avec des gouvernements, d'autres entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales, d'autres parties, des fournisseurs et des organismes sans but lucratif à l'appui des opérations sur le terrain et au Siège. Citons également ceux-ci : renvoyer aux autorités nationales 100 % des affaires le méritant et prêter systématiquement assistance aux enquêtes et aux poursuites concernant des actes de fraude ou de corruption ou d'autres manquements ou infractions commis par des fonctionnaires des Nations Unies ou des tiers.

6.38 Pour contribuer à réduire au minimum les sommes dont l'Organisation est redevable, le sous-programme fournira également des services juridiques de règlement des différends de droit privé liés aux opérations de l'Organisation, de ses organes ou de ses fonds et programmes dotés d'une administration distincte ; de règlement ou de résolution amiable de ces différends ; de représentation de l'Organisation dans les négociations de règlement et les procédures d'arbitrage ayant lieu en exécution de l'obligation de l'Organisation de fournir un mode approprié de règlement des différends ; de représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies dans des affaires dans lesquelles le Secrétariat et les fonds et programmes dotés d'une administration distincte sont parties.

6.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à diminuer les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable. Comme décrit ci-après, en 2019, les sommes dont l'Organisation était effectivement redevable au titre de demandes en matière de contrats ou autres demandes de droit privé formées contre elle ont considérablement diminué, passant d'un total de 16,2 millions de dollars à un peu plus de 2 millions de dollars, ce qui représente 13 % des montants initialement demandés. Cette diminution s'explique par le règlement favorable des différends par

voie de négociation et d'arbitrage et le classement de dossiers à la suite du désistement des requérants, de sorte que le total des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable soit inférieur à l'objectif plafond de 35 % des montants qui lui étaient initialement demandés.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : diminution des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable au titre d'autres litiges (résultat déjà défini pour 2020)

6.40 Les travaux consistant à fournir des conseils sur les achats et la revue des contrats importants, notamment en élaborant des contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur qui serviront à réduire le risque que l'Organisation soit redevable de sommes, se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

Tableau 6.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Établissement, en consultation avec les responsables, de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Utilisation, par les responsables, de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur et retour d'information à cet égard	Établissement de contrats plus solides après une révision faite en tenant compte de l'expérience acquise lors de l'utilisation des contrats types

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : diminution continue des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable (nouveau résultat)

6.41 Dans le cadre du sous-programme, des services juridiques sont fournis en vue du règlement des différends de droit privé liés aux opérations de l'Organisation, de ses organes ou de ses fonds et programmes dotés d'une administration distincte.

6.42 L'Organisation jouit d'une immunité de juridiction devant les tribunaux nationaux en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946. En application de la Convention, l'Organisation a l'obligation de prévoir des modes de règlement appropriés pour les différends en matière de contrats ou autres différends de droit privé dans lesquels l'Organisation serait partie. Par conséquent, les contrats conclus par l'Organisation avec ses fournisseurs de biens et de services stipulent que les différends seront réglés par voie d'arbitrage ad hoc conformément aux Règlements d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

6.43 Afin de réduire le risque que l'Organisation devienne redevable de sommes à l'issue d'arbitrages initiés par des fournisseurs, le sous-programme retient les services de conseils externes spécialisés en arbitrage commercial international pour l'aider à défendre l'Organisation lors de tels arbitrages.

Situation interne et réponse

6.44 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de retenir à temps les services de conseils externes par appel d'offres dans le strict délai de 30 jours que l'Organisation a pour répondre aux avis d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. En réponse, le sous-programme retiendra les services de plusieurs cabinets d'avocats spécialisés en arbitrage commercial international afin qu'ils se tiennent prêts à l'aider immédiatement à prendre les mesures nécessaires à la défense de l'Organisation, lorsque le besoin s'en fait sentir.

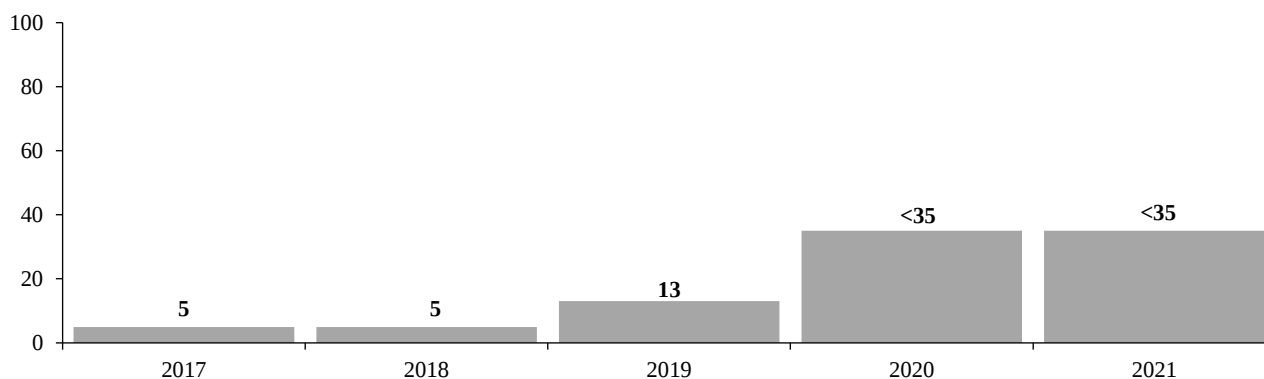
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.45 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer une protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation et à diminuer les sommes dont elle sera redevable, comme devrait le montrer le fait que les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable continuent de représenter, au plus, 35 % des montants qui lui étaient initialement demandés.

Figure 6.I

Mesure des résultats : sommes dont l'Organisation est effectivement redevable par rapport aux montants qui lui étaient initialement demandés^a

(En pourcentage)



^a Seules les demandes réglées dans une année civile donnée par voie de négociation, d'arbitrage et de classement suite au désistement du requérant sont comptabilisées.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Article 104

Article 105

Résolutions de l'Assemblée générale

22 (I)
62/63

Privilèges et immunités des Nations Unies
Responsabilité pénale des fonctionnaires de
l'Organisation des Nations Unies et des
experts en mission

70/112

Administration de la justice à
l'Organisation des Nations Unies

Produits

6.47 On trouvera dans le tableau 6.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.6

Sous-programme 2 : Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Justice interne et contrôle interne : services juridiques fournis à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, consistant en : la représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies et la formulation de conseils sur le droit administratif de l'Organisation ; la représentation de l'Organisation devant des tribunaux d'arbitrage et la formulation de conseils sur des demandes découlant de ses activités opérationnelles ; la formulation d'avis sur les activités d'approvisionnement et la rédaction et la négociation des contrats importants d'achat de biens et de services pour les opérations des Nations Unies ; la formulation d'avis sur les mesures visant à appliquer le principe de responsabilité dans l'Organisation en ce qui a trait tant aux sanctions internes qu'à l'exécution des décisions contre des fonctionnaires des Nations Unies, des experts en mission et des tiers pour des actes de fraude ou de corruption ou d'autres fautes ; la formulation d'avis sur les activités de développement, d'assistance technique et d'aide humanitaire, notamment les partenariats avec le secteur privé, et l'élaboration d'instruments juridiques ; la formulation d'avis sur les arrangements logistiques et autres dispositifs d'appui arrêtés avec des gouvernements, d'autres organisations internationales, des partenaires et des entités des Nations Unies, notamment concernant l'établissement de commissions d'enquête, la participation aux travaux de comités permanents concernant les opérations de maintien de la paix et la formation, et l'élaboration de politiques, de rapports, de contrats-cadres, de directives et d'instructions permanentes.

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Objectif

6.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser le développement progressif, la codification et la diffusion du droit international.

Stratégie

6.49 Pour contribuer au développement progressif et à la codification du droit international, le sous-programme continuera d'apporter un appui fonctionnel à la Sixième Commission (Commission des questions juridiques) de l'Assemblée générale, à la Commission du droit international et au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, ainsi qu'à d'autres comités spéciaux ou ad hoc, ou aux conférences diplomatiques dans le cadre de leur examen et de leur rédaction d'instruments juridiques, en particulier en facilitant le déroulement de leurs délibérations, en formulant des opinions juridiques et en élaborant des projets de texte d'instruments juridiques, de résolution et de décision, ainsi que des documents d'information, des analyses et des rapports. Il continuera aussi d'aider les organes juridiques de l'Assemblée à examiner l'état des instruments pertinents, les mesures qu'ils peuvent prendre pour faciliter l'adhésion des États à ceux-ci, ou, selon le cas, le recours des États aux procédures prévues par les résolutions pertinentes de l'Assemblée, ce qui devrait avoir le résultat suivant : bon déroulement des délibérations des organes législatifs et juridiques, conclusion de projets d'instruments juridiques et promotion du respect universel du droit

international. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le suivant : être parvenu à faire adopter plusieurs traités multilatéraux importants sur des points fondamentaux du droit international, notamment dans les domaines du droit de la mer, des relations diplomatiques et consulaires, du droit des traités, du droit pénal international et des mesures juridiques visant à éliminer le terrorisme international. Entre autres activités récemment menées dans cette optique, le Bureau a élaboré avec succès des instruments non juridiquement contraignants qui offrent des orientations sur divers aspects techniques du droit international intéressant les États, comme les réserves aux traités et la détermination du droit international coutumier. Parmi les autres résultats obtenus citons également : avoir élaboré plusieurs publications sur le droit international.

6.50 Pour contribuer à la diffusion du droit international, le sous-programme continuera d'exécuter les mandats du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, créé par l'Assemblée générale. Dans le cadre du Programme d'assistance, le sous-programme a notamment planifié, organisé et animé quatre programmes de formation en présentiel, soit le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et pour l'Asie et le Pacifique ; enrichi, fait connaître et actualisé la Médiathèque de droit international des Nations Unies, un centre virtuel de formation et de recherche consultable gratuitement sur Internet ; élaboré et diffusé des publications importantes en droit et des documents informatifs sur le travail juridique de l'Organisation, ce qui devrait avoir pour résultat une meilleure connaissance du droit international et un plus grand nombre de personnes formées à le comprendre. Parmi les résultats déjà obtenus pendant la période 2016-2019 citons ceux-ci : 401 professionnels originaires de pays en développement et de pays émergents ont reçu une formation sur un large éventail de sujets fondamentaux en droit international dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international venant de diverses régions et issus de différents systèmes juridiques, dans le cadre des quatre programmes de formation en présentiel, et 845 000 utilisateurs, de 193 États Membres et non Membres, ont accédé à la Médiathèque, ce qui a contribué à une meilleure connaissance du droit international.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : Rendre le droit international plus accessible à un public plus large (résultat déjà défini pour 2020)

6.51 Les travaux relatifs à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion d'une compréhension plus large du droit international se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des initiatives seront prises dans le cadre du sous-programme pour rendre les grandes questions du droit international plus accessibles au public et les faire mieux connaître, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

Tableau 6.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence, sur le site de la Médiathèque, de modules d'introduction aux questions de droit international qui soient faciles d'accès pour les utilisateurs non spécialistes	Conception et production de miniséries de conférences portant sur de grandes questions de droit international	Diffusion, en format vidéo et podcast, d'une minisérie de conférences portant sur de grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible et de le faire connaître auprès d'un public plus large	Expansion des questions traitées dans le cadre de la minisérie de conférences portant sur de grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible encore et de le faire mieux connaître

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : plus d'un demi-million de personnes consultent les informations sur le droit international (nouveau résultat)

6.52 Étant donné le rôle central joué par l'Organisation dans la promotion, le développement progressif et la codification du droit international, il est essentiel de fournir des informations sur l'action de l'ONU en matière de droit international pour atteindre l'objectif du sous-programme consistant à diffuser le droit international.

6.53 Depuis les années 1960, le mandat du sous-programme est de diffuser des informations sur le droit international, en particulier sur les activités des organes juridiques qui bénéficient de services dans le cadre du sous-programme. Le Bureau s'en est d'abord acquitté en produisant un certain nombre de publications, dont *l'Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative des Nations Unies*, le *Recueil des sentences arbitrales*, le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, *l'Annuaire de la Commission du droit international*, la *Commission du droit international et son œuvre*, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et les documents officiels de diverses conférences diplomatiques de plénipotentiaires convoquées par l'Assemblée générale en vue de la négociation de traités multilatéraux.

6.54 Plus récemment, le Bureau a axé les activités du sous-programme visant à diffuser des informations sur le droit international sur la mise en ligne des informations, en créant et en enrichissant plus de 20 sites Web. Outre la Médiathèque de droit international des Nations Unies, dans le cadre du sous-programme, le Bureau tient des sites Web consacrés à chacune de ses publications, ainsi qu'à tous les organes juridiques dont il assure le secrétariat, notamment la Sixième Commission de l'Assemblée générale, la Commission du droit international et le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Bien que ces sites soient principalement destinés aux États Membres de l'ONU et aux entités des Nations Unies, ils sont aussi tournés vers l'extérieur puisqu'ils permettent au grand public, en particulier le milieu universitaire, d'accéder à des informations sur les activités de développement progressif et de codification du droit international menées par l'Organisation. Tous les sites sont une mine d'informations et ont été spécifiquement conçus pour servir d'outils de recherche, par exemple, en offrant la

possibilité d'effectuer une recherche en texte intégral et en comportant des liens vers des documents dans toutes les langues officielles de l'ONU (dans la mesure de leur disponibilité). En donnant à quiconque ayant accès à Internet, partout sur la planète, la possibilité de faire une recherche dans l'intégralité du corpus des travaux des organes juridiques de l'Organisation, le sous-programme a pour objectif d'accroître l'accessibilité des informations sur le droit international et de mieux faire connaître ce droit.

Situation interne et réponse

6.55 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de maintenir une présence substantielle sur Internet sur une longue période. L'une des difficultés présentées par cette situation tient à l'expectative d'instantanéité de la disponibilité des informations. Les internautes étant de plus en plus habitués à accéder à l'information en temps réel, plus un site Web est mis à jour rapidement et fréquemment, plus il sera perçu comme utile. Cet état de fait remet en cause le modèle traditionnel, consistant à diffuser l'information dans des publications qui sont habituellement élaborées et paraissent plusieurs années après les faits. Une autre difficulté est l'ubiquité de l'information sur Internet, qui remet en question la pertinence de publications comme l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, dont l'objectif initial était de donner accès au lectorat à des informations sur les activités juridiques de l'Organisation qui étaient généralement difficiles à obtenir. Aujourd'hui, une grande partie de ces informations est relativement facile à trouver sur Internet. En réponse, dans le cadre du sous-programme, le Bureau adaptera ses sites Web pour y intégrer de nouvelles technologies, par exemple en diffusant en continu les réunions des organes juridiques concernés, au format vidéo ou audio, et en élaborant et en appliquant une stratégie relative aux médias sociaux pour fournir des informations à jour sur les activités des organes juridiques. En outre, son programme de publications sera élargi afin d'inclure une version électronique des publications, en plus de la version imprimée, en vue de réduire le délai de parution. La systématisation et la sélection des documents d'importance pour le milieu juridique, effectuées dans le cadre du sous-programme lors de la planification et de la production des futures éditions de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* et d'autres publications, apportent une « valeur ajoutée », qu'on s'attachera à augmenter.

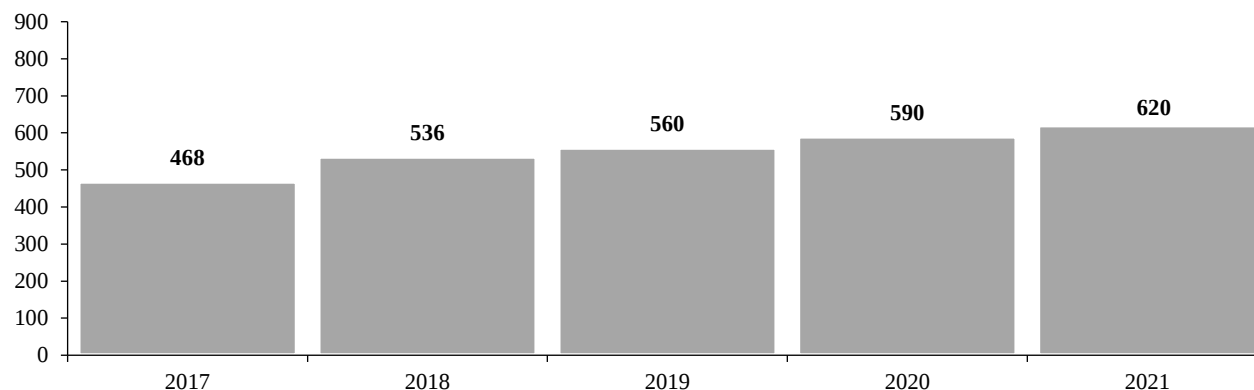
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.56 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la diffusion du droit international, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre de visiteurs uniques des sites Web administrés dans le cadre du sous-programme, qui passerait de 590 000 en 2020 à 620 000 en 2021.

Figure 6.II

Mesure des résultats : nombre de visiteurs uniques par an des sites Web

(En milliers de visiteurs)

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

6.57 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

174 (II)	Création d'une Commission du droit international	74/181	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
487 (V)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	74/182	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-deuxième session
987 (X)	Publication des documents de la Commission du droit international	74/185	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
2099 (XX)	Assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	74/186	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante et onzième session
3006 (XXVII)	Annuaire juridique des Nations Unies		Crimes contre l'humanité
72/117	Expulsion des étrangers	74/187	Protection diplomatique
72/122	Responsabilité des organisations internationales	74/188	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
73/204	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés	74/189	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
73/205	Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires	74/190	L'état de droit aux niveaux national et international
73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe	74/191	Portée et application du principe de compétence universelle
73/210	Renforcement et promotion du régime conventionnel international	74/192	Le droit des aquifères transfrontières
73/276	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	74/193	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
74/180	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite	74/194	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
		74/195	

Produits

6.58 On trouvera dans le tableau 6.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	16	17	17	14
1. Rapports sur les questions dont est saisie la Sixième Commission de l'Assemblée générale, notamment sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	16	17	17	14
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	139	140	138	138
2. Séances de la Sixième Commission	40	42	40	40
3. Séances de la Commission du droit international	87	91	86	87
4. Séances du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	2	1	2	2
5. Séances du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	8	6	8	7
6. Séances du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	2	—	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	88	88	88	88
7. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	30	30	30	30
8. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique	20	20	20	20
9. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	19	19	19	19
10. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes	19	19	19	19
Publications (nombre de publications)	8	6	11	8
11. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	1	—	2	—
12. Série législative des Nations Unies	1	—	1	—
13. Annuaire de la Commission du droit international	1	3	5	5
14. Annuaire juridique des Nations Unies	2	1	2	1
15. Annuaire juridique des Nations Unies : édition spéciale	1	—	—	1
16. Recueil des sentences arbitrales	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
17. Publication à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Commission du droit international	1	1	—	—
18. <i>Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international</i>	—	1	—	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	—	45	25	25
19. Entrées dans la Médiathèque de droit international des Nations Unies, y compris les conférences	—	45	25	25

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : établissement des rapports des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, y compris la Sixième Commission et la Commission du droit international ; apport d'un appui technique spécialisé aux rapporteuses et rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international, notamment en ce qui concerne les rapports destinés à la Commission ; enseignement et diffusion du droit international, sous la forme d'une série de conférences de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

Bases de données et autres supports numériques : archives historiques de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences, exposés et assistance technique, à la demande, en droit international public.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des sites Web, notamment ceux relatifs à la Sixième Commission, à la Commission du droit international, au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et aux publications établies dans le cadre du sous-programme.

Services de bibliothèque : bibliothèque de recherche de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

Objectif

6.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer le droit de la mer en vue de garantir l'utilisation pacifique des océans, ainsi que leur conservation et leur exploitation durable, et pour qu'il serve de base nationale, régionale et mondiale pour l'action et la coopération dans le domaine maritime.

Stratégie

6.60 Pour contribuer au renforcement du droit de la mer en vue de garantir l'utilisation pacifique des océans ainsi que leur conservation et leur exploitation durable, grâce à une participation accrue des États à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application et à la mise en œuvre effective de ces instruments, le sous-programme continuera de fournir aux États et aux organisations internationales des avis d'experts sur le droit de la mer et les affaires maritimes, en particulier en ce qui concerne la Convention et l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord sur les stocks de poissons) et les travaux de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et la viabilité des pêches. Le travail qui sera effectué

devrait avoir le résultat suivant : une meilleure application de ces instruments par les États, et un nombre accru d'États parties à la Convention et à ses accords d'application. Parmi les résultats déjà obtenus, citons trois ratifications de l'Accord sur les stocks de poissons pendant la période considérée, et neuf dépôts de cartes ou de listes de coordonnées géographiques auprès du Secrétaire général en application de la Convention en 2019.

6.61 Pour contribuer au renforcement du droit de la mer en vue de garantir l'utilisation pacifique des océans ainsi que leur conservation et leur exploitation durable, le sous-programme continuera d'appuyer, en particulier, les activités de coopération entre États et autres entités en matière d'exploitation durable des pêches, ce qui devrait avoir pour résultat d'améliorer la coopération et la coordination entre les parties prenantes en ce qui concerne les questions marines et côtières et, partant, la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources. La prestation de services à la Commission des limites du plateau continental se poursuivra également. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : un certain nombre d'activités de coopération entre États et autres parties prenantes ont été menées dans le domaine de l'exploitation durable des pêches et la Commission a approuvé six séries de recommandations depuis 2018.

6.62 Pour contribuer au renforcement du droit de la mer afin qu'il serve de base nationale, régionale et mondiale pour l'action et la coopération dans le domaine maritime, le sous-programme élargira ses activités de renforcement des capacités, telles que les programmes de bourses, les formations et les ateliers, qui seront menées en collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment au moyen de programmes visant à répondre aux besoins des pays en développement, ce qui devrait avoir pour résultats d'améliorer la compréhension du régime juridique des océans et, sur le plan des ressources humaines, de renforcer la capacité des États Membres, en particulier les pays en développement, de mettre en œuvre ce régime. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élargissement et la diversification des activités de renforcement des capacités menées : en 2016, trois activités ont été mises place, dans le cadre du Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon ; en 2017, ce sont cinq activités sur l'application de la Convention qui ont été organisées, toujours dans le cadre du Programme de bourses, en collaboration avec le Gouvernement fédéral somalien, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; en 2018, 12 activités ont été menées, concernant le Programme de bourses et le deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques ; en 2019, il y a eu 12 activités, qui ont porté sur le Programme de bourses, le Mécanisme et le projet de stratégies économiques et commerciales relatives aux océans mené par la CNUCED. Au cours de cette période, le taux moyen de satisfaction des participants a progressivement augmenté, passant de 70 % pour les activités tenues en 2014 et 2015 à 89,6 % pour celles tenues en 2016 et 2017, 94,25 % pour 2018 et 97,8 % pour 2019.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : deuxième Évaluation mondiale des océans : rapprocher les scientifiques et les décideurs (résultat déjà défini pour 2020)

6.63 Les travaux portant sur le resserrement des liens entre les scientifiques et les décideurs se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et favoriseront la mise en place d'initiatives propices à une gestion plus viable des activités humaines dans les océans et les mers, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait

été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

Tableau 6.9
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Constitution de la liste d'experts et des équipes de rédaction et organisation d'ateliers régionaux	Établissement et examen critique par les pairs des divers chapitres de la deuxième Évaluation mondiale des océans	Publication de la deuxième Évaluation mondiale des océans et approbation du résumé de cette évaluation par l'Assemblée générale, ayant pour résultat un resserrement des liens entre les scientifiques et les décideurs, aboutissant à une gestion plus viable des activités humaines dans les océans et les mers	Première année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour 2021-2025 ; début des travaux relatifs à la troisième Évaluation mondiale des océans

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des progrès dans la pérennisation des pêches à l'échelle mondiale (nouveau résultat)

6.64 La situation en ce qui concerne l'état des ressources biologiques marines reste catastrophique, comme le montre le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour 2018 intitulé « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture : Atteindre les objectifs de développement durable », selon lequel 33,1 % des stocks de poissons marins étaient exploités à un niveau biologiquement non durable, c'est-à-dire surexploités. Le régime juridique permettant d'assurer la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et de poissons grands migrateurs est établi par l'Accord sur les stocks de poissons. À sa prochaine reprise, en 2021, la Conférence de révision offrira une excellente occasion d'évaluer l'efficacité de cet instrument en ce qu'elle permettra d'examiner et de déterminer dans quelle mesure les dispositions de celui-ci sont bien adaptées et de proposer, le cas échéant, des moyens d'en renforcer le contenu et les méthodes d'application afin de mieux remédier aux problèmes qui continueraient de nuire à la conservation et à la gestion de ces stocks.

6.65 Les entités chargées de l'exécution du sous-programme fourniront les services fonctionnels nécessaires aux préparatifs de la reprise de la Conférence d'examen en établissant le rapport que le Secrétaire général doit soumettre à la Conférence et la documentation nécessaire, et en assurant le service de celle-ci, notamment.

6.66 Par ailleurs, les entités en question ont assuré les préparatifs et le service des consultations annuelles des États parties à l'Accord, dont une tiendra lieu de réunion préparatoire à la reprise de la Conférence de révision.

Situation interne et réponse

6.67 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait recourir à des mécanismes établis de longue date pour recueillir auprès des États Membres, comme demandé par l'Assemblée générale, des données et informations suffisantes et représentatives sur l'état des stocks de poissons, l'aquaculture, les méthodes de pêche et l'évolution des politiques et de la gouvernance au niveau mondial depuis la reprise de la Conférence d'examen en 2016. Il fallait également trouver suffisamment de compétences scientifiques et techniques pour pouvoir conseiller les États Membres sur toutes les questions de fond liées aux préparatifs de la Conférence. En réponse, un questionnaire détaillé et ciblé sur les questions susmentionnées sera établi et envoyé régulièrement aux États, aux organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches et aux organisations régionales de coopération économique, et des contributions seront demandées à la FAO et à d'autres entités des Nations Unies. Il sera également fait appel aux services d'experts dans le domaine des pêches afin qu'ils aident à la rédaction du rapport du Secrétaire général pour ce qui est des aspects scientifiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.68 Le travail qui sera effectué devrait faciliter le renforcement du droit de la mer en vue de garantir l'utilisation pacifique des océans ainsi que leur conservation et leur exploitation durable, comme devrait le montrer l'adoption par la Conférence de révision de recommandations de nature à améliorer l'application de l'Accord sur les stocks de poissons. Il devrait également aider les États Membres à progresser vers la réalisation de la cible 14.6 des objectifs de développement durable au moyen de l'indicateur 14.6.1, qui indique les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Tableau 6.10
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les pays et les organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches examinent les recommandations adoptées par la Conférence de révision en 2016 et envisagent de les intégrer dans la résolution annuelle de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches	Les pays s'engagent à envisager de devenir partie à l'Accord sur les stocks de poissons (trois nouvelles ratifications en 2018) et à mettre en œuvre les recommandations de la Conférence de révision	Les pays et les organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches continuent à examiner et à mettre en œuvre les recommandations ; l'Assemblée générale décide de tenir une nouvelle session de la Conférence de révision en 2021	Les pays et les organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches achèvent les préparatifs de la nouvelle session de la Conférence de révision ; la ou les entités chargées de l'exécution du sous-programme préparent le rapport du Secrétaire général pour faciliter les travaux	La Conférence de révision adopte de nouvelles recommandations sur l'amélioration de l'application de l'Accord sur les stocks de poissons

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.69 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Articles 16 2), 47 9), 63 2), 64, 75 2), 76 9), 84 2), 116 à 119, 287 8), 298 6), 312, 313 1) et 319 1) et 2) ; articles 2 2), 2 5) et 6 3) de l'annexe II ; articles 2 et 3 e) de l'annexe V ; article 4 4) de l'annexe VI ; article 2 1) de l'annexe VII ; article 3 e) de l'annexe VIII

Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants

Articles 26 1)
et 36

Résolutions de l'Assemblée générale

37/66	Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	73/125 ; 74/18	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants et à des instruments connexes
49/28	Droit de la mer		
52/26 ; 55/7 ; 60/30 ; 63/111 ; 64/71 ; 65/37 A et B ; 67/78 ; 68/70 ; 69/245 ; 73/124 ; 74/19	Les océans et le droit de la mer		
54/33	Résultats de l'examen par la Commission du développement durable du thème sectoriel « Océans et mers » : coordination et coopération internationales	73/292	
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020
72/249	Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale		

Produits

6.70 On trouvera dans le tableau 6.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.11

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	12	39	29	28
1. Rapports sur les océans et le droit de la mer et sur les pêches viables destinés à l'Assemblée générale	3	2	3	2
2. Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	1	1	1	—
3. Documentation destinée à la Conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire sur les éléments de texte et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies	2	16	3	—
4. Documentation destinée aux réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	1	2	2	2
5. Documentation destinée à la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	1	12	11	7
6. Documentation destinée à la Commission des limites du plateau continental	3	5	5	5
7. Rapport sur les consultations des États parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord sur les stocks de poissons)	1	1	1	1
8. Deuxième Évaluation mondiale des océans	—	—	1	—
9. Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États et les organismes et arrangements régionaux de gestion de la pêche comme suite aux paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	—	—	1	—
10. Résumé des débats de l'atelier organisé pour examiner l'application des paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	—	—	1	—
11. Documentation destinée à la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs	—	—	—	11

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	656	693	671	603
12. Séances de l'Assemblée générale (consultations et séances plénières)	32	32	38	32
13. Consultations des États parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants	4	4	4	4
14. Réunions relatives au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	40	55	34	—
15. Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	40	51	20	—
16. Réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	10	6	10	10
17. Séances de la Commission des limites du plateau continental et réunions de ses sous-commissions	520	536	550	538
18. Atelier organisé pour examiner l'application des paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	—	—	4	—
19. Réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	10	8	10	8
20. Réunion préparatoire à la réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	—	1	1	1
21. Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants	—	—	—	10
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	550	553	544	498
22. Réunions relatives au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	40	55	34	—
23. Réunions des sous-commissions de la Commission des limites du plateau continental	510	498	510	498
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	6
24. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
25. Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon	1	1	1	1
26. Programme pour un océan durable de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon	1	1	1	1
27. Projet de stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et des mesures cohérentes (onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement)	1	1	1	1
28. Projet à l'intention des législateurs et des responsables techniques somaliens relatif à l'établissement d'un cadre juridique efficace pour la gouvernance des zones maritimes somaliennes et le développement durable de leurs ressources conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux instruments connexes (projet 89 dans le cadre du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes)	1	1	1	1
29. Projet pour la promotion de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte des affaires maritimes et du droit de la mer (financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement)	—	—	—	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	8	5	7
30. Ateliers, séminaires et activités de formation sur les océans et le droit de la mer	6	8	5	7
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
31. Publications sur le droit de la mer	4	4	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	3	1	1
32. Brochures techniques sur le droit de la mer	1	3	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis d'experts en matière de droit de la mer aux États et aux organisations internationales, en particulier en ce qui concerne la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs ; assistance aux États Membres pour ce qui touche aux travaux de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et la viabilité des pêches, notamment l'élaboration de projets de résolution au titre du point de l'ordre du jour consacré aux océans et au droit de la mer ; aide à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable liés aux océans formulés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; renforcement de la coopération interinstitutionnelle, en particulier par l'intermédiaire d'ONU-Océans.

Bases de données et supports numériques : système d'information géographique pour le dépôt de cartes marines et de coordonnées géographiques ; bases de données juridiques sur les zones maritimes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : promotion d'une meilleure compréhension de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord sur les stocks de poissons, ainsi que des travaux de l'Assemblée générale relatifs aux océans et au droit de la mer et à la viabilité des pêches, grâce à des supports d'information publics et à la participation à des réunions, des séances d'information et des manifestations ; célébration de la Journée mondiale de l'océan le 8 juin par l'organisation de manifestations et d'autres activités d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : actualisation et gestion des sites Web et portails.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.				
E. Activités d'appui				
Administration : activités administratives en lien avec les océans et le droit de la mer, comme la gestion de fonds d'affectation spéciale.				
Informatique et communications : gestion de bases de données, y compris de bases de données géospatiales, et de sites Web.				
Services juridiques : conseils et assistance aux États, à la Commission des limites du plateau continental, aux entités des Nations Unies et au Tribunal international du droit de la mer.				

Sous-programme 5

Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

Objectif

6.71 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international.

Stratégie

6.72 Pour contribuer à l'harmonisation et à l'unification progressives du droit commercial international, notamment en éliminant les obstacles juridiques au commerce international par des délibérations intergouvernementales efficaces, en œuvrant à l'harmonisation et à la modernisation des règles matérielles de droit international privé qui régissent le commerce international et en faisant en sorte que ces règles soient largement adoptées et appliquées, le sous-programme, dont relève le secrétariat de la CNUDCI, fournira des documents de travail et des projets de rapport ainsi que des avis et un appui pour la conduite des négociations intergouvernementales, et rédigera des textes législatifs et des textes non législatifs. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : la tenue de délibérations éclairées, transparentes et inclusives et l'existence de règles matérielles de droit privé universellement acceptables dans certains domaines du commerce international. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (Convention de Maurice sur la transparence), que l'Assemblée générale a adoptée par sa résolution [69/116](#), qui a contribué à la mise en place d'un cadre juridique harmonisé propice au règlement transparent, équitable et efficace des litiges internationaux relatifs aux investissements et au renforcement de la confiance dans le cadre des investissements internationaux, et qui a été signée par 23 États et ratifiée par cinq. Des progrès ont également été accomplis grâce à la création d'un registre dans lequel sont centralisés les informations et documents portant sur l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et qui est accessible depuis le site Web de la CNUDCI.

6.73 En outre, des mesures seront prises pour coordonner les activités normatives relevant du sous-programme avec les activités équivalentes d'autres organisations internationales afin d'éviter les doubles emplois dans l'élaboration et la publication de documents sur les travaux de la CNUDCI et les faits nouveaux pertinents dans d'autres organisations, ce qui permettra à ces organisations de participer aux travaux de la Commission, et il sera proposé que celle-ci recommande l'utilisation ou

l'adoption d'instruments émanant d'autres organisations. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : l'établissement par les organisations internationales de règles matérielles de droit privé, dans certains domaines du commerce international, qui soient cohérentes et homogènes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons, premièrement, la participation de représentants de la CNUDCI au processus qui a conduit à l'adoption par la Conférence de La Haye de droit international privé des Principes sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux (Principes de La Haye), que la Commission a approuvés, dont elle a recommandé l'application en 2017, et que plusieurs pays ont incorporés dans leur droit interne, et, deuxièmement, l'établissement d'un guide sur les contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes) par les secrétariats de la Commission, de la Conférence de La Haye de droit international privé et de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), ce qui facilitera considérablement l'utilisation et l'application concrètes de ces instruments et la poursuite des travaux d'harmonisation dans ce domaine.

6.74 Enfin, le nécessaire sera fait pour apporter une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités aux gouvernements³. Cette assistance se traduira par des analyses des lacunes et autres évaluations diagnostiques, l'organisation d'activités de sensibilisation et de formation et la fourniture de conseils pour l'incorporation des textes de la CNUDCI dans le droit interne, ainsi que l'établissement et la publication de documents d'orientation et d'interprétation, ce qui devrait avoir les résultats suivants : de nouvelles formalités conventionnelles et incorporations des textes de la Commission dans le droit interne, et l'augmentation du nombre de décisions judiciaires et arbitrales faisant référence à ces textes et les interprétant. Parmi les résultats déjà obtenus, citons, premièrement, la réalisation d'évaluations par pays de l'état de préparation au commerce électronique et au commerce sans papier, ce qui a permis l'ouverture d'un dialogue avec les pays qui a abouti à l'incorporation de lois types de la CNUDCI dans le droit interne et à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, et deuxièmement, l'utilisation par des partenaires extérieurs de certains textes interprétatifs. En 2019, environ 34 800 utilisateurs ont interrogé une base de données en ligne de la Commission qui peut être consultée dans les six langues officielles de l'ONU. Le nombre d'utilisateurs a varié selon les mois, allant de 2 700 à 4 500. La Chine et l'Inde sont les pays où le plus grand nombre de recherches ont été effectuées, suivies par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : faire respecter les obligations commerciales par-delà les frontières (résultat déjà défini pour 2020)

6.75 Les travaux relatifs aux mécanismes de règlement des litiges commerciaux se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et favoriseront l'émergence de solutions propres à aider les pays à obtenir un règlement efficace et efficient des litiges, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

³ À sa cinquante et unième session, la CNUDCI a souligné le caractère prioritaire des activités législatives relevant du sous-programme et encouragé le Secrétariat à veiller à ce que l'affectation de ressources humaines à l'assistance technique ne compromette pas la fourniture de services à la Commission et à ses groupes de travail ([A/73/17](#), par. 187).

Tableau 6.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Adoption de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation	Engagement d'un dialogue entre États Membres sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, notamment aux fins de la création de centres nationaux de médiation	Premières ratifications de la Convention, création de centres nationaux de médiation et lancement de la Singapore Mediation Academy	Entrée en vigueur de la Convention et lancement d'autres centres de formation à la médiation

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : réforme des modalités de règlement des différends entre investisseurs et États par la mise au point de plusieurs solutions (nouveau résultat)

6.76 En juillet 2017, les États membres de la CNUDCI ont confié au Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la Commission un large mandat concernant une éventuelle réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, le priant de veiller, dans l'exercice de ce mandat, à ce que les délibérations, tout en profitant aussi largement que possible des compétences de toutes les parties prenantes, soient menées par les États, avec des contributions de haut niveau de tous les gouvernements, et soient fondées sur le consensus et pleinement transparentes. De novembre 2017 à novembre 2018, le Groupe de travail s'est d'abord employé à recenser et examiner les préoccupations exprimées au sujet du règlement des différends en question, avant de conclure que, compte tenu de ces préoccupations, une réforme était souhaitable. À partir d'avril 2019, il est passé à la troisième phase de ses travaux, à savoir mettre au point des solutions, qu'il recommanderait à la Commission, en prévoyant de laisser à chaque État le choix de déterminer si et dans quelle mesure il souhaitait adopter la ou les solutions en question.

6.77 Les entités chargées de l'exécution du sous-programme ont donné des avis et prêté assistance au Groupe de travail à l'occasion de l'établissement d'une série de 21 documents de travail (à ce jour) publiés sur le site Web de la CNUDCI. Ces documents portaient sur trois grandes catégories de préoccupations exprimées au sujet du règlement des différends entre investisseurs et États (le manque de cohérence, d'uniformité, de prévisibilité et de rectitude des sentences arbitrales ; les problèmes liés aux arbitres et aux décideurs ; le coût et la durée des procédures de règlement), la question de savoir s'il était souhaitable d'entreprendre des réformes, et, dans l'affirmative, les solutions envisageables. En outre, des États de tous niveaux de développement ont présenté 30 documents sur tout un ensemble de questions. Conformément au plan de travail convenu en octobre 2019, le Groupe de travail a commencé à examiner et à définir simultanément plusieurs solutions de réforme possibles.

6.78 Les États Membres ont souligné qu'il importait que les régimes de règlement des différends entre investisseurs et États, éléments clefs du climat de l'investissement, soient transparents et équitables, et estimé essentiel pour l'efficacité

et la légitimité des réformes de faire en sorte que le processus demeure ouvert à tous et pleinement transparent, notamment en veillant à ce qu'y participent des États de tous niveaux de développement.

Situation interne et réponse

6.79 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait que le Groupe de travail dispose des données techniques pertinentes, en particulier concernant les pratiques existantes ou qui se faisaient jour dans de nombreux pays ; il fallait également veiller à ce que les problèmes puissent être examinés simultanément, afin que des solutions efficaces pour la réforme des mécanismes régissant ces différends puissent émerger. En réponse, le sous-programme procédera à des études détaillées sur des solutions de réforme tenant compte des pratiques évoquées ci-dessus et sur la manière de les développer davantage, et fera des propositions quant aux méthodes de travail à adopter entre les sessions du Groupe de travail, notamment des consultations entre les délégations et les représentants des organisations internationales participant aux sessions. Aux fins de ces études et propositions, des réunions régionales intersessions seront organisées dans des pays en développement en vue de l'échange de vues et de données d'expérience sur le programme de réforme dans les régions concernées, et un rapport à ce sujet sera présenté au Groupe de travail.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.80 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'harmonisation et à l'unification progressives du droit du commerce international et à la réforme des règles et des mécanismes qui régissent les différends entre investisseurs étrangers et États, comme devrait le montrer le consensus atteint au sein du Groupe de travail III sur certaines solutions de réforme. La mise en place d'un système efficace mais équilibré de règlement de ces différends favorisera davantage encore les investissements étrangers et le commerce international. Pour que ce processus de réforme soit harmonisé, il devrait être fondé sur un consensus entre les États membres de la CNUDCI, notamment les pays en développement, et tenir compte des différents aspects des procédures de règlement des différends entre investisseurs et États, la Commission offrant un cadre à ces délibérations.

Tableau 6.13
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États membres de la CNUDCI confient au Groupe de travail III le mandat de travailler sur une éventuelle réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, en trois phases	Le Groupe de travail III mène à bien les première et deuxième phases de son mandat, concernant le recensement des préoccupations exprimées au sujet du règlement des différends entre investisseurs et États et la question de savoir si ces	Le Groupe de travail III entame des délibérations sur les solutions de réforme possibles et sur l'élaboration d'un plan de travail pour l'examen de plusieurs solutions en parallèle	Le Groupe de travail III examine et définit plusieurs solutions de réforme possibles	Le Groupe de travail III continue à définir des solutions de réforme et parvient à un consensus sur certaines d'entre elles

2017	2018	2019	2020	2021
	préoccupations justifient une réforme du règlement de ces différends			

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.81 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

2205 (XXI)	Création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	74/182	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-deuxième session
------------	--	--------	--

Produits

6.82 On trouvera dans le tableau 6.14 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.14

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	158	198	195	195
1. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports d'organes subsidiaires de la CNUDCI destinés à la Commission	12	12	12	12
3. Notes du secrétariat destinées la Commission et à ses organes subsidiaires	67	76	82	82
4. Documents de séance destinés à la Commission et à ses organes subsidiaires	63	94	85	85
5. Documents d'information destinés à la Commission et à ses organes subsidiaires	15	15	15	15
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	150	137	150	150
6. Réunions de la Commission	30	19	30	30
7. Réunions des organes subsidiaires de la CNUDCI	120	118	120	120
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	15	15	15
8. Projets régionaux dans le domaine du droit commercial international	4	2	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
9. Projets nationaux dans le domaine du droit commercial international	11	13	11	11
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	80	88	80	80
10. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau international	20	23	20	20
11. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau régional	40	46	40	40
12. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau national	20	19	20	20
Publications (nombre de publications)	11	3	9	10
13. Textes juridiques (conventions internationales, lois types de la CNUDCI, guides législatifs et autres textes)	8	3	5	7
14. Publications de la CNUDCI (<i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> , guides, précés de jurisprudence)	3	—	4	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	4	12	11
15. Documents promotionnels et supports d'assistance technique	—	1	2	1
16. Sommaires du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT)	10	3	10	10

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis d'experts sur le droit commercial international.

Bases de données et supports numériques : CLOUT (base de données en ligne sur la jurisprudence relative aux textes de la CNUDCI) ; Registre sur la transparence (système de centralisation en ligne des informations et des documents sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités) ; modules de formation en ligne sur le droit commercial international ; documents en ligne (exposés, par exemple) visant à faire mieux connaître et comprendre les textes de la CNUDCI ; autres bases de données demandées par les États.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus, brochures et dossiers d'information sur la CNUDCI ; conférences à l'intention de groupes de juristes et de praticiens d'autres disciplines, d'universitaires et d'étudiants en droit ; colloques sur le droit commercial international ; concours de plaidoiries portant sur des affaires relevant du droit commercial international ; commémorations ; congrès de droit international.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse concernant des réunions de la CNUDCI et d'autres événements importants (par exemple, adhésion des États à des textes de la CNUDCI et parution de publications).

Plateformes numériques et contenus multimédias : actualisation et gestion du site Web de la CNUDCI.

Services de bibliothèque : gestion de contenus actualisés et pertinents pour la Bibliothèque de droit de la CNUDCI.

Sous-programme 6

Garde, enregistrement et publication des traités

Objectif

6.83 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la transparence du régime conventionnel international, une meilleure connaissance du droit des traités et une plus grande participation aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU et déposés auprès du Secrétaire général.

Stratégie

6.84 Pour contribuer à la transparence du régime conventionnel international, le sous-programme procédera à l'enregistrement et à la publication de quelque 2 000 traités et formalités conventionnelles chaque année en application de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et communiquera des informations exactes et à jour sur les traités déposés, les traités enregistrés et les formalités conventionnelles en diffusant des renseignements y relatifs par voie électronique sur la Collection des traités des Nations Unies, accessible en ligne, et en publiant le *Recueil des Traités des Nations Unies*. Ces activités devraient avoir pour résultat d'améliorer l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général et aux informations sur les formalités qui s'y rapportent, y compris leur état d'avancement, ainsi qu'aux traités déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication et aux informations sur les formalités conventionnelles qui s'y rapportent. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la publication de 2 985 volumes du *Recueil des Traités des Nations Unies*, qui réunit l'intégralité des traités et accords internationaux qui ont été soit enregistrés soit classés et inscrits au répertoire au Secrétariat par des États Membres et des organisations internationales. Cette publication se fait dans les langues originales de l'instrument, suivie d'une traduction en anglais et en français, au besoin. De plus, une base de données figurant sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies (<https://treaties.un.org>) permet de consulter l'état à jour des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

6.85 Pour favoriser une meilleure connaissance du droit des traités, le sous-programme dispensera une assistance et des conseils juridiques aux États Membres, aux institutions spécialisées, aux programmes et bureaux de l'ONU, aux organes conventionnels et à d'autres entités en matière de droit des traités, y compris sur les clauses finales des traités, sur l'exercice par le Secrétaire général de ses fonctions de dépositaire et sur l'enregistrement et la publication des traités. Plus particulièrement, il apportera son assistance lors de la négociation de traités multilatéraux, organisera des séminaires de renforcement des capacités au Siège et aux niveaux national et régional et élaborera des publications de référence sur divers sujets. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : empêcher que surviennent des difficultés d'interprétation et d'application des dispositions des traités par les États contractants et améliorer la connaissance et la compréhension qu'ont les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au régime conventionnel international et de l'enregistrement des traités. Parmi les résultats obtenus citons la qualité des clauses finales adoptées à l'issue de la négociation d'instruments multilatéraux (universels ou régionaux) déposés auprès du Secrétaire général, comme la Convention de Minamata sur le mercure du 10 octobre 2013, l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 et l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) du 4 mars 2018.

6.86 Pour faciliter une plus grande participation aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU et déposés auprès du Secrétaire général, le sous-programme assumera les fonctions de dépositaire du Secrétaire général relativement à environ 600 traités multilatéraux et il organisera et dirigera des cérémonies des traités, notamment pendant la semaine de haut niveau de la session annuelle de l'Assemblée générale. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat l'entrée en vigueur des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et l'universalisation de la participation des États à ceux-ci. Parmi les résultats obtenus citons celui-là : un total cumulé de 2 244 formalités conventionnelles relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ont été accomplies par des

Chefs d'État et de gouvernement, des ministres des affaires étrangères et d'autres représentants de l'État dûment habilités à l'occasion des cérémonies annuelles des traités, qui sont organisées depuis 2000 au Siège. S'y ajoute un nombre considérable d'autres formalités conventionnelles accomplies à l'occasion d'une série de cérémonies spéciales des traités organisées à la demande d'un État Membre, soit en marge des cérémonies annuelles soit en dehors de toute autre manifestation.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : faire entrer la transparence du régime conventionnel international dans le XXI^e siècle (résultat déjà défini pour 2020)

6.87 Les travaux relatifs à l'enregistrement des traités se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme facilitera l'enregistrement des traités afin que les États Membres puissent s'acquitter plus aisément de leur obligation d'enregistrer les traités et soient plus nombreux à le faire, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

Tableau 6.15
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de cadre actualisé régissant l'enregistrement et la publication des traités au titre de l'Article 102 de la Charte, ainsi que l'a relevé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/210	Consultations entre États Membres sur les différentes possibilités de poursuivre l'examen du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies	Adoption par les États Membres d'un nouveau cadre réglementaire leur permettant de s'acquitter mieux et plus facilement de leur obligation d'enregistrer les traités	Application du cadre réglementaire permettant aux États Membres de s'acquitter mieux et plus facilement de leur obligation d'enregistrer les traités

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : mise à la disposition des États Membres de solutions techniques modernes pour une plus grande transparence du régime conventionnel international (nouveau résultat)

6.88 En application de l'Article 102 de la Charte, tout traité ou accord international conclu par un Membre des Nations Unies après l'entrée en vigueur de la Charte sera, le plus tôt possible, enregistré au Secrétariat et publié par lui. Aucune partie à un traité ou accord international qui n'aura pas été enregistré ne pourra invoquer ledit traité ou accord devant un organe de l'Organisation.

6.89 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau s'acquitte du mandat d'enregistrement et de publication conformément à l'Article 102 et au régime conventionnel qui est fondé sur le règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, récemment mis à jour par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/210](#) sur le renforcement et la promotion du régime conventionnel international. Le nouveau règlement, qui est entré en vigueur le 1^{er} février 2019, a modifié les procédures d'enregistrement et de publication ; il

comportait notamment des dispositions visant à accroître l'utilisation des ressources électroniques. La modification apportée à l'article 5 du règlement, en particulier, aura des répercussions importantes pour les États Membres qui déposent des traités. Auparavant, une copie certifiée conforme du traité sur papier était toujours exigée. Dans le droit fil des politiques d'efficience encouragées par l'Assemblée et étant donné la disponibilité des technologies de l'information, le règlement modifié prévoit que la copie certifiée conforme exigée soit fournie sous forme électronique ou sur papier.

6.90 Dans sa résolution [73/210](#), l'Assemblée générale a reconnu que les moyens technologiques avaient considérablement évolué et qu'il importait d'accélérer la mise en forme, l'enregistrement et la publication des traités et de la documentation y afférente. L'augmentation considérable du nombre de traités déposés aux fins d'enregistrement au cours des dernières années a provoqué une hausse exponentielle du volume de documents relatifs aux traités à publier, ce qui a fait ressortir le sentiment partagé que le Secrétariat devrait offrir à ses principaux clients – les États Membres – l'outil le plus économique, le plus facile d'utilisation et le plus rapide en vue de les aider à exécuter les obligations énoncées à l'Article 102 de la Charte.

Situation interne et réponse

6.91 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait analyser les directives en vigueur concernant les activités d'enregistrement et de publication des traités, qui avaient été adoptées dans les années 1990, et déterminer s'il était possible de repenser certains aspects de la procédure de dépôt des traités sur la base des moyens techniques modernes. En réponse, le sous-programme commencera à développer une application Web moderne destinée à faciliter le dépôt par voie électronique des traités et de la documentation y afférente par les États Membres aux fins d'enregistrement et de publication. L'impulsion a été donnée en 2019 et les efforts en ce sens se poursuivront jusqu'en 2021. Dans le cadre du sous-programme, un prototype de système de dépôt en ligne des traités sera mis au point et testé au cours de la phase initiale du projet en 2020. Toujours dans le cadre du sous-programme, d'autres informations seront fournies dans le contexte de la demande faite au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/210](#) de lui présenter, à l'issue de larges consultations auprès des États Membres, un rapport contenant des informations sur la pratique et sur les possibilités de révision du règlement qui pourraient être envisagées, en tenant compte des questions en suspens relevées par les États Membres. Tous les aspects techniques de ce nouveau système de dépôt en ligne des traités et de la documentation y afférente feront l'objet d'échanges et d'une collaboration avec les entités concernées du Secrétariat, en particulier le Bureau de l'informatique et des communications, et il sera vérifié qu'ils répondent aux strictes normes de sécurité de l'Organisation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.92 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la transparence du régime conventionnel international, comme devrait le montrer le fait que les États Membres utilisent un système de dépôt des traités en ligne accessible sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies et déposent plus fréquemment les traités à enregistrer et publier et la documentation y afférente par voie électronique, au moyen de ce système.

Tableau 6.16
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Émergence d'une tendance des États Membres à utiliser plus fréquemment la voie électronique pour le dépôt des traités et de la documentation y afférente aux fins d'enregistrement	Mise à jour par l'Assemblée générale de son règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, le but étant d'encadrer le dépôt des traités et de la documentation y afférente par voie électronique	Consultations entre les États Membres sur les questions en suspens relativement au règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, notamment sur le rôle des moyens techniques dans l'enregistrement des traités	Examen par la Sixième Commission de l'Assemblée générale d'éventuelles mises à jour du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, notamment en ce qui a trait aux propositions de nouveau système de dépôt en ligne des traités faites par les États Membres	Application par les États Membres de la version mise à jour du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, notamment en ce qui concerne un éventuel système de dépôt en ligne des traités accessible sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies, et dépôt plus fréquent des traités à enregistrer et à publier et de la documentation y afférente par voie électronique, au moyen de ce système

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.93 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Article 98

Article 102

Résolutions de l'Assemblée générale

23 (I)	Enregistrement des traités et des accords internationaux	55/2	Déclaration du Millénaire
24 (I)	Transfert de certaines fonctions et activités et certains avoirs de la Société des Nations	56/77 ; 58/73 ; 60/19 ; 62/62 ; 68/110	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
97 (I)	Enregistrement et publication des traités et accords internationaux. Règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies	62/70 ; 70/118	L'état de droit aux niveaux national et international
364 (IV) ; 482 (V)	Enregistrement et publication des traités et des accords internationaux	62/272	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies
33/141	Enregistrement et publication des traités et accords internationaux en vertu de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies	63/128	L'état de droit aux niveaux national et international
51/158	Base de données relative aux traités	64/179	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique
52/153 ; 54/28	Décennie des Nations Unies pour le droit international	73/210	Renforcement et promotion du régime conventionnel international

Produits

6.94 On trouvera dans le tableau 6.17 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.17

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	9	—
1. Séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (consultations et séances plénières)	—	—	9	—
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	1	—
2. Rapport destiné à l'Assemblée générale au titre de la question intitulée « Renforcement et promotion du régime conventionnel international »	—	—	1	—
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	2	2
3. Séminaire relatif à la pratique du droit des traités au Siège des Nations Unies	2	2	2	2
Publications (nombre de publications)	36	40	37	38
4. Volumes du <i>Recueil des Traités des Nations Unies</i>	36	40	37	38
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils dispensés aux organes intergouvernementaux sur les clauses finales et le droit des traités lors de la négociation des traités devant être déposés auprès du Secrétaire général ; consultations et avis juridiques donnés aux États, aux organisations intergouvernementales, aux secrétariats et aux organes conventionnels concernant le droit des traités et le dépôt et l'enregistrement des traités.				
Bases de données et autres supports numériques : notifications dépositaires relatives aux actions (signature, acceptation, approbation, ratification, adhésion, succession, réserve, objection, déclaration, etc.) et formalités (modification, correction, entrée en vigueur, etc.) accomplies à l'égard des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ; originaux des traités et copies certifiées conformes des traités déposés auprès du Secrétaire général ; certificats d'enregistrement et autres documents relatifs à l'enregistrement concernant les traités et les formalités conventionnelles soit enregistrés soit classés et inscrits au répertoire par les États Membres et d'autres entités ; mise à jour et maintenance de la base de données de la Collection des traités des Nations Unies.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : cérémonie annuelle des traités à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale et cérémonies spéciales des traités consacrées à tel ou tel traité déposé auprès du Secrétaire général.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : actualisation et maintenance du site Web de la Section des traités.				
E. Activités d'appui				
Services juridiques : conseils et appui juridiques aux bureaux, départements et commissions régionales de l'ONU concernant le droit des traités et le dépôt et l'enregistrement des traités.				

Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

Orientations générales

Mandats et considérations générales

6.95 Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar est chargé de recueillir, regrouper, préserver et analyser les éléments de preuve attestant la commission des crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011, et de constituer des dossiers en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables et indépendantes devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux qui ont ou pourront avoir compétence pour connaître de ces crimes. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions y afférentes, dont la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme, et est précisé en annexe à une lettre adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/73/716) et dans une lettre adressée à la présidence du Conseil des droits de l'homme.

6.96 L'Assemblée générale, dans sa résolution 73/264, s'est félicitée de l'établissement du Mécanisme. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 42/3, en a salué l'entrée en service, le 30 août 2019, et a demandé à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que le Mécanisme soit doté du soutien et des ressources nécessaires, pour ce qui est des effectifs, des locaux et de la liberté opérationnelle, pour pouvoir s'acquitter le plus efficacement possible de son mandat. Dans sa résolution 74/246, l'Assemblée générale a en outre prié instamment l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que le Mécanisme indépendant puisse bénéficier de la souplesse dont il avait besoin sur le plan des effectifs, des locaux et de la liberté opérationnelle, afin de pouvoir s'acquitter au mieux de son mandat et a exhorté ce dernier à progresser rapidement dans ses travaux.

Objectif

6.97 L'objectif auquel contribue le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar est de veiller à ce que les auteurs de crimes internationaux graves et de violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011 répondent de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes.

Stratégie

6.98 Pour amener les auteurs de crimes internationaux graves et de violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011 à répondre de leurs actes et permettre que justice soit rendue aux victimes, le Mécanisme procédera suivant quatre volets.

6.99 Le Mécanisme recueillera, regroupera et préservera les renseignements, documents et éléments de preuve attestant la commission des crimes internationaux les plus graves et des violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011. Il sollicitera d'autres éléments d'information auprès d'entités chargées d'enquêtes, de l'établissement des faits et de la communication de l'information, en s'appuyant sur ceux qu'il aura reçus de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar en septembre 2019. Il recueillera également des éléments tirés du domaine public, notamment d'Internet, des actualités, des rapports publics et des médias sociaux. Le cas échéant, selon les besoins et sur la base d'accords de coopération conclus avec les États Membres et les parties prenantes concernés, il interrogera les victimes, les témoins et d'autres personnes, et obtiendra

également des preuves matérielles et des données vidéo/audiovisuelles, numériques, électroniques et médico-légales. Afin de préserver l'intégrité des preuves et d'en assurer correctement la chaîne de possession, il regroupera et préservera les éléments recueillis à l'aide des outils de gestion de l'information et bases de données électroniques indiqués. Ces activités seront menées conformément aux protocoles et procédures internes, dans le respect de la Charte des Nations Unies, des règles, règlements, politiques et bonnes pratiques de l'ONU, ainsi que du droit et de la jurisprudence internationaux applicables, notamment en ce qui concerne la sécurité et le bien-être des victimes et des témoins, le droit à un procès équitable et d'autres dispositions relatives aux droits de la défense. La collecte, le regroupement et la préservation des éléments visés devraient avoir le résultat suivant : permettre de disposer de preuves recueillies par un organisme d'enquête indépendant et impartial, bien organisées et satisfaisant aux normes générales de recevabilité appliquées dans les procédures pénales engagées devant les juridictions nationales, régionales ou internationales contre des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes internationaux graves et des violations du droit international au Myanmar. La préservation des données doit également permettre d'éviter la perte d'informations, de documents et d'éléments de preuve importants.

6.100 Le Mécanisme analysera les renseignements, les documents et les éléments de preuve qui se rapportent aux crimes internationaux graves et aux violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011 et, lorsque les éléments de preuve attesteront l'existence d'une responsabilité pénale individuelle pour crimes internationaux ou violations du droit international les plus graves, constituera les dossiers y relatifs. Il appréciera la valeur des pièces recueillies en fonction de leur fiabilité et de leur force probante, en tenant compte des normes et principes applicables dans les systèmes juridiques nationaux et internationaux pertinents en matière de preuve et de méthodologie. Il déterminera également les lacunes existant dans les informations, les documents et les éléments de preuve en sa possession et obtiendra des pièces supplémentaires si nécessaire. En s'appuyant sur les éléments de preuve qu'il aura analysés, il constituera des dossiers sur les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes internationaux graves et des violations du droit international au Myanmar depuis 2011. Ce faisant, il agira en toute indépendance et en toute impartialité et n'établira aucune distinction fondée sur l'appartenance ou la qualité officielle des auteurs présumés. Il cherchera également à constituer des dossiers représentatifs de l'ampleur ou de la gravité des crimes commis contre divers groupes raciaux, ethniques et religieux au Myanmar. L'analyse des pièces recueillies et la constitution des dossiers devraient permettre d'identifier les éléments de preuve qui pourraient être utilisés par les juridictions nationales, régionales ou internationales dans le cadre d'éventuelles poursuites pénales contre des personnes soupçonnées de crimes internationaux graves et de violations du droit international au Myanmar.

6.101 Le Mécanisme communiquera des pièces et des dossiers aux juridictions nationales, régionales ou internationales ayant compétence pour connaître des crimes internationaux graves et des violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011, afin de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes et conformes aux normes du droit international. Conformément à son mandat (voir [A/73/716](#), annexe), il ne communiquera aucun renseignement, document ou élément de preuve pouvant être utilisé dans des procédures pénales où la peine capitale pourrait être prononcée ou exécutée. La communication des pièces et des dossiers devrait permettre d'engager des procédures pénales équitables et indépendantes devant des juridictions nationales, régionales ou internationales contre les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes internationaux graves et des violations du droit international au Myanmar.

6.102 Le Mécanisme veillera à ce que son mandat, ses stratégies et ses résultats soient expliqués et communiqués de manière cohérente aux parties prenantes concernées, en particulier aux groupes de témoins et de victimes, conformément à la stratégie qu'il a choisie en matière de communication et de relations publiques. Il s'efforcera également de maintenir des voies de communication ouvertes avec les parties prenantes concernées afin de connaître et de prendre en considération leurs réactions, selon qu'il convient et que l'exigent ses travaux. Les activités qu'il mènera en matière de communication et de relations publiques devraient permettre aux parties prenantes concernées de disposer de plus d'informations à son sujet, ainsi que sur les difficultés rencontrées et les activités accomplies, et le rendre mieux à même de mettre efficacement en œuvre son mandat.

Facteurs externes pour 2021

6.103 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Les États Membres concernés autoriseront le Mécanisme à mener des activités sur leur territoire, en tenant compte de leurs préoccupations et des sensibilités en jeu ;

b) Des tribunaux ou cours nationaux, régionaux ou internationaux ont ou pourront avoir compétence pour connaître des crimes relevant du mandat du Mécanisme, et les autorités compétentes pourront demander au Mécanisme de communiquer des pièces ou des dossiers.

6.104 Le Mécanisme prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À cet égard, il veille à ce que les infractions à caractère sexuel ou fondées sur le genre soient prises en compte dans toutes ses activités, de la collecte des pièces à la constitution des dossiers en passant par le regroupement, la préservation et l'analyse des pièces recueillies. Ces infractions comprennent les infractions à caractère sexuel ou fondées sur le genre qui ont été commises contre des femmes et des filles ainsi que contre des hommes et des garçons. Le Mécanisme veille en particulier à ce que les victimes et les témoins bénéficient des mesures de protection et de soutien voulues pour ne pas subir de préjudices ou de traumatismes supplémentaires.

6.105 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Mécanisme, conformément à son mandat, consulte un certain nombre d'entités gouvernementales et non gouvernementales afin d'obtenir des renseignements, des documents et des éléments de preuve, ainsi qu'un appui, dans la mise en œuvre de son mandat. La multiplicité des entités sollicitées à cet égard est un élément clé de son impartialité et de son indépendance. La coopération des États Membres concernés revêt une importance particulière pour le Mécanisme et pour la mesure dans laquelle il peut procéder à ses enquêtes, soit, notamment, accéder aux lieux des crimes et interroger les témoins de façon qui permette de garantir leur sécurité et le respect de leur vie privée, et recenser les juridictions qui ont ou pourraient avoir compétence pour connaître des crimes relevant de son mandat.

6.106 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Mécanisme, conformément à son mandat, collabore avec les tribunaux internationaux et d'autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités afin de tirer parti de leur expérience et d'adapter leurs meilleures pratiques à son propre usage. Il assure, en particulier, la coordination avec ces entités dans les domaines suivants : systèmes informatiques et gestion des données ; protocoles régissant les entretiens avec les témoins, leur confidentialité et la protection des personnes concernées ; cadres de communication des renseignements, documents et éléments de

preuve émanant des sources d'information. Le Mécanisme assure également la coordination avec d'autres entités des Nations Unies travaillant sur des questions relatives au Myanmar.

Activités d'évaluation

6.107 Le Mécanisme n'a pas effectué d'activités d'évaluation en 2019, car il n'a commencé à fonctionner que le 30 août 2019. Au cours de cette phase de démarrage, son fonctionnement ne se prêtait pas encore à une évaluation.

6.108 Une auto-évaluation de l'efficacité de la stratégie de collecte d'éléments de preuve suivie par le Mécanisme est prévue en 2021.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : cadres de coopération pour la collecte, la conservation et le stockage de renseignements, documents et éléments de preuve (résultat déjà défini pour 2020)

6.109 L'action et le dialogue menés sur la conclusion d'accords de coopération se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Mécanisme s'efforcera d'établir des cadres de coopération pour la collecte, l'organisation, la conservation et le stockage de renseignements, de documents et d'éléments de preuve pertinents, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

Tableau 6.18
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	La résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme est adoptée	Le dialogue avec les parties est ouvert	Les parties acceptent de mettre en place des cadres de coopération aux fins de la collecte, de la préservation et du stockage de renseignements, de documents et d'éléments de preuve	L'accès aux sources de renseignements, documents et éléments de preuves est obtenu

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : collecte et regroupement de renseignements, documents et éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011 (nouveau résultat)

6.110 En 2021, le Mécanisme continuera de recueillir, regrouper, documenter et analyser les renseignements, documents et éléments de preuve attestant la commission des crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011. Il suivra à mesure les événements au

Myanmar, pour la durée de son mandat, se tenant prêt à procéder aux activités qui s'imposent si d'autres crimes internationaux relevant de ce mandat venaient à être commis, afin de recueillir et de préserver tout élément de preuve à cet égard. Toujours en 2021, après examen des informations déjà en sa possession et s'étant doté de stratégies relatives à la constitution des dossiers, le Mécanisme s'attachera à la collecte des éléments de preuve supplémentaires dont il a besoin pour prouver tous les éléments de ces dossiers. La plupart de ces éléments de preuve se trouvant dans la région Asie-Pacifique et le Mécanisme siégeant à Genève, il lui faudra travailler avec les États de la région et trouver des stratégies permettant de surmonter ce problème et d'accéder efficacement et en toute sécurité aux personnes susceptibles de fournir ces éléments. Le personnel et la direction du Mécanisme devront donc effectuer des déplacements plus nombreux dans la région, mais étudieront également le recours qui peut être fait aux technologies permettant la collecte d'éléments de preuve à distance.

6.111 En 2021 également, le Mécanisme poursuivra le regroupement des renseignements, documents et éléments de preuve recueillis, veillant, ce faisant, à en assurer la sécurité et l'intégrité et poursuivant le développement de sa base de données électronique. Celle-ci sera le principal outil dont se servira le Mécanisme pour conserver l'important volume de pièces et de données recueillis et bien organiser ces informations afin de faciliter l'analyse des crimes complexes et la constitution des dossiers.

6.112 Toujours en 2021, le Mécanisme poursuivra l'effort de communication entrepris avec les parties prenantes concernées au sujet de son travail, de sa méthodologie et des produits attendus ainsi que de la stratégie qu'il entend suivre, tout en veillant à la confidentialité de ses travaux. La concertation prévue avec les organisations de la société civile dans un cadre structuré sera l'un des éléments clés de ce processus. Le Mécanisme continuera également à utiliser son site Web et ses plateformes sur les médias sociaux et à publier régulièrement des bulletins d'information. Il évaluera et adaptera en permanence sa communication et son activité de relations publiques.

Situation interne et réponse

6.113 Pour le Mécanisme, la situation est la suivante : il s'agit de rassembler des éléments de preuve de crimes au Myanmar, État où les crimes présumés ont été commis et où se trouve un grand nombre de témoins. En réponse, le Mécanisme continuera, pour surmonter les difficultés, de compiler toutes les autres sources d'information disponibles sur ces crimes, de s'efforcer d'accéder aux témoins résidant dans d'autres pays et d'innover dans son recours aux sources d'information accessibles au public. Il continuera également à tendre la main au Gouvernement du Myanmar et à solliciter sa coopération tout en faisant montre d'objectivité et de professionnalisme. Parallèlement, il continuera de s'efforcer d'obtenir la coopération d'autres États Membres, dans la région comme ailleurs, en prenant en considération les préoccupations légitimes et les sensibilités attachées à la coopération sur les enquêtes criminelles.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.114 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'amener les auteurs de faits répréhensibles à répondre de leurs actes et de rendre justice aux victimes des crimes internationaux graves et violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011, comme devrait le montrer l'accord donné par les États Membres (sous la forme des cadres, formels ou informels, de coopération arrêtés) à l'accès du personnel du Mécanisme à leur territoire. Le Mécanisme pourra ainsi disposer d'un accès plus

important et plus diversifié aux renseignements, documents et éléments de preuve ayant trait à ces crimes et, par conséquent, progresser dans la collecte, le regroupement, la préservation et l'analyse de ces pièces.

Tableau 6.19
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	La résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme est adoptée	Le dialogue avec les parties est ouvert	Les parties acceptent de mettre en place des cadres de coopération aux fins de la collecte, de la préservation et du stockage de renseignements, de documents et d'éléments de preuve	L'accès aux sources de renseignements, documents et éléments de preuves est obtenu

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.115 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Mécanisme.

Résolutions de l'Assemblée générale

73/264	Situation des droits de l'homme au Myanmar	74/246	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
--------	--	--------	--

Résolutions du Conseil des droits de l'homme

39/2 ; 42/3	Situation des droits de l'homme des musulmans rohingya et d'autres minorités du Myanmar
-------------	---

Produits

6.116 On trouvera dans le tableau 6.20 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.20
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
2. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	4	5	4
3. Séances de l'Assemblée générale	1	—	1	—
4. Séances du Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	6	—
8. Formation des partenaires à l'utilisation du système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme	—	—	6	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	—	—	6	13
9. Documents présentant une compilation des éléments de preuve de crimes internationaux	—	—	6	10
10. Documents présentant une compilation d'analyses des crimes internationaux	—	—	—	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres et la société civile au sujet du Mécanisme.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'enquête (collecte de renseignements, documents et éléments de preuve sur les crimes internationaux et les violations du droit international les plus graves commis au Myanmar depuis 2011, notamment dans le cadre d'entretiens avec les victimes et les témoins).				
Bases de données et autres supports numériques : regroupement, classement, préservation, vérification et analyse des renseignements et éléments de preuve pertinents dans une base de données.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunions et conférences avec les parties prenantes concernées, en particulier les organisations de la société civile, pour mieux faire connaître le mandat et les activités du Mécanisme ; élaboration de supports d'information sur le Mécanisme et ses travaux destinés à une diffusion générale ainsi que de supports adaptés à des publics spécifiques dans les langues concernées.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et entretiens avec les médias ; participation à des groupes de discussion et manifestations ; organisation de séances d'information sur l'avancement des travaux du Mécanisme, à l'intention des diplomates et universitaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : actualisation du site Web du Mécanisme.				

Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

Orientations générales

Mandats et considérations générales

6.117 Le Mécanisme est chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars

2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions sur le sujet, dont la résolution 71/248, dont les dispositions sont précisées dans le mandat du Mécanisme publié sous la cote A/71/755 (annexe). Il incombe au Mécanisme de contribuer à l'engagement de la responsabilité pénale, aussi s'emploie-t-il à appuyer les enquêtes et les poursuites menées par d'autres instances tout en constituant des dossiers destinés à être transmis aux cours ou aux tribunaux qui ont ou pourront avoir compétence pour connaître des violations en question.

Objectif

6.118 L'objectif auquel le Mécanisme contribue est de faire en sorte que les auteurs des crimes internationaux les plus graves commis en République arabe syrienne depuis mars 2011 répondent de leurs actes.

Stratégie

6.119 Pour contribuer à ce que les responsables des crimes internationaux les plus graves commis en République arabe syrienne depuis mars 2011 répondent de leurs actes, le Mécanisme continuera à constituer son recueil d'éléments de preuve sur ces crimes allégués dans le cadre des accords de coopération existants ou de nouveaux accords. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre la préservation et le regroupement d'éléments de preuve déterminants en un même grand répertoire central d'informations et d'éléments de preuve de ces crimes présumés. Le Mécanisme continuera également d'analyser les éléments de preuve dans le cadre de son enquête structurelle, qui devrait permettre, par une démarche systématique et de principe, de constituer le socle sur lequel s'appuieront les travaux des acteurs nationaux de la justice pénale. Il constituera en outre des dossiers pénaux en analysant les éléments de preuve en sa possession, en poursuivant les axes d'investigation et en menant les enquêtes nécessaires pour combler les lacunes en matière de preuve. De plus, le Mécanisme fera bénéficier de ses éléments d'informations et de preuve, des conclusions de ce travail d'analyse, de son savoir-faire ou des dossiers constitués les juridictions nationales, régionales ou internationales qui ont compétence pour connaître de ces crimes présumés. Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer les procédures d'enquêtes, de poursuite et de jugement engagées par les autorités nationales concernant les crimes présumés relevant du mandat du Mécanisme. Ce dernier poursuivra la mise au point et la mise en œuvre de sa stratégie axée sur les victimes et se penchera notamment, tout au long de ses travaux, sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et les crimes commis contre des enfants, ce qui devrait permettre de renforcer l'égalité des sexes et l'accès à la justice. Le Mécanisme continuera également de promouvoir une approche intégrée de la justice et de la responsabilité par la voie d'un dialogue et d'une coordination efficaces, notamment avec les acteurs nationaux de la justice pénale, la société civile et les autres acteurs des Nations Unies. Ces activités devraient permettre de renforcer le plus large éventail possible d'initiatives en matière de justice qui soient compatibles avec le mandat du Mécanisme. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la collecte et le traitement de plus de deux millions de documents avant la fin de 2019, dont 49 téraoctets sont désormais conservés dans le répertoire central d'informations et d'éléments de preuve du Mécanisme.

Facteurs externes pour 2021

6.120 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Les parties fourniront les renseignements et éléments de preuve – documents papier, enregistrements numériques, bases de données, images ou vidéos – à verser au répertoire, ce qui implique des capacités de stockage et des ressources pour l'étiquetage à mesure des renseignements et des éléments de preuve recueillis ;

b) Les documents pertinents ayant trait à l'utilisation d'armes chimiques compilés par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies seront mis à disposition.

6.121 Le Mécanisme prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continue d'en tenir compte dans ses stratégies d'établissement des preuves, par exemple pour éviter tout biais qui aurait pour effet de déformer la présentation faite des violations subies par les femmes, de façon que l'attention voulue soit aussi accordée aux violences sexuelles perpétrées contre des hommes et pour diversifier les sources des éléments de preuve, de manière à donner à entendre avec la même clarté la voix des femmes et celle des hommes.

6.122 Le Mécanisme continuera de coopérer avec les instances compétentes, ainsi qu'avec des organisations internationales, des organisations de la société civile (syriennes et internationales) et certaines personnes, en utilisant diverses modalités.

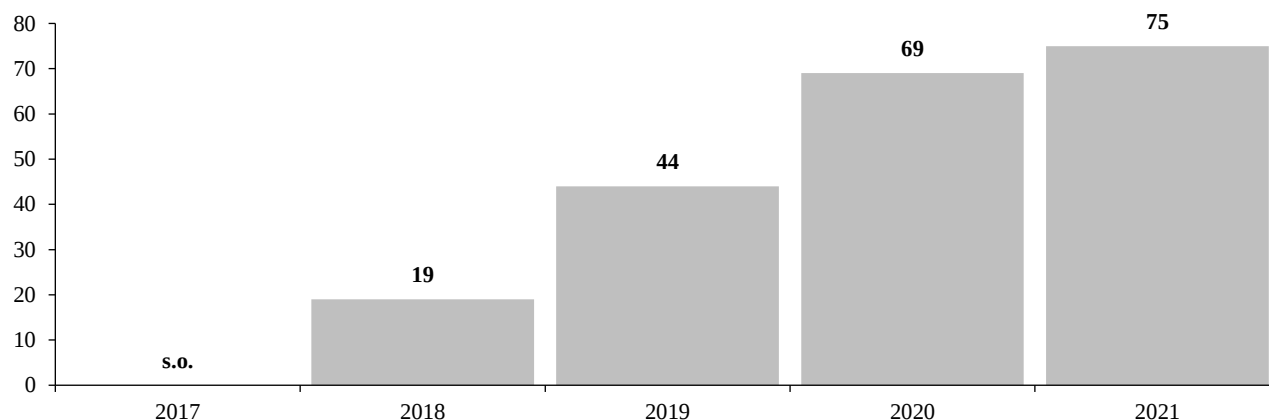
6.123 En ce qui concerne la coordination et la coopération interorganisations, le Mécanisme continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de questions relatives à la République arabe syrienne, notamment la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, conformément à son mandat.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : enquêtes et poursuites menées à l'échelon national grâce au développement et à la diversification de la collecte d'éléments de preuve (résultat déjà défini pour 2020)

6.124 Les travaux portant sur la collecte d'éléments de preuve se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, ainsi que sur la création de cadres de coopération, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. La mesure retenue pour 2020 correspond à la cible qui avait été proposée pour cette même année et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#).

Figure 6.III

Mesure des résultats : nombre de sources de données disponibles

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : analyse de format mixte (nouveau résultat)

6.125 Le Mécanisme recueille des renseignements et des éléments de preuve aux formats multiples, comme des vidéos, des images numériques et des enregistrements audio, ainsi que des éléments provenant de bases de données. Il s'aide de plus en plus de méthodes de calcul avancées pour l'analyse de grandes quantités de documents textuels.

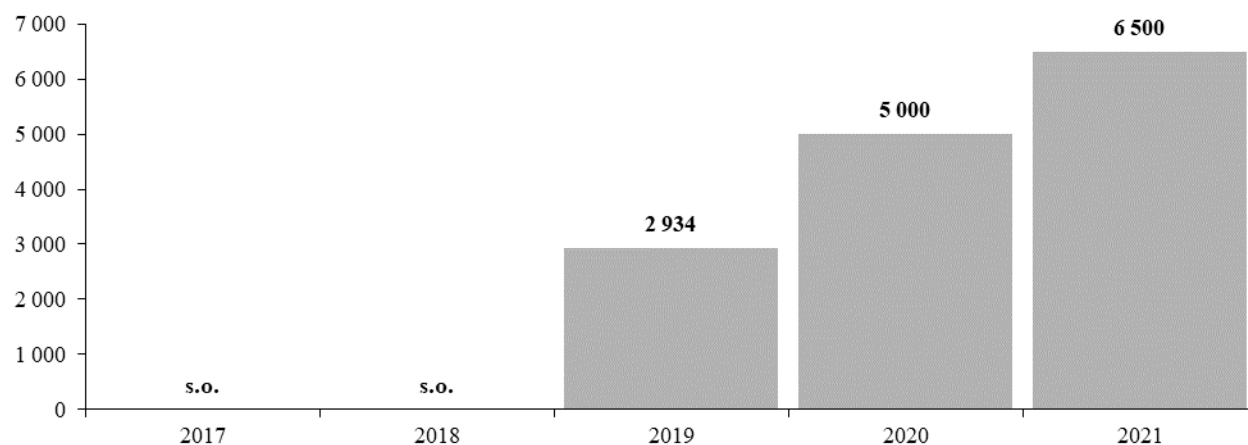
Situation interne et réponse

6.126 Pour le Mécanisme, la situation était la suivante : il s'agissait d'étendre et de renforcer sa capacité d'analyse pour des données disponibles dans des formats autres que du texte, comme les formats vidéo et audio, en particulier. En réponse, le Mécanisme renforcera les moyens dont il dispose en interne pour travailler dans ces formats en faisant l'acquisition des technologies voulues, en se dotant de règles générales de traitement à cet égard et, le cas échéant, par une formation technique.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.127 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à permettre aux victimes d'obtenir justice et à amener les auteurs des crimes internationaux les plus graves commis en République arabe syrienne depuis mars 2011 à répondre de leurs actes, comme le montrera l'examen des 6 500 dossiers de collecte d'éléments de preuve constitués dans le cadre de la réponse apportée aux demandes d'assistance formulées par les autorités compétentes des juridictions concernées, soit dans le cadre des dossiers, soit séparément.

Figure 6.IV

Mesure des résultats : nombre de dossiers de collecte d'éléments de preuve

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.128 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Mécanisme.

Résolution de l'Assemblée générale

71/248

Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit

international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

Produits

6.129 On trouvera dans le tableau 6.21 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.21

Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	3	3
2. Séances de la Cinquième Commission	—	—	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	—	—	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	–	–	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	44	25	87	4
5. Ateliers tenus à Lausanne sur les stratégies de collaboration entre les ONG de la République arabe syrienne et le Mécanisme	2	1	2	1
6. Ateliers destinés à renforcer la capacité des acteurs de la société civile syrienne d'agir en faveur du respect du principe de responsabilité dans ce pays	2	–	4	2
7. Formation des membres des services chargés de la répression des crimes de guerre à l'utilisation du système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme, afin qu'ils soient en mesure de localiser et d'analyser plus facilement les éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux	40	24	80	–
8. Réunion annuelle de concertation avec des membres d'ONG représentant des victimes dans le cadre de la stratégie axée sur les victimes	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	34	39	50	71
9. Document présentant une compilation des éléments d'information et de preuve relatifs à des crimes internationaux, notamment en réponse à des demandes d'assistance présentées au Mécanisme par les parquets	23	33	32	50
10. Documents présentant une compilation des analyses d'éléments de preuve de crimes internationaux, aux fins d'une communication aux autorités compétentes	10	5	15	19
11. Dossiers (en tout ou en partie) concernant la responsabilité pénale individuelle pour crimes internationaux spécifiques, préparés à l'intention des autorités ayant compétence pour connaître des crimes internationaux commis en République arabe syrienne	1	1	3	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les autorités judiciaires nationales de 17 pays destinées à les aider à localiser et analyser plus facilement les éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux dans le recueil d'éléments de preuve du Mécanisme, et poursuite de la coopération à l'appui des enquêtes et des poursuites nationales ; consultations avec la société civile et les communautés de victimes sur les processus d'établissement des responsabilités.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : 16 enquêtes ou missions visant à identifier des sources et des témoins potentiels ; recueillir des preuves ; combler les lacunes existantes dans la collecte d'éléments de preuve du Mécanisme ; constituer un ou plusieurs dossiers pour les juridictions nationales, régionales ou internationales appelées à poursuivre les auteurs des crimes internationaux commis en République arabe syrienne depuis mars 2011.				
Bases de données et autres supports numériques : répertoire central d'éléments de preuve intéressant les actes criminels commis en République arabe syrienne depuis mars 2011, pouvant permettre d'engager dès maintenant ou plus tard des poursuites pénales devant les juridictions compétentes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins périodiques sur les travaux du Mécanisme ; un dépliant et un livret présentant questions et réponses pour une diffusion générale ; notes de synthèse contenant des informations sur le Mécanisme ; réunions de sensibilisation sur le mandat et les activités du Mécanisme à l'intention des partenaires des Nations Unies.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, entretiens avec les médias, participation à des groupes de discussion et manifestations, et séances d'information sur l'avancement des travaux du Mécanisme, à l'intention des diplomates et des universitaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : actualisation et gestion du site Web du Mécanisme.				

Abréviation : ONG = organisations non gouvernementales.

Programme 7

Affaires économiques et sociales

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	69/143	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes		
51/176	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/214	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
51/240	Agenda pour le développement		
55/2	Déclaration du Millénaire		
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire		
57/253	Sommet mondial pour le développement durable	69/321	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	70/221	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
59/243	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005		
60/265	Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
		73/248	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
66/288	L'avenir que nous voulons		
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		

74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
		74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1998/7	Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Déclarations ministérielles adoptées dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

2002	La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement	2007	Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
2003	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable	2007	Examen ministériel annuel sur le thème « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
2004	Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	2008	Forum pour la coopération en matière de développement
2006	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable	2008	Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

Programme de travail

Sous-programme 1

Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

Objectif

7.1 L'objectif est de renforcer le rôle que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social jouent, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dans l'application intégrée et coordonnée et le suivi des textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les secteurs économique et social et les domaines apparentés, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement adoptés au niveau

international, tels que les objectifs de développement durable, et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Produits

7.2 On trouvera dans le tableau 7.1 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	171	272	169	271
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	9	9	8	9
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	9	10	9	10
3. Rapports destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	16	16	15	15
4. Rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales	137	237	137	237
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	212	203	207	198
5. Séances de l'Assemblée générale	43	43	43	43
6. Séances du Conseil économique et social	74	65	73	64
7. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable	33	33	27	27
8. Réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales	41	41	41	41
9. Réunions d'experts sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement et sur les questions thématiques et les préparatifs de l'examen quadriennal complet	9	9	10	10
10. Réunions d'experts concernant le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau	7	7	8	8
11. Réunions d'experts concernant Haïti	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	13	13	13
12. Conseil économique et social : activité de formation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche concernant le cycle des travaux du Conseil	1	1	1	1
13. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers mondiaux sur les préparatifs des examens nationaux volontaires et l'échange de données d'expérience relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du forum	3	3	3	3
14. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : atelier régional sur les préparatifs des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum	5	5	5	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
15. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : séminaires, ateliers et autres activités relatives aux préparatifs du forum	4	4	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15	14	23	10
16. Études sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	9	7	17	3
17. Études et documents relatifs à des questions concernant le Conseil économique et social	1	2	1	2
18. Études et documents relatifs à des questions concernant le forum politique de haut niveau, notamment les examens nationaux volontaires	4	4	4	4
19. Études et documents relatifs à des questions concernant le Comité chargé des organisations non gouvernementales	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui aux consultations des États Membres concernant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'examen quadriennal complet et les résolutions recommandées par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, ainsi que les déclarations ministérielles du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau ; présentation aux organes intergouvernementaux de l'Organisation, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social ainsi qu'au forum politique de haut niveau pour le développement durable, des avis d'experts afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat ; examen des dispositions des résolutions sur le forum politique de haut niveau et renforcement du Conseil ; meilleure supervision et orientation des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement et de la mise en œuvre des résolutions relatives à l'examen quadriennal complet (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) et au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (résolution 72/279 de l'Assemblée générale) ; appui aux différents axes de travail concernant la mise en place du système redynamisé des coordonnateurs résidents, l'examen des bureaux multipays, le réaménagement et la réorganisation à long terme des ressources régionales, le pacte de financement et d'autres éléments relatifs au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ; évaluation de la capacité du système pour le développement d'appuyer le Programme 2030 et de s'acquitter de son mandat ; consultations avec la société civile, les organisations non gouvernementales, les grands groupes et d'autres parties prenantes au sujet des thèmes annuels du Conseil et du forum politique de haut niveau ; appui aux réunions des grands groupes et d'autres parties prenantes en vue du forum politique de haut niveau ; organisation de consultations interinstitutions sur diverses questions relatives au développement durable, notamment sur les préparatifs des réunions et sessions du Conseil, de l'Assemblée générale, du Comité de haut niveau sur les programmes et de l'examen quadriennal complet ; conduite des travaux de fond des réunions interinstitutions, y compris le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion, les mécanismes interinstitutions destinés au Conseil et au forum politique de haut niveau (dont le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus) et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; consultations avec les membres du Conseil économique et social et des conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Bases de données et autres supports numériques : supports destinés au forum politique de haut niveau et aux organisations de la société civile ; système de dématérialisation de la documentation officielle du Comité chargé des organisations non gouvernementales ; base de données intégrée sur les organisations de la société civile, plateformes Civil Society Network et INDICO et système en ligne pour les échanges avec les organisations non gouvernementales ; cadre d'indicateurs visant à suivre la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ; données sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; données sur le pacte de financement conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement en 2019.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports relatifs aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau ; webinaires à l'intention des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif concernant la participation aux travaux des organes du Conseil et aux activités de l'Organisation.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web du sous-programme, dont les pages consacrées au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau ; diffusion sur le Web des réunions du Conseil et du forum politique de haut niveau et des débats relatifs à des questions urgentes ; débat électronique sur les travaux du Conseil et du forum ; site Web Civil Society Network.				

Sous-programme 2 Développement social inclusif

Objectif

7.3 L'objectif est de renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement social et favoriser l'inclusion sociale et le bien-être de tous.

Produits

7.4 On trouvera dans le tableau 7.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	30	27	26	30
1. Documents destinés à l'Assemblée générale portant sur le vieillissement, le rôle des coopératives dans le développement, les personnes handicapées, les politiques et programmes en faveur des jeunes, la suite donnée à l'Année internationale de la famille, la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'inclusion sociale et d'autres questions de développement social, la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et le sport au service du développement et de la paix	10	10	8	10
2. Documents destinés à la Commission du développement social	6	5	4	6
3. Documents destinés à l'Instance permanente sur les questions autochtones	10	8	10	10
4. Documents destinés à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	87	89	87	87
5. Séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	4	4	4	4
6. Séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale	6	6	6	6
7. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	10	10	10	10
8. Réunions du Conseil économique et social	6	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2021
9. Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
10. Réunions de la Commission du développement social	20	22	20	20
11. Réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones	24	24	24	24
12. Réunions de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	16	16	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
13. Projets relatifs à l'élaboration des politiques sociales	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
14. Conférences, tables rondes multipartites, exposés, séminaires et ateliers consacrés à des questions sociales organisés à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	3	3	1	2
15. Publication du <i>World Youth Report</i>	1	1	—	1
16. Publication du <i>World Social Report</i>	1	1	1	1
17. Publication sur les peuples autochtones	1	1	—	—
18. Publication sur le handicap	—	—	—	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
19. Documents finals de groupes d'experts sur diverses questions sociales	7	7	7	7
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : examen, analyse et évaluation de la situation socioéconomique des États Membres et de leurs cadres normatifs, politiques et administratifs du point de vue de la dimension sociale du développement durable et des objectifs de développement durable ; présentation d'exposés et de conseils spécialisés aux États Membres sur les questions de développement durable, y compris sur les consultations bilatérales et réunions intergouvernementales de haut niveau, promotion de la mise en commun des bonnes pratiques et formulation de conseils et action en faveur de politiques fondées sur des données factuelles.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de manifestations spéciales marquant les journées internationales consacrées à des groupes sociaux précis et à diverses questions sociales ; établissement de documents d'orientation et organisation d'activités de communication visant à promouvoir le développement social.				
Relations extérieures et relations avec les médias : exposés, conférences de presse et communiqués de presse portant sur diverses questions sociales.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion de messages électroniques, audio et vidéo sur le vieillissement, les coopératives, le handicap, la famille, les questions autochtones, la jeunesse, le sport au service du développement et de la paix et diverses autres questions.				

Sous-programme 3 Développement durable

Objectif

7.5 L'objectif est d'accélérer la réalisation des objectifs, cibles et engagements en matière de développement durable, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Produits

7.6 On trouvera dans le tableau 7.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	28	29	14	12
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	10	11	8	8
2. Documents destinés au Conseil économique et social	1	1	—	—
3. Documents destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	16	16	5	3
4. Documents destinés au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	110	113	87	84
5. Séances de l'Assemblée générale	48	50	45	42
6. Réunions du Conseil économique et social	4	4	6	6
7. Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable	53	53	30	30
8. Réunions du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	4	4	4	4
9. Réunions du groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	1	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	10	7	6
10. Projets portant sur divers aspects du développement durable (eau, énergie, transport durable, consommation et production durables, mobilisation des parties prenantes, partenariats pour les petits États insulaires en développement, microentreprises et petites et moyennes entreprises, etc.)	9	10	7	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	125	92	125	100
11. Stages, séminaires et ateliers organisés à l'intention des décideurs et décideuses des pays en développement, des petits États insulaires en développement en transition et en collaboration avec eux en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable	125	92	125	100
Publications (nombre de publications)	1	1	—	—
12. <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	1	1	—	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	3
13. Développement durable en action (engagements volontaires et partenariats multipartites pour le développement durable)	1	1	1	1
14. Rapports de synthèse sur les progrès, lacunes et difficultés observés dans l'application de la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous	1	1	1	1
15. Rapports d'étape sur les multipartenariats pour les petits États insulaires en développement	1	1	1	1
16. Publications sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	1	1	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de coordination interinstitutions dans le domaine du développement durable, par exemple dans le cadre d'ONU-Eau, ONU-Énergie, d'un groupe de coordination interinstitutions sur les petits États insulaires en développement et du CEAES plus ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				
Bases de données et autres supports numériques : gestion des bases de données relatives aux initiatives volontaires, aux petits États insulaires en développement, aux partenariats, aux engagements volontaires pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, au Mécanisme de facilitation des technologies, à ONU-Énergie, à l'harmonie avec la nature et à d'autres thèmes liés au développement durable.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de réunions spéciales et manifestations parallèles consacrées à des questions de développement durable dans le cadre de grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies au siège de l'Organisation ou ailleurs ; établissement de brochures sur les objectifs de développement durable, le <i>Rapport mondial sur le développement durable</i> et la publication <i>Natural Resources Forum</i> .				
Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion de la plateforme de connaissances en matière de développement durable (Sustainable Development Knowledge Platform).				

Sous-programme 4

Statistiques

Objectif

7.7 L'objectif est de perfectionner le système statistique mondial et le système d'information géospatiale afin de produire des statistiques nationales et des bases de données géospatiales de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux.

Produits

7.8 On trouvera dans le tableau 7.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	20	20	19	22
1. Rapports à la Commission de statistique	16	16	16	16
2. Documents destinés au Comité des contributions	2	2	2	4
3. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	1	1	—	1
4. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	117	123	119	109
5. Réunions de la Commission de statistique	7	7	7	7
6. Réunions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	10	10	—	10
7. Réunions du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	6	6	6	6
8. Réunions d'experts sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	94	100	106	86
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	9	5	4
9. Projets sur les statistiques économiques	1	1	1	1
10. Projets sur les statistiques démographiques et sociales	—	1	—	—
11. Projets sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	3	3	2	2
12. Projets sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	4	4	2	1
Publications (nombre de publications)	70	70	63	68
Publications sur les statistiques économiques	12	12	8	11
13. <i>Annuaire de statistiques industrielles par produit, volumes I et II</i>	2	2	—	—
14. <i>International Trade Statistics Yearbook, Volumes I and II</i> (non disponible en français)	2	2	2	2
15. <i>National Accounts Statistics: Analysis of Main Aggregates</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
16. <i>National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables, Parts I-V</i> (non disponible en français)	5	5	5	5
17. <i>Guidelines on Statistical Business Registers</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
18. <i>Nomenclature des dépenses par fonction</i>	1	1	—	—
19. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique	—	—	—	1
20. Manuel sur les statistiques des entreprises	—	—	—	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
21. Manuel sur les données du système d'identification automatique	—	—	—	1
Publications sur les statistiques démographiques et sociales	3	3	3	3
22. <i>Annuaire démographique</i>	1	1	1	1
23. <i>Population and Vital Statistics Report, Series A</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
24. <i>Guidelines on the Legislative Framework for Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
25. <i>Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development</i> (non disponible en français)	—	—	—	1
26. <i>Les femmes dans le monde, 2020 : tendances et statistiques</i>	—	—	1	—
Publications sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	4	4	5	5
27. <i>Electricity Profiles</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
28. <i>Energy Balances</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
29. <i>Energy Statistics Pocketbook</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
30. <i>Annuaire des statistiques de l'énergie</i>	1	1	1	1
31. Cadre intégré de l'information géospatiale	—	—	1	—
32. <i>System of Environmental Economic Accounting – Ecosystem Accounting</i> (non disponible en français)	—	—	—	1
Publications sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	16	16	16	15
33. <i>Annuaire statistique</i>	1	1	1	1
34. <i>Monthly Bulletin of Statistics</i> (non disponible en français)	12	12	12	12
35. <i>Livre de poche des statistiques mondiales</i>	1	1	1	1
36. <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
37. <i>Quality framework for international organizations</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
38. <i>Handbook on Management and Organization of National Statistical Systems – Overview</i>	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	26	26	26	26
39. Activités ou documentation techniques sur les statistiques économiques	4	4	4	4
40. Activités ou documentation techniques sur les statistiques démographiques et sociales	2	2	2	2
41. Activités ou documentation techniques sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	3	3	3	3
42. Activités ou documentation techniques sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	17	17	17	17

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur des questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Bases de données et autres supports numériques sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs des objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.				

Sous-programme 5 Population

Objectif

7.9 L'objectif est de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international.

Produits

7.10 On trouvera dans le tableau 7.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	4	2
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	—	—	1	—
2. Rapports destinés à la Commission de la population et du développement	2	2	3	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	33	31	40	33
3. Séances de l'Assemblée générale	—	—	7	—
4. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
5. Réunions de la Commission de la population et du développement	24	24	24	24
6. Réunions d'experts portant sur des questions démographiques	8	6	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	17	17	5	3
7. <i>World Population Monitoring 2019: Concise report</i> (non disponible en français)	1	1	—	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
8. <i>World Population Prospects: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	—	1
9. <i>World Population Prospects 2019, Vol. I: Comprehensive Tables</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
10. <i>World Population Prospects 2019, Vol. II: Demographic profiles</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
11. <i>World Population Prospects 2019: Methodology</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
12. <i>World Mortality Report 2019</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
13. <i>World Mortality: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
14. Rapport sur les questions nouvelles en matière de santé et de mortalité	1	1	—	—
15. Rapport sur la population et le développement	1	1	1	—
16. <i>International Migration 2019</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
17. <i>International Migration: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	1	—
18. <i>World Fertility 2019</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
19. <i>World Fertility and Family Planning: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	1	—
20. <i>World Population Ageing 2019</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
21. <i>World Population Ageing: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
22. <i>World Population Policies 2019</i> (non disponible en français)	1	1	—	—
23. <i>World Population Policies: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	—	1
24. <i>Population Megatrends</i>	—	—	1	1
25. Questionnaire pour la treizième enquête de l'ONU sur la population et le développement menée auprès des gouvernements	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16	16	12	12
26. Grands ensembles de données sur les questions démographiques	4	4	2	2
27. Ensembles de données sur les indicateurs de développement durable	1	2	3	3
28. Rapports des réunions de groupes d'experts sur des questions démographiques	5	4	3	3
29. Études techniques sur des questions démographiques	6	6	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information à l'intention des États Membres et consultations avec les États Membres pour la Commission de la population et du développement ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur des questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données et ensembles de données concernant des questions de démographie.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information portant sur des questions démographiques.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et contenu publiés dans les médias sociaux relatifs à la Commission de la population et du développement ; communiqués de presse et contenu publiés dans les médias sociaux visant à soutenir le lancement de publications ou d'ensembles de données importants ; réponses aux demandes des États Membres, des médias, des entités des Nations Unies et d'autres parties intéressées.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : dispositifs de visualisation interactifs et autres contenus Web portant sur des questions démographiques.				

Sous-programme 6

Politiques et analyse économiques

Objectif

7.11 L'objectif est de promouvoir l'entente entre les gouvernements en ce qui concerne les politiques et mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux et ceux qui se dessinent et sur la situation économique mondiale.

Produits

7.12 On trouvera dans le tableau 7.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	4	3	5
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	2	2	1	3
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	3	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	28	28	30
3. Séances de l'Assemblée générale	12	12	12	14
4. Séances du Conseil économique et social	6	6	6	8
5. Réunions du Comité des politiques de développement	10	10	10	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
6. Projets opérationnels relatifs au développement durable	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	33	30	29	34
7. Séminaires de formation sur le développement durable	33	30	29	34

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
8. Publications sur l'économie mondiale	1	1	1	1
9. Publications sur les questions nouvelles et d'autres questions thématiques	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	57	57	56	61
10. Études de fond sur le développement, les questions nouvelles et l'économie mondiale	14	12	13	14
11. Exposés sur l'économie mondiale	25	25	25	25
12. Notes de synthèse mensuelles et trimestrielles sur la situation économique mondiale et les questions nouvelles	12	15	12	16
13. Rapports issus de réunions sur l'économie mondiale et les questions nouvelles	3	3	3	3
14. Rapports sur l'économie mondiale	2	2	2	2
15. Notes du Comité des politiques de développement	1	—	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				
Bases de données et autres supports numériques : portail des pays les moins avancés consacré aux mesures de soutien international ; données sur les pays les moins avancés, études d'impact ; outils de modélisation des politiques de développement durable ; base de données sur les perspectives économiques dans le monde.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse sur la situation économique mondiale ; déclarations publiques du Secrétaire général sur les questions nouvelles et l'économie mondiale.				

Sous-programme 7

Institutions publiques et administration numérique

Objectif

7.13 L'objectif est de favoriser la mise en place, dans la perspective du développement durable, d'une gouvernance, d'une administration et de services publics efficaces, efficaces, transparents, responsables, innovants et axés sur les citoyens.

Produits

7.14 On trouvera dans le tableau 7.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	9	9	9
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	1	1	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de l'administration publique	7	7	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	18	18	18
4. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
5. Séances du Conseil économique et social	6	6	6	6
6. Séances du Comité d'experts de l'administration publique	10	10	10	10
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	6	6
7. Projets sur le terrain relatifs à diverses questions liées à l'administration publique	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	8	8
8. Forum lié au Prix des Nations Unies pour le service public et à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique	2	2	2	2
9. Atelier régional avec des ministres sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'institutions publiques liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies y compris)	1	1	1	1
10. Forum sur la gouvernance d'Internet	–	1	1	1
11. Séminaires de formation, ateliers ou concertations sur diverses questions liées à l'administration publique	5	4	4	4
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
12. <i>United Nations e-Government Survey</i>	–	–	1	–
13. <i>World Public Sector Report</i>	1	1	–	1
14. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	1	1	1	1
15. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique au service du développement durable	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	5
16. Cours de formation en ligne relatifs à des questions liées à l'administration publique	2	2	2	2
17. Activités ou documentation techniques relatives à des questions liées à la gouvernance et aux institutions publiques au service du développement durable	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : élaboration de directives, de manuels ou de supports pour le secteur public ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'évaluation des besoins en matière d'administration et de finances publiques.

Bases de données et autres supports numériques : sites Web et bases de données sur des questions liées à l'administration publique.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance.

Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

Objectif

7.15 L'objectif est de mettre en œuvre véritablement une gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément à l'instrument des Nations Unies sur les forêts, à ses objectifs d'ensemble et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Produits

7.16 On trouvera dans le tableau 7.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.8

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	8	8	8
1. Rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts	7	8	8	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	19	20	20
2. Réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts	16	16	16	16
3. Réunions d'experts sur la gestion durable des forêts, les contributions des forêts à diverses questions, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts	3	3	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	13	8	8
4. Projet sur le financement des forêts et l'élaboration de stratégies nationales de financement	7	11	6	6
5. Projet sur l'instrument des Nations Unies sur les forêts et diverses autres questions liées aux forêts	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	21	8	7
6. Séminaires et ateliers de formation sur le financement forestier	7	19	6	6
7. Séminaires et ateliers de formation sur le développement durable	2	2	2	1
Publications (nombre de publications)	—	—	—	1
8. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	—	—	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	7	7
9. Activités ou documentation techniques relatives à la gestion durable des forêts	5	5	3	3
10. Activités ou documentation techniques relatives aux contributions des forêts à diverses questions, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux forêts	4	4	2	2
11. Activités ou documentation techniques relatives au financement et à l'élaboration de stratégies nationales de financement	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et activités d'information touchant diverses questions liées aux forêts.				
Bases de données et supports numériques concernant le centre d'information.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, notamment la Journée internationale des forêts et les manifestations organisées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts ; brochures, plaquettes, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information sur la gestion durable des forêts, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse/communiqués de presse sur le Forum des Nations Unies sur les forêts ; conférences de presse/communiqués de presse à l'occasion de la Journée internationale des forêts.				

Sous-programme 9

Financement du développement durable

Objectif

7.17 L'objectif est d'assurer en permanence le suivi et l'examen de la mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba et la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Produits

7.18 On trouvera dans le tableau 7.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.9

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	52	52	54	52
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	6	6	6	6
2. Documents destinés au Conseil économique et social	1	1	3	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	45	45	45	45
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	199	199	207	199
4. Séances de l'Assemblée générale	10	10	10	10
5. Séances du Conseil économique et social	41	41	45	41
6. Réunions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	16	16	16	16
7. Réunions des sous-comités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	64	64	64	64
8. Réunions du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	30	30	30	30
9. Réunions d'experts sur les questions liées au financement du développement durable	38	38	42	38
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	—	6	—
10. Projet de renforcement des capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques	1	—	1	—
11. Projet relatif aux questions de politique générale régionales concernant l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et leur suivi	1	—	1	—
12. Projet de renforcement des capacités nationales en ce qui concerne certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques	1	—	1	—
13. Projet d'estimation des besoins et d'étude d'impact visant à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques	1	—	1	—
14. Projets de gestion des biens au niveau local	2	—	2	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20	11	20	13
15. Manifestation sur le processus d'examen du financement du développement	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
16. Atelier sur la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement	10	1	10	3
17. Dialogues interactifs	3	3	3	3
18. Tables rondes ministérielles	2	2	2	2
19. Séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et des acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	4	1	5	4
20. Mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba : rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement en 2019 et 2021	1	1	1	1
21. <i>Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement</i> (mise à jour)	1	—	1	1
22. <i>United Nations Practical Manual on Transfer Pricing for Developing Countries</i> (mise à jour)	1	—	1	1
23. Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement	1	—	1	1
24. <i>Handbook on Dispute Resolution and Avoidances</i>	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	24	19	26	18
25. <i>Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries</i>	—	—	1	—
26. Handbook on carbon taxation	—	—	—	1
27. <i>Guidelines on the tax treatment of official development assistance projects</i>	—	—	1	—
28. Documents issus des consultations multipartites sur le financement du développement	1	1	1	1
29. Mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba : forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement en 2019 et 2021	1	1	1	1
30. <i>Building on Monterrey: selected policy issues on financing for development</i> (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement)	1	1	1	1
31. Préparation de bulletins d'information et d'autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement	2	2	2	2
32. Études analytiques sur des questions relatives à la coopération au service du développement, y compris la coopération Sud-Sud, et évaluation indépendante des tendances et des progrès en matière de coopération pour le développement	2	2	2	2
33. Notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement en vue des réunions de haut niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés	8	8	8	8
34. Page d'accueil consacrée au financement du développement durable, annexe en ligne du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et site Web du Forum pour la coopération en matière de développement	4	—	4	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
35. Pochettes d'information sur la tenue de manifestations sur le financement du développement durable	1	1	1	1
36. Notes de réflexion résumant certaines des questions abordées dans le rapport sur le financement du développement durable (<i>Financing for Sustainable Development Report</i>)	1	1	1	1
37. Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : revenus des services	1	1	1	—
38. Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : intérêts et autres frais financiers	1	1	1	—
39. Compte rendu de la réunion du Sous-Comité de la fiscalité des industries extractives des pays en développement	1	—	1	—

C. Activités de fond

Consultations, conseils et activités d'information touchant les travaux du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable ; le financement du développement durable et des objectifs de développement durable, à l'intention de membres d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, d'universités, de fondations et d'entités du système des Nations Unies ; exposés/avis d'experts donnés aux États Membres sur les questions de développement durable, y compris des consultations bilatérales et des réunions intergouvernementales de haut niveau.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ; réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, manifestation sur le financement du développement durable ; consultations multipartites sur le financement du développement ; travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ; publication du rapport sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*).

Plateformes numériques et contenus multimédias : tribunes libres et blogs ; sites Web du Bureau du financement du développement durable, tels que la page d'accueil consacrée au financement du développement durable, l'annexe en ligne du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le site Web du Forum pour la coopération en matière de développement et le site Web du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

Programme 8

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Orientations générales

Mandats et considérations générales

8.1 Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé de promouvoir, de soutenir et de coordonner l'exécution des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et la réalisation des différents objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, et de faire rapport sur les progrès accomplis ; il joue également un rôle de mobilisation. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les textes suivants : la résolution [56/227](#), portant création du Bureau ; la résolution [59/311](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ; la résolution [65/280](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ; la résolution [69/15](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ; la résolution [69/137](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ; la résolution [70/294](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ; la résolution [74/3](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ; la résolution [74/15](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ; la résolution [74/232](#), par laquelle l'Assemblée a défini les modalités de convocation de la cinquième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés ainsi que le rôle et la contribution du Bureau.

8.2 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale) appuie la mise en œuvre des trois programmes d'action, qui en font tous partie intégrante : le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa. Il est en outre indiqué dans le Programme 2030 que, dans le cadre du suivi et de l'examen des progrès accomplis au niveau mondial, des liens tangibles devraient être établis avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, notamment ceux concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

8.3 D'après les évaluations des progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable, les pays les plus vulnérables se situent loin derrière les autres pays en développement. Pour que la promesse de ne laisser personne de côté puisse être tenue, il faut accorder une attention particulière à ces pays. Les programmes d'action conçus spécialement pour eux doivent donc être exécutés en synergie avec le Programme 2030.

8.4 Les effets actuels de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et leurs répercussions escomptées pour 2021, vont probablement amplifier les problèmes auxquels ces groupes de pays sont déjà confrontés en matière de développement durable. Leurs capacités seront encore plus limitées, ce qui entravera lourdement leur capacité à mettre en œuvre et à assurer le suivi des programmes d'action spécifiquement conçus pour eux, ainsi que du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et de « l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » et ce qu'il vise à atteindre, et freinera considérablement leurs efforts visant à éradiquer l'extrême pauvreté, à promouvoir la durabilité environnementale et à atteindre une croissance économique élevée et durable.

8.5 Alors que les pays du monde entier entrent dans la dernière décennie de mise en œuvre du Programme 2030, le Bureau de la Haute-Représentante continuera de sensibiliser la communauté internationale aux préoccupations des trois groupes de pays, de plaider pour que celles-ci fassent partie des priorités du programme mondial de coopération au service du développement et de s'assurer que les besoins particuliers de ces pays ne sont pas perdus de vue. Il assurera un contrôle et un suivi des efforts visant à promouvoir les politiques et mesures de soutien mises en œuvre dans les pays en situation particulière et à leur intention, compte tenu de leurs programmes d'action respectifs et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030).

8.6 En outre, en collaboration avec les partenaires de développement, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec le secteur privé, les parlements, la société civile et le monde universitaire, le Bureau de la Haute-Représentante encouragera l'intégration et l'application au niveau national des politiques définies dans chacun des trois programmes d'action et incitera les parties prenantes à accroître leur contribution en faveur de la réalisation du développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

8.7 Le Bureau de la Haute-Représentante aidera également les trois groupes de pays à renforcer leurs moyens d'action aux fins de la mise en œuvre effective des programmes d'action au niveau national. Il formera des partenariats pour appuyer l'exécution des trois programmes d'action et promouvoir la coopération Sud-Sud dans divers domaines au profit des trois groupes de pays. En outre, les difficultés que connaissent ces groupes de pays étant similaires, notamment leurs faiblesses structurelles, leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, la petite taille de leur économie, la place marginale qu'ils occupent dans l'économie mondiale, leur accès limité à la technologie et leurs désavantages géographiques, il maximisera les effets de synergie entre les trois sous-programmes.

8.8 Ces groupes de pays auront donc besoin du soutien renouvelé de l'ensemble de la communauté internationale pour se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 et, en même temps, pour continuer à mettre en œuvre et à suivre les programmes d'action spécifiquement conçus pour eux et les textes issus des examens à mi-parcours de ces programmes d'action, ainsi que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et d'autres cadres mondiaux.

8.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Les conditions de sécurité et la situation politique qui règnent dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et dans les régions environnantes sont propices à la mise en œuvre des trois programmes d'action, à savoir le nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa ;

b) Les partenaires de développement continuent d'agir au niveau international de façon à soutenir ces pays dans les domaines du financement du développement, de l'accès aux marchés, de la technologie et de l'assistance technique ;

c) La pandémie de COVID-19 risque d'exacerber les vulnérabilités structurelles et les problèmes auxquels ces groupes de pays en situations particulières sont confrontés, menaçant d'entraîner la perte de nombreux acquis en matière de développement. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent envisager de renforcer leur soutien et l'attention accordée à ces groupes de pays afin de les aider à mettre en œuvre les programmes d'action spécifiquement conçus pour eux, en synergie avec le Programme 2030.

8.10 Le Bureau de la Haute-Représentante prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il est tenu compte de ces questions tout au long du cycle de programmation, depuis l'élaboration du budget-programme, auquel contribue la personne chargée de la coordination des questions de genre du Bureau, jusqu'à la présentation de ses domaines de travail. Le Bureau tient compte des questions de genre dans ses outils de sensibilisation et d'information : site Web, médias sociaux, bulletins d'information et publications sur papier. Ces outils favorisent également l'inclusion des femmes et des hommes dans les domaines d'activité prioritaires des programmes d'action en faveur des trois groupes de pays et des objectifs de développement durable et met en évidence le rôle que chacun et chacune y jouent. En outre, en tant que championne de l'initiative SheTrades du Centre du commerce international, la Haute-Représentante plaide en faveur d'un écosystème de solutions intégrées qui permettent aux femmes de prospérer économiquement grâce au commerce. De même, en tant que Championne internationale de l'égalité des sexes, elle milite pour que les obstacles à cette égalité soient éliminés et pour que les femmes et les hommes, les filles et les garçons, se voient offrir des chances égales de réaliser leur potentiel. Elle participe également à des manifestations de haut niveau consacrées aux questions de genre aux niveaux mondial et régional afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation de l'égalité des sexes, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Le Bureau élabore un certain nombre de supports de connaissance, notamment des rapports du Secrétaire général sur l'état d'avancement des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, des notes analytiques et autres documents techniques et des documents d'orientation de fond sur les principaux problèmes et priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Ces

documents, qui s'appuient sur les données disponibles, ventilées par sexe, tiennent systématiquement compte des questions de genre chaque fois que cela est pertinent.

8.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau de la Haute-Représentante dirigera la coordination interorganisations des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre des programmes d'action des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en vue de fournir un appui mieux coordonné et intégré à la mise en œuvre des programmes d'action pour ces groupes de pays, dans le prolongement du Programme 2030. Il renforcera sa collaboration avec le Bureau de coordination des activités de développement pour soutenir l'exécution et le suivi au niveau national des programmes d'action et du Programme 2030 dans les trois groupes de pays. De même, et compte tenu des objectifs des réformes du système de développement lancées par le Secrétaire général, qui consistent à tirer parti des ressources et des compétences du système des Nations Unies pour le développement et à promouvoir les partenariats, il aidera les pays vulnérables à bénéficier des conseils stratégiques intégrés, de l'appui à l'établissement de normes et des capacités techniques du système des Nations Unies. Il favorisera en outre l'établissement de partenariats plus étroits avec d'autres entités et organisations internationales et régionales, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Union internationale des télécommunications, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes, et avec les banques et organisations régionales, les universités, la société civile et le secteur privé, et ce, à l'appui du développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il continuera également à travailler avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pour aider ce groupe de pays à accéder à la science, à la technologie et à l'innovation et avec le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral pour aider ces derniers à élaborer des politiques éclairées. Il renforcera également la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et intensifiera sa collaboration avec tous les marchés émergents.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.12 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

56/227	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
59/311	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	70/294	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

74/15 Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Produits

8.13 On trouvera dans le tableau 8.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 8.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7	6	7
1. Réunions des groupes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	4	4	3	4
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	—	1
5. Rapports thématiques du Bureau de la Haute-Représentante	1	1	—	1

Programme de travail

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

Objectif

8.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, ainsi que de permettre à ces pays de sortir effectivement de la catégorie des pays les moins avancés.

Stratégie

8.15 Pour contribuer à renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, le sous-programme continuera d'appuyer les États Membres dans l'action intergouvernementale qu'ils mènent pour répondre aux priorités des pays les moins avancés, notamment en dirigeant les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il élaborera des documents analytiques

sur les moyens de remédier aux difficultés que connaissent les pays les moins avancés et facilitera la mise en commun des expériences et la transmission du savoir entre ces derniers dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle, notamment au moyen des technologies de l'information et des communications et d'une gestion durable de l'énergie, en étroite collaboration avec les États Membres. Il poursuivra en outre ses activités de sensibilisation visant à mobiliser des ressources en faveur du développement durable des pays les moins avancés. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, appuie davantage les pays les moins avancés de manière à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Cet appui se traduira par l'adoption d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, qui englobera toutes les priorités de ces derniers, et par l'intégration de ce programme dans les plans nationaux de développement durable et les stratégies de coopération au service du développement, y compris les programmes de travail des entités des Nations Unies. Le sous-programme aidera donc les États Membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment : l'objectif 1 et la cible 1.a (Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes) ; l'objectif 13 et la cible 13.b (Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés) ; l'objectif 17 et les cibles 17.2 (Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer entre 0,15 % et 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés), 17.5 (Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés), 17.11 (Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020) et 17.12 (Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent). Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : la transmission du savoir entre les pays les moins avancés a été facilitée dans le cadre de la réunion des points focaux nationaux organisée en 2019, qui a porté sur tous les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul et apporté des pistes de réflexion en vue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Bureau a en outre aidé les États Membres lors de négociations intergouvernementales, qui ont abouti à des décisions sur les préparatifs de fond de la Conférence et à des objectifs ambitieux pour celle-ci.

8.16 Pour permettre aux pays les moins avancés de sortir effectivement de cette catégorie, le sous-programme continuera d'apporter son aide aux pays en voie de reclassement et aux partenaires de développement, en proposant des ateliers et un appui technique adapté à leurs besoins particuliers sur les moyens de mettre en place des mécanismes consultatifs avec les partenaires de développement et d'élaborer des stratégies de transition sans heurt que les pays poursuivront après leur reclassement. Il continuera à faciliter la transmission du savoir, car les pays en voie de sortie peuvent tirer profit de l'expérience des pays déjà retirés de la liste ou plus avancés dans le processus de reclassement. Cet appui sera fourni par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement, qui est dirigée par le Bureau. Le travail

qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les moyens dont disposent les pays en voie de reclassement pour parvenir à une transition sans heurt. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la finalisation, en 2019, de la stratégie de transition sans heurt que le Gouvernement vanuatuan a établi avec l'aide du système des Nations Unies, le pays devant être reclassé à la fin 2020. En outre, la participation active de plus de 20 partenaires de développement aux deux ateliers conjoints des Nations Unies organisés par l'équipe spéciale interinstitutions en 2019, à Sao Tomé-et-Principe et aux Îles Salomon, témoigne de l'aide que la communauté internationale apporte aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés. Les partenaires de développement ont de nouveau confirmé qu'ils continueraient d'appuyer les pays s'apprêtant à sortir de la liste. En outre, les pays les moins avancés et les partenaires de développement ont engagé des discussions sur les moyens d'encourager les pays en voie de reclassement.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : aide des entités des Nations Unies aux pays les moins avancés sur le point d'être reclassés : prolongation de la période préparatoire (résultat déjà défini pour 2020)

8.17 Les travaux relatifs au reclassement des pays les moins avancés se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on aidera ces derniers à établir des stratégies de transition sans heurt, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 8.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les pays les moins avancés appelés à être reclassés n'ont pas établi de stratégie de transition sans heurt	Les pays les moins avancés appelés à être reclassés commencent à préparer leur stratégie de transition sans heurt, avec le concours des entités des Nations Unies	Au moins 2 des pays les moins avancés se sont dotés d'une stratégie de transition sans heurt	Les pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés et les pays en voie de l'être mettent en commun leurs données d'expérience et les enseignements tirés du processus de reclassement

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : un nouveau cadre mondial favorisant les progrès en matière de développement durable dans les pays accusant le plus de retard (nouveau résultat)

8.18 Alors que le Programme d'action d'Istanbul arrive à son terme en 2020, la communauté internationale constate que les pays les moins avancés sont les pays les plus vulnérables et ont besoin d'un appui international accru pour surmonter les difficultés structurelles qu'ils rencontrent dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si les taux de pauvreté dans les pays les

moins avancés ont diminué, passant de 40,5 % en 2010 à 35,2 % en 2015, ils sont toujours plus de trois fois supérieurs à la moyenne mondiale. Selon des projections récentes, si les tendances actuelles se poursuivent, près de 30 % de la population vivra toujours dans l'extrême pauvreté en 2030. La transformation structurelle et le renforcement des capacités de production progressent lentement, car la plupart des économies sont encore largement axées sur les produits de base. L'accroissement du taux de sous-alimentation dans les pays les moins avancés reste préoccupant. L'augmentation de la dette, les conséquences néfastes des changements climatiques et les incertitudes grandissantes à l'échelle mondiale pourraient freiner l'activité économique et compromettre davantage la croissance économique prévue. Si le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (par rapport au nombre total de sièges) dans les pays les moins avancés est passé de 19,3 % en 2010 à 22,0 % en 2019, il reste inférieur à la moyenne mondiale de 24,3 %. Les objectifs du Programme d'action d'Istanbul n'ayant été que partiellement atteints, toutes les parties prenantes devront accroître et conjuguer leurs efforts pour remédier aux problèmes auxquels se heurtent les pays les moins avancés. Ceux-ci n'ont plus que 10 ans pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable et seront encore plus à la traîne si l'on maintient le statu quo.

8.19 Conformément à la résolution [74/232](#) de l'Assemblée générale et dans le cadre du sous-programme, les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra au Qatar en mars 2021, ont commencé. De vastes préparatifs associant toutes les parties prenantes et menés par le Bureau seront indispensables si l'on veut que des contributions et des analyses solides et prospectives, établies à partir des examens nationaux, régionaux et mondiaux, soient fournies aux États Membres pour les aider à définir, lors de la Conférence, des mesures et des politiques concrètes, ciblées et efficaces qui auront une incidence importante sur les possibilités qu'ont les pays les moins avancés de surmonter leurs problèmes structurels, d'être effectivement compétitifs sur les marchés régionaux et mondiaux et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

8.20 Le sous-programme a commencé à préparer les examens de fond nationaux, régionaux et mondiaux auxquels participeront l'ensemble des principales parties prenantes du Programme d'action d'Istanbul. Les recommandations issues de ces examens inclusifs et approfondis sur les priorités du Programme alimenteront les travaux du comité préparatoire intergouvernemental, qui se réunira à deux reprises, en juillet 2020 et en janvier 2021, pour convenir des éléments du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, lequel sera ensuite finalisé et adopté lors de la cinquième Conférence. Dans sa résolution [74/232](#), l'Assemblée générale a souligné expressément qu'il importait que toutes les parties prenantes concernées, notamment les parlementaires, la société civile et le secteur privé, participent effectivement à la Conférence et à ses préparatifs. La mise sur pied d'un réseau de coordonnateurs résidents dans les pays les moins avancés contribuera également aux préparatifs, étant donné que ce réseau permettra d'améliorer la communication et la coordination.

Situation interne et réponse

8.21 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait, dans le cadre de son mandat, de mettre au point des approches efficaces et durables permettant d'associer de manière plus étroite et efficace de nombreuses autres parties prenantes, telles que les parlementaires, les universitaires, le secteur privé, la société civile, les jeunes des pays les moins avancés et les partenaires de développement de ces derniers, aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en partie parce que ces parties prenantes ne participaient pas pleinement à la

mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. En réponse, le sous-programme élaborera et mettra en œuvre des stratégies concrètes, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies, de grands groupes et des acteurs extérieurs, notamment par l'entremise de son groupe consultatif interorganisations, par exemple, en tirant parti du rôle que joue la Haute-Représentante en sa qualité de membre de la Commission « Le large bande au service du développement durable ». Ces stratégies éclaireront les travaux menés dans le cadre du sous-programme avec diverses parties prenantes, en particulier la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé, les parlementaires et les représentants des jeunes, de sorte que leurs idées et solutions pratiques soient pleinement prises en compte dans les discussions intergouvernementales au niveau mondial et qu'un rôle important leur soit accordé à la Conférence et dans le cadre de l'application du texte qui en sera issu. Le Bureau a ainsi l'intention de s'associer à l'Institut mondial pour la recherche en économie du développement, au Réseau des solutions pour le développement durable et au Gouvernement finlandais pour leur demander de mener des études universitaires contenant des recommandations concrètes qui offriraient une analyse rigoureuse sur laquelle pourraient s'appuyer les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement pour négocier le nouveau programme d'action qui sera adopté à l'issue de la Conférence.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.22 Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, ainsi que de permettre à ces pays de sortir effectivement de la catégorie des pays les moins avancés, comme devrait le montrer l'adoption d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui, compte tenu des résolutions 73/242 et 74/232 de l'Assemblée générale, soit fondé sur des politiques internationales et nationales donnant de bons résultats, sur la réaffirmation de l'engagement mondial pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, ainsi que sur l'engagement de la communauté internationale à renforcer, en complément des ressources internes, son appui et son action en faveur des pays les moins avancés. La manifestation de haut niveau des Nations Unies que le Secrétaire général a été invité à convoquer pendant la Conférence en vue de mobiliser pleinement les entités des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés devrait permettre de mieux coordonner l'aide que le système des Nations Unies apporte à ces pays ; il s'agira notamment d'accorder la priorité à ces derniers dans les programmes de travail et d'intensifier l'appui technique qui leur est offert pour qu'ils surmontent les difficultés qui leur sont propres. Ce nouveau programme d'action devrait tenir compte des points de vue de toutes les parties prenantes, notamment de la société civile, du monde universitaire, du secteur privé, des parlementaires et des représentants des jeunes, et prévoir des mesures permettant de s'attaquer aux nouveaux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés.

Tableau 8.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les États Membres adoptent la résolution 73/242 de	Les États Membres adoptent la résolution 74/232 de	Toutes les parties prenantes participent aux réunions	Un nouveau programme d'action pour les pays les

2017	2018	2019	2020	2021
	l'Assemblée générale, dans laquelle ils décident de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	l'Assemblée générale, dans laquelle ils appellent toutes les parties prenantes à participer effectivement à la Conférence	préparatoires de la Conférence	moins avancés, orienté vers l'action et tenant compte des points de vue de toutes les parties prenantes, est adopté

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.23 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme

Résolution de l'Assemblée générale

[73/242](#) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolution du Conseil économique et social

[2019/3](#) Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Produits

8.24 On trouvera dans le tableau 8.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.4

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	4	10
1. Rapports devant être présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, notamment sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	1	1	1	1
2. Documents pour le comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	—	—	3	3
3. Documents pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	—	—	—	6

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	54	53	58	71
4. Séances de l'Assemblée générale	13	13	13	13
5. Séances du Conseil économique et social, notamment celles consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, et forum politique de haut niveau sur le développement durable	10	10	10	10
6. Réunions régionales d'examen sur le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	4	4	4	2
7. Réunions ministérielles annuelles des pays les moins avancés et consultations sur leurs résultats	5	5	5	5
8. Réunions du Conseil d'administration de la Banque de technologies	3	3	—	—
9. Réunions des groupes spéciaux d'experts sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et des thèmes prioritaires connexes des pays les moins avancés	9	8	3	3
10. Réunions du Groupe des pays les moins avancés	10	10	10	10
11. Réunion du comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	—	—	8	10
12. Manifestations préalables à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	—	—	5	—
13. Réunions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	—	—	—	18
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	6	6
14. Ateliers à l'intention des points focaux nationaux des pays les moins avancés, réunion ministérielle et tables rondes sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul	4	4	4	4
15. Forums sur les partenariats pour les pays les moins avancés à l'intention des principales parties prenantes	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	18	14	13	8
16. Rapports sur l'état des pays les moins avancés	1	—	1	1
17. Rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et les effets de synergie avec les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba	5	4	3	3
18. Rapport sur les progrès accomplis par les pays les moins avancés en vue de leur retrait de la liste (support électronique)	1	1	—	—
19. Rapport sur l'atténuation des crises et la résilience dans les pays les moins avancés (support papier et support électronique)	1	1	—	—
20. Rapport sur les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	—	—	1	—
21. Documents de réflexion thématiques et notes de synthèse sur des questions clefs relatives aux pays les moins avancés, notamment la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans lesdits pays (support électronique)	10	8	8	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays les moins avancés ; communication aux États Membres d'informations sur les travaux du Bureau et les progrès accomplis en vue de la création de la Banque de technologies ; tenue de réunions interinstitutions sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ; documents pour les réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale, notamment sur la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ; bulletins d'information.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays les moins avancés.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les pays les moins avancés ; vidéo donnant des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ; tenue à jour des pages Web consacrées au sous-programme et d'une page Web sur la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

Objectif

8.25 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité, de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, d'accroître leur coopération au niveau régional et leur participation aux échanges régionaux et mondiaux, et d'intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable.

Stratégie

8.26 Pour contribuer à renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité afin de soutenir le développement durable, de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent et d'accroître leur coopération au niveau régional et leur participation aux échanges sous-régionaux, régionaux et mondiaux et de renforcer les institutions ainsi que la protection sociale et environnementale, le sous-programme continuera d'apporter un soutien aux États Membres dans le cadre de leurs processus intergouvernementaux, notamment en fournissant un appui fonctionnel fondé sur des données factuelles au Groupe des pays en développement sans littoral dans le cadre de ses réunions, conformément au Programme d'action de Vienne, au Programme 2030, à l'Agenda 2063 et à l'Accord de Paris. Ce soutien passera par l'organisation de séances d'information sur toutes les questions intéressant le Groupe, y compris, mais sans s'y limiter, le transit et les transports, le commerce international, les technologies de l'information et des communications, l'intégration régionale et les changements climatiques, conformément aux priorités des pays en développement sans littoral. Le sous-programme procédera également à des analyses portant sur les priorités énoncées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dont les résultats orienteront à la fois les services de soutien et les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. En ce qui concerne la facilitation du commerce, par exemple, le sous-

programme s'appuiera sur des études techniques pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, recensera les difficultés rencontrées et formulera des recommandations pour contribuer à améliorer l'application de l'Accord dans les pays en développement sans littoral. Il organisera également des activités de renforcement des capacités et facilitera l'échange d'expériences et la transmission du savoir entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit pour ce qui est des priorités d'action énoncées dans le Programme d'action de Vienne. Il poursuivra en outre ses activités de sensibilisation afin d'accroître l'appui international en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, des textes issus de l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que du Programme 2030. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, il organisera des réunions avec les partenaires de développement et les organisations concernées afin de mettre en lumière les difficultés que rencontrent les pays en développement sans littoral et de mobiliser un appui à cet égard. Il mettra également à profit les réunions importantes pour faire mieux connaître les besoins des pays en développement sans littoral en matière de développement, notamment en organisant des manifestations parallèles dans le cadre de grandes réunions régionales et mondiales, telles que le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, fournira aux pays en développement sans littoral un appui accru visant à répondre aux besoins et aux difficultés résultant de leur enclavement ; les priorités et les intérêts de ces pays seront mieux pris en compte dans les textes issus des réunions régionales et mondiales ; de nouvelles initiatives seront mises en œuvre pour améliorer le transit et faciliter le commerce. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le nombre accru de références dans les nouvelles déclarations, résolutions et décisions adoptées aux niveaux mondial et régional en faveur des pays en développement sans littoral, notamment dans le communiqué issu de la cinquante et unième réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tenue à Paris les 30 et 31 octobre 2017, dans lequel les participants ont reconnu que les pays en développement sans littoral figuraient parmi les pays qui avaient des difficultés à participer à l'économie mondiale et qui risquaient d'être marginalisés, et se sont félicités des efforts faits par les membres de l'Union européenne pour élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement en faveur des pays qui en avaient besoin, notamment les pays en développement sans littoral, et pour poursuivre les travaux analytiques permettant de fournir un appui aux pays ayant le plus besoin d'une telle aide, notamment les pays en développement sans littoral ; et dans la déclaration politique adoptée à l'issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, dans laquelle les participants ont reconnu que les pays en développement sans littoral faisaient partie des pays vulnérables qui rencontraient des difficultés particulières et souligné qu'il importait de mener une action concertée pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

8.27 Pour faciliter les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable dans les pays en développement sans littoral – processus qui implique de transférer la main-d'œuvre et le capital jusque-là affectés à des activités et à des secteurs peu productifs et à faible valeur ajoutée vers d'autres plus rentables, le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel à ces pays pour les aider à promouvoir cette transformation structurelle, notamment au moyen de rapports d'analyse et d'ateliers visant à faciliter l'élaboration de politiques en la matière, à renforcer les interactions avec les organisations internationales compétentes et le secteur privé, à encourager

l'échange d'expériences et la transmission du savoir entre États Membres et à renforcer la coordination interinstitutions et la cohérence de la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer la capacité des pays en développement sans littoral de concevoir et d'élaborer des politiques favorisant la transformation structurelle de leur économie. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création par plusieurs de ces pays (Afghanistan, Arménie, Botswana, Éthiopie, Kazakhstan et République démocratique populaire lao) de parcs industriels, de zones franches industrielles et de zones économiques spéciales, éléments essentiels pour stimuler les capacités de production, les changements structurels et la diversification des exportations.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : resserrer le maillage des pays en développement sans littoral (résultat déjà défini pour 2020)

8.28 Les travaux relatifs à la connectivité des pays sans littoral se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni à ces pays aux fins de l'élaboration de projets d'infrastructure susceptibles d'être financés et de l'adoption et de l'application de procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs. Lors de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, les États Membres se sont déclarés très intéressés par la fourniture d'une assistance technique et d'une aide en matière de renforcement des capacités, notamment à l'appui d'initiatives concrètes en matière de transit, de facilitation du commerce, d'établissement de couloirs et de transformation structurelle de l'économie.

Tableau 8.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les pays en développement sans littoral ont dit vouloir renforcer leur aptitude à mettre au point des projets d'infrastructure susceptibles d'être financés et à adopter et à appliquer des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées	Les pays en développement sans littoral renforcent leurs capacités avec l'aide du Bureau de la Haute-Représentante, de diverses entités des Nations Unies et de partenaires de développement, de façon à mettre au point des projets d'infrastructure susceptibles d'être financés et à adopter et à appliquer des procédures commerciales	2 pays au moins ont mis au point des projets d'infrastructures routières susceptibles d'être financés et prêts à être proposés aux investisseurs, et adopté et appliqué des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées	2 initiatives concrètes au moins sont mises en œuvre par les pays en développement sans littoral et les pays de transit en matière de transit, de facilitation du commerce, d'établissement de couloirs et de transformation structurelle de l'économie

2017	2018	2019	2020	2021
		internationales simplifiées et harmonisées		

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration du transit à l'appui du renforcement du potentiel commercial des pays en développement sans littoral (nouveau résultat)

8.29 Les pays en développement sans littoral rencontrent des difficultés particulières, notamment parce que leurs exportations et leurs importations doivent franchir de multiples frontières et être acheminées par différents moyens de transport, mais aussi parce que les infrastructures de transport en transit sont inadaptées. Compte tenu des coûts commerciaux élevés qu'ils supportent, leurs exportations ne sont pas compétitives sur les marchés mondiaux, de sorte qu'ils sont tenus à l'écart des échanges internationaux et continuent d'être à l'origine de moins de 1 % des exportations mondiales. L'amélioration du transit aux frontières et d'une frontière à l'autre est essentielle pour leur permettre de faire face à ces coûts commerciaux élevés, d'accroître leur participation aux échanges mondiaux et de réaliser les objectifs de développement durable. L'amélioration du transit des biens et des personnes en provenance de pays en développement sans littoral exige d'améliorer à la fois les infrastructures matérielles, notamment de transport, et les infrastructures immatérielles, telles que le cadre juridique et réglementaire, les normes, les mesures visant à faciliter le commerce et les procédures applicables aux couloirs commerciaux. Les difficultés particulières auxquelles se heurtent ces pays exigent une stratégie unique et accélérée en matière de facilitation des échanges et une coopération efficace en matière de transit. Il importe donc de recenser et d'évaluer les mesures qui pourraient permettre de remédier aux coûts commerciaux élevés et aux problèmes de transit, et d'accorder un rang de priorité élevé à de telles mesures dans les plans de mise en œuvre. Il est également essentiel de fournir un appui politique, analytique et technique à la mise en place, au fonctionnement et à la gestion des couloirs de transit afin de promouvoir la connectivité régionale et de tirer le plus grand parti des possibilités économiques qui y sont associées.

8.30 En 2019, le sous-programme a mené diverses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à améliorer le transit et à faciliter le commerce, notamment en organisant des réunions ministérielles, des manifestations de haut niveau et des manifestations parallèles qui ont été l'occasion pour les pays d'échanger des expériences dans ce domaine.

Situation interne et réponse

8.31 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de faire en sorte que tous les pays en développement sans littoral puissent participer et contribuer à toutes les délibérations intergouvernementales ayant trait à leur développement durable. Du fait de leurs ressources limitées, tous ne sont pas en mesure d'assister à toutes les réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. En réponse, le sous-programme adoptera une stratégie à deux volets pour 2021. Il s'agira en premier lieu de renforcer la communication avec toutes les missions et les autorités des pays en développement sans littoral chargées des questions relatives à la facilitation du commerce, aux transports et au transit afin de leur transmettre des informations sur les grandes réunions à venir et sur les progrès accomplis et les

résultats obtenus dans le cadre des principales réunions intergouvernementales. Le second volet consistera à fournir un appui – au niveau des experts comme des ambassadeurs – aux réunions lors desquelles le Groupe des pays en développement sans littoral examine et approuve ses positions communes. Par ailleurs, le sous-programme redoublera d'efforts pour fournir à la présidence et au Bureau du Groupe, à leur demande, un appui fonctionnel fondé sur des données factuelles dans le cadre de leur participation et de leur contribution à toutes les principales réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, lors desquelles ils s'expriment au nom de tous les pays en développement sans littoral.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.32 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer les politiques et les capacités afin d'aider les pays en développement sans littoral à améliorer leur connectivité, à réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, à accroître leur coopération au niveau régional et leur participation aux échanges régionaux et mondiaux, et à intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable, comme devrait le montrer l'adoption par les États Membres de nouvelles initiatives visant à améliorer le transit et à faciliter le commerce et les changements structurels, notamment en contribuant à généraliser l'adoption de postes frontière, de couloirs, de zones franches industrielles et de parcs industriels à guichet unique et en favorisant la signature d'accords ayant pour effet de renforcer la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit.

Tableau 8.6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États Membres se montrent désireux de remédier aux problèmes de transit et demandent que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC soit rapidement ratifié et mis en œuvre	Les États Membres ratifient l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et demandent à tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier	Tous les pays en développement sans littoral qui sont membres de l'OMC ratifient l'Accord sur la facilitation des échanges et sollicitent une assistance technique, notamment à l'appui d'initiatives concrètes	Les États Membres se déclarent très intéressés par la fourniture d'une assistance technique et d'une aide en matière de renforcement des capacités dans les domaines du transit, de la facilitation du commerce, de l'établissement de couloirs et de la transformation structurelle de l'économie	Les États Membres adoptent de nouvelles initiatives pour améliorer le transit et faciliter le commerce et la transformation structurelle

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.33 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/137	Déclaration de Vienne et Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
73/243 ; 74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral		

Produits

8.34 On trouvera dans le tableau 8.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	1	1	1
1. Rapports établis à l'intention de l'Assemblée générale, notamment sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	1	1	1	1
2. Rapports et autres documents établis à l'intention de l'Assemblée générale sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne	4	1	—	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	34	50	35	35
3. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	9	13	13	13
4. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne	15	15	—	—
5. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	1	2	2	2
6. Réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral, consultations sur les documents issus de ces réunions et autres réunions ministérielles	4	10	10	10
7. Réunions du Groupe des pays en développement sans littoral	5	10	10	10
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	3	3	3
8. Projet relatif au renforcement des capacités d'analyse du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
9. Projet relatif au renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, la facilitation des échanges et la transformation structurelle	—	1	1	1
10. Projet relatif au renforcement de la participation des pays en développement sans littoral aux cadres de coopération bilatéraux et régionaux pertinents et de leur adhésion aux conventions internationales, et à l'établissement de couloirs	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	3	3	4
11. Table ronde sur le renforcement des capacités	1	1	1	1
12. Table ronde sur les pratiques exemplaires	1	2	1	1
13. Manifestations sur le renforcement des capacités, les pratiques exemplaires et les domaines thématiques en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres questions intéressant l'ONU, notamment l'énergie, les technologies de l'information et des communications, les infrastructures, l'objectif de développement durable n° 14, les changements climatiques et la désertification	—	—	1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	7	5	4
14. Rapport sur les questions thématiques et les indicateurs relatifs au Programme d'action de Vienne et au Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	2
15. Rapport sur les questions thématiques liées au développement des pays en développement sans littoral	1	5	3	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays en développement sans littoral ; réunions d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau ; coordination et organisation de deux réunions du Groupe consultatif interorganisations sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur la transformation structurelle de l'économie, le développement durable, les mesures de facilitation du commerce et d'autres questions intéressant les pays en développement sans littoral ; manifestations parallèles visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action de Vienne ; base de données des indicateurs relatifs aux pays en développement sans littoral ; collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies visant à faire en sorte que la mise en œuvre, le contrôle et le suivi du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030 soient cohérents et bénéficient d'effets de synergie aux niveaux national et régional ; préparation des contributions des pays en développement sans littoral aux cadres de contrôle et de suivi du Programme 2030 à l'échelle du système des Nations Unies, notamment le rapport établi à l'intention du Groupe de réflexion interinstitutions sur le suivi des décisions touchant le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale en faveur des pays en développement sans littoral.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral ; gestion des pages Web du sous-programme.

Sous-programme 3

Petits États insulaires en développement

Objectif

8.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement.

Stratégie

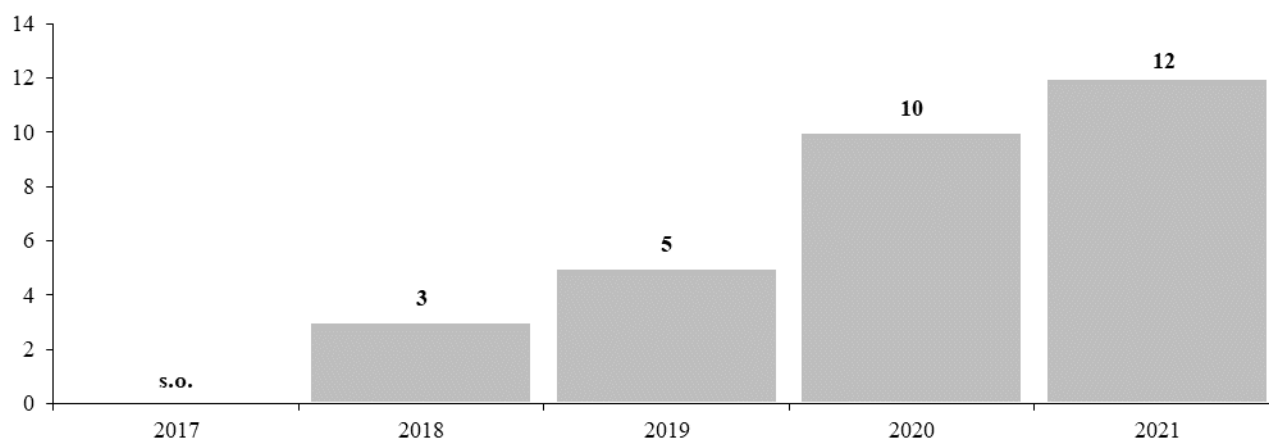
8.36 Pour contribuer à renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement, le sous-programme s'emploiera à mieux faire connaître la situation particulière de ces États en matière de réalisation du développement durable ; à mobiliser davantage de ressources en leur faveur dans des domaines prioritaires tels que les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; à faciliter les partenariats, en particulier entre ces États et le secteur privé ; à renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux national, régional et mondial sur les questions intéressant ces États et à promouvoir la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun de pratiques exemplaires par l'intermédiaire du réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement ; à améliorer la coordination entre les entités des Nations Unies qui œuvrent en faveur de ces États. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme devrait avoir pour résultat de renforcer les mesures internationales d'appui visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mettre en œuvre les Orientations de Samoa et l'Accord de Paris et de répondre à d'autres priorités en matière de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la fourniture aux petits États insulaires en développement d'un appui technique et financier accru et mieux ciblé et la mise en œuvre par les organismes des Nations Unies d'un plus grand nombre d'initiatives visant particulièrement ces États.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement de l'action du secteur privé en faveur des océans (résultat déjà défini pour 2020)

8.37 Les travaux portant sur la mobilisation d'investissements supplémentaires en faveur des petits États insulaires en développement se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme encouragera la contribution et la participation du secteur privé à la réalisation du développement durable dans ces États, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Mesure des résultats : nombre de partenariats relatifs aux océans noués par le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement pour la période 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa (nouveau résultat)

8.38 Sachant que les questions relatives aux petits États insulaires en développement ont progressivement pris la forme d'un programme de développement complexe et global, il importe de renforcer la coordination et la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies afin de promouvoir la coopération, la coordination et l'adoption d'une approche intégrée, éviter les doublons, accroître l'efficacité, favoriser la mise en commun des ressources, établir des objectifs communs, encourager la programmation conjointe, promouvoir l'harmonisation, améliorer le contrôle, l'évaluation et le suivi, et alléger la charge de travail que représente l'établissement de rapports pour les petits États insulaires en développement au niveau national.

8.39 Au paragraphe 120 des Orientations de Samoa, les parties ont souligné qu'il importait de veiller à ce que « les Orientations de Samoa et les questions relatives aux petits États insulaires en développement soient prises en compte à tous les niveaux dans les activités du système des Nations Unies [et à ce que] la cohérence de l'action menée, aux niveaux national, régional et mondial, par le système des Nations Unies eu égard à ces États [soit améliorée] ».

8.40 En 2019, les États Membres ont adopté la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, dans laquelle ils ont prié « toutes les entités du système des Nations Unies d'aborder les priorités concernant les petits États insulaires en développement et d'en tenir compte dans leurs plans stratégiques et de travail respectifs, conformément à leur mandat ».

8.41 La création du réseau de coordonnateurs résidents pour les petits États insulaires en développement constitue une nouvelle occasion de renforcer l'appui à la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030 ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Le sous-programme coordonnera ses travaux

avec les coordonnateurs résidents des petits États insulaires en développement pour appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa à l'échelon national et renforcer l'harmonisation avec le Programme 2030, notamment dans le cadre des réunions des coordonnateurs nationaux. Ces activités s'appuieront sur les travaux menés par le sous-programme pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, notamment en facilitant le consensus entre les entités des Nations Unies concernées et les autres parties prenantes sur la question du renforcement des capacités de coordination des bureaux des coordonnateurs résidents et de l'augmentation des ressources qui leur sont allouées dans le cadre de l'examen des bureaux multipays.

Situation interne et réponse

8.42 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de fournir un appui aux États Membres dans le cadre des délibérations intergouvernementales, compte tenu des divers processus intergouvernementaux qui se rapportent à des questions intéressant les petits États insulaires en développement, et de veiller à ce que les entités des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales qui s'emploient à appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa, abordent efficacement les priorités relatives à ces États et en tiennent compte dans leurs plans stratégiques et leurs plans de travail respectifs. En réponse, le sous-programme revitalisera le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, dont il contribue à coordonner les travaux, notamment grâce à un programme de travail annuel mieux ciblé, afin d'améliorer la coordination et la cohérence des activités menées à l'appui des petits États insulaires en développement et de faire en sorte que les questions relatives à ces États soient intégrées dans les travaux du système des Nations Unies. Il renforcera également les capacités du réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement, notamment au moyen de partenariats avec les établissements d'enseignement pertinents. Enfin, il tirera parti des cadres existants ou réformés, tels que le Mécanisme de coordination régionale pour les Caraïbes, et établira des liens plus étroits avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies renforcés (dans le cadre d'un système de bureaux multipays redynamisé), ainsi qu'avec les principaux acteurs régionaux et mondiaux, afin d'assurer la cohérence aux niveaux national, régional et mondial.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.43 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre de petits États insulaires en développement ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre (indicateur 13.2.1 relatif aux objectifs de développement durable).

Tableau 8.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États Membres adoptent la résolution 72/217 de	Les parties prenantes participent aux réunions	Les petits États insulaires en développement	Les petits États insulaires en développement	Un plus grand nombre de petits États insulaires en

2017	2018	2019	2020	2021
l'Assemblée générale, dans laquelle ils réaffirment la décision de convoquer, au Siège de l'Organisation, en septembre 2019, un examen de haut niveau d'une journée en vue d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	préparatoires régionales et interrégionales consacrées à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa et demandent notamment que soit renforcée la coordination aux niveaux national, régional et mondial sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement	expriment le besoin de recevoir un appui plus ciblé dans le cadre de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa	approuvent la fourniture, par le système des Nations Unies, d'un appui renforcé et davantage conforme aux priorités nationales et aux Orientations de Samoa dans le cadre de l'examen des bureaux multipays	développement déclarent avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégré en matière de changements climatiques, de résilience face à ces changements et d'émissions de gaz à effet de serre

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.44 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

59/311	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		
72/307	Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		

Produits

8.45 On trouvera dans le tableau 8.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.9

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	5	5	7
1. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	2	3	2	3
2. Réunions et consultations du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	2	2	2	2
3. Réunions du groupe des petits États insulaires en développement	—	—	1	2
B Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	—	—	—	1
4. Projet visant à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'attirer des financements du secteur privé à l'appui de l'action climatique	—	—	—	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	6	10	16
5. Séminaire sur l'appui fourni par les partenaires de développement aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	1	2	2	2
6. Séminaire ou manifestation de soutien à l'Alliance des petits États insulaires en matière de mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	—	—	1	2
7. Réunion du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	1	1	1	2
8. Séminaire sur la coordination des efforts visant à assurer la mise en œuvre et le suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030, avec les coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement	—	—	1	4
9. Séminaire sur les moyens par lesquels le système des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales internationales, y compris les organisations intergouvernementales régionales dont les petits États insulaires en développement sont membres, peuvent renforcer la collaboration grâce à des initiatives et à des activités conjointes	1	1	2	3
10. Séminaire sur la participation du secteur privé à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	1	1	1	1
11. Séminaire sur l'accès des petits États insulaires en développement au financement des objectifs de développement liés aux changements climatiques	1	1	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	6	10
12. Informations sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	2	2	2	2
13. Appui international fourni aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa (support papier et support électronique)	1	1	1	2
14. Études demandées par l'Assemblée générale et les organes subsidiaires sur les questions relatives au financement, à la mise en œuvre et au suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement (support électronique)	–	–	–	2
15. Documents de réflexion thématiques et notes d'information sur des questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement (support électronique)	1	1	1	2
16. Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	1	1	1	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui fonctionnel aux petits États insulaires en développement et aux entités régionales et mondiales concernées ; réunion d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau ; dialogue avec les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui participent aux travaux du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement ; sensibilisation des instances appropriées à la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : élaboration de supports sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement et au développement durable, notamment de documents d'information sur la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement et dialogue avec des journalistes de ces États sur les mécanismes et les activités de l'ONU en la matière.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement ; gestion des pages Web du sous-programme.				

Programme 9

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Orientations générales

Mandats et considérations générales

9.1 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est chargé d'aider le Secrétaire général à assurer la cohérence et une approche intégrée de l'appui des organismes des Nations Unies à l'Afrique, à coordonner les activités de sensibilisation mondiale et l'élaboration de rapports et de contributions concernant l'Afrique, en particulier sur l'appui apporté par le système des Nations Unies et par la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il facilite également au niveau mondial les débats sur l'Afrique des organismes intergouvernementaux, en particulier ceux ayant trait au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'Agence de planification et de coordination est devenue, il y a peu, l'Agence de développement de l'Union africaine. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est, pour sa part, chargée d'œuvrer au développement économique et social des États qui en sont membres, ainsi que de favoriser l'intégration régionale et promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Le Département de la communication globale, quant à lui, sensibilise la communauté internationale aux problèmes d'ordre économique, politique et social qui se posent en Afrique, ainsi qu'aux mesures prises par les pays africains, l'ONU et la communauté internationale pour stimuler le redressement économique et favoriser un mode de développement durable dans cette région, dans le souci de contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD et des objectifs de développement durable. Les mandats du Bureau de la Conseillère spéciale, de la CEA et du Département de la communication globale découlent des priorités établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions pertinentes, notamment les résolutions 57/7, 57/300 et 66/293, et par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV).

9.2 Il demeure impératif d'intensifier la cohérence et la synergie des travaux des organismes des Nations Unies concernant l'Afrique. Pour ce faire, il faudra procéder à une analyse plus rationnelle et intégrée du lien entre la paix, la sécurité et le développement sur le continent africain, et définir les moyens d'aborder ces questions sous l'angle de la préoccupation primordiale du Secrétaire général, qui est de favoriser la cohérence entre ces piliers et la prévention. Il faut de plus continuer à apporter un appui adéquat à l'action ainsi qu'aux instruments et aux priorités de l'Afrique et faire en sorte que l'action des Nations Unies et d'autres organisations internationales en faveur de l'Afrique prenne systématiquement en compte les priorités des États d'Afrique.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

9.3 Par conséquent, les trois entités chargées de la mise en œuvre du programme continueront de soutenir le développement de l'Afrique par une action coordonnée et complémentaire dans cinq domaines : l'appui aux États Membres ; le suivi et l'évaluation ; la communication et la sensibilisation ; la coordination ; et la correction des lacunes.

9.4 Forts de leur influence mutuelle, les mécanismes de décision pourront combler les lacunes existantes ou potentielles de l'action des Nations Unies et de la

communauté internationale en tirant parti d'études et d'analyses plus étroitement intégrées ainsi que des propositions de politique générale plus soucieuses des liens entre le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains, et des questions d'égalité des genres et concernant les jeunes, compte tenu de la démographie du continent.

9.5 Assurer le suivi des engagements et des activités des gouvernements africains et de leurs partenaires internationaux, y compris le système des Nations Unies, en se concentrant sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 et l'évaluation de leur impact, favorisera la responsabilité mutuelle et contribuera à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063.

9.6 Les activités de coordination s'appuieront sur les résultats des analyses, du suivi et de l'évaluation menés dans le cadre du programme. Elles faciliteront la cohérence, favoriseront la complémentarité, éviteront les doubles emplois et veilleront à ce que les procédures du système des Nations Unies et des autres parties prenantes internationales tiennent compte de la position des États Membres africains.

9.7 Dans le cadre de l'appui aux États Membres, il s'agira de renforcer la capacité des États d'Afrique à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à en assurer le suivi, de faciliter leur participation à divers mécanismes intergouvernementaux et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans les débats intergouvernementaux portant sur différents domaines.

9.8 Les activités de communication et de sensibilisation tireront parti des mesures prises au titre des autres domaines d'action pour amplifier la voix et la position des pays africains et d'autres pays et contribuer à mobiliser un engagement plus fort en faveur du développement de l'Afrique, et mettront en place des stratégies de communication globale relatives aux questions prioritaires pour l'Afrique, en particulier à la lumière de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

9.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) La communauté internationale continue d'apporter son soutien financier et technique au développement durable de l'Afrique ;

b) Les entités des Nations Unies continuent de contribuer aux travaux de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui a été redynamisée, et les États Membres continuent de participer au Cycle de conférences sur l'Afrique ;

c) La mise en œuvre opérationnelle du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme se poursuit, car ces cadres sont les principaux moyens qui institutionnalisent la coopération entre les deux organisations ;

d) Les organisations concernées par le développement en Afrique et l'Union africaine s'engagent à entreprendre des activités et des programmes conjoints à l'appui de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et du NEPAD ;

e) Les activités du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ainsi que celles de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD ne sont pas entravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

9.10 Il est tenu compte des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du programme, selon qu'il convient. Par exemple, le Bureau de la Conseillère spéciale intègre une perspective de genre dans tous les documents analytiques et politiques qu'il produit, en mettant particulièrement l'accent sur la pertinence des questions de paix, de sécurité et de développement pour l'autonomisation des femmes et des filles. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, il organise des manifestations axées sur la réalisation des droits humains des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent dans la conduite des activités qu'elles entreprennent en faveur du développement durable de leur pays. Par ailleurs, pendant les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, qui se déroulent au Siège de l'ONU, le Bureau participe activement à des manifestations parallèles, qu'il organise avec ses partenaires stratégiques, sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Au titre du sous-programme 2, le produit relatif aux directives sur l'intégration systématique des questions interdisciplinaires dans les travaux des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique consiste à définir des principes et des orientations pour la prise en compte des questions de genre par les divers groupes dans le cadre de l'élaboration et de l'application des mesures que prend l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre des priorités arrêtées par l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment la promotion des statistiques ventilées par sexe. En outre, au moins un débat d'experts sera consacré aux questions de genre durant la session annuelle du Mécanisme et la liste des intervenantes et des intervenants sera établie conformément au principe de la parité des sexes. Enfin, au titre du sous-programme 3, le Département de la communication globale s'emploie à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en élaborant et en diffusant des contenus informatifs qui font une place importante aux femmes et à l'égalité des genres, comme la revue *Afrique Renouveau*, et en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous ses contenus multimédias, campagnes de promotion et manifestations. Le Département lutte également contre les stéréotypes de genre et la discrimination à l'égard des femmes en offrant toutes sortes de points de vue nouveaux et en veillant à ce que celui des femmes occupe une place importante dans ses contenus, ses campagnes de communication et ses manifestations.

9.11 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, les trois chargées de mettre en œuvre le programme continueront à travailler étroitement avec les institutions de l'Union africaine (partenaire principal), notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales africaines. En outre, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale continueront à promouvoir des partenariats avec un ensemble d'États Membres, d'organisations internationales et de parties prenantes de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et d'autres acteurs extérieurs afin de renforcer les approches communes et les synergies dans le cadre de l'appui au développement de l'Afrique.

9.12 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique continuera de faciliter le consensus et de favoriser la complémentarité et la cohérence des initiatives que les entités des Nations Unies entreprennent à l'appui du développement de l'Afrique. En particulier, l'équipe spéciale, principale plateforme de coordination au Siège, recherchera des complémentarités avec les mécanismes de coordination régionale des entités des Nations Unies sur le terrain afin de promouvoir la cohérence et l'efficacité de leurs initiatives et veiller à ce que celles-ci soient alignées sur les stratégies de communication globale de l'ONU. Cette complémentarité sera également renforcée par une plus grande collaboration avec le Bureau de la

coordination des activités de développement, permettant ainsi au système des coordonnateurs résidents de participer davantage aux activités du programme.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

57/300	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
66/293	Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	73/335	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)		

Résolutions du Conseil économique et social

671A (XXV)	Création d'une Commission économique pour l'Afrique
------------	---

Résolutions du Conseil de sécurité

1197 (1998)	Appui aux initiatives régionales et sous-régionales relatives à l'Afrique et renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix	2033 (2012)	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
		2282 (2016)	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies

Produits

9.14 On trouvera dans le tableau 9.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 9.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	5	5
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Conseil économique et social sur les questions relatives au développement de l'Afrique	2	2	2	2

Activités d'évaluation

9.15 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

a) Dans le cadre du sous-programme 1, une auto-évaluation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique effectuée par un vacataire ;

b) Toujours dans le cadre du sous-programme 1, des évaluations régulières du programme, prescrites par le Bureau des services de contrôle interne.

9.16 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées ci-dessus au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Elles ont fourni des informations essentielles qui ont permis de remédier aux faiblesses et de renforcer les points forts de la planification stratégique précédente du Bureau de la Conseillère spéciale, ce qui a conduit à une plus grande interrelation des différentes composantes de la stratégie et à une meilleure orientation axée sur les résultats et l'impact, comme le montre la section sur la stratégie ci-dessous. Bien que ces évaluations n'aient été publiées officiellement que vers la fin de l'élaboration du présent projet et qu'on n'ait donc pas pu prendre pleinement en compte leurs conclusions dans le plan-programme pour 2021, leurs conclusions préliminaires ont permis de définir des domaines d'action communs aux trois sous-programmes et de dégager des complémentarités entre leurs activités, permettant une plus grande cohérence de la planification du programme, comme le montre la section précédente sur la stratégie et les facteurs externes pour 2021. En outre, l'analyse de l'effet et des lacunes des activités du Bureau influe directement sur les types de mesures des résultats proposés pour 2021, augmentant ainsi l'efficacité de l'approche fondée sur les résultats.

9.17 Pour 2021, le Bureau de la Conseillère spéciale procédera à une auto-évaluation de ses activités de sensibilisation au niveau mondial, en particulier de son rôle de coorganisateur de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Programme de travail

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

9.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 par la mise en place d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces du système des Nations Unies avec les États Membres africains.

Stratégie

9.19 Pour contribuer à la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par la mise en place d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces du système des Nations Unies avec les États Membres africains, le sous-programme appuiera les mesures du Secrétaire général visant à renforcer la coordination et la cohérence du système des Nations Unies dans le cadre de son appui à l'Afrique, notamment en faisant office de point focal pour le NEPAD et l'Agenda

2063 au Siège, en dirigeant l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et en coordonnant le suivi et l'évaluation de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer la coopération avec l'Union africaine dans le cadre de partenariats entre l'ONU et l'Union africaine, d'adopter une démarche plus cohérente et intégrée de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique et d'avoir une plus grande complémentarité des activités menées par l'ONU et l'Union africaine à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le rapport annuel au Comité du programme et de la coordination, qui présente un aperçu général de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique, et les manifestations de haut niveau organisées visant à faire connaître au Siège les priorités du NEPAD et de l'Agenda 2063, comme la Journée de l'Afrique, qui s'est tenue en marge de l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable entrepris dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

9.20 Le sous-programme aidera également les États Membres africains à participer aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier aux débats des organes des Nations Unies ; appuiera les débats intergouvernementaux sur l'Afrique ; assurera le suivi des sommets et conférences organisés au niveau mondial sur l'Afrique et coordonnera le suivi et l'évaluation de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par la communauté internationale, y compris le secteur privé et la société civile. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : une participation accrue des États Membres africains aux organes des Nations Unies, un meilleur alignement des débats intergouvernementaux sur les priorités des pays africains, des résultats plus cohérents des mécanismes intergouvernementaux fondés sur des données probantes et tenant compte de l'impact mutuel de la paix et du développement en Afrique, et une plus grande responsabilisation des acteurs internationaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appui du Bureau de la Conseillère spéciale aux trois États africains membres du Conseil de sécurité pendant les débats qui ont abouti à l'adoption de la résolution [2457 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité à l'appui de l'initiative « Faire taire les armes » d'ici à 2020, ainsi que les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme du NEPAD et l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

9.21 Le sous-programme mènera également des études et des analyses, concernant notamment de grandes questions nouvelles, émergentes et transversales touchant l'Afrique, en particulier celles ayant trait aux liens entre la paix et le développement, et gèrera les connaissances produites par les groupes de réflexion, les universités et d'autres parties prenantes concernées par ces questions. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre au système des Nations Unies et à la communauté internationale de combler les lacunes de leurs initiatives et d'apporter une réponse plus intégrée aux défis qui affectent le développement de l'Afrique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la contribution du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à l'élaboration de stratégies pour le Sahel et la Corne de l'Afrique, qui a mis en avant l'effet des facteurs interdépendants, et le rapport annuel du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique ainsi que d'autres rapports, tels que celui élaboré par le Bureau en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Brookings Institution sur le rôle des fonds de pension dans le financement des infrastructures africaines.

9.22 Le sous-programme contribuera à l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation mondiale en coordination avec le sous-programme 3, et permettra de continuer les activités de plaidoyer mondial à l'appui du NEPAD et de l'Agenda 2063, notamment dans le cadre du Cycle de conférences

sur l'Afrique. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre à la communauté internationale de mieux connaître et comprendre les priorités de l'Union africaine et des pays africains, et de mieux tenir compte du point de vue de ces derniers dans les débats mondiaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019, qui a permis d'examiner à l'ONU les problèmes posés par les déplacements de population en Afrique, des manifestations de haut niveau en marge des grandes conférences des Nations Unies telles que la Commission de la condition de la femme et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, ainsi que la participation du Bureau à des manifestations publiques très médiatisées telles que le lancement des rapports « Foresight Africa », le Forum sur la coopération sino-africaine, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et le Forum mondial sur la pneumonie infantile.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : action cohérente et efficace en faveur de la paix et du développement en Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

9.23 Les travaux relatifs à la coordination et à l'orientation de l'élaboration des rapports, des contributions et des actions de sensibilisation concernant l'Afrique ainsi qu'à l'action visant à assurer la cohérence et une approche intégrée de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique par le système des Nations Unies et par la communauté internationale, et aux liens entre développement durable, droits humains et paix et sécurité en Afrique se poursuivront dans le cadre de l'initiative phare de l'Union africaine « Faire taire les armes », conformément au mandat de coordination, de suivi, d'analyse et de sensibilisation au niveau mondial qui a été défini. En particulier, grâce à l'application de la méthodologie révisée au Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, des informations actualisées seront fournies en temps réel, qui faciliteront le renforcement de la cohérence et de la coordination entre les parties prenantes concernées. En outre, le Cycle de conférences sur l'Afrique sera consolidé pour devenir le principal forum de discussion des questions africaines à l'ONU. À cet effet, un groupe d'universitaires d'Afrique et de la diaspora africaine mettra l'accent sur les jeunes chercheurs et visera à combler le fossé entre l'élaboration de politiques, la prise de décision et la recherche. Le Bureau continuera de plaider de manière générale en faveur de l'appui au développement durable et à la paix en Afrique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 9.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	• Aucun accès des parties prenantes à un réseau du savoir	• Accès des États Membres à des informations limitées sur les annonces de contribution et les versements	• Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique : accès des États Membres	• Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique : application de la

2017	2018	2019	2020	2021
		effectués en faveur de la paix et du développement dans le Sahel	à des informations complètes et inédites sur l'allocation et le flux des ressources, permettant par la suite à la communauté internationale de supprimer les principaux doubles emplois et chevauchements et d'accélérer l'acheminement de l'aide là où elle est la plus nécessaire	nouvelle méthodologie
	• Cycle de conférences sur l'Afrique : accès des parties prenantes à des sessions inaugurales du Cycle de conférences sur l'Afrique durant lesquelles les grandes difficultés rencontrées par le continent africain sont abordées sous l'angle du lien entre les questions de développement durable, de paix et de sécurité	• Utilisation par les parties prenantes du réseau du savoir mis en place par le Bureau de la Conseillère spéciale en vue d'échanger des informations et des documents condensés sur les vulnérabilités touchant la région du Sahel sur le plan social et dans les domaines du développement et de la sécurité	• Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour	• Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour
		• Cycle de conférences sur l'Afrique : les parties prenantes profitent du Cycle de conférences sur l'Afrique pour débattre de façon interactive et innovante des mesures prises par l'ONU et la communauté internationale au	• Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique est pleinement opérationnel et constitue une plateforme inclusive et interactive pouvant être utilisée par de nombreuses parties prenantes pour	• Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique continue d'être un outil analytique critique pour la sensibilisation mondiale, aligné sur les thèmes de l'Union africaine et les questions présentant un intérêt

2017	2018	2019	2020	2021
		sujet de la région du Sahel	échanger leurs expériences et décider d'une approche cohérente visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel	pour la paix, la sécurité, les droits humains et le développement durable en Afrique. La manifestation met en lumière ces questions et contribue à des solutions basées sur des moments clés, tels que la Journée de l'Afrique et le débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amplifier la voix de l'Afrique dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux (nouveau résultat)

9.24 Les petites missions permanentes ne sont pas toujours en mesure de participer pleinement à tous les mécanismes intergouvernementaux. En conséquence, bien que l'Afrique soit l'un des principaux sujets de l'action et des débats de l'ONU, la voix des pays africains et de l'Union africaine n'est pas toujours entendue dans ces débats. Depuis sa création, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique s'est efforcé de contribuer à remédier à cette situation en alignant ses activités sur les priorités de l'Union africaine, en offrant des plateformes complémentaires pour des discussions axées sur l'Afrique et en mettant ses experts à la disposition des pays africains.

9.25 Ainsi, depuis que le Programme 2030 a été adopté, le forum politique de haut niveau pour le développement durable procède à des examens annuels de sa mise en œuvre, qui coïncident avec le débat de haut niveau du Conseil économique et social. Le Bureau de la Conseillère spéciale a recensé les domaines dans lesquels les États Membres africains pourraient tirer parti de ses compétences techniques et de plateformes supplémentaires pour mener des débats plus approfondis. Par exemple, le Bureau a répondu à une première demande des États Membres africains au Forum régional africain pour le développement durable de 2016, qui souhaitaient disposer d'une plateforme au Siège afin de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Cette plateforme a été institutionnalisée en collaboration avec les partenaires stratégiques du Bureau, notamment l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique pour l'Afrique sous la forme d'une « Journée de l'Afrique au forum politique de haut niveau ». Depuis, elle est devenue un vecteur d'apprentissage par les pairs, qui permet aux États Membres africains et à d'autres de mieux se préparer à leurs examens nationaux volontaires, de mieux faire connaître la trajectoire de développement de l'Afrique, de mobiliser des soutiens, d'ouvrir des canaux de communication avec les principaux partenaires de développement (qui peuvent ainsi mieux utiliser les mécanismes des

forums politiques officiels de haut niveau) et de veiller à ce que les priorités de l'Afrique restent en tête des priorités du système de développement mondial.

9.26 Compte tenu de l'accueil positif des États Membres africains, le Bureau a créé d'autres plateformes axées sur l'Afrique, en marge d'autres grandes réunions des Nations Unies, comme la Commission de la condition de la femme et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social. En outre, en 2019, le Bureau a commencé à organiser, en coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, des séances d'information à l'intention des États Membres africains qui sont membres non permanents du Conseil de sécurité, afin de renforcer leur participation aux débats du Conseil en tenant compte des liens entre la paix et le développement. En 2020, le Bureau a lancé un projet visant à renforcer la capacité des pays africains à mettre en œuvre des politiques qui relient les aspects humanitaires, de développement et de paix et sécurité. Le projet vise à renforcer davantage la capacité des pays africains à concevoir et appliquer des politiques intégrées et s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en facilitant l'inclusion d'une démarche intégrée dans les débats intergouvernementaux. À cet égard, en 2021, le Bureau de la Conseillère spéciale et ses partenaires stratégiques (le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Groupe des États d'Afrique, la CEA et la CNUCED) organiseront une réunion consultative et apporteront un soutien technique aux négociations en aidant les pays africains les moins avancés à formuler leurs positions politiques communes, comme lors des négociations pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Situation interne et réponse

9.27 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de créer une plateforme qui permette une interaction approfondie entre les États Membres africains sans dévier du programme de travail officiel du forum politique de haut niveau ni entrer en compétition avec lui. En partenariat avec la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau a organisé, à ce jour, des ateliers d'une demi-journée, avant le début officiel du forum. En outre, il n'y a pas eu suffisamment de possibilités d'interaction permettant le transfert de connaissances et le partage d'informations pour renforcer les compétences techniques des États Membres africains afin qu'ils puissent participer aux débats intergouvernementaux et faire en sorte que leurs points de vue et leurs intérêts particuliers soient pris en compte et reflétés dans les documents finals du forum. En réponse, le sous-programme tiendra compte de l'augmentation du nombre d'États Membres africains présentant leurs examens nationaux volontaires et organisera un atelier en amont du programme de travail officiel du forum, qui donnera aux États Membres africains une occasion unique d'engager des discussions informelles, mais substantielles, sur les thèmes du forum politique de haut niveau et de recevoir un appui technique du Bureau pour simplifier leur participation aux examens nationaux volontaires. Le Bureau augmentera également le nombre de séances d'information à l'intention des États Membres et mettra à leur disposition des informations et des connaissances techniques sous forme de notes d'orientation et de fiches d'information afin de faciliter leur participation à d'autres organes des Nations Unies, tels que le Conseil économique et social ou la Commission de consolidation de la paix. Le Bureau travaillera avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CEA et la CNUCED pour introduire une démarche intégrée qui tienne compte de l'impact mutuel de la paix et du développement dans le

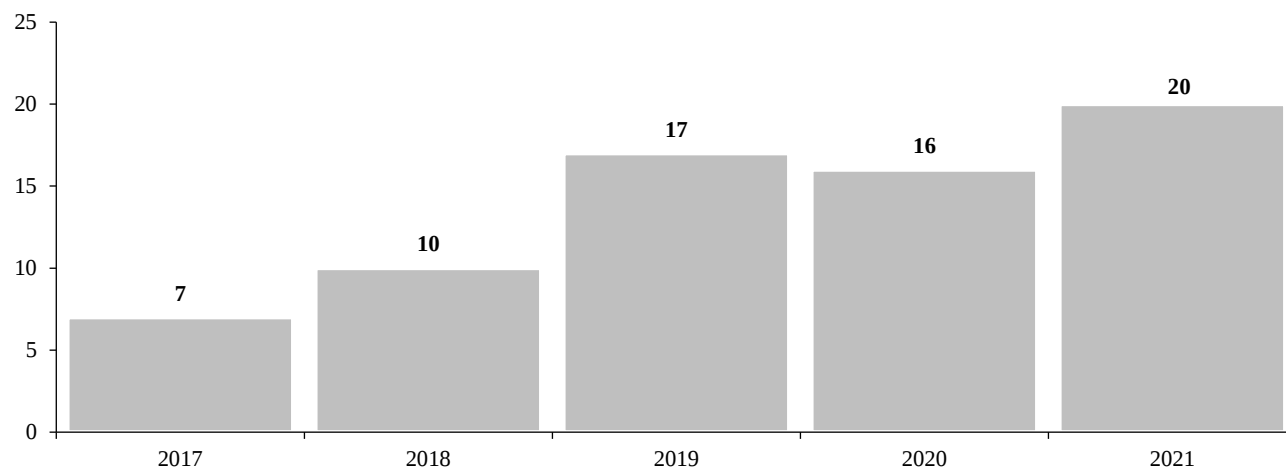
cadre des discussions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

9.28 Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de contribuer à la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par la mise en place d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces du système des Nations Unies avec les États Membres africains, comme le montrerait la participation de 20 États Membres africains au processus d'examen national volontaire par l'intermédiaire de la plateforme offerte par le Bureau de la Conseillère spéciale et ses partenaires stratégiques. En outre, les États Membres africains devraient participer davantage aux débats intergouvernementaux afin de mieux faire comprendre aux membres des Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble les défis et les possibilités qui se présentent à eux dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, but qu'ils tentent d'atteindre grâce à l'expérience acquise par l'interaction continue avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et les plateformes qu'il propose. Ainsi, le point de vue des pays africains sera pris en compte dans les forums et conférences officiels, y compris, mais sans s'y limiter, à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à venir, qui devrait voir un nouveau programme d'action succéder au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, et le système des Nations Unies sera mieux à même d'analyser et de combler les lacunes de ses initiatives, afin qu'elles s'enrichissent mutuellement pour mieux servir les besoins et priorités des États Membres africains en matière de développement durable, de paix et de sécurité et de droits humains.

Figure 9.I

Mesure des résultats : nombre de pays africains participant aux examens nationaux volontaires, par an



Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.29 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

53/92

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

63/1

Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique

65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/293	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	73/335	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
67/294	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	73/336	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies		

Produits

9.30 On trouvera dans le tableau 9.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	4	3
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	1	1	1	1
3. Rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	—	—	1	—
4. Rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	2	2
5. Ateliers sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	—	—	2	2
Publications (nombre de publications)	1	1	1	—
6. Publication sur le renforcement des capacités régionales de prévention des conflits en Afrique	1	1	—	—
7. Publication de l'examen des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	9	11

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
8. Rapports sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	4	4	5	6
9. Notes d'orientation	2	2	4	5

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : coordination de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; études, analyse, conseil à l'intention des parties prenantes internes et externes et défense de leurs intérêts ; suite donnée au texte issu de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ; appui aux réunions des États Membres sur les questions liées à l'Afrique ; tables rondes et séances d'information à l'intention des États Membres, en particulier ceux du Groupe des États d'Afrique, avec la participation d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les universités, les groupes de réflexion et la société civile, sur les questions actuelles et émergentes concernant le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits humains en Afrique ; réunions consultatives concernant le Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique ; suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies ; le Cycle de conférences sur l'Afrique, plateforme de dialogue politique mondiale.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions liées à la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de suivi des Nations Unies ainsi qu'à l'établissement de la documentation destinée aux organes délibérants et des documents techniques relatifs au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains dans les États Membres africains.

Bases de données et supports numériques : mises à jour des grandes évolutions ; banque de connaissances/tableau de bord/outils en ligne ; tenue et mise à jour d'une base de données de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales africaines.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de sensibilisation, dossiers et brochures sur le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits humains en Afrique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et dialogues avec les médias sur des questions liées au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains en Afrique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et maintenance du site Web du Bureau.

Sous-programme 2

Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

9.31 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce au renforcement des capacités des organes et des entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et des communautés économiques régionales.

Stratégie

9.32 Pour contribuer à l'accélération de la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce au renforcement des capacités des organes et des entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et des communautés économiques régionales, le sous-programme mènera des travaux de recherche et d'analyse concernant les principales priorités de l'Union africaine et fournira une assistance technique et des services consultatifs dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des cadres de coopération ONU-Union africaine et des priorités stratégiques de l'Union africaine.

À cet égard, l'une des principales interventions consistera à promouvoir la cohérence entre le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains, quand il y a lieu, dans les politiques et stratégies de certains organes et entités de l'Union africaine. En outre, le sous-programme mènera des études ciblées sur les questions transfrontalières pertinentes pour l'objectif d'intégration régionale de l'Afrique. L'appui aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales se fera en collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA. Les résultats des travaux de recherche et d'analyse des politiques et des études transfrontalières seront publiés dans le cadre de plateformes intergouvernementales régionales et sous-régionales et de plateformes de haut niveau destinées, entre autres, aux parties prenantes, aux décideurs et aux praticiens du développement des cinq sous-régions d'Afrique. Ces activités devraient donner lieu à des manifestations qui seraient l'occasion d'examiner les documents finals, proposer des solutions et promouvoir la mise en réseau ; elles devraient orienter également les cadres politiques et les stratégies des organes et entités de l'Union africaine. En outre, elles serviront à stimuler l'intérêt pour les deux programmes ainsi que la demande d'assistance technique et de services de conseil utiles à leur promotion. Ces activités se feront en collaboration avec le Bureau régional de la coordination des activités de développement, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

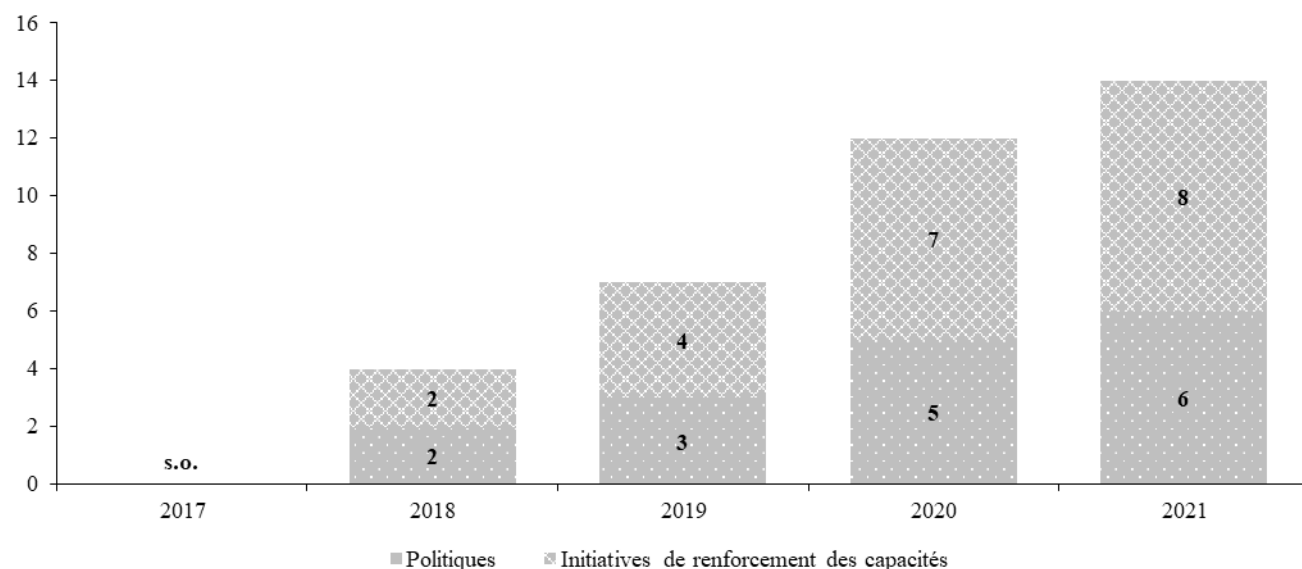
9.33 Parmi les résultats déjà obtenus, citons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de mobilisation des ressources intérieures et du Programme de développement des infrastructures en Afrique. Le sous-programme et l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, en collaboration avec les communautés économiques régionales, ont mis au point un cadre continental destiné à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar et, en particulier, des 16 projets d'infrastructure transfrontaliers approuvés par les chefs d'État et de gouvernement africains au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, qui s'est tenu en 2014. Le sous-programme a appuyé l'élaboration d'une loi type sur les investissements du secteur privé dans le financement des projets d'infrastructure transfrontaliers, qui a été adoptée en juillet 2017. L'exécution du projet concernant le couloir de transport multimodal port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie, entre l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan du Sud, qui vise à promouvoir le commerce intra-africain, s'est appuyée sur les résultats des travaux sur les projets transfrontaliers et la mobilisation des ressources intérieures.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : plans de travail conjoints : travailler ensemble au service de l'Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

9.34 Le sous-programme continuera à promouvoir une approche intégrée de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des sept priorités stratégiques de l'Union africaine, conformément au mandat qui a été défini, et entreprendra une étude sur ces questions, qui servira plus tard à élaborer un plan visant à favoriser une telle approche intégrée dans les politiques et stratégies des organes et entités de l'Union africaine pour la mise en œuvre des deux programmes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 9.II

Mesure des résultats : nombre d'initiatives de renforcement des capacités et de politiques conjointes

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : assurer un soutien cohérent et intégré dans le cadre de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

9.35 En 2017 et 2018, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé des cadres de coopération sur la paix et la sécurité, et sur le développement. Les organismes responsables de l'application de ces cadres sont le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la CEA. Un autre cadre sur les droits humains devrait être signé en 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme étant à ce titre l'organisme chef de file des Nations Unies. Tous les cadres de coopération sont utiles pour les activités de l'ONU et de l'Union africaine. Toutefois, il faut préférer une approche intégrée de mise en œuvre à une approche cloisonnée, en prenant en considération, dans le cadre des mandats existants, les liens entre le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains. Les deux cadres de coopération existants et les sept priorités stratégiques de l'Union africaine mentionnées ci-dessus ont été conçus dans cette optique.

9.36 En 2021, le sous-programme favorisera la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre des trois cadres, en tenant compte des sept priorités stratégiques de l'Union africaine. Une étude sera réalisée à cet effet afin d'orienter l'élaboration par la suite d'un plan visant à favoriser l'appui à une approche intégrée de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

Situation interne et réponse

9.37 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de mobiliser et de susciter plus d'engagement en faveur de ses activités. En réponse, le sous-programme tirera parti des conclusions de l'évaluation entreprise par le Bureau des services de contrôle interne pour réorienter son travail vers une mise en œuvre synergique, avec le Bureau de la Conseillère spéciale et le Département de la communication globale, des plans élaborés par le Mécanisme de coordination

régionale pour l'Afrique. Il en résultera un plan d'action visant à renforcer l'appui aux politiques et aux stratégies au niveau national.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

9.38 Le travail effectué devrait contribuer à accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans le contexte des cadres de coopération entre l'ONU et l'Union africaine et des sept priorités stratégiques de l'Union africaine grâce au renforcement des capacités des organes et entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, comme devrait le montrer l'adoption d'un plan visant à favoriser une approche intégrée de la mise en œuvre des politiques et des stratégies au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 d'au moins deux organes et entités de l'Union africaine.

Tableau 9.4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Les pays conviennent d'analyser le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les sept priorités stratégiques de l'Union africaine afin de promouvoir une approche intégrée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	Un consensus se dégage sur les méthodes visant à favoriser l'intégration des politiques et des stratégies des organes et entités de l'Union africaine pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	Un plan est adopté afin de favoriser une approche intégrée de la mise en œuvre des politiques et des stratégies au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 d'au moins deux organes et entités de l'Union africaine

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.39 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

32/197	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies	71/320	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
61/296	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	73/335	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027		

Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
---------	---

Produits

9.40 On trouvera dans le tableau 9.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	1
1. Rapport sur l'appui fourni par l'ONU aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	—
2. Rapport de la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	1	1	1	—
3. Rapport du séminaire-retraite des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale (organe d'experts)	1	1	1	—
4. Rapport sur le développement des capacités liées à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	—	—	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	28	12	8
5. Session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	4	4	4	—
6. Session des mécanismes de coordination sous-régionale	4	16	4	—
7. Séminaire-retraite des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale (examen de l'application)	—	8	4	—
8. Réunions sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	—	—	—	8

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	1
9. Bourses d'études sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains ^a	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	–	–	4
10. Atelier sur le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	–	–	–
11. Ateliers sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	–	4
Publications (nombre de publications)	4	3	4	3
12. Rapport d'activité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	1	–
13. Rapport d'activité des mécanismes de coordination sous-régionale	1	1	1	–
14. Publication sur des sujets spécifiques aux travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	1	–
15. Publication sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030	–	–	–	1
16. Publications sur des sujets concernant les organes et entités de l'Union africaine	1	–	1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	1	2	4
17. Progrès concernant les décisions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	–	–
18. Informations en ligne sur les travaux du sous-programme	–	–	–	1
19. Directives et documents d'orientation	1	–	2	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur demande des États membres de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD ou des communautés économiques régionales ; réunions et plaidoyer en faveur du renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine dans le cadre du partenariat ONU-Union africaine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lancement de publications ; supports de publicité.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web sur les activités du programme.				

^a L'unité de mesure utilisée pour le programme de bourses dans cette sous-catégorie est le nombre de boursiers, au lieu du nombre de projets sur lesquels les boursiers travailleront à la CEA.

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

9.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et lui fournir des informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur.

Stratégie

9.42 Pour que le grand public soit amené à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et dispose d'informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur, le sous-programme devra mettre au point des plans de communication stratégique de portée mondiale sur les questions prioritaires pour l'Afrique, et notamment mobiliser l'appui, sur le continent et ailleurs, en faveur de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et de l'Agenda 2063 ainsi que de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le but étant d'exécuter ces plans en coordination avec le reste du Département de la communication globale, le Groupe de la communication des Nations Unies et l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

9.43 Les activités comprendront la production de contenu de communication externe, comme la revue *Afrique Renouveau*, une gamme de contenu numérique supplémentaire disponible sur des plateformes en ligne, des notes d'information et des communiqués de presse à l'usage des médias internationaux et africains, et la fourniture d'un appui en matière de communication externe au Bureau de la Conseillère spéciale. Ces activités devraient avoir pour résultat de mieux faire connaître les principales questions thématiques de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et d'autres questions liées au relèvement économique et au développement durable en Afrique.

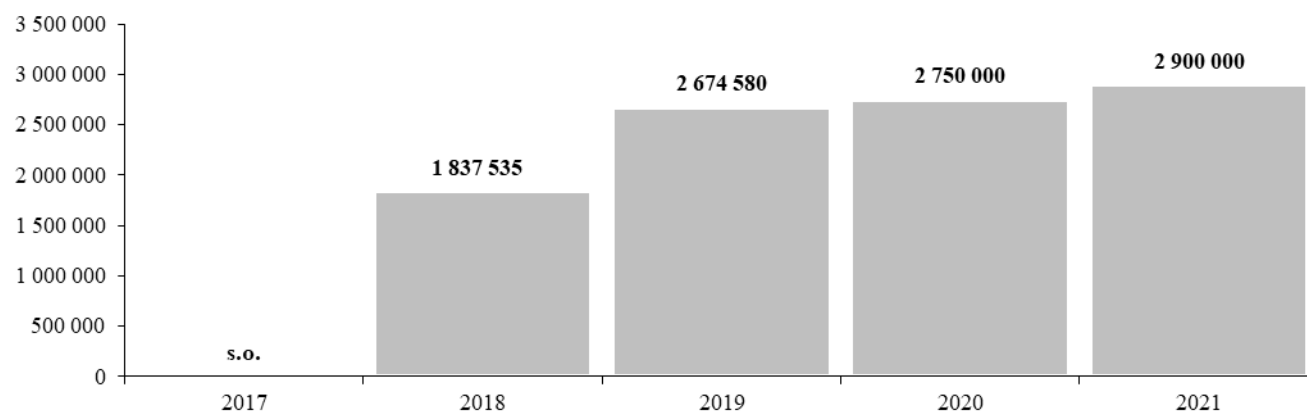
9.44 Parmi les résultats déjà obtenus, citons la production réussie de six numéros de la revue *Afrique Renouveau* en anglais et en français et l'augmentation du nombre de visites et de pages consultées sur le site Web de la revue, et du nombre d'articles en ligne repris par les médias dans différents pays du fait de l'intérêt soutenu qu'ils suscitent dans les médias sociaux.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : *Afrique Renouveau* passe au numérique (résultat déjà défini pour 2020)

9.45 Le sous-programme poursuivra les activités de communication à l'intention des jeunes, conformément au mandat qui a été défini, élaborera un contenu attractif et envisagera des mesures et procédures innovantes pour maintenir le dialogue avec les jeunes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 9.III

Mesure des résultats : nombre de visiteurs sur le site Web d'Afrique Renouveau

Note : En 2018, des problèmes techniques ont eu des conséquences négatives sur la fréquentation du site Web. D'avril à août 2018, Google Analytics n'a pas pu accéder aux données pertinentes. Le problème n'a été réglé qu'à la fin du mois d'août.

Résultat 2 : mettre en lumière les défis et les priorités de l'Afrique dans un monde numérique et multilingue (nouveau résultat)

9.46 D'après le Département de la communication globale, il importe de s'orienter progressivement vers les médias numériques et d'adopter le multilinguisme pour atteindre un large éventail de la population, en particulier les jeunes, qui forment le plus grand groupe de population en Afrique. Il est ressorti de plusieurs rapports et analyses qu'une communication efficace passait par un changement de méthode de diffusion permettant de toucher les personnes qui recevaient leurs informations d'Internet au moyen d'appareils mobiles. En Afrique, quelque 750 millions de personnes utilisent des téléphones portables en 2020, et ce chiffre devrait atteindre le milliard d'ici 2025. Cette situation changera considérablement la consommation de publications imprimées.

9.47 Toutefois, les États Membres savent également que l'accès à Internet est limité dans certaines parties de l'Afrique, notamment dans les zones rurales. Le coût des données peut également être un obstacle dans certaines parties du continent, mais il devrait baisser grâce à l'augmentation des investissements dans les infrastructures du fait de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, lancée en 2019.

9.48 Le sous-programme a donc augmenté les investissements dans le contenu numérique et formulé un plan visant à réduire progressivement de 40 000 à 20 000 le nombre d'exemplaires imprimés de la revue *Afrique Renouveau*. En conséquence, un nouveau site Web et une application multilingue pour téléphone portable ont vu le jour.

Situation interne et réponse

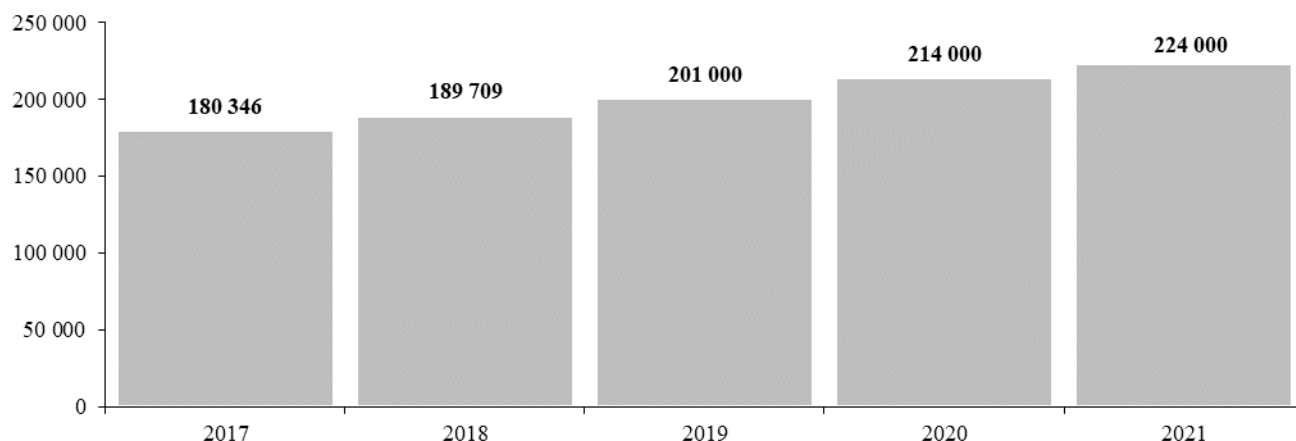
9.49 Pour le sous-programme la situation était la suivante : il s'agissait de produire et d'obtenir dans au moins une langue africaine (le swahili) des contenus numériques d'autant de pays africains que possible pour le site Web remanié et les autres chaînes numériques. En réponse, le sous-programme identifiera des journalistes indépendants et des correspondants dans les pays les moins couverts et intensifiera la collaboration avec les universités africaines pour les traductions linguistiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

9.50 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et à se mobiliser en leur faveur, comme devraient le montrer les 224 000 abonnés des comptes d'*Afrique Renouveau* sur les médias sociaux. En outre, le nombre de visites du site Web devrait passer de 2,7 millions en 2019 à 2,9 millions en 2021.

Figure 9.IV

Mesure des résultats : nombre d'abonnés des comptes d'*Afrique Renouveau* sur les médias sociaux



Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.51 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

54/232	Activités relatives à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté	57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
54/234	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	60/109 B	Questions relatives à l'information : politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

Produits

9.52 On trouvera dans le tableau 9.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	6	6	6	6
1. Revue <i>Afrique Renouveau</i>	6	6	6	6
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariats avec les rédacteurs et journalistes des principaux médias en Afrique et ailleurs pour republier des articles de la revue <i>Afrique Renouveau</i> en vue d'une plus large diffusion ; activités de communication externe, notamment le Cycle de conférences annuel sur l'Afrique, la Commission de la condition de la femme, le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social et l'Assemblée générale ; contributions aux travaux du Groupe thématique mobilisation et communication du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique. Relations extérieures et relations avec les médias : tables rondes avec les médias ; contenu adapté à certains médias intéressés par le développement de l'Afrique, à des fins de syndication ou de citation, ou désireux d'inclure dans leurs propres supports des informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique ; initiatives et campagnes internationales, régionales et locales en faveur du développement économique et social de l'Afrique ou ayant un impact sur lui ; communiqués de presse, avis aux médias et autres documents d'information, ainsi que publicité en faveur de ces initiatives. Plateformes numériques et contenus multimédias : produits numériques, notamment sites Web, bulletins d'information électroniques, applications pour téléphones mobiles et canaux de médias sociaux.				

Programme 10

Commerce et développement

Mandats et considérations générales

10.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, comme indiqué au paragraphe 10 du Maafikiano de Nairobi, et les pays en transition, à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables et inclusifs. Elle a pour vocation de promouvoir une économie mondiale inclusive en facilitant l'élaboration des politiques nationales et internationales, tout en tenant dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement. Comme indiqué dans le Maafikiano de Nairobi, « le rôle important de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, sera renforcé ». Le mandat de la CNUCED découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi qu'aux sessions quadriennales de la Conférence, en particulier des principales fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 3 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée. Dans un contexte marqué par l'existence d'un ensemble complexe de problèmes touchant le commerce et le développement, la CNUCED est appelée à allouer en priorité ses ressources à des actions visant à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production, à combler les fossés technologique et numérique qui se creusent, à garantir une gestion macroéconomique saine et à conseiller les gouvernements en ce qui concerne le financement du développement, ce qui passe par la lutte contre les flux financiers illicites et la prestation d'une assistance technique sur les questions concernant la dette. La CNUCED continuera également de fournir une assistance aux gouvernements, en vue de renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement durable, dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

10.2 Pour atteindre ses objectifs, la CNUCED organise ses travaux autour de trois piliers interdépendants : a) elle mène des travaux de recherche et des analyses de grande qualité et fondés sur des données factuelles qui orientent les politiques nationales, régionales et internationales, dans le but de permettre l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) sur la base de ces analyses, elle mène des activités de coopération technique, en prêtant une attention particulière aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; c) elle réunit les États membres au sein de ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui permettent aux pays en développement de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique ainsi que de résoudre les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.

10.3 Au vu de l'accentuation de l'interdépendance entre tous les pays, la CNUCED conservera sa perspective unique et son engagement en faveur du développement dans le cadre de ces trois piliers, tout en restant à l'écoute de tous les États membres et en leur rendant des comptes. La CNUCED s'occupe de questions interdépendantes qui

sont essentielles pour tous les pays afin de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables ; elle doit pour ce faire veiller à mener l'ensemble de ses sous-programmes dans une perspective d'enrichissement mutuel et de coopération dans des domaines tels que la coopération Sud-Sud, l'investissement et l'économie numérique, en tenant dûment compte de l'incidence croissante de ces sujets sur le commerce mondial et le développement.

10.4 La CNUCED continuera d'aider ses États membres à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui met en évidence l'interaction entre développement durable et commerce, finance, investissement et technologie. La CNUCED est responsable de huit indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au niveau mondial et contribue activement au suivi et à la réalisation d'un large éventail d'objectifs ; ses contributions concernent principalement les objectifs 8, 9, 10 et 17, mais elle contribue également de façon importante aux objectifs 2, 5, 12, 15 et 16. En outre, la CNUCED continuera de contribuer aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en concourant au contrôle et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Les activités que mène la CNUCED dans le cadre de ses sous-programmes correspondent également aux perspectives définies dans d'autres programmes pertinents, notamment les décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les textes, la Déclaration de principes et le Plan d'action issus du Sommet mondial sur la société de l'information, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les résultats de la vingt-cinquième session et des sessions antérieures de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

10.5 Outre qu'elle tiendra compte de ces programmes mondiaux, la CNUCED s'efforcera en particulier de veiller à l'exécution des mandats découlant de la quinzième session quadriennale de la Conférence, qui se tiendra en 2020 à Bridgetown, ou renforcés à cette occasion ; cette quinzième session offrira aux États membres une occasion importante de se réunir pour débattre des faits nouveaux et des tendances à long terme relevés dans le domaine du commerce et du développement, ainsi que de questions interdépendantes touchant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable, et pour faire un bilan des résultats obtenus et des difficultés rencontrées durant les quatre premières années d'application du Programme 2030.

10.6 Au cours des quatre dernières années, la CNUCED a renforcé ses systèmes de planification, de suivi et d'évaluation afin d'accroître son efficacité, de favoriser la transparence et de mieux appliquer le principe de responsabilité. Elle continuera à s'efforcer d'instaurer une culture de gestion axée sur les résultats dans toute l'organisation, moyennant le recours à la formation et à la formulation de directives, et renforcera ses capacités internes de collecte et de communication des données sur les résultats.

10.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Des informations et données économiques et financières à jour et exactes sont toujours disponibles à l'échelle des pays et des régions et la coopération avec les entités concernées pour la production de statistiques se poursuit ;

b) Des ressources extrabudgétaires sont toujours disponibles pour financer les programmes de coopération technique et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application des politiques et stratégies ;

c) Il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales ;

d) Des décisions réaffirmant le programme de travail existant sont arrêtées à la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bridgetown en 2020, et la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce s'avère fructueuse ;

e) Les décisions et recommandations issues de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se dérouler à Doha du 21 au 25 mars 2021, seront conformes aux éléments convenus.

10.8 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et compte tenu de son mandat et de sa stratégie de prise en compte systématique du genre. Dans ses rapports phares, elle examine la dimension de genre des principaux thèmes étudiés et propose des analyses des politiques commerciales internationales sous l'angle du genre. En outre, elle mène des activités qui permettent d'informer les femmes des règles commerciales et des procédures douanières et de les aider à réduire leurs charges et à élargir leurs débouchés en renforçant leurs compétences entrepreneuriales, comme par exemple l'initiative « Borderline », qui concerne six districts frontaliers du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie. En 2021, la CNUCED continuera de renforcer la capacité des États membres à concevoir et à appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer parti des possibilités offertes par le commerce international. L'équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques internes s'emploiera à améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques pour aider les décideurs à élaborer des politiques en matière de commerce et de développement qui soient inclusives et qui tiennent compte des questions de genre.

10.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CNUCED continuera à allier ses compétences spécialisées au rayonnement et à la présence des entités partenaires en vue de maximiser l'effet de l'appui fourni aux bénéficiaires. La CNUCED joue un rôle actif dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement : ainsi, elle fait partie d'une équipe spéciale sur le renforcement de la collaboration avec huit bureaux de coordonnateurs résidents, dont l'objectif est de définir avec clarté les points d'ancrage d'une démarche et des mécanismes permettant à la CNUCED et à d'autres organismes et institutions spécialisées non résidents d'agir de façon agile et efficace au niveau des pays. En outre, la CNUCED a conclu des accords de partenariat avec diverses organisations internationales et organisations non gouvernementales, institutions du monde universitaire et entités du secteur privé. Elle continuera à renforcer les mécanismes de partenariat avec le secteur privé en mettant à jour ses lignes directrices en matière de diligence raisonnable, en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience du Pacte mondial des Nations Unies. La CNUCED utilisera son pouvoir de mobilisation pour amener les différentes parties

prenantes à débattre, à partager leurs données d'expérience, à recenser les meilleures pratiques et à élaborer des normes mondiales concernant les questions les plus urgentes. En 2019, la semaine du commerce électronique organisée par la CNUCED a ainsi attiré plus de 1 500 participants issus de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques et des secteurs technologiques ; il s'agissait de nouer des partenariats plus étroits avec le secteur privé et ainsi de renforcer les capacités et de fournir les outils nécessaires à la transformation de l'économie numérique.

10.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED participe activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses organes subsidiaires. Comptant parmi les cinq principaux acteurs institutionnels du suivi du financement du développement, la CNUCED dirige le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs et sur la reddition de comptes à cet égard dans le cadre du mécanisme consacré au suivi de la tenue des engagements pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en accordant une attention particulière aux aspects touchant le commerce, la finance, l'investissement et la technologie. La CNUCED contribue aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en concourant au contrôle et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. En outre, elle continue de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer « l'unité » des activités opérationnelles au niveau des pays, en collaboration avec 14 autres entités.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement		
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	72/234 72/279	Participation des femmes au développement
66/288	L'avenir que nous voulons		Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/241	Migrations internationales et développement
68/219	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
74/201	Commerce international et développement	74/239	Coopération Sud-Sud
74/202	Système financier international et développement		

Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session	TD/519/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha		

Produits

10.12 On trouvera dans le tableau 10.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 10.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	9	10
1. Documents et documents de séance établis pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapports sur la suite donnée aux décisions et recommandations des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapports sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée aux décisions et recommandations de la quinzième session quadriennale de la Conférence	1	1	1	1
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1
6. Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations	1	1	—	—
7. Rapport sur l'évaluation externe du sous-programme de la CNUCED	—	—	—	1
8. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	28	28	28
9. Réunions du Conseil du commerce et du développement, y compris dans le cadre des sessions annuelles, des sessions extraordinaires et des réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	26	26	26	26
10. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	11	9	9	9
11. Débats d'experts ad hoc organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances sur des sujets qui seront déterminés par le Secrétaire général de la CNUCED, en consultation avec les États membres	3	3	3	3
12. Symposium public avec des représentants de la société civile et des États membres organisé aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'une décision du Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
13. Conférence Raúl Prebisch organisée pour promouvoir le transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce et de développement	1	1	1	1
14. Organisation de dialogues multipartites à Genève aux fins du partage et du transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce international et de développement	2	—	1	1
15. Manifestations de haut niveau avec des conseillers spéciaux et des champions de la CNUCED organisées pour contribuer au transfert de connaissances	2	2	1	1
16. Réunions avec des représentants de gouvernements, y compris au niveau ministériel, organisées aux fins du partage et du transfert de connaissances sur la définition et la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable	2	1	1	1
17. Manifestation de réseautage à l'intention de la société civile (« HiveTalk ») aux fins du partage et du transfert de connaissances	—	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	10	12	10
18. Documents de fond sur des questions touchant le commerce et le développement aux fins de la création et du transfert de connaissances	1	1	1	1
19. Rapports sur les évaluations des projets menés au titre du Compte de l'ONU pour le développement et sur les évaluations externes requises par les accords relatifs aux contributions	8	8	10	8
20. Articles d'opinion du Secrétaire général	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bases de données et autres supports numériques : rapport annuel de la CNUCED, base de données concernant la société civile de la CNUCED et alertes électroniques à l'intention de la société civile.				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : documents de la série « La CNUCED en bref » ; activités d'information de la société civile ; supports pour l'information à l'échelle régionale ; dossiers de presse et prospectus de promotion des publications phares ; supports d'information du public sur la CNUCED (brochures, affiches et dossiers notamment) ; séances d'information spécifiques à l'intention d'étudiants, de délégués et d'universitaires de passage organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, notamment du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe ; communiqués de presse et notes d'information sur la CNUCED ; et bulletins d'information sur le Web.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site et pages Web et applications de médias sociaux de la CNUCED contenant des informations sur l'organisation, les réunions et les manifestations, les documents et les publications, et supports d'information à l'intention de la presse et du public, qui comportent notamment des informations sur l'évaluation.

Activités d'évaluation

10.13 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations ;
- b) Auto-évaluation de l'initiative eTrade for All ;
- c) Auto-évaluation des partenariats axés sur la promotion de l'investissement aux fins de l'élaboration, du marketing et de la facilitation de projets relatifs aux objectifs de développement durable et susceptibles de recevoir le soutien des banques ;
- d) Auto-évaluation des activités visant à renforcer la capacité des décideurs politiques des pays en développement à combler les lacunes d'ordre réglementaire et institutionnel dans le domaine de la gouvernance de la dette souveraine ;
- e) Auto-évaluation des activités visant à aider les États membres à mettre au point et à appliquer des stratégies d'exportation de produits durables dans le cadre d'examens nationaux des exportations de produits durables ;
- f) Auto-évaluation des activités visant à renforcer les capacités de certains pays parmi les moins avancés pour leur permettre de valoriser et de diversifier les exportations de produits halieutiques ;
- g) Auto-évaluation des activités visant à renforcer les capacités des décideurs politiques à évaluer l'incidence des mesures non tarifaires sur le commerce international et à formuler des réponses politiques appropriées ;
- h) Auto-évaluation des activités visant à renforcer les capacités des pays en développement afin de leur permettre de passer à des modes durables de transport de marchandises ;
- i) Auto-évaluation des activités visant à soutenir les efforts que font les petits États insulaires en développement pour renforcer leur résilience économique.

10.14 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations susmentionnées au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. La CNUCED est déterminée à assurer l'efficacité de ses programmes et de son organisation et à obtenir des résultats durables et probants en matière de développement. Les évaluations ont confirmé la pertinence des objectifs et des domaines de travail définis dans les sous-programmes et les projets. Elles ont également mis en évidence le rôle unique que

joue la CNUCED en promouvant un environnement économique mondial équitable qui favorise le développement durable, comme cela a été rappelé dans le Maafikiano de Nairobi, et le fait que le travail de la CNUCED est crucial pour assurer la bonne exécution du Programme 2030. S'agissant des résultats obtenus, les évaluations ont montré que la CNUCED a contribué à la réalisation d'un certain nombre de résultats escomptés aux niveaux national, régional et mondial. Par exemple, il est ressorti de l'évaluation d'un sous-programme qu'une étude diagnostique sur l'intégration du commerce réalisée pour le compte de l'Éthiopie a été utilisée aux fins de la prise en compte des questions commerciales dans le plan quinquennal national. L'évaluation du soutien apporté par la CNUCED aux fins de la valorisation des exportations de produits halieutiques fournit un autre exemple : ce soutien a été cité comme ayant facilité la révision de la réglementation du contrôle sanitaire des produits d'origine aquatique au Mozambique.

10.15 Une synthèse des évaluations des sous-programmes de la CNUCED et un examen des résultats découlant de la mise en œuvre des recommandations montrent à quel point les évaluations ont permis de renforcer les sous-programmes de la CNUCED. Ainsi, de nouvelles initiatives ont été mises en œuvre à l'échelle du secrétariat de la CNUCED pour resserrer la collaboration et le dialogue entre les divisions, comme l'initiative « Crossing the Line ». En ce qui concerne l'intégration des questions de genre, par exemple, le sous-programme 2 (Investissement et entreprises) a donné suite à une recommandation visant à rendre les objectifs d'équité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes plus explicites dans son travail en prenant systématiquement en compte le genre dans les trois piliers organisant ses activités. Dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques, il convient de souligner que depuis 2017 la CNUCED examine dans tous ses rapports phares la dimension de genre des principales thématiques étudiées et qu'elle propose des analyses des politiques commerciales internationales sous l'angle du genre.

10.16 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Évaluation du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) ;
- b) Huit évaluations de projets achevés.

Programme de travail

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif

10.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, et de progresser sur la voie d'une solution durable au problème de la dette des pays en développement ainsi que de l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée mais non remplacée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Stratégie

10.18 Pour contribuer à la promotion d'un développement durable et inclusif, d'une croissance soutenue, du plein emploi et d'un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, le sous-programme continuera de recenser les besoins et mesures spécifiques découlant de l'interdépendance entre le commerce, la finance, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques, en étudiant l'incidence de ces facteurs sur le développement, et organisera pour ce faire ses activités autour des trois piliers que sont la recherche et l'analyse, les délibérations intergouvernementales et la coopération technique. Il est également prévu dans le cadre du sous-programme d'appuyer les efforts que font les pays en développement pour formuler des stratégies de développement et des options et recommandations politiques pratiques à tous les niveaux afin de relever les défis de la mondialisation et de la réalisation des objectifs de développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : il facilitera la compréhension de la cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le recadrage du débat et la formulation par le sous-programme de l'idée d'un Nouveau Pacte vert mondial pour renforcer la coordination des politiques en faveur de la croissance mondiale et du développement durable. Les initiatives nationales visant à appliquer le Programme 2030 ne produiront leur plein effet que si elles sont mises en rapport les unes avec les autres et appuyées dans le cadre de dispositifs et de structures régionales et mondiales complémentaires. Le sous-programme a assorti sa proposition de Nouveau Pacte vert mondial d'une série de concepts connexes devant être examinés par les États membres. Le Nouveau Pacte vert mondial a permis de mieux comprendre la cohérence entre les règles économiques internationales et les politiques nationales et d'aider les pays en développement dans leurs efforts de formulation de stratégies de développement en proposant une voie permettant de passer des décisions aux actions grâce à la mise en place d'un cadre général plus intégré en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

10.19 Pour contribuer davantage à la promotion d'un développement durable et inclusif, d'une croissance soutenue, du plein emploi et d'un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, le sous-programme continuera de fournir en temps voulu des statistiques de qualité et soutiendra les efforts déployés par les pays en développement pour étoffer leurs systèmes statistiques nationaux en proposant à ces pays une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées. Parmi les résultats déjà obtenus citons la production de la première série de statistiques complètes sur le commerce des services, avec l'assistance technique du sous-programme, par les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, et l'organisation d'une formation sur les statistiques relatives au commerce des biens et des services à plus de 2 000 personnes de 116 pays, dont près de 40 % de femmes, en recourant à des technologies d'apprentissage en ligne d'un bon rapport coût/efficacité et respectueuses de l'environnement. D'importants progrès ont été accomplis, conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans l'élaboration d'un cadre statistique conceptuel concernant l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, relatif aux flux financiers illicites. Suite à ces travaux et au vu des progrès réalisés, le Groupe d'experts des Nations Unies et de

l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a reclassé l'indicateur dans la catégorie II. En outre, l'Assemblée générale a demandé à la CNUCED de lui faire rapport, à sa soixante-quinzième session, sur la promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable, dans le cadre de son rapport intitulé *SDG Pulse* (voir la résolution 74/206 de l'Assemblée).

10.20 Pour contribuer aux progrès sur la voie d'une solution durable au problème de la dette des pays en développement, le sous-programme favorisera une coopération plus étroite à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de celle-ci, notamment en proposant d'importantes contributions sur la dette et sur sa soutenabilité et sur le traitement des questions systémiques en vue de l'établissement du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Le sous-programme mettra également l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette à court et à long terme des pays en développement et sur la mobilisation de ressources financières durables à l'échelle nationale et à l'échelle internationale aux fins du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17 afin de faciliter les progrès sur les questions de la dette et du financement du développement. En outre, le sous-programme proposera aux pays en développement une assistance technique, des formations et un accompagnement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les capacités nationales en matière de gestion efficace de la dette seront renforcées. Parmi les résultats déjà obtenus citons la formulation d'analyses et d'avertissements concernant les dangers d'une augmentation de l'endettement privé, notamment dans les pays en développement, et la présentation d'estimations de l'incidence du manque de financement consacré à la réalisation des objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette dans 30 pays en développement, et l'élargissement du dispositif de fourniture de systèmes d'alerte rapide, qui concerne désormais 32 pays.

10.21 Pour favoriser l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée mais non remplacée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le sous-programme continuera de mener des travaux de recherche et d'analyse sur les tendances qui se dégagent et les perspectives qui se profilent s'agissant du renforcement de la coopération et de l'intégration entre pays en développement. Le sous-programme s'emploiera également à proposer une assistance technique et à diffuser les meilleures pratiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : il devrait permettre aux pays en développement de mieux comprendre l'environnement économique mondial et d'être mieux armés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le partage entre pays en développement de données d'expériences réussies en matière de politiques de transformation structurelle dans les domaines recensés, à savoir le commerce et l'industrialisation, la politique macroéconomique et la transformation structurelle. En renforçant la capacité à formuler des politiques axées sur la diversification, l'innovation et la transformation structurelle, le sous-programme a favorisé dans la région de l'Afrique australe une intégration économique qui passe par la coordination de la politique industrielle et le soutien aux chaînes de valeur régionales.

10.22 Pour exécuter les mandats confiés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/10, sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et 74/117, sur l'assistance au peuple palestinien, le sous-programme continuera à prêter assistance au peuple palestinien, conformément à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la

reconnaissance obtenue par des travaux de la CNUCED (par exemple, les rapports sur la déperdition fiscale) qui ont servi de documents de référence dans le cadre des activités d'un certain nombre d'instances internationales. En outre, les services consultatifs de la CNUCED ont permis au Bureau central palestinien de statistique et à l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique de réaliser une modélisation économétrique de l'économie palestinienne.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une méthode pour mesurer les flux financiers illicites : améliorer les perspectives de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

10.23 Les travaux relatifs aux flux financiers illicites se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des mesures de renforcement des capacités seront prises pour aider les pays à estimer ces flux de façon plus réaliste, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 10.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de méthode et de données fiables sur les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements	Disponibilité d'une méthode pour estimer les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements	Application de la nouvelle méthode aux statistiques de balance des paiements de neuf pays africains participants	Neuf pays participants commencent à appliquer la nouvelle méthode dans les statistiques de leurs balances des paiements

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de la politique industrielle et promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique australe (nouveau résultat)

10.24 Les activités du sous-programme sont menées dans plusieurs régions pour appuyer les efforts que font les États membres pour atteindre une croissance soutenue, un développement inclusif et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous. Il est ressorti des analyses de la CNUCED que, depuis le milieu des années 1990, la croissance économique en Afrique australe avait été principalement fondée sur des facteurs externes, alors que les gains de productivité dans la région avaient été faibles et que la transformation structurelle avait été lente. Malgré ces difficultés, les pays d'Afrique australe semblent bien placés pour développer des chaînes de valeur au niveau régional. Des travaux de recherche récents de la CNUCED⁴ et de la Commission économique pour l'Afrique⁵ ont montré que la partie méridionale du continent se distingue en matière d'intégration tout autant qu'en matière de complémentarité commerciale. Consciente de ces particularités et de l'importance de

⁴ « Structural transformation and export diversification in Southern Africa » (UNCTAD/GDS/ECIDC/2017/5).

⁵ *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : l'industrialisation par le commerce* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.15.II.K.2).

l'intégration productive à l'échelle régionale comme moyen de revitaliser le secteur industriel et de favoriser la croissance économique, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté une stratégie industrielle commune dans le but de promouvoir la mise en place d'une base industrielle intégrée au sein de la SADC : cela passerait par l'exploitation de synergies régionales dans la production à valeur ajoutée et par l'amélioration de la compétitivité des exportations, grâce notamment à la collaboration en matière de développement de chaînes de valeur régionales et à la conduite d'interventions ciblées.

10.25 Le sous-programme a appuyé les efforts que fait la SADC pour faciliter le développement de chaînes de valeur régionales et favoriser la coordination des politiques industrielles. En coopération avec la SADC, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le sous-programme a recensé les secteurs dans lesquels il était possible de coopérer, à savoir l'équipement minier, l'agroalimentaire et l'électricité, et proposé une série de mesures politiques concrètes à adopter aux niveaux national et régional. Il s'agirait notamment d'élaborer la version définitive du Cadre régional de qualifications de la SADC, de mettre au point une plateforme de partage des connaissances sur les politiques relatives au contenu local dans le cadre de la Stratégie d'industrialisation de la SADC, d'harmoniser les normes en vigueur au sein de la SADC en ce qui concerne les principaux produits de base et de promouvoir un pacte concernant un supermarché régional. La liste complète des 21 propositions a été incluse dans le programme d'intégration et figure désormais dans le document final officiel de l'atelier régional coorganisé par le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'investissement de la République-Unie de Tanzanie, l'ONUDI et la SADC et qui s'est tenu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en décembre 2017.

Situation interne et réponse

10.26 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'accent n'avait pas suffisamment été mis au départ sur la relation entre le secteur public et le secteur privé dans la mise en œuvre du cadre régional régissant les chaînes de valeur. Après avoir recensé les domaines prioritaires pour les États membres et les mesures pertinentes, après avoir organisé un rapprochement des positions des divers gouvernements sur ces politiques et après avoir informé les décideurs de ces politiques, le sous-programme s'attendait à ce que le secteur privé des pays de la SADC donne suite au nouveau cadre en développant les chaînes de valeur régionales existantes et en investissant dans de nouvelles chaînes. Or cela n'a pas encore été le cas.

10.27 On a pris conscience de cette difficulté et du fait que, comme on l'a constaté, le fait de mettre en évidence des possibilités d'action et en outre de proposer des mesures ne permet pas automatiquement d'obtenir des résultats sur le terrain ; dans cette entreprise, on n'avait pas accordé toute l'attention nécessaire à la communication avec le secteur privé et au fait de remporter son adhésion. En réponse, le sous-programme poursuivra ses efforts en aidant les pays bénéficiaires à mettre en place des chaînes de valeur dans la région et à appliquer des stratégies qui tiennent compte de la dimension régionale et qui visent à assurer une intégration de la production dans les domaines recensés. Il contribuera également à faire en sorte que le secteur public et le secteur privé nouent un dialogue régulier et à renforcer les capacités des décideurs de plusieurs pays de la région en matière de politique industrielle.

10.28 En particulier, le sous-programme s'emploiera à : a) aider le gouvernement mauricien à formuler une politique industrielle et un plan stratégique pour Maurice pour la période 2020-2025 et à faciliter les débats avec les principales parties

prenantes moyennant l'organisation de deux ateliers à l'échelle nationale ; b) aider le gouvernement mozambicain à évaluer et à réviser la stratégie de politique industrielle présentée en 2018 et à faciliter les débats avec les principales parties prenantes moyennant l'organisation d'un atelier à l'échelle nationale ; c) étudier les possibilités d'intégration de la fabrication et de la production de cultures à usage non alimentaire dans la région et à favoriser les liens entre les principaux acteurs afin de construire une chaîne de valeur à part entière dans le secteur textile, en mettant l'accent sur Maurice et la République-Unie de Tanzanie.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

10.29 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à promouvoir un développement inclusif et durable, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, comme devraient le montrer la participation plus active du secteur privé aux débats sur les politiques publiques et l'expansion des activités transfrontalières des entreprises de la région. En outre, cela se manifesterait par une intensification des interactions entre les acteurs essentiels en ce qui concerne la chaîne de valeur des textiles, qui est très prometteuse mais sous-développée, et l'élaboration de stratégies de politique industrielle susceptibles de soutenir et d'encourager l'investissement privé au bénéfice de secteurs prometteurs. Ces résultats devraient en retour favoriser à terme une industrialisation et une croissance durables grâce au développement de chaînes de valeur régionales, conformément aux objectifs de développement durable n^{os} 8 et 9.

Tableau 10.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ne se sont dotés d'aucun cadre de politique industrielle spécifiquement orientée vers la constitution et le développement de chaînes de valeur régionales	Une demande est adressée à la CNUCED, qui est priée de soutenir la stratégie d'industrialisation de la SADC et d'élaborer des propositions visant à rendre opérationnelle une politique industrielle régionale commune incluant des chaînes de valeur régionales	De premières propositions en vue d'une politique industrielle régionale sont élaborées par plusieurs pays de la SADC	Les secteurs dans lesquels des chaînes de valeur régionales pourraient être établies et des acteurs pertinents mis en rapport sont répertoriés et présentés à plusieurs pays de la SADC et à des entreprises du secteur privé	Le secteur privé participe plus activement aux débats concernant la politique économique et les activités transfrontalières des entreprises de la région sont en expansion

Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.30 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes	74/117 74/203	Assistance au peuple palestinien Soutenabilité de la dette extérieure et développement
72/227	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance	74/205 74/206	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
73/240	Vers un nouvel ordre économique international		
74/10	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien		

Produits

10.31 On trouvera dans le tableau 10.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.4

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	9	11	10
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement, coopération Sud-Sud, assistance au peuple palestinien, coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien, et situation des Palestiniennes et aide à leur apporter	5	4	5	5
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	—	—	1	—
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, et aperçu général du <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	3	3	3	3
4. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	1	1	1
5. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	24	43	24
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires	4	4	4	4
7. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	6	—	25	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
8. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	3	3	3
9. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
10. Réunions de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	3	3	3
11. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	6	6	6
12. Conférence sur la gestion de la dette	6	6	–	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	19	19
13. Projet visant à renforcer les capacités publiques, privées et/ou internationales en matière d'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1
14. Projet concernant le développement du commerce des services dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1	1	1	1
15. Projet concernant les politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe	1	1	1	1
16. Projets concernant l'installation, la mise à jour et la maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	15	15	15
17. Projet concernant la mesure des flux illicites de capitaux en Afrique subsaharienne (conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Afrique)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	126	128	126	126
18. Séminaires et ateliers à l'intention des décideurs, notamment sur les thèmes suivants : formulation de stratégies de développement et de recommandations de politique générale ; emprunts et prêts souverains ; mondialisation, commerce et développement	30	32	30	30
19. Débats ad hoc d'experts, notamment sur les thèmes suivants : croissance inclusive et objectifs de développement durable ; interdépendance entre le commerce, la finance, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	6	6	6	6
20. Cours de formation au Système de gestion et d'analyse de la dette à l'intention des administrateurs et des auditeurs chargés de la dette de certains pays sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, établissement de rapports, statistiques relatives à la dette, analyse et audit de la dette	90	90	90	90
Publications (nombre de publications)	10	9	11	10
21. <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	1	1	1	1
22. <i>Manuel de statistiques de la CNUCED</i>	1	1	1	1
23. <i>SDG Pulse</i>	1	1	1	1
24. <i>Development and Globalization : Facts and Figures</i>	–	–	1	–
25. Études, notamment sur les thèmes suivants : dette extérieure, crises financières dans les pays en développement, architecture financière internationale, développement économique palestinien, coopération Sud-Sud et intégration régionale	7	6	7	7

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	12	12	12
26. Documents d'orientation et documents statistiques sur des questions liées aux thèmes suivants : macroéconomie, développement, financement et dette, transformation structurelle et coopération Sud-Sud	6	6	6	6
27. Profils statistiques économiques et maritimes de pays	2	2	2	2
28. Documentation et logiciel concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette	3	3	3	3
29. Supports de formation sur la gestion de la dette	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des Vingt), la renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière, la soutenabilité de la dette et les capacités statistiques dans le domaine du commerce et du développement.				
Bases de données et autres supports numériques : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; centre de données statistiques de la CNUCED ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; bulletins d'information électroniques et brochures concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette et l'Institut virtuel.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse ; conférences de presse et entretiens, notamment concernant la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et l'assistance au peuple palestinien.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Système de gestion et d'analyse de la dette ; Institut virtuel pour le commerce et le développement ; UNCTADstat.				

Sous-programme 2 Investissement et entreprises

Objectif

10.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois.

Stratégie

10.33 Pour contribuer à promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois, le sous-programme continuera d'aider les États membres en menant des travaux de recherche et d'analyse aux fins de la conception et de l'application de politiques dynamiques aux niveaux national et international et en veillant à affermir l'investissement et l'esprit d'entreprise au service du développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres progresseront sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 1

[moyennant notamment la mise en place aux niveaux national, régional et international de cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté (cible 1.b)], l'objectif 8 [moyennant notamment la promotion de politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel (cible 8.3)], l'objectif 10 [moyennant notamment la stimulation de l'aide publique au développement et des flux financiers, y compris des investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux (cible 10.b)] et l'objectif 17 [moyennant notamment le renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières (cible 17.16)] ainsi que d'autres objectifs grâce à l'accroissement du montant des fonds publics et privés mobilisés en faveur des secteurs liés aux objectifs de développement durable.

10.34 Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera également à suivre, à évaluer et à analyser les tendances et les perspectives mondiales et régionales et à préparer la publication annuelle *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et d'autres publications analytiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays seront mieux à même de traiter les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les questions touchant les accords internationaux d'investissement et leurs rapports avec le développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise à disposition en temps voulu d'informations pertinentes et de qualité concernant les tendances et les politiques en matière d'investissement international. Au cours des trois dernières années, le *World Investment Report* a été téléchargé 330 000 fois chaque année et cité en moyenne 2 900 fois dans des revues universitaires. Les informations figurant dans le *Moniteur des politiques d'investissement* et le *Moniteur de l'investissement étranger direct* ainsi que dans la publication innovante intitulée *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor* permettent d'élaborer des politiques en toute connaissance de cause.

10.35 En outre, le sous-programme examinera des politiques nationales d'investissement et appuiera la concertation sur le régime des accords internationaux d'investissement. Il soutiendra et concevra de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les progrès significatifs accomplis s'agissant de l'amélioration de la capacité des pays en développement et des pays en transition à concevoir et à appliquer des politiques visant à attirer les investissements et à accroître leur contribution au développement durable. Il ressort du suivi dans le temps des flux d'investissement étranger direct que les 15 pays dont la situation a été évaluée dans le cadre d'un examen de la politique d'investissement ont vu les flux annuels d'investissement étranger direct dont ils étaient les bénéficiaires augmenter de 206 % en moyenne au cours des cinq années suivant l'examen par rapport aux flux annuels moyens enregistrés pendant les cinq années précédant l'examen.

10.36 Le sous-programme formulera également des conseils aux gouvernements en ce qui concerne la promotion de l'investissement, la facilitation du commerce et le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des

objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels par exemple. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des ressources supplémentaires pourront être mobilisées et mises au service des objectifs de développement liés à l'investissement étranger direct. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les directives concernant la communication d'informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance publiées au titre de l'Initiative pour des marchés boursiers durables : les marchés boursiers sont invités à proposer des orientations concernant la publication d'informations sur lesdites questions (bilan en matière de viabilité). Suite à la campagne organisée autour de l'Initiative pour des marchés boursiers durables, le nombre de marchés boursiers ayant appliqué ces directives a été porté de 14 à 47.

10.37 Le sous-programme aidera également les États membres à renforcer la compétitivité internationale de leurs entreprises grâce à des politiques visant à stimuler le développement des entreprises et grâce à la promotion des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises d'une part et de comptabilité et d'information financière d'autre part. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les politiques de développement des entreprises permettront de mieux comprendre les questions relatives au développement des entreprises, de pouvoir accroître la capacité productive et de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la publication *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution Towards Implementation of the Sustainable Development Goals*, à laquelle a souscrit le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication à sa trente-sixième session, qui s'est tenue à Genève du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019 et qui a rassemblé quelque 400 personnes. Le Groupe de travail a demandé que cette publication soit largement diffusée. Dix entreprises ont déjà indiqué qu'elles utilisaient ce guide.

10.38 Le sous-programme promouvra également le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques s'agissant des questions liées à l'investissement et au développement des entreprises dans le cadre de mécanismes de concertation favorisant le consensus et de son Forum mondial de l'investissement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : on mettra au point des propositions de mesures, des pratiques innovantes et des outils qui pourront être diffusés aux États membres pour monter en puissance et favoriser le développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les décisions importantes prises à l'occasion de l'édition 2018 du Forum mondial de l'investissement : l'organisation d'une table ronde des ambassadeurs afin de faciliter les échanges entre les diplomates, les organisations internationales et le secteur privé, et la volonté de faire de Genève un centre névralgique de l'action mondiale en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. À l'occasion de la deuxième table ronde, qui s'est tenue en novembre 2019, les participants ont examiné un rapport de la CNUCED qui présentait un bilan mitigé aussi bien des tendances en matière d'investissement que des capacités de suivi dans les dix secteurs d'investissement liés aux objectifs de développement durable. Au total, l'édition 2018 du Forum mondial de l'investissement a attiré plus de 6 000 participants à Genève, parmi lesquels figuraient 11 chefs d'État, une cinquantaine de ministres et un nombre important de représentants des pouvoirs publics et de gestionnaires de fonds souverains. Près de 2 000 dirigeants du secteur privé, notamment des cadres d'entreprises et de marchés boursiers mondiaux, ont participé à 75 sessions de travail organisées en collaboration avec une cinquantaine de partenaires internationaux. Grâce à cette large participation, le Forum 2018 a touché l'ensemble de la communauté financière et a confirmé son statut de principale instance mondiale de mobilisation des parties prenantes de haut niveau en ce qui concerne le financement des objectifs de développement durable. Selon 88 % des

personnes ayant répondu à l'enquête réalisée à l'issue du Forum, celui-ci a permis de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Programme 2030.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : un environnement favorable et porteur pour investir au service des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

10.39 Les travaux portant sur la promotion des investissements en faveur du développement durable et des secteurs liés aux objectifs de développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on aidera les pays à élaborer des politiques et des stratégies permettant de mobiliser des investissements privés pour les mettre au service du développement durable et en optimiser l'impact, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 10.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les pays signalent que les décideurs et les professionnels du domaine concerné ont une connaissance, une compréhension et une capacité de mise en œuvre lacunaires des politiques d'investissement et des instruments destinés à attirer des investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Les bénéficiaires commencent à utiliser des cadres et des outils permettant d'attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Au total 80 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Au total 80 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable (le nombre de pays bénéficiaires doit augmenter au cours de l'année)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : une chaîne d'investissement visant à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable (nouveau résultat)

10.40 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme visent à renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à concevoir et à appliquer des stratégies et des politiques à même d'attirer les investissements et d'améliorer la contribution de ces investissements à l'instauration d'une croissance inclusive et à la réalisation des objectifs de développement durable. En raison de leur vaste portée, les objectifs économiques, sociaux et environnementaux fixés dans le cadre des objectifs de développement durable nécessitent des investissements

considérables, et le niveau d'investissement actuel est bien en deçà des besoins : rien que dans les seuls pays en développement, c'est un déficit d'investissement de 2 500 milliards de dollars qui doit être comblé chaque année. Depuis 2014, sur la base du plan d'action pour l'investissement en faveur des objectifs de développement durable élaboré dans le cadre du sous-programme (un ensemble de mesures prioritaires qui pourraient considérablement accélérer la réalisation des objectifs) et à la demande des États membres, l'accent a davantage été mis sur l'élaboration et la promotion de cadres et d'outils, comme par exemple la constitution de réserves de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques et visant à attirer les investissements en faveur des secteurs liés aux objectifs de développement durable. Ces cadres et outils faciliteront le renforcement des capacités des pays en développement et permettront d'aider ces pays à combler le déficit d'investissement en faveur des objectifs de développement durable, en particulier dans le cadre des programmes de pays.

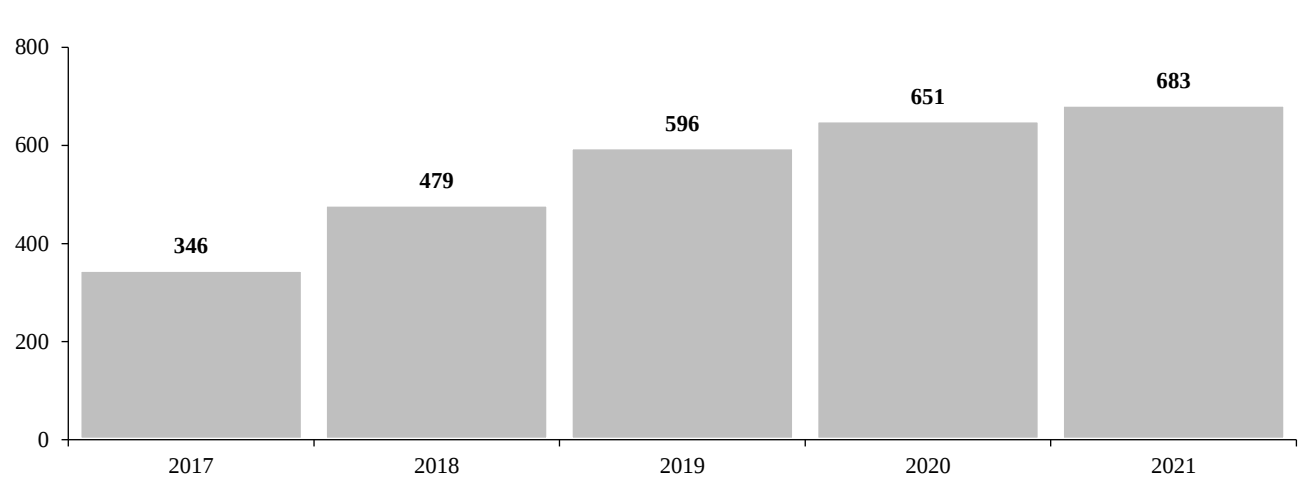
Situation interne et réponse

10.41 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'accent mis, dans le cadre de ses activités, sur les investisseurs traditionnels, tels que les entreprises multinationales, s'est révélé insuffisant pour satisfaire le niveau important de financement requis pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030. En réponse, le sous-programme envisagera la chaîne d'investissement mondiale, qui fait intervenir tout l'éventail des acteurs de l'investissement et du développement, de façon plus large. Cela inclura les décideurs et les négociateurs de traités d'investissement, les organismes de promotion de l'investissement, les banques centrales, les marchés boursiers et les gestionnaires de fonds souverains ainsi que les entreprises multinationales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales et les zones économiques spéciales (l'amont et l'aval de la chaîne d'investissement). En mobilisant ces acteurs de l'investissement et du développement et en nouant avec eux des partenariats, le sous-programme pourra favoriser la mise en commun de ressources supplémentaires et la mise de ces ressources au service des objectifs mondiaux en matière de développement et d'investissement.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

10.42 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois, comme devrait le montrer l'adhésion, en 2021, de 683 investisseurs individuels aux principes et aux recommandations de la CNUCED afin de faciliter le renforcement des capacités des pays en développement et d'aider ces pays à combler le déficit d'investissement en faveur des objectifs de développement durable, en particulier dans le cadre des programmes de pays.

Figure 10.I
Mesure des résultats : nombre total d'investisseurs individuels adhérant aux principes et aux recommandations de la CNUCED



Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.43 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable	74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
------------------------	---	------------------------	--

Produits

10.44 On trouvera dans le tableau 10.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.6
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	7	9	8
1. Rapport du Secrétaire général sur l'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement durable destiné à l'Assemblée générale	—	—	1	1
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	—	—	1	—
3. Rapports sur l'investissement au service du développement destinés au Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et en vue des réunions d'experts connexes	4	4	4	4
5. Rapports destinés au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	24	68	24
6. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	4	—	24	—
7. Réunions du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
8. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
9. Réunions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	14	14	14	14
10. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	6	6	6
11. Réunions du Forum mondial de l'investissement	—	—	20	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	50	56	52	60
12. Projets portant sur l'analyse des questions touchant l'investissement régional	3	3	3	3
13. Projets relatifs aux examens de la politique d'investissement et au renforcement de la facilitation des investissements	8	8	8	8
14. Projets relatifs aux zones économiques spéciales	—	—	—	2
15. Projets relatifs aux accords internationaux d'investissement	8	8	8	8
16. Projets relatifs à la promotion et à la facilitation de l'investissement	3	3	3	3
17. Projets relatifs aux droits de propriété intellectuelle au service du développement	—	1	—	1
18. Projets relatifs aux guides d'investissement	4	4	4	2
19. Projets relatifs aux services d'appui aux entreprises	10	10	10	10
20. Projets relatifs au développement des entreprises et aux liens interentreprises	4	4	4	3
21. Projets menés dans le cadre du Programme Empretec	5	5	5	6
22. Projets relatifs à la comptabilité et à l'information financière	2	2	2	3
23. Projets relatifs à la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable	3	3	5	5
24. Projets relatifs aux investisseurs institutionnels	—	1	—	2
25. Projets relatifs aux entreprises familiales	—	2	—	2
26. Projets relatifs à l'investissement responsable	—	2	—	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	107	113	107	107
27. Séminaires sur l'investissement étranger direct, ses rapports avec le développement et les thèmes du <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde)	6	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
28. Ateliers de formation sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement	8	8	8	4
29. Ateliers nationaux sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement	10	10	10	14
30. Ateliers de formation sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	5	5	5	5
31. Débats d'experts ad hoc sur les questions clés relatives à l'investissement étranger direct	3	3	3	3
32. Ateliers de formation sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomates	14	14	14	10
33. Ateliers de formation sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	15	15	15
34. Débats d'experts ad hoc sur les politiques d'investissement au service du développement durable	4	4	4	4
35. Ateliers de formation sur la propriété intellectuelle au service du développement	10	10	10	10
36. Ateliers de formation sur les politiques de développement des entreprises	16	18	16	16
37. Séminaires de formation sur la comptabilité et les bilans en matière de viabilité	6	6	6	6
38. Ateliers et séminaires sur les questions relatives à l'investissement responsable	4	6	4	4
39. Débats d'experts ad hoc sur les questions relatives à la compétitivité des entreprises	6	6	6	6
40. Séminaires sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	—	1	—	2
41. Débats d'experts ad hoc sur les entreprises familiales	—	1	—	2
Publications (nombre de publications)	24	24	25	25
42. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et la vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
43. Publications sur les questions liées à la thématique de l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés et l'investissement responsable	7	7	7	7
44. Publications sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les séries <i>Investment Policy Facilitation Enhancements</i> , <i>Examens de politique d'investissement</i> et <i>Moniteur des politiques d'investissement</i>	9	9	9	9
45. Publications relatives à la promotion et à la facilitation de l'investissement	3	3	3	3
46. Publications sur le développement des entreprises	1	1	2	2
47. Publications sur la comptabilité et l'information financière, notamment la revue annuelle des Normes internationales de comptabilité et de publication, série consacrée à la comptabilité et à l'information financière	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	15	9	13
48. <i>Moniteur de l'investissement étranger direct</i> (série), y compris la publication <i>Sustainable Development Goal Investment Trends Monitor</i>	—	4	—	4
49. Guides de l'investissement	2	3	2	2
50. Rapports sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	2	2	2
51. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	2	2	2	2
52. Documents d'orientation sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	2	2	2	1
53. Supports de formation sur le développement des entreprises et les liens interentreprises	1	1	1	1
54. Rapport sur la table ronde annuelle des ambassadeurs	—	1	—	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs pour favoriser le développement, statistiques et analyses relatives aux investissements internationaux, y compris sur l'investissement responsable ; services de conseil aux gouvernements, notamment sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable ; promotion et facilitation de l'investissement ; droits de propriété intellectuelle ; entrepreneuriat et développement des entreprises ; facilitation du commerce ; normes de comptabilité et d'information financière ; services de conseil et appui aux organismes de promotion de l'investissement, aux zones économiques spéciales et aux autres acteurs de la chaîne mondiale d'investissement ainsi qu'aux centres Empretec.				
Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : mise à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication (2) ; bulletin d'information du Programme Empretec (2) ; bulletins d'information sur l'investissement responsable (5) ; rapport sur les travaux du Forum mondial de l'investissement ; livrets d'information ; et flash infos.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Portail mondial d'enregistrement d'entreprises ; Plateforme des politiques d'investissement (Investment Policy Hub).				

Sous-programme 3

Commerce international et produits de base

Objectif

10.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, et ce grâce à la participation de tous les États membres.

Stratégie

10.46 Pour contribuer à garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, grâce à la participation de tous les États membres, le sous-programme continuera à promouvoir l'application par les pays et les économies en développement de mesures leur permettant de mieux s'intégrer au système commercial international et d'en tirer un plus grand profit, grâce aux mécanismes relatifs aux trois principaux piliers autour

desquels s'organisent les travaux de la CNUCED (recherche et analyse ; concertation aux fins de la formation de consensus ; et coopération technique et renforcement des capacités) ; cela passera notamment par des contributions au rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et au *Rapport sur les objectifs de développement durable*, contributions qui porteront sur le commerce international en tant que moteur du développement.

10.47 Le sous-programme continuera aussi à faciliter la prise de décisions des pays en développement en ce qui concerne le commerce et les domaines connexes, l'objectif étant qu'ils soient mieux armés pour faire face aux effets des subventions, des tarifs douaniers et des mesures non tarifaires. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : dans le cadre du commerce international, les mesures non tarifaires seront rationalisées et, le cas échéant, supprimées ou réduites, y compris les mesures unilatérales pouvant constituer des obstacles au commerce, et les pays en développement pourront prendre des décisions plus efficaces s'agissant du commerce et des questions connexes. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'amélioration de la capacité des pays en développement à prendre des décisions éclairées s'agissant du commerce et des questions connexes, grâce aux analyses sur les tendances et la politique commerciales et aux activités de formation proposées, qui ont aidé les décideurs économiques à recenser et à surmonter les obstacles qui entravaient l'accès au marché dans leurs pays, qu'il s'agisse de tarifs douaniers ou de mesures non tarifaires. En 2018 et 2019, au moins huit mesures visant spécifiquement à réduire ou à prendre en compte les obstacles non tarifaires ont été décidées dans le cadre de négociations bilatérales et régionales avec le soutien du sous-programme et plus de 300 parties prenantes ont estimé que les produits des travaux de recherche et d'analyse commerciale du sous-programme, comme le Système d'analyse et d'information commerciales, le World Integrated Trade Solution et l'Initiative pour la transparence dans le commerce, étaient utiles.

10.48 Le sous-programme continuera aussi de fournir une assistance permettant de renforcer l'application des mesures que prennent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international aux niveaux international et régional. Il s'agira notamment de proposer aux pays un appui ciblé pour les aider à différentes étapes des négociations, en particulier lors de l'élaboration de modalités de négociation portant sur le commerce de biens et de services, en fournissant des analyses facilitant l'évaluation de dispositions et de scénarios alternatifs et en assistant les responsables nationaux à toutes les étapes de la procédure d'adhésion à l'OMC. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un plus grand nombre de pays devraient obtenir des résultats en matière de développement satisfaisants grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue. Parmi les résultats déjà obtenus citons la participation plus active des pays et des institutions aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, comme le montre le fait qu'au moins 20 mesures ont été prises par des pays et des institutions avec l'appui du sous-programme : il s'est notamment agi de l'adoption de positions de négociation, de l'élaboration de projets de propositions et du recensement de possibilités d'action dans le cadre des procédures et négociations menées par l'OMC à la suite de sa onzième Conférence ministérielle, de l'accession à l'OMC, des négociations relatives à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, à la Grande zone arabe de libre-échange et à la coopération commerciale Sud-Sud dans le cadre du Système global de préférences commerciales et de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

10.49 En outre, le sous-programme continuera d'aider à l'amélioration de la capacité des pays en développement tributaires de produits de base à s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie axée sur ces produits, et

notamment à la dépendance qui en découle. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays concernés devraient pouvoir mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et par le renforcement de la coopération internationale et régionale. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que les pays dont l'économie dépend de ces produits ont désormais une meilleure compréhension des difficultés à surmonter et des options envisageables en ce qui concerne la production et le commerce des produits de base et sont mieux armés pour concevoir des politiques de diversification de leurs recettes d'exportation et de promotion de la production à valeur ajoutée. Quatre pays (Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont bénéficié d'ateliers de renforcement des capacités qui ont été organisés dans le cadre du sous-programme et au cours desquels ont notamment été rédigés et soumis les plans d'action nationaux convenus lors de chaque atelier national.

10.50 Le sous-programme continuera aussi à soutenir l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection du consommateur, en diffusant les meilleures pratiques et des lois types et en proposant des évaluations par les pairs. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un plus grand nombre de pays réviseront ou appliqueront la législation et les cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur. Parmi les résultats déjà obtenus citons le fait que plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ainsi que d'Amérique latine et centrale sont désormais mieux à même de faire appliquer les règles de concurrence et de protection du consommateur, l'achèvement des évaluations juridiques du droit national de la concurrence du Bélarus et des règles de concurrence régionales de l'Union économique eurasiatique, et la fourniture d'une assistance technique.

10.51 Le sous-programme continuera aussi à promouvoir, en fonction des besoins des États membres, la définition et la réalisation d'objectifs touchant le commerce, l'environnement et le développement durable ainsi que l'élaboration de stratégies économiques créatives à tous les niveaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres pourront mettre à profit les possibilités commerciales que représentent les produits écologiques, en misant notamment sur le biocommerce et les industries de la création, et seront mieux à même d'évaluer le potentiel économique des secteurs de l'économie maritime et de concevoir des plans intégrés d'utilisation et de commerce durables. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'augmentation du nombre de pays en développement et de pays en transition qui ont conçu et mis en œuvre des politiques, des programmes, des initiatives normatives et des dispositifs institutionnels leur permettant d'exploiter les possibilités de commerce de produits écologiques, notamment le biocommerce, en s'appuyant sur 34 études qui ont été menées dans le cadre du sous-programme et qui portaient sur le passage à des exportations plus respectueuses de l'environnement, l'économie maritime, les changements climatiques, le biocommerce et l'économie créative, et sur les enseignements tirés de 19 ateliers organisés à l'échelle nationale sur les thèmes suivants : les objectifs de développement durable et la biodiversité, la pêche, l'économie maritime, le commerce et les changements climatiques, y compris des ateliers tenus en Angola, au Liban et en République de Moldova sur les stratégies d'exportation et la croissance vertes.

10.52 Le sous-programme continuera aussi à servir de cadre de référence pour l'intégration des questions d'équité entre les sexes dans les politiques commerciales, en renforçant la capacité des États membres à concevoir et à appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer davantage parti des possibilités offertes par le commerce international grâce à des activités ciblées menées au niveau des régions et des pays. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres devraient être mieux à même de recenser les obstacles au

commerce et en particulier les obstacles liés à l'offre qui touchent particulièrement les femmes et d'y remédier. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que plus de 900 personnes (571 femmes et 331 hommes) de 138 pays en développement, pays les moins avancés et pays en transition ont bénéficié des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme depuis 2015 en participant aux cours « Commerce et parité » proposés en ligne ; 59 % d'entre elles ont jugé les cours « excellents » et 28 % « très bons ». En outre, 150 femmes, qui se livrent toutes au commerce transfrontière informel et à petite échelle, ont été formées aux moyens de formaliser leurs activités dans le cadre de l'initiative « Borderline » de la CNUCED, qui est menée dans six districts frontaliers du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie. Dans le cadre de cette initiative, les commerçantes se familiarisent avec les règles commerciales et les procédures douanières et bénéficient d'une assistance visant à leur permettre de réduire leurs charges et d'élargir leurs débouchés en affûtant leurs compétences entrepreneuriales. Le premier atelier s'est tenu entre Tunduma et Nakonde, à la frontière entre la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, le 11 novembre 2019 : il a été suivi par des sessions organisées entre Kasumulu et Songwe (à la frontière entre le Malawi et la République-Unie de Tanzanie) et entre Mchinji et Mwami (à la frontière entre le Malawi et la Zambie) en novembre et décembre 2019.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : libérer le potentiel des femmes dans le domaine du commerce transfrontière informel (résultat déjà défini pour 2020)

10.53 Les travaux portant sur le commerce transfrontière informel se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on s'efforcera, dans le cadre du sous-programme, de prêter assistance aux personnes qui se livrent à un commerce transfrontière informel afin de leur faciliter l'accès à des canaux commerciaux formels qui stimuleraient le commerce transfrontières et permettraient à ces personnes de faire prospérer leur négoce et de gagner plus que le minimum vital, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 10.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les commerçantes du secteur informel ne sont pas au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et ne disposent d'aucune compétence entrepreneuriale de base	Les commerçantes sont plus au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et connaissent mieux les compétences entrepreneuriales de base. Le personnel des douanes qui a assisté à la formation	Plus de la moitié des femmes formées s'efforcent d'intégrer les filières commerciales formelles et comprennent comment développer ou diversifier leur activité. Le programme de formation pilote mené dans six zones	Au moins deux autres pays de la même région indiquent souhaiter reproduire la démarche suivie et proposer le programme de formation au commerce transfrontalier informel à l'intention des femmes

2017	2018	2019	2020	2021
		sur les règles et procédures commerciales en a également tiré parti	frontalières au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie devrait être reproduit à d'autres postes-frontière et éventuellement dans une autre région, sur la base de résultats positifs obtenus	

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : économie maritime – aider les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement à tirer des avantages économiques de l'exploitation durable des ressources marines (nouveau résultat)

10.54 Conformément au mandat du sous-programme, défini dans le Maafikiano de Nairobi, des activités sont menées dans plusieurs régions pour aider les États membres, en particulier les pays en développement, à progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et à améliorer leur approche de l'économie maritime, notamment en ce qui concerne la conception et l'application de stratégies nationales de développement économique axées sur la protection et l'exploitation durable des océans et des ressources océaniques en vue de promouvoir le commerce durable dans les secteurs de l'économie maritime. En 2019, la CNUCED a mené divers travaux de recherche pour apporter aux pays en développement une aide concernant les négociations relatives aux subventions dans le secteur de la pêche, ces subventions elles-mêmes et les mesures non tarifaires ainsi que les exigences s'agissant des notifications à l'OMC, le tout dans la perspective de favoriser le développement de ces pays. Elle a également produit un rapport spécial intitulé « Advancing Sustainable Development Goal 14: sustainable fish, seafood value chains, trade and climate ». Il s'agit là d'une question importante, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement, qui se caractérisent souvent par des économies vulnérables associées à de petites surfaces terrestres qui subissent les effets dévastateurs des changements climatiques.

Situation interne et réponse

10.55 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'assurer l'accès à des données exactes au niveau national sur le niveau de pêche, les quantités débarquées, le commerce et les prix concernant certaines espèces de poissons. En réponse, le sous-programme comblera les déficits de données et prévoit d'élaborer un dispositif qui permettra d'extraire les données pertinentes de la base de données sur l'estimation du soutien à la pêche de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou des données qui ont été soumises à l'OMC dans le cadre de notifications. En assurant la disponibilité de données complètes sur la pêche et les subventions dont bénéficie ce secteur, le sous-programme renforcera les capacités des États membres à formuler et à adopter des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes visant à favoriser la protection et l'exploitation durable des océans et des ressources océaniques et à promouvoir le commerce durable dans les secteurs de l'économie maritime.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

10.56 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, et ce grâce à la participation de tous les États membres, en permettant aux économies côtières de se diversifier, de créer de la valeur ajoutée et d'être résilientes moyennant le développement de secteurs de l'économie maritime (la pêche en particulier), comme devrait le montrer la formulation et l'adoption par deux pays de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, ainsi que l'application de mesures prioritaires par un nombre accru d'États membres.

Tableau 10.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États membres sont plus sensibilisés à l'importance de l'économie maritime grâce aux activités menées par la CNUCED dans le cadre de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, du premier Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce et de deux missions sur le terrain consacrées aux stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes	Les États membres comprennent mieux l'importance des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, notamment grâce au deuxième Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce	Les États membres s'intéressent de plus en plus à la formulation de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, et sont mieux soutenus dans cette tâche, notamment grâce au Forum du commerce des Nations Unies	Les États membres ont renforcé leur capacité à formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, notamment à la suite de la table ronde ministérielle sur l'économie maritime organisée lors de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Au moins deux États membres adoptent des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes

Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.57 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

35/63	Pratiques commerciales restrictives	74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021
70/186	Protection du consommateur	74/204	Produits de base
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
74/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique		

74/216

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Produits

10.58 On trouvera dans le tableau 10.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.9

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	21	22	21
1. Rapports sur le commerce international et le développement, et sur les tendances et perspectives dans le domaine des produits de base à l'échelle mondiale destinés à l'Assemblée générale	2	2	1	2
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	1	1	1	–
3. Rapports sur les tendances commerciales et sur les réglementations commerciales et les normes de durabilité, et rapports ad hoc sur les tendances et les perspectives dans le domaine des produits de base destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
4. Documentation de référence destinée à la Commission du commerce et du développement et devant servir dans le cadre des réunions d'experts connexes, portant notamment sur les mesures non tarifaires et les normes de durabilité	7	7	8	7
5. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	9	10	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	42	37	64	33
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	2
7. Séances du Conseil économique et social	1	1	–	–
8. Séances de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quinzième session quadriennale, réunions préparatoires comprises	1	1	24	–
9. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
10. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
11. Réunions de la Commission du commerce et du développement dans le cadre de ses sessions annuelles et réunions d'experts connexes	23	18	23	16
12. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le cadre de leurs sessions annuelles	10	10	10	10
13. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	26	21	24
14. Projets visant à renforcer les capacités, notamment en ce qui concerne les services, le commerce et la croissance inclusive, les lois et politiques en matière de concurrence et de protection du consommateur, les normes de durabilité, les négociations commerciales régionales et multilatérales, les négociations commerciales multilatérales visant à stimuler le commerce intra-africain, en particulier dans les pays les moins avancés, le règlement des différends et la diplomatie commerciale	7	15	9	13
15. Projet relatif à la collecte, au suivi, à la communication et à la diffusion de données sur les mesures non tarifaires	1	1	1	1
16. Projets relatifs aux systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, à la problématique commerce, environnement et développement et à l'aide fournie aux pays tributaires des produits de base pour les aider à diversifier leur économie et à créer de la valeur ajoutée	6	8	8	8
17. Projets visant à aider les pays en développement à devenir membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à formuler des politiques commerciales axées sur le développement et à renforcer l'économie créative	1	2	3	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	86	168	124	125
18. Séminaires à l'intention des décideurs sur les thèmes suivants : World Integrated Trade Solution, Système d'analyse et d'information commerciales et mesures non tarifaires, normes de durabilité, accords commerciaux préférentiels, accession à l'OMC, politiques et cadres relatifs aux services, nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et le commerce, négociations commerciales internationales, environnement et développement durable	24	105	48	57
19. Activités de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des économies en transition, sur les thèmes suivants : politiques commerciales, compétences des organismes chargés de la concurrence et de la protection du consommateur, normes de durabilité, et commerce et parité	45	41	58	40
20. Ateliers destinés à aider les pays en développement tributaires des produits de base à formuler des stratégies et des politiques et tirer parti des acquis de développement, et à faire face aux défis que représentent les marchés des produits de base et à mettre à profit les débouchés qu'ils offrent	9	6	10	10
21. Table ronde sur l'évolution du commerce international et du coût du commerce	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
22. Tables rondes sur les défis et les possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable	2	9	2	12
23. Débat d'experts ad hoc sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur la protection du consommateur et les politiques y relatives	1	1	1	1
24. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	5	4	4
Publications (nombre de publications)	36	48	31	35
25. Publications sur le commerce et publications sur tel ou tel secteur	4	6	1	5
26. Publications sur le commerce, le multilatéralisme et les objectifs de développement durable	13	18	14	12
27. Publications sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	9	14	9	8
28. Publications sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection du consommateur	4	4	4	4
29. Publications sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	6	6	3	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16	19	17	13
30. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	1	1	2	2
31. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective et/ou à la protection du consommateur	3	7	3	3
32. <i>Manuel sur la protection du consommateur</i>	1	1	1	1
33. Loi type sur la concurrence	1	—	2	1
34. Supports relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur dans le cadre de la Plateforme CNUCED de Partenariat pour la recherche	2	1	2	1
35. Publication <i>Profils tarifaires dans le monde</i> de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international	1	1	1	1
36. Aspects touchant le commerce du <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
37. Principal rapport du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	—	—	1	—
38. Rapports de la série <i>Situation et perspectives de l'économie mondiale</i> établis par la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales	1	1	1	1
39. Modules de formation sur des questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	5	6	3	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil concernant la prise de décisions dans le domaine du commerce, l'intégration à l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, la prise en compte des préoccupations commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
services, la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable, le commerce et la parité, l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur, les questions liées au commerce et à l'environnement et le potentiel de facilitation du développement durable de l'économie créative. Bases de données et autres supports numériques : World Integrated Trade Solution et Trade Analysis and Information System. D. Activités de communication Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité ; Forum mondial sur les produits de base ; réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; Forum mondial sur les services ; Semaine des mesures non tarifaires ; Congrès BioTrade ; manifestation sur le thème « commerce et parité » ; manifestations sur le thème du commerce illicite (2) ; manifestation sur le thème de l'économie créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux du sous-programme ; bulletins d'information sur le Système généralisé de préférences et sur les travaux de la CNUCED portant sur la concurrence et la protection du consommateur ; brochures et dépliants sur le thème « commerce et parité » ainsi que sur les travaux de recherche concernant la politique relative aux produits de base, l'application de cette politique et les projets menés à ce titre ; livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux du sous-programme. Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et articles d'opinion. Plateformes numériques et contenus multimédias : comptes rendus des réunions tenues dans le cadre du sous-programme ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires ; outils interactifs concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection du consommateur, la diplomatie commerciale et le règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs ; version électronique de la loi type sur la concurrence ; dossier pédagogique sur le thème « commerce et parité ».				

Sous-programme 4 Technologie et logistique

Objectif

10.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition.

Stratégie

10.60 Pour contribuer à tirer parti de l'innovation et de la technologie pour favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, on continuera, dans le cadre du sous-programme, à promouvoir le dialogue et la concertation favorisant le consensus dans la mesure où la CNUCED assure le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ce qui devrait permettre la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et celle du Mécanisme de facilitation des technologies. En outre, les travaux de recherche et d'analyse sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement se poursuivront, notamment avec la publication du *Rapport sur la technologie et l'innovation*, rapport phare, ainsi que d'autres rapports proposant des analyses sur les possibilités d'action dans ce domaine, comme le chapitre consacré à la science, la technologie et l'innovation dans le rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les politiques et les décisions relatives à la science,

la technologie et l'innovation ainsi qu'à leurs interactions avec les objectifs de développement seront plus éclairées. Dans le cadre du sous-programme, une assistance technique sera également apportée dans le domaine de la mise de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement, sous la forme, d'une part, d'examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, qui appuient la mise en œuvre d'activités d'évaluation et d'analyse prospective des technologies dans les pays en développement, et d'autre part, de contributions apportées à l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies. Cela devrait aussi permettre aux pays bénéficiaires d'être davantage en mesure de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation réalisés pour le compte de l'Éthiopie et du Panama en 2019. Au Panama, les recommandations issues de l'examen ont été l'un des principaux éléments pris en compte par le Secrétariat national pour la science, la technologie et l'innovation dans l'élaboration du nouveau plan d'action national dans ce domaine pour la période 2020-2025. En Éthiopie, le Ministère de l'innovation et des technologies a demandé l'appui de la CNUCED pour concevoir une nouvelle politique de la science, de la technologie et de l'innovation qui tienne compte des conclusions de l'examen. Ces travaux ont à terme permis d'avancer sur la voie de la réalisation de la cible 9.b des objectifs de développement durable, qui consiste à soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

10.61 Pour contribuer à tirer parti du commerce électronique et de l'économie numérique pour favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, le sous-programme continuera à faciliter le dialogue et la concertation favorisant le consensus à l'échelle internationale en appuyant les activités du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et l'organisation de la semaine du commerce électronique, y compris de ses éditions régionales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : le consensus autour des mesures stratégiques à adopter pour que l'économie numérique favorise le développement sera renforcé, et ces mesures seront mieux connues. Dans le cadre du sous-programme, on mènera aussi des travaux de recherche et d'analyses sur l'économie numérique, le commerce électronique et le développement, notamment dans le cadre du Rapport sur l'économie numérique, publication phare, et d'autres rapports qui étudient les possibilités d'action dans ces domaines. On donnera également suite aux demandes de renforcement des capacités dans ce domaine présentées par des pays en développement et en particulier des pays parmi les moins avancés, demandes dont le nombre est en rapide augmentation. En outre, une assistance technique et des services consultatifs seront fournis, y compris en procédant à une évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique, en contribuant à l'élaboration de stratégies et de cadres juridiques nationaux portant sur le commerce électronique, en établissant des statistiques permettant de mesurer le commerce électronique et l'économie numérique, en coordonnant les activités menées dans le cadre de l'initiative multipartite eTrade for All et en pilotant l'initiative eTrade for Women. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays en développement et les pays les moins avancés seront mieux à même de mettre l'économie numérique au service de leurs objectifs de développement, notamment en ce qui concerne l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans le commerce électronique et l'économie numérique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les travaux de recherche et

d'analyse innovants présentés dans le *Rapport sur l'économie numérique 2019*, lequel souligne que les données numériques et l'essor des plateformes sont les deux principaux moteurs de la création de valeur à l'ère du numérique. Ce rapport contient des propositions de mesures concrètes sur les plans socioéconomique, juridique et réglementaire, l'objectif étant de combler les fossés existants et partant, d'épauler les États membres dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8, axé sur la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. À la demande des États membres, cette analyse viendra enrichir les débats organisés pendant la prochaine session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, et elle éclairera pour la première fois les réflexions du Conseil du commerce et du développement ainsi que les différentes sessions de la semaine du commerce électronique. Établi à la suite de ces délibérations intergouvernementales, le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique élabore actuellement des principes directeurs relatifs à la production de statistiques sur l'économie numérique.

10.62 Pour contribuer à améliorer la logistique commerciale afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, le sous-programme continuera de mener des travaux de recherche et d'analyse relatifs à la facilitation du commerce, aux transports et au développement, notamment avec la publication de l'Étude sur les transports maritimes et d'autres rapports de recherche présentant des analyses de données et des options stratégiques utiles aux pays en développement désireux d'améliorer leur législation en matière de transports, de facilitation du commerce et de logistique commerciale. Il continuera également de s'employer à remédier à certains problèmes de logistique commerciale, en particulier à ceux qui touchent les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral, notamment par la création d'institutions, ainsi que par l'élaboration et l'adoption de cadres juridiques et de solutions techniques propres à faciliter le commerce et les transports. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la logistique commerciale qui permet de relier les pays bénéficiaires aux marchés internationaux sera améliorée tant sur le plan de la résilience que sur celui de la durabilité, tandis que la transparence et l'efficacité du commerce seront renforcées, notamment grâce au Système douanier automatisé (SYDONIA). Les travaux visant à aider les pays en développement à participer activement aux négociations et aux débats intergouvernementaux relatifs aux transports et à la facilitation du commerce se poursuivront, y compris au niveau régional, et ces pays bénéficieront également d'un soutien en ce qui concerne l'application des décisions issues de ces échanges sur la facilitation du commerce. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays seront mieux à même d'appliquer des mesures concernant la facilitation du commerce et les transports dans une optique de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de l'efficacité et de la viabilité de la logistique commerciale, conséquence de la mise en service ou de la mise à niveau de SYDONIA dans plus de 22 pays, ce qui a eu pour effet d'améliorer le respect de la réglementation, d'accélérer les procédures de dédouanement des marchandises et d'augmenter les recettes fiscales. La CNUCED a également apporté un appui à l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord, lequel relie des pays d'Afrique de l'Est le long d'un axe nord-sud, et à l'Agence de facilitation du transport en transit du Couloir central, lequel relie ces mêmes pays le long d'un axe est-ouest, ce qui a permis l'élaboration de stratégies et de plans d'action relatifs au transport durable des marchandises, et par là, contribué aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9. Des avancées ont également été enregistrées en ce qui concerne la gestion des effets des changements climatiques sur les ports et sur d'autres infrastructures de transport côtières, et l'adaptation à ces

changements. Dans ces domaines, les travaux de la CNUCED ont nourri les principaux débats internationaux et les grands textes de référence sur la question, notamment le rapport de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires d'émissions mondiales de gaz à effet de serre y associées, dans le contexte du renforcement de l'action mondiale contre la menace posée par les changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* et le rapport spécial de 2019 dudit Groupe sur les océans et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques (*Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*).

10.63 Pour contribuer à renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, le sous-programme proposera aux parties intéressées et aux experts gouvernementaux des activités de formation ciblées dans le domaine du commerce et dans les domaines connexes de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, dans le cadre des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux organisés au niveau régional et à Genève. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays en développement seront mieux à même d'évaluer, d'analyser et d'élaborer des politiques sur des questions majeures ayant trait à la macroéconomie, au commerce, à l'investissement et à la technologie, y compris aux technologies de l'information et des communications, dans une optique de développement. Le sous-programme fournira également des services de renforcement des capacités dans le cadre du programme TrainForTrade, qui vise à accroître, dans les pays en développement, les moyens humains mobilisés au titre de divers aspects des politiques relatives au commerce et au développement, y compris la gestion portuaire. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays en développement seront mieux armés pour élaborer et appliquer des politiques en matière de commerce et de développement qui soient plus inclusives et plus durables. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de la capacité de 120 pays à produire des statistiques fiables sur le commerce international, grâce au soutien apporté dans le cadre du programme TrainForTrade, qui repose sur un partenariat avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et l'OMC. Ainsi, à la suite des activités d'apprentissage mixte organisées en 2019 au titre de ce programme, les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ont présenté les premières données statistiques sur le commerce des services les concernant lors d'un atelier spécial organisé au Togo en décembre 2019 sous les auspices de la CNUCED, contribuant ainsi aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, en particulier de la cible 16.6, qui consiste à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : stimulation de la préparation au numérique dans les pays en développement (résultat déjà défini pour 2020)

10.64 Les travaux portant sur l'économie numérique au service du développement et sur le commerce électronique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une aide sera apportée aux pays pour les préparer à devenir des acteurs et des bénéficiaires du commerce électronique et de la transformation numérique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251,

l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 10.10
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Écarts de préparation à l'échelle nationale et internationale en matière d'utilisation et d'exploitation du commerce électronique et de l'économie numérique	Informations et outils disponibles grâce à des recherches et analyses transversales, la concertation sur les mesures à prendre et la coopération technique, notamment le lancement d'un nouveau réseau de femmes dans le domaine du commerce électronique	Mesures prises par les États membres, notamment l'adoption de cadres juridiques et réglementaires et de mesures recommandées par la CNUCED dans le cadre de ses activités d'assistance technique ; meilleure disponibilité des statistiques grâce à l'assistance de la CNUCED et meilleure intégration du commerce électronique et de l'économie numérique dans les stratégies d'aide au développement des partenaires de développement et des donateurs	Progrès en matière d'application par les États membres des recommandations issues des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique menées par la CNUCED et communauté toujours plus nombreuse d'entrepreneuses formées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women de la CNUCED

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de la capacité des pays en développement de se conformer aux règles et normes internationales et régionales en matière de facilitation du commerce (nouveau résultat)

10.65 On estime que le coût du commerce est en moyenne 1,8 fois plus élevé pour les pays en développement que pour les pays développés. En février 2017 est entré vigueur l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, qui contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit. Selon les estimations, l'application intégrale de l'Accord permettrait une réduction des coûts du commerce comprise entre 9 % et 23 %. L'Accord prévoit que chaque membre de l'OMC établira et/ou maintiendra un comité national de la facilitation des échanges, ou désignera un mécanisme existant, pour faciliter à la fois la coordination et la mise en œuvre des dispositions qu'il contient au plan interne. En leur apportant un appui sous la forme de services consultatifs ciblés et de mesures de renforcement des capacités, la CNUCED aura aidé d'ici 2021 plus de 50 pays en développement et plusieurs communautés économiques régionales à entreprendre des réformes visant à faciliter

le commerce, contribuant ainsi à leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Le Programme pour le renforcement des organismes nationaux de facilitation des échanges de la CNUCED accompagnera la création de comités nationaux de facilitation du commerce dans le cadre de partenariats public-privé. Il proposera également une formation complète concernant les normes et les obligations internationales, telles que celles-ci sont définies dans l'Accord sur la facilitation des échanges, aidera les pays à concevoir des feuilles de route sur trois à cinq ans assorties d'indicateurs clés de performance et facilitera l'élaboration de projets d'assistance technique susceptibles de recevoir le soutien des banques, qui seront présentés aux partenaires de développement. En complément de ces activités, la CNUCED aidera les pays à rationaliser leurs procédures et formalités commerciales et à alléger leurs contraintes administratives grâce à son système SYDONIA et à ses portails d'information actualisés sur les procédures et processus en vigueur dans le domaine du commerce.

Situation interne et réponse

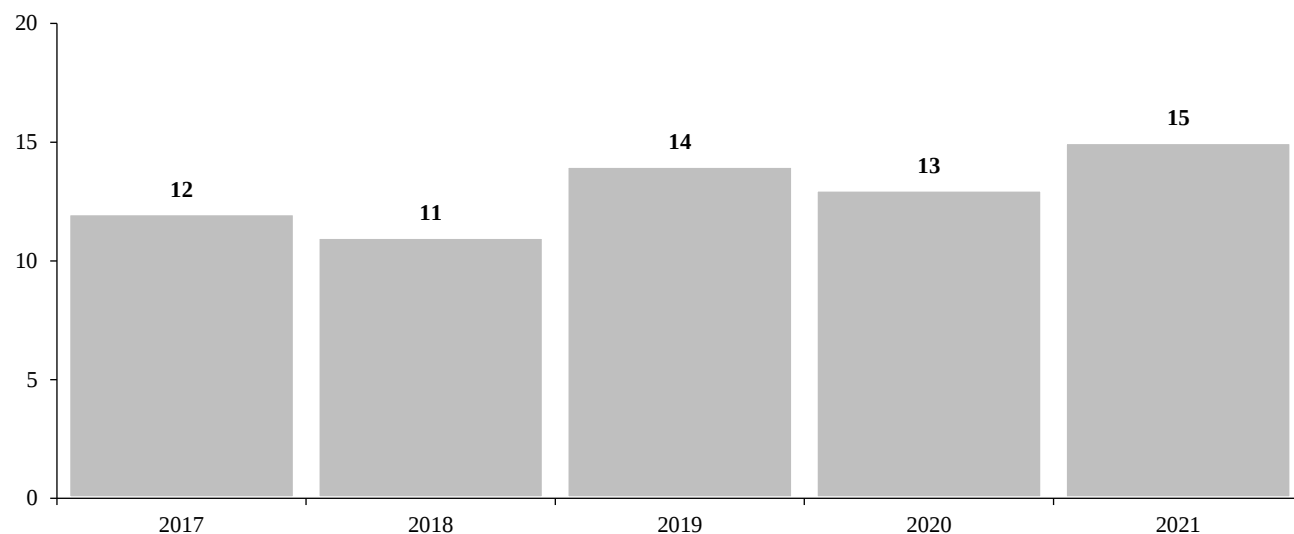
10.66 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : dans le cadre du soutien apporté aux comités nationaux de facilitation du commerce, on n'a pas totalement anticipé le taux important de rotation des membres desdits comités. En réponse, le sous-programme a lancé un module de formation des formateurs, qui introduit une stratégie de transfert des connaissances visant à mettre à la disposition des membres de ces comités les supports pédagogiques nécessaires, tels que des formations en ligne et des outils de formation aux travaux des comités destinés aux nouveaux arrivants. Ces mesures continueront d'aider les comités nationaux de facilitation du commerce à être mieux préparés pour faire face à un taux important de renouvellement de leurs membres, tout en renforçant la pérennité de leurs activités.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

10.67 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'amélioration de la logistique commerciale pour favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition, comme devrait le montrer le fait qu'en 2021 la CNUCED fournira à 15 comités nationaux de facilitation du commerce une assistance en ce qui concerne, d'une part, le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et d'autre part, le respect des autres règles et normes régionales et internationales en matière de facilitation du commerce.

Figure 10.II

Mesure des résultats : nombre de comités nationaux de facilitation du commerce épaulés par la CNUCED pour le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC



Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.68 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	73/17	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2015/26	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
		2019/25	Science, technologie et innovation au service du développement

Produits

10.69 On trouvera dans le tableau 10.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.11

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	21	20	25	22
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technologie au service du développement	2	2	1	2
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions, y compris un rapport final, publié en 2018, de son Groupe de travail sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet	7	6	6	6
3. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	—	—	4	—
4. Note d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport destiné à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation	2	2	4	4
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport de la Commission du commerce et du développement de la CNUCED (contributions), et réunions d'experts connexes	4	4	4	4
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique (rapports destinés au Conseil du commerce et du développement)	2	2	2	2
8. Note du secrétariat de la CNUCED et rapport du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	47	46	73	50
9. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	3	3	2	3
10. Sessions annuelles et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, y compris la dernière réunion (2018) du Groupe de travail consacrée au renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet	16	16	16	16
11. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence, réunions préparatoires comprises	1	—	24	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
12. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	3	3	3
13. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
14. Session annuelle de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	3	3	7	7
15. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	7	7	7
16. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	6	6	6
17. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	4	4	4
18. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	32	32	32	32
19. Projets exécutés dans le cadre du Programme TrainForTrade de renforcement des capacités dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, y compris le commerce électronique, et statistiques ; méthode pédagogique	7	7	7	7
20. Projets (nationaux, régionaux et interrégionaux) sur les transports et autres services connexes, y compris le Système douanier automatisé (SYDONIA)	22	22	22	22
21. Projets exécutés dans le cadre de programmes axés sur les transports, la facilitation du commerce et la logistique commerciale	2	2	2	2
22. Projets exécutés dans le cadre du programme de travail sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	514	514	419	458
23. Ateliers TrainForTrade de formation de formateurs	60	60	55	55
24. Organisation d'ateliers TrainForTrade à l'échelle nationale	260	260	260	260
25. Séminaires, ateliers, programmes de bourse et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	128	128	52	80
26. Débats d'experts ad hoc sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	3	3	1	1
27. Débats d'experts ad hoc sur le rôle de la technologie, y compris les technologies de l'information et des communications, et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie	2	2	1	1
28. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, et la mesure de l'économie numérique	10	10	10	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
29. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	36	36	25	36
30. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	15	15	15
Publications (nombre de publications)	27	18	24	25
31. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation</i> et aperçu	—	—	1	—
32. <i>Rapport sur l'économie numérique</i> et aperçu	1	1	—	1
33. <i>Étude sur les transports maritimes</i>	1	1	1	1
34. Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	3	2	2	3
35. Stratégies nationales pour le commerce électronique	3	1	3	3
36. Études publiées dans la série <i>Science, Technology and Innovation – Current Studies</i>	2	2	2	2
37. Études publiées dans les séries <i>Transport and Trade Logistics</i> et <i>Transport and Trade Facilitation</i>	2	2	2	2
38. Rapports sur la cyberlégislation	3	1	2	2
39. Série <i>Programme TrainForTrade de gestion portuaire</i>	1	1	1	1
40. Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés et autres pays en développement	11	7	10	10
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	11	12	12
41. Synthèses de la CNUCED sur les sujets ci-après : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	2	4	4
42. <i>Compendium ASYCUDA in Action</i>	1	1	1	1
43. Initiative eTrade for All, <i>Year in Review</i>	1	1	1	1
44. Notes techniques sur les technologies de l'informatique et des communications (y compris le commerce électronique et l'économie numérique) au service du développement	2	2	2	2
45. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
46. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	2	2	1	1
47. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
48. Rapport du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : semaine du commerce électronique, un forum de collaboration multipartite organisé sur cinq jours et accueillant près de 1 500 participants et plus de 270 intervenants originaires de plus de 130 pays, dans le cadre de 60 sessions de fond ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, sur les orientations et les aspects pratiques relatifs au commerce électronique et à l'économie numérique au service du développement, sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, les instruments juridiques internationaux et les normes et règles arrêtées au niveau international relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Bases de données et supports numériques : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités de la CNUCED, gérée par le programme TrainForTrade, qui forme environ 1 500 personnes par an ; Programme TrainForTrade ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation du commerce ; Inventaire mondial des cyberlégislations ; modules de formation en ligne sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme de l'initiative eTrade for All. D. Activités de communication Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lettres d'information sur SYDONIA, eTrade for All, les transports et la facilitation du commerce ; brochures, prospectus et dossiers d'information. Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures dans le cadre du sous-programme et organisation de manifestations importantes. Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web public du Programme TrainForTrade (https://tft.unctad.org/fr/) ; site Web de la Commission de la science et de la technique au service du développement ; site Web de SYDONIA ; Groupe de travail sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet ; site Web de l'initiative eTrade for All ; site Web sur le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.				

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Objectif

10.70 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

Stratégie

10.71 Afin de contribuer au renforcement de l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles, le sous-programme poursuivra ses activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les structures d'exportation et de production des pays susmentionnés, notamment en contribuant aux rapports que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il continuera également de traduire en programmes de coopération technique pragmatiques et ciblés les orientations et recommandations générales issues des travaux de recherche et d'analyse. En outre, il plaidera, notamment au niveau multilatéral, en faveur du consensus au sein de la communauté internationale du

développement en ce qui concerne les mesures qui permettent au mieux de régler les problèmes de développement des groupes de pays susmentionnés et, à cette fin, cerner les nouvelles questions et approches, organisera des ateliers de formation et de renforcement des capacités et coopérera davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays les moins avancés et les autres groupes de pays en situation particulière connaîtront une plus grande transformation structurelle et une croissance inclusive au niveau national. Parmi les résultats déjà obtenus citons la production, dans le cadre du sous-programme, d'un manuel de formation présentant tous les moyens de tirer parti du potentiel que représente le secteur de la pêche pour le développement socioéconomique des pays les moins avancés, ainsi que l'appui, grâce à la fourniture de services consultatifs appropriés, aux efforts que déploient le Bhoutan, Cabo Verde et Vanuatu pour bénéficier de différentes formes de traitement spécial pendant qu'ils sont dans la catégorie des pays les moins avancés et après qu'ils en seront sortis. Des progrès ont également été accomplis dans la création des centres d'excellence de la CNUCED, qui visent à régler les difficultés persistantes et les problèmes nouveaux auxquels font face les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, en proposant aux États membres des programmes ciblés de formation et de renforcement des capacités. En 2019, le sous-programme a permis de créer trois centres d'excellence⁶, qui visent à aider les décideurs et les experts des pays les moins avancés et des pays africains en renforçant, grâce à des cours adaptés, leurs connaissances et leurs capacités, l'idée étant qu'ils puissent partager leurs données d'expérience et les pratiques exemplaires. Il s'agissait notamment de faire en sorte que ces pays soient mieux à même d'exploiter davantage le potentiel que représentent les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour le développement, de renforcer leurs capacités en matière d'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, d'élaborer et de négocier des règles d'origine, de promouvoir et de protéger les produits traditionnels grâce à des droits de propriété intellectuelle, notamment des indications géographiques, et d'intégrer ces pays aux chaînes de valeur mondiales, ce qui a directement contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17, en particulier de la cible 17.12, qui consiste à permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés. Le Botswana, la Namibie, la République démocratique populaire lao et le Rwanda figuraient parmi les États membres ayant bénéficié de sessions de formation et de services consultatifs axés sur l'estimation des capacités productives nationales, lesquels ont contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous).

10.72 Le sous-programme continuera de redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales, grâce aux travaux de recherche innovants qu'il mène ainsi qu'aux services consultatifs et à l'appui technique qu'il fournit. De même, il fera en sorte de rendre plus accessibles un certain nombre d'options stratégiques axées sur les politiques visant à renforcer les capacités productives nationales par le développement de la coopération technique axée sur la demande et la fourniture d'un appui aux programmes dans les domaines relevant de la compétence

⁶ Institut universitaire européen à Florence (Italie) ; Ministère mauricien de l'économie océanique, des ressources marines, des pêches et du transport maritime ; Centre for the Study of the Economies of Africa (Nigéria).

du sous-programme. En outre, il étendra l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des capacités productives et de transformation structurelle, les règles d'origine, l'amélioration de l'accès aux marchés, la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques, ce qui devrait contribuer à renforcer les capacités productives nationales. Cela devrait contribuer à ce que les pays soient mieux à même d'atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 9 (promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous) et 17. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'intensification des efforts visant à renforcer les capacités productives et de l'assistance technique liée au commerce, notamment la fourniture d'un soutien sur mesure aux gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, du Cambodge, d'Haïti, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao pour leur permettre d'améliorer leurs politiques commerciales et leurs indicateurs de développement socioéconomique. En outre, grâce à l'appui continu et intensif fourni par le sous-programme en 2018 et 2019, sous la forme de notes de recherche, d'ateliers de formation et de services consultatifs ciblés, les États membres de l'Union africaine ont fait des avancées notables dans les négociations portant sur l'annexe de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relative aux règles d'origine concernant les produits lors des cinquième, sixième, septième, huitième, dixième et onzième réunions du Groupe de travail technique de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les règles d'origine.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcer les capacités productives pour transformer l'économie (résultat déjà défini pour 2020)

10.73 Les travaux relatifs à la transformation économique de l'Afrique et des pays les moins avancés se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera apporté aux pays en développement sans littoral afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités productives, le but étant qu'ils réalisent la transformation économique structurelle nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 10.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence d'évaluation comparative des capacités productives	Création d'une méthode de calcul de l'indice de la capacité productive	Application de l'indice de la capacité productive par les pays en développement sans littoral	Calcul de l'indice de la capacité productive pour tous les pays, compte tenu de sa pertinence du point de vue des politiques

Abréviation : s.o. = sans objet.

**Résultat 2 : favoriser la résilience économique des pays les moins avancés
(nouveau résultat)**

10.74 Le sous-programme s'efforce d'appuyer les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place des systèmes de production plus diversifiés sur le plan économique, qui leur permettraient de sortir rapidement de la catégorie des pays les moins avancés et de participer plus efficacement au système commercial multilatéral et régional. Le recours aux traitements préférentiels accordés aux pays les moins avancés par les partenaires de développement reste faible et la part de ces pays dans le commerce mondial demeure inférieure à 2 %. Pour régler ce problème, le sous-programme mettra en place des stratégies de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés, qui aideront ces pays à prévenir les perturbations pouvant découler d'un tel retrait et de la perte des mesures internationales d'aide aux pays les moins avancés. Il établira également des profils de vulnérabilité qui mettront en évidence les principaux problèmes auxquels font face les pays retirés de la liste des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement et dans lesquels seront formulées des propositions permettant d'élaborer des plans et des programmes d'action visant à combler les lacunes des stratégies nationales de développement afin de favoriser la résilience.

Situation interne et réponse

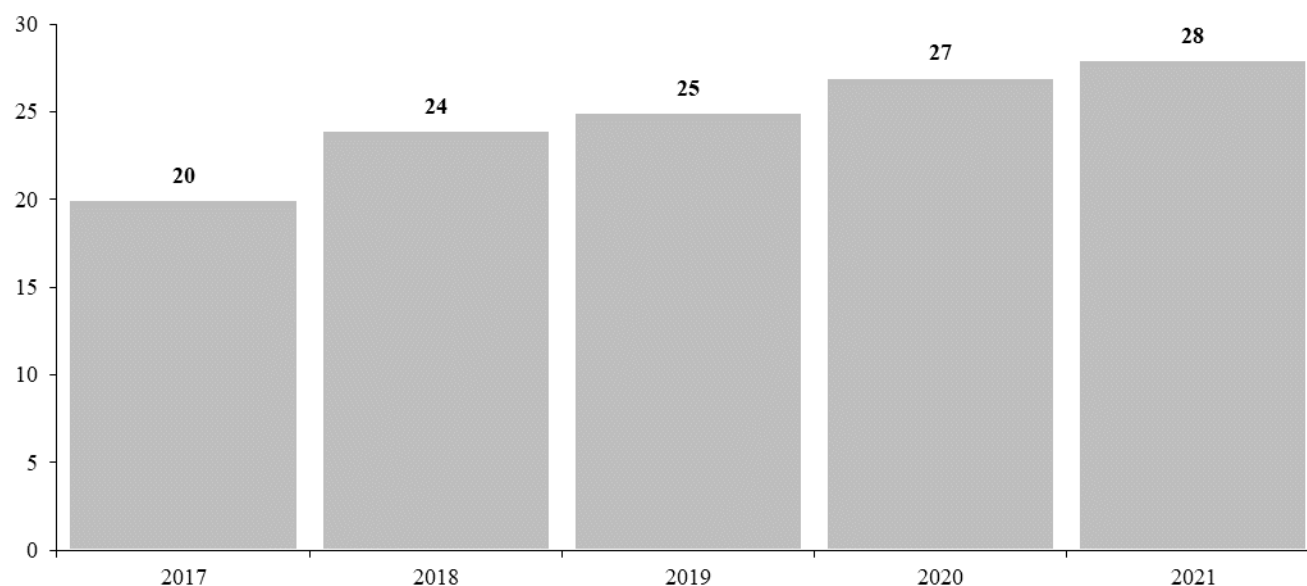
10.75 Pour le sous-programme la situation était la suivante : il s'agissait d'obtenir des données comparables à l'échelle internationale sur les capacités productives nécessaires à l'établissement de stratégies de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés et de profils de vulnérabilité. En réponse, le sous-programme élaborera une méthode permettant d'établir un indice de la capacité productive et de calculer les indices des pays bénéficiaires. L'indice de la capacité productive permettra aux pays d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer les domaines dans lesquels il convient d'intervenir pour renforcer leurs capacités productives. Il leur permettra également d'accroître leur résilience économique et d'atteindre ainsi leurs objectifs de développement sur le plan national, ainsi que les objectifs de développement durable. En outre, le sous-programme prévoit d'accroître la contribution des centres d'excellence récemment créés à l'organisation des séances de formation et des ateliers et à la fourniture d'orientations ciblées, l'objectif étant d'atteindre un plus grand nombre de pays, de renforcer les mécanismes institutionnels des pays bénéficiaires et de se pencher sur davantage de questions d'actualité.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

10.76 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement de l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles, comme devrait le montrer la baisse de l'indice de concentration des exportations dans 28 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés d'ici 2021. Une telle baisse serait la preuve d'une amélioration de la résilience économique de ces pays à la faveur d'une plus grande diversification de leurs produits d'exportation.

Figure 10.III

Mesure des résultats : nombre total de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés qui ont vu baisser leur indice de concentration des exportations



Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.77 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	69/217	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
		74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

Résolutions du Conseil économique et social

2017/29	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
2018/27	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session		

Produits

10.78 On trouvera dans le tableau 10.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.13

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	10	9
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	1	1	3	5
2. Rapport sur la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et documents d'information connexes	—	—	2	—
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement (y compris les aperçus du Rapport sur le développement économique en Afrique) sur les activités en faveur des pays les moins avancés menées à l'échelle de la CNUCED, les activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, les indicateurs et les critères relatifs à la capacité productive des pays en développement sans littoral, et l'application des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	5	5	5	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	10	31	8
4. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et du Comité des politiques de développement	1	1	2	1
5. Séances de la quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	1	1	22	—
6. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	6	6	5	5
7. Réunions du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	3	4
8. Projets relatifs au commerce, au transit et au développement visant à renforcer les capacités nationales	1	1	2	2
9. Projets relatifs au Cadre intégré renforcé	1	1	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20	20	19	18
10. Ateliers sur des questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, les études diagnostique et post-diagnostique sur l'intégration du commerce, les activités commerciales dans le Cadre intégré renforcé, ainsi que la transformation et les progrès économiques structurels permettant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	14	14	14	14

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
11. Ateliers sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, et sur le commerce et la pauvreté	4	4	3	3
12. Ateliers sur des questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	2	2	2	1
Publications (nombre de publications)	5	6	9	10
13. <i>Le Rapport sur les pays les moins avancés</i> et son aperçu	2	2	2	2
14. <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i>	1	1	1	1
15. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	—	1	1	—
16. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l'Afrique	—	—	1	1
17. Recherches et études analytiques sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d'origine	2	2	1	1
18. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	—	—	1	2
19. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement sans littoral : incidences sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et la réalisation des objectifs de développement durable	—	—	1	2
20. Difficultés rencontrées par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de développement durable et mesures à prendre dans le contexte de l'évaluation finale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	—	—	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	2	4	6
21. Documents sur le commerce et la pauvreté	1	1	2	2
22. Documents de recherche sur le commerce et le développement dans les pays vulnérables	1	—	2	2
23. Publications relatives au Cadre intégré renforcé, portant notamment sur le transit, les transports et la facilitation du commerce	1	1	—	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil portant sur les thèmes suivants : Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et mesure des capacités productives de ces pays ; stratégies de transition sans heurt pour les pays les moins avancés ; questions de commerce et de développement destinés aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays africains ; questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour ces pays et au Cadre intégré renforcé ; consultations sur les activités menées par la CNUCED à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; consultations aux fins de la conduite des activités relatives à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique, la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques ; documents d'orientation relatifs au *Rapport sur le développement économique en Afrique* et au *Rapport sur les pays les moins avancés*.

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2019	livrés : 2019	prévus : 2020	prévus : 2021
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens sur les résultats des travaux de recherche et les mesures proposées.				

Centre du commerce international

Orientations générales

Mandats et considérations générales

10.79 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités arrêtées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 19 mars 1964 et par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 [résolution [2297 \(XXII\)](#)]. Depuis le 1^{er} janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819/LV du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.

10.80 Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont expressément souligné que le commerce était un moteur essentiel de la croissance économique durable pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté. L'une des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) consiste à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Les cibles associées à l'objectif 17 consistent notamment à promouvoir un système commercial ouvert, réglementé, transparent et équitable et à accroître nettement les exportations des pays en développement.

10.81 En décembre 2019, l'Assemblée générale a réaffirmé ces objectifs dans sa résolution [74/201](#), dans un contexte de tensions commerciales, de baisse des investissements mondiaux et de menaces pesant sur le multilatéralisme. Les bénéficiaires cibles du Centre, à savoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises qui représentent 99 % des entreprises du monde et constituent le socle économique de toute société, sont particulièrement vulnérables face aux conséquences coûteuses des évolutions mentionnées ci-dessus.

Programme de travail

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Objectif

10.82 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et

moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en augmentant les capacités commerciales de ces entreprises et en créant un environnement économique favorable et des écosystèmes institutionnels renforcés pour ces entreprises.

Stratégie

10.83 Pour contribuer à accroître les capacités commerciales des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, le sous-programme fournira à ces entreprises des services de formation et de conseil dans des domaines essentiels pour la compétitivité internationale. Il s'agira notamment de renforcer leurs capacités dans les domaines suivants : études de marché, création de valeur ajoutée, amélioration de la qualité, durabilité environnementale, commerce électronique, marketing et accès au financement et aux investissements. On facilitera également le rapprochement des entreprises par le biais de salons et de rencontres interentreprises ainsi que d'outils numériques et de plateformes en ligne, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et la durabilité. Pour créer des liens commerciaux au profit des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, le Centre s'appuiera sur ses méthodes innovantes, et notamment sur les plateformes régionales de commerce électronique qui permettent à ces entreprises d'accéder aux marchés extérieurs et sur l'initiative Alliances pour l'action, ce qui devrait permettre de rendre les chaînes de valeur de l'agrobusiness plus durables et de générer des revenus plus élevés pour la base de la pyramide au moyen de nouveaux partenariats. Grâce à l'initiative SheTrades et aux autres initiatives qu'il a prises en faveur de la jeunesse et de la mode éthique, le Centre continuera d'aider les entreprises appartenant à des femmes, les jeunes entrepreneurs et les associations d'artisans et d'agriculteurs du monde entier à accéder aux marchés internationaux et de créer des structures de soutien dans les pays. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : des liens seront créés entre les microentreprises et petites et moyennes entreprises et les chaînes de valeur internationales et les liens existants seront renforcés, notamment grâce à un accès plus large des femmes et des jeunes aux marchés, et les États Membres seront soutenus dans leur réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 5, 8 et 9. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : près de 15 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises ont modifié leur activité pour accroître leur compétitivité internationale en 2018, plus de 3 500 de ces entreprises ont effectué des transactions commerciales internationales et plus de 50 % d'entre elles appartenaient à des femmes ou étaient exploitées par des femmes, et plus de 1,5 million de femmes ont accédé aux marchés.

10.84 Pour contribuer à créer un environnement économique favorable et un écosystème institutionnel solide pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, le sous-programme soutiendra les processus de recherche de consensus, de planification et de prise de décisions des décideurs politiques ainsi que les organisations nationales et régionales qui favorisent la croissance et l'internationalisation de ces entreprises. Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire en sorte que les microentreprises et petites et moyennes entreprises puissent systématiquement faire part aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce qu'elles rencontrent. On aidera également les organisations commerciales à mieux analyser et comprendre les coûts et avantages des différentes solutions politiques, stratégiques ou réglementaires, afin qu'elles puissent apporter une contribution réfléchie aux discussions et défendre les intérêts de leurs entreprises clientes. Grâce à des activités de sensibilisation et d'échange d'informations, on continuera de promouvoir les avantages d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC. Cela

devrait avoir les résultats suivants : les décideurs seront mieux informés, les politiques, stratégies et cadres réglementaires relatifs au commerce, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils aient été améliorés, seront inclusifs et favorables aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, et les États Membres seront soutenus dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10, 16 et 17. On continuera de développer des outils d'information et d'analyse relatifs au commerce et aux marchés qui soient adaptés aux besoins de ces entreprises. Il faudra notamment enrichir la plateforme intitulée « Sustainability Map », qui regroupe des informations sur les normes privées de durabilité et les exigences de conformité et constitue un réseau virtuel d'entreprises durables et d'experts et d'institutions spécialisés dans la durabilité. Ces activités devraient avoir les résultats suivants : les microentreprises et petites et moyennes entreprises seront davantage en mesure de développer leurs pratiques commerciales durables et de se conformer aux normes privées de durabilité, et les décideurs politiques, les producteurs et les entreprises seront davantage sensibilisés aux pratiques de production durable. Elles aboutiront à un commerce plus durable et plus équitable et aideront les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs 12, 13 et 17. De plus, on encouragera les institutions d'appui au commerce et à l'investissement, notamment les organismes de promotion du commerce et de l'investissement, les chambres de commerce, les associations sectorielles, les groupes de femmes entrepreneurs, les coopératives, les pépinières d'entreprises et les prestataires de formations techniques et professionnelles, à améliorer les services qu'elles fournissent aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Grâce à des services de conseil, des évaluations et des ateliers adaptés, le Centre guidera et soutiendra les institutions d'appui au commerce et à l'investissement dans un processus de changement qui comprendra les éléments suivants : amélioration de la gouvernance, de la stratégie et de la mesure des résultats et renforcement des liens avec d'autres acteurs de l'écosystème d'appui aux entreprises ; conception de produits et de services, notamment pour des groupes spécifiques, en particulier les femmes et les jeunes ; introduction de nouveaux services, notamment pour aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à atténuer les risques environnementaux et à devenir plus résilientes face aux aléas climatiques. Ces activités devraient permettre d'améliorer la gestion et le fonctionnement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement, ainsi que leur efficacité conjuguée pour ce qui est de fournir des services utiles aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, et d'aider les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs 8, 13 et 16. Parmi les résultats déjà obtenus pendant la seule année 2018, citons ceux-ci : plus de 300 000 utilisateurs réguliers des services d'information commerciale du Centre ont une meilleure compréhension du commerce international ; 89 stratégies, politiques ou réglementations relatives au commerce ont été élaborées ou modifiées ; dans plus de 350 cas, les institutions d'appui au commerce et à l'investissement ont obtenu de meilleurs résultats grâce à des améliorations de leur stratégie, de leur gestion et de leur fonctionnement.

Facteurs externes pour 2021

10.85 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Les ressources extrabudgétaires restent stables et sont en grande partie préaffectées aux interventions dans les pays cibles du Centre (les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les petites économies vulnérables, les États en proie à un conflit ou sortant d'un conflit et les pays d'Afrique subsaharienne), et ni la fluctuation des taux

de change et ni les dates de réception des contributions financières n'ont une incidence négative sur les opérations du Centre ;

b) Les pays dans lesquels le Centre déploie des grands programmes maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre d'initiatives de développement ;

c) L'environnement du commerce international et des investissements ne se détériore pas de manière significative par rapport à 2019.

10.86 Il est tenu compte des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du sous-programme, selon qu'il convient. L'un des objectifs a été revu à la hausse par rapport aux exercices précédents : c'est maintenant 50 %, et non plus 45 %, des entreprises bénéficiaires qui doivent être des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes ou qui sont exploitées ou gérées par des femmes. L'un des programmes du Centre, intitulé SheTrades, est entièrement axé sur l'autonomisation économique des femmes et regroupe un ensemble d'initiatives visant à renforcer l'égalité des genres dans le commerce. L'une de ces initiatives, l'appel à l'action SheTrades, vise à permettre à 3 millions de femmes d'accéder aux marchés d'ici à 2021 et encourage des parties prenantes du monde entier à mettre en œuvre ensemble sept mesures visant à réduire les obstacles au commerce que rencontrent les femmes entrepreneurs.

10.87 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Centre continuera de renforcer ses liens avec le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les entités internationales afin d'avancer dans la réalisation du Programme 2030. Au vu des conclusions des évaluations, il s'emploiera plus particulièrement à soutenir ses partenaires sur le terrain, l'objectif étant que les services fournis aux bénéficiaires continuent de l'être une fois les projets terminés. C'est aussi dans cet objectif qu'il étendra l'initiative Alliances pour l'action afin de créer davantage de réseaux d'entreprises multinationales, de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de centres de recherche, d'institutions financières, de représentants d'associations de producteurs et d'agences de développement international dans certaines chaînes de valeur. Ensemble, ces réseaux peuvent, de manière efficace et durable, aider les petits exploitants agricoles et les petites et moyennes entreprises à devenir plus compétitifs et à diversifier leurs revenus. Le Centre continuera par ailleurs de contribuer à la mise en œuvre des déclarations ministérielles de l'OMC, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges.

10.88 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Centre continuera de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre, et des équipes de pays des Nations Unies. En tant qu'organisme non résident, il adapte ses opérations pour appuyer sans réserve la réforme de l'Organisation et contribuer aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans les cas où son expertise répond aux priorités des gouvernements. Parmi les exemples de collaboration du Centre avec d'autres entités du système des Nations Unies, citons les projets conjoints de développement du commerce axés sur les jeunes et les femmes menés en Afrique (avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail) ; l'initiative interinstitutions qui vise à faciliter l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises à l'information commerciale, à savoir le service en ligne d'assistance au commerce mondial « Global Trade Helpdesk » (avec la CNUCED et l'OMC) ; les initiatives portant sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes [avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] ; plusieurs initiatives du Cadre intégré renforcé.

Activités d'évaluation

10.89 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2019 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2018) ;
- b) auto-évaluation du programme de facilitation du commerce ;
- c) auto-évaluation du programme de renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement ;
- d) auto-évaluation de la participation du Centre du commerce international à l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies et des résultats obtenus dans ce cadre ;
- e) auto-évaluation à mi-parcours du projet d'autonomisation des jeunes lancé en Gambie.

10.90 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 10.89 ci-dessus au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021, ce qui a permis d'affiner les théories du changement dans les deux domaines d'activité qui ont été évalués et d'éclairer la manière dont le Centre se conforme aux réformes des Nations Unies au niveau national. Le Centre se sert de ses rapports annuels de synthèse des évaluations pour donner une vue d'ensemble des résultats obtenus et des enseignements essentiels tirés des évaluations internes et externes menées pendant l'année. Il s'appuie sur ces enseignements pour établir les critères de contrôle de la qualité qu'il utilise dans l'approbation et la gestion des projets. Le thème central du rapport de 2019 était la « complexité », en référence aux liens de cause à effet qui aboutissent aux résultats de développement et au fait qu'il importe de bâtir des synergies efficaces avec d'autres acteurs pour atteindre les objectifs du Programme 2030. Dans l'ensemble, les conclusions indiquent que les projets du Centre ont réussi à aller au-devant d'une complexité accrue en apportant des ajustements, en faisant preuve de souplesse et en bâtissant des liens à long terme avec les parties prenantes. En réponse, le Centre s'emploiera plus systématiquement à mettre en place des mécanismes de suivi conjoints avec ses partenaires, ce qui leur permettra d'ajuster leurs interventions de manière adéquate et en temps voulu et de faire face ensemble aux enjeux des chaînes de résultats complexes.

10.91 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2021 :

- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2021 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2020) ;
- b) une auto-évaluation globale ;
- c) une auto-évaluation touchant à la programmation ;
- d) une auto-évaluation d'un grand projet.

Résultats escomptés pour 2021

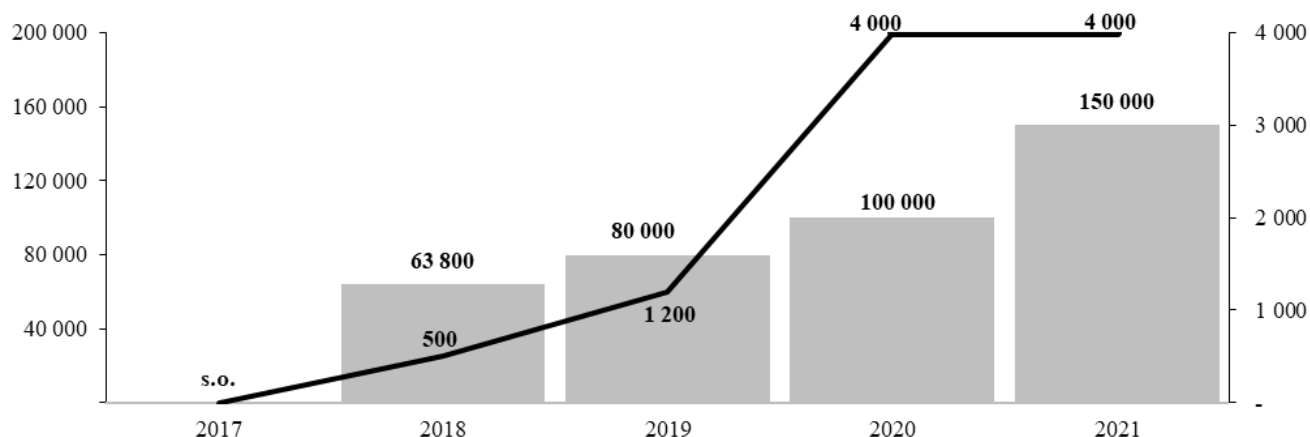
Résultat 1 : la Gambie investit dans l'emploi des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et au commerce (résultat déjà défini pour 2020)

10.92 Les travaux relatifs à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les jeunes continueront d'être sensibilisés aux possibilités qui s'offrent à eux en Gambie et dans le domaine du commerce. Dans le cadre du sous-programme, on aidera également les jeunes à

développer les stratégies et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour élargir leurs possibilités d'emploi et contribuer à la réussite de leurs entreprises, ce qui devrait être démontré par la mesure de performance pour 2021 ci-dessous. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 10.IV

Mesure des résultats : nombre de jeunes gambiens ayant bénéficié d'activités de sensibilisation (barres) et nombre d'emplois créés ou améliorés dans le domaine du commerce (courbe)



Résultat 2 : les échanges et les investissements Sud-Sud créent des possibilités de croissance pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays d'Afrique de l'Est (nouveau résultat)

10.93 En avril 2019, dans sa résolution 73/291, l'Assemblée générale a fait sienne le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, dans lequel l'importance de la coopération Sud-Sud, notamment du commerce et des investissements, et le rôle qu'elle joue en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont été réaffirmés. En 2019, des recherches et des enquêtes menées par le Centre auprès de plus de 550 entreprises d'Afrique de l'Est ont confirmé que les chaînes de valeur Sud-Sud offraient aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises davantage de possibilités de progresser que les chaînes de valeur Nord-Sud. Cependant, les nombreuses possibilités de commerce et d'investissement dans les pays du Sud, qui se multiplient, ont été sous-exploitées ; ainsi, les régimes de préférence tarifaire ont été peu utilisés, et les investissements et le commerce ont porté principalement sur les industries extractives et les produits de base.

10.94 Dans le cadre de son plan pour 2021, le sous-programme encouragera l'établissement de liens commerciaux durables entre les microentreprises, petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est et les acheteurs et investisseurs du monde du Sud, l'objectif étant que ces liens favorisent la création de valeur ajoutée et d'emplois et, en définitive, une croissance économique soutenue et un développement durable. Il mettra l'accent sur les secteurs qui offrent des débouchés commerciaux et peuvent être porteurs de développement, par exemple l'agrobusiness, l'industrie légère, la technologie et les services, et aidera les gouvernements partenaires, les organisations de soutien aux entreprises et les entreprises elles-mêmes à évaluer et exploiter les possibilités de commerce et d'investissement Sud-Sud et à surmonter les obstacles pratiques.

10.95 Cette approche globale contribuera à combler le fossé qui sépare les microentreprises et petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est des marchés internationaux potentiels du monde du Sud. Les entreprises d'Afrique de l'Est ont un accès limité à l'information commerciale relative aux marchés du Sud et une capacité limitée à accéder aux marchés d'exportation. En réponse, le sous-programme s'efforcera d'accélérer la formation pratique de ces entreprises et de les sensibiliser aux possibilités offertes par le marché en organisant des missions de rapprochement d'entreprises et de promotion du commerce et des investissements, notamment pour les représentants des organisations de soutien aux entreprises et des organismes publics concernés. Ces missions, associées à des services de formation et de conseil, inciteront les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est à diversifier leurs marchés cibles et à modifier leurs produits et leurs processus commerciaux en conséquence. De plus, grâce au travail qui sera effectué, les acheteurs et investisseurs potentiels du monde du Sud connaîtront mieux les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est, auront une meilleure perception des risques associés et chercheront davantage à faire affaire avec elles.

Situation interne et réponse

10.96 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de trouver un moyen efficace d'inciter fortement, d'une part, les partenaires des marchés du monde du Sud à faire affaire avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est et, d'autre part, ces entreprises à améliorer leur offre de produits et de services. Le Centre a constaté qu'il n'avait pas réglé la question de l'accès au financement. Or, les acheteurs et investisseurs qui étendent leurs activités commerciales à de nouveaux marchés, de même que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises qui améliorent leur offre de produits et de services, ont généralement besoin de capitaux d'emprunt ou de capitaux propres pour apporter des changements substantiels à leur activité. En réponse, le sous-programme cherchera à nouer des partenariats actifs avec les institutions de financement du développement et les fournisseurs de capitaux privés. En 2021, au moins trois de ces partenariats seront devenus opérationnels et des capitaux auront été mis à la disposition de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, notamment pour financer un renforcement de la durabilité sociale et environnementale de ces entreprises.

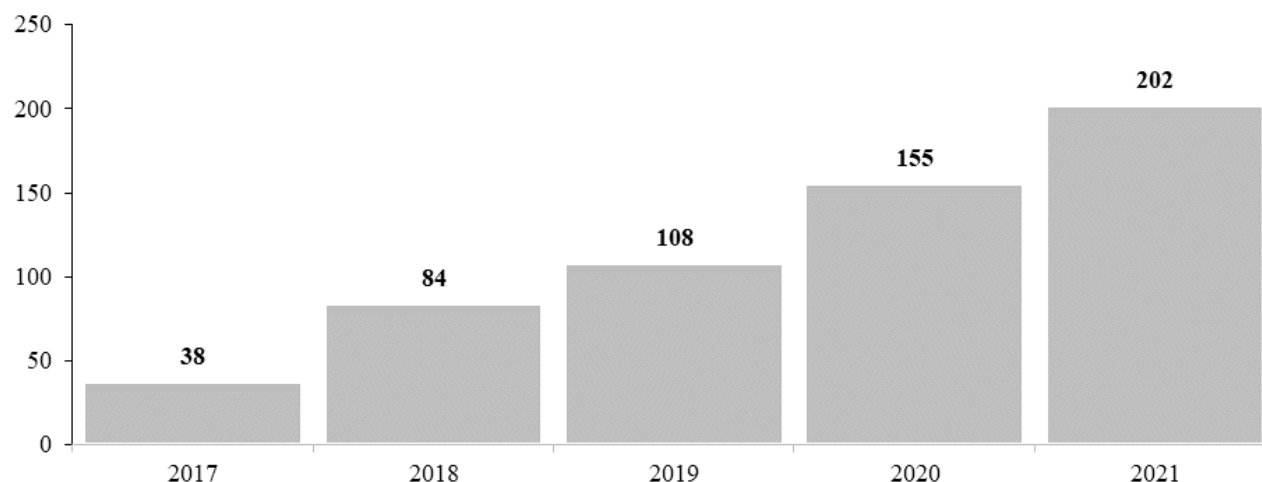
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

10.97 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à favoriser une croissance et un développement durables et équitables grâce à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés d'Afrique de l'Est. Cela se manifesterait ainsi : des accords commerciaux et investissements d'un montant total de 202 millions de dollars seraient générés grâce aux chaînes de valeur Sud-Sud au profit des microentreprises et des petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est bénéficiaires du projet.

Figure 10.V

Mesure des résultats : montant total des accords commerciaux et investissements générés par le programme Sud-Sud

(En millions de dollars des États-Unis)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.98 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

2297 (XXII)	Centre du commerce international	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
64/189 ; 66/186	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement		
64/216 ; 66/215	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
64/220 ; 66/218 ; 74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	71/279	Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises
66/288	L'avenir que nous voulons	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
		73/219 ; 74/201	Commerce international et développement
		73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

73/247	Coopération pour le développement industriel	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/249	Coopération Sud-Sud		
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud		
74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
74/204	Produits de base	74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
		74/235	Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

1819 (LV)	Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations
-----------	--

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21	Adoption de l'Accord de Paris
---------	-------------------------------

Déclarations ministérielles et décisions de l'Organisation mondiale du commerce

WT/MIN (01)/DEC/1	Déclaration ministérielle de Doha	WT/MIN (13)/DEC	Déclaration ministérielle de Bali
WT/MIN (05)/DEC	Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle	WT/MIN (15)/DEC	Déclaration ministérielle de Nairobi
WT/MIN (11)/W/2	Éléments pour des orientations politiques	WT/MIN (17)/DEC	Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes

Produits

10.99 On trouvera dans le tableau 10.14 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.14

Produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
2. Rapport annuel au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre sur les activités du Centre	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7	7	7
3. Réunions du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et réunions officielles du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	4	4	4	4
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	130	135	120	130
7. Projets d'assistance technique liée au commerce	130	135	120	130
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2 900	2 800	2 900	3 000
8. Formations, séminaires et ateliers visant à transmettre des compétences et des connaissances sur certains sujets liés au commerce, pour quelque 25 000 participants	2 900	2 800	2 900	3 000
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	25	28	25	30
9. Publication phare <i>SME Competitiveness Outlook</i>	1	1	1	1
10. Livres sur des sujets liés au commerce	4	4	4	4
11. Documents sur des sujets liés au commerce, notamment le commerce inclusif et durable, l'information commerciale, la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes	20	23	20	25
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien personnalisé aux décideurs politiques, aux institutions d'appui au commerce et aux entreprises, l'objectif étant de relever le défi de la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, de faciliter le dialogue public-privé sur l'amélioration de l'environnement économique et de faire en sorte que le commerce soit au service d'un développement inclusif et durable ; services de conseil aux groupes défavorisés parmi les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes, sur l'amélioration de la qualité des produits et des services en réponse aux demandes du marché et la recherche de réseaux et de partenaires commerciaux ; services de conseil aux décideurs politiques et aux organisations de soutien aux entreprises sur la manière de tenir compte des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans leur offre de services, et action en ce sens ; action en faveur de la prise en compte systématique des microentreprises et petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans les processus politiques et stratégiques				
Bases de données et autres supports numériques : maintenance et développement de bases de données et d'autres outils en ligne, l'objectif étant de rendre le commerce mondial plus transparent et de faciliter l'accès aux marchés et la prise de décisions commerciales et politiques. Les bases de données portent sur les flux commerciaux, les droits de douane et les mesures non tarifaires, le potentiel d'exportation, les possibilités de remporter des marchés, les règles d'origine, les normes privées et les connaissances relatives au commerce durable et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Citons notamment la base de données de l'initiative SheTrades, intitulée « SheTrades Outlook », l'académie en ligne « SME Trade Academy » et d'autres ressources du Centre : Market Access Map, Trade Map, Standards Map, Investment Map, Global Trade Helpdesk, Export Potential Map, Procurement Map, Trade Strategy Map et Sustainability Map				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, notamment le Forum mondial pour le développement des exportations, SheTrades Global, le forum sur le commerce au service du développement durable et la conférence mondiale du réseau des organisations de promotion du commerce ainsi que la cérémonie de remise des prix qui l'accompagne ; magazine *FORUM du commerce international* ; Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; bulletins d'information sur des sujets liés au commerce ; documents d'information et de sensibilisation, notamment sur la stratégie d'exportation, les réseaux de soutien au commerce et leurs capacités, les possibilités de développement de l'esprit d'entreprise, des compétences et des exportations, les tendances du commerce mondial, le système commercial multilatéral, l'intégration régionale, les réglementations et normes techniques applicables à l'exportation, et le commerce au service des objectifs de développement durable

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance de sites web et de comptes sur les médias sociaux, notamment des sites web dédiés, et maintien d'une présence active sur les médias sociaux pour communiquer avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises durables, les femmes entrepreneurs et les jeunes

Services de bibliothèque : services destinés aux clients du Centre, en particulier les institutions d'appui au commerce, et mettant notamment à leur disposition des bulletins en ligne sur les faits nouveaux liés au commerce et des publications relatives au commerce ; mise en place d'un service d'orientation vers des institutions d'appui au commerce de pays en développement

Programme 11

Environnement

Orientations générales

Mandats et considérations générales

11.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chargé de diriger et de coordonner l'action relative aux questions environnementales qui est menée dans le système des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans la résolution [2997 \(XXVII\)](#) de l'Assemblée générale et dans la décision 19/1 de l'organe directeur du Programme. Cette décision contient la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, que l'Assemblée générale a approuvée, en 1997, dans l'annexe de sa résolution [S-19/2](#) et qu'elle a ensuite réaffirmée dans ses résolutions [53/242](#), en 1999, et [66/288](#) et [67/213](#) en 2012. Afin d'appuyer le volet environnement du développement, de renforcer le bien-être des populations et d'atteindre les objectifs socioéconomiques fixés, le monde doit adopter une démarche globale et susciter l'action à tous les niveaux. En réponse, dans le cadre de son mandat, le PNUE fixera des orientations stratégiques en faveur de la viabilité environnementale tout en contribuant à l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Conscient de la nature intégrée des problèmes avec lesquels les pays sont aux prises (par exemple, l'inégalité des sexes, le chômage, les inégalités de revenus, l'exclusion sociale et l'absence de mesures de protection de l'environnement), le PNUE jouera un rôle essentiel dans la définition d'un nouveau modèle mondial de développement durable dans lequel l'environnement ne sera plus géré de manière cloisonnée.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

11.2 La stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 s'appuie sur le document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (voir la résolution [66/288](#)), et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015. Elle place les individus au cœur du développement durable, préconise le bien-être de tout un chacun et la satisfaction des besoins des générations présentes et à venir sans dégrader l'environnement ou dépasser la capacité de la planète à se régénérer. La science a un rôle fondamental à jouer dans la formulation des réponses à certaines des questions les plus pressantes du XXI^e siècle en matière de développement durable. Le renforcement de l'interface science-politique, qui a pour but d'informer la société des risques et des nouvelles perspectives de développement, se trouve donc au cœur des activités menées par le PNUE et il est inscrit dans l'ensemble de son programme. La stratégie à moyen terme pour 2018-2021 marque une nouvelle étape dans la concrétisation d'une vision selon laquelle, à l'horizon 2030, tous les êtres humains vivront sur une planète plus saine.

11.3 Afin de concrétiser cette vision, le PNUE s'attachera, en sa qualité d'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement, à promouvoir la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable au sein du système des Nations Unies et à défendre la cause de l'environnement mondial. Il répondra aussi aux besoins spécifiques des régions, des sous-régions et des pays en adaptant son action à la diversité et à l'ampleur des problèmes d'ordre environnemental qu'ils rencontrent, notamment en les aidant à réduire leur vulnérabilité plus ou moins grande face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et en améliorant la

santé des écosystèmes, l'utilisation efficace des ressources et la qualité de l'air. Ces activités permettront également aux pays de mettre en œuvre le volet environnement du Programme 2030, les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les plans, résolutions et décisions adoptés dans le cadre des conférences des parties à ces instruments, ainsi que les objectifs environnementaux mondiaux qui ont été arrêtés au niveau international. En outre, la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021 tient compte des priorités régionales et des questions nouvelles définies dans le cadre de réunions aux niveaux mondial et régional ; du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et d'autres évaluations ; du processus prospectif du PNUE dans le domaine de l'environnement ; des consultations tenues avec les grands groupes et les parties prenantes. Elle vise à tirer le meilleur parti de l'avantage comparatif du PNUE, qui est de faire autorité dans le domaine de l'environnement mondial et de susciter l'adoption à tous les niveaux de mesures dictées par la science de manière à soutenir les transformations nécessaires dans toutes les dimensions du développement durable.

11.4 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Le développement continu de partenariats et réseaux efficaces propres à continuer d'orienter les politiques des principaux agents de réalisation dans les domaines liés à l'environnement, compte tenu des données scientifiques les plus récentes ;

b) La capacité de transposer au niveau régional les démarches déployées au niveau local, l'objectif étant de garantir un impact systémique ;

c) La disponibilité ininterrompue des ressources extrabudgétaires, qui doivent permettre aux pays d'évoluer vers le développement durable.

11.5 Comme les hommes et les femmes ont un rapport différent à l'environnement et que les changements environnementaux ont des impacts différents sur leur vie, la prise en compte des liens entre genre et environnement est indispensable pour garantir un avenir juste et durable. De ce fait, le PNUE continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra. Ainsi, le sous-programme 1 (Changements climatiques) donne aux dirigeantes d'entreprise les moyens d'être des agentes du changement en matière d'énergie propre et durable et de contribuer ainsi à atténuer les effets des changements climatiques, et dans le cadre du sous-programme 7 (Surveillance de l'environnement), l'accès aux données ventilées et aux indicateurs sur l'égalité des genres et l'environnement permet aux gouvernements et aux parties prenantes d'élaborer des analyses, des politiques et des stratégies tenant compte des questions de genre aux fins d'une bonne gestion de l'environnement.

11.6 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le PNUE a noué et continue de nouer des partenariats à long terme sur les plans stratégique et technique afin de tirer parti des résultats porteurs de transformations dans le domaine de la durabilité. Les partenariats transformateurs et transparents du Programme sont établis sur la base d'une diligence raisonnable et, le cas échéant, en consultation avec les États Membres. Ils reposent sur des valeurs et principes communs, une vision et des objectifs partagés. Ils ont pour but de produire des résultats à grande échelle et de placer la planète et ses habitants au cœur du développement durable. Ainsi, le partenariat entre le PNUE et plus de 230 institutions financières a abouti à une série de mesures fiscales, notamment des politiques qui favorisent le financement durable, jouent un rôle important dans la transition vers une économie verte inclusive et soutiennent la réalisation des objectifs de développement durable.

11.7 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, c'est au PNUE, en sa qualité d'entité chef de file pour tous les objectifs de développement durable liés à l'environnement, que revient la tâche globale de mener et de coordonner l'action environnementale dans le système des Nations Unies. Dans ce rôle, le PNUE vise à donner une impulsion à l'action internationale afin de faire converger les stratégies de viabilité environnementale et donner plus de visibilité aux initiatives de partenariat entre les entités des Nations Unies et à celles qu'elles mènent avec d'autres partenaires. Pour ce faire, il s'appuiera sur des mécanismes interorganisations tels que le Groupe de la gestion de l'environnement ou le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires. De plus, le PNUE fera en sorte que ces mécanismes tiennent compte des priorités fixées dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement afin de garantir la coordination des interventions du système des Nations Unies en matière d'environnement. Le Programme continuera d'orienter le cadre du système des Nations Unies pour les stratégies environnementales, un processus consultatif organisé par le Groupe de la gestion de l'environnement par l'intermédiaire des 51 entités qui le composent. Il s'agit de faire converger les stratégies de viabilité environnementale et de mettre en avant les initiatives de partenariat ainsi que la collaboration d'ensemble sur les questions environnementales et les objectifs de développement durable, l'objectif étant d'étendre cette collaboration à tout le système et d'accroître, ainsi, les gains d'efficacité.

11.8 En ce qui concerne la réforme du système des Nations Unies pour le développement, après une année de transition en 2019, le PNUE continuera de contribuer activement à l'analyse des éléments de la réforme à tous les niveaux dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Il continuera également de veiller à ce que son travail soit bien pris en compte par la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et dans le système des coordinateurs résidents redynamisé. Dans ce contexte, il continuera de coopérer étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et de faire fructifier son travail et son expertise à l'échelle des pays, des sous-régions et des régions, notamment en participant aux activités des Groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable, des groupes d'entraide, des équipes de pays des Nations Unies et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Comme il est prévu que ses services, et en particulier les services consultatifs politiques et techniques, soient de plus en plus sollicités, le PNUE continuera également d'étudier les diverses stratégies qui pourraient lui permettre de faire face à cette augmentation de la demande et de renforcer ses modèles de prestation de services en s'appuyant sur l'expertise de toutes ses composantes et de ses partenaires.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.9 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

2997 (XXVII)	Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement	53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	65/2	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21		

66/288	L'avenir que nous voulons	73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV. C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier 'Environnement' dans le contexte du développement durable »	74/81 74/121 74/122	Effets des rayonnements ionisants Politiques et programmes mobilisant les jeunes Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
67/251	Changement de nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	74/213	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
68/215	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	74/216 74/217	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/220	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/222	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
72/310	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	74/226 74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
72/311	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	74/230	Culture et développement durable
73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale		

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

19/1	Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement	27/2	Mise en œuvre du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
23/11	L'égalité entre les hommes et les femmes et l'environnement	27/11	État de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement
24/11	Intensification de l'éducation en matière d'environnement en vue de parvenir à un développement durable		

Résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/1	Document final ministériel de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	2/18	Relations entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat
1/4	Interface science-politique	2/19	Examen à mi-parcours du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV)
1/8	Adaptation reposant sur les écosystèmes		
1/10	Diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	2/20	Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 et projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018-2019
1/11	Coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement	2/22	Examen du cycle des sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
1/12	Relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement	2/24	Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables
1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
1/16	Gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées	3/2	Atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clefs
1/17	Amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	3/3	Contributions de l'Assemblée pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable
2/1	Amendements au règlement intérieur	3/4	Environnement et santé
2/2	Rôle et fonctions des forums régionaux des ministres de l'environnement et des autorités environnementales	3/5	Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable
2/3	Investir dans les capacités humaines au service du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation en matière d'environnement	3/6	Gestion de la pollution des sols pour parvenir à un développement durable
2/4	Rôle, fonctions et modalités de la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Orientations de SAMOA comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable	3/8	Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale
2/5	Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3/9	Élimination de l'exposition aux peintures au plomb et promotion de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb
2/6	Promouvoir l'Accord de Paris		
2/13	Gestion durable du capital naturel aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	3/10	Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau
2/15	Protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés	3/11	Mise en œuvre des alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »
2/16	Intégration de la biodiversité pour le bien-être	4/3	Mobilité durable
2/17	Renforcement de l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité	4/14	Gestion durable de l'azote

4/17	Promouvoir l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement	4/22	Mise en œuvre et suivi des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
4/18	Liens entre la pauvreté et l'environnement	4/23	Suivi de l'environnement mondial : renforcement de l'interface science-politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement et approbation du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial
4/19	Gouvernance des ressources minérales		
4/20	Cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) : Au service de la population et de la planète	Décision 4/1	Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2020-2021
4/21	Plan de mise en œuvre « Vers une planète sans pollution »		

Produits

11.10 On trouvera dans le tableau 11.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 11.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	3	4
1. Séances de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	1	1	—	1
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	2
5. Stratégie à moyen terme du PNUE pour 2022-2025	—	—	—	1
6. Rapport annuel du PNUE	1	1	1	1

Activités d'évaluation

11.11 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

a) Évaluation du PNUE menée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (publiée en mars 2019) ;

b) Auto-évaluations : évaluation de 35 projets menés à bien, qui portaient notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'efficacité énergétique, les écosystèmes et la biodiversité, la biosécurité, la gestion des eaux usées, la réduction des effets des changements climatiques, le renforcement des capacités et l'assistance technique, et le droit international de l'environnement, et évaluation à mi-parcours de deux projets portant sur les déchets marins (campagne Océans propres) et la gestion des produits chimiques ; évaluation du programme IV

de Montevideo sur le droit de l'environnement ; évaluation du sous-programme 7 (Surveillance de l'environnement) ; évaluation à mi-parcours du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

11.12 Le PNUE a tenu compte des recommandations formulées par le BSCI dans son évaluation, notamment en ce qui concerne le renforcement de la mise en œuvre de ses plans stratégiques. À cet égard, sous la conduite de la Directrice exécutive, un processus stratégique a été lancé à l'échelle du Programme pour améliorer son efficacité opérationnelle, renforcer son impact et la qualité de ses résultats et mieux soutenir les États Membres. L'objectif est d'établir un lien direct entre les grands objectifs du PNUE et les équipes chargées de les mettre en œuvre. Il sera pour cela essentiel que le PNUE soit, à tous les niveaux, collectivement responsable de l'application de son programme de travail.

11.13 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation et des auto-évaluations mentionnées au paragraphe 11.11 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. L'une des recommandations formulées tendait à l'adoption d'une démarche plus intégrée. En réponse, le plan-programme pour 2021 du sous-programme 4 (Gouvernance environnementale) fait référence à une convergence accrue entre l'Initiative Pauvreté-Environnement et les processus de financement et d'investissement. De même, dans le cadre du sous-programme 5 (Produits chimiques, déchets et qualité de l'air), il est prévu de faire converger l'appui apporté aux pays aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de gestion rationnelle des déchets et l'appui au renforcement des modes de consommation et de production durables, y compris la circularité. Une autre recommandation tendait à mieux communiquer au sujet des travaux scientifiques et des travaux de synthèse réalisés par le PNUE. En réponse, dans le plan-programme pour 2021, le PNUE a renforcé sa communication en adoptant des stratégies adaptées pour toutes les initiatives mentionnées dans les sous-programmes, ce qui a eu ou devrait avoir pour résultat de faire mieux connaître et comprendre à de nombreuses parties prenantes les aspects scientifiques et politiques qui sous-tendent son travail.

11.14 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) 20 auto-évaluations de projets ayant trait aux changements climatiques, aux produits chimiques, aux déchets et à la qualité de l'air, aux écosystèmes sains et productifs, à la gouvernance environnementale et à l'utilisation rationnelle des ressources, qui auront été menés à terme ;
- b) évaluation du sous-programme 4 (Gouvernance environnementale).

Programme de travail

Sous-programme 1 Changements climatiques

Objectif

11.15 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays vers un développement économique peu polluant et de renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques.

Stratégie

11.16 Pour faciliter leur transition vers un développement économique peu polluant, le sous-programme aidera les pays à élaborer des politiques et des normes propres à transformer leurs marchés, à promouvoir les investissements dans les énergies propres et à améliorer le taux d'efficacité énergétique au niveau mondial. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays réduiront leurs émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants en diminuant l'intensité énergétique et la demande en énergie dans des secteurs tels que l'éclairage, les appareils, le matériel, les bâtiments et les transports, ce qui permettra aux États Membres de progresser sur la voie des cibles 7.1, 7.2 et 7.3 associées aux objectifs de développement durable. De plus, dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les pays à mettre en œuvre des politiques tenant compte des questions de genre qui aboutissent à une réduction des émissions de carbone ainsi qu'à des retombées sociales et environnementales qui soient quantifiables, notamment grâce à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le travail qui sera effectué devrait notamment permettre aux États Membres de progresser dans la mise en œuvre du Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement) en vue d'accéder à des versements axés sur les résultats et d'être mieux préparés à gérer de manière efficace, transparente et équitable les flux financiers qu'ils recevront dans le cadre de cette initiative, ce qui les aidera à atteindre les cibles 5.5, 15.1 et 15.2 associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons ceux-ci : 47 pays ont élaboré des stratégies nationales d'éclairage efficace, 33 pays ont pris des mesures climatiques dans le secteur du matériel et des appareils en adhérant à l'initiative Unis pour l'efficacité, qui vise à réorienter les marchés en faveur des produits économes en énergie, et 23 pays ont élaboré, adopté ou mis en œuvre à l'échelle nationale des stratégies, des plans ou des politiques REDD-plus visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

11.17 Pour contribuer à renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des pays face aux changements climatiques, le sous-programme continuera de consolider la capacité technique des pays d'intégrer la gestion écosystémique dans leurs plans nationaux d'adaptation, de mettre en place des dispositifs institutionnels pour coordonner ces plans et d'accéder à des moyens de financer l'adaptation aux changements climatiques pour les mettre en œuvre, ce qui devrait se traduire par une capacité accrue des pays à institutionnaliser et mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation et à en suivre l'application, ce qui permettra aux États Membres de progresser sur la voie des cibles 13.1 et 15.3 associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : 46 pays ont créé un environnement favorable sur le plan institutionnel, programmatique et/ou politique pour mettre en œuvre des démarches écosystémiques ou d'autres démarches d'adaptation, et 23 pays ont amélioré leurs plans nationaux d'adaptation.

11.18 Pour faciliter la transition des pays vers un développement économique peu polluant et renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques, le sous-programme continuera de collaborer avec le secteur privé dans le cadre de partenariats constructifs et axés sur les résultats qui mobilisent des ressources pour le financement de l'action climatique et accroissent les ambitions et les effets d'une telle action à l'échelle mondiale, ce qui devrait permettre de créer des modèles innovants propres à améliorer le financement d'investissements plus écologiques et de diffuser des technologies à faible taux d'émission et à faible intensité de carbone qui contribueront à réduire considérablement les émissions de

gaz à effet de serre, à promouvoir l'accès à l'énergie et à renforcer les usages productifs de l'énergie. Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie des cibles associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : des acteurs du secteur privé ont décarboné des actifs d'une valeur totale de 51 milliards de dollars et investi plus de 50 millions de dollars dans des sources d'énergie renouvelables.

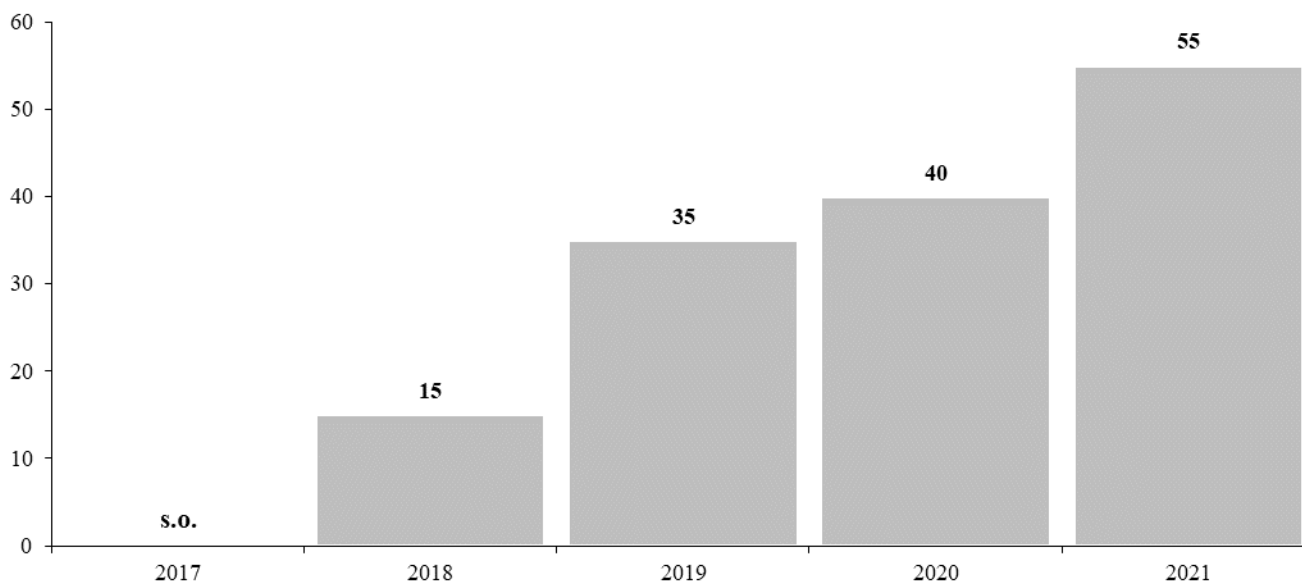
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une action plus ambitieuse en faveur du climat (résultat déjà défini pour 2020)

11.19 Les travaux relatifs à l'adaptation des normes d'efficacité énergétique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les États Membres bénéficieront d'un appui pour adopter ou mettre en œuvre des plans de développement à faible taux d'émissions, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.I

Mesure des résultats : nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre un plan de développement à faible taux d'émissions



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : mobilité électrique : revoir les ambitions à la hausse en lançant un programme mondial de mobilité électrique (nouveau résultat)

11.20 Le sous-programme a collaboré avec plusieurs pays et villes en les aidant à remplacer certains moyens de transport fonctionnant avec des combustibles fossiles, notamment les bus, les deux-roues et tricycles et les voitures particulières et utilitaires légers, par des véhicules électriques. Actuellement, le secteur des transports est à l'origine d'un quart des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie dans le

monde et cette part passera à un tiers d'ici à 2050, la majeure partie de la croissance ayant lieu dans les pays en développement. C'est dans ces pays que les parcs de véhicules connaissent la croissance la plus rapide, et la plupart d'entre eux ne sont dotés d'aucune norme d'émission applicable aux véhicules et n'ont mis en place aucun programme ni aucune mesure d'incitation pour promouvoir la mobilité électrique. Les pays en développement ont donc très peu de temps pour éviter une dépendance technologique ; en effet, une fois que le parc de véhicules est constitué dans un pays, le transformer peut prendre jusqu'à 20 ans. Le sous-programme aide donc les pays à prendre un raccourci et à adopter directement des technologies peu polluantes, évitant ainsi une forte augmentation des émissions.

11.21 Depuis 2009, le sous-programme a aidé 65 pays à améliorer l'efficacité de leur parc de véhicules, ce qui était une première étape sur la voie de la mobilité électrique ; il a notamment contribué à cartographier les tendances de consommation de carburant des parcs de véhicules, qui sont utiles aux décideurs, et appuyé le suivi des résultats après une intervention. Huit de ces pays ont aussi bénéficié d'une aide pour élaborer des plans d'action nationaux et lancer des projets pilotes en vue de l'introduction de deux-roues et de tricycles électriques en Afrique et en Asie du Sud-Est. Cinquante de ces pays ont bénéficié d'un soutien supplémentaire pour élaborer des politiques et des programmes fiscaux et réglementaires. En outre, quatre villes d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique ont reçu une aide pour mettre en place des programmes visant à introduire des bus qui n'émettent pas de suie, notamment des bus électriques. Au niveau sous-régional, le sous-programme a soutenu l'élaboration de plans d'action sous-régionaux concernant le rendement énergétique des véhicules automobiles, notamment la mise en place de mesures d'incitation en faveur des véhicules électriques dans des pays d'Asie du Sud-Est (dans des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et d'Afrique de l'Ouest (dans des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), soit 30 pays au total.

11.22 En 2019, avec le soutien de plusieurs partenaires, le sous-programme a transposé ce travail au niveau mondial en lançant un programme mondial de mobilité électrique dans le cadre duquel 29 pays se sont engagés à développer des projets nationaux ou municipaux de mobilité électrique. C'est le seul programme mondial qui soutient la mobilité électrique dans les pays en développement et les pays en transition en impliquant toutes les parties prenantes et les principaux organismes mondiaux dans le domaine de la mobilité électrique. À l'avenir, le sous-programme continuera de revoir à la hausse les ambitions du programme en fournissant un soutien technique complet et en s'appuyant sur des outils de modélisation analytique avancés qui permettront de quantifier les effets des projets proposés dans ces 29 pays. Par exemple, il mettra à profit ses vastes réseaux et travaillera en étroite collaboration avec des partenaires sous-régionaux et nationaux afin de diffuser les enseignements tirés par différents pays et d'aider deux pays à mettre en place des programmes visant à introduire des bus qui n'émettent pas de suie et quatre pays à élaborer des mesures d'incitation fiscale en faveur des véhicules électriques.

Situation interne et réponse

11.23 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait que la transition vers un meilleur rendement énergétique et vers la mobilité électrique fasse l'objet d'un appui systémique, puisque la réussite d'une telle transition dépendait de la perception du public, des capacités, de la législation, des normes, des chaînes d'approvisionnement et des investissements publics et privés. Il fallait également sensibiliser les décideurs et les consommateurs. Par exemple, on suppose généralement que les nouvelles voitures produisent moins d'émissions que les anciennes du simple fait qu'elles sont neuves, alors qu'en réalité nombreux sont les facteurs qui ont une incidence sur les émissions : type de moteur, stratégies de

contrôle des émissions, comportement du conducteur, qualité du carburant, état des routes et même technologies informatiques embarquées. En réponse, le sous-programme continuera d'évaluer et d'adopter des stratégies de communication innovantes qui soient adaptées au public visé. En outre, des campagnes de sensibilisation seront menées pendant toute la durée du projet et non plus uniquement à la toute fin, juste avant la diffusion des politiques. Il s'agissait aussi de fournir aux pays partenaires des données quantifiables prouvant les avantages financiers d'une transition vers un meilleur rendement énergétique et vers la mobilité électrique, étant donné qu'une telle transition pourrait entraîner une réduction des recettes fiscales nationales. En réponse, le sous-programme utilisera des outils de modélisation analytique pour quantifier l'incidence réelle des mesures d'incitation fiscale sur les recettes, ainsi que les économies indirectes résultant de la réduction des émissions automobiles, et partagera les résultats de ces analyses avec les pays partenaires.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.24 Le travail qui sera effectué devrait faciliter la transition des pays concernés vers un développement économique peu polluant, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur des transports, comme devrait le montrer le fait que, d'ici à 2021, quatre pays auront élaboré, grâce au soutien du programme mondial de mobilité électrique, des politiques fiscales favorisant les véhicules économes en énergie, notamment les véhicules électriques.

Tableau 11.2

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Deux pays élaborent des plans d'investissement en faveur de l'énergie de quartier et des études de faisabilité, qui débouchent sur des investissements sous forme de prêts	Cinq pays passent au diesel à faible teneur en soufre et adoptent des normes d'émission pour les véhicules	Lancement du programme mondial de mobilité électrique et engagement de 29 pays à développer des projets nationaux ou municipaux de mobilité électrique	Deux pays mettent en place des programmes visant à introduire des bus qui n'émettent pas de suie, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique	Quatre pays mettent en place des mesures d'incitation fiscale en faveur des véhicules électriques, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.25 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

27/10	Centre et Réseau des technologies climatiques
-------	---

Produits

11.26 On trouvera dans le tableau 11.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	1	3	3
1. Projets relatifs aux technologies d'atténuation et d'adaptation, par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques	2	1	3	3
Publications (nombre de publications)	5	4	6	6
2. Publications sur l'énergie renouvelable, le rendement énergétique et le secteur de l'énergie	3	3	3	3
3. Publications (évaluations et outils) sur l'adaptation et la résilience	2	1	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'experts fournis aux pays sur les questions climatiques, notamment la coopération Sud-Sud, l'adaptation écosystémique, le financement climatique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les forceurs climatiques à courte durée de vie, le développement peu polluant, l'énergie renouvelable et le rendement énergétique, et le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences de presse, manifestations parallèles, contenu publié sur les médias sociaux et activités de sensibilisation et de communication menées par les ambassadeurs de bonne volonté sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et sur les avantages de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.				

Sous-programme 2

Résilience face aux catastrophes et aux conflits

Objectif

11.27 L'objectif auquel le programme contribue est de prévenir et de réduire les conséquences environnementales des catastrophes et des conflits dans les pays tout en renforçant la capacité de ceux-ci d'entreprendre une restauration de l'environnement après une crise et d'accroître leur résilience pour se préparer aux futures crises.

Stratégie

11.28 Pour contribuer à prévenir et à réduire les conséquences environnementales des catastrophes et des conflits dans les pays, le sous-programme continuera de soutenir l'adoption de meilleures pratiques et de démarches de gestion de l'environnement telles que la réduction écosystémique des risques de catastrophe (c'est-à-dire la gestion des bassins hydrographiques, des zones côtières et des zones protégées comme moyen de réduire les risques de catastrophes et de renforcer la résilience), ainsi que de renforcer la capacité des pays de réagir rapidement face aux

conséquences environnementales d'une catastrophe ou d'un conflit. Il continuera également d'aider les pays et les partenaires internationaux à intégrer des mesures de protection de l'environnement visant à réduire les risques dans leurs politiques et cadres principaux, notamment dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), par le biais d'initiatives régionales et nationales qui devraient déboucher sur une approche globale plus cohérente de la prévention des crises environnementales, ce qui permettra aux États Membres de progresser sur la voie de la cible 1.5 associée aux objectifs de développement durable. En outre, le sous-programme fournira une assistance technique aux pays et aux partenaires internationaux grâce à la mise en œuvre coordonnée de plans d'intervention en cas d'urgence et de relèvement après les crises qui tiennent compte des questions de genre et des considérations environnementales. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat une meilleure préparation aux crises environnementales et un relèvement plus rapide après celles-ci, ce qui permettra aux États Membres de progresser sur la voie des cibles 1.5, 11.b et 16.1 associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la multiplication des mesures de prévention et de remédiation prises par les pays avec l'appui des 21 missions et évaluations d'intervention en cas d'urgence environnementale qui ont été menées pendant la période 2017-2019.

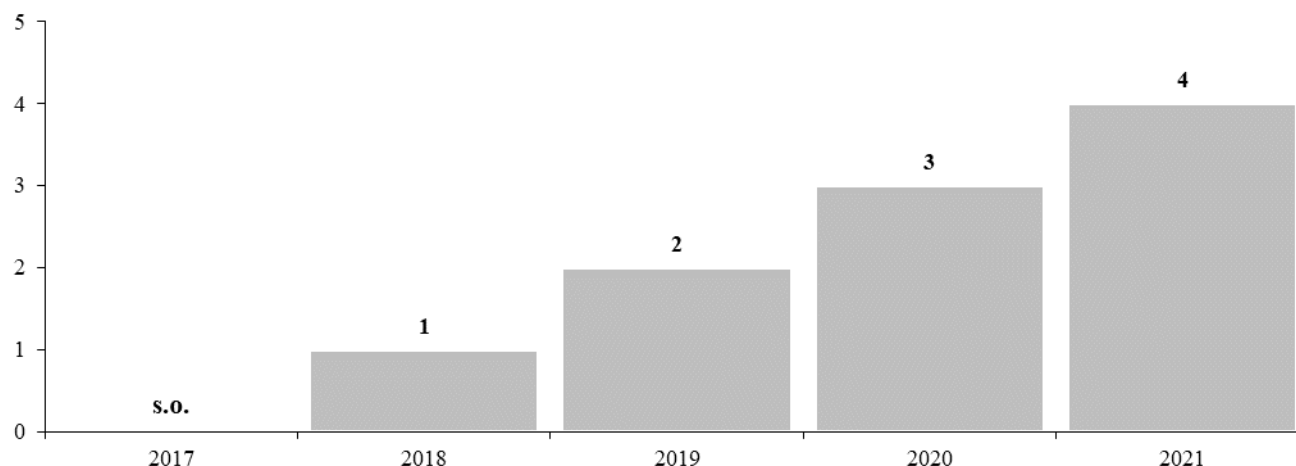
11.29 Pour contribuer à renforcer la capacité des pays d'entreprendre une restauration de l'environnement après une crise et d'accroître leur résilience pour se préparer aux futures crises, le sous-programme facilitera l'adoption d'outils essentiels de gouvernance environnementale et de gestion des ressources naturelles, tels que la visualisation et l'analyse de données environnementales géospatiales, ainsi que d'orientations générales. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat l'adoption de pratiques durables par les pays touchés par des crises, ce qui améliorera la compréhension et le recensement des risques environnementaux et permettra ainsi aux États Membres de progresser sur la voie des cibles 1.5, 11.5 et 13.1 associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : quatre pays ont bénéficié d'un soutien institutionnel à long terme en matière de restauration inclusive de l'environnement qui couvrait des domaines tels que la gouvernance et l'élaboration de politiques, l'accès à l'information et la participation du public, et d'autres pays ont bénéficié d'une assistance technique limitée dans le temps dans des domaines tels que la gestion des débris de guerre et la remédiation de la pollution par les hydrocarbures.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : rapports sur l'état de l'environnement (résultat déjà défini pour 2020)

11.30 Les travaux relatifs à la gestion des ressources naturelles se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront une aide pour élaborer des rapports sur l'état de l'environnement aux fins du relèvement postconflit et d'une bonne gouvernance environnementale, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.II

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré un rapport sur l'état de l'environnement

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de l'action des Nations Unies en cas de crise environnementale liée à une catastrophe (nouveau résultat)

11.31 Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé l'appui consultatif et technique fourni par le PNUE au nouveau système des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays touchés par des catastrophes et des conflits afin de garantir la mise en œuvre du volet environnement des objectifs de développement durable dans l'ensemble des activités des Nations Unies. Le PNUE espère ainsi, dans le prolongement du programme de réforme des Nations Unies et du renforcement du système des coordonnateurs résidents, accroître de façon exponentielle sa capacité de fournir une expertise environnementale et des services d'appui à un nombre croissant d'États Membres. Il s'agit notamment d'améliorer la disponibilité des données environnementales, qui sont souvent absentes des processus décisionnels sur le terrain, et d'apporter un soutien consultatif et une assistance technique aux coordonnateurs résidents et aux autres partenaires des Nations Unies sur le terrain qui en font la demande ; ils sont de plus en plus nombreux à solliciter le soutien du PNUE. Dans le cadre du programme de travail en cours, cette assistance est fournie directement aux États Membres pour les aider à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance environnementale. En bénéficient actuellement l'Afghanistan, Haïti, le Soudan et le Soudan du Sud ; ces États Membres sont tous touchés par des conflits et par des crises environnementales liées aux catastrophes, notamment par la dégradation de l'environnement, et sont vulnérables face aux changements climatiques.

Situation interne et réponse

11.32 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de tirer pleinement parti de la présence des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des missions dans les pays. En réponse, le sous-programme communiquera davantage avec les coordonnateurs résidents et les missions dans les pays pour que le volet environnement du Programme 2030 soit pleinement mis en œuvre par toutes les entités des Nations Unies et que l'environnement soit davantage pris en compte de manière transversale. Il s'agira notamment de coopérer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour analyser les effets néfastes des changements climatiques et avec d'autres partenaires des Nations Unies, notamment

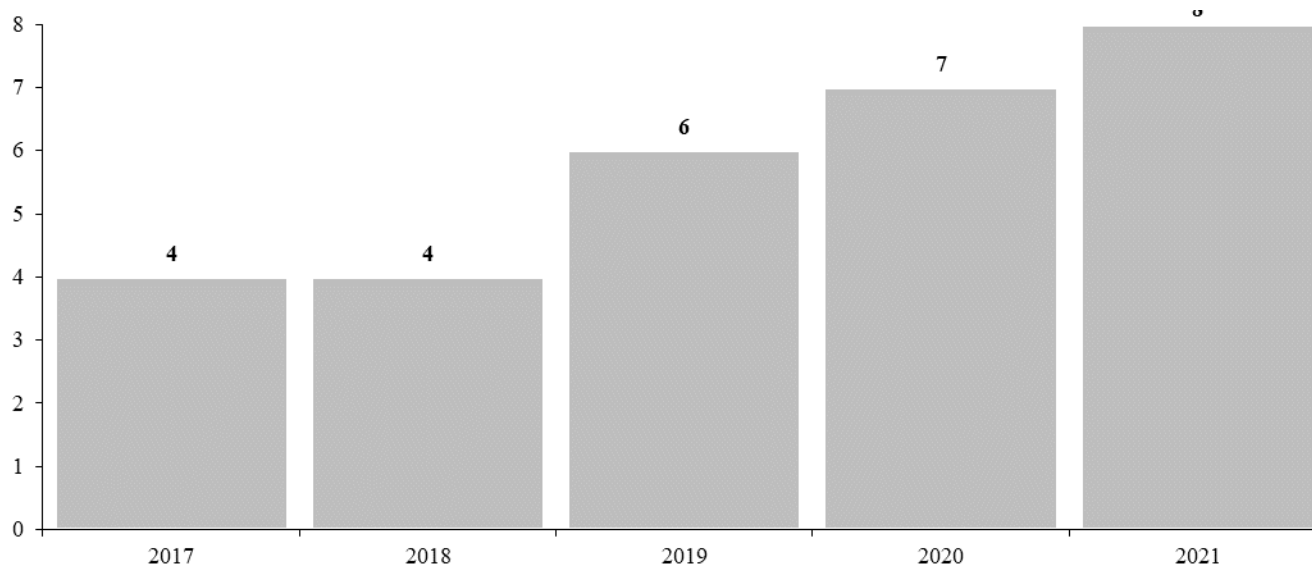
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour élaborer un plan d'action dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la résilience climatique qui sera mis en œuvre en étroite consultation avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.33 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays d'entreprendre une restauration de l'environnement après une crise et d'accroître leur résilience pour se préparer aux futures crises, comme devrait le montrer le fait qu'en 2021 le PNUE répondra à une demande supplémentaire, par rapport à 2020, parmi les demandes qui lui sont adressées par les États Membres qui sollicitent, par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents des Nations Unies, des missions spéciales et des bureaux de pays, une aide dans le domaine de la réduction des risques, de l'intervention et du relèvement après une crise.

Figure 11.III

Mesure des résultats : nombre total de projets en cours qui répondent aux demandes d'aide dans le domaine de la réduction des risques, de l'intervention et du relèvement après une crise formulées par les États Membres par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents des Nations Unies, des missions spéciales et des bureaux de pays



Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.34 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/99

Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

74/52

Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements

74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
		74/208	Marée noire sur les côtes libanaises
		74/218	Réduction des risques de catastrophe

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.XI/2	Aide apportée à Haïti par le Programme des Nations Unies pour l'environnement : renforcement de la réponse environnementale en Haïti	26/15	Renforcement de la coopération internationale concernant les aspects environnementaux des interventions d'urgence et de la préparation aux urgences
23/7	Renforcement de l'intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide au lendemain de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien		

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

3/1	Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme
-----	---

Produits

11.35 On trouvera dans le tableau 11.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	4
1. Projets visant à évaluer les risques environnementaux découlant de catastrophes et de conflits	1	1	1	2
2. Projets relatifs aux cadres institutionnels et juridiques qui permettent aux pays de mieux se préparer, aux niveaux national et local, à atténuer les risques environnementaux découlant de catastrophes ou de conflits	1	1	1	2
Publications (nombre de publications)	1	2	2	2
3. Publications sur la réduction des risques de catastrophes, les évaluations de l'état de préparation et les plans d'action	1	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils fournis aux parties prenantes humanitaires et militaires sur la réduction de l'empreinte écologique.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conseils d'experts fournis aux États Membres et aux partenaires internationaux qui en font la demande au sujet du suivi et de la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la réduction des risques environnementaux, les interventions en cas d'urgence environnementale et la restauration de l'environnement et à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.				

Sous-programme 3

Écosystèmes sains et productifs

Objectif

11.36 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de gérer de manière intégrée les écosystèmes terrestres et marins et les écosystèmes d'eau douce en vue de protéger et de restaurer la biodiversité et la pérennité de ces écosystèmes et d'assurer la fourniture de biens et de services écosystémiques.

Stratégie

11.37 Pour contribuer à renforcer la capacité des pays de gérer de manière intégrée les écosystèmes terrestres et marins et les écosystèmes d'eau douce en vue de protéger et de restaurer la biodiversité et la pérennité de ces écosystèmes, le sous-programme continuera de faire progresser la coopération avec les États Membres, les entités régionales et d'autres partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'institutionnaliser la santé et la productivité des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce dans les systèmes éducatifs nationaux en fournissant une assistance technique pour que l'approche écosystémique soit prise en compte dans les programmes des établissements d'enseignement et dans les cadres éducatifs au niveau national, ce qui devrait permettre d'améliorer l'élaboration des programmes dans les institutions concernées. Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie des cibles 4.7 et 13.3 associées aux objectifs de développement durable. Le sous-programme améliorera également le partage des connaissances entre les pays et d'autres partenaires sectoriels non gouvernementaux, dans le cadre des cadres de coopération transfrontières existants, en encourageant l'adoption et l'utilisation de supports de connaissances tels que des scénarios, des représentations spatiales, des analyses présentant les avantages et les inconvénients et des systèmes de suivi des résultats par secteur axés sur les écosystèmes, ainsi que la diffusion de publications et la réalisation de travaux normatifs, ce qui devrait se traduire par une participation et une coopération plus cohérentes et intersectorielles entre les pays du monde entier, y compris au niveau transfrontière, aux fins de la gestion et de la surveillance efficace des écosystèmes marins et terrestres et des écosystèmes d'eau douce. Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie des cibles associées aux objectifs de développement durable nos 2, 6, 14 et 15. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : au Ghana, au Kenya, à Maurice, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, plus de 32 000 jeunes ont pris des mesures pour réduire l'utilisation de plastique à usage unique, 10 établissements d'enseignement et plateformes d'apprentissage ont pris en compte l'approche écosystémique dans leurs cadres éducatifs, et 15 pays et sept cadres de collaboration transfrontières ont fait des progrès pour ce qui est de surveiller et de maintenir la santé et la productivité des écosystèmes marins et terrestres grâce à l'élaboration d'un cadre de planification stratégique pour la gestion durable de leurs écosystèmes respectifs.

11.38 Pour contribuer à renforcer la capacité des pays de gérer de manière intégrée les écosystèmes terrestres et marins et les écosystèmes d'eau douce en vue d'assurer la fourniture de biens et de services écosystémiques, le sous-programme collaborera avec des banques de développement, le secteur financier, les ministères de la planification et des finances et d'autres partenaires afin de mieux faire connaître les moyens d'ancrer l'approche écosystémique dans les mécanismes publics et privés de

prise de décisions économiques dans les pays, ce qui devrait permettre d'instaurer un environnement favorable à la prise en compte de considérations écologiques dans les décisions financières des entités des secteurs public et privé à de multiples niveaux (mondial, régional et national). Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie des cibles 12.7, 15.a et 17.5 associées aux objectifs de développement durable. Le sous-programme fournira également une assistance technique aux pays en généralisant les meilleures pratiques et en mettant au point des outils tenant compte des questions de genre qui font le lien entre les changements environnementaux et leurs conséquences économiques, notamment dans le cadre des essais pilotes du Système de comptabilité économique et environnementale, un système statistique qui regroupe données économiques et données environnementales et permet ainsi de mesurer la contribution de l'environnement à l'économie et l'incidence de l'économie sur l'environnement, ce qui devrait aboutir à la mise à jour des plans nationaux de comptabilité du capital naturel dans les pays. Cela devrait aider les États Membres à mieux mesurer la réalisation de tous les objectifs de développement durable ; en effet, le Système de comptabilité économique et environnementale est l'outil idéal pour mesurer les liens entre l'économie et l'environnement. Parmi les résultats déjà obtenus citons ceux-ci : 11 institutions du secteur public ont évalué la manière dont la santé et la productivité des écosystèmes marins et terrestres étaient prises en compte dans les mécanismes de prise de décisions économiques au niveau national et 51 institutions financières ont ajusté leur modèle de fonctionnement pour réduire les risques liés aux écosystèmes.

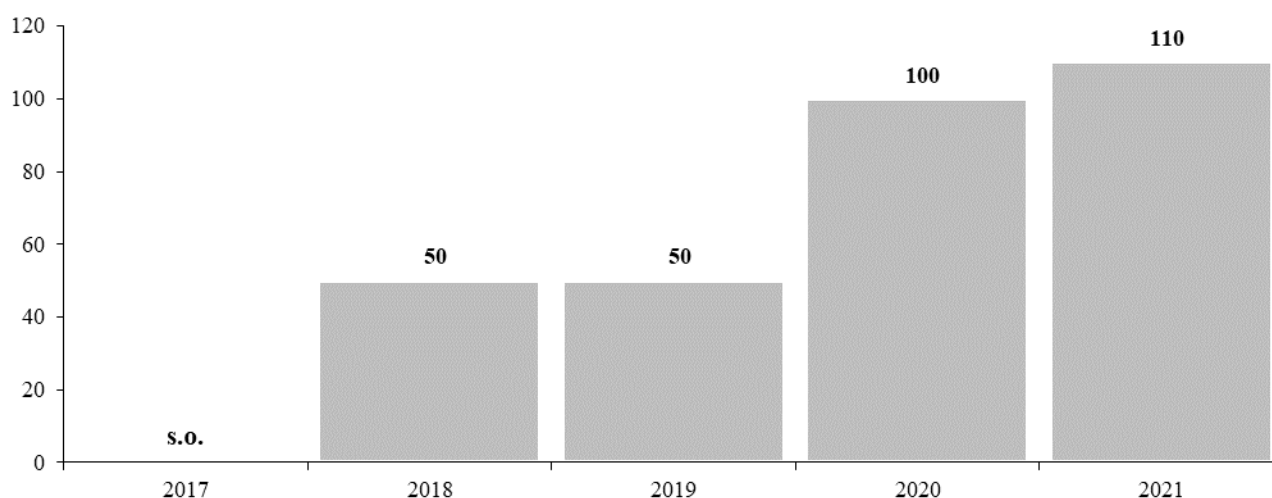
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : monter d'un cran la lutte contre les déchets marins (résultat déjà défini pour 2020)

11.39 Les travaux relatifs à la dépollution des écosystèmes marins se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme promouvra des campagnes de réduction des déchets marins et aidera les pays à prendre des mesures en ce sens, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.IV

Mesure des résultats : nombre de gouvernements qui ont pris des engagements en vue de réduire les déchets marins



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : Initiative mondiale pour les tourbières : restauration, conservation et gestion durable des tourbières (nouveau résultat)

11.40 Les tourbières ne couvrent que 3 % de la surface émergée du globe, mais elles stockent près de 30 % du carbone du sol de la planète, et il est possible qu'elles contiennent deux fois plus de carbone que toutes les forêts réunies. La tourbe est une importante source d'émissions : on estime qu'elle est à l'origine d'environ 10 % de l'ensemble des émissions produites par le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres. Les tourbières jouent un rôle important pour ce qui est d'atténuer les effets des changements climatiques et de fournir d'autres services écosystémiques. Depuis 2017, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les tourbières, dirigée par le PNUE⁷, le sous-programme s'emploie à sensibiliser les instances mondiales à l'importance des tourbières et à associer la science à l'élaboration des politiques, notamment en soulignant le rôle évident que jouent des tourbières saines pour aider les pays à lutter contre les changements climatiques, à protéger la biodiversité et à devenir plus résilients. Il a notamment coopéré avec le Congo, l'Indonésie, le Pérou et la République démocratique du Congo, pays riches en tourbières, pour faciliter la collaboration transfrontières et améliorer le cadre institutionnel régissant la collaboration intersectorielle pour la conservation et la gestion durable des tourbières aux niveaux mondial et régional. Grâce à l'assistance technique et à l'appui aux activités de sensibilisation fournis par le sous-programme et les partenaires de l'Initiative, qui ont créé un environnement favorable, le Congo, l'Indonésie et la République démocratique du Congo ont signé en 2018 la déclaration de Brazzaville sur les tourbières, dans laquelle ils se sont engagés à améliorer la gestion et la conservation de la plus grande zone de tourbières tropicales du monde, à savoir les tourbières de la Cuvette centrale, dans le bassin du Congo. En 2019, le sous-programme a commencé à appuyer la mise en œuvre de la déclaration en

⁷ Une coalition mondiale dirigée par le PNUE et composée de plus de 32 organisations et de quatre pays dont le territoire comprend des tourbières tropicales qui se sont engagés à travailler ensemble pour réduire à zéro les émissions des tourbières d'ici à 2050, à titre de contribution à l'Accord de Paris.

facilitant un échange Sud-Sud de haut niveau entre les trois pays signataires. De plus, le PNUE a également contribué à la création du Centre international des tourbières tropicales, qui favorisera l'avancement de la recherche sur les tourbières tropicales et l'échange des meilleures pratiques. Ces efforts ont atteint de nouveaux sommets en mars 2019, lorsque le sous-programme a aidé les États Membres à élaborer une résolution mondiale sur la conservation et la gestion durable des tourbières, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session (résolution 4/16). En application de cette résolution, le sous-programme s'est ensuite associé à l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature et au Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire ainsi qu'à d'autres membres de l'Initiative mondiale pour les tourbières afin de fournir des orientations techniques à 12 États membres de l'Union européenne et ainsi de les aider à fixer des principes clés pour élaborer des politiques ou stratégies nationales relatives aux tourbières ou réviser celles qui existent.

Situation interne et réponse

11.41 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de fournir aux pays le meilleur appui possible en matière de gestion des tourbières en l'absence de données comparables au niveau international concernant l'étendue des tourbières dans le monde. En réponse, en 2020, le sous-programme dressera un tableau de référence de l'état des tourbières en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles, ce qui aboutira à la diffusion et à la réalisation d'une évaluation mondiale des tourbières en 2021. Cette évaluation sera également une première étape vers la constitution d'un inventaire global des tourbières, que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a demandé dans sa résolution 4/16. Pour ce faire, au cours de la période décisive 2020-2021, le sous-programme s'emploiera à faire reconnaître la nécessité de dresser un état des lieux des tourbières au niveau mondial en obtenant et en mobilisant des engagements des gouvernements, en faisant fond sur les recherches universitaires en cours et futures et en s'appuyant sur la diversité des partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières afin de poser les bases d'un inventaire global des tourbières. Un tel inventaire devrait devenir un outil essentiel qui permettra aux pays de rendre compte des émissions de gaz à effet de serre dans les tourbières ainsi que de la réduction et de la prévention de ces émissions, tout en tenant compte de la biodiversité unique de ces tourbières et des services écosystémiques qu'elles fournissent.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.42 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays de gérer de manière intégrée les écosystèmes terrestres et marins et les écosystèmes d'eau douce en vue de protéger et de restaurer la biodiversité et la pérennité de ces écosystèmes et d'assurer la fourniture de biens et de services écosystémiques, comme devrait le montrer l'adhésion des partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières et des pays concernés au projet d'évaluation mondiale des tourbières et le lancement d'un inventaire global des tourbières, qui devrait permettre de faire en sorte que les stratégies et les politiques nationales relatives aux tourbières soient davantage fondées sur la science et de mettre en œuvre des cadres de collaboration intersectoriels et transfrontières aux niveaux national, régional et international.

Tableau 11.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les tourbières, l'évaluation en vue d'une intervention rapide intitulée « De la fumée sur l'eau – lutter contre les menaces mondiales liées à la destruction et à la dégradation des tourbières » est élaborée et invite les décideurs à agir pour la conservation et la gestion durable des tourbières	La déclaration de Brazzaville sur les tourbières est adoptée pour améliorer la gestion et la conservation des tourbières de la Cuvette centrale, dans le bassin du Congo	Les États Membres adoptent la résolution 4/16 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la conservation et la gestion durable des tourbières	Les pays commencent à dresser un tableau de référence de l'état des tourbières dans le monde	Les pays et les partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières s'associent à l'évaluation mondiale des tourbières et commencent à constituer un inventaire global des tourbières

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.43 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/161	Convention sur la diversité biologique	74/18	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
68/205	Journée mondiale de la vie sauvage		
68/232	Journée mondiale des sols et Année internationale des sols		
72/306	Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)		
73/124	Les océans et le droit de la mer		
73/229	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir	74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable
73/251	Journée internationale des légumineuses	74/221	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
73/343	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages	74/224	Harmonie avec la nature
		74/227	Développement durable dans les régions montagneuses
		74/242	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

26/14	Programme relatif à l'eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement	27/3	Directives internationales sur la qualité de l'eau pour les écosystèmes
26/16	Promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement	27/4	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
		27/6	Océans

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/9	Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau)	4/10	Innovation en matière de biodiversité et de dégradation des terres
2/10	Mers et océans	4/11	Protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
2/14	Commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés	4/12	Gestion durable pour la santé des écosystèmes mondiaux de mangroves
2/24	Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables	4/13	Gestion durable des récifs coralliens
		4/15	Innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables
4/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	4/16	Conservation et gestion durable des tourbières

Produits

11.44 On trouvera dans le tableau 11.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	1	2	4
1. Réunions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement	—	1	2	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	2
2. Projets relatifs aux services écosystémiques	1	1	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	6	6	6
3. Séminaires et activités de formation sur la gestion des écosystèmes	—	6	6	6
Publications (nombre de publications)	6	7	10	10
4. Publications sur la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs de production	—	—	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
5. Publications sur les connaissances, les réseaux et les fonds disponibles pour orienter les flux financiers publics et privés vers des approches écosystémiques et des solutions fondées sur la nature	—	—	2	2
6. Publications sur les écosystèmes marins	2	2	2	2
7. Publications sur la biodiversité et la vie sauvage	2	3	2	2
8. Publications sur les écosystèmes terrestres	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
9. Outils et méthodologies de gestion intégrée des écosystèmes	2	2	2	2
10. Évaluations, outils et méthodologies visant à investir dans la nature	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes de sensibilisation aux approches écosystémiques et aux solutions fondées sur la nature et à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes				

Sous-programme 4 Gouvernance environnementale

Objectif

11.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les pays soient dotés de politiques environnementales cohérentes et se conforment à des cadres juridiques et institutionnels solides pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable aux niveaux mondial, régional et national.

Stratégie

11.46 Pour favoriser la cohérence des politiques environnementales, le sous-programme continuera de contribuer aux réunions et aux processus intergouvernementaux de niveau mondial, régional et national faisant intervenir gouvernements, entités des Nations Unies, mécanismes interinstitutions et forums ministériels régionaux par la fourniture d'outils de gestion de l'information, d'un appui technique et de services consultatifs sur le droit et les politiques de l'environnement. En outre, il soutiendra l'application cohérente des accords environnementaux multilatéraux appartenant à des ensembles d'accords similaires. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : renforcement de la synergie et de l'efficacité des processus mondiaux d'élaboration de politiques environnementales ; amélioration de la cohérence des dispositifs de gouvernance connexes dans les pays participants ; des orientations plus adaptées, fondées sur la science et une action concertée des pays, notamment sur les questions environnementales d'intérêt international découlant des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ou de processus intergouvernementaux similaires ; mise en œuvre des décisions des organes directeurs des accords

multilatéraux sur l'environnement. Le sous-programme encouragera aussi l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du système des Nations Unies en offrant des conseils sur les politiques à suivre, ce qui devrait permettre d'intégrer les questions émergentes dans les documents d'orientation, les stratégies ou les plans de développement durable d'autres entités des Nations Unies, notamment grâce aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement et à l'initiative ONU – Du bleu au vert. En outre, le PNUE étant l'organisme responsable de l'indicateur 17.14.1 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur la cohérence des politiques de développement durable, le sous-programme continuera de travailler avec les États Membres et les partenaires pour perfectionner et appliquer une méthode visant à mesurer les résultats des mécanismes permettant de renforcer la cohérence des politiques environnementales et à les améliorer, en particulier au niveau national. Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie de la réalisation des cibles 17.14 et 17.16 associées aux objectifs de développement durable grâce à la mise au point d'une méthode normalisée de mesure de l'indicateur 17.14.1, dont l'application sera systématisée au niveau mondial, et soutenir les mécanismes permettant aux pays de renforcer la cohérence de leurs politiques de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : 13 forums régionaux ont intégré les questions de politique environnementale dans leurs documents d'orientation conformément au Programme 2030 et 14 pays se sont attaqués à six problèmes environnementaux, tels que les changements climatiques, la biodiversité et les polluants organiques persistants, en les prenant en compte dans leurs documents d'orientation nationaux, en convenant de la marche à suivre pour mettre en œuvre de façon cohérente les décisions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et en menant une action politique concertée.

11.47 Pour favoriser l'adhésion des pays à des cadres juridiques et institutionnels solides afin de faciliter la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable aux niveaux mondial, régional et national, le sous-programme continuera d'investir dans l'élaboration et la diffusion d'outils de gestion des connaissances et dans la formation et l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les questions de genre, ainsi que dans des activités de communication, au moyen d'initiatives et d'outils innovants, tels que le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo). Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie des cibles associées aux objectifs de développement durable nos 1, 5 et 16. En outre, le sous-programme continuera à intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre de programmes qui ont permis de nouer des liens solides avec les institutions nationales, notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'environnement, et de la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, en vue de reproduire à une plus grande échelle les interventions utiles. Cela devrait permettre de renforcer les capacités institutionnelles et les cadres juridiques des pays partenaires, d'améliorer la gouvernance et les partenariats avec les principaux groupes et parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de programmes nationaux synergiques, ainsi que d'accroître la prise en compte de l'environnement dans les processus nationaux et infranationaux de planification et de budgétisation en matière de développement durable. Cela devrait aussi aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles 17.14 et 17.15 associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : 15 pays ont renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques environnementaux, 62 pays ont mis en place des cadres de coopération pour le développement durable avec le soutien du sous-programme et 11 pays font rapport sur la prise en compte des questions environnementales dans les processus nationaux de planification et de budgétisation.

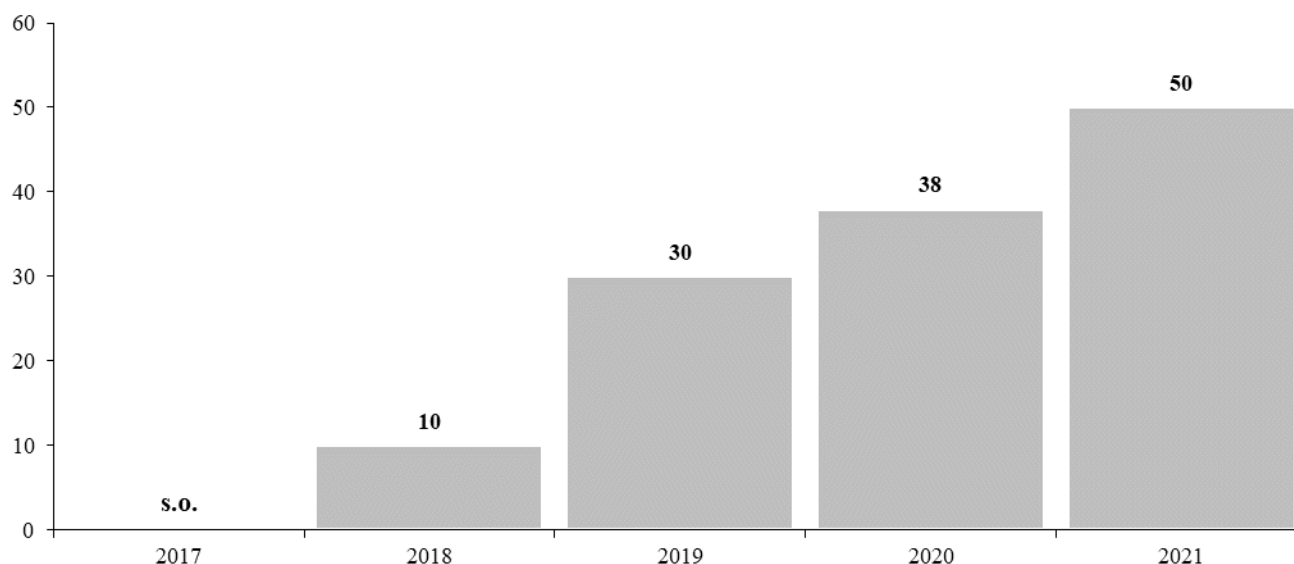
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : application renforcée du droit de l'environnement (résultat déjà défini pour 2020)

11.48 Les travaux portant sur la prévention du trafic illicite et de l'exploitation non durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une aide sera offerte aux pays aux fins du renforcement des capacités institutionnelles pour l'application des lois sur l'environnement, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.V

Mesure des résultats : nombre de pays ayant renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques pour faire appliquer la législation sur l'environnement



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : ne laisser personne de côté : davantage de pays réorientent leurs dispositifs financiers en vue d'atteindre les objectifs fixés concernant les liens entre la pauvreté et l'environnement (nouveau résultat)

11.49 Un travail a été effectué dans plusieurs régions dans le cadre du sous-programme pour renforcer l'intégration et la prise en compte des objectifs relatifs aux liens entre pauvreté et environnement dans les politiques, plans, règlements et investissements des pays partenaires afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. En 2018, l'initiative Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable (2018-2022) a été lancée dans le cadre du sous-programme, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Elle s'appuie sur l'expérience de plus d'une décennie accumulée dans le cadre du programme auquel elle succède, l'Initiative Pauvreté-Environnement, qui a fait avancer la prise en compte des liens entre pauvreté et environnement dans 52 plans nationaux dans 23 pays et 112 politiques et plans sectoriels dans 16 pays, a contribué à faire en sorte que 41 systèmes de suivi et d'évaluation dans 18 pays intègrent des indicateurs relatifs aux liens entre pauvreté

et environnement et a appuyé 76 processus d'établissement et d'exécution des budgets dans 15 pays.

Situation interne et réponse

11.50 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il devait produire des preuves solides des incidences que les liens entre pauvreté et environnement ont sur les pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité afin d'appuyer l'élaboration de politiques et la prise de décisions efficaces par les pays partenaires. Or, il s'est avéré difficile d'assurer le suivi des résultats des projets lorsque leur fin approchait car il n'avait pas été envisagé d'établir des partenariats stratégiques dans le cadre des projets afin de faciliter un suivi ininterrompu des effets produits. En réponse, le sous-programme assurera un suivi davantage anticipé de la réalisation des résultats par les différentes parties prenantes des secteurs public et privé du pays concerné dans le cadre du processus standard d'évaluation des projets de l'initiative Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable, notamment en instaurant des partenariats à cette fin. En outre, l'initiative Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable, faisant fond sur les enseignements tirés de l'Initiative Pauvreté-Environnement, renforcera l'appui aux pays partenaires en s'attachant davantage à accorder leurs processus de financement et d'investissement avec les objectifs en matière de pauvreté, d'environnement et de climat afin d'accélérer l'action en faveur du développement durable. Pour ce faire, l'initiative tirera également parti de l'élan politique engendré par la résolution 4/18, que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adoptée à sa quatrième session, en 2019, et qui bénéficiait de l'appui du sous-programme. Dans cette résolution, l'Assemblée a exhorté les États Membres et le secteur privé à appliquer des méthodes intégrées, novatrices et cohérentes en vue de l'élaboration et de l'exécution de politiques, de lois, de plans et de budgets qui permettent de promouvoir et de réorienter les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté. En exploitant les enseignements tirés de l'Initiative Pauvreté-Environnement et en faisant fond sur les résultats des sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'initiative Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable s'appuiera sur les processus plus généraux de mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, tels que l'examen national volontaire, pour offrir de nouvelles possibilités non seulement de prendre en compte la durabilité environnementale et les préoccupations climatiques dans la lutte pour l'élimination de la pauvreté, mais également de réorienter progressivement les priorités gouvernementales et l'allocation des ressources vers le règlement de ces problèmes. En outre, l'initiative continuera d'offrir des possibilités d'améliorer la qualité des investissements du secteur privé en vue de soutenir la réalisation des objectifs relatifs aux liens entre pauvreté et environnement. La collaboration avec le secteur privé, en particulier, sera favorisée par le renforcement des moyens dont disposent certaines institutions du secteur public pour collaborer et établir des partenariats avec le secteur privé afin de promouvoir des investissements de qualité à l'appui de la réalisation des objectifs de durabilité environnementale et des objectifs climatiques relatifs à l'élimination de la pauvreté. Le soutien fourni dans le cadre de l'initiative portera sur neuf pays cibles (sept en 2020 et deux en 2021) qui en ont fait la demande, choisis en fonction de l'existence de preuves d'une dégradation de l'environnement et d'une utilisation non durable des ressources naturelles ayant des incidences sur les pauvres et les personnes vulnérables dans le pays, et consistera notamment en un appui à la réorientation des fonds publics et privés et des investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.51 Le travail qui sera effectué devrait aider les pays à se doter de politiques environnementales cohérentes et à se conformer à des cadres juridiques et institutionnels solides pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable aux niveaux mondial, régional et national, comme devraient le montrer les mesures prises par neuf pays supplémentaires (sept en 2020 et deux en 2021) pour prendre en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté.

Tableau 11.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Dans le cadre de l'Initiative Pauvreté-Environnement, 23 pays progressent dans la prise en compte des liens entre pauvreté et environnement dans leurs plans et stratégies nationaux	Les pays commencent à tenir compte des liens entre pauvreté et environnement dans leurs processus nationaux, en s'attachant davantage à accorder leurs processus de financement et d'investissement avec les objectifs de développement durable, avec le soutien de l'initiative Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable	Les pays font leur la résolution 4/18 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les liens entre pauvreté et environnement, dans laquelle celle-ci souligne que les pays doivent réorienter les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté	Sept pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté	Deux pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.52 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Décisions et déclarations ministérielles du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.VI/1	Déclaration ministérielle de Malmö	SS.XI/5	Droit de l'environnement
SS.VII/4	Respect et application des accords multilatéraux sur l'environnement	SS.XII/3	Gouvernance internationale de l'environnement
SS.VIII/1, sect. II	Application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement	25/11 27/5	Droit de l'environnement Coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement

27/9 Promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité de l'environnement

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/3	Commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages	2/18	Relations entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat
2/2	Rôle et fonctions des forums régionaux des ministres de l'environnement et des autorités environnementales	3/3	Contributions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable
2/17	Renforcement de l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique	4/17	Promouvoir l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement

Produits

11.53 On trouvera dans le tableau 11.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.8

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13	20	25	27
1. Réunions portant sur le droit de l'environnement et la gouvernance environnementale	13	20	25	27
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	6	5	4
2. Projets sur le droit de l'environnement	1	2	1	2
3. Projets sur l'appui à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement	3	3	3	1
4. Projets sur les liens entre la pauvreté et l'environnement	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	7	30	15
5. Sessions de formation des formateurs sur la gouvernance environnementale	—	7	30	15
Publications (nombre de publications)	4	4	4	8
6. Rapports mondiaux sur le droit de l'environnement	4	4	4	8
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'avis d'experts aux États Membres, sur demande, concernant le suivi et la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des stratégies et cadres législatifs visant à lutter contre la dégradation de l'environnement découlant des changements climatiques et de la criminalité environnementale et à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : plateformes numériques et contenus multimédias				

Sous-programme 5

Produits chimiques, déchets et qualité de l'air

Objectif

11.54 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et d'accroître la qualité de l'air à tous les niveaux afin d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous.

Stratégie

11.55 Pour contribuer à faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à tous les niveaux en vue d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous, le sous-programme continuera de travailler avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'action plus générale de la communauté internationale concernant les produits chimiques et les déchets, en fournissant des conseils techniques, en appuyant l'élaboration de politiques et en favorisant le renforcement des capacités en vue d'élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres législatifs et des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris le mercure, les polluants organiques persistants, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le plomb, ainsi qu'à la prévention de la production de déchets et à la gestion rationnelle des déchets électroniques et des autres formes de déchets. Ce travail, qui sera mené aux niveaux mondial, régional, national ou infranational, selon le cas, devrait avoir le résultat suivant : un plus grand nombre de pays adoptent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels ou financiers en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et une action non gouvernementale plus poussée et des interventions élargies du secteur industriel et des organisations de la société civile sont menées à l'appui de la stratégie plus large de la communauté internationale concernant les produits chimiques et les déchets. Cela devrait aussi aider les États Membres à progresser dans la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable n^{os} 3, 6, 11, 12 et 14, notamment en réduisant les risques de décès et de maladie dus aux produits chimiques et aux déchets dangereux et en réduisant la pollution de l'air, de l'eau et du sol à différents niveaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la négociation réussie et l'entrée en vigueur en 2017, avec le soutien du sous-programme, d'un nouvel instrument mondial juridiquement contraignant, la Convention de Minamata sur le mercure, visant à accélérer les mesures prises pour contrôler les émissions de mercure de source industrielle, l'utilisation de certains produits et procédés et l'extraction minière artisanale à petite échelle de l'or afin de réduire et, lorsque c'est possible, d'éliminer à l'échelle mondiale les rejets d'origine anthropique de cette substance chimique hautement dangereuse dans l'air, l'eau et le sol.

11.56 Pour contribuer à accroître la qualité de l'air à tous les niveaux afin d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous, le sous-programme fournira un appui

technique et consultatif renforcé aux gouvernements, notamment en ce qui concerne l'identification des sources nationales d'émissions et le renforcement des capacités institutionnelles permettant de mettre au point et d'exploiter des évaluations de la qualité de l'air sur la base de données de surveillance et d'informations accessibles au public. Ce travail, qui sera mené aux niveaux mondial, régional, national ou infranational, selon le cas, devrait avoir le résultat suivant : les gouvernements seront mieux à même d'identifier les sources nationales d'émissions et de mettre au point des solutions ciblées pour réduire la pollution atmosphérique. Le sous-programme aidera également les gouvernements à élaborer des politiques, des normes et des cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, fiscaux ou institutionnels pour la réduction de la pollution atmosphérique, ce qui devrait se traduire par l'élaboration et l'adoption d'un plus grand nombre de politiques relatives à la qualité de l'air ainsi que par l'accélération du déploiement de bonnes pratiques ou de technologies et par l'étude de solutions de remplacement, notamment de modes de transport à faible émission de carbone, comme la marche, le vélo et la mobilité électrique. Le sous-programme continuera également d'aider les gouvernements, en collaboration avec les partenaires concernés, à sensibiliser le public à l'importance de la qualité de l'air, notamment par l'intermédiaire de la campagne « BreatheLife », qui encourage les gouvernements à agir pour la pureté de l'air en sensibilisant le public et en mettant en œuvre de nouvelles solutions. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : accroître la capacité des gouvernements à communiquer sur la qualité de l'air de façon intelligible et à mettre à la disposition du public les données sur la qualité de l'air et d'autres informations pertinentes. Il devrait également aider les États Membres à progresser vers la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable n^{os} 3, 7 et 11, notamment grâce à l'amélioration de la qualité de l'air, qui permettra d'alléger les incidences de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé humaine. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par sept pays de normes en matière de carburants et l'élimination progressive du plomb dans les carburants en 2018 en vue de lutter contre la pollution atmosphérique, rendues possibles par le renforcement des capacités d'élaboration de politiques, de normes et de pratiques, ainsi que la définition et la promotion de 25 mesures en faveur de la qualité de l'air par les pays d'Asie-Pacifique en vue de réduire la pollution atmosphérique, favorisées par une meilleure connaissance des sources des polluants atmosphériques et de leurs effets dévastateurs sur la santé humaine.

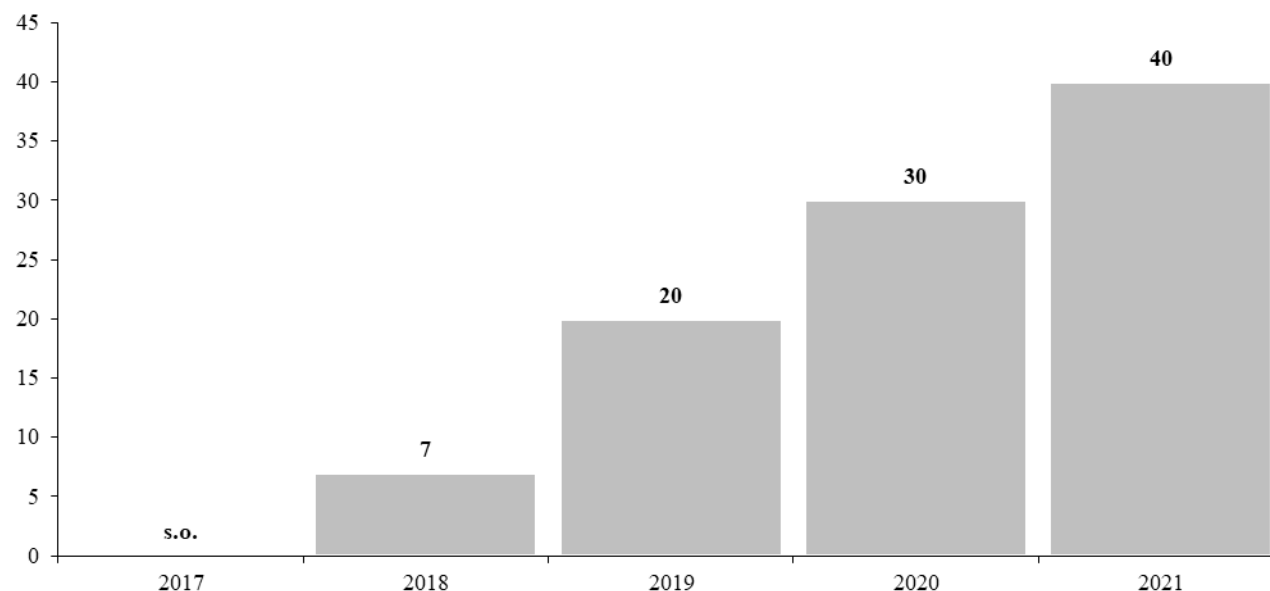
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : amplification des mesures antipollution destinées à protéger les populations et la planète (résultat déjà défini pour 2020)

11.57 Les travaux touchant à la gestion des produits chimiques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et se traduiront par des campagnes de sensibilisation mettant en valeur les avantages que présente la gestion rationnelle des produits chimiques, des déchets et de la qualité de l'air afin de mobiliser davantage la société civile en faveur de la gestion des produits chimiques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.VI

Mesure des résultats : nombre d'organisations de la société civile qui ont ou auront pris des mesures en faveur d'une gestion améliorée des produits chimiques



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : intensifier l'action mondiale en faveur d'une gestion rationnelle des déchets (nouveau résultat)

11.58 Depuis 2006, le sous-programme collabore avec les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux pour élaborer des politiques et des stratégies régionales, nationales et sectorielles visant à améliorer la gestion rationnelle des déchets. De nombreuses administrations et parties prenantes locales ont ainsi mis au point des stratégies et des politiques pour une gestion rationnelle des déchets, reposant notamment sur le renforcement des cadres réglementaires de gestion rationnelle des déchets électroniques. Au vu de l'impressionnant volume de déchets plastiques – 8 millions de tonnes – déversés dans les océans chaque année, le sous-programme se consacre de plus en plus à la prévention et à la gestion de ces déchets en vue d'éliminer à long terme le rejet de plastiques et de microplastiques dans l'océan, conformément aux résolutions 3/7, 4/6, 4/8 et 4/9 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Il a facilité les efforts faits dans ce sens et soutenu les gouvernements, les organismes régionaux et les autres parties prenantes pour que des mesures soient prises et des partenariats établis en vue de mener une action et des activités visant à améliorer la gestion des déchets et à prévenir les déchets marins, notamment par des engagements volontaires. Près de 80 % des déchets, y compris plastiques, finissent encore dans des décharges ou dans l'environnement, aussi les déchets restent-ils l'un des plus graves problèmes environnementaux de notre époque. La mise en place de méthodes, d'outils et d'instruments intégrés de gestion des déchets en vue d'appuyer les gouvernements restera donc au cœur de l'action menée par le sous-programme pour une planète sans pollution.

Situation interne et réponse

11.59 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de communiquer clairement à quel point il importait de renforcer la gestion rationnelle des déchets en tenant compte de la hiérarchie des déchets, y compris de prévenir la

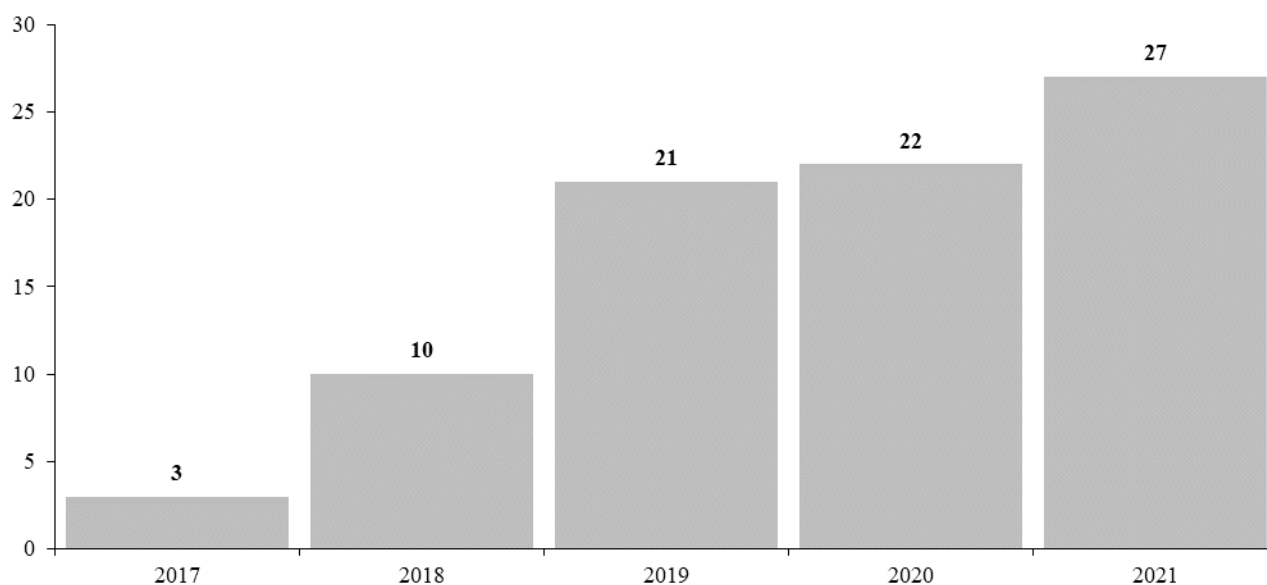
production de déchets, afin de suivre les tendances internationales en matière de production et de gestion des déchets. Si la consommation et la production durables, y compris les méthodes basées sur la circularité, font beaucoup parler d'elles actuellement, et bien que l'écoconception et la circularité soient des éléments essentiels de la recherche d'une solution à long terme au problème des déchets, une grande partie de la pollution que l'on connaît aujourd'hui, en particulier dans les pays en développement, résulte encore de la mauvaise gestion des déchets. Il s'est donc avéré difficile de prouver quels sont les coûts et les incidences sur l'environnement que la prévention de la production de déchets permet d'éviter. En outre, le sous-programme se consacrait principalement aux aspects techniques et moins à la question de l'attention accordée aux déchets dans le contexte plus large de la pollution et de la circularité. En réponse, le sous-programme s'emploiera à communiquer plus largement les principales conclusions des évaluations mondiales et régionales de la gestion des déchets et mettra en avant les avantages d'une gestion rationnelle des déchets et de la pollution pour l'environnement et la santé humaine, notamment les coûts évités (de l'inaction) et la conservation de ressources précieuses. Le sous-programme s'efforcera également de coopérer étroitement avec le sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources), afin de suivre une double démarche, à savoir le soutien au renforcement de la consommation et de la production durables, y compris la circularité, complété par une aide aux pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion rationnelle des déchets qui contribueront à empêcher que les déchets plastiques et autres ne finissent dans l'environnement pour des raisons relevant d'une logique économique, à éviter l'exposition des personnes – généralement les plus vulnérables – à des substances nocives, et à promouvoir la manipulation prudente des fractions (dangereuses) de plus en plus répandues, telles que les déchets d'équipements électriques et électroniques. En outre, le sous-programme s'efforcera de mettre au point des programmes impliquant des équipes mondiales et régionales visant à traiter les flux de déchets prioritaires de manière intégrée. Par ces travaux, le sous-programme cherche à montrer les bénéfices financiers qui pourraient être réalisés, ainsi que les coûts sociaux et les coûts en matière de santé qui pourraient être évités, la possibilité de réduire la fracture sociale en faisant valoir le droit à un environnement propre, et le potentiel d'augmentation du nombre d'emplois verts et de la part de marché des produits écologiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.60 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à accroître la qualité de l'air à tous les niveaux afin d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous, comme devrait le montrer la mise en œuvre, par 27 pays (cinq pays de plus par rapport à 2020), de politiques de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets, y compris de politiques visant à réduire le déversement de déchets plastiques dans l'environnement, en commençant par la prévention de la production de déchets, ainsi que de stratégies et de plans d'action pour le traitement des déchets dangereux qui aideraient à assurer un traitement adéquat des différents flux de déchets en tenant compte de leur hiérarchie.

Figure 11.VII

Mesure des résultats : nombre total de pays mettant en œuvre des politiques de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets



Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.61 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

[74/212](#) Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.IX/1	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	24/4	Prévention du trafic international illicite
S.XII/4	Processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets	25/5	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure
SS.XII/5	Amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets	27/12	Gestion des produits chimiques et des déchets

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/5	Produits chimiques et déchets	4/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin
1/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	4/7	Gestion écologiquement rationnelle des déchets
1/7	Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air	4/8	Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
3/7	Déchets et microplastiques dans le milieu marin	4/9	Lutte contre la pollution par les produits en plastique à usage unique

Produits

11.62 On trouvera dans le tableau 11.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.9

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	4	4
1. Projets relatifs à l'élaboration de politiques et de stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels ou financiers visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques	4	4	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	4	4	4
2. Séminaires et séances de formation consacrés à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	—	4	4	4
Publications (nombre de publications)	—	1	1	1
3. Évaluation globale de l'état et de l'évolution des politiques, lois et règlements fiscaux visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	—	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	4
4. Rapports techniques sur l'état et l'évolution de la gestion des produits chimiques et des déchets à différentes échelles ainsi que sur les risques associés et les progrès accomplis	1	1	1	2
5. Conseils techniques sur les plans d'action concernant la qualité de l'air à différents niveaux, en particulier aux niveaux infranational, national et régional	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux pays sur les pratiques environnementales et la gestion des déchets ; conseils aux pays et aux parties prenantes sur l'élaboration de politiques, de normes et de stratégies.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions sur l'état et l'évolution de la gestion des produits chimiques, de la gestion des déchets et de la qualité de l'air, y compris en ce qui concerne les déchets marins et autres formes de pollution.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information, campagnes et supports d'information diffusés auprès des gouvernements, des entreprises privées, des organisations de la société civile et du public afin de mieux faire connaître la pollution marine et d'autres formes de pollution, la gestion rationnelle des produits chimiques et les mesures visant à améliorer la qualité de l'air.				

Sous-programme 6 Utilisation efficace des ressources

Objectif

11.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays et des entreprises vers le développement durable par différents moyens, tels qu'adopter une économie verte dans le contexte du développement durable et de

l'élimination de la pauvreté ainsi que des modes de consommation et de production durables et découpler graduellement l'activité économique de l'utilisation non viable des ressources et des pratiques ayant des effets néfastes sur l'environnement, tout en améliorant le bien-être des populations.

Stratégie

11.64 Pour faciliter la transition des pays et des entreprises vers le développement durable par différents moyens, tels qu'adopter des politiques inclusives pour une économie verte ainsi que des modes de consommation et de production durables, le sous-programme continuera de réaliser des évaluations de pays, de promouvoir le recours à des outils de planification et de mise en œuvre des politiques et de mettre en place des plateformes de mise en commun des connaissances qui permettront aux décideurs politiques et aux entreprises d'adopter des modes de développement durable. Le sous-programme continuera également d'exploiter les moyens dont dispose le PNUE pour produire et diffuser des connaissances ainsi que son vaste réseau de partenaires dans les secteurs public et privé, notamment le secteur financier, et au sein de la société civile et des milieux universitaires. On peut citer notamment les plateformes et initiatives phares du PNUE, telles que le Groupe international d'experts sur les ressources, la Plateforme de connaissances sur la croissance verte et le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, ainsi que sa collaboration soutenue avec les organismes régionaux, les commissions économiques, les entités des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : créer un environnement politique favorable à une transition vers des modes de consommation et de production durables et inclusifs, et aider directement les États Membres à progresser vers la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable n^{os} 8 et 12. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : sept pays ont adopté des politiques pour une économie verte dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte en 2018. Des progrès ont également été réalisés en matière de gestion des connaissances, avec le lancement réussi en 2019 des rapports du Groupe international d'experts sur les ressources intitulés *Global Resources Outlook* et *Mineral Resource Governance in the Twenty-First Century*.

11.65 Pour faciliter la transition des pays et des entreprises vers le développement durable, notamment en les aidant à découpler graduellement l'activité économique de l'utilisation non viable des ressources et des pratiques ayant des effets néfastes sur l'environnement, tout en améliorant le bien-être des populations, le sous-programme continuera d'aider les pays et les administrations infranationales à institutionnaliser les capacités et à mettre en œuvre des plans de développement, des politiques ou des plans d'action nationaux en faveur de la consommation et de la production durables, ce qui devrait leur permettre d'utiliser les ressources de façon plus efficace et d'améliorer les mesures prises en matière de durabilité. En outre, le sous-programme aidera les entreprises, tout au long des chaînes de valeur et dans tous les secteurs, à adopter et à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable et des procédés de fabrication moins polluants, ainsi qu'à investir davantage dans les technologies circulaires et vertes. Le sous-programme s'efforcera aussi de promouvoir des modes de vie et de consommation durables en menant des campagnes et des initiatives d'éducation et de sensibilisation, ce qui devrait favoriser le déplacement de la demande vers des produits durables. Ces campagnes tiendront compte des rôles et besoins spécifiques des consommateurs de différentes générations et des deux sexes. Cela devrait aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable n^{os} 4, 8, 9 et 12. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : l'établissement de plans de marche nationaux

pour le tourisme tenant compte des cibles associées aux objectifs, en coopération avec plus de 80 entreprises dans quatre pays ; l'engagement mondial concernant les plastiques, pris par plus de 400 organisations en 2018, au titre duquel les secteurs industriels et les gouvernements se sont unis derrière la vision commune d'une économie circulaire pour les plastiques dans le contexte d'une consommation et d'une production durables, avec des cibles à atteindre pour concrétiser cette vision à l'horizon 2025 ; le nombre accru d'initiatives de sensibilisation, de communication et d'éducation visant à montrer les avantages des modes de vie, de la consommation et de la production durables, en particulier le dossier à l'intention des médias sociaux intitulé « Anatomy of Action ».

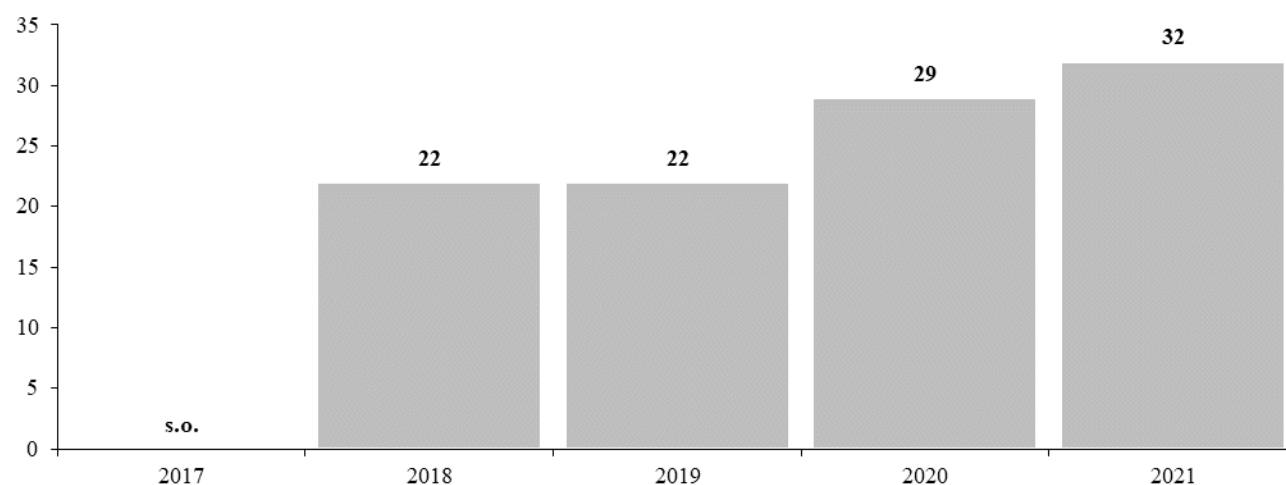
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : des pays engagés dans la voie du développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

11.66 Les travaux portant sur la consommation et la production durables se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une assistance sera fournie aux pays et aux parties prenantes, notamment dans les domaines de la durabilité environnementale, des modes de vie durables et de la consommation et de la production durables comme voies de développement à faible émission de carbone, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.VIII

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont ou auront mis en œuvre des politiques de transition vers l'économie verte



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accélérer les progrès en matière de consommation et de production durables (nouveau résultat)

11.67 Le sous-programme a œuvré à l'échelle mondiale pour faciliter la transition vers un développement durable qui passe par l'économie verte et le commerce écologique inclusifs et par l'adoption de modèles de consommation et de production

viables à tous les niveaux. De 2010 à 2019, le sous-programme a aidé 26 pays à mettre en œuvre des politiques pour une économie verte et une consommation et une production durables, contribuant ainsi à la réalisation du Programme 2030. Il s'agissait notamment d'aider les gouvernements, les entreprises et les autres parties prenantes à adopter des modes de production et de consommation durables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales des secteurs du bâtiment et de la construction, de l'alimentation et de l'agriculture, de la finance et du tourisme, ainsi que de soutenir les petites et moyennes entreprises dans plusieurs secteurs manufacturiers. Le sous-programme a également mené des campagnes et des initiatives d'éducation et de sensibilisation pour promouvoir des modes de vie et de consommation durables. Toutefois, à partir de 2021, il s'emploiera principalement à assurer l'exécution des activités à l'échelle voulue et à accroître la cohérence entre les politiques et les interventions afin de concrétiser les mesures porteuses de changement requises pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 12.

Situation interne et réponse

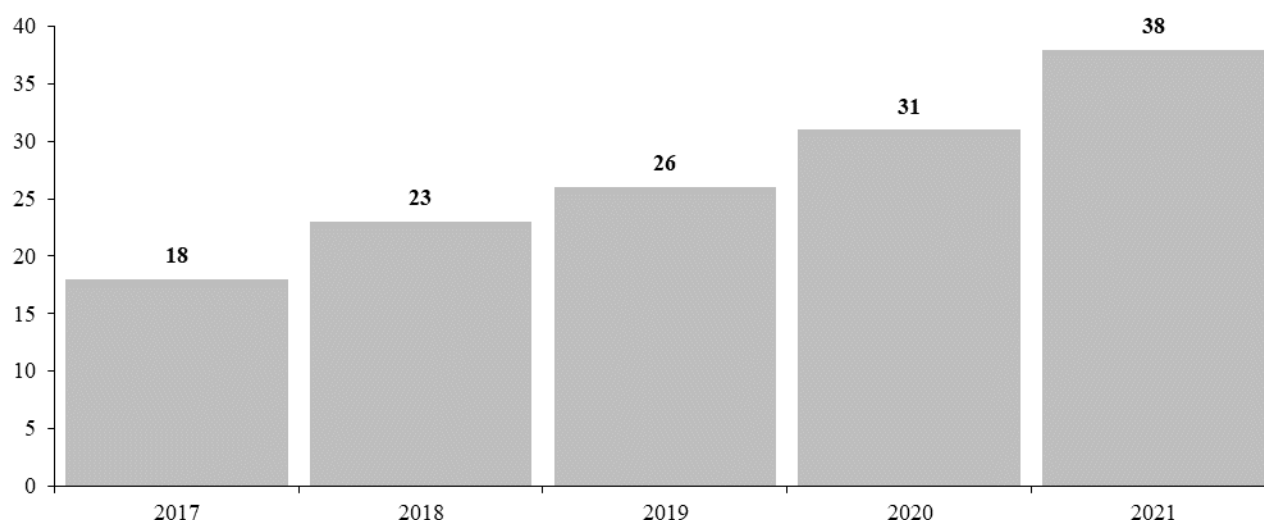
11.68 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de faire en sorte que des interventions et des activités systématiques soient menées et qu'une démarche systémique, à la fois économique, sociale et environnementale, soit adoptée afin d'appliquer des solutions à plus grande échelle dans les secteurs porteurs de changement. En réponse, le sous-programme s'attachera de manière plus systématique à exploiter ces liens pour faire en sorte que les gouvernements et les entreprises adoptent des démarches systémiques avec davantage de cohérence. Pour systématiser l'adoption de démarches systémiques, il assurera à l'intention des parties prenantes des consultations, des services de conseil et des activités de sensibilisation sur les thèmes de l'utilisation efficace des ressources, de la circularité, des démarches fondées sur le cycle de vie, des modes de vie durables et de la consommation et de la production durables. Il s'emploiera également à faire passer à une plus grande échelle les travaux du réseau One Planet (associé au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables), du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte et d'autres initiatives telles que le programme Perspectives mondiales pour la réalisation des objectifs de développement durable et les programmes SWITCH relatifs à l'utilisation rationnelle des ressources dans le bassin méditerranéen ainsi qu'en Asie et en Afrique.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.69 Le travail qui sera effectué devrait faciliter la transition des pays et des entreprises vers le développement durable par différents moyens, tels qu'adopter des politiques inclusives pour une économie verte ainsi que des modes de consommation et de production durables, comme devrait le montrer l'adoption et la mise en œuvre des cadres de consommation et de production durables et des politiques et plans d'action connexes par sept pays supplémentaires par rapport à 2020, pour un total qui devrait s'établir à 38 en 2021.

Figure 11.IX

Mesure des résultats : nombre total de pays adoptant et mettant en œuvre des cadres, des politiques et des plans d'action en matière de consommation et de production durables



Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.70 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	74/209	Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture
		74/214	Tourisme durable et développement durable en Asie centrale

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

27/7	Travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la consommation et la production durables	27/8	L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté
------	---	------	---

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

2/8	Consommation et production durables	4/2	Promouvoir des pratiques durables et des solutions novatrices afin de réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires
2/9	Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires		
4/1	Moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables	4/4	Relever les défis environnementaux grâce à des pratiques commerciales durables
		4/5	Infrastructures durables

Produits

11.71 On trouvera dans le tableau 11.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.10

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	22	24	22	22
1. Projets portant sur l'économie verte	10	10	10	10
2. Projets portant sur la consommation et la production durables	12	14	12	12
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	15	15	15
3. Séminaires et activités de formation sur l'utilisation efficace des ressources	–	15	15	15
Publications (nombre de publications)	–	5	5	5
4. Publications sur l'utilisation efficace des ressources	–	2	2	2
5. Publications sur l'économie verte et la consommation et la production durables	–	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	10	10	10
6. Activités ou documentation techniques sur l'assistance aux États Membres en matière d'économie verte	5	5	5	5
7. Évaluations, outils et méthodologies concernant la consommation et la production durables	5	5	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : modes de vie durables, utilisation efficace des ressources, économie verte, économie circulaire et modes de consommation et de production durables ; réunions du Groupe international d'experts sur les ressources ; réunions du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables/réseau One Planet.				
Bases de données et autres supports numériques : base de données mondiale sur les minéraux, base de données sur le cycle de vie (Initiative « Cycle de vie »), base de données du centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables et Plateforme de connaissances sur la croissance verte.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : portant sur les modes de vie durables, le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, les réunions ministérielles et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : portant sur les modes de vie durables et les objectifs pour une vie meilleure.				

Sous-programme 7

Surveillance de l'environnement

Objectif

11.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le renforcement de la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux d'obtenir, produire et exploiter des données et des analyses environnementales de qualité et de maintenir et renforcer l'interface science-politique de manière à générer des évaluations environnementales fondées sur des preuves, repérer les nouveaux problèmes environnementaux et favoriser une action politique pertinente aux niveaux mondial, régional et national, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'environnement.

Stratégie

11.73 Pour contribuer au renforcement de la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux d'obtenir, produire et exploiter des données et des analyses environnementales de qualité, le sous-programme continuera de mettre à la disposition du public des données scientifiques sur l'environnement, notamment sous la forme de représentations visuelles. À cette fin, il fera fond sur ses acquis en matière de création de portails de données en ligne accessibles au public (tels que Le PNUE en direct ou Environment Live) pour continuer de développer le tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial et diffusera des informations y relatives : cet outil devrait permettre de mettre des données scientifiques sur l'environnement à la disposition des gouvernements et du grand public et de représenter visuellement l'état de l'environnement mondial et l'évolution de la situation au moyen de cartes mises à jour en temps quasi réel grâce aux technologies géospatiales, et permettre aux utilisateurs de trouver des données et des informations sur des sujets liés à l'environnement. Le tableau de bord sera également amélioré grâce aux partenariats novateurs entre le PNUE et des acteurs du secteur privé de la technologie et à la coopération active avec les centres de la Base de données sur les ressources mondiales et les centres collaborateurs qui produisent des données d'observation de la Terre et des données scientifiques (Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis, Université de Yale, Institute of Remote Sensing and Digital Earth en Chine). Le sous-programme continuera également d'appuyer l'élaboration d'évaluations scientifiques (basées sur des données ventilées par sexe chaque fois que possible) contribuant à la prise de décisions aux niveaux national et mondial, ainsi que leur diffusion auprès de la communauté mondiale de l'environnement et du grand public. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les pays aborderont l'élaboration de politiques environnementales fondées sur la science de manière plus cohérente et le grand public en saura davantage sur l'état de l'environnement dans le monde. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de la collaboration entre toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales participant à l'élaboration du sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, publié en 2019, et à la réalisation d'évaluations environnementales régionales connexes, travaux dans le cadre desquels ces parties prenantes ont utilisé Le PNUE en direct pour élaborer des supports visuels basés sur des données destinés à illustrer les évaluations et pour rassembler et partager des idées et des données y relatives.

11.74 Pour contribuer au renforcement de la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux de maintenir et renforcer l'interface science-politique de manière à générer des évaluations environnementales fondées sur des preuves, repérer les nouveaux problèmes environnementaux et favoriser une action politique pertinente aux niveaux mondial, régional et national, le sous-programme continuera de fournir aux pays en développement les résultats de travaux de recherche analytique, de leur donner les moyens de mieux comprendre les aspects environnementaux du développement durable (dont les questions relatives à la vulnérabilité et aux liens entre objectifs dans ce domaine) et de renforcer leur capacité de mener des activités de mesure et de contrôle relatives aux aspects environnementaux des objectifs de développement durable et d'en rendre compte. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat le renforcement de l'élaboration de politiques de développement durable intégrées et fondées sur des données probantes par les pays, ainsi que l'accroissement de la cohérence des politiques relatives à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et des objectifs de développement durable liés à l'environnement (objectifs 6, 12, 13, 14, 15 et 17). Il devrait également permettre au sous-programme de mesurer de manière plus systématique et cohérente les progrès des États Membres en ce qui concerne les

aspects environnementaux des objectifs de développement durable. Par ailleurs, le sous-programme continuera à se servir de sa collaboration avec la Commission de statistique et les cinq commissions régionales pour faire en sorte que les États Membres intègrent de façon plus cohérente les méthodes de suivi et de mesure de la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'environnement dans leurs processus nationaux. Cela devrait permettre d'améliorer la capacité des pays à collecter des données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin d'appuyer la réalisation de leurs plans nationaux de développement durable et, en fin de compte, de mieux harmoniser les données en vue de leur comparaison sur le plan international. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : 36 institutions nationales ont renforcé leur capacité de mettre au point et d'utiliser des méthodes statistiques dans le domaine de l'environnement ; 40 pays qui ne l'avaient pas fait en 2016 ont présenté des données concernant six indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; 20 pays ont renforcé leurs capacités pour ce qui est du partage et de la communication de données et d'informations sur l'environnement au moyen de systèmes prévus à cet effet.

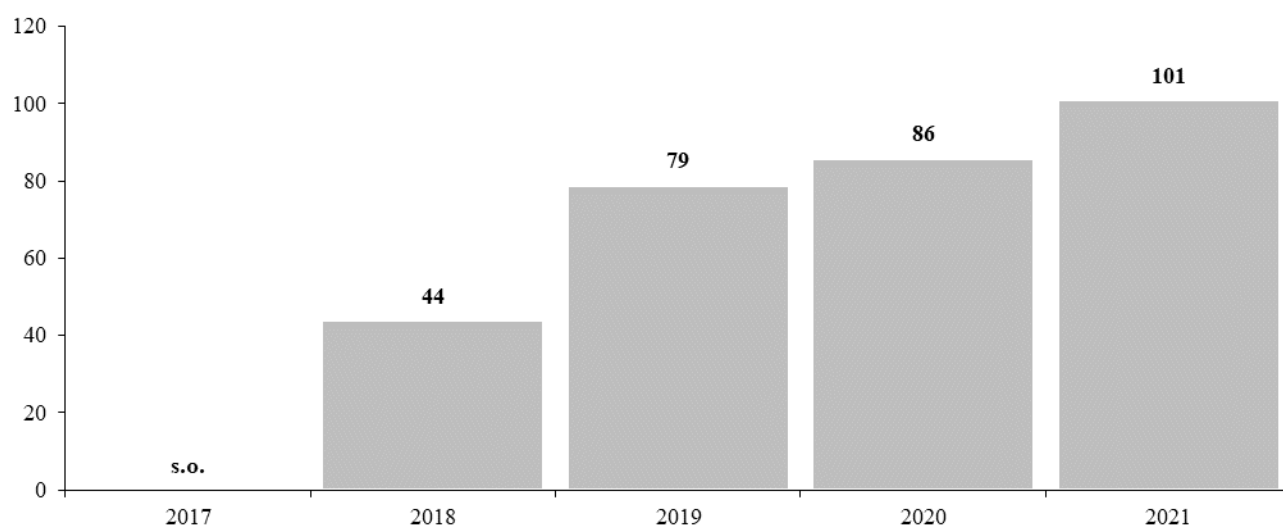
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mieux prêter appui grâce à la consolidation de l'interface science-politique (résultat déjà défini pour 2020)

11.75 Les travaux relatifs au suivi des indicateurs environnementaux et à la communication d'informations connexes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à produire en temps voulu des informations exactes et à les mettre à disposition pour la prise des décisions relatives à l'environnement, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.X

Mesure des résultats : nombre de pays s'inspirant des principes du système de partage d'informations pour rendre compte des objectifs environnementaux mondiaux, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : rendre l'action climatique plus ambitieuse grâce à la prise de décisions fondée sur la science (nouveau résultat)

11.76 Dans le cadre du sous-programme, on a entamé l'élaboration de plusieurs rapports d'évaluation à l'échelle mondiale pour aider les Gouvernements à prendre des décisions fondées sur la science. Depuis 2010, on a mené chaque année des évaluations scientifiques dont les résultats sont publiés dans le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, c'est-à-dire l'écart entre la réduction des émissions de gaz à effet de serre que les pays se sont engagés à réaliser et la réduction nécessaire pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et la limiter à 1,5 °C de plus que les niveaux préindustriels. L'élaboration du rapport est rendue possible en partie par l'engagement continu des pays, qui vérifient rigoureusement l'exactitude des données et dont les experts contribuent au rapport en tant qu'auteurs ou réviseurs. Ce processus volontaire permet aux États Membres de participer activement à l'évaluation scientifique et de donner leurs impressions, tout en prenant note des informations contenues dans le rapport, qui ont pour objectif, à terme, d'orienter l'élaboration de politiques à l'échelle nationale.

11.77 Le Rapport contient non seulement une analyse indépendante et fondée sur des données probantes de l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, mais aussi des informations sur des mesures d'atténuation qui pourraient permettre de réduire cet écart. Il éclaire les négociations dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et contribue à la réalisation des cycles successifs de contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris. Son objectif final est de pousser les pays à prendre des mesures et des engagements ambitieux en matière de réduction des émissions.

11.78 Les conclusions du Rapport de 2019 montrent qu'à moins que les émissions de gaz à effet de serre dans le monde ne diminuent de 7,6 % chaque année entre 2020 et 2030, il ne sera plus possible de maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète en deçà de 1,5 °C comme le prévoit l'Accord de Paris. Elles montrent également qu'en dépit des appels à l'action, les émissions continuent d'augmenter. Pour réaliser les réductions nécessaires, les pays doivent immédiatement prendre des mesures transformatrices sans précédent. L'année 2020 sera donc décisive pour l'action climatique. Dans l'Accord de Paris, les parties sont priées de présenter en 2020 au plus tard leurs contributions déterminées au niveau national, qu'elles soient nouvelles ou révisées, montrant ainsi comment elles comptent revoir leurs ambitions à la hausse et renforcer considérablement leurs engagements dans le domaine du climat. Les contributions (nouvelles ou actualisées) déterminées au niveau national qui seront présentées en 2020 devraient comprendre des plans ambitieux et concrets pour le climat, ce qui fait que la prochaine décennie sera déterminante pour la réalisation des objectifs climatiques mondiaux.

Situation interne et réponse

11.79 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'établir un dialogue avec les parties prenantes dans le délai imparti pour les consultations et l'établissement du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* (soit un an). Cela est apparu dans certaines préoccupations soulevées concernant les données utilisées. Davantage d'efforts seront faits pour que les futurs rapports soient équitables et respectueux du principe de responsabilité. En 2021, on mènera une évaluation critique de l'écart entre les besoins et les perspectives basée sur les contributions déterminées au niveau national, nouvelles ou révisées,

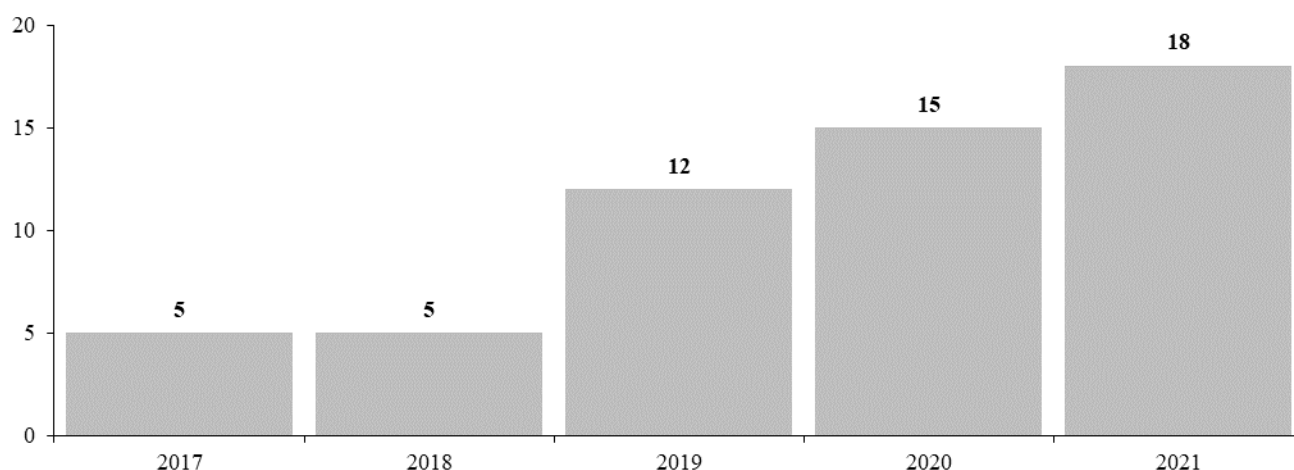
communiquées par les parties : cette analyse sera essentielle pour évaluer la situation dans le monde au regard de l'objectif de température à long terme. À mesure que les signaux de la nature deviennent plus clairs – hausse de la température mondiale, intensité et gravité des phénomènes météorologiques extrêmes –, le coût de l'inaction et les risques associés se font plus clairs également. En réponse, pour l'édition 2021 du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*, le sous-programme tiendra des consultations plus étroites et régulières avec les États Membres, en particulier dans le cadre de la vérification des données par les pays, en veillant à ce que les États Membres aient la possibilité de confirmer à l'avance la pertinence de la teneur du rapport, notamment la description des politiques nationales correspondantes, aux fins d'un meilleur respect du principe de responsabilité, en se concentrant sur le renforcement des activités de communication et de diffusion des conclusions du rapport auprès des groupes d'experts nationaux et en consacrant une attention particulière à la façon dont ces conclusions peuvent éclairer le renforcement ou l'amélioration des processus d'élaboration de politiques dans les pays. Pour faire connaître le Rapport à un public encore plus large, en particulier au niveau régional, le sous-programme s'efforcera d'utiliser de façon plus stratégique sa présence au niveau régional, en particulier ses bureaux régionaux, pour diffuser des informations sur les conclusions du Rapport et ainsi pousser les pays à participer plus activement à l'élaboration de celui-ci.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.80 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement de la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux d'obtenir, produire et exploiter des données et des analyses environnementales de qualité et de maintenir et renforcer l'interface science-politique, comme devrait le montrer le fait que trois pays supplémentaires participent au processus de vérification de l'exactitude des données dans le cadre de l'élaboration du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* en 2021 (soit 18 pays au total, contre 15 en 2020). En outre, les conclusions du Rapport devraient s'avérer essentielles pour inciter les pays à revoir à la hausse leurs ambitions en matière de climat pour l'après-2020. Les Rapports pour 2021 et les années suivantes seront précieux également en ce qu'ils contiendront des informations détaillées permettant de remettre en contexte le principal graphique sur l'écart entre besoins et perspectives en matière de réduction des émissions contenu dans la première partie du rapport. Plus spécifiquement, les pays et experts sélectionneront des thèmes à aborder plus en détail dans les éditions à venir du Rapport, notamment : les émissions dues à la production et celles dues à la consommation ; le financement pour combler l'écart entre besoins et perspectives en matière de réduction des émissions ; le rôle des acteurs non étatiques, tels que les investisseurs institutionnels ; l'étude de la possibilité de combler l'écart entre besoins et perspectives en réduisant la consommation ; le transport de marchandises et l'aviation.

Figure 11.XI

Mesure des résultats : nombre de pays contribuant à l'élaboration du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* en participant à la vérification de l'exactitude des données



Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.81 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

[71/313](#) Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

SS.VIII/1, sect. II	Application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement	SS.XII/6 25/1, sect. II	État de l'environnement mondial Application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement
SS.X/5	L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement		

Déclarations ministérielles et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Décision 3/1	Prorogation de la date de livraison du sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial	UNEP/EA.4/HLS.1	Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session : « Solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables »
--------------	--	-----------------	---

Produits

11.82 On trouvera dans le tableau 11.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.11

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	7	2	9
1. Projets sur la surveillance de l'état de l'environnement	–	5	1	6
2. Projets sur l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable	–	2	1	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	2	–
3. Séminaires sur la surveillance de l'état de l'environnement	–	–	2	–
Publications (nombre de publications)	2	2	1	1
4. Rapports mondiaux sur la surveillance de l'état de l'environnement	2	2	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	1	3
5. Documents techniques sur l'alerte rapide et l'évaluation	1	2	1	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : tenue de consultations avec les gouvernements ou d'autres entités, notamment des entités du système des Nations Unies, et d'autres parties prenantes, consacrées à la mise au point de méthodologies et au renforcement des capacités dans le domaine de la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable ; conseils aux gouvernements et aux parties prenantes sur le renforcement de l'interface science-politique ; conseils aux gouvernements et aux parties prenantes sur la mise en place de systèmes nationaux d'informations sur l'environnement.				
Bases de données et autres supports numériques : tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial ; Accès en ligne pour la recherche sur l'environnement ; programme relatif à l'air du Système mondial de surveillance continue de l'environnement.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web, contenus multimédias, contenus audio ou vidéo et messages postés sur les médias sociaux consacrés aux travaux scientifiques du PNUE.				

Programme 12

Établissements humains

Orientations générales

Mandats et considérations générales

12.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à édifier des villes et des établissements humains durables. De plus, il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Le mandat du Programme découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [3327 \(XXIX\)](#), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution [32/162](#), par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution [56/206](#), ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution [73/239](#), l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour ONU-Habitat, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents.

12.2 ONU-Habitat cherche à renforcer la capacité des gouvernements à tous les niveaux et des autres parties concernées d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des plans et des activités concrètes de développement urbain durable dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

12.3 D'ici à 2050, près de 70 % de la population mondiale vivra dans les villes, ce qui fera de l'urbanisation l'une des plus importantes évolutions du XXI^e siècle. L'urbanisation, qui est devenue un phénomène mondial, s'accompagne de disparités régionales et sociopolitiques considérables en ce qui concerne ses bénéficiaires. Environ 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont très limitées. Non planifiée, la croissance urbaine favorise l'expansion des établissements informels et des taudis et alimente ainsi la pauvreté urbaine et les inégalités et contribue au manque de logements convenables et abordables qui en sont les corollaires. Dans le monde, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des taudis ou des établissements informels. Les personnes qui vivent dans de telles conditions sont souvent victimes de formes additionnelles d'exclusion et de facteurs de pauvreté tels que l'absence de droits fonciers et de sécurité de ces droits, une capacité réduite à exercer une activité leur permettant de vivre décemment, ainsi que l'exclusion et la marginalisation sociales, qui touchent plus particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et d'autres personnes en situation de vulnérabilité. De plus, 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable ; 2,5 milliards n'ont pas accès à des

installations sanitaires sûres ; et moins de 35 % des villes des pays en développement traitent leurs eaux usées. Dans certaines parties du monde, les zones urbaines sont de plus en plus les épicentres des crises et le théâtre d'une insécurité et d'une violence qui contribuent parfois aux déplacements et aux migrations forcées. Dans le monde, il y a actuellement 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans les zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables, au niveau mondial, de 60 % à 80 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de carbone et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les citoyens pauvres subissent les pires conséquences des catastrophes naturelles et des crises et conflits liés aux changements climatiques ou provoqués par l'homme.

12.4 Si l'urbanisation est source de difficultés, elle offre aussi des possibilités inestimables, qui peuvent apporter des bienfaits à tous les types d'établissements humains, grâce aux avantages procurés par les villes. De fait, lorsqu'elles sont planifiées de manière inclusive et intégrée, les villes présentent des avantages car elles concentrent en leur sein les ressources, les emplois, les structures et les services nécessaires pour promouvoir une qualité de vie décente et la création de sociétés sans exclusive.

12.5 Afin d'exécuter son plan-programme pour 2021, ONU-Habitat se fondera sur le plan stratégique pour la période 2020-2023. En élaborant sa stratégie, il a passé en revue ses atouts et ses faiblesses, les possibilités qui s'offrent à lui et les difficultés qu'il pourrait rencontrer, et redéfini sa vision, sa mission et son orientation stratégique.

12.6 Globalement, le plan stratégique comporte un message clair : ONU-Habitat s'oriente, en se renforçant, vers un modèle opérationnel plus novateur et axé sur la fourniture de produits et la création de partenariats, l'objectif étant de canaliser les effets de ses activités vers une urbanisation durable. De plus, dans le plan, il est clairement indiqué que le Programme entend être une organisation dynamique, adaptée à sa mission. Plus spécifiquement, le plan comporte une description de la méthode de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 11.

12.7 La vision d'ONU-Habitat, qui a été définie dans le plan stratégique et qui consiste à améliorer concrètement la vie des personnes, est la suivante : « Une meilleure qualité de vie pour toutes et tous dans un monde en pleine urbanisation ». La mission que le Programme se donne est de promouvoir des changements en profondeur dans les villes et les établissements humains, grâce à l'apport de connaissances, à des services consultatifs, à l'assistance technique et à la collaboration, de façon à ne laisser personne de côté. Les sous-programmes du programme de travail correspondent aux quatre domaines de changement interdépendants et complémentaires ci-après :

- a) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural ;
- b) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
- c) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ;
- d) prévention et gestion efficaces des crises urbaines.

12.8 Les quatre sous-programmes du plan stratégique pour la période 2020-2023 ont été approuvés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en mai 2019 à Nairobi.

12.9 Dans le cadre du plan stratégique pour la période 2020-2023, ONU-Habitat se positionnera ainsi :

a) Il mettra pleinement en œuvre les sous-programmes en s'appuyant sur ses programmes et domaines d'activité classiques, auxquels viendront s'ajouter cinq programmes phares intégrés et ayant un effet catalyseur. De plus, pour mener à bien ses initiatives, il continuera d'adopter des pratiques de travail intégrées qui reposent sur des partenariats et sont sous-tendues par des liens plus systématiques entre ses activités normatives et ses activités opérationnelles. Les programmes phares sont le signe d'un changement de paradigme dans la manière de travailler d'ONU-Habitat et peuvent aider à transformer la vie dans les villes et les établissements humains. Ils ont pour but d'améliorer la cohérence des programmes en vue de favoriser l'obtention de résultats porteurs de transformation et de ne laisser personne de côté ;

b) Le programme phare intitulé « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » appuie les quatre sous-programmes grâce à des interventions spatiales. Dans le cadre de ce programme, la régénération urbaine est utilisée pour réduire les inégalités spatiales et la pauvreté. En facilitant la transformation des zones démunies et des emplacements stratégiques des villes sur les plans social, économique et environnemental, on pourra transformer les quartiers pour en faire des espaces connectés, dynamiques, diversifiés et vivants. Cette transformation des zones urbaines permettra de parvenir à une plus grande égalité de résultats ;

c) Le programme phare intitulé « Des villes intelligentes pour toutes et tous » appuie les quatre sous-programmes en contribuant au déploiement d'innovations technologiques favorisant la durabilité, l'inclusion, la prospérité et la réalisation du droit à un logement convenable. Ainsi, la transformation numérique des villes se fera au bénéfice de toutes et tous ;

d) Le programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines) contribue aux quatre sous-programmes en mobilisant des investissements à grande échelle visant à faciliter l'adaptation des villes et à renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones vulnérables du monde et aussi à réduire les inégalités spatiales ;

e) Le programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », qui se rattache aux sous-programmes 1, 2 et 4, aide les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et accueillant pour toutes et tous. Il favorisera la cohésion entre les communautés d'accueil et les migrants, élargira l'accès aux services urbains et améliorera les conditions de vie dans les villes tout en promouvant les droits humains ;

f) Le programme phare intitulé « SDG Cities », qui se rattache aux quatre sous-programmes, contribue à la réalisation globale des objectifs de développement durable en aidant les villes à établir un lien entre la réalité sur le terrain, les politiques et les sources de financement.

12.10 Les programmes phares guident la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023 et du programme de travail annuel. Ils permettront d'éviter une dispersion des efforts en assurant une convergence géographique ainsi qu'une plus grande connexion thématique entre les activités entreprises, l'objectif étant d'obtenir des résultats partout où l'organisation est présente. Ils amélioreront la cohérence entre les initiatives menées dans de multiples lieux, facilitant ainsi un échange fructueux d'idées, de données d'expérience et d'enseignements tant au sein du Programme qu'avec les partenaires. Ils faciliteront la création de partenariats à long terme et favoriseront l'engagement des gouvernements, des collectivités locales, des donateurs

et d'autres organisations compétentes. Ils s'appuieront sur plusieurs initiatives passées et présentes d'ONU-Habitat, qu'ils contribueront à rapprocher.

12.11 Le programme de travail pour 2021 continuera de faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen de s'attaquer aux questions clés touchant l'ensemble de la population (personnes âgées, enfants et personnes handicapées) et portant notamment sur le genre et la jeunesse afin de renforcer les programmes d'ONU-Habitat visant à ne laisser personne de côté.

12.12 Sur la base de ses travaux normatifs et de ses recherches, axés sur la pratique de l'urbanisation durable, ONU-Habitat élaborera de nouveaux cadres d'orientation, outils et supports aux fins du renforcement des capacités, établira et proposera des normes et des principes et fera connaître les bonnes pratiques. De plus, il suivra les progrès accomplis au niveau mondial et aidera les organes intergouvernementaux, régionaux, nationaux et infranationaux à formuler des politiques relatives aux villes et autres établissements humains durables. Pour ce faire, il s'appuiera sur l'expérience tirée de ses travaux normatifs factuels tels que ses publications phares (le *Rapport mondial sur les établissements humains* et le *Rapport sur l'état des villes du monde*, désormais fusionnés en un rapport périodique sur les villes dans le monde, et divers autres rapports thématiques) et la Global Urban Indicators Database (Base de données sur les indicateurs urbains mondiaux). Pour mettre au point et tester ces outils, il collaborera de manière plus systématique avec les réseaux mondiaux, notamment le Réseau mondial des instruments fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et le Réseau mondial pour des villes plus sûres. Il se servira aussi de ses guides mondialement reconnus tels que les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale ainsi que les Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs.

12.13 Par ailleurs, ONU-Habitat s'appuiera sur l'expérience qu'il a acquise en exécutant des projets et des programmes aux niveaux local, national et régional pour orienter ses travaux au titre de la coopération technique et s'assurer que ceux-ci ont des effets concrets sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, il a conçu des projets divers et variés, axés en grande partie sur la programmation intégrée aux fins de l'urbanisation durable, et mené des activités concernant aussi bien l'intervention en situation de crise que la reconstruction et le relèvement après une catastrophe ou un conflit.

12.14 Puisque les villes sont appelées à jouer un rôle critique dans l'avènement d'un développement urbain durable, ONU-Habitat renouvellera son partenariat avec les collectivités locales et leurs associations ainsi qu'avec les réseaux de villes, dans le contexte des politiques nationales. De plus, il appuiera pleinement les efforts déployés par les municipalités pour mettre en œuvre et suivre localement les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes en travaillant sur les politiques, la législation, la gouvernance, la planification et la conception des villes, et les mécanismes de financement.

12.15 Dans son rôle de pôle de connaissances et de coordonnateur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera le soutien du public et du monde politique. Il continuera de tirer le meilleur parti des plateformes de sensibilisation et de diffusion des connaissances que sont notamment son site Web, les grandes manifestations mondiales telles que le Forum urbain mondial (qui contribue aussi désormais à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes), la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat.

12.16 En sa qualité de coordonnateur des activités relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, ONU-Habitat suivra la situation et les tendances mondiales, établira des rapports à ce sujet et dirigera et coordonnera l'exécution du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle du système, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il recourra à des solutions technologiques novatrices et intelligentes pour la fourniture des services de base (eau, assainissement, énergie et gestion des déchets), les transports et la mobilité, et utilisera des données fiables et des analyses générées notamment par l'Observatoire urbain mondial et dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes (ancien Indice de prospérité des villes), à l'appui du suivi mondial des objectifs de développement durable ayant trait au développement urbain.

12.17 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
- b) Les autorités nationales et locales continuent de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques, plans et stratégies liés à l'urbanisation ;
- c) Des données urbaines fiables et désagrégées sont disponibles pour appuyer les travaux de recherche et les activités de plaidoyer d'ONU-Habitat ;
- d) Les zones où ONU-Habitat et ses partenaires exécutent des programmes et des projets continuent de connaître une stabilité sur les plans social, politique et macroéconomique.

12.18 ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les résultats escomptés pour 2021 au titre du sous-programme 1 cadrent avec l'objectif du Programme qui consiste à renforcer la sécurité des droits fonciers des femmes dans le monde arabe. Pour ce qui est du sous-programme 4, les produits escomptés portent notamment sur la fourniture de conseils concernant l'accès des femmes aux ressources foncières, qui contribue à consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit.

12.19 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, ONU-Habitat aidera les États Membres à élaborer des politiques, cadres et mesures de nature à stimuler la productivité des villes et des régions au moyen d'une approche intégrée du développement territorial. Cela se fera en collaboration avec les collectivités locales et régionales et leurs associations, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Département des affaires économiques et sociales, le Réseau des économistes des Nations Unies, les commissions économiques régionales, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les institutions financières, les fondations et les milieux académiques. Pour aider les États Membres à mettre en place des politiques et des mesures novatrices de nature à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour toutes et tous, en particulier les femmes et les jeunes, ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'ONUDI, le Réseau d'innovation des Nations Unies, les entreprises du secteur des technologies, les villes intelligentes, les pôles d'innovation, les milieux académiques et d'autres organisations. Il collaborera également avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de mettre en œuvre le Partenariat pour des villes plus vertes,

l'objectif étant qu'il soit tenu compte de la viabilité environnementale dans le développement urbain, avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour élaborer des plans d'action nationaux sur le climat et avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD pour établir les cadres régissant les mécanismes de financement conjoints et pour harmoniser l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il collaborera en outre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD, l'OIM et le Programme alimentaire mondial pour intégrer le développement urbain durable dans les interventions humanitaires, et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir la sécurité dans les espaces publics. Il collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance aux fins de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et de l'intégration du Nouveau Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie. Il collaborera également avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour promouvoir l'égalité des genres et veiller à ce que les femmes et les filles bénéficient des projets mis en œuvre et soient prises en compte dans la conception et l'exécution de ceux-ci.

12.20 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Habitat collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour poursuivre la réalisation des objectifs de développement durable et progresser dans la mise au point d'un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des plans d'action régionaux ainsi que d'une stratégie du système des Nations Unies en faveur d'une urbanisation durable. Dans le cadre de son rôle normatif, il continuera de coopérer étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales en tant que plateforme de connaissances et première source mondiale de données et de connaissances sur les villes, les agglomérations et les établissements ruraux de toutes les régions et de tous les pays du monde entier. Il collaborera également avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles menées au niveau des pays.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.21 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement
55/2	Déclaration du Millénaire		du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire	71/256 72/146	Nouveau Programme pour les villes Politiques et programmes mobilisant les jeunes

72/234	Participation des femmes au développement	73/242	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)		

Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023	1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs		
1/3	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
		1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Résolutions du Conseil d'administration

18/8	La jeunesse	23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains		
20/1	Les jeunes et les établissements humains		
20/6	Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire	23/14	Un développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et à la prévention de la criminalité en milieu urbain
20/7	Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains	24/4	Égalité des sexes et autonomisation des femmes pour leur permettre de contribuer au développement urbain durable
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale	24/5	Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales	24/6	Soutenir l'action pour des villes plus sûres
21/6	Épanouissement de la jeunesse urbaine	24/7	L'élimination des bidonvilles : un défi mondial
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu	24/8	Appui technique régional au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains	24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres	24/12	Jeunesse et développement urbain durable
		24/13	Les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays

25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables	26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
		26/5	Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales
25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle	26/6	Forum urbain mondial
25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	26/8	Promouvoir une mise en œuvre, un suivi et une évaluation effectifs du Nouveau Programme pour les villes
25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2017/24	Établissements humains		
2018/11	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies		

Produits

12.22 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 12.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	—	2
1. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents intéressant le système des Nations Unies	—	—	—	1
2. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	—	—	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	6	7
3. Réunions des organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	—	—	3	4
4. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	—	—	5	6
7. Publications phares d'ONU-Habitat	—	—	4	5
8. Rapport annuel d'ONU-Habitat	—	—	1	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures et dépliants ; profils sur la surveillance des villes et la communication de données à ce sujet ; supports d'information destinés au public et supports de sensibilisation destinés aux forums nationaux et régionaux et aux manifestations importantes telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale de l'habitat et la Journée mondiale des villes ; cadres de mobilisation axés sur le secteur privé ; environ cinq manifestations : 2 sur l'avancement des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, 1 concernant la Commission de la condition de la femme, 1 concernant le Forum urbain mondial et 1 concernant l'Assemblée d'ONU-Habitat.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes aux niveaux national et municipal en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.				

Activités d'évaluation

12.23 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Auto-évaluation : évaluation des effets et des résultats de la neuvième session du Forum urbain mondial ;
- b) Auto-évaluation : évaluation de la Journée mondiale des villes ;
- c) Auto-évaluation : évaluation du projet de renforcement des capacités nationales visant à mettre au point des stratégies relatives au logement et à l'amélioration des taudis ;
- d) Auto-évaluation : évaluation à mi-parcours du programme de renforcement des districts municipaux de la ville de Kaboul ;
- e) Auto-évaluation : évaluation de la phase de développement stratégique du Programme mondial « Villes futures » ;
- f) Auto-évaluation : évaluation du projet pour la résilience des villes en Afghanistan ;
- g) Auto-évaluation : évaluation du programme « Villes futures » en Arabie saoudite ;
- h) Auto-évaluation : évaluation du programme de pays d'ONU-Habitat au Liban ;
- i) Auto-évaluation : évaluation du programme pour des villes propres et vertes.

12.24 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 12.23 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. ONU-Habitat a pris en considération les recommandations issues de ces évaluations pour élaborer le plan stratégique pour la période 2020-2023 et réorganiser son fonctionnement afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et l'efficience. C'est ainsi que, sur la base des recommandations issues de l'évaluation de la Journée mondiale des villes, il s'est efforcé de faciliter l'intégration dans ses travaux et ceux d'autres entités des Nations Unies de l'expérience et des connaissances acquises à l'occasion de cette journée.

12.25 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations susmentionnées au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Évaluation en fin de parcours du Programme d'appui à la gouvernance municipale en Afghanistan ;
- b) Évaluation à la fin de la phase II de l'accélération de l'action climatique par l'adoption de stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS) ;
- c) Deux auto-évaluations de pays ;
- d) Six auto-évaluations de projets clôturés en 2020 ;
- e) Deux auto-évaluations thématiques.

Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Objectif

12.26 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural grâce à un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, à un accès accru et sûr aux terres, à un logement convenable et abordable et à une croissance et à une régénération efficaces des établissements humains.

Stratégie

12.27 Pour contribuer à assurer un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, le sous-programme élaborera des instruments, des normes et des directives techniques qu'il diffusera auprès des États Membres et favorisera la participation des villes partenaires à des débats, à des activités d'appui entre pairs, à la mise en commun des meilleures pratiques, à des séances de formation et à d'autres initiatives de renforcement des capacités, l'objectif étant de consolider les moyens institutionnels et les capacités de gestion en vue d'améliorer l'accès aux services de base (eau, assainissement, énergie, etc.) ainsi que l'efficacité, la qualité, la fiabilité et la durabilité de ces services, et de garantir l'accès à la mobilité durable et aux espaces publics. En ce qui concerne la gestion des déchets, le sous-programme élargira la portée de sa campagne « Waste Wise Cities », qui vise à mobiliser les autorités nationales et locales pour qu'elles s'engagent à améliorer leurs pratiques en matière de gestion des déchets et à utiliser les ressources de manière plus rationnelle, en repensant, en réduisant, en réutilisant et en recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation. Pour ce qui est des espaces publics, par exemple, ces activités devraient avoir le résultat suivant : les espaces publics dans les zones urbaines seront de meilleure qualité et seront plus accessibles, plus sûrs et ouverts à toutes et à tous. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : 75 villes ont amélioré et revitalisé leurs espaces publics afin de les rendre sûrs, inclusifs et accessibles à plus de 1,8 million de personnes, en particulier aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1, 6, 7, 11, 12 et 14.

12.28 Pour contribuer à assurer un accès accru et sûr aux terres et à un logement convenable et abordable, le sous-programme fournira aux États Membres des instruments normatifs et législatifs ainsi que des instruments de planification et de financement afin de les aider à mettre en place des politiques relatives aux terres et au logement qui soient intégrées et inclusives, qui tiennent compte des questions de genre et qui améliorent la sécurité des droits fonciers de toutes et tous, garantissent l'accès à un logement convenable et abordable et interdisent les expulsions illégales. Il promouvra la mise en place, dans le secteur du logement, de codes, de règlements ou de mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : un plus grand nombre de personnes vivront dans un logement convenable et abordable et les décideurs seront mieux à même d'établir des systèmes de gouvernance foncière durables. Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : plus de 100 pays ont adopté des dispositions constitutionnelles sur le droit à un logement convenable, à la suite de quoi 42 pays ont progressivement fourni un logement convenable et abordable à des bénéficiaires tels que des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des migrants, la sécurité des droits fonciers de 800 000 personnes vivant dans des taudis a été assurée, 268 000 femmes et jeunes ont bénéficié de moyens de subsistance durables et les conditions de vie de 516 203 personnes dans 200 villes de 40 pays ont été améliorées. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1, 2, 5, 11 et 15.

12.29 Pour favoriser la croissance et la régénération efficaces des établissements humains, le sous-programme fournira une assistance technique aux autorités nationales et locales aux fins de l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments intégrés conformes aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable. Il fournira également une assistance technique aux autorités nationales et locales et aux villes qui souhaitent prendre des mesures d'urbanisation concrètes, susceptibles d'être financées, ayant un effet catalyseur et considérées comme prioritaires. De plus, il aidera les villes partenaires à structurer les diverses approches de la régénération urbaine grâce à l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments concrets. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : des zones urbaines délabrées seront régénérées et transformées en des zones qui sont inclusives sur les plans social et économique et offrent une meilleure qualité de vie aux habitants. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : plus de 20 villes ont adopté des principes durables de planification urbaine, et des cahiers des charges plus efficaces et plus conformes aux objectifs de développement durable ont été établis pour des plans et projets urbains (30) et utilisés pour orienter les activités de planification. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.

Résultats escomptés pour 2021

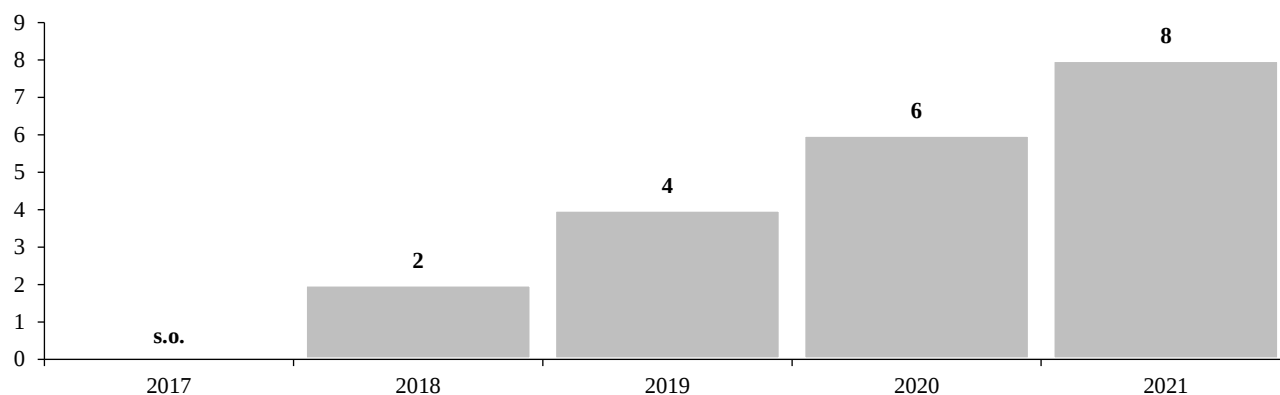
Résultat 1 : des droits fonciers renforcés pour les hommes et les femmes dans les pays arabes (résultat déjà défini pour 2020)

12.30 Les travaux relatifs à la gouvernance foncière et à la sécurité des droits fonciers de toutes et tous se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et la capacité des institutions de mettre en place des méthodes et des outils d'administration foncière qui soient favorables aux pauvres, qui tiennent compte des questions de genre et qui favorisent les réformes agraires, la bonne gouvernance foncière, la gestion durable des terres et la coordination fonctionnelle du secteur foncier sera renforcée, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui

a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 12.I

Mesure des résultats : nombre d'institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes qui utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs (nouveau résultat)

12.31 La ségrégation ainsi que la concentration de la pauvreté et de multiples privations dans certains quartiers sont souvent des signes de fragmentation de l'espace urbain. Quel que soit leur niveau de revenu, les villes partagent les caractéristiques suivantes : sites historiques négligés dans les centres-villes, logements délabrés et quartiers non planifiés. La régénération urbaine permet de réduire les inégalités spatiales en améliorant la qualité de vie dans des zones ciblées des villes tout en présentant des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour les villes dans leur ensemble. Des initiatives de régénération urbaine sont menées par de multiples acteurs, qui se servent de divers mécanismes et sources de financement, mais les résultats sont souvent décevants pour ce qui est de l'inclusion sociale et de la protection des résidents les plus vulnérables.

12.32 Un programme phare concernant la régénération urbaine et intitulé « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » a été lancé dans le cadre du sous-programme afin de soutenir les autorités nationales et locales qui souhaiteraient entreprendre des projets et des initiatives de régénération urbaine inclusive. Ce programme phare applique à plus grande échelle l'expérience acquise par le Programme en matière d'initiatives de régénération urbaine, d'aménagement planifié des dents creuses et de modernisation urbaine en vue de diffuser des connaissances et d'établir des normes au niveau mondial, et de renforcer les capacités des autorités nationales et locales aux fins d'une régénération urbaine inclusive. Il s'appuiera sur les instruments et principes existants, notamment le droit à un logement convenable et les éléments clés du Nouveau Programme pour les villes concernant la planification, la législation et la gouvernance urbaines. Des projets de démonstration sont en train d'être mis au point en collaboration avec les villes partenaires afin de favoriser la réalisation d'essais et l'apprentissage au niveau local.

Situation interne et réponse

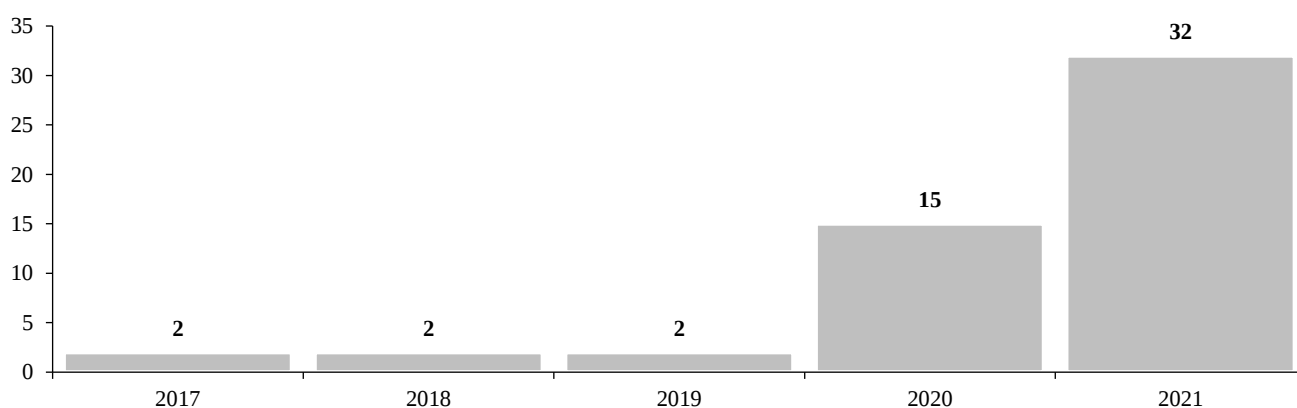
12.33 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de lutter contre les inégalités spatiales croissantes grâce à la régénération urbaine inclusive, mais on ne disposait pas d'orientations ou d'instruments mondiaux complets permettant d'aider les États Membres dans cette entreprise. Les inégalités spatiales sont concentrées dans des endroits précis et s'accompagnent souvent de problèmes sociaux, économiques et environnementaux de grande envergure tels que la répartition inégale des services urbains de base, un manque de logements abordables, la réduction des perspectives économiques et la faible qualité de l'environnement. En réponse, des normes et des cadres de suivi mondiaux relatifs à la régénération urbaine seront élaborés dans le cadre du sous-programme ; ceux-ci définiront une approche intégrée de l'exécution des projets de régénération urbaine. Cette approche intégrée permettra de promouvoir l'inclusion sociale, le partage de la prospérité économique, une meilleure utilisation des terres, la connectivité physique et la fonctionnalité des espaces urbains dans une perspective à l'échelle des villes, l'objectif étant de contenir l'étalement urbain et d'assurer la viabilité environnementale.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.34 Le travail qui sera effectué devrait permettre de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural, comme devrait le montrer l'adoption par 32 villes de politiques de régénération urbaine visant à remédier aux inégalités spatiales et sociales d'ici à 2021 ; le nombre de villes devrait passer à 250 d'ici à 2030. Quinze villes devraient participer en 2020 au programme phare relatif à la régénération, emboîtant ainsi le pas aux deux premières villes pilotes, et les enseignements tirés seront regroupés et appliqués à plus grande échelle.

Figure 12.II

Mesure des résultats : nombre de villes ayant adopté des politiques de régénération urbaine avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.35 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

42/146	Réalisation du droit à un logement convenable	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/291	Assainissement pour tous		
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/141	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions du Conseil d'administration

21/8	Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources	23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	24/2	Renforcement des travaux d'ONU-Habitat sur les services urbains de base
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité	24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

Produits

12.36 On trouvera dans le tableau 12.2 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			32	50
1. Projets relatifs aux services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles			13	15
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture			1	1
3. Projets pilotes concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, et rénovation et régénération urbaines et territoriales intégrées			9	12
4. Projets relatifs à la sécurité des droits fonciers, au financement reposant sur les actifs fonciers et à la mise en œuvre de la note d'orientation du Secrétaire général sur la terre et les conflits			—	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Projets de planification urbaine et territoriale intégrée et d'élaboration et de mise en œuvre de lois efficaces sur la planification			6	9
6. Projets favorisant la surveillance urbaine et l'élaboration de politiques de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité des collectivités et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains qui sont fondées sur des données factuelles			3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			51	79
7. Ateliers et activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides			21	29
8. Ateliers et activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain ainsi que la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine			13	20
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les studios de logement et les réseaux de professionnels			5	7
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes			4	2
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données			8	14
12. Séances de formation sur les terres et les conflits ; régime foncier, gouvernance et financement ; réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes			—	7
Publications (nombre de publications)			2	3
13. Publication sur les solutions de mobilité durable à faible émission de carbone			1	—
14. Rapport mondial : transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable – les défis posés par les bidonvilles et les implantations sauvages en 2020 (suite de la publication parue en 2003)			1	—
15. Régime foncier et dégradation des terres			—	1
16. Rapport mondial sur la gouvernance foncière			—	1
17. Publication concernant le logement abordable et durable			—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			—	19
18. Mécanismes novateurs de financement de programmes de logement locatif, coopératif et évolutif et de dispositifs de réaffectation des terres destinés à réduire la pauvreté urbaine			—	—
19. Recueils de politiques, de plans, de bonnes pratiques et de données d'expérience concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines			—	2
20. Pratiques optimales, guides, normes et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics			—	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
21. Rapport sur les politiques, les plans et les lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les enfants des zones urbaines			—	—
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales			—	2
23. Directives relatives au droit à un logement convenable et à la prévention du sans-abrisme parmi les groupes vulnérables, notamment les migrants			—	2
24. Série de guides sur la mise en place de mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs en matière de préservation et de régénération			—	1
25. Instruments, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux et portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et durables et d'amélioration des taudis			—	4
26. Séries de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers			—	2
27. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis			—	3
28. Directives concernant la planification des quartiers, et plus particulièrement la participation et la régénération inclusive			—	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux États Membres concernant le suivi et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet, notamment services consultatifs sur la communication d'informations relatives aux objectifs et la collecte, l'analyse et le suivi des données relatives aux indicateurs, en particulier les cibles et les indicateurs 11.1, 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1, tirant parti de la plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes et tenant compte des pratiques optimales ; fourniture de services consultatifs sur le droit à un logement convenable et la sécurité des droits fonciers des groupes vulnérables, les politiques de logement, la réforme et le respect du droit urbain s'agissant de la régénération et de la croissance urbaines et sur la gestion efficace de la régénération et de la croissance grâce à une planification et à un aménagement inclusifs des territoires et des villes, à une gouvernance participative et sans exclusive, à l'aménagement et à la gestion des espaces publics, aux laboratoires d'aménagement du milieu urbain, aux extensions planifiées des villes, à l'aménagement des dents creuses et à la préservation du patrimoine ; conseils techniques sur la régénération urbaine, la préservation du patrimoine et l'administration et la gestion des terres urbaines fournis à différentes parties prenantes (bureaux régionaux et bureaux de pays d'ONU-Habitat, autres organismes des Nations Unies, autorités nationales et locales, organisations non gouvernementales, organisations locales) ; activités visant à renforcer les partenariats et les réseaux existants.

Bases de données et supports numériques : collecte de données sur les engagements pris au niveau mondial en ce qui concerne les terres et les liens entre les zones rurales et les zones urbaines et outils en ligne permettant de s'attaquer aux questions liées aux services urbains de base, à la mobilité durable, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, à la gestion des déchets solides, au logement, à la qualité de l'air dans les villes et à l'atténuation des changements climatiques ; plateformes numériques intégrées et ouvertes concernant la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération, la croissance des villes ; supports de sensibilisation et bases de données sur l'identité et le patrimoine culturels destinés aux citoyens, base de données des indicateurs urbains mondiaux et base de données « UrbanLex » (base de données sur le droit urbain) ; plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes, effort concerté des Nations Unies visant à ce qu'il soit tenu compte des pratiques optimales dans les activités liées à la régénération et à la croissance des villes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de sensibilisation, brochures, dépliants et profils présentant les activités menées dans le cadre du sous-programme ; réseaux de diffusion de l'information, dont le réseau mondial des espaces publics, qui compte une centaine de membres ; parrainage, en partenariat avec la municipalité de Dubaï (Émirats arabes unis), du prix récompensant les pratiques optimales en matière de régénération urbaine et d'espaces publics (études de cas publiées/articles) ; activités de sensibilisation menées sur les médias sociaux en faveur de l'avancement des femmes et des jeunes et de la création de villes adaptées aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la régénération urbaine et les espaces publics ; supports de communication concernant la gouvernance et la gestion des terres urbaines ; partenariats et activités d'apprentissage croisé (Réseau mondial des instruments fonciers) visant à favoriser une urbanisation durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et informations actualisées publiées sur les médias sociaux, manifestations concernant l'amélioration des taudis, la rénovation urbaine, les espaces publics, les logements abordables et convenables, la gouvernance et la gestion des terres urbaines, partenariats et activités d'apprentissage croisé avec les organisations partenaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des comptes d'ONU-Habitat sur les médias sociaux en vue de disposer d'informations de qualité sur les services urbains de base, les espaces publics, la mobilité durable, les terres, l'amélioration des taudis, le logement et la régénération ; contenus multimédias (documentaires vidéo, infographies, présentations, webinaires) ; version de démarrage d'une base de données sur les plans urbains mondiaux.

Sous-programme 2 Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Objectif

12.37 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations.

Stratégie

12.38 Pour contribuer à améliorer la connectivité spatiale et la productivité, le sous-programme aidera les États Membres et d'autres partenaires à accroître la contribution de l'urbanisation à la productivité et au développement économique inclusif en formulant des politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la mise au point d'instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : le développement territorial sera équilibré, la prospérité sera partagée et les villes seront mieux connectées et plus inclusives. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de politiques urbaines nationales dans plus de 40 pays, dont le Cameroun, l'Inde, la Jordanie, le Liban, le Malawi, la République islamique d'Iran, la Serbie, la Tunisie et la Zambie. Les pays concernés ont été amenés à revoir la manière dont ils planifiaient, finançaient, développaient et géraient les villes, ayant pris conscience du fait qu'il importait d'assurer un développement urbain et territorial durable pour accroître la prospérité de toutes et tous ainsi que la connectivité. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1 et 11.

12.39 Pour favoriser une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, le sous-programme apportera aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs afin de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et à optimiser les recettes locales grâce à la collecte de données et à la constitution de bases de données municipales, à la mise en commun d'études de cas sur l'optimisation des revenus et les approches participatives et à l'élaboration de directives sur la création de recettes locales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les collectivités locales entreprendront les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires pour dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des instruments de financement et de

création de revenus fondés sur le foncier. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation des recettes municipales dans des pays comme l'Afghanistan, le Kenya et la Somalie, grâce à des mécanismes de financement reposant sur la valeur des terres et la perception d'impôts fonciers. Cette augmentation a découlé de l'enregistrement des propriétés foncières, d'une meilleure gestion des actifs locaux et des terres, de l'élaboration de politiques financières plus judicieuses, de la mise en place de politiques budgétaires et d'exécution du budget, et de l'instauration de contrôles réglementaires et de mécanismes d'application. Par exemple, dans le comté de Kisumu (Kenya), une analyse des politiques a démontré que le recouvrement des impôts fonciers et des frais liés à l'obtention d'un permis d'exploitation pouvait accroître les recettes locales de 40 % et 14 %, respectivement, dans le cadre d'une restructuration des flux de revenus. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent et croissance économique).

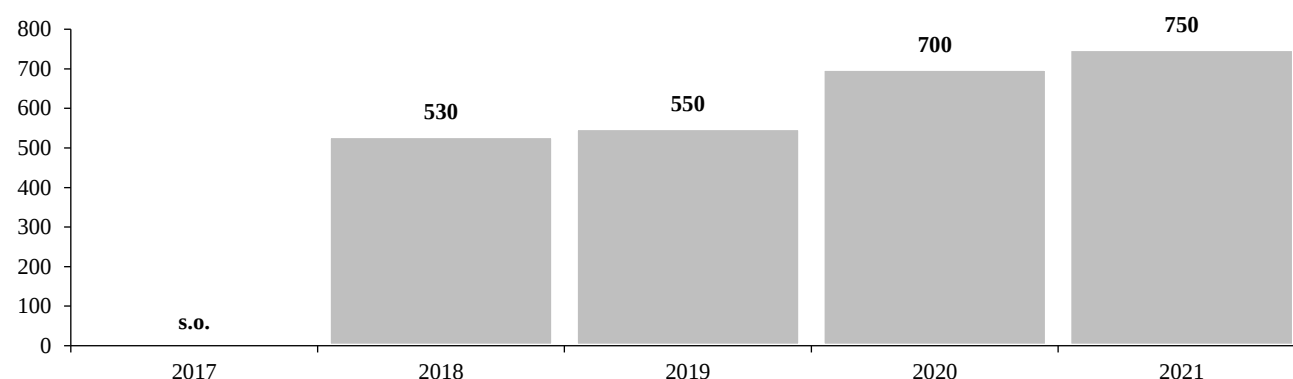
12.40 Pour favoriser un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations, le sous-programme renforcera les capacités des collectivités locales afin qu'elles soient mieux à même de proposer, de tester et d'appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations, telles que les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la télédétection, le traitement des mégadonnées et la visualisation pour une transition vers le numérique. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et la fracture sociale, spatiale et numérique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : afin de régler les problèmes liés à la durabilité, les villes partenaires ont incorporé, dans leurs politiques, stratégies et cadres de gouvernance sur les données urbaines, des normes, principes et instruments visant à favoriser une croissance intelligente des villes. Par exemple, le travail effectué a amené 10 collectivités locales à appliquer des mesures faisant appel à la technologie et à exploiter les données urbaines pour s'attaquer aux problèmes ayant trait aux changements climatiques, à la mobilité urbaine et aux inégalités spatiales. Ces activités ont aidé les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 (industrie, innovation et infrastructure) ainsi que dans l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, dont certaines sections sont consacrées à l'économie urbaine, à la planification, aux cadres juridiques et aux politiques urbaines nationales.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une transformation des villes et un développement durable basés sur l'innovation : Initiative pour la prospérité des villes (résultat déjà défini pour 2020)

12.41 Les travaux relatifs aux connaissances sur l'urbanisation durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les États Membres recevront un appui aux fins de la formulation de politiques et d'interventions fondées sur des données probantes, qui sont nécessaires pour assurer un développement urbain équitable et durable, et l'Initiative pour la prospérité des villes sera plus largement adoptée, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 12.III

Mesure des résultats : nombre de villes participant à l'Initiative pour la prospérité des villes

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des capacités des villes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques fondées sur des données factuelles aux investissements (nouveau résultat)

12.42 Dans le cadre du sous-programme, des activités ont été menées dans plusieurs régions afin de montrer de quelle manière une urbanisation bien planifiée et bien gérée pouvait contribuer à la prospérité et au bien-être, en ouvrant la voie à un développement territorial intégré et en faisant le lien entre le développement rural et le développement urbain. Pour assurer un développement territorial équilibré et surmonter les inégalités, il faut associer des stratégies de croissance économique à des stratégies de développement socialement inclusives et viables sur le plan environnemental. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir consiste à aider les villes à réaliser leur potentiel pour qu'elles puissent elles-mêmes atteindre les objectifs de développement durable et améliorer ainsi le bien-être de toutes et tous, en particulier des populations locales marginalisées. Un programme phare intitulé « SDG Cities » sera lancé dans le cadre de l'appui apporté aux villes d'économies en développement et d'économies émergentes et développées. Il permettra de mettre en place, à l'échelle du système des Nations Unies, des indicateurs urbains et une plateforme de suivi qui pourront orienter les politiques fondées sur des données factuelles ainsi que les priorités en matière d'investissement des revenus générés localement. Il s'appuiera sur les travaux accomplis précédemment dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes et renforcera les capacités des villes pour qu'elles puissent produire des données factuelles fiables et comparables, en recourant notamment à des technologies telles que l'intelligence artificielle, le traitement des mégadonnées et la visualisation, en vue de recenser les difficultés, de définir les stratégies à suivre pour amener des transformations et d'évaluer les répercussions sociales, économiques et environnementales.

12.43 Le sous-programme mène des activités dans plus de 400 villes, dans des pays comme l'Arabie saoudite, la Chine, la Colombie, l'Éthiopie et le Mexique, dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes. Le programme phare intitulé « SDG Cities », qui s'inscrit dans le prolongement de cette initiative, servira de base à la mise au point d'un outil de suivi permettant de collecter, de synthétiser et d'interpréter des données sur les villes et de formuler des plans d'action. Le programme servira en outre de plateforme où pourront s'articuler les efforts déployés par les entités des Nations Unies pour suivre la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable et faciliter l'établissement volontaire de

rapports sur la mise en œuvre au niveau local. Alors que 55 % de la population mondiale vit dans des villes (60 % d'ici à 2030), il importe d'accroître l'appui apporté aux mécanismes locaux de suivi des établissements humains afin que des données suffisantes, détaillées, vérifiables et harmonisées puissent être recueillies. Il est indispensable de disposer de données fiables pour établir des bases de référence et des cibles pour les villes, pour aider les décideurs à accorder la priorité aux mesures de développement lorsque les ressources sont limitées et pour mobiliser un financement.

Situation interne et réponse

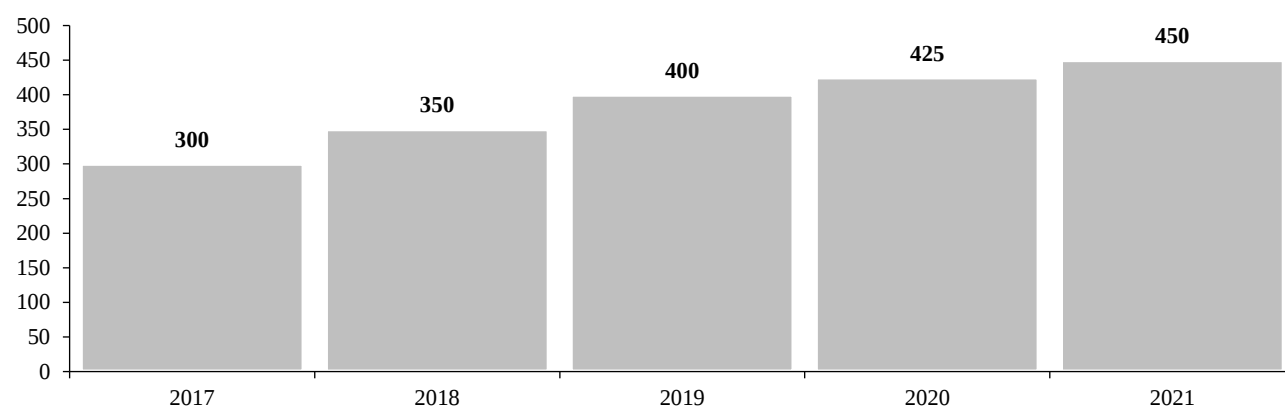
12.44 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : des mécanismes visant à faciliter le suivi et la communication de données nationales étaient en place, mais les méthodes et instruments actuellement utilisés dans le cadre du sous-programme devaient être revus et mis en conformité avec le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour assurer pleinement le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au niveau des villes et au niveau national ainsi que la communication d'informations à ce sujet. En réponse, il a fallu élaborer très rapidement des cadres et des instruments compatibles avec les objectifs afin de collecter les données requises au niveau des villes et d'identifier les acteurs nationaux compétents. Le sous-programme s'appuiera sur les travaux précédemment entrepris dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes, garantissant ainsi que les cadres d'indicateurs puissent pleinement rendre compte des trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. Il mènera également des activités de sensibilisation et dispensera une formation spécialisée pour que les villes puissent développer ou renforcer leur capacité d'établir un lien entre les connaissances, les politiques, la planification et le financement et de recenser ou d'effectuer des investissements cruciaux pour stimuler la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.45 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions en faisant de l'Initiative pour la prospérité des villes un cadre de suivi universel doté de données et d'indicateurs comparables, d'assurer un transfert structuré des connaissances, de jumeler des villes, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'analyser les politiques, notamment grâce à des activités d'apprentissage auxquelles participeraient quelques villes principales, comme devrait le montrer le fait que 450 villes, dont 75 grandes villes et villes secondaires de pays parmi les moins avancés et de pays à revenu faible ou moyen, rapprocheront les données, les politiques reposant sur des données factuelles et les investissements axés sur les résultats afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Ce nombre devrait passer à 900 d'ici à 2030.

Figure 12.IV

Mesure des résultats : nombre de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du programme « SDG Cities »



Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

[71/327](#) Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale

Résolutions du Conseil d'administration

19/4 Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

24/3 Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale

Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/5 Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

Produits

12.47 On trouvera dans le tableau 12.3 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.3

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			37	50
1. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et la conception urbaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'expansion et la conception des villes			10	15
2. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines			11	15
3. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleures pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de la prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions			16	20
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			74	66
4. Débats, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques urbaines nationales			41	44
5. Stages de formation et ateliers sur l'informatique et les communications, l'innovation, les technologies d'avant-garde, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable			21	21
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale			12	1
Publications (nombre de publications)			2	4
7. Rapport national sur les villes			1	2
8. <i>World Cities Report</i>			1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			21	30
9. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale et les politiques urbaines nationales			7	10
10. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines			7	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
11. Documents techniques sur les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable			7	10

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux États Membres concernant les politiques urbaines nationales, le développement territorial, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, l'élaboration de plans et de stratégies en faveur du développement économique local et l'amélioration de la génération de revenus locaux ; recours aux technologies d'avant-garde et aux innovations, et recherche de solutions ; réforme et application du droit urbain, passation de marchés au niveau local, prospérité des villes, y compris utilisation de l'outil proposé par l'Initiative pour la prospérité des villes et suivi des objectifs de développement durable.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les politiques urbaines nationales, recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, base de données mondiale sur les municipalités ; système expert des meilleures pratiques de l'Initiative pour la prospérité des villes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : www.urbanpolicyplatform.org ; contenus à l'intention des médias sociaux, brochures, dépliants et profils sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes et l'établissement de rapports sur l'état des villes, les services de base, la mobilité et les espaces publics ; troisième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, premier Forum international sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes aux niveaux national et municipal en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.

Sous-programme 3 Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Objectif

12.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, le renforcement de l'efficacité des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation réelle de la population locale et des infrastructures aux changements climatiques.

Stratégie

12.49 Pour contribuer à renforcer l'action climatique et à améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, le sous-programme fournira une assistance aux États Membres dans les domaines suivants : transfert de connaissances, renforcement des capacités, conseils sur les politiques à suivre, concertation nationale, participation collégiale à des initiatives régionales ou propres au pays portant sur les démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain et plans d'action pour la pureté de l'air. Le sous-programme fournira également une assistance en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement du milieu

urbain, la gouvernance multi-niveaux et les instruments d'investissement par l'intermédiaire de son programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui est axé sur la mobilisation d'investissements pour faire face aux problèmes de résilience aux changements climatiques qui touchent les établissements urbains de populations pauvres et marginalisées. Le sous-programme fournira en outre un soutien technique pour développer la conception de villes à faible taux d'émission et faible intensité de carbone, qui prenne en considération les nouveaux risques climatiques, les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques et la fourniture des services de base. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : le renforcement des capacités des villes partenaires et des États Membres dans les domaines de la planification de l'action climatique pour les villes, de la mobilisation des investissements nécessaires et du suivi des progrès accomplis. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration et l'adoption de stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS) dans des villes d'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Inde et de l'Indonésie, et la mise en place de mesures d'atténuation des changements climatiques allant de solutions de mobilité durables à des projets d'exploitation des énergies renouvelables, en passant par les toitures et bâtiments publics écologiques. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable nos 1, 11 et 13.

12.50 Pour contribuer à une utilisation plus rationnelle des ressources et protéger les actifs écologiques, le sous-programme fournira une assistance technique aux États Membres, aux entités régionales et aux autres partenaires, dont notamment des activités de sensibilisation, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités, des conseils sur les politiques à suivre, le partage des meilleures pratiques et l'apprentissage collégial des politiques et plans dans le domaine de l'environnement urbain. Le sous-programme favorisera l'adoption de solutions fondées sur la nature en ce qui concerne l'action climatique, la protection de l'environnement dans les zones urbaines et périurbaines, la restauration et la création d'espaces publics verts, l'élaboration de codes de construction pour des bâtiments économes en énergie et en ressources, et l'inclusion des principes d'économies d'énergie et de ressources dans les codes des pays. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : une action climatique multidimensionnelle et une planification de l'environnement urbain de nature à préserver, à régénérer et à restaurer la biodiversité urbaine. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de politiques, de règlements et d'arrêtés en faveur d'économies d'énergie dans le secteur du bâtiment, et la mise en place de cadres de financement dans des pays comme le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Ainsi, au Kenya, des principes de construction écologique ont été inclus dans la politique du logement et, au Rwanda, les nouvelles constructions doivent respecter des normes minimales d'efficacité énergétique. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable nos 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.

12.51 Pour faciliter l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, le sous-programme fournira aux États Membres, aux collectivités locales, au secteur privé, à la société civile ainsi qu'à d'autres partenaires une assistance sous la forme d'un renforcement des capacités et de la fourniture de conseils dans le domaine technique, du partage des meilleures pratiques et d'un apprentissage collégial, le but recherché étant de favoriser la coopération aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et du renforcement de la résilience. Le sous-programme appuiera, partout dans le monde, la mise en œuvre d'initiatives visant à créer un environnement propice aux investissements dans l'adaptation des infrastructures et des communautés urbaines aux changements climatiques, comme le

Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national et le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la mobilisation des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la meilleure planification par les administrations locales des villes partenaires de l'adaptation au bénéfice de la population, comme en attestent les 189 évaluations de la vulnérabilité face aux changements climatiques entreprises au niveau local, qui ont été suivies de l'établissement de plans d'action détaillés assortis de mesures d'adaptation. Cette démarche a abouti à l'exécution (jusqu'en décembre 2019) de 42 grands projets d'infrastructure comprenant des mesures d'adaptation aux changements climatiques. De plus, 60 autres projets d'infrastructures devraient devenir opérationnels dans les deux prochaines années. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11 et 13.

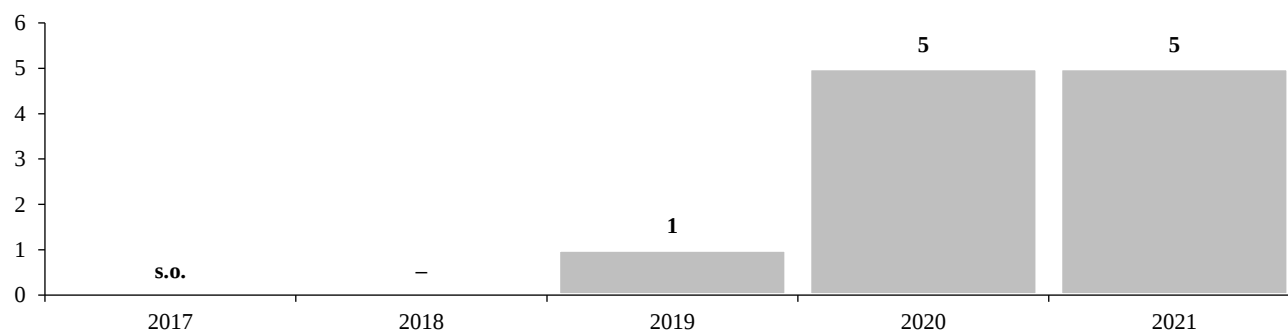
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et à d'autres chocs : Îles Salomon (résultat déjà défini pour 2020)

12.52 Les travaux relatifs à la vulnérabilité des zones urbaines aux effets des changements climatiques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les villes à élaborer des stratégies et des plans d'action en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 12.V

Mesure des résultats : nombre d'implantations sauvages ayant mis en œuvre au niveau communautaire des mesures de renforcement de la résilience



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accélération de l'action climatique dans 16 villes et 8 pays du monde (nouveau résultat)

12.53 Dans le cadre du sous-programme, ONU-Habitat aide les villes et les collectivités locales à recenser leurs vulnérabilités face au climat et apporte son concours à la planification de l'action climatique dans des villes du monde entier. Au titre de ce soutien mondial, le sous-programme apporte un appui technique dans le cadre des Stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS), en collaboration avec Les Gouvernements locaux pour le développement durable

(ICLEI), à 16 collectivités locales en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde et en Indonésie pour que celles-ci tiennent compte des effets des changements climatiques et des secteurs consommateurs d'énergie dans la prise de décisions au niveau local. Comme le climat exige plus que des réponses localisées, le sous-programme aidera les gouvernements et les collectivités locales à saisir les opportunités de riposter face aux changements climatiques pour réaliser le développement national et atteindre les objectifs pour le climat en fournissant des orientations normatives au sujet des contributions déterminées au niveau national afin de veiller à ce que l'action climatique fasse partie des ambitions et engagements nationaux.

Situation interne et réponse

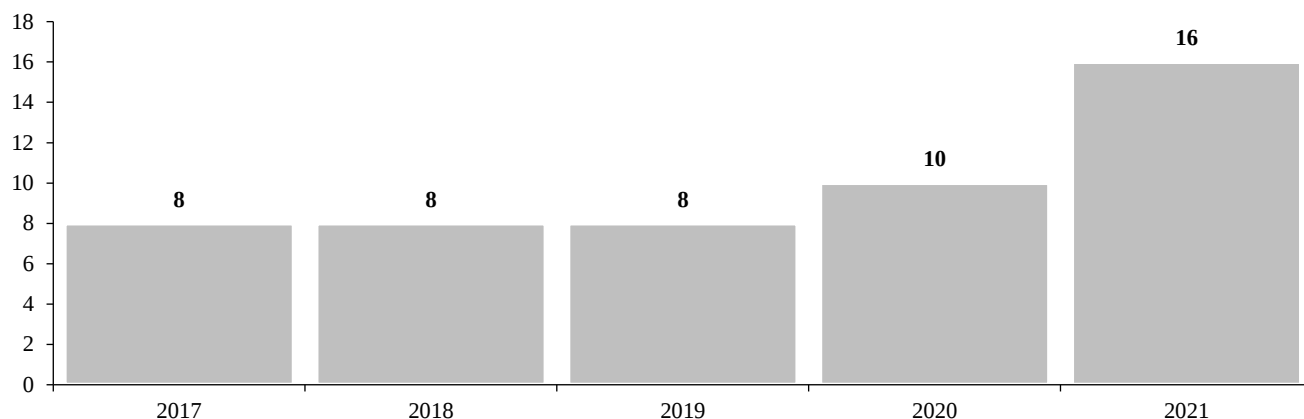
12.54 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il n'y avait pas de stratégie pleinement intégrée pour prendre en compte tous les aspects de la planification de l'action climatique dans les villes. En réponse, le sous-programme élargira le soutien fourni à ce titre afin que l'appui aux infrastructures, à la planification et aux politiques réponde mieux aux besoins des partenaires à la recherche de solutions aux crises climatiques. En outre, le sous-programme nouera des alliances avec les partenaires de développement locaux, les institutions de financement de l'action climatique, les entités chargées de la planification et des infrastructures et les acteurs non gouvernementaux en vue de mobiliser des investissements à grande échelle pour l'adaptation et le renforcement de la résilience des villes dans les régions du monde les plus vulnérables, car actuellement 5 % à 8 % seulement du financement de l'action climatique sont affectés à l'adaptation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.55 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer l'action climatique et à améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, comme devrait le montrer la mise en place de cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faibles émissions et l'élaboration de projets susceptibles de recevoir le soutien de banques pour la mise en place d'infrastructures résilientes en vue de la planification de l'adaptation et de la résilience dans 16 villes du monde. Ces 16 villes dépasseront les objectifs nationaux de réduction des émissions fixés dans l'Accord de Paris. Elles rejoindront une alliance mondiale de villes déterminées à lutter contre les changements climatiques et franchiront les quatre étapes du processus de planification de l'action climatique conformément aux normes internationales : une étude de vulnérabilité, un inventaire des gaz à effet de serre, l'établissement d'un plan d'action climatique, et l'établissement d'un rapport annuel sur les progrès réalisés.

Figure 12.VI

Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis en place des cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faibles émissions avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.56 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité	73/233	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale		
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	73/234	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	74/218	Réduction des risques de catastrophe
		74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
		74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	22/3	Villes et changements climatiques
------	---	------	-----------------------------------

Produits

12.57 On trouvera dans le tableau 12.4 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.4

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			28	32
1. Projets de démonstration sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible émission de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques			4	4
2. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant la qualité de l'air urbain, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible émission de carbone et les infrastructures et les bâtiments plus écologiques			2	3
3. Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe			10	11
4. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies permettant une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayée par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télédétection) et de traitement de données			5	6
5. Projets de démonstration sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques			4	4
6. Politiques, stratégies et plans nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique			3	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			93	100
7. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à sensibiliser les partenaires et les groupes vulnérables (notamment dans les établissements informels) et à renforcer leurs capacités de planification, de gestion et d'action concernant l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible émission de carbone			30	35
8. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à renforcer la capacité des partenaires d'ONU-Habitat à planifier et à gérer une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et à prendre des mesures favorables à cet égard			55	55
9. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à mieux faire connaître les modèles de villes vertes et leur application, les infrastructures durables et l'urbanisme intégrant la trame verte et bleue			4	5
10. Formation aux aspects environnementaux et climatiques (qualité de l'air, eau, assainissement, gestion des déchets) et suivi des objectifs de développement durable en zone urbaine			4	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Publications (nombre de publications)			2	3
11. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air			1	1
12. Publications sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres quartiers urbains marginalisés ainsi que des infrastructures			1	1
13. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)			–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			9	12
14. Série ou ensemble de documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)			2	2
15. Série de documents techniques sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air			2	3
16. Série ou ensemble d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains			2	3
17. Série de compilations ponctuelles de directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux sur l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les réseaux verts et bleus, les actifs écologiques et les services écosystémiques			1	2
18. Série de documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)			2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture aux États Membres de services consultatifs sur les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible émission de carbone, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine et documents de fond numérisés (c'est-à-dire des simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques, adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et médias sociaux et contenu multimédia sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Sous-programme 4

Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Objectif

12.58 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines par la promotion de l'intégration sociale et de communautés inclusives, l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, et le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures.

Stratégie

12.59 Pour contribuer à améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines par la promotion de l'intégration sociale et de communautés inclusives, le sous-programme aidera les États Membres à exécuter des stratégies et à appliquer des mesures visant à renforcer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics au moyen de programmes et de projets opérationnels globaux, participatifs et inclusifs dans le pays répondant aux crises qui touchent tous les membres de la communauté, notamment les plus vulnérables, et à assurer une administration des biens fonciers adaptée à sa finalité afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour tous dans les zones touchées par une crise. Le sous-programme aidera également les États Membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles et durables, telles que le processus de planification et de gestion communautaire que le Programme nomme le « processus populaire », qui favorise l'intégration sociale, l'inclusion et la transition vers un développement durable, conformément aux principes « reconstruire en mieux » et « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Ces principes, qui ont été établis après le tsunami qui a touché l'Asie en 2004, favorisent l'intégration de la prévention des conflits et de l'instauration de la paix dans les activités de relèvement urbain. L'établissement et la mise en œuvre à grande échelle du « processus populaire » pour la reconstruction reposant sur la collectivité devraient produire les résultats suivants : accroissement de la proportion des membres de communautés touchées par une crise qui participent à la prise de décision locale concernant les projets de reconstruction et l'amélioration de l'inclusion sociale ; renforcement du régime foncier ; amélioration de l'accès à un logement adéquat et aux services de base dans les situations précaires. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre du « processus populaire » en Asie, en particulier en Afghanistan, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines et à Sri Lanka, qui a eu des effets positifs sur plus de 500 000 personnes. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11 et 16.

12.60 Pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, le sous-programme apportera ses connaissances en matière de gestion des crises en zone urbaine et un appui à l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain qui répondront aux besoins tant des communautés d'accueil que des personnes déplacées, en cherchant à surmonter les vulnérabilités chroniques et aiguës. Le sous-programme apportera ses connaissances s'agissant de planifier la construction des camps en tenant compte de l'expansion urbaine future et d'appliquer des normes d'urbanisme et des plans d'occupation des sols adéquats qui se prêtent à une éventuelle transformation en quartiers. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil accèdent

progressivement : a) à la sécurité des droits fonciers ; b) aux services de base et services sociaux durables ; c) à un logement convenable ; d) à la sûreté et à la sécurité. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les travaux entrepris dans le cadre du Plan de développement socioéconomique intégré de Kalobeyei, dans le nord du Kenya, consistant à construire des abris durables et à développer les infrastructures. Ce projet est pleinement intégré tant dans la communauté de réfugiés que dans la communauté d'accueil (186 000 réfugiés et 320 000 habitants), qui tirent parti l'une et l'autre de l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire et le développement. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 10 et 11.

12.61 Au titre du sous-programme, des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience, fondées sur des données probantes et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, seront élaborées et exécutées pour contribuer à l'amélioration de la résilience du cadre bâti et des infrastructures. De même, des cadres, outils et approches de relèvement adaptés au milieu urbain, venant compléter les travaux dirigés par la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD au niveau national, seront élaborés ou améliorés ; leur mise en œuvre sera appuyée localement et des réseaux urbains de parties prenantes seront mobilisés à cette fin. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la réduction des risques pluridimensionnels et une meilleure protection des plus vulnérables, qui sont souvent touchés de manière disproportionnée par les catastrophes, et le renforcement de la résilience urbaine, c'est-à-dire la capacité des villes et des autres établissements humains de résister aux chocs et aux tensions et de s'en remettre. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les pays de l'approche « reconstruire en mieux » et de solutions durables (permanentes) dans les zones touchées par une crise. Ainsi, au Mozambique, le Gouvernement exécute un programme de construction d'écoles résilientes ; les écoles construites dans le cadre de ce programme sont les seules à avoir résisté à l'impact du cyclone Idai en 2019, le plus puissant cyclone à avoir frappé le Mozambique depuis plus d'un siècle. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11, 13 et 16.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : reconstruction et réhabilitation d'abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq) (résultat déjà défini pour 2020)

12.62 Les travaux portant sur les risques en milieu urbain et la gestion des catastrophes d'origine naturelle ou humaine dans les zones urbaines se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des initiatives consistant à promouvoir le relèvement inclusif, intégré et durable à long terme en ce qui concerne la reconstruction des villes touchées par la crise seront appuyées dans ce cadre, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 12.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Aucun mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permettrait d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville, notamment en ce qui concerne la question, essentiellement humanitaire, de la réhabilitation de 600 logements destinés à des rapatriés	Mise en place d'un mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville ; réhabilitation des maisons endommagées et construction de nouveaux logements entreprises simultanément	Utilisation maximale du mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville et de veiller à ce que les problèmes se posant en matière d'action humanitaire, de développement à long terme et de consolidation de la paix soient traités de manière concertée et intégrée ; amélioration de l'accès des rapatriés aux services de base et à des logements abordables, qui s'accompagne d'une sécurité des droits fonciers	Amélioration de l'accès des rapatriés et des membres vulnérables de la communauté à des logements adéquats et aux services de base ; les problèmes en matière de développement à long terme et de consolidation de la paix sont réglés par l'adoption de mesures de protection des droits au logement, à la terre et à la propriété et de facilitation de la médiation aux fins du règlement des différends entre les membres de la communauté

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : villes inclusives : renforcer l'impact positif de la migration urbaine (nouveau résultat)

12.63 Au titre du sous-programme, des travaux ont été menés dans plusieurs régions pour aider les États Membres qui font face à des difficultés majeures liées aux migrations. Les migrations et les déplacements de réfugiés et de personnes déplacées s'effectuent de plus en plus vers les zones urbaines et posent des problèmes parmi les plus complexes auxquels les dirigeants nationaux et municipaux font face, car l'afflux important de populations supplémentaires exerce une pression sur les systèmes urbains et a des répercussions sur la fourniture de services et la disponibilité de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance. Les travaux menés au titre du sous-programme dans les zones urbaines tissent un lien étroit entre le personnel humanitaire et les acteurs du développement, car les actions locales d'ONU-Habitat visent à améliorer non seulement la vie des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées dans les villes, mais aussi la situation des communautés d'accueil touchées par les déplacements. Dans les contextes de crises urbaines, ces travaux vont de la collecte de données spatiales et participatives (profilage urbain) aux fins de la prise de décision fondée sur des données probantes, aux recommandations, au renforcement des capacités et à l'exécution (projets pilotes). Dans des pays comme l'Iraq, le Liban

et la Somalie, les plans cadres et les projets de régénération (y compris l'expansion urbaine planifiée et la rénovation de certains quartiers mal desservis et souvent habités par les populations pauvres des villes et d'autres segments de la population marginalisés) ont renforcé la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil, car la rénovation par zone améliore le niveau de vie de toutes les communautés.

12.64 Le programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer l'impact positif de la migration urbaine », qui sera lancé en 2020, s'appuiera sur l'expérience d'ONU-Habitat telle que décrite ci-dessus et visera à aider les États Membres et les villes touchés par des mouvements de population à grande échelle qui ont conduit à une crise urbaine, et contribuera également à prévenir les crises. Il renforcera les liens qui existent entre les cadres mondiaux tels que les objectifs de développement durable, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le pacte mondial sur les réfugiés et le Nouveau Programme pour les villes. Il aidera les pays à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 10 et 11.

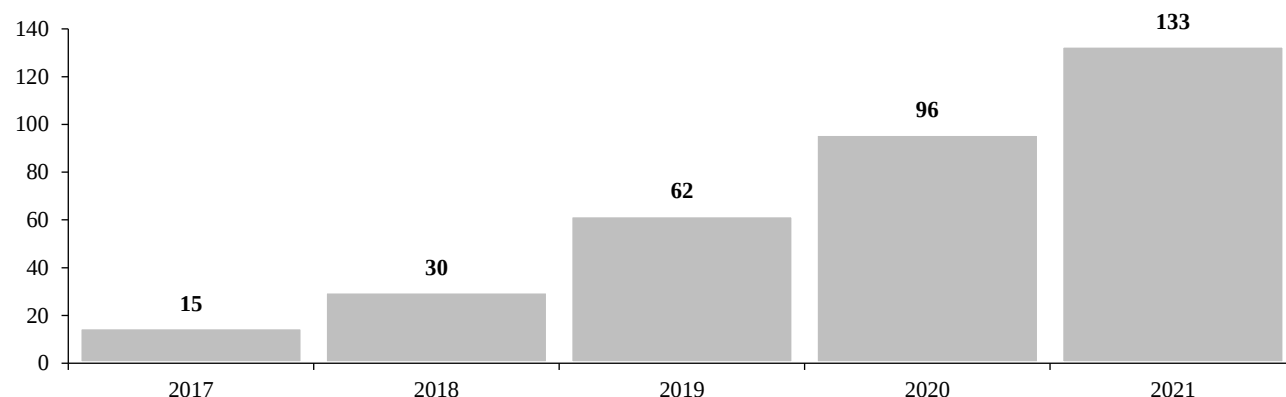
Situation interne et réponse

12.65 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de mettre au point des outils et des approches participatives tenant compte des besoins des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil en milieu urbain. Dans les zones urbaines, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées résident (souvent sans enregistrement officiel) aux côtés des plus vulnérables de la population d'accueil. Il est donc difficile pour le sous-programme de ne cibler que les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés ou les demandeurs d'asile, car cela augmenterait les tensions entre ces groupes de personnes et les communautés vulnérables vivant dans la même zone. En réponse, le sous-programme adoptera une démarche par zone et emploiera un processus participatif et inclusif pour améliorer l'environnement urbain pour tous les citoyens (un accent particulier étant mis sur les plus vulnérables) et renforcer la cohésion sociale. En outre, il aidera les administrations nationales et infranationales à se préparer en vue des changements démographiques par l'élaboration et la révision des plans régionaux d'aménagement de l'espace.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

12.66 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines. Les moyens employés à cet effet sont la promotion de l'intégration sociale et de communautés inclusives ainsi que l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, et le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures, comme devraient le montrer, en 2021, les 133 villes appliquant, dans des situations de crise, des méthodologies de planification participative, telles qu'une méthodologie de profilage urbain (c'est-à-dire un processus collaboratif de collecte et d'analyse de données sur les conditions d'une zone urbaine et de ses quartiers), aux fins de la collecte de données relatives à l'aménagement de l'espace et utilisant des processus inclusifs pour ce qui est d'élaborer des recommandations et de veiller à leur application.

Figure 12.VII

Mesure des résultats : nombre de villes appliquant des méthodologies de planification participative**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

12.67 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

64/292	Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/291	Assainissement pour tous		
69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays	73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
73/139	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	74/160	Aide et protection en faveur des personnes déplacées
73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique		

Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme	23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
		26/2	Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

Produits

12.68 On trouvera dans le tableau 12.6 les produits retenus pour la période 2020-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.6

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			28	31
1. Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés			10	10
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			10	11
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			8	10
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			42	45
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés			16	18
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			13	13
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			13	14
Publications (nombre de publications)			2	2
7. Publications sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			1	1
8. Publications sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			9	9
9. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés			3	3
10. Activités ou documentation techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées			3	3
11. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures			3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture aux États Membres de services consultatifs sur l'atténuation et la gestion des crises, les questions de logement et le développement d'établissements inclusifs pour les rapatriés, et sur le renforcement de la résilience des villes face aux menaces d'origines multiples.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : 12 brochures et prospectus sur l'accès à un logement convenable, à la sécurité du régime foncier, aux services urbains de base et aux perspectives économiques pour tous ; brochures, prospectus et profils sur la prévention des crises urbaines, le renforcement de la résilience et le relèvement.				

Programme 13

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Conventions

- Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972
- Convention sur les substances psychotropes de 1971
- Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles y relatifs
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Convention des Nations Unies contre la corruption

Résolutions de l'Assemblée générale

S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue	70/266	Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030
62/272, 64/297	La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
64/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue ⁸		
66/282, 68/276, 70/291, 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	73/183	Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

28/4	Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021
------	--

⁸ Il est notamment fait référence à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir [E/2009/28](#)).

Résolutions de la Commission des stupéfiants

62/9 Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021

Déclarations de la Commission des stupéfiants

Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue

Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Programme de travail

Sous-programme 1 Lutte contre la criminalité transnationale organisée

Objectif

13.1 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser et soutenir l'adoption de solutions efficaces aux problèmes de la criminalité transnationale organisée et des trafics.

Produits

13.2 On trouvera dans le tableau 13.1 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	17	32	15
1. Documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à ses groupes de travail	11	17	32	15
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	15	26	15
2. Réunions de la Conférence des Parties, y compris celles de ses groupes de travail	15	15	26	15
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	12	12	12	12
3. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre le trafic de marchandises illicites	4	4	4	4
5. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la traite des personnes et le trafic de migrants	2	2	2	2
6. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la cybercriminalité et le blanchiment d'argent	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
7. Publications sur la criminalité organisée et le trafic	3	3	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur l'adhésion à la convention et à ses protocoles.				
Bases de données et supports numériques : portail SHERLOC.				

Sous-programme 2

Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

Objectif

13.3 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de formuler des mesures d'action efficaces, globales et équilibrées afin de faire face au problème mondial de la drogue, dans le respect des trois conventions internationales relatives aux drogues et des autres traités applicables des Nations Unies.

Produits

13.4 On trouvera dans le tableau 13.2 ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	10	10
1. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les progrès réalisés par les États Membres en ce qui concerne l'exécution des engagements pris au titre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, ainsi que des résolutions relatives à la réduction de la demande de drogue et aux questions connexes, au VIH/sida et au développement alternatif	3	3	3	3
2. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les tendances régionales du trafic de drogue	5	5	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Note à la Commission des stupéfiants sur la coordination et l'harmonisation entre la Commission et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	27	27	27	27
4. Réunions de la Commission des stupéfiants, y compris ses organes subsidiaires, sur les questions liées à la réduction de la demande de drogues et les questions connexes ; le VIH/sida et le développement alternatif	21	21	21	21
5. Séances de la Commission pour la prévention de la criminalité et la justice pénale sur les questions liées à la réduction de la demande de drogue, à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida, et aux moyens de subsistance durables	1	1	1	1
6. Réunions de groupes d'experts sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	11	11	11	11
7. Projets liés à la prévention de la toxicomanie et du traitement et de la réhabilitation des toxicomanes, y compris la mise à disposition de substances placées sous contrôle à des fins médicales	5	5	5	5
8. Projets liés à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	5	5	5	5
9. Projets liés au développement alternatif et aux moyens de subsistance durables	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	24	24	24
10. Cours de formation sur les conventions relatives au contrôle des drogues et la réduction de l'offre de drogue	15	15	15	15
11. Formations sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	9	9	9	9
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
12. Publication sur la prévention de la consommation de drogue, le traitement et l'accès aux substances placées sous contrôle	2	2	2	2
13. Publications liées à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur l'application de la loi et la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle des drogues ; assistance fonctionnelle et technique concernant les mesures de prévention et les traitements fondés sur des données factuelles, la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida et sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables.				

Sous-programme 3

Lutte contre la corruption

Objectif

13.5 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Produits

13.6 On trouvera dans le tableau 13.3 ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	100	100	80	100
1. Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la prévention du crime et la justice pénale	1	1	0	1
2. Rapports sur la session annuelle de la Conférence des États parties et sur les sessions des organes subsidiaires de la Conférence	7	7	6	7
3. Rapports thématiques sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	2	2	2	2
4. Rapports régionaux sur le Mécanisme d'examen de l'application et autres documents de référence	16	16	16	16
5. Documents de référence destinés à la huitième session de la Conférence des États parties et aux organes subsidiaires de la Conférence (y compris les résumés analytiques des rapports d'examen des pays soumis au Groupe d'examen de l'application)	74	74	56	74
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	58	58	42	58
6. Séances de l'Assemblée générale (Troisième Commission) sur les questions relatives à la corruption et aux crimes et délits économiques	1	1	1	1
7. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
8. Séances de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires	56	56	40	56
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
9. Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha : promotion d'une culture de la légalité	1	1	1	1
10. Programme mondial de prévention et de lutte contre la corruption par la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	5	5
11. Réunions de groupes d'experts sur le produit de la corruption et sur l'élaboration d'orientations ou d'outils traitant de tel ou tel aspect de la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenant compte des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, et concernant entre autres les systèmes de prévention et de justice pénale	8	8	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Publications (nombre de publications)	3	3	4	4
12. Traités et publications connexes sur la corruption, à savoir, entre autres, la Convention contre la corruption, le Guide législatif pour l'application de la Convention, les travaux préparatoires de la Convention, le règlement intérieur de la Conférence des États parties et les documents de référence du Mécanisme d'examen de l'application	3	3	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	3	3
13. Documents d'orientations et outils destinés à la lutte contre la corruption	4	4	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs fournis tout au long de la procédure du Mécanisme d'examen de l'application et concernant, entre autres, la préparation des experts gouvernementaux à la conduite des examens (7), l'analyse des réponses aux listes de contrôle pour l'auto-évaluation (22), la conduite des visites dans les pays (20), l'élaboration des rapports d'examen par pays (16) et la rédaction des résumés analytiques (20).				
Bases de données et autres supports numériques : tenue d'une base de données contenant des textes de loi, des décisions de justice et des renseignements d'ordre non juridique afférents à la Convention contre la corruption et, en particulier, au recouvrement d'avoirs ; base de données recensant les autorités compétentes, les points focaux pour le recouvrement des avoirs et les autorités centrales ; tenue du portail de lutte contre la corruption dit plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge) ; outils électroniques et supports de formation concernant les normes, les politiques, les procédures opérationnelles et les bonnes pratiques liées à la mise en œuvre de la Convention par les États parties.				

Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

Objectif

13.7 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser le développement d'un régime juridique fonctionnel de lutte contre le terrorisme qui soit efficacement appliqué par les États dans le respect de l'état de droit.

Produits

13.8 On trouvera dans le tableau 13.4 ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	2	2	1
1. Rapport du Secrétaire général à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	—	1	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	17	12	20
3. Réunions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	2	1	2	2
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	5	3	5	5
5. Examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par l'Assemblée générale	—	—	4	—
6. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	13	1	13
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
7. Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	3	4	4	3
8. Directives sur les instruments relatifs au terrorisme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	1	—	—	—
9. Manuel sur l'intégration des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme	—	1	—	—
10. Manuel pratique sur la mise en place de solutions de rechange à l'incarcération pour les combattants terroristes étrangers rapatriés	1	—	—	—
11. Manuel sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les services nationaux de lutte contre le terrorisme et de renseignement	1	1	—	—
12. Publications, guides et manuels de formation sur des questions thématiques particulières liées à la lutte contre le terrorisme	—	2	3	2
13. Appuyer les mesures juridiques et les capacités en matière de justice pénale pour prévenir et combattre le terrorisme (gamme de services)	—	—	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs en matière de rédaction législative et de stratégies et plans d'action ; consultations sur l'élaboration de plans d'assistance technique ; services consultatifs sur les visites du Comité contre le terrorisme ; appui technique aux institutions nationales de formation.				
Bases de données et autres supports numériques : tenue et mise à jour de la base de données législative relative à la lutte contre le terrorisme, de la base de données des autorités centrales nationales pour les affaires de lutte contre le terrorisme, de la plateforme d'apprentissage en ligne sur la lutte contre le terrorisme, de l'observatoire de la jurisprudence pour les Amériques et du réseau d'Asie centrale pour la prévention du terrorisme.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sommet parlementaire mondial sur le terrorisme ; promotion de la ratification des 19 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme ; brochures, dépliants et dossiers d'information sur le droit, la justice pénale et les domaines connexes ; Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance du site Web et des comptes sur les médias sociaux.				

Sous-programme 5 Justice

Objectif

13.9 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de consolider l'état de droit pour en faire le fondement du développement durable et, à cet effet, œuvrer à la prévention de la criminalité et au développement de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsabilisés qui soient conformes aux règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux autres instruments internationaux applicables.

Produits

13.10 On trouvera dans le tableau 13.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	4	1
1. Rapports à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	2	1
2. Documents de travail destinés aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	—	—	2	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	3	1
3. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1
4. Réunions tenues dans le cadre des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	—	—	2	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	4	5
5. Projets mondiaux visant à soutenir les États Membres dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale	4	4	4	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	40	40	40	40
6. Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation consacrés à la prévention du crime et à la justice pénale	40	40	40	40
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
7. Série de manuels sur la justice pénale	2	2	2	2

Sous-programme 6

Étude, analyse des tendances et criminalistique

Objectif

13.11 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'approfondir la connaissance des tendances concernant les questions liées aux drogues et à la criminalité, sur les plans tant thématique qu'intersectoriel, pour élaborer des politiques et concevoir des activités opérationnelles opportunes ayant notamment pour objet d'évaluer les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international.

Produits

13.12 On trouvera dans le tableau 13.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.6

Sous-programme 6 : Produit retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport destiné à la Commission des stupéfiants sur l'abus de drogues	1	1	1	1
2. Rapport destiné à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les tendances de la criminalité dans le monde	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de la Commission des stupéfiants sur l'abus de drogues	1	1	1	1
4. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les tendances de la criminalité dans le monde	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
5. Ateliers et cours de formation sur le contrôle des drogues, la prévention du crime et la criminalistique	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	9	10	10	10
6. Publications de recherche sur le contrôle des drogues et la prévention du crime	4	5	5	5
7. Publications sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle criminalistique	4	4	4	4
8. Revues sur les stupéfiants et sur la criminalité et la société	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	14	14	14
9. Activités ou documentation de recherche technique sur la surveillance des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites	5	5	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
10. Activités ou documentation techniques sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle de la criminalistique	9	9	9	9

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause en ce qui concerne les statistiques sur les drogues et la criminalité et en matière de criminalistique ; services consultatifs, appui et information à l'intention de gouvernements, d'organisations internationales, régionales et nationales, d'institutions et de laboratoires ; services consultatifs, appui et information à l'égard des enquêtes relatives aux drogues et à la criminalité ; services consultatifs, appui et information en matière de criminalistique (37).

Bases de données et autres supports numériques : statistiques internationales relatives à la criminalité, établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances en la matière ; statistiques internationales relatives aux drogues illicites ; base de données en ligne sur les saisies de drogues.

Sous-programme 7 Appui en matière de politiques

Objectif

13.13 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mener des politiques et des interventions opérationnelles cohérentes, ainsi que des réformes institutionnelles judicieuses, afin d'améliorer l'efficacité du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité et du fonctionnement de la justice pénale.

Produits

13.14 On trouvera dans le tableau 13.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	—	5	5	5
1. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gestion axée sur les résultats et de planification stratégique	—	1	1	1
2. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de sensibilisation et de communication à l'échelle mondiale	—	1	1	1
3. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de partenariats avec la société civile	—	1	1	1
4. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gouvernance de la sécurité urbaine	—	1	1	1
5. Gestion du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	—	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	14	30	33
6. Activités de formation sur la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption	—	9	15	18
7. Atelier sur la prise en compte systématique des objectifs de développement durable dans les plans nationaux	5	5	5	5
8. Activités de formation sur la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique	—	—	10	10
Publications (nombre de publications)	—	4	2	2
9. Publications se rapportant à la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption	—	2	1	1
10. Publications se rapportant à la gestion sur les résultats et à l'intégration du Programme 2030	—	2	1	1

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes en vue de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption ; supports d'information dans les domaines relevant des mandats de l'Office, notamment sur la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; initiatives de collecte de fonds et partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé (5).

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse (2) ; mise au point d'initiatives de collecte de fonds et de partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé au soutien du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Plateformes numériques et contenus multimédias : conception, maintenance et mise à jour du site Web de l'Office et gestion de sa présence sur les réseaux sociaux ; campagnes sur les médias sociaux, y compris contenus audiovisuels et textuels (10).

Sous-programme 8

Coopération technique et appui opérationnel

Objectif

13.15 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de doter les États Membres de programmes efficaces, rationnels et pertinents pour lutter contre les drogues et la criminalité.

Produits

13.16 On trouvera dans le tableau 13.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.8

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	20	18	22	18
Coopération technique et appui apporté sur le terrain pour les programmes régionaux et nationaux	20	18	22	18
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres et les partenaires sur les priorités stratégiques et programmatiques de l'ONUDC, les nouvelles initiatives et options, y compris les partenariats ; soutien stratégique et opérationnel sur le terrain et services de contrôle de fond ; services de conseil aux États Membres et aux parties prenantes sur les politiques, les stratégies et les cadres de coopération dans les domaines relevant du mandat de l'ONUDC.				
E. Activités d'appui				
Sûreté et sécurité : services de sûreté et de sécurité aux bureaux extérieurs.				

Sous-programme 9**Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale****Objectif**

13.17 L'objectif, auquel contribue le sous-programme, est de veiller au bon fonctionnement des organes intergouvernementaux de l'ONU chargés des questions liées à la drogue, à la criminalité et au terrorisme, ainsi qu'à la bonne exécution de leur mandat ; veiller à ce que l'Organe international de contrôle des stupéfiants s'acquitte de ses obligations conventionnelles qui consistent à encourager l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points ; permettre au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de s'acquitter de son rôle consultatif.

Produits

13.18 On trouvera dans les tableaux 13.9 et 13.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.9

Composante 1 (sous-programme 9) : produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	86	90	82	69
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur la coopération internationale en vue de lutter contre le problème mondial de la drogue et sur la prévention du crime et la justice pénale, y compris les rapports sur les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	5	7	22	4
2. Notes destinées au Conseil économique et social sur la contribution de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable	2	2	2	2
3. Rapports annuels destinés au Conseil économique et social sur la fréquence et la durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	4	4	4	4
4. Rapports annuels destinés à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	13	15	14	14
5. Rapports destinés aux réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	16	16	—	—
6. Rapports destinés à la Commission des stupéfiants	12	14	12	13
7. Rapports et notes du Secrétariat destinés aux organes subsidiaires, y compris sur leurs réunions, la coopération et la mise en œuvre des recommandations	30	30	24	30
8. Notes du Secrétariat destinées aux Commissions sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	2	2	2	2
9. Documentation destinée aux réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants	2	-	2	-
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	192	179	185	160
10. Réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	30	30	—	—
11. Réunions du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	—	—	33	—
12. Séances du Conseil économique et social	6	6	6	6
13. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	46	32	46	46
14. Réunions de la Commission des stupéfiants, y compris les réunions des organes subsidiaires de la Commission	96	99	86	96
15. Réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	12	12	12	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
16. Réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants	2	–	2	-
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	5	5	5
17. Rapport sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs	1	1	1	1
18. Répertoire des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux concernant le contrôle des drogues	1	1	1	1
19. Annexes et tableaux des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	3	3	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un soutien technique et fonctionnel aux Commissions sises à Vienne, aux représentants des États Membres, aux missions permanentes à Vienne et aux autres parties prenantes concernées par les travaux des Commissions ; envoi de notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues ; coordination et contrôle du suivi des activités prescrites dans les résolutions et décisions adoptées par les Commissions.				
Bases de données et supports numériques : maintenance et mise à jour de la base de données sur la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes et de leurs précurseurs ; maintenance et mise à jour de la base de données sur les résolutions et les décisions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; mise au point et mise à jour des pages Web sécurisées (3) à l'usage de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation et promotion de manifestations spéciales organisées par les Commissions, dont la publication annuelle du <i>Rapport mondial sur les drogues</i> (2).				
Relations extérieures et relations avec les médias : rédaction d'articles à publier sur le site Web de l'ONUDC, mettant en évidence les principales évolutions et nouveautés intervenues dans les travaux des Commissions et des congrès (4).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : conception et mise à jour de sites Web consacrés aux Commissions, aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et à la suite donnée au débat ministériel de la Commission des stupéfiants tenu en 2019 (5) ; gestion des différents comptes de médias sociaux, notamment Twitter (4), YouTube, Instagram (2) et Flickr (3) (Commission des stupéfiants, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016, congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale).				

Tableau 13.10

Sous-programme 9, composante 2 : Produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	52	58	52	52
1. Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	1	1	1	1
2. Rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Rapports sur le contrôle du mouvement des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs pour les besoins licites et sur l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques	8	8	8	8
4. Rapport sur les faits intervenus entre les sessions, rapport du Comité des questions financières et administratives, rapport du Comité permanent des évaluations et rapport sur l'application des décisions prises lors de sa précédente session, et rapports sur les questions examinées et les décisions prises par l'Organe international de contrôle des stupéfiants	11	11	11	11
5. Évaluation des besoins en stupéfiants, évaluation des besoins en substances psychotropes et évaluation des besoins licites en précurseurs de stimulants de type amphétamine	6	6	6	6
6. Évaluation du respect de l'ensemble des traités par les États, rapport sur les mesures visant à garantir l'exécution des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, rapports sur les missions menées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants et études spécifiques sur les recommandations formulées par l'OICS et évaluation de leur application par les États Membres	23	29	23	23
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	98	88	98	98
7. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	58	60	60
8. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	12	18	18
9. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	18	20	20
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	98	88	98	98
10. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	58	60	60
11. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	12	18	18
12. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	18	20	20
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	12	4	4
13. Cours de formation à l'intention des autorités nationales visant à les aider à mieux appliquer les traités relatifs au contrôle des drogues et à améliorer l'accès aux substances placées sous contrôle international destinées à un usage médical et scientifique tout en en prévenant le détournement et l'utilisation illicite	8	12	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	56	56	56	56
14. Mises à jour mensuelles des estimations et évaluations des besoins médicaux et scientifiques en stupéfiants et substances psychotropes	24	24	24	24
15. Mise à jour annuelle des formulaires de communication d'informations sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs que les États Membres sont tenus de présenter au titre des conventions de 1961, 1971 et 1988 et des résolutions connexes du Conseil économique et social, et mise à jour annuelle des listes de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs placés sous contrôle en vertu des trois conventions	12	12	12	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
16. Mise à jour périodique des tableaux répertoriant les pays qui soumettent à autorisation l'importation des substances des Tableaux III et IV de la Convention de 1971, et mise à jour annuelle de la liste de surveillance internationale spéciale de produits chimiques non inscrits aux Tableaux	5	5	5	5
17. Annonces mensuelles sur des questions liées au contrôle des drogues et au respect des traités, et mise à jour des supports de formation destinés aux autorités nationales sur la mise en œuvre des dispositions de trois conventions relatives au contrôle des drogues	15	15	15	15

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : missions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants visant à examiner l'application des conventions et à formuler des recommandations tendant à améliorer l'adhésion aux traités et leur mise en œuvre, l'idée étant de garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle international tout en en prévenant le détournement, le trafic et l'abus.

Bases de données et supports numériques : Système international de contrôle des drogues ; Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES) ; Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) ; Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) ; Système de notification des incidents du Projet « ION ».

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations parallèles tenues en marge des réunions intergouvernementales.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et conférences de presse sur les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ; réponses aux demandes des médias ; déclarations des membres de l'OICS aux réunions intergouvernementales ; bulletins d'information à l'intention des États ; diffusion des recommandations et des positions de l'OICS auprès des décideurs et du grand public.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance du site web de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et des espaces réservés à ses membres et aux autorités nationales compétentes.

Programme 14

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

34/180	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
50/42	Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
50/203	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action	73/146	Traite des femmes et des filles
54/4	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	73/149	Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines
S-23/2	Déclaration politique	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
S-23/3	Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
62/136	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/289	Cohérence du système des Nations Unies		
66/130	Participation des femmes à la vie politique		
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	74/235	Participation des femmes au développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

76 (V)	Communications relatives à la condition de la femme	2005/232	Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
304 (XI)	Rapport de la Commission de la condition de la femme (quatrième session)		
1992/19	Communications relatives à la condition de la femme	2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme
1996/6	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2015/6	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
1999/257	Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de continuer de mener à bien son mandat		

Conclusions concertées et déclarations ministérielles du Conseil économique et social

1997/2 Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies (voir [A/52/3/Rev.1](#), chap. IV.A)

Résolutions du Conseil de sécurité

[1325 \(2000\)](#),
[1820 \(2008\)](#),
[1888 \(2009\)](#),
[1889 \(2009\)](#),
[1960 \(2010\)](#),
[2106 \(2013\)](#),
[2122 \(2013\)](#),
[2242 \(2015\)](#),
[2467 \(2019\)](#)
et [2493 \(2019\)](#)

Les femmes et la paix et la sécurité

Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme

1996	Résolution 40/9 : Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques : pauvreté	2003	La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
1996	Les femmes et les médias		
1996	La garde des enfants et autres personnes à charge, y compris le partage des tâches et des responsabilités familiales	2004	Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes
1997	Les femmes et l'environnement	2004	L'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits
1997	L'accès des femmes au pouvoir et leur participation à la prise de décisions		
1997	Les femmes et l'économie		
1997	L'éducation et la formation des femmes	2006	Renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail
1998	La violence à l'égard des femmes		
1998	Les femmes et les conflits armés		
1998	Les droits fondamentaux des femmes		
1998	Filles et petites filles	2006	Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions
1999	Les femmes et la santé		
1999	Mécanismes institutionnels de promotion des femmes	2007	Élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles
2001	Les femmes, les filles et le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise	2008	Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
2001	La situation des femmes et toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	2009	Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida
2002	L'élimination de la pauvreté à l'heure de la mondialisation, notamment grâce au renforcement du pouvoir des femmes tout au long de leur vie	2011	Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent
2002	Gestion de l'environnement et atténuation des catastrophes naturelles		

2013	L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	2017	Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution
2014	Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles	2018	Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural
2015	Résolution 59/1 : Déclaration politique proclamée à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2019	Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles
2016	L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable		

Décisions du Conseil d'administration

2017/5	Plan stratégique 2018-2021 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
--------	--

Programme de travail

Sous-programme 1

Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

Objectif

14.1 L'objectif est de progresser dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris en ce qui concerne le plein exercice des droits fondamentaux par ces dernières.

Produits

14.2 On trouvera dans le tableau 14.1 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur l'amélioration de la situation des femmes	2	2	2	2
2. Rapports présentés au Conseil économique et social, notamment sur l'intégration des questions de genre dans le système des Nations Unies	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme sur les aspects normatifs des travaux d'ONU-Femmes	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	52	52	52	46
4. Séances de l'Assemblée générale, y compris les séances et les réunions informelles des Deuxième et Troisième Commissions	16	16	16	10
5. Séances du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité	3	3	3	3
6. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
7. Séances de la Commission de la condition de la femme, y compris les consultations du Bureau et les séances de la Commission tenues conformément à l'organisation de ses travaux	32	32	32	32
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
8. Network (coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions relatives à la situation des femmes)	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	8
9. Documents directifs sur la parité des sexes dans le système des Nations Unies, sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et sur l'établissement de feuille de résultats relative au Plan d'action et la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes par les équipes de pays des Nations Unies	5	5	5	8
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : dialogues, tables rondes et manifestations parallèles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; consultations d'experts sur la prise en compte des questions de genre et la parité des sexes.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des sites Web d'ONU-Femmes et de Women Watch.				

Sous-programme 2

Politiques et programmes

Objectif

14.3 L'objectif est de redoubler d'efforts en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des sexes, entre autres dans les domaines du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, notamment en dirigeant, en coordonnant et en promouvant des mesures visant à assurer le respect du principe de responsabilité à cet égard dans le système des Nations Unies.

Produits

14.4 On trouvera dans le tableau 14.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	12	9	12
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur la violence à l'égard des femmes, la traite des femmes, l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, la participation des femmes au développement, l'amélioration de la situation des femmes et des filles dans les zones rurales et la violence à l'égard des travailleuses migrantes	4	6	3	6
2. Rapports présentés au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme, notamment sur les thèmes prioritaires et la liste confidentielle	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	60
4. Projets sur les initiatives « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » et « Des villes sûres et des espaces publics sûrs »	2	2	2	60
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	4	3	33
5. Formations sur l'égalité des sexes et sur la prise en compte des questions de genre dans le domaine de la macroéconomie	—	2	1	3
6. Formations sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
7. Formations sur la budgétisation tenant compte des questions de genre	1	1	1	1
8. Formations sur les statistiques genrées	—	—	—	28
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
9. Inventaire des activités menées pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes	1	1	1	1
10. Publication intitulée <i>Le progrès des femmes dans le monde</i>	1	1	—	1
11. Publication sur Beijing + 25	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	3	2	4
12. Rapports des réunions du groupe d'experts sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme	1	1	1	1
13. Notes d'orientation sur les services essentiels pour faire face à la violence à l'égard des femmes et sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques macroéconomiques	2	1	—	2
14. Supports didactiques sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et du programme consacré à cette question	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien et assistance techniques aux gouvernements qui en font la demande et aux organisations non gouvernementales sur l'accès des femmes aux marchés et services financiers, la budgétisation tenant compte des questions de genre, les plans nationaux et locaux de développement tenant compte des

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
questions de genre et les politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des sexes ; assistance technique aux fins du renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion des femmes dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des sexes ; appui à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment une assistance au niveau national dans le cadre de l'élaboration des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité ; consultation d'experts sur les thèmes et questions prioritaires en vue de la session de la Commission de la condition de la femme ; établissement de la publication <i>Le progrès des femmes dans le monde</i> ; conseils techniques et participation aux équipes de pays des Nations Unies et direction ou coordination des groupes thématiques sur l'égalité des sexes aux fins d'une meilleure prise en compte des questions de genre dans tous les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ; appui technique aux ministères des finances, de la planification et des affaires féminines qui en font la demande aux fins de l'intégration des questions de genre dans les politiques macroéconomiques et les politiques relatives aux systèmes de protection sociale, au travail décent et à l'économie des services à la personne, l'objectif étant d'atteindre les objectifs de développement durable.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures visant à promouvoir la Commission de la condition de la femme et brochures et dépliants sur divers sujets pertinents visant à promouvoir la non-discrimination et l'autonomisation des femmes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués destinés aux médias et autres sur divers sujets liés aux femmes, notamment sur les publications phares d'ONU-Femmes.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des plateformes Web sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes, la participation des femmes à la vie politique et l'égalité des sexes dans la lutte contre le VIH/sida, ainsi que de la Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes.				
Services de bibliothèque : conservation de divers documents aux fins de la préservation de la mémoire institutionnelle d'ONU-Femmes.				

Programme 15

Développement économique et social en Afrique

Orientations générales

Mandats et considérations générales

15.1 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil économique et social dans la résolution 671 A (XXV).

15.2 Par son action en faveur du développement économique et social de l'Afrique, la CEA aidera les États membres africains à créer des sociétés prospères et inclusives où la plupart des citoyens sont à l'abri du besoin et des privations. Pour qu'ils puissent atteindre les résultats escomptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et dans l'Agenda 2063, les États membres africains doivent impérativement bénéficier d'un appui intégré en matière de politiques et de capacités visant à accélérer la transformation et la diversification structurelles de leur économie. Dans ce contexte, la CEA a un rôle clé à jouer en fournissant des plateformes régionales spécialisées, en entreprenant des travaux de recherche de pointe sur les politiques générales et en apportant un appui en matière de capacités et des conseils stratégiques au niveau national. Visant à renforcer la capacité des gouvernements d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour le développement durable, l'appui de la CEA s'inscrit également dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

15.3 La stratégie du programme de la CEA repose sur une approche intégrée et cohérente selon laquelle les sous-programmes sont planifiés et exécutés ensemble, l'accent étant mis sur les changements transformationnels dans les domaines clés et sur une contribution mesurable au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Dans l'exercice de son mandat, la CEA continuera à se concentrer sur cinq orientations stratégiques :

- a) Tirer parti de sa position et de son avantage unique pour favoriser des solutions locales et adapter les solutions mondiales aux problèmes du continent ;
- b) Formuler des politiques pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois en vue de la transformation de l'Afrique ;
- c) Concevoir et appliquer des modèles de financement et d'exécution pour le développement de capacités humaines et d'infrastructures physiques et sociales ;
- d) Promouvoir les idées et les initiatives visant à favoriser une intégration régionale plus poussée et le développement des biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et compte tenu des effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité ;
- e) Défendre la position commune de l'Afrique sur la scène internationale et élaborer des solutions régionales pour contribuer à résoudre les problèmes de gouvernance à l'échelle mondiale.

15.4 Pour suivre ces orientations stratégiques, la CEA compte sur trois fonctions essentielles, qui se retrouvent dans ses différents sous-programmes. Il s'agit de ses fonctions de mobilisation, de réflexion et d'appui, définies ci-dessous :

a) Mobilisation : offrir des tribunes multilatérales et multipartites, contribuant à renforcer le multilatéralisme aux niveaux régional et mondial ;

b) Réflexion : réaliser des travaux de recherche et d'analyse interdisciplinaires sur les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres et l'Afrique dans son ensemble, tout en favorisant l'apprentissage et le développement par les pairs ;

c) Appui : fournir des conseils et un appui directs aux États membres, notamment par la coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies.

15.5 La Commission continuera d'exploiter le secteur privé en tant que moteur de la production et de la productivité, créateur d'emplois et fournisseur de nouveaux modes de financement du développement. Elle s'emploiera par conséquent à renforcer sa collaboration avec le secteur privé pour appuyer des politiques qui lui sont favorables.

15.6 Face à la pandémie de COVID-19, la Commission continuera d'être un espace où les États membres pourront élaborer une position africaine commune pour leur collaboration avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux, et produire des connaissances et des solutions en vue de l'apprentissage et de l'apprentissage par les pairs. Compte tenu de la nature évolutive de la crise, la Commission évaluera en permanence les estimations des incidences socioéconomiques de la COVID-19 sur l'Afrique, notamment les mesures budgétaires immédiates nécessaires à la relance de l'économie, en mettant l'accent sur les liens entre les produits pharmaceutiques et la sécurité alimentaire dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. La Commission aidera également les gouvernements à ajuster leurs cadres budgétaires et monétaires, compte tenu de la lutte contre la COVID-19 et de la nécessité de renforcer les effets des initiatives commerciales sur la création d'emplois. Pour répondre aux préoccupations des pays africains concernant les incidences de la COVID-19 sur leur société et leur économie, la Commission continuera de travailler avec les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour concevoir des stratégies et des politiques de nature à créer un environnement favorable au développement d'industries, notamment de l'industrie pharmaceutique, qui puissent répondre aux besoins et aux défis des pays africains dans la lutte contre l'épidémie actuelle de la COVID-19 et contre toute flambée épidémique future. En collaboration avec le système des coordonnateurs résidents, la Commission s'efforcera de relier ses recommandations de politique générale aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans la région afin que les gouvernements les appliquent efficacement.

15.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Les priorités politiques des États membres sont axées sur la mise en œuvre du Programme 2030, des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ; et des mesures collectives sont coordonnées pour lutter contre l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 ;

b) Les États membres continuent de coopérer les uns avec les autres et fournissent des orientations politiques au secrétariat par l'intermédiaire des plateformes et organes intergouvernementaux de politique générale, malgré les effets de la COVID-19 ;

c) Les communautés économiques régionales restent attachées à la mise en œuvre des cadres de développement convenus aux niveaux international et régional

et continuent de coopérer les unes avec les autres conformément à leurs engagements à cet égard ;

d) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour permettre à la Commission de s'acquitter de son mandat en tenant compte des dispositions pertinentes des cadres de l'Union africaine et de l'ONU sur la paix, la sécurité et le développement (Agenda 2063 et Programme 2030) et des résolutions adoptées à la session de 2019 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

15.8 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. C'est ainsi que l'objectif du sous-programme 6 est d'aider les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte, ainsi qu'à intensifier la mise en œuvre de leurs politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, afin de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes en Afrique. Le sous-programme permet également d'apporter un appui technique aux autres sous-programmes de la Commission pour que les questions de genre soient prises en compte dans leur programme de travail. Cet appui comprend une assistance technique aux États membres afin qu'ils intègrent les questions de genre dans leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, et pour surmonter l'insécurité du régime foncier et les préjugés sexistes ; produire et diffuser des statistiques ventilées par sexe ; renforcer le réseau des points focaux pour les données ventilées par sexe ; mener des travaux de recherche sur les politiques, notamment sur les questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles et de commerce ; et assurer le financement public des programmes d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Au titre de ce sous-programme, la CEA s'emploie également à renforcer les capacités des États membres par des services d'appui technique, des services consultatifs et des formations pratiques adaptés à leurs besoins dans les domaines suivants : gestion des politiques économiques et des politiques de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles ; entrepreneuriat féminin ; gestion des finances publiques tenant compte des questions de genre ; intégration des questions de genre et du dividende démographique dans les politiques et programmes nationaux.

15.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le modèle d'activité de la CEA s'inspirera des modalités issues des réformes en cours au sein de l'ONU pour qu'il y ait une mise en œuvre concertée d'initiatives intersectorielles concernant différents objectifs et cibles et pour relier efficacement les différents niveaux, régional, sous-régional et national. Il s'agit notamment de travailler avec les coordonnateurs résidents à travers le continent, qui sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les opérations de développement au niveau des pays. La collaboration sera également renforcée avec les entités régionales des Nations Unies par l'intermédiaire de coalitions thématiques afin qu'il y ait une meilleure coordination des initiatives et une contribution collective efficace à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, la CEA fera en sorte que ses supports de connaissances soient plus visibles et plus accessibles aux États membres, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies grâce à un effort de diffusion plus ciblé, notamment par l'intermédiaire des services de formation en ligne et sur site qu'offre l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

15.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, les cadres communs de l'Union africaine et de l'ONU sur la paix, la sécurité et le développement, tels que l'Agenda 2063 et le Programme 2030, et maintenant aussi sur les droits humains,

seront l'occasion d'une coordination plus large et plus étroite entre les institutions des Nations Unies, afin qu'elles agissent en parfaite harmonie dans le cadre de leur coopération avec l'Union africaine. Par conséquent, forte de son rôle de coordonnatrice principale de l'action du système des Nations Unies à l'appui des activités menées par la Commission de l'Union africaine dans les domaines prioritaires de développement, la CEA apportera son aide aux États membres et favorisera les activités permettant de relier les cadres susmentionnés, dans le plein respect de son mandat. Il s'agira notamment d'activités renforçant les liens entre paix et sécurité, droits humains et développement, tout en favorisant la coordination interinstitutionnelle et les partenariats multisectoriels. Ceux-ci ont pour but d'établir les activités, programmes et projets communs des plateformes régionales qui contribueront à la réalisation des objectifs du cadre de développement dans le contexte des cinq orientations stratégiques de la CEA énumérées ci-dessus et basées sur les priorités de l'Union africaine. En outre, la CEA continuera de tirer parti de son partenariat stratégique avec la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé afin de promouvoir les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

15.11 S'agissant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, la Commission continuera à tirer parti des partenariats à valeur ajoutée fondés sur le principe du renforcement de la complémentarité et de l'impact sur le développement. Ainsi, elle pourra mieux faire face à l'évolution des besoins des États membres dans le cadre des possibilités nouvelles ou naissantes qui s'offrent à eux.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.12 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	60/1 60/222	Document final du Sommet mondial de 2005 Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire	61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	64/215 64/222	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	69/237	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, en particulier aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	65/214	Droits de l'homme et extrême pauvreté
59/228	Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau		

65/240	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et assurer l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
65/274	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
66/130	Participation des femmes à la vie politique	70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
66/137	Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme	70/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
66/224	Autonomisation des populations et développement	70/218	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	70/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
68/145	Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies	71/220	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	71/242	Coopération pour le développement industriel
68/238	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
69/232	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	71/244	Coopération Sud-Sud
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	71/289	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	71/315	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
70/153	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	72/169	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
70/155	Le droit au développement	71/231	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
70/159	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme	72/234 ; 74/235	Participation des femmes au développement
70/184	Technologies de l'information et des communications au service du développement	72/266	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
70/187	Commerce international et développement	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
		73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

73/241	Migration internationale et développement	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	74/242	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies
74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Résolutions du Conseil économique et social

2017/9	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2017/28	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
		2018/23	Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable	963 (LII)	Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
822 (XXXI)	Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales ; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales	964(LII)	Plan-programme et budget-programme 2020
928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement	965(LII)	Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
929 (XLVIII)	Troisième Conférence internationale sur le financement du développement	966(LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)
937 (XLIX)	Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux	967(LII)	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
938 (XLIX)	Présentation de rapports intégrés et suivi du développement durable		
939 (XLIX)	Forum régional africain pour le développement durable	968(LII)	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
941 (XLIX)	Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information	969(LII)	Initiative sur la numérisation et l'économie numérique
962 (LII)	Données et statistiques		

Produits

15.13 On trouvera dans le tableau 15.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 15.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	5	5
1. Réunions de coordination sur le Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	—	—	2	2
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	—	—	2	2
5. Rapports sur la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	—	—	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui à la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lancement de campagnes de sensibilisation et de promotion auprès des États membres.				

Activités d'évaluation

15.14 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Évaluation à mi-parcours du Centre africain pour la politique commerciale ;
- b) Évaluation du Centre africain de développement minier ;
- c) Autoévaluation de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
- d) Autoévaluation de la session du Forum régional africain pour le développement durable tenue en 2019 ;
- e) Évaluation des activités de renforcement des capacités dans les domaines suivants : i) conception et mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à soutenir la création de villes durables et ouvertes en Afrique ; ii) renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques, de prévision et de planification du développement en Afrique ; iii) renforcement des moyens dont disposent les pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour mener des auto-évaluations efficaces et mettre en œuvre les plans d'action nationaux.

15.15 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe ci-dessus pour tous les sous-programmes au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020.

15.16 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Évaluation de deux domaines thématiques dans le domaine de la modélisation macroéconomique et des statistiques, dans les sous-programmes 1 et 4 ;
- b) Évaluation des manifestations de premier plan (session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Forum régional africain pour le développement durable) ;
- c) Évaluation du projet sur le dividende démographique, compte tenu des questions de genre : points d'ancrage de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et en Asie et Pacifique ;
- d) Évaluation du projet sur la définition, l'estimation et la diffusion des statistiques sur les flux financiers illicites en Afrique ;
- e) Évaluation du projet consistant à mesurer, suivre et améliorer les résultats en matière d'intégration régionale au sein des régions de la CEA, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;
- f) Évaluation du projet sur le renforcement des capacités en vue de la réalisation et du suivi fondés sur des données probantes des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique.

Programme de travail

Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance

Objectif

15.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique grâce au renforcement de la planification des activités de développement, de l'analyse macroéconomique et de la gestion financière ainsi que de la gouvernance du secteur public.

Stratégie

15.18 Pour contribuer au renforcement de la planification des activités de développement en Afrique, le sous-programme prévoit des supports de connaissance, tels que le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, et des outils pertinents pour les politiques, tels que la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, afin d'aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des plans de développement nationaux alignés sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, et à en suivre les résultats. Des réunions régionales et d'experts seront organisées pour diffuser ces produits de connaissance, échanger des données d'expérience et renforcer les capacités dans ce domaine. Il est également prévu de fournir une assistance technique et de mettre en place des initiatives spécifiques à chaque pays afin de renforcer les institutions de planification du développement. Le travail qui sera effectué devrait

avoir pour résultat une approche plus coordonnée et intégrée de la conception et de la mise en œuvre des politiques et entraîner des progrès plus rapides dans la réalisation des objectifs de développement durable. On continuera de rendre compte des progrès réalisés par l'établissement de rapports annuels et de tenir des réunions avec les pays les moins avancés en vue du dialogue politique et de la fourniture de services de conseil concernant les initiatives nationales de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), ce qui devrait accélérer un reclassement durable des pays africains les moins avancés et aider les États membres à avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la création d'un cadre directif qui assure la cohérence, la coordination ainsi qu'une mobilisation et une affectation efficaces des ressources. Parmi les résultats déjà obtenus, on peut citer l'adoption par 18 pays (Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe) de la boîte à outils intégrée de planification et d'établissement de rapports et l'inscription au portail de leurs plans de développement nationaux (cadres de résultats), qui sont en cours d'alignement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Pour cinq de ces pays (Éthiopie, Ouganda, Seychelles, Soudan et Zambie), le module d'alignement compris dans la boîte à outils est achevé.

15.19 Pour contribuer au renforcement de l'analyse macroéconomique, le sous-programme prévoit de produire des supports de connaissance et des documents stratégiques de haute qualité, comme le *Rapport économique sur l'Afrique*, d'organiser et d'enrichir par des contributions diverses conférences et ateliers, notamment la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et de mener des activités de renforcement des capacités et de conseil qui favorisent l'échange de connaissances et d'idées. Le travail qui sera effectué permettra d'aider les États membres à atteindre les cibles 1.a et 1.b associées à l'objectif de développement durable et devrait avoir pour résultat l'utilisation accrue de nouvelles idées et d'outils de modélisation et de prévision macroéconomiques dans l'analyse, la formulation et la mise en œuvre des politiques, de sorte à favoriser la transformation structurelle et une croissance inclusive soutenue. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les prévisions et les simulations des produits des modèles macroéconomiques qui ont servi lors des négociations des pays avec les donateurs (Djibouti et Gambie) ou dans le cadre de leurs discussions budgétaires (Ghana).

15.20 Pour contribuer au renforcement de la gestion des finances et la gouvernance économique du secteur public, le sous-programme fera des études et produira des supports de connaissance tels que le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, organisera des ateliers et des séminaires et travaillera avec des partenaires internes et externes, tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Consortium sur les flux financiers illicites. Le travail qui sera effectué permettra d'aider les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs 16 et 17, et devrait avoir pour résultat une plus grande mobilisation des ressources publiques nationales et internationales consacrées au développement et à l'investissement dans les domaines prioritaires.

15.21 Parmi les résultats déjà obtenus, citons les réformes visant à faciliter une meilleure imposition des sociétés multinationales, qui ont fourni des solutions de remplacement et des politiques complémentaires aux décideurs africains ; c'est ainsi que le Mozambique et l'Afrique du Sud ont pris la décision de geler ou de revoir les conventions relatives à la double imposition, tandis que d'autres ont introduit de nouveaux outils informatiques pour repérer les manipulations des prix des marchandises échangées. En outre, une méthodologie de mesure des aspects commerciaux des flux financiers illicites a été mise en place et le Nigeria a lancé un

processus pour recenser les cadres de données existants et les besoins en capacités en vue d'élaborer des modalités de mesure de ces flux.

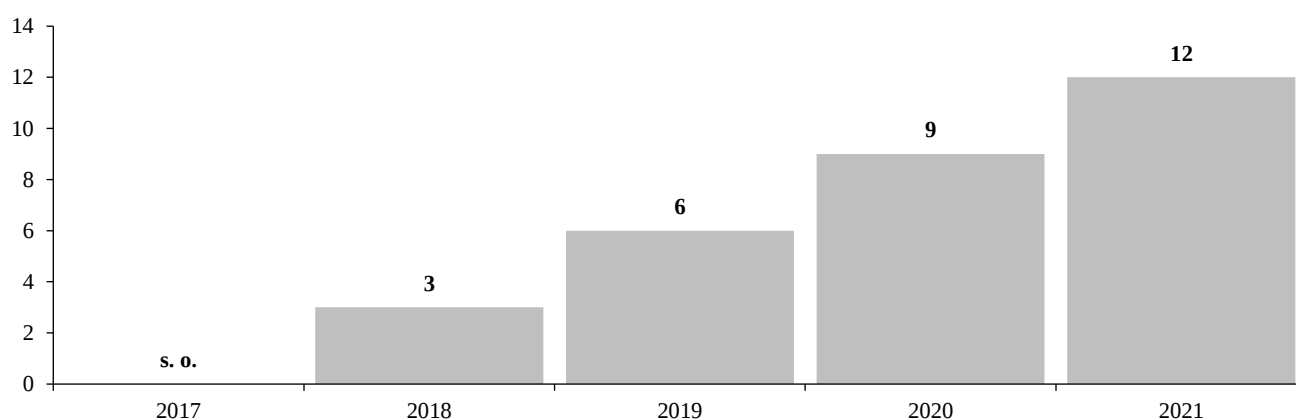
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : un modèle macroéconomique pour orienter l'élaboration et l'analyse des politiques (résultat déjà défini pour 2020)

15.22 Les travaux relatifs à l'élaboration du modèle macroéconomique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à parvenir à la transformation structurelle, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.I

Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui tirent parti du modèle macroéconomique pour analyser des politiques et formuler des conseils



Abréviation : s.o.= sans objet.

Résultat 2: lutte contre les flux financiers illicites pour améliorer la mobilisation des ressources nationales (nouveau résultat)

15.23 Aujourd'hui, l'Afrique est la région qui gagnerait le plus à améliorer la collecte des recettes publiques, dont l'absence pose de grands défis pour le financement du développement. Elle en tirerait un meilleur parti si elle mettait fin à la perte massive de ressources due aux flux financiers illicites, phénomène généralisé qui limite considérablement la mobilisation des ressources nationales dans la région. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est impératif que l'ONU soutienne les efforts visant non seulement à accroître les ressources nationales, mais aussi à les garder dans les pays.

15.24 Le sous-programme prévoit d'aider les États membres à augmenter leurs recettes intérieures pour financer le développement durable, conformément à l'objectif 17 et à l'indicateur 16.4.1 relatif à l'objectif 16. La CEA, la CNUCED et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime collaborent pour définir une formule et une méthodologie de travail permettant de mesurer les flux financiers illicites ; et l'indicateur 16.4.1 est passé au niveau 2. Quand ils ont les moyens de

mesurer les flux financiers illicites, les États sont capables de mettre en place des mesures appropriées et de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. La CEA collabore également avec la Commission de l'Union africaine, le Nigéria et d'autres États membres pour définir une position commune sur la récupération des biens, dans le contexte des flux financiers illicites. Les travaux pilotes réalisés à ce jour avec le Nigéria, qui seront reproduits et adaptés à d'autres pays africains, ont permis de déterminer et de valider les secteurs clés, les indicateurs et les données institutionnelles nécessaires pour mesurer ces flux au Nigéria, et serviront de base à un projet d'élaboration de lignes directrices sur la mesure des flux financiers illicites. Ces lignes directrices permettront au Nigéria, d'abord, et à d'autres pays ensuite, de quantifier ces flux et de prendre des mesures pour y faire face, ce qui améliorera la gestion des finances publiques et la gouvernance économique dans la région.

Situation interne et réponse

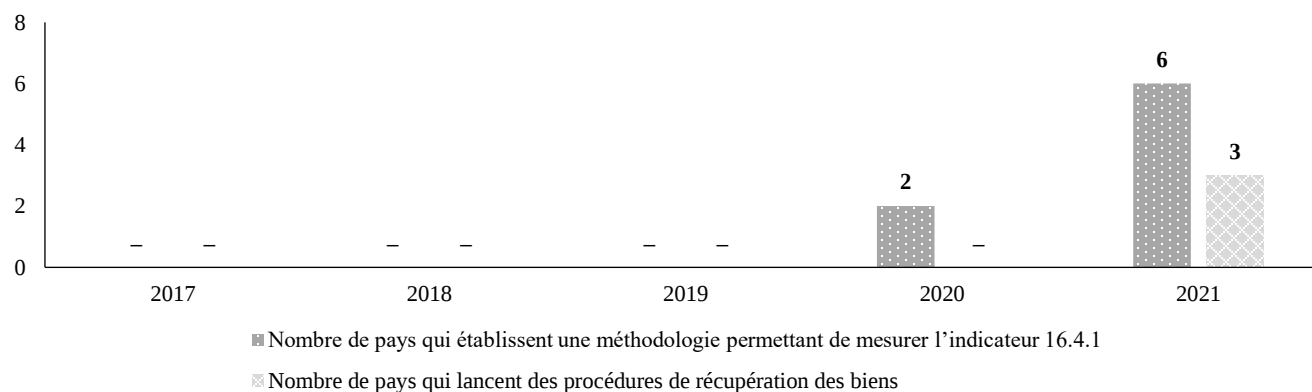
15.25 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'existence des flux financiers illicites est connue de manière empirique, mais les données concrètes sont insuffisantes pour que l'on puisse, dans chaque pays, en trouver la source, en évaluer les pertes, en connaître la destination, et concevoir des moyens et des méthodes permettant de récupérer les biens perdus. La CEA a donc du mal à donner aux pays l'aide dont ils ont besoin pour lutter efficacement contre les flux financiers illicites et récupérer les biens. En réponse, le sous-programme augmentera les activités d'analyse dans les pays afin de recenser les données disponibles ou manquantes, de sorte à connaître la source des flux illicites dans les pays et faciliter l'élaboration de stratégies et de méthodes visant à combattre ce phénomène.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.26 Le travail effectué devrait contribuer à améliorer la gestion financière et la gouvernance du secteur public, comme devrait le montrer le fait que six pays élaborent une méthodologie pour mesurer les flux financiers illicites (indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs) et que trois pays de la région lancent des procédures de récupération des biens volés (contre zéro actuellement). Ces travaux permettront d'améliorer le niveau et la gestion des ressources financières nationales et de renforcer les structures de gouvernance économique afin de réduire les flux financiers illicites.

Figure 15.II

Mesure des résultats : nombre de pays qui établissent des méthodologies pour mesurer la valeur des flux financiers illicites (en application de l'indicateur 16.4.1 relatifs aux objectifs)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.27 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/180	L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable	65/286	Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
51/191	Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales	65/313	Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
54/128	Lutte contre la corruption	65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement	66/209	Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
60/34	Administration publique et développement	66/256	Les Nations Unies dans la gouvernance mondiale
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international	70/188	Système financier international et développement
65/123	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire	71/36	Prévention et lutte contre le financement du terrorisme
65/169	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	71/216	Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Résolutions du Conseil économique et social

2005/3	Administration publique et développement	2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous		

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures	935 (XLVIII)	Pays les moins avancés
865 (XLII)	Crise financière et économique mondiale	962 (LII)	Données et statistiques
879 (XLIV)	Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique	967 (LII)	Pays les moins avancés d'Afrique
896 (XLV)	Flux financiers illicites en provenance d'Afrique	966 (LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique
916 (XLVII)	Flux financiers illicites		

Produits

15.28 On trouvera dans le tableau 15.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	4	—
2. Comité de la gouvernance économique	—	—	4	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	7	2	6
3. Projet sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique	1	1	1	1
4. Mise au point et adaptation du modèle macroéconomique de la CEA, et formation au modèle pour certains pays	—	5	—	4
5. Programme de stages pour jeunes économistes africains destiné à renforcer leur capacité de formuler, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et programmes de développement	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	6	2
6. Atelier de modélisation macroéconomique – pour un échange de données d'expérience entre les décideurs et les experts en modélisation macroéconomique d'Afrique	—	—	2	2
7. Atelier de formation sur les finances publiques en Afrique	—	—	2	—
8. Séminaire sur les outils de planification du développement	—	—	2	—
Publications (nombre de publications)	2	3	2	3
9. Rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
10. <i>Rapport économique sur l'Afrique</i>	1	1	1	1
11. <i>Rapport sur la gouvernance en Afrique</i>	—	1	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	6	10	10
12. Notes d'orientation sur les questions économiques émergentes et les obstacles à la croissance et au développement en Afrique	3	2	3	3
13. Documents de recherche sur les questions émergentes liées à l'analyse macroéconomique, à la gouvernance économique et aux finances publiques	4	4	3	3
14. Perspectives économiques trimestrielles de l'Afrique	—	—	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux États membres sur les nouvelles questions macroéconomiques et de gouvernance et la planification du développement ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le domaine des auto-évaluations nationales et de l'intégration des résultats de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et processus connexes.				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui sert de tribune pour l'examen des questions économiques émergentes en Afrique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : concernant la planification du développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

Sous-programme 2

Intégration régionale et commerce

Objectif

15.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la coopération et l'intégration régionales entre les États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements.

Stratégie

15.30 Pour contribuer à l'intensification des échanges commerciaux, le sous-programme continuera de travailler avec la Commission de l'Union africaine, les bureaux des coordonnateurs résidents et la CNUCED, ainsi qu'avec les partenaires de développement, pour aider les États membres à obtenir l'accès aux marchés et aux débouchés commerciaux de la Zone de libre-échange continentale africaine tout en atténuant les effets négatifs potentiels (poussée des importations, dumping, risques de perte de recettes douanières) dans le cadre des programmes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres questions commerciales multilatérales et bilatérales telles que les protocoles commerciaux régionaux, la loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique et les accords de partenariat économique. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre aux pays de mettre en œuvre leurs stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, élaborées avec l'appui technique de la CEA. Parmi les résultats déjà obtenus citons la signature par 54 membres de l'Union africaine (sur 55) de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la ratification de l'Accord par 27 de ces pays et l'élaboration de neuf stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Accord. Le sous-programme prévoit aussi une assistance technique pour la mise en œuvre de la stratégie africaine de transformation numérique au niveau des politiques, en tant que programme commun de numérisation pour le continent, ce qui devrait transformer la manière dont les secteurs public et privé fonctionnent, contribuant ainsi à aider les États membres à atteindre la cible 8.2 associée à l'objectif de développement durable. En outre, le sous-programme s'appuiera sur les conclusions générales des principaux supports de connaissances de la CEA lors de réunions et d'ateliers, qui devraient créer une interface plus cohérente, coordonnée et réactive entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les zones de libre-échange et unions douanières des communautés économiques régionales. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration de la stratégie de transformation numérique, la CEA faisant partie de l'équipe qui a aidé la Commission de l'Union africaine à rédiger la stratégie numérique pour l'Afrique. Le projet a été examiné par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les technologies de la communication et de

l'information lors de sa réunion de novembre 2019, et soumis à la Conférence de l'Union africaine pour examen et adoption lors de sa session de février 2020.

15.31 Pour favoriser une meilleure industrialisation, le sous-programme prévoit d'élaborer et de diffuser des outils, des instruments et des lignes directrices de politique générale et de contribuer au recensement des possibilités de diversification, de valeur ajoutée et de développement de grappes industrielles et manufacturières pour les États membres à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, principalement dans le but de favoriser la réalisation de la cible 9.2 associée à l'objectif de développement durable. Il prévoit également d'apporter un appui technique aux États membres, ce qui devrait garantir la cohérence des politiques commerciales et industrielles et leur harmonisation avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063. En outre, le sous-programme prévoit d'organiser des cours de formation qui devraient contribuer aux programmes de travail des États membres (en particulier les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales) pour la mise en œuvre des cadres de coopération régionale existants, tels que le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : aboutir à la diversification des capacités et des modes de production, contribuant ainsi à l'accélération de l'industrialisation en Afrique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la suite donnée aux recommandations fondées sur des données probantes et énoncées dans des publications phares telles que le *Rapport économique sur l'Afrique* (éditions de 2014, 2015 et 2016) et le rapport spécialisé publié en 2016 intitulé *Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique*, que les pays africains traitant avec des investisseurs non africains peuvent utiliser.

15.32 Pour favoriser l'investissement, le sous-programme prévoit de fournir aux États membres des services consultatifs sur le renforcement de la formulation et de la mise en œuvre des politiques nationales, régionales et continentales de concurrence, des politiques de propriété intellectuelle et des mesures de facilitation des investissements. Le sous-programme prévoit aussi de fournir des services de conseil et de formation aux négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à la lumière de la deuxième phase de négociation des questions relatives à l'Accord, afin de les doter de connaissances actualisées sur les politiques dans les domaines de la concurrence, de l'investissement et de la propriété intellectuelle, ce qui devrait aider les États membres à réduire les risques de transaction et les coûts d'intermédiation, à améliorer la qualité des informations et de la documentation relatives aux projets et à renforcer la collaboration avec le secteur privé. Le sous-programme prévoit en outre d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à s'attaquer aux obstacles à l'intégration, tels que le manque de cohérence des politiques et un climat peu propice à l'intégration régionale, par la formulation et la diffusion de recommandations générales pour l'harmonisation et l'incorporation de multiples protocoles, réglementations et politiques d'intégration régionale dans les lois et plans nationaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : permettre aux opérateurs du secteur privé de mieux exploiter les possibilités transfrontalières, dans le but de créer un marché unique africain plus favorable aux entreprises, en garantissant de meilleures conditions d'accès au marché pour les exportations africaines, conformément aux cibles 8.a et 10.a associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration par huit pays de leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Résultats escomptés pour 2021

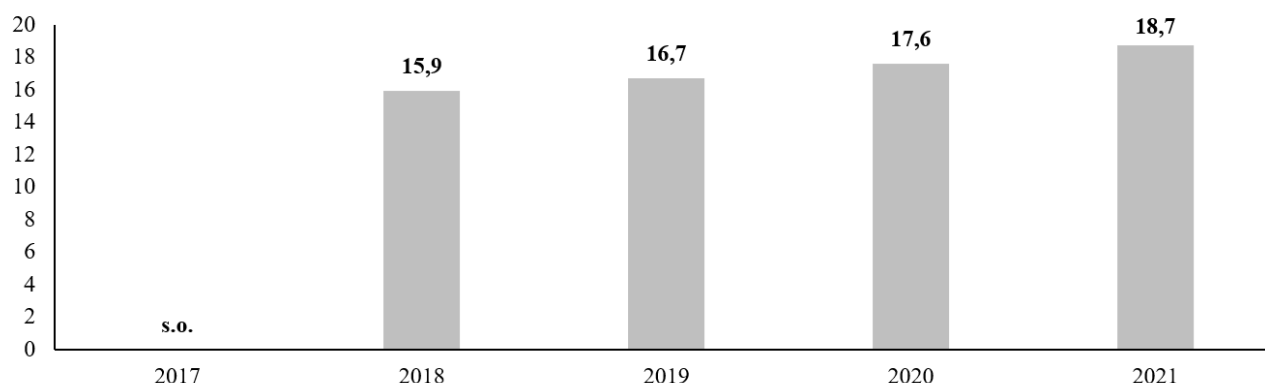
Résultat 1 : ratification, intégration dans la législation nationale et mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat déjà défini pour 2020)

15.33 Les travaux relatifs au commerce intra-africain se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et ce faisant, l'accent sera mis sur l'assistance technique aux pays pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.III

Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique

(En pourcentage)



Abréviation : s.o.= sans objet.

Résultat 2: tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (nouveau résultat)

15.34 À la suite de l'entrée en vigueur le 30 mai 2019 de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du lancement de sa phase opérationnelle le 7 juillet 2019, le sous-programme continue de fournir aux États membres qui en font la demande un appui technique axé notamment sur l'opérationnalisation de la Zone. Ce faisant, il privilégie les activités faisant appel à des mesures complémentaires qui tirent parti de la Zone en tant que vecteur de développement économique capable de contribuer aux efforts visant à contrebalancer les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur le continent.

Situation interne et réponse

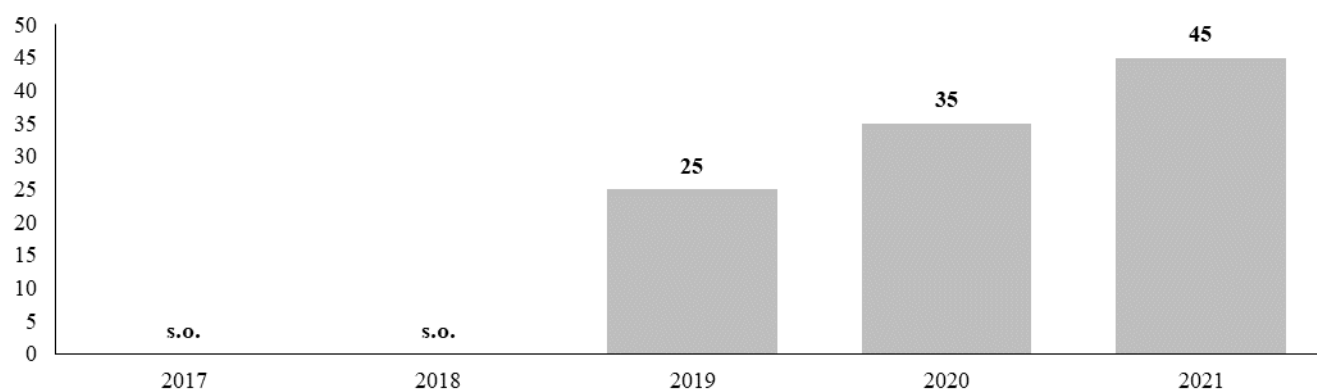
15.35 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de mobiliser les compétences spéciales relatives à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine. En réponse, le sous-programme renforcera ses partenariats avec les institutions panafricaines, la communauté universitaire et le secteur privé, notamment, afin de donner une suite rapide aux demandes spéciales. Il sera ainsi possible de compléter l'expertise et les connaissances.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.36 Le travail qui sera effectué devrait contribuer favoriser la coopération et l'intégration régionales entre les États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements, comme devrait le montrer le fait que 45 pays ont augmenté leur taux de commerce intra-africain en proportion du commerce total de l'Afrique en 2021, par l'élimination des droits d'importation, la réduction des tarifs douaniers et l'augmentation des investissements. Cela représenterait une augmentation de 80 % par rapport à 25 pays en 2019.

Figure 15.IV

Mesure des résultats : nombre cumulé de pays ayant augmenté leur ratio de commerce intra-africain par rapport à leur commerce total



Abréviation : s.o.= sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.37 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

70/115	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session	71/320	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
70/293	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)	72/205	Produits de base

Résolutions du Conseil économique et social

2011/12	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar	2017/11	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
---------	---	---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

847 (XL)	Initiative Aide pour le commerce	907 (XLVI)	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique	914 (XLVII)	L'indice d'intégration régionale en Afrique
891 (XLV)	Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains	922 (XLVII)	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique

934 (XLVIII)	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	960 (LI)	Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
--------------	---	----------	--

Produits

15.38 On trouvera dans le tableau 15.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.3

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapport à la session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la façon dont les États membres uniformisent les règles du jeu en matière d'investissement intra-africain en partageant les meilleures pratiques	1	1	1	1
2. Informations actualisées sur l'état du commerce international et intra-africain, à présenter au Comité de la coopération et de l'intégration régionales	1	1	1	1
3. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à soumettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
4. Session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	3	4
5. Stimuler le commerce intra-africain en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales, le but étant d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce international	1	1	1	1
6. Accélérer le programme d'intégration commerciale de l'Afrique par la ratification et la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	—	—
7. Renforcer les capacités en faveur d'arrangements commerciaux africains inclusifs et équitables	1	1	1	1
8. Approfondir l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	—	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
9. Programme de bourses visant à renforcer les capacités des jeunes chercheurs africains dans les domaines de l'industrialisation, de l'investissement, de l'intégration régionale, du commerce et des marchés	1	1	1	–
10. Projet sur le modèle commercial	1	1	–	–
11. Projet sur l'opérationnalisation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : interventions stratégiques en matière d'investissement, de politique de concurrence dans le secteur des services, de numérisation, de commerce et d'intégration régionale	–	–	–	1
12. Projet sur les possibilités créées par la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'achat groupé de médicaments et de produits essentiels et la production pharmaceutique locale pour le continent	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	10
13. Programme de formation sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités en faveur de la politique commerciale et de la transformation structurelle, l'Aide pour le commerce et la modélisation commerciale de base, intermédiaire et avancée	5	5	5	10
Publications (nombre de publications)	3	3	3	2
14. Vers la mise en place d'une zone commune d'investissement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine : politiques d'uniformisation des conditions régissant les investissements intra-africains	1	1	1	1
15. État de l'intégration régionale en Afrique	1	1	1	–
16. Révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	4	1
17. Guides électroniques sur les investissements	–	–	1	–
18. Études et notes d'orientation sur des questions d'actualité concernant le commerce international et intrarégional	1	1	1	1
19. Rapport sur les questions d'actualité concernant le programme d'intégration de l'Union africaine	–	–	1	–
20. Notes d'orientation, directives et boîtes à outils sur l'industrialisation en Afrique	–	–	1	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réponses aux besoins exprimés par les États membres et les groupes régionaux et sous-régionaux dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; appui analytique au Programme d'Action de Vienne ; administration de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : matériels de communication sur l'intégration régionale ; pochettes d'informations sur les activités du Centre africain pour la politique commerciale ; dialogue de haut niveau sur le commerce.

Plateformes numériques et contenus multimédias : administration de l'Observatoire sur l'intégration régionale en Afrique.

Sous-programme 3

Développement du secteur privé et financements privés

Objectif

15.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture.

Stratégie

15.40 Pour contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, le sous-programme fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en œuvre la Déclaration de Malabo de 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance et des cadres associés. À cette fin, compte tenu des incidences de la COVID 19, en particulier sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, en collaboration avec d'autres sous-programmes, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les organisations de la société civile, le sous-programme s'efforcera de produire des supports de connaissances assortis de recommandations politiques et d'offrir des services consultatifs et une assistance technique aux États membres dans les domaines suivants : chaînes de valeur agricoles intégrées au niveau régional, financement agricole, gestion des changements climatiques et autres risques et développement de l'agrobusiness et de l'agro-industrie. Le travail effectué devrait améliorer la compétitivité, la productivité, la valeur ajoutée et le commerce des biens et services agricoles ; soutenir l'action que mènent les États membres pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition (objectif 2) et renforcer la croissance des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois, en mettant particulièrement l'accent sur l'esprit d'entreprise et l'emploi des jeunes (cible 8.3). À cette fin, les États membres se réuniront ; il leur sera fourni des conseils et une assistance technique afin qu'ils adoptent les lignes directrices sur le développement des chaînes de valeur agricoles régionales et la Stratégie agro-industrielle continentale, approuvées par la CEA et l'Union africaine, notamment pour générer des connaissances et diffuser les meilleures pratiques permettant d'élaborer ou réformer des politiques, stratégies et programmes nécessaires à l'instauration d'un environnement économique favorable sans lequel il ne saurait y avoir de progrès en matière de transformation agricole et rurale et de développement de l'agro-industrie. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer la position de l'Afrique dans le classement mondial de l'environnement des affaires en faisant la promotion du rôle du secteur privé et en facilitant ses investissements dans l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et autres secteurs de l'économie. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le sous-programme sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce et le Bureau sous-

régional en Afrique centrale d'un cadre pour le développement de chaînes de valeur agricoles régionales, qui a été approuvé par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, et l'établissement, conjointement avec la FAO et en étroite collaboration avec le sous-programme sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le sous-programme sur la pauvreté, les inégalités et la politique sociale et le sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce, du rapport annuel sur l'aperçu régional de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Afrique, un document de référence sur la sécurité alimentaire en Afrique.

15.41 Pour contribuer à améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, le sous-programme continuera, par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques foncières, du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique et en collaboration avec la FAO, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID), le Fonds international de développement agricole, la Plateforme des organisations de la société civile de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Forum des autorités traditionnelles africaines, à soutenir les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de la sécurité des droits fonciers des femmes afin d'atteindre l'objectif fixé par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, à savoir l'attribution aux femmes de 30 % des droits fonciers enregistrés d'ici à 2025, et des investissements fonciers éthiques à l'appui de l'agriculture et du développement des infrastructures. Le travail qui sera effectué devrait permettre aux États membres de mieux mettre en œuvre le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique ainsi que les principes directeurs concernant les investissements fonciers à grande échelle en Afrique, en faisant des études ou des analyses et en diffusant les meilleures pratiques, en préconisant des réformes politiques et réglementaires ainsi qu'une administration foncière efficace et en fournissant une assistance technique dans ce domaine. Par l'adoption systématique de politiques tenant compte des questions de genre et de systèmes efficaces d'administration des terres et de prestation de services fonciers pour lutter contre l'insécurité foncière, le sous-programme soutiendra la participation efficace, équitable et durable du secteur privé aux activités liées aux infrastructures (transport, barrages, énergie, irrigation, etc.) et créera un environnement agro-industriel propice à la mobilisation du financement du secteur privé, notamment en réduisant les inefficacités et donc le temps et le coût d'enregistrement des terres ou autres formes de biens et de délivrance de certificats ou titres facilitant l'octroi de prêts. En outre, le sous-programme fournira une assistance technique visant à éliminer l'insécurité foncière et les préjugés sexistes ainsi que la marginalisation des jeunes dans l'octroi des droits de propriété foncière et immobilière, ce qui devrait améliorer l'accès au crédit dans des situations où la terre peut servir de garantie et donner davantage de moyens aux femmes de conclure des contrats agricoles dans le cadre de modèles d'investissement foncier où tout le monde est gagnant. En facilitant l'égalité des droits à la propriété et au contrôle des terres et des biens, le sous-programme aidera les États membres à progresser vers la réalisation des cibles 1.4 et 5.a associées aux objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre, par huit États membres (Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Malawi, Niger et Somalie) et une communauté économique régionale, de programmes de gouvernance foncière conçus selon le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique élaborés par la CEA, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, et les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, élaborées par la FAO. Des

progrès ont été réalisés concernant la campagne relative à l'octroi aux femmes de 30 % des droits fonciers pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le Malawi et le Rwanda ayant mobilisé avec succès des ressources pour promouvoir la sécurité des droits fonciers des femmes.

15.42 Pour contribuer à renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture, le sous-programme continuera d'aider les États membres africains et les acteurs du marché à explorer les possibilités d'investissement et de coinvestissement dans les infrastructures, l'immobilier et d'autres secteurs en Afrique, en étroite coopération avec les fonds de pension, les sociétés de gestion d'actifs, les fonds de capital-investissement et les institutions financières. Le sous-programme fournira également une assistance technique aux États membres et diffusera les meilleures pratiques pour leur permettre de repérer les secteurs prioritaires de croissance et d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies et des programmes qui amélioreront leur compétitivité, attireront les investissements et stimuleront l'esprit d'entreprise. Il apportera également un appui aux États membres pour qu'ils développent et élargissent leur marché de la dette intérieure, ce qui constitue une mesure plus durable de mobilisation de ressources supplémentaires pour les besoins de financement du développement. Développer le marché de la dette intérieure permettrait également aux gouvernements de maintenir la stabilité budgétaire et de réduire le fardeau de la dette et la dépendance à l'égard des emprunts étrangers, susceptibles d'exercer une pression sur les économies, en particulier dans les pays exposés aux risques de change. Cela devrait aussi permettre de créer un climat propice à un meilleur accès aux marchés et à une base d'investisseurs diversifiée qui manifestent un intérêt grandissant pour les marchés de la dette libellée en monnaie nationale. Le sous-programme favorisera l'autonomisation économique et financière des femmes en soutenant les femmes africaines entrepreneurs et gestionnaires de fonds par la mise en place d'une plateforme de financement innovante qui permettra d'attirer les capitaux et de promouvoir la croissance des entreprises détenues ou dirigées par des femmes. Cela devrait faciliter les stratégies innovantes de mobilisation des capitaux au niveau tant national qu'international (au moyen du capital-risque, du capital-investissement et de l'investissement à impact), pouvant se développer et produire des effets économiques (par exemple, investir dans 5 à 10 femmes gestionnaires de fonds équivaldrait à financer plus de 100 entreprises et soutenir la création de milliers d'emplois). En tirant parti de ces types d'instruments de financement innovants, le sous-programme aidera les États membres à progresser vers les objectifs 1, 5, 8, 9, 11 et 17. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par le Gouvernement guinéen d'une approche plus globale de la compétitivité des entreprises et de l'inclusion, plus en phase avec le commerce et l'investissement intra-africains.

15.43 Pour contribuer à renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture, le sous-programme continuera de coopérer avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour lancer la deuxième phase du plan d'actions prioritaires du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en apportant une aide pour les activités d'analyse technique. Les infrastructures africaines, en particulier les transports (c'est-à-dire la logistique), et l'énergie seront touchées par la pandémie de COVID-19, car les restrictions en matière de voyage auront des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que sur la fabrication de produits énergétiques. La CEA appuiera l'élaboration de solutions locales pour l'Afrique. La collaboration sera donc intensifiée avec les États membres, les partenaires régionaux et les

organisations internationales pour élaborer et diffuser des outils et des cadres réglementaires, ainsi que des meilleures pratiques en matière de modèles de partenariat public-privé qui attirent la participation et les investissements du secteur privé dans les infrastructures et l'énergie. En outre, en collaboration avec des partenaires internationaux et des entités régionales, le sous-programme continuera de plaider en faveur de la mobilisation de capitaux privés pour soutenir les projets ferroviaires existants et nouveaux en Afrique, compte tenu de l'importance du rail en tant que mode de transport moins coûteux, plus efficace, plus sûr et plus respectueux de l'environnement. Cette sensibilisation consistera, entre autres, à encourager les États membres à ratifier le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, qui permet d'augmenter le financement moins coûteux du secteur privé pour l'acquisition de nouveau matériel roulant si indispensable et l'entretien des flottes existantes d'ici à 2021. En outre, le sous-programme fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres concernant la mise en œuvre du marché unique du transport aérien en Afrique, parallèlement à des initiatives visant à améliorer la sécurité routière en Afrique et à numériser le secteur des transports sur le continent. Cela permettra d'améliorer la connectivité et de réduire le coût du transport aérien, créant ainsi des emplois et contribuant au développement économique du continent ; de contribuer au développement durable en sauvant des vies et en réduisant le coût des accidents de la route pour l'économie ; et d'accroître l'efficacité énergétique du secteur des transports. Ces activités devraient avoir pour résultat la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets énergétiques par les États membres, contribuant à la réalisation des objectifs 9 et 7 et de l'orientation stratégique de la CEA, notamment le recours à des financements innovants pour les infrastructures d'une Afrique en pleine transformation, la défense de la position de l'Afrique au niveau mondial et la formulation de réponses régionales. Parmi les résultats déjà obtenus citons un investissement à fort impact de plus de 50 millions de dollars de la Chicago Teacher's Pension Fund et de Alameda County Employee's Retirement Association, un fonds de pension basé à Oakland (États-Unis d'Amérique), dans des projets d'infrastructures en Afrique du Sud, au Mali, en République démocratique du Congo et au Sénégal. Les activités menées dans le cadre du sous-programme concernant les infrastructures et les services appuieront la mise en œuvre des plans de relèvement après la COVID-19 aux niveaux national et régional, en particulier pour les secteurs de l'aviation et de la logistique en Afrique. En fournissant des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en place des infrastructures et des services de transport résistants, le sous-programme contribuera à renforcer la capacité de l'Afrique à réagir d'urgence aux crises sanitaires et économiques, telles que celles provoquées par la pandémie de COVID-19.

Résultats escomptés pour 2021

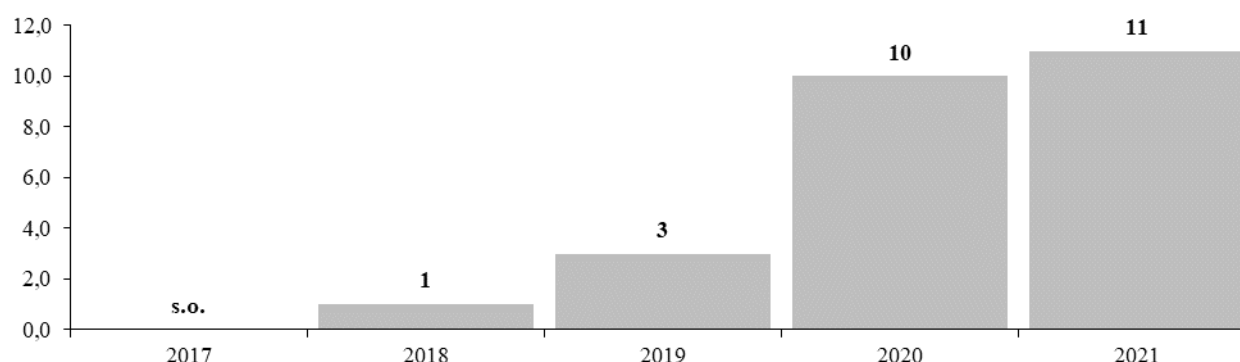
Résultat 1 : rendre l'environnement économique plus favorable aux investissements du secteur privé dans les domaines de l'énergie et du développement des infrastructures (résultat déjà défini pour 2020)

15.44 Les travaux portant sur la création d'un environnement commercial favorable au développement des infrastructures énergétiques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à élaborer, renforcer et mettre en œuvre des mécanismes de réglementation qui attireront la participation et les investissements du secteur privé dans les infrastructures énergétiques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé

un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.V

Mesures des résultats : nombre total d'États membres dotés de services chargés de la planification énergétique relevant de leurs ministères d'exécution ou de leurs organismes publics



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accroître les investissements dans les infrastructures énergétiques grâce à des réformes de la politique foncière (nouveau résultat)

15.45 Des activités ont été menées dans plusieurs États membres africains pour les aider à amener le secteur privé à investir dans l'énergie et les infrastructures. En particulier, les services consultatifs et l'appui technique apporté par le sous-programme ont permis de mieux comprendre comment faire pour que l'environnement réglementaire puisse attirer avec efficacité les investissements privés dans ces secteurs. À cette fin, une méthodologie a été élaborée pour évaluer l'ouverture, l'attrait et la préparation du secteur de l'électricité en Afrique face aux investisseurs privés. En partenariat avec la Banque africaine de développement, l'Union africaine et ses partenaires de développement associés, le sous-programme a élaboré le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, qui visent à renforcer les droits fonciers, à améliorer la productivité et à garantir les moyens de subsistance sur le continent. Il a également permis de mettre au point des principes relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique, ainsi qu'un cadre de suivi des progrès réalisés dans la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières sur le continent.

Situation interne et réponse

15.46 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : le travail effectué dans les domaines de l'énergie, les infrastructures et les services n'a pas permis de tirer parti des connaissances et des outils développés dans le volet « politique foncière » de ses activités. Ainsi, on ignore dans quelle mesure les cadres et lignes directrices sur la politique foncière favorables aux femmes qui ont été élaborés sont alignés sur les pratiques en cours dans les États membres et quelles en sont les conséquences pour les investissements dans l'énergie et les infrastructures. En réponse, le sous-programme s'emploiera essentiellement à aider les États membres à appliquer des lignes directrices et principes de politique foncière de nature à améliorer leur environnement des affaires et faciliter les investissements dans leurs secteurs de l'énergie et des infrastructures. À cet égard, il évaluera dans quelle mesure le développement de l'énergie et des infrastructures dans 10 pays est entravé par la

politique foncière, et fournira une assistance technique et des services consultatifs aux États membres sur la manière de relever les défis.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.47 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture, comme devrait le montrer le fait qu'au moins quatre pays élaborent des politiques foncières et entreprennent une réforme de l'administration des biens fonciers afin de renforcer les droits fonciers des femmes et créer un environnement propice aux investissements responsables du secteur privé dans le domaine de l'énergie. En outre, au moins trois projets seront assortis de plans d'action dans les pays sélectionnés.

Tableau 15.4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	s.o.	Huit pays revoient leur cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité	Quatre pays (sur huit) alignent leurs politiques foncières sur le secteur de l'énergie

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.48 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable
65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement	72/224	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
66/195	Technologies agricoles au service du développement	72/238	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions du Conseil économique et social

2014/10	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	877 (XLIII)	Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique
		921 (XLVII)	La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée

Produits

15.49 On trouvera dans le tableau 15.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.5

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	1
1. Rapports établis en vue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'évolution récente du secteur privé en Afrique	1	1	1	—
2. Rapports au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	1	2	1	1
3. Rapports à la Commission des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	1	—	1	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	4	4	12
4. Suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 7 concernant l'accès à une énergie propre et abordable en Afrique	1	1	1	1
5. Amélioration de la compétitivité des secteurs économiques clés et renforcement du rôle du secteur privé dans la transformation économique	1	—	1	1
6. Renforcement de la capacité de certains pays africains de structurer et d'émettre des obligations à impact social et à impact sur le développement et autres instruments de financement innovants connexes	1	1	1	1
7. Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique	1	1	—	—
8. Gouvernance foncière par l'intermédiaire du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique	1	1	1	—
9. Renforcement des investissements dans l'énergie, les infrastructures et les services par des réformes de la politique foncière	—	—	—	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
10. Renforcement de la capacité des États membres, des organisations régionales et des institutions d'enseignement supérieur de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique	—	—	—	1
11. Incidences de l'infrastructure sur la Zone de libre-échange continentale africaine (liens entre infrastructure et commerce)	—	—	—	1
12. Infrastructures africaines et numérisation (transport et énergie)	—	—	—	1
13. Renforcement de la capacité des États membres de développer des marchés de la dette intérieure sains	—	—	—	1
14. Développement des infrastructures en Afrique (projet de train à grande vitesse)	—	—	—	1
15. Sécurité routière	—	—	—	1
16. Programme de politique de transport en Afrique subsaharienne	—	—	—	1
17. Projet relatif au marché unique du transport aérien africain	—	—	—	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	32	38	37	23
18. Formation sur l'application du modèle de mix énergétique et la planification de la promotion du mix énergétique	10	15	10	10
19. Formation à l'application des directives et instruments de l'Union africaine et de l'ONU pour améliorer la gouvernance foncière en Afrique	10	13	10	5
20. Formation sur les voies et moyens de renforcer les capacités des régulateurs et des investisseurs africains sur les questions et les procédures liées au développement des marchés des capitaux	2	—	2	2
21. Atelier sur la politique continentale des transports, le Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique (2011-2020) et les instruments relatifs au transport aérien	5	5	—	—
22. Formation sur le développement de l'agro-industrie, y compris la modélisation et la cartographie des possibilités d'investissement pour renforcer les capacités des décideurs politiques et du secteur privé africains	—	—	10	—
23. Formation sur la manière de renforcer les capacités des décideurs politiques et des praticiens de l'assurance africains en matière de politiques, d'outils et de pratiques pour la modélisation des risques dans le secteur des assurances agricoles en Afrique	5	5	5	5
24. Atelier sur la technologie financière, la réglementation financière et le défaut de paiement	—	—	—	1
Publications (nombre de publications)	6	4	4	5
25. Évaluation du rôle du secteur privé dans le développement des infrastructures énergétiques par le biais de pools énergétiques régionaux africains	1	—	—	—
26. Rapport sur les problèmes rencontrés dans le secteur des transports maritimes africains et les possibilités qu'il offre	1	1	—	—
27. Examen du cadre réglementaire régissant les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie	1	1	—	1
28. Examen des cadres de partenariat public-privé en Afrique	—	—	—	1
29. Financement du matériel ferroviaire roulant par le secteur privé	—	—	—	1
30. Étude des avantages socioéconomiques d'un espace aérien africain unique	1	—	—	—
31. <i>Rapport économique sur l'Afrique</i>	—	1	1	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
32. Rapport d'étude sur la cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agro-industrie en Afrique	1	—	1	1
33. Rapport sur le développement des parcs agro-industriels en Afrique : problèmes et possibilités	—	—	1	—
34. La politique foncière en Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	6	8	7
35. Directives sur l'intégration de la gouvernance foncière dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et les plans nationaux d'investissements agricoles	1	—	—	—
36. Supports techniques sur l'indice de compétitivité des marchés des capitaux	—	—	1	1
37. Supports techniques sur un cadre de promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique	1	1	—	—
38. Note d'orientation sur l'accès à l'énergie en vue de la session de 2019 du forum politique de haut niveau	1	1	1	1
39. Supports techniques à l'appui du programme continental de trains à grande vitesse énoncé dans l'Agenda 2063	1	1	1	1
40. Supports techniques à l'appui du Programme de développement des infrastructures en Afrique, des réunions de son comité directeur et de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique	1	1	1	1
41. Notes d'orientation et monographies sur les possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agroalimentaire	1	1	1	1
42. Rapport sur les possibilités de création d'une agence de notation africaine pour promouvoir les investissements	1	—	—	—
43. Rapport sur l'évaluation des cadres juridiques, institutionnels et politiques pour un contrôle bancaire efficace	—	—	1	1
44. Rapport sur l'évaluation du potentiel d'amélioration de l'assurance agricole et climatique indiciaire en Afrique	—	—	1	1
45. Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique	1	1	1	—

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : révision des programmes d'enseignement agricole et de gouvernance foncière en Afrique afin de soutenir la sécurité des droits fonciers des femmes et leur esprit d'entreprise par des réformes politiques, juridiques et institutionnelles et intégrer la dimension de genre dans le domaine foncier et agricole ; promotion des politiques et programmes régionaux de transport tels que la Décision de Yamoussoukro, le marché unique du transport aérien africain, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme de politiques de transport en Afrique, la Charte africaine de la sécurité routière ; promotion de la sécurité routière en Afrique ; émission d'obligations vertes en Afrique afin d'y renforcer la durabilité environnementale et le financement du développement ; émission de l'obligation relative à l'objectif de développement durable 7 pour accélérer l'accès à une énergie propre et abordable en Afrique ; promotion des investissements du secteur privé dans le matériel ferroviaire ; organisation du Sommet financier africain en marge du congrès de l'Association nationale des professionnels des valeurs mobilières ; convocation de la vingt-neuvième conférence annuelle des services de pensions et des services financiers ; convocation d'une conférence sur la politique foncière en Afrique ; tenue de dialogues politiques de haut niveau et d'autres manifestations dans le cadre des plateformes pertinentes, telles que le Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, la réunion de la Plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, les réunions régionales de la Banque africaine de développement, les conseils des ministres des communautés économiques régionales, le Comité scientifique de la Conférence sur la politique foncière en Afrique, les conférences organisées sous les auspices de la Banque mondiale, l'Association des autorités électorales africaines ; dialogue politique en faveur de l'établissement d'un consortium de fonds de pension dans certains pays africains et dialogue politique pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; séminaire-retraite et atelier sur l'investissement dans les infrastructures à

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
l'intention des investisseurs d'Afrique et des États-Unis d'Amérique ; réunion du comité directeur du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; organisation de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; appui technique en vue de mobiliser le financement de la capacité de production d'électricité renouvelable de l'Afrique et renforcer et améliorer les systèmes de transmission sur le continent ; renforcement de la capacité des États membres de mettre en place des chaînes de valeur agricoles régionales conformément au cadre et directives de l'Union africaine y relatifs et d'intégrer les questions de gouvernance foncière dans le domaine de l'agriculture ; convocation du Forum des entreprises africaines.				
Bases de données et autres supports numériques : outils de cartographie numérique terrestre des possibilités d'investissement dans l'agriculture et l'agro-industrie en Afrique ; boîte à outils et modèle de prise de décision permettant de mesurer les avantages économiques de l'hydroélectricité, conçus pour les compagnies d'électricité africaines afin de permettre le déploiement plus rapide de projets hydroélectriques de petite et moyenne envergure.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : matériel de communication sur les infrastructures énergétiques, indice de compétitivité des marchés des capitaux ; possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agroalimentaire et agriculture et agrobusiness.				

Sous-programme 4

Données et statistiques

Objectif

15.50 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Stratégie

15.51 Pour contribuer à renforcer la production de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles, le sous-programme développera les capacités des États membres en apportant une assistance technique relative aux méthodes, techniques et outils nouvellement mis au point dans le domaine des recensements et des enquêtes, tout en intégrant les technologies géospatiales et d'autres nouvelles technologies aux différents stades des activités statistiques quand cela est pertinent, en se fondant sur les derniers travaux de recherche appliquée. Par exemple, des États membres numérisent leurs systèmes de recensement et d'enregistrement des faits d'état civil avec le soutien technique du sous-programme et grâce à la mise au point de nouveaux outils. Afin d'améliorer la disponibilité de statistiques harmonisées, le sous-programme a créé des bases de données dont il assure la maintenance et qui sont accessibles au public. Les données sont mises à jour régulièrement afin de mettre à la disposition du public les dernières données sur l'économie, la démographie, les indicateurs sociaux, l'environnement et autres statistiques des pays d'Afrique. Il est également prévu de dispenser des formations et de mettre à la disposition des États membres et des organismes nationaux de statistique des plateformes leur permettant d'échanger de bonnes pratiques et des pratiques prometteuses. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : plus de moyens d'établir des statistiques comparables et harmonisées, ventilées selon différents critères, et ce, de manière plus efficace, et amélioration des opérations statistiques, notamment du déroulement des recensements et des enquêtes et de l'établissement des statistiques administratives. Cela devrait permettre d'améliorer l'exécution et le suivi de l'application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et l'établissement de rapports sur ces

programmes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le chargement automatique du bon logiciel de recensement, ce qui réduit considérablement le risque d'erreur et la quantité de travail nécessaire à la préparation des tablettes qui servent au recensement.

15.52 Pour contribuer à renforcer la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes, le sous-programme renforcera ses activités de sensibilisation et de communication en faveur de l'utilisation des statistiques et des informations géospatiales en organisant des journées nationales de la statistique, en ayant recours aux médias sociaux et en concevant et en distribuant des supports de communication et de sensibilisation. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : meilleure utilisation des statistiques et des informations géospatiales, collaboration plus étroite entre composantes et parties prenantes des systèmes statistiques nationaux et meilleure coordination des systèmes de données. Il est également prévu que le sous-programme donne une formation et une assistance technique en matière de conception et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et des infrastructures nationales de données géospatiales, ce qui devrait permettre que la production, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des statistiques et des informations spatiales suscitent plus d'intérêt et d'investissements et soient davantage prises en main par les pays. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la diffusion des enseignements tirés du recensement kényan aux pays sur le point d'effectuer le leur et à ceux qui prévoient de procéder à un recensement par voie numérique dans les années à venir. Des progrès ont également été réalisés dans 27 États membres qui ont entrepris des évaluations complètes de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil.

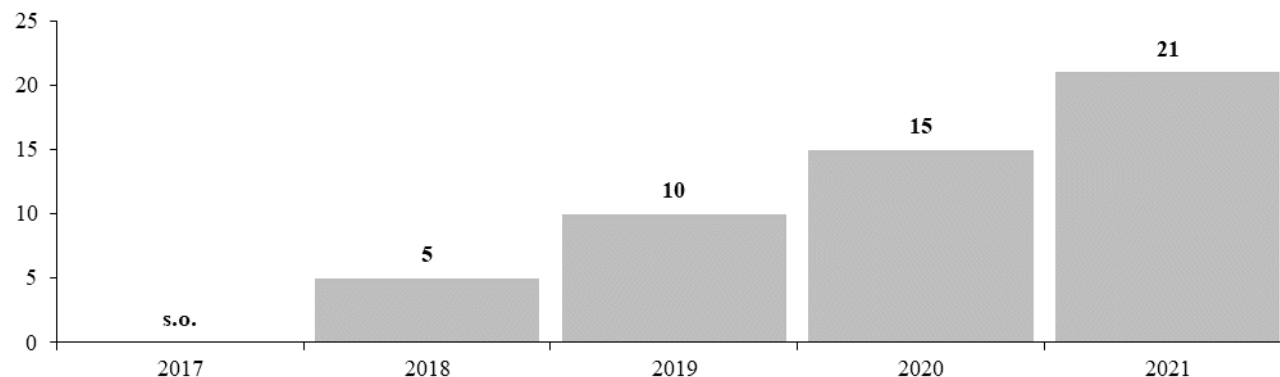
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une meilleure disponibilité des données concernant les objectifs de développement durable au niveau national (résultat déjà défini pour 2020)

15.53 Les travaux portant sur l'utilisation des statistiques pour l'exécution des programmes internationaux de développement se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à produire des données en vue de l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.VI

Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui ont remédié au manque de données nécessaires au suivi des indicateurs associés aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 et à la communication d'informations sur leur réalisation afin de répondre aux exigences dans ce domaine



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : remédier à l'invisibilité grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement d'une bonne identité juridique (nouveau résultat)

15.54 Le sous-programme collabore avec l'Union africaine et des organismes des Nations Unies à l'exécution du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique. En octobre 2018, la CEA a créé avec ses partenaires stratégiques un centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques chargé de travailler de près avec la Commission de l'Union africaine. La mise en œuvre d'une procédure d'identification numérique est fortement tributaire d'un système d'enregistrement des faits d'état civil solide permettant d'identifier et d'enregistrer les résidents et les citoyens d'un pays. La réalisation de la cible associée à l'objectif de développement durable n° 16 visant à, d'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, est à mesurer à l'aune de l'indicateur 16.9.1 : proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge. Malgré ses efforts, le sous-programme n'est pas parvenu à ce que tous les États membres assurent une couverture complète des faits d'état civil en temps voulu afin de garantir à tous une identité juridique. Il y a un très faible taux de couverture des faits d'état civil par les systèmes d'enregistrement, taux encore plus faible dans le cas des registres de population, si bien que quelque 500 millions de personnes sur le continent ne sont toujours identifiées d'aucune manière. Le sous-programme a créé un centre d'excellence qui encourage l'application des principes relatifs à l'identité numérique définis par le continent et favorise l'intégration des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'identification numérique. Le centre a élaboré un programme complet et obtenu des ressources pour aider les États membres à adopter la technologie et les méthodes de gestion en matière d'identité numérique aux fins de l'enregistrement des faits d'état civil. Ces éléments ont également été intégrés dans la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, dont l'élaboration a été codirigée par le sous-programme par l'intermédiaire de son centre d'excellence. Afin d'assurer l'intégration effective des parties prenantes dans ce processus, le sous-programme a également noué des partenariats avec une multitude d'organisations du secteur privé et de la société civile pour les besoins de l'entreprise. Le centre fournit une assistance technique directe aux États membres concernant l'application des principes relatifs à l'identité, au commerce et à l'économie numériques.

Situation interne et réponse

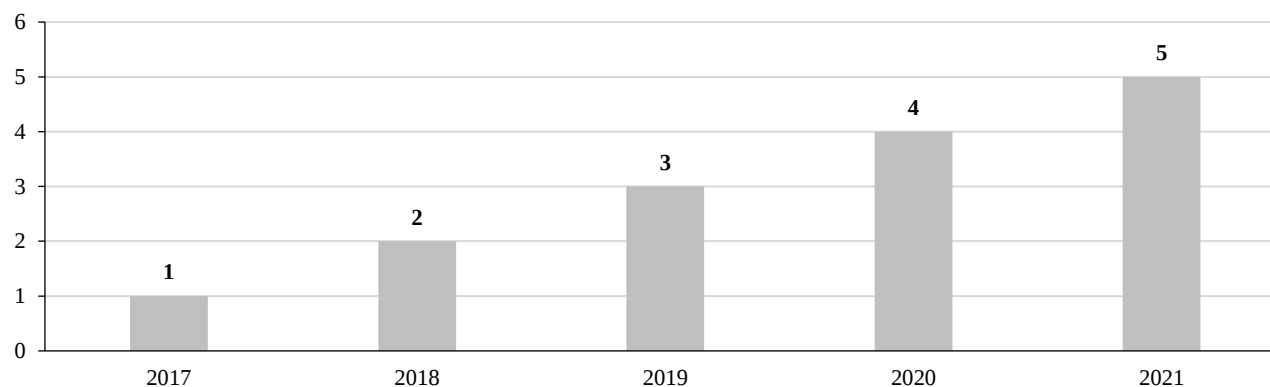
15.55 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : la complexité de l'harmonisation nécessaire des cadres juridiques n'a pas été prise en compte pour la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs aux États membres en ce qui concerne l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil et pour la mise au point de mesures d'appui au système d'identification numérique. Pour que les pays puissent mettre en œuvre des programmes d'identification numérique, il est capital de procéder à cette harmonisation pour établir des principes d'identification de base qui rempliront également d'autres fonctions et remporteront une plus large adhésion. En réponse, le sous-programme aidera les pays à revoir leur législation afin de cerner les obstacles entravant l'accès à l'identité juridique et de se conformer aux normes internationales. On fera appel aux outils conçus pour le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil pour organiser des cours de formation à l'intention des membres de la fonction publique afin que ceux-ci apprennent à améliorer les systèmes de leur pays.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.56 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la production de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles en Afrique, comme devrait le montrer l'amélioration du taux de couverture des faits d'état civil dans cinq pays. Il s'agit de dépasser les chiffres actuels, soit l'enregistrement de 45 % des enfants de moins de 5 ans et de moins d'un cinquième des décès. Cela devrait aussi permettre de garantir une identité juridique aux 500 millions de personnes sans existence officielle sur le continent, afin de contribuer à remédier à la fracture identitaire mondiale, l'objectif de référence étant de réduire de plus de 300 millions le nombre de personnes concernées d'ici 2025.

Figure 15.VII

Mesure des résultats : nombre de pays qui enregistrent au moins 50 % des naissances dans les 24 mois



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.57 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261

Principes fondamentaux de la statistique officielle

69/266

Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable

69/282	Journée mondiale de la statistique	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
--------	------------------------------------	------	--

Résolutions du Conseil économique et social

131 (VI)	Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
476 (XV)	Coopération internationale dans le domaine de la cartographie	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

849 (XL)	Statistiques et renforcement des capacités statistiques en Afrique	931 (XLVIII)	Révolution des données et développement de la statistique
882 (XLIV)	Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique	758 (XXVIII)	Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
911 (XLVI)	Statistique et développement de la statistique		

Produits

15.58 On trouvera dans le tableau 15.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.6

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	6	—
1. Rapport sur le développement des capacités statistiques destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	—	—	1	—
2. Rapport sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	—	—	1	—
3. Rapport sur les progrès accomplis dans les recensements de la population et des logements destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	—	—	1	—
4. Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil destiné à la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	—	—	1	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Rapport sur les statistiques relatives au genre et au développement social destiné à la septième réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
6. Rapport sur l'intégration de l'information géospatiale au service du développement durable destiné à la sixième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	16	16	8
7. Réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	8	–
8. Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	8	8	–	8
9. Réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	8	8	8	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	8	16	20
10. Initiative sur les statistiques agricoles	–	–	1	1
11. Initiative sur les statistiques sanitaires	–	–	1	1
12. Initiative sur les statistiques énergétiques	–	–	1	1
13. Entrepôt de données	–	–	1	1
14. Initiative sur les statistiques de l'emploi	–	–	1	1
15. Développement d'une base de données sur les échanges en valeur ajoutée pour l'Afrique – Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques	–	–	1	1
16. Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe	1	1	1	1
17. Programme africain de recensements de la population et des logements	1	1	1	1
18. Création d'une plateforme d'identification numérique pour l'Afrique	1	1	1	1
19. Développement de services d'information géospatiale à l'appui de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable	–	1	1	1
20. Renforcement des capacités des États membres en vue de la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain	1	1	1	1
21. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales – phase II	1	–	1	1
22. Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil	1	1	1	1
23. Développement du campus de la science des données	1	–	1	1
24. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays d'Afrique	1	1	1	1
25. Programme de bourses à l'intention des jeunes chercheurs africains, destiné à renforcer leurs capacités dans le domaine des données et des statistiques	1	1	1	4
26. Guide de mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale	–	–	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	45	45	65	55
27. Atelier sur l'échange de données statistiques à l'intention des organismes nationaux de statistique	5	5	5	5
28. Formation à la direction des activités statistiques à l'intention des chefs et des experts de haut niveau des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution chargés de la production de statistiques	5	5	5	5
29. Atelier sur la modernisation des systèmes statistiques en Afrique à l'intention des dirigeants et responsables des organismes nationaux de statistique	5	5	5	5
30. Atelier sur les recensements de la population et des logements et les progrès accomplis dans la série de 2020 à l'intention des experts et de la direction des organismes nationaux de statistique et des commissions de planification	5	5	5	5
31. Ateliers régionaux sur les statistiques genrées à l'intention des experts des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution	—	—	10	10
32. Ateliers sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil à l'intention des experts des ministères nationaux chargés de la production de données à ce sujet	5	5	5	5
33. Atelier sur l'évaluation et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux statistiques démographiques et sociales à l'intention d'experts des organismes nationaux de statistique	10	10	10	-
34. Formation des formateurs sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale à l'intention des organismes nationaux de statistique et des ministères des finances	—	—	5	5
35. Atelier de formation sur les statistiques de l'environnement et la comptabilité économique et environnementale à l'intention des organismes nationaux chargés de l'établissement de la comptabilité économique et environnementale	—	—	5	5
36. Atelier sur les ensembles de données géospatiales permettant d'assurer le suivi des objectifs de développement durable à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	5	5	5
37. Ateliers de formation sur la stratégie d'intégration des données statistiques et géospatiales à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	5	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	4
38. Bases de données géospatiales régionales africaines, services en ligne et géoportails	1	1	1	1
39. Atlas africain des statistiques géospatiales	1	1	1	1
40. Rapport sur la révolution des données en Afrique	1	1	1	1
41. Annuaire statistique pour l'Afrique	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause :

Réunions interinstitutions sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sur la série de recensements de la population et des logements en Afrique en 2020 et sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ; réunion de groupes d'experts sur la comptabilité économique et environnementale ; réunion de groupes d'experts sur les statistiques de l'environnement ;

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ; Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ; Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques; Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;				
Réunion annuelle du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique de l'Union africaine ; Comité africain de coordination de la statistique; Commission de statistique; réunion consultative sur le renforcement et l'harmonisation des statistiques économiques en Afrique ;				
Assistance technique aux États membres relative à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique et des cadres et systèmes de gestion de l'identité numérique; assistance technique aux pays relative à la mise en œuvre et à la révision des stratégies nationales de développement de la statistique ; assistance technique et services consultatifs aux organismes nationaux de statistique relatifs à l'application des systèmes de diffusion et d'échange de données ; consultation avec les États membres et les acteurs régionaux en vue de la validation des données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique ; adoption de stratégies et de méthodes pour rendre les statistiques officielles publiques par défaut ; élaboration et gestion de plans stratégiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; produire et diffuser des statistiques ventilées par sexe ; action en faveur du renforcement du réseau de contacts sur les données ventilées par sexe, action en faveur de l'amélioration des recensements de la population et des logements ; adoption et mise en service du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique ;				
Assistance technique relative à l'élaboration de cadres intégrés de l'information géospatiale aux niveaux national et régional ;				
Assistance technique relative à la mise en place d'infrastructures nationales et régionales de données spatiales ; assistance technique relative à l'intégration des données géospatiales et statistiques, à la mise en place du Référentiel géodésique africain, à l'élaboration de normes et de thèmes fondamentaux relatifs aux ensembles de données géospatiales ; assistance technique et services consultatifs relatifs à la mise en œuvre d'initiatives et de programmes mondiaux et régionaux (Groupe sur l'observation de la Terre, initiative AfriGEOSS, Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Institut régional africain pour les sciences et technologies géospatiales, etc.).				
Bases de données et autres supports numériques : ECASStats, portail de données statistiques de la CEA ; microdonnées intégrées du recensement en Afrique ; bases de données géospatiales, services en ligne et géoportails.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration de la Journée africaine de la statistique ; Symposium africain sur le développement de la statistique (annuel) ; Flash statistiques-Afrique ; Livre de poche africain de statistique ; publication de faits et chiffres sur les économies africaines et les grandes économies mondiales et de supports de sensibilisation à l'occasion de la Journée africaine de la statistique ; Journée du système d'information géographique.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : application mobile « Executive Statistics Monitor » ; application mobile « SDG Africa ».				

Sous-programme 5

Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles

Objectif

15.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter les nouvelles technologies et l'innovation, les ressources naturelles ainsi que les économies verte et bleue et d'améliorer la résilience climatique.

Stratégie

15.60 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement des capacités des États membres d'exploiter les nouvelles technologies et l'innovation, le sous-programme aidera les États membres à formuler et à mettre

en œuvre des politiques nationales et régionales visant à créer une base scientifique, technologique et industrielle solide grâce, premièrement, à des travaux de recherche sur les nouvelles technologies et l'innovation et des décisions fondées sur des données ; deuxièmement, à la mise en place de plateformes d'apprentissage entre pairs, de dialogue et de recherche de consensus sur la science, la technologie et l'innovation et sur les méthodologies et les cadres de transformation numérique ; troisièmement, à l'assistance technique aux États membres. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer les services publics, incitant le secteur privé à investir dans les technologies nouvelles et émergentes, ce qui devrait favoriser la transition vers l'économie numérique et de l'innovation ; encourager l'adoption de nouvelles technologies nationales et étrangères ainsi que le développement et le renforcement des plateformes d'interaction entre les secteurs universitaire, industriel et commercial et les pouvoirs publics ; stimuler l'engagement en faveur d'une croissance peu génératrice d'émissions et à faible intensité de carbone et le développement et déploiement de technologies d'avant-garde et appropriées. Ces travaux aideront en outre les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif 8, en particulier les cibles 8.2 et 8.3, et de l'objectif 9, en particulier les cibles 9.5 et 9.b. Les activités susmentionnées contribueront à inciter le secteur privé et les autres parties prenantes à acquérir les technologies nouvelles et émergentes susceptibles de les aider à concevoir de nouveaux modèles commerciaux et à leur donner les moyens de le faire, ce qui favorisera la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Le secteur privé sait mobiliser, allouer et utiliser les financements, comme il a su créer les nouveaux outils et instruments qui ont élargi l'accès au financement même dans les zones rurales et par le secteur informel. Parmi les résultats déjà obtenus, citons, notamment, l'augmentation du nombre d'universités et d'institutions participant à l'initiative de génie biomédical, qui est passé de 13 en 2015 à 22 en 2019 et qui couvre neuf pays africains. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne le nombre d'étudiants qui suivent des programmes de premier et de troisième cycle en ingénierie biomédicale, qui avoisine désormais les 1 200.

15.61 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter les avantages économiques des ressources naturelles, le sous-programme mènera des travaux de recherche sur les liens productifs induits par les industries extractives et fournira un appui technique aux États membres relativement à ces liens, ceux-ci pouvant aider à stimuler le développement et la diversification économiques du fait des avantages économiques directs et indirects que présente la chaîne de valeur du secteur de l'extraction. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître le nombre de pays africains riches en ressources naturelles qui ont intégré ces liens et cette diversification dans leurs politiques et stratégies, contribuant ainsi, principalement, à la réalisation des cibles 8.b et 9.b. Il est également prévu d'aider les États membres, par des services consultatifs et un appui d'ordre technique, à concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans relatifs aux ressources minérales qui soient conformes aux principes de la Vision africaine des mines. Ces activités seront complétées par l'apprentissage entre pairs et le dialogue sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques qui résulteront de l'organisation de dialogues et de réunions de groupes d'experts sur les liens productifs induits par les industries extractives et sur les politiques et stratégies optimales qui tiennent compte des questions environnementales, sociales et de genre et qui sont conformes à la Vision africaine des mines. Ces travaux devraient permettre d'accroître le nombre de pays ayant révisé leurs politiques et stratégies connexes afin de les aligner sur les principes de la Vision africaine des mines, d'encourager la prise en compte des questions environnementales, sociales et de genre, et d'inclure l'industrialisation basée sur les ressources minérales. Ils aideront en outre les États membres à atteindre les

cibles 12.b et 5.c. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par le Tchad d'une politique minière et d'un code minier alignés sur la Vision africaine des mines et l'entrée en vigueur, en mai 2017, de la nouvelle loi minière du Kenya, qui remplace celle de 1940, antérieure à l'indépendance, et modifie les dispositions relatives aux principes de la politique foncière, au domaine public, à l'utilisation des terres, au droit de propriété, aux obligations en matière de respect de l'environnement et aux accords relatifs aux ressources naturelles.

15.62 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter l'économie verte, le sous-programme organisera des formations à l'intention des décideurs, des experts et des praticiens et intensifiera l'assistance technique aux pays afin de renforcer les connaissances, les compétences, les outils et les technologies nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à réaliser une croissance verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La formation et l'assistance technique fournie dans les pays seront soutenues par les options réalisables et les bonnes pratiques qu'auront permis de dégager les travaux de recherche et les analyses menés sur les stratégies de croissance verte. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître le nombre de pays adoptant et mettant en œuvre des stratégies et des programmes de transition vers la croissance verte, ainsi que d'aider les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif 1 (cible 1.2), de l'objectif 2 (cible 2.4) et de l'objectif 15 (cible 15.9). Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre par le Gouvernement botswanais, dans le cadre de son programme de développement de la filière bovine, des recommandations issues de l'étude sur les moyens de favoriser la transformation durable de l'agriculture en Afrique en appliquant les principes de l'économie verte inclusive. L'organisation de rencontres régionales, en particulier le Forum régional africain pour le développement durable, se poursuivra ; elle sera effectuée en association avec les entités chargées de l'exécution d'autres sous-programmes de la CEA et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des organismes des Nations Unies. Ces activités devraient permettre de faire plus largement connaître et adopter les politiques efficaces et les bonnes pratiques, et de renforcer les partenariats à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elles devraient également faire émerger des positions régionales fortes et communes pour la défense de l'appui international à la croissance verte, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : les États membres ont compris comment atteindre les objectifs de développement durable et se sont entendus sur les politiques pouvant être envisagées pour améliorer les activités menées à cette fin. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne le nombre de pays optant pour un examen national volontaire, qui est passé de 10 en 2018 à 17 en 2019. En outre, cinq administrations infranationales [Accra, Harare, Victoria Falls (Zimbabwe), Yaoundé et le district de Ngora (Ouganda)] ont décidé de procéder à un examen local volontaire. Enfin, en réponse à l'offre de formation à l'économie verte faite à certains pays, le Zimbabwe a demandé une formation pratique à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des stratégies liées à l'économie verte.

15.63 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter l'économie bleue, le sous-programme procédera à des évaluations des espèces vivantes, à des analyses géomorphologiques et à la cartographie des fonds des masses d'eau, y compris les eaux souterraines, en général, et des océans, en particulier. Les travaux en question visent à faire mieux connaître l'économie bleue en Afrique, cette économie constituant un domaine d'activité vaste et complexe qui doit être compris dans toutes ses dimensions et de manière approfondie si l'on veut l'exploiter dans toute la mesure

possible. Le nécessaire sera fait, également, pour dispenser aux responsables de l'élaboration des politiques une formation sur mesure et ciblée sur les différents secteurs et dimensions de l'économie bleue ainsi que sur l'approche multisectorielle requise pour développer les capacités et les compétences de négociation et améliorer la représentation dans les forums à tous les niveaux. En outre, le sous-programme apportera un appui à la planification durable, à la formulation de politiques et à la gouvernance, notamment en fournissant des services consultatifs techniques à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et en guidant les États membres dans la formulation de cadres stratégiques relatifs à l'économie bleue selon les méthodes exposées dans la publication intitulée « L'économie bleue en Afrique : guide pratique » et adaptées aux besoins et aux attentes des bénéficiaires. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : des cadres d'action mieux conçus, plus intégrés et plus efficaces sur l'économie bleue aux niveaux national et sous-régional et un nombre accru d'initiatives africaines durables sur l'économie bleue aux niveaux national, sous-régional et continental, contribuant à l'objectif 14 (cible 14.a). Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de cadres d'action pour l'économie bleue par les Comores et Madagascar. Aux Comores, le cadre stratégique a été intégré dans la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

15.64 Pour contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la résilience climatique, le sous-programme, en premier lieu, mènera des travaux de recherche et des analyses visant à renforcer la résilience climatique des économies, des sociétés et des écosystèmes africains afin de réduire leur vulnérabilité aux catastrophes ; en second lieu, élargira la gamme des services de conseil et d'assistance technique et fournira une formation et des outils qui permettront de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays afin d'aider à assurer la cohérence des politiques et la mise en œuvre intégrée d'actions climatiques, dans la perspective des contributions déterminées au niveau national et de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : des politiques, des stratégies et des plans de développement solides qui, tirant parti des situations causées par les changements climatiques, favorisent la transition vers des économies à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques, ce qui devrait aider les pays à atteindre l'objectif 13. En outre, le sous-programme formulera de nouveaux descriptifs et de nouvelles orientations en ce qui concerne les changements climatiques et le développement et organisera des dialogues, en collaboration avec des entités régionales et des partenaires de développement, afin d'examiner de manière critique et d'explorer les possibilités et les complexités géopolitiques que présentent les changements climatiques et leurs incidences sur le développement de l'Afrique. Ces travaux devraient permettre de dégager des positions communes et des moyens efficaces de mettre en œuvre des mesures de riposte face aux changements climatiques qui tirent parti des abondantes ressources naturelles du continent, notamment de ses vastes ressources renouvelables (énergie, eau, ressources marines et autres), en vue de son développement durable et sans exclusive. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : sur les dix pays ciblés par la CEA, huit (Cabo Verde, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Rwanda et Seychelles) ont suivi une stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans l'édification d'économies peu génératrices d'émissions, à faible intensité de carbone et résilientes aux changements climatiques. Des progrès ont également été accomplis dans l'utilisation, par les Comores, Maurice et les Seychelles, de systèmes infonuagiques à haute résolution (1 km) de prévision numérique du temps et d'alerte rapide. Les prévisionnistes des trois pays ont été formés à l'utilisation et à la gestion de ces systèmes qui, reposant sur des outils informatiques libres, offrent une solution complète de prévision météorologique

opérationnelle d'un bon rapport coût-efficacité par rapport à la plupart des systèmes existants, dont l'utilisation est subordonnée à une licence et que les frais d'abonnement annuels élevés rendent inabordables et non viables.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : intégration de la résilience climatique dans les plans nationaux de développement durable en Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

15.65 Les travaux relatifs à la résilience climatique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à intégrer les questions climatiques dans les plans nationaux de développement, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 15.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o.	• La Plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national est créée afin de coordonner l'appui à la mise en œuvre • Des informations sont communiquées sur la cohérence et l'état de préparation des contributions déterminées au niveau national par les pays africains	• Au moins trois pays évaluent le niveau d'intégration des engagements pris à l'échelle nationale dans leurs plans nationaux de développement et en rendent compte	• Au moins six États membres prennent en compte les effets des changements climatiques dans leurs plans nationaux de développement • Au moins six pays possèdent les outils et les compétences nécessaires au suivi des contributions déterminées au niveau national et à la communication d'informations à ce sujet aux fins de l'intégration des contributions dans les plans nationaux de développement	• Au moins trois pays mettent en œuvre des contributions déterminées au niveau national actualisées pour l'après-2020

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : plan-programme pour 2021 : augmentation des investissements dans l'action climatique en Afrique (nouveau résultat)

15.66 En 2015, le sous-programme a élaboré un cadre méthodologique permettant aux États membres de définir leurs contributions prévues déterminées au niveau national en faveur de l'action climatique avant la vingt et unième session de la

Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à laquelle l'Accord de Paris sur les changements climatiques a été adopté. Au cours des années suivantes, le sous-programme a examiné les contributions prévues déterminées au niveau national par chaque pays africain et organisé un atelier auquel ont participé les coordonnateurs de la Convention-cadre sur les changements climatiques de plus de 30 pays. L'atelier a permis aux États membres de réfléchir aux contributions prévues déterminées au niveau national et de cerner les principaux problèmes, notamment celui du manque de cohérence. Il apparaît que les contributions prévues par les pays africains étaient très ambitieuses, leur mise en œuvre nécessitant près de 30 milliards de dollars de financement, assorti ou non de conditions. En octobre 2019, 50 pays africains avaient ratifié l'Accord de Paris, transformant ainsi leurs contributions prévues au niveau national en contributions déterminées au niveau national en faveur de l'action climatique. Compte tenu des contraintes croissantes qui pèsent sur les ressources publiques, il est urgent de renforcer les moyens de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, notamment en ce qui concerne le financement. Cette question se fait plus pressante encore dans le contexte de la COVID-19, de la réduction de la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les États membres et de la réaffectation de ressources tant nationales qu'internationales à la lutte contre la pandémie. En 2019, le sous-programme, en collaboration avec le sous-programme 3, a élaboré une initiative conforme à l'objectif de développement durable n° 7 visant à aider les États membres à accélérer les investissements dans les énergies propres pour lutter contre les changements climatiques, en prenant comme point de départ la volonté des pays intéressés de réviser leurs contributions déterminées au niveau national pour s'orienter vers des actions en faveur des énergies propres. En outre, à la suite du Sommet sur l'action pour le climat tenu en septembre 2019, et compte tenu de l'obligation faite aux parties à l'Accord de Paris de présenter de nouvelles contributions déterminées au niveau national ou des contributions révisées en 2020, ainsi que de l'appel à l'établissement d'objectifs plus ambitieux et au renforcement de l'action climatique au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, au moins 19 pays africains ont fait part, à ce jour, de leur volonté de présenter des contributions plus ambitieuses, et nombre de pays se sont également engagés à éliminer totalement les émissions nettes d'ici à 2050. Ces pays auront besoin d'un appui ciblé pour honorer leurs engagements.

Situation interne et réponse

15.67 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de mettre à profit ses capacités internes dans le cadre de ses interventions afin de fournir aux pays un appui sur mesure, intégré et fondé sur des travaux d'analyse. En réponse, le sous-programme procédera à des analyses en vue d'aider les pays à définir les grandes options à retenir pour exploiter les ressources énergétiques, les nouvelles technologies et l'innovation de façon intégrée et en tirant parti des connaissances spécialisées disponibles en interne.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.68 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à favoriser un développement durable et sans exclusive par le renforcement de la capacité des États membres d'exploiter les nouvelles technologies et l'innovation ainsi que les ressources naturelles et les économies verte et bleue et d'améliorer la résilience climatique, comme devrait le montrer la révision par cinq pays de leurs contributions déterminées au niveau national.

Tableau 15.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Dix pays participent à l'initiative relative à l'objectif n° 7	Trois pays ont révisé leurs contributions déterminées au niveau national	Au moins cinq pays ont révisé leurs contributions déterminées au niveau national

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.69 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques	72/228	Science, technologie et innovation au service du développement
64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	73/124	Les océans et le droit de la mer
66/288	L'avenir que nous voulons	73/232	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/327	2021, Année internationale de l'élimination du travail des enfants
70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	73/335	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
72/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	73/336	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement
---------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

818 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique	901 (XLV)	Forum régional africain pour le développement durable : promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique
819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	919 (XLVII)	Économie verte et transformation structurelle en Afrique
884 (XLIV)	Changements climatiques et développement durable en Afrique	930 (XLVIII)	Forum régional africain pour le développement durable
887 (XLIV)	Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique		

Produits

15.70 On trouvera dans le tableau 15.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.9

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	4	4
1. Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable visant à éclairer les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
2. Rapport sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la transformation de l'Afrique et la mise en œuvre des objectifs de développement, présenté au Forum régional africain pour le développement durable et à la Conférence des ministres	1	1	1	1
3. Rapport sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable en Afrique, présenté au Forum régional africain pour le développement durable	—	—	1	1
4. Rapport sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	14	8	11
5. Forum régional africain pour le développement durable, tenu dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	8	8	8	8
6. Comité du développement durable	3	—	—	—
7. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	—	6	—	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	14	14	17	7
8. Renforcement de la capacité des États membres en matière de croissance verte à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	—	1	1	1
9. Renforcement de la capacité des États membres de participer aux chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles	1	1	1	1
10. Appui technique à plusieurs États membres pour les aider à revoir et à améliorer leurs politiques et cadres réglementaires concernant les minéraux d'origine locale	2	2	2	—
11. Renforcement de la capacité des États membres en matière d'économie bleue à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	—	—	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
12. Appui technique à des experts et à des décideurs politiques en matière d'économie bleue inclusive et de transformation structurelle	2	2	1	–
13. Renforcement de l'économie bleue inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	1	1	2	–
14. Appui technique au Forum régional africain pour le développement durable en matière d'économie bleue dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	–
15. Renforcement de la gouvernance de l'économie bleue et de l'exécution des politiques	–	–	1	–
16. Appui technique en matière d'élaboration de manuels et d'outils de formation aux fins de la conception d'une politique relative à l'économie bleue et de sa mise en œuvre au niveau national	1	1	1	–
17. Appui à l'élaboration d'une étude sur l'économie bleue et le développement en Afrique	1	1	1	–
18. Appui à la préparation de l'atlas et des statistiques concernant l'économie bleue en Afrique	1	1	1	–
19. Appui au programme WISER (services d'informations météorologiques et climatologiques pour l'Afrique) du Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA	1	1	1	1
20. Renforcement des capacités de recherche sur le climat par l'octroi de subventions aux institutions, aux universités et aux autres parties prenantes afin d'établir un lien entre la recherche sur le climat et le développement	1	1	1	1
21. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines de l'économie verte inclusive, des ressources naturelles, de l'innovation et de la technologie en Afrique	1	1	1	1
22. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines des changements climatiques et du développement en Afrique	1	–	1	–
23. Stratégies en matière de climat, de terres, d'énergie et d'eau	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	10	6	21
24. Dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation	–	3	–	3
25. Manifestation politique de haut niveau sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique	–	1	–	1
26. Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	–	–	3
27. Pourparlers sur le climat en Afrique visant à recueillir les vues des parties prenantes africaines concernant la prise en compte des intérêts du continent dans les discours relatifs à la gouvernance climatique mondiale, notamment dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	–	–	–	2
28. Formation d'experts et de décideurs en matière d'économie verte inclusive et de transformation structurelle	2	2	1	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
29. Formation sur les changements climatiques et le développement à l'intention des décideurs, des législateurs, des parlementaires, des spécialistes de la planification, des médias, des organisations de la société civile et d'autres réseaux de praticiens	4	4	4	—
30. Programme des jeunes juristes africains visant à renforcer la capacité de participation aux négociations mondiales sur le climat	1	—	1	—
31. Visites de chercheurs et programmes de bourses et de stages à l'appui du renforcement des capacités en matière de changements climatiques, d'économie verte inclusive, de ressources naturelles, d'innovation et de technologie en Afrique (nombre de boursiers)	—	—	—	4
32. Dialogues et consultations sur les politiques en matière de technologie, de changements climatiques, d'économies verte et bleue et de ressources naturelles	—	—	—	2
33. Ateliers de renforcement des capacités de compréhension et d'exploitation des secteurs liés à l'économie bleue	—	—	—	2
34. Ateliers de renforcement des capacités sur les questions relatives aux limites extérieures du plateau continental des pays africains et à l'exploitation minière des grands fonds marins, notamment la définition du plateau et les modalités de gouvernance de celui-ci	—	—	—	2
35. Renforcement des capacités relatives à l'assimilation et à la modernisation des cadres juridiques liés au droit maritime et au droit de la mer aux niveaux national, sous-régional et continental	—	—	—	2
Publications (nombre de publications)	4	6	5	12
36. Publication sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	1	—	1	—
37. Publication sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	1	1	2	1
38. Rapport sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique	1	1	1	1
39. Recueil des meilleures pratiques pour la mutualisation des expériences à l'appui de l'innovation et du développement des petites et moyennes entreprises du secteur minier	1	—	1	—
40. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	—	1	—	1
41. Documents de recherche sur les changements climatiques et le développement en Afrique	—	1	—	2
42. Notes d'orientation sur les questions et tendances émergentes dans les domaines des nouvelles technologies et de l'innovation, des changements climatiques, des économies verte et bleue et des ressources naturelles	—	2	—	2
43. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	—	—	—	1
44. Documents de recherche examinant les liens productifs induits par les industries extractives, la valeur ajoutée et le renforcement de l'industrialisation fondée sur les ressources locales et prenant en compte la croissance verte et les questions sociales et de genre aux fins d'une transformation économique inclusive	—	—	—	2
45. Publications relatives à l'économie bleue pour chaque sous-région africaine	—	—	—	1
46. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	—	—	—	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	19	18	20	9
47. Directives relatives au renforcement des capacités des États membres de négocier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines	1	1	1	–
48. Directives méthodologiques relatives aux évaluations visant à orienter les investissements dans les écosystèmes	1	1	1	–
49. Manuel et outils de formation à l'appui du renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en matière de développement de la chaîne d'approvisionnement en minéraux	1	1	1	–
50. Répertoire des experts des changements climatiques en Afrique	1	–	1	–
51. Cartographie des institutions présentes tout au long de la chaîne de valeur des services d'information climatique	1	–	–	–
52. Notes d'orientation sur les questions et tendances émergentes en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	2	2	2	–
53. Notes d'orientation et études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	2	2	2	–
54. Notes d'orientation et études sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle	2	2	2	–
55. Documents techniques sur la mise en place d'une plateforme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique	1	1	1	–
56. Analyse qualitative des informations climatiques à l'appui d'un programme de politiques de développement, d'aide à la décision et de pratiques de gestion	1	1	1	–
57. Documents techniques sur les infrastructures et capacités nécessaires à la mise en œuvre de projets liés aux services d'information climatique	1	1	2	–
58. Documents techniques sur le renforcement de la gouvernance climatique et de l'exécution des politiques	–	–	1	–
59. Ensemble de ressources sur le climat en Afrique et services d'information climatique	1	1	1	–
60. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	–
61. Étude sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	–
62. Documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063	2	2	2	–
63. Base de données géospatiales continentales sur l'économie bleue en Afrique	–	–	–	1
64. Comptabilité du capital naturel des pays (comptabilité de l'eau)	–	–	–	2
65. Centres d'excellence régionaux africains dans l'océan Atlantique et l'océan Indien occidental	–	–	–	1
66. Classification-cadre et gestion des ressources minérales et énergétiques marines	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
67. Outils et méthodes de gestion des investissements dans l'économie bleue	—	—	—	1
68. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	—	—	—	1
69. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	—	—	—	1
70. Outils de renforcement des capacités des États membres de négociateur, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines	—	—	—	1

C. Activités de fond

Bons offices : dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation ; manifestation politique de haut niveau sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux États membres et aux groupes de coopération régionaux et sous-régionaux concernant le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en ce qui concerne les auto-évaluations des pays et la prise en compte des conclusions de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et les dispositifs connexes ; appui technique et services consultatifs aux États membres sur les changements climatiques, l'économie verte inclusive, les ressources naturelles, l'innovation et la technologie en Afrique.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : pourparlers sur le climat en Afrique visant à recueillir les vues des parties prenantes africaines sur la prise en compte des intérêts du continent dans les discours relatifs à la gouvernance climatique mondiale, notamment dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; examen des politiques et des stratégies des pays en matière de technologie, d'innovation, d'économies verte et bleue, de changements climatiques et de gestion des ressources naturelles ; documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, dépliants, dossiers et pochettes d'information sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse relatifs à la parution de grandes publications et à l'organisation de manifestations importantes dans les domaines de la technologie, des changements climatiques, des économies verte et bleue, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de la logistique, y compris des bulletins d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance de sites Web, de médias sociaux et de plateformes sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

Sous-programme 6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Objectif

15.71 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique, en aidant les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et en rendent compte et à intensifier la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles.

Stratégie

15.72 Pour aider les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent les engagements pris aux niveaux mondial et régional en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte, le sous-programme effectuera des analyses stratégiques, notamment sur les questions relatives à la problématique du genre et au commerce, ainsi que le financement public en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Afin de renforcer les capacités des États membres, des services d'appui technique, de conseil et de formation spécialement adaptés leur seront assurés dans les domaines suivants : gestion des politiques économiques et des politiques de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ; entrepreneuriat féminin ; gestion des finances publiques tenant compte des questions de genre ; intégration des questions de genre et du dividende démographique dans les politiques et programmes nationaux. Par ailleurs, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique sera lancé dans les cinq derniers pays qui ne l'utilisent pas encore, pour aider les États membres à auto-évaluer, au vu de tous les éléments nécessaires, les progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les finances publiques, les politiques et les programmes nationaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que le rapport national de l'Afrique du Sud sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a servi de base à l'intégration des questions de genre dans le rapport final intitulé « South African Population Dynamics: Trends, Structure, Causes and Consequences » qui sera présenté au Cabinet et qui devrait permettre de structurer le cadre d'action national visant à exploiter le dividende démographique.

15.73 Pour aider les États membres à intensifier la mise en œuvre de politiques et de programmes d'autonomisation des femmes et des filles, le sous-programme leur assurera des services d'appui technique spécialement adaptés, fondés sur ses recherches stratégiques sur la Zone de libre-échange, afin de faciliter la mise en place de programmes permettant aux femmes de participer à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'en bénéficier. Des réunions de groupes d'experts, des consultations régionales et nationales et des conférences sur des questions importantes relatives au genre seront également organisées afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et le croisement d'expériences entre les pays. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer l'adoption de politiques tenant en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et d'augmenter la proportion de femmes qui participent à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et en bénéficient. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'inclusion d'un volet consacré aux questions de genre dans les stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

15.74 Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif 5 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que de l'objectif 8 concernant le travail décent et la croissance économique et, plus précisément, des cibles 8.3, 8.5, 8.7, 8.8 et 8.10.

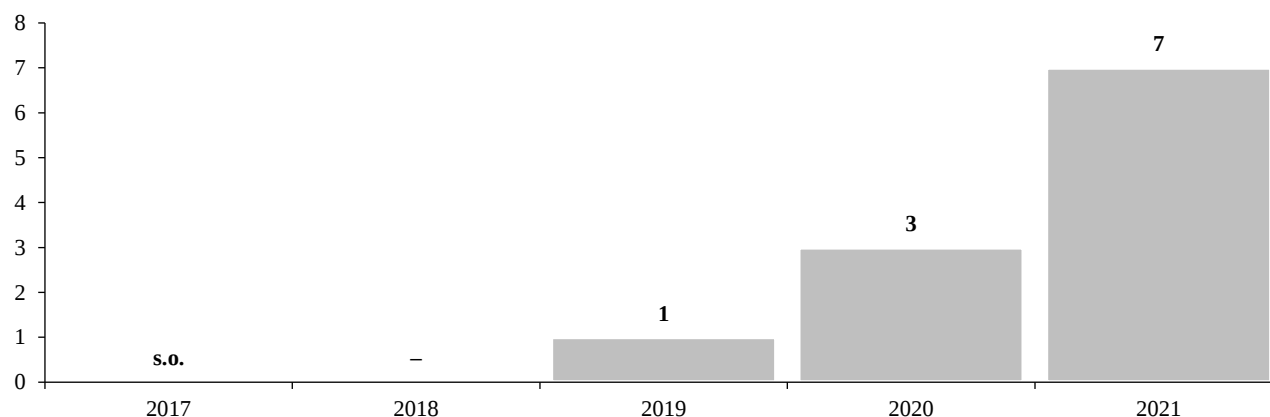
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : tirer parti du dividende démographique en Afrique en favorisant l'égalité des sexes (résultat déjà défini pour 2020)

15.75 Les travaux portant sur l'égalité des sexes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux pays pour qu'ils intègrent les questions de genre dans leurs politiques sectorielles, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.VIII

Mesure des résultats : nombre total de pays ayant adopté des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 dans cinq pays (nouveau résultat)

15.76 Le sous-programme soutient les États membres dans les efforts qu'ils font pour accélérer l'application du Programme d'action de Beijing et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Les États Membres se sont engagés à s'attaquer aux inégalités entre les sexes, mais, pour atteindre les cibles ambitieuses fixées, ils devront, en plus de prendre des mesures dans ce domaine, augmenter les allocations budgétaires pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les hommes et les femmes et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, qui les empêchent de réaliser l'égalité des sexes. Pour surmonter ce problème, en 2021, en s'appuyant sur les résultats obtenus jusqu'à présent, on procédera à une évaluation complète du coût de la réalisation de l'objectif 5 dans cinq pays représentant les cinq sous-régions du continent. Le but est d'établir le coût estimatif des investissements que les États membres doivent faire pour atteindre l'objectif 5, afin d'aider les États membres à élaborer des stratégies et des programmes visant à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les résultats de ce calcul seront publiés dans le Rapport sur les femmes africaines de 2021 et seront utilisés pour adapter l'appui technique fourni aux États membres en vue de la réalisation de l'objectif 5.

15.77 On tirera parti des travaux menés durant les années précédentes, à savoir le suivi des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes qui a été effectué à l'aide de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique en 2018 et 2019, le calcul du coût de la violence à l'égard des femmes qui a été effectué en 2019, le modèle de calcul des coûts dans les différents secteurs concernés par l'objectif 5 qui a été mis au point en 2020 pour un pays pilote, et la transposition de ce modèle dans les quatre autres pays en 2020.

Situation interne et réponse

15.78 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : on n'avait pas prévu qu'il y aurait autant de demandes urgentes d'appui technique concernant l'utilisation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. En réponse, le sous-programme établira ou renforcera les partenariats avec diverses institutions, notamment la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies, les institutions gouvernementales, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions bilatérales et multilatérales, les institutions financières, les instituts de recherche technique et les établissements universitaires.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.79 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Afrique, en aidant les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte et à intensifier la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, comme devrait le montrer le fait que cinq pays déterminent le coût de la réalisation de l'objectif 5 et mettent en place des cadres d'action nationaux solides qui comprennent des stratégies tenant compte des questions de genre et dotées de ressources suffisantes.

Tableau 15.10
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Publication du rapport de synthèse régional sur l'IDISA qui recensait les lacunes dans les domaines économique, social et politique pour 12 pays	Publication du rapport de synthèse régional sur l'IDISA et sur l'examen de Beijing+25, qui recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement	Calcul des coûts effectué pour un pays pilote afin de faciliter l'application du modèle de calcul des coûts aux secteurs concernés par l'objectif 5	Calcul des coûts effectué pour cinq pays afin de faciliter les investissements et l'allocation de ressources

Abréviations : IDISA = Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique ; s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.80 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle »	70/130	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
59/248	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
65/187	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
65/189	Journée internationale des veuves	70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
65/190	Traite des femmes et des filles	72/148	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
66/130	Participation des femmes à la vie politique	72/154	Les filles

Résolutions du Conseil économique et social

1998/12	Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2009/13	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
2003/44	Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin	2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2004/4	Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	2017/9	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

915 (XLVII)	Nouvelle initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
-------------	---

Produits

15.81 On trouvera dans le tableau 15.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.11

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	2	–	2
1. Rapport sur les travaux du sous-programme, destiné à la session du Comité du genre et du développement social	1	1	–	1
2. Note thématique sur les questions de genre destinée au Comité des politiques sociales	–	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	–	1
3. Session biennale du Comité du genre et du développement social	4	4	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	5	4	2
4. Projet sur l'intégration des questions de genre dans les plans, politiques et programmes nationaux dans les pays sollicitant des services de conseil technique, l'accent étant mis sur l'autonomisation économique des femmes	3	1	1	1
5. Projet sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'assurer la participation équitable des femmes à la prise de décisions	–	–	1	–
6. Projet sur le dividende démographique tenant compte des questions de genre visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique et de réaliser l'égalité des sexes	1	1	1	1
7. Projet sur la gestion du Fonds de responsabilisation des femmes africaines visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes par l'augmentation du nombre de gestionnaires africaines des fonds	1	1	1	–
8. Projet à l'appui du processus d'examen après 25 ans de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing visant à renforcer la capacité des États membres de rendre compte de l'exécution de leurs obligations internationales	1	1	–	–
9. Projet sur le genre et l'activité minière artisanale et à petite échelle : relier la recherche à la gouvernance du secteur extractif pour renforcer la capacité des dirigeants de répondre aux besoins des femmes se livrant à l'activité minière artisanale et à petite échelle et pour renforcer la capacité des organisations de la société civile locale de défendre et de suivre ce processus	1	1	–	–
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	4	4	13	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
10. Atelier sur le Rapport sur les femmes africaines portant sur le thème de l'inclusion financière numérique comme moyen d'autonomisation économique des femmes, afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	1	1	1	4
11. Atelier sur le Rapport sur l'entrepreneuriat féminin afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	1	1	5	2
12. Formation sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique afin d'appuyer l'action menée par les États membres dans les domaines prioritaires	2	2	5	2
13. Séminaire sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'assurer la participation équitable des femmes à la prise de décisions	—	—	2	—
14. Atelier sur le Rapport sur les femmes africaines dirigeantes afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	—	—	—	2
Publications (nombre de publications)	2	2	1	2
15. Rapport sur les femmes africaines fondé sur l'Initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes visant à faciliter l'intégration des questions de genre dans les politiques sectorielles des ministères compétents	1	1	—	1
16. Rapport sur l'entrepreneuriat féminin axé sur l'examen du lien entre l'éducation et l'esprit d'entreprise visant à renforcer la capacité des États membres de stimuler la productivité des entrepreneuses	1	1	1	—
17. Rapport sur les femmes africaines dirigeantes qui évalue la situation des femmes occupant des postes de direction	—	—	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	3
18. Manuel opérationnel sur l'intégration des questions de genre et des dividendes démographiques dans les plans et programmes nationaux visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique en assurant l'égalité des sexes	—	—	1	—
19. Note technique sur l'indice genre et dividende démographique visant à renforcer la capacité des pays cibles de suivre les progrès et de déterminer les domaines prioritaires	—	—	1	—
20. Fiche d'information sur le rôle des femmes dans la vie politique en Afrique (2019) visant à appeler l'attention des médias, des organisations de la société civile et des États membres sur la contribution des femmes parlementaires et ministres en Afrique	—	—	1	—
21. Note d'orientation sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique visant à renforcer la capacité des États membres de mettre en place des stratégies novatrices pour stimuler la productivité des entrepreneuses	—	—	1	—
22. Notes techniques sur l'African Gender Index et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique visant à aider les pays d'Afrique à mesurer l'écart de statut entre les hommes et les femmes en Afrique et à évaluer les résultats obtenus par les gouvernements dans la mise en place de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles	1	1	—	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
23. Analyse stratégique des questions de genre et des changements climatiques en Afrique aux fins d'une action publique efficace	1	1	–	1
24. Analyse stratégique de la problématique du genre et de l'industrie extractive en Afrique visant à relier les travaux de recherche à la gouvernance du secteur minier artisanal et à petite échelle	1	1	–	1
25. Document final de la dixième Conférence régionale africaine sur l'examen après 25 ans de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing visant à faciliter l'examen quinquennal de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Afrique	1	1	–	–

C. Activités de fond

Bons offices : réunions organisées dans le cadre des consultations et négociations ministérielles sur le Programme d'action de Beijing en 2020.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : manifestation spéciale organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2020 et 16 jours de mobilisation et de soutien à la réunion ministérielle préparatoire de la Commission de la condition de la femme.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et développement des plateformes de partage des connaissances et de promotion dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, afin d'approfondir le dialogue et d'élargir les possibilités d'action.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse diffusés sur le site Web du sous-programme après chaque manifestation organisée et utilisation active des comptes de médias sociaux du sous-programme.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Objectif

15.82 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer l'environnement de création d'emplois en Afrique du Nord en renforçant la diversification économique et l'intégration régionale et en améliorant la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleurs migrants.

Stratégie

15.83 Pour contribuer à renforcer la diversification économique, un modèle macroéconomique sera mis au point à partir des données macroéconomiques disponibles et, avec le déploiement du modèle, des simulations seront effectuées avec les ministères des finances et de la planification et les banques centrales des pays partenaires. Une assistance technique sera également fournie, dans le cadre de partenariats avec des instituts de statistique, afin de renforcer les capacités des pays à mettre en place des analyses de données et des modèles permettant de quantifier les distorsions et de déterminer les changements à apporter dans les politiques publiques. Des travaux de recherche seront également menés sur l'emploi, notamment sur l'emploi des jeunes dans des projets d'« industries sans cheminées », en collaboration avec Brookings Institute, et des ateliers régionaux seront organisés sur les meilleures pratiques de création d'emplois en Afrique, en collaboration avec la Plateforme de

coopération Sud-Sud. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à atténuer les conséquences de la COVID-19 sur l'emploi et à atteindre les objectifs 4 (cibles 4.4 et 4.5), 8 (cibles 8.2 et 8.3) et 9 (cibles 9.2 et 9.5). Ces activités devraient également permettre aux États membres d'adopter des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi fondées sur des données probantes, de rediriger des ressources vers des secteurs qui ont un potentiel économique plus élevé du point de vue de la productivité, de la compétitivité et de l'emploi, de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements et de stimuler la création d'emplois. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration par trois pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte et Mauritanie) d'outils de modélisation macroéconomique avec l'appui de la CEA. Des progrès ont également été accomplis en Tunisie, dont le Ministère du commerce a mené une étude d'impact de l'adhésion du pays au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

15.84 Pour contribuer à renforcer l'intégration régionale, on continuera de procéder à une analyse des contraintes et des obstacles dans les secteurs où des chaînes de valeur peuvent être créées en Afrique du Nord. Des services consultatifs seront fournis et des consultations sous-régionales organisées pour aider les États membres à renforcer leurs capacités et à élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en partenariat avec les ministères du commerce, l'Union africaine et l'Union européenne. Le travail effectué aidera les États membres à progresser en vue d'atteindre l'objectif 17 (cibles 17.6, 17.11 et 17.14). Ces activités devraient également contribuer à permettre aux États membres de concevoir des politiques appropriées qui encouragent l'intégration régionale, améliorent la productivité et créent de nouveaux emplois. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de ses trois protocoles par l'Égypte et Maurice. Des progrès ont également été accomplis dans l'évaluation des chaînes de valeur régionales existantes et de leur potentiel de croissance en Afrique du Nord dans 10 secteurs (industrie automobile, textiles et habillement, phosphates, pétrole et gaz, énergies renouvelables, fruits, légumes et produits dérivés, huiles essentielles et produits dérivés, pêche, et céréales et sucre). Le positionnement stratégique et sectoriel des États membres dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en Afrique du Nord et dans le reste du continent est guidé par un travail d'analyse.

15.85 Afin de contribuer à une meilleure reconnaissance des qualifications et compétences des travailleurs migrants, des activités seront menées en vue de renforcer les capacités de cinq pays africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc et Sénégal) à collecter, analyser et diffuser des données relatives aux migrations et d'améliorer la reconnaissance des compétences et des qualifications des travailleurs africains afin de réduire les conséquences néfastes de la COVID-19 sur les envois de fonds et d'atteindre les cibles liées aux migrations des objectifs de développement durable et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce travail aidera les États membres à atteindre les cibles 8.8, 10.7, 10.c, 16.2 et 17.18 des objectifs de développement durable. Les travaux de la composante se concentreront sur le renforcement de la capacité des États membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ces activités seront menées en partenariat avec l'Union africaine, le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et devraient permettre d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des statistiques relatives aux migrations et de mieux reconnaître les compétences sur le continent grâce au déploiement du Cadre continental africain des qualifications. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les activités menées sous l'égide de la CEA lors des consultations régionales en Afrique

sur le Pacte mondial, qui ont consisté à renforcer les capacités nationales à « collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits » (objectif 1 du Pacte mondial) et à « faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences » (objectif 18 du Pacte mondial).

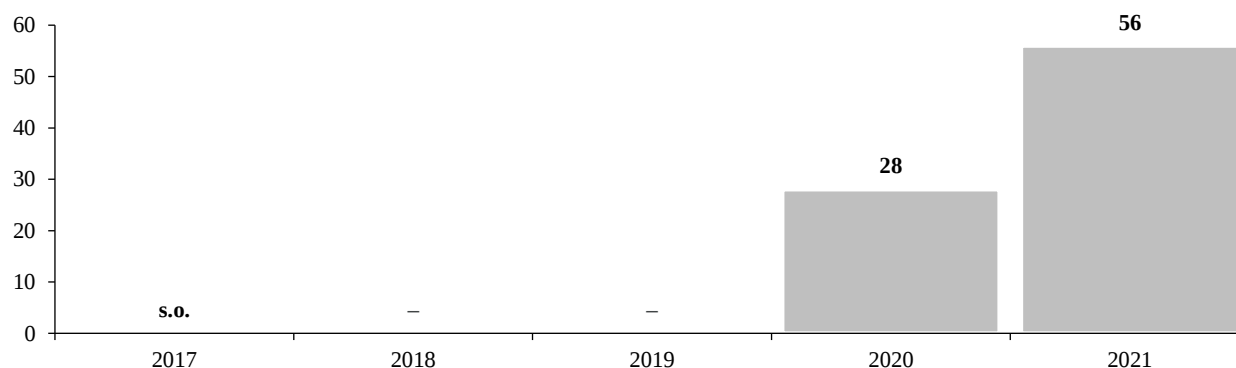
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : stratégies et politiques de création d'emplois (résultat déjà défini pour 2020)

15.86 Les travaux relatifs à la création d'emplois se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une assistance sera fournie aux pays afin de repérer les lacunes et de mettre en place des solutions visant à promouvoir l'accès à l'emploi, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.IX

Mesure des résultats : nombre total de décideurs formés à mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays d'Afrique du Nord adoptent les meilleures pratiques en matière de création d'emplois (nouveau résultat)

15.87 Une collaboration a été menée avec l'Afrique du Nord pour soutenir les efforts des gouvernements dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Depuis janvier 2019, ces activités ont été axées sur l'emploi et les compétences au service du développement durable en tant que domaine de spécialisation car, depuis plusieurs décennies, l'Afrique du Nord enregistre un des taux de participation au marché du travail les plus bas au monde. L'objectif est d'aider les pays d'Afrique du Nord à agir sur le climat des affaires et l'équilibre macroéconomique, à améliorer la diversification et la compétitivité et, à terme, à renforcer leur capital humain. Les travaux de la composante ont visé à créer un consensus entre les États membres en vue de l'adoption de mesures appropriées propres à améliorer la création d'emplois en Afrique du Nord. Les travaux du Bureau sous-régional en Afrique du Nord en 2021 seront axés sur les meilleures pratiques en matière de création d'emplois dans de nombreux pays africains, comme le fait la Fondation Mohammed V pour la solidarité

au Maroc qui, par l'intermédiaire de son centre de formation, a favorisé l'employabilité des jeunes, grâce à une série d'ateliers dans des domaines tels que la construction électrique, la menuiserie, la soudure de l'aluminium, la plomberie, la peinture, le vitrage, le revêtement de façades, et à un laboratoire de génie civil.

Situation interne et réponse

15.88 Pour la composante, la situation était la suivante : il s'agissait de déterminer les mesures nécessaires pour renforcer la création d'emplois dans la région de l'Afrique du Nord en tenant compte des besoins de chaque pays. L'expérience de la création de nouveaux emplois et les problèmes qui y sont associés varient d'un pays à l'autre, ce qui rend l'adoption d'une approche unique moins efficace. En réponse, les activités dans ce domaine seront déterminées en fonction des besoins de chaque pays et on s'efforcera d'établir des partenariats stratégiques avec les institutions régionales et nationales qui partagent les mêmes objectifs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.89 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à favoriser un environnement propice à la création d'emplois en Afrique du Nord grâce à une diversification économique plus forte, comme devrait le montrer la diminution du taux de chômage d'au moins un pays de la sous-région nord-africaine grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois.

Tableau 15.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Les pays d'Afrique du Nord s'intéressent à la création d'emplois au service du développement durable et participent au dialogue régional	Les pays d'Afrique du Nord s'engagent dans l'élaboration de politiques propres à réduire le chômage et à diminuer l'impact de la COVID-19, en particulier sur la création d'emplois	Au moins un pays de la sous-région de l'Afrique du Nord réduit son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.90 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/3	Priorités et visions établies dans l'Agenda 2063, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique		

73/195 Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Résolutions du Conseil économique et social

671 (XXV) A Création d'une commission économique pour l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement	874 (XLII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
935 (XLVII)	Pays les moins avancés d'Afrique		

Produits

15.91 On trouvera dans le tableau 15.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.13

Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport au Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord	1	1	1	1
2. Profil sous-régional sur les évolutions socioéconomiques des États membres	1	1	1	1
3. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales des États membres	1	1	1	1
4. Rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique du Nord	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	11	11	11
5. Réunions du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord	11	11	11	11
B. Création et transfert de connaissances				
Projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	2
6. Projet de mise en œuvre du plan d'action du Maghreb pour la relance du commerce intra-africain	1	1	—	—
7. Appui aux États membres pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	—	—	—	1
8. Projet pour l'emploi visant à renforcer les capacités des décideurs de haut niveau des pays d'Afrique du Nord en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à stimuler l'emploi des jeunes et des femmes	—	—	1	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
9. Création d'une base de données sur les migrations dans quelques États membres	—	—	—	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	12	4
10. Forums pour le développement de l'Afrique du Nord (emploi)	2	2	—	2
11. Colloques internationaux pour le développement économique en Afrique du Nord	4	4	4	—
12. Formation des décideurs sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi	—	—	8	—
13. Forums de l'emploi	2	2	—	2
Publications (nombre de publications)	4	2	1	1
14. Publication sur la politique budgétaire en faveur du financement du développement durable en Afrique du Nord	1	1	—	—
15. Publication sur les outils d'évaluation des statistiques de l'emploi	1	—	—	—
16. Publication sur la facilitation du commerce	1	1	—	—
17. Publication sur la gestion des risques climatiques	1	—	—	—
18. Publication sur l'emploi	—	—	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	3	3	3
19. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de l'emploi	—	1	1	—
20. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de la qualité institutionnelle et de la transformation structurelle	1	1	—	1
21. Document d'orientation pour aider les décideurs dans le domaine de la gestion des risques climatiques	—	—	1	—
22. Document sur le financement du secteur privé	1	1	—	—
23. Document d'orientation pour aider les décideurs à améliorer le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable	—	—	1	—
24. Document d'orientation sur les migrations	—	—	—	1
25. Document d'orientation sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	—	—	—	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux États membres afin qu'ils élaborent des modèles macroéconomiques ; services consultatifs aux États membres afin qu'ils élaborent des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; assistance technique aux États membres afin qu'ils créent des bases de données sur les migrations ; assistance technique aux États membres concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ; services consultatifs aux États membres en vue de l'accroissement de la productivité au moyen d'une meilleure allocation des ressources dans l'économie ; services consultatifs aux États membres sur le financement du secteur privé pour la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des sites Web de gestion des connaissances, des plateformes, des progiciels de gestion de la relation client, des bibliothèques, des communautés de pratique et du contenu connexe, et large diffusion électronique des publications des communautés de pratique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, lettres d'information, points presse, médias sociaux et autres supports de communication.

Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Objectif

15.92 L'objectif auquel la composante contribue est de promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest grâce au renforcement des capacités des pays à intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans les politiques et les processus de planification pour parvenir à l'intégration régionale.

Stratégie

15.93 Pour contribuer à renforcer les capacités des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à intégrer la dynamique démographique dans leurs politiques et processus de planification, on encouragera la coopération entre États membres, entités régionales, centres de réflexion et autres partenaires dans le processus lié à la dynamique démographique aux fins du développement par l'intermédiaire d'études régionales et nationales, de dialogues politiques et de réponses aux demandes de renforcement des capacités visant à exploiter les possibilités que créent les dividendes démographiques. On continuera de tirer parti de l'avantage comparatif de la Commission pour entreprendre des analyses et des recherches sur les questions démographiques (sous-programme 9), associées à une expertise en macroéconomie (sous-programme 1). La composante permettra de fournir les connaissances, outils et politiques nécessaires à venir à bout des obstacles qui bloquent l'accélération de la transition démographique que connaissent ses États membres et leurs implications connexes pour le développement durable, qui touchent de nombreuses questions dont la dynamique familiale, les migrations et les migrants, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, la démographie historique, l'état civil, les questions de genre, l'autonomisation des jeunes, la paix et la sécurité et d'autres encore. Une collaboration sera également entreprise avec la Commission de la CEDEAO afin que les recommandations formulées dans les travaux de recherche soient intégrées à des politiques régionales. Ces travaux aideront les États membres à réaliser les objectifs 4, 8, 10, 16 et 17 de développement durable. En outre, cela devrait permettre d'intégrer la dynamique démographique aux cadres de politique publique des pays, notamment par une intégration économique et monétaire régionale plus poussée grâce à la nouvelle Vision post-2020 de la CEDEAO, qui sera alignée sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration d'un modèle démographique au Sahel fondé sur l'application à la région du système des modèles agrégés de dynamique des populations.

15.94 Pour contribuer à la réalisation de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, et au vu des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, des services consultatifs et une assistance technique continueront d'être fournis à la CEDEAO et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, aux organisations intergouvernementales et aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques sous-régionales alignées sur les priorités sous-régionales. Des dialogues politiques serviront également de plateforme pour la diffusion d'études et l'exploration de diverses options en ce qui concerne les activités de sensibilisation, les bonnes pratiques et le partage d'expériences entre pays. Des activités continueront d'être menées en partenariat avec les bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma et la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel pour que les conclusions de ses principales

études se traduisent en actes, tout en servant d'institution du savoir compte tenu des effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité. Il devrait en résulter une approche plus étroitement coordonnée de l'action du système des Nations Unies au niveau sous-régional et un impact plus fort pour les populations. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption du cadre politique monétaire et du modèle de banque centrale de la CEDEAO. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre du mécanisme d'autofinancement pour les États membres (Burkina Faso, Mali et Niger) de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma.

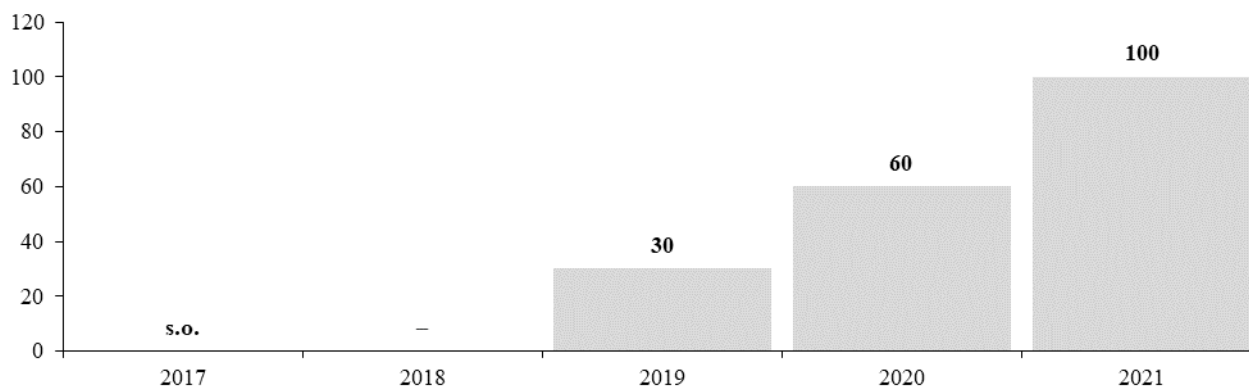
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une rupture nette avec les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest (résultat déjà défini pour 2020)

15.95 Les travaux relatifs à la dynamique démographique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à mieux intégrer cet aspect à leurs politiques de développement, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.X

Mesure des résultats : nombre de responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influencer sur l'élaboration des politiques publiques



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : consolider les résultats de 2020 et traduire les recommandations en actes (nouveau résultat)

15.96 Une stratégie a été élaborée afin de contribuer de manière importante à relever les défis auxquels sont confrontés les pays d'Afrique de l'Ouest pour ce qui est de tirer parti du dividende démocratique, de promouvoir l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et de générer des connaissances pour orienter les activités des principales parties prenantes du Sahel.

15.97 L'année 2021 est le moment opportun pour passer de l'orientation stratégique à la mise en œuvre, tant au niveau régional qu'au niveau national. Les efforts seront donc axés sur la mise en œuvre de recommandations politiques et stratégiques. Pour atteindre cet objectif, les travaux de la composante consisteront principalement à

généraliser des connaissances et les traduire en actes après un dialogue politique stratégique, à fournir une assistance technique, à rechercher un consensus et à offrir des services consultatifs. Les résolutions clés des organes décisionnels de l'Afrique de l'Ouest seront également mises en œuvre en 2021. Il s'agit notamment de la résolution adoptée par les chefs d'État de la CEDEAO en vue de faire progresser l'intégration monétaire en tirant parti des succès obtenus en 2019 et 2020.

15.98 Dans le cadre du partenariat stratégique entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les trois États membres de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, une étude axée sur l'action a pu être menée et a permis de guider le processus d'établissement d'un mécanisme d'autofinancement au sein de l'Autorité. La collaboration avec l'Autorité se poursuivra en 2021 afin de garantir que le mécanisme recommandé soit mis en place et conduise à l'émergence d'une organisation transnationale plus forte et plus autonome capable de mener ses activités de développement avec ses propres ressources.

15.99 L'élaboration des profils des pays concernés et d'un profil sous-régional se poursuivra en 2021 et constituera une contribution clé à la compréhension des enjeux de transformation structurelle en Afrique de l'Ouest. Des mesures seront prises en fonction du plan de développement établi pour élaborer un modèle spécifique régional et national qui aidera à fournir des mesures de la performance des pays dans la conception et la mise en œuvre de politiques compatibles avec leurs efforts visant à relever les défis démographiques. Des supports de connaissances, des ateliers et d'autres activités de formation permettront de renforcer les capacités des experts des 15 pays de la CEDEAO et des organisations régionales à utiliser les modèles de dividende démographique pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de dividendes démographiques et du développement durable en partenariat étroit avec le système des Nations Unies, les universités et les réseaux de recherche.

Situation interne et réponse

15.100 Pour la composante, la situation était la suivante : il fallait adapter les outils mis à disposition aux besoins spécifiques des divers pays de la sous-région et ainsi mieux aider ses États membres à bénéficier des outils conçus pour aider les pays à planifier et à suivre les progrès vers la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, la composante a rencontré des difficultés pour fournir un accès cohérent et systématique à un large éventail d'experts capables d'aider les pays de la sous-région dans divers domaines thématiques. Par ailleurs, la composante n'a pas été en mesure de mobiliser le soutien politique suffisant pour traduire les recommandations en actes concrets. En réponse, la composante tirera parti des capacités plus larges disponibles dans d'autres sous-programmes de la CEA pour affiner les outils à disposition et les adapter aux besoins spécifiques des divers pays de la sous-région, de sorte qu'ils puissent être utilisés non seulement comme outils de planification afin de mieux comprendre les arbitrages à faire entre les différentes possibilités d'action, mais aussi comme une plateforme utile permettant de réduire la charge et de faciliter ainsi le suivi et le compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La composante agira comme rassembleur afin d'intensifier également son engagement avec d'autres parties prenantes, notamment le réseau de groupes de réflexion récemment créé, ce qui garantira un accès cohérent et systématique à des experts dans un plus grand nombre de domaines thématiques. Enfin, en partenariat étroit avec la CEDEAO, elle mobilisera le soutien politique nécessaire en vue de faciliter la traduction des recommandations en actes concrets.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.101 Le travail effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays à intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans les politiques et processus de planification, comme devrait le montrer l'opérationnalisation par au moins deux pays d'Afrique de l'Ouest de la vision post-2020 de la CEDEAO, y compris la place importante accordée à l'intégration économique et monétaire régionale.

Tableau 15.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
2 juin 2017 : signature d'un accord de coopération entre la CEA et la CEDEAO en vue d'accélérer l'intégration régionale	Évaluation des progrès accomplis par rapport à la feuille de route de 2014 pour la monnaie unique de la CEDEAO, proposition de scénarios et adoption d'une nouvelle feuille de route	Évaluation de la vision 2020 de la CEDEAO et formulation de la vision post-2020, la priorité étant donnée à la mise en œuvre accélérée du plan de développement des capacités de la CEDEAO	Adoption et lancement de la vision post-2020 de la CEDEAO, et lancement officiel de la monnaie unique	Au moins deux pays d'Afrique de l'Ouest mettent en œuvre la Vision post-2020 de la CEDEAO, accordant une place importante à l'intégration économique et monétaire régionale

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.102 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Résolutions du Conseil économique et social

671 (XXV) A	Création d'une commission économique pour l'Afrique
-------------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable		organisations régionales et sous-régionales en Afrique
830 (MFC 1 A)	Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les	909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
		931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21	Adoption de l'Accord de Paris
---------	-------------------------------

Produits

15.103 On trouvera dans le tableau 15.15 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.15

Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019 2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus et sur les activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus et sur les activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	16
3. Réunions annuelles du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest	8	8	8	8
4. Réunions annuelles du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire duquel le système des Nations Unies apporte son appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD, en vue d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies entre les acteurs du développement	—	—	—	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	—	1	1	1
5. Projet de renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des pays en matière de statistique et de développement	—	1	—	—
6. Projets de renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des pays visant à tirer profit de la dynamique démographique aux fins du développement en Afrique de l'Ouest	—	—	1	1
Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)	6	6	14	14
7. Ateliers de groupes de réflexion sur des questions concernant le développement de l'Afrique de l'Ouest : perspectives et défis liés à la dynamique démographique en Afrique de l'Ouest	6	6	9	9
8. Formations visant à renforcer les capacités des États membres en matière de dynamique démographique au service du développement	—	—	5	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Publications (nombre de publications)	6	6	4	3
9. Publications sur les profils de pays et le profil sous-régional	4	4	3	2
10. Publications sur la révolution des données à l'appui du suivi des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest	2	2	—	—
11. Publication sur la transformation structurelle économique et sociale en Afrique de l'Ouest	—	—	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	1	2
12. Note d'orientation sur la transformation économique et sociale durable en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
13. Document technique sur la dynamique démographique au service du développement	—	1	—	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'experts aux États membres, à leur demande, et services consultatifs sur le suivi et la mise en œuvre de stratégies, le développement de la statistique, l'intégration régionale, la dynamique démographique au service du développement et le développement durable en Afrique de l'Ouest, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, lancement de rapports phares et autres publications.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et documents de communications à l'intention des médias.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : administration de sites Web, de plateformes de médias sociaux, de la bibliothèque, de communautés de pratique et de contenus connexes.				

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif

15.104 L'objectif auquel la composante contribue est de développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et d'accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, de renforcer les chaînes de valeur régionales et d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale.

Stratégie

15.105 Pour contribuer à développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et à accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, la composante appuiera l'application des stratégies de diversification économique et des plans industriels qui ont été élaborés au Tchad, au Cameroun, au Congo et en Guinée équatoriale en 2018 et 2019, ainsi que la formulation de politiques similaires dans d'autres pays d'Afrique centrale. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de favoriser l'élaboration de plans directeurs de diversification économique et de développement industriel bien conçus et intégrés, qui permettront l'expansion des secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et la mise en place de grappes industrielles, de

zones économiques spéciales et d'installations industrielles plus performantes et plus fonctionnelles, ainsi que la création d'échanges, ce qui fera augmenter la part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce total de la sous-région. Il aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8, principalement des cibles 8.2 et 8.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration et l'approbation d'un plan directeur d'industrialisation et de diversification économique par le Gouvernement tchadien. En outre, des études seront menées sur le coût des échanges et d'autres obstacles liés à l'accès au financement, à la qualité des infrastructures, à la disponibilité et à la valeur des compétences, au régime fiscal et au cadre juridique et réglementaire. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de permettre aux États membres et aux parties prenantes de mieux comprendre les obstacles qui pèsent sur le développement du secteur privé, ce qui les aidera à parfaire les stratégies et les démarches visant à favoriser le développement du secteur privé et contribuera ainsi à la réalisation des cibles 9.2 et 9.3. La composante proposera également aux équipes de pays des Nations Unies et aux États membres d'Afrique centrale des formations sur l'utilisation de la boîte à outils de la Commission économique pour l'Afrique pour la planification intégrée et l'établissement de rapports. Ces activités devraient avoir pour résultat de favoriser une large prise en compte des objectifs et des projets du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les stratégies nationales de développement, et, partant, d'inciter les pays à mettre davantage l'accent sur les questions relatives au commerce et à la diversification économique. Le travail effectué aidera les États membres à atteindre la cible 12.2. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration de l'alignement des plans de développement sur les objectifs de développement durable au Cameroun.

15.106 Pour contribuer au renforcement des chaînes de valeur régionales, la composante recueillera et rassemblera des informations sur l'accès aux marchés et des données sur les débouchés et, par la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique, aidera les pays à traduire leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, programmes et réformes spécifiques et susceptibles de recevoir le soutien des banques. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de faire augmenter le nombre de projets qui obtiennent un financement efficace, ce qui aidera les États membres à atteindre les cibles 8.2, 8.3, 9.2 et 9.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par plusieurs pays d'Afrique centrale, à savoir le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. La composante continuera également d'aider la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à harmoniser leurs instruments commerciaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de faire progresser l'indice d'intégration productive de l'Afrique centrale, qui mesure le degré d'intégration des économies locales dans les chaînes de valeur régionales. Cela aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 8.2 et 8.3, 9.2 et 9.3 et 12.2. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les chefs d'État d'Afrique centrale d'un accord de libre circulation des personnes entre les pays de la CEMAC et l'adoption d'une série d'instruments de libre-échange.

15.107 Pour contribuer à stimuler la compétitivité et la productivité des économies locales, la composante fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin de les aider à moderniser leur infrastructure informatique et leur cadre réglementaire relatif à l'informatique et aux communications, qui sont nécessaires à la transition numérique, notamment un appui à la création de centres d'innovation technologique dans deux pays sélectionnés, au développement du commerce électronique et à la mise en œuvre de systèmes d'identification

numériques. La collaboration avec le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques sera bénéfique à cet égard. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer l'accès des entreprises locales aux produits informatiques et donc de stimuler leur productivité, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation de la cible 9.1. Les mesures visant à aider les États membres d'Afrique centrale à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique resteront une priorité, en particulier à la suite de la récente décision (octobre 2019) des ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale de mettre l'accent, lors du prochain programme triennal lancé avec le Fonds monétaire international (FMI), non seulement sur les mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique, mais également sur les questions structurelles à moyen et long terme, telles que la diversification économique. À cet effet, dans le cadre de la composante, une assistance et des services consultatifs seront fournis en vue d'adapter le modèle macroéconomique de la CEA aux réalités des différents pays d'Afrique centrale et une formation sera dispensée à un grand nombre d'experts issus des services concernés de l'administration publique des États membres. Cette formation se présentera notamment sous forme de cours spécialisés donnés par l'IDEP, en étroite collaboration avec la Facilité de gestion de la dette de la Banque mondiale. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'aider les États membres de la sous-région à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour financer leurs besoins en infrastructures et moderniser leurs services, ce qui améliorera l'environnement économique et renforcera la productivité et la compétitivité. Cela aidera les États membres à progresser dans la réalisation de la cible 8.2. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par la CEMAC d'un programme de réforme économique et financière visant à remédier aux déséquilibres macroéconomiques. En outre, la collaboration avec les organismes du secteur privé sera renforcée et des objectifs quantitatifs seront fixés pour tous les facteurs qui affaiblissent la productivité et la compétitivité, à la suite de quoi un programme de réforme sera élaboré en vue d'induire les changements nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ces activités seront menées en partenariat avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales afin de favoriser l'émulation, l'apprentissage par les pairs et le progrès. Cela devrait contribuer à renforcer le rôle du secteur privé dans la diversification économique en Afrique centrale et à améliorer les résultats de la sous-région en matière de gouvernance, d'élaboration de cadres réglementaires et juridiques et de procédures administratives et de prestation de services publics, autant de domaines où le manque d'efficacité entrave actuellement la productivité et la compétitivité des économies locales, lesquelles sont les moins solides d'Afrique. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 8.2, 8.3, 9.2 et 9.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement des capacités de 463 partenaires du secteur privé et représentants des administrations publiques du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad en ce qui concerne l'application des procédures d'accréditation des produits industriels au tarif préférentiel applicable à l'Afrique centrale.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : accroissement de la diversification économique en Afrique centrale (résultat déjà défini pour 2020)

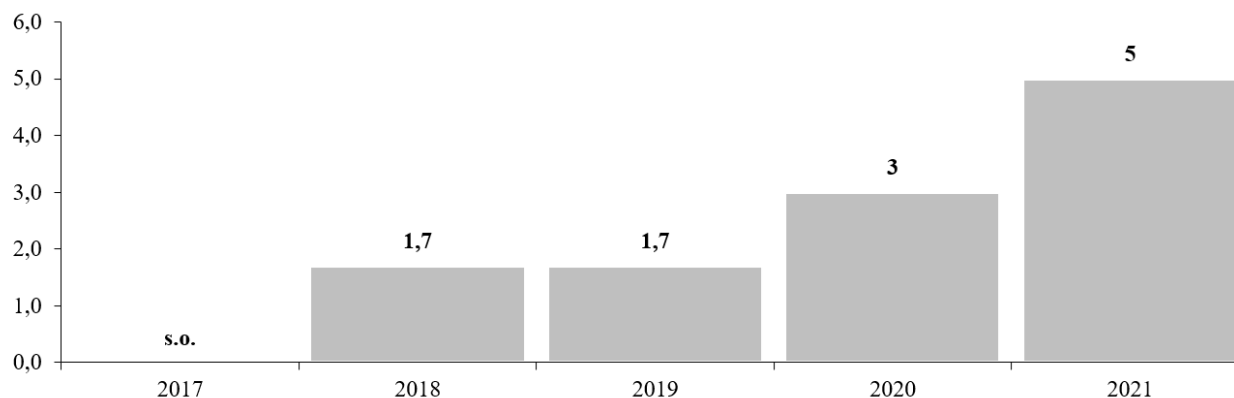
15.108 Les travaux relatifs à la diversification économique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à augmenter le volume des échanges commerciaux dans les secteurs non pétroliers et à accroître la part des produits manufacturés dans le volume total des exportations en

Afrique centrale, le but étant de rendre les économies locales moins dépendantes des exportations de pétrole, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.XI

Mesure des résultats : part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : stratégies de diversification économique : passage de la phase de la conception à celle de la mise en œuvre (nouveau résultat)

15.109 La composante œuvre actuellement à l'élaboration de stratégies de diversification économique et d'industrialisation et à la définition des propositions de valeur nationales des pays d'Afrique centrale, après quoi elle se concentrera sur l'appui à la mise en œuvre des stratégies susmentionnées.

15.110 À cet égard, la composante produira un ensemble de supports de connaissances visant à améliorer les politiques macroéconomiques et sectorielles. Elle fournira également aux États membres et aux communautés économiques régionales des services consultatifs et une assistance technique qui permettront d'élaborer des réformes solides, de concevoir des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques et de trouver de nouvelles sources de financement, et organisera des concertations et des retraites de haut niveau avec les décideurs et les autres parties prenantes, étape nécessaire pour bien mettre en contexte les politiques, les projets et les réformes. Les documents finals de la trente-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique centrale, sur le thème du rééquipement, de la reconversion et de la formation professionnelle en vue d'intensifier la diversification économique en Afrique centrale, permettront de définir la voie à suivre en matière de développement des aptitudes et des compétences liées aux propositions de valeur et aux atouts nationaux. Des campagnes de sensibilisation seront aussi menées afin de mieux faire connaître les nouvelles orientations que devraient prendre les économies et d'inciter le secteur privé et les acteurs de la société civile à les suivre.

15.111 Conformément à l'approche du quadruple bilan suivie dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, la composante organisera des ateliers et formations qui donneront à des experts de plusieurs ministères de tutelle des États membres d'Afrique centrale les moyens de mieux tenir compte du climat,

des terres, de l'énergie et de l'eau dans les plans nationaux de développement et d'utiliser l'outil de modélisation associé et d'autres outils de planification intégrée pour influencer sur l'élaboration des politiques. En outre, conformément à l'objectif 12 (Consommation et production responsables) et compte tenu du fait que l'Afrique centrale abrite le bassin du Congo, elle s'emploiera, en renforçant les capacités des experts nationaux, à intégrer la comptabilisation du capital naturel dans les systèmes statistiques nationaux et à promouvoir les investissements sociaux et ceux liés aux incidences sur le climat ainsi que les obligations vertes.

15.112 La composante s'attachera également, eu égard à la responsabilité qui lui a été officiellement confiée par la CEMAC, à suivre les progrès réalisés en matière de diversification économique et de transformation structurelle en Afrique centrale et à en rendre compte, afin de contribuer à la mise en œuvre du programme de réforme économique et financière de la CEMAC. Le profil régional STEPS établi en septembre 2019 constitue la référence sur laquelle cette surveillance sera basée. En outre, l'ensemble de travaux et de pratiques réuni par le Bureau sous-régional sur la diversification économique et la transformation structurelle sera utile à la mise en œuvre du programme de travail de la coalition thématique de la plateforme régionale de collaboration, qui prend en compte les difficultés et les possibilités, et qui vise à assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et à accélérer la transformation et la diversification économiques. Les outils et lignes directrices relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies de diversification économique apporteront une contribution valable aux travaux des équipes de pays des Nations Unies se rapportant à cet aspect important du développement de l'Afrique.

Situation interne et réponse

15.113 Pour la composante, la situation était la suivante : il fallait coordonner les mesures prises pour donner suite aux demandes adressées par les États Membres avec celles des autres institutions afin d'éviter la duplication des tâches et de tirer le meilleur parti de l'expertise disponible. En réponse, la composante mettra systématiquement l'accent sur la création des partenariats et la collaboration, comme énoncé dans son plan de mobilisation des parties prenantes, et intégrera cette stratégie dans ses principes de fonctionnement, en particulier dans les pays dans lesquels elle intervient en priorité. Elle collaborera notamment avec les divisions organiques de la CEA et les équipes de pays des Nations Unies et établira des partenariats avec le secteur privé et d'autres parties prenantes afin de proposer des solutions innovantes et originales aux États membres et aux communautés économiques régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.114 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et à accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, à renforcer les chaînes de valeur régionales et à améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales, comme devrait le montrer le nombre de pays qui ont mis en place des stratégies de diversification économique et élaboré des propositions de valeur nationales, le nombre de pays qui disposent d'un modèle macroéconomique visant à assurer une marge de manœuvre budgétaire et le nombre accru de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques qui facilitent les investissements dans les secteurs non pétroliers.

Tableau 15.16
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Adoption du Consensus de Douala	- Demandes d'aide pour la formulation de stratégies nationales de diversification économique - Formulation de la théorie du changement et du plan de mobilisation des parties prenantes du Bureau sous-régional	- Ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 6 des 7 pays dans lesquels des activités sont menées dans le cadre de la composante - Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Tchad - Élaboration finale des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine pour le Tchad et le Cameroun - Signature, par le Gabon et le Congo, d'un accord établissant la gratuité de l'itinérance entre les deux pays - Renforcement des capacités de 463 opérateurs économiques et représentants des administrations publiques en ce qui concerne l'application de la procédure d'approbation des produits industriels au tarif préférentiel applicable à l'Afrique centrale	- Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Cameroun et le Congo - Création de centres d'innovation au Congo et en Guinée équatoriale - Mise en circulation du label « Made in Central Africa »	- Mise en place en Afrique centrale d'un modèle macroéconomique et commercial visant à assurer une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique - Niveau élevé d'investissement dans les secteurs non pétroliers en Afrique centrale, rendu possible par des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.115 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

Résolutions du Conseil économique et social

671 A (XXV) A Création d'une Commission économique pour l'Afrique

Produits

15.116 On trouvera dans le tableau 15.17 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.17

Composante 3 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
1. Session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	8	8	8	8
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	1
2. Rapport annuel sur les travaux du bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale	1	1	1	1
3. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre dans la sous-région	1	1	1	—
4. Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale	1	1	1	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	—	1	1
5. Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique	1	—	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	35	28	36	36
6. Colloque sur la diversification économique	0	1	1	—
7. Atelier sur les modèles et les outils de prévision relatifs à la diversification économique et à la réalisation des objectifs de développement durable	10	9	10	12
8. Atelier sur le climat, les terres, l'énergie et l'eau	—	5	—	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
9. Atelier de validation d'une stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine pour le Cameroun	—	2	—	—
10. Formation sur les instruments relatifs aux échanges commerciaux et à l'accès aux marchés	25	11	25	12
11. Atelier sur l'incorporation dans les cadres nationaux de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et du modèle macroéconomique et commercial dans les pays sélectionnés	—	—	—	12
Publications (nombre de publications)	8	8	4	5
12. Profils de pays (STEPS)	5	5	3	2
13. Publication intitulée Zone de libre-échange continentale africaine et Afrique centrale : intensification de l'harmonisation au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	1	1	—	—
14. Étude de fond sur le thème de la session de 2021 du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	1	1	1	1
15. Publication intitulée <i>Faciliter la réalisation des objectifs de développement durable à travers la planification : le cas de l'Afrique centrale</i>	1	—	—	—
16. Publication isolée sur le capital naturel et le changement de base de la richesse économique en Afrique centrale	—	—	—	1
17. Publication isolée sur l'Afrique centrale et l'avenir de l'alimentation : le cas des chaînes de valeur régionales	—	—	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
18. Note d'orientation sur les questions nouvelles en Afrique centrale	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs et concertations de haut niveau sur la mise en œuvre et le suivi des stratégies relatives à la diversification économique et à la Zone de libre-échange continentale africaine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : diffusion de brochures et de supports de connaissance, promotion et communication d'informations au moyen de points de presse, de visites accordées aux médias, de bulletins d'information et de communiqués de presse.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance de sites Web et de plateformes numériques.				

Composante 4

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Objectif

15.117 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les investissements intrarégionaux, en exploitant l'économie bleue et en promouvant le tourisme régional.

Stratégie

15.118 Afin de contribuer à l'avancée de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, la composante s'appuiera sur les travaux entrepris au cours de l'exercice 2018-2019 pour mettre à la disposition des États membres et des communautés économiques régionales des études de l'impact de la Zone de libre-échange et repérer les obstacles liés à la stagnation du commerce intrarégional. Pour lever ces obstacles, elle mènera des études, compte tenu des conséquences socioéconomiques de la COVID-19, renforcera les capacités des négociateurs et des pouvoirs publics et organisera des dialogues régionaux sur la phase II de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange, en mettant l'accent sur des domaines tels que le commerce des services, l'émergence de chaînes de valeur régionales et le protocole relatif à la liberté de circulation. Au nombre des partenariats externes figureront ceux établis avec TradeMark East Africa (la plus grande organisation de facilitation du commerce de la région) et l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à faire des progrès en ce qui concerne les indicateurs 8.1.1 et 9.2.1 relatifs aux objectifs de développement durable et devrait avoir le résultat suivant : augmentation du volume du commerce intrarégional des biens et services et mobilité accrue de la main-d'œuvre dans la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration de la stratégie nationale kényane en faveur de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

15.119 Pour contribuer à l'accroissement des investissements intrarégionaux, la composante aidera les États membres à attirer davantage d'investissements étrangers directs provenant de la région, grâce à des études analytiques de ces investissements et des règles et règlements sur la concurrence. Les résultats de ces analyses seront diffusés dans le cadre d'une double approche, qui consistera à réunir les représentants du secteur privé régional [l'East African Business Council et le Conseil d'affaires du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)] et des organismes de promotion de l'investissement dans la sous-région, compte tenu des objectifs énoncés dans le protocole se rapportant à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif à l'investissement. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à atteindre les objectifs 8 (cibles 8.6 et 8.10) et 9 (cibles 9.2 et 9.5) et devrait avoir le résultat suivant : l'harmonisation du régime d'investissement et des stratégies de promotion de l'investissement, ce qui rendrait la région plus compétitive et lui permettrait d'attirer plus d'investissements intrarégionaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui devrait stimuler davantage les investissements intra-africains.

15.120 Pour contribuer à l'exploitation de l'économie bleue, la composante apportera un appui technique aux États membres, aux commissions économiques régionales et aux organisations intergouvernementales de la sous-région afin qu'ils puissent mettre au point des outils de collecte de données et d'analyse sur les océans et les masses d'eau douce, l'objectif étant d'améliorer l'élaboration des politiques d'économie bleue. Elle procédera également à une évaluation socioéconomique des ressources aquatiques et marines en collaboration avec d'autres divisions, notamment le Centre africain pour la statistique, l'Institut africain de développement économique et de planification et la Division des technologies, de la lutte contre les changements climatiques, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles de la CEA. Elle organisera un forum sous-régional visant à sensibiliser l'opinion à l'économie bleue, sur la base d'approches multisectorielles de la pêche, du transport maritime, de la gestion des ressources en eau douce, du tourisme, de l'exploitation minière des grands fonds marins et de l'accès des femmes aux ressources naturelles. Le travail qui

sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 5.8, 6.5, 13.2, 14.7 et 17.14 et devrait avoir le résultat suivant : l'incorporation des politiques d'économie bleue dans les cadres nationaux des pays de la sous-région, y compris une intégration régionale plus poussée grâce à la gestion durable des ressources en eau transfrontalières et à l'amélioration de la connectivité des pays ayant des liaisons terrestres. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration d'un plan d'action national sur l'économie bleue par les Seychelles. Pour promouvoir le tourisme régional, la composante élaborera des directives visant à permettre aux zones urbaines de se positionner comme destinations touristiques, conformément aux recommandations énoncées dans la stratégie africaine pour le tourisme définie par l'Union africaine. Elle intensifiera l'action qu'elle mène en matière de production de statistiques du tourisme de qualité dans la sous-région, en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales. Elle collaborera à cet égard avec le Centre africain pour la statistique, l'Organisation mondiale du tourisme et la Banque mondiale. Elle s'efforcera d'établir des comptes satellites du tourisme dans deux pays et organisera des réunions de consultation et de validation avec les organismes de promotion du tourisme et les communautés économiques régionales concernés. On s'efforcera en priorité de créer davantage de possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes, ainsi que de développer les produits touristiques culturels. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles 5.5, 8.9, 11.4, 12.a et 12.b associées aux objectifs de développement durable et devrait avoir le résultat suivant : la mise en place de méthodes normalisées de collecte de données sur le tourisme dans la sous-région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration de la stratégie marketing touristique international, intrarégional et interrégional par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la stratégie africaine pour le tourisme par l'Union africaine.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est : de la vision à l'action (résultat déjà défini pour 2020)

15.121 Les travaux relatifs à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera apporté aux pays afin qu'ils puissent accroître le volume de leurs échanges commerciaux, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 15.18
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	3 États membres et plusieurs communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales ont élaboré ou mis en œuvre des initiatives sous-régionales dans les	4 concertations et dialogues sur les politiques ont été organisés à l'appui des priorités en matière de développement sous-régional, telles	5 États membres auront ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et la part du commerce	7 pays de la sous-région ont une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services et 8 pays ratifient l'Accord portant création de la

2017	2018	2019	2020	2021
	domaines de l'économie bleue, de l'énergie et du tourisme	que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme	intrarégional aura augmenté de 1,8 % par rapport à l'année de référence (2018)	Zone de libre-échange continentale africaine

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : mise à profit d'une intégration régionale renforcée en Afrique (nouveau résultat)

15.122 La composante a évalué l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin d'aider les gouvernements et les communautés économiques régionales à renforcer l'intégration régionale. Plusieurs obstacles à la mise en œuvre de cet accord ont été relevés et feront l'objet d'interventions.

15.123 En conséquence, la composante réorientera ses interventions à l'appui de l'application des recommandations issues des travaux précédents et mettra ainsi l'accent sur le renforcement du rôle que jouent les communautés économiques régionales dans la mise en œuvre rapide de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les communautés économiques régionales telles que la CAE sont bien en avance en ce qui concerne certains aspects du programme de renforcement de l'intégration régionale. Par exemple, la CAE dispose déjà de politiques bien définies en matière de commerce des services et de liberté de circulation. Toutefois la sous-région n'a jusque-là pas bien mis en œuvre ces politiques. Pour remédier à cette situation, la composante élaborera un programme sous-régional global axé sur le commerce des services, l'émergence de chaînes de valeur régionales et le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Le programme comportera un ensemble de sous-composantes destinées à appuyer l'élaboration de politiques, de projets et de réformes stratégiques judicieux aux niveaux régional et national. Il faudra prendre des mesures de renforcement des capacités et de formation des négociateurs et des parties prenantes, mener des études, fournir des conseils en matière de politiques et une assistance technique aux États membres et aux commissions économiques régionales, et organiser des dialogues régionaux de haut niveau avec les décideurs et les représentants du secteur privé et de la société civile. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 8 et 9 et aura pour résultat une augmentation du volume du commerce intrarégional des biens et services et une mobilité accrue de la main-d'œuvre dans la sous-région.

Situation interne et réponse

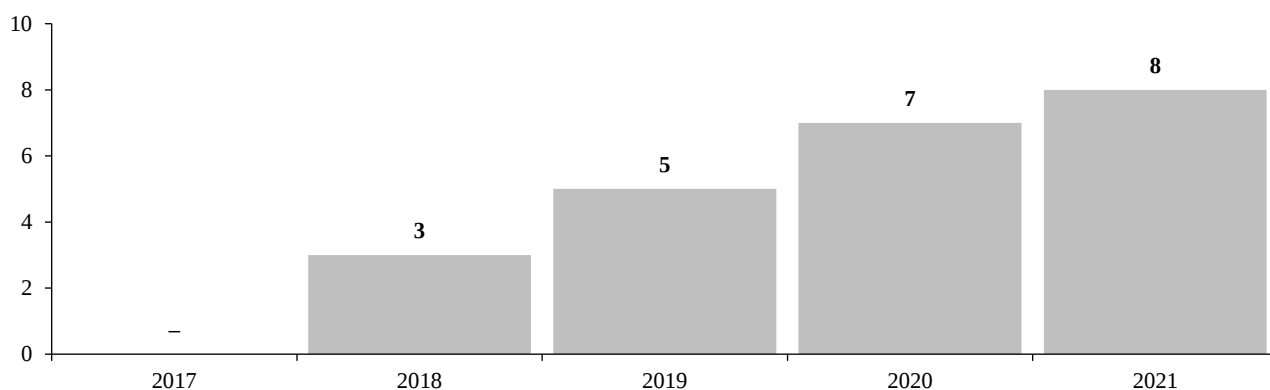
15.124 Pour la composante, la situation était la suivante : le cadre de gestion des résultats n'était pas suffisamment développé pour contribuer efficacement à la ratification et à la mise en œuvre de l'Accord. En réponse, la composante fournira un soutien technique et consultatif accru aux États membres afin qu'ils puissent ratifier et mettre en œuvre l'Accord dans le cadre de partenariats, conformément à l'objectif 17, le but étant de renforcer la collaboration aux fins du développement. Elle améliorera également l'élaboration conjointe des programmes avec d'autres composantes et avec les équipes de pays des Nations Unies afin que ces programmes produisent plus d'effets. On fera appel à des partenariats externes, notamment à celui noué avec TradeMark East Africa, plus grande organisation de facilitation du commerce dans la région.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.125 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, comme devrait le montrer une ratification de l'Accord portant création de la Zone par 8 pays en 2021, contre 3 en 2018. La région devrait connaître un accroissement du volume du commerce des services et des marchandises, ainsi que des investissements intrarégionaux, et, outre que le nombre de pays ratifiant l'Accord devrait augmenter, la part des investissements étrangers directs intrarégionaux au sein de la CAE devrait tripler, passant de 2,5 % du produit intérieur brut en 2017⁹ à 7,5 % d'ici la fin 2021. En outre, il est prévu que la part du commerce intrarégional au sein de la CAE atteigne 22 % d'ici la fin 2021, en hausse par rapport au taux de référence de 2017 (18,6 %), et que le nombre de pays d'Afrique de l'Est ayant une balance commerciale positive en ce qui concerne les services passe de 4 en 2017 à 7 d'ici la fin 2021.

Figure 15.XII

Mesure des résultats : nombre total de pays qui ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine durant la période 2017-2021



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.126 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	73/124	Les océans et le droit de la mer
--------	--	--------	----------------------------------

Résolution du Conseil économique et social

2011/43	Appui à la République du Soudan du Sud
---------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique	917(XLVII)	Profils de pays
-------------	--	------------	-----------------

⁹ Données provenant d'UNCTADStat.

Produits

15.127 On trouvera dans le tableau le tableau 15.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.19

Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Documentation destinée au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
2. Session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	1	2
3. Projets sur le terrain et projets de coopération technique relatifs au commerce des services et à l'émergence de chaînes de valeur régionales	—	—	—	1
4. Projet relatif au tourisme durable en Afrique	1	1	—	—
5. Programme de bourses destiné aux jeunes économistes africains et visant à renforcer les capacités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	16	18	10
6. Intégration régionale et commerce en Afrique de l'Est	9	9	9	5
7. Emploi et croissance inclusive : contribution à la réalisation des objectifs de développement durable	3	—	—	—
8. Cohésion sociale dans le contexte du régionalisme ouvert	3	—	—	1
9. Expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	—	6	3	2
10. Comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	—	1	3	1
11. Stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	—	—	3	1
Publications (nombre de publications)	4	5	6	4
12. Profil de la sous-région	1	1	1	1
13. Publication sur l'intégration régionale et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	1	1	1	1
14. Publication sur la contribution de l'emploi et de la croissance inclusive à la réalisation des objectifs de développement durable	1	—	—	—
15. Publication sur la cohésion sociale dans le contexte du régionalisme ouvert	1	1	1	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
16. Publication sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	–	1	1	1
17. Publication sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	–	1	1	1
18. Publication sur les stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
19. Activités ou documentation techniques sur les questions de développement socioéconomique prioritaires en Afrique de l'Est	3	3	3	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : promotion de la croissance inclusive et de la transformation économique et sociale et appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est ; Mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en tant que forum de consultation sous-régionale permettant de coordonner les efforts que déploient les partenaires pour atteindre et suivre les objectifs de développement durable ; réunion des parties prenantes aux fins de l'examen de l'évaluation socioéconomique de l'économie bleue en Afrique de l'Est ; réunion de validation du cadre stratégique de gestion durable des ressources en eau transfrontalières en Afrique de l'Est.

Bases de données et supports numériques : notes d'information électroniques sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est (informations régionales).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : plaquettes, brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information.

Relations extérieures et relations avec les médias : échanges avec les médias nationaux et régionaux (articles et interviews).

Plateformes numériques et contenus multimédias : site d'information sur les activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif

15.128 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe.

Stratégie

15.129 Pour contribuer à renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous, la composante continuera de promouvoir la coopération et les partenariats avec les États membres, les communautés économiques régionales, en particulier la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), et d'autres organisations intergouvernementales ; l'Union africaine ; les institutions financières régionales de développement telles que la Banque africaine de développement ; les chambres de commerce et d'industrie organisées sur le modèle du secteur privé ; les associations de petites et moyennes entreprises et les associations de commerçants transfrontaliers ; les organisations de la société civile ; les universités et les instituts

de recherche ; les organismes des Nations Unies, notamment l'ONUDI et la FAO, aux fins de la réalisation des priorités régionales et nationales en matière d'industrialisation par la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, la prise en compte de la stratégie et de la feuille de route dans les politiques nationales d'industrialisation et la fourniture d'un appui à celles-ci. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 9.2 et 9.3. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : la mise en œuvre de la stratégie de la SADC pour l'industrialisation, qui repose sur des initiatives visant à mettre en place un portail de l'industrie régionale offrant aux entreprises industrielles un ensemble complet d'informations en ligne et permettant d'accroître les investissements, les flux de capitaux et le nombre d'entreprises conjointes dans la sous-région ; le développement de groupements industriels dans certains États membres à titre expérimental ; l'élaboration d'une ambition et d'un plan d'action pour l'exploitation minière dans la région visant à promouvoir le principe d'« exploitation minière pour le développement » dans la région et les États membres. La composante entend également réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques relatives à l'industrialisation, fournir une assistance technique aux États membres, aux commissions économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et diffuser les meilleures pratiques en vigueur en matière d'industrialisation aux niveaux national et régional en Afrique australe. En outre, elle aidera la SADC à définir la nouvelle stratégie pour l'avenir de l'Afrique australe – la Vision 2050 – et son plan régional décennal de développement stratégique (2020-2030). Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 9.2 et 9.3. Par ailleurs, ils devraient permettre de créer un cadre d'orientation plus favorable au développement industriel aux niveaux sous-régional et national et de renforcer la capacité des institutions régionales et nationales de stimuler l'industrialisation en Afrique australe. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration de la stratégie et de la feuille de route à long terme de la SADC pour l'industrialisation.

15.130 Pour contribuer à renforcer les programmes et les capacités d'ordre régional et national en vue de réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique Australe, la composante s'emploiera, en particulier dans le contexte de la lutte contre les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, à développer le secteur privé et le commerce intrarégional en tant que moteurs de l'industrialisation, et continuera de nouer des partenariats avec les États membres et les entités et partenaires régionaux, notamment les entités non étatiques relevant du secteur privé ou de la société civile, d'apporter son aide au Conseil des entreprises de la SADC, en particulier dans l'organisation de la Semaine de l'industrialisation de la SADC, et d'élaborer une stratégie régionale pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ainsi qu'un programme régional de collaboration sur le renforcement des capacités de ces entreprises avec des partenaires stratégiques comme la SADC et le Southern Africa Trust. Le programme de collaboration à l'intention des petites et moyennes entreprises comprendra des initiatives d'appui au renforcement des associations entre ces entreprises de manière qu'elles puissent échanger des informations et des données d'expérience et renforcer leurs capacités ; une initiative tendant à assurer l'accès des petits exploitants agricoles et des petits producteurs aux marchés ; ainsi que des initiatives visant à mobiliser le secteur privé régional pour stimuler les relations interentreprises, à favoriser la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et à renforcer les capacités du secteur privé. La composante entend également continuer à fournir aux États membres un appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en facilitant dans les pays les consultations et les activités visant à mieux faire connaître la Zone de libre-échange, la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale

africaine et l'élaboration de stratégies nationales d'application de l'Accord. Le travail qui sera effectué devrait favoriser le développement du secteur privé et le commerce intrarégional, stimulant ainsi la croissance économique et les possibilités de création d'entreprises, en particulier pour les jeunes et les femmes, facteurs indispensables à la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les États membres et la sous-région, ce qui aiderait les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 1.7, 10.2 et 10.3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC d'un modèle de développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique australe. Des progrès ont également été faits dans la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans cinq pays membres de la sous-région, à savoir l'Afrique du Sud, l'Eswatini, Maurice, la Namibie et le Zimbabwe, et l'élaboration des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine de la Zambie et du Zimbabwe.

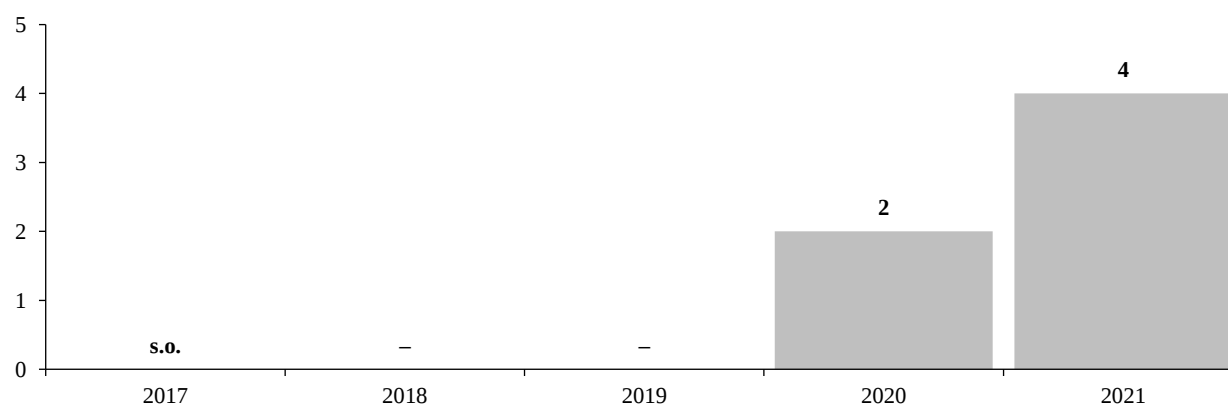
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : accélérer l'industrialisation en Afrique australe (résultat déjà défini pour 2020)

15.131 Les travaux relatifs à l'industrialisation par le renforcement des programmes et des capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront une aide pour transposer la stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs cadres nationaux, comme devrait le montrer la mesure des résultats qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.XIII

Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe ayant transposé la stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des politiques à l'action : approfondir l'industrialisation en Afrique australe (nouveau résultat)

15.132 En Afrique australe, la composante travaille au renforcement de la capacité des États membres et des commissions économiques régionales d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes relatifs à l'industrialisation qui profite à tous. Ces travaux ont abouti, entre autres, à l'élaboration et à l'adoption de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063), en 2015 et de son plan d'action (2015-2030), en 2017 ; à l'élaboration et à l'adoption du plan d'action de la SADC pour l'exploitation minière dans la région, en 2019 ; à l'établissement des profils des chaînes de valeur régionales essentielles à la stimulation de l'industrialisation et à la désignation de ces chaînes de valeur, processus achevé en 2019 ; à l'élaboration et à l'adoption du protocole de la SADC sur l'industrie, en 2019 ; à l'élaboration et à l'adoption du modèle de développement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'industrialisation. Si ces dernières années la composante s'était essentiellement employée à aider la SADC à mettre au point des cadres d'orientation régionaux relatifs à l'industrialisation, elle est passée des politiques à l'action, c'est-à-dire à la phase de mise en œuvre de ces politiques, cadres et stratégies d'ordre régional. À cette fin, elle continuera de coopérer avec les États membres pour contribuer à mettre leurs politiques industrielles, commerciales et connexes nationales en conformité avec la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, à mettre en place les profils des chaînes de valeur régionales, à promouvoir le commerce intrarégional par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à soutenir le secteur privé par la création du Conseil des entreprises de la SADC et le lancement de ses activités. Elle travaillera également avec les chambres de commerce et d'industrie des États membres à la promotion du développement du secteur privé et à la mise au point d'une plateforme de collaboration régionale pour la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Ces travaux permettront d'atteindre des objectifs d'étape clés tels que la création d'associations nationales et régionales des petites et moyennes entreprises et le lancement de leurs activités ainsi que le renforcement de leurs capacités en coopération avec des partenaires comme Oxfam, le Southern Africa Trust et le secrétariat de la SADC.

Situation interne et réponse

15.133 Pour la composante, la situation était la suivante : elle n'avait pas anticipé l'effort important que nécessitait l'appui à l'application des politiques régionales. Pour être traduits en termes opérationnels, les cadres et programmes régionaux nécessitent des efforts considérables ; ils doivent être scindés et élaborés et leur mise en œuvre doit être coordonnée avec d'autres projets et programmes, ce pour quoi la CEA doit s'investir sur le long terme. En outre, le sous-programme n'a pas toujours été en mesure d'apporter aux pays un appui suffisant pour qu'ils aient la possibilité de tenir des consultations à l'échelle nationale sur la manière de tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine. En réponse, la composante travaillera avec le secrétariat de la SADC sur cette question dans la phase de mise en œuvre de la stratégie et du cadre d'industrialisation régionaux. Par ailleurs, elle aidera davantage la SADC et les États membres à adapter les politiques industrielles nationales à la stratégie et à la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation et à ses cadres correspondants. La priorité sera accordée à au moins deux des cinq pays cibles d'Afrique australe (Afrique du Sud, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe). En outre, la composante continuera de prêter son concours aux États membres en facilitant les consultations et les activités d'information au niveau national sur la Zone de libre-échange continentale africaine, la ratification de

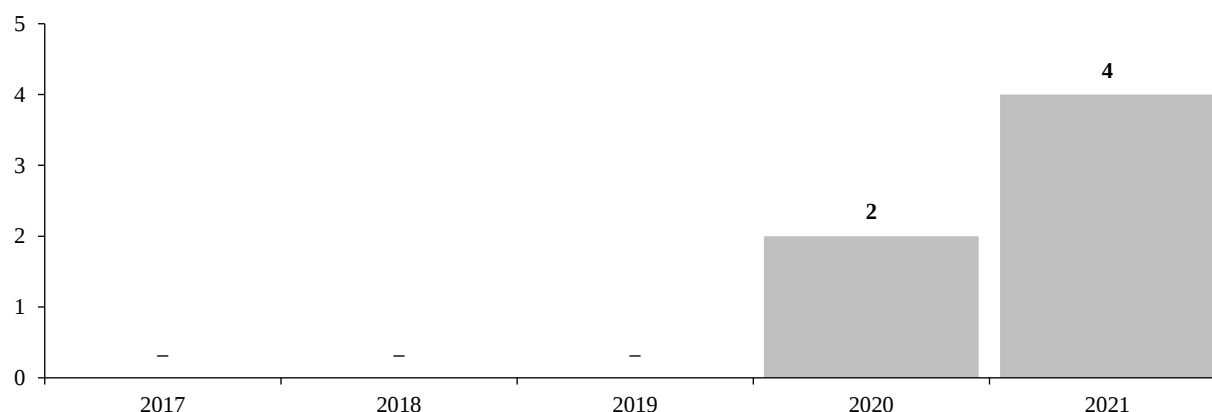
l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'élaboration des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord en vue de stimuler le commerce intrarégional, mesure nécessaire pour assurer la croissance industrielle.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.134 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, comme devrait le montrer l'intégration d'éléments de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation dans les cadres nationaux de quatre des cinq pays cibles de la sous-région (Afrique du Sud, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe). Il permettra également d'améliorer le cadre d'orientation pour stimuler l'industrialisation dans au moins deux des cinq pays cibles d'Afrique australe.

Figure 15.XIV

Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe qui mettent en place la stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales ou qui adaptent leurs politiques nationales à la stratégie



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.135 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe	61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
-------	--	--------	--

Résolutions du Conseil économique et social

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique
-------------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

874 (XLIII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement
-------------	--	--------------	---

935 (XLVIII) Pays les moins avancés d'Afrique

Produits

15.136 On trouvera dans le tableau 15.20 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.20

Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport destiné au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
3. Sessions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
4. Projet sur le terrain relatif à l'industrialisation et à l'intégration régionale	1	1	1	1
5. Programme de bourses de renforcement des capacités des jeunes économistes africains dans le domaine de l'industrialisation qui profite à tous	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
6. Forums sur l'intégration régionale en Afrique australe	3	3	3	3
7. Concertations sur les politiques de développement économique en Afrique australe	2	2	2	2
Publications (nombre de publications)	5	5	2	2
8. Publication sur l'intégration régionale	1	1	1	1
9. Publication sur l'industrialisation	1	1	1	1
10. Profils de pays et profils STEPS	3	3	—	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
11. Note d'orientation sur l'industrialisation et la transformation économique en Afrique australe	1	1	1	1
12. Étude sur le développement économique	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs et transmission de connaissances techniques à la demande des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales sur l'industrialisation qui profite à tous et l'intégration régionale.

Bases de données et autres supports numériques : base de données sur les statistiques économiques et sociales.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publication et diffusion d'informations sur l'industrialisation qui profite à tous.

Plateformes numériques et contenus multimédias : informations en ligne, plateformes de médias sociaux, communautés de pratique, bulletins d'information et notes d'information électroniques.

Sous-programme 8

Développement économique et planification

Objectif

15.137 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la planification du développement des pays africains et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable.

Stratégie

15.138 Pour contribuer au renforcement de la planification du développement des pays africains à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable, le sous-programme continuera d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne en s'appuyant sur des contenus de formation étoffés portant sur le développement sectoriel, national et régional et la planification à moyen et long terme dans le contexte des incidences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Il encouragera l'apprentissage entre pairs et la collaboration entre planificateurs du développement africains dans le cadre d'une communauté de pratique lancée en 2019, dont les conclusions et recommandations éclaireront son action. Il offrira un large accès aux connaissances sur la planification du développement grâce à son fonds de connaissances numérisées sur l'évolution de la planification du développement en Afrique et grâce aux notes d'orientation et aux études qui seront produites. Grâce à la coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les partenaires internes (bureaux sous-régionaux et divisions de la CEA) et les partenaires externes (groupes de réflexion, institutions universitaires, secteur privé et société civile), il appuiera la capacité des pays de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en utilisant l'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports élaboré par la CEA. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 8 et 17 et de la cible 1.b associée à l'objectif 1. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'accroître le nombre de planificateurs du développement mieux informés et mieux équipés pour mettre en place des processus de planification du développement qui soient inclusifs et adaptables à la situation liée à la COVID-19 dans au moins 10 pays, en appui à la transformation structurelle. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait, attesté au moyen d'un contrôle d'exécution et d'une évaluation d'impact en ligne réguliers, qu'à ce jour, pas moins de 38 États membres

africains ont utilisé les outils et les méthodes de planification du développement acquis grâce à la formation dispensée par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), qui a permis de renforcer les capacités analytiques des bénéficiaires et de contribuer à améliorer la solidité des décisions.

15.139 Pour contribuer à l'amélioration de la capacité des pays africains de formuler et de gérer efficacement des politiques publiques à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable, en particulier s'agissant de maîtriser les incidences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, le sous-programme continuera d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne sur la formulation et la gestion de politiques économiques et sociales, en s'appuyant sur des contenus de formation actualisés. Il favorisera la création de connaissances grâce aux travaux de recherche et aux programmes de bourses, en plus de promouvoir des échanges fructueux et le partage de connaissances dans le cadre de séminaires de développement et de concertations de haut niveau sur les politiques où les participants examineront des questions clés liées aux politiques économiques, environnementales et sociales. En 2021, il mettra l'accent sur l'intégration des questions liées à la jeunesse dans toutes les politiques publiques utiles, en sélectionnant à cet effet des cours intégrant des thèmes liés à la jeunesse, comme l'esprit d'entreprise, l'emploi, l'économie verte, l'innovation et la transformation numérique, tout en continuant de prendre en compte le genre dans ses activités. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des cibles 7.1, 7.2, 7.3 et 7.b associées à l'objectif 7 et des cibles 8.1 à 8.9 associées à l'objectif 8. En outre, elles devraient permettre une augmentation du nombre de responsables et autres parties prenantes capables de formuler, de gérer et d'influencer plus efficacement au moins 10 politiques publiques. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la demande adressée à l'Institut africain de développement économique et de planification par le Gouvernement mozambicain à l'effet d'organiser un cours de formation de formateurs sur l'utilisation des systèmes d'information géographique aux fins de l'aménagement du territoire. Huit fonctionnaires ont bénéficié de cette formation, dont cinq femmes issues de cinq ministères. Le sous-programme continuera également, en collaboration avec d'autres sous-programmes, d'offrir des cours de formation en face à face et en ligne aux bureaux des coordonnateurs résidents dans certains domaines prioritaires, à l'appui de leur rôle mobilisateur contre les incidences socioéconomiques de la COVID-19. La formation tirera parti des avantages comparatifs de la CEA dans des domaines tels que le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine, les modèles macroéconomiques, l'indice d'intégration régionale et d'autres. Elle devrait permettre de renforcer les capacités des bureaux des coordonnateurs résidents et d'améliorer la coopération avec les équipes de coordination et les organismes concernés des Nations Unies. Elle devrait en outre favoriser l'adoption de méthodes plus globales et plus inclusives de formulation des politiques de développement, à l'aide des modèles macroéconomiques de la CEA. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appropriation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine aux niveaux régional et national, avec l'appui de l'Institut africain de développement économique et de planification, par la réalisation d'une étude pour la CEEAC et le Cameroun qui a été présentée à Yaoundé en septembre 2019.

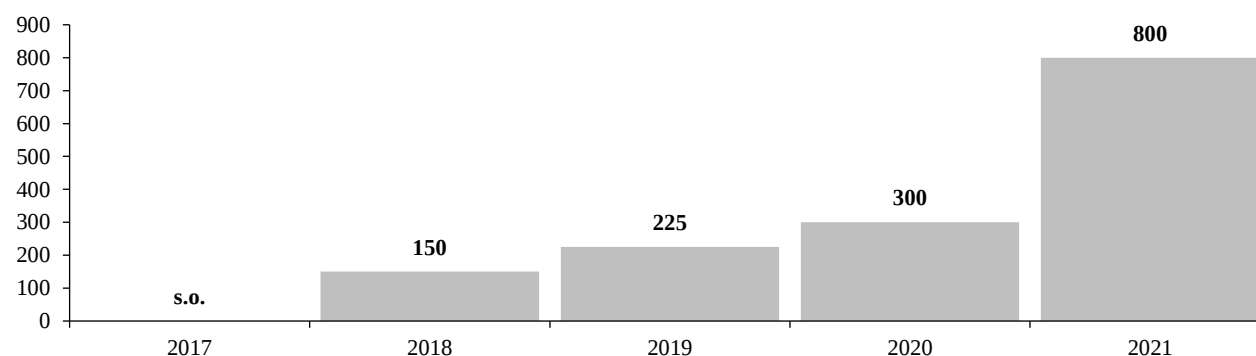
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 (résultat déjà défini pour 2020)

15.140 Les travaux portant sur le renforcement de la capacité des pays africains en matière de planification du développement et l'amélioration de leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 15.XV

Mesure des résultats : nombre de femmes ayant obtenu un certificat de formation



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de la gestion du secteur public et de la planification du développement (nouveau résultat)

15.141 Le sous-programme s'est employé à améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres. En 2021, le sous-programme continuera de travailler sur des questions analogues à l'échelle mondiale, conformément à l'objectif qui a été défini, qui est de renforcer la planification du développement des pays africains et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable. Il s'y emploiera au moyen de cours de formation sur place, sur mesure et à distance, d'activités de recherche et d'une plateforme de connaissances. Étant donné que l'Afrique est un continent jeune où 60 % de la population a moins de 25 ans, l'accent sera mis sur l'intégration des questions relatives à la jeunesse dans tous les cours et programmes de recherche qui se rapportent aux objectifs de développement durable n^{os} 8 et 9.

Situation interne et réponse

15.142 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les modalités de travail reposaient principalement sur les cours sur place et ne permettaient pas de répondre aux demandes croissantes, toujours plus pointues et complexes, des gouvernements africains et d'autres parties prenantes (organisations de la société civile, institutions

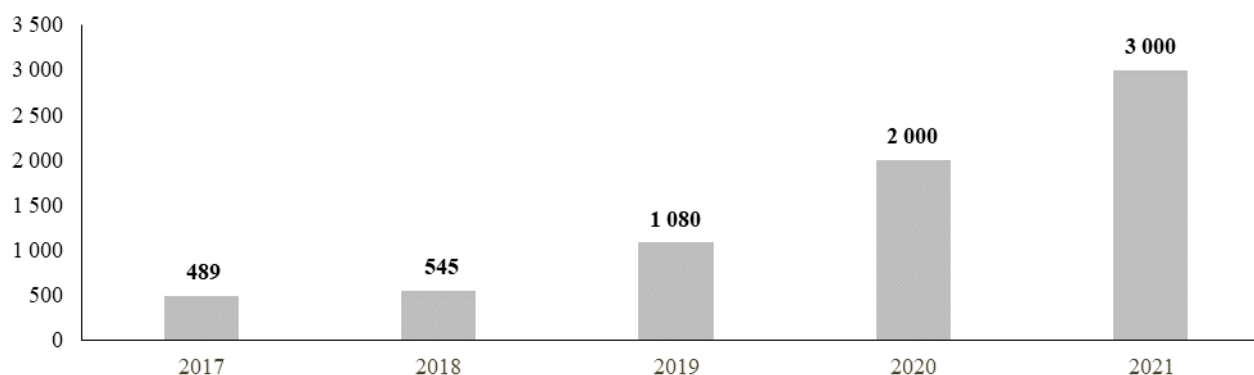
universitaires, parlementaires, secteur privé) en matière de programmes de renforcement des capacités à l'appui de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, les cours sur place ne permettaient pas d'accommoder le nombre croissant de femmes qui souhaitent participer aux programmes. L'apparition de la pandémie de COVID-19 et ses incidences socioéconomiques vont amplifier ces défis. En réponse, le sous-programme mettra davantage l'accent sur les cours en ligne pour compléter l'offre de formation sur place de l'IDEP et élargir sa portée sur le continent. La formation en ligne devrait permettre d'accroître la participation des femmes. Le sous-programme augmentera également le nombre d'activités de formation sur mesure pour répondre aux besoins précis des pays en matière de développement durable et créer un noyau dur d'experts nationaux dans les secteurs prioritaires. En outre, le sous-programme renforcera son programme de partenariat et s'appuiera davantage sur la collaboration avec les partenaires pour l'exécution conjointe et le partage des coûts de son programme de développement des capacités. Il utilisera diverses stratégies, notamment la discrimination positive, pour remédier aux déséquilibres géographiques dans les cinq sous-régions d'Afrique et encourager les gouvernements à nommer davantage de femmes à ses activités de formation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.143 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la planification du développement des pays africains et à améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable, comme devrait le montrer l'amélioration des connaissances et des compétences en formulation des politiques publiques de 3 000 bénéficiaires d'un programme de formation de l'IDEP. En outre, 70 % des bénéficiaires de la formation pourront attester que leurs connaissances et leurs compétences en formulation, suivi et évaluation des politiques publiques se sont améliorées et 40 % pourront attester avoir utilisé les connaissances acquises grâce aux activités de formation et de recherche de l'IDEP pour influencer les politiques. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et au traitement des priorités définies par les pays dans le contexte de la crise liée à la COVID-19. En outre, au moins 20 % des bénéficiaires de la formation déclareront avoir intégré des questions liées à la jeunesse dans les politiques auxquelles ils travaillent.

Figure 15.XVI

Mesure des résultats : nombre de personnes ayant acquis des connaissances et des compétences en formulation de politiques publiques grâce à des activités de formation de l'IDEP



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.144 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

58 (IV) Création de l'Institut africain de développement économique et de planification

Résolutions du Conseil économique et social

2011/13	Institut africain de développement économique et de planification		soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
2013/2	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de	2018/22	Institut africain de développement économique et de planification

Produits

15.145 On trouvera dans le tableau 15.21 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.21

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	1	8	4
2. Réunions officielles du Conseil d'administration de l'IDEP	4	1	4	2
3. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	—	4	2
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	1	8	4
4. Réunions du Conseil d'administration de l'IDEP	4	1	4	2
5. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'IDEP	4	—	4	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	36	44	66	60
6. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place de deux semaines sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	23	5	25	15

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
7. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place d'une semaine sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	—	15	—	10
8. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille de cours en ligne (en anglais et en français) sur la planification du développement et la gestion économique, y compris des séminaires de formation à rythme individuel, dirigés par des instructeurs, mixtes ou sous forme de webinaires, avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	10	20	40	30
9. Projet visant à élaborer et proposer des programmes de master sur les politiques industrielles, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau supérieur et exécutif des pays africains	1	1	1	1
10. Bourses de visites d'études destinées à des spécialistes de la recherche en politiques et des responsables africains chargés de l'élaboration des politiques, visant à leur permettre d'entreprendre des travaux publiables menant à des recommandations de politiques sur la planification du développement et la gestion économique	2	3	—	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	23	13	27	16
11. Séminaires sur le développement axés sur divers aspects de la planification du développement et de la gestion économique, visant à renforcer les capacités des décideurs africains de haut niveau par l'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances	11	7	12	10
12. Ateliers d'élaboration de programmes d'enseignement réunissant des experts destinés à élaborer de nouveaux cours de formation répondant aux besoins déduits et exprimés des États membres en matière de renforcement des capacités	12	6	15	6
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
13. Publications sur la gestion économique et la planification du développement	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	40	43	45	45
14. Études et notes d'orientation sur la gestion économique et la planification du développement	35	37	35	35
15. Supports de formation sur la planification du développement et la gestion économique pouvant être consultés individuellement et à distance téléchargés dans des banques de données réservées	5	6	10	10

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services d'évaluation des besoins et de consultation fournis aux États membres et aux communautés économiques régionales concernant la gestion de l'économie, la planification du développement et le renforcement des capacités ; visites sur le terrain visant à étudier les applications pratiques des formations théoriques dispensées dans des domaines comme l'industrialisation, les transports et les infrastructures, l'agriculture, l'exploitation minière et la gestion des ressources naturelles et le tourisme, en collaboration avec les divisions et les bureaux sous-régionaux compétents de la CEA et les organismes concernés des Nations Unies ; concertations de haut niveau sur les politiques réunissant des fonctionnaires des États membres chargés des politiques, des représentants du secteur privé et des spécialistes afin d'examiner diverses questions relatives au développement et à la planification économiques de l'Afrique, l'accent étant mis sur les questions liées au Programme 2030.

Bases de données et supports numériques : coordination des communautés de pratique de responsables africains des plans de développement.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dossier d'information à l'intention de l'IDEP comprenant un plan stratégique, des brochures de formation, des livrets, des dépliants, des kakémonos, des bannières et divers accessoires.

Services de bibliothèque : acquisition d'ouvrages et d'autres documents de bibliothèque, abonnements à des périodiques sur la gestion de l'économie et la planification du développement en français et en anglais.

Sous-programme 9

Pauvreté, inégalités et politique sociale

Objectif

15.146 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs.

Stratégie

15.147 Pour contribuer à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire les inégalités, et compte tenu des besoins en capital humain nécessaires à une croissance inclusive, le sous-programme appuiera les stratégies et les politiques des États membres relatives aux investissements sociaux, en mettant l'accent sur l'augmentation des crédits budgétaires, la qualité des dépenses et le suivi de ces investissements. Il analysera les objectifs de dépenses sociales des États membres, évaluera leur rapport coût-efficacité et permettra un meilleur suivi des dépenses grâce à des systèmes d'appui numérique novateurs, à l'apprentissage entre pairs et à l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière d'investissements sociaux. Les résultats de l'analyse déboucheront sur des solutions de formulation, de refonte et de mise en œuvre des politiques nationales d'investissements sociaux. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : réduire la proportion de personnes vulnérables, conformément à l'indicateur 1.3.1 associé à l'objectif de développement durable n° 1, et donner aux femmes et aux adolescents des États membres un meilleur accès aux soins de santé, conformément aux indicateurs 3.7.1 et 3.7.2 associés à l'objectif 3. Pour faciliter l'adoption des politiques, le projet sera présenté aux décideurs nationaux et à tous les acteurs concernés des pays, avec la participation des coordonnateurs régionaux de l'ONU, à l'appui des programmes et stratégies menés par l'Organisation au niveau national. Ces activités devraient permettre de prévoir les dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme 2030 relatifs aux secteurs sociaux, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la réorganisation des investissements sociaux au Mozambique et la reconnaissance des mérites des investissements sociaux en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté dans le plan de développement national de la Mauritanie.

15.148 Pour aider à améliorer les politiques et les stratégies des États membres en matière de création d'emplois urbains productifs dans un contexte d'urbanisation de la population africaine et de rajeunissement démographique associé à un manque d'emplois productifs, le sous-programme continuera de faire de la création d'emplois

urbains une priorité, par l'élaboration de stratégies urbaines et de cadres d'investissement pour les plans de développement et d'industrialisation nationaux, conformément à la cible 11.a associée à l'objectif de développement durable n° 11. Le sous-programme prévoit également de fournir une assistance technique et de promouvoir au niveau régional la formation en matière de politiques et la concertation sur les avantages d'une urbanisation et d'une transformation structurelle planifiées et gérées. Les activités seront menées en grande partie en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Banque africaine de développement et Cités et gouvernements locaux unis pour l'Afrique. Elles devraient permettre de mieux cibler les secteurs économiques urbains créateurs d'emplois, tels que l'industrie et les services échangeables, de satisfaire la demande de consommation urbaine par la production intérieure et d'augmenter les investissements dans les zones urbaines. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la redéfinition de la politique urbaine nationale de l'Ouganda et le septième plan de développement national de la Zambie, ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan directeur de développement industriel et de diversification économique pour le Tchad.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : migrations internationales en Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

15.149 Les travaux relatifs aux migrations internationales se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les capacités des pays d'élaborer des politiques en matière de migrations internationales seront renforcées, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 15.22
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Engagement, par les États membres, de discussions et de consultations entre eux et avec des responsables locaux, des représentants de la société civile et des migrants en vue d'élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration de	Consultations sous-régionales et régionales en vue de l'établissement de supports de connaissance et de documents de sensibilisation clés sur les migrations	Amélioration des connaissances grâce aux rapports d'études de cas sur les migrations établis pour l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc et le Sénégal	Renforcement des connaissances et adoption des produits sur les politiques relatives aux migrations en Afrique concernant cinq États membres (Éthiopie, Mali, Maroc, Nigéria et Zimbabwe), pour lesquels l'analyse précédente est approfondie	Renforcement des capacités et développement et amélioration des connaissances sur les migrations internationales dans six États membres (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe), pour lesquels l'analyse existante est approfondie. En outre, cinq États membres font partie de la composante

2017	2018	2019	2020	2021
New York pour les réfugiés et les migrants				relative à l'identification numérique des migrants dans la Corne de l'Afrique

Résultat 2 : adoption de cadres urbains pour la création d'emplois urbains en Afrique (nouveau résultat)

15.150 Le sous-programme travaille à donner une plus grande place à l'urbanisation dans la planification du développement national et de l'économie en Afrique. Ce travail a renforcé la composante urbaine dans la nouvelle génération de plans nationaux relatifs au développement et à l'industrie en Éthiopie, en Ouganda et au Tchad. Plus précisément, le sous-programme a évalué les plans nationaux et industriels sous l'angle de l'urbanisme et a renforcé les compétences et les connaissances de 200 décideurs nationaux en matière d'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national, grâce à sa boîte à outils pour l'élaboration des politiques. Il a aussi appuyé l'élaboration de stratégies urbaines et de cadres d'investissement avec les ministères chargés de la planification du développement national, de l'urbanisation et de l'industrie. Le sous-programme n'a toutefois pas toujours réussi à faire prendre conscience aux décideurs, ni de les persuader, de la nécessité d'accorder la priorité à la création d'emplois urbains dans les plans, stratégies et investissements relatifs au développement national et au secteur économique.

Situation interne et réponse

15.151 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de réaliser un plus grand nombre d'analyses dans le domaine des emplois urbains productifs sur l'ensemble du continuum rural-urbain, en mettant l'accent sur la création d'emplois urbains dans des domaines tels que l'industrie et les services échangeables, sans négliger les liens entre les zones urbaines et zones rurales ; l'amélioration du potentiel productif des zones urbaines ; l'aménagement du territoire national au service de la prospérité à long terme. En réponse, le sous-programme travaillera avec les États membres pour qu'une attention plus grande soit portée à la création d'emplois urbains dans le cadre de la planification du développement et du secteur économique à l'échelon national. Ce travail devrait se traduire par une assistance technique à l'élaboration de stratégies urbaines nationales et de cadres d'investissement qui viendront s'intégrer dans les plans nationaux de développement et les plans industriels ; la tenue d'ateliers de formation, au niveau national et en ligne, sur la question de la création d'emplois urbains dans la planification du développement national et de l'industrie ; des concertations et des échanges sur les politiques entre experts nationaux au niveau régional. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle de la cible 1.1 associée à l'objectif 1, de la cible 8.5 associée à l'objectif 8 et de la cible 11.a associée à l'objectif 11.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.152 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire les inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs,

comme devrait le montrer l'élaboration d'une stratégie urbaine et d'un cadre d'investissement pour la planification du développement national, qui devrait permettre de mettre davantage l'accent sur les investissements urbains au service de l'industrialisation.

Tableau 15.23
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les pays prennent acte de la contribution des villes à la transformation structurelle dans le Nouveau Programme pour les villes	Les pays définissent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, notamment la création d'emplois et la transformation économique	Les pays adoptent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation	Les capacités permettant de mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle sont renforcées	Une stratégie urbaine et un cadre d'investissement pour la planification du développement national sont élaborés

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.153 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	71/237	Migrations internationales et développement
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	71/162	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/218	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	71/256	Nouveau Programme pour les villes
		72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
		72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes

Résolutions du Conseil économique et social

2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté,		de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
--------	--	--	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable	909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
		940 (XLIX)	Les migrations internationales en Afrique

Produits

15.154 On trouvera dans le tableau 15.24 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.24

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	—	1
1. Rapport destiné au Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	1	1	—	1
2. Rapport destiné au Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation au sujet du cadre harmonisé d'application, de suivi et d'information pour le Nouveau Programme pour les villes en Afrique	1	1	—	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	—	4
3. Réunions du Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	4	4	—	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	5	2
4. Projets relatifs à l'urbanisation et au développement visant à renforcer les capacités des décideurs nationaux	—	—	2	1
5. Projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays	—	—	2	1
6. Projet de renforcement des capacités des décideurs politiques nationaux compte tenu des effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité	—	—	1	—
7. Programme de bourses de perfectionnement dans les domaines du dividende démographique, de l'emploi, de l'urbanisation et des migrations à l'intention de jeunes chercheurs africains	1	1	—	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	10	12
8. Ateliers sur l'urbanisation et le développement visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques des États membres	—	—	4	6
9. Ateliers de renforcement des capacités en matière de politiques sociales à l'intention de décideurs de certains pays	—	—	5	6
10. Dialogue stratégique de haut niveau sur les effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité	—	—	1	—
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
11. Poussée démographique des jeunes et possibilités d'emploi dans les zones urbaines africaines	1	—	—	—
12. Rapport sur le suivi des investissements sociaux en Afrique	1	1	—	—
13. Rapport sur le développement social en Afrique	1	1	—	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
14. Rapport sur l'état de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	1	1	1	1
15. Rapport sur la concrétisation, en Afrique, de l'objectif de développement durable n° 11 et du Nouveau Programme pour les villes	—	1	—	—
16. Rapport sur les stratégies visant à réduire l'écart de pauvreté en Afrique	—	—	1	1
17. Rapport sur l'indice de la sécurité humaine en Afrique	—	—	1	—
18. Rapport sur les migrations internationales en Afrique	—	—	1	—
19. Rapport sur les migrations en Afrique	—	—	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	5	2
20. Manuel sur l'amélioration du suivi des investissements sociaux en Afrique	1	1	—	—
21. Note d'orientation sur les « oubliés de l'entre-deux » : ce que montrent les données recueillies dans cinq pays africains sur la protection des travailleurs	1	1	—	—
22. Manuel de formation à la prise en compte du dividende démographique dans les plans nationaux et sectoriels	1	1	—	—
23. Notes d'orientation sur l'urbanisation à l'intention des décideurs africains	—	—	2	1
24. Notes d'orientation sur le renforcement du suivi des investissements sociaux en Afrique : rapport sur deux pays	—	—	2	—
25. Note d'orientation sur la sécurité et le développement en Afrique	—	—	1	—
26. Note d'orientation sur la pauvreté et les inégalités	—	—	—	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : diffusion de supports de connaissance et de données et de statistiques améliorées à l'appui de politiques, de stratégies et d'investissements fondés sur la connaissance des faits ; assistance technique visant à améliorer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques ; dialogues stratégiques visant à intensifier la formation et l'échange sur les politiques aux niveaux national et régional.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants, brochures et documents d'information sur les activités du sous-programme ; activités spéciales sur l'urbanisation et la croissance et la transformation de l'Afrique lors de rencontres mondiales et régionales ; webinaires et séminaires en ligne sur l'urbanisation en Afrique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communication avec la presse et les médias sur le rôle des villes et de la politique sociale dans le développement de l'Afrique.

Plateformes numériques et contenu multimédia : bases de données en ligne et plateformes de connaissances pour l'échange entre pairs.

Programme 16

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Orientations générales

Mandats et considérations générales

16.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est la plateforme intergouvernementale des Nations Unies chargée du développement de cette région ; elle aide ses membres et membres associés à intégrer les trois piliers du développement durable. Grâce à ses travaux de recherche, à sa dimension intergouvernementale et à ses activités de renforcement des capacités, la CESAP aide ses membres à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de neuf sous-programmes. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment dans la résolution 37 (IV) du Conseil, en application de laquelle la CESAP a été créée. L'appareil de conférence de la Commission est réexaminé périodiquement et a été récemment restructuré en application de la résolution 2015/30 du Conseil et de la résolution 73/1 de la CESAP pour que ses opérations soient conformes aux exigences énoncées dans le Programme 2030.

16.2 Les travaux de la CESAP consistent à mobiliser la coopération régionale afin d'accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier dans les quatre thèmes communs que sont : a) la dynamique démographique, la pauvreté et les inégalités ; b) l'économie durable et le financement du développement, y compris le commerce et l'investissement ; c) la connectivité durable, notamment les infrastructures dans le domaine des transports, de l'énergie, de l'informatique et de la communication et la facilitation du commerce ; d) l'environnement, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ayant touché de nombreux États membres de la CESAP, le secrétariat présentera une analyse des conséquences socioéconomiques ainsi que des mesures prises dans tous ses domaines d'activité.

16.3 Les données et les statistiques ainsi que la science, la technologie et l'innovation restent les principaux moyens de mise en œuvre du Programme 2030 dans la région. Le renforcement des liens avec les organisations sous-régionales et les partenaires de développement est une approche stratégique essentielle pour la CESAP dans l'exécution de son programme. Le soutien fourni par la Commission vise à renforcer la capacité des gouvernements d'élaborer et d'appliquer des politiques propices au développement durable, notamment dans le cadre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

16.4 Plus de la moitié des membres et membres associés de la CESAP font partie des catégories des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ou des petits États insulaires en développement. La Commission a fourni un soutien ciblé à ces pays dans l'exécution de leurs programmes d'action respectifs, en particulier dans le cadre de ses sous-programmes 1 et 8. Par exemple, dans son rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (*Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2019: Structural*

Transformation and Its Role in Reducing Poverty), elle a examiné les effets de la transformation structurelle sur la réduction de la pauvreté. Elle a également examiné, dans un rapport distinct, les liens qui existent entre la transformation structurelle, la réduction de la pauvreté et le financement du développement dans les pays en développement sans littoral. Les supports de connaissances que constituent ces rapports ont été utilisés dans le cadre de concertations et d'activités de renforcement des capacités en vue du reclassement des pays les moins avancés. La CESAP collabore avec les entités des Nations Unies aux niveaux régional et mondial, notamment en sa qualité de membre de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt pour les pays les moins avancés.

16.5 Afin d'appuyer de manière plus concertée et coordonnée la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et des objectifs de développement durable par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CESAP a décidé que la coordination de cet appui se ferait désormais sous l'égide du Bureau de la Secrétaire exécutive. Le fait que les travaux relatifs aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement soient directement supervisés par la Secrétaire exécutive permettra de mieux cibler et coordonner la planification de ce volet important du programme, de le rendre plus visible et de mieux communiquer à ce sujet, notamment en ce qui concerne la lutte contre le fardeau supplémentaire qu'entraîne la pandémie de COVID-19. La nouvelle section chargée des pays en situation particulière poursuivra l'exécution des mandats existants et le renforcement de la coordination entre les sous-programmes, en particulier avec les bureaux sous-régionaux. Ce changement devrait se traduire par un renforcement de l'appui apporté aux activités visant à atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 dans les pays qui en ont le plus besoin afin que la région progresse dans l'exécution du Programme 2030.

16.6 En 2021, la CESAP aidera ses États membres à accélérer l'exécution du Programme 2030 dans le cadre de ses trois grands domaines d'activité : la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et l'établissement de normes dans le cadre intergouvernemental et le développement des capacités. Dans cet effort, elle sera guidée par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 74/4, dans laquelle l'Assemblée a appelé à une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a approuvée dans sa résolution 73/9, est le cadre de référence au niveau régional. Conformément à ses mandats et aux orientations données par les États membres, la CESAP redoublera d'efforts pour mettre à profit ses compétences sectorielles afin de contribuer aux quatre thèmes communs mentionnés au paragraphe 16.2 ci-dessus et de tenir systématiquement compte des données et statistiques ainsi que de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre du Programme 2030.

16.7 La CESAP orientera ses travaux de recherche sur les politiques de manière à éclairer la prise de décisions concernant les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable. Pour renforcer ses activités de recherche, d'analyse et de développement des connaissances, en particulier sur les questions nouvelles, la Commission prendra exemple sur des réseaux d'experts créés de longue date tels le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable. Les produits de la CESAP dans le domaine de la recherche alimenteront les délibérations intergouvernementales et les initiatives de développement des capacités. Afin de renforcer et d'enrichir ses travaux de recherche

et d'analyse, la Commission continuera de travailler en étroite collaboration avec les laboratoires d'idées de la région.

16.8 Étant la plus représentative des instances intergouvernementales d'Asie et du Pacifique, la CESAP continuera d'instaurer des conditions propices à l'élaboration de politiques novatrices en faveur d'un développement régional intégré, partagé et durable et à la recherche d'un consensus sur des normes et accords permettant de relever les défis communs. Les cadres intergouvernementaux de la Commission reposent sur les activités de recherche et d'analyse menées par son secrétariat sur des questions nouvelles et d'une grande importance. Ces cadres, initiatives et accords intergouvernementaux, qu'ils soient le fruit de processus mondiaux, comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ou de processus régionaux, comme la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », sont autant d'instruments permettant aux États membres d'atteindre les objectifs de développement durable. Par exemple, en 2021, le programme s'efforcera de mettre en place un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.

16.9 Compte tenu des priorités définies dans les cadres mondiaux et régionaux et des besoins et demandes d'appui à la mise en œuvre de ces cadres au niveau national, une assistance technique sera fournie aux États membres dans des domaines tels que la politique macroéconomique et le financement du développement, la connectivité durable des infrastructures et la facilitation du commerce durable, les technologies, la gestion des ressources naturelles, le développement urbain durable, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, le développement social, la statistique et l'énergie. Dans le cadre de son sous-programme transversal intitulé « Activités sous-régionales de développement », le programme veillera à ce que les travaux menés par la Commission dans les différents secteurs et avec les États membres soient guidés par les priorités arrêtées au niveau régional. Il veillera également à ce que ces priorités se traduisent par des résultats concrets aux niveaux sous-régional et régional et que les résultats régionaux alimentent les initiatives nationales de développement durable. Dans ce but, il travaillera en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

16.10 De concert avec un large éventail de partenaires, notamment ses États membres, d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile, la CESAP soutient le suivi et l'examen du Programme 2030. Dans ce cadre, elle continue de définir les modalités d'un renforcement des échanges avec le secteur privé en s'inspirant de l'expérience du Réseau des entreprises durables de la CESAP. La CESAP a également institutionnalisé un réseau de coordination des grands groupes à l'appui de ses activités de suivi et d'examen du Programme 2030. L'appui que la Commission fournit à ses États membres pour le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux régional et mondial continuera de reposer sur des travaux analytiques, des débats intergouvernementaux et des activités de renforcement des capacités. Dans le cadre de ses activités, la CESAP a aidé 10 pays d'Asie et du Pacifique à préparer les examens nationaux volontaires qui ont été présentés en 2019 au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2021, la CESAP et ses partenaires poursuivront les activités suivantes :

a) Convoquer tous les ans le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, principal forum multipartite de suivi et d'examen dans la région, pour débattre des priorités et des besoins de la région dans le domaine du développement durable ;

b) Établir des rapports d'activité annuels sur la réalisation des objectifs de développement durable et formuler des recommandations pour accélérer les progrès dans la région ;

c) Appuyer la transmission du savoir entre pairs et renforcer les capacités des États membres en ce qui concerne la planification des examens nationaux volontaires, la cohérence des politiques, la participation des parties prenantes et les données et statistiques.

16.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) Les gouvernements maintiennent et renforcent leur attachement à la Commission en tant que principale instance de la région Asie-Pacifique permettant de mobiliser la coopération régionale afin de relever les défis transfrontières et communs ;

b) Les gouvernements continuent de fournir des données sur le développement et d'autres informations pertinentes aux fins de la mise en œuvre des cadres mondiaux et régionaux existants ;

c) Les restrictions imposées à la circulation des personnes, des biens et des services du fait de la pandémie de COVID-19 sont suffisamment assouplies ;

d) Des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique continuent d'être disponibles.

16.12 La CESAP prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ces questions forment un domaine thématique des sous-programmes 6 et 7. Dans le plan-programme pour 2021, les contributions des sous-programmes 2, 4 et 5 et de toutes les composantes du sous-programme 8 dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et de l'égalité des genres sont énoncées dans leurs cadres respectifs. L'obtention de résultats concernant les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité des genres et la prise en compte des questions de genre dans les programmes seront guidées par la politique d'égalité des genres de la Commission et par un plan de mise en œuvre (2019-2023). Des initiatives similaires ont été lancées en faveur de l'inclusion du handicap.

16.13 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CESAP s'associera, dans le cadre de ses travaux, à des organisations, processus et plateformes sous-régionaux qu'elle soutiendra, notamment le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de coopération économique, le Forum des îles du Pacifique, le Conseil des organisations régionales du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Elle renforcera également son rôle traditionnel de promotion et de facilitation de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et des partenariats régionaux.

16.14 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CESAP continuera de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de coordonner les travaux des entités du système des Nations Unies pour le développement dans la région, d'autant plus qu'elle assume la coprésidence du mécanisme de coordination régionale et des groupes de travail associés, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement. De concert avec les autres commissions régionales, elle promouvra la coopération interrégionale en faveur d'un développement durable, résilient et partagé et veillera à ce que les perspectives régionales pèsent réellement sur les décisions mondiales et à ce que ces dernières soient réellement transposées au niveau régional.

16.15 La Commission continuera d'organiser sur demande des activités d'information à destination du grand public, y compris des organisations universitaires, au sujet de ses travaux et de ceux de l'ONU en général, conformément à sa stratégie de communication et d'information.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/16	Renforcement du Conseil économique et social	71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	71/321	Renforcer la participation des représentants des peuples autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les concernent
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	73/133	Sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	73/135	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	73/163	Droits de l'homme et extrême pauvreté
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	73/259	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
69/288	Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement	73/330	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	73/332	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/334	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
70/294	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020		
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		

74/9	La situation en Afghanistan		pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
74/19	Les océans et le droit de la mer	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
74/152	Le droit au développement		Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable	74/234	Participation des femmes au développement
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	74/235 74/238 74/239	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action	74/242 74/253	Coopération Sud-Sud Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies

Résolutions du Conseil économique et social

37 (IV)	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		une organisation intergouvernementale non rattachée au système des Nations Unies
1895 (LVII)	Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » en « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique »	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2019/3 2019/6	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement		Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
2015/30	Restructurer l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015	2019/8 2019/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2016/11	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique		Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous	2019/27	
2018/25	Transformation du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

66/1	Déclaration d'Incheon	66/15	Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission
66/9	Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	67/14	Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des

	Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique	72/6	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
68/8	Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional	72/8	Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique
68/9	Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	73/1	Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
69/3	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : Déclaration de Bangkok sur le programme de développement pour l'après-2015 des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique	73/2	Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
		73/9	Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
70/1	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	74/1	Faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie
70/10	Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	74/10	Application de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique
71/1	Restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015	75/1	Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
71/2	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique	75/2	Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
71/3	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		
71/4	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	75/3	Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique

Produits

16.17 On trouvera dans le tableau 16.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 16.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	2	2
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	1	2	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	29	29	23	34
3. Réunion du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	6	6	6	6
4. Réunions de la Commission	10	10	10	10
5. Réunions du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission	6	6	—	6
6. Réunions de groupes d'experts au sujet du rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (<i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i>)	—	—	4	—
7. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des pays les moins avancés	4	4	—	3
8. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral	—	—	—	3
9. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement	—	—	—	3
10. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
12. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	—	1
13. Projets de renforcement des capacités portant sur des questions touchant au développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	1	1	—	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1,5	6	3	7
14. Ateliers sous-régionaux portant sur les priorités des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	1	5	2	4
15. Consultations fondées sur le rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (<i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i>)	0,5	1	1	3
Publications (nombre de publications)	3	3	4	3
16. Étude thématique de la CESAP	1	1	1	1
17. Rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (<i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i>)	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
18. Publications sur la mise en œuvre du Programme 2030	1	1	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	5	3	4
19. Documents portant sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique	3	5	3	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : portail de données du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable et articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris la Journée des Nations Unies ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes ; activités d'information organisées sur demande à destination du grand public, y compris des organisations universitaires.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du cadre.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable ; plateformes de connaissances visant à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre les programmes d'action correspondants ; contenus promotionnels multimédias, y compris des vidéos et du matériel pédagogique au sujet de publications ou de manifestations importantes ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Activités d'évaluation

16.18 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Auto-évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable ;
- b) Auto-évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

16.19 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 16.18 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Par exemple, il avait été recommandé que le Centre pour la mécanisation agricole durable veille à ce que les cibles pertinentes associées aux objectifs 2, 12, 13, 15 et 17 de développement durable soient prises en compte dans la planification et la conception des produits, notamment d'une plateforme d'apprentissage en ligne. Les cibles pertinentes associées à ces objectifs ont été prises en compte dans la nouvelle stratégie quinquennale de développement du Centre pour la période 2020-2024, qui a été approuvée par le Conseil d'administration du Centre à sa quinzième session. Dans le cadre du sous-programme 4 du plan-programme pour 2021, on a tenu compte de ces cibles dans des projets de coopération technique (produit 13), des ateliers (produits 16, 17 et 19) et des activités ou de la documentation techniques (produits 27 et 28). Le Centre utilisera également la plateforme d'apprentissage en ligne de la CESAP pour faciliter la formation à la mécanisation agricole durable, qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des cibles pertinentes associées aux objectifs de développement durable. Dans le cas de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, la recommandation formulée à l'issue de l'auto-évaluation tendait à ce que la CESAP développe davantage l'apprentissage en ligne en rendant les cours virtuels plus attrayants pour les utilisateurs et en offrant aux participants davantage de possibilités d'interaction et de partage d'informations. Cette recommandation a été prise en compte dans le plan stratégique de l'Institut pour la période 2020-2024, qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut à sa quinzième session. Ce

plan contient les propositions de mesures suivantes, dont il sera tenu compte dans l'exécution des activités du sous-programme 7 :

a) Mettre au point une série de modalités d'apprentissage en ligne (apprentissage mixte, classe inversée, apprentissage mobile, microapprentissage) proposant différentes façons d'apprendre, notamment des formations avec ou sans l'intervention d'un formateur, en utilisant différents moyens de transmettre l'information ;

b) Élargir les possibilités d'apprentissage en ligne pour y inclure, outre des formations sur des questions techniques se rapportant à la statistique, des formations sur des questions de gouvernance et de gestion au profit des organismes nationaux de statistique ainsi que des formations sur les compétences en matière de communication, de coordination et de négociation nécessaires aux statisticiens pour coopérer avec d'autres services gouvernementaux et avec des parties prenantes non gouvernementales dans la collecte, la diffusion et l'utilisation des données ;

c) Développer davantage l'apprentissage mixte pour s'assurer que les participants aient un niveau de connaissances de départ similaire à celui des bénéficiaires des formations en présentiel ;

d) Développer l'utilisation des forums en ligne pour favoriser les interactions et la mise en commun des expériences et de l'apprentissage entre participants et diplômés afin qu'ils puissent faire partie d'une communauté en ligne de praticiens de la statistique ;

e) Faciliter l'accès à une assistance par la communication en ligne, le courrier électronique ou d'autres moyens et offrir des possibilités d'entraide ;

f) Adopter et maintenir à jour un système moderne de gestion de l'apprentissage ainsi que l'infrastructure d'apprentissage en ligne qui y est liée ;

g) Revoir et enrichir les formations à distance proposées actuellement, si possible avec le concours de partenaires disposant de l'expérience voulue ;

h) Mettre en place un système permettant d'organiser des webinaires dans le cadre des programmes d'apprentissage en ligne.

16.20 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2021 :

a) Auto-évaluation du sous-programme 3 (Transports), l'accent étant mis sur le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable ;

b) Auto-évaluation du sous-programme 4 (Environnement et développement).

Programme de travail

Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Objectif

16.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

16.22 Pour contribuer à renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme continuera de promouvoir un modèle de développement plus équilibré et multidimensionnel qui ne soit pas uniquement axé sur la croissance économique, et d'aider les États membres à transformer leurs économies d'une manière qui soit compatible avec les ambitions du Programme 2030. Une attention particulière sera accordée aux conséquences de la pandémie de COVID-19, qui pourraient réduire à néant les progrès accomplis jusqu'à présent en matière de développement dans la région.

16.23 Une telle transition nécessite des considérations de politique générale et des actions politiques coordonnées dans trois domaines : a) la stabilité économique, c'est-à-dire des résultats macroéconomiques tangibles et constants ; b) le partage, c'est-à-dire une répartition plus équitable des avantages découlant du développement économique ; c) la durabilité, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre entre environnement et expansion économique afin que les moyens de subsistance et les possibilités de développement des générations futures ne soient pas compromis.

16.24 Le sous-programme s'efforcera donc de promouvoir des politiques et stratégies propres à faciliter la transition vers un développement économique stable, partagé et durable. Il utilisera pour cela trois canaux principaux : la recherche et les supports de connaissances ; le renforcement des capacités ; les activités de mobilisation et la coordination intergouvernementale. Sur le plan de la recherche, il s'appuiera sur ses travaux en cours, notamment l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, la collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (*Financing for Development in Asia and the Pacific*), les documents d'orientation et d'autres supports de recherche, pour montrer que les politiques axées presque exclusivement sur la croissance économique ne permettent pas de relever les multiples défis du développement durable, notamment la persistance de la pauvreté, l'accroissement des inégalités et la dégradation de l'environnement. Il continuera également d'étudier les stratégies globales qu'il conviendrait d'adopter pour favoriser la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques. Le sous-programme examinera le rôle que jouent les politiques macroéconomiques, en particulier la politique budgétaire, et la coopération régionale pour ce qui est de faire face à des chocs tels que la pandémie de COVID-19, son objectif étant de rendre la région plus résiliente. Il analysera également les implications de ces politiques sur la macrodynamique à long terme, par exemple sur la dette. Sur le plan du renforcement des capacités, le sous-programme renforcera les liens entre ses ateliers de recherche et ses ateliers d'assistance technique et travaillera avec les États membres afin d'élaborer des politiques économiques et des stratégies de financement propres à transformer les économies afin de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable. Il renforcera également les plateformes de coopération régionale et élargira les réseaux d'experts, notamment le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, pour favoriser une diffusion efficace des connaissances et la transmission du savoir entre pairs. Sur le plan des activités de mobilisation fondées sur des mécanismes intergouvernementaux, le sous-programme soutiendra sa principale instance intergouvernementale, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, en travaillant en étroite collaboration avec les États membres sur des questions clés de politique économique et de financement susceptibles de faciliter la transformation économique envisagée. Il s'appuiera également sur d'autres plateformes, comme la session annuelle de la

Commission et le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, pour promouvoir les activités de mobilisation, la recherche de consensus et les initiatives collectives prises par les pays de la région Asie-Pacifique sur des questions de fond. Ces activités devraient avoir les résultats suivants : une meilleure compréhension des effets des politiques économiques sur le développement durable, un renforcement de la capacité des décideurs de faire correspondre les politiques économiques et les stratégies de financement avec les objectifs de développement durable et une plus grande aptitude à mobiliser des ressources financières et à les affecter au développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : les États membres disposent d'estimations des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et sont mieux à même d'élaborer des projets dans le cadre de partenariats public-privé et les stratégies de financement y relatives aux fins du développement de leurs infrastructures.

16.25 En soulignant la nécessité de transformer les économies pour concrétiser les ambitions du Programme 2030 et en suggérant des politiques économiques et des stratégies de financement propices à une telle transformation, le sous-programme contribuera directement aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs de développement durable no 1 (pas de pauvreté), no 8 (travail décent et croissance économique), no 9 (industrie, innovation et infrastructure), no 10 (inégalités réduites), no 12 (consommation et production responsables) et no 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

16.26 Le sous-programme développera la coopération étroite qu'il a déjà établie avec des organisations multilatérales et des laboratoires d'idées de la région Asie-Pacifique pour faire progresser la recherche sur les politiques économiques et les politiques de développement durable et promouvoir la concertation et les activités de mobilisation au niveau régional. Il renforcera également sa coopération avec les institutions spécialisées dans le domaine des conseils pratiques et du renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les politiques économiques porteuses de changement et sur les stratégies de financement du développement. Depuis 2017, le sous-programme a collaboré avec plus de 10 organisations multilatérales dans le cadre d'activités de recherche et de renforcement des capacités. Les principaux partenaires pour 2021 devraient être la Banque asiatique de développement et son institut, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Réseau des solutions pour le développement durable, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que les principaux laboratoires d'idées régionaux et nationaux.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mieux comprendre les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

16.27 Les travaux visant à parvenir à un développement économique stable, partagé et durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à prendre des initiatives en ce sens, notamment en ayant recours au financement du développement, en fonction de leur situation, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Des déficits de financement importants, tout particulièrement dans les pays ayant des besoins particuliers, entravent la réalisation des objectifs de développement durable	Les décideurs des États membres comprennent mieux leurs besoins financiers et les stratégies à mettre en place à cet égard en vue de progresser effectivement dans la réalisation des objectifs de développement durable	Au moins cinq États membres supplémentaires prennent des initiatives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi l'exécution du Programme 2030	Au moins cinq États membres supplémentaires adoptent des initiatives (par exemple, des stratégies de financement) pour transformer leurs économies afin de réaliser les ambitions du Programme 2030

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays d'Asie-Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs économies dans le sens d'un développement durable (nouveau résultat)

16.28 Un travail considérable a déjà été réalisé en 2017 et 2018 pour analyser les difficultés, notamment la persistance de la pauvreté, l'accroissement des inégalités et la dégradation de l'environnement, qui découlent d'une approche déséquilibrée du développement qui ne met pas suffisamment l'accent sur les dimensions sociales et environnementales du développement durable. Le sous-programme a également examiné plusieurs possibilités d'action sur le plan économique et diverses stratégies de financement et a échangé avec les États membres sur les moyens de les mettre en œuvre de manière que la transformation nécessaire des économies puisse avoir lieu.

16.29 En 2019, en s'appuyant sur ces travaux préparatoires, le sous-programme a mené une évaluation systématique des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique et a analysé les mesures et les stratégies de financement nécessaires. Connaître les ressources nécessaires pour atteindre tous les objectifs est une première étape essentielle pour pouvoir ensuite envisager dans une perspective globale et intégrée l'élaboration de politiques économiques propices à la transformation économique nécessaire.

16.30 Le plan-programme pour 2020 visait à transposer une vision porteuse de transformation et les recherches menées à l'appui de cette vision en des politiques économiques applicables au niveau national. La démarche ciblée qui a été adoptée à cette fin a permis de proposer des politiques adaptées à la situation et aux besoins particuliers des États membres. Elle est particulièrement utile pour tenir compte de la diversité des situations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Situation interne et réponse

16.31 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'objectif consistant à transformer les économies pour les rendre durables et inclusives et à faire correspondre les politiques et systèmes économiques nationaux avec les ambitions du Programme 2030 ne pourra être atteint que s'il est envisagé dans une perspective

globale allant au-delà de la dimension économique et tenant compte des implications socioenvironnementales. Il s'agira également de permettre la mise en œuvre des politiques économiques en ajustant les cadres budgétaires, les systèmes financiers et les dispositions institutionnelles connexes. Au cours de la transformation, il faudra nécessairement faire de nouveaux arbitrages qui devront être analysés avant que les politiques puissent être mises en œuvre.

16.32 En réponse, pour 2021, le sous-programme élargira la portée de ses ateliers de recherche et d'assistance technique et coopérera avec les États membres pour établir des supports de connaissances utiles à l'élaboration de politiques et propres à faciliter la transformation des économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030. Les ateliers de recherche et de renforcement des capacités ne porteront plus uniquement sur les politiques économiques et financières à adopter immédiatement, mais plutôt sur les transitions sous-jacentes et sur la manière dont les cadres budgétaires, les systèmes financiers et les dispositions institutionnelles devront être ajustés pour faciliter la transformation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.33 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique, de définir, de formuler et d'appliquer des politiques propres à transformer leurs économies d'une manière qui soit compatible avec les ambitions du Programme 2030, et de prendre systématiquement en compte les objectifs de développement durable dans divers aspects de l'élaboration des politiques économiques. Cela se manifesterait ainsi : au moins cinq États membres prendront des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030, en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme.

Tableau 16.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les retours des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme traduisent une prise de conscience accrue des conséquences négatives des modes de développement centrés sur la croissance ainsi que des possibilités d'action et des stratégies de financement à adopter pour mettre en œuvre	Les retours des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme traduisent une prise de conscience accrue des conséquences négatives des modes de développement centrés sur la croissance ainsi que des possibilités d'action et des stratégies de financement à adopter pour mettre en œuvre	Les États membres comprennent mieux les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard, comme en témoigne le fait que 94 % des participants se déclarent capables d'élaborer et d'appliquer des politiques concernant le Programme 2030 et le financement du développement	Au moins cinq États membres entreprennent d'élaborer des politiques économiques et de déployer des stratégies de financement en vue de l'exécution du Programme 2030 en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme	Au moins cinq États membres prennent des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030, en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme

efficacement le
Programme 2030

efficacement le
Programme 2030

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.34 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

74/202	Système financier international et développement	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

E/CN.11/63	Travaux de documentation statistique et économique	71/5	Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement
68/10	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique		

Produits

16.35 On trouvera dans le tableau 16.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.4

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	6	1	4
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	1	5	—	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	18	8	14
3. Réunions du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	6	6	—	6
4. Dialogues régionaux sur les questions relatives au financement du développement	4	4	—	4
5. Réunions de groupes d'experts sur le financement du développement	—	4	4	—
6. Réunions de groupes d'experts sur la publication intitulée <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i>	4	4	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	5	1	1
7. Projets portant sur certaines questions relatives aux politiques économiques et au financement du développement	1	5	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	0,5	6	6	7
8. Manifestation parallèle du Conseil économique et social sur le financement du développement	–	1	1	1
9. Débats de politique générale fondés sur les études figurant dans l' <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i> et dans la collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (<i>Financing for Development in Asia and the Pacific</i>)	0,5	5	5	6
Publications (nombre de publications)	4	4	1	4
10. <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i>	1	1	1	1
11. Collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (<i>Financing for Development in Asia and the Pacific</i>)	1	1	–	1
12. <i>Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique (Asia-Pacific Sustainable Development Journal)</i>	2	2	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	24	11	14
13. Supports de connaissances sur des questions économiques et sur les politiques économiques adaptées à la situation de chaque pays	–	–	8	8
14. Documents de travail sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	1	7	1	2
15. Notes d'orientation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	2	17	2	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques sur des questions liées au financement du développement et à la politique macroéconomique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; notes de pays et supports de présentation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement.				
Bases de données et supports numériques : articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Sous-programme 2

Commerce, investissement et innovation

Objectif

16.36 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent

plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

16.37 Pour contribuer à renforcer leur capacité de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme continuera d'aider les États membres à élaborer et à appliquer des politiques et des mesures commerciales compatibles avec les autres politiques publiques. Il s'agit notamment d'accroître leur capacité de négocier et de mettre en œuvre les accords relatifs au commerce et à l'investissement et d'élaborer et d'appliquer des politiques et mesures de facilitation du commerce, notamment par l'adoption de systèmes de commerce sans papier. Par exemple, en encourageant les États membres à mettre en œuvre les principes du commerce sans papier grâce à des ateliers et à des études sur l'impact de certaines mesures et stratégies, le sous-programme les aide à prendre des décisions éclairées sur les stratégies à adopter dans ce domaine, ce qui devrait se traduire par une réduction des coûts commerciaux et par un renforcement de la participation des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, au commerce international. Parmi les autres résultats escomptés, citons l'adoption de règles et de procédures plus efficaces pour régir le commerce, ce qui permettra de renforcer l'efficacité des flux commerciaux et, partant, la compétitivité des entreprises de la région. Par ses activités de développement des capacités et des connaissances, le sous-programme continuera de soutenir et de promouvoir les efforts déployés par les pays pour passer au commerce sans papier ; en effet, ce type de commerce réduit les interactions physiques, ce qui renforce la résilience des chaînes d'approvisionnement en permettant la poursuite des activités commerciales, y compris dans des situations telles que la pandémie de COVID-19. Ces activités sont menées en étroite coopération avec des partenaires mondiaux et régionaux, notamment la Banque asiatique de développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation mondiale du commerce. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : les États membres de la CESAP ont adopté l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique en mai 2016, et 25 États membres ont activement participé à l'élaboration d'une feuille de route visant à appliquer les dispositions de fond de l'Accord-cadre. À la fin de l'année 2019, sept États avaient ratifié cet accord ou y avaient adhéré.

16.38 Par ailleurs, en s'appuyant notamment sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, le sous-programme assurera le renforcement des capacités par des ateliers, des activités de formation et des conseils pratiques et élaborera des supports de connaissance sur l'investissement étranger direct durable, l'innovation, les nouvelles technologies et les technologies de pointe, les entreprises responsables et inclusives, les entreprises sociales, l'investissement à impact et les modes de financement innovants pour l'entrepreneuriat des femmes. Il tiendra compte par ailleurs des éléments issus d'échanges entre les États membres, l'objectif étant que ceux-ci mettent en commun des démarches de lutte contre la COVID-19 et d'autres pandémies qui soient axées sur les technologies et cherchent ensemble des solutions innovantes dans la perspective de futures pandémies. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître la capacité des décideurs d'adopter des politiques et des programmes devant permettre aux activités commerciales et aux activités d'investissement menées dans la région de donner des résultats plus inclusifs

et durables. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration d'une législation sur les entreprises sociales aux Philippines, la création d'un centre dédié à l'entrepreneuriat social au Pakistan et la conception d'un plan directeur pour la première base de données technologique nationale au Bhoutan ; cette base de données est d'ailleurs devenue partie intégrante de la politique adoptée par le pays en 2019 au sujet de l'artisanat familial et des petites industries. En outre, les États membres de l'ASEAN ont approuvé la démarche de promotion des entreprises inclusives, et le Cambodge a entrepris d'élaborer un cadre national de promotion des entreprises inclusives qui sera soumis au Conseil économique national suprême. La capacité des États membres de mobiliser des investissements au profit du développement a été renforcée par les connaissances partagées dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct et par l'organisation sur demande de sessions nationales de formation sur la promotion et la facilitation des investissements étrangers directs. Les résultats déjà obtenus ont contribué à la création d'autres réseaux de coopération régionale, tels que le Réseau asiatique d'information sur la biotechnologie, le réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et la technologie des herbes officinales, le Réseau de coopération Asie-Pacifique pour les énergies renouvelables, le réseau Asie-Pacifique de gestion de la recherche-développement en nanotechnologies, le réseau ASEAN de centres d'excellence pour la technologie de conversion de la biomasse et le réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle.

16.39 En renforçant leur capacité de mettre le commerce, l'investissement et l'innovation au service du développement durable, le sous-programme aidera les États membres à progresser vers la réalisation des cibles 8.1 à 8.4, 8.10 et 8.a associées à l'objectif 8 de développement durable (travail décent et croissance économique), celle des cibles 9.2, 9.3 et 9.b associées à l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et celle des cibles 17.6 à 17.8, sur la technologie et l'innovation, et 17.10 à 17.12, sur le commerce, associées à l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : assurer le progrès social en misant sur des modèles d'activité innovants (résultat déjà défini pour 2020)

16.40 Les travaux visant à mettre l'investissement, l'innovation, la technologie et le développement des entreprises au service du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à créer un environnement propice à des modèles d'entreprise innovants qui mettent des objectifs sociaux et/ou environnementaux sur le même plan que les objectifs économiques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Aucune mesure ne permet d'appuyer les entreprises et les	Les États membres élaborent des mesures visant à	Les États membres mettent en œuvre des mesures visant à	Les États membres mettent en œuvre des mesures visant à

2017	2018	2019	2020	2021
	investisseurs à impact	appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	appuyer les entreprises et les investisseurs à impact

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : améliorer l'accès des femmes aux services financiers en misant sur des technologies innovantes (nouveau résultat)

16.41 L'entrepreneuriat joue un rôle central pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans la région Asie-Pacifique. Si les entrepreneurs en général se heurtent à des obstacles considérables, les femmes rencontrent des difficultés supplémentaires qui les empêchent de pleinement réaliser leur potentiel. Pour y remédier, la CESAP met en œuvre, avec le soutien du Gouvernement canadien, un projet quinquennal intitulé « Stimuler l'entrepreneuriat des femmes ». Ce projet, qui concerne six pays de la région (Bangladesh, Cambodge, Fidji, Népal, Samoa et Viet Nam), vise à s'attaquer aux obstacles rencontrés par les femmes entrepreneurs à trois niveaux : a) le contexte et le cadre réglementaire ; b) l'accès au financement et au crédit ; c) l'accès à l'informatique et aux communications et au renforcement des capacités.

Situation interne et réponse

16.42 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : face à une question aussi multiforme que l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs, il fallait recenser l'ensemble des obstacles latents auxquels ces femmes se heurtaient dans l'accès aux services financiers et s'y attaquer. En réponse, le sous-programme mettra en œuvre un projet en tenant compte du système de marché et en combinant les activités d'appui et de renforcement des capacités destinées aux autorités de contrôle avec l'appui apporté aux acteurs du marché de manière à développer des solutions financières et numériques innovantes qui répondent aux besoins des femmes entrepreneurs.

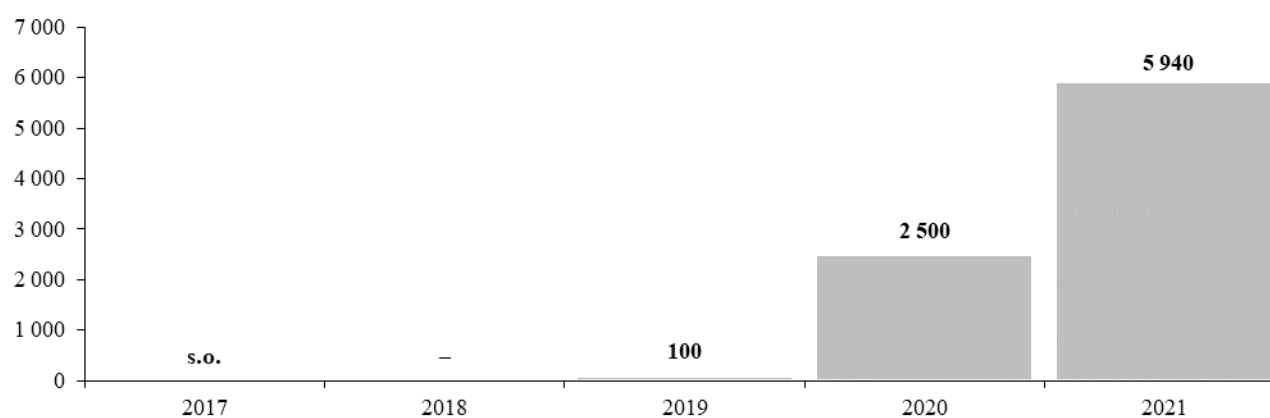
16.43 Le sous-programme a pris trois grandes initiatives pour s'attaquer aux goulots d'étranglement financiers auxquels se heurtent les femmes entrepreneurs lors du lancement et du développement de leurs entreprises. Premièrement, un fonds pour les innovations de technologie financière destinées aux dirigeantes de microentreprises et de petites et moyennes entreprises (Women Micro, Small and Medium Enterprise Fintech Innovation Fund) a été lancé en mars 2019 afin de soutenir les organisations développant des solutions numériques qui profitent aux femmes entrepreneurs. Mis en œuvre conjointement avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et avec le soutien du secteur privé, ce fonds fournit aux organisations bénéficiaires un capital-innovation pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars ainsi qu'une assistance technique et des services d'encadrement assurés par l'intermédiaire des réseaux de partenaires clés de la CESAP et du Fonds d'équipement des Nations Unies et leur donne accès aux capitaux d'investisseurs potentiels pour qu'elles puissent développer leurs initiatives. Deuxièmement, la CESAP soutient l'émission d'obligations en faveur des femmes entrepreneurs et le lancement d'un fonds d'investissement à impact, prévus pour 2020. Troisièmement, le sous-programme fournira aux gouvernements des orientations et un soutien au renforcement des capacités sur la manière d'instaurer un environnement propice aux technologies numériques et financières à l'appui de l'entrepreneuriat des femmes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.44 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique dans le domaine de l'entrepreneuriat des femmes, comme devrait le montrer le fait que 5 940 femmes entrepreneurs auront un libre accès à des services financiers en 2021, grâce à ce projet.

Figure 16.I

Mesure des résultats : nombre de femmes entrepreneurs ayant accès à des services financiers grâce au soutien de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.45 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/210	L'entrepreneuriat au service du développement	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
74/201	Commerce international et développement		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/5	Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable	72/12	Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique
70/6	Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/3	Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	75/8	Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
72/4	Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique		

Produits

16.46 On trouvera dans le tableau 16.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.6

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	21	16	18
1. Rapports destinés à la CESAP	2	2	2	1
2. Rapports destinés au Comité du commerce et de l'investissement	4	8	—	6
3. Rapports destinés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	—	—	3	—
4. Rapports destinés au Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	—	3	3	3
5. Documents destinés au Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	—	4	4	4
6. Documents destinés au Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	—	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	26	34	31	30
7. Réunions du Comité du commerce et de l'investissement	6	6	—	6
8. Réunions du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	—	—	3	—
9. Réunions du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	4	4	4	4
10. Réunions du Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	4	12	8	8
11. Réunions du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier	4	4	4	4
12. Réunions de groupes d'experts sur le commerce, l'investissement et l'innovation	4	4	8	4
13. Réunions du Réseau des entreprises durables de la CESAP	2	2	2	2
14. Réunions du groupe de travail sur le commerce relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	7	4	4
15. Projet de renforcement des capacités en matière d'entrepreneuriat des femmes : volet sur le financement innovant	—	1	1	1
16. Projets de renforcement des capacités en matière de politiques commerciales et de facilitation du commerce	3	3	1	1
17. Projets de renforcement des capacités en matière d'investissement, d'entreprise et d'innovation	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
18. Projets de renforcement des capacités en matière de technologies nouvelles et émergentes	2	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	1	6	1
19. Forum Asie-Pacifique des entreprises	–	1	1	1
20. Ateliers sur le commerce, l'investissement et l'innovation	–	–	5	–
Publications (nombre de publications)	3	4	2	3
21. <i>Rapport sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique (Asia-Pacific Trade and Investment Report)</i>	1	1	–	1
22. <i>Études sur le commerce, l'investissement et l'innovation (Studies in Trade, Investment and Innovation)</i>	2	3	1	2
23. <i>La science, la technologie et l'innovation en Asie et dans le Pacifique (Science, Technology and Innovation in Asia and the Pacific)</i>	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	11	10	11
24. Documents de travail sur le commerce, l'investissement et l'innovation	2	2	2	2
25. Notes d'information sur le commerce, l'investissement et l'innovation	4	4	4	4
26. Rapports sur la facilitation du commerce et la mise en œuvre des principes du commerce sans papier	1	1	–	1
27. Publication de veille technologique en Asie et dans le Pacifique (<i>Asia-Pacific Tech Monitor</i>)	1	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs au sujet du commerce, de l'investissement et de l'innovation ; création de réseaux de savoirs régionaux reliant des chercheurs, des décideurs et des praticiens dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation et appui à ces réseaux, notamment au Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif au groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

Bases de données et supports numériques : bases de données sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; base de données exhaustive sur les coûts du commerce ; base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique ; indicateurs de résultats commerciaux relatifs aux mesures non tarifaires ; Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale en ligne ; formations en ligne sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; fiches d'information par pays et notes de synthèse sur le commerce et l'investissement ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes et séances d'information sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; documents d'information et contenus multimédias sur les travaux menés par la CESAP dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce ; mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 3 Transports

Objectif

16.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique.

Stratégie

16.48 Pour contribuer à assurer, de façon durable, la connectivité des transports et la logistique dans la région Asie-Pacifique, le sous-programme poursuivra ses travaux concernant le Réseau routier asiatique, le réseau du Chemin de fer transasiatique et les ports secs afin d'améliorer l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux et de développer la connectivité opérationnelle de manière à créer des conditions propices à un système de transport et de logistique durable à l'échelle de la région. À cette fin, il s'emploiera notamment : a) à continuer d'assurer le secrétariat de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs et de fournir une expertise technique aux délibérations intergouvernementales des groupes de travail concernés ; b) à fournir une assistance technique pour éliminer les obstacles autres que matériels qui entravent la connectivité des transports régionaux en renforçant les mesures de facilitation des transports, en harmonisant les normes, réglementations et pratiques techniques et opérationnelles en matière de transport et en promouvant des dispositions opérationnelles efficaces et des cadres juridiques harmonisés pour le transport intermodal ; c) à faciliter l'échange de bonnes pratiques sur l'utilisation des nouvelles technologies ; d) à réaliser des recherches et des analyses sur les obstacles rencontrés et les moyens de réaliser la connectivité régionale, notamment en recensant et en analysant les restrictions et les mesures de facilitation liées aux transports en Asie et dans le Pacifique et en répertoriant les bonnes pratiques, comme celles qui facilitent le transport transfrontière tout en contribuant à contenir les pandémies telles que celle de COVID-19 et d'autres perturbations similaires qui entravent la connectivité régionale. Ces activités devraient avoir pour résultats une augmentation du nombre de membres de la CESAP qui sont signataires des accords régionaux et sous-régionaux ou qui en sont parties ; une augmentation du nombre de projets, programmes et initiatives nationaux visant à améliorer les infrastructures de transport régionales, comme le Réseau routier asiatique, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale ; un renforcement des mesures prises pour supprimer les goulots d'étranglement et faciliter la circulation effective des personnes et des biens sur les axes de transport et aux postes frontière. Elles aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure), de la cible 11.2 associée à l'objectif 11 (villes et communautés durables), de la cible 12.2 associée à l'objectif 12 (consommation et production responsables), de la cible 13.1 associée à l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et des cibles 17.9 et 17.14 associées à l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Parmi les résultats déjà obtenus, citons la signature par la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie de l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique. En 2019, la République démocratique populaire lao est devenue la quatorzième partie à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, et la Turquie a adhéré à l'Accord

intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, ce qui porte à 20 le nombre de parties à cet accord.

16.49 Pour contribuer à assurer, de façon durable, la mobilité dans la région Asie-Pacifique, le sous-programme préconisera et fournira une aide au renforcement des capacités dans trois domaines, à savoir les transports urbains durables, par exemple pour faciliter l'utilisation de l'indice de transport urbain durable, mis au point par la CESAP, dans les grandes villes de la région, la sécurité routière, par exemple pour élaborer le cadre d'application des stratégies visant à s'attaquer aux principales causes des accidents de la route et des décès sur les routes, et les transports intelligents, par exemple pour élaborer un plan d'action visant à renforcer la coopération régionale en vue d'un déploiement plus large des systèmes de transport intelligents, ce qui devrait permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de mobilité durable dans les pays membres, y compris la planification et le développement de systèmes de transports en commun en zone urbaine, l'élaboration de mesures destinées à améliorer la sécurité routière et l'utilisation accrue des stratégies de mobilité intelligente dans la région. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle de la cible 3.6 associée à l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), de la cible 7.3 associée à l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable), de la cible 11.2 associée à l'objectif 11 (villes et communautés durables) et des cibles 17.9 et 17.14 associées à l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : les gouvernements ont adopté des politiques de transport urbain fondées sur des données factuelles et mené des interventions en s'appuyant sur l'évaluation intégrée de plusieurs questions liées au transport urbain, notamment en utilisant l'indice de transport urbain durable mis au point par la CESAP, un cadre facile à utiliser et composé de 10 indicateurs qui aide les responsables politiques à suivre, synthétiser et comparer les performances des systèmes de transport urbain.

16.50 Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, le sous-programme continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, les autres commissions régionales de l'ONU, le Centre des Nations Unies pour le développement régional, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et l'Organisation mondiale de la Santé ; avec des banques régionales de développement, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale ; avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération économique, la Fédération internationale des ouvriers du transport, l'Organisation pour la coopération des chemins de fer, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Union internationale des chemins de fer ; avec des instituts de recherche, des associations et d'autres organisations de la société civile.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : miser sur des modes de transport de marchandises plus durables en Asie et dans le Pacifique (résultat déjà défini pour 2020)

16.51 Les travaux visant à assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à élaborer et à appliquer des politiques et des mesures visant à renforcer le transport

ferroviaire international afin d'améliorer, de façon durable, la connectivité et la logistique des transports en Asie et dans le Pacifique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	La prise en compte des obstacles pratiques qui entravent le transport ferroviaire international et en compromettent l'efficacité et la compétitivité est limitée	Les États membres de la CESAP recensent les mesures concrètes qui pourraient permettre de favoriser le transport durable de marchandises en privilégiant le transport ferroviaire international	Les États membres de la CESAP adoptent cinq politiques et mesures visant à faciliter le transport ferroviaire international	Le nombre de trains de marchandises augmente et/ou le temps de passage des frontières diminue sur les itinéraires du Chemin de fer transasiatique

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : réviser les priorités de la région en faveur d'une connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique (nouveau résultat)

16.52 Le sous-programme a aidé les États membres à mettre en œuvre le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), qui a été adopté à la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Moscou en décembre 2016. Le Programme d'action régional a pour but de promouvoir la coopération régionale et d'aider les pays à exécuter leurs projets d'infrastructure et à appliquer des mesures visant à faciliter le passage des frontières, dans le cadre d'une vision commune du développement. Pour parvenir à une connectivité régionale ininterrompue, la région Asie-Pacifique a entrepris de prendre en compte de manière équilibrée et intégrée les dimensions économiques, sociales et environnementales de la connectivité, mais la persistance des liaisons manquantes et des obstacles aux infrastructures autres que matériels, qui sont d'ordre juridique, réglementaire, administratif, documentaire et organisationnel, nuit à l'intégration et à la durabilité des systèmes de transport et de logistique. Ces obstacles physiques, institutionnels et réglementaires ne pourront être éliminés que si le sous-programme apporte un appui supplémentaire pour faciliter l'élaboration et l'application des politiques nationales par les gouvernements et pour assurer la coordination entre les gouvernements et les parties concernées aux niveaux sous-régional et régional.

Situation interne et réponse

16.53 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de stimuler efficacement l'élaboration et l'application, en temps utile, de politiques et de mesures nationales, sous-régionales et régionales permettant de s'attaquer aux liaisons manquantes et aux obstacles autres que matériels qui empêchent la mise en place des systèmes de transport et de logistique durables et inclusifs. Une instance régionale

dans laquelle les États membres pourraient débattre des nouvelles questions et priorités en matière de transports permettrait de fournir une orientation stratégique au sous-programme afin de stimuler efficacement l'élaboration et l'application des politiques nécessaires pour assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité. En réponse, le sous-programme convoquera la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports, qui se tiendra en 2021, pour examiner la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional, discuter des besoins prioritaires des États membres, intensifier la collaboration entre les parties prenantes et définir une voie à suivre qui tienne compte des diverses facettes du transport durable et inclusif.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.54 Le travail qui sera effectué devrait favoriser la connectivité de transport durable, comme devrait le montrer l'adoption de la deuxième phase du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, pour la période 2022-2026, et d'autres cadres et outils qui permettraient à terme d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région.

Tableau 16.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les pays participent aux activités organisées dans le cadre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) et en tirent profit	Les pays évaluent les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional à la cinquième session du Comité des transports	Les pays répertorient d'autres activités clés devant permettre d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action régional	Les pays participent à l'évaluation de la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional et entament des discussions sur les domaines à ajouter ou à renforcer dans la deuxième phase	Les pays adoptent la deuxième phase du Programme d'action régional et d'autres cadres et outils à la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.55 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/7	Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique	73/4	le développement durable en Asie et dans le Pacifique
71/6	La connectivité des transports maritimes pour le développement durable		Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique
71/7	Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux	74/2	Promotion du Cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale
71/8	Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique	74/3	Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour des systèmes de transport durables
72/5	Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour		

Produits

16.56 On trouvera dans le tableau 16.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.9

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	4	5
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	—
2. Rapports destinés au Comité des transports	—	—	3	—
3. Rapports destinés à la Conférence ministérielle sur les transports	—	—	—	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	28	20	30
4. Réunions du Comité des transports	—	—	6	—
5. Réunions de la Conférence ministérielle sur les transports	—	—	—	10
6. Réunions consacrées au Réseau routier asiatique	4	4	—	4
7. Réunions consacrées au réseau du Chemin de fer transasiatique	4	4	—	4
8. Réunions consacrées aux ports secs	4	4	—	4
9. Réunions du groupe de travail sur le transport durable, les opérations de transit et l'interconnexion des réseaux de transport relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	4	4	4
10. Réunions de groupes d'experts au sujet de la connectivité des transports et de la logistique	8	8	8	4
11. Réunions de groupes d'experts au sujet de la mobilité	—	4	2	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	19	7	8
12. Projets de renforcement des capacités en matière de connectivité des transports et de logistique	5	12	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
13. Projets de renforcement des capacités en matière de mobilité	3	7	3	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	–	1	–
14. Activité de formation sur la connectivité des transports et la logistique	1	–	1	–
Publications (nombre de publications)	2	3	2	2
15. Publication sur l'évolution des transports en Asie et dans le Pacifique	1	1	–	1
16. Publications sur la connectivité des transports, la logistique et la mobilité	1	2	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	5	3	3
17. Documentation technique sur la connectivité des transports et la logistique	4	4	2	2
18. Documentation technique sur la mobilité	–	1	1	1

C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : collecte de données pour la base de données du réseau routier asiatique ainsi que pour le réseau du Chemin de fer transasiatique et le réseau des ports secs ; documents sur la sécurité routière ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 4 Environnement et développement

Objectif

16.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et d'améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres à intensifier l'action climatique et l'utilisation durable des ressources, à réaliser un développement urbain durable et à éliminer la pollution et les déchets.

Stratégie

16.58 Pour contribuer à réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et à améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres à intensifier l'action climatique et l'utilisation durable des ressources, à réaliser un développement urbain durable et à éliminer la pollution et les déchets, le sous-programme, qui relève notamment du Centre pour la mécanisation agricole durable, emploiera principalement les trois moyens suivants : a) des solutions fondées sur l'économie circulaire, consistant à recenser et à mettre en œuvre des outils permettant d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des ressources, à analyser les externalités environnementales des modes de croissance non durables, à élaborer des politiques ayant pour but de réduire les déchets et d'encourager la valorisation des déchets et à

analyser la demande pour de nouveaux produits à faible émission de carbone ; b) des solutions fondées sur la nature, consistant à recenser les mesures à prendre pour protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, de façon à traiter les problèmes sociétaux efficacement et de manière souple, en veillant par cette occasion à assurer le bien-être humain et la bonne santé des écosystèmes ; c) une gouvernance porteuse de transformation de l'environnement, consistant à employer des outils et des méthodes favorisant une approche intégrée et participative de l'élaboration de politiques environnementales, tels que des dispositifs de financement et des systèmes centrés sur les collectivités, et favorisant le renforcement de la collaboration et des partenariats multipartites. Le sous-programme tiendra compte des questions de genre, telles que la participation des femmes à la prise de décisions et les effets des problèmes environnementaux sur la santé, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et dégagera des données factuelles et fournira un appui technique pour favoriser l'élaboration de politiques intégrées et la coopération régionale. En outre, dans le cadre de ses activités d'analyse et de renforcement des capacités, il tiendra compte des considérations environnementales découlant de la pandémie de COVID-19 et du fait que le réchauffement de la planète accroît la probabilité que de telles pandémies se produisent. Ces moyens seront mis en œuvre dans les trois domaines prioritaires, à savoir : le renforcement de l'action climatique et l'utilisation durable des ressources (qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable nos 2, 13, 14 et 15) ; la réalisation d'un développement urbain durable (objectif 11) ; l'élimination de la pollution et des déchets (objectifs 6, 11 et 12).

16.59 Pour contribuer à l'intensification de l'action climatique et à l'utilisation durable des ressources, le sous-programme s'emploiera à recenser et à combler les lacunes en matière de développement dans la région qui relèvent de son mandat et de ses compétences. Il aidera les États membres à renforcer les moyens dont ils disposent pour renforcer le pouvoir d'action et la participation du public en ce qui concerne le climat (voir l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et pour procéder à l'intégration verticale de l'action climatique et de l'utilisation durable des ressources aux niveaux régional, national, sous-national et local, y compris l'action des acteurs non étatiques. Il s'emploiera à promouvoir des solutions de croissance verte à faible émission de carbone en offrant des supports de connaissances et des activités de renforcement des capacités, notamment des séances de formation à l'utilisation efficace des ressources offertes en présentiel et en ligne et des boîtes à outils permettant d'évaluer et d'analyser les manières d'accélérer la concrétisation des engagements de contributions déterminées au niveau national et les façons de satisfaire aux obligations en matière d'établissement de rapports imposées par la Convention. Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer l'action contre les changements climatiques et d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable no 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et de l'Accord de Paris dans les pays d'Asie et du Pacifique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons : le recensement, au cours de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, de plusieurs voies de transformation en vue d'atteindre l'objectif de 1,5°C et de parvenir à un développement résilient face aux changements climatiques¹⁰ ; la création d'espaces en ligne sur l'objectif 13 par l'intermédiaire du Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable ; le

¹⁰ Les voies de transformation régionales recensées lors de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019 sont : la transition énergétique ; la transition industrielle ; la résilience et l'adaptation ; les solutions fondées sur la nature ; les transports ; les infrastructures, les villes et l'action locale ; un niveau d'ambition plus élevé ; un développement à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques ; l'accès au financement.

lancement d'une formation sur l'utilisation efficace des ressources lors de forums nationaux et régionaux et à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui s'est tenue à Madrid en décembre 2019 ; le lancement à l'échelle mondiale de la campagne Youth Voices for Climate Action (La voix des jeunes pour l'action climatique), également lors de la vingt-cinquième session de la Conférence.

16.60 Pour contribuer à renforcer la capacité des États membres à réaliser un développement urbain durable, le sous-programme aidera les villes à renforcer leurs processus de planification urbaine, à adopter des stratégies de résilience urbaine, à faire usage de technologies intelligentes adaptées et à financer les infrastructures urbaines. À la suite du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et compte tenu des orientations proposées dans le rapport de 2019 intitulé *The Future of Asian and Pacific Cities: Transformative Pathways Towards Sustainable Urban Development* (Le futur des villes d'Asie et du Pacifique : voies de transformation en vue de parvenir à un développement urbain durable), fruits d'une collaboration avec de multiples partenaires, la CESAP a été reconnue comme jouant un rôle d'organisation majeur dans ce domaine. Faisant fond sur ces travaux, la CESAP peut tirer parti de sa présence à l'échelle sous-régionale, de son réseau de partenaires et de sa qualité d'entité intergouvernementale pour mieux faire connaître les solutions durables pour les villes, notamment les questions liées aux besoins en infrastructures, à la réduction des risques climatiques et des risques de catastrophes, à la pollution atmosphérique et à la consommation des ressources. Le sous-programme appuiera les États membres au moyen de projets et d'activités de renforcement des capacités afin d'élaborer et de mettre en œuvre des outils de prévision et des solutions urbaines durables, notamment l'analyse des effets de la pandémie de COVID-19 et la prise en compte de la lutte contre les maladies transmissibles dans les futurs plans d'action pour les villes. Cet appui sera fourni par l'intermédiaire de la Plateforme de Penang pour une urbanisation durable, une initiative de collaboration menée avec des entités des Nations Unies, des partenaires de développement, des réseaux de villes, des villes et des ministères nationaux. Certaines initiatives, telles que l'Académie des maires de l'Asie et du Pacifique (Asia-Pacific Mayors Academy), les projets relevant du Compte pour le développement concernant l'adaptation des objectifs de développement durable aux villes et le projet Ocean Cities (« Villes océaniques »), ainsi que d'autres activités visant à accroître l'intégration verticale, conduiront à l'élaboration d'outils et de méthodes permettant aux autorités locales d'intensifier l'action menée dans les villes. L'accroissement de l'intégration verticale devrait favoriser l'émergence de collectivités plus durables et plus résilientes et permettre de réduire les effets néfastes de l'urbanisation sur les ressources. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création de la Plateforme de Penang à l'occasion du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui s'est tenu en 2019, et, dans le cadre de sa première phase, le lancement de l'Académie des maires de l'Asie et du Pacifique, destinée à apporter un soutien aux maires nouvellement nommés dans les domaines liés à l'urbanisation durable.

16.61 Pour contribuer à l'élimination de la pollution et des déchets, et comme suite à la résolution 75/4 de la CESAP sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme s'emploiera à réduire les niveaux de pollution atmosphérique, en particulier dans les zones urbaines de la région, en encourageant l'adoption de mesures ayant fait leurs preuves en matière d'air pur, ce qui devrait aboutir à l'élaboration de scénarios, de politiques et de plans pour faire face au risque que fait peser la pollution atmosphérique dans la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration des politiques et pratiques des États membres en matière de développement grâce à la prise en compte des priorités environnementales dans le domaine de la gestion des déchets. Par exemple, des centres de récupération intégrée

des ressources ont été créés dans six pays en développement avec le soutien du sous-programme.

16.62 Enfin, le sous-programme continuera de s'employer à renforcer les partenariats et la coopération (objectif de développement durable n° 17) avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale et de l'équipe de pays des Nations Unies), les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et les autres organisations de la société civile concernés. Les activités du sous-programme seront également menées en étroite collaboration avec celles d'autres sous-programmes de la CESAP afin d'accroître les synergies et la cohérence dans les domaines correspondants.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : élaborer des politiques inclusives et intégrées pour assurer l'efficacité de l'action climatique et de la gestion des ressources naturelles (résultat déjà défini pour 2020)

16.63 Les travaux portant sur le renforcement de l'action climatique et l'utilisation durable des ressources se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui continuera d'être fourni aux pays concernant la mise au point d'initiatives en faveur d'une plus grande mobilisation et de l'action climatique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.10
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence ou insuffisance de scénarios, politiques, plans ou programmes mis au point par les États membres en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Renforcement par les États membres de scénarios, politiques, plans ou programmes limités en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Étoffement par les États membres, des scénarios, politiques, plans ou programmes en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Augmentation du nombre de scénarios, de politiques, de plans ou de programmes adoptés par les États membres en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement durable liés à l'environnement et à l'action climatique à différents niveaux

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses pour respecter les engagements pris au titre de l'Accord de Paris (nouveau résultat)

16.64 Le sous-programme s'est efforcé de renforcer la collaboration régionale en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, d'utilisation efficace des ressources et d'urbanisation durable, en mettant l'accent sur le soutien à ceux qui accusent le plus grand retard, notamment en tenant compte des questions de genre, et ce, en favorisant la parité des sexes dans le processus de consultation et en faisant une large place au dialogue, y compris avec les femmes et les filles.

Situation interne et réponse

16.65 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait pallier l'absence d'une boîte à outils complète permettant de soutenir les États membres qui s'étaient engagés à entreprendre un examen de leurs contributions déterminées au niveau national. En réponse, la CESAP s'emploie à mettre au point une boîte à outils multisectorielle à l'appui des capacités des pays, afin d'évaluer et d'améliorer leur état de préparation à l'action climatique.

16.66 En 2021, le sous-programme s'attachera en priorité à améliorer la capacité des États membres à accélérer l'action climatique et à intégrer les trois dimensions du développement durable dans les politiques, stratégies et cadres au niveau national et dans les zones urbaines et rurales. Par ses activités, la CESAP aidera les États membres en leur faisant mieux comprendre le coût de l'inaction et les avantages de l'action climatique, compte tenu des effets différenciés qu'ont les changements climatiques sur les hommes et les femmes, et en leur donnant accès à des outils et des méthodes à l'appui des divers moyens (financement, cohérence des politiques, partenariats, notamment) de réaliser les engagements de contributions déterminées au niveau national et d'atteindre l'objectif de développement durable no 13 au moyen de mesures judicieuses en faveur du climat. Grâce à l'organisation d'ateliers régionaux et de manifestations tenues dans le cadre de la Semaine Asie-Pacifique du climat, la CESAP renforcera également la coopération régionale pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Plus particulièrement, le sous-programme aidera les décideurs politiques à élaborer des plans pour réaliser, actualiser et réviser leurs contributions déterminées au niveau national afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, y compris des mesures concrètes dans les secteurs critiques que sont l'utilisation de l'énergie, le développement urbain, l'industrialisation et l'agriculture.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.67 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et à améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres à intensifier l'action climatique, par exemple en élevant le niveau d'ambition des contributions déterminées au niveau national en application de l'Accord de Paris dans la région. Ces activités permettront aux experts nationaux de mieux comprendre les grands principes du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris et d'accroître la capacité des pays à satisfaire aux obligations imposées par la Convention-cadre sur les changements climatiques en matière d'établissement de rapports. Cela se manifesterait ainsi : au moins deux pays auront révisé et mis à jour leurs contributions déterminées au niveau national grâce à l'appui de la CESAP.

Tableau 16.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
La première Semaine Asie-Pacifique du climat est organisée pour faire progresser l'action climatique à l'échelle régionale	Un mémorandum d'accord entre la CESAP et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris est signé pour renforcer l'action climatique régionale, en mettant l'accent sur la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris de 2015	Pour contribuer au Sommet Action Climat 2019, un ensemble de voies est dégagé à l'issue de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, à savoir : la transition énergétique ; la transition industrielle ; la résilience et l'adaptation ; les solutions fondées sur la nature ; les transports ; les infrastructures, les villes et l'action locale ; un niveau d'ambition plus élevé ; un développement à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques ; l'accès au financement	Des scénarios, politiques, plans ou programmes sont élaborés par les États membres en vue de mettre en œuvre de stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des questions de genre	Avec le soutien de la CESAP, au moins deux pays actualisent et révisent leurs plans pour rendre plus ambitieux leurs engagements de contributions déterminées au niveau national

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.68 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/224 74/226	Harmonie avec la nature Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
71/256	Nouveau Programme pour les villes		

Résolutions du Conseil économique et social

2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable	2017/24	Établissements humains
---------	--	---------	------------------------

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/11	Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	73/5	aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
70/12	Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	74/4	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14
71/9	Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique		Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)
72/2	Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable	75/4	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique
72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines		

Produits

16.69 On trouvera dans le tableau 16.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.12

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	2	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapport destiné au Comité de l'environnement et du développement	—	—	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	23	26	21
3. Réunions du Comité de l'environnement et du développement	—	—	5	—
4. Réunions du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable	2	2	2	2
5. Réunions du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles	5	5	5	5
6. Réunions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	2	2	—
7. Réunions de groupes d'experts pour la mise en œuvre des programmes convenus à l'échelon international en matière d'environnement et de développement	4	6	2	2
8. Réunions de groupes d'experts sur les villes durables et résilientes dans la région Asie-Pacifique	4	4	8	8
9. Forums sur les politiques de croissance économique verte au service du développement durable	2	4	2	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	11	7	9
10. Projets de renforcement des capacités pour la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030	2	3	2	-
11. Projet de renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles	1	1	1	1
12. Projets de renforcement des capacités pour le développement urbain durable	1	3	1	3
13. Projets de renforcement des capacités pour la mécanisation agricole durable	3	2	1	1
14. Projet de renforcement des capacités pour la croissance économique verte	1	1	1	1
15. Projets de renforcement des capacités pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à remplir les engagements pris au titre de l'Accord de Paris	—	1	1	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	11	4	11
16. Atelier sur la gestion intégrée des résidus de paille	—	—	—	1
17. Ateliers sur le renforcement des ressources humaines pour la mécanisation agricole durable	—	—	3	2
18. Forums régionaux sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique	1	3	1	—
19. Atelier sur la promotion de la mécanisation agricole durable par la coopération Sud-Sud	—	—	—	2
20. Forum sur le développement urbain durable	1	3	—	—
21. Journée Asie-Pacifique de l'océan	—	—	—	1
22. Semaine Asie-Pacifique du climat	—	5	—	5
Publications (nombre de publications)	2	2	1	2
23. Publications sur l'environnement et le développement	1	1	1	1
24. <i>The Future of Asian and Pacific Cities: Transformative Pathways Towards Sustainable Urban Development</i> (Le futur des villes d'Asie et du Pacifique : voies de transformation en vue de parvenir à un développement urbain durable)	1	1	—	—
25. Publication sur les progrès de l'urbanisation durable dans la région Asie-Pacifique	—	—	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	6	4	5
26. Documents sur l'environnement et le développement (notes d'orientation, supports de connaissances et études de cas)	1	2	1	3
27. Directives et manuel de formation relatifs à la base de données régionale sur la mécanisation agricole	1	1	—	—
28. Documents sur les machines agricoles	3	3	3	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux équipes spéciales et aux initiatives régionales des Nations Unies sur l'eau et le développement urbain durable ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif au groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

Bases de données et supports numériques : cours d'apprentissage en ligne sur l'environnement et la mise en œuvre du Programme 2030 ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur la mécanisation de l'agriculture ; célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris des manifestations spéciales sur le développement urbain durable et sur l'environnement et le développement ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

Objectif

16.70 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophes aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique par la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques.

Stratégie

16.71 Pour contribuer à renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophes aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique par la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques, le sous-programme continuera d'aider les États membres en élaborant des normes concernant le partage des données géospatiales, la connectivité numérique et le renforcement de la résilience, en s'appuyant sur des travaux d'analyse des politiques et de recherche fondée sur des données factuelles. En outre, les activités de renforcement des capacités s'inscriront dans le cadre des mécanismes de coopération régionale qui favorisent la coopération technique Sud-Sud et Nord-Sud et seront complétées par les programmes du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Le sous-programme entend également promouvoir le dialogue et la coopération en matière d'élaboration de politiques à l'échelle régionale en tenant des réunions de groupes d'experts sur les problèmes transfrontières que posent la connectivité et les risques de catastrophes, notamment ceux liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme devrait avoir pour résultat de contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable et, en particulier, des objectifs 1, 4, 5, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 17.

16.72 Pour contribuer à renforcer les technologies numériques aux fins du développement résilient et durable, le sous-programme fournira une plateforme intergouvernementale servant à mettre en œuvre l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. À l'appui de cette initiative, il élaborera des normes et des principes

communs pour une connectivité régionale ininterrompue et effectuera une analyse des lacunes, complétée par des activités de sensibilisation et de réseautage et des partenariats. Ces activités devraient avoir les résultats suivants : amélioration de la connectivité transfrontière à haut débit ; renforcement de la gestion du trafic internet dans les pays les moins bien reliés de la région ; amélioration de la cyber-résilience et opérabilité transfrontière des réseaux informatiques servant à appuyer la gestion des catastrophes ; un haut débit plus fiable, plus résistant et plus abordable pour tous. Il s'avère encore plus crucial de donner accès au haut débit à tous et de renforcer la cyber-résilience du réseau à l'heure où la pandémie de COVID-19 impose de travailler et de faire l'école à domicile. Ces travaux seront complétés par les activités de renforcement des capacités en matière d'inclusion numérique et d'exploitation des technologies numériques au service du développement durable qui seront menées par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences permettant aux États membres de tirer parti des technologies numériques dans le cadre des stratégies et programmes nationaux de développement et l'approbation du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) et du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) à la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation.

16.73 Pour contribuer à renforcer les applications des techniques spatiales aux fins du développement résilient et durable, le sous-programme continuera d'aider les États membres à tirer parti des dernières avancées en matière d'applications des techniques spatiales et de données géospatiales. Il continuera de faciliter un accès rapide et élargi aux données géospatiales de source spatiale, de permettre la mise en commun des compétences et des ressources aux échelons régional et sous-régional, de favoriser la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques et de créer des effets de synergie avec d'autres initiatives régionales. En outre, il intégrera dans le centre de données géospatiales en cours de création des composantes liées à la COVID-19 et aux pandémies. Ces composantes aideront à parvenir à une vision commune des principes régissant le partage des données géospatiales dans le contexte des pandémies et la cartographie des foyers de risque de pandémie et amélioreront l'interopérabilité des données entre les secteurs en mettant au point des formats de données communs. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre d'anticiper et de réduire les risques de catastrophes grâce à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, en particulier pour les catastrophes à évolution lente dans les pays en développement exposés à des risques élevés et dotés de faibles moyens. Les travaux du sous-programme s'inscriront dans le cadre de mécanismes de coopération régionale, notamment du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses et du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

16.74 Pour contribuer à renforcer la réduction et la gestion des risques de catastrophes aux fins du développement résilient et durable, notamment dans le contexte de la COVID-19, le sous-programme amplifiera les effets de la coopération régionale en assurant l'exécution des activités du Réseau Asie-Pacifique pour la

résilience aux catastrophes et du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, qu'il complétera par une meilleure gestion des informations sur les catastrophes grâce aux services fournis par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Ces activités devraient avoir pour résultat d'améliorer la compréhension des risques de catastrophes, l'accès aux informations produites par les dispositifs d'alerte rapide multirisques et la préparation aux catastrophes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la toute première estimation des coûts des catastrophes à évolution lente publiée dans le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Disaster Report 2019*) et la mise en place de systèmes de surveillance des sécheresses par des pays tels que la Mongolie, le Myanmar et Sri Lanka.

16.75 Afin d'atteindre l'objectif défini ci-dessus, le sous-programme travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les banques régionales de développement, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et les autres organisations de la société civile concernés.

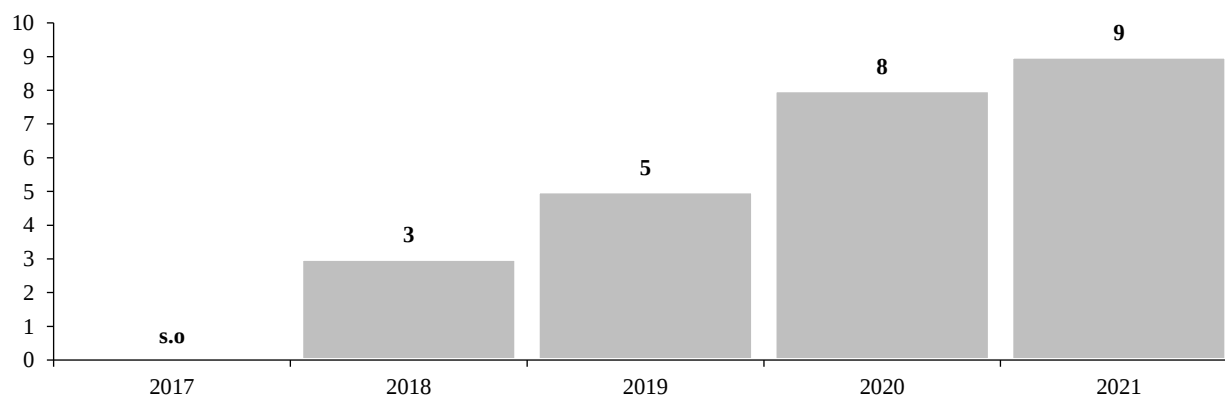
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : progrès dans la mise en œuvre sous-régionale de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (résultat déjà défini pour 2020)

16.76 Les travaux relatifs au renforcement des technologies et innovations numériques aux fins d'un développement résilient et durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, de même que l'appui à la formulation de politiques et de stratégies par des activités d'analyse et de coopération technique visant à dégager des solutions innovantes propres à améliorer l'accès aux réseaux à haut débit en le rendant plus inclusif et plus abordable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 16.II

Mesure des résultats : nombre de projets relatifs au réseau à haut débit élaborés et mis en œuvre dans le cadre des plans d'installation de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au niveau sous-régional



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : accélérer la coordination régionale en matière d'élaboration de politiques aux fins d'un développement tenant compte des risques et résilient face aux changements climatiques (nouveau résultat)

16.77 Le sous-programme a œuvré à la mise en service du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, qui travaille dans les domaines suivants : a) dispositifs d'alerte rapide multirisque ; b) données et statistiques ; c) innovations et applications technologiques ; d) enrichissement des connaissances pour améliorer les politiques. Pour rendre le réseau opérationnel, une démarche fondée sur les foyers de risque a été suivie. Le fait que le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique soit la deuxième publication la plus téléchargée sur le site Web de la CESAP montre l'importance des travaux de recherche et d'analyse des politiques menés par la CESAP, qui serviront de base à l'élaboration de politiques régionales et à la coordination régionale, conformément à l'objectif du sous-programme. D'après les tendances en matière de catastrophes résumées dans le rapport, il existe quatre groupes de foyers de risque dans la région Asie-Pacifique : les bassins fluviaux transfrontières ; la ceinture de feu du Pacifique ; les petits États insulaires en développement du Pacifique ; les zones sujettes aux risques de tempête de sable et de poussière. Pour faire en sorte que les services d'information et d'alerte rapide multirisques soient pleinement intégrés dans des objectifs plus généraux liés à la résilience, la CESAP collabore avec des partenaires pour offrir des services climatiques et météorologiques innovants relatifs aux inondations et aux sécheresses en Asie du Sud. La publication en 2019 de l'étude conjointe CESAP-ASEAN, *Ready for the Dry Years*, combinée à plusieurs concertations multipartites sur les mesures à prendre, qui ont été tenues au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, a débouché sur des échanges de haut niveau sur la résilience face à la sécheresse. En ce qui concerne les foyers de risque de tempêtes de sable et de poussière, la CESAP a rejoint la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et élaboré des documents d'orientation générale pour appuyer la mise en place d'un réseau régional relatif aux risques de catastrophes soudaines et d'un système d'alerte en cas de tempête de sable et de poussière. Les travaux menés par la CESAP sur les infrastructures résilientes viennent appuyer la coopération et l'intégration économiques régionales dans les pays enclavés d'Asie centrale et d'Asie du Nord-Est.

Situation interne et réponse

16.78 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'assurer la coordination entre les acteurs nombreux et divers participant à la première phase de mise en œuvre du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes. En réponse, en 2021, le sous-programme s'emploiera en priorité à venir en aide aux principales parties prenantes impliquées dans deux des quatre groupes de foyers de risque recensés dans le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, à savoir les inondations dans les bassins fluviaux transfrontières et les catastrophes à évolution lente (sécheresse, désertification et tempêtes de sable et de poussière). Il s'attachera également à : a) promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des communautés à risque dans les zones particulièrement exposées aux catastrophes ; b) tirer parti des réseaux de partenariats multi-niveaux préexistants pour faire jouer la coopération régionale en cas de catastrophe à évolution lente ou d'inondation ; c) promouvoir des solutions en recourant à des applications technologiques novatrices. Si la CESAP a déjà renforcé ses partenariats avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) au moyen de mémorandums d'accord ainsi qu'en rejoignant la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, elle officialisera sa coopération avec d'autres acteurs clés, tels que la Commission

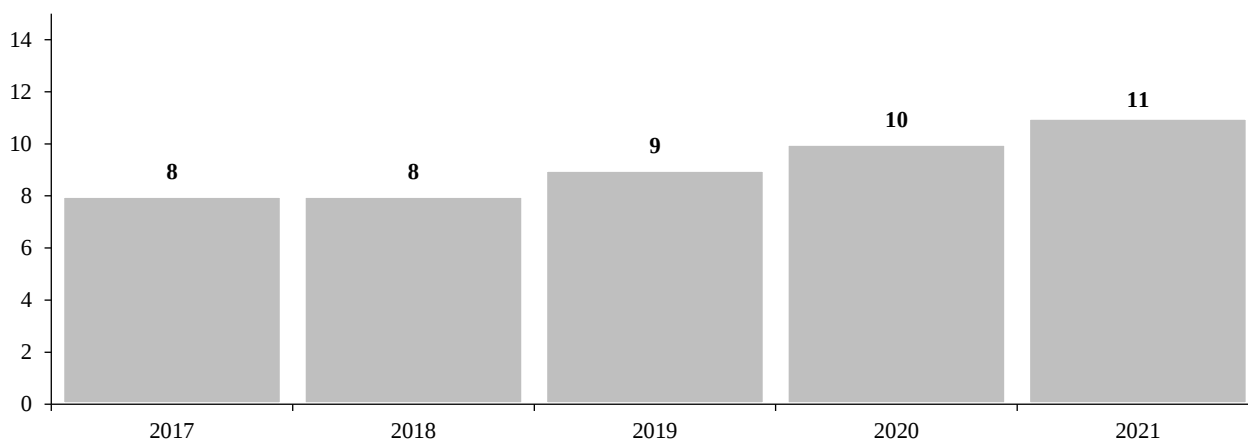
économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé. À cet égard, le sous-programme aidera les États membres à accéder aux réseaux de coopération régionale.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.79 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la réduction et la gestion des risques de catastrophes grâce à la coopération régionale et à la mise en commun des meilleures pratiques qui permettent de faire face efficacement aux difficultés et aux possibilités communes que présente un développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique. Cela se manifesterait par l'existence d'au moins 11 initiatives de coopération placées sous l'égide de la CESAP (mécanismes, projets et programmes de coopération régionale), dans les domaines d'activité du sous-programme. Alors que le risque de catastrophe deviendra un facteur plus complexe, l'accélération de la coordination régionale en matière d'élaboration de politiques pour un développement tenant compte des risques et résilient face aux changements climatiques sera facilitée par le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

Figure 16.III

Mesure des résultats : nombre d'initiatives visant à renforcer la résilience face aux catastrophes



Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.80 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	74/197	naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	74/218	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes	74/226	Réduction des risques de catastrophe
			Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

74/229 Science, technologie et innovation au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2015/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe
2015/31	Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

71/12	Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique	73/7	Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique
72/7	Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique	74/6	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
72/10	Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information	75/5	Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)
72/11	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international	75/6	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)
73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique		
73/6	Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale	75/7	Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale

Produits

16.81 On trouvera dans le tableau 16.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.13

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	9	5	5
1. Rapports destinés à la CESAP	1	6	1	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
2. Rapports destinés au Comité de la réduction des risques de catastrophe	1	3	—	2
3. Rapports destinés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	—	—	4	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	34	44	35	34
4. Réunions du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	—	—	3	—
5. Réunions du Comité de la réduction des risques de catastrophe	6	6	—	6
6. Réunions du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	4	4	4	4
7. Réunions du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	4	—	4	4
8. Réunions du groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	4	4	4
9. Réunions du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux	4	8	4	4
10. Réunions du Comité consultatif intergouvernemental pour le programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable	4	6	4	4
11. Séances du Comité CESAP/OMM des typhons	4	8	4	4
12. Réunions de groupes d'experts sur les applications des techniques spatiales	—	—	4	—
13. Réunions de groupes d'experts sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	—	—	4	—
14. Réunions de groupes d'experts sur la réduction des risques de catastrophes	4	8	—	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	6	6
15. Projets de renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	1	1
16. Projets de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe	2	2	2	2
17. Projets de renforcement des capacités en matière de technologies numériques	2	2	2	2
18. Projets de renforcement des capacités en matière d'application des techniques spatiales	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	14	14	14
19. Activités de formation sur les technologies numériques	14	14	14	14
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
20. Publications sur la gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	7	9	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
21. Document technique sur la gestion de l'information sur les catastrophes	—	—	1	—
22. Document technique sur la réduction des risques de catastrophe	—	—	1	—
23. Documents techniques sur les technologies numériques	6	6	6	6
24. Document technique sur la résilience des infrastructures	1	—	—	1
25. Documents techniques sur l'application des techniques spatiales	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif aux comités et organisations chargés des questions liées à la réduction des risques de catastrophe, aux applications des techniques spatiales et aux technologies numériques.

Bases de données et supports numériques : orientations sur les applications des techniques spatiales ; lignes directrices pour l'établissement et la gestion des bases de données relatives à l'information sur les catastrophes et de l'infrastructure des données spatiales ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information, brochures et documents d'information sur les technologies numériques ; brochures sur la gestion de l'information sur les catastrophes ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour de la plateforme de collaboration en ligne sur les technologies numériques ; mise à jour des contenus du Campus virtuel du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement ; mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 6 Développement social

Objectif

16.82 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Stratégie

16.83 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le sous-programme tirera parti de la nature multidisciplinaire de la CESAP et, en tenant compte de son rôle analytique et intergouvernemental et de ses fonctions de renforcement des capacités, il rassemblera les gouvernements de la région Asie-Pacifique sur des questions cruciales liées au développement social dans la région, en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies et d'entités hors système, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La pandémie de COVID-19 aura

probablement de profonds effets socioéconomiques dans la région et aura certainement pour conséquence un accroissement des écarts entre riches et pauvres. Dans ce contexte, le sous-programme aidera les États membres à mettre au point des stratégies pour se remettre des chocs induits par la COVID-19, en tenant compte des effets différenciés que celle-ci a sur les groupes vulnérables et en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Ces processus intergouvernementaux s'appuieront sur des analyses et des outils de recherche et seront menés en partenariat avec les laboratoires d'idées et les entités des Nations Unies concernés. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la mise en place de cadres régionaux solides et pertinents, en tirant parti des atouts complémentaires que sont le pouvoir de mobilisation à l'échelle régionale de la CESAP et les capacités de mise en œuvre à l'échelle nationale des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Ces cadres régionaux serviront de base au renforcement des capacités des États membres qui en font la demande.

16.84 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine de la population et du développement, le sous-programme offrira un appui continu aux gouvernements de la région Asie-Pacifique pour qu'ils poursuivent la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et honorent leur engagement en sa faveur, qu'ils ont renouvelé dans le cadre du Programme 2030, et pour qu'ils donnent suite à son document de suivi régional, la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement de 2013. Pour ce faire, il faudra, entre autres, constituer une base de données factuelles sur les questions touchant la population et le développement, en mettant l'accent sur le vieillissement, les migrations et la dynamique des populations, la réduction de la pauvreté et la nécessité de ne laisser personne de côté. Le sous-programme s'emploiera en particulier à poursuivre l'élaboration d'un cadre de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat l'élaboration de politiques et de programmes plus réactifs dans le domaine de la population et du développement, ce qui devrait contribuer à la réalisation des objectifs 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 17 du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : un consensus régional a été dégagé concernant les processus mondiaux tels que ceux qui ont abouti au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à la Conférence internationale sur la population et le développement, et les priorités de la région Asie-Pacifique ont été intégrées à ces processus.

16.85 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine de la protection sociale, le sous-programme aidera les gouvernements de la région Asie-Pacifique à mettre en place un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Le sous-programme s'emploiera également à mettre au point des produits analytiques et des outils de renforcement des capacités nouveaux et innovants. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les compétences et les connaissances des pays pour qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques de protection sociale inclusives, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 10 et 17 du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : l'accès aux outils permettant aux pays de la région Asie-Pacifique de mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs, tels que la Boîte à outils de la protection sociale, a été élargi, et la première réunion du Groupe d'experts chargé de la question du renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et

dans le Pacifique a été organisée, comme suite à la recommandation formulée par le Comité du développement social à sa cinquième session.

16.86 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine du handicap, le sous-programme suivra les orientations fixées par la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Il s'emploiera en particulier à mener des travaux d'analyse et de recherche et à appuyer le renforcement des capacités des États membres d'Asie et du Pacifique en vue de l'édification de sociétés faisant place aux personnes handicapées. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de favoriser des échanges intergouvernementaux éclairés et d'aider les États membres à atteindre les objectifs 1, 4, 8, 10, 11 et 17. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de la Déclaration de Beijing, notamment le Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, adopté à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). La Stratégie d'Incheon, de même que la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, donnent aux gouvernements des orientations stratégiques pour les aider à œuvrer à la mise en œuvre complète et effective de la Décennie.

16.87 Pour contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, le sous-programme assurera le suivi des résultats de l'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique, en aidant les gouvernements de la région à s'attaquer aux problèmes critiques et à prendre des mesures prioritaires pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il offrira également une assistance technique pour l'élaboration de politiques tenant compte des questions de genre dans le contexte de l'autonomisation économique et de l'entrepreneuriat des femmes. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'appuyer l'élaboration de politiques et de programmes d'investissement et de développement des entreprises qui tiennent compte des questions de genre, et ainsi de contribuer à la réalisation des objectifs 1, 5, 8, 10 et 17 du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption, lors de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25, d'une déclaration ministérielle qui traduisait un renforcement des engagements régionaux visant à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : politiques nationales inclusives visant à protéger et à autonomiser les groupes vulnérables et marginalisés (résultat déjà défini pour 2020)

16.88 Les travaux visant à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une aide sera fournie aux pays en vue de créer un environnement favorable qui réponde aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les États membres de la CESAP disposent de capacités limitées pour mettre en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités et d'aide aux groupes marginalisés	Les États membres de la CESAP définissent des domaines prioritaires pour les politiques nationales visant expressément des groupes de population laissés pour compte, notamment en fournissant des données factuelles solides	Les États membres de la CESAP élaborent et mettent en œuvre un nombre croissant de politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes afin de garantir que nul ne soit laissé de côté	Au moins six États membres de la CESAP adoptent et mettent en œuvre des politiques visant à créer des sociétés inclusives et équitables qui protègent, autonomisent et ne laissent personne de côté

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (nouveau résultat)

16.89 Le sous-programme s'est attaché à renforcer la capacité des pays de la région Asie-Pacifique à mettre en place des systèmes de protection sociale complets bénéficiant à tous, y compris aux plus défavorisés, tout au long de leur vie. Dans ce contexte, à la cinquième session du Comité du développement social, les États membres de la CESAP ont prié le secrétariat de cette dernière d'étudier et d'établir un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.

Situation interne et réponse

16.90 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : la mise au point d'un mécanisme de coopération régionale en matière de protection sociale nécessitait la prise en compte d'un grand nombre de questions sociales et économiques. En réponse, le sous-programme se coordonnera étroitement avec les partenaires de développement pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à élaborer et à mettre en œuvre un mécanisme viable de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale.

16.91 Le sous-programme continuera également de mettre au point des produits analytiques et des outils de renforcement des capacités en matière de protection sociale, au moyen desquels il entend renforcer davantage la capacité des pays de la région Asie-Pacifique à mettre en place des systèmes de protection sociale complets, notamment par la transmission des savoirs entre les pairs et la mise en commun des connaissances.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.92 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection et l'autonomisation et ne laissent personne de

côté en Asie et dans le Pacifique dans le domaine de la protection sociale, comme devrait le montrer l'utilisation d'outils de renforcement des capacités de protection sociale à la suite de l'adoption du mécanisme régional sur la protection sociale.

Tableau 16.15
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les décideurs en Asie et dans le Pacifique améliorent leur compréhension de la protection sociale grâce à la Boîte à outils de la protection sociale, aux guides de politique générale et aux études analytiques fournis par la CESAP	À la cinquième session du Comité du développement social, les pays prient le secrétariat de la CESAP d'étudier et d'établir un mécanisme régional en matière de protection sociale	19 pays d'Asie et du Pacifique désignent officiellement des représentants pour siéger au sein d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un projet de mécanisme régional	Le mécanisme régional en matière de protection sociale est adopté par les pays de la région Asie-Pacifique lors de la sixième session du Comité du développement social	Les États membres de la CESAP utilisent les nouveaux outils de la CESAP et le mécanisme régional pour élargir la couverture nationale de protection sociale

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.93 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement	73/241	Migrations internationales et développement
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	74/125	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Résolutions du Conseil économique et social

2015/4	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015	2015/5	Modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
		2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement

2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2019/4	Organisation et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2018/8	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme		

Résolutions et décisions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

66/12	Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	69/14	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique
67/5	Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	70/14	Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique
67/6	Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP		
67/8	Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique	71/13	Application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
67/9	Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida	74/7	Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon
68/6	Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	74/11	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique
68/7	Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	Décision 74/26	Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement
69/13	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	Décision 75/7	Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement comprenant le résumé du Président

Produits

16.94 On trouvera dans le tableau 16.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.16

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	1	6	3
1. Rapports destinés à la CESAP	1	—	1	3
2. Rapports destinés au Comité du développement social	—	—	2	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
3. Rapports destinés aux réunions intergouvernementales sur le développement social	1	1	3	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	23	34	18
4. Réunions du Comité du développement social	—	—	6	—
5. Réunions intergouvernementales sur le développement social	6	6	6	—
6. Réunions du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	—	—	4	4
7. Réunions du groupe de travail thématique sur le genre et les objectifs de développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
8. Réunions de groupes d'experts sur l'égalité des genres	—	—	4	—
9. Réunions de groupes d'experts sur l'inclusion du handicap	4	4	—	4
10. Réunions de groupes d'experts sur les politiques sociales	12	12	8	4
11. Réunions de groupes d'experts sur la population	—	—	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	9	8	9
12. Projets de renforcement des capacités en matière d'égalité des genres	1	3	3	4
13. Projets de renforcement des capacités en matière de population	4	2	1	1
14. Projets de renforcement des capacités en matière d'inclusion du handicap	1	3	3	3
15. Projets de renforcement des capacités en matière d'inégalité	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	3	2	5	1
16. Publications sur l'égalité des genres	1	1	1	—
17. Publications sur l'inclusion du handicap	1	1	—	1
18. Perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique (<i>Social Outlook for Asia and the Pacific</i>)	1	—	1	—
19. Publication sur la migration	—	—	1	—
20. Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique (<i>Asia-Pacific Sustainable Development Journal</i>)	—	—	2	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	13	12	11
21. Documents d'orientation sur l'égalité des genres	—	1	1	1
22. Documents d'orientation sur l'inclusion du handicap	1	1	1	1
23. Documents d'orientation sur la population	3	2	2	2
24. Documents d'orientation sur les inégalités	4	4	3	2
25. Fiches techniques sur la population	1	1	1	1
26. Documents d'orientation sur le développement social	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP.				
Bases de données et supports numériques : bases de données et ressources en ligne sur le développement social ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris des manifestations spéciales sur l'égalité des genres, la population et l'inclusion du handicap ; interventions dans les médias au sujet des manifestations spéciales ; sites Web sur le développement social ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

Sous-programme 7 Statistiques

Objectif

16.95 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

16.96 Pour contribuer à l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique, le sous-programme, notamment l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, proposera une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités afin que les pays soient mieux à même de produire, de diffuser et de communiquer des produits et services statistiques. On s'efforcera en priorité de moderniser les systèmes statistiques nationaux et de donner aux organismes nationaux de statistique de la région les moyens de tirer parti des sources de données générées par différents éléments des écosystèmes de données nationaux (y compris les données administratives et les mégadonnées que d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé produisent et qui leur sont propres). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des données et des statistiques plus détaillées, à jour et plus facilement accessibles. Les données et statistiques destinées à orienter les stratégies de relèvement durable après la pandémie de COVID-19 et les chocs socioéconomiques en résultant recevront l'attention voulue. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement des capacités des États membres de compiler des comptes des océans environnementaux et économiques, notamment ceux visant à contribuer, avec l'appui de la CESAP, à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 et un programme de formation appuyé par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les innovations dans l'utilisation des nouvelles sources de données et des méthodes concernant les statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Le sous-programme prévoit également de promouvoir, de faciliter et d'accroître l'utilisation d'outils tels que « Every Policy is Connected ». Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat l'élaboration, de manière collective, de cadres d'indicateurs nationaux durables conformes aux principes et cadres directeurs universels et permettre d'accroître la participation des utilisateurs, de resserrer les liens entre les politiques et les données aux fins de la prise de décisions et de mettre en place des cadres d'orientation bien coordonnés et propices à l'amélioration de la

production et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité. La consolidation des liens entre les politiques et les données aidera les États membres à ajuster leurs stratégies de relèvement après la pandémie de COVID-19 et à appuyer l'action menée en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les cadres d'indicateurs destinés à plusieurs plans sectoriels, tels ceux relatifs aux transports au Samoa et à l'autonomisation économique des femmes aux Philippines.

16.97 En outre, dans le cadre du sous-programme, on continuera de fournir des produits et services statistiques, notamment la publication intitulée *Asia and the Pacific SDG Progress Report* (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique) et le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique, qui facilitent l'accès aux statistiques officielles et données dans la région et permettent de faire le bilan des progrès qui y sont accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, l'élaboration de supports de connaissances (études, documents de travail, notes d'orientation sur les statistiques et blogs) ou la fourniture d'un appui à leur production se poursuivront en vue de faire mieux connaître les questions relatives aux statistiques officielles et d'échanger les connaissances et les données d'expérience dans ce domaine.

16.98 Le sous-programme continuera également de promouvoir la coopération et de faciliter la recherche d'un consensus entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires dont les activités ont trait aux données et aux statistiques dans le cadre d'initiatives propres à la région ou à un pays. Il s'agira notamment de promouvoir la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », en coopération avec les États membres et les partenaires de développement, sur laquelle s'appuiera l'amélioration des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : établissement de liens plus étroits entre les politiques et les données pour améliorer la prise de décisions (résultat déjà défini pour 2020)

16.99 Les travaux relatifs à l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à renforcer leur capacité de perfectionner leurs systèmes statistiques nationaux, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.17
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Adhésion à la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de	Respect, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration	Au moins cinq pays font état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès	Respect continu, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration

2017	2018	2019	2020	2021
	côté », adoptée par les États membres de la CESAP en 2018		accomplis établi pour la septième session du Comité de statistique de la CESAP en 2020	

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays d'Asie et du Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs systèmes statistiques : l'exemple du Bhoutan (nouveau résultat)

16.100 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à aider plusieurs pays à renforcer leurs capacités statistiques et à promouvoir et faciliter l'utilisation des données administratives et des nouvelles sources de données afin d'établir des statistiques officielles, ce qui peut permettre d'établir des données et des statistiques officielles plus détaillées et à jour. Ces améliorations vont dans le sens de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » et visent à aider les pays à respecter les engagements pris. La CESAP apporte un appui considérable au système statistique du Bhoutan. Depuis 2018, elle est signataire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Bhoutan pour la période 2019-2023 et apporte un appui notamment en matière de données et de statistiques. Le résultat attendu d'ici à 2023 est le suivant : l'amélioration de l'accès à des données statistiques et à des indicateurs fiables et à jour ainsi que la formulation de politiques et la prise de décision fondée sur des données d'observation dans le pays. Le plan de travail vise à mieux prendre en compte les plans quinquennaux du pays et les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des objectifs de développement durable et à en améliorer le suivi et à mieux communiquer l'information les concernant, à produire des données ventilées concernant le genre, les groupes vulnérables, la préparation à divers risques et l'atténuation des risques et à faire en sorte que de telles données soient utilisées de manière efficace.

16.101 L'approche adoptée dans le cadre du sous-programme a évolué. Elle est davantage axée sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue d'établir des statistiques officielles à l'aide de données administratives, notamment en harmonisant les classifications utilisées par les organismes publics, en particulier la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, et en utilisant les données d'enregistrement des faits d'état civil pour la production des statistiques de l'état civil plutôt que les seules méthodes classiques de production de données telles que les recensements et les enquêtes menées par l'organisme national de statistique. Cette évolution vise également à prendre en compte les questions de genre, par exemple en utilisant des données d'enregistrement des faits d'état civil, y compris le mariage et le divorce, ventilées par sexe et par âge. Ces données sont en effet d'une importance cruciale pour l'élaboration des programmes de santé publique et des interventions ciblées, notamment en ce qui concerne les questions relatives au genre.

Situation interne et réponse

16.102 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de donner l'impulsion au renforcement des capacités institutionnelles, des cadres législatifs et des mécanismes de coordination qui existaient dans le pays et de le faciliter afin que l'organisme national de statistique utilise plus et mieux les sources de données

générées par des éléments du système de données national aux fins de la production de statistiques officielles. En réponse, le sous-programme travaillera avant tout en collaboration étroite avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies afin de renforcer les capacités institutionnelles de l'ensemble du système statistique du Bhoutan. À cette fin, il aidera le statisticien en chef à s'acquitter de ses fonctions de coordonnateur du système statistique du pays, ouvrira des possibilités et donnera des occasions d'échanger les connaissances et les données d'expérience sur le plan régional et multipliera les contacts avec les partenaires de développement ayant les compétences et l'expérience nécessaires à l'appui des réalisations définies dans le Plan-cadre de coopération du Bhoutan. À cet égard, le Gouvernement bhoutanais recevra un appui dans le cadre des débats visant à moderniser la législation relative aux statistiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.103 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique, comme devrait le montrer le respect continu, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration. Pour ce qui concerne le Bhoutan, cela devrait se manifester ainsi : augmentation et amélioration de l'utilisation par le Bureau national de la statistique des sources de données générées par des éléments de l'écosystème de données national aux fins de la production de statistiques officielles, à la suite de la modernisation de la législation relative aux statistiques et utilisation plus poussée des données administratives et des nouvelles sources de données en vue d'établir des statistiques officielles à l'appui du plan quinquennal et de la réalisation des objectifs de développement durable.

Tableau 16.18
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Le Gouvernement bhoutanais adopte la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » à la sixième session du Comité de statistique de la CESAP	Le Gouvernement bhoutanais fait sienne la Déclaration à la soixante-quinzième session de la CESAP	Au moins cinq pays, y compris le Bhoutan, font état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration établi pour la septième session du Comité de statistique	Les pays continuent de respecter les engagements pris dans la Déclaration

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.104 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
--------	---	--------	--

Résolutions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
2011/15	Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 (XLII)	Services statistiques en Asie et dans le Pacifique	69/16	Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique
65/2	Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	71/14	Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024
67/10	Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique	73/5	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14
67/11	Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique	74/6	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
67/12	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	74/8	Accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
69/15	Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	75/9	Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

Produits

16.105 On trouvera dans le tableau 16.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.19

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	4	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	2	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
2. Rapport destiné au Comité de statistique	—	—	1	—
3. Rapport destiné à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	—	—	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	21	17	45	15
4. Réunions du Comité de statistique	—	—	6	—
5. Réunions du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3	3	3	3
6. Réunions du groupe de travail sur les statistiques relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	6	2	6	—
7. Réunions de groupes d'experts sur l'utilisation de sources de données complémentaires et non traditionnelles lors de l'établissement de statistiques officielles	—	—	6	6
8. Réunions du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	6	6	6	6
9. Réunions de groupes d'experts sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue d'accroître la confiance dans l'information statistique officielle et d'en améliorer la qualité	—	—	6	—
10. Réunions du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	6	6	6	—
11. Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	—	—	6	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
12. Projets de renforcement des capacités statistiques	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
13. <i>Asia and the Pacific SDG Progress Report</i> (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	2	2
14. Documents de travail et notes d'information statistiques	1	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux réseaux statistiques, tels ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Communauté du Pacifique et du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.				
Bases de données et supports numériques : base de données statistiques de la CESAP ; base de données sur des supports de formation et autres ressources statistiques ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif

16.106 L'objectif auquel la composante 1 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, la gestion durable des océans et la réduction des inégalités.

Stratégie

16.107 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, la composante, en collaboration avec les sous-programmes 4 et 6, facilitera la tenue de dialogues sous-régionaux entre les États membres sur les problèmes relatifs à l'action à mener et aux mesures législatives à prendre concernant les migrations et déplacements liés au climat, avec le concours d'autres entités des Nations Unies présentes dans le Pacifique, telles que le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail, des organisations sous-régionales du Pacifique, notamment le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique, et la société civile. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : amélioration de l'efficacité de l'action entreprise à l'échelle sous-régionale pour régler les questions de sécurité humaine liées aux changements climatiques. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'attention plus grande accordée à la mobilité humaine et aux déplacements liés aux changements climatiques dans les cadres d'orientation sous-régionaux du Pacifique tels que le *Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique : approche intégrée de la lutte contre les changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe (2017-2030)* et l'importance accordée à la sécurité humaine par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale.

16.108 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par la gestion durable des océans, la composante, en collaboration avec le sous-programme 7, continuera de fournir en appui au développement des capacités à l'échelon sous-régional et dans le pays concernant les comptes des océans à l'aide du Système de comptabilité économique et environnementale et en appliquant les normes de données définies dans le cadre du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : amélioration de la disponibilité de données aux fins de l'élaboration de politiques relatives à la gestion des océans fondées sur l'observation des faits. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : pour la première fois, des comptes des océans seront créés et rendus publics dans quatre pays insulaires du Pacifique (Fidji, Micronésie (États fédérés de), Palaos et Samoa) et des évaluations diagnostiques relatives à l'état de préparation au Système de comptabilité économique et environnementale ont été menées dans cinq pays insulaires du Pacifique (Fidji, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Samoa et Vanuatu).

16.109 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par la réduction des inégalités, la composante, en collaboration avec le sous-programme 6, continuera de fournir une assistance technique aux États membres en vue de l'établissement de cadres d'indicateurs adaptés au contexte national et de la promotion de l'autonomisation économique des femmes, de la protection sociale et des politiques relatives au handicap. Elle permettra également aux États membres d'échanger informations et pratiques exemplaires et de nouer des relations avec la société civile pour garantir l'inclusion. L'action qui sera menée devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte et à ce que les activités de développement permettent de réduire les inégalités et profitent aux groupes les plus vulnérables. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : des politiques conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, à la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et à la Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 ont été adoptées pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits des personnes handicapées dans la sous-région du Pacifique et la législation en la matière a été respectée. Cela aidera les États membres à atteindre l'objectif de développement durable no 5, en particulier la cible 5.a, qui consiste à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, et la cible 5.c, qui consiste à renforcer les politiques bien conçues et les dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes.

16.110 La composante continuera de renforcer les partenariats, en s'inspirant de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable et de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique pour 2018-2022 et en allant dans le sens des réformes du système des Nations Unies pour le développement. On accordera une attention particulière aux objectifs de développement durable n° 10 (inégalités réduites), n° 13 (action climatique), n° 14 (vie aquatique) et n° 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : définition d'ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable fiables à des fins de suivi et d'examen (résultat déjà défini pour 2020)

16.111 Les travaux relatifs à l'accélération des progrès sur la voie du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront un appui en vue de tirer parti des cadres permettant d'accélérer le développement sous-régional, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.20
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Reconnaissance, par les petits États insulaires en développement, de la	Renforcement des moyens statistiques par l'établissement d'indicateurs	Mise en œuvre de cadres de développement durable assortis	Renforcement de l'écosystème de données sous-régional pour produire des

2017	2018	2019	2020	2021
	nécessité d'assurer, de manière intégrée, le suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et l'établissement de rapports sur la question	nationaux de développement durable et par la fourniture d'une assistance technique visant à promouvoir une gestion intégrée du suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et de la communication des informations y relatives	d'indicateurs adaptés au contexte local	données de manière harmonisée et intégrée afin d'orienter la planification et la mise en œuvre des politiques et le suivi de leur application

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les petits États insulaires en développement font progresser la coopération concernant les déplacements et les migrations liés aux changements climatiques (nouveau résultat)

16.112 Dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont indiqué que les changements climatiques constituaient la menace la plus grave pesant sur les moyens d'existence, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique. Dans le cadre de la composante, on s'est employé à mettre en place des activités aux niveaux national et régional afin d'aider les pays à faire face aux difficultés liées aux migrations, aux déplacements et aux réinstallations dus aux changements climatiques, en mettant l'accent sur les nations atolls de faible altitude suivantes : Kiribati, Îles Marshall et Tuvalu. Des plans d'action nationaux avaient été établis à Kiribati et aux Tuvalu avec l'appui financier et technique de la CESAP. Ils ont été alignés sur les politiques relatives aux changements climatiques et la planification du développement durable à l'échelle nationale, y compris la budgétisation, en vue de renforcer la résilience des populations vulnérables par l'ouverture de circuits de migration sûrs et régularisés. En 2016, lors d'une réunion organisée par la CESAP et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, de hauts responsables ont recommandé l'établissement d'un cadre régional sur les déplacements et les migrations liés aux changements climatiques. En 2018 et 2019, la CESAP a facilité des débats d'orientation dans les pays cibles sur les lacunes relatives aux politiques et à la protection concernant les populations vulnérables. Les petits États insulaires en développement comptent parmi les pays les plus touchés par les déplacements dus aux changements climatiques et sont en première ligne pour ce qui est de l'insécurité relative aux déplacements et aux migrations liés à ces changements. Les activités menées par la CESAP dans ce domaine sont fondées sur une notion plus large de la sécurité, englobant la sécurité humaine, telle que reconnue par les dirigeants dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, en vue de faire face aux problèmes posés par les changements climatiques.

Situation interne et réponse

16.113 Pour la composante, la situation était la suivante : il était difficile de faciliter des débats afin que les pays adoptent une approche commune s'agissant des problèmes à régler et des obstacles juridiques à surmonter en matière de migration et de déplacement dans la sous-région. Les positions des petits États insulaires en

développement du Pacifique diffèrent pour ce qui est d'interpréter et de conceptualiser les migrations en gardant à l'esprit l'adaptation aux changements climatiques, les risques pour la sécurité humaine auxquels ils pourraient être confrontés à moyen terme (5 à 10 ans) et les mesures régionales à prendre afin d'écarter ces risques. Du fait de la complexité des questions et des risques politiques, il importe plus encore que les États membres jouent un rôle moteur à cet égard afin de garantir la continuité de ce processus. En réponse, la composante offrira un espace de dialogue sous-régional afin que les États membres puissent mener des délibérations sur les mesures sous-régionales susceptibles de remédier aux insuffisances des politiques et de la législation relatives aux migrations et aux déplacements liés aux changements climatiques en vue de protéger les populations vulnérables. Il s'agira d'une série de réunions de hauts responsables qui seront suivies d'un débat ministériel visant à faciliter l'élaboration d'une déclaration régionale sur les migrations liées aux changements climatiques dans laquelle des principes directeurs fondés sur les droits humains seront affirmés en vue de donner aux populations sous la menace de déplacements liés aux changements climatiques les moyens d'agir et de protéger ces populations. En outre, les épreuves que les femmes et les hommes connaissent à tous les stades de la migration, informelle ou régulière, diffèrent. La composante s'emploiera donc à promouvoir, en matière d'égalité des sexes et de migration, des approches qui correspondent bien à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et facilitent la réalisation de la cible 8.8 associée aux objectifs de développement durable, relative aux droits des migrants, en particulier des femmes, et de la cible 17.18 concernant la disponibilité de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par sexe et statut migratoire, et selon d'autres caractéristiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.114 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, comme devrait le montrer l'adoption d'une déclaration par cinq États de la sous-région. Une telle déclaration représenterait un consensus sous-régional en constante évolution sur des mesures normatives et un cadre juridique sous-régionaux qui donnent aux populations sous la menace de déplacements liés aux changements climatiques les moyens d'agir et les protègent.

Tableau 16.21
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les gouvernements donnent la priorité à un cadre régional concernant les migrations, les réinstallations, planifiées ou non, et les déplacements liés aux changements climatiques dans le Pacifique	Dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique indiquent que les changements climatiques constituent la menace la plus grave pesant sur les moyens d'existence,	Dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, la sécurité climatique et la sécurité humaine sont reconnues comme des priorités pour les États	Les gouvernements s'entendent sur la portée des dispositions d'une déclaration sur les migrations et les déplacements liés aux changements climatiques en vue de promouvoir la sécurité climatique dans les États de	Les gouvernements des États insulaires du Pacifique approfondissent la coopération concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations liées aux changements climatiques et arrêtent des principes

2017	2018	2019	2020	2021
	la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique	insulaires du Pacifique	faible altitude, avec le soutien de la société civile	directeurs concernant les mesures législatives à prendre et la conduite à suivre à l'échelle nationale

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.115 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

244 (XLI)	Activités de la Commission dans le Pacifique	océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des	

Produits

16.116 On trouvera dans le tableau 16.22 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.22

Composante 1 (sous-programme 8) : produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	4	8	4
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable dans le Pacifique	4	—	4	—
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable dans le Pacifique	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	3	2	2
4. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP dans le Pacifique	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Projets de renforcement des capacités concernant le développement économique et social	1	2	1	1
Publications (nombre de publications)	1	1	–	1
6. Publication sur la question du développement durable dans le Pacifique	1	1	–	1
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : pages Web consacrées au développement économique et social dans le Pacifique ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif

16.117 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes.

Stratégie

16.118 La composante mettra l'accent sur la promotion de la coopération entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires œuvrant pour le développement durable de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment par la mise en œuvre de programmes sur la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation pour de sociétés inclusives et résilientes, en collaboration avec les sous-programmes concernés.

16.119 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, la composante, en collaboration avec les sous-programmes concernés, animera des dialogues entre les États membres sur la connectivité dans les secteurs du commerce, des transports, de l'énergie et du numérique dans le cadre de plateformes régionales et sous-régionales, dont le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : cohérence des politiques et intégration des initiatives relatives à la connectivité, notamment pour la facilitation du commerce et des transports. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue régulière du Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine.

16.120 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie

de l'Est et du Nord-Est, notamment la durabilité environnementale, la composante, en collaboration avec le sous-programme 4, consolidera des plateformes sous-régionales telles que le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air par le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les parties prenantes et les gouvernements coordonnent les activités afin de remédier aux problèmes communs en matière d'environnement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : à sa soixante-quinzième session, la Commission a adopté la résolution 75/4 relative au renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique, s'inspirant d'initiatives sous-régionales telles que le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air.

16.121 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes, la composante, en collaboration avec les sous-programmes concernés, facilitera la coopération sous-régionale au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et aidera les parties prenantes à élaborer des politiques et des programmes destinés à promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion dans le secteur des technologies et les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service de sociétés vieillissantes et de la résilience face aux catastrophes. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation en vue d'édifier des sociétés inclusives et résilientes dans la sous-région et partage des connaissances dans ces domaines. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de la surveillance des épisodes de sécheresse en Mongolie, en tant que vitrine pour une application plus large de la science, de la technologie et de l'innovation.

16.122 Pour déployer la stratégie, on appuiera et renforcera les mécanismes intergouvernementaux relatifs à la connectivité durable, à la durabilité environnementale et à l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes en Asie de l'Est et du Nord-Est, ce qui devrait contribuer avant tout à la réalisation des cibles 3.9, 5.c, 7.2, 9.1, 10.2, 11.b, 13.2, 14.2, 15.3, 17.3 et 17.6 associées aux objectifs de développement durable. Dans le cadre de la composante, on continuera de renforcer la capacité des États membres de recenser les difficultés rencontrées et les possibilités offertes à l'échelle sous-régionale et d'adopter les meilleures pratiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'élaboration et la mise en œuvre plus efficaces de politiques et stratégies qui concordent avec le Programme 2030, notamment dans le cadre des forums multipartites de l'Asie du Nord-Est sur les objectifs de développement durable.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : concertation intergouvernementale sous-régionale sur l'intégration des échanges et la facilitation des transports (résultat déjà défini pour 2020)

16.123 Les travaux portant sur l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins de la connectivité durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et faciliteront le dialogue entre les États membres en ce qui concerne la facilitation du commerce et des transports en vue d'améliorer la connectivité, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.23
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de dialogue entre les organes intergouvernementaux sous-régionaux	Pas d'organe intergouvernemental sous-régional structuré	Instauration d'un dialogue intergouvernemental sous-régional sur la facilitation du commerce et des transports	Au moins une nouvelle initiative de coordination entre les pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la coordination des activités de facilitation du commerce et de facilitation des transports en Asie de l'Est et du Nord-Est (nouveau résultat)

16.124 Dans le cadre de la composante, on s'est employé à promouvoir la connectivité durable en Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment par des activités de facilitation du commerce et de facilitation des transports. On a fait progresser les initiatives facilitées par la CESAP, notamment l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique. La composante a facilité le partage des connaissances et des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce et de facilitation des transports en Asie de l'Est et du Nord-Est dans le cadre de concertations et séminaires sous-régionaux. Elle a également mis à profit des partenariats noués avec des entités sous-régionales et des institutions nationales et mené des activités conjointes pour faire prendre conscience de l'importance de la connectivité dans la sous-région et accroître l'adhésion aux initiatives relatives à la facilitation du commerce et à la facilitation des transports menées avec l'aide de la CESAP. Par exemple, en collaboration avec l'Initiative du Grand-Tumen, la CESAP a organisé des séminaires sous-régionaux sur la facilitation du commerce et d'autres sur les questions relatives aux transports. Des représentants de gouvernements, des experts et des professionnels du commerce et des transports participent à ces séminaires, qui se tiennent régulièrement, en même temps que les réunions annuelles de l'Initiative, et offrent un espace de dialogue et de coopération visant à promouvoir la facilitation du commerce en améliorant la connectivité des transports dans la sous-région. Les représentants des pays membres de l'Initiative chargés du commerce envisagent de travailler en étroite collaboration avec d'autres secteurs prioritaires, notamment les transports, en vue de définir les prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Initiative pour la coopération en matière de commerce et d'investissement.

Situation interne et réponse

16.125 Pour la composante, la situation était la suivante : on avait mené diverses activités en matière de facilitation du commerce et de facilitation des transports, mais sans promouvoir conjointement les synergies entre les deux domaines et les possibilités offertes à cet égard. En réponse, compte tenu des possibilités offertes de

promouvoir les synergies entre ces deux domaines essentiels de la connectivité régionale en Asie du Nord-Est, par exemple en ce qui concerne la coordination institutionnelle transfrontière et l'échange d'informations transfrontière, la composante promouvra la facilitation du commerce et la facilitation des transports de manière intégrée et coordonnée auprès de tous les services gouvernementaux, au niveau national, ainsi que dans un cadre sous-régional afin de rallier un plus grand nombre de responsables et de parties prenantes œuvrant dans les domaines du commerce et des transports.

16.126 Une approche plus intégrée de la facilitation du commerce et de la facilitation des transports créera des conditions propices à l'optimisation des effets de la connectivité régionale, notamment en élargissant la portée des activités économiques et l'accès aux services qui accompagnent des performances économiques plus solides, notamment l'augmentation du volume des échanges de biens et de services dans la sous-région et de l'offre d'emplois dans le secteur du commerce, y compris activités auxiliaires.

16.127 En s'appuyant sur une étude sous-régionale prévue qui servira de point de référence en ce qui concerne les synergies entre la facilitation du commerce et la facilitation des transports ainsi que sur l'action collective des responsables chargés du commerce et des transports dans le cadre de concertations sous-régionales sur cette question en 2020, dans le cadre de la composante, on organisera un atelier sous-régional sur la mise en œuvre d'initiatives de coordination dans les domaines du commerce et des transports qui figure parmi les produits prévus pour 2021.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.128 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, comme devrait le montrer au moins une nouvelle initiative de coordination entre les pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports.

Tableau 16.24
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États membres encouragent la facilitation du commerce et la facilitation des transports dans le cadre d'initiatives distinctes, telle l'adoption, par la Commission, de la résolution 73/4 concernant la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de	Les États membres font, chacun de leur côté, des progrès dans la mise en œuvre d'accords internationaux et régionaux relatifs à la facilitation du commerce et des transports, comme le montre l'adhésion d'un État membre à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans	Les États membres font prendre conscience de l'importance d'une approche intégrée des initiatives relatives à la facilitation du commerce et des transports, comme le montre le débat tenu entre les représentants des pays membres de l'Initiative du Grand-Tumen sur les liens entre la facilitation	Les États membres prennent part à des concertations intergouvernementales sur la facilitation, de manière conjointe, du commerce et des transports	Les États membres mettent en œuvre des initiatives de coordination dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports

2017	2018	2019	2020	2021
transport durable en Asie et dans le Pacifique	papier en Asie et dans le Pacifique	du commerce et la facilitation des transports lors du Séminaire international sur la facilitation organisé conjointement par la CESAP et l'Initiative		

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.129 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

75/4 Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique

Produits

16.130 On trouvera dans le tableau 16.25 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.25

Composante 2 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	13	11	11
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	6	4	4
3. Réunions de hauts responsables du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	3	3	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	4	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	3	2	2
5. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est	1	2	1	1
6. Projets de renforcement des capacités du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	–	1	1	1
Publications (nombre de publications)	–	–	1	–
7. Publications sur la question du développement durable en Asie du Nord-Est	–	–	1	–
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est ; gestion et mise à jour du site Web du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ; gestion et mise à jour du site Web de l'Asia Carbon Footprint Network ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif

16.131 L'objectif auquel la composante 3 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, et grâce au suivi et à l'examen du Programme 2030.

Stratégie

16.132 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment la connectivité durable, la composante favorisera, en coopération avec les sous-programmes 2 et 3, le dialogue sous-régional par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres s'approprieront davantage les programmes visant à améliorer la facilitation du commerce et des transports ainsi que la connectivité énergétique et numérique, ce qui contribuera principalement à la réalisation de l'objectif de développement durable no 7 (énergie propre et d'un coût

abordable), de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et de l'objectif 11 (villes et communautés durables). Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : le Conseil d'administration du Programme spécial a conclu qu'il fallait redoubler d'efforts pour renforcer la connectivité dans les domaines du commerce, des transports, de l'énergie et du numérique.

16.133 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment la transformation économique, la composante réalisera des études analytiques et formulera des recommandations en coopération avec le sous-programme 1 en vue de favoriser la transformation économique dans la sous-région, qui est l'un des facteurs contribuant à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les possibilités de transformer l'économie dans la sous-région seront mieux comprises, ce qui contribuera principalement à la réalisation de l'objectif de développement durable no 8 (travail décent et croissance économique), plus particulièrement à celle de la cible 8.2, qui consiste à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : les participants au Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont reconnu que l'accélération de la transformation structurelle de l'économie était une condition essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030 et à un meilleur partage de la prospérité.

16.134 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, notamment l'inclusion sociale et la résilience, la composante axera ses travaux d'analyse concernant le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale sur les dimensions sociale et environnementale et sur les questions de genre, et continuera à appuyer la mise en œuvre au niveau sous-régional du Programme 2030, en collaborant avec d'autres sous-programmes et entités des Nations Unies. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les priorités susmentionnées joueront un rôle plus important dans le développement des pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents.

16.135 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable grâce au suivi et à l'examen du Programme 2030, la composante organisera des réunions annuelles de groupes d'experts sur le développement durable et aidera les États membres qui en font la demande à procéder à un examen national volontaire. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la mise en commun des connaissances et la coopération entre les États membres aux fins de la préparation de leurs examens nationaux volontaires seront renforcées, ce qui contribuera principalement à la réalisation de l'objectif de développement durable no 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), plus particulièrement à celle de la cible 17.16, qui consiste à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en commun de pratiques optimales et de méthodes en vue de la préparation et du suivi des examens nationaux volontaires dans

le cadre d'un programme de jumelage auquel participent quatre pays et qui est exécuté sous l'égide de la CESAP.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : accélération de la transformation structurelle de l'économie grâce au dialogue et aux conseils sur l'action à mener (résultat déjà défini pour 2020)

16.136 Les travaux portant sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins de la transformation économique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront un appui en vue de la définition d'approches globales et de la mise en place de conditions propices au développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.26
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Reconnaissance par les États membres de la nécessité d'accélérer la transformation structurelle de l'économie	Élaboration par les États membres d'un cadre global faisant le lien entre transformation structurelle de l'économie et développement durable	Références à une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie dans les documents stratégiques nationaux et les déclarations issues des réunions intergouvernementales	Reconnaissance par les États membres de la sous-région du fait que la transformation structurelle de l'économie est l'un des principaux facteurs contribuant à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : intensifier l'action menée et trouver des solutions en vue de combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie du Nord et en Asie centrale (nouveau résultat)

16.137 Consciente qu'il faut accélérer de toute urgence la prise de mesures à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes tout en assurant les préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, la composante continuera d'associer les États membres, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle s'efforce d'aider les États membres d'Asie du Nord et d'Asie centrale à exécuter le Programme 2030 grâce à la transformation économique. Rappelant les priorités des États membres mises en évidence notamment lors du Forum multipartite sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale et reconnaissant l'aspect multidimensionnel du Programme 2030, elle proposera des

solutions dans le contexte de l'examen et de l'adoption du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, en accord avec les domaines prioritaires définis dans l'objectif, l'idée étant d'aller au-delà de la transformation économique pour embrasser l'inclusion sociale et la résilience en vue de combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région.

Situation interne et réponse

16.138 Pour la composante, la situation était la suivante : il s'agissait de favoriser la réalisation globale des objectifs de développement durable tout en tenant compte des points de vue des diverses parties prenantes. En réponse, la composante renforcera sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, telles que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, et avec les institutions intergouvernementales et sous-régionales existantes en vue de faciliter la participation des diverses parties concernées au processus d'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.139 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale, comme devrait le montrer le fait que les États membres de la sous-région adopteront le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et qu'au moins deux des États membres tireront parti ce cadre pour prendre des mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Tableau 16.27
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Mise en œuvre d'initiatives visant à aligner les cadres sous-régionaux et nationaux sur les objectifs de développement durable et notamment adoption par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale du plan de travail pour 2018-2019, qui était conforme au Programme 2030	Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région prêts à présenter un rapport au titre de l'examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019	Renforcement de la coopération régionale et de la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple dans le cadre du programme de jumelage	Références à une approche plus intégrée de la transformation économique dans les documents stratégiques nationaux et les déclarations issues des réunions intergouvernementales et sous-régionales	Recensement par les États membres de la sous-région d'un ensemble de facteurs clés pouvant contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

2017	2018	2019	2020	2021
------	------	------	------	------

- Adoption par le Conseil d'administration des recommandations du Forum économique du Programme spécial, qui portait sur le thème de l'innovation pour les objectifs de développement durable dans la région, notamment de celles concernant l'alignement des plans de développement nationaux sur les objectifs de développement durable

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.140 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Produits

16.141 On trouvera dans le tableau 16.28 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.28

Composante 3 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie

Produits
prévus : 2019Produits
livrés : 2019Produits
prévus : 2020Produits
prévus : 2021

Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	13	12	12
2. Réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	1	2	1	1
3. Réunions du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	3	3	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie Centrale	4	4	4	4
5. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	–
6. Projets de renforcement des capacités en matière de coopération et d'intégration régionales destinés aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	1	1	–
Publications (nombre de publications)	1	1	–	–
7. Publications sur la question du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	–	1	1
8. Activités ou documentation techniques sur la coopération et l'intégration régionales destinées aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	–	1	1
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale ; fiches d'information sur l'Asie du Nord et l'Asie centrale ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif

16.142 L'objectif auquel la composante 4 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, l'avancement économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés.

Stratégie

16.143 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, la composante collaborera avec d'autres sous-programmes, les organismes compétents des États membres et des organisations sous-régionales pour mettre en œuvre, dans la sous-région, les programmes et activités de la CESAP concernant les domaines suivants : facilitation du commerce et des investissements ; science, technologie et innovation ; transports ; connectivité numérique ; sécurité routière ; transition vers des énergies propres. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître la connectivité dans la sous-région, en particulier pour les pays en développement sans littoral (Afghanistan, Bhoutan et Népal) et avec les sous-régions limitrophes que sont l'Asie du Sud-Est ainsi que l'Asie du Nord et l'Asie centrale. La composante offrira des modalités de dialogue et de mise en commun des connaissances au niveau sous-régional afin de faciliter la transition vers des systèmes énergétiques durables et d'améliorer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'établissement de partenariats et de mécanismes de coopération entre les États membres en vue d'améliorer la connectivité des transports ferroviaires régionaux et notamment la signature par des entreprises de transport de conteneurs indiennes et bangladaises d'un mémorandum d'accord visant à créer un service de transport ferroviaire de conteneurs entre Dacca et Kolkata (Inde).

16.144 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest, notamment l'avancement économique des femmes, la composante et d'autres sous-programmes collaboreront avec des réseaux de femmes entrepreneurs, des organisations sous-régionales et d'autres parties qui s'occupent de l'avancement économique des femmes afin de renforcer la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes de tirer parti des outils de commerce électronique et de marketing numérique. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer les connaissances des femmes entrepreneurs d'Asie du Sud ainsi que leur capacité d'utiliser des plateformes de commerce électronique pour élargir leurs possibilités commerciales et participer aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales. De plus, il contribuera à réduire la pauvreté en créant des perspectives d'emploi et en générant des revenus. En outre, les femmes entrepreneurs ayant tendance à employer davantage de femmes, il devrait permettre d'améliorer le taux d'activité des femmes en Asie du Sud, qui est l'un des plus faibles au monde. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le lancement des travaux sur l'avancement des femmes dans le cadre d'un projet visant à renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes en Asie du Sud en matière de commerce électronique.

16.145 Pour contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment le reclassement à long terme des pays les moins avancés, la composante collaborera avec les sous-programmes, les organismes publics et les laboratoires d'idées concernés afin de renforcer leur capacité institutionnelle d'analyser les politiques et de prendre les mesures voulues. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités des pays les moins avancés d'Asie du Sud d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que la transition vers un reclassement à long terme d'ici à 2024. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le recensement de problèmes précis liés au reclassement à long terme ainsi que la mise en commun de données

d'expérience, de préoccupations, d'enseignements et de stratégies visant à atténuer ces problèmes entre le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal, avec l'aide de la CESAP. En outre, une assistance axée sur la demande est fournie dans le cadre de la composante à l'Afghanistan et au Bhoutan afin de les aider à renforcer leur capacité d'analyser les politiques en se fondant sur des données factuelles et ainsi de contribuer au développement durable.

16.146 Aux fins de la réalisation de l'objectif et de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest, la composante collaborera avec d'autres sous-programmes, les organismes de planification et de statistique des États membres, notamment les laboratoires d'idées nationaux, les équipes de pays des Nations Unies et les organisations sous-régionales. Elle effectuera des travaux d'analyse et mènera des consultations sur les objectifs de développement durable au niveau sous-régional afin de faciliter la mise en commun des bonnes pratiques et de faire ressortir les perspectives sous-régionales et ainsi d'alimenter les supports de connaissances et les forums pertinents de la CESAP, comme le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et d'appuyer les activités menées au niveau des pays, telles que l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle s'appuiera également sur le réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable, qui sera établi en 2020, en vue de favoriser la coopération régionale grâce à la mise en commun des bonnes pratiques en matière de développement durable.

16.147 Le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment celle de l'objectif 1 (pas de pauvreté) et plus particulièrement des cibles 1.4, 1.a et 1.b, celle de l'objectif 5 (égalité des sexes) et plus particulièrement des cibles 5.a à 5.c, celle de l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et plus particulièrement des cibles 7.a et 7.b, celle de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) et plus particulièrement des cibles 8.3 et 8.5, celle de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et plus particulièrement des cibles 9.1, 9.3 et 9.c, celle de l'objectif 10 (inégalités réduites) et plus particulièrement des cibles 10.2 et 10.6, celle de l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et plus particulièrement des cibles 13.1, 13.2 et 13.b et celle de l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) et plus particulièrement des cibles 17.9, 17.16, 17.18 et 17.19.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : la coopération régionale à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud (résultat déjà défini pour 2020)

16.148 Les travaux portant sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et la composante favorisera les échanges entre les pays de la sous-région et promouvra la mise en commun des bonnes pratiques en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.29
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Expression d'intérêt, de la part d'acteurs d'Asie du Sud, pour l'élaboration d'un mécanisme de coopération à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable	Définition des domaines dans lesquels une coopération sous-régionale pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	Établissement d'un mécanisme sous-régional chargé de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de dégager, à l'issue de recherches, des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles à l'intention des décideurs	Mise en œuvre par les États membres de la sous-région de leurs cadres nationaux de développement compte tenu des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles dégagées par la CESAP à l'issue de recherches

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays les moins avancés d'Asie du Sud sont dotés des moyens nécessaires pour atténuer les difficultés liées au reclassement (nouveau résultat)

16.149 Il est ressorti de l'examen triennal réalisé en 2018 par le Comité des politiques de développement que trois des quatre pays les moins avancés d'Asie du Sud, à savoir le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal, remplissaient les conditions requises pour être retirés de la liste des pays les moins avancés et, depuis, ces trois pays progressent dans cette voie. Le reclassement est certes une forme de reconnaissance des progrès réalisés par ces États membres en matière de développement socioéconomique, mais il pourra également s'accompagner d'une interruption de l'accès préférentiel aux marchés et de l'accès aux mécanismes de financement à des conditions favorables, notamment aux privilèges liés à l'initiative Aide pour le commerce, lorsque la période de transition de trois ans prendra fin en 2021. Ces États membres doivent donc prendre des mesures afin de minimiser le risque de retomber dans la catégorie des pays les moins avancés.

16.150 La composante a aidé les trois États membres à faire face aux difficultés liées au reclassement en réalisant des travaux d'analyse et en menant une série d'activités de renforcement des capacités, dans le cadre desquelles les responsables politiques des trois pays ont examiné et recensé les problèmes précis liés au reclassement à long terme et ont mis en commun leurs données d'expérience, leurs préoccupations, les enseignements qu'ils avaient tirés ainsi que leurs stratégies visant à atténuer ces problèmes. Afin de contribuer plus largement à l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes dans les pays les moins avancés, elle a organisé pour les nouveaux laboratoires d'idées du Bhoutan et de l'Afghanistan des activités de renforcement des capacités qui devraient leur donner les moyens d'analyser les politiques en se fondant sur des données factuelles afin de contribuer au développement durable.

Situation interne et réponse

16.151 Pour la composante, la situation était la suivante : il s'agissait de coordonner l'assistance que les pays les moins avancés de la sous-région recevaient des sous-

programmes sectoriels de la CESAP afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concernait le reclassement à long terme de ces pays. En réponse, la composante coopérera étroitement avec la Section des pays en situation particulière de la CESAP afin de veiller à ce que les pays les moins avancés de la sous-région reçoivent un appui efficace. En outre, afin de renforcer la capacité des pays les moins avancés d'Asie du Sud d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que la transition vers un reclassement à long terme, elle apportera, en coopération avec les sous-programmes concernés, une aide plus importante au Bangladesh, au Bhoutan et au Népal. Plus précisément, elle les aidera à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action en vue d'un reclassement à long terme, notamment en recensant les stratégies pouvant être adoptées pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable, et accordera l'importance voulue aux difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays les moins avancés qui sont aussi des pays en développement sans littoral. Ces pays bénéficieront d'une assistance technique et de conseils plus ciblés et plus personnalisés en ce qui concerne les possibilités commerciales qui s'offrent à eux. La composante offrira des modalités de mise en commun des pratiques optimales en vue d'un reclassement à long terme. Une assistance sera fournie à ces États membres pour les aider à examiner et à renégocier les accords commerciaux bilatéraux et régionaux qu'ils ont signés, l'objectif étant qu'ils conservent un accès préférentiel aux marchés, sans obligation de réciprocité, et qu'ils continuent de recevoir une assistance technique de la part des partenaires avec lesquels ils ont conclu des accords commerciaux régionaux. En outre, la composante continuera de renforcer la capacité d'analyse des laboratoires d'idées de l'Afghanistan et du Bhoutan pour qu'ils puissent contribuer à la formulation de politiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, non seulement en menant des activités de recherche mais aussi en aidant les gouvernements à organiser des consultations avec les parties prenantes et en fournissant des services consultatifs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.152 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment le reclassement à long terme des pays les moins avancés, comme devrait le montrer le fait que ces pays comprendront mieux les défis imminents et seront mieux à même d'adopter, pendant la période de transition, des stratégies visant à surmonter tous les obstacles en vue d'un reclassement à long terme et sans heurt.

Tableau 16.30
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Le Bhoutan et le Népal sont en passe d'être retirés de la liste des pays les moins avancés, ayant franchi la première étape du processus de reclassement en remplissant les conditions requises	Lors de l'examen triennal de 2018, le Bhoutan et le Népal remplissent pour la deuxième fois les conditions requises pour être retirés de la liste des pays les moins avancés, tandis que le	Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal ont accès à des activités de renforcement des capacités visant à recenser les principales difficultés auxquelles ils devront faire face	Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal reçoivent une assistance technique et des conseils pratiques sur mesure de la part de la CESAP	Le Bangladesh remplit les conditions requises pour son reclassement lors de l'examen triennal de 2021 et, avec le Bhoutan et le Népal, est doté des moyens nécessaires pour surmonter tous les

2017	2018	2019	2020	2021
lors de l'examen triennal réalisé par le Comité de la politique de développement	Bangladesh remplit pour la première fois les trois critères de retrait	après avoir été reclassés		obstacles en vue d'un reclassement à long terme et sans heurt

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.153 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Produits

16.154 On trouvera dans le tableau 16.31 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.31

Composante 4 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	6	8	6
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	4	2	4	2
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	—	1
4. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1	1	—	1
Publications (nombre de publications)	—	—	1	—
5. Publications sur la question du développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	—	—	1	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	3	4
6. Documents de la série sur le développement économique et social	1	2	3	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie du Sud et du Sud-Ouest ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sessions du Sommet économique de l'Asie du Sud, conférence sur le développement durable organisée par le Sustainable Development Policy Institute (Pakistan), et autres manifestations sous-régionales ; bulletin d'information comportant des informations actualisées sur la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

Objectif

16.155 L'objectif auquel la composante 5 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement.

Stratégie

16.156 C'est en grande partie le partenariat entre l'ASEAN et l'ONU qui fixe les grandes orientations de la composante. Celle-ci soutiendra l'application des plans de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies pour la période actuelle (2016-2020) et la période suivante (2021-2025), et de la feuille de route sur les complémentarités (complementarities road map)¹¹ pour la période 2020-2025, qui est en cours d'élaboration, comme l'ont noté les dirigeants à l'occasion du Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Organisation des Nations Unies en 2019. Ces dispositifs sous-régionaux sont l'occasion de résoudre les difficultés et de répondre aux priorités actuelles de l'ASEAN et de l'ONU et de continuer à œuvrer au renforcement de la coordination entre les différentes institutions et organismes sectoriels tout en tirant parti des effets de synergie. Les travaux menés dans le cadre de la composante seront axés sur la

¹¹ La feuille de route sur les complémentarités est un guide visant à faire progresser l'initiative sur le thème des complémentarités pendant la période 2020-2025. Dans le cadre de cette initiative, l'ASEAN et l'ONU se sont engagées à exécuter deux programmes parallèles mais étroitement liés : les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030. Pour atteindre les objectifs qui y sont fixés, elles s'intéressent aux complémentarités qui existent entre eux afin de tirer des avantages à fort impact, qui profitent à tous, dans de nombreux domaines prioritaires du développement durable.

connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement, qui font partie des domaines prioritaires recensés dans la feuille de route sur les complémentarités dans lesquels la CESAP peut apporter une valeur ajoutée.

16.157 Pour contribuer à l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement, la composante fournira des supports de connaissances aux États membres d'Asie du Sud-Est sur les dimensions régionales et sous-régionales de questions internationales ; elle offrira un cadre régional aux États membres d'Asie du Sud-Est pour qu'ils puissent partager leurs connaissances avec d'autres pays, en tant que groupe ou de manière bilatérale ; elle soutiendra la mise en œuvre des cadres sous-régionaux et des cadres régionaux de l'ASEAN en collaboration avec les sous-programmes sectoriels de la CESAP. La coopération avec l'ASEAN sera renforcée, ce qui passera par le resserrement des liens avec le secrétariat et les organismes sectoriels et les comités concernés de l'ASEAN, ainsi que par la participation au dialogue et aux partenariats que l'ASEAN entretient avec des acteurs extérieurs au sujet d'initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs sous-régionaux. Le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable nos 3, 9, 10, 13 et 17.

16.158 S'agissant de la connectivité durable, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec le sous-programme 5, devrait avoir pour résultat des améliorations dans le domaine de l'informatique et des communications : innovations et amélioration des infrastructures et de la compétitivité des États membres afin d'accompagner la transition économique et sociale vers une ASEAN réellement numérique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement des capacités des États membres de l'ASEAN grâce à la mise en place d'initiatives dans la sous-région telles que l'Initiative « Women ICT Frontier » de la Commission.

16.159 S'agissant de l'avènement de sociétés inclusives et équitables, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec le sous-programme 6, devrait avoir le résultat suivant : permettre d'approfondir le dialogue sur les possibilités d'assurer un accès juste et équitable à la protection sociale, en particulier à plusieurs groupes vulnérables, et permettre aux États membres d'améliorer leurs statistiques sur le handicap et leurs politiques en matière de vieillissement et de handicap, et de mieux calculer le coût de la protection sociale. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les discussions sous-régionales, alimentées par les analyses de la CESAP, qui ont porté sur les grandes difficultés auxquelles font face les femmes entrepreneurs dans la Communauté économique de l'ASEAN.

16.160 S'agissant de la gestion efficace des ressources naturelles, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec le sous-programme 4, devrait avoir pour résultat de renforcer la concertation sur les mesures à prendre et de développer les capacités aux fins de l'exploitation et de la gestion durables des ressources hydriques et marines ; de la surveillance et de la prévention de la dégradation des terres ; de la surveillance des particules fines dans la pollution atmosphérique (PM_{2,5} et PM₁₀) et de la gestion de la qualité de l'air. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la promotion et la diffusion d'une approche durable de la gestion de l'approvisionnement en eau, des eaux usées, de l'énergie et des déchets solides grâce à une série de manifestations organisées par la CESAP sur la gestion intégrée des ressources, notamment un atelier régional qui s'est tenu en Indonésie et a porté sur l'élaboration de recommandations en la matière au niveau national.

16.161 S'agissant de la résilience du développement, le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante, en synergie avec les sous-programmes 4 et 5, devrait avoir pour résultat de renforcer la cohérence des politiques et de mettre en place des initiatives coordonnées en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : les États membres de l'ASEAN prennent des décisions en matière de réduction des risques de catastrophe sur la base d'analyses telles que l'étude conjointe CESAP-ASEAN sur la résilience face à la sécheresse, intitulée *Ready for the Dry Years: Building resilience to drought in South-East Asia – With a focus on Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar and Viet Nam: 2020 update*.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : améliorer l'interconnexion des réseaux énergétiques et l'accès à l'énergie dans la sous-région (résultat déjà défini pour 2020)

16.162 Les travaux portant sur l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins de la connectivité durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et favoriseront le dialogue et la coopération entre pays dans l'optique de relever les défis dans le secteur de l'énergie et d'améliorer la connectivité énergétique et l'accès à l'énergie, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les composantes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 16.32
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les États membres de l'ASEAN et l'ONU définissent des priorités stratégiques et des mesures à prendre pour renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable	Les États membres de l'ASEAN déterminent quels sont les obstacles qui empêchent la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	Les États membres de l'ASEAN arrêtent des solutions qui font appel à la coopération sous-régionale pour surmonter les obstacles liés à l'objectif 7	Les États membres de l'ASEAN définissent des stratégies pour continuer d'améliorer la connectivité des réseaux énergétiques et l'accès à l'énergie

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcer la coopération et les relations entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (nouveau résultat)

16.163 Les activités prévues pour 2021 sont principalement axées sur la coopération entre l'ASEAN et l'ONU. Le plan-programme prévoit de renforcer l'aide apportée aux États membres pour qu'ils mettent en œuvre le Programme 2030 et d'appuyer l'application de la feuille de route sur les complémentarités et du Plan de mise en

œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025). Des efforts seront déployés pour que les activités et initiatives prévues dans le Plan de mise en œuvre et le projet de feuille de route soient mises en place avec succès, ce qui passera par le resserrement des liens avec le secrétariat et les organismes sectoriels et les comités de l'ASEAN, notamment le Comité des représentants permanents auprès de l'ASEAN. La participation au dialogue et aux partenariats que l'ASEAN entretient avec des acteurs extérieurs sera renforcée afin de compléter les compétences techniques de la CESAP et d'élargir les domaines dans lesquels une aide est apportée à l'ASEAN.

16.164 Par exemple, le groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources, initiative phare de la feuille de route sur les complémentarités, sera créé avec le soutien de la composante après l'approbation de son mandat et de ses membres et experts en 2020. Les secrétariats de la CESAP et de l'ASEAN assureront le secrétariat du groupe afin de l'aider à mener à bien ses activités. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, la CESAP fournira des experts en gestion des ressources naturelles pour mener des travaux d'analyse liés aux activités du groupe.

16.165 La composante favorisera également l'échange de connaissances entre l'Asie du Sud-Est et d'autres sous-régions, avec l'aide de la CESAP et d'autres entités des Nations Unies, selon que de besoin. Par exemple, une manifestation sera organisée pour présenter le mode de coopération de l'ASEAN en Asie du Sud-Est à d'autres sous-régions de la région Asie-Pacifique. L'objectif est de mettre en commun les meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre des programmes de coopération régionale et de former des réseaux avec des représentants d'autres groupes sous-régionaux, comme l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Il s'agit de resserrer les liens entre les différents groupes sous-régionaux grâce à l'échange de connaissances et à d'éventuelles collaborations. Ce travail sera effectué dans le cadre des activités de coopération Sud-Sud organisées conjointement par la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Situation interne et réponse

16.166 Pour la composante, la situation était la suivante : il manquait des moyens de coordination au niveau institutionnel, or la coordination est essentielle pour obtenir des résultats tangibles. En réponse, la composante cherchera des ressources supplémentaires pour renforcer le cadre d'action publique dans la sous-région, notamment en faisant appel au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux organismes de coopération pour le développement des États membres de l'ASEAN.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.167 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'activités organisées conjointement par l'ASEAN et l'ONU.

Tableau 16.33
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o	• Élaboration du projet de feuille de route sur les complémentarités pour la période 2020-2025	• Prise en note de la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025) par les dirigeants de l'ASEAN • Élaboration du plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025), comme prévu dans la feuille de route	• Mise en œuvre de la feuille de route avec, notamment, la création du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources • Renforcement de la coopération entre l'ASEAN et des acteurs d'autres sous-régions, par exemple avec l'organisation d'une manifestation de l'ASEAN à l'occasion de la réunion régionale relative à la coopération Sud-Sud • Adoption du Plan de mise en œuvre	• Application du Plan de mise en œuvre se traduisant par un nombre accru d'initiatives conjointes ASEAN-ONU

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.168 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

Produits

16.169 On trouvera dans le tableau 16.34 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.34

Composante 5 (sous-programme 8) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	4	8
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud-Est	4	4	—	4
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Sud-Est	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	—	—	1
4. Projet de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud-Est	1	—	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	1	1
5. Documents de travail sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	1	2	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et services consultatifs visant à définir les domaines prioritaires en matière de coopération et d'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est ; réunions avec les États membres de l'ASEAN portant sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025) et visant à définir les domaines de coopération prioritaires s'agissant de l'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable.				
Bases de données et supports numériques : page Web consacrée au développement économique et social en Asie du Sud-Est ; page Web consacrée au partenariat avec l'ASEAN ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Sous-programme 9

Énergie

Objectif

16.170 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique.

Stratégie

16.171 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, le sous-programme s'attachera tout d'abord à stimuler fortement l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique régional. Il diffusera des informations sur les tendances mondiales et les nouveautés concernant les technologies d'exploitation des énergies renouvelables, les mécanismes d'intervention et les modalités pour les interventions liées à l'énergie. Il contribuera à faire en sorte que la transition énergétique favorise le développement social et une croissance économique qui profite à tous. En partenariat avec des organismes internationaux de développement et des banques de développement, telles que la Banque asiatique de développement, le sous-programme aidera les pays à élaborer des programmes nationaux de planification énergétique afin de réaliser l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres ont davantage de moyens pour définir des orientations en faveur de la transition énergétique en s'appuyant sur l'analyse des faits et sont notamment capables de définir et d'atteindre des cibles nationales adaptées à leur contexte et à leurs priorités en vue de réaliser l'objectif 7. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'engagement pris par les États membres d'accélérer la réalisation de l'objectif 7 dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, adoptée à l'occasion du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Le rapport établi par le sous-programme, intitulé *Energy Transition Pathways for the 2030 Agenda in Asia and the Pacific*, a servi de base aux délibérations.

16.172 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'efficacité énergétique, le sous-programme travaillera avec les États membres pour les aider à recenser les lacunes et les axes d'amélioration des politiques et des normes visant à améliorer l'efficacité énergétique en faisant appel à la recherche et à des activités de renforcement des capacités. En outre, il réalisera des recherches et formulera des recommandations sur les villes durables afin de favoriser l'efficacité énergétique en milieu urbain. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'élaboration de politiques et de plans d'investissement fondés sur l'analyse des faits afin de favoriser l'efficacité énergétique aux fins d'une transition vers des économies à faibles émissions de carbone. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un support de connaissances sur l'évaluation des dispositions institutionnelles prises en faveur de l'efficacité énergétique dans la région.

16.173 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'accès à l'énergie, le sous-programme soutiendra les efforts visant à développer l'infrastructure, à améliorer la technologie et à perfectionner les mécanismes de décision afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants de la région. En collaboration avec les organismes, les donateurs, les exécutants et les professionnels concernés, le sous-programme élaborera des supports de connaissances sur les impacts socioéconomiques à long terme des programmes et des politiques d'envergure internationale afin de faciliter l'accès à l'électricité et à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson. Il s'appuiera sur ces recherches pour offrir des activités de renforcement des capacités et formuler des recommandations de portée sous-régionale ou nationale. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres ont davantage de moyens de faire progresser l'accès à l'énergie et de cultiver les bienfaits socioéconomiques qui en découlent, conformément à l'objectif 7 et à d'autres objectifs connexes. Le sous-programme veillera en outre à ce que les incidences sanitaires de l'accès à l'électricité et à des combustibles propres pour la cuisson soient prises en compte, notamment dans le cadre du renforcement de la résilience des populations vulnérables et des établissements de santé des zones rurales et périurbaines face aux pandémies, telles que la COVID-19. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les trois plans nationaux de réalisation qui ont été élaborés en 2019 par des États membres avec le soutien du sous-programme et qui décrivent les stratégies des pays pour réaliser l'objectif 7 et notamment parvenir à l'accès de tous à des services énergétiques.

16.174 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière de connectivité énergétique, le sous-programme facilitera la coopération internationale en matière de connectivité énergétique à l'appui de l'objectif 7, contribuant également à la réalisation de l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Il élaborera des supports de connaissances sur les possibilités qu'offre la connectivité énergétique sur le plan technique pour améliorer la fiabilité énergétique. Il facilitera le dialogue intergouvernemental et formulera des recommandations sur les politiques, les lois et les mécanismes nécessaires pour qu'une plus grande connectivité soit mise au service des énergies durables. Il apportera également un soutien au renforcement des capacités pour le codéploiement d'infrastructures, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'informatique et des communications et des transports, en Asie centrale. Cela devrait avoir pour résultat d'accroître la capacité des décideurs de cette sous-région d'avoir recours au codéploiement d'infrastructures dans l'intérêt de tous. En outre, les activités menées dans le domaine de la connectivité renforceront la coopération régionale en matière d'énergie et augmenteront les capacités d'interconnexion des réseaux énergétiques, y compris la production, la transmission et la distribution d'énergie, ce qui favorisera la transition énergétique tout en rendant le coût des services énergétiques plus abordable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration, avec l'aide du sous-programme, de la première feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques pour l'Asie et le Pacifique, qui a été approuvée par les États membres à la deuxième session du Comité de l'énergie et sera soumise à la Commission à sa soixante-seizième session.

16.175 Pour permettre de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique, conformément à l'objectif 7, le sous-programme favorisera également la réduction de la pauvreté,

l'égalité des sexes et la lutte contre les changements climatiques, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs 1 (Pas de pauvreté), 5 (Égalité des sexes) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Grâce à ses travaux sur l'accès à l'électricité, le sous-programme montrera comment celui-ci peut contribuer à réduire la pauvreté, par exemple, en aidant les agriculteurs et les entrepreneurs à augmenter leur production et leurs profits en utilisant des appareils électriques pour leur travail. L'accès à l'électricité peut également améliorer le fonctionnement des écoles, des hôpitaux et d'autres installations, ce qui peut favoriser le développement économique et social. Le sous-programme élaborera des supports de connaissances sur les types de programmes qui bénéficient aux plus pauvres. Il entreprendra des études similaires sur le thème de la cuisson propre et se rendra sur le terrain pour renforcer les capacités et apporter un soutien plus ciblé aux décideurs. Dans ses recommandations, il s'efforce de promouvoir l'avancement de toutes et tous et d'encourager une planification inclusive et la prise de mesures en faveur de la cuisson propre, une question qui touche principalement les femmes et les filles. Il formulera des recommandations fondées sur l'analyse des faits pour rendre les initiatives en faveur de l'accès à l'énergie plus inclusives et porteuses de progrès sociaux et économiques pour les femmes et les filles. Afin de favoriser l'atténuation des changements climatiques, le sous-programme met au point un outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable afin d'aider les pays à élaborer leur plan national de réalisation de l'objectif 7 et de l'Accord de Paris pour lutter contre les changements climatiques. Grâce au Portail Asie-Pacifique de l'énergie, il fournit des données, des informations sur les politiques et des cartes d'infrastructures à l'appui de la réalisation de l'objectif 13, notamment des informations sur les émissions de carbone, la pollution atmosphérique et les contributions déterminées au niveau national, qui peuvent favoriser la prise en compte des changements climatiques dans les politiques, stratégies et activités de planification nationales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des progrès généraux dans la réalisation du Programme 2030 dans la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un document établi par le sous-programme que la Commission examinera à sa soixante-quatrième session, en 2019. Ce document était axé sur les problèmes et les inégalités en matière d'accès à l'énergie et a permis de sensibiliser les États membres à la question et de renforcer les moyens d'action.

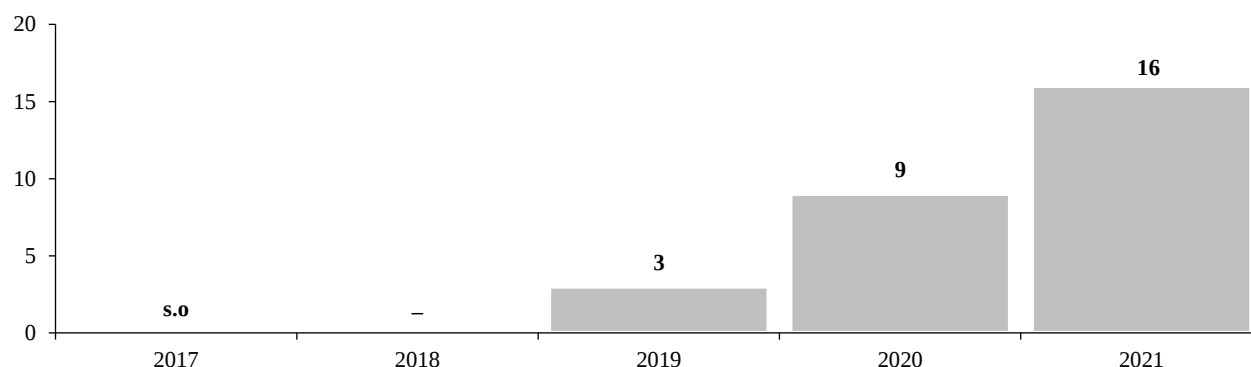
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : cap sur les énergies renouvelables à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique au moyen de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 (résultat déjà défini pour 2020)

16.176 Les travaux relatifs à la garantie de l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et une aide sera apportée aux pays dans l'élaboration de plans nationaux en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans la région, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 16.IV

Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 dans la région de l'Asie et du Pacifique



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : planification relative aux énergies durables fondée sur l'analyse des faits et mettant l'humain au centre (nouveau résultat)

16.177 De nombreux pays ont défini des cibles en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en lien avec l'objectif 7. La prochaine étape dans la région consistera à mettre en œuvre ces plans au moyen de politiques et de stratégies. En outre, les cibles nationales en matière d'accès à l'énergie, en particulier d'accès à des modes de cuisson propres, font largement défaut. Sachant que le taux régional d'accès à des modes de cuisson propres n'était que de 56 % en 2017, il est nécessaire de prendre des mesures pour généraliser l'accès d'ici 2030. L'accès à l'énergie est une question cruciale car elle est étroitement liée aux questions d'inégalité et de pauvreté. Sans accès à l'énergie, les communautés n'ont pas les moyens de prospérer et de se développer.

Situation interne et réponse

16.178 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : alors que l'accent était auparavant mis sur les supports et outils régionaux, étant donné la diversité des contextes et des expériences des pays d'Asie et du Pacifique, le sous-programme a observé que ces pays, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, avaient des environnements et des difficultés propres et devaient donc faire l'objet d'une aide plus ciblée. Il a également constaté que les outils de planification énergétique aux fins de la réalisation de l'objectif 7 au niveau national faisaient défaut. En réponse, le sous-programme s'efforcera de combler cette lacune et de fournir un soutien supplémentaire au niveau national aux pays ayant des besoins particuliers. Il mettra davantage l'accent sur l'accès à l'énergie, notamment l'accès à l'électricité et à des modes de cuisson propres. Il mènera des travaux de recherche et élaborera des supports de connaissances pour favoriser des politiques d'accès fondées sur l'analyse des faits et organisera des ateliers de renforcement des capacités au niveau national sur ce sujet. Il établira également des partenariats avec des institutions universitaires, des organismes, des donateurs et des exécutants afin de fournir aux décideurs des données pertinentes leur permettant de mettre en œuvre des politiques en faveur des énergies durables. L'utilisation de l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable permettra d'apporter un soutien plus ciblé aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement grâce à des projections fondées sur l'analyse des

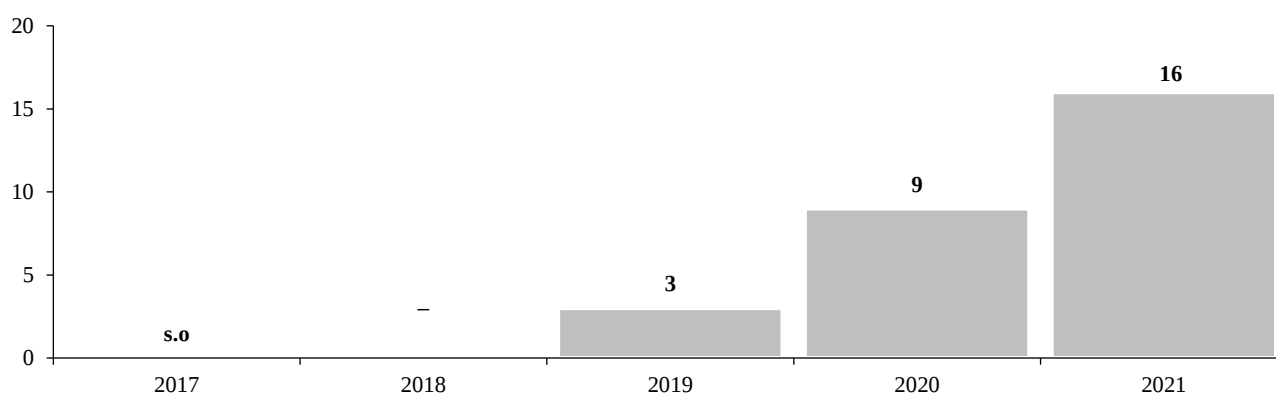
faits permettant de déterminer les répercussions nationales des choix politiques. Les États membres peuvent utiliser cet outil pour définir des plans nationaux de réalisation comportant des recommandations sur les meilleures voies à suivre, en tenant compte de la demande et de l'offre énergétiques, des besoins d'investissement et des émissions. Ces plans devraient aider les pays à se faire une idée du chemin qui reste à parcourir pour atteindre les cibles, à définir des stratégies pour y parvenir et à prévoir les effets de ces stratégies, en vue de la transition énergétique et de la réalisation de l'objectif 7.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.179 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique, comme devrait le montrer l'établissement de 16 plans nationaux de réalisation d'ici la fin 2021, dont au moins deux pour des pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement. En s'appuyant sur l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable, le sous-programme a déjà travaillé en collaboration avec trois pays pilotes en 2019 (le Bangladesh, la Géorgie et l'Indonésie) qu'il a aidés à élaborer leur plan national de réalisation. Il suivra les progrès de ces pays et leur fournira si besoin des orientations. En 2020 et en 2021, six puis sept autres pays devraient utiliser cet outil pour élaborer leur propre plan national de réalisation avec le soutien de la CESAP. Ces plans nationaux de réalisation permettront de renforcer les capacités d'élaborer et d'appliquer des plans énergétiques fondés sur l'analyse des faits afin d'accélérer la réalisation de l'objectif 7, dans le respect des priorités nationales.

Figure 16.V

Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 dans la région de l'Asie et du Pacifique



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.180 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/151	Année internationale de l'énergie durable pour tous	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		

Résolutions du Conseil économique et social

2011/14	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable
---------	--	---------	--

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

64/3	Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique	70/9	Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie
67/2	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	73/8	Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique
68/11	La connectivité pour la sécurité énergétique	74/9	Mise en œuvre des décisions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie

Produits

16.181 On trouvera dans le tableau 16.35 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.35

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	4	1	2
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité de l'énergie	1	3	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	10	16
3. Réunions du Comité de l'énergie	6	6	—	6
4. Réunions de groupes d'experts à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	—	4	4	4
5. Réunions de groupes d'experts sur la connectivité énergétique et la coopération régionale	4	—	4	4
6. Réunions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (questions énergétiques)	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	5	3	2
7. Projets de renforcement des capacités concernant la réalisation de l'objectif 7	1	5	3	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	1	1
8. Concertations sur les mesures à prendre en matière d'énergie	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	2	2	1	1
9. Publications sur l'énergie	2	2	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	—	—	1	1
10. Documentation technique sur l'énergie	—	—	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : orientations sur la réalisation de l'objectif 7.				
Bases de données et supports numériques : mise à jour du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, notamment des informations sur les politiques, des données et des cartes d'infrastructures ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur les statistiques sous-régionales en matière d'énergie renouvelable; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance des pages du site Web de la CESAP consacrées au sous-programme ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

Programme 17

Développement économique en Europe

Orientations générales

Mandats et considérations générales

17.1 La Commission économique pour l'Europe (CEE) a pour mission de faciliter l'intégration et la coopération économiques entre ses États membres et de promouvoir le développement durable et la prospérité économique dans sa région. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions du Conseil économique et social, notamment la résolution 2006/38, dans laquelle le Conseil a approuvé le plan de travail pour la réforme de la CEE, la résolution 2013/1, dans laquelle il a fait sien le résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, et la résolution 36 (IV). La réalisation des objectifs de développement durable est une tâche complexe qui continue de présenter des défis d'ordre économique et environnemental aux pays de la région de la CEE, ce qui demeure une grande source de préoccupation pour ces derniers. La Commission offre à ces pays une instance intergouvernementale régionale à partir de laquelle ils peuvent relever ces défis, lesquels sont par exemple la promotion d'une croissance économique soutenue et d'une mobilité viable dans la région, la facilitation du commerce et de l'intégration économique, la protection de l'environnement, la promotion d'un approvisionnement en énergie souple et efficace, le renforcement des moyens permettant de mesurer le développement durable et la prise en compte des incidences des tendances démographiques. Les travaux de la Commission sont fondés sur un grand nombre de conventions, normes et meilleures pratiques qui apportent des solutions durables aux problèmes, y compris ceux qui dépassent les frontières nationales. En plus d'offrir aux gouvernements et aux autres parties prenantes un espace où ils peuvent collaborer à l'élaboration d'instruments juridiques et à la formulation de politiques de développement durable, la CEE fournit une assistance technique spécialisée et axée sur la demande destinée à donner aux pays les ressources nécessaires pour appliquer ces instruments, politiques et meilleures pratiques, et facilite leur adoption. Elle contribue à doter les gouvernements des moyens d'établir et de mettre en œuvre des politiques de promotion du développement durable, notamment dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

17.2 La stratégie de la CEE vise à promouvoir la coopération et l'intégration régionales en vue de parvenir à un développement durable dans la région qui relève de sa compétence. Elle repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes qui sont conformes aux mandats que les organes délibérants ont confiés à la Commission, à savoir la concertation, l'action normative et la coopération technique. Conformément aux principes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, en mettant en œuvre sa stratégie en 2021, la CEE offrira à ses 56 États membres un cadre neutre de concertation sur les questions économiques et environnementales de portée multinationale, transfrontière et régionale. Les activités normatives menées au titre du programme porteront sur l'élaboration et l'application d'instruments juridiques, de normes et de règlements internationaux et sur le recensement et la diffusion des meilleures pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Enfin, la Commission recourra à la coopération technique dans ses domaines de compétence pour dispenser des conseils stratégiques

intégrés, offrir un appui normatif et exécuter des activités de renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays.

17.3 Les activités menées dans le cadre des sous-programmes sont liées à des objectifs de développement durable précis. La CEE s'appuie sur ses organes intergouvernementaux, notamment la Commission et ses comités sectoriels, pour aider les gouvernements et les autres parties prenantes à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable. En organisant chaque année le Forum régional pour le développement durable, elle offre également la possibilité de suivre et d'examiner, dans le cadre d'une instance multipartite à l'échelle régionale, les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, l'accent étant mis sur la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun de solutions pratiques. Les travaux de la CEE sont également liés au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à la Déclaration de Vienne et au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ainsi qu'au Nouveau Programme pour les villes.

17.4 La stratégie du programme repose sur une conception intégrée du développement durable qui met à profit les synergies existant entre les huit sous-programmes – environnement, transports, statistiques, coopération et intégration économiques, énergie durable, commerce, forêts et industrie forestière et logement, aménagement du territoire et population – ainsi que les travaux axés sur les résultats menés dans le cadre de ceux-ci.

17.5 Pour tirer parti de son approche intégrée, la CEE fournit des orientations et un appui au renforcement des capacités dans différents secteurs, en assurant la collaboration intersectorielle dans le cadre des activités menées au titre des huit sous-programmes autour de quatre thèmes communs se trouvant à l'intersection de plusieurs objectifs de développement durable, ces domaines étant les suivants : a) utilisation durable des ressources naturelles ; b) villes durables et intelligentes pour tous les âges ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; d) mesure et suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ce type de collaboration permettra à la CEE d'optimiser les synergies existantes et d'accroître l'efficacité de ses travaux, et décuple les effets des mesures qu'elle prend pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

17.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) les États membres continuent de prêter leur concours aux travaux de la CEE et placent la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales parmi leurs premières priorités, en vue de parvenir à un développement durable ;

b) toutes les parties prenantes concernées au niveau national font preuve de volonté politique pour contribuer à l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE ;

c) des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

17.7 La CEE prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les travaux qu'elle effectue dans ce domaine visent à aider ses États membres à atteindre l'objectif de développement durable n° 5. En 2021, les comités sectoriels qui supervisent les sous-programmes tiendront tous compte des questions de genre dans leur programme de travail, les projets de coopération technique de la CEE seront tous évalués au regard de leur effet sur l'égalité des genres et la Commission poursuivra ses travaux sur les

questions de genre et l'économie, notamment les activités destinées à renforcer les capacités des femmes chefs d'entreprise en Asie centrale. En outre, dans le cadre du sous-programme 6, la Commission continuera de s'employer à faire en sorte que les femmes soient associées à l'élaboration de normes et que leurs intérêts soient pris en compte dans ces normes. Elle continuera aussi d'œuvrer à la production de données ventilées par sexe et de statistiques genrées en vue d'améliorer le suivi de l'égalité des genres dans toutes ses dimensions dans l'ensemble de la région.

17.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CEE mettra à profit son étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs régionaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et l'Union économique eurasiennne. Elle renforcera également ses partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les milieux universitaires afin de faciliter ses activités de concertation et ses travaux normatifs et d'associer ces acteurs à la mise en œuvre par les États membres du Programme 2030.

17.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEE continuera de jouer un rôle clé dans la coordination des travaux des entités régionales des Nations Unies. En organisant la réunion des entités régionales des Nations Unies pour l'Europe et l'Asie centrale juste après le Forum régional pour le développement durable, elle continuera de favoriser la coopération entre ces entités et leurs partenaires en ce qui concerne les questions de fond intéressant la région en général et de mettre en avant les perspectives régionales sur la scène mondiale. Elle maintiendra les partenariats stratégiques établis avec d'autres entités des Nations Unies et des institutions financières internationales, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre du commerce international, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale. Sa coopération avec les autres commissions régionales prendra la forme d'initiatives, de programmes et de projets communs destinés à consolider la gestion des connaissances. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, exécuté conjointement par la CEE et par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), constituera le principal cadre de coopération avec les autres parties intéressées en Asie centrale. Au niveau des pays, la CEE redoublera d'efforts pour venir en aide aux plus défavorisés dans le cadre des 17 équipes de pays des Nations Unies présentes dans la région, par le biais des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le programme visera également à promouvoir la coopération interrégionale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.10 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/288	L'avenir que nous voulons	69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne		
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)

70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
70/221	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
71/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération	73/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique	73/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
71/162	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/231	Réduction des risques de catastrophe
72/230	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
72/234	Participation des femmes au développement	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
72/237	Coopération Sud-Sud		

Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
		2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

A (64)	Travaux de la Commission économique pour l'Europe		l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe	A (68)	Déclaration de haut niveau
A (66)	Adoption de la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour	B (68)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

Produits

17.11 On trouvera dans le tableau 17.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 17.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	28	35	23	33
1. Documentation destinée à la Commission économique pour l'Europe	6	6	—	10
2. Documentation en vue des réunions relatives au suivi des résultats de conférences mondiales ou à des questions intersectorielles	4	11	3	3
3. Documentation destinée au Comité exécutif de la CEE	18	18	20	20
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	23	21	13	19
4. Réunions de la Commission économique pour l'Europe	4	4	—	4
5. Réunions relatives au suivi des résultats de conférences mondiales ou à des questions intersectorielles	7	7	3	3
6. Séances du Comité exécutif de la CEE	7	6	5	7
7. Séances du Groupe de travail sur l'égalité des genres et les objectifs de développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
8. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
9. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
10. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	28	—	28	28
11. Stages à l'intention des fonctionnaires et du secteur privé (femmes chefs d'entreprise) sur l'entrepreneuriat féminin	28	—	28	28
Publications (nombre de publications)	2	—	3	3
12. Publication sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen au niveau régional du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	—	1	1
13. Publication sur l'égalité des genres et le développement durable	1	—	1	1
14. Publication sur la coopération technique au service de la mise en œuvre du Programme 2030	—	—	1	—
15. Rapport annuel de la CEE	—	—	—	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux pays qui appliquent les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et participent à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : ensemble annuel de supports d'information et de promotion (CD-ROM, brochures, bannières, panneaux, affiches et cartes postales) ; série annuelle de films sur les activités de la CEE.				
Relations extérieures et relations avec les médias : série annuelle de bulletins d'information hebdomadaires de la CEE (1) ; série annuelle de conférences de presse sur les activités de la Commission (1) ; série annuelle de communiqués de presse sur les activités de la Commission (1).				

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et administration des pages Web concernant le Comité exécutif, les questions de genre et les activités de coopération technique ; mise à jour et administration des pages Web donnant accès aux informations et documents concernant la CEE dans son ensemble ; ensemble annuel d'informations sur les activités de la Commission sur les médias sociaux.

Activités d'évaluation

17.12 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Auto-évaluation de la prise en compte des questions de genre à la CEE (au niveau du programme) ;
- b) Auto-évaluation des études de la performance environnementale (sous-programme 1) ;
- c) Auto-évaluation de l'appui fourni par la CEE en faveur de la promotion des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation dans les États membres (sous-programme 6).

17.13 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Au niveau du programme, 30 recommandations concrètes et réalisables ont été formulées en vue d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans les activités de la CEE. En ce qui concerne le sous-programme 1, il a notamment été recommandé, à la suite de l'évaluation des études de la performance environnementale, que le Groupe d'examen de la performance environnementale veille à ce que les études contribuent davantage à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable pertinents. La CEE a accepté cette recommandation et commencera, en 2020, à revoir la structure des chapitres des études de la performance environnementale afin que ces objectifs y soient pris en compte de manière plus poussée et plus cohérente, et à concevoir des activités de renforcement des capacités et des supports connexes en vue d'aider les pays à appliquer les recommandations pertinentes (on trouvera plus d'informations à ce sujet dans le résultat 2 du sous-programme 1, aux paragraphes 17.21 à 17.24). En ce qui concerne le sous-programme 6, l'évaluation de l'appui fourni par la CEE en faveur de la promotion des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation dans les États membres a donné lieu à des recommandations tendant, entre autres, à revoir les activités du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation à la lumière du Programme 2030 et à en rendre compte. La CEE ayant accepté la recommandation, le secrétariat du Groupe de travail aidera le Bureau à établir un mandat actualisé qui sera débattu à la session de 2020 du Groupe de travail puis examiné par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales en 2021. La Commission continuera de tenir davantage compte des résultats des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et de l'élaboration de directives de politique générale. Depuis 2017, elle présente les principaux résultats des évaluations au Comité exécutif une fois par an. Le rapport annuel sur les évaluations contient un résumé des principales évaluations réalisées, les plans concernant les évaluations à réaliser et des recommandations.

17.14 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Examen de la coopération de la CEE avec le secteur privé (au niveau du programme) ;

b) Auto-évaluation des projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires à l'issue de leur exécution.

Programme de travail

Sous-programme 1 Environnement

Objectif

17.15 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé.

Stratégie

17.16 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation à l'échelle internationale, l'action normative, le renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques et des retours d'expérience dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, de la sécurité industrielle, de la participation du public, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, de la performance environnementale, de l'éducation au service du développement durable et de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les autres dimensions du développement durable. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme iront dans le sens des activités menées autour des quatre thèmes communs de la CEE exposés au paragraphe 17.5.

17.17 Pour contribuer à améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé, le sous-programme favorisera l'application des textes issus des conférences et sommets mondiaux et régionaux sur l'environnement et le développement durable, notamment en aidant les gouvernements à atteindre tous les objectifs de développement durable, étant donné que l'environnement est l'une des dimensions du développement durable. Il appuiera et encouragera la mise en œuvre par les pays des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement qui contribuent principalement à la réalisation des objectifs 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau propre et assainissement), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (vie sur terre) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Il appuiera et encouragera également la mise en œuvre par les pays des mécanismes d'intervention de la CEE, dont : le Programme d'études de la performance environnementale, qui contribue principalement à la réalisation des objectifs 6, 11, 12, 13 et 15 ; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, qui contribue principalement à la réalisation de l'objectif 17 ; la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable, qui contribue à la réalisation des objectifs 4 (éducation de qualité) et 12 ; le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui contribue principalement à la réalisation des objectifs 3, 11, 13 et 17. Il appuiera et encouragera en outre le partage d'informations (par exemple, au moyen du Système de partage d'informations sur l'environnement), de données d'expérience et de bonnes pratiques dans la région de la CEE, ce qui devrait permettre de renforcer la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles des États membres de la Commission. Il continuera de promouvoir les synergies entre les accords

multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, ce qui devrait permettre de consolider la coopération transfrontière et de rendre plus efficace la coopération internationale et nationale.

17.18 Pour contribuer à améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé, le sous-programme continuera de mener des études de la performance environnementale, d'aider les pays à appliquer les recommandations issues de ces études et de suivre leur prise en compte dans les politiques nationales. En adoptant une démarche axée sur les besoins des pays, le sous-programme aidera ces derniers, en particulier les États du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe de l'Est et du Sud-Est, à élaborer des politiques environnementales et à surveiller, à évaluer et à gérer l'environnement, notamment en mettant à leur disposition une plateforme intergouvernementale facilitant une élaboration de politiques et une prise de décisions représentatives, en organisant des ateliers et des formations à leur intention et en leur offrant des services consultatifs, ce qui devrait leur donner les moyens de formuler et de mettre en œuvre des lois et des politiques environnementales. Des travaux seront également entrepris avec les pays non membres de la CEE intéressés, en particulier ceux qui souhaitent adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement ouverts à une adhésion mondiale.

17.19 Parmi les résultats déjà obtenus, citons : a) la publication de documents d'orientation pragmatiques de la série « Words into Action », qui aident les décideurs, les groupes de travail techniques, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans leurs activités sur la réduction des risques de catastrophe, en particulier ceux qui portent sur les catastrophes liées à l'eau et la coopération transfrontière, et sur les risques de catastrophe d'origine humaine et technologique ; b) un examen à mi-parcours de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale, fondé sur les auto-évaluations des États membres relatives à certains indicateurs environnementaux ; c) des analyses des lacunes concernant la mise en place du Système, des données et des informations environnementales qui doivent couvrir la production d'indicateurs environnementaux régionaux ou internationaux pour sept pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe du Sud-Est ; d) les progrès réalisés dans les États membres de la CEE en matière de transports plus respectueux de l'environnement et plus sains grâce aux études menées dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui ont mis en évidence le potentiel de création d'emplois de la promotion du cyclisme et de l'utilisation des transports publics, et aux ateliers « de relais », organisés à Rimini (Italie) et à Kazan (Fédération de Russie) en 2019, qui ont continué de faire le lien entre les niveaux national et local ; e) la réduction de la consommation de carburant et, par conséquent, de la pollution et des dépenses, qu'a permise le recours aux méthodes d'écoconduite, autre résultat obtenu dans certains pays de la CEE, comme l'Autriche, grâce aux partenariats du Programme paneuropéen ; f) le renforcement des accords de coopération transfrontière concernant les bassins hydrographiques transfrontières grâce à l'adhésion des premiers pays extérieurs à la région de la CEE, à savoir le Sénégal et le Tchad, et à l'intérêt à ratifier la convention exprimé par 15 autres pays à la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, tenue à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan) du 10 au 12 octobre 2018 ; g) l'établissement d'engagements juridiquement contraignants de réduction des émissions en 2020 et au-delà pour les principaux polluants atmosphériques (dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ammoniac, composés organiques volatils et particules fines) par l'entrée en vigueur, le 7 octobre 2019 dans 18 pays d'Europe et d'Amérique du Nord, des amendements au Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique,

négociés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et adoptés en 2012.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (résultat déjà défini pour 2020)

17.20 Les travaux portant sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à diffuser et à appliquer largement les lignes directrices y relatives, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 17.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de lignes directrices sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires	Élaboration de lignes directrices	Adoption de lignes directrices	Large diffusion et application par les pays des lignes directrices adoptées

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration des performances environnementales dans la région de la Commission économique pour l'Europe (nouveau résultat)

17.21 Le sous-programme aide les pays à améliorer leur gouvernance et leur performance environnementales en conduisant des études de la performance environnementale, en les aidant à mettre en œuvre les recommandations issues de ces études et en surveillant les effets des recommandations sur les politiques nationales. Depuis le début du troisième cycle d'études en 2012, 16 pays ont demandé à la CEE de procéder à une étude de leur performance environnementale. Entre 2012 et 2017, la Commission a réalisé une étude pour les pays suivants : République de Moldova (2013), Monténégro (2014), Serbie (2014), Géorgie (2015), Bélarus (2015), Tadjikistan (2017), Bulgarie (2017), Albanie (2017) et Bosnie-Herzégovine (2017). En 2018, elle a effectué une étude pour le Kazakhstan et la Macédoine du Nord. Les études concernant la Roumanie et l'Ouzbékistan étaient en cours en 2019. Les études demandées par l'Azerbaïdjan, le Maroc et l'Ukraine devraient être effectuées au cours de la période 2020-2021. Les études durent de 12 à 18 mois et les résultats sont publiés l'année suivante.

17.22 L'efficacité et l'efficacité de la méthode appliquée pour les études de la performance environnementale ont attiré l'attention de pays extérieurs à la région de la CEE et amené ainsi d'autres commissions régionales de l'ONU à demander à la CEE de leur transférer son savoir-faire. Le Maroc a été le premier pays ne faisant pas partie de la région à bénéficier d'une étude, que la CEE a réalisée en 2012 en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique ; la Mongolie a elle aussi fait l'objet d'une étude en 2017, effectuée en coopération avec la CESAP.

17.23 Le troisième cycle d'études de la performance environnementale met l'accent sur la gouvernance et le financement en matière d'environnement dans le contexte d'une économie verte, la coopération des pays avec la communauté internationale et la prise en compte de l'environnement dans des secteurs prioritaires. Sur demande et de manière ponctuelle, le sous-programme aide les pays à appliquer les recommandations issues de l'étude les concernant en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux axés sur des thèmes spécifiques abordés dans les études (par exemple, sur l'environnement et les transports ou l'environnement et l'énergie) et sur le renforcement des capacités au niveau national, notamment par la mise en œuvre de projets du Compte de l'ONU pour le développement.

17.24 Depuis 2017, les études de la performance environnementale prennent en considération les objectifs de développement durable pertinents et les cibles qui y sont liées. Elles peuvent intégrer jusqu'à 137 cibles dans le cadre de l'ensemble des objectifs. Les cibles prises en compte varient en fonction du contenu de l'étude en question, lequel est défini en consultation avec le gouvernement concerné. Les études réalisées depuis 2017 couvraient des cibles relevant de différents objectifs, mais les objectifs les plus fréquemment analysés sont les objectifs 6 (eau propre et assainissement), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 15 (vie terrestre)¹².

Situation interne et réponse

17.25 Comme l'indiquent les résultats de l'évaluation du Programme d'études de performance environnementale réalisée en 2019 à la demande de la CEE, pour le sous-programme, la situation est la suivante : il est nécessaire de définir une stratégie plus efficace et structurée pour appuyer les efforts faits par les pays pour atteindre les objectifs et cibles de développement durable couverts par les études et en assurer le suivi. En réponse, le sous-programme collaborera avec le Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE pour revoir la structure des chapitres de manière à intégrer les objectifs de manière plus approfondie et cohérente, concevoir des activités et outils de renforcement des capacités propres à aider les pays à mettre en œuvre les recommandations pertinentes et étendre la coopération avec d'autres entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

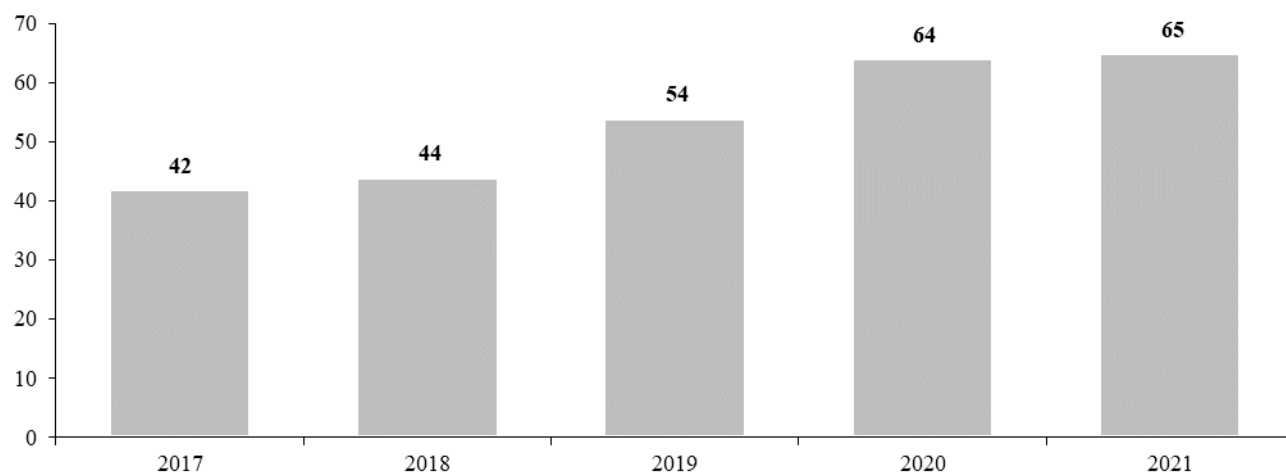
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.26 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la gouvernance environnementale afin de préserver l'environnement et la santé dans les pays faisant l'objet d'une étude, comme devrait le montrer le nombre d'objectifs de développement durable et de cibles pertinentes couverts par les études de la performance environnementale. La figure 17.I illustre la prise en compte des objectifs de développement durable dans les études menées depuis 2017. Le nombre de cibles couvertes par les futures études dépendra des thèmes retenus par les pays concernés, mais il devrait continuer à correspondre au tiers environ des 169 cibles du Programme 2030.

¹² Le détail des objectifs et cibles pris en considération peut être consulté sur le site www.unecce.org/env/epr.

Figure 17.I

Mesure des résultats : nombre de cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 couvertes par les études de la performance environnementale



Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.27 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

2994 (XXVII)	Conférence des Nations Unies sur l'environnement	70/169	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
47/193	Célébration de la Journée mondiale de l'eau	70/209	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
62/68	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages	71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
67/291	Assainissement pour tous	72/222	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
69/172	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
69/215	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau		
69/235	Coopération pour le développement industriel		

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

CEP/AC.13/2005/2	Rapport de la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (2005) adoptant la Stratégie de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable	ECE/BELGRADE. CONF/2007/4/Add.1	Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable des ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE, adoptée à la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2007
------------------	--	---------------------------------	---

ECE/AC.21/2014/2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, 2014	ECE/BATUMI. CONF/2016/2/ Add.2	Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable adoptée par la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016
ECE/ASTANA. CONF/2011/2/ Add.1	Déclaration ministérielle : « Économisez l'eau, passez au vert! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2011		
ECE/BATUMI. CONF/2016/2/ Add.1	Déclaration : « Plus pur, plus vert, plus futé ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016		

Décisions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe

ECE/EB.AIR/144 et Add.1 et Add.2	Rapport de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les travaux de sa trente-neuvième session	ECE/MP.EIA/23- ECE/MP.EIA/SEA/ 7 et Add.1, Add.2 et Add.3	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière sur les travaux de sa septième session et de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole sur les travaux de sa troisième session
ECE/MP.PRTR/20 17/6 et Add.1	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sur sa troisième session		
ECE/MP.PP/2017/ 2 et Add.1	Rapport de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	ECE/MP.EIA/27- ECE/MP.EIA/SEA/ 11 et Add.1	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale sur les travaux de leurs sessions intermédiaires
ECE/MP.PP/2017/ 16-ECE/MP.PRTR/ 2017/2 et Add.1	Rapport sur le débat conjoint de haut niveau de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) à sa sixième session et de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement à sa troisième session, et sur la Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable, adoptée lors des deux Réunions des Parties	ECE/CP.TEIA/38 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur sa dixième réunion
		ECE/MP.WAT/54 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa huitième session
		ECE/MP.WH/19 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa cinquième session

Produits

17.28 On trouvera dans le tableau 17.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.3

Sous-programme 1 : Produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus 2020</i>	<i>Produits prévus 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	231	160	211	190
1. Documentation destinée au Comité des politiques de l'environnement et à ses organes subsidiaires	85	35	82	30
2. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à ses organes subsidiaires et à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et à ses organes subsidiaires	34	22	8	30
3. Documentation destinée à la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et à ses organes subsidiaires	—	—	18	—
4. Documentation destinée à l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses organes subsidiaires	34	39	34	34
5. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à ses organes subsidiaires et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et à ses organes subsidiaires	22	29	24	10
6. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et à ses organes subsidiaires et à la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et à ses organes subsidiaires	45	26	38	71
7. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et à ses organes subsidiaires	11	9	7	4
8. Documentation destinée au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	s.o. ^a	s.o.	s.o.	11
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	283	240	251	243
9. Réunions du Comité des politiques de l'environnement et de ses organes subsidiaires	50	32	40	30
10. Réunions des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de ses organes subsidiaires et Réunions des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et de ses organes subsidiaires	57	47	47	48
11. Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de ses organes subsidiaires	21	14	30	17
12. Réunions de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses organes subsidiaires	30	34	30	31

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus 2020	Produits prévus 2021
13. Réunions des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de ses organes subsidiaires et Réunions des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et de ses organes subsidiaires	50	39	33	34
14. Réunions des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de ses organes subsidiaires et Réunions des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de ses organes subsidiaires	69	69	67	74
15. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de ses organes subsidiaires	6	5	4	3
16. Réunions du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	s.o. ^b	s.o.	s.o.	6
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	46	84	48	71
17. Ateliers sur les questions environnementales, notamment sur la qualité de l'air et de l'eau, la sécurité industrielle, la participation du public, l'évaluation, la surveillance et la performance environnementales et l'éducation au service du développement durable, destinés aux responsables gouvernementaux et autres parties prenantes de la région de la CEE en vue d'améliorer la gouvernance et la performances environnementales	46	84	48	71
Publications (nombre de publications)	14	9	11	11
18. Directives, notes d'information et répertoires de bonnes pratiques sur les questions d'environnement et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés au titre du sous-programme	8	7	6	6
19. Rapports d'activité et études de performance sur les questions d'environnement	2	2	2	2
20. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés au titre du sous-programme après l'entrée en vigueur des modifications	1	—	1	1
21. Publications relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement administrés au titre du sous-programme	3	—	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux fonctionnaires et autres parties prenantes des États participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale au sujet de l'eau, de l'énergie et d'autres questions environnementales (6).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : étude de la performance environnementale [vue d'ensemble (2) et points clés (2)] ; lettre d'information électronique du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse relatifs à des questions environnementales (5).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web consacré au sous-programme.				

^a Dans le projet de budget-programme pour 2020, les données relatives à la documentation destinée au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable ont été incluses dans le produit 1 (Documentation destinée au Comité des politiques de l'environnement et à ses organes subsidiaires).

^b Dans le projet de budget-programme pour 2020, les données relatives aux réunions du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable ont été incluses dans le produit 9 (Réunions du Comité des politiques de l'environnement et de ses organes subsidiaires).

Sous-programme 2 Transports

Objectif

17.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l'échelle régionale ou mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu'il s'agisse d'assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle.

Stratégie

17.30 Le sous-programme de la CEE sur les transports est mis en œuvre par l'intermédiaire du programme de travail adopté par le Comité des transports intérieurs (CTI), en sa qualité de plateforme des Nations Unies pour les transports intérieurs contribuant à répondre efficacement aux besoins régionaux et mondiaux dans ce domaine, comme l'énonce expressément la Stratégie du Comité jusqu'en 2030 (ECE/TRANS/288/ Add.2). Par l'intermédiaire, entre autres, de ses 20 groupes de travail et de ses 14 comités de gestion, du Comité d'experts du Conseil économique et social et de plus de 50 réseaux formels et informels rassemblant quelque 6 000 experts agréés, le sous-programme promeut la viabilité des systèmes de transport aux échelles régionale et mondiale.

17.31 La tâche principale du sous-programme consiste à administrer le cadre réglementaire international pour les transports intérieurs, qui comprend actuellement 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité, la pollution, l'efficacité et l'efficacité (fonction normative), en élaborant de nouveaux instruments juridiques et en actualisant ceux qui existent, selon les besoins.

17.32 Faisant suite à la demande des États membres et des Parties contractantes, le sous-programme offre aux gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes de premier plan du secteur des transports une plateforme institutionnelle leur permettant de gérer ce cadre réglementaire, que complètent des activités connexes de concertation, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'action menée dans les quatre thèmes communs de la CEE, à savoir « Mobilité durable et connectivité intelligente », « Utilisation durable des ressources naturelles », « Villes durables et intelligentes » et « Mesure et suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ».

17.33 Pour contribuer à promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l'échelle régionale ou mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu'il s'agisse d'assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle, le sous-programme :

a) intensifiera ses activités normatives et réglementaires dans le cadre de son rôle de plateforme des Nations Unies pour les conventions relatives aux transports intérieurs, en veillant à ce qu'elles restent d'actualité et ouvertes à tous les États Membres des Nations Unies ; ces activités devraient aider les États à faire des progrès dans la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier les objectifs 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 ;

b) fera en sorte : i) que ses fonctions de réglementation soient en phase avec l'évolution des technologies de pointe qui suscitent l'innovation dans les transports – en

particulier dans les domaines des systèmes de transport intelligents, des véhicules autonomes et de la numérisation ; ii) que les différents processus d'amendement des différentes conventions ne provoquent pas de fragmentation ; iii) d'éviter qu'une réglementation trop précoce n'entrave le progrès ;

c) constituera une plateforme de concertation pour examiner les nouveaux défis qui se posent dans le domaine des transports intérieurs, ainsi que les propositions visant à améliorer les infrastructures et les pratiques d'exploitation, lors de la session annuelle du CTI ;

d) constituera un cadre institutionnel permettant de favoriser la connectivité régionale et interrégionale, en mettant sur pied des initiatives, des accords ou des corridors ou en s'appuyant sur ceux qui existent déjà, ce qui devrait se traduire par des flux transfrontaliers de biens et de personnes plus efficaces.

17.34 Ces activités devraient avoir pour résultat d'améliorer les systèmes de transport intérieur, qui deviendraient plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables pour les principaux bénéficiaires du sous-programme, à savoir les États membres de la CEE et les États Membres de l'ONU qui sont Parties contractantes aux conventions des Nations Unies sur les transports intérieurs.

17.35 Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement du cadre réglementaire visant à assurer la viabilité des systèmes de transports, notamment : a) l'adoption de 100 nouveaux règlements de l'ONU relatifs aux véhicules et la mise à jour de règlements existants, au service de l'approche à 360 degrés en matière de sécurité routière adoptée par le CTI, ainsi que l'adoption de deux règlements techniques mondiaux ONU sur les voitures électriques et les deux-roues électriques pour promouvoir la décarbonisation des transports ; ces modifications réglementaires sont juridiquement contraignantes et affectent la production mondiale de véhicules et ont ainsi un impact immédiat sur la sécurité routière et les performances environnementales ; b) l'adoption de dispositions relatives au transport des marchandises dangereuses venant compléter l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), qui sont axées sur le renforcement de la protection contre les explosions à bord des bateaux de navigation intérieure ; c) l'adoption d'une série d'amendements à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) qui traitent de questions nouvelles en rapport avec la sécurité et l'environnement résultant du développement croissant du transport et de l'utilisation des piles au lithium et des véhicules fonctionnant avec des carburants moins polluants (tels que le gaz naturel liquéfié ou comprimé ou les piles à hydrogène) ; d) l'accélération de l'informatisation du Système TIR (transports internationaux routiers), sous le nom de « eTIR », qui s'est traduite par un attrait accru pour le Système dans les pays à croissance rapide et ceux qui s'efforcent de mettre en place une administration sans papier. Les opérations eTIR menées dans le cadre de projets pilotes entre la République islamique d'Iran et la Turquie ainsi qu'entre la Géorgie et la Turquie ont fourni la preuve du bon fonctionnement du système en situation réelle. L'efficacité de ces activités est attestée par l'adhésion de plus en plus de pays d'Asie et du Moyen-Orient à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR. Parmi les plus récentes parties contractantes figurent la Chine, l'Inde et le Pakistan, qui représentent à eux seuls 40 % de la population mondiale.

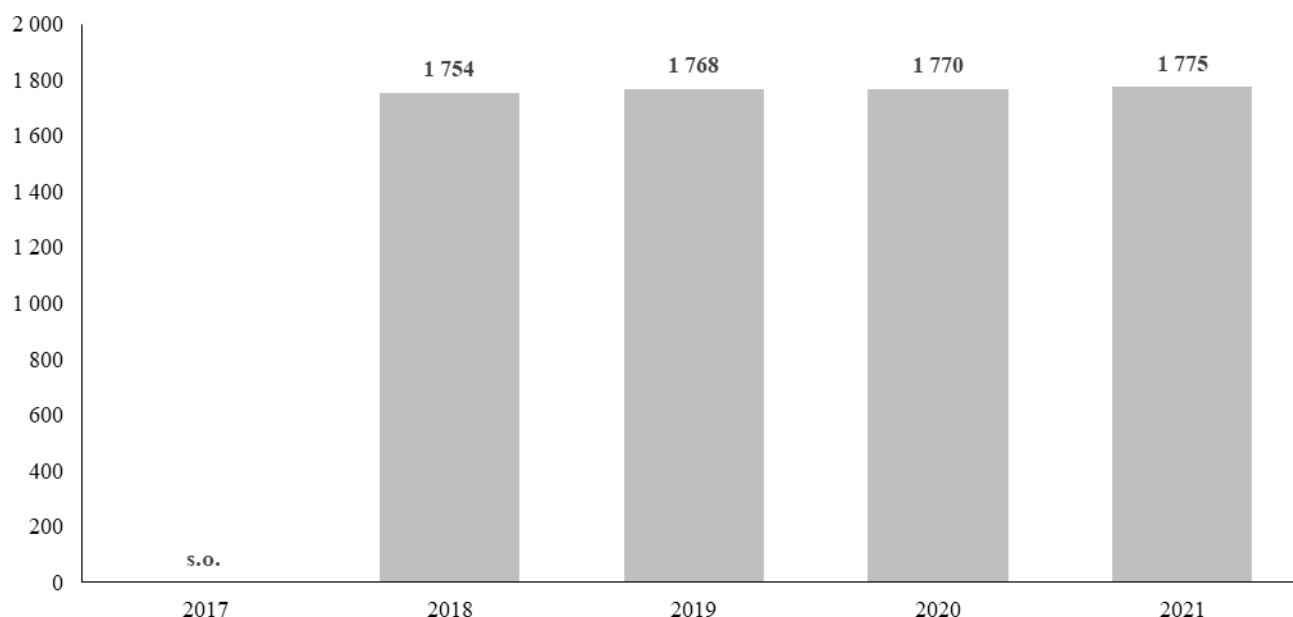
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement du cadre réglementaire destiné à garantir la viabilité des systèmes de transport intérieur (résultat déjà défini pour 2020)

17.36 Les travaux relatifs aux instruments juridiques ayant trait aux transports se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'on aidera les pays à devenir parties contractantes aux divers instruments juridiques administrés par la CEE, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 17.II

Mesure des résultats : nombre total de parties contractantes aux instruments juridiques de l'ONU relatifs au transport administrés par la Commission économique pour l'Europe



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement du cadre réglementaire destiné à garantir la viabilité des systèmes de transport intérieur et à les rendre plus sûrs, plus propres et plus efficaces (nouveau résultat)

17.37 Les auteurs du *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017* ont estimé que, si des progrès considérables avaient été accomplis au cours de la dernière décennie dans tous les domaines du développement, le rythme des progrès n'était pas suffisant pour atteindre pleinement d'ici à 2030 les cibles définies dans le cadre des objectifs de développement durable. La sécurité routière en est un exemple manifeste. En 2018, l'Assemblée générale a constaté que la cible 3.6 (diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route d'ici à 2020) ne serait probablement pas atteinte, malgré l'action menée dans le monde entier et les améliorations globalement obtenues dans la région de la CEE.

Situation interne et réponse

17.38 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait, conformément aux mandats, d'aider les États Membres extérieurs à la région de la CEE à renforcer leurs capacités techniques de pointe et à appliquer les conventions des Nations Unies relatives aux transports. Plus particulièrement, il s'agissait : a) de réduire de 1,35 million le nombre annuel de personnes tuées sur la route à l'échelle mondiale ; b) d'améliorer la performance environnementale des systèmes de transport intérieur, notamment dans le domaine du transport des denrées alimentaires périssables ; c) d'améliorer l'efficacité et la connectivité, notamment grâce à la numérisation et à la dématérialisation de la documentation dans le domaine des transports. En réponse, le sous-programme encouragera la participation de pays extérieurs à la région de la CEE à ses activités et à celles du CTI et de ses organes subsidiaires et mettra l'accent sur la communication et le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de partenariats avec les organismes des Nations Unies et des parties prenantes extérieures et de la participation à des initiatives régionales et mondiales. Dans le même temps, le sous-programme devra répondre aux nouvelles demandes des États Membres, notamment en ce qui concerne de nouveaux domaines tels que la réglementation des véhicules automatisés ou autonomes, la numérisation et les systèmes de transport intelligent, et devra relever le défi de taille que constitue la sécurité routière, ce qui supposera qu'il renforce ses activités de réglementation internationale et d'assistance aux États Membres de l'ONU en vue de l'application des instruments juridiques des Nations Unies. Il devra également apporter un appui technique de plus en plus grand à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière afin de répondre à leurs besoins.

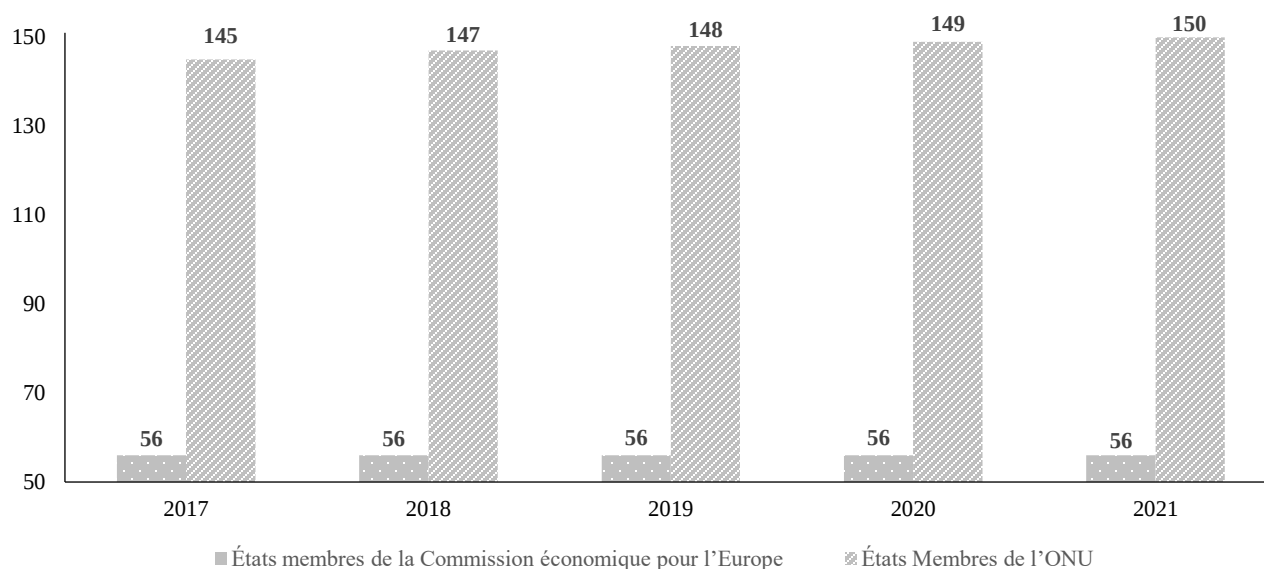
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l'échelle régionale ou mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu'il s'agisse d'assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle. Il a été démontré que les pays comptant le plus grand nombre d'adhésions aux conventions et accords avaient, entre autres, de meilleurs résultats en matière de sécurité routière en raison de la nature juridiquement contraignante de ces instruments juridiques et des pratiques optimales qui les accompagnent, résultats qui entraînaient à leur tour des changements favorables dans ces pays. L'ensemble des textes ayant fait l'objet d'une adhésion forme un cadre juridique et réglementaire plus harmonisé aux échelles nationale et internationale, qui contribue à la mise en place de systèmes de transport viables. Le nombre total de parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relevant du sous-programme (actuellement de 1 768) ne cesse d'augmenter, mais reste insuffisant pour parvenir à une harmonisation plus poussée et pour passer à des systèmes de transport intérieurs viables. Par conséquent, l'accent supplémentaire mis sur les activités menées dans le cadre du sous-programme à l'appui du développement à l'échelle internationale de systèmes de transport intérieur viables devrait avoir pour résultat de renforcer les cadres juridiques et réglementaires visant à assurer la viabilité des transports intérieurs. La contribution apportée au résultat sera démontrée par une augmentation du nombre d'adhésions aux conventions et accords, en particulier par les pays extérieurs à la région de la CEE. Comme le montre la figure 17.III, en 2019, 148 États Membres, dont 92 États non membres de la CEE, étaient parties contractantes à au moins une convention administrée dans le cadre du sous-programme. En 2018, Cabo Verde et Oman sont pour la première fois devenus parties

contractantes à une convention administrée dans le cadre du sous-programme en adhérent, respectivement, aux conventions relatives à la sécurité routière et à la facilitation du franchissement des frontières. La même année, le Nigéria est devenu partie contractante à cinq conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière. En 2019, le Myanmar est devenu pour la première fois partie contractante à une convention administrée dans le cadre du sous-programme en adhérent à deux des conventions fondamentales relatives à la sécurité routière.

Figure 17.III

Mesure des résultats : nombre total d'États membres de la Commission économique pour l'Europe et d'États Membres de l'ONU qui sont parties contractantes aux conventions des Nations Unies sur les transports intérieurs relevant de la Commission



Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

58/9	Crise mondiale de la sécurité routière	70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
68/269	Amélioration de la sécurité routière mondiale		
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables	73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Résolutions du Conseil économique et social

1999/65	Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques	2013/7	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
		2019/7	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

ECE/AC.21/2014/2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa quatrième session	ECE/TRANS/270	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-neuvième session (résolution ministérielle intitulée « Embrasser l'ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité »)
ECE/TRANS/224	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quatorzième session (« Feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) – 20 mesures à prendre au niveau mondial sur la période 2012-2020 »)	ECE/TRANS/274	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingtième session
ECE/TRANS/236	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin ; Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie)	ECE/TRANS/288	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (résolution ministérielle sur le renforcement de la coopération, de l'harmonisation et de l'intégration à l'ère de la numérisation et de l'automatisation des transports ; résolution n° 265 du Comité des transports intérieurs intitulée « Faciliter le développement des transports par voie navigable » ayant trait à la déclaration ministérielle intitulée « La navigation intérieure dans un contexte international » ; Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030)
ECE/TRANS/248	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-septième session		
ECE/TRANS/254	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-huitième session	B (66)	Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable

Décisions des organes créés en vertu d'accords des Nations Unies relatifs aux transports

E/ECE/TRANS/505/Rev.3	Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements (Accord de 1958)	ECE/TRANS/132	Accord concernant l'établissement de Règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (Accord de 1998)
ECE/RCTE/CONF/4	Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles (Accord de 1997)	ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
		ECE/TRANS/WP.30/AC.2/125	Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II, « Déclaration commune sur l'informatisation du régime TIR »)

Produits

17.41 On trouvera dans le tableau 17.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1 515	1 507	1 660	1 264
1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs	1 320	1 312	1 331	1 071
a) Comité des transports intérieurs	31	31	31	31
b) Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	837	837	840	580
c) Groupe de travail du transport des denrées périssables	33	33	33	33
d) Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	214	214	214	214
e) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	25	17	32	20
f) Groupe de travail des statistiques des transports	14	14	14	14
g) Groupe de travail des transports routiers	9	9	10	10
h) Forum mondial de la sécurité routière	16	16	16	16
i) Groupe de travail des transports par chemin de fer	12	12	12	26
j) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	11	11	11	15
k) Groupe de travail des transports par voie navigable	47	47	47	41
l) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	71	71	71	71
2. Documentation destinée au Conseil économique et social	190	190	324	190
a) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	1	1	5	1
b) Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	157	157	257	157
c) Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	32	32	62	32
3. Documentation destinée à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	5	5	5	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	354	368	369	364
4. Séances du Comité des transports intérieurs	317	331	327	327
a) Comité des transports intérieurs	16	16	16	16
b) Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	111	111	111	111
c) Groupe de travail du transport des denrées périssables	8	8	8	8
d) Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	68	68	58	68
e) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	12	26	32	22
f) Groupe de travail des statistiques des transports	6	6	6	6
g) Groupe de travail des transports routiers	6	6	6	6

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
h) Forum mondial de la sécurité routière	14	14	14	14
i) Groupe de travail des transports par chemin de fer	6	6	6	6
j) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	6	6	6	6
k) Groupe de travail des transports par voie navigable	18	18	18	18
l) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	46	46	46	46
5. Séances du Conseil économique et social	35	35	40	35
a) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	—	—	1	0
b) Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	25	25	29	25
c) Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	10	10	10	10
6. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
7. Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)	1	1	1	1
8. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	11	11	13	13
9. Ateliers à l'intention de responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes de la région de la CEE et des parties contractantes aux instruments juridiques relevant du Comité des transports intérieurs sur les thèmes suivants : systèmes de transport intelligents ; statistiques des transports et tendances en la matière ; questions de transport routier, ferroviaire, fluvial, intermodal et intersectoriel ; accords et règlements sur les véhicules	7	7	9	9
10. Séminaires à l'intention des coordonnateurs nationaux, des experts, des fonctionnaires des douanes et du secteur des transports sur la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR et les projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	14	14	13	12
11. Publications sur le transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales	4	4	3	3
12. Publications sur le transport des denrées périssables	—	—	—	1
13. Publications sur la facilitation des transports	3	3	—	1
14. Publications sur les transports verts et sûrs et les questions transversales	4	4	8	5
15. Publications sur les règlements relatifs aux véhicules	1	1	1	1
16. Publications sur les statistiques	2	2	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
17. Fiche d'information : « Ce qu'il faut savoir sur les pneumatiques »	1	1	—	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
18. Fiche d'information : « Ce qu'il faut savoir sur les ceintures de sécurité »	–	–	1	–
19. Fiche d'information : « Ce qu'il faut savoir sur les systèmes actifs d'aide à la conduite »	–	–	–	1
20. Statistiques des transports – profils de pays	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs à l'intention des parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par la CEE concernant les instruments juridiques liés aux transports intérieurs, à la facilitation des transports, au franchissement des frontières, à la sécurité routière, à la construction des véhicules et au transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales (1).

Bases de données et autres supports numériques : actualisation et gestion de la Banque de données internationale TIR, qui comprend la liste des sociétés de transport autorisées à utiliser le régime TIR, le registre en ligne des dispositifs de scellement et des timbres douaniers, la liste des bureaux de douane opérationnels pour les opérations TIR et, éventuellement, les certificats d'agrément TIR ; sites Web du régime TIR et du système eTIR ; inventaire en ligne des normes concernant les infrastructures des voies de navigation intérieure ; inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes ; bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l'environnement ; mise au point et tenue à jour de l'Observatoire international en ligne de la sûreté des chemins de fer ; version numérique de la Convention sur la signalisation routière (E-CoRSS) ; plateforme d'apprentissage en ligne sur la connectivité intelligente et durable (8).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur les instruments juridiques et les activités du sous-programme (4).

Relations extérieures et relations avec les médias : série annuelle de communiqués de presse pour le sous-programme (1).

Plateformes numériques et contenus multimédias : plateformes numériques et contenus multimédias sur les transports et la mobilité durables (5) ; tenue à jour du site Web du sous-programme (1).

Sous-programme 3 Statistiques

Objectif

17.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que d'assurer la coordination des activités statistiques engagées dans la région de la CEE sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens.

Stratégie

17.43 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la rationalisation des activités statistiques menées au niveau international dans la région de la CEE grâce à la promotion du dialogue lors de la Conférence des statisticiens européens et de réunions d'experts ; la conduite de travaux méthodologiques visant à élaborer et à promouvoir des directives et recommandations aux fins de l'amélioration de la qualité des statistiques ; le développement des capacités statistiques des États membres de la CEE dont les systèmes statistiques sont peu perfectionnés, en particulier pour ce qui est de mesurer

les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ; la maintenance et le développement de la banque de données statistiques de la CEE. Les travaux que mène la CEE dans le domaine de la statistique sont étroitement liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui préconise un suivi et un examen de la réalisation des objectifs et de leurs cibles reposant sur des données ventilées de qualité, facilement accessibles et fiables. Les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront à faire avancer deux thèmes communs de la CEE, à savoir la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces activités portent principalement sur les méthodes statistiques et le renforcement des capacités dans ce domaine. Les principaux partenaires nationaux sont les organismes de statistique des États membres.

17.44 Pour contribuer à faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à assurer la coordination des activités statistiques engagées dans la région de la CEE sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens, le sous-programme continuera de faciliter les travaux d'ordre méthodologique consistant à mettre au point des modèles statistiques et à établir des lignes directrices et des recommandations aux fins de l'amélioration de la qualité des statistiques, ainsi que de promouvoir l'utilisation des statistiques officielles. Pour ce faire, il mènera des campagnes régionales et nationales dans le cadre desquelles il diffusera les modèles statistiques, les lignes directrices et les recommandations et en promouvra l'application. Des partenariats plus étroits seront établis entre les experts en information géospatiale et les statisticiens dans le but de favoriser l'intégration des données statistiques et géospatiales. Les activités seront coordonnées et mises en œuvre en coopération avec les services statistiques d'autres entités régionales telles qu'Eurostat, l'OCDE, l'Association européenne de libre-échange, le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants et la Commission économique eurasiennne, ainsi qu'avec les institutions internationales spécialisées en activité dans la région. Pour favoriser le développement des capacités statistiques des États membres, le sous-programme facilitera l'échange de données d'expérience dans le domaine des recensements de la population et des logements et aidera les pays à planifier et à mener à bien leur recensement. Tous les États membres ont été invités à procéder à au moins un recensement entre 2015 et 2024, période correspondant à la « série de recensements de 2020 » (résolution [2015/10](#) du Conseil économique et social). La majorité des pays de la région de la CEE procéderont à un recensement en 2021. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : un nombre croissant de pays procéderont à un recensement en adoptant des méthodes innovantes et efficaces, conformément aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour la série de recensements de la population et des logements de 2020.

17.45 Parmi les résultats déjà obtenus, citons le nombre croissant d'États membres de la CEE qui ont mis au point et adopté ces dernières années des méthodes innovantes pour mener leurs recensements de la population et des logements, ce qui tient aussi au fait qu'ils ont échangé des données d'expérience et renforcé leurs capacités statistiques en participant aux réunions d'experts et aux ateliers organisés par la Division de statistique de la CEE. En effet, alors que, lors de la série de recensements de 2010, seuls 35 % des États membres de la CEE avaient adopté une méthode innovante pour mener leurs recensements (en utilisant des données issues de registres), les informations recueillies en 2019 montrent que, pour la série de recensements de 2020, ce pourcentage devrait passer à environ 55 %. L'utilisation de telles méthodes profite aux bénéficiaires en ce qu'elle permet d'améliorer la

rentabilité, l'étendue, la précision, la comparabilité et la rapidité de diffusion des résultats des recensements.

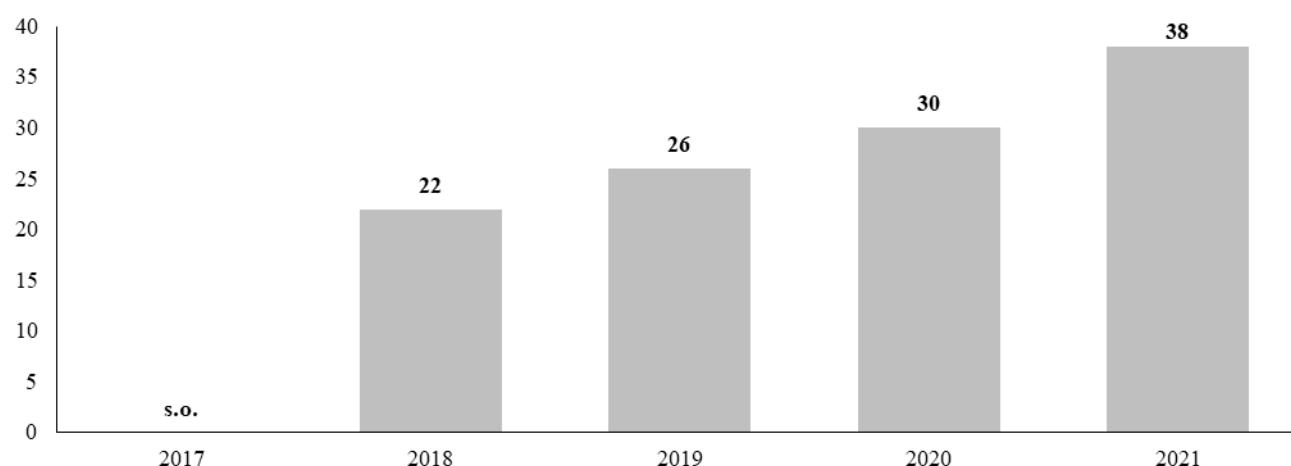
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : accroître le nombre de pays produisant de meilleures statistiques pour les objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

17.46 Les travaux portant sur les statistiques au service du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on aidera les pays à mettre en place des mécanismes nationaux de communication de statistiques pour les objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 17.IV

Mesure des résultats : nombre de mécanismes nationaux de communication de statistiques pour les objectifs de développement durable utilisés par les États membres



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : conduite de nouveaux recensements de la population et des logements qui soient d'un bon rapport coût-efficacité et permettent d'obtenir des résultats de meilleure qualité (nouveau résultat)

17.47 Le sous-programme s'est employé à aider les États Membres à planifier et mener à bien leurs recensements de la population et des logements dans le cadre de la série de 2020. La conduite d'un recensement est demandée par le Conseil économique et social (résolution 2015/10) et constitue l'une des cibles du Programme 2030 (cible 17.19 des objectifs de développement durable). Entre 2012 et 2015, le sous-programme a coordonné les activités menées en vue de l'établissement des nouvelles recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour la série de 2020 applicables à la région de la CEE. Les recommandations donnent des orientations aux pays sur les méthodes de recensement et le contenu des enquêtes de sorte que les résultats des recensements soient pertinents et comparables d'un pays à l'autre. Depuis 2015, le sous-programme a organisé chaque année des réunions d'experts et

des ateliers de renforcement des capacités et a créé une plateforme en ligne¹³ pour faciliter l'échange de données d'expériences et aider les pays à planifier et à mener à bien leurs recensements.

Situation interne et réponse

17.48 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'aider les organismes nationaux de statistique à adopter de bonnes pratiques de recensement conformément aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens, l'objectif étant d'améliorer le rapport coût-efficacité, l'étendue, la précision et la rapidité de diffusion des résultats des recensements. En réponse, le sous-programme : a) facilitera l'échange de données d'expérience entre les pays, ce qui permettra aux États Membres de tirer des enseignements des expériences d'autres pays ; b) produira des supports méthodologiques, notamment sur l'utilisation des registres et des données administratives pour les recensements de la population.

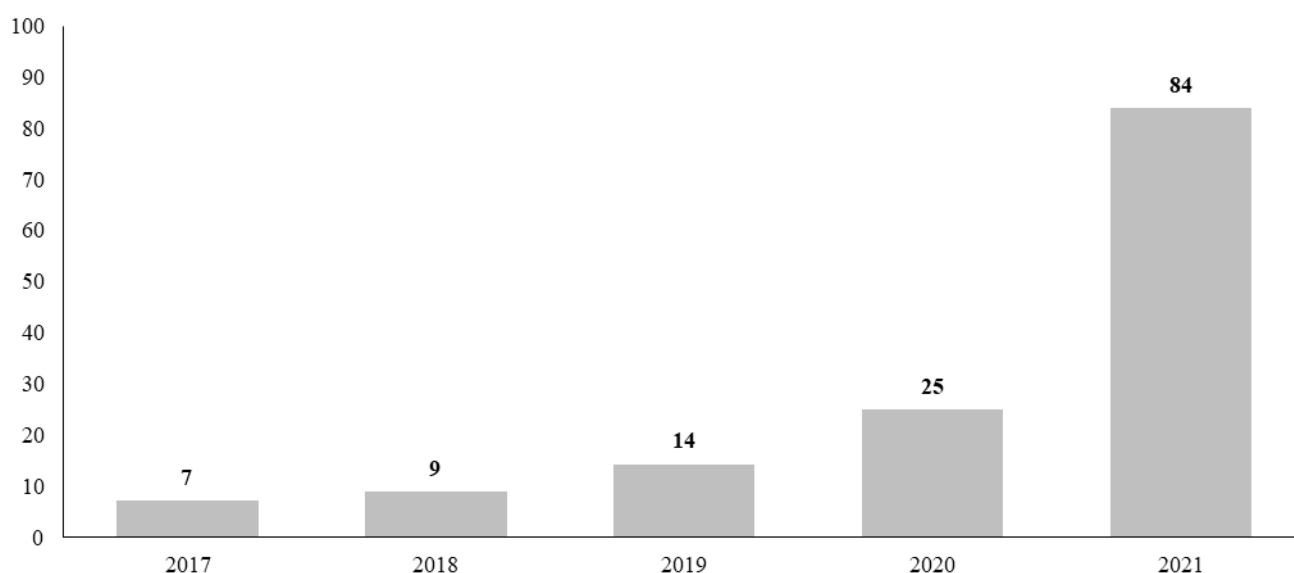
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.49 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits, comme devrait le montrer le fait que 84 % des États membres de la CEE auront procédé à un recensement de la population et des logements d'ici à 2021, ce qui devrait permettre d'améliorer le rapport coût-efficacité, l'étendue, la précision et la rapidité de diffusion des résultats des recensements et profiter ainsi aux bénéficiaires.

Figure 17.V

Mesure des résultats : pays de la CEE ayant procédé à un recensement conformément aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens

(En pourcentage)



¹³ Voir <https://statswiki.unecce.org/display/censuses>.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.50 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	72/234	Participation des femmes au développement
68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
69/210	L'entrepreneuriat au service du développement	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
69/282	Journée mondiale de la statistique		

Résolutions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2018/7	Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale		

Décisions du Conseil économique et social

2011/245	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire et documentation pour sa quarante-troisième session (décision 42/107 de la Commission de statistique : Indicateurs économiques à court terme)	2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session, lieu et dates et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-sixième session (décision 45/103 de la Commission de statistique : Examen du programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut)
2012/230	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-troisième session et lieu, dates, ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-quatrième session (décision 43/115 de la Commission de statistique : Développement des statistiques régionales en Europe)	2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session, lieu et dates et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-sixième session (décision 45/110 de la Commission de statistique : Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique)
2013/235	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session et lieu, dates, ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-cinquième session de la Commission (décision 44/105 de la Commission de statistique : Statistiques de l'environnement)	2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour et dates provisoires de sa quarante-septième session (décision 46/101 de la Commission de statistique : Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session, lieu et dates et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-sixième session (décision 45/101 de la Commission de statistique : Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle)	2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour et dates provisoires de sa quarante-septième session (décision 46/102 de la Commission de statistique : Recensements de la population et des logements)

2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour et dates provisoires de sa quarante-septième session (décision 46/107 de la Commission de statistique : Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-neuvième session (décision 48/107 de la Commission de statistique : Principes fondamentaux de la statistique officielle)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-huitième session (décision 47/102 de la Commission de statistique : Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-neuvième session (décision 48/108 de la Commission de statistique : Intégration des données statistiques et géospatiales)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-huitième session (décision 47/104 de la Commission de statistique : Utilisation des mégadonnées en statistique officielle)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-neuvième session (décision 48/111 de la Commission de statistique : Comptabilité nationale)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-huitième session (décision 47/106 de la Commission de statistique : Comptabilité économique et environnementale)	2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session (décision 48/114 de la Commission de statistique : Registres d'entreprises)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-huitième session (décision 47/112 de la Commission de statistique : Statistiques des changements climatiques)	2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session (décision 49/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-neuvième session (décision 48/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)	2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session (décision 49/102 de la Commission de statistique : Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-neuvième session (décision 48/103 de la Commission de statistique : Programme de transformation de la statistique officielle)	2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session (décision 49/108 de la Commission de statistique : Développement des statistiques régionales)
2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-neuvième session (décision 48/104 de la Commission de statistique : Développement des statistiques régionales)	2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session (décision 49/109 de la Commission de statistique : Comptabilité nationale)
		2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session (décision 49/113 de la Commission de statistique : Statistiques des changements climatiques)

2018/227 Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session (décision 49/114 de la Commission de statistique : Classifications statistiques)

Produits

17.51 On trouvera dans le tableau 17.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.5

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	81	81	81	81
1. Documentation destinée à la Conférence des statisticiens européens	43	43	43	43
2. Documentation destinée aux organes d'experts	38	38	38	38
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	85	85	85	85
3. Réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau	13	13	13	13
4. Réunions d'organes d'experts	72	72	72	72
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
5. Projet de statistique sociale et économique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	6	6
6. Ateliers sur les statistiques sociales et économiques	3	3	3	3
7. Ateliers sur la production de statistiques innovantes	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	4	6	9	7
8. Publications sur des sujets recoupant plusieurs domaines statistiques	1	1	1	1
9. Publications sur les statistiques sociales, environnementales et économiques	3	5	8	6
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs à l'intention des fonctionnaires (personnel des organismes nationaux de statistique) et d'autres parties prenantes des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est sur les statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, les statistiques géospatiales, les questions institutionnelles et la modernisation de la statistique officielle (4).				
Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour des bases de données statistiques de la CEE (base de données démographiques et de données statistiques ventilées par sexe ; base de données statistiques économiques ; base de données sur les transports ; base de données sur les forêts) (4).				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants et autres supports promotionnels (2).

Relations extérieures et relations avec les médias : articles pour les bulletins d'information « UNECE Weekly » et « EnvStats » (15).

Plateformes numériques et contenus multimédias : espaces de travail numériques interactifs (wikis, notamment le wiki de la CEE consacré aux recensements) ; tenue à jour du site Web du sous-programme (1).

Sous-programme 4

Coopération et intégration économiques

Objectif

17.52 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'innovation, la compétitivité et les partenariats public-privé dans la région de la CEE.

Stratégie

17.53 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir l'instauration d'un dialogue politique international sur l'innovation, la compétitivité et les partenariats public-privé ; la conduite de travaux normatifs sur les mêmes sujets ; le renforcement des capacités et l'échange de pratiques optimales et de leçons tirées de l'expérience dans tous les domaines d'activité du sous-programme. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme contribuent aux thèmes communs de la CEE que sont la mobilité durable et la connectivité intelligente, l'utilisation durable des ressources naturelles et les villes durables et intelligentes pour tous les âges. Les deux domaines d'activité du sous-programme, à savoir l'innovation et la compétitivité, et les partenariats public-privé, sont complémentaires. Les travaux réalisés sur les politiques d'innovation et de compétitivité favorisent le développement durable en aidant les États membres à instaurer un climat économique qui encourage et récompense les solutions novatrices permettant de surmonter les obstacles au développement durable. Les activités touchant aux partenariats public-privé pour le développement des infrastructures vont dans le même sens en ce qu'elles favorisent de nouveaux modes de financement, ainsi que la mise en place et la gestion d'infrastructures essentielles pour le développement durable. Ce faisant, le sous-programme contribue notamment à l'objectif de développement durable n° 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et à l'objectif 17 (renforcer les moyens de mise en œuvre, notamment en garantissant à tous l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et en encourageant les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile). Le sous-programme contribue également à d'autres objectifs dans lesquels l'innovation et l'investissement dans les infrastructures occupent une place importante, tels que les objectifs 8 (croissance économique soutenue, partagée et durable) et 12 (modes de consommation et de production durables).

17.54 Pour renforcer l'innovation et la compétitivité dans la région de la CEE, le sous-programme organisera des dialogues régionaux multipartites dont l'objectif sera de recenser les bonnes pratiques sur la manière dont l'innovation peut faire progresser le développement durable et sur la manière dont les gouvernements peuvent y

contribuer ; conduira et publiera, sur demande, des analyses de politiques nationales d'innovation et formulera des recommandations concernant les réformes à mener ; renforcera les capacités en organisant des ateliers et des séminaires de formation aux niveaux national et sous-régional aux fins de la mise en œuvre de réformes politiques en matière d'innovation. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'aider les États membres à bâtir une vision commune et plus claire sur les moyens d'action disponibles pour mettre le pouvoir de l'innovation au profit du développement durable et pour appuyer les réformes politiques nationales en matière d'innovation, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux recommandations de la CEE. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'achèvement d'une étude sur l'innovation au service du développement durable (Innovation for Sustainable Development Review) portant sur le Kirghizistan, dans le cadre de laquelle des recommandations ciblées ont été faites, ce qui a permis aux dirigeants de mieux comprendre comment ils pouvaient promouvoir des solutions innovantes contribuant à la réalisation des priorités nationales en matière de développement durable ; l'amélioration des politiques d'innovation devant contribuer à la réalisation des priorités nationales en matière de développement durable au Bélarus et au Kazakhstan à la suite d'activités de renforcement des capacités menées par la CEE et l'enrichissement de la base de données factuelles sur les politiques d'innovation au service du développement durable à la suite de l'élaboration de plusieurs nouvelles bonnes pratiques internationales dans le cadre du dialogue politique international mis en place par la Commission.

17.55 Pour renforcer les partenariats public-privé dans la région de la CEE, le sous-programme élaborera des principes directeurs et des normes internationales sur l'établissement de cadres réglementant ces partenariats pour divers secteurs et sur la conception des projets de partenariat ; mettra au point une méthode d'évaluation des projets de partenariat qui devrait permettre de déterminer s'ils contribuent au développement durable (partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population) et certifiera, sur demande, les projets remplissant les conditions ; fournira des conseils sur les politiques à adopter et mènera des activités de renforcement des capacités pour aider les États membres à créer des cadres réglementaires et des filières de projets de partenariat, l'objectif étant de contribuer à combler les déficits de financement des infrastructures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres et les investisseurs comprendront mieux comment établir et gérer des partenariats public-privé qui contribuent au développement durable, ce qui débouchera sur un plus grand nombre de projets axés sur les intérêts de la population (c'est-à-dire des projets qui sont non seulement rentables, mais aussi durables sur le plan écologique et socialement inclusifs ; il pourra par exemple être exigé que les projets soient conformes à des normes élevées de réduction du bruit ou qu'ils prévoient un certain nombre d'emplois pour la population locale ou des groupes socialement défavorisés). Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'intégration des principes directeurs de la CEE sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au service des objectifs de développement durable dans les lois et règlements kirghizes et tadjiks ; le renforcement de la capacité du Bélarus de recenser et de sélectionner des projets de partenariat qui favorisent le développement durable, conformément à la démarche axée sur les intérêts de la population préconisée par la CEE ; l'enrichissement de la base de données factuelles sur la mise en œuvre de projets allant dans le sens des objectifs de développement durable dans les domaines des routes, des chemins de fer et des énergies renouvelables à la suite de l'élaboration de normes internationales par le Groupe de travail des partenariats public-privé de la CEE.

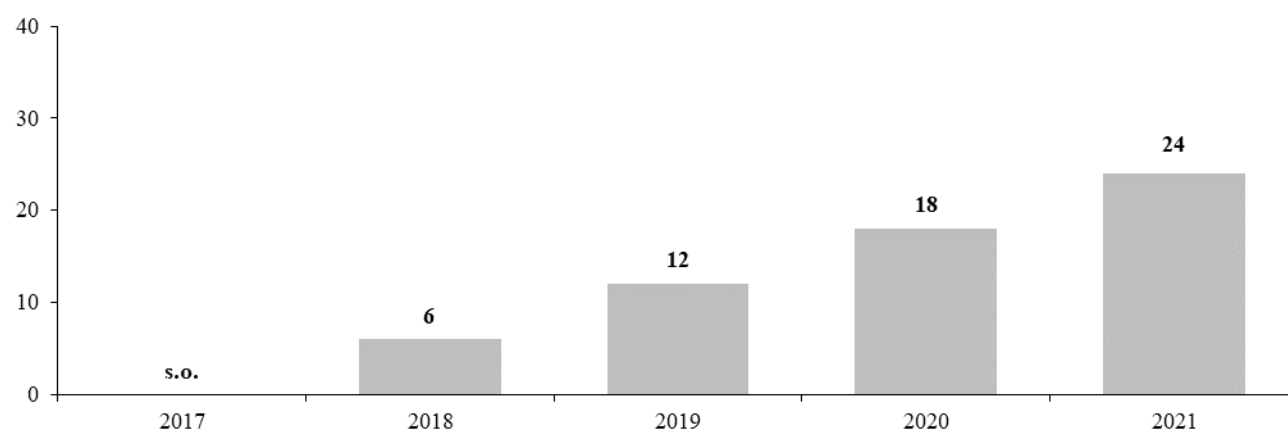
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : recensement des politiques d'innovation pour une analyse efficace des politiques en la matière et des institutions qui en sont chargées (résultat déjà défini pour 2020)

17.56 Les travaux portant sur le recensement des politiques d'innovation se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on continuera d'aider les pays à élaborer de nouvelles politiques favorisant les projets d'innovation qui permettent d'accélérer le développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 17.VI

Mesure des résultats : nombre (total) de mesures de politique nationale d'innovation prises par les États membres participant au projet pilote



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : financement du développement durable par des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population (nouveau résultat)

17.57 Le sous-programme aide les États membres à créer et à améliorer des cadres juridiques ainsi qu'à appliquer les règlements relatifs aux partenariats public-privé, ceux-ci constituant un moyen de concevoir, de financer, de construire et de gérer des infrastructures essentielles. Au départ, ces activités étaient axées sur l'optimisation des ressources. À la suite de l'adoption du Programme 2030, elles ont été étendues de façon à favoriser la mobilisation des investissements considérables nécessaires à la réalisation du développement durable. Des normes, des lignes directrices et des recommandations pratiques ont été établies pour les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population.

Situation interne et réponse

17.58 Les activités du sous-programme portent principalement sur l'élaboration de lignes directrices et de normes relatives aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population. Ces lignes directrices et normes doivent être mises en œuvre dans le cadre de projets menés au niveau national afin qu'elles aient un effet tangible et qu'elles génèrent davantage d'investissements en partenariat public-privé dans des infrastructures qui favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'établir un cadre

permettant d'évaluer de manière vérifiable et objective les projets de partenariat public-privé par rapport aux directives et aux normes de la CEE. En réponse, le sous-programme créera un outil en ligne d'évaluation de l'incidence des projets qui permettra aux gouvernements et aux investisseurs de déterminer si des projets de partenariat public-privé et des propositions de projet répondent aux critères de la CEE axés sur les intérêts de la population. La Commission continuera en outre de former des évaluateurs indépendants, en s'appuyant sur son réseau de centres d'excellence nationaux en matière de partenariat public-privé, qui fourniront, à la demande des gouvernements, des évaluations indépendantes des projets par rapport aux critères axés sur les intérêts de la population. Grâce à un ensemble de critères objectifs et mesurables élaborés par la CEE, cette initiative aidera les gouvernements à concevoir des projets d'infrastructure qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable. Étant donné que l'initiative permettra de certifier que des projets de partenariat public-privé répondent à des critères de durabilité, elle encouragera également les promoteurs à investir des ressources supplémentaires, l'objectif étant que les projets aient une incidence non seulement financière, mais aussi sociale.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.59 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement des politiques relatives aux partenariats public-privé ainsi qu'à leur mise en œuvre, comme devrait le montrer la certification, en 2021, d'au moins 100 projets de partenariat public-privé répondant aux critères de la CEE axés sur les intérêts de la population. En plus de distinguer les projets de partenariat public-privé de haute qualité qui sont adaptés aux objectifs de développement durable des autres projets, l'outil d'évaluation de l'incidence des projets devrait fournir aux États membres des éléments tangibles sur l'incidence et la performance de leurs projets d'infrastructure, ce qui fait pour l'instant défaut. Ces éléments aideront les États membres à investir en priorité dans des projets d'infrastructure qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et à mobiliser des fonds privés et des capacités d'innovation pour des projets compatibles avec les objectifs.

Tableau 17.6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les États membres ont d'abord examiné et approuvé l'idée de développer un outil d'évaluation de l'incidence des projets	Les États membres sont convenus de mettre en place une équipe de projet chargée du développement de l'outil	L'équipe de projet a été mise en place et a commencé à travailler sur l'outil d'évaluation	Les États membres devraient approuver l'outil d'évaluation de l'incidence des projets	Au moins 100 projets de partenariat public-privé seront certifiés selon les critères de la CEE axés sur les intérêts de la population

Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.60 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

72/228	Science, technologie et innovation au service du développement	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
--------	--	--------	---

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

E/ECE/1448	Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (24 février 2006-27 avril 2007)
------------	--

Produits

17.61 On trouvera dans le tableau 17.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.7

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	18	18	18	18
1. Documentation destinée au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et à ses organes subsidiaires	18	18	18	18
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	19	19	19
2. Séances du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et de ses organes subsidiaires	18	18	18	18
3. Réunions du Groupe de travail de projet sur le développement fondé sur le savoir	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
4. Projet de renforcement des capacités destiné aux fonctionnaires des pays de la Communauté d'États indépendants sur l'innovation et la compétitivité	1	1	1	1
5. Projet de renforcement des capacités destiné aux fonctionnaires des pays de la Communauté d'États indépendants sur les partenariats public-privé	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	24	24	16
6. Ateliers de renforcement des capacités et de conseil, séminaires et formations sur l'innovation et la compétitivité au service du développement durable	12	12	12	8
7. Ateliers de renforcement des capacités et de conseil, séminaires et formations sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population	12	12	12	8
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
8. Publication sur les études sur l'innovation au service du développement durable	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>
9. Études comparatives sur les politiques d'innovation ou l'état de préparation aux partenariats public-privé	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs du Conseil consultatif sur les partenariats public-privé et de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité à l'intention des fonctionnaires et autres parties prenantes (4).				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions préparatoires et d'établissement des faits pour les études sur l'innovation au service du développement durable et les évaluations de l'état de préparation aux partenariats public-privé (4).				
Bases de données et autres supports numériques : recueil numérique d'études de cas sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population (1).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin d'information sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population (1).				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et événements à l'occasion de la parution des publications susmentionnées (6).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour du site Web du sous-programme (1).				

Sous-programme 5 Énergie durable

Objectif

17.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région.

Stratégie

17.63 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation sur les orientations et la coopération à l'échelle internationale entre les gouvernements, les entreprises du secteur et d'autres parties prenantes de manière à favoriser le développement de l'énergie durable ; l'élaboration et l'application des recommandations de politique générale, normes, règles, directives et instruments de la CEE concernant des questions relatives à l'énergie ; le renforcement des capacités des États membres qui en font la demande, au moyen de programmes de formation, de services consultatifs et de projets de coopération technique, et la fourniture d'une assistance à cet égard. Le travail mené dans le cadre du sous-programme ira dans le sens des quatre thèmes communs de la CEE exposés au paragraphe 17.5.

17.64 Pour contribuer à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région, le sous-programme aidera les pays à intégrer les objectifs de développement durable n° 7 (améliorer l'accès à une énergie abordable et propre pour tous) et n° 13 (réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone et le méthane, ainsi que l'empreinte carbone du secteur de l'énergie) en réduisant l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie (par l'élaboration de recommandations relatives à la généralisation du captage et du stockage du dioxyde de carbone et des technologies hautement efficaces à faible niveau d'émission, et de

lignes directrices sur les pratiques optimales de gestion du méthane dans les industries extractives), en accélérant la transformation en profondeur du secteur de l'énergie pour répondre aux besoins futurs (par une réflexion sur la réinvention de l'énergie en tant que service, à l'exemple de l'initiative relative aux bâtiments à haut rendement énergétique), en assurant la gestion durable des ressources (par le déploiement de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du système de gestion des ressources) et en aidant les États membres à évaluer leurs options s'agissant des énergies propices au développement durable et à suivre les progrès accomplis (par les travaux réalisés sur les moyens de promouvoir l'énergie durable). Le sous-programme favorisera par ailleurs la concertation sur les orientations et la coopération entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires sur les questions liées à l'énergie durable, en particulier l'efficacité énergétique, la production moins polluante d'électricité, les sources d'énergie renouvelable, le méthane provenant des mines de charbon, la gestion des ressources, le gaz naturel et la sécurité énergétique, au moyen d'initiatives régionales et nationales visant à améliorer la coopération entre les pays. Parmi ces initiatives figurent la création de centres d'excellence (ayant pour objectif de diffuser les pratiques optimales de la Commission en matière de gestion du méthane, les directives générales de la CEE concernant les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources) et la tenue de dialogues, lors des réunions du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires et des ateliers et forums nationaux et régionaux, sur les stratégies à suivre. La fourniture d'une assistance technique, la diffusion des pratiques optimales, l'amélioration de l'échange d'informations et la fourniture de conseils sur des sujets liés à l'énergie dans les États membres de la CEE seront également prévues au titre du sous-programme. Ces actions devraient avoir pour résultat une meilleure intégration des questions liées à l'énergie durable dans la mise en œuvre du Programme 2030, des politiques nationales et des cadres normatifs. En outre, les travaux menés dans le cadre du sous-programme favoriseront activement la participation des secteurs public et privé et la collaboration entre eux, éléments essentiels à l'exécution des politiques nationales et régionales. Il s'agira notamment d'associer les parties prenantes à l'élaboration d'instruments normatifs et de mobiliser les acteurs privés et publics dans le déploiement et la diffusion des instruments. Il en résultera un renforcement du dialogue et de la coopération entre tous les acteurs du secteur de l'énergie, l'objectif étant de stimuler les investissements générateurs de transformations dans le secteur de l'énergie et, ainsi, d'accélérer la modernisation du système énergétique pour faire en sorte que les pays tiennent leurs engagements en matière de développement et de climat.

17.65 Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources a été étendue aux ressources solaires, éoliennes et anthropiques et a servi à l'élaboration d'un système de gestion des ressources des Nations Unies destiné à aider les décideurs à gérer les ressources, conformément au Programme 2030. Au terme de ces travaux et des activités de formation connexes, l'Union européenne a décidé d'utiliser la Classification-cadre pour gérer les matières premières essentielles, les pays d'Afrique ont instauré à l'échelle du continent un système de gestion des ressources inspiré de la Classification-cadre et les pays d'Asie centrale et les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont décidé d'utiliser la Classification-cadre pour améliorer les perspectives d'investissement dans leurs secteurs de ressources. Un autre résultat est le projet intitulé « Moyens de promouvoir l'énergie durable », dans le cadre duquel la Commission a mené une réflexion sur les nouveaux moyens de mettre l'énergie au service du développement durable, permis à ses États membres de mieux comprendre les facteurs déterminants en matière d'énergie durable, éclairé un dialogue stratégique de haut niveau, mieux fait connaître les différents résultats susceptibles d'être atteints avec le temps et mis au point un instrument d'analyse des scénarios basés sur les

nouveaux moyens de promouvoir l'énergie durable dans la région. En outre, le sous-programme a organisé des « hard talks » sur les énergies renouvelables visant à formuler des recommandations concrètes de stratégies qui permettent de surmonter les obstacles politiques, juridiques, réglementaires et techniques aux investissements dans les énergies renouvelables. Il en est résulté que le Kazakhstan a créé son centre de technologies vertes et lancé des appels d'offres dans le domaine de l'énergie renouvelable conformément aux recommandations de la Commission. Par ailleurs, le sous-programme a élaboré et diffusé de la documentation relative à la gestion du méthane dans les industries extractives (Guide des pratiques optimales pour le captage et l'utilisation du méthane des mines de charbon, assorti de lignes directrices complémentaires pour le méthane des mines abandonnées, et guide des pratiques optimales de contrôle, de notification, de vérification et de remédiation des émissions de méthane provenant du secteur pétrolier et gazier). En 2018-2019, la Chine et la Pologne ont créé deux centres d'excellence chargés de diffuser les lignes directrices de la CEE sur la récupération du méthane ; ces centres ont entrepris de renforcer considérablement leurs capacités dans leurs domaines de travail. Enfin, en 2018-2019, le sous-programme a organisé deux forums internationaux sur l'énergie au service du développement durable. Fruit d'une collaboration entre les commissions régionales de l'ONU, ces forums ont rassemblé des spécialistes des questions énergétiques et des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et d'autres parties prenantes. Ils ont permis de mieux appréhender les compromis nécessaires pour mettre l'énergie au service du développement durable, d'améliorer la capacité des pays d'élaborer des politiques d'énergie durable et de coordonner les activités menées par les organismes des Nations Unies pour aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable liés à l'énergie.

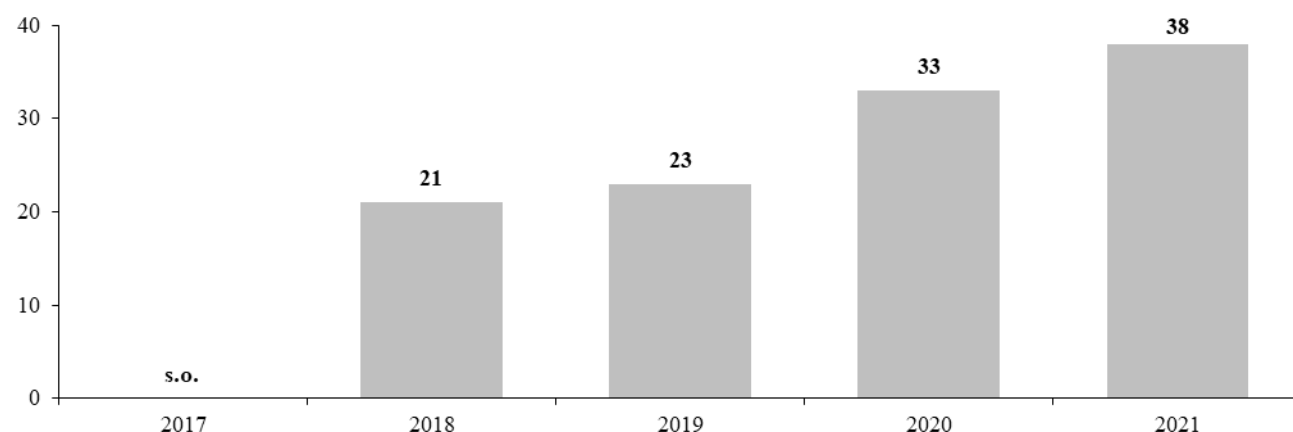
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : utiliser les ressources naturelles plus efficacement (résultat déjà défini pour 2020)

17.66 Les travaux relatifs à la gestion durable des ressources naturelles se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à appliquer la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et à mettre au point un système de gestion des ressources favorisant une utilisation plus efficace des ressources naturelles, en application du Programme 2030, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 17.VII

Mesure des résultats : augmentation du nombre d'États membres appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources



Abréviation : s.o. = sans objet.

Tableau 17.8

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les travaux de développement du système de gestion des ressources commencent	Les grandes lignes du système de gestion des ressources sont prêtes	La version préliminaire de la documentation relative au système de gestion des ressources est prête	Les États membres examinent la version quasi définitive de la documentation relative au système de gestion des ressources

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : réduction de l'empreinte carbone et amélioration de la qualité de vie grâce à des bâtiments à haut rendement énergétique (nouveau résultat)

17.67 On ne saurait relever le défi de la durabilité sans tenir compte du rôle des bâtiments. Dans les pays développés, ceux-ci consomment plus de 70 % de l'électricité produite et 40 % de l'énergie primaire et sont responsables de 40 % des émissions de CO₂ liées à l'utilisation des services énergétiques connexes. En Europe, 75 à 90 % des bâtiments seront encore utilisés en 2050. Les villes des pays en développement devront loger 2,4 milliards de nouveaux habitants à l'horizon 2050. En dépit d'améliorations récentes, les techniques d'exploitation des énergies renouvelables ne peuvent pas à elles seules couvrir de tels besoins. La performance énergétique des bâtiments profitera d'une bonne gestion, et les capacités existent aujourd'hui dans ce domaine.

17.68 Les bâtiments à haut rendement énergétique sont essentiels à la réalisation du Programme 2030 et contribuent à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs de développement durable, notamment s'agissant de promouvoir un développement urbain durable en reconnaissant les bâtiments comme des systèmes complexes intégrés dans les réseaux énergétiques des communautés, des villes et des pays ; de lutter contre la pauvreté en rendant le coût de l'énergie plus abordable ; d'accélérer

la transition énergétique durable en rendant plus efficace la prestation de services énergétiques dans les bâtiments ; de soutenir l'action climatique en réduisant les besoins énergétiques des bâtiments à un point où les besoins résiduels peuvent être satisfaits par des sources d'énergie sans carbone ou à faible teneur en carbone.

17.69 Le sous-programme s'est employé à aider les gouvernements, le secteur privé et d'autres acteurs clés à mieux faire connaître les améliorations pouvant être apportées à la performance énergétique des bâtiments, au moyen d'activités de vulgarisation, de renforcement des capacités, d'expérimentation et de sensibilisation. Il conduit des activités de recherche sur les normes et les technologies relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments de la région de la CEE et, en 2017, il a élaboré les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments. La Commission a également publié en 2018 un inventaire des normes et technologies relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE et, en 2019, un inventaire des technologies qui permettent de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments de la région. Un recueil des meilleures pratiques relatives aux normes et aux technologies axées sur l'efficacité énergétique des bâtiments de la région a été compilé en 2019.

Situation interne et réponse

17.70 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'intensifier l'appui à l'adoption, par les acteurs nationaux et internationaux, des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, afin que l'énergie soit mise au service du développement durable. En réponse, le sous-programme déploiera son initiative en faveur des bâtiments à haut rendement énergétique, qui vise à réduire radicalement l'empreinte carbone des bâtiments à l'échelle mondiale et à améliorer considérablement la santé et la qualité de vie des personnes qui y vivent par une action articulée sur trois grands axes :

a) Un réseau de centres d'excellence internationaux offrant des possibilités de formation et d'assistance privilégiant les réalisations concrètes à l'intention des promoteurs immobiliers, des entrepreneurs et ingénieurs du bâtiment, des architectes et des responsables de la réglementation et de la planification. Élément central du réseau, le sous-programme a élaboré des protocoles d'accord pour chaque centre et défini des critères de certification pour les institutions qui souhaiteraient faire partie du réseau et des énoncés de mission définissant les résultats escomptés des centres. Il assure la coordination des activités entre les centres. Le réseau permettra le développement et l'échange collectif de connaissances et le partage des ressources, de manière à intensifier l'utilisation de bâtiments à haut rendement énergétique ;

b) Un réseau mondial de la construction composé d'universités de premier plan, axé sur la recherche et la formation avancées sur les matériaux de construction, la conception et la construction à l'intention des architectes, des ingénieurs, des décideurs politiques et des autres parties prenantes, actuels et futurs. Comme pour les centres d'excellence, le sous-programme assume un rôle central de coordination. Le réseau s'emploiera à promouvoir les bâtiments durables à haut rendement énergétique dans le monde entier, à l'appui des Orientations-cadres et des centres d'excellence internationaux ;

c) Des études de cas élaborées par le sous-programme illustrant l'application des Orientations-cadres dans des pays du monde entier pour démontrer leur validité dans différents scénarios de climat, de stade de développement, de cadre réglementaire et législatif et d'infrastructure physique. Ces études de cas seront disponibles pour référence à l'appui des activités de formation et de sensibilisation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.71 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre et à réduire l'empreinte carbone du secteur de l'énergie, comme devrait le démontrer le renforcement du réseau et des mécanismes d'appui aux niveaux national et régional. En 2021, le sous-programme devrait avoir porté le nombre de centres d'excellence à sept, chacun mandaté pour mener à bien des activités précises, compter 40 collectivités locales de 10 pays de la CEE ayant mis leur code de la construction en conformité avec les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, et avoir mis en place des mécanismes et des indicateurs définissant des niveaux de référence permettant de suivre les progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique et d'émissions de carbone. Il prévoit que 10 universités collaboreront au niveau mondial au sein du Réseau mondial de la construction et que 100 études de cas sur l'application des Orientations-cadres auront été élaborées. Les réseaux se sont mis en place en Amérique du Nord et en Europe occidentale, mais s'étendront rapidement à l'Europe du Sud-Est et à la région du Caucase. La Commission travaillera en collaboration avec d'autres commissions régionales de l'ONU pour développer ces réseaux. Grâce à l'action de ces réseaux, les bénéficiaires amélioreront le rendement énergétique des bâtiments, réduiront les émissions de gaz à effet de serre et amélioreront la qualité de l'air intérieur, et transformeront la chaîne d'approvisionnement mondiale du secteur de la construction afin d'améliorer le « stockage du carbone » et de réduire le carbone incorporé dans les matériaux de construction.

Tableau 17.9
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
L'ambition, le cadre et le plan de développement des centres d'excellence sont élaborés	Les discussions avec les candidats à l'accueil des centres d'excellence avancent ; 1 centre établi	Les hôtes des centres d'excellence approuvent les engagements ; 3 centres établis	Les négociations avec les pays débouchent sur des accords et des prises de contact avec les institutions ; 5 centres d'excellence établis	7 centres d'excellence établis

Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.72 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	72/224	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
70/213	Science, technologie et innovation au service du développement		

Décisions du Conseil économique et social

1997/226	Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources : combustibles et produits minéraux	2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales
----------	---	----------	---

2011/222 Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon

Produits

17.73 On trouvera dans le tableau 17.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.10

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	60	60	60	60
1. Documentation destinée au Comité de l'énergie durable et à ses organes subsidiaires	60	60	60	60
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	38	38	40
2. Réunions du Comité de l'énergie durable, de son bureau et de ses organes subsidiaires	38	38	38	40
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	7	6	4
3. Projet consacré aux moyens de promouvoir l'énergie durable	1	1	1	1
4. Projet consacré au Cadre de suivi mondial	—	—	1	—
5. Projet consacré à l'efficacité énergétique des bâtiments	1	1	1	1
6. Projet consacré à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en Asie centrale	1	1	—	—
7. Projet consacré au système de gestion des ressources des Nations Unies	—	—	1	1
8. Projets consacrés à la gestion du méthane	2	3	2	1
9. Projet consacré à la coopération transfrontière en matière d'énergies renouvelables	1	1	—	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	13	10	10
10. Ateliers destinés aux experts et aux fonctionnaires sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources	2	5	2	2
11. Séminaires de renforcement des capacités sur les mesures, les accélérateurs et les normes en matière d'efficacité énergétique	2	2	2	2
12. Séminaires internationaux de renforcement des capacités sur la conception de projets relatifs aux énergies renouvelables et la réforme des politiques publiques en vue d'atténuer les changements climatiques	2	2	2	2
13. Forum international sur l'énergie au service du développement durable	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	10	10	2	2
14. Publications sur le Guide des pratiques optimales, études de cas et autres publications consacrées à la gestion durable de l'énergie	10	10	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur les moyens de promouvoir l'énergie durable et les plans d'action nationaux relatifs au programme de travail correspondant au sous-programme à l'intention des fonctionnaires et d'autres parties prenantes des pays de la région de la CEE (4).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus sur la gestion durable de l'énergie et d'autres sujets (6).				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, discours d'orientation et articles (10).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web du sous-programme (1).				

Sous-programme 6

Commerce

Objectif

17.74 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la facilitation du commerce et les affaires électroniques, les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, les normes de qualité des produits agricoles et la coopération économique commerciale dans les pays membres de la CEE et dans le reste du monde.

Stratégie

17.75 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir : a) la concertation internationale sur les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce qui entravent l'accès au marché, y compris ceux résultant de procédures contraignantes et de formalités administratives considérables, de l'hétérogénéité des procédures, normes et documents commerciaux, et de l'incohérence des méthodes réglementaires et normes relatives aux produits ; b) les travaux normatifs visant l'élaboration de normes et de recommandations dans les domaines de la facilitation du commerce et des affaires électroniques, des normes de qualité des produits agricoles et de la coopération en matière réglementaire ; c) le renforcement des capacités et l'échange des pratiques optimales et des leçons tirées de l'expérience dans tous les domaines d'activité. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme contribueront aux thèmes communs de la CEE que sont la mobilité durable et la connectivité intelligente, l'utilisation durable des ressources naturelles et les villes durables et intelligentes pour tous les âges.

17.76 Pour contribuer au renforcement de la facilitation du commerce et des affaires électroniques dans la région de la CEE et dans le reste du monde, le sous-programme continuera d'agir en faveur de la simplicité, de la transparence et de l'efficacité dans le commerce mondial. Il poursuivra également ses travaux normatifs visant l'élaboration de normes et de recommandations dans les domaines de la facilitation du commerce et des affaires électroniques et apportera son concours à la concertation internationale sur la création d'environnements favorisant les échanges commerciaux automatisés et sur la garantie du respect du système commercial multilatéral, ainsi qu'à la diffusion des instruments, notamment les normes, recommandations et lignes directrices. Le sous-programme intégrera également des initiatives portant sur les chaînes de valorisation durables et améliorera les méthodes et les initiatives de recyclage par la réduction au minimum des déchets et l'optimisation des ressources

naturelles à l'aide des instruments et des enseignements tirés des projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ce qui devrait permettre un accroissement de la transparence et de la traçabilité des chaînes de valorisation. Ces activités contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8, 12 et 17. Par exemple, l'amélioration de la facilitation du commerce conduit à une augmentation de la productivité (objectif 8), et l'accroissement de la transparence des chaînes de valorisation favorise des modes de consommation et de production durables (objectif 12). Concrètement, ces efforts concourent à faire en sorte que les échanges aillent dans le sens de la réalisation de l'objectif 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : de nombreux pays de la région de la CEE, tels que la Macédoine du Nord, l'Ukraine et les États membres de l'Union économique eurasiatique, ont commencé à adopter les normes du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques relatives à la numérisation et à l'automatisation des procédures du commerce international de manière à réduire les formalités administratives des procédures d'exportation et d'importation. Ces normes établissent un cadre commun permettant le partage et la réutilisation des données d'une application, d'une entreprise ou d'une administration à l'autre, conduisant à l'échange harmonisé de données commerciales entre les pays. Les pays de la région de la CEE ont commencé à utiliser ces normes afin d'évaluer les utilisations qu'ils peuvent en faire pour améliorer les procédures réglementaires et commerciales.

17.77 Pour contribuer au renforcement des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation dans la région de la CEE et dans le reste du monde, le sous-programme continuera de promouvoir un environnement réglementaire prévisible et harmonisé grâce au renforcement de la coopération en matière réglementaire et à la promotion des normes et des pratiques optimales en matière de réglementation, de maîtrise des risques, d'évaluation de la conformité et de surveillance des marchés. Ces activités devraient favoriser l'adoption des normes internationales dans les pays, ouvrant la voie à la mise en place d'une réglementation harmonisée au niveau international. Le sous-programme continuera également à diffuser des normes tenant compte des questions de genre, contribuant ainsi à la réalisation de l'égalité des genres et de l'objectif de développement durable n^o 5. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le renforcement de la concertation, qui a mené, par exemple, à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire commun pour le secteur de la cybersécurité, qui préconise l'utilisation de normes internationales qui, pour être respectées, nécessitent la détermination du type et du niveau d'évaluation de la conformité. En outre, en 2018, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a adopté deux nouvelles recommandations, sur les normes et règlements à l'appui du développement durable et sur les normes tenant compte des questions de genre, cette dernière intégrant la Déclaration sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, que 56 organismes de normalisation d'envergure internationale, régionale ou nationale avaient signée en janvier 2020, dont 22 organismes de pays ne faisant pas partie de la région de la CEE. L'adoption de stratégies réglementaires fondées sur les normes est un élément clé de la réduction des obstacles techniques au commerce, mais il est possible que les décideurs politiques ne tirent pas pleinement parti de l'utilisation des normes, notamment dans le contexte du développement durable. Pour relever ce défi, outre l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, le Groupe de travail a mis au point un portail sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui aide les décideurs politiques à recenser les normes non contraignantes, qui sont présentées en fonction des objectifs de développement durable et des cibles associées auxquels elles se rapportent.

17.78 Pour contribuer au renforcement des normes de qualité des produits agricoles dans la région de la CEE et dans le reste du monde, sachant que 1,6 milliard de tonnes de denrées alimentaires sont perdues ou gaspillées alors que plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, le sous-programme continuera d'agir en faveur de normes de qualité des produits agricoles adaptées aux réalités actuelles et d'élaborer des brochures explicatives dans le cadre de son travail normatif visant l'élaboration de normes et de recommandations dans ces domaines. Le sous-programme continuera également de lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable n^{os} 12 (établir des modes de consommation et de production durables, en particulier la cible 3, relative à la réduction de moitié des pertes et du gaspillage alimentaires d'ici à 2030) et 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité). Le travail qui sera effectué devrait permettre une augmentation de la disponibilité de nourriture dans les chaînes d'approvisionnement, par la réduction du gaspillage. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption de plans d'action et de stratégies par les États membres et l'élaboration de stratégies plus globales de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires. Ces résultats reposent sur une concertation permanente et sur l'élaboration par la Commission de nouvelles stratégies de sensibilisation et de formation à la prévention s'appuyant sur une documentation d'orientation spécialisée au cours de la période 2018-2019. Ils découlent également de la création par la Commission d'un système numérique intelligent de gestion des pertes et des déchets alimentaires, lancé en 2019. Ce système a été conçu pour aider à prévenir les pertes alimentaires au niveau de l'offre de produits agricoles et pour permettre à toutes les parties prenantes d'utiliser efficacement les ressources disponibles et de distribuer les invendus sur des plateformes numériques.

17.79 Pour contribuer au renforcement de la coopération économique commerciale dans les pays membres ou non de la CEE, le sous-programme continuera d'élaborer ses études analytiques fondées sur des données factuelles afin de recenser les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et d'aider les gouvernements à formuler des recommandations pratiques concernant la mise en œuvre des instruments mentionnés ci-dessus, ce qui devrait favoriser un plus grand usage du commerce en tant que moyen de mise en œuvre, comme l'envisage l'objectif de développement durable n^o 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Parmi les résultats déjà obtenus, citons les recommandations pratiques visant à supprimer les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Arménie et en Géorgie, résultats qui contribuent directement à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17, ainsi que des cibles qui leur sont associées. Les recommandations ont été adoptées par les Gouvernements de l'Arménie et de la Géorgie afin d'orienter le commerce au service de la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le sillage de ces recommandations, un document d'orientation a été élaboré conjointement par la CEE et la CNUCED pour tirer le meilleur parti des possibilités de croissance offertes par les ports de Géorgie, conformément aux recommandations issues de l'étude.

Résultats escomptés pour 2021

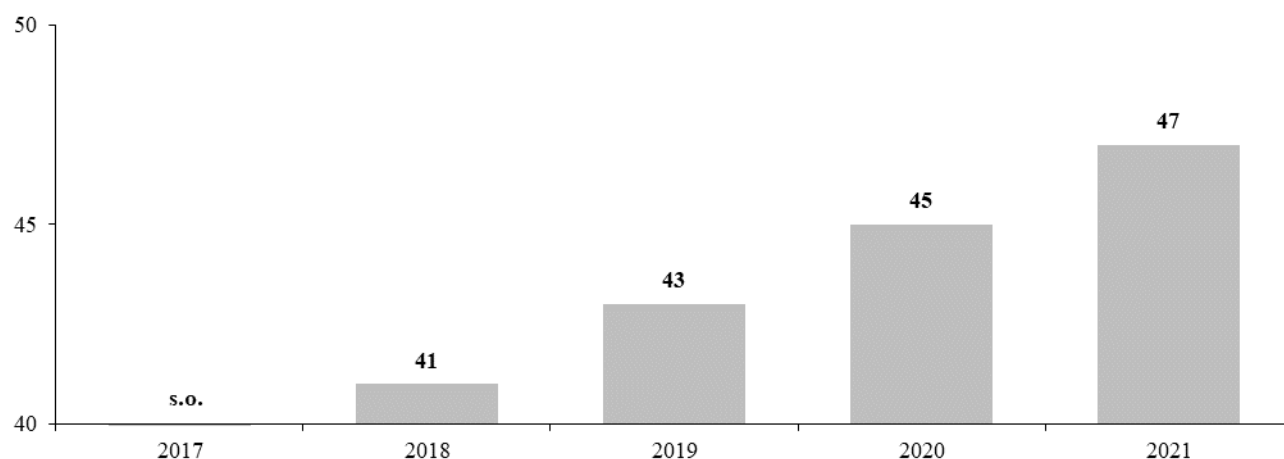
Résultat 1 : améliorer l'efficacité commerciale en Asie centrale (résultat déjà défini pour 2020)

17.80 Les travaux relatifs à la facilitation du commerce et aux affaires électroniques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et, dans le cadre du mandat général d'appui aux États membres de la CEE, le sous-programme aidera les pays d'Asie centrale à appliquer des recommandations visant à améliorer l'interconnexion avec les marchés et à réduire les obstacles au commerce, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. En 2021, les États membres d'Asie centrale intégreront ou adopteront deux normes et outils supplémentaires à l'appui de la facilitation du commerce et des affaires électroniques. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 17.VIII

Mesure des résultats : taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans les États d'Asie centrale qui sont membres de la Commission économique pour l'Europe

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : améliorer la traçabilité dans le secteur de l'habillement (nouveau résultat)

17.81 Le sous-programme travaille sur la traçabilité dans les chaînes de valorisation des produits agroalimentaires et des produits de la pêche depuis 2016. En 2019, le sous-programme a étendu ses travaux à la traçabilité du devoir de précaution dans le secteur de l'habillement et de la chaussure. Ce secteur génère un revenu annuel de 3 000 milliards de dollars, produit 80 milliards d'articles vestimentaires par an et emploie plus de 60 millions de personnes dans le monde. Sa chaîne de valorisation est complexe et ses installations de fabrication se trouvent dans le monde entier. Par ailleurs, les risques environnementaux, sociaux et sanitaires que génère le secteur sont avérés, et il n'existe pas de cadre ni d'outils au niveau mondial permettant de garantir la transparence et la traçabilité des produits, des opérations et de leurs incidences. L'un des domaines d'intervention du sous-programme est la mise en place d'un système de transparence et de traçabilité par l'élaboration de recommandations, de normes et de directives d'application et la réalisation de projets pilotes dans le secteur.

Situation interne et réponse

17.82 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de trouver des moyens d'élaborer un cadre permettant de traiter des questions complexes liées à la traçabilité et à la transparence du secteur de l'habillement et de la chaussure sur la base des travaux déjà réalisés par la CEE sur la traçabilité dans les chaînes de valorisation des produits agroalimentaires et des produits de la pêche. Le secteur de l'habillement et de la chaussure est une industrie à forte intensité de main-d'œuvre et de ressources, avec des chaînes de valeur mondiales complexes et fragmentées et des marchés desservis principalement par les pays en développement. Selon une récente étude de la CEE, la traçabilité et la transparence sont, pour les acteurs du secteur, des facteurs essentiels de modes de production et de consommation plus responsables et des priorités nécessitant une action immédiate. En réponse, le sous-programme élaborera un cadre sectoriel interopérable et modulable de traçabilité et de transparence de la chaîne de valorisation reposant sur des normes mondiales. Un tel cadre permettrait de relier entre eux efficacement les producteurs et les entreprises et les marques et les détaillants, et de recueillir et d'échanger de façon rigoureuse des données relatives aux opérations et aux produits tout au long de la chaîne de valorisation. Le contexte est très différent d'un pays en développement à un autre et la dynamique de marché des chaînes de valeur mondiales peut être influencée par d'autres facteurs qui ne relèvent pas des compétences du sous-programme (par exemple, certains risques environnementaux ou sociaux). Toutefois, le sous-programme aura la possibilité d'adapter le système de transparence et de traçabilité en fonction de ces contextes locaux. Un réseau d'experts sera également mobilisé pour régler les problèmes concrets.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.83 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la facilitation du commerce et les affaires électroniques, comme devrait le montrer la mise en place du système de transparence et de traçabilité dans au moins trois pays, qui augmenterait la capacité des pays et des entreprises de prendre des décisions sans en ignorer les risques et de suivre un ensemble de pratiques adoptées à l'échelon international pour améliorer la traçabilité et la transparence des chaînes de valorisation, vis-à-vis de tous les acteurs, y compris les travailleurs et les consommateurs finals. Ainsi, la transparence et la traçabilité de la chaîne de valorisation du secteur de l'habillement devraient s'en trouver renforcées, grâce aux efforts des acteurs du secteur en faveur du devoir de précaution. En outre, le travail effectué devrait favoriser la communication entre les détaillants, les marques et les fabricants et renforcer leur capacité de privilégier un approvisionnement plus durable tout au long de la chaîne de valorisation. La CEE est la mieux placée pour effectuer ce travail en raison de sa grande expérience dans l'élaboration de normes relatives aux affaires électroniques, qui favorisent la transparence et l'interopérabilité. Considérées comme des pratiques optimales, la plupart de ces normes ont été adoptées au niveau mondial.

Tableau 17.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Les consultations entre experts de la CEE, des Nations Unies et du Centre	L'Union européenne, l'Organisation internationale du Travail, le Centre du	Les experts et partenaires de la CEE, des Nations Unies et du Centre	Le système de transparence et de traçabilité est expérimenté dans	Le système de transparence et de

2017	2018	2019	2020	2021
des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques sur la nécessité d'améliorer la transparence et la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de l'habillement sont lancées	commerce international et la CEE décident d'élaborer un système de transparence et de traçabilité des chaînes d'approvisionnement durables	des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques mettent au point le système de transparence et de traçabilité	plusieurs pays et entreprises	traçabilité est adopté par trois pays

Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.84 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	71/239	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	71/242	Coopération pour le développement industriel
70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	73/253	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Résolution du Conseil économique et social

1991/76	Promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la facilitation du commerce international
---------	---

Décision du Conseil économique et social

1997/225	Recommandation 25 de la Commission économique pour l'Europe intitulée « Utilisation de la norme EDIFACT/ONU »
----------	---

Produits

17.85 On trouvera dans le tableau 17.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.12

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	110	106	110	110
1. Documentation destinée au Comité directeur des capacités et des normes commerciales	13	12	13	13
2. Documentation destinée au Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	13	13	13	13
3. Documentation destinée Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	60	55	60	60
4. Documentation destinée au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	24	26	24	24
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	89	88	91	91
5. Réunions du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et de son bureau	7	6	7	7
6. Réunions du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	5	5	5	5
7. Réunions du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées	29	21	26	26
8. Réunions du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	48	56	53	53
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	5	4	4
9. Projets consacrés à la facilitation du commerce	3	4	3	3
10. Projet consacré aux pertes alimentaires et à l'agriculture	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	16	18	18
11. Séminaires sur les normes de qualité agricole de la CEE, organisés à l'intention des organismes de normalisation et d'inspection et d'autres parties prenantes de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	6	6	6	6
12. Séminaires sur l'appui à l'application des normes, recommandations et lignes directrices liées au commerce, organisés à l'intention des responsables politiques et des experts de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	9	9	9	9
13. Ateliers sur les procédures commerciales, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation de la conformité et la surveillance des marchés, et l'entrepreneuriat féminin, organisés à l'intention des responsables politiques et des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire membres de la Commission	—	1	3	3
Publications (nombre de publications)	9	9	7	10
14. Publication du résumé des pratiques optimales et des recommandations de la CEE concernant la facilitation du commerce	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
15. Publications sur les guides relatifs aux normes commerciales dans les domaines suivants : traçabilité et gestion des risques ; affaires électroniques ; éducation ; développement durable	3	3	2	1
16. Publications à l'intention des responsables politiques sur les recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	2	2	2	5
17. Publication sur le commerce agricole et les chaînes d'approvisionnement	1	1	1	1
18. Publication sur les obstacles réglementaires et administratifs au commerce dans un pays à déterminer	1	1	1	1
19. Publication sur les inspections basées sur l'analyse des risques et les catastrophes et le développement durable	1	1	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	10	8	8
20. Normes et lignes directrices sur la qualité des produits agricoles	5	5	4	4
21. Support de formation sur la facilitation du commerce et les affaires électroniques	1	1	1	1
22. Activités ou documents sur les normes commerciales	2	4	2	2
23. Directive sur le commerce international	—	—	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseils à des représentants du gouvernement et à d'autres parties prenantes d'États membres de la CEE sur la facilitation du commerce et les affaires électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et la normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce (4).

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits déployées dans des États membres de la CEE concernant la facilitation du commerce et les affaires électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et la normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce (4).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus, fiches et brochures d'information (3).

Relations extérieures et relations avec les médias : série annuelle de communiqués de presse pour le sous-programme (1).

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web et des bases de données du sous-programme (10).

Sous-programme 7¹⁴ Forêts et industrie forestière

Objectif

17.86 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la gestion durable des forêts et d'accroître la contribution des forêts et des produits forestiers au développement durable dans la région de la CEE.

¹⁴ La Commission économique pour l'Europe a décidé de changer le nom du sous-programme 7 « Bois et foresterie » en « Forêts et industrie forestière ». Voir E/2019/15/Add.2, décision G (68).

Stratégie

17.87 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir le travail analytique et normatif, la concertation internationale, le renforcement des capacités et la communication. Les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront aux travaux menés sur le thème commun de la CEE qu'est l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans le cadre de sa stratégie d'exécution, le sous-programme mènera ses travaux en partenariat avec la FAO et d'autres organisations et mécanismes compétents (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), World Agroforestry (le centre mondial d'agroforesterie) et Forest Europe).

17.88 Pour favoriser le renforcement de la gestion durable des forêts et accroître la contribution des forêts et des produits forestiers au développement durable dans la région de la CEE, le sous-programme continuera de faciliter la coopération avec les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires au service de la gestion durable des forêts, de la restauration des sites forestiers et de l'utilisation durable des produits forestiers, et de les aider à cet effet. Il s'emploiera par ailleurs à recueillir, à valider et à diffuser des informations et les résultats de travaux de recherche et d'analyse concernant la gestion durable des forêts et la production et la consommation durables de produits du bois. En outre, il facilitera l'échange des données d'expérience et des meilleures pratiques nationales et suivra les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts à l'aide des indicateurs clés du secteur forestier. Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants : la restauration des écosystèmes, des biens et services forestiers au service de la société et d'autres aspects de la gestion durable et intégrée des ressources forestières. Le sous-programme aidera les États membres à atteindre les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 12 (consommation et production responsables) et 15 (vie terrestre), ainsi qu'à appliquer le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (résolution 71/285 de l'Assemblée générale).

17.89 Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'organisation d'une table ronde ministérielle sur la restauration des paysages forestiers et le Défi de Bonn¹⁵ dans les sous-régions du Caucase et de l'Asie centrale, tenue à Astana (aujourd'hui Nour-Soultan) les 21 et 22 juin 2018. Le secrétariat de la CEE a réalisé une étude sur les possibilités de restauration et de boisement, qui a été communiquée pour examen aux acteurs du secteur forestier à cette occasion. Comme suite à la table ronde ministérielle, la Commission, en collaboration avec la FAO, l'UICN, l'Institut des ressources mondiales et la Banque mondiale, a lancé en septembre 2019 l'initiative ECCA30, qui vise à restaurer 30 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale à l'horizon 2030. La capacité des États membres de communiquer à la Base de données statistiques fondamentales de la FAO des données relatives à la gestion durable des forêts et à la production et la consommation durables de produits du bois s'en est trouvée considérablement accrue. Les États membres de la CEE sont à l'origine de 50 % des données individuelles figurant dans cette base. Grâce à la coopération entre la Commission et la FAO, le nombre d'États membres de la CEE communiquant des informations sur les indicateurs de la gestion durable des forêts a considérablement augmenté en 2019, dépassant les prévisions.

¹⁵ Initiative internationale visant à restaurer 350 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde d'ici à 2030.

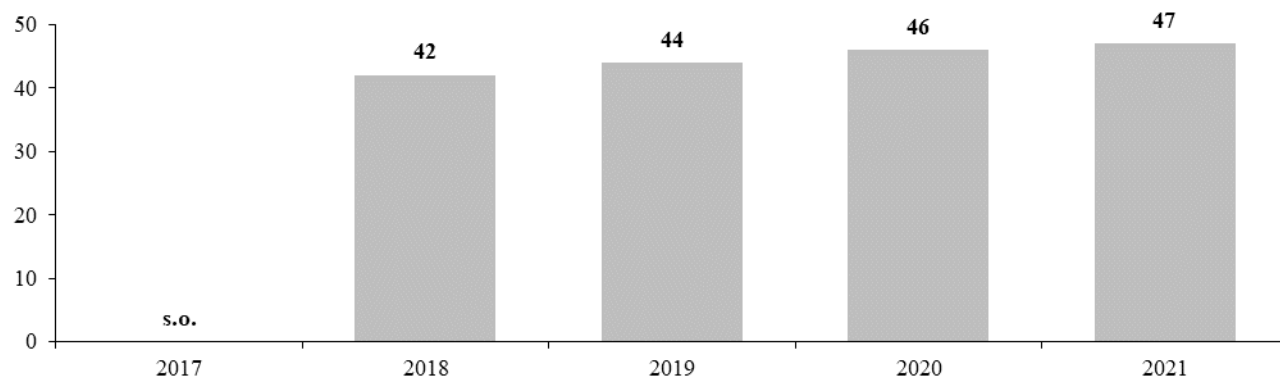
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mission accomplie ? Mesurer la gestion durable des forêts à l'aune de l'objectif de développement durable n° 15 (résultat déjà défini pour 2020)

17.90 Les travaux portant sur la mesure de la gestion durable des forêts à l'aune de l'objectif de développement durable n° 15 se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme aidera les pays à communiquer des informations sur les cibles liées à la gestion durable des forêts, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 17.IX

Mesure des résultats : nombre d'États membres de la Commission économique pour l'Europe communiquant des données sur les cibles 15.1 et 15.2 des objectifs de développement durable



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des capacités et de l'engagement politique en faveur de la restauration des écosystèmes en Europe orientale et du Sud-Est (nouveau résultat)

17.91 Le sous-programme s'est mobilisé pour mieux faire connaître le Défi de Bonn auprès des États membres de la Commission, en collaborant depuis 2018 avec les gouvernements des pays du Caucase et d'Asie centrale pour les aider à retenir des sites pouvant prétendre à des projets de restauration et pour accroître leur engagement politique en faveur de la restauration des terres dégradées dans le cadre du Défi de Bonn. Faisant fond sur la résolution [73/284](#) de l'Assemblée générale, par laquelle elle a proclamé la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, le sous-programme s'emploie à accroître les engagements des pays en matière de restauration des sites forestiers afin d'aider les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est à synchroniser leurs efforts de restauration des écosystèmes avec les initiatives menées à l'échelon international. Le sous-programme prévoit d'étendre l'initiative ECCA30, ouvrant la voie à la coopération régionale et à l'union des forces en faveur de la restauration des sites forestiers, conformément au Défi de Bonn. Cette initiative regroupera tous les engagements pris en faveur de la restauration des écosystèmes en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale et toutes les cibles à atteindre dans le cadre des engagements pris par les pays pour restaurer 30 millions d'hectares de terres dégradées à l'horizon 2030. Le sous-programme travaillera en étroite collaboration avec les ministères et les acteurs chargés des écosystèmes, en

particulier de la restauration des forêts, afin de mobiliser des fonds et d'accroître les capacités de restauration.

Situation interne et réponse

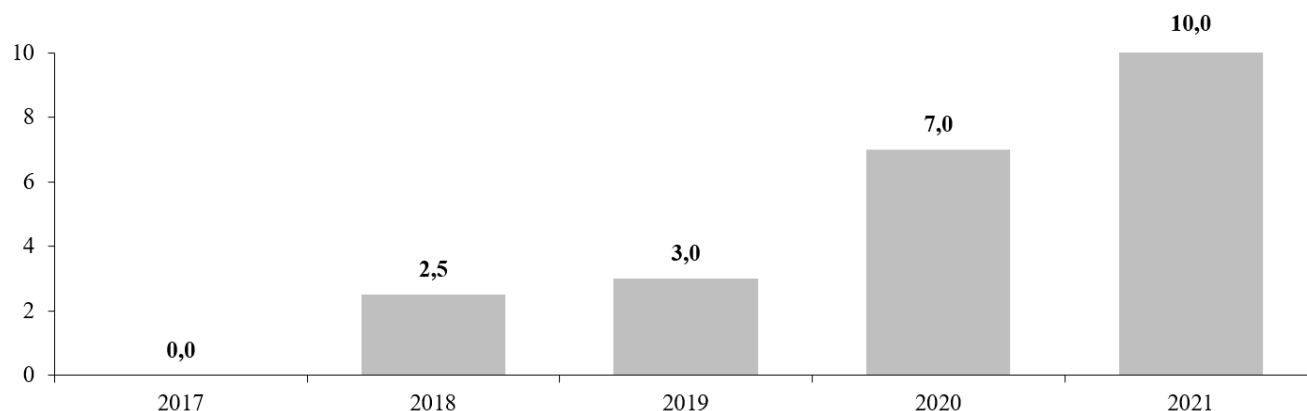
17.92 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de nouer des partenariats avec des organisations internationales jouissant d'une grande expérience et de compétences étendues dans le domaine de la restauration des écosystèmes afin de mieux faire comprendre aux États membres d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est l'intérêt de la restauration des écosystèmes et de mieux les aider à renforcer leurs capacités dans ce domaine. La situation politique et l'engagement pris par les États membres avant l'adoption de la résolution 73/284 ont aidé le sous-programme à comprendre que ce sujet offrait aux pays d'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est une excellente occasion de renforcer leurs capacités en matière de restauration des écosystèmes forestiers. En réponse, afin d'améliorer la communication, le sous-programme a établi des partenariats solides avec des organisations jouissant d'une grande expérience et de compétences étendues dans ce domaine (UICN, Forum des Nations Unies sur les forêts et secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) et mobilisé les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays cibles. En outre, le sous-programme a travaillé en étroite collaboration avec les États membres pour faire le point sur les capacités requises. Le sous-programme s'est également tourné vers les États membres les plus avancés en matière de restauration des écosystèmes pour qu'ils aident les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est à analyser leurs possibilités de restauration et à renforcer leurs capacités de suivi de la restauration et de la dégradation des sites au niveau national et de la réalisation des objectifs de développement durable.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.93 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la gestion durable des forêts et à accroître la contribution des forêts et des produits forestiers au développement durable dans la région de la CEE, comme devraient le montrer les engagements pris au niveau national en faveur de la restauration des écosystèmes, par lesquels la superficie totale engagée au titre du Défi de Bonn dans les pays d'Europe, du Caucase et de l'Asie centrale passerait de 7 millions d'hectares en 2020 à au moins 10 millions d'hectares en 2021. Les engagements nationaux ou régionaux en matière de restauration sont annoncés lors d'une réunion de haut niveau et officialisés par une lettre du gouvernement adressée au secrétariat du Défi de Bonn, qui est hébergé par l'UICN.

Figure 17.X
Mesure des résultats : engagements pris au titre de l'ECCA30

(En millions d'hectares)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.94 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	71/286	Instrument des Nations Unies sur les forêts
67/200	Journée internationale des forêts	73/284	Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)
71/285	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)		

Résolutions du Conseil économique et social

2007/40	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	2017/4	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020
2015/33	L'arrangement international sur les forêts après 2015		

Produits

17.95 On trouvera dans le tableau 17.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.13

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	16	28	18	24
1. Documentation destinée au Comité des forêts et de l'industrie forestière/à la Commission européenne des forêts	14	26	12	18

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
2. Documentation destinée au Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières	2	2	6	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	45	45	26	32
3. Réunions du Comité des forêts et de l'industrie forestière/de la Commission européenne des forêts	14	16	8	16
4. Réunions du Bureau du Comité des forêts et de l'industrie forestière	6	2	4	2
5. Réunions du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières	25	27	14	14
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	19	10	15
6. Activités de renforcement des capacités à l'intention des décideurs, des experts et des parties prenantes concernées des pays de la région de la CEE sur des sujets liés au programme intégré de la CEE/FAO	10	19	10	15
Publications (nombre de publications)	6	6	7	7
7. <i>Revue annuelle du marché des produits forestiers</i>	1	1	1	1
8. Publication sur la gestion durable des forêts et les produits forestiers	5	5	6	6
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : dialogue sur les politiques forestières à la demande des pays et appui aux politiques forestières (1).				
Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour et gestion des bases de données sur les ressources forestières, les politiques forestières et les institutions ; les produits forestiers ; la production, la consommation et le commerce des produits forestiers, y compris les prix ; la dendroénergie (6).				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale des forêts (1) ; brochure sur différents sujets relatifs aux forêts (1) ; présentations aux tables rondes et aux débats organisés lors de manifestations internationales liées aux forêts (2).				
Relations extérieures et relations avec les médias : série annuelle de communiqués de presse pour le sous-programme (1).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web du sous-programme (1) ; vidéo sur des sujets liés aux forêts (1).				

Sous-programme 8

Logement, aménagement du territoire et population

Objectif

17.96 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes et politiques exécutés par les États membres en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire ainsi que des politiques relatives à la démographie et à la cohésion sociale fondées sur des données factuelles.

Stratégie

17.97 Le sous-programme comporte deux volets : a) logement et aménagement du territoire ; b) population.

17.98 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation internationale, l'action normative et le renforcement des capacités ainsi que le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans tous les domaines d'activité du sous-programme. Le travail mené dans le cadre du sous-programme ira dans le sens des quatre thèmes communs de la CEE indiqués au paragraphe 17.5.

17.99 Pour contribuer au renforcement des programmes et politiques exécutés par les États membres en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire, le sous-programme continuera d'aider les États membres, notamment les autorités nationales, régionales et locales ainsi que d'autres acteurs clés, à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'application des mesures visant à accélérer la réalisation de ces objectifs, et à mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques dans ces domaines. Le sous-programme aidera également les administrations locales à évaluer la réalisation des objectifs au niveau local en appliquant les indicateurs clés de performance sur les villes intelligentes et durables définis par la CEE et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il fournira une assistance technique et diffusera les meilleures pratiques concernant la réalisation des objectifs concernant le logement, la ville et le territoire, en particulier l'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et, dans une moindre mesure, les objectifs 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 12 (Établir des modes de consommation et de production durables). À cet effet, il établira des monographies nationales concernant l'urbanisation, le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire et des monographies consacrées aux villes intelligentes et durables, mènera des projets pilotes de mécanismes de financement novateurs destinés aux villes intelligentes et durables et réalisera des études thématiques sur des logements convenables et abordables, pour toutes et tous, sur le développement urbain durable et sur l'aménagement du territoire. En outre, le sous-programme fournira un appui aux gouvernements en ce qui concerne l'élaboration des politiques nationales d'urbanisme et l'administration des biens fonciers au niveau national. Par ailleurs, il organisera un forum des maires afin d'examiner les difficultés que les collectivités ou administrations locales ont à surmonter pour parvenir à un développement urbain durable. L'attention voulue sera accordée à l'intégration des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques et les stratégies d'urbanisme et la planification urbaine. De plus, le sous-programme rendra plus faciles l'entretien, la gestion et la rénovation du parc immobilier existant dans les États membres de la CEE, ce qui devrait permettre de faire des progrès en ce qui concerne le caractère abordable et l'accessibilité des logements pour tous et toutes, le rendement énergétique et la neutralité climatique des bâtiments et de renforcer l'appui apporté au développement de marchés de l'immobilier durables tenant compte des principes énoncés dans le Programme 2030 et la Charte de Genève sur le logement durable.

17.100 Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration, au niveau national, de politiques et de programmes d'urbanisme et de logements abordables et économes en énergie fondés sur des données factuelles, notamment l'élaboration de programmes nationaux de logement social et de logement à loyer modéré en Albanie, les nouvelles lois relatives à l'aménagement de l'espace et aux activités dans les domaines de l'architecture et de la construction et des dispositions clés régissant l'utilisation des terres et le développement territorial en Géorgie, l'adoption de la stratégie nationale pour le secteur de la construction à l'horizon 2030 au Kirghizistan et l'élaboration du projet de code du logement en Ukraine conformément aux recommandations figurant dans les lignes directrices établies par la CEE et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour la collecte de données concernant les politiques de logement et de développement urbain fondées sur des données factuelles. Parmi les principaux résultats, citons également l'élaboration du plan de développement de la ville de Voznessensk (Ukraine) s'appuyant sur les recommandations formulées dans la monographie consacrée à la ville intelligente et durable de Voznessensk, ainsi que l'évaluation des résultats obtenus par la ville à l'aide des indicateurs clés de performance sur les villes intelligentes et durables définis par la CEE et l'UIT. La municipalité a également élaboré un plan d'action pour la ville et des projets concrets d'investissement visant à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments et à améliorer les services de santé, ce qui a permis d'améliorer la situation sociale et économique de Voznessensk et la qualité de vie des habitants de la ville. Citons enfin l'élaboration du programme national de construction de logements abordables au Bélarus fondé sur les recommandations formulées dans la monographie nationale consacrée au logement et à l'aménagement du territoire dans le pays. Comme suite aux recommandations, le Gouvernement biélorussien a, avec l'aide de la CEE, mis en route un projet pilote sur des mécanismes de financement novateurs visant à promouvoir des solutions relatives aux villes intelligentes et durables dans la ville de Grodno.

17.101 Pour contribuer à la promotion de politiques relatives à la démographie et à la cohésion sociale fondées sur des données factuelles, le sous-programme continuera de faciliter la coopération entre les États membres, les organismes régionaux et d'autres partenaires. Il facilitera les activités d'examen et de suivi visant à évaluer les progrès accomplis, aux niveaux national et régional, dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les États membres de la CEE ont adopté la stratégie à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, tenue à Berlin le 11 septembre 2002 dans le prolongement de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Pour intégrer la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action, la stratégie énonce des engagements dans 10 domaines prioritaires. Le sous-programme offrira un cadre pour les débats d'orientation à l'échelon intergouvernemental sur des questions relatives à la prise en compte du vieillissement et facilitera la communication avec un vaste réseau d'experts et d'organisations non gouvernementales. Il améliorera l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie en coordonnant la collecte de données sur les indicateurs de vieillissement actif et les travaux de recherche axés sur les politiques concernant le vieillissement, les rapports intergénérationnels et les rapports de genre. Il aidera également les pays à renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'élaboration des politiques en proposant des séminaires d'orientation, des cours magistraux et des notes d'orientation axés sur des difficultés particulières et des solutions possibles concernant les mesures à prendre, en mettant en avant les bonnes pratiques observées dans l'ensemble de la région. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en ce qui concerne le principe fondamental consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte. La situation des

personnes âgées, actuelles et futures, sera améliorée grâce à la conception et à la mise en œuvre de politiques intégrées en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé, dans le cadre desquelles les personnes âgées seront toujours reconnues comme un atout pour une société durable et incluant tous les âges. Les quatre éléments de l'indice du vieillissement actif, à savoir l'emploi, la participation à la société, la vie autonome, en bonne santé et en sécurité, les capacités et un environnement favorisant le vieillissement actif, sont un condensé d'une telle approche intégrée et permettent d'assurer le suivi des progrès accomplis.

17.102 Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption d'une approche plus globale de la question du vieillissement de la population par les pays membres de la CEE pour ce qui est de l'élaboration ou de la modification des stratégies et programmes relatifs à la population. L'indice du vieillissement actif comme outil de contrôle des politiques intégrées et cadre présidant à leur élaboration est davantage utilisé car la CEE a fourni un appui opérationnel et établi des lignes directrices afin que l'indice soit amélioré pour des pays non membres de l'Union européenne et aux niveaux infrarégional et local. En outre, les pays membres de la CEE adoptent de plus en plus des solutions novatrices pour régler certains problèmes spécifiques concernant les mesures à prendre (tels que le rôle des proches aidants et le vieillissement sur le marché du travail) grâce au partage des expériences et des connaissances acquises à l'aide des notes d'information, des séminaires d'information et d'autres activités de renforcement des capacités proposés par la CEE.

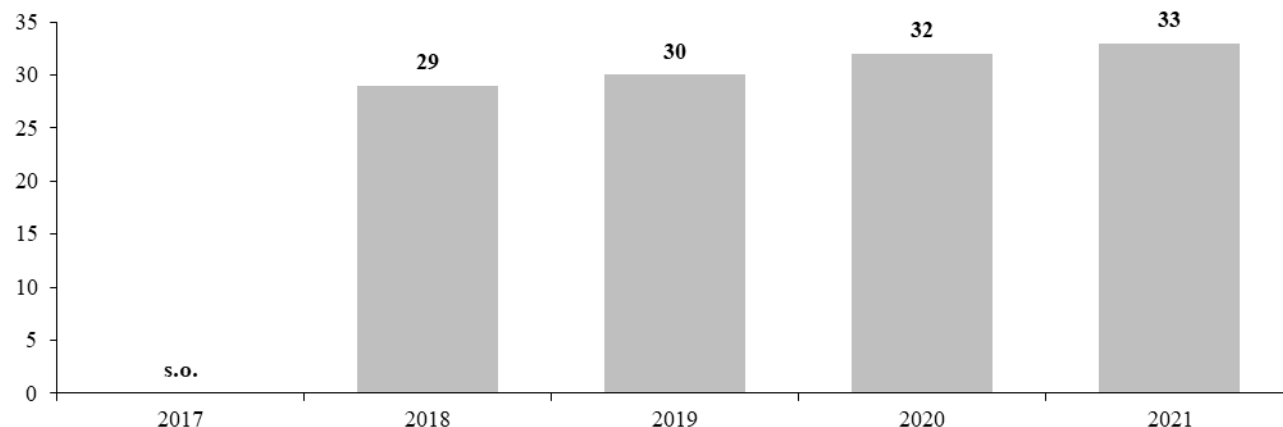
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : observatoire régional sur les objectifs de développement durable relatifs aux villes (résultat déjà défini pour 2020)

17.103 Les travaux portant sur le développement urbain durable, les villes intelligentes et durables, le logement et l'aménagement du territoire se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les gouvernements recevront une aide afin de renforcer leur capacité d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en appliquant les lignes directrices concernant le développement urbain, les villes intelligentes et durables, le logement et l'aménagement du territoire, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 17.XI

Mesure des résultats : nombre d'États membres de la Commission économique pour l'Europe qui appliquent les lignes directrices de la Commission concernant le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire aux niveaux national et local



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : les pays commencent à appliquer de nouvelles lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement en vue de bâtir une société ouverte à tous les âges (nouveau résultat)

17.104 La région de la CEE est concernée au premier chef par une mutation démographique à l'œuvre dans le monde : l'accroissement démographique laisse place à un vieillissement de la population. La région représente 17 % de la population mondiale et 30 % environ de la population mondiale âgée de 65 ans et plus. L'adaptation au vieillissement de la population peut mettre à l'épreuve l'environnement socioéconomique et les rapports intergénérationnels. Le principe de la prise en compte du vieillissement vise à adapter les sociétés et les économies au changement démographique en cours afin de bâtir une société ouverte à tous les âges.

17.105 Depuis 2011, des travaux sont menés dans le cadre du sous-programme pour établir des feuilles de route sur la prise en compte du vieillissement, à la demande d'États membres (Arménie, Bélarus, Géorgie et République de Moldova). Sur la base de cette expérience, en 2018, le Groupe de travail permanent sur le vieillissement a décidé d'élaborer des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement qui seraient utiles aux décideurs dans tous les États membres de la CEE. S'appuyant sur un bilan complet des politiques, outils et pratiques d'intégration mis au point par les États membres depuis 2002, le Groupe de travail a élaboré des lignes directrices en 2019 et en 2020 afin de renforcer la capacité des États membres de prendre en compte le vieillissement dans tous les domaines d'action. Le vieillissement représentant pour les pouvoirs publics un défi transversal et multisectoriel, les mesures dans un seul domaine d'action ne pourraient suffire pour traiter ses incidences sur les marchés de l'emploi, les économies, les systèmes de santé, les services sociaux, les rapports intergénérationnels et la cohésion sociale.

17.106 Le sous-programme préparera un programme en vue de la publication des lignes directrices, notamment une manifestation spéciale à l'intention des principales parties prenantes et dirigera un atelier de formation sur l'utilisation d'une trousse d'information. La publication de nouvelles lignes directrices, la diffusion d'une trousse d'information et l'organisation du premier atelier de renforcement des capacités axé sur l'utilisation de ces outils, en 2021, donneront aux décideurs

nationaux des indications sur les moyens de promouvoir la prise en compte de l'âge au niveau national.

Situation interne et réponse

17.107 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait intensifier les activités dans les pays où on commençait à peine à prendre conscience des effets de ce bouleversement démographique et à proposer des solutions. La promotion des lignes directrices et de la trousse d'information dans les pays ayant déjà mis en place des stratégies et des programmes relatifs au vieillissement peut exiger une approche plus ciblée. En réponse, le sous-programme adaptera les activités de renforcement des capacités pour ce qui est de l'application des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement en gardant à l'esprit les différents cadres relatifs à l'élaboration de politiques qui existent dans l'ensemble de la région.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17.108 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer les programmes et politiques exécutés par les États membres en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire ainsi que des politiques relatives à la démographie et à la cohésion sociale fondées sur des données factuelles, comme devraient le montrer la mise en route de l'application des lignes directrices par les États membres et la volonté des États membres de se servir de la trousse d'information et des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement pour élaborer des politiques à l'avenir. Cela renforcera la capacité des États membres de prendre en compte le vieillissement dans tous les domaines d'action en rapport avec la question.

Tableau 17.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Dans la Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017, les États membres de la CEE soulignent qu'il est important de continuer à intégrer la question du vieillissement dans les domaines d'action pertinents (par. 10 de la Déclaration)	Les États membres décident d'élaborer des lignes directrices et de créer une équipe spéciale chargée de diriger ces travaux	L'équipe spéciale démarre ses travaux relatifs à l'élaboration de lignes directrices et fait dresser le bilan des pratiques d'intégration dans plusieurs pays	Les États membres devraient examiner et adopter des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement utiles aux décideurs dans toute la région	Les États membres devraient commencer à appliquer les lignes directrices et faciliter la mise au point d'une trousse d'information

Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.109 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	71/256 72/144	Nouveau Programme pour les villes Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
70/107	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	72/226	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	73/143	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Résolutions du Conseil économique et social

2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement
2015/5	Modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement

Décisions du Conseil économique et social

2014/239	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-huitième session de la Commission (résolution 2014/1 de la Commission de la	population et du développement, Évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement)
----------	---	--

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

ECE/AC.23/2002/2/Rev.6	Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002	B (66)	Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
ECE/AC.30/2007/2	Rapport de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement : « Une société ouverte à tous les âges : défis et chances »	ECE/HBP/190	Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-huitième session (Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables)
ECE/AC.30/2012/3	Déclaration ministérielle de Vienne de 2012 : « Une société pour tous les âges : favoriser la qualité de vie et le vieillissement actif »	ECE/AC.30/2017/2/Rev.1	Rapport révisé de la Conférence ministérielle sur le vieillissement consacrée au thème : « Une société durable pour tous les âges : profiter des perspectives offertes par l'allongement de la durée de vie » (Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017)
ECE/HBP/173	Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quatorzième session, (adoption de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3)		

Produits

17.110 On trouvera dans le tableau 17.15 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.15

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	17	24	15	24
1. Documentation destinée au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire	6	11	10	12
2. Documentation destinée au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers	7	8	—	7
3. Documentation destinée au Groupe de travail permanent sur le vieillissement	4	5	5	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	27	29	29
4. Réunions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et de son bureau	14	10	14	12
5. Réunions du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et de son bureau	11	10	8	10
6. Réunions du Groupe de travail permanent sur le vieillissement	7	7	7	7
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	2	2	2
7. Projets de monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace	1	1	2	1
8. Feuille de route sur la prise en compte du vieillissement dans un pays donné	—	1	—	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	8	5	6
9. Ateliers, séminaires et stages sur le logement, l'administration des biens fonciers (y compris les biens immeubles) et l'aménagement du territoire à l'intention des décideurs et des experts dans la région de la CEE	4	4	4	4
10. Ateliers et séminaires d'orientation sur des questions relatives au vieillissement de la population à l'intention de décideurs, d'experts, de professionnels et d'autres acteurs dans les pays de la région de la CEE	1	4	1	2
Publications (nombre de publications)	5	6	5	7
11. Publications sur le logement et l'aménagement du territoire	2	2	2	3
12. Publications sur la population	3	4	3	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	1	3
13. Lignes directrices techniques concernant le logement et l'aménagement du territoire	1	2	1	2
14. Lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement	—	—	—	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations – appui au conseil des partenaires (1) ; soumission de microdonnées par les pays et accords relatifs à l'accès des chercheurs ; services consultatifs à l'intention des décideurs avant et après l'établissement des monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace (2) ; services consultatifs à l'intention des fonctionnaires et d'autres parties prenantes sur les moyens de renforcer la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement (1).

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits à l'intention des décideurs en vue de l'élaboration et du suivi des monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace (2) ; missions d'établissement des faits à l'intention des décideurs et d'autres parties prenantes en vue du renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement (1). Bases de données et supports numériques : actualisation et gestion de l'ensemble des données relatives aux indicateurs de vieillissement actif. D. Activités de communication Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures et fiches d'information du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (1) ; brochure du Groupe de travail permanent sur le vieillissement (1). Relations extérieures et relations avec les médias : séries annuelles de communiqués de presse concernant les activités relatives au logement, à l'aménagement du territoire et à la population (2). Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion des sites Web consacrés au logement, à l'aménagement du territoire et à la population (2) ; wiki consacré à l'indice de vieillissement actif (1).				

Programme 18

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Orientations générales

Mandats et considérations générales

18.1 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est chargée de promouvoir un mode de développement durable sur les plans économique, social et environnemental dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en favorisant la coopération internationale, en menant des travaux de recherche appliquée et des analyses comparatives basées sur des faits portant sur des mécanismes de développement, et en fournissant des services relatifs à l'élaboration de normes, au renforcement des moyens opérationnels et à la coopération technique ainsi que des services consultatifs, à l'appui de l'action menée au niveau régional en faveur du développement. Son mandat découle de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission afin qu'elle contribue au développement social et économique de la région, coordonne les mesures adoptées à cette fin et œuvre à resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres régions et pays du monde. En 1996, dans sa résolution 553 (XXVI), la Commission a affirmé qu'il lui incombait notamment de collaborer avec les États membres à l'analyse globale des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels en matière d'information spécialisée, de services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération et à la concertation régionales et internationales. L'appui de la CEPALC visant à renforcer la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour le développement durable est également fourni au titre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

18.2 Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes se trouvent dans une passe difficile. Après plusieurs années où les taux de croissance moyens restaient faibles, bien qu'avec des résultats inégaux selon les pays, la région a montré un ralentissement généralisé de son dynamisme économique, associé à une faible demande extérieure et à la volatilité des marchés financiers internationaux. Entre 2014 et 2019, le produit intérieur brut (PIB) régional par habitant a diminué de 4 %. En 2019, environ 191 millions de personnes vivaient encore dans la pauvreté dans un contexte où les revendications sociales se faisaient de plus en plus pressantes en faveur de la réduction des inégalités et d'une meilleure inclusion sociale. Les retombées économiques de la pandémie de COVID-19 dans la région aggraveront encore ces données, car les économies de la région connaissent une forte baisse de la croissance et les taux de pauvreté explosent. En outre, il reste encore beaucoup d'obstacles à surmonter en termes de financement des politiques publiques. Par conséquent, il est essentiel de suivre le principe « ne laisser personne de côté » consacré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour progresser dans la mise en place d'institutions et de systèmes de protection sociale universels qui répondent aux besoins des divers segments de la population.

18.3 En outre, la région fait face à d'importants déficits d'infrastructures et les coûts du soutien logistique y sont élevés, ce qui affecte la compétitivité régionale. Afin de

réduire la dépendance des économies de la région vis-à-vis des matières premières et de soutenir la diversification de leurs structures de production, une évolution des modèles d'investissement s'impose. Dans ce contexte, il convient de lancer des politiques publiques visant à stimuler la croissance et à réduire les inégalités. En termes de politiques macroéconomiques, si les pays d'Amérique latine et les Caraïbes veulent renouer avec la croissance, il leur faudra mieux coordonner leurs politiques fiscales et monétaires pour que celles-ci jouent un rôle plus important que jamais, compte tenu de la crise économique à laquelle ils sont confrontés et de la détérioration des conditions de vie des populations. Il est également nécessaire d'avancer sur la question de la fiscalité progressive, ainsi que d'améliorer en parallèle la structure des dépenses publiques.

18.4 Compte tenu de ce qui précède, le travail systématique effectué par la CEPALC au cours des dix dernières années sur la question de l'égalité dans le contexte du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes lui a permis d'aligner très tôt son programme de travail sur les nouveaux besoins et les exigences qui se faisaient jour parmi les États membres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. La Commission continuera donc de mener des analyses et de formuler en temps utile des recommandations pertinentes sur les questions de développement. Elle collaborera étroitement avec les autorités des pays de la région ainsi qu'avec d'autres parties prenantes (milieu des affaires, milieu intellectuel, milieu universitaire et société civile) afin de mieux rapprocher les données d'expérience nationales et les perspectives régionales, de promouvoir la comparaison des données et l'échange de bonnes pratiques, et d'offrir des services de coopération technique opérants concernant les questions transfrontières relevant de sa compétence. Elle mettra l'accent sur l'analyse, l'élaboration de normes, la mobilisation et le renforcement des capacités, en vue d'améliorer les stratégies et les politiques publiques de développement durable et de faciliter le suivi et l'évaluation continus de l'état de réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Les services opérationnels qu'elle offrira en matière d'information spécialisée, de coopération technique ou encore de formation renforceront la coopération, notamment la coopération Sud-Sud, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et interrégional. La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui seront exécutés selon une démarche intégrée et pluridisciplinaire. Des efforts tout particuliers ont été faits pour que la stratégie de transversalisation des questions de genre adoptée par la Commission soit systématiquement prise en considération dans le présent document.

18.5 Dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional et afin d'être mieux à même d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable et de s'acquitter de son mandat, la Commission propose des ajustements aux éléments suivants du plan-programme annuel : le sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales), qui a été renommé « Commerce international, intégration et infrastructure » ; le sous-programme 2 (Production et innovation) ; le sous-programme 8 (Ressources naturelles et infrastructures), qui a été rebaptisé « Ressources naturelles ». Ces ajustements consistent à mettre à jour les stratégies de mise en œuvre de ces sous-programmes afin d'intégrer le domaine thématique de l'agriculture dans le sous-programme 8 (qui figurait précédemment dans le sous-programme 2) et le domaine thématique des infrastructures dans le sous-programme 1 (qui figurait précédemment

dans le sous-programme 8), conformément à la résolution 736 (PLEN.34) de la CEPALC.

18.6 Ces ajustements se justifient par le contexte international actuel, aggravé par les retombées socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, dans lequel les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se heurtent à des difficultés dans l'action qu'ils mènent pour redéfinir et adapter leurs stratégies d'intégration internationale, en renforçant leur participation aux chaînes de valeur intermédiaires, en diversifiant leurs produits d'exportation et en renforçant les liens de production avec d'autres économies émergentes. Pour surmonter ces obstacles, il importe de renforcer l'intégration et la coordination régionales, en particulier dans les domaines essentiels au fonctionnement des chaînes de valeur, tels que la logistique, la facilitation, l'harmonisation des réglementations et la mobilité humaine. Les progrès de la région en matière d'insertion dans l'économie mondiale et de mise en œuvre des objectifs de développement durable dépendront de la portée de ses exportations et, de plus en plus, de la qualité de sa logistique et de ses infrastructures. Pour ce faire, il ne faut pas se cantonner à l'objectif traditionnel consistant à mobiliser les investissements publics et privés dans les infrastructures ou à améliorer les politiques sectorielles ; il est, en effet, impératif de transformer progressivement la gouvernance globale du secteur des infrastructures logistiques, tant en termes de construction et de maintenance que de fourniture de services logistiques et de mobilité.

18.7 En outre, les modes de production régionaux se caractérisent par leur forte dépendance à l'égard des ressources naturelles, ce qui contribue à faire du modèle de développement régional actuel un modèle qui n'est pas tenable, à terme. La région n'a pas profité des avantages procurés par les cycles passés de produits de base pour innover, ajouter de la valeur et diversifier ses économies. En raison du manque d'innovation technique, la région dépend des importations de biens et de services à forte valeur ajoutée, ce qui la pousse à intensifier l'exploitation de ses ressources naturelles et à accroître sa dépendance vis-à-vis du cycle des produits de base. Dans ce contexte, la CEPALC propose d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles afin de construire un nouveau paradigme de développement durable basé sur l'égalité et la diversification de la production, couvrant non seulement les ressources non renouvelables, mais aussi les ressources renouvelables, l'agriculture et la biodiversité.

18.8 La CEPALC continuera de mettre ses atouts à la disposition des États membres en combinant ses trois principales fonctions, à savoir piloter et favoriser la réflexion dans l'exécution de travaux analytiques et normatifs et la gestion des connaissances ; recourir à son pouvoir de mobilisation par l'intermédiaire de ses instances intergouvernementales et de ses organes subsidiaires ; intervenir sur le plan opérationnel en assurant la coopération technique et en fournissant des services de conseil et de développement des capacités et en proposant un apprentissage entre pairs, lesquels reposent sur des données et des analyses rigoureuses fondées sur des preuves et une compréhension des réalités de la région. La CEPALC continuera d'encourager une approche multisectorielle et intégrée du développement et de donner la parole aux pays en situation particulière, notamment le seul pays le moins avancé de la région, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement des Caraïbes et les pays à revenu intermédiaire, qui représentent la majorité des pays de la région.

18.9 La Commission continuera d'assurer, au plan régional, le suivi approfondi et intégré des décisions issues des sommets internationaux, et, à cet effet, elle coordonnera l'action menée au niveau régional pour exécuter le Programme 2030. À cet égard, la Commission convoquera, sous ses auspices, la cinquième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui

présentera ses principales conclusions au forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué par le Conseil économique et social.

18.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) La communauté internationale continue de s'engager à mettre en œuvre le Programme 2030, y compris les objectifs de développement durable, et à soutenir des actions collectives coordonnées pour surmonter les retombées socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ;

b) Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent de prendre part aux dispositifs de coopération, d'intégration ainsi qu'aux plans d'intégration et de convergence régionaux et sous-régionaux, en leur donnant la priorité, afin de parvenir à un mode de développement socioéconomique viable du point de vue de l'environnement ;

c) Les communautés régionales et internationales soutiennent les États membres de la CEPALC et répondent à leurs besoins et préoccupations spécifiques en ce qui concerne : i) le commerce international, l'intégration et la fourniture d'infrastructures ; ii) leurs stratégies de développement de la productivité et leurs politiques macroéconomiques ; iii) le développement social et l'approche de la protection sociale et de l'égalité fondée sur les droits humains, y compris la mise en œuvre du programme régional axé sur la promotion d'un développement social inclusif ; iv) la prise en compte, en priorité, des questions de genre dans les politiques publiques, compte tenu de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre du programme régional pour l'égalité des sexes dans le cadre de l'action menée au titre du développement durable d'ici à 2030 ; v) l'application des recommandations énoncées dans le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; vi) la bonne gouvernance et l'exploitation durable des ressources naturelles ; vii) l'intégration des préoccupations environnementales et urbaines dans les politiques publiques ; viii) la priorité accordée à la planification du développement et à l'administration publique aux niveaux national et infranational ; ix) les travaux de la Conférence statistique des Amériques et les priorités qu'elle fixe pour ce qui est du développement des activités statistiques dans la région.

18.11 La CEPALC prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes sont consultés lors de l'élaboration des programmes ; l'analyse des questions de genre est intégrée dans tous les domaines relevant du mandat de la Commission. Compte tenu de l'importance accrue accordée aux questions de genre, on a veillé à bien intégrer ces questions dans plusieurs domaines relevant du mandat de la Commission. Par exemple, le résultat escompté pour 2021 au titre du sous-programme 5 (Intégration des questions genre dans le développement régional) reflète l'augmentation de la demande parmi les pays de la région en matière d'assistance technique et d'activités de renforcement des capacités, l'objectif étant de consolider les capacités statistiques pour produire des indicateurs sur les questions de genre et d'améliorer la collaboration entre les bureaux statistiques nationaux et les mécanismes de promotion des femmes.

18.12 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CEPALC poursuivra sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines, notamment l'Organisation des États

américains, la Banque interaméricaine de développement, le Secrétariat général ibéro-américain et la Société andine de développement. En outre, elle resserrera les liens de coopération approfondie qu'elle a noués avec des organismes et dispositifs régionaux, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, l'Alliance du Pacifique et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Elle intensifiera également sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, afin de faciliter la concertation et d'associer ces entités à la réalisation du Programme 2030, dont la responsabilité finale incombe aux États membres. Elle continuera de s'employer à intensifier la concertation sur les questions de fond entre toutes les entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire	66/157	Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement		
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé <i>Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous</i>	66/161	La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	66/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations		
63/260	Activités touchant au développement	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
64/172	Le droit au développement		
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	66/216 66/288 67/140	Participation des femmes au développement L'avenir que nous voulons Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
64/289	Cohérence du système des Nations Unies		
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement		
66/71	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	67/164 67/217	Droits de l'homme et extrême pauvreté Vers un nouvel ordre économique international
66/84	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	67/226 67/230	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
66/125	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
66/155	Le droit au développement		

68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	70/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	70/219 70/299	Participation des femmes au développement Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
68/158	Le droit au développement	71/192	Le droit au développement
68/198	Technologies de l'information et des communications au service du développement	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/201	Système financier international et développement	71/244 72/172	Coopération Sud-Sud Promotion d'un ordre international démocratique et équitable
68/202	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	72/204	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
68/204	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	72/232	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
68/210	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/220	Science, technique et innovation au service du développement	73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
68/222	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire		
68/230	Coopération Sud-Sud		
68/234	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	73/291 74/216	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
70/211	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/310	Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies	2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2012/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation		
2012/9	Élimination de la pauvreté		

2013/5	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2016/2	Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2013/16	Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
		2016/12	Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable
2013/44	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2018/7	Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

650 (XXXIII)	Résolution de Brasilia	717 (XXXVII)	Résolution de La Havane
666 (XXXIV)	Résolution de San Salvador	728 (XXXVII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020
690 (XXXV)	Résolution de Lima		
697(XXXVI)	Résolution Horizons 2030	736 (PLEN.34)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2021
700 (XXXVI)	Résolution de Mexico portant création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable		

Produits

18.14 On trouvera dans le tableau 18.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 18.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	5	3
1. Projet de Programme de travail du système de la CEPALC	1	1	1	1
2. Rapport sur les activités de la Commission	–	1	1	1
3. Rapport sur la session de la Commission	–	–	1	–
4. Rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	1	1	1	1
5. Rapport sur les principales questions que la Commission examinera lors de sa session	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13	13	30	15
6. Séances de la session de la Commission	–	–	15	–
7. Réunions du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	10	10	10	10
8. Réunions de la plateforme de coordination régionale	–	–	2	2
9. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
10. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
11. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	4	4	4	4
12. <i>CEPAL Review</i>	3	3	3	3
13. Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	1	1	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers d'information ; quatre numéros du bulletin d'information électronique intitulé <i>ECLAC Notes</i> ; activités d'information liées aux manifestations et célébrations organisées par l'ONU et la Commission.				
Relations extérieures et relations avec les médias : campagnes sur les médias sociaux ; visites guidées des locaux de la Commission à Santiago ; couverture photographique des réunions et des activités de la CEPALC et contenus audiovisuels sur les travaux de la CEPALC ; conférences de presse et points de presse relatifs au lancement des publications phares et autres documents pertinents de la CEPALC et de l'ONU ; communiqués de presse en anglais et en espagnol relatifs aux travaux de la CEPALC et de l'ONU ; activités de liaison avec les médias d'information nationaux et internationaux pour coordonner les interviews avec les porte-paroles de la CEPALC et de l'ONU.				

Activités d'évaluation

18.15 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

- a) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la préparation des entités des Nations Unies, la cohérence de leurs politiques et les résultats déjà obtenus grâce à leur appui à la réalisation des objectifs de développement durable ;
- b) Auto-évaluation relative aux capacités des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes d'élaborer des politiques et stratégies en matière de développement des énergies durables.

18.16 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 18.15 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. Conformément aux principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, la CEPALC utilise les évaluations comme outils de transparence, de responsabilité et d'apprentissage. Par exemple, les recommandations concernant la nécessité de diffuser les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets, ainsi que la possibilité de promouvoir l'institutionnalisation des organismes régionaux, ont été intégrées dans l'ensemble du programme de travail de la CEPALC, en raison de leur vaste champ d'application.

18.17 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Transformations technologiques en Amérique latine ;
- b) Renforcement des cadres institutionnels nationaux dans les pays des Caraïbes ;
- c) Renforcement de la coordination, de la cohérence et de l'efficacité de l'exécution s'agissant du volet environnemental du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes ;

d) Consolidation des liens entre le milieu rural et le milieu urbain au service du développement pour tous en Colombie ;

e) Suivi de la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'énergie ;

f) Renforcement des institutions ainsi que de la cohérence et de l'intégration des politiques sociales au niveau national afin de promouvoir l'égalité.

Programme de travail

Sous-programme 1

Commerce international, intégration et infrastructure

Objectif

18.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration à l'échelle régionale, la logistique et l'infrastructure pour favoriser un développement global et équitable et pour permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes de mieux se positionner dans le commerce international et l'économie mondiale.

Stratégie

18.19 Pour permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes de mieux se positionner dans le commerce international et l'économie mondiale, le sous-programme continuera d'appuyer le renforcement des capacités des États membres à coopérer et à participer plus efficacement au commerce mondial et régional, de réduire leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base et de renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales, ce qui devrait aider les pays à mettre en place des politiques favorisant une croissance économique plus soutenue, inclusive et durable, grâce à des modes de consommation et de production durables, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 12 (Établir des modes de consommation et de production durables), ainsi que grâce à la création d'emplois productifs et de qualité, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), en particulier de la cible 8.2 (Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation), notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, et de la cible 8.3 (Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers). Le sous-programme mènera également, sur demande, des activités d'assistance technique et des études. En outre, les activités du sous-programme visent à renforcer, grâce à des analyses aux niveaux national et régional, la capacité des pays à faire face aux nouveaux enjeux, tels que le commerce et les services numériques, la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, la facilitation des échanges, les nouvelles normes applicables aux secteurs public et privé, la durabilité environnementale et ses liens avec les nouvelles questions qui se posent dans le domaine des infrastructures commerciales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer la capacité des pays à formuler des politiques commerciales, y compris sur la négociation, la mise en œuvre et l'administration d'accords commerciaux aux niveaux bilatéral, régional, plurilatéral ou multilatéral,

en garantissant un traitement spécial et différencié aux pays en développement, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre). Parmi les résultats obtenus, citons la conception d'un programme pilote fondé sur les méthodes de l'Union européenne au Honduras consacré à l'empreinte écologique du café ; l'élaboration de politiques publiques qui favorisent les liens de production entre les secteurs d'exportation et le reste de l'économie du Costa Rica, par le renforcement de la capacité du pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques publiques visant à consolider le secteur de l'exportation.

18.20 Pour contribuer au renforcement de l'intégration régionale, de la logistique et des infrastructures en vue de favoriser un développement global et équitable, le sous-programme aidera les États membres à élaborer et à réviser les politiques logistiques aux niveaux national et sous-régional. Il fournira des recommandations politiques et une assistance technique pour le suivi du déficit d'infrastructures économiques et des investissements dans la région, en diffusant de nouvelles possibilités d'action et en facilitant l'échange de bonnes pratiques en matière de logistique et d'exploitation des infrastructures de transport (en particulier les ports et les principaux corridors commerciaux). En outre, il analysera la logistique, la facilitation des échanges et le développement des infrastructures aux niveaux national et transfrontalier, en particulier dans les pays en développement sans littoral et les autres États membres en situation particulière, contribuant ainsi à l'amélioration de la connectivité entre les pays et au renforcement de leur participation aux flux commerciaux régionaux et mondiaux, ce qui permettra d'atteindre la cible 17.11 (Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020). Le sous-programme favorisera également la coordination des politiques de logistique et de mobilité avec les initiatives d'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Enfin, il cherchera à faire de l'équilibre entre efficacité, résilience et durabilité le pilier des politiques d'infrastructure logistique et à soutenir la mise en œuvre de politiques visant à augmenter la part des biens industrialisés dans les exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer la capacité des pays de la région à participer plus efficacement aux chaînes de valeur mondiales et régionales, réduire les surcoûts logistiques qui entravent la compétitivité et la productivité des économies et favoriser un commerce plus durable. Parmi les résultats obtenus, citons l'adoption de la politique-cadre régionale de l'Amérique centrale en matière de mobilité et de logistique par le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama, en leur qualité de membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Cet instrument est le fruit des services de coopération technique, d'information et de coordination institutionnelle fournis par la CEPALC à ces six pays d'Amérique centrale.

Résultats escomptés pour 2021

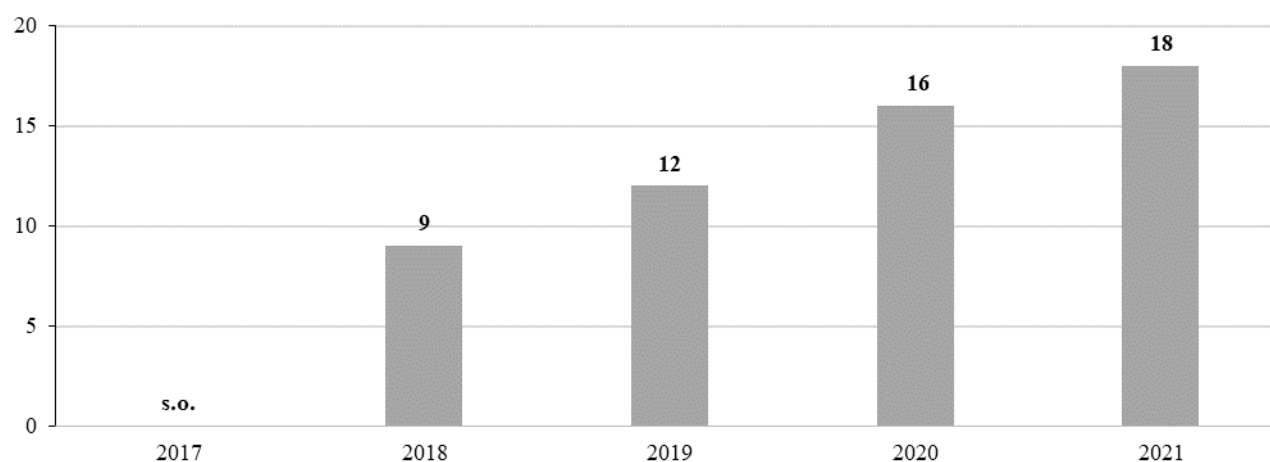
Résultat 1 : comprendre les incidences des chaînes de valorisation birégionales (région de l'Asie et du Pacifique) (résultat déjà défini pour 2020)

18.21 Les travaux portant sur le relevé des chaînes de valorisation, y compris la production de biens et les revenus qu'elles génèrent tout au long du processus, se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et cela permettra aux pays d'utiliser les informations recueillies pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, comme devrait le montrer la mesure des

résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.I

Mesure des résultats : nombre d'États d'Amérique latine et des Caraïbes dont le personnel a reçu une formation à l'exploitation des tableaux d'entrées-sorties sous-régionaux, régionaux ou birégionaux



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : encourager la compétitivité logistique par la coordination des politiques régionales en matière de facilitation du commerce et d'infrastructures (nouveau résultat)

18.22 Le sous-programme s'efforcera d'aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à être plus compétitifs et à renforcer le commerce intrarégional en favorisant les processus de facilitation des échanges, en prônant l'amélioration d'infrastructures plus résistantes et en encourageant le recours à des modes de transport plus efficaces. Les pays de la région appliquent un taux moyen de droits faible sur les marchandises importées. Néanmoins, il existe plusieurs coûts supplémentaires liés au manque d'infrastructures, ainsi que des obstacles d'ordre administratif qui entravent le potentiel commercial du marché régional. Les préoccupations concernant la persistance des barrières non tarifaires au commerce, le manque d'infrastructures et l'absence de services logistiques compétitifs ont été parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de l'intégration ces dernières années. Pour soutenir ce processus, le sous-programme aide les pays de la région à évaluer les coûts associés à l'absence de programme de facilitation des échanges d'une part et ceux associés à la mise en œuvre d'un programme de réduction des obstacles administratifs au commerce d'autre part. En outre, plusieurs programmes sous-régionaux ont suscité un intérêt technique et politique, par exemple : la feuille de route de l'Union douanière 2015-2024 ; la politique-cadre régionale de l'Amérique centrale en matière de mobilité et de logistique ; l'agenda méso-américain sur le transport, la logistique et l'intégration économique ; la stratégie centraméricaine pour la facilitation du commerce et la compétitivité.

18.23 Afin de remédier au fait que les infrastructures et les services logistiques sont insuffisants et non durables dans cette région, le sous-programme aide depuis 2010 les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à concevoir et à mettre en œuvre des politiques nationales plus cohérentes et plus durables, en y intégrant les

préoccupations sociales et environnementales et en facilitant leur coordination au niveau sous-régional. En outre, le sous-programme a permis d'accroître les activités de sensibilisation et la coordination institutionnelle au plus haut niveau politique, grâce au Mécanisme de Tuxtla pour le dialogue et la coordination. Grâce à ce mécanisme, les 10 chefs d'État et de gouvernement des pays méso-américains se réunissent pour examiner les questions régionales, hémisphériques et mondiales d'intérêt commun, définir des positions communes pour les différents forums multilatéraux, promouvoir des projets économiques communs et convenir d'actions de coopération régionale dans tous les domaines, entre autres activités.

18.24 Depuis 2015, le sous-programme a pu inscrire le thème de la facilitation des échanges, des infrastructures et de la logistique à l'ordre du jour des politiques des chefs d'État et des réunions ministérielles sectorielles. En outre, il a régulièrement reçu des demandes de soutien supplémentaire pour uniformiser les infrastructures logistiques et coordonner les mesures techniques et économiques aux fins de la circulation des chargements et des passagers sur le marché sous-régional. Ces éléments permettront de mettre en œuvre un cadre régional pour le financement de projets de transport régionaux visant non seulement à améliorer la connectivité, mais aussi à réduire les coûts de transport et les externalités, favorisant ainsi le commerce intrarégional et l'intégration productive en tant qu'éléments essentiels du développement durable.

Situation interne et réponse

18.25 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de préserver la coopération existante dans une optique de long terme. Afin de réduire les coûts logistiques et les délais requis dans les échanges intrarégionaux, il faudra consentir un niveau élevé d'investissement dans les infrastructures physiques et technologiques ainsi que maintenir l'engagement politique au plus haut niveau. Les avantages à tirer de ces politiques dépendront du degré de libre circulation aux frontières, de la facilitation des échanges ainsi que de l'achèvement et du suivi de l'uniformisation de la réglementation et du développement institutionnel associés à ce processus. Il sera fondamental de promouvoir et de mettre en œuvre des changements dans les procédures actuelles et d'associer les secteurs public et privé, ainsi que de les encourager à s'adapter au nouveau mode de fonctionnement.

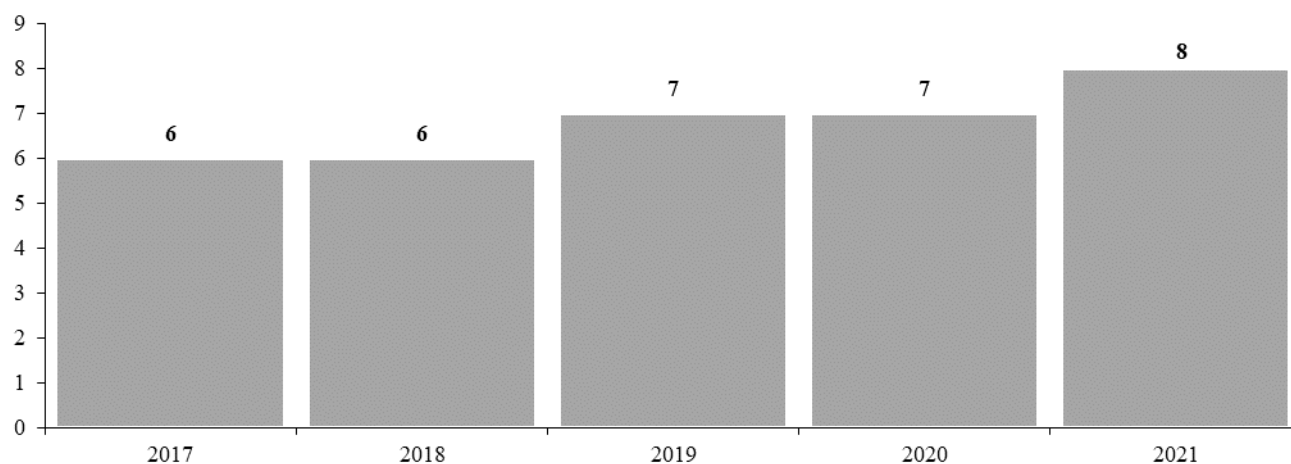
18.26 En réponse, le sous-programme s'attachera à mieux faire connaître l'importance de la facilitation des échanges et l'existence d'un marché économique élargi pour le développement des pays méso-américains et encouragera la création de nouvelles possibilités de formation, d'innovation et de coopération pour développer les services logistiques, ce qui aidera les petites et moyennes entreprises à tirer parti d'un marché plus vaste et à devenir plus compétitives.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.27 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'amélioration de l'intégration régionale, de la logistique et des infrastructures afin de promouvoir un développement global et équitable, comme devraient le montrer huit références dans des résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique et à la facilitation du commerce ainsi que de nouvelles demandes techniques adressées à la CEPALC pour qu'elle continue à soutenir et à approfondir ce processus afin de réduire le coût et le temps nécessaires pour opérer des transactions transfrontalières.

Figure 18.II

Mesure des résultats : nombre de références dans les résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique et à la facilitation des échanges



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.28 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
64/255 ; 66/260	Amélioration de la sécurité routière mondiale	70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
66/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance	73/219	Commerce international et développement
		73/240	Vers un nouvel ordre économique international

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes		développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
608 (XXX)	Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud	732 (XXXVII)	Révision de la Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
711 (XXXVI)	Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en		

Produits

18.29 On trouvera dans le tableau 18.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	1
1. Projet sur la fourniture d'infrastructures et de services logistiques adaptés à l'exigence de rentabilité économique, d'équité sociale et de viabilité environnementale et renforcement de l'intégration des infrastructures physiques dans la région	1	1	1	1
2. Projet sur les politiques et stratégies commerciales, l'adaptation aux changements climatiques, les migrations, le commerce équitable et les chaînes de valorisation	1	1	1	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	9	11	8
3. Atelier et séminaires sur la politique commerciale, le rôle du commerce dans la réalisation des objectifs de développement durable, les stratégies comparatives destinées à renforcer les chaînes de valorisation régionales ; politiques axées sur la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructure	6	6	6	8
4. Formation sur la prestation et la gestion des services d'infrastructure	3	3	3	—
5. Formation consacrée à la mise en valeur de la participation de la région dans la chaîne d'approvisionnement mondiale	—	—	2	—
Publications (nombre de publications)	22	22	24	22
6. <i>International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
7. Publications sur les relations économiques avec les États-Unis d'Amérique et les flux de capitaux vers la région	8	8	8	8
8. Publications sur le commerce et le développement, le transport maritime, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructure et l'intégration régionale dans la région	13	13	15	13
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	13	13	10
9. <i>Bulletin sur la facilitation du commerce et du transport en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>	8	8	8	6
10. Bulletins statistiques sur le commerce international des marchandises en Amérique latine et dans les Caraïbes	4	4	4	4
11. Rapport technique sur les tendances et les activités de règlement des différends au sein de l'Organisation mondiale du commerce et dans les programmes d'intégration régionale	1	1	1	—
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : politique commerciale, intégration, durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructure et aspects sociaux et durabilité.				
Bases de données et supports numériques : bases portant sur les données et les litiges commerciaux, l'émission d'obligations, les marges et les notes de crédit, la logistique durable, le Profil maritime et logistique de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres données sur les services d'infrastructure, y compris des données sur les investissements en infrastructures en Amérique latine et dans les Caraïbes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin d'informations <i>CEPAL News</i> .				

Sous-programme 2

Production et innovation

Objectif

18.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies et de renforcer les liens et les réseaux entre les entreprises.

Stratégie

18.31 Pour contribuer à mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies, le sous-programme s'attachera à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant de la dynamique du développement productif, aux niveaux régional, national et local ainsi que dans le cadre de réunions, de séminaires et de forums électroniques, au moyen, notamment, de services de coopération technique, de formations spécialisées et d'ateliers. Ces activités devraient avoir pour résultat le renforcement des capacités nationales à intégrer l'innovation et les nouvelles technologies.

18.32 Le sous-programme travaillera en consultation et en collaboration avec les hautes autorités chargées de l'innovation, des technologies de l'information et des communications et des politiques numériques, du développement industriel, des investissements et de l'essor des petites et moyennes entreprises. Il se consacrera à l'intégration de l'innovation et des nouvelles technologies à faible intensité de carbone dans les processus de production, en mettant l'accent sur la convergence des technologies numériques (c'est-à-dire l'intégration de l'Internet des objets, de la 5G, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des sciences cognitives) et des nouveaux processus de fabrication (l'Internet industriel) et sur le renforcement des capacités dans le domaine des technologies numériques. Une attention particulière sera également accordée à la dimension de genre des changements structurels, par exemple en ce qui concerne les écarts de productivité, la fracture numérique et les disparités d'emploi. Compte tenu de la rapidité de l'évolution de la technologie et de son impact considérable sur l'économie numérique, on ignore encore quelles seront les difficultés posées par le nouveau contexte économique. Dans ce contexte, le sous-programme effectuera des analyses économiques et entreprendra des travaux de recherche appliquée basés sur la génération, le traitement et l'analyse d'informations et d'indicateurs dans diverses bases de données dont les résultats seront diffusés par la suite et des recommandations stratégiques seront présentées aux pays, aux organismes régionaux et à d'autres parties prenantes. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la conception et la mise en œuvre de politiques industrielles et technologiques qui favorisent les changements structurels et renforcent les capacités dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le travail qui sera effectué sur la diffusion des nouvelles technologies et leur intégration dans les processus de production devrait aboutir au renforcement des moyens scientifiques et technologiques permettant aux États membres de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 12 du développement durable (Établir des modes de consommation et de production durables), ainsi qu'à un effet positif sur la croissance globale de la productivité, contribuant à la réalisation de l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration par le Chili de programmes stratégiques de spécialisation

intelligente et d'une stratégie d'investissement pour le secteur du service de la technologie exportable, ainsi que la conception d'un programme numérique pour 2016-2020 en République dominicaine.

18.33 Pour contribuer au renforcement des liens et des réseaux entre les entreprises, le sous-programme travaillera à intégrer les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le processus de diffusion de la technologie, en les mettant en relation avec des entreprises plus grandes qui utilisent des technologies avancées. En outre, les retombées des investissements étrangers directs seront analysées et mesurées afin de concevoir des politiques industrielles qui auront des effets positifs sur l'apprentissage et la diversification des structures de production et d'exportation. Les investissements étrangers peuvent avoir des effets favorables sur le transfert de technologie et sur l'expansion des exportations. À cette fin, les travaux entrepris dans le cadre du sous-programme contribueront à aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques actives qui renforcent l'innovation et l'adaptation locales en contribuant à exploiter le potentiel des investissements étrangers directs. Le sous-programme soutiendra également, au moyen d'une assistance technique et à la demande des pays, l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies industrielles. L'intégration des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans des marchés nationaux et étrangers compétitifs et les processus d'apprentissage correspondants devraient aboutir à un processus de diversification associé à la création de nouvelles possibilités d'emplois formels et de croissance de la productivité, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9 du développement durable (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation). Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre d'un nouveau cadre juridique destiné à encourager les petites et moyennes entreprises en Argentine, à la suite de l'assistance technique fournie par la CEPALC.

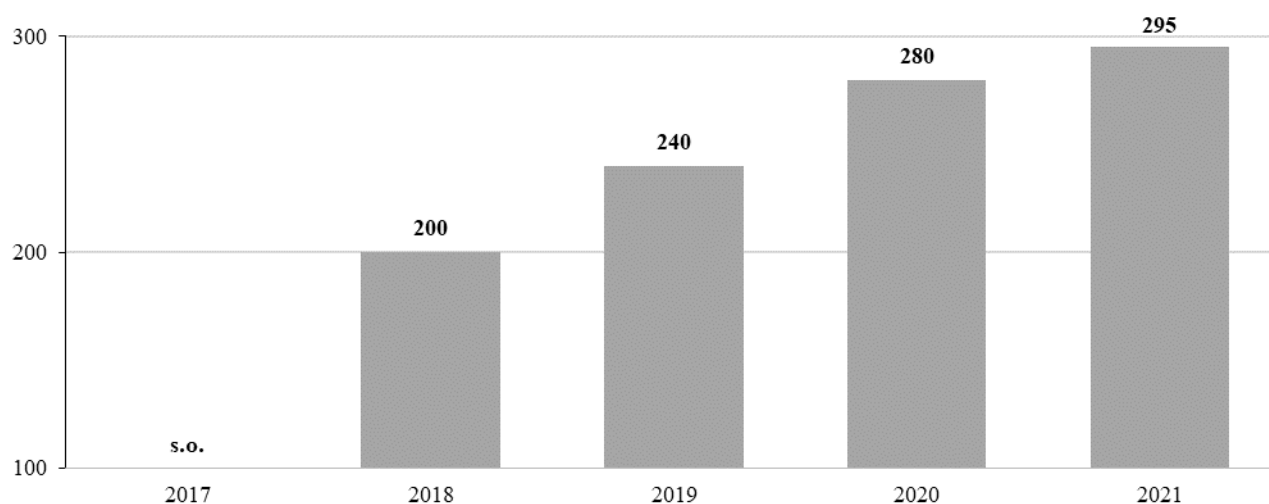
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : de nouveaux moyens institutionnels porteurs de changement structurel (résultat déjà défini pour 2020)

18.34 Les travaux relatifs au changement économique structurel se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront une aide dans le cadre du sous-programme pour renforcer leur capacité à formuler des politiques propices à la diversification de l'économie, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.III

Mesure des résultats : nombre cumulé de fonctionnaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont ou auront reçu une formation aux nouvelles possibilités de diversification économique



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : élaboration de nouvelles politiques publiques favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production (nouveau résultat)

18.35 Le sous-programme aide les pays de la région à concevoir et à mettre en œuvre des politiques dans les domaines de l'innovation et des nouvelles technologies. Dans le domaine numérique, les pays ont adopté le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2018-2020 (eLAC 2020), qui a permis aux autorités respectives de définir de nouveaux axes stratégiques et lignes d'action visant à promouvoir l'inclusion numérique aux niveaux économique et social. En outre, la recherche sur les nouvelles technologies numériques a permis au sous-programme d'en déterminer les effets sur le marché du travail et l'économie en général, de promouvoir l'utilisation de grands jeux de données dans le domaine du développement ainsi que de progresser dans la prise en compte de la cybersécurité et de la vie privée dans les politiques publiques. En outre, des activités de formation ont été organisées à l'intention des fonctionnaires au sujet de l'adoption des nouvelles technologies liées à la dématérialisation des processus de production, tant en présentiel qu'en ligne, afin de faire participer le plus grand nombre.

Situation interne et réponse

18.36 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : bien qu'au départ les nouvelles technologies numériques aient été adoptées en faveur de la croissance économique et inclusive dans un seul secteur (les télécommunications), elles ont évolué pour devenir une question transversale qui couvre maintenant presque tous les secteurs économiques et sociaux. À cet égard, et en raison de la rapidité des changements, le sous-programme n'a pas d'emblée réuni et inclus tous les acteurs concernés dans les débats consacrés à la définition des stratégies de développement numérique. En associant un plus grand nombre d'acteurs concernés, tant publics que privés, les nouvelles technologies pourront être adoptées et diffusées plus rapidement. En réponse, le sous-programme mettra davantage l'accent sur l'intégration de ces

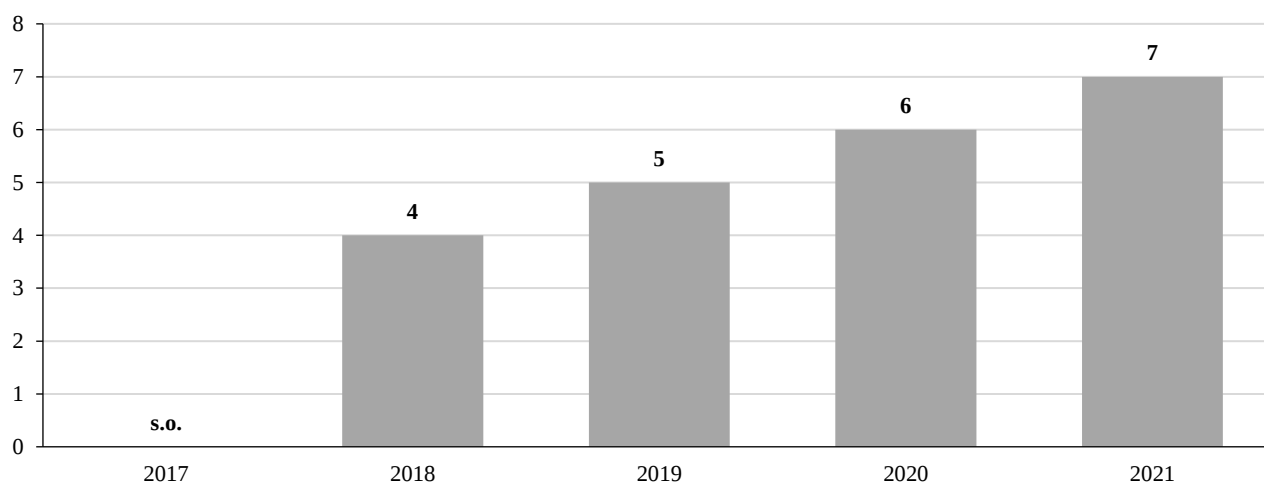
acteurs dans le processus, principalement par l'organisation de séminaires, d'ateliers et de formations.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.37 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies, comme devraient le montrer les sept nouvelles politiques qui auront été formulées d'ici 2021 et qui favoriseront l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production conçus par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La connexion sans précédent entre l'économie numérique et l'économie réelle a créé un nouveau modèle économique dans lequel les plateformes numériques mondiales sont devenues les principaux mécanismes d'intégration entre les pays, les entreprises et les personnes dans le monde entier. Dans ce nouveau paradigme, l'Amérique latine et les Caraïbes restent à la traîne des pays développés, tant en termes de revenu par habitant que de productivité, ce qui entrave les possibilités d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en œuvre des politiques publiques favorisant l'utilisation et l'intégration des nouvelles technologies.

Figure 18.IV

Mesure des performances : nombre cumulé de nouvelles politiques publiques visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.38 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/217	Mise en valeur des ressources humaines	73/218	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
70/213	Science, technologie et innovation au service du développement	73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable
73/179	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique	73/247	Coopération pour le développement industriel

Résolutions du Conseil économique et social

2008/18	Promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous	2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement
2011/37	Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi	2018/28	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

653 (XXXIII)	Suite donnée au Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	672 (XXXIV)	Création de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
--------------	--	-------------	--

Produits

18.39 On trouvera dans le tableau 18.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.3

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	—	8	6
1. Réunions préparatoires de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	6	—	8	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	1
2. Projets sur le terrain concernant la structure de production, les investissements étrangers directs, les technologies nouvelles et émergentes ainsi que les politiques de la région	3	3	3	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	40	40	42	47
3. Ateliers sur les nouvelles technologies et soutien aux petites et moyennes entreprises de la région	2	2	4	6
4. Formation et séminaires sur les investissements étrangers directs dans les projets des petites et moyennes entreprises	3	3	3	6
5. Formations sur la gestion de la politique d'innovation et les économies de la région	35	35	35	35
Publications (nombre de publications)	9	9	11	6
6. <i>Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
7. Publications et études sur la structure de production de la région, les investissements étrangers, les politiques industrielles, les nouvelles technologies et l'innovation	7	7	9	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
8. Étude sur l'efficacité technologique et la productivité en Argentine	1	1	1	–
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : politiques et stratégies en matière de développement productif et de compétitivité, partenariats public-privé, investissements étrangers directs, systèmes d'innovation et technologies nouvelles et émergentes.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur l'activité économique dans des secteurs spécifiques, logiciel d'analyse de la compétitivité des pays et informations statistiques sur les principaux agents économiques de la région.				

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

Objectif

18.40 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une croissance économique et à un développement durables et inclusifs en Amérique latine et dans les Caraïbes en renforçant la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux en matière macroéconomique et financière et en aidant les décideurs à mieux évaluer, concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques en faveur du développement et des politiques de financement du développement sur la base d'une analyse comparative des politiques.

Stratégie

18.41 Pour contribuer au renforcement de la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux en matière macroéconomique et financière, le sous-programme continuera de soutenir les États membres, les entités régionales et les autres parties prenantes au moyen de la recherche appliquée sur les politiques macroéconomiques en faveur du développement et les politiques de financement du développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'en leur fournissant, en temps utile des informations et des analyses précises – ventilées par sexe dans la mesure du possible, et des propositions et recommandations pratiques dans ses publications périodiques et spécialisées ainsi qu'à l'occasion des ateliers et séminaires qu'elle organisera. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : sensibiliser davantage et contribuer au débat régional sur les tendances macroéconomiques et les tendances de financement du développement existantes et nouvelles, comme le montre le fait que les principales publications récurrentes du sous-programme sont celles que les parties prenantes externes téléchargent le plus. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'intégration des travaux d'analyse et des recommandations politiques du sous-programme dans au moins six documents budgétaires à moyen terme, rapports de politique monétaire, documents d'analyse politique et analyses du secteur privé.

18.42 Pour contribuer à renforcer la capacité des décideurs à mieux évaluer, concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques en faveur du développement et des politiques de financement du développement sur la base d'une analyse comparative des politiques, le sous-programme s'attachera à appuyer la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter le partage de données d'expérience et de pratiques optimales et, sur demande, à entreprendre des activités de coopération technique et à fournir des services consultatifs, contribuant ainsi à la

réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). En outre, le sous-programme contribuera à renforcer les capacités, notamment pour ce qui est des politiques macroéconomiques et des politiques relatives au travail et au financement du développement, grâce à ses réunions d'experts et à ses séminaires qui donneront l'occasion aux acteurs de la coopération Sud-Sud de mettre en commun leurs expériences et meilleures pratiques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux en matière macroéconomique et financière. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le très haut degré de satisfaction constaté chez les participants aux séminaires, sachant que 99 % des personnes interrogées à l'issue des cinq ateliers organisés par le sous-programme en 2017-2018 ont jugé l'analyse et les conclusions des séminaires « utiles » ou « très utiles » à leur travail. En outre, les autorités des pays de la région ont adopté au moins 12 initiatives, mesures ou démarches conformes aux recommandations de la CEPALC, dans les domaines des politiques du travail (Argentine, Colombie, Costa Rica, Équateur et République dominicaine), des politiques budgétaires [Colombie, Costa Rica et Haïti et Mexique (Mexico)] et du financement du développement (Argentine et État plurinational de Bolivie).

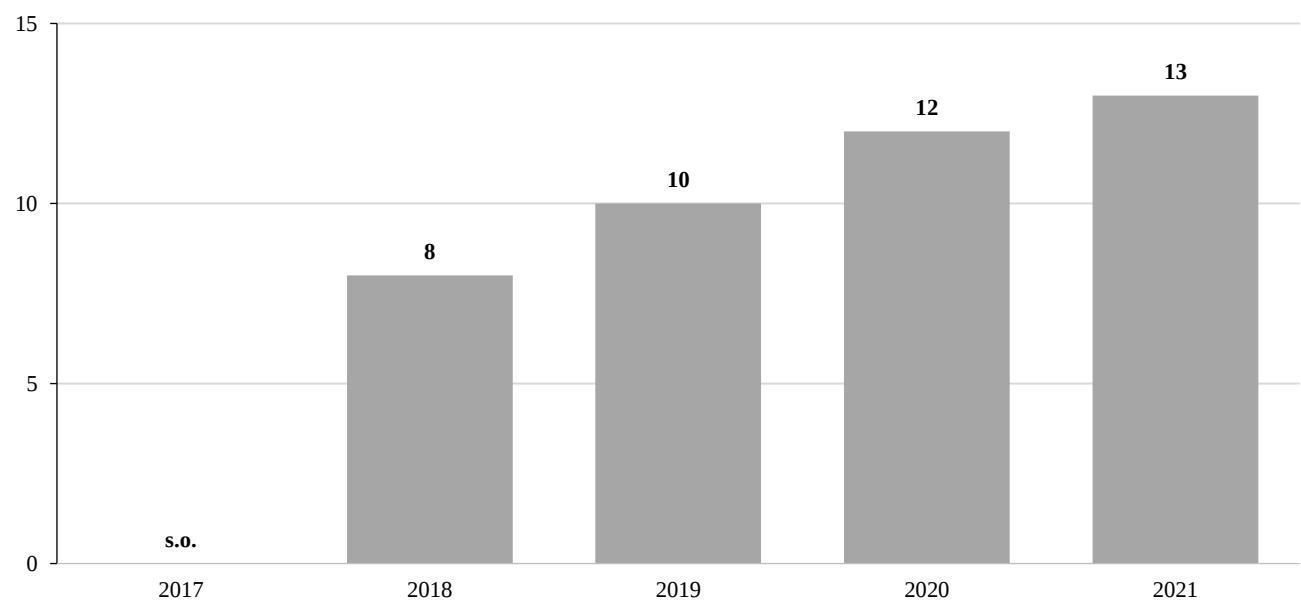
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : politiques macroéconomiques favorisant le développement sur fond de croissance lente (résultat déjà défini pour 2020)

18.43 Les travaux relatifs aux politiques macroéconomiques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays recevront une aide dans l'élaboration de politiques macroéconomiques destinées à accélérer le développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.V

Mesure des résultats : nombre cumulé de mesures prises par les pays de la région qui vont dans le sens des analyses et recommandations de la Commission concernant les politiques macroéconomiques et le financement du développement



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : intensification de la mobilisation des ressources pour financer les objectifs de développement durable (nouveau résultat)

18.44 Le financement du développement est une condition sine qua non à la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans ce contexte, le sous-programme s'est attaché à soutenir les pays de la région dans les efforts qu'ils font pour stimuler la mobilisation des ressources intérieures et pour canaliser les flux de capitaux privés vers des projets essentiels de développement durable. En collaboration avec les parties prenantes, le sous-programme continue de fournir une analyse détaillée des tendances existantes et nouvelles en matière de mobilisation des ressources, de formuler des recommandations politiques basées sur ces analyses ainsi que de recenser les meilleures pratiques en organisant des forums et des ateliers Sud-Sud et en proposant des services de coopération technique. Le sous-programme continuera à user de son influence pour aider les pays de la région à se faire une place dans les débats qui se tiennent aux niveaux régional et mondial sur les questions de financement du développement et de coopération fiscale.

Situation interne et réponse

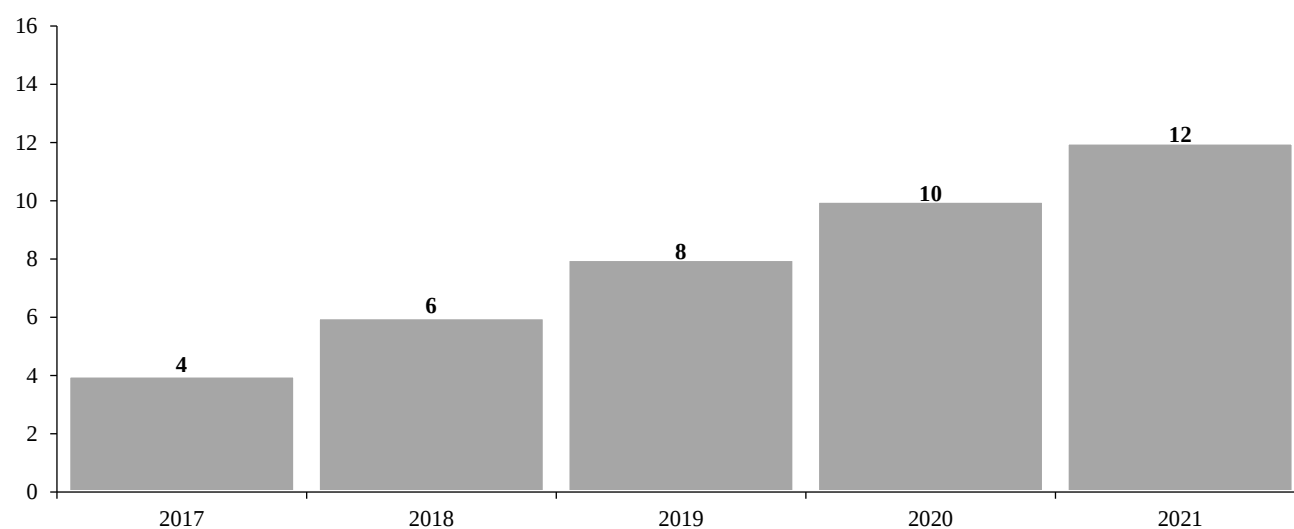
18.45 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il lui fallait repérer les canaux par lesquels ses travaux pouvaient aboutir à l'adoption de mesures politiques au niveau national. En réponse, le sous-programme redoublera d'efforts pour renforcer son analyse des tendances macroéconomiques et celles relatives au financement du développement, notamment dans le contexte des retombées socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour diffuser encore plus largement ses recommandations politiques par l'intermédiaire de ses réseaux, de la coopération technique et de la coopération Sud-Sud.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.46 Ces travaux devraient contribuer à accroître la capacité des décideurs politiques à évaluer, concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques en faveur du développement et des politiques de financement du développement sur la base d'une analyse comparative des politiques, comme devraient le démontrer l'adoption ou l'examen de 12 politiques, mesures ou démarches supplémentaires visant à renforcer la mobilisation des ressources.

Figure 18.VI

Mesure des résultats : nombre cumulé de politiques, mesures et démarches de mobilisation des ressources



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.47 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	72/206	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté	72/230	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	73/220	Système financier international et développement
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	73/221	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
67/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen	73/222	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques	73/223	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
70/126	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	73/247	Coopération pour le développement industriel

Résolutions du Conseil économique et social

2008/16	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	2011/39	Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts
2008/18	Promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous		
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

655 (XXXIII)	Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	713 (XXXVI)	Suivi régional des textes issus des conférences sur le financement du développement
--------------	---	-------------	---

Produits

18.48 On trouvera dans le tableau 18.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.4

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
1. Séminaires, ateliers et formations sur les politiques macroéconomiques et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	14	14	15	14
2. <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
3. <i>Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
4. <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
5. Études sur les politiques macroéconomiques, sectorielles et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	10	10	9	10
6. Études portant sur des questions économiques propres à l'Uruguay	1	1	1	1
7. Étude d'une question hautement prioritaire relative aux politiques macroéconomiques et aux politiques de développement en Colombie	—	—	1	—
8. Étude relative aux règles budgétaires au Brésil, y compris une évaluation des changements constitutionnels portant sur les limites de dépenses et les réformes de la sécurité sociale	—	—	1	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : politiques macroéconomiques et financières, projections économiques et systèmes de suivi du développement économique, et questions macroéconomiques au Ministère de l'économie et des finances en Uruguay.

Bases de données et supports numériques : observatoire des politiques budgétaires dans la région ; informations statistiques relatives aux variables économiques et financières des pays de la région.

Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale

Objectif

18.49 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les initiatives régionales et les stratégies, politiques et programmes nationaux visant à instaurer une plus grande égalité sociale et économique et à contribuer au bien-être général de la population dans la région, comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon une démarche fondée sur les droits.

Stratégie

18.50 Pour contribuer au renforcement des initiatives régionales et des stratégies, politiques et programmes nationaux visant à instaurer une plus grande égalité sociale et économique et à contribuer au bien-être général de la population dans la région, comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon une démarche fondée sur les droits, le sous-programme aidera les pays à mettre en œuvre le programme régional de développement social inclusif comme suite aux décisions et accords issus de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il mènera des travaux de recherche appliquée, produira des analyses, diffusera des résultats, fournira des formations et des services consultatifs et formulera des recommandations de politique générale, l'objectif étant de renforcer la capacité des parties prenantes d'établir un diagnostic exact de la situation sociale aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques. Par ailleurs, il interviendra auprès de décideurs, d'universitaires et d'autres parties prenantes pour promouvoir la concertation sur les politiques et l'application du programme régional de développement social inclusif et facilitera la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques. Il concentrera ses efforts sur : a) le développement des politiques d'inclusion sociale et professionnelle qui se fasse en tenant compte de la question du travail décent et selon une démarche durable fondée sur les droits ; b) l'action visant à combler les écarts en matière de conditions de vie et à lutter contre les inégalités, notamment celles liées au genre, à l'origine raciale ou ethnique, à l'âge ou au lieu de résidence ; c) les multiples facettes de la pauvreté, des inégalités et du bien-être ; d) la promotion de l'inclusion sociale et professionnelle et de la participation effective des citoyens dans le domaine des politiques sociales ; e) l'action visant à assurer un accès à la protection sociale universelle à tous les groupes de population, en tenant compte de leurs spécificités ; f) la coordination des politiques sociales, économiques et environnementales ; g) l'amélioration de la capacité d'adapter les politiques sociales aux nouveaux défis liés à des questions telles que la transition démographique, les migrations, les nouvelles technologies ou les changements climatiques. Les produits du sous-programme seront centrés sur les

domaines suivants : a) l'évaluation de la situation sociale des populations ; b) les politiques sociales relatives à l'égalité et à la protection sociale.

18.51 Le sous-programme continuera de fournir des données et des analyses sur la situation sociale dans la région, en particulier dans le contexte de la lutte contre l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19, et maintiendra l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de fournir des informations actualisées sur les institutions nationales à vocation sociale et sur les engagements à l'échelle régionale, ainsi que des données sur les programmes de protection sociale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'inclusion sociale des jeunes, ce qui devrait avoir pour résultat une meilleure compréhension des difficultés et disparités sociales structurelles qui caractérisent la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : 92 % des bénéficiaires des services de coopération technique de la CEPALC ont indiqué avoir renforcé leurs connaissances et leurs compétences en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes de développement axés sur l'égalité.

18.52 Le sous-programme apportera aux pays un appui en matière de renforcement des capacités et de coopération technique aux fins de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des stratégies, politiques et programmes visant à instaurer une plus grande égalité sociale et économique et à contribuer au bien-être général de la population dans la région, comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon une démarche fondée sur les droits. Les travaux de recherche et les services de conseil seront centrés en particulier sur : a) les systèmes de protection sociale fondés sur les droits humains, l'égalité et la durabilité ; b) la protection et la promotion des droits des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones, des Afrodescendants, des migrants et des personnes en situation de handicap ; c) l'investissement social ; d) l'éducation et les systèmes de santé. Ainsi, ils concourront à la réalisation des objectifs de développement durable suivants : objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), objectif 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), objectif 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : on adoptera des mesures et des politiques publiques visant à promouvoir une plus grande égalité sociale et économique et le bien-être général de la population de la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les effets positifs des activités d'assistance technique du sous-programme relatives à 10 politiques, plans ou programmes sociaux mis en place par les pays de la région pour lutter contre les inégalités structurelles ou nouvelles, dont le plan national de développement social en El Salvador, le programme « Tekoporā » de lutte contre la pauvreté au Paraguay, le programme de cybersanté en Uruguay, les politiques nationales et régionales du Conseil national pour les cultures, les arts et le patrimoine et du Conseil consultatif sur le plan d'action pour le numérique au service de l'éducation au Chili, le programme de maisons connectées au Costa Rica, la stratégie d'élimination de la pauvreté en El Salvador et le projet pilote relatif au modèle d'identification du risque de travail des enfants en Argentine, en Jamaïque et au Pérou.

18.53 Des actions seront menées à l'échelle régionale et nationale en partenariat avec d'autres divisions de la CEPALC et ses bureaux sous-régionaux et nationaux, d'autres organismes des Nations Unies et, dans la mesure du possible, le réseau des coordonnateurs résidents. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les institutions publiques des pays de la région, en particulier les responsables et fonctionnaires chargés de la gestion des politiques sociales (conception, mise en œuvre et évaluation), ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, les établissements universitaires et autres centres de recherche et les organisations non gouvernementales. Il est aussi prévu de mener des activités de coopération avec d'autres commissions régionales et avec des institutions intergouvernementales ou multilatérales, ainsi que des activités de coopération Sud-Sud.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : obtention d'un engagement régional en faveur du développement social pour tous (résultat déjà défini pour 2020)

18.54 Les travaux relatifs au développement social pour tous se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux gouvernements en ce qui concerne l'élaboration de politiques visant à répondre aux besoins des groupes défavorisés et à promouvoir l'égalité, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 18.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les pays recensent les obstacles qui s'opposent au développement social pour tous dans les pays de la région	Les pays prennent un engagement en faveur du développement social inclusif, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030	Les pays se dotent de stratégies d'amélioration des cadres institutionnels et d'élaboration de politiques adaptées pour donner suite à leur engagement en faveur de politiques sociales qui ne laissent personne de côté	Les pays mettent en œuvre des politiques et programmes sociaux qui favorisent le développement social pour tous

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : des organismes à vocation sociale améliorés, plus efficaces, efficients, transparents et durables (nouveau résultat)

18.55 Le sous-programme mène des activités dans plusieurs pays pour aider les organismes à vocation sociale à rendre leurs activités plus efficaces, transparentes et durables. Ces activités comprennent notamment le renforcement des institutions aux niveaux régional et national dans le but de faire mieux connaître les questions de politique sociale et les politiques publiques de promotion de l'égalité aux agents

publics, ainsi que les services d'assistance technique en matière de méthodes d'évaluation des politiques publiques et les services consultatifs sur la coordination institutionnelle fournis à l'échelle nationale. Les effets conjugués des services consultatifs du sous-programme et de ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de recherche devraient promouvoir l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience, de la transparence et de la durabilité des organismes à vocation sociale.

Situation interne et réponse

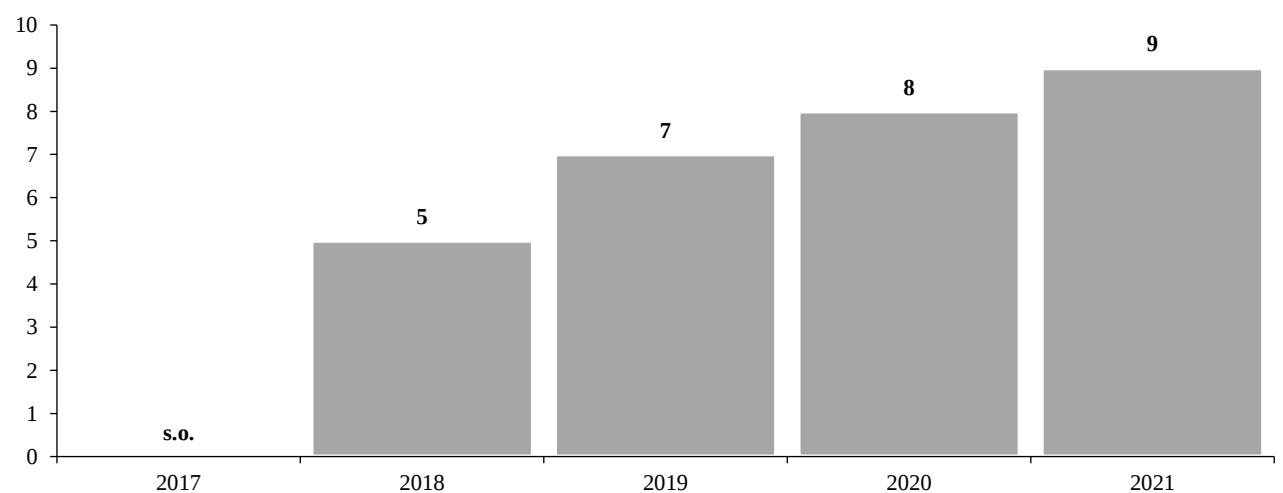
18.56 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de faire en sorte que le renforcement des organismes à vocation sociale se poursuive au même rythme en période électorale ou lors de la passation de pouvoirs au sein des administrations. Cela supposait d'établir des liens avec les fonctionnaires entrants et de former de nouvelles alliances en vue de respecter les engagements pris en matière de renforcement des organismes à vocation sociale. En réponse, le sous-programme se concentrera à la fois sur le renforcement des capacités des fonctionnaires nationaux et sur la fourniture de conseils aux hauts responsables gouvernementaux et aux fonctionnaires de niveau intermédiaire ayant des responsabilités de nature plus technique, ce qui devrait permettre d'assurer une meilleure durabilité et continuité des activités et programmes au niveau des pays. Par ailleurs, il encouragera la création de structures institutionnelles à vocation sociale plus stables et l'adoption de cadres juridiques qui s'inscrivent dans la durée.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.57 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer les initiatives régionales et les stratégies, politiques et programmes nationaux visant à instaurer une plus grande égalité sociale et économique et à contribuer au bien-être général de la population dans la région, comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon une démarche fondée sur les droits, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'organismes à vocation sociale faisant état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC.

Figure 18.VII

Mesure des résultats : nombre d'organismes à vocation sociale faisant état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.58 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/164	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	71/178 71/180 71/191	Droits des peuples autochtones Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale Le droit à l'alimentation
66/165	Aide et protection en faveur des déplacés	71/197	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
66/168	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction	72/142	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
66/172	Protection des migrants	72/235	Mise en valeur des ressources humaines
70/126	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	73/141	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/127	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	73/163	Droits de l'homme et extrême pauvreté
70/132	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
70/138	Les filles	73/262	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
70/153	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
70/163	Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme	74/2	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle
70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques		
70/223	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition		
71/177	Droits de l'enfant		

Résolutions du Conseil économique et social

2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi	2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
2012/11	Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Résolution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

722 (XXXVII)	Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes
--------------	---

Produits

18.59 On trouvera dans le tableau 18.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.6

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	1	9
1. Réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	3	3	1	—
2. Session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	9	9	—	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
3. Projets opérationnels sur la protection sociale, les démarches fondées sur les droits de l'homme dans les systèmes de protection sociale, l'investissement social et les nouveaux enjeux à prendre en compte dans les politiques sociales	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	9	10	14
4. Réunions d'experts visant à analyser l'élaboration de nouvelles recommandations de politique générale sur les droits de certaines catégories de population, à examiner les mécanismes de promotion de la coordination au sein des systèmes de protection sociale selon une démarche fondée sur les droits et l'égalité, à examiner les mécanismes qui jouent un rôle dans l'élargissement de la protection sociale et les avancées progressives vers l'égalité devant les systèmes nationaux de protection sociale et à examiner les progrès accomplis grâce aux politiques publiques sur l'inclusion professionnelle et productive, ainsi que les obstacles qui restent à surmonter	6	6	4	8
5. Activités de formation sur les politiques relatives à la réduction de la pauvreté, à l'égalité et au bien-être et sur l'élaboration de politiques concernant l'atténuation de la pauvreté, l'accès aux réseaux de protection sociale et le renforcement des capacités	3	3	6	6
Publications (nombre de publications)	5	5	7	8
6. <i>Panorama social de l'Amérique latine</i>	1	1	1	1
7. Études des bureaux de pays de la CEPALC : bureau de Bogota, étude sur les politiques sociales et les politiques de production inclusives en Colombie ; bureau de Buenos Aires, étude sur les tendances sociales et tendances dans le domaine de l'emploi observées en Argentine ; bureau de Montevideo, étude sur les caractéristiques générales des politiques sociales, de la pauvreté et de l'inégalité en Uruguay	1	1	1	3
8. Études sur des sujets tels que les droits sociaux de certains groupes de population, la protection sociale, notamment l'accès à un travail décent, la réduction de la pauvreté et la répartition des revenus, l'éducation et les politiques et programmes sociaux	3	3	5	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
9. Activités ou documentation techniques relatives aux politiques de développement social, propositions analytiques et méthodologiques visant à renforcer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et, ainsi, à améliorer l'efficacité et l'efficacité des politiques sociales	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités relatives aux politiques sociales en faveur de l'égalité, à la prise de décisions en matière de politique sociale et aux politiques et investissements sociaux ; propositions analytiques et méthodologiques visant à renforcer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et, ainsi, à obtenir des gains d'efficacité et d'efficacité.				
Bases de données et supports numériques : l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui contient des bases de données sur le développement social, la jeunesse, les régimes de protection sociale non contributifs, le cadre institutionnel de l'action sociale, la sécurité alimentaire et la nutrition et les engagements à l'échelle régionale.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : outils de gestion des connaissances concernant notamment le renforcement du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement social.				

Sous-programme 5

Intégration des questions de genre dans le développement régional

Objectif

18.60 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer les questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé.

Stratégie

18.61 Pour contribuer à intégrer les questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé, le sous-programme poursuivra ses activités d'approfondissement des connaissances, en se concentrant sur le développement de statistiques et d'indicateurs genrés et plus particulièrement sur l'accroissement de la portée et de la qualité des données et indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il fournira également des services d'assistance technique en vue de renforcer les capacités statistiques des organismes nationaux de statistique. Afin de promouvoir une meilleure mise en commun des connaissances relatives au genre dans la région, il encouragera la diffusion accrue des publications et des résultats de recherche parmi les décideurs et les autres parties prenantes. Une attention toute particulière sera consacrée à l'autonomie économique des femmes, dans le cadre d'une démarche globale tenant également compte de l'autonomie corporelle et de l'autonomie de décision. En ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable, compte tenu de leur nature transversale, les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront principalement à la réalisation des objectifs suivants : objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), objectif 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la

vie), objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme devrait avoir le résultat suivant : les États membres seront mieux à même d'élaborer des politiques en faveur de l'égalité des genres, de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de promouvoir l'égalité des genres dans la région. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en place de huit initiatives politiques dans des domaines prioritaires définis par l'Observatoire de l'égalité des genres, à la suite de l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme. Par exemple, le Brésil a inauguré un plan national pour les femmes et la paix et la sécurité, le Pérou a renforcé sa législation en vue de lutter contre la violence fondée sur le genre, le Guatemala a approuvé un code des migrations, ce qui représente une avancée majeure dans la reconnaissance des droits des migrantes, et le Chili a lancé un nouveau site Web consacré aux statistiques genrées, qui a été mis au point en s'appuyant sur le cadre conceptuel de l'Observatoire de l'égalité des genres.

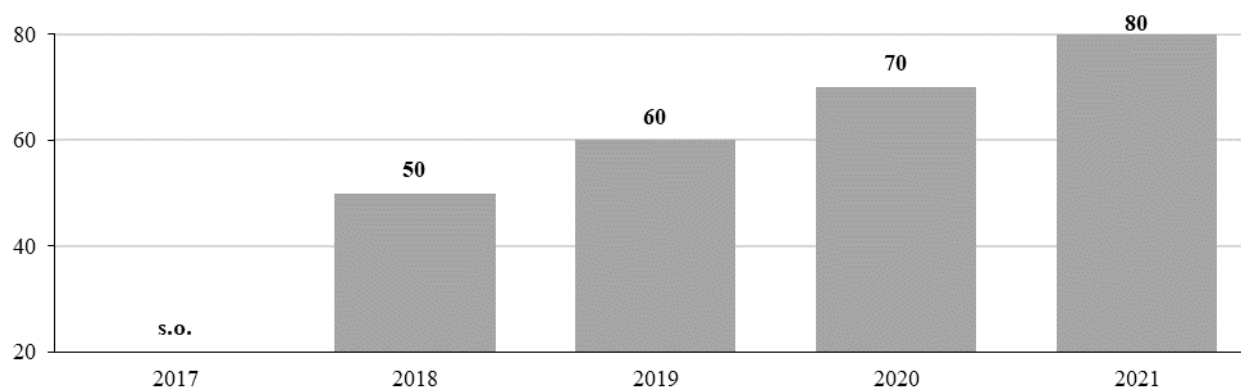
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : développement et renforcement des capacités en matière de statistiques genrées en Amérique latine et dans les Caraïbes (résultat déjà défini pour 2020)

18.62 Les travaux portant sur les statistiques genrées se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux pays en matière d'élaboration de statistiques tenant compte des questions de genre dans le respect des méthodes et normes reconnues à l'échelle internationale, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.VIII

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux formés à la production et à l'utilisation de statistiques genrées



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des capacités statistiques compte tenu des questions de genre (nouveau résultat)

18.63 Le sous-programme travaille à l'amélioration continue des statistiques genrées, en utilisant l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes comme principal moyen de diffusion d'informations concernant les indicateurs clefs sur la situation en matière d'égalité des genres dans la région et en renforçant les capacités statistiques au moyen de services de conseil et d'assistance technique portant sur la promotion de l'égalité des genres dans les pays de la région. En 2021, la CEPALC poursuivra ses activités de renforcement des capacités par la formation et l'assistance technique et formera plus de fonctionnaires nationaux aux statistiques tenant compte des questions de genre. L'Observatoire de l'égalité des genres s'est avéré essentiel à la production de connaissances sur la situation en matière d'égalité des genres dans la région et à la fourniture aux pouvoirs publics de services d'assistance technique et de formation visant à renforcer l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomie des femmes. Il s'est aussi révélé être un outil essentiel au suivi des progrès faits dans la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes. Dans le contexte plus large de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement de la lutte contre les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, l'accent sera de nouveau mis sur la nécessité de mettre à jour les indicateurs de l'Observatoire comme suite à l'évolution des priorités définies dans l'Agenda régional, travail qui nécessitera de nouvelles recherches et un nouveau traitement des données. L'assistance technique relative aux questions couvertes par l'Observatoire doit également être améliorée afin de réduire les ressources nécessaires à la fourniture de ces services.

Situation interne et réponse

18.64 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de faire en sorte qu'un nombre suffisant de fonctionnaires de pays de la région sachent produire et exploiter des statistiques genrées aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques publiques basées sur des données probantes. En réponse, le sous-programme emploiera des méthodes d'assistance technique innovantes basées sur

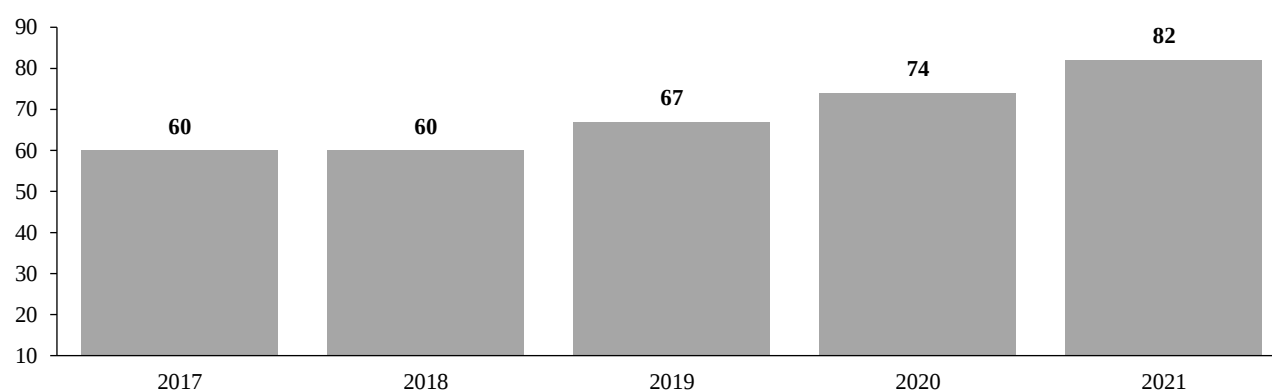
l'utilisation accrue de modes de prestation différents, tels que la formation au moyen de plateformes en ligne.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.65 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'intégration des questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé, comme devrait le montrer le fait que le nombre de fonctionnaires nationaux formés à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes augmente pour atteindre 82. L'accent sera mis sur la formation du personnel des organismes de statistique des pays des Caraïbes, ceux-ci ayant besoin de renforcer leurs capacités statistiques en matière d'indicateurs relatifs au genre et d'améliorer la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les mécanismes de promotion des femmes. Le résultat escompté sera obtenu si le nombre de fonctionnaires nationaux formés aux statistiques tenant compte des questions de genre augmente de 10 % par rapport à l'année précédente.

Figure 18.IX

Mesure des résultats : nombre total de fonctionnaires nationaux formés à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.66 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/165 ; 68/180	Aide et protection en faveur des déplacés	67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille
66/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	68/160	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
66/173	Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme	68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes
67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées		

68/191 ; 70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	70/147	Protection des migrants
68/192	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes	71/170	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : violence familiale
68/228	Mise en valeur des ressources humaines		
69/132	Santé mondiale et politique étrangère	72/1	Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
69/146	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	73/17	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
69/176	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme	73/146	Traite des femmes et des filles
		73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
69/183	Droits de l'homme et extrême pauvreté		
69/187	Enfants et adolescents migrants	73/151	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	73/153	Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés
70/127	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	73/154	Protection des enfants contre les brimades
70/130	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	73/155	Droits de l'enfant
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	73/171	Le droit à l'alimentation
		73/179	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
		73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe
70/132	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	73/210	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	73/294	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
		73/302	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles
70/138	Les filles		

Résolutions du Conseil économique et social

2008/33	Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes	2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
2009/15	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
		2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme		
		2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2012/16	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

657 (XXXIII)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement	699 (XXXVI)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes
		719 (XXXVII)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes

Produits

18.67 On trouvera dans le tableau 18.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.7

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	29	19	25	12
1. Réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	7	7	12	9
2. Réunions préparatoires sous-régionales organisées dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique centrale	9	9	—	—
3. Session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	10	—	10	—
4. Réunion avec les organismes et organisations participant aux travaux de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
5. Projet opérationnel sur le travail non rémunéré et la protection sociale des femmes, sur les politiques concernant le développement durable et l'égalité des genres et sur l'autonomie économique et corporelle des femmes	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	9	8	8
6. Programme de formation à l'intention des organismes publics, axé sur les politiques publiques en faveur de l'égalité des genres	5	5	5	5
7. Réunions consacrées à l'examen de questions d'importance prioritaire recensées lors de la treizième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment l'évaluation des meilleures pratiques et des difficultés rencontrées en matière d'application des politiques relatives au genre, la promotion des mesures économiques propres à favoriser l'égalité des genres, le suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'analyse des politiques portant sur l'égalité des genres et l'autonomie des femmes ; réunions interinstitutions avec les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies	4	4	3	3
Publications (nombre de publications)	8	8	7	5
8. Publications, documents et études sur les questions de genre, notamment sur les politiques de prise en compte systématique du genre, sur l'autonomie économique et physique des femmes, sur la pauvreté vue sous l'angle du genre et sur la mise en œuvre de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030	8	8	7	5

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : sur les politiques publiques d'intégration des questions de genre et de renforcement des institutions, sur les méthodes et outils pour l'élaboration de politiques publiques et sur les questions relatives à l'application des accords internationaux sur l'égalité des genres.

Bases de données et supports numériques : site Web de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et site Web de la CEPALC présentant des statistiques genrées et notamment des données provenant d'enquêtes auprès des ménages ou d'autres sources.

Sous-programme 6 Population et développement

Objectif

18.68 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer pleinement les questions démographiques dans les stratégies de planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Stratégie

18.69 Pour contribuer à la pleine intégration des questions démographiques dans les stratégies de planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le sous-programme : a) fournira aux institutions nationales et locales une formation sur les analyses, les estimations et les projections démographiques ; b) prêterait un appui technique aux activités visant à donner suite aux accords internationaux pertinents (notamment le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières), en tenant compte des questions de genre, et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatives à la population ; c) générerait des connaissances sur la population et les tendances démographiques dans la région aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, les activités menées contribueront principalement à la réalisation des objectifs 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Dans le cadre du sous-programme, on améliorera l'exploitation des données issues des recensements, des statistiques de l'état civil et des résultats des enquêtes en produisant des données et en mettant au point des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information. Par ailleurs, on prêterait une assistance technique aux pays de la région afin qu'ils intègrent des éléments sociodémographiques dans les politiques publiques destinées à être appliquées à l'échelle nationale ou locale. Des ateliers et séminaires seront organisés pour faciliter la coopération Sud-Sud, le réseautage et la mise en commun de données sur les succès obtenus. En outre, on mènera des travaux de recherche appliquée et d'analyse sur des questions clés telles que le vieillissement de la population, la fécondité des adolescentes, les migrations internationales ou les incidences socioéconomiques de la transition démographique et

on publiera et diffusera les résultats de ces travaux ainsi que des recommandations sur les moyens de réduire les inégalités. On emploiera les technologies de l'information et des communications pour atteindre le grand public. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat le renforcement des capacités des pays en matière de suivi des tendances démographiques et d'étude des questions de population et de développement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes de politiques, mesures ou initiatives visant à donner suite aux recommandations et objectifs figurant dans le programme régional et les accords internationaux et à suivre les progrès faits à cet égard, comme suite à l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme. L'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay et la République bolivarienne du Venezuela ont fait des progrès en matière de santé sexuelle et procréative. L'Argentine, l'Équateur, le Honduras, le Nicaragua et le Pérou ont mis en place des programmes de prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles. Le Honduras et le Mexique ont adopté des mesures de prévention des grossesses chez les adolescentes et le Chili, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Pérou, la République bolivarienne du Venezuela et l'Uruguay ont pris des mesures en faveur des droits des populations autochtones et des personnes d'ascendance africaine et de l'interculturalité.

18.70 Le travail mené dans le cadre du sous-programme sera effectué en étroite collaboration avec les entités responsables d'autres sous-programmes de la CEPALC, le Bureau sous-régional pour les Caraïbes et le Bureau sous-régional à Mexico. La Commission travaillera, et cherchera à établir des synergies, avec d'autres entités des Nations Unies concernées par les questions de population et d'autres organisations internationales et intergouvernementales. Elle s'efforcera de continuer de jouer un rôle moteur pour la région au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres réseaux consacrés aux questions de population, par exemple celui des Comptes de transferts nationaux. La participation permanente des organisations de la société civile concernées sera encouragée.

18.71 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront les autorités publiques et les fonctionnaires des pays de la région, en particulier ceux chargés des questions de population dans les ministères de la planification, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, des affaires de genre et du logement et au sein des organismes nationaux de statistique. Ces activités seront également utiles aux organismes publics et privés et aux organisations de la société civile, ainsi qu'aux associations professionnelles et aux milieux universitaires.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une nouvelle vague de démographes contribue à l'élaboration de politiques (résultat déjà défini pour 2020)

18.72 Les travaux relatifs la démographie et à l'élaboration de politiques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on continuera d'aider les pays à produire des estimations et projections démographiques exactes et fiables qui permettent d'éclairer l'élaboration de politiques sectorielles et l'allocation des ressources publiques, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 18.8

Mesure des résultats : nombre total de représentants d'organismes nationaux formés à la démographie

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Il n'existe aucune formation régionale complète à la démographie	Une formation sur des thèmes choisis touchant à la démographie est dispensée ; les modalités d'organisation d'une nouvelle formation régionale complète sont définies (conception et élaboration du contenu et des supports de formation, accords institutionnels avec le pays hôte et les fonds de coopération, appel à la participation et sélection des participants)	Les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes renforcent leurs capacités de production et d'analyse d'informations démographiques et font en sorte que davantage d'instructeurs qualifiés soient disponibles pour, à terme, dispenser une formation en démographie (au moins une université propose un cours de démographie)	D'autres organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes renforcent leurs capacités de production et d'analyse d'informations démographiques et font en sorte que davantage d'instructeurs qualifiés soient disponibles, démultipliant ainsi les effets cumulés de la formation

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : davantage de pays disposent de meilleures informations de nature à étayer les politiques touchant aux migrations dans la région (nouveau résultat)

18.73 D'après des estimations, en 2019, l'Amérique latine et les Caraïbes comptaient 40,5 millions de migrants, soit environ 15 % des quelque 272 millions de migrants dans le monde. Les migrations internationales dans la région occupent une place de plus en plus importante dans les programmes de développement et dans les programmes politiques et sociaux, du fait des problèmes humanitaires, sociaux et économiques qu'entraîne le déplacement de nombreuses personnes vulnérables, qui sont aggravés par les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, qui préoccupe fortement les gouvernements. Cependant, les migrations offrent également des possibilités de développement et d'échanges culturels entre pays d'origine et de destination, comme le montrent le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend plusieurs cibles relatives à la facilitation des migrations et de l'inclusion sociale des migrants, et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

18.74 Le sous-programme a fourni aux gouvernements de la région un appui qui les a aidés à produire des informations de meilleure qualité sur les flux migratoires, notamment en développant les sources habituelles de données comme les recensements de la population et des logements ou en puisant dans d'autres sources, par exemple les registres de visas et de permis de travail ou les systèmes de collecte de données aux frontières. Récemment, les migrations dans la région ont radicalement évolué et de nouvelles dynamiques plus complexes se sont installées, en particulier dans le nord de l'Amérique centrale et en Amérique du Sud. Il faudra donc repenser

les méthodes employées et en concevoir de nouvelles pour pouvoir générer des données sur les migrations qui reflètent le caractère dynamique des flux migratoires actuels. À l'avenir, les démarches employées devront avant tout être inclusives et s'appuyer sur le recours aux données qualitatives et quantitatives et au dialogue multipartite.

Situation interne et réponse

18.75 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'améliorer l'appui fourni aux pays et de leur apporter ainsi l'assistance technique voulue pour qu'ils puissent régler adéquatement les problèmes liés aux migrations, compte tenu de la diversité des situations que connaissent les migrants dans la région. Il fallait notamment rendre plus visibles les contributions des migrants au développement durable, preuves à l'appui, et formuler des recommandations sur cette question, qui n'était pas un sujet de recherche prioritaire et n'avait pas été traitée comme il se devait dans les politiques publiques ou les plans de développement. En réponse, le sous-programme créera des outils visant à renforcer la capacité des pays de puiser des informations sur les migrations ailleurs que dans les sources habituelles. Il mettra au point de nouvelles démarches axées sur l'inclusivité, fondées sur l'utilisation de données qualitatives et quantitatives, la prise en compte du point de vue des organisations de la société civile, les entretiens avec des informateurs clefs et des universitaires et la facilitation du dialogue multipartite aux fins d'une participation plus large, et établira un réseau de parties prenantes non limité aux agents de l'État. Cette manière de procéder devrait enrichir tant les analyses que les propositions et contribuer aux efforts faits pour recenser les bienfaits de la migration et en tirer pleinement parti.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.76 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine intégration des questions démographiques dans les stratégies de planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme devrait le montrer le nombre de pays capables d'exploiter des données de meilleure qualité aux fins de l'établissement de rapports sur l'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et des dispositions du chapitre F du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, dans le contexte du Programme 2030 (avant fin 2020).

Tableau 18.9
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les pays adoptent le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui vient compléter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Consensus de Montevideo sur la	Les pays produisent des données et recensent les lacunes existantes en vue du premier examen de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	Les pays présentent leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo	Les pays disposent de meilleures données de nature à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (examen global prévu pour 2022) et du

2017	2018	2019	2020	2021
	population et le développement			Consensus de Montevideo (examen régional prévu pour 2022)

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.77 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	70/157	Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction
59/174	Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones	70/159	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	70/163	Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme
65/198	Questions autochtones	70/164	Mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées
68/134 ; 71/164	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
68/151	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	70/179	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
68/179	Protection des migrants	71/165	Développement sans exclusion pour les personnes handicapées
70/138	Les filles	71/177	Droits de l'enfant
70/140	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	71/178 71/180	Droits des peuples autochtones Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Décisions du Conseil économique et social

Décision 2012/232	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	Décision 2013/237	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-septième session de la Commission
-------------------	---	-------------------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

569 (XXVII)	Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population de la CEPALC	644 (XXXII)	Population et développement : activités prioritaires pour la période 2008-2010
615 (XXXI)	Migration internationale		

657 (XXXIII) ; 670 (XXXIV)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement	681 (XXXV) ; 723 (XXXVII)	Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
-------------------------------	--	------------------------------	--

Produits

18.78 On trouvera dans le tableau 18.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.10

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	9	9
1. Session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	9	—
2. Réunions du Bureau de la Conférence	9	9	—	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Projets opérationnels et projets de coopération technique relatifs aux questions suivantes : les migrations ; les incidences socioéconomiques de la dynamique des populations ; les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine ; le vieillissement, envisagé sous l'angle des questions de genre	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	47	47	75	72
4. Réunions d'experts consacrées aux peuples autochtones et aux personnes d'ascendance africaine, aux questions liées au vieillissement et aux migrants, à l'application des recommandations issues de la Conférence régionale sur la population et le développement, aux recensements de la population et aux changements démographiques	10	10	10	8
5. Ateliers sur les analyses et projections démographiques, sur REDATAM ^a (système d'information consacré aux recensements de population) et sur les variables sociodémographiques dans les politiques, programmes et projets de développement	17	17	21	16
6. Cours sur l'analyse démographique tenant compte des questions de genre	15	15	44	44
7. Bureau de la CEPALC à Buenos Aires : cours sur l'exploitation et le traitement des données de recensement aux fins de l'établissement d'indicateurs sociodémographiques, à l'aide du logiciel REDATAM+SP ^a , et d'indicateurs du développement territorial	5	5	—	4
Publications (nombre de publications)	8	8	10	9
8. Publications sur la démographie et sur la population et le développement	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
9. Études sur la démographie et le genre, sur les tendances démographiques chez les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine et sur la population et le développement	4	4	7	5
10. Bureau de la CEPALC à Buenos Aires : étude sur le développement socioéconomique dans les différentes régions d'Argentine	1	1	—	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
11. Études et documents sur les projections démographiques et les recensements de la population	1	1	1	1
12. Bulletins d'information sur le vieillissement et le développement et sur REDATAM ^a	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : population et développement ; collecte de données, analyses démographiques et méthodes d'établissement de projections et d'estimations démographiques ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements ^a .				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur les tendances et les projections démographiques ; répartition géographique et urbanisation ; peuples autochtones et afrodescendants ; maternité ; migrations ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements ; plateforme de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages consacrées au sous-programme sur le site Web de la CEPALC.				

^a REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer ») est un système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue. REDATAM+SP (abréviation « R+SP ») est la version la plus récente de la quatrième génération du logiciel. Il peut être utilisé en anglais, en espagnol ou en portugais.

Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

Objectif

18.79 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et des possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques.

Stratégie

18.80 Pour contribuer à assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et des possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, le sous-programme enrichira les connaissances disponibles sur le profil économique, social et environnemental des pays de la région. Il continuera de rassembler les gouvernements, les membres des milieux universitaires et de la société civile et d'autres parties prenantes et de les faire participer à ses activités, afin de promouvoir la prise de décisions participative. Pour appuyer l'intégration des préoccupations susmentionnées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, les activités menées dans le cadre du sous-programme seront axées principalement sur deux domaines : a) l'évaluation des progrès accomplis par les pays dans l'intégration des critères de durabilité dans les politiques publiques, notamment au moyen du suivi de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, comme prévu dans l'Accord régional

sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), et de la fourniture d'un appui au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ; b) le renforcement des capacités des pays en matière d'élaboration et d'application de politiques publiques relatives à la pérennité des établissements humains et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Nouveau Programme pour les villes et des contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Les activités menées dans le cadre du sous-programme comprendront des travaux de recherche qui aboutiront à la publication d'études, l'organisation de réunions de groupes d'experts, de séminaires et d'ateliers, ou encore la fourniture d'une assistance technique aux États Membres qui en feront la demande. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat l'élaboration de politiques bien conçues qui tiennent compte des trois piliers du développement durable, notamment de politiques sur le développement durable et la performance environnementale et sur les incidences économiques des changements climatiques, ou encore de politiques en faveur des établissements humains pérennes et des villes inclusives. À cet égard, compte tenu de l'appui fourni aux gouvernements des pays de la région pour les aider à mettre en œuvre le Programme 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable, les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront principalement à la réalisation des objectifs 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (Établir des modes de consommation et de production durables), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption par les pays de mesures relatives au développement durable, aux changements climatiques et aux établissements humains. Par exemple, le Chili, le Costa Rica et la République bolivarienne du Venezuela ont élaboré des propositions de méthodes de calcul des dépenses publiques consacrées à l'environnement. L'Uruguay a établi une politique nationale de lutte contre les changements climatiques. La Colombie a inclus un critère relatif aux émissions de gaz à effet de serre dans son projet de réforme fiscale. La Colombie, le Costa Rica et le Paraguay ont fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'Équateur s'est doté d'une classification des dépenses environnementales.

18.81 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront les instances responsables du développement durable et des établissements humains. Le fait de centrer les activités menées sur les autorités économiques et sectorielles devrait avoir pour résultat une meilleure prise en compte des questions se rapportant au développement durable et aux changements climatiques dans les activités ne relevant pas exclusivement de l'environnement. Pour faire participer tous les acteurs concernés, le sous-programme promouvra la création de réseaux regroupant une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par les changements climatiques : institutions publiques, organisations de la société civile, représentants du secteur privé ou encore organes sectoriels compétents. Pour tirer parti des synergies, le sous-programme continuera de tenir des consultations et d'entreprendre des activités conjointes avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le réseau des coordonnateurs résidents, le Programme des Nations Unies pour

l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement.

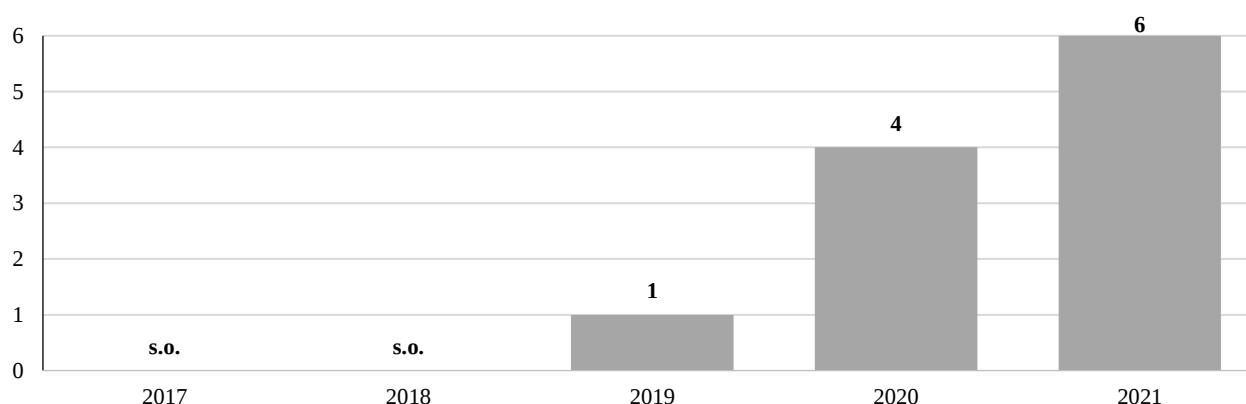
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : promouvoir la durabilité urbaine pour lutter contre les changements climatiques (résultat déjà défini pour 2020)

18.82 Les travaux touchant à la durabilité urbaine se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni aux pays pour les aider à établir des plans de développement urbain comprenant des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.X

Mesure des résultats : nombre de villes ayant élaboré de nouveaux plans de développement urbain durable conformes aux recommandations de la CEPALC



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration de l'information disponible pour la planification urbaine dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (nouveau résultat)

18.83 La région de l'Amérique latine et des Caraïbes se caractérise par des niveaux élevés d'urbanisation. Compte tenu de l'ampleur du capital humain et financier qu'ils englobent et de leur empreinte écologique grandissante, les établissements humains et les villes occupent une place de plus en plus importante dans les politiques à l'échelle mondiale, nationale et infranationale. Cela étant, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme 2030 nécessite de concevoir et de mettre en œuvre de nouveaux outils de planification et de gestion ou d'améliorer ceux qui existent déjà, et ce à tous les niveaux, de faire de même pour les politiques, directives, réglementations et lois nationales en matière d'urbanisme, d'élaborer des stratégies et des plans et de garantir le financement des municipalités. Les villes ont besoin d'informations en plus grande quantité et de meilleure qualité, qui soient de nature à éclairer la prise de décisions, l'élaboration de politiques et la fourniture des biens et services dont ont besoin leurs habitants. Les

décideurs sont souvent contraints d'agir sans avoir la moindre visibilité, en se fondant sur des estimations et prévisions de qualité douteuse.

18.84 L'information engendre la connaissance et la compréhension essentielles à la prise de décisions idoines et efficaces aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Le suivi efficace des mesures prises à tous les niveaux de l'État est nécessaire pour mieux comprendre les progrès, les obstacles et les changements dans les zones urbaines, ainsi que la manière dont ces éléments affectent, voire déterminent, la capacité d'un pays donné de se développer de manière durable.

Situation interne et réponse

18.85 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de pallier le manque d'informations structurées utilisables pour aider les États membres à concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement urbain adaptées, manque qui est actuellement exacerbé par les graves effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. En réponse, le sous-programme finira de concevoir et mettra officiellement en place la plateforme d'Amérique latine et des Caraïbes pour les villes et les zones urbaines, qui doit servir à faciliter le suivi du développement urbain dans la région et à promouvoir le renforcement des capacités et la mise en commun de données d'expérience entre professionnels du secteur. La plateforme comprendra un observatoire sur lequel figureront des représentations visuelles de données sur les villes et zones urbaines de la région, ainsi qu'un forum en ligne destiné à renforcer les capacités de divers acteurs concernés par les questions urbaines, qui servira également d'espace de travail pour le suivi et l'évaluation méticuleux de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle régionale et de la réalisation des objectifs de développement durable ayant une dimension urbaine aux niveaux national et infranational. Le sous-programme mettra également en place des initiatives de renforcement des capacités en rapport avec la plateforme.

18.86 La plateforme d'Amérique latine et des Caraïbes pour les villes et les zones urbaines (observatoire et forum en ligne compris) sera officiellement mise en place en 2020. En 2021, tout en tenant la plateforme à jour et en veillant à ce qu'elle reste pleinement fonctionnelle, le sous-programme concevra et mettra en place des activités de renforcement des capacités dans le cadre desquelles les responsables de l'élaboration des politiques pourront tirer parti des informations rassemblées sur la plateforme.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.87 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et des possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, comme devrait le montrer le fait que la plateforme soit pleinement accessible et qu'on puisse y consulter des informations concrètes sur chacun des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que la mise en place d'initiatives de renforcement des capacités destinées à promouvoir l'utilisation de la plateforme.

Tableau 18.11
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o.	• Premières étapes de la conception de la	• Achèvement de la conception de la	• Prélancement de la plateforme lors du	• Plateforme pleinement

2017	2018	2019	2020	2021
	plateforme d'Amérique latine et des Caraïbes pour les villes et les zones urbaines	plateforme et mise au point du contenu	Forum urbain mondial • Lancement de la plateforme à l'occasion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	accessible, dans laquelle on trouve des informations concrètes sur chacun des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.88 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	71/225	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes		
64/203	Convention sur la diversité biologique		
67/205	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir	71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/229	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	71/230	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	71/231	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
71/223	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
		71/256	Nouveau Programme pour les villes

Résolution du Conseil économique et social

2017/24	Établissements humains
---------	------------------------

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

594(XXIX)	Sommet mondial pour le développement durable	602(XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
-----------	--	----------	--

686(XXXV)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	706(XXXVI)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
693(PLEN.30)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	725(XXXVII)	Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
------	---	------	---

Produits

18.89 On trouvera dans le tableau 18.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.12

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	12
1. Réunions de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	6	6	6
2. Réunion sur l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	—	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Projets opérationnels sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	7	8
4. Réunions de groupes d'experts sur les politiques relatives au développement durable des établissements humains et aux changements climatiques, sur les dimensions environnementale et urbaine du Programme 2030 et sur l'expérience de la mise en œuvre de politiques relatives au développement durable dans la région	4	4	4	4
5. Cours sur le développement durable ou l'économie de l'environnement, sur l'évaluation des progrès faits en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements et sur les politiques en la matière, ainsi que sur les questions relatives aux établissements humains	2	2	3	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Publications (nombre de publications)	9	9	8	8
6. Études sur des questions diverses, dont les changements climatiques, le développement durable, l'impact écologique des politiques publiques, la taxation du carbone et les économies sobres en carbone, les politiques budgétaires favorables à l'environnement, les scénarios de développement en milieu urbain, les modes de consommation et de production durables et l'intégration des politiques publiques sur le développement durable et le renforcement des institutions	9	9	8	8
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : sur les politiques publiques environnementales concernant le développement durable et la durabilité urbaine, la réduction des risques et à l'adaptation aux risques et le renforcement des capacités des pays ; fourniture au Gouvernement brésilien et aux institutions brésiliennes, à leur demande, de services de coopération technique relatifs à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du développement durable.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur le développement durable, les changements climatiques et les questions environnementales.				

Sous-programme 8 Ressources naturelles

Objectif

18.90 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est de promouvoir la bonne gouvernance et l'exploitation durable des ressources naturelles, l'accent étant mis sur l'eau et l'assainissement, l'énergie, les ressources extractives, l'agriculture et la diversité biologique.

Stratégie

18.91 Pour contribuer à renforcer les capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est de promouvoir la bonne gouvernance et l'exploitation durable des ressources naturelles, l'accent étant mis sur l'eau et l'assainissement, ainsi que sur l'énergie, le sous-programme continuera d'aider les pays de la région à élaborer des politiques permettant la diversification du bouquet énergétique aux fins de l'augmentation de la part des énergies renouvelables, la réalisation de la transition énergétique durable et la gestion durable du cycle hydrologique. Il fournira une assistance technique et diffusera les meilleures pratiques concernant la réglementation, la fourniture et l'utilisation de l'eau et des sources d'énergie renouvelables. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'amélioration de l'accès à l'eau et à des sources d'énergie propres et à un coût abordable et le renforcement de l'aide apportée aux États membres s'agissant de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable) et 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appui apporté au plan hydrique national argentin, exécuté par le Gouvernement depuis 2016 et portant sur le renforcement des politiques nationales relatives à l'eau potable, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'eau utilisée à des fins productives.

18.92 Pour contribuer à renforcer les capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est de promouvoir la bonne gouvernance et l'exploitation durable des ressources naturelles, en particulier des ressources extractives, le sous-programme réalisera des études sur la gouvernance des ressources fossiles et minérales, en tenant compte des problèmes et des enjeux liés à la collecte et à l'utilisation des rentes des ressources naturelles, à l'efficacité matérielle et à la dissociation. Au titre du sous-programme, une assistance technique et un appui au dialogue multipartite seront fournis pour stimuler la formation de groupes d'entreprises et de liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : le développement d'initiatives favorisant la diversification économique et la création de liens à valeur ajoutée, le développement économique local durable, ainsi que des transferts de compétences et la création d'emplois. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration des statistiques et des indicateurs sur l'exploitation minière durable en Argentine et au Pérou.

18.93 Pour contribuer à renforcer les capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est de promouvoir la bonne gouvernance et l'exploitation durable des ressources naturelles, en particulier de l'agriculture et de la diversité biologique, le sous-programme encouragera l'adoption de nouvelles approches du développement productif (par exemple, la bioéconomie et l'économie circulaire) et renforcera la cohérence, l'intégration et la coordination des institutions et des politiques régionales. En outre, le sous-programme fournira aux États membres qui le demandent une assistance technique. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité). Parmi les résultats déjà obtenus, citons le soutien apporté au Gouvernement costaricien pour élaborer une nouvelle stratégie nationale de bioéconomie.

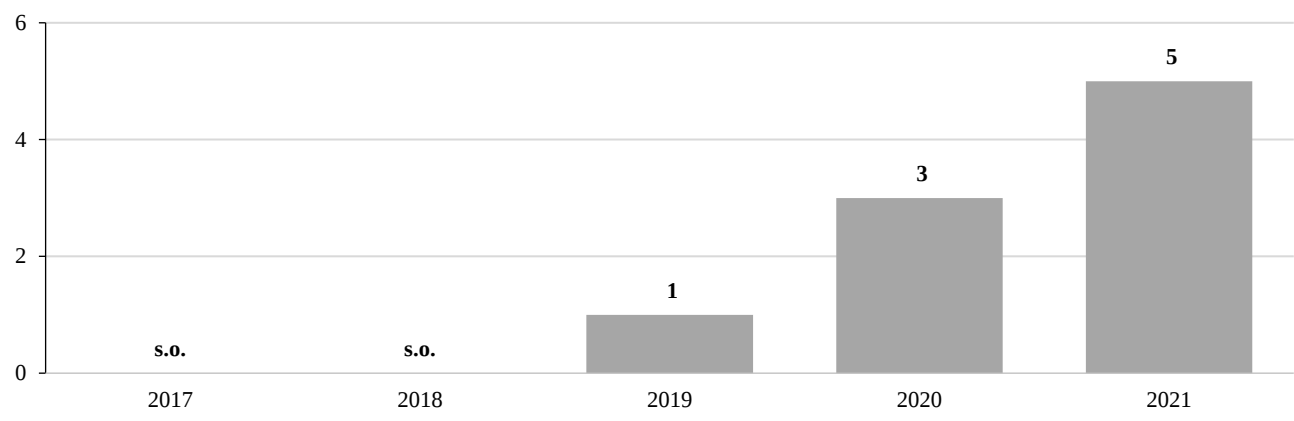
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes (résultat déjà défini pour 2020)

18.94 Les travaux relatifs à l'énergie durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer des mesures favorables à une énergie durable et à un coût abordable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XI

Mesure des résultats : (nombre total de) mesures supplémentaires adoptées par les pays de la région pour faciliter l'exécution de politiques énergétiques visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : développement des capacités de la région dans le domaine de la bioéconomie (nouveau résultat)

18.95 Le sous-programme a travaillé dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour appuyer le développement de leurs stratégies nationales de bioéconomie. La bioéconomie, à savoir l'ensemble des secteurs utilisant des ressources biologiques, des processus de production biologiques ou l'intelligence biologique pour la production de biens et de services, n'est pas seulement une stratégie de croissance recourant à la dissociation des émissions, mais elle permet aussi d'adopter une approche plus cohérente du défi complexe que représente la création de sources nouvelles de croissance économique et sociale contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. Plusieurs pays ont fait part de leur intérêt pour l'élaboration de plans nationaux de bioéconomie, et certains ont déjà commencé à élaborer de tels plans ou en achèvent l'élaboration. Par exemple, le Costa Rica a commencé à élaborer sa stratégie nationale de bioéconomie au début de 2018. La CEPALC appuie le Costa Rica à cet égard, en encadrant un processus de consultation tant au niveau sectoriel que régional, auquel participent activement des représentants du secteur public, du monde des affaires et des secteurs scientifique et technologique, ainsi que de jeunes bioentrepreneurs. La CEPALC a créé des espaces de dialogue pour les autres partenaires de la région (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Ministère uruguayen de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche et le Département colombien de la planification nationale) qui commencent à explorer la bioéconomie comme une autre voie possible du développement économique. La stratégie costaricienne de bioéconomie vise à faire converger les politiques environnementales et les politiques de développement productif formulées au cours des sept dernières décennies, en conciliant les objectifs de développement productif avec la protection de l'environnement, les connaissances en la matière et la diversité biologique durable, et en adaptant les capacités nationales dans les sciences agricoles et biologiques (ou sciences de la vie) aux immenses ressources biologiques du pays. Elle sert d'instrument permettant de faire progresser l'exécution du plan national de décarbonisation pour la période 2018-2030, dont les mesures sont groupées en cinq domaines stratégiques : la bioéconomie au service du développement rural (par exemple, l'agriculture produisant peu d'émissions) ; la diversité biologique et le

développement (par exemple, les couloirs biologiques et les services écosystémiques); les bioraffineries de biomasse résiduaire (par exemple, la bioénergie, les bioproduits et les biomolécules); la bioéconomie avancée (par exemple, la biotechnologie et la diversité biologique); la bioéconomie urbaine (par exemple, les couloirs biologiques interurbains).

Situation interne et réponse

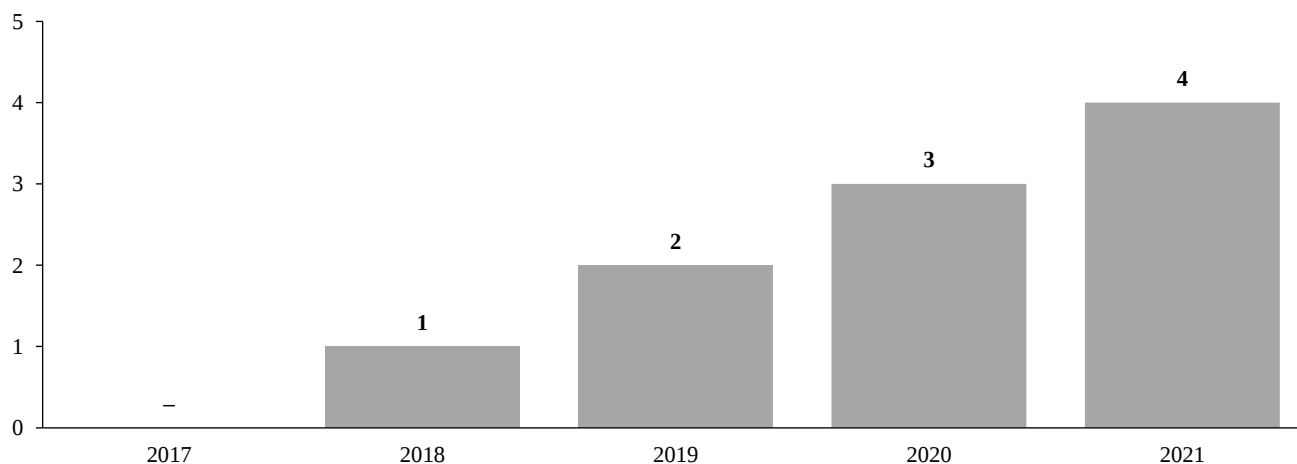
18.96 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les capacités nationales des différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de développement de la bioéconomie n'avaient pas été examinées suffisamment en détail. Compte tenu de la diversité des ressources biologiques et des capacités scientifiques et technologiques, il est impossible de parler de bioéconomie en termes génériques en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, car les pays définissent leurs stratégies en fonction de leurs réalités et de leurs capacités nationales (et locales). Malgré cela, les pays ont en commun certains éléments de base qui leur permettent d'engager le dialogue et d'apprendre ensemble en se fondant sur leur réalité commune de région dotée d'une méga-diversité biologique et ayant de très grandes capacités de production de biomasse et une forte dépendance économique vis-à-vis des ressources naturelles. En réponse, le sous-programme s'efforcera de réaliser une analyse des capacités des différents pays et, dans certains cas, des localités ou des biomes, dans le but d'appuyer ces pays dans l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie dont l'exécution soit réaliste et viable. Parallèlement, des travaux seront effectués pour suivre les éléments que ces pays ont en partage afin de leur permettre d'échanger des informations précieuses et de s'attaquer aux problèmes qu'ils ont en commun dans leurs stratégies nationales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.97 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est de promouvoir la bonne gouvernance et l'exploitation durable des ressources naturelles, l'accent étant mis sur l'agriculture et la diversité biologique, comme devrait le montrer le fait que deux pays de la région supplémentaires auront entrepris l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie.

Figure 18.XII

Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant entrepris l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.98 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
66/200	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
66/203	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session	71/229	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
66/205	Développement durable dans les régions montagneuses		
67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/230	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
		71/245	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale	73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
69/177	Le droit à l'alimentation		
70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable	73/253	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
70/235	Les océans et le droit de la mer		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales	2006/49	Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
-------------------	---	---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	669 (XXXIV)	Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des résultats des grandes conférences et des Sommets des Nations Unies en matière économique et sociale et dans les domaines connexes
602 (XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes		

Produits

18.99 On trouvera dans le tableau 18.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.13

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	2
1. Projets dans les domaines de l'énergie, de la gouvernance des ressources naturelles et du lien eau-énergie ; de l'égalité sociale ; de la durabilité environnementale	1	1	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	11	15
2. Réunions d'experts sur l'énergie durable ; les politiques publiques touchant à la gouvernance des ressources naturelles ; le développement agricole	4	4	8	6
3. Formation et cours à l'intention des responsables des secteurs public et privé engagés dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles	6	6	3	9
Publications (nombre de publications)	9	9	10	10
4. <i>The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas : A Perspective in Latin America and the Caribbean</i>	1	1	—	1
5. Études sur les questions relatives aux ressources en eau et à ses liens avec d'autres secteurs ; à l'intégration énergétique ; à la gouvernance des ressources naturelles ; aux industries extractives ; au commerce biophysique ; à l'agriculture	8	8	8	9
6. Étude sur les partenariats entre milieu rural et milieu urbain dans les stratégies intégrées de développement territorial	—	—	1	—
7. Bulletin consacré à des questions nouvelles présentant un intérêt pour l'agriculture ou les zones rurales de l'Amérique latine et des Caraïbes (2020), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	1
8. Lettre d'information du Réseau de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	2	2	2	—
9. Lettre d'information sur les ressources naturelles au service du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	—	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : dans le domaine des ressources naturelles ; à l'intention d'entreprises et d'organismes de promotion du commerce sur l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie.				

Sous-programme 9

Planification et administration publique au service du développement

Objectif

18.100 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les procédures de planification et d'administration publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable.

Stratégie

18.101 Pour contribuer à améliorer les procédures de planification et d'administration publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable, le sous-programme continuera d'encourager les gouvernements à recourir à de nouvelles méthodes, à de nouveaux instruments et à de nouveaux cadres conceptuels dans le cadre de la planification et de l'administration publique, tout en s'employant à favoriser des investissements publics de qualité et à promouvoir l'établissement de liens solides entre le développement et les plans et budgets sectoriels. Il s'attachera également à appuyer la coopération, l'apprentissage entre pairs et la mise en commun des expériences et des pratiques exemplaires en matière de planification et d'administration publique en assurant des services de coopération technique, en organisant des formations et en menant des recherches appliquées. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : contribuer à la mise en place d'institutions efficaces, inclusives et stratégiques et à l'établissement de procédures de planification accordant un rang de priorité élevé au développement global à moyen et long terme tout en réduisant encore les déséquilibres structurels grâce au renforcement de la participation et de la responsabilisation des citoyens, et consolider la gouvernance, la planification et l'administration territoriales dans le cadre de l'action publique. Ces activités aideront les pays de la région à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration des procédures de planification nationale des organismes publics en Argentine, au Chili, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et en République dominicaine, et l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Guatemala.

Résultats escomptés pour 2021

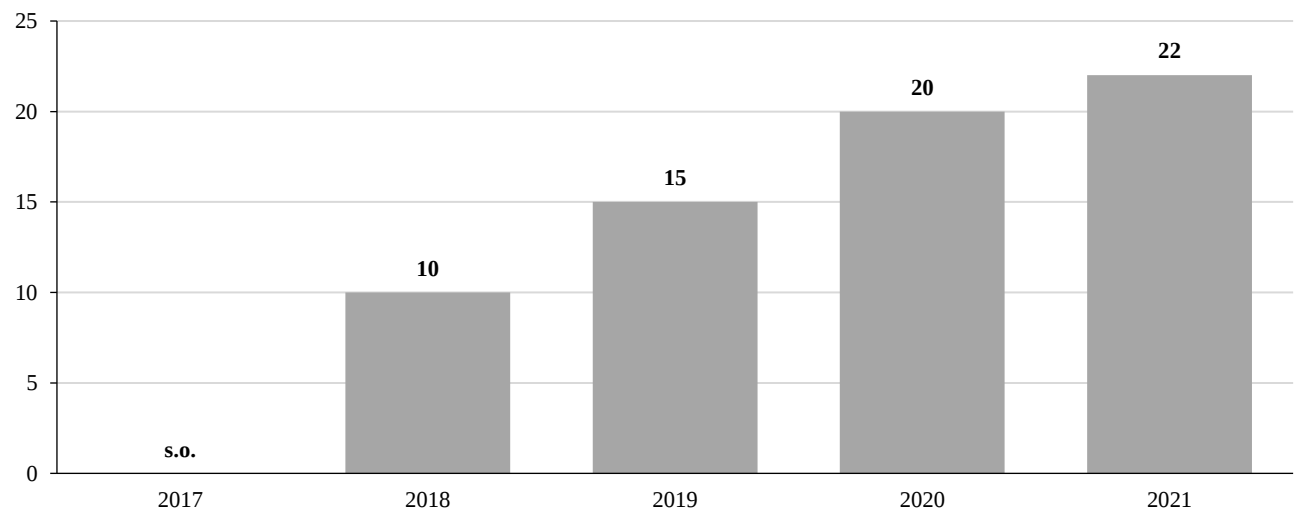
Résultat 1 : outils de planification et d'administration publique pour la territorialisation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

18.102 Les travaux relatifs à la planification et à l'administration publique au service du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, afin d'aider les pays à élaborer des stratégies nationales intégrant les objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui

a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XIII

Mesure des résultats : nombre cumulé de stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des capacités pour ce qui est d'élaborer des stratégies efficaces aux fins de la réalisation des objectifs de développement nationaux et infranationaux dans les pays de la région dans le cadre du Programme 2030 (nouveau résultat)

18.103 La planification et l'administration publique en faveur du développement durable sont des outils permettant d'assurer la mise en œuvre cohérente et rationnelle du Programme 2030 dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que le développement continu et durable de la région. L'impulsion des États s'est révélée essentielle pour améliorer les résultats en matière de développement. Toutefois, les problèmes que rencontre la région sont structurels et exigent des mesures politiques concertées et résolues. En réponse aux demandes formulées par le Conseil régional de planification, le sous-programme s'est employé à promouvoir l'adoption de stratégies de développement à long terme qui transcendent les cycles politiques afin d'appuyer la réalisation du développement durable. Ces stratégies reposent sur une conception nationale commune intégrant les vues de divers acteurs du développement. Elles abordent les dimensions multiples et souvent contradictoires du développement et prennent en considération les particularités de chaque pays et territoire tout en tenant compte des engagements régionaux et mondiaux. Elles mettent également en lumière l'importance des processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, éléments essentiels pour faire en sorte que les stratégies soient des vecteurs de changement plutôt qu'une simple liste de bonnes intentions.

18.104 À cet égard, le sous-programme, par l'intermédiaire de l'Observatoire régional de la planification du développement, s'est employé à aider les pays de la région à renforcer leurs systèmes de planification en rassemblant, analysant, systématisant et produisant des connaissances en matière de planification au service du développement durable, grâce à des processus collectifs visant à recenser les difficultés, les particularités, les problèmes communs et les possibilités, l'objectif

étant de permettre aux autorités nationales chargées de la planification d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre des stratégies efficaces en la matière. Comme suite à l'adoption du Programme 2030, le sous-programme est passé d'une démarche consistant à élaborer des instruments et à transférer des connaissances en réponse à des difficultés précises en matière de planification et d'administration publique à une approche visant à renforcer les capacités des systèmes de planification et d'administration publique de façon plus intégrée.

Situation interne et réponse

18.105 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'élaborer un ensemble complet d'outils permettant aux pays de passer de la formulation d'une stratégie à sa mise en œuvre effective grâce au recensement des éléments fondamentaux, des principales parties prenantes et des actions prioritaires, ainsi que des besoins et des sources de financement. En réponse, le sous-programme s'attachera à appuyer l'établissement de mécanismes de mise en œuvre des plans et stratégies de développement à long terme et le renforcement des mécanismes existants, notamment en ce qui concerne les liens entre les budgets, les plans d'investissement et les plans nationaux de développement ; la prise en compte des objectifs de développement dans les procédures de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats ; la mise en place des dispositifs de suivi et d'évaluation nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.106 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer les procédures de planification et d'administration publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable, comme devrait le montrer le nombre de pays mettant en œuvre des stratégies au niveau infranational pour atteindre leurs objectifs nationaux dans le cadre du Programme 2030 et appliquant des méthodes de gestion axée sur les résultats au service du développement durable (deux pays supplémentaires dans chaque cas).

Tableau 18.14
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Le Guatemala élabore une stratégie de mise en œuvre du Programme 2030	- L'Argentine s'emploie à renforcer sa capacité de territorialiser le Programme 2030 et d'harmoniser les procédures de planification avec les dispositions du Programme - L'autorité chargée du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et	- L'Argentine s'emploie à renforcer sa capacité d'intégrer les objectifs de développement durable dans la planification publique infranationale dans 2 provinces - Le Paraguay met à jour son plan national de développement pour y intégrer les	- L'Uruguay élabore une stratégie intersectorielle pour la région centrale - Le Paraguay recense des mécanismes de financement pour le plan national de développement - Cuba applique le PlanBarometer	- Des plans ou stratégies de développement sont mis en œuvre au niveau infranational dans au moins 2 pays supplémentaires - Une méthode de gestion globale axée sur les résultats est appliquée dans au moins 2 pays supplémentaires

2017	2018	2019	2020	2021
	les autorités infranationales concluent des accords aux fins de la territorialisation du Programme	dispositions du Programme 2030 • L'Uruguay évalue la territorialisation de la stratégie nationale de développement dans 1 municipalité		

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.107 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques	73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable		
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale		

Résolutions du Conseil économique et social

2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

701 (XXXVI)	Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
-------------	---

Produits

18.108 On trouvera dans le tableau 18.15 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.15

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
1. Réunions du Conseil régional de planification	6	6	—	6
2. Réunions du Bureau directeur du Conseil régional de planification	—	—	6	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Projets sur le terrain en matière de planification et d'administration publique au service du développement	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	56	56	54	53
4. Formations sur les questions liées à l'administration publique, aux budgets, à l'évaluation et à l'investissement ; à la prospective et aux techniques de mise au point d'hypothèses prévisionnelles ; à la gouvernance, à la planification et à l'administration territoriales à plusieurs échelles ; à la planification, au principe d'utilité publique et à l'administration publique ; aux politiques et programmes publics	50	50	50	50
5. Réunions d'experts sur la planification et l'administration publique (prospective et planification ; évaluation des politiques et programmes publics ; gouvernance et planification à plusieurs niveaux ; questions de planification et de développement ; principe d'utilité publique, administration publique et transparence des politiques appliquées dans la région)	6	6	4	3
Publications (nombre de publications)	5	4	3	3
6. Publications et études sur la planification et l'administration publique au service du développement	5	4	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Infographies, notes d'orientation et bulletins d'information sur la planification et l'administration publique au service du développement	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : systèmes de planification et d'administration publique au service du développement, politiques et programmes publics, formulation et évaluation de projets, systèmes nationaux d'investissement public, et gouvernance et planification à plusieurs niveaux.				
Bases de données et supports numériques : Observatoire régional de la planification du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; manuels et applications techniques à l'appui des activités de formation et d'assistance technique ; bases de données relatives à la planification et à l'administration publique au service du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.				

Sous-programme 10

Statistiques

Objectif

18.109 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que les décisions soient fondées sur des données factuelles.

Stratégie

18.110 Pour contribuer à améliorer l'établissement de statistiques dans les pays de la région afin que les décisions soient fondées sur des données factuelles, le sous-programme offrira des services consultatifs spécialisés et organisera des formations, des réunions d'experts et des séminaires en ligne et en présentiel. L'assistance technique sera principalement axée sur l'établissement de statistiques de base et la mise en place de dispositifs de coordination institutionnelle dans des domaines tels que la comptabilité nationale, les statistiques économiques de base et les statistiques des prix ; les statistiques environnementales, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; l'élaboration et la réalisation d'enquêtes sur les ménages ; la mesure de la pauvreté et des inégalités ; l'intégration des systèmes d'information statistique et géospatiale ; les dispositifs de coordination nationale pour le suivi des objectifs de développement durable. Une attention particulière sera accordée à la coordination avec les institutions et les organisations internationales afin d'éviter les doubles emplois et de mettre à profit la complémentarité des activités. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : permettre l'établissement de statistiques économiques, sociales et environnementales fiables, la création d'indicateurs dans de nouveaux domaines et l'amélioration des sources d'information non traditionnelles. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les progrès considérables accomplis par les pays de la région s'agissant d'appliquer le Système de comptabilité nationale de 2008 et les comptes satellites, ainsi que les recommandations relatives aux statistiques environnementales. À cet égard, l'Argentine, Cuba et le Paraguay ont amélioré leurs méthodes de comptabilité nationale, Curaçao a perfectionné sa méthode de calcul du PIB annuel à prix constants, la République dominicaine a mené une enquête continue sur l'emploi et l'Uruguay a publié sa nouvelle balance des paiements.

18.111 Pour contribuer à améliorer la diffusion de statistiques dans les pays de la région afin que les décisions soient fondées sur des données factuelles, le sous-programme continuera de rassembler et d'harmoniser toute une série de statistiques et d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux et de tenir à jour sa base de données régionale relative aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG). Les données seront diffusées par l'intermédiaire de CEPALSTAT (principale base de données statistiques de la CEPALC), de l'Annuaire statistique et du portail régional consacré aux objectifs de développement durable. Le sous-programme s'emploiera également à élaborer, à adapter, à traduire et à appliquer des méthodes, des normes et des recommandations en matière de statistiques. Il apportera en outre des contributions analytiques et des contributions de fond dans le cadre de l'élaboration des principaux documents et publications de la Commission. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : accroître la disponibilité de données comparables au niveau régional, qui serviront de point de référence en matière de renforcement des activités statistiques dans la région et éclaireront l'élaboration des principales publications et recommandations de la CEPALC. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le développement du portail statistique de la Commission, qui est

constamment mis à jour avec des métadonnées et de nouveaux sites et qui a enregistré plus de 6 millions de téléchargements en 2016-2017.

18.112 Pour contribuer à l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que les décisions soient fondées sur des données factuelles, le sous-programme s'emploiera à renforcer les fonctions stratégiques et décisionnelles de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC. Il continuera également d'assurer des services de secrétariat technique à la Conférence et à ses divers groupes de travail en veillant à ce que leurs travaux soient alignés sur les priorités régionales. Il accordera en outre une attention particulière à la mise en œuvre conjointe de projets et d'initiatives et travaillera en étroite collaboration avec d'autres bureaux et divisions de la Commission ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer la coordination régionale et faciliter le recours aux statistiques aux niveaux régional et national. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique décennal de la Conférence statistique des Amériques pour 2015-2025, des mesures ayant été prises pour 9 des 12 objectifs y relatifs en décembre 2018.

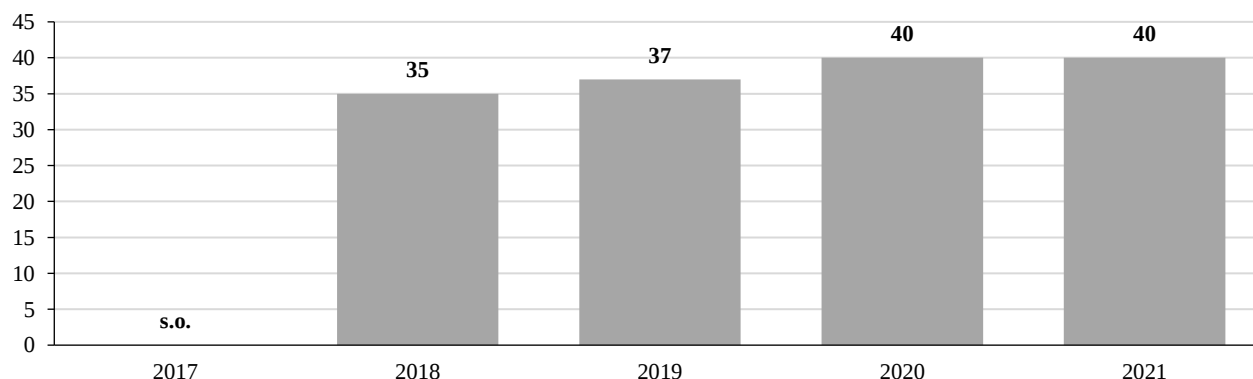
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : estimation plus rapide de la parité des pouvoirs d'achat pour une évaluation plus fiable du poids économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (résultat déjà défini pour 2020)

18.113 Les travaux portant sur l'évaluation du poids économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, afin d'aider ces pays à adopter une approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives permettant d'évaluer la taille des économies de la région et la prospérité des citoyens de façon plus rapide et plus fiable et d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XIV

Mesure des résultats : nombre d'États membres et d'États membres associés ayant adopté l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutive



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : refonte du portail statistique régional de la CEPALC (CEPALSTAT) (nouveau résultat)

18.114 Le sous-programme s'emploie à diffuser les statistiques officielles régionales et nationales de la CEPALC dans CEPALSTAT, le portail statistique régional de la Commission. Depuis 2019, il a modifié son approche en mettant davantage l'accent sur l'intégration des nouvelles technologies et en s'attachant à faire de CEPALSTAT une base de données ouverte et plus conviviale.

18.115 Le nouveau portail comportera des versions remaniées des sections actuelles, telles que le tabulateur et les profils régionaux et nationaux, mais également de nouveaux outils, tels qu'un tableau de bord permettant d'effectuer des recherches dans des jeux de données et de produire des tableaux et des graphiques téléchargeables, ainsi qu'une fonction d'intégration des données géospatiales.

18.116 Les modifications opérées seront utiles aux responsables gouvernementaux et aux autres parties prenantes en ce qu'elles leur permettront de planifier, de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et l'action publique dans les domaines social, économique et environnemental grâce à des données quantitatives provenant de sources officielles. Le nouveau portail pourrait également être pris comme modèle par les pays pour créer des bases de données de référence nationales permettant de faire en sorte que les statistiques officielles soient plus faciles à consulter et à exploiter.

Situation interne et réponse

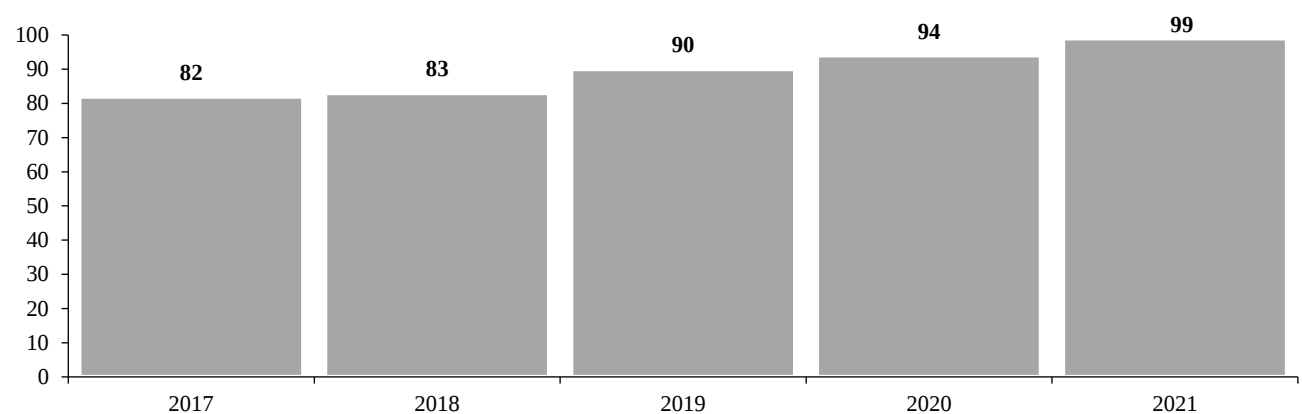
18.117 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'apporter une aide aux organismes nationaux de statistique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine des nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne l'utilisation des bases de données et des pages web et la visualisation des données. En réponse, le sous-programme, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique, les gouvernements, les universités et les institutions techniques de la région, élaborera une stratégie visant à mettre en commun les connaissances en la matière et à concevoir des solutions communes utiles à tous les pays.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.118 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que les décisions soient fondées sur des données factuelles, comme devrait le montrer le pourcentage d'utilisateurs de CEPALSTAT interrogés estimant que les données de la base sont utiles ou très utiles à leurs travaux (99 %).

Figure 18.XV

Mesure des résultats : pourcentage d'utilisateurs estimant que les données de CEPALSTAT sont utiles à leurs travaux



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.119 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/148	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
--------	--	--------	---

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2000/7	Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle		
Décision 2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session, lieu et dates et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-sixième session		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

649 (XXXIII) ; 668 (XXXIV) ; 678 (XXXV) ; 702 (XXXVI) ; 721 (XXXVII)	Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	712 (XXXVI)	Intégration régionale de l'information statistique et géospatiale
--	---	-------------	---

Produits

18.120 On trouvera dans le tableau 18.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.16

Sous-programme 10 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	18	9	18
1. Réunions de la Conférence statistique des Amériques	9	9	—	9
2. Réunions du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	9	9	9	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	4	1
3. Projets sur le terrain ayant trait aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale ; aux enquêtes sur les ménages, aux indicateurs sociaux et aux statistiques ; aux statistiques environnementales ; au cadre relatif au Programme de développement durable à l'horizon 2030	4	4	4	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	17	17	20	20
4. Séminaires et ateliers sur la pauvreté, les inégalités, la répartition des revenus, l'emploi, la cohésion sociale et la vulnérabilité, les statistiques environnementales, l'harmonisation et l'homogénéisation des statistiques et des indicateurs, le Système de comptabilité nationale, les systèmes d'information sociale et les enquêtes sur les ménages, et les statistiques économiques	6	6	6	11
5. Réunions d'experts sur la prise en compte des nouvelles recommandations de portée internationale applicables au Système de comptabilité nationale de 2008 dans les données de comptabilité nationale ; la mise en œuvre des nouvelles recommandations internationales sur les statistiques économiques ; les statistiques environnementales, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et la comptabilité environnementale ; l'harmonisation et l'homogénéisation des statistiques et des indicateurs concernant le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030	11	11	14	9
Publications (nombre de publications)	6	6	4	6
6. <i>Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
7. Publications et études, notamment sur la pauvreté, les inégalités et les statistiques économiques et environnementales, et cahiers statistiques (statistiques économiques et environnementales)	5	5	3	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : statistiques environnementales et économiques ; enquêtes sur les ménages, indicateurs sociaux et statistiques ; pauvreté et inégalités.				
Bases de données et supports numériques : système d'information statistique et bases de données (CEPALSTAT) ; base de données relative aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG).				

Sous-programme 11

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

Objectif

18.121 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de la sous-région d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données factuelles dans les domaines économique, social et environnemental.

Stratégie

18.122 Pour aider les pays de la sous-région à élaborer des politiques publiques fondées sur des données factuelles dans les domaines économique, social et environnemental, le sous-programme appuiera l'élaboration de réformes stratégiques et de programmes de développement nationaux visant à produire des effets économiques et sociaux, ainsi que de pactes sociaux pour l'égalité au profit des populations les plus vulnérables. Le sous-programme porte sur les pays d'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine. L'accent sera mis sur le développement économique et social, le commerce international, l'industrie et l'intégration, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, l'énergie et les ressources naturelles, et les changements climatiques, de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Des travaux d'analyse seront entrepris dans le cadre du sous-programme pour favoriser l'élaboration, la diffusion et la mise en place de stratégies novatrices et rationnelles visant à remédier aux difficultés rencontrées par la sous-région en matière de développement, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales et sous-régionales pour ce qui est de formuler des politiques plus intégrées et cohérentes tout en tenant compte pleinement des différents contextes nationaux dans la sous-région. Le sous-programme continuera de renforcer son approche multisectorielle et interdisciplinaire ; il assurera la maintenance et l'actualisation des bases de données pertinentes et élaborera des modèles analytiques quantitatifs et qualitatifs. Les activités de formation et les services consultatifs offerts dans le cadre du sous-programme contribueront à renforcer les capacités institutionnelles en ce qui concerne le traitement des problèmes économiques et sociaux, en particulier ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté et à l'égalité multidimensionnelle, notamment l'égalité du cycle biologique, des genres, des ethnies et des territoires. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités publiques et leurs représentants, la société civile, le monde universitaire et le monde des affaires, ainsi que les entités sous-régionales, notamment celles qui sont membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Le sous-programme resserrera sa collaboration et sa coopération avec les parties prenantes nationales et les institutions d'intégration sous-régionales afin de renforcer leurs capacités ; il offrira ainsi des services consultatifs, des cours de formation et des bourses, et organisera et favorisera des forums destinés à faciliter la concertation. Il collaborera

aussi activement avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région, où il contribuera à l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer la capacité technique de concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les mesures publiques, notamment celles axées sur les questions budgétaires, le commerce et l'intégration, l'énergie, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration du premier projet de stratégie énergétique durable de l'Amérique centrale pour 2030, qui vise à garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes, à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et à améliorer le rendement énergétique, compte tenu des priorités des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale et des engagements qu'ils ont pris à l'échelle internationale au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, et l'élaboration par le Guatemala de sa stratégie de développement, grâce à la méthode mise au point par la CEPALC sur la planification de l'application du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui repose sur le recensement des liens fondamentaux qui existent entre le Programme 2030 et les instruments de planification.

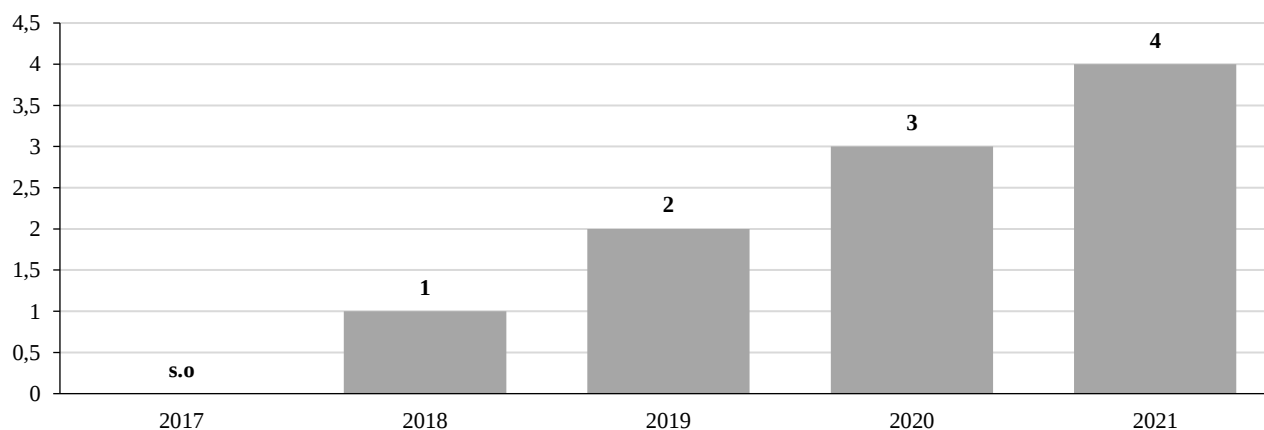
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement des institutions dans le cadre d'une approche intégrée en vue d'assurer la cohérence des politiques et de mettre en œuvre le Programme 2030 (résultat déjà défini pour 2020)

18.123 Les travaux portant sur l'harmonisation des stratégies et plans sous-régionaux avec le Programme 2030 se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront les pays à renforcer leur capacité de repérer les liens entre les instruments de planification nationaux ou sous-nationaux et les objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 18.XVI

Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales de la sous-région qui ont mis leurs plans et stratégies en conformité avec le Programme 2030, en application des recommandations de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement du dialogue technique pour de nouvelles stratégies de développement en Amérique centrale (nouveau résultat)

18.124 L'idée que les pays à revenu intermédiaire devraient ne plus avoir besoin de l'aide au développement nuit aux stratégies de développement. La part de l'aide publique au développement destinée à l'Amérique latine et aux Caraïbes, où tous les pays sauf un sont des pays à revenu intermédiaire, est passée de 1 % du PIB dans les années 1960 à environ 0,2 % du PIB en 2019. Néanmoins, 72 % de la population mondiale vit encore dans des pays à revenu intermédiaire. Selon le Programme 2030, il faut éliminer totalement la pauvreté d'ici à l'année 2030 ; le respect d'un engagement aussi crucial implique de coopérer avec les pays à revenu intermédiaire à un moment où les flux de financement du développement diminuent pour ces pays.

18.125 Alors même qu'ils s'enrichissent, les pays à revenu intermédiaire connaissent des déséquilibres structurels qui persistent pendant de longues périodes. La pauvreté chronique, par exemple, est trois fois plus élevée dans les zones rurales que dans les villes et les agglomérations. La pollution, la congestion et la perte de ressources naturelles vont souvent de pair avec des niveaux de revenus plus élevés. Les périodes de croissance accélérée en Amérique latine et dans les Caraïbes ont conduit invariablement à davantage d'inégalités.

18.126 Dans ce contexte, le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme sera axé sur l'importance de combler les écarts structurels dans les pays à revenu intermédiaire de la sous-région et de mettre l'accent sur les inégalités dans les nouvelles stratégies de développement de ces pays, notamment par : a) une analyse des politiques et la conduite de recherches sur les déséquilibres structurels dans certains pays à revenu intermédiaire de la sous-région ; b) la concertation, la mise en place d'outils et la formulation d'orientations axées sur la réduction des déséquilibres structurels ; c) l'exercice d'une influence stratégique et la gestion des connaissances en faveur de nouvelles stratégies de développement dans la sous-région.

Situation interne et réponse

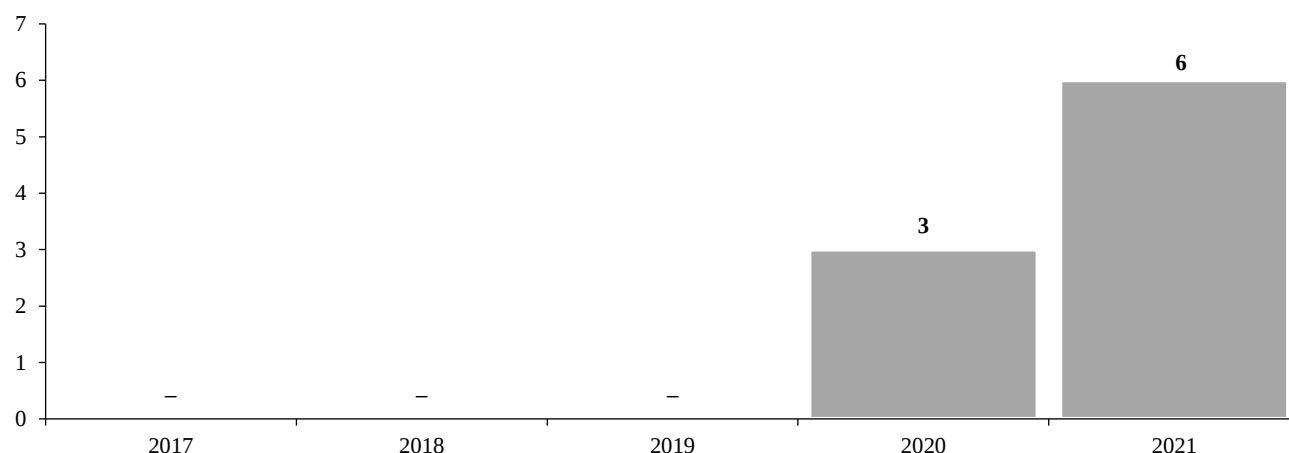
18.127 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de maintenir la collaboration avec les autorités nationales pour débattre du programme proposé et des recommandations en découlant en tenant compte des changements survenus au sein des autorités politiques à la suite d'élections. Les mouvements de personnel peuvent avoir des effets sur la collaboration avec les principaux acteurs des secteurs public et privé ; du temps et des efforts sont donc nécessaires pour poursuivre les activités de sensibilisation et pour conclure des accords avec de nouveaux décideurs et d'autres acteurs clefs, à mesure que les élections font apparaître de nouvelles autorités et de nouveaux contextes. Pour ce faire, le sous-programme s'appuiera sur des partenariats institutionnels qui ont déjà fait leurs preuves, établis dans le cadre de ses activités dans la sous-région.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.128 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays de la sous-région d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données factuelles dans les domaines économique, social et environnemental, comme devrait le montrer le fait que les pays disposent d'études analytiques solides sur la croissance, l'investissement et la productivité, qui permettront de créer les conditions propices à un débat sur les difficultés rencontrées par les pays à revenu intermédiaire de la sous-région.

Figure 18.XVII

Mesure des résultats : nombre de pays ayant réalisé des études sur la croissance, l'investissement et la productivité



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.129 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen	71/216	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	71/223	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
68/207	Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale		
69/16	Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine	71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
69/187	Enfants et adolescents migrants	71/233	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	71/236	Vers un nouvel ordre économique international
70/147	Protection des migrants	71/237	Migrations internationales et développement
71/101 A	L'information au service de l'humanité	71/238	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
71/164	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		
71/178	Droits des peuples autochtones	71/241	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
71/186	Droits de l'homme et extrême pauvreté	71/242	Coopération pour le développement industriel
71/191	Le droit à l'alimentation		

71/245 Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

73/195 Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Résolutions du Conseil économique et social

2004/52	Programme à long terme d'aide à Haïti	2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
		2016/15	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

615 (XXXI)	Migration internationale	653 (XXXIII)	Suivi du plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
624 (XXXI)	Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	687 (XXXV)	La dimension régionale du programme de développement pour l'après-2015

Produits

18.130 On trouvera dans le tableau 18.17 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.17

Sous-programme 11 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
1. Projets sur le terrain concernant la modélisation macroéconomique, le travail décent, les politiques macroprudentielles et la soutenabilité de la dette, les politiques sociales et la protection sociale	1	1	—	1
2. Projets sur le terrain concernant l'inclusion financière, les déséquilibres structurels, les tableaux d'entrées-sorties et le rôle de la politique budgétaire dans la redistribution des revenus	—	—	1	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	15	15	10
3. Réunions d'experts, notamment sur la soutenabilité de la dette, les politiques macroéconomiques et publiques, la structure et la stratification sociales, l'énergie, et l'alimentation et l'agriculture	12	12	12	10
4. Cours et ateliers sur les possibilités d'action relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets	3	3	3	—
Publications (nombre de publications)	9	9	10	9
5. Études, notamment sur la macroéconomie, le commerce, les investissements extérieurs, l'évolution de la situation sociale, y compris les marchés du travail, l'énergie et les politiques publiques axées sur les changements climatiques	9	9	10	9

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	11	11
6. Rapports techniques sur les activités sous-régionales	1	1	1	1
7. Notes techniques sur l'évolution récente de la situation macroéconomique dans les pays de la sous-région	10	10	10	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : les politiques macroéconomiques et macroprudentielles, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les questions de développement social, le commerce, la politique sectorielle, l'énergie et les changements climatiques.				
Bases de données et supports numériques : les statistiques économiques et la comptabilité nationale, les indicateurs sociaux, le secteur agricole et la sécurité alimentaire, l'intégration commerciale, le secteur des hydrocarbures, le secteur de l'électricité et les changements climatiques dans la sous-région.				

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Objectif

18.131 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes sous l'angle économique, social et environnemental, et de resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine.

Stratégie

18.132 Pour contribuer à resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine, le sous-programme continuera d'associer les États membres de la CEPALC, les entités régionales et extrarégionales et d'autres partenaires à des initiatives régionales et nationales visant à améliorer la coopération entre les pays et les autres principaux partenaires de développement. Des réunions intergouvernementales et techniques de haut niveau seront organisées afin de faciliter l'action engagée par les pays des Caraïbes pour donner suite aux initiatives et conférences mondiales et régionales, notamment s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que pour étudier et formuler des stratégies et approches de développement durable axées sur la recherche pratique et sur des cadres d'analyse empiriques et conceptuels. Cela devrait aboutir à un engagement et à un consensus sous-régionaux et régionaux plus efficaces, favoriser la coopération fonctionnelle et renforcer l'action politique sur des questions essentielles au développement des Caraïbes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'adoption en août 2018 de la Déclaration de San Pedro, par laquelle les représentants des petits États insulaires en développement des Caraïbes ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche intégrée et synergique concernant la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, et d'autres accords de développement durable, afin de régler de manière plus cohérente les multiples problèmes de développement durable auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement.

18.133 Pour contribuer à consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes sous l'angle économique, social et environnemental, le sous-programme

aidera les pays des Caraïbes, par des missions techniques et des services consultatifs, à réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les questions et problèmes nouveaux propres aux Caraïbes et travaillera en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies et les partenaires de développement des Caraïbes pour améliorer la capacité des acteurs et des décideurs du développement de concevoir et d'exécuter des mesures de renforcement de la résilience en faveur du développement durable. Le sous-programme devrait aussi aider les pays des Caraïbes à élaborer des politiques fondées sur des données probantes favorisant la réalisation des objectifs de développement durable, notamment celle de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), de l'objectif 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), de l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), de l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), de l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et de l'objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable). Le travail qui sera effectué devrait permettre de faire avancer la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les travaux menés dans le cadre de l'évaluation des catastrophes, notamment l'établissement de rapports d'évaluation des dommages et des pertes et l'organisation de cours de formation qui ont bénéficié à plus de 250 fonctionnaires et praticiens de six pays des Caraïbes.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : repérer et résoudre les difficultés liées à la réalisation des objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

18.134 Les travaux concernant la planification et l'administration publique au service du développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et aideront à renforcer les capacités des pays de sorte qu'ils puissent examiner de manière approfondie les difficultés rencontrées en matière de développement et faire le point sur la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que préparer leur examen national volontaire, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 18.18
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des pays au niveau régional de sorte qu'ils puissent	Renforcement des capacités institutionnelles des pays au niveau régional de sorte qu'ils puissent examiner de manière	Renforcement des capacités institutionnelles des pays au niveau régional de sorte qu'ils puissent examiner de manière	Renforcement des capacités institutionnelles des pays au niveau régional de sorte qu'ils puissent examiner de manière

2017	2018	2019	2020	2021
	examiner de manière approfondie les difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par trois pays des Caraïbes	approfondie les difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins cinq pays des Caraïbes	approfondie les difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins huit pays des Caraïbes	approfondie les difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins huit pays des Caraïbes

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : davantage de pays sont dotés de cadres institutionnels relatifs aux objectifs de développement durable visant à renforcer leurs processus de développement durable (nouveau résultat)

18.135 Le sous-programme s'emploie à appuyer la prise en main du Programme 2030 par les pays des Caraïbes en mettant en place de nouveaux cadres institutionnels relatifs aux objectifs de développement durable et en formalisant les dispositions intérimaires existantes. Ces mesures ont donné des résultats, mais il reste encore beaucoup à faire. En apportant une assistance technique aux États membres, le sous-programme appuiera la mise en place de cadres institutionnels nationaux dans les pays qui n'en ont pas, en particulier ceux qui envisagent de présenter leur examen national volontaire dans les trois prochaines années. L'expérience des pays des Caraïbes qui ont présenté leur examen national volontaire montre que ce mécanisme représente un point de convergence pour ce qui est de la sensibilisation aux objectifs de développement durable et donne une occasion de galvaniser un appui national en faveur du Programme 2030 à l'échelle mondiale.

Situation interne et réponse

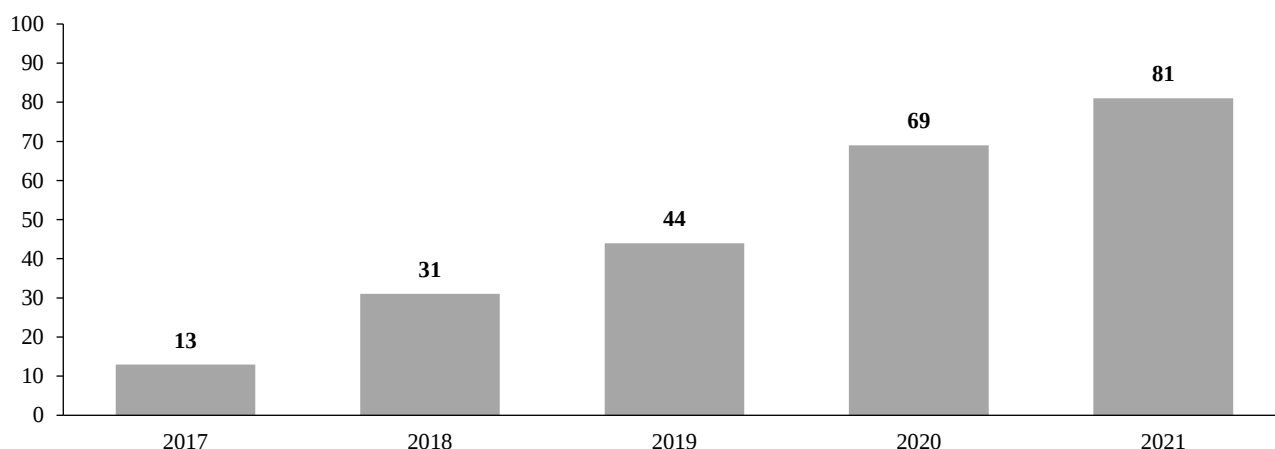
18.136 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait tirer parti de l'ampleur du soutien requis pour faciliter concrètement la mise en place des cadres institutionnels relatifs aux objectifs de développement durable dans les pays des Caraïbes. Dans ce contexte, il convient de noter que tous les pays de la sous-région sont classés parmi les petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire et supérieur. En outre, ces pays ont une dette publique insoutenable. L'ensemble de ces circonstances rend le prêt à des conditions de faveur impossible et l'accès aux prêts très coûteux. En réponse, le sous-programme redoublera d'efforts pour mobiliser des ressources et cherchera à conclure des partenariats appropriés pour accroître les ressources financières et humaines disponibles afin de mieux aider les pays à établir leur cadre institutionnel national relatif aux objectifs de développement durable. En outre, le sous-programme intensifiera ses activités, ce qui permettra de mieux faire connaître les liens avec d'autres programmes de développement durable, notamment les Orientations de Samoa, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris et l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), et de renforcer la mise en œuvre intégrée au niveau national. Des ateliers offriront un environnement propice pour inviter les pays à établir ou formaliser leurs cadres institutionnels en tant que mécanismes permettant d'adopter une approche coordonnée du développement durable dans les Caraïbes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.137 Le travail qui sera effectué devrait permettre de consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes sous l'angle économique, social et environnemental, et de resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine. Cela se manifesterait ainsi : 81 % des États membres des Caraïbes disposeraient de cadres institutionnels structurés relatifs aux objectifs de développement durable.

Figure 18.XVIII

Mesure des résultats : pourcentage de pays des Caraïbes disposant de cadres institutionnels structurés relatifs aux objectifs de développement durable



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.138 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques		
68/304	Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine	70/189	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	70/204	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
		70/213	Science, technique et innovation au service du développement
		70/214	Culture et développement durable
70/126	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	70/263	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations
70/128	Rôle des coopératives dans le développement social		
70/132	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	70/296	Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations

71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/227	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
71/329	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes		
72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/2	Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles		
73/104	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	73/229	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
73/123	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	73/231	Réduction des risques de catastrophe
73/141	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	73/232	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées	73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
73/143	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel		
73/218	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	73/241	Migrations internationales et développement
73/219	Commerce international et développement	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
73/221	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
73/223	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement		
73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable	73/292	Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		

Résolutions du Conseil économique et social

2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes		
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)		

2017/21	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement	2018/18	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2017/29	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session	2018/21	Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
2018/3	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous	2019/9	Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

727 (XXXVII)	Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes
--------------	---

Produits

18.139 On trouvera dans le tableau 18.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.19

Sous-programme 12 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
1. Sessions du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	—	—	3	—
2. Réunions de la Commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	3	3	—	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	—
3. Projet opérationnel portant sur une question relative au développement durable dans les Caraïbes	1	1	1	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	24	25	22
4. Séminaires et réunions sur les questions suivantes : soutenabilité de la dette ; politique monétaire et budgétaire ; restructuration industrielle des économies générant des services ; financement du commerce ; mise en œuvre des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	4	4	6	9
5. Réunion sur l'informatique et les communications au service du développement durable dans les Caraïbes	—	—	2	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
6. Réunion sur la promotion de la conception et de l'utilisation d'outils de gestion des connaissances à l'appui du développement durable des Caraïbes	2	2	—	—
7. Réunion sur la mise en œuvre de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse ; population et développement dans les Caraïbes ; genre et développement dans les Caraïbes ; questions relatives au développement durable	4	4	2	4
8. Réunion sur les maladies non contagieuses	—	—	2	—
9. Réunion sur la statistique au service du développement durable dans les Caraïbes	2	2	2	1
10. Réunion sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes	2	2	2	1
11. Réunion de la Table ronde sur le développement des Caraïbes	—	—	1	—
12. Ateliers sur les questions suivantes : planification du cycle de recensement de 2020 dans les Caraïbes ; prise en compte des questions de genre et objectifs de développement durable ; programmes de protection sociale durable dans les Caraïbes ; intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement ; application de la méthode actualisée d'évaluation en cas de catastrophe de la CEPALC	2	2	2	—
13. Stages sur l'utilisation du logiciel TradeCAN et de la base de données MAGIC (Module for the Analysis of Growth of International Commerce) aux fins du suivi des accords et des résultats commerciaux ; l'informatique et les communications au service du développement durable et les questions relatives à la gestion du savoir ; l'utilisation de REDATAM aux fins de la diffusion en ligne des données tirées des recensements et des enquêtes sur les ménages ; des questions relatives au développement durable ; l'adaptation aux changements climatiques, les risques de catastrophe et le renforcement de la résilience	8	8	6	6
Publications (nombre de publications)	9	9	11	10
14. <i>Economic Survey of the Caribbean</i>	1	1	1	1
15. <i>Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean</i>	1	1	1	1
16. <i>Caribbean Development Report</i>	—	—	1	—
17. Études sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les Caraïbes, la politique monétaire et budgétaire, la restructuration industrielle des économies productrices de services, la soutenabilité de la dette et le financement du commerce, le secteur du tourisme et sa contribution à la croissance et au développement, ou la mise en œuvre des Orientations de Samoa	3	3	2	2
18. Études sur la promotion de la conception et de l'utilisation d'outils de gestion des connaissances à l'appui du développement durable des Caraïbes, les statistiques relatives au développement durable, ou l'informatique et les communications au service du développement	1	1	3	3
19. Étude sur le genre et le développement dans les Caraïbes	1	1	1	1
20. Études sur la population et le développement, la mise en œuvre de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, ou les maladies non contagieuses	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
21. Étude sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	6	8
22. Activités ou documentation techniques sur les objectifs de développement durable et le développement durable des petits États insulaires en développement	—	—	1	
23. Notes d'orientation sur des questions spécifiques liées au développement économique, à l'informatique et aux communications au service du développement, au développement social, aux statistiques et à la gestion des risques de catastrophes dans les Caraïbes	2	2	1	4
24. Magazine <i>FOCUS</i>	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : informatique et communications au service du développement ; politiques économiques et intégration ; égalité des genres, développement social et développement de la population ; aménagement de l'environnement ; préparation aux catastrophes et réduction des risques de catastrophe ; notes d'orientation sur des questions spécifiques liées au développement économique, à l'informatique et aux communications au service du développement, au développement social, aux statistiques et à la gestion des risques de catastrophes dans les Caraïbes.

Bases de données et supports numériques : banque de connaissances ; outils relatifs à la société du savoir ; base de données relatives à des indicateurs statistiques ; base de données sur les catastrophes naturelles.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de sensibilisation de la population.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles de journaux ; bulletin d'information *Hummingbird* ; manifestations médiatiques ; interviews télévisées et radiophoniques avec le personnel de la CEPALC dans les Caraïbes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de la CEPALC pour les Caraïbes, page Facebook et page LinkedIn.

Services de bibliothèque : demandes d'information ; catalogue de la bibliothèque ; prêts et services entre bibliothèques ; expositions de livres.

Sous-programme 13

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

Objectif

18.140 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale afin de favoriser leur convergence et de promouvoir la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux grâce à l'adoption de positions communes à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Stratégie

18.141 Pour permettre de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale afin de favoriser leur convergence et de promouvoir la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux grâce à l'adoption de positions communes à l'appui du Programme 2030, le sous-programme continuera de

soutenir les organismes sous-régionaux et régionaux, dans le cadre des activités fédératrices que mène la Commission en tant que plateforme intergouvernementale de conseil et de dialogue, en favorisant la coordination et la coopération entre les États Membres, les entités sous-régionales et régionales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les coordonnateurs résidents, le secteur privé, les organisations de la société civile et les parties prenantes et tierces parties extérieures à la région. Cet appui prend la forme de contributions techniques et logistiques et de contributions de fond aux initiatives sous-régionales et régionales tendant à faciliter le débat et à promouvoir l'élaboration et le suivi d'accords intrarégionaux, et de mesures visant à défendre les intérêts de la région et à renforcer sa position en vue de sa participation aux dialogues politiques interrégionaux et mondiaux. Le sous-programme assurera également des services de coopération technique et de conseil sur demande, mènera des activités de formation et favorisera la mise en commun des connaissances et des données d'expérience ainsi que le transfert de techniques. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : réduire les asymétries régionales et accroître le nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création du réseau pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes.

18.142 Le sous-programme contribuera à l'adoption de positions régionales communes dans les instances multilatérales et lors des conférences mondiales organisées à l'occasion de grandes manifestations, notamment lors des réunions de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Système d'intégration de l'Amérique centrale et d'autres mécanismes d'intégration, lesquels feront rapport au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : promouvoir l'adoption de positions communes à l'appui du Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'appui fourni à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sous la forme de plans d'action annuels et de produits techniques destinés aux réunions des coordonnateurs nationaux et des ministres des affaires étrangères, ainsi que de publications.

18.143 Le sous-programme encouragera également l'apprentissage entre pairs, la mise en commun des pratiques exemplaires et les échanges de vues sur les objectifs communs, ce qui devrait permettre de renforcer la capacité des agents de l'État chargés des aspects économiques, sociaux et politiques des processus d'intégration ou de la mise en œuvre du Programme 2030 de promouvoir la participation active des États membres aux mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale ainsi que leur positionnement stratégique au niveau mondial. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la présentation de positions régionales concertées à la treizième Assemblée plénière de ParIAmericas, réseau des législatures nationales des États membres de l'Organisation des États américains.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : Programme 2030 et intégration régionale (résultat déjà défini pour 2020)

18.144 Les travaux relatifs au développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les pays bénéficieront d'un appui aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte

explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 18.20
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les pratiques optimales et les objectifs communs concernant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 ont été examinés à la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, sur la base du deuxième rapport annuel sur l'application du Programme 2030 établi par la CEPALC	Signe d'une collaboration accrue, l'examen collégial et la mise en commun des pratiques optimales qui auront lieu en fin de cycle dans le cadre de la troisième réunion du Forum s'appuieront sur le rapport quadriennal établi conjointement par la CEPALC et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	Le rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées permettra de dégager les pratiques optimales et les enseignements tirés du cycle précédent et éclairera les débats de la quatrième réunion du Forum qui marquera le début d'un nouveau cycle d'application	La promotion de la collaboration et de la coopération horizontale permettra de renforcer la capacité des États membres de combler les lacunes en matière de données afin d'assurer le suivi du Programme 2030, ce qui facilitera les débats tenus dans le cadre de la cinquième réunion du Forum et de la première année de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : réduction des asymétries régionales et augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (nouveau résultat)

18.145 Le sous-programme s'emploie à réduire les asymétries régionales en prenant en compte les particularités de la région – qui englobe des pays à revenu intermédiaire, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement des Caraïbes – et en encourageant la coopération entre les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'entre ceux-ci et des pays extérieurs à la région dans le cadre d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire. À partir de 2018, les pays des Caraïbes ont fait l'objet d'une attention particulière, comme en témoigne le lancement par la Commission de la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero), qui vise à mettre en lumière les problèmes que rencontre la sous-région. Le sous-programme a également appuyé la création du réseau pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le suivi des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements de la région dans les domaines suivants : a) mécanismes de coordination interinstitutionnelle et intersectorielle ; b) statistiques ; c) coopération contribuant au renforcement des capacités dans la région, notamment dans la sous-

région des Caraïbes. Cette approche stratégique renforcée vise à faire en sorte que les préoccupations de la sous-région bénéficient de l'attention la plus large possible, tant au niveau régional qu'international, en vue de faire progresser la mise en œuvre globale du programme de développement durable des Caraïbes. La stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » sera également mise en avant dans toutes les grandes manifestations intergouvernementales auxquelles participe la CEPALC afin de continuer de promouvoir la recherche et la mise en œuvre de solutions permettant de répondre aux impératifs de développement des Caraïbes.

Situation interne et réponse

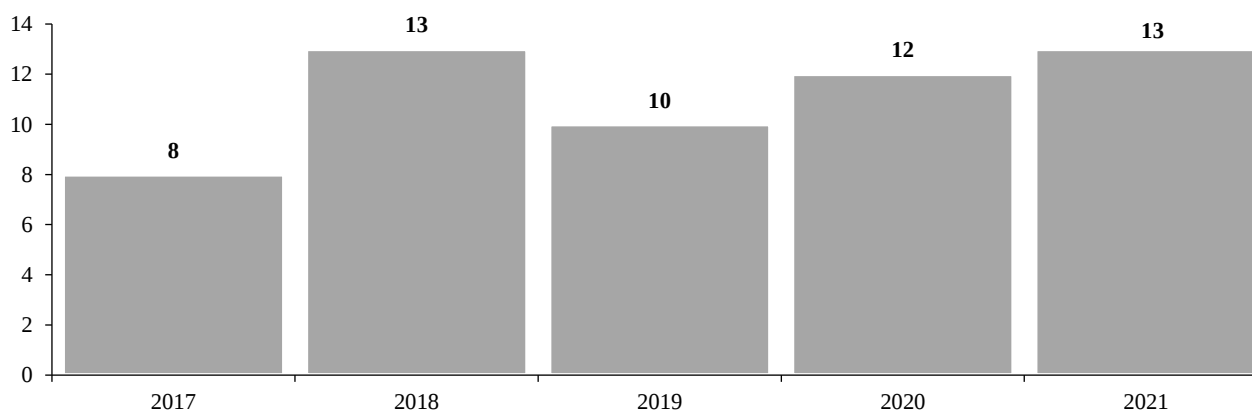
18.146 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de mieux cibler l'appui fourni aux gouvernements des Caraïbes, notamment dans les domaines de la coopération technique, des services consultatifs et des activités de formation, mais également de faciliter la mise en commun des connaissances et des données d'expérience et de promouvoir le transfert de techniques. En réponse, le sous-programme renforcera ses activités de communication et de coopération technique dans la sous-région, notamment par l'intermédiaire du réseau pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le suivi des objectifs de développement durable, en recensant les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire nécessaires et mises en œuvre dans la sous-région dans des domaines particuliers. Dans le cadre du service des réunions et de l'élaboration des publications et des supports didactiques destinés aux réunions intergouvernementales sur l'intégration et la coopération dans la région et en dehors, il s'emploiera également, dans toute la mesure possible, à faire en sorte que toutes les contributions techniques et contributions de fond tiennent compte des préoccupations des Caraïbes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

18.147 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale afin de favoriser leur convergence et de promouvoir la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux grâce à l'adoption de positions communes à l'appui du Programme 2030, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre de pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (de 12 en 2020 à 13 en 2021).

Figure 18.XIX

Mesure des résultats : nombre de pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable



Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.148 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

65/177	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
66/223	Vers des partenariats mondiaux		
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
71/318	Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud		
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

730 (XXXVII)	Comité de coopération Sud-Sud	731 (XXXVII)	Soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
--------------	-------------------------------	--------------	--

Produits

18.149 On trouvera dans le tableau 18.21 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.21

Sous-programme 13 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	7	6
1. Stages et séminaires organisés en coopération avec des administrations publiques et des organismes régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et dispositifs propres à favoriser la convergence et l'intégration ; stratégies de dialogue avec les parties prenantes et tierces parties extérieures à la région	6	6	7	6
Publications (nombre de publications)	2	2	3	4
2. Études consacrées à l'intégration des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux, notamment par la coopération Sud-Sud	2	2	3	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
3. Apport de contributions à la réunion intergouvernementale sur l'intégration et la coopération et aux réunions tenues avec des parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : action menée auprès des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux dans des domaines relevant du mandat de la Commission, notamment l'intégration et la coopération ; fourniture aux mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux qui en font la demande de services de coopération technique dans des domaines relevant du mandat de la Commission, ainsi que dans des domaines en rapport avec les activités du sous-programme afin de faciliter les relations que ces mécanismes et organismes entretiennent avec des parties prenantes et tierces parties extérieures à la région.

Programme 19

Développement économique et social en Asie occidentale

Orientations générales

Mandats et considérations générales

19.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) est chargée de promouvoir un développement partagé et durable dans la région arabe. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale ainsi que des résolutions 1818 (LV), par laquelle le Conseil économique et social a créé la Commission, et 1985/69, par laquelle il a modifié le mandat de celle-ci afin de mettre davantage l'accent sur l'aspect social de la mission qui lui était confié. À la sixième session extraordinaire de la Commission, tenue en décembre 2019, les États membres ont accueilli favorablement les demandes présentées par deux nouveaux pays arabes souhaitant les rejoindre, et recommandé au Conseil économique et social d'accéder aux deux demandes. Dans l'affirmative, la CESAO sera composée de 20 des 22 États membres de la Ligue des États arabes.

19.2 Les États membres reconnaissent que la situation en matière de développement, dans la région arabe, exige des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CESAO les aidera à exécuter leurs plans de développement, malgré la persistance d'une instabilité politique générale et de nombreux conflits violents qui viennent aggraver des problèmes économiques, sociaux et environnementaux vieux de plusieurs décennies et créent des obstacles supplémentaires à un développement que ces États veulent partagé, équitable, durable et respectueux des besoins des générations futures. Elle apporte également une aide à la mise au point d'outils interactifs de simulation de politiques, à l'élaboration de politiques fondées sur des faits et au renforcement de la capacité des pouvoirs publics de concevoir et appliquer des politiques axées sur le développement durable, dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et de projets financés au moyen du Compte pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

19.3 La stratégie de la Commission consiste à aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes visant à améliorer le bien-être de leurs citoyens, en particulier à exécuter les plans de développement nationaux et à atteindre les objectifs de développement durable ainsi qu'à renforcer les structures des différentes institutions, réduire les inégalités et accroître durablement la prospérité partagée. Elle a été dictée par les conclusions de l'analyse des répercussions de la COVID-19 sur les économies nationales et régionales et les liens entre elles. Le programme pour 2021 et chacun de ses sous-programmes seront marqués par la volonté d'atténuer les effets de la crise, de voir les pays se relever et de renforcer la résilience sur les plans économique, social et environnemental. Il s'agira de promouvoir la création d'emplois par l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises dotées des moyens nécessaires et interconnectées, tout en favorisant la compétitivité globale ; aider les États membres à optimiser l'allocation de ressources au secteur social tout en maintenant un équilibre budgétaire durable et gérable ; doter les États membres des outils nécessaires pour surveiller et améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau ; aider les États membres à améliorer leurs méthodes statistiques et techniques de collecte de données, et fournir des instruments et outils permettant de suivre les progrès accomplis, notamment en

ce qui concerne les objectifs de développement durable, aux niveaux national et régional, et d'élaborer des politiques à partir de données factuelles. Ces activités seront menées en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et en facilitant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

19.4 Dans la droite ligne des réformes entreprises par le Secrétaire général à l'échelle de l'ONU, compte tenu du rôle croissant qu'elle joue en tant qu'organisation technique et normative régionale et afin de faciliter la réalisation des objectifs susmentionnés, la CESAO se propose d'engager un processus de réforme interne. Comme suite à sa résolution 335 (S-VI) du 21 décembre 2019, elle a adopté une nouvelle structure qui répond aux trois grands objectifs suivants : a) optimiser les moyens fonctionnels et opérationnels dont elle dispose et qu'elle met au service des États membres en divisant son programme d'ensemble en six sous-programmes portant sur des questions étroitement liées (changements climatiques et durabilité des ressources naturelles ; justice de genre, populations et développement inclusif ; prospérité économique partagée ; statistiques, société de l'information et technologie ; coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable ; gouvernance et prévention des conflits) ; b) renforcer le rôle qu'elle joue en matière de collaboration à l'échelle régionale ; c) intensifier l'appui fonctionnel et l'appui aux activités normatives qu'elle apporte aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies tout en accentuant autant que possible l'appui technique direct aux États membres. Le plan-programme pour 2021 suit donc la nouvelle structure des sous-programmes présentée dans la résolution 355 (S-VI) et décrite dans la note du Secrétaire général intitulée « Nouvelle vision stratégique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale » (E/2020/12). Les informations concernant l'exécution du programme en 2019 sont présentées selon la structure des sous-programmes pour 2020, qui sont au nombre de sept (voir annexe de la partie A).

19.5 Toujours résolue à aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement et à mettre en œuvre le Programme 2030, la CESAO continuera d'affiner son approche pluridisciplinaire dudit programme ; continuera de s'efforcer de faire apparaître aux États membres les avantages que présente pour eux l'intégration régionale en plus de contribuer à résoudre les problèmes transfrontières ; s'attachera à tirer parti des technologies émergentes et à s'appuyer sur la science des données pour donner des conseils en matière de simulation de politiques ; continuera de donner la priorité à l'appui aux États membres en situation de conflit ou sortant d'un conflit.

19.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) les économies de la région se remettent des dommages causés par la pandémie de COVID-19 au même rythme que la reprise à l'échelle mondiale ;
- b) le contexte du développement national permet à la CESAO de fournir des orientations intégrées et un appui à l'établissement de normes et au renforcement des capacités techniques adaptés aux priorités régionales ;
- c) les États membres continuent de travailler ensemble au moyen des plateformes existantes aux niveaux interrégional et interministériel ;
- d) les ministères d'exécution des États membres collaborent sur les questions stratégiques essentielles, coopèrent dans le cadre d'un dispositif institutionnel et communiquent avec d'autres acteurs du développement dans des domaines d'action essentiels.

19.7 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et met en œuvre le dispositif de responsabilisation en matière d'égalité des genres prévu par la résolution 2013/16 du Conseil économique et social, en plus des activités ciblées menées dans le cadre du sous-programme relatif à la justice de genre, aux populations et au développement inclusif. Afin de répondre aux besoins particuliers des groupes marginalisés et vulnérables, comme l'a demandé le Secrétaire général, la CESAO prendra des mesures pour que l'inclusion des personnes handicapées figure en meilleure place dans son programme, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

19.8 La Commission s'emploiera à consolider plus encore le partenariat stratégique et historique qui la lie à la Ligue des États arabes et qui se manifeste aujourd'hui, notamment, sous les formes suivantes : le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et l'établissement de rapports à cet égard ; un appui aux États membres en matière de changements climatiques, par l'intermédiaire du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, qui a ses bureaux à la CESAO ; des travaux menés de concert pour réexaminer la question de la pauvreté multidimensionnelle, mesurer la pauvreté non monétaire et promouvoir son élimination conformément au Programme 2030. Les deux organismes coopèrent pour ce qui est des aspects de l'intégration économique régionale relatifs à l'établissement de normes et au développement des capacités, notamment en ce qui concerne le commerce, les douanes, les migrations, les transports, l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire et d'autres aspects du développement, transfrontières ou régionaux, qui posent problème.

19.9 La CESAO est également partenaire de la Banque islamique de développement (BID), un organisme qui joue un rôle important dans la région. Le partenariat établi avec la BID porte sur un certain nombre de domaines, notamment les suivants : les couloirs de transport qui, en facilitant le commerce, sont un facteur potentiel d'accroissement de l'activité économique et de création d'emploi ; l'intégration de l'action climatique dans les plans nationaux de développement ; le rôle des parlements dans la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030.

19.10 La Commission travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale à l'harmonisation des statistiques des prix pour l'ensemble de la région. Elles ont lancé ensemble une initiative régionale sur le transport multimodal et un cadre de suivi de l'objectif de développement durable n° 7. La CESAO travaillera par ailleurs en partenariat avec le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et une multitude de parties prenantes et d'établissements de l'enseignement supérieur de la région.

19.11 La Commission a adapté son approche du dialogue multipartite aux échelles nationale et régionale en créant des plateformes régionales uniques en leur genre où les représentants des États, les parlementaires, la société civile et le secteur privé peuvent débattre des meilleures pratiques et trouver des solutions novatrices.

19.12 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CESAO joue un rôle de premier plan dans la région arabe, où elle contribue à l'application du programme de réforme lancé par le Secrétaire général et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279. À cette fin, elle a mis en œuvre les mesures proposées pour optimiser le fonctionnement des entités concernées et renforcer la collaboration aux niveaux régional et sous-régional. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a réuni tous les organismes des Nations Unies opérant à l'échelle régionale dans la région arabe et facilité la tenue de consultations régionales qui ont abouti à des actions concrètes, parmi lesquelles : a) la

création de Manara, une banque de connaissances régionale ; b) la promesse d'établir un rapport annuel interinstitutions sur les résultats obtenus à l'échelle du système ; c) la prestation de services administratifs aux organismes des Nations Unies opérant à l'échelle régionale, en vue de gains d'efficacité. Des progrès notables ont été réalisés dans chacun de ces domaines, grâce à des équipes spéciales interinstitutions, la CESAO ayant pris la direction des travaux relevant des points a) et c) et apporté un appui en vue de la réalisation du point b). Ces activités viennent s'ajouter aux travaux de collaboration d'ordre technique ou normatif actuellement menés aux niveaux régional et mondial avec une vingtaine d'organismes des Nations Unies et portant sur une grande diversité de sujets ayant trait aux objectifs de développement durable, tels que la croissance, l'emploi, la pauvreté, la protection sociale, la sécurité alimentaire, les changements climatiques, les migrations, le genre et les données et statistiques.

19.13 La Commission a aidé six des bureaux des coordonnateurs résidents nouvellement créés à réaliser leurs analyses communes de pays et s'apprête à apporter un appui similaire aux autres bureaux. L'aide en question consiste essentiellement à : a) formuler le chapitre sur les questions macroéconomiques ; b) fournir les données et statistiques nécessaires pour la réalisation des analyses, le suivi et l'établissement des rapports, notamment un profil de chaque pays en ce qui concerne les objectifs de développement durable ; c) fournir une analyse approfondie des incidences sur le développement national des questions régionales ou transfrontières, dont le commerce, les changements climatiques, les migrations et l'eau ; d) fournir une analyse approfondie sur les questions relatives au conflit ou à la sortie du conflit et leurs incidences sur le développement national. Il s'agit d'améliorer la qualité des analyses communes de pays, renforcer le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et optimiser l'appui apporté par les Nations Unies dans les pays de programme.

19.14 Organisé par quelque 20 entités des Nations Unies et dirigé par la CESAO, le Forum arabe pour le développement durable continue de rassembler chaque année la plus grande diversité d'acteurs et de défenseurs du développement durable dans la région ; il est généralement précédé de réunions préparatoires ainsi que de consultations menées auprès d'un large éventail de parties prenantes. En 2021, la Commission créera de nouvelles possibilités de partenariat et de dialogue avec la société civile et le secteur privé afin que les États membres puissent mettre davantage en pratique les connaissances disponibles et accéder à l'innovation et au financement.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/196	Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/241	Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe		
69/230	Culture et développement durable	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales		
69/307	Questions transversales	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

74/234	Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)	74/239	Coopération Sud-Sud
--------	--	--------	---------------------

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1818 (LV)	Création d'une commission économique pour l'Asie occidentale	2015/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
1985/69	Amendement au mandat de la Commission économique pour l'Asie occidentale : changement du nom de la Commission		
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2015/26	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2014/36	Changement de dénomination du Comité technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en « Comité exécutif » et modification de son mandat	2019/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Résolutions et déclarations ministérielles de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

	Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe (2014)	333 (XXX)	Adoption des modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019
	Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2016)	334 (XXX)	Adoption des rapports des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
	Consensus de Beyrouth sur la technologie au service du développement durable dans la région arabe (2018)	335 (S-VI)	Plan-programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour 2021
331 (XXX)	Approches intégrées de coopération technique pour répondre aux nouveaux besoins des États membres		

Produits

19.16 On trouvera dans le tableau 19.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 19.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	12	12	15	12
1. Rapports destinés à la session ministérielle de la CESAO	—	—	9	—
2. Rapports destinés au Comité exécutif	12	12	6	12
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	15	17	15
3. Réunions du Comité exécutif	8	8	4	8
4. Réunions de la session ministérielle de la CESAO	—	—	4	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Réunions du Comité consultatif de la CESAO	2	2	2	2
6. Réunions du mécanisme de coordination régionale	2	2	2	2
7. Réunion du groupe d'experts sur l'évolution de la situation dans la région arabe	–	–	2	–
8. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
9. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
10. Séance de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	1	2
11. Rapport annuel de la CESAO	1	1	1	1
12. Rapport sur les activités du système des Nations Unies pour le développement dans la région arabe	–	–	–	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publication de contenus dans divers médias sociaux et de 104 bulletins d'information en anglais et en arabe ; 4 journées et semaines internationales, telles que la Journée internationale des femmes et la Journée mondiale de l'environnement ; brochures, dépliants, affiches et autres supports promotionnels sur les activités de la CESAO ; publication de 10 éléments de contenu visuel et vidéos sur les activités de la CESAO et de l'actualité quotidienne de la Commission en anglais et en arabe sur le site web de celle-ci ; 1 session du Model ESCWA ; séances d'information, exposés et activités de sensibilisation auprès d'écoliers, étudiants et autres publics sur les travaux de l'ONU et de la CESAO.				
Relations extérieures et relations avec les médias : 2 conférences et points de presse de la Secrétaire exécutive et d'autres hauts responsables, en particulier pour le lancement de publications phares et d'autres événements importants ; 10 entretiens donnés par la Secrétaire exécutive et d'autres hauts fonctionnaires ; services de télédiffusion en direct ; 50 communiqués de presse en anglais et en arabe sur les activités de la CESAO ; couverture médiatique des réunions et activités de la CESAO.				

Activités d'évaluation

19.17 Au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021, il a été tenu compte des évaluations menées à bien en 2019, dont la liste est donnée ci-après, ainsi que des conclusions actualisées d'une métaévaluation ayant mis en évidence de grandes tendances et constantes :

- a) Sous-programme 2 : Développement social ;
- b) Sous-programme 5 : Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits.

19.18 En réponse aux principales conclusions de l'évaluation du sous-programme 2, la CESAO s'attachera à relier davantage ses travaux sur le développement social à d'autres domaines thématiques, afin de mieux aider les États membres à atteindre les objectifs du Programme 2030. Elle continuera de développer et d'entretenir les relations stratégiques qu'elle a établies avec toute une série de partenaires régionaux, dont la Ligue des États arabes. Elle mettra en œuvre de nouveaux projets, qui seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

19.19 En réponse aux principales conclusions de l'évaluation du sous-programme 5, la CESAO continuera d'apporter un appui aux États membres et à leur système statistique pour ce qui est des statistiques économiques, sociales et environnementales, domaines dans lesquels elle a des atouts qui lui sont propres et elle contribue à améliorer les statistiques dans la région arabe. En outre, elle réorganisera ses activités en matière de données et harmonisera les données utilisées

aux fins des études et publications dans tous les domaines d'action. Le portail de données de la CESAO est en cours d'actualisation ; l'objectif est qu'il serve de référence pour les organismes des Nations Unies de la région. Il faudra mobiliser des ressources extrabudgétaires pour compléter le financement des activités statistiques de base relevant de ce sous-programme.

19.20 En 2021, la CESAO procédera à une autoévaluation prospective sur certains sujets, sur laquelle elle s'appuiera pour mieux atteindre ses objectifs. Il s'agira de déterminer les possibilités offertes et les difficultés soulevées par la nouvelle méthode définie pour obtenir les résultats escomptés.

Programme de travail

Sous-programme 1

Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles

Objectif

19.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'action climatique et des politiques intégrées et durables dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire.

Stratégie

19.22 Pour contribuer à la promotion de l'action climatique, le sous-programme renforcera, par des initiatives adaptées à chaque situation, la mobilisation des États membres et leurs capacités d'accroître la climatorésilience en mettant au point des moyens scientifiques et financiers et des moyens d'intervention permettant de tenir compte des considérations climatiques dans la planification, la budgétisation et le financement du développement. Il fournira une assistance technique pour faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et l'élaboration de politiques éclairées. Il aidera les États membres à réaliser la cible 1.5 associée aux objectifs de développement durable, en analysant les secteurs stratégiques en vue de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques ; la cible 2.4, en évaluant l'incidence des changements climatiques sur la productivité agricole, les écosystèmes et les phénomènes climatiques extrêmes liés à l'eau ; la cible 11.5, en contribuant à limiter les pertes économiques causées par les catastrophes liées à l'eau et à mettre en place des politiques intégrées d'utilisation efficace des ressources, d'adaptation, d'atténuation et de réduction des risques de catastrophe ; les cibles 13.1, 13.2 et 13.3, en renforçant la résilience et les capacités d'adaptation grâce à des mesures intégrées et à des moyens humains et institutionnels adaptés. Les principaux partenaires dans ce domaine sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la BID, la Ligue des États arabes, le Gouvernement suédois, l'Institut météorologique et hydrologique suédois, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale et les partenaires dans les États membres. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcement de la capacité d'intégrer la question du climat dans la planification du développement et la prise des décisions relatives aux engagements climatiques en faveur de la réalisation des objectifs de développement mondiaux et nationaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la production d'évaluations scientifiques qui

facilitent la planification du développement. Suite à la création d'un pôle d'information, les États membres de la CESAO se sont vus fournir une assistance technique et dispenser une formation, et l'accès libre aux données régionales sur le climat, l'eau et la vulnérabilité socioéconomique a été amélioré.

19.23 Pour contribuer à la promotion de politiques intégrées et durables dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire, le sous-programme consolidera les institutions et fournira une assistance technique aux États membres, les invitera à participer à un dialogue intersectoriel et encouragera et fera avancer la recherche et l'adoption de solutions durables en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'utilisation efficiente de l'eau, de sécurité alimentaire, de gestion des déchets et de durabilité environnementale. Par exemple, il facilitera la tenue de la deuxième réunion ministérielle conjointe sur l'eau et l'agriculture en vue d'examiner et d'adopter les directives relatives à l'allocation de l'eau au secteur agricole de la région arabe. Il envisage également d'aider les pays de la région à rendre compte des progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement durable et à en assurer le suivi de manière intégrée, en surveillant les progrès faits dans la réalisation des objectifs 2 (sécurité alimentaire) et 7 (énergie pour tous), ainsi que de contribuer à la réalisation de la cible 6.5 (gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière et en mettant davantage l'accent sur les ressources en eaux souterraines) ; de la cible 12.2, en encourageant des modes de production et de consommation durables grâce à une utilisation plus efficace des ressources naturelles ; des cibles 12.3 et 12.5, en réduisant les pertes et le gaspillage de nourriture. Les principaux partenaires dans ce domaine sont l'Université américaine de Beyrouth, l'organisation Arab Forum for Environment and Development, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la FAO, la BID, la Ligue des États arabes, le Gouvernement suédois, le PNUE, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, les autres commissions régionales de l'ONU des Nations Unies, la Banque mondiale et les institutions des États membres. Les solutions durables élaborées et promues par la CESAO et ses partenaires en matière de ressources naturelles devraient avoir le résultat suivant : une utilisation plus efficiente de l'eau, une plus grande productivité agricole et une efficacité énergétique accrue dans le secteur du bâtiment. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création d'un conseil commun des ministres de l'agriculture et de l'eau de la région arabe, l'adoption d'un cadre de suivi de la sécurité alimentaire dans la région arabe et la mise en place d'instruments financiers visant à intensifier l'exécution de programmes d'efficacité énergétique dans la région.

Résultat escompté pour 2021 : mise en place de politiques intersectorielles visant à améliorer la sécurité hydrique et alimentaire dans des conditions climatiques changeantes dans la région arabe

19.24 Les changements climatiques devraient accroître la pression exercée sur des ressources en eau déjà rares, mettant ainsi davantage à mal le secteur agricole, qui dépend fortement de ces ressources. Certains pays arabes souffrent déjà d'insécurité alimentaire et la prévalence de la sous-alimentation a récemment augmenté en raison de facteurs multidimensionnels, notamment la sécheresse et les inondations. Le sous-programme s'efforce de faciliter la coopération entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau de la région arabe, en contribuant à la mise en place de politiques cohérentes qui permettent d'accroître la sécurité alimentaire, ainsi que la résilience et la durabilité des pratiques agricoles dans des conditions climatiques changeantes. Depuis 2016, il donne les moyens aux États membres d'améliorer l'accès aux données

climatiques régionales, produites sous la direction du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, et leur utilisation, afin de favoriser la conduite d'évaluations de la productivité agricole et de promouvoir une utilisation plus efficiente de l'eau, notamment pour ce qui est des pratiques d'irrigation. Il renforce les capacités des États membres en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et favorise également le transfert des nouvelles technologies agricoles.

Situation interne et réponse

19.25 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'appui qu'il apportait aux États de la région visait principalement à améliorer la production et la productivité agricoles et à promouvoir l'utilisation efficiente de l'eau et la gouvernance institutionnelle. Il ne s'est pas suffisamment efforcé d'encourager le dialogue intersectoriel ni de faciliter l'organisation de réunions conjointes de hauts responsables des secteurs de l'eau et de l'agriculture, et de la gestion des ressources en eaux souterraines, secteur qui est particulièrement problématique étant donné que ces ressources sont invisibles. En réponse, et dans le cadre du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, le sous-programme favorise le dialogue, la coordination et la coopération. Les difficultés liées à l'utilisation efficiente et à la gestion de l'eau, en particulier dans le secteur agricole et en ce qui concerne les ressources en eaux souterraines, seront réglées, et il sera procédé au suivi et à l'analyse de la sécurité alimentaire dans la région. Pour ce faire, le sous-programme organisera des ateliers de formation nationaux à l'utilisation du modèle AquaCrop et du cadre régional de suivi de la sécurité alimentaire élaboré par la CESAO et approuvé par le Conseil exécutif de l'Organisation arabe de développement agricole en mars 2019. Les informations générées par l'utilisation de ces outils alimenteront le dialogue et les échanges entre les secteurs de l'eau et de l'agriculture aux niveaux régional et national et faciliteront l'élaboration de politiques intersectorielles destinées à accroître la résilience et la durabilité du secteur agricole face aux problèmes liés aux changements climatiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.26 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la promotion de politiques intégrées et durables dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre de résolutions ministérielles sur la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau adoptées en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et hydrique dans la région arabe, nombre qui passerait d'une résolution en 2019 à deux résolutions en 2021. En outre, le nombre de rapports d'évaluation de la gestion des ressources en eau aux fins d'une production agricole efficace établis par des responsables des ministères de l'eau et de l'agriculture ou par des centres de recherche affiliés à ces ministères passerait de 9 en 2019 à 13 d'ici 2021.

Tableau 19.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o.	• s.o.	• Adoption de 1 résolution sur la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de		• Adoption de 2 résolutions ministérielles supplémentaires sur la coordination

2017	2018	2019	2020	2021
		l'eau lors d'une réunion conjointe des ministres de l'agriculture et des ressources en eau tenue le 4 avril 2019 au Caire, avec l'aide de la Ligue des États arabes, de la FAO et de la CESAO		entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau
		Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 9 rapports d'évaluation fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques visant à améliorer la gestion des ressources en eau et à favoriser une production agricole qui fasse une utilisation rationnelle de l'eau	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 2 rapports d'évaluation supplémentaires fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques de gestion des ressources en eau destinées à promouvoir une production agricole qui fasse une utilisation plus rationnelle de l'eau	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 2 rapports d'évaluation supplémentaires fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques de gestion des ressources en eau destinées à promouvoir une production agricole qui fasse une utilisation plus rationnelle de l'eau

Abréviation : RICCAR = Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe ; s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.27 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/211	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	69/215	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
68/217	Développement durable dans les régions montagneuses	69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
72/178	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	74/220	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
72/224	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	74/221	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
72/242	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable	74/222	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable	74/242	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
74/218	Réduction des risques de catastrophe		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2011/21	Établissements humains	2019/3	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

281 (XXV)	Faire face aux problèmes liés aux changements climatiques dans la région arabe	329 (XXX)	Création du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques dans la région arabe
305 (XXVII)	Développement durable dans la région et suivi et mise en œuvre des décisions de la Conférence Rio+20		

Produits

19.28 On trouvera dans le tableau 19.3 les produits retenus pour 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour 2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				12
1. Documents destinés au Comité de l'énergie				6
2. Documents destinés au Comité des ressources en eau				6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				60
3. Réunions du Comité des ressources en eau				4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Réunions du Comité de l'énergie				4
5. Réunion du bureau exécutif du Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité et de ses comités d'experts sur l'électricité dans les pays arabes et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique				6
6. Session du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et réunion de son comité technique, scientifique et consultatif				6
7. Sessions du Conseil arabe des ministres chargés des questions de météorologie et de climat et de son comité permanent sur la météorologie, et réunion du Sous-Comité de gestion des informations sur les risques météorologiques et climatiques				10
8. Sessions du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement et de son comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe				8
9. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur les changements climatiques, l'adaptation aux technologies vertes, l'économie circulaire, la sécurité hydrique et la gestion des ressources, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'énergie et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable				22
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				2
10. Initiative régionale portant sur l'utilisation d'énergies renouvelables à petite échelle dans la région arabe				1
11. Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques				1
Publications (nombre de publications)				2
12. Publications sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles				2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				3
13. Documents relatifs aux changements climatiques et à la gestion des ressources naturelles				3
C. Activités de fond				
Bases de données et autres supports numériques : Pôle régional de connaissances sur les changements climatiques.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sept fiches d'information et brochures portant sur les changements climatiques, l'adaptation aux technologies vertes, l'économie circulaire, la sécurité hydrique et la gestion des ressources, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'énergie et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable dans la région arabe, et services fonctionnels pour le Forum international sur l'énergie au service du développement.				

Sous-programme 2

Justice de genre, populations et développement inclusif

Objectif

19.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à un développement social équitable et inclusif et de réduire les inégalités, la pauvreté et le chômage, conformément au principe qui consiste à ne laisser personne de côté.

Stratégie

19.30 Pour contribuer au développement social équitable et inclusif et à la réduction des inégalités, le sous-programme aidera les États membres à évaluer et à satisfaire les besoins et aspirations particuliers des différents groupes sociaux, en particulier des groupes les plus marginalisés et de ceux qui subissent le plus de discrimination, et encouragera la participation active de toutes les personnes à l'élaboration des politiques. Il facilitera l'élaboration et la mise en œuvre de lois, ainsi que de stratégies, programmes, politiques et mécanismes nationaux qui soient adaptés et cohérents et qui garantissent l'inclusion totale des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les personnes handicapées. Il prévoit d'autonomiser les jeunes par la création d'une pépinière visant à promouvoir l'entrepreneuriat social et de leur donner les moyens d'élaborer et d'exécuter des projets d'entrepreneuriat social, ainsi que de promouvoir la collaboration entre les organisations de jeunes et l'État. Sur la base des recommandations faites à l'issue de l'évaluation, il appuiera les efforts coordonnés que mènent les États membres pour combattre les inégalités, autonomiser les groupes vulnérables, tenir compte des principes de justice sociale dans l'élaboration des politiques et aligner leurs pratiques sur les normes internationales et les cadres mondiaux et régionaux adoptés exclusivement pour s'attaquer aux questions relatives à la justice sociale, à la protection sociale, aux inégalités, à l'urbanisation inclusive, aux migrations, à l'égalité des genres, à l'autonomisation des jeunes et à l'inclusion des personnes handicapées et des personnes âgées (objectifs de développement durable n^{os} 5, 10, 11, 16 et 17). Il encouragera la coopération Sud-Sud et facilitera le dialogue politique dans le cadre des comités intergouvernementaux de la Commission, de leurs sous-comités et de leurs groupes de travail techniques, tels que le groupe de travail sur la question du genre et les objectifs de développement durable, ainsi que des groupes d'experts intersessions sur la protection sociale et le handicap. Il mettra à profit ses nombreux partenariats et renforcera sa collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations régionales compétents pour se pencher sur les questions relatives à l'inégalité de genre, à la violence à l'égard des femmes, à la justice de genre et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Fonds des Nations Unies pour la population), sur la mise en œuvre, dans la région arabe, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Organisation internationale pour les migrations), sur l'application de la stratégie de logement et de développement urbain durable à l'horizon 2030 pour les pays arabes [Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], ainsi que sur la réforme de la protection sociale et l'intégration des personnes handicapées (Banque mondiale, groupe de travail régional des Nations Unies sur la protection sociale aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, OCDE, Union européenne, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation mondiale de la Santé, universités et Ligue des États arabes). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les

États membres seront mieux à même de lutter contre les inégalités structurelles entre les groupes sociaux et d'accroître les possibilités de participation des groupes marginalisés afin de ne laisser personne de côté. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'établissement du premier rapport régional sur la réforme de la protection sociale dans les pays arabes (2019) et la première compilation régionale de statistiques comparables sur le handicap dans la région arabe (2018), qui servent de base à une collaboration intergouvernementale rigoureuse entre pays arabes, facilitent la coopération Sud-Sud et contribuent à améliorer les approches des différents pays en matière de réforme de la protection sociale.

19.31 Pour contribuer à la réduction de la pauvreté et du chômage, conformément au principe qui consiste à ne laisser personne de côté, le sous-programme établira, en partenariat avec la Ligue des États arabes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, un consensus sur une méthode de mesure révisée de la pauvreté multidimensionnelle tenant compte des facteurs socioéconomiques et politiques, ainsi que de la structure de gouvernance des pays de la région (objectif de développement durable n° 1). En outre, il s'associera à l'Organisation internationale du Travail pour poursuivre l'examen du programme relatif à l'avenir du travail et de ses implications pour divers groupes sociaux, ainsi que des critères fondamentaux d'employabilité, et pour promouvoir de nouvelles possibilités de travail décent dans des secteurs diversifiés et durables (objectif de développement durable n° 8). Pour compléter ce travail, le sous-programme mettra en place un réseau d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux régionaux et nationaux afin de favoriser l'échange et la diffusion de connaissances sur les programmes nationaux d'appui aux petites et moyennes entreprises et sur les meilleures pratiques visant à stimuler la constitution de petites et moyennes entreprises et leur développement et, partant, la création d'emplois. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les stratégies de lutte contre la pauvreté seront plus ciblées et des échanges fondés sur des données d'observation auront lieu entre les acteurs publics et privés afin de créer des marchés du travail équitables et novateurs qui permettent d'offrir un emploi décent et productif à toutes les personnes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration d'un indice arabe de pauvreté multidimensionnelle, que le Conseil des ministres arabes des affaires sociales a adopté lors du Sommet arabe sur le développement économique et social tenu en janvier 2019, ce qui montre que les États membres s'intéressent de plus en plus à l'étude de l'incidence des mesures de la pauvreté multidimensionnelle sur l'élaboration de leurs politiques. Le fait que plusieurs pays ont placé la pauvreté multidimensionnelle au cœur de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté témoigne de cet intérêt.

Résultat escompté pour 2021 : création de perspectives d'emploi pour les groupes vulnérables de la région arabe

19.32 Les petites et moyennes entreprises créent des emplois pour les populations rurales et urbaines, diversifient les économies et favorisent la croissance. Dans la région arabe, elles emploient la moitié de la population active et représentent 96 % des entreprises immatriculées. Afin de favoriser leur développement et la poursuite de leurs activités, le sous-programme a mis au point un portail numérique permettant à la région arabe de leur donner des informations sur les services d'appui existants et de mettre à leur disposition un écosystème de connaissances en ligne en matière de développement. La Commission a déployé des efforts considérables pour dresser la liste des services mis à la disposition des petites et moyennes entreprises et recenser les lacunes à combler pour faire en sorte qu'elles obtiennent l'appui dont elles ont besoin.

Situation interne et réponse

19.33 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : peu de programmes ou d'initiatives d'appui aux petites et moyennes entreprises de la région étaient axés sur le mentorat entre entreprises. En outre, les programmes et initiatives négligeaient certains aspects de la création d'emplois, ne tenaient pas suffisamment tenu compte du rôle de l'État dans l'octroi d'incitations à ces entreprises et offraient rarement des services d'appui en arabe. La Commission suivra une approche à deux volets et encouragera la coopération entre les différents acteurs. Ainsi, elle les réunira dans le cadre d'un réseau régional de recherche du consensus, veillera à ce qu'ils se complètent et s'entraident, en facilitant la transmission du savoir entre pairs, et étudiera les avantages d'une telle coopération. Le sous-programme renforcera également les programmes nationaux d'appui aux petites et moyennes entreprises, en les recentrant sur la création d'emplois, et améliorera la diffusion des informations sur les programmes et initiatives d'appui à ces entreprises. En outre, il communiquera aux entreprises des informations sur les sources de financement qui leur permettront de stabiliser et d'élargir leurs activités et, partant, de créer des possibilités d'emploi et de promouvoir un véritable esprit d'entreprise. Il entend encourager davantage les échanges commerciaux entre les petites et moyennes entreprises de la région, ce qui lui permettra de stimuler le commerce interrégional, et renforcer leurs capacités afin d'améliorer leur activité et, par conséquent, de contribuer à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.34 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réduction de la pauvreté et du chômage, conformément au principe qui consiste à ne laisser personne de côté, comme devrait le montrer la mise en place de programmes de réglementation et de promotion renforcés dans deux États membres et le fait qu'une cinquantaine de petites et moyennes entreprises utilisent le nouveau portail numérique pour s'informer sur l'accès aux programmes d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux existants.

Tableau 19.4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• S.O.	• S.O.	• Tenue d'une consultation régionale sur la mise au point du portail numérique permettant de faire l'inventaire des besoins des petites et moyennes entreprises et des programmes d'appui mis à leur disposition	• Création, par les différentes parties prenantes, d'un réseau régional de petites et moyennes entreprises aux fins du dialogue, de la recherche de consensus et de la mise en commun des pratiques exemplaires • Mise au point du portail numérique permettant	• Renforcement des programmes de réglementation et de promotion dans 2 pays membres • 50 petites et moyennes entreprises utilisant

2017	2018	2019	2020	2021
			d'appuyer les petites et moyennes entreprises de la région arabe	le portail numérique pour s'informer sur l'accès aux programmes d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux existants

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.35 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/130	Participation des femmes à la vie politique	69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
66/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	69/149	Traite des femmes et des filles
66/285	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies	69/229	Migrations internationales et développement
		69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
		72/233	Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
68/133	Rôle des coopératives dans le développement social		
68/137	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
68/139	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
68/143	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes	74/125	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
		74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
		74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
68/191	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
68/227	Participation des femmes au développement		
69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées	74/134	Les filles

74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
74/148	Protection des migrants	74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies
74/235	Participation des femmes au développement		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016/3	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2015/3	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2018/9	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2015/4	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015	2018/10	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter
2015/6	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2019/4	Organisation et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
		2019/28	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Résolutions et déclarations de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

	Déclaration de Mascate : Vers l'instauration de la justice de genre dans la région arabe (2016)	295 (XXVI)	Déclaration directrice de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur le renforcement de l'attention accordée aux politiques relatives à la jeunesse : perspectives pour le développement
	Déclaration arabe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après (2019)	304 (XXVII)	Le rôle de la participation et de la justice sociale dans la réalisation du développement durable
286 (XXV)	Statistiques genrées pour l'égalité et l'autonomisation des femmes		

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	Les femmes et la paix et la sécurité
-------------	--------------------------------------

Produits

19.36 On trouvera dans le tableau 19.5 les produits retenus pour 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour 2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				12
1. Documents destinés au Comité pour la promotion de la femme				6
2. Documents destinés au Comité du développement social				6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				42
3. Réunion du Comité du développement social				4
4. Réunion du Comité pour la promotion de la femme				4
5. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur la violence faite aux femmes, les femmes et la paix et la sécurité, l'autonomisation économique des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, la politique budgétaire, l'emploi informel et le marché du travail, l'avenir du travail, l'urbanisation, le handicap, les migrations et d'autres questions sociales				32
6. Série de débats sur le genre				2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				2
7. Appui aux femmes réfugiées de République arabe syrienne et aux femmes et filles vulnérables des communautés d'accueil				1
8. Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité : vers un engagement renouvelé en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région arabe				1
Publications (nombre de publications)				5
9. Publications sur les droits des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, l'avenir du travail, et les migrations				5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				13
10. Études techniques, notes d'orientation et bulletins sur les droits des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, l'avenir du travail et les migrations				13
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils au comité chargé d'appliquer la stratégie de logement et de développement urbain durable à l'horizon 2030 pour les pays arabes ; au Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; durant la session de 2021 de la Commission du développement social ; au Forum arabe pour le développement durable ; lors de manifestations mondiales et régionales sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : trois manifestations organisées en marge de la session de 2021 de la Commission de la condition de la femme ; supports de campagne et supports promotionnels et cérémonie de clôture des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre visant à promouvoir les pratiques exemplaires ; manifestation sur la justice de genre ; manifestations, campagnes et supports promotionnels consacrés à la Journée internationale des femmes ; supports portant sur la violence faite aux femmes ; concours artistique pour les jeunes, sur le thème de la lutte contre la violence faite aux femmes ; diagrammes des principaux résultats des publications et des réunions de groupes d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : observations sur la violence faite aux femmes.				

Sous-programme 3

Prosperité économique partagée

Objectif

19.37 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une croissance économique équitable, d'amplifier l'interconnexion et l'intégration régionales et de faire progresser la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Stratégie

19.38 Pour contribuer à une croissance économique équitable, le sous-programme fournira une assistance aux États membres en matière de suivi, d'analyse et de prévision des variables macroéconomiques et sociales afin de démontrer les incidences des stratégies, programmes et politiques nationaux sur la croissance économique et sur la réalisation par les États membres des objectifs de développement durable. Il fournira des services de conseil et de renforcement des capacités en matière de meilleures pratiques pour l'allocation des ressources, la prise en compte des objectifs de développement durable et l'atténuation des problèmes économiques structurels. En outre, le sous-programme prévoit d'étendre son soutien aux États membres dans le suivi de leurs dépenses sociales publiques en mettant à leur disposition des mécanismes complets et des outils méthodologiques conviviaux, tels que le portail de données relatives aux dépenses sociales, pour analyser les choix de politiques budgétaires et leurs liens avec les dépenses sociales. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'adoption de politiques budgétaires qui privilégient la diversification économique, le développement social et les objectifs de développement durable, tout en assurant la stabilité macroéconomique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise au point et la mise en service d'outils de modélisation afin de soutenir les processus de prise de décisions et de négociation des gouvernements concernant les programmes de réforme des subventions énergétiques, qui ont abouti à une décision en faveur des subventions favorables aux pauvres.

19.39 Pour contribuer à l'amplification de l'interconnexion et de l'intégration régionales, le sous-programme aura pour objectif la prestation de conseils et le renforcement des capacités des États membres en matière de respect des accords commerciaux auxquels ils sont parties et de négociation des modalités de nouveaux accords et d'accès à ceux-ci, à l'échelle de la région arabe et du monde, tels que l'Union douanière arabe, l'accord de libre-échange approfondi et complet avec l'Union européenne et la Zone de libre-échange continentale africaine. À cette fin, il est prévu d'élaborer de nouvelles boîtes à outils conviviales destinées à simuler l'impact socio et macroéconomique de la participation à d'éventuels nouveaux accords commerciaux. Plus précisément, il est prévu de créer un service d'assistance virtuel pour accélérer les négociations et les échanges Sud-Sud entre les États membres et pour susciter la participation du secteur privé et de la société civile au processus de négociation. Le sous-programme mettra l'accent sur l'amélioration de son prototype de plateforme de suivi et d'évaluation de l'intégration économique arabe liée aux secteurs économiques de la production et des services, en utilisant des indicateurs de performance, des indices et des politiques clés. En s'appuyant sur les systèmes d'information géographique existants pour les réseaux et les installations de transport dans la région arabe, le sous-programme utilisera cet outil pour évaluer et comparer les performances et l'interconnexion des réseaux de transport entre les pays, au sein de la région et avec le reste du monde. Le sous-programme aidera les États

membres, aux fins de l'amélioration de la sécurité routière, à recenser les routes les plus risquées de la région, à atteindre les objectifs de développement durable liés aux transports (n^{os} 3, 9 et 11), à faciliter leur accès au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et à améliorer les performances logistiques par la mise en œuvre d'accords internationaux, tels que l'Accord sur la facilitation des échanges. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer les capacités humaines et institutionnelles dont disposent les gouvernements des pays arabes pour concevoir et mettre en œuvre des politiques commerciales, logistiques et de transport saines qui augmentent la connectivité et contribuent à la croissance économique et à la prospérité. Parmi les résultats obtenus, citons une meilleure compréhension par les États membres des raisons sous-jacentes des performances aux chapitres du commerce intrarégional et extrarégional ainsi que des options et des solutions pour améliorer la situation grâce au soutien analytique fourni par la CESA.

19.40 Pour contribuer à la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Addis-Abeba à l'appui du Programme 2030, le sous-programme assurera le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la promotion des résultats du financement du développement et veillera à ce que le programme de financement du développement soit un moyen essentiel de mise en œuvre du Programme 2030. Le sous-programme permettra de poursuivre l'élaboration de la grille de financement du développement dans le monde arabe, qui fait office de « boîte à outils » régionale pour évaluer les principaux flux de financement transfrontaliers directs et les coûts d'opportunité du financement indirect et pour identifier les lacunes, les obstacles et les défis en matière de mise en œuvre, afin de recommander des orientations sur les questions nouvelles et émergentes. En parallèle, le sous-programme sera le fer de lance d'un ensemble pilote de mesures de soutien, adaptées aux pays et arrimées à des cadres d'évaluation du financement du développement, afin d'aider les États membres à dresser un inventaire du financement et à mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement durable. Ces cadres serviront à la fois de base aux stratégies de sensibilisation et d'outil multidisciplinaire permettant de diffuser les connaissances par le biais d'une interface électronique spécialisée (un portail du financement du développement) portant sur les thèmes suivants : les ajustements à la politique budgétaire et la péréquation ; l'amélioration des politiques et de l'administration fiscales ; la mobilisation de ressources nationales ; le renforcement du financement privé international et national ; la revitalisation de la coopération internationale au service du développement ; le renforcement des capacités commerciales comme moyen de financer le développement ; et une analyse du degré d'endettement tolérable pour garantir que le financement par l'emprunt reste une option viable pour le financement du développement. Ces travaux devraient aboutir à la prestation d'un soutien adapté au niveau national pour la mise en œuvre des plans nationaux de développement et des objectifs connexes, conformément au Programme 2030. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la première conférence de haut niveau sur le financement du développement durable, qui s'est tenue en 2019 et qui a abouti à l'adoption du Consensus de Beyrouth sur le financement du développement en guise de position commune des pays arabes sur les questions connexes, et l'élaboration d'un plan d'action régional pour la réduction des flux financiers illicites, qui a été adopté à la première session du comité sur le financement du développement.

Résultat escompté pour 2021 : cohérence entre les priorités en matière de dépenses sociales et la politique macrobudgétaire

19.41 Axer les dépenses publiques sur les priorités de développement social et la viabilité macrobudgétaire constitue un défi pour la région, étant donné que les budgets publics sont comprimés en raison d'une dette élevée et en croissance, de la faiblesse

des recettes pétrolières et de la nécessité de répondre aux aspirations croissantes des citoyens dans le contexte des objectifs de développement durable. Le sous-programme a analysé les politiques macrobudgétaires appliquées dans la région afin de recenser les possibilités de réaffectation des ressources nationales vers des secteurs compatibles avec le Programme 2030. Les conclusions d'une série de documents de travail et de publications font ressortir le fait que les choix de politique budgétaire doivent tenir compte de la fixation de règles budgétaires visant à accroître les dépenses sociales et à réduire les inégalités tout en assurant la viabilité budgétaire.

Situation interne et réponse

19.42 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'élaborer un mécanisme global de contrôle des dépenses sociales publiques de manière à appuyer les choix des États membres en matière de budgétisation et de politique fiscale, et de le relier à la cohérence des politiques macroéconomiques. En réponse, dans le cadre du sous-programme, un vaste exercice de cartographie des dépenses sociales publiques a été entrepris dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la nutrition, le logement et les équipements collectifs, les interventions sur le marché du travail et la création d'emplois, la protection sociale et la sécurité alimentaire, les arts, la culture et les sports, et la protection de l'environnement. En 2020 et 2021, la CESAO organisera des ateliers nationaux en Tunisie et en Jordanie en vue d'améliorer, dans la prise de décisions budgétaires pour 2021, la réaffectation des ressources vers des investissements sociaux susceptibles d'améliorer à la fois l'équilibre des budgets et le bien-être social à moyen et long terme. De nouvelles collaborations ont également été mises en place entre le sous-programme et trois États membres additionnels pour adapter le suivi des dépenses sociales à leur contexte national.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.43 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation d'une croissance économique équitable, comme devrait le montrer la mise en place d'un outil de suivi des dépenses sociales qui contribuera au rééquilibrage des priorités en matière de dépenses sociales conformément à la politique macrobudgétaire dans deux États membres.

Tableau 19.6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Aucune analyse complète des dépenses sociales par rapport aux bénéficiaires et à l'objectif n'a été menée	Aucune analyse complète des dépenses sociales par rapport aux bénéficiaires et à l'objectif n'a été menée	Un outil commun de suivi des dépenses sociales est mis au point pour la région arabe	L'outil de suivi des dépenses sociales est mis en place pour 2 États membres en lien avec le budget	L'outil de suivi des dépenses sociales contribue au rééquilibrage des priorités en matière de dépenses sociales entre les budgets 2021 et 2022 dans 2 États membres

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.44 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/202	Système financier international et développement
69/227	Vers un nouvel ordre économique international	74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
72/167	Le droit au développement	74/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
72/208	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement		
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
72/267	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale	74/236	Mise en valeur des ressources humaines
		74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
74/201	Commerce international et développement		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2019/30	Développement des travaux du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement
---------	---

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

214 (XIX)	Création d'un comité technique sur la libéralisation du commerce extérieur et la mondialisation économique dans les pays de la région de la CESA	313 (XXVII)	Fréquence des sessions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESA
296 (XXVI)	Consolider les institutions du secteur public et les ressources pour atteindre les objectifs nationaux de développement	332 (XXX)	Développement des travaux du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement
303 (XXVII)	Vers un renforcement de la politique macroéconomique dans les pays membres de la CESA		
308 (XXVII)	La dimension régionale du développement		

Produits retenus pour 2021

19.45 On trouvera dans le tableau 19.7 les produits retenus pour 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.7

Sous-programme 3 : produits retenus pour 2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				18
1. Documents pour le Comité des politiques commerciales				6
2. Documents pour le Comité des transports et de la logistique				6
3. Documents pour le Comité des politiques de financement du développement				6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				32
4. Réunions du Comité des politiques commerciales				4
5. Réunions du Comité des transports et de la logistique				4
6. Réunions du Comité des politiques de financement du développement				4
7. Réunions de groupes permanents d'experts et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : l'économie de l'avenir ; les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives ; les politiques commerciales et industrielles ; les négociations commerciales et la facilitation du commerce ; l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique ; la capacité productive des pays arabes les moins avancés ; les flux financiers illicites, le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique				20
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				1
8. Programme national pour l'avenir de la Syrie – phase II				1
Publications (nombre de publications)				3
9. Publications sur des questions relatives au développement économique				3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				18
10. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : l'économie de l'avenir ; les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives ; les politiques commerciales et industrielles ; les négociations commerciales et la facilitation du commerce ; l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique ; la capacité productive des pays arabes les moins avancés ; les flux financiers illicites, le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique				18

Sous-programme 4

Statistiques, société de l'information et technologie

Objectif

19.46 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de renforcer l'élaboration de cadres statistiques officiels, d'améliorer la qualité et la disponibilité des

statistiques et de faire progresser la société de l'information en accélérant l'intégration de la technologie et de l'innovation au service du développement durable dans la région arabe.

Stratégie

19.47 Pour contribuer au renforcement de l'élaboration de cadres statistiques officiels, le sous-programme aidera les États membres à se doter de stratégies statistiques nationales et à produire des données et des indicateurs qui mettent l'accent sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le sous-programme préconisera l'utilisation des statistiques officielles pour contrôler et suivre la mise en œuvre du Programme 2030, tout en augmentant l'utilisation de sources de données non traditionnelles et de la technologie pour la collecte de données, et il établira des liens entre les informations statistiques et géospatiales afin de mettre les sources de données existantes au service de l'élaboration des politiques. Le sous-programme encouragera aussi la mise en place, au niveau des pays, de systèmes conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (résolution 68/261 de l'Assemblée générale). Pour définir l'orientation stratégique des programmes de travail statistique et les adapter aux besoins de la région arabe, le sous-programme utilisera le mécanisme intergouvernemental établi, composé des groupes consultatifs techniques sur les statistiques économiques et sur les statistiques démographiques et sociales, des groupes d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées et des statistiques relatives au handicap et du Comité de statistique. En outre, ces mécanismes permettront de maintenir des réseaux d'experts en statistique afin d'accroître l'impact du renforcement des capacités statistiques et l'efficacité de la collecte de données. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer la cohérence et la coordination des activités statistiques des États membres, en coopération avec les institutions statistiques régionales, afin de combler les besoins en données du Programme 2030 sur la base des cadres statistiques nationaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les progrès réalisés dans la prise en compte des informations statistiques et géospatiales dans le cadre des recensements de la population et d'enquêtes sur les ménages, comme en témoigne l'utilisation de tablettes et d'appareils mobiles pour les nouveaux recensements et les nouvelles enquêtes réalisés avec l'assistance méthodologique et technique de la CESA. Trois pays ont bénéficié de l'aide de la CESA pour évaluer leurs systèmes statistiques nationaux et élaborer des stratégies nationales de développement des statistiques axées sur le Programme 2030.

19.48 Pour contribuer à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques et répondre à la recommandation issue de l'évaluation selon laquelle il doit continuer de soutenir les États membres et leurs systèmes statistiques, le sous-programme fournira un appui technique à la production de statistiques officielles harmonisées sur des sujets démographiques, sociaux, économiques, environnementaux et transversaux (notamment par la collecte électronique de données), la dimension géospatiale, l'utilisation de registres et de fichiers administratifs (y compris les registres d'état civil, les registres du commerce et d'autres sources disponibles), et il aidera les systèmes statistiques nationaux à mettre en œuvre les normes statistiques internationales. En outre, il assurera la maintenance du Système d'information statistique de la CESA, qui contient un répertoire de métadonnées constitué de définitions mondiales et locales en arabe et en anglais. Le sous-programme permettra d'automatiser la mise à jour du contenu du système qui servira de base au Centre de données sur le monde arabe pour le système des Nations Unies, qui sera en ligne. Ce faisant, le sous-programme continuera de recueillir des ensembles harmonisés d'indicateurs statistiques de base, y compris ceux qui sont

pertinents pour les objectifs de développement durable, auprès de sources traditionnelles et non traditionnelles. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : une conformité accrue avec les normes statistiques internationales, des recommandations qui permettront de produire des données plus cohérentes sur la région et une utilisation plus efficace des statistiques dans l'élaboration des politiques. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en œuvre par la majorité des pays de la CESA, avec l'aide de la Commission, de normes internationales importantes (telles que le cadre de base du Système de comptabilité nationale de 2008, le Système de comptabilité environnementale et économique, la Classification type pour le commerce international et les lignes directrices pour les statistiques sur le genre et le handicap). Le Système de comptabilité nationale de 2008, par exemple, a été mis en œuvre dans tous les États membres de la CESA grâce aux efforts intensifs de la Commission pour renforcer les capacités.

19.49 Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail sur les statistiques, le sous-programme assurera une coordination et une coopération étroites avec le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, d'autres fonctions statistiques au sein du système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, l'OCDE et les institutions statistiques régionales arabes.

19.50 Pour contribuer à l'avancement de la société de l'information en accélérant l'intégration de la technologie et de l'innovation au service du développement durable, le sous-programme fournira des conseils aux États membres sur l'utilisation stratégique des technologies d'avant-garde et améliorera les écosystèmes nationaux et régionaux de technologie et d'innovation dans la région arabe. Le sous-programme renforcera la capacité des États membres à élaborer des politiques et des stratégies en matière d'innovation et de technologie aux niveaux national et sectoriel et fournira des conseils sur les lois et la réglementation relatives à ces politiques et stratégies. Ses supports de connaissances sur le rôle de l'innovation et des technologies naissantes mettront en avant les meilleures pratiques permettant de relever les défis liés au développement régional dans les secteurs prioritaires. Le sous-programme permettra de resserrer les liens entre les bureaux nationaux de transfert de technologie au sein d'un réseau régional afin de mieux orienter et coordonner les initiatives de transfert de technologie en cours dans la région, en mettant en relation les chercheurs, les laboratoires d'innovation et les responsables des politiques d'innovation dans les pays arabes. Il continuera également de tirer parti de l'engagement du Comité de la technologie au service du développement à contribuer au forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et à la Commission de la science et de la technique au service du développement pour y présenter les positions et les besoins de la région arabe. Pour réaliser les objectifs susmentionnés, le sous-programme collaborera avec une multitude d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales, dont l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications, la CNUCED, l'Université des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences, et assurera la liaison avec l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Le travail qui sera effectué devrait améliorer les liens entre les différents acteurs des domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et ainsi stimuler la mise au point de programmes d'innovation et de développement technologique plus efficaces et plus solides pour permettre de promouvoir l'entrepreneuriat technologique dans la région arabe ainsi que l'économie du savoir.

et l'économie numérique. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création, dans huit États membres, d'institutions nationales pour l'avancement du transfert de technologie, qui jouent un rôle essentiel dans la planification, la collecte de fonds et la gestion des programmes nationaux reliant les universités et les centres de recherche au secteur privé et à la collectivité locale.

Résultat escompté pour 2021 : une banque régionale de connaissances et de données pour renforcer la prise de décisions par les gouvernements

19.51 Le sous-programme travaille à l'optimisation de la gestion et de la diffusion d'informations essentielles sur le Programme 2030 afin de soutenir la prise de décisions par les États membres et les acteurs du développement. Il est difficile de s'orienter dans la vaste quantité d'indicateurs de développement socioéconomique, de rapports analytiques et de données qui présentent des informations, des diagnostics et des conseils nationaux et thématiques liés au développement dans le but de soutenir les décideurs gouvernementaux à tous les niveaux, ce qui est source de nombreux doubles emplois ainsi que d'informations contradictoires, voire souvent dépassées. Dans le cadre du sous-programme, on étudie les possibilités d'offrir un outil unique d'exploitation des données et des sources d'information à l'appui de la prise de décisions et d'aider ainsi les États membres à prendre des décisions éclairées.

Situation interne et réponse

19.52 Pour le sous-programme, la situation est la suivante : les systèmes requis pour créer un centre d'information intégré et intelligent doivent être développés à partir de zéro. En réponse, le sous-programme, en étroite consultation avec l'Équipe spéciale chargée des questions de gestion des connaissances du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes, mettra au point la banque de connaissances et de données du système de développement régional arabe, qui constituera la principale plateforme en ligne pour la fourniture en temps réel de données fiables, présentées sous une forme complète et logique à l'intention des décideurs gouvernementaux pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. La banque régionale de connaissances et de données sera lancée en tant que plateforme et ressource numériques permettant de rechercher, d'analyser, de synthétiser, de visualiser et de suivre efficacement les informations disponibles sur le développement national, régional et mondial, y compris les plans nationaux de développement, les stratégies, les rapports, les études, la législation, la réglementation, les données, la formation et tout autre élément facilement disponible qui pourrait être utilisé pour soutenir la prise de décisions et la recherche.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.53 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à accélérer l'intégration de la technologie et de l'innovation au service du développement durable dans la région arabe, comme devrait le montrer le fait que les États membres de la CESAIO s'inspirent de la banque de connaissances pour élaborer des politiques sectorielles.

Tableau 19.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o.	• Dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général demande aux commissions régionales de mettre en place des banques de connaissances régionales	• Les entités du système des Nations Unies pour le développement à l'œuvre dans la région demandent à la CESA de diriger l'Équipe spéciale chargée des questions de gestion des connaissances du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes pour élaborer le concept de la banque de connaissances de la région arabe	• Le prototype de la banque de connaissances est approuvé par l'Équipe spéciale	• La banque de connaissances est déployée en tant que bien régional accessible au public • Des États membres s'inspirent de la banque de connaissances pour élaborer des politiques sectorielles (nombre)

Abréviation : s.o. = sans objet

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.54 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
68/302	Modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	72/242	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable
69/204	Les technologies de l'information et des communications au service du développement	74/35	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
69/282	Journée mondiale de la statistique	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
--------	---	---------	---

2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2014/31	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-septième session
2014/35	Création, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, d'un comité intergouvernemental de la technologie au service du développement	2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
2014/240	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/241	Amendement au Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	2019/19	Favoriser l'assistance technique et le renforcement des capacités pour intensifier l'action nationale et la coopération internationale contre la cybercriminalité, y compris l'échange d'informations
2014/251	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa cinquième session	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
		2019/25	Science, technologie et innovation au service du développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

276 (XXIV)	Renforcement des capacités statistiques dans la région de la CESA	294 (XXVI)	Établissement du Centre de technologie de la CESA
283 (XXV)	Adhésion aux critères internationaux pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans la région de la CESA	297 (XXVI)	Mesurer la mise en œuvre par la région arabe des objectifs du Millénaire pour le développement en vue du progrès sociétal
286 (XXV)	Statistiques ventilées par sexe aux fins de l'égalité et de l'autonomisation des femmes	306 (XXVII)	Développer le Forum arabe de gouvernance de l'Internet et soutenir les efforts pour établir les noms de domaine en arabe
287 (XXV)	Renforcement des capacités statistiques pour l'élaboration des politiques fondées sur la connaissance des faits		

Produits

19.55 On trouvera dans le tableau 19.9 les produits retenus pour 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.9

Sous-programme 4 : produits retenus pour 2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				38
1. Réunions du Conseil consultatif du Centre de technologie de la CESA				2
2. Réunions du Comité technique du Centre de technologie de la CESA				2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
3. Réunions du Bureau du Comité de statistique				2
4. Réunions des groupes de travail permanents du Comité de statistique sur les statistiques économiques, démographiques et sociales et le handicap dans les objectifs de développement durable				10
5. Réunions de l'Équipe spéciale chargée des données sur les objectifs de développement durable du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes				4
6. Réunions du Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale				4
7. Réunions de la Ligue des États arabes sur les thèmes suivants : la gouvernance d'Internet ; les systèmes automatisés de réseau numérique ; l'économie numérique ; les politiques d'innovation ; le renforcement de la coopération dans le domaine des TIC ; la stratégie en matière de TIC ; la science, la technologie et l'innovation ; les TIC pouvant favoriser la concrétisation des objectifs de développement durable, les contenus numériques en arabe et l'entrepreneuriat				4
8. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : le développement numérique dans les pays arabes ; la réglementation et la législation visant à promouvoir la société de l'information ; la gouvernance d'Internet ; les politiques d'innovation ; les technologies de pointe ; l'entrepreneuriat technologique ; le transfert de technologie ; l'innovation et d'autres questions liées à la technologie au service du développement				10
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)				2
9. Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale				1
10. Programme de comparaison internationale, portant notamment sur l'harmonisation de l'indice des prix à la consommation				1
Publications (nombre de publications)				4
11. Publications (y compris les publications électroniques) sur les thèmes suivants : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable				4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				9
12. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable				8
13. Élaboration et mise à l'essai d'une méthode visant à recenser des états de référence clairs et précis en ce qui concerne les cibles et indicateurs nationaux pertinents				1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : Système d'information statistique de la CESAO.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lettre d'information semestrielle sur les statistiques des prix ; lettre d'information semestrielle sur les statistiques genrées ; lettre d'information annuelle sur les statistiques.

Abréviation : TIC : technologies de l'information et des communications.

Sous-programme 5 Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable

Objectif

19.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer les progrès vers le développement durable dans la région arabe, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de promouvoir la collaboration intrarégionale et une approche multipartite des principales questions de développement durable à l'échelle régionale et sous-régionale.

Stratégie

19.57 Pour contribuer à l'accélération des progrès vers le développement durable dans la région arabe, le sous-programme aidera à rendre les plans nationaux de développement conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux principes qui y sont énoncés, et promouvra une approche intégrée de la réalisation, du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable. S'appuyant sur les résultats des activités que la Commission a menées sur le Programme 2030 au cours des quatre dernières années, y compris le Forum arabe pour le développement durable, qui se tient chaque année, et le rapport arabe sur le développement durable, il continuera de montrer la nécessité et l'utilité d'une approche nationale intégrée de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030, dans le cadre de ses forums et de ses réunions d'experts et grâce à ses supports de connaissance. Il apportera aux pays un appui technique en matière d'harmonisation et d'intégration, en veillant à ce que les plans et stratégies nationaux de développement, les examens nationaux volontaires et les autres mécanismes de planification et d'établissement de rapports s'inspirent des principes fondamentaux énoncés dans le Programme 2030. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : une meilleure coordination institutionnelle et la mise en place de politiques et de mécanismes nationaux reposant sur des données d'observation et tenant compte des principes fondamentaux consistant à ne laisser personne de côté, à adopter une approche du développement durable fondée sur les droits et associant de multiples parties prenantes et à élaborer des stratégies et des cibles mieux intégrées pour tous les objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que globalement, dans un plus grand nombre de pays arabes, les plans nationaux de développement et les stratégies sectorielles sont mieux alignés sur les objectifs, comme le montre l'existence de visions à long terme et d'autres documents de planification nouveaux ou reformulés. Plusieurs pays arabes, dont la Jordanie, l'Iraq et l'État de Palestine, ont recensé des lacunes dans les politiques nationales et défini

des objectifs prioritaires, et ils ont élaboré des plans d'action et des outils de suivi afin de mesurer les progrès faits dans la réalisation de ces objectifs, notamment en adaptant les indicateurs nationaux aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et en s'attaquant au manque de données. La disponibilité et l'accessibilité des outils d'acquisition de connaissances et d'apprentissage ont également été améliorées, et les modules et initiatives de renforcement des capacités, tels que le module d'introduction au Programme 2030 et aux 17 objectifs de développement durable qui y sont énoncés, ont été adaptés aux besoins des services gouvernementaux et non gouvernementaux bénéficiaires. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en commun d'expériences et d'enseignements tirés des examens nationaux volontaires, l'élaboration de dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et l'harmonisation des plans de développement entre les pays et diverses autres parties prenantes. Depuis 2016, le Forum arabe pour le développement durable réunit en moyenne 250 participants par an, et la proportion de pays arabes ayant entrepris un examen national volontaire et soumis un rapport au forum politique de haut niveau pour le développement durable est passé de 2 seulement sur 22 en 2016 à 16 sur 22 en 2019.

19.58 Pour contribuer à la promotion de la collaboration intrarégionale et d'une approche multipartite des principales questions de développement durable à l'échelle régionale et sous-régionale, le sous-programme améliorera les plateformes existantes et en créera de nouvelles afin d'optimiser la recherche de consensus, la transmission du savoir entre pairs et le transfert de connaissances entre les pays arabes. Il renforcera également les capacités d'un nombre croissant de parties prenantes, principalement de parlementaires et de membres de la société civile, mais aussi d'acteurs du secteur privé et d'universitaires, afin de faire mieux comprendre le Programme 2030 et la mobilisation en faveur de celui-ci, ainsi que la collaboration avec les organismes chargés de le mettre en œuvre. À cette fin, il organisera des forums et des ateliers et offrira des possibilités de formation à différents groupes de parties prenantes au Programme 2030. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux seront mieux à même de participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 dans les pays arabes, et les différents groupes auront plus de possibilités de prendre part à des forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création d'une plateforme régionale des organisations de la société civile consacrée au développement durable, qui a réuni des organisations de la société civile et des réseaux d'organisations de la société civile pour qu'ils débattent des problèmes régionaux liés au développement durable, analysent le principe du partenariat en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et élaborent une position commune sur la manière d'accélérer les progrès. Le Forum arabe pour le développement durable donne chaque année aux membres de la plateforme l'occasion de prendre part à des débats multipartites plus larges et d'échanger avec des représentants de l'État. Un autre résultat a été l'adoption, par les parlementaires de toute la région arabe, d'un plan d'action en faveur d'une plus grande mobilisation des institutions législatives pour les objectifs. Ce plan d'action, qui bénéficie de l'appui de la CESAO, du PNUD et de la BID, comporte des volets nationaux et régionaux, et a permis de faire mieux comprendre aux parlementaires arabes la manière dont ils pourraient davantage mettre leurs fonctions de représentation, d'élaboration de lois, d'établissement du budget et de contrôle au service du développement durable.

19.59 Pour toutes les activités, le sous-programme s'appuiera sur les compétences spécialisées qui existent à la CESAO dans les domaines se rapportant aux différents objectifs et poursuivra la collaboration avec la Ligue des États arabes, les entités des Nations Unies présentes dans la région et les équipes de pays des Nations Unies, si

nécessaire. Il coopérera également avec les « champions » du Programme 2030 parmi les parlementaires de la région, avec les organisations et réseaux régionaux de la société civile et, progressivement, avec le secteur privé et les réseaux universitaires.

Résultat escompté pour 2021 : transmission du savoir entre pairs et renforcement des capacités pour la conduite d'une nouvelle génération d'examens nationaux volontaires

19.60 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 permet d'inciter les États membres à établir des rapports rigoureux et fondés sur des données factuelles sur les progrès accomplis vers le développement équitable et durable. Le sous-programme s'efforce de réunir les pays pour qu'ils évaluent les progrès accomplis en ce qui concerne les principales priorités régionales, fassent part des avancées obtenues dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des difficultés rencontrées à cet égard, et adoptent une position régionale commune sur les possibilités qu'offre la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030 et sur les obstacles en la matière. Grâce aux services consultatifs et aux services de renforcement des capacités fournis aux États membres, il sensibilise également l'opinion aux examens nationaux volontaires, qui permettent de définir des objectifs prioritaires, de les réaliser, de les suivre et de les examiner.

Situation interne et réponse

19.61 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les États membres s'attendaient de plus en plus à pouvoir mettre en commun plus régulièrement les expériences acquises dans le cadre des examens nationaux volontaires et apprendre les uns des autres. Une analyse des examens faite par le sous-programme dans l'ensemble de la région arabe a permis de relever les tendances communes et de déterminer les domaines dans lesquels les capacités faisaient défaut, et a confirmé que l'appui technique apporté aux États membres au cours du premier cycle d'examen était insuffisant. Ce constat a été corroboré par une augmentation du nombre de demandes d'assistance technique émanant des pays et par un appel collectif des États membres en faveur d'une intensification du renforcement des capacités au niveau régional. En réponse, le sous-programme redoublera d'efforts au niveau national et facilitera la création d'un réseau régional de praticiens sur les examens nationaux volontaires afin de garantir l'accès à l'information et aux mécanismes de mise en commun des connaissances, d'entraide et de développement des capacités. Il s'appuiera sur la riche expérience de la région arabe, sur les examens nationaux volontaires antérieurs et sur les enseignements tirés des pratiques des pays de la région et d'ailleurs pour mettre à la disposition des praticiens une plateforme conviviale leur donnant accès à des ressources, à des compétences et à des moyens d'action, l'objectif étant de dynamiser l'évaluation des progrès et l'élaboration de solutions aux problèmes, de maximiser l'impact des interventions et, à terme, d'atteindre les objectifs nationaux.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.62 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à accélérer les progrès vers le développement durable dans la région arabe, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à promouvoir la collaboration intrarégionale et une approche multipartite des principales questions de développement durable à l'échelle régionale et sous-régionale, comme devrait le montrer la multiplication des échanges fructueux entre les services gouvernementaux chargés de coordonner les examens nationaux volontaires et d'établir les rapports

nationaux sur les objectifs de développement durable. À long terme, il devrait donner lieu à un processus inclusif conforme aux directives communes d'application volontaire pour les examens nationaux volontaires.

Tableau 19.10
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• Une brève séance plénière se tient lors du Forum arabe pour le développement durable	• Une séance extraordinaire, en plus d'un dialogue de haut niveau, est organisée sur les examens nationaux volontaires et les enseignements qui en ont été tirés	• Les États membres demandent que soit renforcée la transmission du savoir sur les examens nationaux volontaires entre pairs lors du Forum arabe pour le développement durable, tenu en avril 2019, et de la réunion du Comité exécutif de juin 2019 • Un atelier régional de renforcement des capacités en matière d'examens nationaux volontaires se tient en octobre • Un accord est conclu entre les États membres sur la création d'un réseau de praticiens coordonné par la CESAO	• Le réseau de praticiens est mis en place et une plateforme Web est alimentée ; la CESAO facilite les échanges entre les membres du réseau de praticiens	• Les échanges fructueux entre les services gouvernementaux chargés de coordonner les examens nationaux volontaires et d'établir les rapports nationaux sur les objectifs de développement durable se multiplient • L'efficacité du réseau de praticiens donne satisfaction (d'après les avis exprimés dans le cadre d'enquêtes périodiques)

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.63 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/315	Projet de document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2015/30 Restructurer l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

314 (XXVIII)	Le Forum arabe pour le développement durable	327 (XXIX)	Fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable
322 (EC.2)	Stratégie et plan d'action relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030		

Produits

19.64 On trouvera dans le tableau 19.11 les produits retenus pour 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.11

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				13
1. Réunions du Forum arabe pour le développement durable				9
2. Réunions de groupes d'experts permanents sur le Programme 2030				4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)				4
3. Forum parlementaire sur le Programme 2030 dans la région arabe				4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				2
4. Études techniques, notes d'orientation et bulletins sur le développement durable				2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils au Forum arabe pour le développement durable ; fourniture de conseils dans le cadre de manifestations mondiales et régionales sur la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.				

Sous-programme 6 Gouvernance et prévention des conflits

Objectif

19.65 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives, notamment pour les personnes vivant sous occupation

ou dans des situations de conflit ou d'après-conflit ; d'améliorer la gouvernance et de rendre les institutions publiques plus efficaces, plus efficaces et plus responsables ; d'améliorer la prestation des services.

Stratégie

19.66 Pour contribuer à la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives, notamment pour les personnes vivant sous occupation ou dans des situations de conflit ou d'après conflit, le sous-programme mettra l'accent sur la prévention. Il évaluera périodiquement l'incidence qu'ont les conflits et l'occupation sur la capacité d'atteindre les objectifs de développement durable et définira des stratégies permettant d'avoir une approche intégrée du développement humain et de la cohésion sociale. Il fournira une assistance technique aux États membres, notamment comme suit : transfert de connaissances, renforcement des institutions et des capacités, recours à la technologie et appui à la conduite de dialogues nationaux inclusifs. À cet égard, il évaluera les risques associés aux problèmes transfrontières et nouveaux liés à des facteurs de vulnérabilité tels que les déplacements forcés et les changements climatiques. Il collaborera avec les États membres, les centres de réflexion, les entités régionales et les milieux universitaires pour améliorer la méthode d'évaluation des risques, perfectionner les outils qualitatifs et préparer la mise au point de méthodes qualitatives qui facilitent la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable consistant à bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Il prévoit de faire avancer la planification et la gestion des risques dans les institutions nationales en renforçant les capacités des fonctionnaires. De même, il élaborera des politiques et renforcera les capacités des institutions palestiniennes afin d'atténuer les conséquences de l'occupation israélienne sur les perspectives de développement et la réalisation des objectifs de développement durable. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les États membres seront moins exposés aux sources et facteurs de vulnérabilité et la prévention des conflits sera améliorée car les décideurs pourront fonder la gestion des risques sur des données d'observation. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la création, avec l'aide de la CESAO, du PNUD et de l'International Security and Development Center, d'un groupe de travail composé de représentants de l'Égypte, de l'État de Palestine, de l'Iraq, de la Jordanie et de la Tunisie, qui élabore actuellement une méthode permettant d'établir, dans la fonction publique, des liens entre l'objectif 16 et d'autres cibles associées aux objectifs. Des discussions bilatérales, une publication et une réunion d'un groupe d'experts ont abouti à la validation de principe d'un cadre d'évaluation des risques qui aidera les États membres à améliorer la prévention et la gestion des risques. Des entités des Nations Unies (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), des centres de réflexion (l'Institut international d'Oslo de recherches sur la paix et l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne) et des universités (l'Université américaine de Beyrouth, l'University College London et l'Université d'Uppsala) ont contribué aux travaux.

19.67 Pour contribuer à améliorer la gouvernance et à rendre les institutions publiques plus efficaces, plus efficaces et plus responsables, le sous-programme mènera des initiatives de sensibilisation et facilitera la mise en commun de connaissances sur l'interdépendance entre les acquis du développement et la qualité des institutions. En fournissant aux États membres une assistance technique, des conseils pratiques et des services de renforcement des capacités, il cherchera à rendre les institutions plus efficaces et à déterminer quelles politiques permettent de mieux d'accroître leur qualité, leur degré d'ouverture et leur responsabilité. Il facilitera également la création de marchés dynamiques, ainsi que la coopération entre les États

membres, les entités régionales et d'autres partenaires œuvrant dans le domaine de la concurrence et de la protection des consommateurs. Il envisage de diffuser des connaissances et des pratiques exemplaires, l'objectif étant d'établir un cadre concurrentiel régional répondant aux normes internationales et de contribuer au développement durable et inclusif grâce à une compétitivité accrue, à des investissements productifs et à l'innovation dans les économies des États membres. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcement des institutions dans le contexte de l'objectif 16 et existence d'initiatives de réforme plus rigoureuses, qui seraient prises en main et dirigées par les pays et qui viseraient à rendre la concurrence plus équitable, notamment par l'amélioration des dispositions institutionnelles connexes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration, par des membres de la fonction publique nationale et avec l'aide du sous-programme, de plans de renforcement des institutions au lendemain du conflit en Libye et au Yémen, ainsi que la coopération stratégique entre les États membres et l'Organisation arabe de développement de l'administration (instance spéciale de la Ligue des États arabes) dans le domaine de la réforme de l'administration publique. La création d'un forum arabe annuel sur la concurrence, avec l'aide du sous-programme, de la CNUCED et de l'OCDE, a contribué au renforcement des capacités régionales et aidé les pays à mettre régulièrement en commun des données d'expérience en matière de concurrence, de politiques de concurrence et de protection des consommateurs.

19.68 Pour contribuer à l'amélioration de la prestation des services publics, le sous-programme donnera aux États membres des conseils pratiques, mettra à leur disposition des connaissances et renforcera leurs capacités de transformation et d'innovation dans le domaine de l'administration numérique. Il leur fournira des outils permettant de mesurer les progrès accomplis dans la transformation numérique et les guidera dans le renforcement des services de gouvernance numérique. S'appuyant sur le cadre élaboré à cet effet par la Commission, il donnera aux États membres les moyens d'arrêter des stratégies pour la transparence de l'administration. Il diffusera des connaissances sur la manière dont la transparence de l'administration contribue au développement socioéconomique et encouragera le recours à des pratiques exemplaires pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier les cibles associées aux objectifs 16 et 17. Il coordonnera ses activités avec celles d'autres entités des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales, ainsi qu'avec celles des organisations internationales et régionales. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer les services fournis par les institutions publiques, notamment en rendant celles-ci plus performantes, plus responsables, plus ouvertes et plus transparentes, et favoriser la participation des citoyens à la prise des décisions publiques. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'élaboration de plans nationaux en faveur de la transformation numérique et de stratégies et d'initiatives d'ouverture des données dans l'État de Palestine, en Jordanie, en République arabe syrienne et au Soudan, ainsi que la création d'un outil de mesure qui aide 12 États membres à contrôler leurs services d'administration en ligne depuis 2018. La CESAO s'est également associée au Département des affaires économiques et sociales pour soutenir le lancement de l'enquête de 2020 sur l'administration en ligne.

Résultat escompté pour 2021 : obtention, par la région arabe, de résultats favorables en matière de politiques publiques grâce à la mise en concurrence

19.69 La mise en concurrence et une politique de concurrence sont essentielles à l'avènement d'une croissance économique durable, car elles encouragent l'innovation sur les marchés et dans les entreprises, ce qui permet d'offrir des biens et services de

meilleure qualité, à des prix plus avantageux. Cela bénéficie également aux consommateurs, qui peuvent ainsi faire un choix fondé sur les différences de qualité et de prix. Lutter contre les comportements anticoncurrentiels, tels que l'abus de pouvoir par les monopoles ou la collusion entre entreprises, et appliquer le droit de la concurrence permet de lever les obstacles à l'entrée sur le marché, ce qui favorise la création d'emplois et l'entrepreneuriat et accroît les possibilités d'investissement. Le sous-programme s'efforce d'aider les pays membres de la CESA0 en organisant des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour une concurrence et une réglementation plus efficaces, qui sont des facteurs essentiels pour promouvoir la croissance économique, la productivité et les investissements et améliorer le niveau de vie. Depuis 2015, il constitue un corpus de données en menant des travaux de recherche et d'analyse sur la concurrence dans la région arabe, lesquels lui ont permis de procéder à des évaluations approfondies et de fournir des services de coopération technique et des services consultatifs (notamment sur des projets de lois relatives à la concurrence au Liban et dans l'État de Palestine). Grâce à une évaluation régionale de la politique de concurrence et de la réglementation en la matière, ainsi qu'à des études de cas approfondies menées dans les pays, il a recensé les possibilités et les avantages qu'offre une approche intégrée du renforcement des capacités et des institutions sur la question de la concurrence, dans le but de faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a également institutionnalisé ses partenariats avec les organisations spécialisées dans ce domaine, à savoir l'OCDE et la CNUCED, afin d'établir un forum commun de la concurrence dans la région arabe.

Situation interne et réponse

19.70 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'importance que revêtent une politique de concurrence efficace et la protection des consommateurs pour le développement durable n'avait pas été suffisamment prise en compte. Les États et les institutions internationales prennent des initiatives séparément et ne disposent pas d'une plateforme régionale pour la mise en commun des connaissances ou le renforcement des capacités. En réponse et étant donné que la question intéresse de plus en plus d'autres institutions, telles que la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui appuient progressivement les activités y relatives, le sous-programme redoublera d'efforts et mobilisera, en faveur des États membres, des ressources destinées à la coopération en matière de politique de concurrence pour élargir le partenariat entre la CESA0, la CNUCED et l'OCDE. Il continuera de prôner la consolidation de l'action que mènent les institutions pour faire mieux connaître le rôle crucial que joue la concurrence loyale dans les politiques publiques et l'importance qu'elle revêt pour l'obtention de résultats positifs en matière de développement en : a) organisant le forum annuel de la concurrence dans la région arabe, qui sera accueilli à tour de rôle par les États membres, à partir de 2020 ; b) procédant à des évaluations nationales de la concurrence avec la CNUCED et l'OCDE ; c) élaborant et exécutant des projets spéciaux portant sur des questions telles que la conception efficace de cadres de concurrence, la concurrence dans le domaine de l'emploi, la concurrence et l'égalité des genres, la concurrence aux fins de l'efficacité de la passation des marchés publics et la concurrence comme contribution à la bonne gouvernance.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19.71 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la gouvernance et à rendre les institutions publiques plus efficaces, plus efficientes et plus responsables, comme devrait le montrer l'approbation, par les pays arabes, d'un ensemble de

recommandations sur l'évaluation de la concurrence fondées sur les directives de l'OCDE et tenant compte des besoins de la région en matière de développement, ainsi que des principes et objectifs énoncés dans le Programme 2030.

Tableau 19.12
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Absence d'approche harmonisée de l'évaluation de la concurrence dans la région arabe	Absence d'approche harmonisée de l'évaluation de la concurrence dans la région arabe	Absence d'approche harmonisée de l'évaluation de la concurrence dans la région arabe	Augmentation du nombre d'États membres de la CESAO qui entreprennent des évaluations de la concurrence et œuvrent à la formulation d'un ensemble de recommandations arabes sur l'évaluation de la concurrence, avec l'aide de la CESAO, de la CNUCED et de l'OCDE	Approbation par les pays arabes d'une série de recommandations sur l'évaluation de la concurrence fondées sur les directives de l'OCDE

Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.72 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/211	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	74/10	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	74/11	Règlement pacifique de la question de Palestine
69/291	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	74/14	Le Golan syrien
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable	74/21	Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	74/23	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix
72/240	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles	74/30	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
		74/77	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
		74/117	Assistance au peuple palestinien
		74/139	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2019/28	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter	2019/29	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé
---------	---	---------	--

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

271 (XXIV)	Renforcer le rôle de la CESAO dans les efforts visant à atténuer l'impact des conflits et de l'instabilité dans le contexte du développement social et économique	292 (XXVI)	Faire de la Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits une division et créer un comité gouvernemental sur les questions nouvelles et le développement dans les situations de conflit
282 (XXV)	Atténuer l'impact des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres de la CESAO	296 (XXVI)	Consolider les institutions du secteur public et les ressources pour atteindre les objectifs nationaux de développement
		330 (XXX)	Appui au peuple palestinien

Résolutions du Conseil de sécurité

1947 (2010)	Consolidation de la paix après les conflits
-------------	---

Produits

19.73 On trouvera dans le tableau 19.13 les produits retenus pour 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.13

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)				1
1. Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, destinée à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social				1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)				16
2. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts portant sur l'après-conflit et la paix durable ; l'évaluation de la vulnérabilité et l'atténuation des risques ; le renforcement des institutions afin d'accroître la résilience et d'améliorer la performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la prestation des services publics ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation, le				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
dialogue sur les politiques et les questions relatives au développement durable des pays touchés par un conflit et des pays en transition				12
3. Réunion de haut niveau de la Ligue des États arabes, de l'Organisation arabe de développement de l'administration et de la CESAO				4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)				5
4. Plateforme d'échanges à des fins de formation sur la concurrence dans la région				5
Publications (nombre de publications)				2
5. Publications sur la gouvernance et la prévention des conflits				2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)				8
6. Documentation technique, notes d'orientation et rapport portant sur la paix durable ; l'évaluation de la vulnérabilité et l'atténuation des risques ; le renforcement des institutions afin d'accroître la résilience et d'améliorer la performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation ; le développement durable des pays touchés par des conflits et des pays en transition				8
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : contribution de fond à la réunion ministérielle de la CNUCED et au forum mondial de l'OCDE sur la concurrence, organisation du forum arabe commun annuel sur la concurrence.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestation organisée en marge de la session de fond du Conseil économique et social ; célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ; planche murale sur l'incidence du conflit et de l'occupation sur le développement socioéconomique du peuple palestinien ; plaquettes et brochures sur la gouvernance, la prévention des conflits et l'incidence de l'occupation israélienne sur les perspectives de développement.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : portail sur la transparence de l'administration et les données ouvertes dans la région arabe.				

Programme 20

Droits de l'homme

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

47/135	Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	62/134	Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées
48/121	Conférence mondiale sur les droits de l'homme	65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
48/141	Haut-Commissaire chargé de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme	65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
55/2	Déclaration du Millénaire	66/288	L'avenir que nous voulons
56/266	Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	68/134	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
57/300 ; 58/269	Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement	68/165	Droit à la vérité
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes
61/159	Composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
61/166	Promotion d'un dialogue sur les droits de l'homme fondé sur l'équité et le respect mutuel	70/1	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	70/262	Déclaration sur le droit à la paix
		71/189	Rapport du Conseil des droits de l'homme
		74/132	

Résolutions du Conseil de sécurité

2282 (2016)	Résolution adoptée sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix
-------------	---

Résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme

2/102	Rapports et études des mécanismes et des titulaires de mandats	21/7	Le droit à la vérité
4/6	Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	24/35	Incidence des transferts d'armes sur les droits de l'homme dans les conflits armés
6/9	Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme	24/118	Création d'un fonds spécial pour la participation de la société civile au Forum social, au Forum sur les questions relatives aux minorités et au Forum sur les entreprises et les droits de l'homme
6/30	Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies	30/15	Les droits de l'homme et l'action menée pour prévenir et combattre l'extrémisme violent
8/4	Le droit à l'éducation		

34/8	Effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme	37/19	Les effets négatifs de la corruption sur le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
34/16	Droits de l'enfant : protection des droits de l'enfant dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	39/12	Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

Programme de travail

Sous-programme 1

Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse

a) Intégration des droits humains

Objectif

20.1 L'objectif est de promouvoir et défendre l'ensemble des droits humains et d'intégrer davantage ces droits dans les domaines d'activité du système des Nations Unies, conformément aux principes qui sous-tendent le présent programme.

Produits

20.2 On trouvera dans le tableau 20.1 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.1

Sous-programme 1a : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport destiné au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
3. Séances du Conseil des droits de l'homme : séances plénières thématiques sur l'intégration des droits humains	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	1	2	2
4. Publications sur les droits humains et le programme de développement durable et sur les perspectives en matière de droits humains et d'environnement	5	1	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	6	11	10
5. Outils méthodologiques et supports de formation concernant le renforcement des systèmes nationaux de protection, les domaines de la protection des droits humains, du renforcement d'institutions et de l'éducation et recensement des meilleures pratiques relatives à l'intégration des droits humains dans les politiques et programmes des Nations Unies	11	6	11	10
Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils spécialisés fournis aux entités des Nations Unies et aux États Membres qui en font la demande dans les domaines suivants : élaboration de normes sur le renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits humains ; intégration des droits humains dans les programmes et activités concernant le développement, les questions humanitaires, la paix et la sécurité, la gouvernance et l'état de droit.				

b) Droit au développement

Objectif

20.3 L'objectif est de promouvoir et défendre l'exercice effectif, par tous, de l'ensemble des droits humains, et à cette fin, de contribuer à la réalisation effective du droit au développement.

Produits

20.4 On trouvera dans le tableau 20.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.2

Sous-programme 1b : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	11	11	12
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	2	1	2
2. Rapports et documents d'avant-session destinés au Conseil des droits de l'homme, concernant notamment le droit au développement, le Forum social, le Groupe de travail sur le droit au développement et le Mécanisme d'experts sur le droit au développement	9	9	10	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	20	16	28	28
3. Séances du Conseil des droits de l'homme : séances plénières thématiques sur le droit au développement, la bonne gouvernance et les changements climatiques	2	2	2	2
4. Réunions du Forum social	6	4	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Réunions du Groupe de travail sur le droit au développement	12	10	10	10
6. Réunions du Mécanisme d'experts sur le droit au développement	—	—	12	12
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	2	2
7. Outils méthodologiques et supports de formation concernant l'intégration du droit au développement	—	—	1	1
8. Documents de recherche et d'analyse sur l'intégration du droit au développement	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'expert donnés aux États Membres qui en font la demande, aux organismes des Nations Unies et à d'autres intervenants sur la promotion des droits humains, notamment sur l'élaboration de normes en la matière et la mise en œuvre du droit au développement.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation concernant l'intégration du droit au développement, notamment dans les stratégies nationales de développement telles que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de réalisation des objectifs de développement durable et dans les plans-cadres des Nations Unies pour le développement.				

c) Recherche et analyse

Objectif

20.5 L'objectif est de promouvoir et défendre l'exercice effectif, par tous, de l'ensemble des droits humains et, à cette fin, d'approfondir la connaissance, la conscience et la compréhension de ces droits, conformément aux principes qui sous-tendent le présent programme.

Produits

20.6 On trouvera dans le tableau 20.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.3

Sous-programme 1c : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	53	49	52	50
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	16	15	16	15
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	3	2	2	2
3. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	34	32	34	33

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	142	128	142	135
4. Séances du Conseil des droits de l'homme : séances plénières thématiques concernant les droits humains	10	10	10	10
5. Réunions du Conseil des droits de l'homme et des autres organes directeurs	132	118	132	125
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	900	824	900	850
6. Séminaires sur le renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits humains à l'intention des parties prenantes, y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et les entités des Nations Unies	160	176	160	150
7. Programmes de bourses d'études concernant le système des Nations Unies, le droit des droits de l'homme et le perfectionnement des compétences, à l'intention des peuples autochtones, des minorités et des personnes d'ascendance africaine	740	648	740	700
Publications (nombre de publications)	11	5	11	7
8. Série sur la formation professionnelle et publications sur les droits des femmes, la discrimination raciale, les peuples autochtones et l'administration de la justice, notamment les mécanismes de justice transitionnelle	11	5	11	7
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	9	13	10
9. Activités ou documentation techniques concernant les droits des femmes, la discrimination raciale, les peuples autochtones et l'administration de la justice, notamment les mécanismes de justice transitionnelle	13	9	13	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'expert donnés aux États Membres, aux entités des Nations Unies, aux rapporteuses spéciales et aux rapporteurs spéciaux, aux experts indépendants du Conseil des droits de l'homme et à d'autres parties prenantes, notamment au sujet de l'élaboration de normes en la matière.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, opuscules, planches murales et pochettes de documentation concernant la sensibilisation et le renforcement des capacités, aux niveaux mondial et national, dans les domaines des droits des femmes, de la discrimination raciale, des peuples autochtones et de l'administration de la justice, notamment des mécanismes de justice transitionnelle.				
Services de bibliothèque : publications du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dans toutes les langues disponibles, publications concernant la formation et l'éducation dans le domaine des droits humains, ouvrages, rapports, revues, DVD sur les droits humains, traductions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.				

Sous-programme 2

Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

Objectif

20.7 L'objectif est de promouvoir et défendre l'exercice effectif, par tous, de l'ensemble des droits humains, et, à cette fin, de prêter appui et conseil aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, de veiller au respect des

principes directeurs du programme et de mieux porter à la connaissance des acteurs nationaux et internationaux les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les travaux de l'ensemble des organes conventionnels et de les y sensibiliser davantage.

Produits

20.8 On trouvera dans le tableau 20.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	867	738	854	1 021
1. Rapports du Comité des droits de l'homme, y compris les observations finales et les listes de points	42	42	37	50
2. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	327	134	253	329
3. Rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, y compris les observations finales et les listes de points	40	41	43	44
4. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	5	21	7	113
5. Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, y compris les observations finales et les listes de thèmes	41	57	59	59
6. Décisions au titre des articles 11 et 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	3	11	5	9
7. Rapports du Comité contre la torture, y compris les observations finales et les listes de points	36	33	39	44
8. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre de l'article 22 de la Convention contre la torture	71	63	66	60
9. Rapports du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, y compris les recommandations et observations concernant les visites de pays	15	15	21	16
10. Réponses des États parties et des mécanismes nationaux de prévention au Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	14	10	18	10
11. Rapports du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, y compris les observations finales et les listes de points	9	18	19	15
12. Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, y compris les observations finales et les listes de points	67	91	104	94

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
13. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre de l'article 2 du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	16	19	14	16
14. Rapports du Comité des droits de l'enfant, y compris les observations finales sur les rapports des États parties au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles facultatifs concernant la vente et la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et les listes de points	61	58	49	37
15. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	3	9	18	16
16. Rapports du Comité des droits des personnes handicapées, y compris les observations finales et les listes de points	44	56	40	37
17. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	19	9	5	16
18. Rapport du Comité des disparitions forcées, y compris les observations finales et les listes de points	23	20	22	23
19. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre de l'article 31 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	—	—	2	2
20. Rapport de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	1	1	1	1
21. Notes du Secrétariat de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	3	3	3	3
22. Note du Secrétaire général, élection des membres, curriculum vitae des candidats à la Réunion des États parties	4	4	6	4
23. Rapports présentés à l'Assemblée générale par les Comités et les Fonds humanitaires	16	16	16	16
24. Rapports présentés au Conseil économique et social par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits sociaux et culturels et le Comité des droits des personnes handicapées	3	3	3	3
25. Note du Secrétariat sur les résultats des sessions de la Commission de la condition de la femme	1	1	1	1
26. Rapport du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme concernant les mesures prises pour appliquer la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme et les opérations des Fonds humanitaires	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1 160	927	1 160	1 266
27. Réunions des groupes de travail de présession des comités créés sous l'égide des organes directeurs et des groupes de travail relatifs aux Protocoles facultatifs	150	148	150	186
28. Réunions plénières des Comités créés sous l'égide des organes directeurs, y compris la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les fonds humanitaires	1 002	775	1 002	1 072
29. Réunions des États parties, élection des membres	8	4	8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	250	199	200	230
30. Projets du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	190	160	160	180
31. Projets du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	50	29	30	40
32. Projet du Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	10	10	10	10
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	120	125	120	120
33. Cours de formation, séminaires et ateliers sur la rédaction de rapports, les communications émanant de particuliers, les visites de pays et/ou le suivi des recommandations des organes conventionnels aux États parties	120	125	120	120
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	1	1	1
34. Formation en ligne sur l'établissement de rapports aux organes conventionnels	1	—	—	—
35. Repères propres à l'instrument	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : promotion d'instruments juridiques relatifs au cadre juridique international relatif aux droits de l'homme (exposés, renforcement des capacités, analyse juridique, documents d'information, coopération et assistance techniques) auprès des États Membres, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes ; soutien à la mise en place et/ou au renforcement des mécanismes nationaux d'élaboration de rapports et de suivi des recommandations des organes conventionnels ; séances d'information concernant les titulaires de mandats des Comités nouvellement élus et les nouveaux membres des conseils d'administration des fonds humanitaires.				
Bases de données et autres supports numériques : actualisation et gestion de l'Index universel des droits de l'homme et des bases de données de la jurisprudence des organes conventionnels.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures d'information sur les activités des organes conventionnels et des fonds humanitaires, ainsi que sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.				

Sous-programme 3

Services de conseil, coopération technique et activités sur le terrain

Objectif

20.9 L'objectif est de promouvoir et défendre l'exercice effectif, par tous, de l'ensemble des droits humains, et, à cette fin, d'intensifier les activités de renforcement des capacités, notamment en prêtant assistance aux pays qui en font la demande, conformément aux principes qui sous-tendent le présent programme.

Produits

20.10 On trouvera dans le tableau 20.5 les produits retenus pour la période 2019–2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.5

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	63	77	80	80
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	3	13	13	13
2. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	46	50	53	53
3. Rapports présentés à l'Assemblée générale par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	1	1	1	1
4. Rapports présentés au Conseil de sécurité sur la situation des droits de l'homme dans tel ou tel pays	13	13	13	13
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	63	73	75	87
5. Réunions du Conseil des droits de l'homme au sujet des mandats par pays, de la coopération technique et des commissions et missions d'enquête	41	51	53	65
6. Réunions du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes	5	5	5	5
7. Réunions du Sous-Comité d'accréditation de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	2	2	2	2
8. Séances de l'Assemblée générale	13	13	13	13
9. Réunions du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	100	137	183	185
10. Coopération et appui techniques dans le domaine des droits humains, en particulier des droits économiques, civils, culturels, sociaux et politiques, en réponse à des demandes émanant de gouvernements, d'institutions publiques, d'équipes de pays des Nations Unies et des composantes Droits de l'homme de missions de maintien de la paix	50	85	83	90
11. Projets de coopération technique à l'échelon national ou régional dans le domaine des droits humains	50	52	100	95
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	161	182	178	202
12. Séminaires, ateliers et activités de formation concernant différents thèmes relatifs aux droits humains, destinés aux gouvernements, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux acteurs de la société civile	136	140	150	160
13. Sessions de formation régionales sur les questions relatives aux droits humains, organisées pour les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile par le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe	25	42	28	42

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur les droits de l'homme menées par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme/la Haute-Commissaire adjointe avec les États Membres ; consultations régionales sur les questions relatives aux droits humains, organisées pour les gouvernements, les institutions des droits de l'homme et la société civile par le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, assistance aux rapporteurs spéciaux et experts indépendants du Conseil des droits de l'homme (titulaires de mandats par pays).

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mise en place de missions d'établissement des faits et de suivi, de commissions et de missions d'enquête et appui à ces missions et commissions ; appui technique, activités de fond et services de secrétariat pour les missions qui concernent expressément tel ou tel pays.

Missions d'aide humanitaire : appui et activités de fond concernant les questions relatives aux droits de humains dans le domaine des opérations humanitaires.

Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour et gestion des bases de données géographiques relatives aux droits humains, notamment la base de données relative aux violations des droits humains et la plateforme d'échange d'informations sécurisée à l'appui des commissions d'enquête et des missions d'établissement des faits.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et points de presse par les titulaires de mandats relatifs à un pays et la Haute-Commissaire.

Sous-programme 4

Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

Objectif

20.11 L'objectif est de promouvoir et défendre l'exercice effectif, par tous, de l'ensemble des droits humains, et, à cette fin, de prêter des conseils et un appui renforcés au Conseil des droits de l'homme et aux organes et mécanismes subsidiaires qu'il a créés (Comité consultatif, procédures spéciales, examen périodique universel et procédure de plainte) tout en veillant au respect des principes qui sous-tendent le programme.

Produits

20.12 On trouvera dans le tableau 20.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.6

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	329	326	323	323
1. Rapports des rapporteurs spéciaux, des groupes de travail et des experts indépendants destinés à l'Assemblée générale	37	39	37	37

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
2. Rapports des rapporteurs spéciaux, des groupes de travail, des experts indépendants et des titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale destinés au Conseil des droits de l'homme	133	122	126	126
3. Rapports du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme	3	3	3	3
4. Rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme destinés au Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (compilations de renseignements figurant dans les rapports de l'ONU et résumé des informations fournies par les parties prenantes)	84	84	84	84
5. Rapports du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme	42	42	42	42
6. Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme destinés au Conseil des droits de l'homme sur les opérations du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'Examen périodique universel et le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel	1	2	2	2
7. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme sur les mandats thématiques pouvant être confiés au Secrétaire général, à la Haute-Commissaire et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales	2	2	2	2
8. Rapports sur l'ordre du jour annoté du Groupe de travail des situations, et du Groupe de travail des communications et sur l'ordre du jour provisoire du Conseil des droits de l'homme et de son Comité consultatif	9	9	9	9
9. Rapports des groupes de travail institués au titre de la procédure de plainte du Conseil	4	4	4	4
10. Rapport des réunions à huis clos du Conseil des droits de l'homme convoquées en lien avec la procédure de plainte	2	1	2	2
11. Rapports des experts du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	5	11	5	5
12. Rapports du Conseil des droits de l'homme destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
13. Rapports du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme destinés au Conseil	3	3	3	3
14. Rapports du Conseil des droits de l'homme (rapports distincts à chaque session)	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	449	465	434	437
15. Séances plénières du Conseil des droits de l'homme	100	150	103	100
16. Réunions sur l'examen des États du Groupe de travail de l'Examen périodique universel	54	54	54	54
17. Sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme	20	—	2	2
18. Réunions tenues par le Bureau du Conseil des droits de l'homme avant, pendant et après les sessions	20	12	20	20
19. Réunions à huis clos du Conseil des droits de l'homme dans le cadre de la procédure de plainte	4	1	4	4
20. Réunions des groupes de travail institués au titre de la procédure de plainte	40	32	40	40

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
21. Réunions des groupes de travail (sur les disparitions forcées ou involontaires, sur la détention arbitraire, sur l'utilisation de mercenaires, sur la question de la discrimination contre les femmes en droit et dans la pratique, sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres sociétés), du Forum sur les questions relatives aux minorités et du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme	167	173	167	173
22. Réunions du Groupe consultatif pour la désignation des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales	24	28	24	24
23. Séances plénières du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	20	15	20	20
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15	15	15	15
24. Rapport statistique du Conseil des droits de l'homme	3	3	3	3
25. Listes mensuelles de communications	12	12	12	12
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et manifestations organisées parallèlement aux sessions du Conseil des droits de l'homme avec les membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme ; séances d'information à l'intention des États Membres et des entités des Nations Unies sur les questions de procédure relatives aux mécanismes et aux groupes de travail du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires ; séances d'information à l'intention des représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement visant à renforcer leur capacité de participer aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires ; séances d'information d'avant-session et d'après-session du Secrétaire du Conseil aux organisations non gouvernementales ; communications des rapporteurs spéciaux, des experts indépendants et des groupes de travail mandatés par les organes directeurs au nom des victimes présumées de violations des droits humains.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et médias : communiqués de presse sur les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires.				
Plates-formes numériques et contenu multimédia : mise à jour et maintenance des pages Web Internet, extranet et intranet sur les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires.				

Programme 21

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Orientations générales

Mandats et considérations générales

21.1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pour mandat de diriger et de coordonner l'action de la communauté internationale au service de la protection des réfugiés et de la recherche de solutions à la situation tragique dans laquelle ceux-ci se trouvent. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 319 A (IV), portant création du Haut-Commissariat, et la résolution 428 (V), établissant le statut du nouvel organisme. Il est également inscrit dans le droit international, en particulier le droit conventionnel, notamment la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967. Le HCR a également été chargé de la situation des apatrides, conformément au paragraphe 6 A) ii) de son statut et à l'article I A) 2) de la Convention de 1951, qui ont trait aux réfugiés apatrides, ainsi qu'aux articles 11 et 20 de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, de 1961. Au fil des ans et des résolutions, l'Assemblée a élargi le mandat du HCR à d'autres groupes. Le Haut-Commissariat apporte protection et assistance aux personnes déplacées, en coopération avec le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et dans le cadre de l'action concertée du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le consentement de l'État concerné.

21.2 Les chiffres définitifs pour 2019 ne sont pas encore disponibles, mais, selon les estimations, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR serait près de 79,4 millions à la fin de 2019. Ce chiffre estimatif représente une hausse par rapport à 2018, où le nombre total des personnes relevant de la compétence du HCR s'élevait à 74,8 millions. En 2021, le nombre des personnes dont le HCR aura à s'occuper dépendra du nombre de conflits qui seront résolus ou qui viendront s'ajouter aux conflits en cours.

21.3 Pour soutenir les États, le HCR collaborera étroitement avec les organisations intergouvernementales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales nationales et internationales dans l'exécution du programme. Il est attaché au principe de la participation, estimant que les réfugiés et tous ceux et celles qui bénéficient de ses activités devraient être consultés sur les décisions qui ont une incidence sur leur vie. Il s'attachera à trouver une issue aux situations complexes de déplacement prolongé qui appellent des solutions globales (et souvent régionales) passant par le rapatriement volontaire ainsi que, lorsque les circonstances s'y prêtent, l'intégration locale et la réinstallation. En collaboration avec ses partenaires, il veillera à ce que des solutions durables au déplacement soient intégrées dans les programmes de développement et de consolidation de la paix. Il s'emploiera également à développer les possibilités d'apprentissage pour les personnes relevant de sa compétence (réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, apatrides et déplacés), à faciliter l'accès à l'économie formelle et l'inclusion économique et à mettre en place des zones d'installation intégrées, en vue d'offrir de meilleures conditions de vie, une meilleure protection et de meilleures solutions aux personnes relevant de sa compétence.

21.4 Comme suite à l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a commencé à examiner les compétences, les capacités et les nouvelles méthodes de travail requises pour offrir protection et assistance aux réfugiés et aux communautés déplacées. Le pacte pourrait transformer la façon dont la communauté internationale réagit face aux mouvements de réfugiés. Le premier Forum mondial sur les réfugiés, tenu en décembre 2019, a offert l'occasion unique d'explorer et de mobiliser des moyens novateurs et concrets d'aider les pays touchés par des situations de réfugiés importantes et prolongées, d'appliquer les principes de solidarité et de partage équitable de la charge et des responsabilités et d'ouvrir des perspectives à des millions de personnes déracinées dans le monde et aux communautés qui les accueillent.

21.5 Le HCR poursuivra sa réforme organisationnelle afin de pouvoir appliquer ses orientations stratégiques pour 2017-2021 de manière plus efficace, plus rationnelle et plus responsable. En parallèle, les mécanismes et procédures du HCR ont également été revus, l'objectif étant de garantir que les régions et les opérations se voient déléguer davantage de pouvoirs et que leurs responsabilités soient clairement définies tout en veillant à ce que leur capacité d'œuvrer avec souplesse dans des environnements opérationnels complexes soit renforcée. Une série de dispositions ont été prises à la fin de 2019 pour doter les nouveaux bureaux régionaux des effectifs voulus et faire en sorte qu'ils soient pleinement opérationnels dès janvier 2020, en s'appuyant pour ce faire sur des mécanismes, des procédures et des moyens techniques améliorés et en phase avec la nouvelle méthode de travail axée sur la décentralisation. Pour que la réforme aboutisse, des initiatives ciblées ont été menées pour faire en sorte que le personnel du HCR soit parfaitement au fait du Code de conduite et d'autres directives importantes de l'organisation.

21.6 Bien que d'importants progrès aient été faits en matière de réinstallation ces dernières années, moins de 5 % des 1,4 million de réfugiés qui sont considérés par le HCR comme étant dans le besoin ont été réinstallés en 2019. Parallèlement, des efforts ont été faits pour offrir davantage de voies complémentaires aux réfugiés, mais les solutions offertes se sont révélées insuffisantes face à l'ampleur des besoins actuels. La nouvelle stratégie triennale pour la période 2019-2021 sur la réinstallation et les voies complémentaires a pour objet d'aider à faire face à ces problèmes.

21.7 Les problèmes liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement continuent d'avoir une incidence sur les opérations que mène le HCR et sur l'assistance qu'il fournit aux populations vulnérables relevant de sa compétence partout dans le monde. En 2021, le Haut-Commissariat continuera d'étudier et de mettre en avant les cadres juridiques pertinents et les lacunes en matière de protection qui pourraient découler des déplacements exacerbés ou aggravés par les effets néfastes des changements climatiques ou des catastrophes, conformément à son mandat. Il contribuera à orienter le débat juridique et normatif et aidera les gouvernements à mettre en place des mesures de protection, selon qu'il conviendra. Par ailleurs, il continuera à réduire l'impact des crises de réfugiés sur l'environnement en exploitant les sources d'énergie renouvelables, en lançant des projets de reboisement et en promouvant l'utilisation de combustibles et de technologies propres pour la cuisson des aliments, conformément à sa stratégie mondiale pour l'énergie durable (2019-2024) et à la politique environnementale applicable au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ([ST/SGB/2019/7](#)).

21.8 Le HCR continuera de participer activement aux travaux du Comité permanent interorganisations, y compris du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence, qui apporte un soutien concret aux opérations, et du Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation, qui dirige l'élaboration des orientations stratégiques du Comité. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment ceux opérant en dehors de la sphère humanitaire traditionnelle, est

indispensable pour mobiliser des interventions efficaces et trouver des solutions aux déplacements forcés et à l'apatridie. Il faut pour cela renforcer les partenariats existants, mais en même temps forger de nouveaux partenariats qui pourraient aider à trouver des moyens novateurs d'assurer protection et assistance. En 2021, l'accent continuera d'être mis sur l'application d'une nouvelle façon de travailler, en particulier le renforcement de la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

21.9 Le processus de réforme interne du HCR a été déclenché, en partie, par les faits survenus dans un contexte international en rapide évolution, où une action internationale plus globale, plus prévisible et plus équitable face aux larges mouvements de réfugiés est devenue impérative. La réforme interne vise à permettre au HCR d'être mieux à même de protéger et d'aider les populations relevant de sa compétence, de coopérer avec d'autres pour trouver des solutions, de faire face aux nouvelles difficultés et de tirer parti des possibilités qui s'ouvrent. La transformation concerne plusieurs domaines d'activité relevant des huit volets suivants : a) décentralisation et régionalisation ; b) gestion axée sur les résultats ; c) gestion du personnel et ressources humaines ; d) données et numérisation ; e) réforme des Nations Unies ; f) processus et systèmes institutionnels ; g) gestion des risques ; h) pacte mondial sur les réfugiés.

Objectif

21.10 L'objectif, auquel le programme contribue, est d'assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR et de chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité.

Stratégie

21.11 Pour contribuer à assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence et à chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations, sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité, le HCR encouragera les États à assurer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence conformément à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et à son protocole de 1967, ainsi qu'aux instruments régionaux relatifs aux réfugiés et aux formes complémentaires de protection, et dans le respect du droit des droits de l'homme. La Convention de 1951 et son protocole de 1967, ainsi que les instruments régionaux, ont continué à se révéler importants pour la protection internationale des personnes fuyant divers types de crises sociopolitiques. En 2018, le HCR est intervenu dans 22 affaires devant 12 juridictions différentes pour exiger l'application stricte et effective de la Convention de 1951 et d'autres instruments pertinents. Le HCR continuera de publier des réflexions sur la protection, des orientations sur l'éligibilité et des points de vue, comme il l'a fait pour le Soudan du Sud (avril 2019), l'Iraq et la République bolivarienne du Venezuela (mai 2019). Le HCR a exhorté les États à tenir compte de l'évolution progressive du droit international des droits de l'homme dans l'interprétation et l'application des instruments pertinents relatifs aux réfugiés.

21.12 Le HCR continuera également à promouvoir l'instauration de conditions d'accueil adéquates, le traitement équitable des demandes de protection, la coopération internationale et le partage des responsabilités. La mise en place de

dispositifs d'accueil acceptables continue de poser des difficultés à plusieurs États qui accueillent un grand nombre d'arrivées. Le HCR continuera à travailler avec les autorités nationales et locales pour renforcer et élargir les centres d'accueil, soutenir des solutions de substitution aux camps et des logements de transition ainsi que des programmes d'assistance en espèces aux institutions nationales, si nécessaire. Il a salué les efforts déployés par certains États pour mettre fin à la détention des réfugiés et des demandeurs d'asile ou appliquer des mesures de substitution à la détention, conformément à sa stratégie « Au-delà de la détention ». Pour atteindre l'objectif fixé, le HCR s'emploiera également à promouvoir et à faire connaître le droit des réfugiés et les principes régissant la protection de ces derniers, en particulier en menant des activités de formation auprès des fonctionnaires nationaux et du personnel des organisations non gouvernementales. Il continuera de tisser des partenariats et de promouvoir la collaboration aux fins de la protection des réfugiés dans le cadre du dispositif de coordination de l'action en faveur des réfugiés. Il promouvra la protection des personnes déplacées et son action sera fondée sur la résolution 70/165 de l'Assemblée générale sur l'aide et la protection en faveur des déplacés et menée en collaboration étroite avec les autres entités et organismes concernés. Il continuera d'œuvrer en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie, ainsi que de la protection des apatrides, en encourageant les États à adhérer aux instruments internationaux pertinents et en les aidant à faciliter l'acquisition, le recouvrement ou la confirmation de la nationalité par les apatrides. Cette action devait permettre à quelque 100 000 personnes d'acquérir une nationalité ou de faire confirmer leur nationalité.

21.13 En outre, le HCR, soutenu par les États Membres, cherche à contribuer aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par exemple, pour appuyer l'objectif de développement durable n° 4 relatif à l'éducation, il s'emploiera à promouvoir l'intégration équitable et durable des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux d'enseignement au moyen de partenariats, de l'apprentissage collaboratif, du renforcement des capacités, de l'innovation et de la croissance, notamment de la stratégie intitulée *Éducation des réfugiés 2030 : une stratégie pour l'inclusion*. La stratégie vise à donner de l'inspiration et des indications à un large éventail de parties prenantes, l'objectif étant de faire en sorte que les enfants réfugiés bénéficient d'une éducation équitable de qualité. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration du taux de scolarisation des enfants réfugiés en âge de fréquenter l'enseignement primaire, qui a atteint 61 % en 2018. Le HCR a facilité cette amélioration en recrutant et en formant des enseignants, en construisant et en réhabilitant des salles de classe, en payant les frais de scolarité et en versant des allocations pour que les enfants réfugiés puissent être inscrits à l'école primaire et suivre les cours toute l'année.

Facteurs externes pour 2021

21.14 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) les conditions de sécurité dans les pays touchés permettent au HCR d'exécuter ses programmes, malgré les risques croissants liés à la présence de groupes armés et les violences dirigées contre les agents humanitaires, et l'accès humanitaire est garanti, ce qui permet au HCR de répondre aux besoins de protection et d'assistance les plus urgents ;

b) la communauté internationale continue de s'approprier le pacte mondial sur les réfugiés et les États et les parties prenantes sont disposés à en faciliter la mise en œuvre, y compris en y contribuant ;

c) il faut continuer à renforcer les mesures de protection du fait de la réduction des possibilités d'asile dans certains pays, les conditions d'admission et les politiques relatives au droit d'asile étant de plus en plus contraignantes pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ;

d) d'importants déficits de financement dus à l'insuffisance des contributions volontaires peuvent continuer de compromettre la portée des activités menées et de l'aide fournie, en particulier si les ressources n'augmentent pas en proportion avec les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR.

21.15 Le HCR prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En actualisant sa politique relative à l'âge, au genre et à la diversité en 2018, il a renouvelé ses engagements en faveur de l'approche en matière d'âge, de genre et de diversité et des principes de responsabilité à l'égard des populations touchées et d'égalité entre les sexes, et a établi des mesures obligatoires visant à renforcer ces engagements et l'application du principe de responsabilité envers les personnes relevant de sa compétence. Pour faciliter la mise en application de la politique et l'application des principales mesures, le HCR a : mené une enquête générale sur toutes les opérations pour comprendre comment chacune s'y prend pour appliquer les principales mesures relatives au principe de responsabilité à l'égard des personnes relevant de sa compétence ; intégré la politique dans les politiques, directives et programmes de formation existants et nouveaux ; mis au point des outils à l'appui de l'application de la politique sur le terrain. Il a également élaboré des outils relatifs à l'égalité entre les sexes et recensé les pratiques favorisant l'égalité entre les sexes dans les régions. Plusieurs opérations (notamment en Afghanistan, au Burundi, en Éthiopie, en Géorgie, en Inde, au Liban, au Libéria, en Libye, en Mauritanie, au Pakistan, au Panama, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République dominicaine, au Rwanda, au Sénégal, au Tchad, en Turquie, au Yémen et en Zambie) ont pris des dispositions pour garantir l'égale représentation des réfugiées dans les structures dirigeantes communautaires. Les femmes et les filles ont contribué aux activités de sensibilisation et d'information sur les droits des femmes, créé des comités de femmes pour promouvoir la médiation et le règlement des conflits au sein des familles et des communautés, participé aux processus de décision et à la gestion des affaires communautaires et soutenu la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les interventions dans les cas impliquant cette violence ou l'exploitation et les atteintes sexuelles.

21.16 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la collaboration avec un large éventail d'acteurs, y compris ceux œuvrant en dehors de la sphère humanitaire traditionnelle, est indispensable pour mobiliser des interventions efficaces et trouver des solutions au déplacement forcé et à l'apatridie. La coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales demeure essentielle pour la fourniture de l'aide humanitaire. Les consultations annuelles d'ONG organisées en juin 2019 ont réuni quelque 450 participants, qui représentaient 300 organisations de 87 pays. Les premières consultations régionales d'ONG se sont tenues à Amman en juin 2019. Le HCR a actualisé sa politique relative aux dépenses d'appui aux programmes à l'intention de ses partenaires et introduit à ce titre des frais généraux pour les ONG nationales dans le but de renforcer les capacités, l'intégrité, la responsabilité et le contrôle. Afin de mieux prévoir ses activités, il a par ailleurs conclu avec certains pays des accords de partenariat pluriannuels.

21.17 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le HCR a participé aux travaux des instances interorganisations, notamment le Comité permanent interorganisations et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des

Nations Unies pour la coordination. Il a continué d'appuyer la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à apporter un appui au développement plus efficace et efficient au niveau national. Le HCR coprécide, aux côtés du Programme alimentaire mondial (PAM), le Groupe des innovations institutionnelles et a contribué à la mise au point du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Au 30 juin 2019, le HCR avait déjà participé à la mise en œuvre de 101 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en 2019, et en même temps il avait contribué activement à la mise en application du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de 19 plans d'aide humanitaire.

Activités d'évaluation

21.18 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

a) évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés par le Bureau des services de contrôle interne (mars 2019) ([E/AC.51/2019/8](#)), l'accent étant mis sur les programmes de santé publique ;

b) autoévaluations :

i) évaluation de la collaboration du HCR avec le secteur privé (2017-2019) (décembre 2019) ;

ii) évaluation des méthodes d'exploitation des données et de gestion de l'information du HCR (2017-mars 2019) (novembre 2019) ;

iii) violence sexuelle et fondée sur le genre : intervention, atténuation des risques et prévention dans le contexte des crises humanitaires, une synthèse des conclusions des évaluations des opérations du HCR en 2019 (septembre 2019) ;

iv) évaluation de l'engagement du HCR dans la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, un document de réflexion sur la phase 1 (novembre 2018-juin 2019) (octobre 2019) ;

v) évaluation des politiques et procédures du HCR visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles (août 2018-avril 2019) (juin 2019) ;

vi) évaluation des activités du HCR visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre au sein de la population vénézuélienne relevant de sa compétence au Brésil (2017-2018) (décembre 2019) ;

vii) évaluation à mi-parcours de la stratégie de renforcement des capacités du HCR dans le domaine des interventions en espèces (2016-2019) (avril 2019).

21.19 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021.

21.20 Le rapport de synthèse indépendant portant sur les résultats des évaluations consacrées à la prévention et à la réduction des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre parmi les populations réfugiées au Brésil et au Liban et aux interventions connexes ainsi que les conclusions relatives à cette violence qui ont été tirées des évaluations multisectorielles de l'action du HCR dans les situations d'urgence de niveau 3 au Bangladesh et en République démocratique du Congo permettent de recenser un certain nombre de bonnes pratiques, de nouvelles tendances et de problèmes récurrents. Les opérations du HCR ont montré que la stratégie de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre pouvait être adaptée à

différents contextes ; par exemple, le recours accru aux réseaux communautaires et aux médias sociaux a donné des résultats positifs en matière de prévention et d'intervention face à la violence sexuelle et fondée sur le genre. En outre, le HCR a été félicité pour avoir pris en compte les hommes et les garçons ayant subi des violences sexuelles dans l'élaboration des activités et des programmes. L'utilisation de l'aide en espèces pour réduire la vulnérabilité des personnes ayant subi des violences sexuelles a donné des résultats positifs dans différentes opérations, et devrait encore influencer la distribution d'espèces en 2020 et 2021.

21.21 Dans le cadre de l'évaluation en cours de la participation du secteur privé, les évaluateurs examinent la manière dont le HCR pourrait instaurer une coopération stratégique avec le secteur privé pour apporter des avantages aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence, sans se limiter aux objectifs de collecte de fonds. Une analyse préliminaire a montré que le HCR collaborait avec le secteur privé dans le cadre de plus de 300 projets menés dans 62 pays : environ 30 % de ces projets sont menés en coopération avec des entreprises locales et 70 % avec des sociétés multinationales. Dans le cadre de ces projets, le HCR peut être amené à jouer différents rôles en fonction du contexte : mener en partenariat avec le secteur privé des activités de sensibilisation auprès du gouvernement ; aider les personnes relevant de sa compétence à accéder aux marchés et aux possibilités d'emploi ; inciter le secteur privé à investir dans les camps de réfugiés. Cette collaboration offre de nombreux avantages, notamment l'amélioration de l'intégration économique et des moyens de subsistance, la possibilité pour les personnes relevant de la compétence du HCR de mieux se faire entendre et une meilleure prise en compte des besoins ainsi qu'un renforcement de la protection des personnes relevant de la compétence du HCR et une augmentation des services mis à leur disposition. Dans le cadre de l'évaluation, les facteurs organisationnels qui favorisent, entravent et compromettent la durabilité de ces efforts ont été recensés sur la base d'analyses comparatives externes, et des recommandations ont été adressées au HCR sur la meilleure façon de créer des partenariats.

21.22 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2021 :

- a) évaluation pluriannuelle de l'application de la politique de 2018 du HCR relative à l'âge, au genre et à la diversité en Grèce, au Kenya, au Mexique, au Tchad et en Thaïlande (premier rapport en septembre 2020 et deuxième rapport en septembre 2021) ;
- b) évaluation pluriannuelle de l'engagement du HCR dans la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement ;
- c) évaluation de l'appui local à l'application des mesures de substitution à la détention mises en place à titre expérimental par le Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés (résultat déjà défini pour 2020)

21.23 Le HCR continuera d'appuyer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, conformément à son mandat et en collaboration étroite avec les États et les autres parties prenantes, et plaidera pour une augmentation de l'appui financier aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé

un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 21.1

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Approbation du pacte mondial sur les réfugiés	Participation des États au Forum mondial sur les réfugiés dans le cadre duquel ils sont invités à faire des promesses de dons et de contributions – soutien financier, matériel, technique ou autre – et à mettre en commun les meilleures pratiques de façon à atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés	Contributions annoncées à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés et fourniture des dons	Mise en commun des bonnes pratiques et versement des dons et contributions annoncés par les États Membres, au moyen d'une plateforme numérique mise en place par le HCR

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : déploiements d'urgence à l'appui des personnes relevant de la compétence du HCR

21.24 Les travaux relatifs à la fourniture d'aide aux personnes relevant de la compétence du HCR et à l'appui à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés se poursuivront. Le pacte mondial contient plusieurs éléments qui concernent directement les travaux menés quotidiennement, comme la satisfaction des besoins particuliers des personnes relevant de la compétence du HCR, la préparation et l'élaboration de plans d'urgence, l'éducation et les moyens de subsistance. Il est basé sur la constatation selon laquelle la protection des personnes qui sont forcées de fuir et l'appui aux pays qui leur donnent refuge sont des responsabilités internationales partagées qui doivent être assumées de manière plus équitable et plus prévisible. Le partage des responsabilités, en particulier dans les pays qui accueillent depuis le plus longtemps le plus grand nombre de réfugiés, est une lacune dans le régime international de protection des réfugiés que le pacte mondial vise à combler. Les principales améliorations envisagées consistent à alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil concernés, d'accroître l'autonomie des réfugiés, d'élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et d'aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Fermement fondé sur les principes de la protection internationale, le pacte mondial fait intervenir de nouvelles approches, de nouveaux mécanismes et de nouvelles ressources qui devront donner forme à des mesures plus prévisibles, plus efficaces et plus durables face à la question des déplacements. Il continuera d'occuper une place déterminante dans les activités que le HCR mènera en collaboration avec ses partenaires en 2021.

Situation interne et réponse

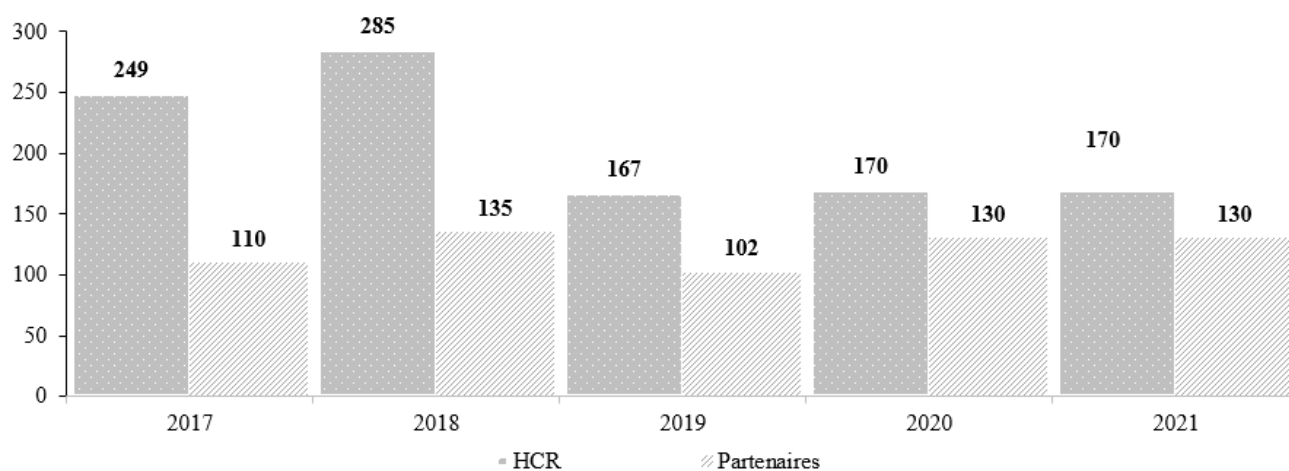
21.25 Pour le HCR, la situation est la suivante : il doit veiller à ce que ses mécanismes et procédures soient pleinement adaptés à son mode de fonctionnement décentralisé, et en même temps renforcer l'efficacité, la transparence et le respect du principe de responsabilité à l'échelle de l'organisation. L'objectif est d'assurer des services efficaces et adaptés au contexte aux personnes relevant de sa compétence. Le HCR devra fournir un appui soutenu aux opérations de pays, notamment en leur donnant les moyens d'adapter leurs programmes compte tenu des nouveaux problèmes et possibilités, de transposer les priorités mondiales dans les stratégies régionales et les stratégies propres à chaque pays, de renforcer l'intégrité des programmes et d'utiliser plus judicieusement les ressources. Ce modèle décentralisé devrait être plus réactif et adaptable aux dynamiques propres à chaque région et permettre que les activités soient exécutées de manière plus efficace et rationnelle. En réponse, le HCR se donnera les moyens de fournir, de la manière la plus judicieuse et la plus efficace possible, une protection et des solutions aux personnes relevant de sa compétence.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

21.26 Le travail qui sera effectué devrait permettre d'assurer aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR une protection internationale et de chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations, sans discrimination, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre d'agents (y compris des partenaires) prêts à être déployés en cas d'urgence, par rapport à 2019. Trois cents experts (170 experts du HCR et 130 experts des partenaires de réserve) seront prêts à être déployés en 2021, contre 269 en 2019 (167 experts des effectifs de renfort du HCR et 102 experts des partenaires de réserve). Ces déploiements devront améliorer les interventions et la fourniture d'abris et d'aide en matière de distribution d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de santé aux personnes relevant de la compétence du HCR dans les situations d'urgence.

Figure 21.I

Mesure des résultats : effectifs déployés dans les situations d'urgence



Textes des organes délibérants définissant les mandats

21.27 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le HCR.

Résolutions de l'Assemblée générale

319A (IV)	Réfugiés et apatrides	58/153	Mesures d'application proposées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour renforcer la capacité du Haut-Commissariat de s'acquitter de son mandat
428 (V)	Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		
538B (VI)	L'assistance aux réfugiés et leur protection		
1166 (XII)	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		70/134	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
50/152	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	70/135	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
		70/165	Aide et protection en faveur des déplacés

Conventions et déclarations adoptées à l'issue de conférences

Convention relative au statut des réfugiés (1951) et Protocole y afférent (1967)	Déclaration de Carthagène sur les réfugiés (1984)
Convention relative au statut des apatrides (1954)	Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
Convention sur la réduction des cas d'apatridie (1961)	Déclaration de San José sur les réfugiés et les personnes déplacées (1994)
Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)	La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009)

Produits

21.28 On trouvera dans le tableau 21.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.2

Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	16	16	16	16
1. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	1	1	1	1
3. Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
4. Note annuelle sur la protection internationale à l'intention du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	1	1	1	1
5. Documents sur des questions relatives au contrôle, y compris les activités d'inspection et d'évaluation du HCR, présentés au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	7	7	7	7

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
6. Rapports du Comité permanent au Comité exécutif	4	4	4	4
7. Rapport à l'Assemblée générale sur le budget-programme biennal du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	47	19	19
8. Réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
9. Réunions de la Cinquième Commission	1	1	1	1
10. Réunions du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Réunions du Comité exécutif et du Comité permanent	15	27	15	15
12. Réunions de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
13. Forum mondial sur les réfugiés et préparatifs	0	16	0	0
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	228	234	228	228
14. Édition de tous les documents en langue anglaise du Comité exécutif et du Comité permanent et traduction en français	228	234	228	228
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	6	6
15. Projets de terrain annuels exécutés en coopération avec des partenaires : a) promotion de la protection contre la violence et l'exploitation ; b) satisfaction des besoins de base et fourniture de services essentiels ; c) promotion de la participation locale et l'autogestion ; d) promotion de l'instauration de conditions favorables à la protection ; e) promotion des solutions durables ; f) promotion des procédures de protection équitables	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	60	60	66	60
16. Stages de formation sur la gestion des situations d'urgence, le droit des réfugiés, la protection et la gestion des opérations, destinés aux responsables gouvernementaux et aux partenaires d'exécution	45	45	45	45
17. Séminaires sur les domaines d'activité du HCR, y compris le pacte mondial sur les réfugiés, destinés aux partenaires d'exécutions et aux responsables gouvernementaux	15	15	21	15
Publications (nombre de publications)	6	6	6	6
18. Annuaire statistique	1	1	1	1
19. Études sur divers thèmes relatifs à la protection	5	5	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	26	26	26	26
20. Documents et documents de séance destinés au Comité exécutif et au Comité permanent	26	26	26	26

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : aide aux gouvernements aux fins de l'élaboration de textes juridiques et administratifs nationaux conformes aux normes de protection.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits sur les domaines du Programme et sur la recherche de solutions durables ; missions entreprises par les hauts responsables sur les questions relatives à la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Missions d'aide humanitaire : missions entreprises par les hauts responsables sur les questions relatives aux services de base et l'aide fournis aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Services fournis directement : services d'enregistrement biométrique assurés à quelque 10 millions de personnes dans 75 opérations de pays ; fourniture d'une aide pécuniaire de 588 millions de dollars des États-Unis aux personnes relevant de la compétence du HCR dans l'ensemble des opérations ; fourniture d'unités de logement à quelque 250 000 personnes relevant de la compétence du HCR dans au moins 40 pays ; inscription de 1,9 million d'enfants dans l'enseignement primaire, inscription de 182 900 élèves dans l'enseignement secondaire du premier et du deuxième cycle et octroi de bourses d'études postsecondaires à 12 800 étudiants ; réinstallation de 70 000 réfugiés, sur les 1,44 million de personnes ayant besoin d'être réinstallées (soit 7 % du nombre total de réfugiés dans le monde), grâce à l'action du HCR ; fourniture de l'accès à une source d'électricité durable à 2,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales annuelles : a) consultations internationales avec les organisations non gouvernementales ; b) dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection avec les États, les universités, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées ; c) Journée mondiale des réfugiés ; d) Distinction Nansen pour les réfugiés.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences et points de presse concernant les activités du HCR et les situations relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR ; campagnes de presse sur des questions et des thèmes relatifs à la protection.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour des informations sur les travaux du HCR et les questions relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence diffusées sur le site Web du HCR (www.unhcr.org) et gestion du site ; publication et mise à jour des informations sur les travaux du HCR et les questions relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence sur les réseaux sociaux ; mise à jour et gestion de REFWORLD (www.refworld.org).				

Programme 22

Réfugiés de Palestine

Orientations générales

Mandat et considérations générales

22.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est chargé de fournir assistance et protection aux réfugiés de Palestine. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [302 \(IV\)](#). Depuis 1950, année où il a commencé ses activités, l'Office a adapté ses programmes pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des réfugiés de Palestine et protéger ces derniers autant que faire se peut en leur apportant une certaine stabilité, dans la mesure des moyens disponibles, en dépit des conflits à répétition qui sévissent dans la région. Il est prêt à poursuivre ses activités en 2021, conformément au mandat triennal que l'Assemblée générale lui a renouvelé dans sa résolution [74/83](#).

22.2 Par sa résolution [302 \(IV\)](#), l'Assemblée générale a créé la Commission consultative de l'Office, pour « conseiller et assister, dans l'exécution du programme, le Directeur [maintenant Commissaire général] de l'Office ». L'organe directeur de l'Office est l'Assemblée générale, dont il relève directement.

Stratégie pour 2021 et facteurs externes

22.3 La stratégie pour 2021 prévoit d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions de vie difficiles qui sont les leurs, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Dans ce cadre, conformément à sa stratégie à moyen terme pour 2016-2022, l'Office s'emploie à favoriser la réalisation de cinq objectifs stratégiques : a) promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international ; b) protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité ; c) faire en sorte que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'une éducation de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement ; d) renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance ; e) veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement. Les activités de l'Office en 2021 seront axées sur la poursuite de ces objectifs.

22.4 Au titre des cinq objectifs susvisés, l'Office entend continuer de faire bénéficier les 5,6 millions de réfugiés de Palestine immatriculés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza de services d'éducation et de santé, de secours et d'aide sociale, de microcrédits, de travaux d'aménagement de l'infrastructure des camps et d'une protection, en améliorant encore ces prestations.

22.5 L'Office fournit également des secours d'urgence aux plus de 1,5 million de réfugiés de Palestine en détresse du fait de la crise prolongée dans le territoire palestinien occupé et, plus récemment, en République arabe syrienne. Conformément à son mandat, il continuera d'apporter ces secours autant que de besoin et fournira, à titre exceptionnel et temporaire, des services aux non-réfugiés actuellement déplacés et ayant grand besoin de continuer à recevoir une aide.

22.6 L'Office contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des États Membres dans ses cinq secteurs d'activité afin que les réfugiés de Palestine ne soient pas laissés pour compte. Son engagement transparaît également dans sa stratégie à moyen terme pour la période 2016-2022. Selon ce document, la promotion du développement humain pour les réfugiés de Palestine nécessite une approche multidimensionnelle combinant réduction de la pauvreté, respect des droits de la personne, accès à des services de santé et d'éducation de qualité, réduction des inégalités et croissance économique. De par les services qu'il délivre quotidiennement aux réfugiés de Palestine, l'Office appuie la réalisation par les États Membres de dix objectifs de développement durable : l'objectif 1 (pas de pauvreté), l'objectif 2 (faim zéro), l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 4 (éducation de qualité), l'objectif 5 (égalité entre les sexes), l'objectif 6 (eau propre et assainissement), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), l'objectif 10 (inégalités réduites), l'objectif 13 (action climatique) et l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

22.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) La situation globale est caractérisée par des troubles et des conflits pendant toute l'année 2021 ;
- b) La situation globale est marquée par la poursuite du cycle de situations d'urgence complexes ;
- c) L'aide d'urgence de l'Office est toujours nécessaire, et la demande de services essentiels augmente ;
- d) L'hostilité et les préjugés à l'égard des réfugiés de Palestine au sein des communautés d'accueil n'augmentent pas ;
- e) Le blocus de Gaza ne se durcit pas ;
- f) Il n'y a pas de récession économique aux niveaux national, régional ou mondial ;
- g) L'Office parvient à lever suffisamment de fonds ;
- h) Les restrictions de mouvement dans le territoire palestinien occupé ne s'accroissent pas ;
- i) Les populations inscrites n'augmentent pas au-delà des projections basées sur les tendances historiques ;
- j) Les prix des produits de base et des loyers n'augmentent pas au-delà des niveaux prévus ;
- k) Les infrastructures, les installations et les logements dans les zones d'intervention de l'Office ne subissent pas de dommages dus à des crises humanitaires d'origine naturelle ou humaine.

22.8 L'exécution des programmes de l'Office est presque intégralement tributaire de contributions volontaires et celui-ci fait face non seulement à un manque chronique de moyens financiers, mais également à de graves incertitudes en matière de financement, qui sont imputables à l'instabilité économique et politique. L'Office continuera de faire son possible pour obtenir les ressources humaines et financières dont il a besoin en vue de préserver et d'améliorer la qualité des services qu'il fournit aux réfugiés, tout en demeurant attentif aux coûts et en conservant les moyens d'intervenir lorsque l'existence et les moyens de subsistance des populations de réfugiés de Palestine se trouvent soudainement perturbés.

22.9 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, dans le cadre du sous-programme 2, l'Office a fait en sorte que les femmes et les hommes, les filles et les garçons aient les mêmes possibilités d'accès aux soins de santé primaires. Dans le cadre du sous-programme 3, il s'est employé à ce que tous les enfants et jeunes réfugiés de Palestine, sans distinction de sexe, de handicap, de situation socioéconomique, d'état de santé ou de besoins psychosociaux, disposent d'un accès égal à l'enseignement dans les écoles qu'il administre et soient aidés à réaliser leur plein potentiel. Dans le cadre du sous-programme 4, il a fait en sorte que les femmes accèdent en priorité aux microcrédits. Il continuera également à prendre systématiquement en compte les questions de protection et de genre dans ses activités, notamment afin de répondre aux besoins des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et des membres d'autres groupes vulnérables.

22.10 L'Office entretient également un certain nombre de partenariats avec des associations locales, pour augmenter autant que possible les moyens techniques lui permettant d'obtenir de meilleurs résultats dans les principaux domaines de la fourniture de services. Il établira des partenariats formels pour soutenir les activités de protection, de lutte contre la pauvreté et de subsistance qui profitent aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs d'activité. Les partenariats formels existants avec les associations locales permettent d'étendre l'assistance et de donner du pouvoir aux personnes handicapées, aux jeunes et aux femmes, compte tenu des problèmes de protection spécifiques, du taux de chômage plus élevé et du taux d'activité plus faible que connaissent ces groupes.

22.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'Office maintiendra les partenariats essentiels qui témoignent de son engagement à soutenir la mise en œuvre de l'objectif 17 par les États Membres. Bon nombre d'entre eux – avec les gouvernements hôtes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – remontent à la création de l'Office en 1949. L'UNESCO et l'OMS ont participé à l'élaboration de normes pour les programmes de l'Office touchant à l'éducation et à la santé et les deux organisations fournissent toujours une aide stratégique à l'Office. L'Office continue de travailler régulièrement aux côtés des équipes de pays des Nations Unies et des organismes qui en sont membres pour renforcer les synergies, en particulier dans le domaine de la prestation de services, tout en respectant les mandats propres à chaque organisation.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.12 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

302 (IV)	Aide aux réfugiés de Palestine	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
3331 B (XXXIX)	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	74/83 74/84	Aide aux réfugiés de Palestine
65/272	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	74/85	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Produits

22.13 On trouvera dans le tableau 22.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 22.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	4	5
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	1	2
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Quatrième Commission	1	1	1	1
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)				
5. Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	1	1	1

Activités d'évaluation

22.14 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :

a) Sous-programme 1 : auto-évaluation d'un projet concernant une approche des services de protection de l'enfance et de la famille en Jordanie fondée sur une gestion au cas par cas confiée à une équipe pluridisciplinaire ;

b) Sous-programme 3 : auto-évaluation d'un projet visant à remplacer des écoles louées en Jordanie par une école construite à cet effet ;

c) Sous-programmes 1, 2, 3 et 5 : auto-évaluation des services que l'Office fournit au Liban pour les réfugiés de Palestine déplacés de la République arabe syrienne en raison du conflit en cours.

22.15 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations susmentionnées au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. L'auto-évaluation des travaux de remplacement de plusieurs écoles louées par une nouvelle école construite spécialement à cet effet servira à renforcer l'efficacité et l'efficience des projets de construction d'écoles, y compris l'approche de l'Office en matière de coordination interservices et de mobilisation de la population et la manière dont les évaluations des handicaps, les évaluations environnementales et les évaluations socioéconomiques sont effectuées.

22.16 L'auto-évaluation d'un projet concernant une approche des services de protection de l'enfance et de la famille en Jordanie fondée sur une gestion au cas par cas confiée à une équipe pluridisciplinaire a produit des recommandations précieuses pour le sous-programme 1. Ces recommandations ont été prises en compte lors de

l'établissement du plan-programme pour 2021 et se traduisent par un renforcement des pratiques de conception et de gestion des projets, notamment les cadres de résultats, la coordination interservices et les accords de partenariat.

22.17 L'auto-évaluation du soutien apporté aux réfugiés de Palestine venant de la République arabe syrienne accueillis au Liban a montré que l'action de l'Office en faveur de ces réfugiés est pertinente et efficace. Les résultats de l'évaluation ont montré que les activités de loisir et l'accompagnement psychosocial des élèves avaient un rôle important pour minimiser les taux d'abandon scolaire. Ces conclusions ont été prises en compte dans le plan-programme 2021 du sous-programme 3 par la mise en œuvre d'une approche d'éducation inclusive et d'activités extrascolaires visant à réduire les taux d'abandon.

22.18 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2021 :

- a) Auto-évaluation des activités liées au sous-programme de santé de l'Office ;
- b) Auto-évaluation du sous-programme relatif à l'aménagement de l'infrastructure des camps ;
- c) Auto-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de l'Office pour la promotion de l'égalité des sexes.

Programme de travail

Sous-programme 1

Promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international

Objectif

22.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international.

Stratégie

22.20 Pour contribuer à la protection des droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international, le sous-programme renforcera la protection des groupes vulnérables et à risque grâce à des activités concernant : a) le développement des capacités du personnel de première ligne de l'Office ; b) la coordination d'un accès sûr et effectif aux services d'assistance vitale ; c) la mobilisation des populations locales en vue de l'autoprotection ; d) l'accès des victimes à des conseils et services médicaux, juridiques et/ou psychosociaux, soit direct, soit grâce à des partenaires extérieurs. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de repérer plus facilement les victimes de violence, de maltraitance et de négligence fondées sur le genre et de leur donner un accès sûr et sans entrave aux services de soins. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une amélioration de l'accès aux conseils, à l'assistance juridique, aux soins médicaux et au soutien financier pour un nombre accru de réfugiés de Palestine victimes de discrimination, de violence et de négligence dans le cadre de la contribution de l'Office à la réalisation par les États Membres de l'objectif 5 du développement durable.

22.21 Le sous-programme appliquera également les principes de protection dans tout l'éventail des services fournis par l'Office, ce qui devrait permettre de réduire les inégalités et d'assurer un accès égal et digne aux services pour tous les réfugiés de

Palestine, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et les filles mariées sans papiers et les ménages dirigés par une femme ou un enfant, à l'appui de l'objectif 10 du développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la recherche, grâce aux audits biennaux des activités de protection de l'Office, de moyens d'améliorer les normes de protection dans la prestation de services de l'Office. Par exemple, les audits ont permis de repérer les endroits dans les écoles où les élèves étaient le plus susceptibles d'être victimes de violations de leur droit à la protection. En conséquence, l'Office a élaboré des lignes directrices pour traiter ces questions au fur et à mesure de la construction et de la modernisation des écoles.

22.22 Le sous-programme permettra de documenter divers problèmes de protection touchant les réfugiés de Palestine, notamment la non-admission, le refoulement et le statut juridique, et mobilisera les gouvernements hôtes, les autorités compétentes en matière d'asile, les organisations spécialisées et d'autres entités des Nations Unies sur ces questions pour obtenir des mesures correctives, ce qui devrait se traduire par un plus grand respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés, et contribuer directement à la réalisation par les États Membres de l'objectif 10 du développement durable en réduisant les inégalités dont souffrent les réfugiés de Palestine en matière d'accès aux services de base, au marché du travail et aux prestations sociales. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le plaidoyer réussi pour l'amélioration des procédures relatives à l'état civil et au séjour légal des réfugiés de Palestine venant de République arabe syrienne et l'accès humanitaire aux populations de réfugiés de Palestine isolées en République arabe syrienne.

22.23 Un portail en ligne sera mis en place pour les familles de réfugiés, accessible aux réfugiés de Palestine, qui contiendra des copies électroniques de tous leurs documents personnels stockés dans les archives de l'Office. Cela leur permettra de mieux comprendre leur histoire personnelle et familiale. Jusqu'à présent, les archives de l'Office n'étaient pas ouvertes aux réfugiés eux-mêmes.

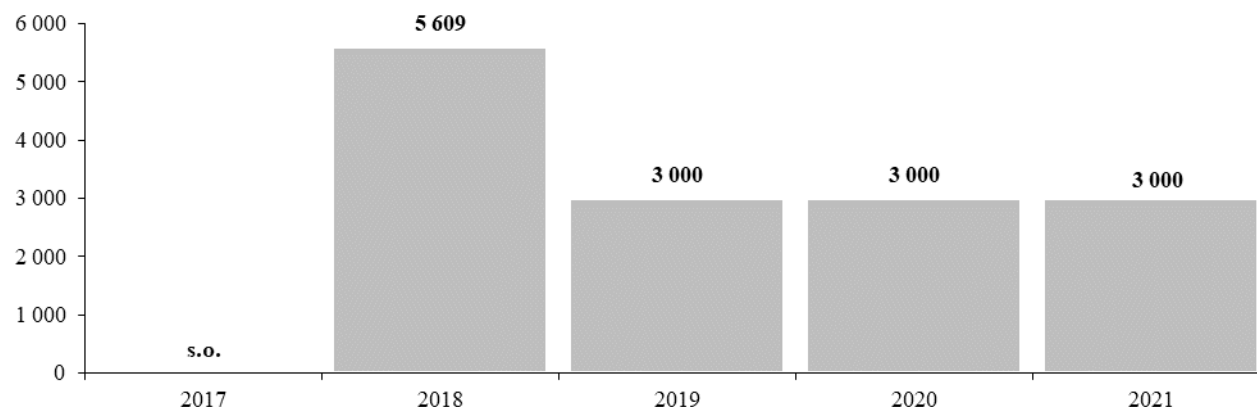
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : parvenir à l'égalité pour tous (résultat déjà défini pour 2020)

22.24 Les travaux visant à garantir la protection des droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'Office renforcera la formation pour améliorer la protection des victimes de violence de genre, des femmes, des enfants et des personnes handicapées, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 22.I

Mesure des performances : nombre de membres supplémentaires du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient formés à la protection



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : intégration des principes de protection dans la prestation des services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (nouveau résultat)

22.25 Dans le sous-programme, il est tenu compte du fait que les problèmes de protection peuvent découler directement des opérations de l'Office et que celui-ci est tenu de respecter les droits fondamentaux des réfugiés de Palestine enregistrés. L'Office s'efforce de veiller à ce que la protection soit assurée dans et par ses services. Les défis à relever sont notamment les conflits, la violence contre les enfants dans les écoles de l'Office, les risques en matière de protection liés à des inégalités résultant de normes sociales et les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans l'accès aux services sociaux de base.

22.26 La stratégie à moyen terme de l'Office pour la période 2016-2022 a fait de la prise en compte des principes de protection un domaine d'action prioritaire. L'Office veillera à ce que la prestation de ses services s'effectue dans le respect des normes internationales et de ses propres principes fondamentaux de protection, établis en 2010. Ces principes mettent l'accent sur les aspects suivants : a) la sécurité et la dignité des réfugiés de Palestine et la garantie que l'action de l'Office ne cause pas de dommages ; b) un accès effectif aux services de l'Office pour tous ceux qui ont le droit d'en bénéficier ; c) l'obligation de rendre compte aux bénéficiaires de ces services ; d) la participation effective des réfugiés de Palestine à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des prestations de services de l'Office, dans une perspective d'autonomisation.

22.27 L'Office mesure également le degré d'observation de ces principes et prend des mesures correctives grâce à des audits biennaux des activités de protection, au cours desquels on évalue la conformité de tous les services fournis avec les principes de protection fondamentaux de l'Office. Les audits les plus récents, couvrant l'année 2018, ont montré un taux de conformité des installations de l'Office de 55,1 % ; 80 % des recommandations de l'audit de 2016 ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre.

Situation interne et réponse

22.28 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : l'ampleur des opérations de l'Office et les capacités requises pour intégrer les normes de protection

dans la prestation de services étaient grandes. Tous les membres du personnel de l'Office doivent avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour appliquer les normes de protection dans le cadre de leur travail quotidien.

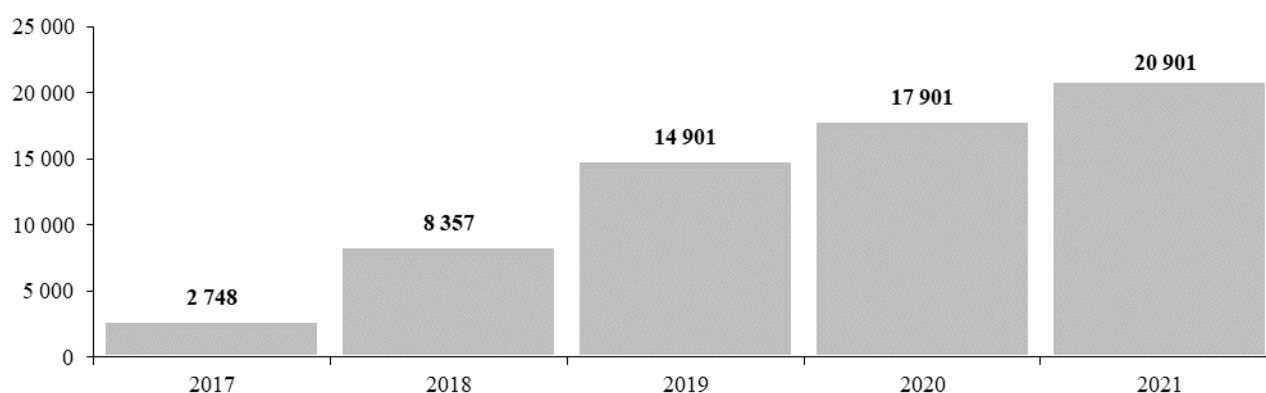
22.29 En réponse, le sous-programme développera les capacités du personnel, en donnant la priorité à ceux qui occupent des postes de première ligne. Ce renforcement des compétences passera par l'organisation d'une formation en ligne sur la violence de genre dans les situations d'urgence, la mise en place d'une liste de vérification pour la prise en compte de la protection dans les projets, l'adoption du marqueur genre et l'application des normes relatives à l'inclusion des personnes handicapées. L'Office continuera également d'effectuer des audits biennaux pour mesurer le degré de conformité aux normes de protection.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.30 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international, comme devraient le montrer les 20 901 membres du personnel de l'Office formés à la protection. Au moins 3 000 agents, soit l'équivalent de 10 % des effectifs de l'Office, seront formés chaque année aux normes et pratiques de protection jusqu'en 2021. À cette date, plus des deux tiers du personnel de l'Office auront été formés.

Figure 22.II

Mesure des résultats : nombre total de membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient formés à la protection



Produits

22.31 On trouvera dans le tableau 22.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : enregistrement de 5,8 millions de réfugiés.

Sous-programme 2

Protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité

Objectif

22.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger la santé des réfugiés de Palestine et de réduire la charge de morbidité.

Stratégie

22.33 Pour contribuer à protéger la santé des réfugiés de Palestine et à réduire la charge de morbidité, le sous-programme contrôlera la propagation des maladies transmissibles grâce à la surveillance épidémiologique, la sensibilisation du personnel et des réfugiés, la fourniture de services gratuits de vaccination des enfants et la participation aux campagnes de vaccination de masse des gouvernements hôtes. Le travail effectué devrait avoir pour résultat de réduire l'incidence et la prévalence des maladies à prévention vaccinale et de prévenir les épidémies dans les communautés de réfugiés. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'absence d'épidémies de poliomyélite, de rougeole, d'oreillons ou d'autres maladies à déclaration obligatoire en 2019. La couverture vaccinale des enfants de 12 et de 18 mois enregistrés auprès de l'Office est également restée supérieure à l'objectif de 95 % fixé par l'OMS.

22.34 Le sous-programme fournira également des soins de santé primaires centrés sur la personne et reposant sur des équipes de santé familiale¹⁶ grâce aux centres de santé de l'Office et aux services d'hospitalisation subventionnés, ce qui devrait permettre de réduire la mortalité maternelle et infantile chez les réfugiés de Palestine, de traiter efficacement les patients souffrant de maladies non transmissibles et d'améliorer les services de soins prénataux et postnataux. Il contribuera également à la promotion de la santé et du bien-être dans le cadre de la réalisation par les États Membres de l'objectif de développement durable n° 3. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les plus de 8,6 millions de consultations ambulatoires dans les centres de santé de l'Office en 2019, dont 280 593 patients recevant des soins pour des maladies non transmissibles, 90 008 mères recevant des soins prénataux, et le fait que 99,9 % de toutes les naissances déclarées aient lieu à l'hôpital.

22.35 Le sous-programme permettra d'améliorer l'infrastructure des centres de santé de l'Office, ce qui devrait se traduire par une meilleure accessibilité et une plus grande sécurité des locaux sanitaires de l'Office, au bénéfice notamment des personnes handicapées et des patientes. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'amélioration de l'accès des personnes handicapées à la suite de la construction d'un centre de santé, la reconstruction de deux autres centres de santé et la modernisation de neuf autres. L'intégrité structurelle et les mesures d'incendie et d'urgence ont été renforcées. Les améliorations spatiales ont également facilité les opérations des équipes de santé

¹⁶ Le modèle de l'équipe de santé familiale est une approche centrée sur la personne, conçue pour améliorer la qualité et la prestation des soins de santé primaires pour les réfugiés de Palestine. Auparavant, les soins étaient destinés à traiter des affections spécifiques sans tenir compte de l'état de santé global ou des antécédents familiaux de la personne. Aujourd'hui, les soins sont dispensés par des équipes médicales multidisciplinaires dans le cadre d'une prise en charge complète et constante des patients et familles enregistrés auprès d'elles. Chaque équipe de santé familiale est composée d'au moins un ou une médecin, un infirmier ou une infirmière et un ou une secrétaire médical(e). Chaque équipe gère à peu près le même nombre de dossiers, ce qui a permis d'améliorer le flux de patients dans la clinique et d'égaler la charge de travail entre les membres du personnel.

familiale et, au nombre des mesures contribuant à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 par les États membres, des environnements plus accueillants ont été créés pour les patientes grâce au renforcement de la confidentialité.

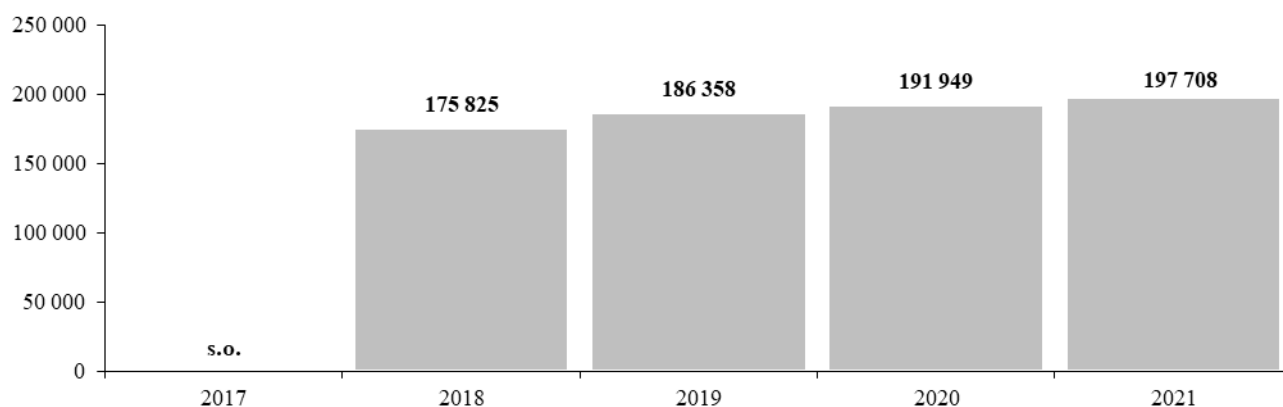
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : garantir des conditions de vie saines (résultat déjà défini pour 2020)

22.36 Les travaux visant à protéger la santé des réfugiés de Palestine et à réduire la charge de morbidité se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'Office s'efforcera de renforcer la protection des réfugiés de Palestine âgés d'au moins 40 ans contre les maladies, améliorant ainsi leur état de santé, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 22.III

Mesure des résultats : nombre de réfugiés de Palestine âgés d'au moins 40 ans soumis à un dépistage du diabète sucré



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : fournir des services de santé efficaces et réactifs (nouveau résultat)

22.37 L'Office renforce son système d'information sanitaire depuis 2009, date à laquelle le système e-Health a été introduit. Un système d'information sanitaire est l'un des six éléments constitutifs des systèmes de santé recensés par l'OMS. Ce système a contribué à améliorer l'efficacité des services et a permis aux réfugiés de Palestine d'avoir accès instantanément à leurs dossiers. Il a aussi permis à l'Office d'améliorer ses services et de les centrer sur les besoins des patients grâce à la collecte de données de haute qualité qui a facilité l'analyse des tendances en matière de santé. Il a réduit la charge de travail du personnel des centres de santé et le risque d'erreurs d'enregistrement en limitant la saisie manuelle des données sur papier, ce qui garantit que les patients reçoivent le traitement dont ils ont besoin et que les médecins peuvent passer plus de temps à soigner les patients et moins de temps à remplir des documents.

22.38 Le sous-programme est doté du système de santé e-Health, qui contient maintenant les dossiers de 3,5 millions de réfugiés de Palestine enregistrés. Il s'agit d'une étape importante pour une gestion des services de santé fondée sur des données probantes. Le système a été largement étendu depuis son introduction en 2009 et, à la

fin de 2019, 133 des 140 centres de santé l'avaient intégralement mis en place. En 2020, cinq autres centres de santé adopteront le système e-Health et en 2021, le sous-programme l'étendra aux deux centres de santé restants et renforcera la qualité du système, la protection des données et l'intégration.

Situation interne et réponse

22.39 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait se doter de ressources techniques internes suffisantes pour assurer la maintenance du système e-Health. Celui-ci contient plus de 3,5 millions de dossiers individuels répartis entre cinq secteurs d'activité, ce qui signifie que la maintenance centrale, bien qu'adaptée aux tâches systémiques, n'est ni efficace ni toujours pratique.

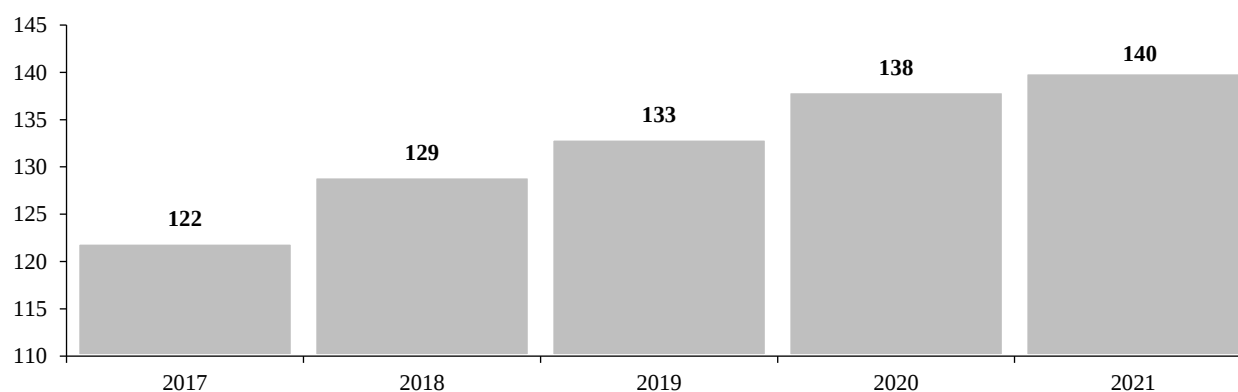
22.40 En réponse, le sous-programme permettra de renforcer la capacité du personnel sanitaire administratif à assurer la maintenance du système. Un programme de formation des formateurs sera mis en place dans chaque secteur, complété par l'élaboration et le lancement d'un module de formation en ligne pour le personnel de santé sur l'administration du système e-Health.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.41 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à protéger la santé des réfugiés de Palestine et à réduire la charge de morbidité, comme devraient le montrer l'augmentation du nombre de centres de santé utilisant le système e-Health (jusqu'à 140 en 2021), la production de données et d'analyses qui éclaireront les décisions relatives à l'affectation des ressources, aux prescriptions de médicaments et aux investissements, et le recensement des pistes d'amélioration du système de santé de l'Office. Par exemple, comme le système e-Health signale les prescriptions antérieures, il a permis de réduire la prescription d'antibiotiques : alors qu'ils étaient prescrits dans 24,7 % des cas en 2015, ils ne l'étaient que dans 23 % des cas en 2019.

Figure 22.IV

Mesure des résultats : nombre de centres de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ayant mis en place le système e-Health



Produits

22.42 On trouvera dans le tableau 22.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.3

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***C. Activités de fond**

Services fournis directement : un total de 8,8 millions de consultations médicales ; 92 800 consultations en santé mentale et soutien psychosocial.

Sous-programme 3

Veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement

Objectif

22.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement.

Stratégie

22.44 Pour contribuer à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de qualité et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement, l'Office renforcera les compétences des enseignants grâce à des possibilités de développement professionnel continu et de progression de carrière. Il veillera également à ce que les manuels utilisés développent les aptitudes et les compétences des élèves, favorisent la culture et les pratiques des droits de la personne et nourrissent les capacités de raisonnement des élèves des classes de l'Office, afin de soutenir la réalisation par les États Membres de l'objectif de développement durable n° 4. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'atteindre ou de dépasser les objectifs de l'Office en ce qui concerne le pourcentage d'élèves atteignant les niveaux « compétent » et « avancé » dans le cadre du suivi triennal des tests d'évaluation des acquis scolaires en 2020. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation de la proportion d'élèves atteignant les niveaux « compétent » et « avancé » entre 2013 et 2016.

22.45 Pour contribuer à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement, l'Office continuera à suivre les résultats des élèves, à assurer des environnements d'apprentissage sûrs et sécurisés, à faciliter la participation des parents et à promouvoir des activités récréatives et extrascolaires inclusives. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de réduire les inégalités et les écarts de performances des élèves lors des tests de réussite scolaire. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation du nombre d'élèves atteignant les niveaux de connaissances requis en mathématiques et en arabe en 4^e et en 8^e année.

22.46 Pour contribuer à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement, l'Office renforcera les capacités de son personnel éducatif, veillera à ce que les élèves reconnus comme ayant un handicap reçoivent un soutien pour leurs besoins spécifiques, aidera les personnes reconnues comme exposées à un risque en matière de protection et œuvrera à la mise en place d'écoles saines et accessibles, ce qui devrait permettre de réduire le nombre d'enfants devant redoubler une classe ou

abandonner complètement l'école. Les tendances concernant l'abandon et le redoublement se traduiront par une augmentation du coefficient d'efficacité interne, qui sera supérieur à l'objectif fixé de 0,92. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation de la proportion d'élèves poursuivant leurs études jusqu'à la fin de l'éducation de base, qui est passée de 95,34 % en 2017 à 96,71 % en 2019.

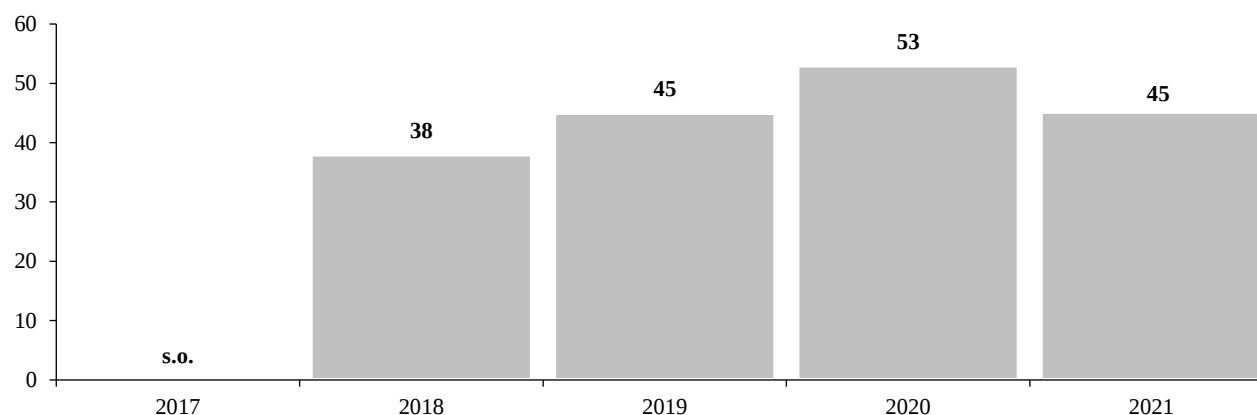
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : apprendre, tous ensemble : l'éducation inclusive (résultat déjà défini pour 2020)

22.47 Les travaux visant à veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'Office s'efforcera d'améliorer l'accès à l'éducation des élèves handicapés, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 22.V

Mesure des résultats : pourcentage d'élèves reconnus comme étant en situation de handicap ayant reçu un soutien



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : améliorer les notes grâce à l'assurance qualité des écoles (nouveau résultat)

22.48 Le sous-programme a pour objectif d'améliorer les notes des élèves grâce à un processus d'assurance qualité des écoles. Ce processus a été mis en place au cours de l'année scolaire 2016/17 et a fait l'objet d'une attention particulière à l'échelle de l'Office et dans tous les secteurs. Il permet de passer en revue tous les principaux aspects des résultats scolaires, de recenser les domaines à améliorer et de garantir qu'un soutien adapté est ensuite fourni aux écoles. Le résultat escompté est d'augmenter le nombre de rapports d'assurance qualité des écoles et de veiller à ce que les recommandations soient traitées de manière appropriée au niveau des écoles, des bureaux de zones ou des bureaux de secteur.

22.49 Un groupe d'assurance de la qualité des écoles a été mis en place dans chaque bureau de secteur, des coordonnateurs ont été nommés et un cadre à l'échelle de l'Office a été défini, couvrant tous les domaines clés des performances des écoles,

tels que les données, la sûreté et la sécurité, la protection, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et l'administration des écoles. Le développement des capacités des cadres qui gèrent le processus d'assurance qualité des écoles a été mené au niveau de l'Office et des bureaux de secteur, sous la direction du siège de l'UNRWA.

22.50 Tout au long de l'année 2021, les groupes d'assurance de la qualité des écoles réaliseront des visites d'assurance de la qualité en vue d'obtenir des résultats de référence pour toutes les écoles au regard du cadre d'assurance de la qualité des écoles. Les résultats de référence seront ensuite examinés au niveau de la zone, du secteur et de l'Office afin de déterminer le soutien dont les écoles ont besoin pour améliorer les résultats de l'apprentissage des élèves.

Situation interne et réponse

22.51 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait s'assurer que le processus d'assurance qualité des écoles disposait des capacités nécessaires, en particulier pour la collecte de données avant les visites des écoles.

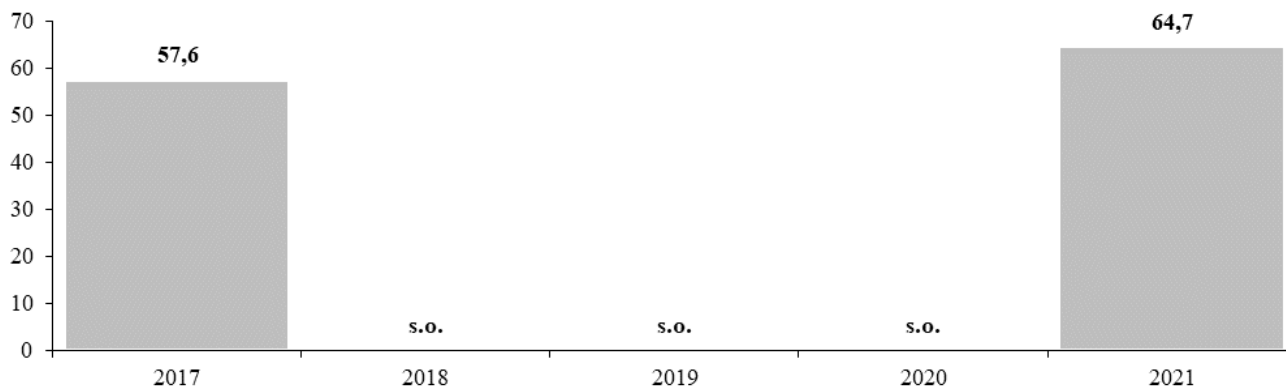
22.52 En réponse, le sous-programme développera un volet de suivi au sein du système intégré de gestion de l'enseignement utilisé par l'Office afin d'accélérer la production d'indicateurs utilisés aux fins des évaluations de la qualité des écoles ; en outre, le Département de l'éducation et le Département de la gestion de l'information et de l'informatique aideront les bureaux de secteur à chercher les moyens d'obtenir une évaluation de référence de la qualité des écoles pour toutes les écoles, par exemple grâce à un processus d'assurance de la qualité des écoles peu contraignant, dans le cadre duquel les domaines spécifiques sur lesquels porteront les visites d'assurance de la qualité des différentes écoles seront classés par ordre de priorité.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.53 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement, comme devrait le montrer l'augmentation du pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau « compétent » ou « avancé » aux épreuves de contrôle des acquis en langue arabe de 8^e année.

Figure 22.VI

Mesure des résultats : pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau « compétent » ou « avancé » aux épreuves de contrôle des acquis en langue arabe de 8^e année



Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits

22.54 On trouvera dans le tableau 22.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.4

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : un total de 545 788 élèves inscrits à l'école.

Sous-programme 4

Renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance

Objectif

22.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance.

Stratégie

22.56 Pour contribuer au renforcement des capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance, l'Office fournira aux réfugiés de Palestine à faible revenu, aux femmes et aux jeunes des services financiers tels que des produits de prêt diversifiés couvrant les besoins en matière d'entreprise, de consommation et de logement, grâce à un réseau de 23 agences de microfinancement situées en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : une croissance économique inclusive, des possibilités d'emploi accrues, un développement du travail décent et une réduction de la pauvreté pour les groupes cibles. Elles contribueront directement à la réalisation par les États Membres de l'objectif de développement durable n° 8. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le décaissement entre 2015 et 2019 de 189 708 prêts d'une valeur de 183,4 millions de dollars au profit des réfugiés de Palestine, notamment les femmes et les jeunes.

22.57 Grâce au sous-programme, un enseignement et une formation techniques et professionnels adaptés et de qualité seront fournis dans les centres de formation professionnelle et les institutions spécialisées en sciences de l'éducation qui forment des enseignants diplômés en Cisjordanie (faculté des sciences de l'éducation) et en Jordanie (faculté des sciences de l'éducation et des arts). Une attention particulière sera portée aux jeunes vulnérables dont les familles bénéficient du programme de protection sociale. Le programme de bourses d'études financé par les donateurs à l'échelle de l'Office se poursuivra, contribuant ainsi à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable n°s 8 et 10, ce qui devrait se traduire par un taux durablement élevé d'insertion professionnelle de tous les diplômés du centre de formation professionnelle, de la faculté des sciences de l'éducation et de la faculté des sciences de l'éducation et des arts d'ici 2021, dépassant les objectifs de l'Office fixés respectivement à 80,57 % et 87,77 %. Le sous-programme visera également à augmenter le pourcentage de jeunes bénéficiant du programme de

protection sociale diplômés des centres de formation professionnelle, de la faculté des sciences de l'éducation et de la faculté des sciences et des arts de l'éducation d'ici 2021. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires du programme de protection sociale parmi les diplômés des centres de formation professionnelle, qui est passé de 25,27 % en 2017 à 31,70 % en 2018.

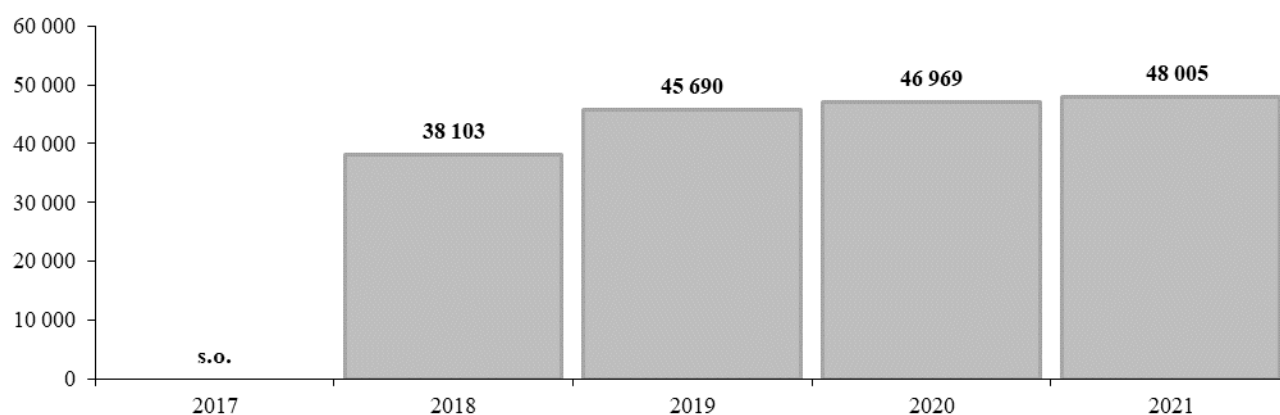
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : la microfinance : les clients au cœur des interventions (résultat déjà défini pour 2020)

22.58 Les travaux liés au renforcement des capacités en vue de l'accroissement des moyens de subsistance se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini. L'Office s'efforcera d'accroître l'accès au microcrédit afin de réduire la pauvreté et la dépendance à l'égard de l'aide et d'accroître l'autonomie, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 22.VII

Mesure des résultats : nombre de clients ayant accès à des services financiers (microcrédit) (y compris parmi les groupes marginalisés)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : élargir l'accès à la microfinance (nouveau résultat)

22.59 Le sous-programme a permis aux réfugiés de Palestine et à d'autres groupes vulnérables et marginalisés d'avoir accès à des produits de prêt alors qu'ils n'y auraient normalement pas droit car ils possèdent peu d'actifs pouvant servir de garantie. Les prêts permettent aux clients de sortir de la pauvreté. Ils favorisent aussi la promotion de l'éducation, du fait que les familles bénéficiant d'un microcrédit sont moins susceptibles de déscolariser leurs enfants pour des raisons économiques. Le programme contribue également à la durabilité en renforçant l'autonomie et en créant des possibilités d'emploi.

Situation interne et réponse

22.60 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait conformer les opérations de microfinance de l'Office aux meilleures pratiques d'inclusion financière responsable, dont les sept principes de protection des clients.

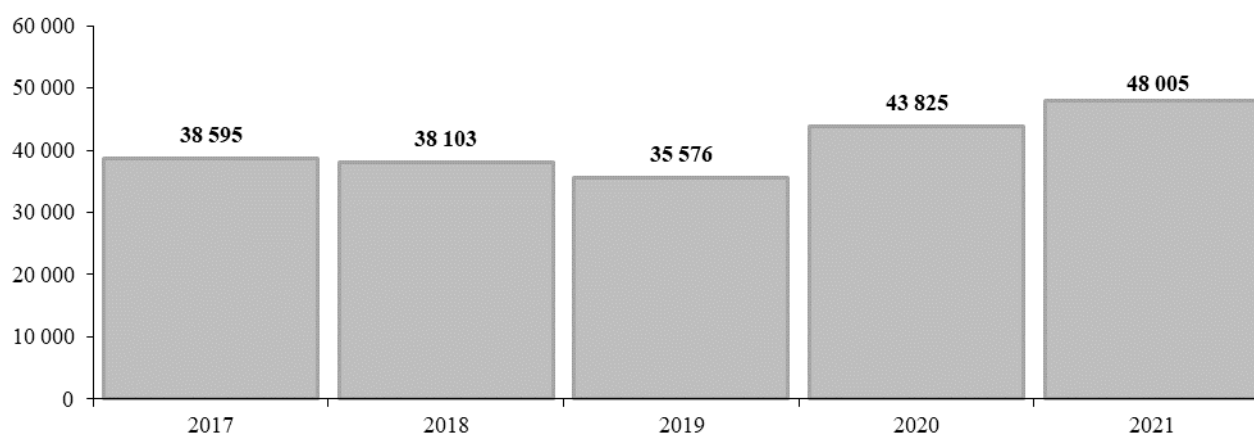
22.61 En réponse, les services de microfinance proposés par le sous-programme vont être numérisés. Des applications en ligne seront mises en place, ce qui facilitera l'accès aux produits pour les clients vivant loin des agences. Les services en ligne permettront également aux clients de consulter des informations sur la microfinance par voie électronique, ce qui accroîtra la transparence. En outre, des écrans interactifs seront installés dans les agences pour permettre un accès plus simple et plus facile aux informations sur les produits. Ces innovations permettront non seulement d'augmenter la transparence, mais aussi de faciliter l'adoption des meilleures pratiques en matière de protection des clients.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.62 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance, comme devrait le montrer une hausse du nombre de clients bénéficiant de services de microfinance, qui devrait passer de 38 595 en 2017 à 48 005 en 2021, selon les prévisions.

Figure 22.VIII

Mesure des résultats : nombre de clients ayant accès à des services financiers (microcrédit) par an



Produits

22.63 On trouvera dans le tableau 22.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.5

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : un total de 48 005 microcrédits ; 11 235 inscriptions dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et dans le programme pour la jeunesse ; 2 527 emplois pourvus en équivalents plein temps.

Sous-programme 5

Veiller à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement

Objectif

22.64 L'objectif, auquel le sous-programme contribue, est de veiller à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement.

Stratégie

22.65 Pour contribuer à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, l'Office s'efforcera d'atténuer et de réduire la pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire parmi les réfugiés de Palestine et distribuera des prestations sociales pécuniaires ou en nature aux personnes dans le besoin, y compris les personnes en état de pauvreté extrême (celles qui ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires fondamentaux) et les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Ce faisant, il contribuera directement à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable n^{os} 1 et 2. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'accroître la résilience de la population cible face aux difficultés économiques et aux revenus limités des ménages. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la distribution d'une aide alimentaire en nature à 1 million de réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza et la distribution de transferts en espèces à 600 000 personnes supplémentaires en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie en 2019.

22.66 Pour contribuer à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de logement, l'Office leur fournira des abris habitables et remettra en état les abris insalubres des réfugiés de Palestine les plus vulnérables. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer la sécurité et la protection des familles de réfugiés contre les aléas météorologiques, de protéger leurs possessions matérielles et de leur donner les moyens d'accéder à des services de base tels que l'eau potable, l'assainissement, le drainage, l'électricité et l'élimination des déchets. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la réhabilitation de 4 013 abris insalubres dans les cinq secteurs d'activité entre 2015 et 2019, ainsi que la construction ou la réfection de 51 972 autres abris en réponse aux situations d'urgence au Liban et à Gaza.

22.67 Pour contribuer à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de salubrité de l'environnement, l'Office réhabilitera, modernisera et étendra les réseaux d'approvisionnement en eau, d'égouts et de drainage des eaux, installera des systèmes de collecte des eaux de pluie et surveillera la qualité de l'eau et la quantité, contribuant ainsi à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable n^{os} 6 et 13. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de fournir aux réfugiés de Palestine vivant dans des camps des services et des infrastructures de salubrité de l'environnement efficaces et performants, notamment un approvisionnement en eau équitable et suffisant pour leurs besoins de base, la minimisation des risques liés aux eaux de ruissellement, ainsi que des systèmes de collecte des déchets solides et des réseaux d'égouts adéquats. Parmi les résultats déjà obtenus, citons un taux d'accès à l'eau de 99,98 % des foyers et un taux de raccordement aux égouts de 90,24 %. Le sous-programme a également permis de gérer les déchets solides et de lutter contre les parasites pour plus de

1,7 million de réfugiés de Palestine, soit 30,2 % de tous les réfugiés de Palestine enregistrés.

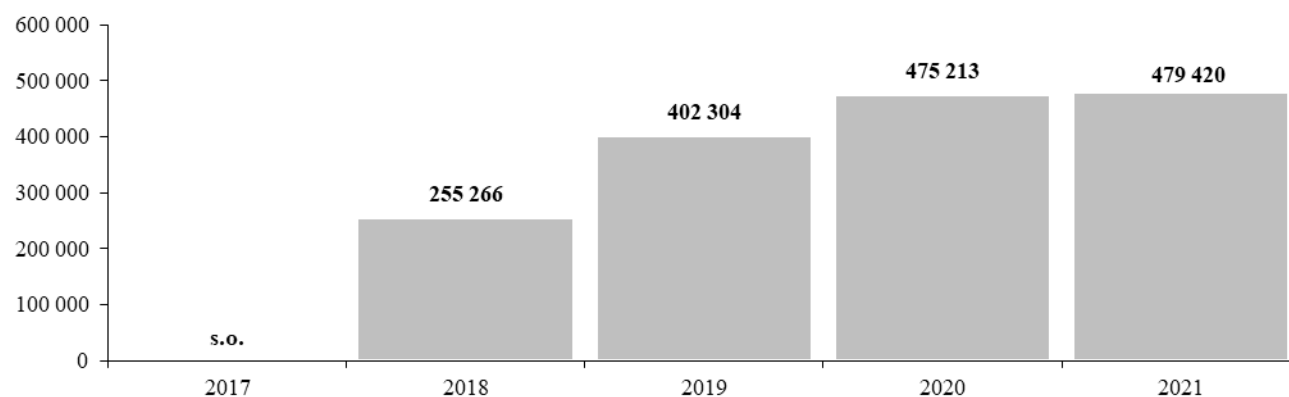
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : expansion du programme de protection sociale de l'Office (résultat déjà défini pour 2020)

22.68 Les travaux visant à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et l'Office s'efforcera d'accroître le montant des transferts sociaux et l'aide ciblée aux familles de réfugiés de Palestine pour améliorer directement leur niveau de vie, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 22.IX

Mesure des résultats : nombre de réfugiés pauvres et vulnérables recevant une assistance



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : cibler les personnes les plus démunies grâce au programme de protection sociale (nouveau résultat)

22.69 Le sous-programme a permis d'évaluer les besoins des populations touchées par la crise et de fournir une aide pécuniaire d'urgence, le cas échéant. L'augmentation de la pauvreté chez les réfugiés de Palestine est liée aux crises économiques et politiques qui affectent la stabilité, la disponibilité et la rémunération de l'emploi. La pauvreté reste donc un critère de ciblage pour les transferts sociaux de l'Office. En même temps, il existe des groupes de population dont les revenus sont limités en raison de leur âge, d'un handicap ou de l'absence d'un soutien de famille traditionnel. En l'absence d'un programme de protection sociale, ces groupes sont très vulnérables, même lorsque la situation est relativement stable.

Situation interne et réponse

22.70 La situation était la suivante : il s'agissait de maximiser l'efficacité du mécanisme de ciblage du sous-programme, compte tenu de la demande croissante d'assistance et du gel du nombre maximum de personnes aidées dans le cadre du programme de protection sociale en raison de contraintes financières.

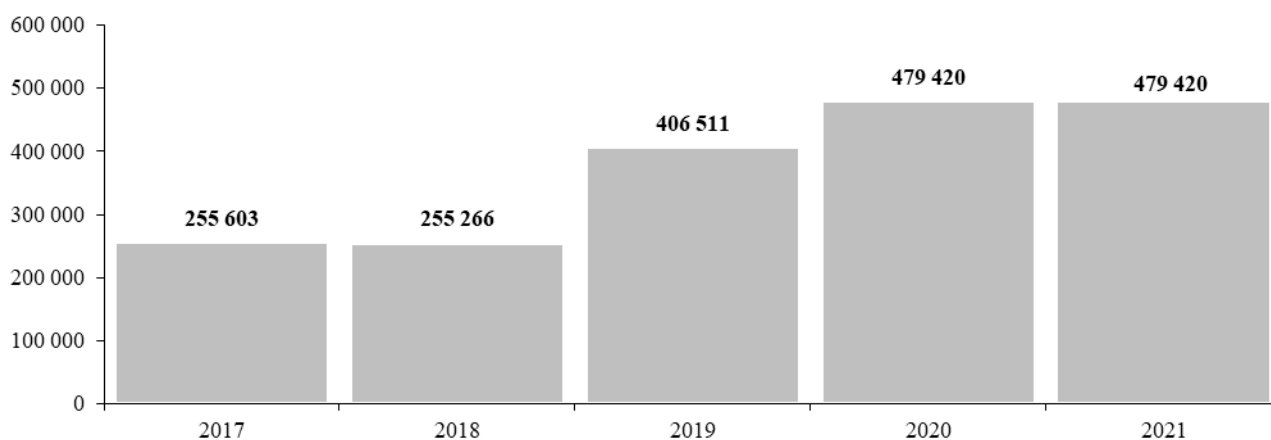
22.71 En réponse, une typologie des cas sera établie. Il s'agit par exemple de distinguer les personnes qui vivent dans la pauvreté en raison de pressions économiques et sur le marché du travail ou à la suite de crises sociopolitiques et économiques des personnes qui doivent compter à long terme sur une forme quelconque de programme de protection sociale car elles sont dans l'impossibilité de travailler en raison de leur statut juridique, sanitaire ou social. Cette décision peut nécessiter des investissements supplémentaires et une communication avec les parties prenantes pour expliquer et faire comprendre la raison d'être et l'effet de ces changements. L'Office redoublera aussi d'efforts pour cibler les groupes particulièrement vulnérables en élargissant ou en réorientant son programme de protection sociale afin d'inscrire un plus grand nombre de ces personnes et de leur distribuer des transferts d'un montant plus important. En parallèle, il continuera de recenser les populations touchées par la crise et de leur fournir une aide d'urgence en fonction des besoins déterminés.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.72 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement, comme devraient le montrer les 479 420 personnes qui bénéficieront du programme de protection sociale, en particulier en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et à Gaza, outre les personnes touchées par la crise qui bénéficient d'une aide d'urgence.

Figure 22.X

Mesure des résultats : nombre de réfugiés de Palestine ayant accès au programme de protection sociale par an



Produits

22.73 On trouvera dans le tableau 22.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.6

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Services fournis directement : fourniture d'une aide alimentaire et pécuniaire à 1,7 million de bénéficiaires ; réfection de 1 802 abris.

Programme 23

Aide humanitaire

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

46/182 ; 73/139	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
47/120 A et B	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
52/12	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
52/167	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire		
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/116	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	74/160	Aide et protection en faveur des personnes déplacées

Résolutions du Conseil économique et social

2019/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
-------------------------	--

Résolutions et déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

1894 (2009)	Protection des civils en période de conflit armé	2475 (2019)	Protection des civils en période de conflit armé (protection des personnes handicapées)
2222 (2015)	Protection des civils en période de conflit armé (protection des journalistes)	2480 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
2286 (2016)	Personnel de santé et installations médicales en période de conflit armé	2486 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye
2417 (2018)	Conflit armé et insécurité alimentaire	2489 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
2470 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	2497 (2019)	Prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
2472 (2019)	Prorogation de l'autorisation donnée aux États membres de l'Union africaine de maintenir le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie	2499 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
2474 (2019)	Protection des civils en période de conflit armé (personnes disparues du fait d'un conflit armé)		

2502 (2019)	Prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	2514 (2020)	Prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
2504 (2020)	Renouvellement et modification de l'autorisation relative à l'acheminement de l'aide humanitaire en République arabe syrienne dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières	2516 (2020)	Prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
		2517 (2020)	Prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Programme de travail

Sous-programme 1 Analyse des politiques

Objectif

23.1 L'objectif est de renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel.

Produits

23.2 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur les catastrophes naturelles	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
4. Séances de la Troisième Commission	1	1	1	1
5. Réunions du Groupe d'experts sur la protection des civils	4	4	4	4
6. Séances tenues dans le cadre du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	3	3
7. Organisation de forums et d'ateliers avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de traiter des problèmes y relatifs	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	5	2	2
8. Documents de stratégie, moyens d'intervention et notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires concernant l'articulation entre les différents aspects (politique, aide humanitaire et droits humains) des interventions des entités des Nations Unies en cas de crise	1	3	1	1
9. Études, orientations et analyse des faits nouveaux intervenus dans le secteur humanitaire	1	2	1	1

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Objectif

23.3 L'objectif est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe.

Produits

23.4 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport à l'Assemblée générale sur le Fonds central pour les interventions d'urgence	1	1	1	1
2. Organisation de manifestations de haut niveau consacrées aux annonces de contributions pour la fourniture d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	3	3	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de haut niveau et manifestations organisées en marge des séances de l'Assemblée générale, consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	2	2
4. Ateliers de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles, à l'intention des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
C. Activités de fond				
Missions d'aide humanitaire : missions d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : exposés au Conseil de sécurité sur des situations d'urgence complexe ; réunions avec des donateurs, réunions d'information et consultations informelles avec les États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire ; appels globaux interinstitutions en faveur de pays et de régions en situation d'urgence humanitaire ; réunions avec des organisations humanitaires au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination ; réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet d'interventions humanitaires conjointes.				
Bases de données et autres supports numériques : accès aux mécanismes de surveillance visant à appuyer l'action des partenaires opérationnels ; mise à jour et gestion du fichier des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de réunions et de manifestations spéciales consacrées à des situations d'urgence complexes ; rapport annuel du Fonds central pour les interventions d'urgence ; rapport annuel de synthèse sur les fonds de financement commun ; Aperçu de la situation humanitaire mondiale.				
E. Activités d'appui				
Administration : traitement des subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées et des subventions versées par les fonds de financement commun.				

Sous-programme 3

Réduction des risques de catastrophe naturelle

Objectif

23.5 L'objectif est de prévenir et réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces événements et d'en atténuer les effets.

Produits

23.6 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	3	2
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	1	1	1
2. Fourniture d'un appui technique et fonctionnel dans le cadre de la négociation des résolutions de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) sur la réduction des risques de catastrophe (annuelle) et sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño (biennale)	1	1	2	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
3. Séance plénière de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), point de l'ordre du jour portant sur le développement durable	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	29	29	29	29
4. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai	29	29	29	29
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	323	328	323	323
5. Séances de formation et ateliers visant à renforcer les capacités aux fins de la planification de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi du Cadre de Sendai	323	328	323	323
Publications (nombre de publications)	4	4	3	5
6. Rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » et éditions spéciales de ce rapport	1	1	1	1
7. Rapport annuel du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	1	1
8. Programme de travail biennal et cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	—	2
9. Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (rapport d'activité)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	16	11	14
10. Pratiques exemplaires, normes, directives et autres outils visant à promouvoir l'apprentissage et la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de la mise en œuvre du Cadre de Sendai	9	14	6	10
11. Orientations générales sur l'application des connaissances relatives aux risques	1	1	—	1
12. Documents finaux des plateformes régionales et mondiales	1	1	5	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : élaboration de stratégies et de plans régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux ; directives relatives à la planification des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes à l'échelle nationale ; renforcement des capacités des administrations locales et municipales en matière de gouvernance des risques ; activités intergouvernementales visant à faire progresser la mise en œuvre du Cadre de Sendai, à promouvoir la cohérence des politiques de réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs (Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple) et à faciliter l'exécution du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development », grâce notamment au cadre de résultats relatif à ce plan et au débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration.

Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour et amélioration du système de suivi du Cadre de Sendai à des fins de suivi et d'établissement de rapports ; suivi annuel du Cadre de Sendai ; poursuite de la mise en œuvre du cadre d'évaluation mondiale des risques ; aide à la création et à la tenue de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de plateformes régionales et de réunions régionales de haut niveau consacrées à la réduction des risques de catastrophe ; manifestations à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ; Campagne Sendai Sept – 7 objectifs, 7 années et manifestations à l'occasion

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
de la Journée internationale de la prévention des catastrophes ; bulletins d'information, communiqués de presse et notes verbales sur le suivi du Cadre de Sendai publiés ou diffusés.				
Relations extérieures et relations avec les médias : plaidoyer de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de missions de sensibilisation de haut niveau et au moyen de communiqués de presse, d'articles d'opinion, de publications sur le Web, de messages diffusés dans les médias sociaux, de vidéos et d'une couverture médiatique.				

Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

Objectif

23.7 L'objectif est d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence complexes ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents industriels.

Produits

23.8 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	5	5	5
1. Projet sur l'interopérabilité des outils et des procédures d'intervention	1	1	1	1
2. Projets sur le renforcement des capacités d'intervention	6	4	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	50	50	50	50
3. Formations, ateliers et exercices de simulation régionaux et internationaux sur divers services d'intervention et de coordination sur le terrain (par exemple, Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies, intervention en cas de catastrophes écologiques, cycle des programmes d'action humanitaire du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage)	50	50	50	50

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux principales parties prenantes et aux États Membres sur la coordination de l'intervention rapide, y compris la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies et la prise en compte des considérations environnementales dans l'action humanitaire.

Missions d'aide humanitaire : 3 à 5 missions annuelles d'appui en matière de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies (sur demande) ; 3 à 10 missions annuelles de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (en cas de catastrophe et à la demande des pays touchés ou des équipes de pays pour l'action

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
humanitaire) ; fourniture d'une aide en matière de coordination des secours humanitaires d'urgence et d'un appui technique pour l'évaluation rapide et la planification préalable des interventions en cas de situation d'urgence.				
Bases de données et autres supports numériques : orientations, outils et manuels sur les services d'intervention en matière de coordination humanitaire, notamment : a) révision des directives du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ; b) mise à jour et maintenance des outils électroniques liés à l'intervention rapide et à la coordination humanitaire.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariat et manifestation de sensibilisation annuels visant à faciliter la collaboration et l'interopérabilité entre les intervenants humanitaires ; entre 3 et 5 normes, orientations ou outils sur les services d'intervention d'urgence élaborés annuellement.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance de sites Web consacrés à divers services techniques d'intervention humanitaire.				

Sous-programme 5

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Objectif

23.9 L'objectif est de défendre efficacement les principes humanitaires et mutualiser les connaissances dans l'intérêt des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence.

Produits

23.10 On trouvera dans le tableau 23.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui aux partenaires humanitaires en vue de renforcer la mobilisation de la population ; informations et analyses complètes et faisant autorité sur les besoins et les interventions humanitaires (informations et analyses consolidées sur les crises et les pays à haut risque, par exemple, résultats d'analyses intersectorielles multipartites) ; données dont la qualité est garantie destinées à être utilisées par les partenaires opérationnels.

Bases de données et autres supports numériques : mise à jour et maintenance de guides pratiques, de cartes et d'autres informations logistiques à l'usage des acteurs humanitaires sur le terrain ; établissement de normes de gestion de l'information applicables à l'échange de renseignements entre les intervenants humanitaires, de modèles de rapports et d'orientations, y compris des normes relatives aux données partagées entre les partenaires opérationnels ; élaboration de bases de données et d'outils électroniques liés à l'intervention humanitaire et à la coordination des interventions ; répertoire du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage sur la recherche et le sauvetage en milieu urbain et méthodes et outils communs d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

D. Activités de communication

Programmes de sensibilisation, événements spéciaux et matériel d'information : documents d'information sur la promotion de la coordination de l'action humanitaire ; organisation de la Journée mondiale de l'aide humanitaire et d'autres manifestations en présentiel ou virtuelles sur des questions et préoccupations humanitaires, y compris des expositions, des séminaires et des événements publics, éventuellement au moyen de plateformes numériques ; organisation de campagnes et de manifestations

spéciales et recours aux médias traditionnels et sociaux pour mettre en avant les questions humanitaires et des situations d'urgence concrètes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et points de presse sur le lancement de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale (appels globaux annuels) et sur les urgences humanitaires ; missions sur le terrain visant à mettre en lumière les questions humanitaires et le travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avec les représentants des médias et les défenseurs, si les déplacements sont possibles.

Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et soutien des plateformes numériques des acteurs humanitaires, telles que ReliefWeb, humanitarianresponse.info et Humanitarian Data Exchange ; conseils, modèles et formations sur divers rapports, notamment le rapport de situation et l'instantané humanitaire ; vidéos et autres contenus multimédias sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les principes humanitaires et la protection des civils, y compris la violence fondée sur le genre dans les conflits.

E. Activités d'appui

Informatique et communications : assistance pour les services de collaboration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le groupe mondial de l'informatique et des communications, les services d'intervention d'urgence et de continuité des activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et les services de veille économique et d'analyse des données.

Programme 24

Communication globale

Orientations générales

Mandats et considérations générales

24.1 Le Département de la communication globale est chargé de faire connaître au monde entier les idéaux et les activités de l'Organisation des Nations Unies, de dialoguer et de coopérer avec des publics divers, et de mobiliser un appui en faveur des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 13 (I), la résolution 73/346 sur le multilinguisme et, plus récemment, les résolutions 74/92 A et B sur les questions relatives à l'information. Le monde est en proie à des problèmes graves, complexes et en constante évolution. Par son action de communication, le Département fera connaître les activités de l'ONU à toutes sortes de publics, dans de nombreuses langues et au moyen de multiples plateformes, et favorisera une mobilisation concertée en faveur de toutes les priorités de l'Organisation.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

24.2 Le plan-programme d'ensemble pour 2021 tient compte de la stratégie que le Département a lancée pour renforcer l'appui en faveur des travaux et des objectifs de l'ONU en échangeant avec des publics divers et en les encourageant à agir, au moyen de récits percutants et d'une approche mettant l'accent sur les solutions. Pour accomplir la mission dont il est investi, le Département fonde son action sur les principes de base ci-après : une planification stratégique reposant sur le recensement des objectifs de communication et l'identification des publics cibles ; l'établissement d'étroites relations de travail avec les départements et bureaux organiques du Secrétariat et les entités des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires essentiels ; l'accès à un public plus large grâce au multilinguisme et au respect de la parité des six langues officielles de l'Organisation lors de la création de supports d'information et de communication ; le recours ciblé aux nouvelles technologies, tant dans les médias traditionnels que dans les médias sociaux et numériques, afin d'assurer une diffusion directe et instantanée de l'information dans le monde entier ; des outils et processus d'évaluation rigoureux permettant de mesurer l'impact des campagnes afin de tirer les enseignements voulus et de réorienter en conséquence les activités du Département.

24.3 Dans le cadre de ses sous-programmes, le Département mène des campagnes de communication stratégique destinées à mobiliser et à inspirer le public auquel il s'adresse. Il s'emploie, par l'intermédiaire d'un réseau mondial de centres d'information des Nations Unies intégrés aux bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, à atteindre les populations locales et à offrir du contenu pour les plateformes mondiales. Il crée des produits d'information et de communication fiables, équilibrés et multilingues qui véhiculent des informations faisant autorité et des récits mettant l'accent sur les solutions. Il mène des activités de plaidoyer sur des questions prioritaires avec l'aide d'un large éventail de partenaires, notamment les États Membres, la société civile, les milieux universitaires, les médias et, en particulier, les jeunes, afin d'accroître l'impact des programmes. Il fournit également des informations et des services aux représentants et aux fonctionnaires par l'intermédiaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et favorise l'échange

d'information et la communication interne au moyen d'iSeek, l'intranet de l'Organisation.

24.4 À partir de 2018, le Département a fait l'objet d'une réforme devant lui permettre de s'acquitter de ses mandats de manière plus complète, plus efficace et plus efficiente, tant au Siège que sur le terrain. Comme l'indique son changement de nom, il est passé d'une orientation axée sur l'information à une orientation privilégiant l'établissement de relations et la mobilisation du public. L'objectif était de lui donner les moyens d'engager plus efficacement un dialogue avec le public, dans les langues voulues et sur les plateformes que celui-ci utilise. À une époque où la technologie évolue rapidement, le Département a dû cesser de se contenter de transmettre des informations afin de s'employer à frapper l'imagination des gens, à éveiller leur compassion et à les motiver à agir. À cette fin, il s'est efforcé de rendre son action plus stratégique et plus intégrée en améliorant la planification de ses activités, afin que les campagnes qu'il mène, les informations qu'il diffuse, la présence qu'il maintient sur les médias sociaux et les efforts de sensibilisation qu'il déploie auprès de différents groupes d'intérêt, notamment par le biais du réseau mondial des centres d'information des Nations Unies, se renforcent mutuellement pour un effet décuplé. Par exemple, une planification plus stratégique et une production multimédia plus intégrée lui ont permis d'accroître considérablement son impact au cours du débat général de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Le Département a créé des contenus multilingues qu'il a communiqués en temps réel au public au niveau mondial sur de multiples plateformes. Le débat général diffusé sur la chaîne YouTube de l'Organisation a enregistré un nombre record de 2,6 millions de vues. Les médias audiovisuels ont diffusé des programmes vidéo sur le débat général au moins 20 000 fois au cours du mois de septembre 2019, soit deux fois plus qu'en 2018. Enfin, les comptes de l'Organisation sur les médias sociaux ont affiché une augmentation sensible du nombre d'abonnés dans toutes les langues et sur toutes les plateformes pendant le débat général. Ce mois-là, les comptes Facebook, Instagram et Twitter de l'Organisation ont, rien que dans leur version anglaise, gagné au total 350 000 abonnés supplémentaires.

24.5 Le Département continue à accorder, dans ses travaux, une place centrale à l'exactitude, l'actualité et la fiabilité des informations qu'il transmet. À une époque la désinformation et la haine sont propagées pour favoriser l'intolérance et la discrimination et nuire au discours civil, l'Organisation s'efforce de faire de ses communications, y compris ses communications de crise, une source d'informations factuelles fiables qui permettent de faire progresser ses travaux et de promouvoir ses buts et ses principes.

24.6 Le Département s'attache de plus en plus à évaluer l'efficacité de son action. Il fonde déjà ses activités sur une culture de l'évaluation, qui consiste notamment à effectuer des analyses approfondies lui permettant de mesurer l'efficacité de son action et de recenser les lacunes en vue de mettre au point des pratiques optimales et de tirer les enseignements voulus. Il utilise ces informations pour mesurer l'efficacité des campagnes qu'il mène, repérer les points faibles et les points forts et recenser les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées. Il a par exemple effectué une analyse globale de ses activités sous l'angle des questions de genre, dans le cadre de laquelle il a déterminé dans quelle mesure il luttait contre les stéréotypes de genre et favorisait la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. Il s'est appuyé sur les résultats de cette analyse pour procéder à certains ajustements dans ses activités et pour orienter sa stratégie en faveur de l'égalité des genres.

24.7 Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [72/303](#), le Département prend des mesures concrètes pour renforcer ses capacités internes d'auto-évaluation. Il entend ainsi faire de l'Organisation la principale porte-parole de

l'action qu'elle mène et des questions qu'elle traite, et pérenniser l'engagement du public à son égard. Actuellement, on manque d'informations sur l'efficacité des efforts de communication selon les régions, les langues et les publics cibles. Pour évaluer les besoins des publics cibles, il faut analyser le processus qui les fait passer de la phase de l'intérêt à celle de la compréhension puis à celle de l'action. L'efficacité du Département a été entravée par une collecte de données fragmentaire et des outils d'analyse limités, ainsi que par le manque de moyens destinés à obtenir une représentation claire et convaincante des données. Pour combler cette lacune, le Département vise à renforcer l'évaluation de son action et de ses communications par la mise en place d'une structure interne qui lui permettra d'appliquer une approche axée sur les données et d'améliorer ses capacités grâce à l'utilisation de technologies et d'outils de pointe. En investissant dans la collecte et l'analyse de données, le Département aura un meilleur aperçu de la situation et pourra ainsi mieux faire connaître les activités de l'Organisation et évaluer l'effet de ses campagnes.

24.8 Comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 61 de sa résolution 74/262, le Département a continué de s'employer, par l'intermédiaire de son sous-programme intitulé Services d'information, à maintenir et à améliorer encore l'exactitude et la rapidité de publication des communiqués de presse qu'il produit sur les réunions tenues. Bien que l'exactitude ait toujours été primordiale, il continuera de s'efforcer de réduire les erreurs en 2020. En 2019, malgré les délais extrêmement serrés dont il disposait lorsqu'il couvrait les réunions en direct, les erreurs ont été très peu nombreuses : sur les 14 455 pages publiées, seules quelques erreurs ont été signalées à l'équipe chargée de la couverture des réunions, qui les a rectifiées immédiatement. L'équipe s'efforcera, dans la mesure du possible, d'entendre les exposés faits par les secrétariats ou les entités organisant les réunions qu'elle couvre avant que la séance soit tenue afin d'avoir une meilleure connaissance des questions à l'ordre du jour. Les équipes anglaise et française continueront également, selon la pratique établie, d'examiner et de comparer leurs notes afin d'assurer la cohérence de la rédaction, tout en tenant compte de l'intérêt des lecteurs dans leur langue respective. Les communiqués de presse ont été lus en ligne par des personnes de 240 pays et territoires. Par exemple, pendant la partie principale de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, qui a eu lieu du 17 septembre au 27 décembre 2019, les sites Web des communiqués de presse (www.un.org/press/en et www.un.org/press/fr) ont enregistré environ 1,9 million de pages vues par quelque 888 000 utilisateurs uniques, soit une augmentation de 10 % et 16 %, respectivement, par rapport à la même période en 2018.

24.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

- a) toutes les parties prenantes et tous les partenaires s'acquittent des responsabilités et obligations que leur imposent les accords de prestation de services et les partenariats ;
- b) l'accès des publics cibles aux programmes, produits et services n'est pas limité par des problèmes techniques ou des problèmes de sécurité ou autre ni par l'état des infrastructures.

24.10 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. S'appuyant sur les enseignements figurant dans le rapport établi en 2019 à l'issue de son évaluation de la prise en compte des questions de genre et de l'autonomisation des femmes, il a mis au point un dispositif destiné à combler les lacunes recensées. Il a fait des questions de genre une priorité essentielle dans ses orientations stratégiques en matière de communication, et veille désormais systématiquement à la prise en compte concrète de ces questions dans ses activités. Il s'attache à assurer une présence équilibrée des

femmes et des hommes dans l'ensemble de ses produits, campagnes, événements et activités, et s'attache à dresser un portrait multidimensionnel de chacune des personnes qu'il met en lumière. Il combat les stéréotypes de genre et la discrimination à l'égard des femmes en offrant un large éventail de perspectives différentes, notamment en faisant de la représentation et de la participation des femmes un thème prioritaire de ses communications, afin de veiller à ce que tous ses produits médiatiques, campagnes et efforts de sensibilisation tiennent compte des questions de genre et favorisent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

24.11 Dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département a chargé des points focaux de l'aider à mettre au point une approche commune et coordonnée de la mise en œuvre des mandats pertinents de l'Assemblée générale et de rendre les services et les activités de l'Organisation accessibles aux personnes handicapées. Les points focaux concourent à l'exécution de la Stratégie dans le domaine des communications, notamment en fixant des normes d'accessibilité pour les sites Web de l'ONU, en créant un site Web spécialisé et en offrant un appui en matière de communication interne via iSeek, l'intranet de l'Organisation.

24.12 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Département collabore avec de multiples partenaires, notamment la société civile, les États Membres, les organisations non gouvernementales, les enseignants, les médias et le secteur privé. Il a adopté une approche plus stratégique et plus rationnelle des partenariats, afin de se donner les moyens de transmettre son message de manière plus ciblée et de diverses manières à un public encore plus large, notamment aux jeunes.

24.13 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, en tant que secrétariat du Groupe de la communication des Nations Unies et de ses équipes spéciales thématiques, le Département s'emploie à renforcer la coordination des activités de communication, y compris la communication de crise, dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire des groupes des Nations Unies chargés de la communication aux niveaux national et régional, afin d'harmoniser les messages portant sur telle ou telle question et d'en renforcer ainsi l'impact. Il a également renforcé la coordination en intégrant les centres d'information des Nations Unies aux bureaux des coordonnateurs résidents, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il travaille en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement sur tous les aspects pratiques de la mise en œuvre intégrale de ce volet de la réforme dans ses différentes antennes. En conséquence, à quelques exceptions près, tous les centres d'information situés dans les pays qui ont un(e) coordonnateur(trice) résident(e) ont été pleinement intégrés aux bureaux des coordonnateurs résidents, et la majorité d'entre eux sont maintenant physiquement installés dans les mêmes locaux. Les membres du personnel du Département œuvrant sur le terrain remplissent les fonctions d'agents de communication et de conseillers auprès des coordonnateurs résidents et travaillent sous la supervision directe de ces derniers. Dans le cadre du processus d'intégration, le Service des centres d'information a collaboré avec le Bureau de la coordination des activités de développement pour fournir un appui en matière de communication stratégique aux coordonnateurs résidents dans les pays qui n'ont pas de centre d'information, afin d'étendre la portée des activités de communication du Département à l'échelle mondiale.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

24.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

13 (I)	Organisation du Secrétariat	70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
168 (II)	Journée des Nations Unies		
423 (V)	Journée des droits de l'homme		
32/40 B	Question de Palestine		
35/201	Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra	73/79	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
36/67	Année internationale de la paix et Journée internationale de la paix	73/262	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes		
57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	73/346 74/21	Multilinguisme
57/129	Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies		Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix
60/7	Mémoire de l'Holocauste	74/92 A	Questions relatives à l'information : l'information au service de l'humanité
60/225	Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles	74/92 B	Questions relatives à l'information : politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale
62/122	Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves	74/112	Diffusion d'informations sur la décolonisation
64/13	Journée internationale Nelson Mandela		

Produits

24.15 On trouvera dans le tableau 24.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 24.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

Activités d'évaluation

24.16 L'auto-évaluation de la prise en compte de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les travaux du Département, achevée en 2019, a orienté l'élaboration du plan-programme pour 2021.

24.17 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation susmentionnée au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021. En s'appuyant sur les enseignements figurant dans le rapport d'évaluation sur la prise en compte des questions de genre et de l'autonomisation des femmes, le Département a mis au point un dispositif destiné à combler les lacunes recensées au cours de l'évaluation. Il s'est également servi des constatations pour mettre au point sa nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des genres pour la période 2020-2022. En outre, il a mis au point des directives et des supports de formation sur les moyens de tenir compte des questions de genre lors de la production de contenus. Ces directives ont été utilisées dans le cadre de la préparation des campagnes du Département, notamment la campagne Agissons, et serviront de base à l'élaboration de supports à l'appui du Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable en 2021.

24.18 Le Département prévoit de réaliser une auto-évaluation de sa stratégie de communication axée sur les solutions en 2021.

Programme de travail

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

Objectif

24.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mobiliser le public et de renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies.

Stratégie

24.20 Pour contribuer à mobiliser le public et à renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies, le sous-programme mènera des campagnes de communication stratégique visant à faire connaître les priorités de l'Organisation, notamment le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. Ces campagnes seront mises en œuvre au moyen de divers outils de communication : messages ciblés, contenus et récits axés sur des questions précises, visualisation de l'effet des activités de l'Organisation, mise en vitrine de ses solutions et succès, et participation du Groupe de la communication des Nations Unies à la coordination des activités de communication dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : harmoniser la communication sur les questions prioritaires, améliorer les connaissances et la participation des populations cibles dans le monde entier et mener d'autres initiatives à l'appui des priorités des Nations Unies. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mobilisation, grâce à la campagne Agissons, de jeunes dans le monde entier en faveur de la lutte contre les changements climatiques, l'établissement de partenariats médiatiques fructueux permettant de promouvoir les objectifs de développement durable et l'augmentation du nombre de membres du Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable, qui est passé de 31 à 76 ; une meilleure sensibilisation du public aux objectifs, grâce aux pages Web de

l'Organisation sur les objectifs de développement durable, en six langues, consultées 24 millions de fois par an, soit plus que toute autre page du site de l'ONU ; une meilleure connaissance par le public, grâce à une large couverture médiatique de la campagne Service et sacrifice, des contributions que font les grands pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au maintien de la paix ; une plus forte présence des fonctionnaires des Nations Unies dans les principaux médias grâce à la diffusion de 16 articles d'opinion dans 287 organes de presse en 2019.

24.21 Pour contribuer à mobiliser le public et à renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies, le sous-programme passera par les centres d'information des Nations Unies pour promouvoir les priorités de l'ONU en matière de communication stratégique ; il mobilisera et renforcera l'appui au niveau des pays, intégrera davantage les centres d'information aux bureaux des coordonnateurs résidents, comme le prévoit la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et désignera des centres d'information qui aideront les autres centres de leur région en mettant en commun leurs connaissances et leurs ressources pour élaborer des messages et des campagnes de communication ciblés et localisés. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : étendre la portée mondiale des campagnes de communication adaptées aux besoins régionaux et sous-régionaux, en tenant compte de la dimension linguistique des publics cibles, pour mieux les toucher. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une communication plus grande avec les publics ciblés et locaux grâce aux centres d'information qui utilisent un plus grand nombre de langues pour leurs sites Web, leurs médias sociaux et leurs activités de sensibilisation, et un appui renforcé en matière de communication stratégique fourni par les centres d'information aux bureaux des coordinateurs résidents.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : passer d'une meilleure compréhension de l'action de l'ONU à une participation accrue à ses campagnes (résultat déjà défini pour 2020)

24.22 Les activités concernant les campagnes en faveur des objectifs de développement durable se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des mesures innovantes seront envisagées afin de susciter plus d'intérêt envers le Programme 2030 et ses objectifs, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 24.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
• s.o.	• 15,5 millions de personnes consultent le site Web consacré aux objectifs de développement durable	• 16,8 millions de personnes consultent le site Web consacré aux objectifs de développement durable	• 17,6 millions de personnes consultent le site Web consacré aux objectifs de développement durable	• 18,5 millions de personnes consultent le site Web consacré aux objectifs de développement durable

2017	2018	2019	2020	2021
	Le Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable est lancé	Le nombre de participants au Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable augmente pour atteindre 45 membres	Le nombre de participants au Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable augmente pour atteindre 60 membres	Le nombre de participants au Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable augmente pour atteindre 150 membres

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : mobilisation des médias en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (nouveau résultat)

24.23 En septembre 2018, le Secrétaire général a lancé le Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable afin de tirer parti des ressources, du talent créatif et de l'influence des médias d'information et de divertissement pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Comptant des membres dans plus de 80 pays répartis sur quatre continents, le Pacte est devenu un puissant moteur de défense des objectifs, d'action et de responsabilisation.

24.24 Grâce au sous-programme, le nombre de membres du Pacte a augmenté régulièrement, passant des 31 membres fondateurs en 2018 à 76 membres en 2019, ce qui a étendu la portée du Pacte et sa capacité à mobiliser l'engagement en faveur des objectifs. Le Pacte regroupe de grandes entreprises de médias, dont des imprimeries ayant pignon sur rue, des organismes de radiodiffusion influents et des éditeurs numériques plus récents. La sensibilisation des partenaires médiatiques a requis une collaboration avec les centres d'information et également avec le sous-programme 3, qui partage un objectif avec le Pacte, c'est-à-dire obtenir l'engagement du public cible en faveur des objectifs.

24.25 Dans le cadre du sous-programme, les membres du Pacte ont renforcé la couverture des objectifs. Par exemple, la plupart des grands médias ont couvert des manifestations de grande ampleur telles que la Journée internationale des femmes, le Sommet Action Climat 2019 et le Sommet sur les objectifs de développement durable, ainsi que le lancement du rapport des Nations Unies sur les estimations de la population mondiale. Parmi les autres initiatives, citons une série de questions sur les objectifs de développement durable en première page, un entretien approfondi avec un ministre chargé des objectifs de développement durable et un reportage sur les innovations et les solutions par un réseau d'information, touchant plus de 100 organes de presse. Grâce à une croissance continue et en mettant davantage l'accent sur les solutions, les effets et les histoires humaines, le Pacte devrait continuer à renforcer efficacement l'appui et l'action en faveur des objectifs, qui guident les activités du système des Nations Unies.

Situation interne et réponse

24.26 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'obtenir la participation des organes de presse à travers le monde et de faire en sorte que les organes participants continuent de collaborer. En réponse, le sous-programme continuera de produire de grands articles tous les mois, contenant des faits et des chiffres, des informations sur les rapports et les conférences thématiques des Nations Unies et rendant compte des mesures encourageantes adoptées dans le monde entier,

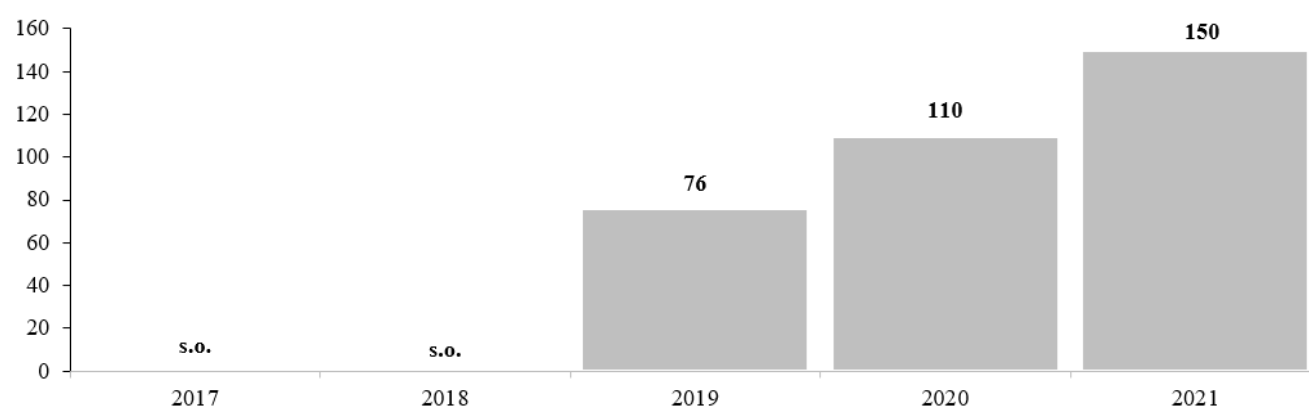
qui doivent servir d'inspiration pour d'autres reportages. Ces articles seront communiqués d'abord aux membres du Pacte avant d'être largement diffusés auprès du public au niveau mondial. Le Siège et les centres d'information continueront de participer aux activités de sensibilisation coordonnées et soutenues que le sous-programme mène à l'intention des médias. Un dossier d'information expliquant la nature et les attentes du Pacte ainsi qu'une lettre d'intention, que les organismes participants devront signer, continueront d'être mis à la disposition des centres d'information pour leur faciliter la tâche.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

24.27 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à mobiliser le public et à renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre des membres du Pacte, qui devrait passer de 110 organismes de presse en 2020 à 150 en 2021.

Figure 24.I

Mesure des résultats : nombre de membres du Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable, 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Produits

24.28 On trouvera dans le tableau 24.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la diffusion d'informations sur la décolonisation	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	26	26	26	26
2. Programme de formation à l'intention des services de radiodiffusion et des journalistes palestiniens	24	24	24	24
3. Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient	2	2	2	2
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes de communication et manifestations et programmes de sensibilisation stratégiques par l'intermédiaire des bureaux extérieurs du Département, touchant les populations locales grâce à environ 1 300 conférences, plus de 170 expositions et l'organisation de plus de 100 conférences Simul'ONU sur des questions prioritaires ou de manifestations spéciales des Nations Unies, avec des publics cibles (par exemple, la société civile, les écoles, les universités, les gouvernements et le secteur privé) et dans les langues locales. Relations extérieures et relations avec les médias : 250 conférences de presse, ainsi que des exposés et des tables rondes, sur les priorités, les activités, les manifestations, les publications, les rapports et les résultats des négociations ou d'autres activités des Nations Unies ; campagnes dans les médias (près de 200 interviews ou articles d'opinion) ; partenariats stratégiques avec des établissements d'enseignement, les médias, la société civile, le secteur privé, la communauté artistique et d'autres partenaires ; et production de plus de 100 programmes de radio et de télévision. Plateformes numériques et contenus multimédias : campagnes et sites Web multilingues des centres d'information et comptes de médias sociaux.				

Sous-programme 2

Services d'information

Objectif

24.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mobiliser le public et de renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies.

Stratégie

24.30 Pour contribuer à mobiliser le public et à renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation, le sous-programme fournira promptement aux médias et à d'autres utilisateurs des nouvelles et d'autres produits (documents écrits, audiovisuels et photographiques) et services d'information fiables, objectifs et, si possible, adaptés à chaque destinataire, en utilisant notamment les systèmes de diffusion sur Internet et mobiles les plus récents, l'accent étant mis sur le multilinguisme dès le stade de la planification. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : le nombre d'utilisateurs des produits et services du sous-programme devrait augmenter ; le contenu devrait être plus convivial et plus diversifié et les options offertes (des médias traditionnels aux médias sociaux) au public plus nombreuses, compte tenu des capacités techniques locales. Parmi les résultats obtenus, citons l'élargissement de la portée du site principal des Nations Unies (www.un.org) et de l'intérêt qu'il suscite. Par ailleurs, les visiteurs du site y ont passé plus de temps qu'en 2018. De même, beaucoup plus de personnes ont consulté le site ONU Info. À la suite des activités menées pour augmenter le nombre de contenus multimédias et les rendre plus conviviaux, une étape historique a été franchie en septembre 2019, quand le nombre de personnes consultant le site ONU Info sur des appareils mobiles a dépassé celui des personnes le faisant sur des ordinateurs de bureau. Le service de diffusion et la chaîne YouTube des Nations Unies ont vu une augmentation du nombre d'utilisateurs, qui restent plus longtemps et regardent davantage qu'auparavant, 235 pays et territoires étant couverts en 2019, soit la couverture géographique la plus large possible.

Résultats escomptés pour 2021

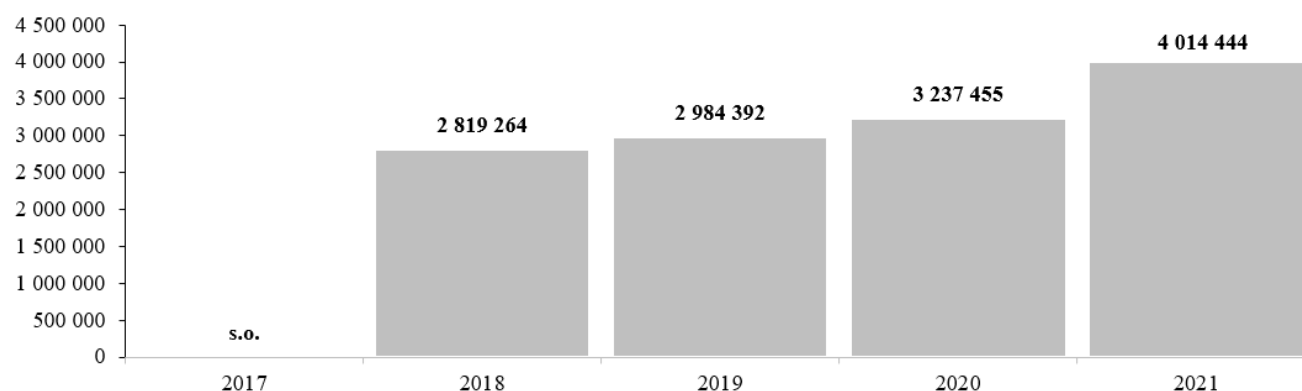
Résultat 1 : le dynamisme numérique au service de la mobilisation des jeunes (résultat déjà défini pour 2020)

24.31 Les travaux portant sur une plus grande mobilisation des jeunes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et permettront d'améliorer les outils de communication afin de renforcer l'engagement des jeunes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 24.II

Mesure des résultats : durée totale des visites sur le site Web des Nations Unies

(Nombre d'heures)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : contenus multimédias en un coup d'oeil (nouveau résultat)

24.32 Le sous-programme produit une multitude de matériels audiovisuels, allant des longs métrages documentaires à la programmation audio. Ces matériels et les contenus audiovisuels archivés remontant à la Société des Nations sont mis à la disposition des médias, des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, des organisations de la société civile et du grand public par l'intermédiaire de certains sites Web relevant du Département. À mesure que les nouveaux produits et services évoluaient, les contenus audiovisuels du Département ont été répartis sur différents sites Web. Par conséquent, les visiteurs n'ont pas pu trouver tous les contenus audio, vidéo ou photo qu'ils cherchaient en une seule recherche.

24.33 Avec l'évolution des nouveaux outils de diffusion vidéo en direct et de gestion des photos, le sous-programme profite de l'occasion pour développer une plateforme informatique unifiée qui permettra aux visiteurs d'accéder aux contenus à partir d'un seul site Web et d'améliorer considérablement leur expérience. Ce nouveau projet de plateforme multimédia intégrée globale brisera le cloisonnement des différents sites Web et permettra au Département de prendre davantage compte du public dans le cadre de la diffusion de ses contenus sous divers formats. Les visiteurs pourront explorer et découvrir les contenus multimédias des Nations Unies, notamment sur les objectifs de développement durable.

24.34 Le sous-programme a également examiné les principaux sites Web, notamment les sites de diffusion sur le Web, de bibliothèques audiovisuelles et de photos, analysé les fonctions de recherche et effectué des recherches sur les normes et les technologies utilisées par le secteur de la recherche sur Internet. Les utilisateurs bénéficieront d'un nouveau moteur de recherche étendu, qui permettra d'effectuer la même recherche sur des documents audio, vidéo et photo. Dans le cadre de ce projet, le sous-programme travaille par étapes sur un nouveau site Web global, qui réunira tous les types de contenu audiovisuel (audio, vidéo et photo), chacun disponible par une navigation commune, créant ainsi un écosystème complet de produits de communication multimédia et multilingues des Nations Unies.

Situation interne et réponse

24.35 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : les visiteurs ne pouvaient pas trouver facilement tous les enregistrements audio, vidéos ou photos en une seule recherche. Ils devaient passer par différents sites Web pour accéder à différents types de matériel médiatique, ce qui les dissuadait de continuer. En réponse, le sous-programme mettra en service la plateforme multimédia intégrée globale, qui regroupera tous les produits audiovisuels sur un seul site Web, brisant ainsi le cloisonnement des différents sites Web qui ont des contenus connexes et adoptant une solution plus axée sur le public en ce qui concerne la diffusion des contenus sous divers formats.

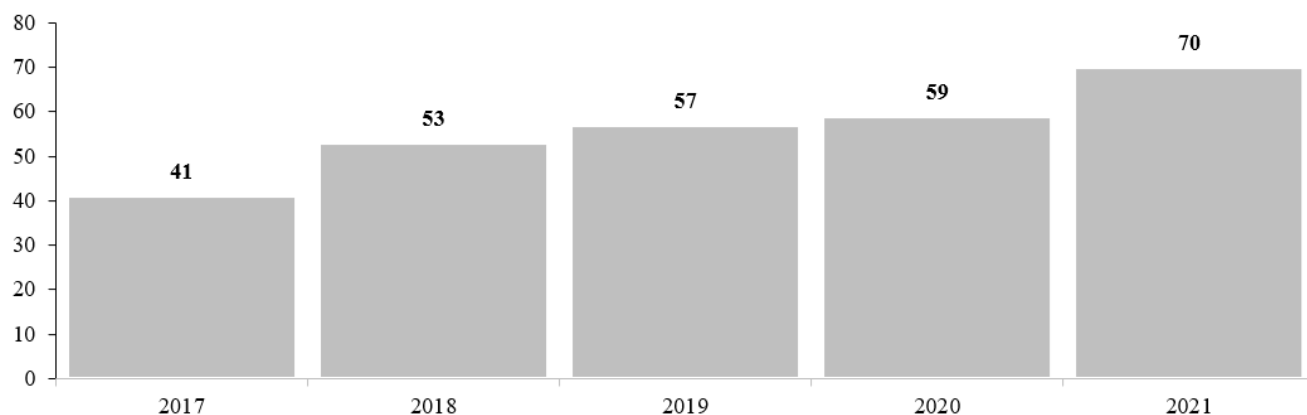
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

24.36 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à mobiliser le public et à renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies, comme devraient le montrer l'augmentation du nombre de pages vues et l'allongement de la durée de consultation, qui devrait passer de 59 millions de minutes en 2020 à 70 millions en 2021. Le Département s'attend à ce que les visiteurs restent plus longtemps sur le site, s'il est mis à jour, modernisé et plus convivial, si la fonction de recherche est améliorée et si les professionnels des médias et les autres partenaires trouvent que les contenus de l'ONU sont plus faciles à utiliser. La nouvelle plateforme, qui comprendra des pages pour la diffusion sur le Web, la bibliothèque audiovisuelle et des photographies, devrait être mise en place d'ici à la fin de l'année 2020.

Figure 24.III

Mesure des résultats : durée de consultation par an

(En millions de minutes)



Produits

24.37 On trouvera dans le tableau 24.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : accréditation et services concernant 6 000 membres des médias couvrant les réunions des Nations Unies ; couverture de 3 000 réunions intergouvernementales, soit un total de plus de 14 000 pages ; publication et diffusion en ligne des discours et déclarations du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale et des transcriptions des rencontres du Secrétaire général avec la presse ; couverture photographique des réunions des principaux organes intergouvernementaux et des activités du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et du Président ou de la Présidente de l'Assemblée générale, soit au total de plus de 1 700 missions.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus multimédias (audio, vidéo et texte) dans les six langues officielles et quatre langues non officielles (hindi, swahili, portugais et ourdou) diffusés tous les jours sur de multiples plateformes et canaux, y compris en ligne et sur les médias sociaux, et dans le cadre de partenariats avec des organes de presse externes ; création, mise à jour et maintenance du site Internet principal des Nations Unies, y compris la page d'accueil, les journées commémoratives des Nations Unies et les grandes campagnes mondiales dans les six langues officielles, soit quelque 250 sites Internet ; assistance aux entités des Nations Unies pour que leurs sites Web répondent aux exigences de la parité linguistique des Nations Unies (quelque 45 sites Web) ; couverture télévisuelle en direct, dont 2 000 flux en direct et mise en ligne de 7 500 retransmissions à la demande de réunions intergouvernementales et d'autres manifestations dignes d'intérêt se déroulant au Siège ; fourniture de services de médiathèque aux délégués, aux médias et autres, y compris distribution de 15 000 contenus audio et vidéo.

Sous-programme 3

Services de diffusion et de partage du savoir

Objectif

24.38 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mobiliser le public et de renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies.

Stratégie

24.39 Pour favoriser la mobilisation du public et le renforcement de l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation, le sous-programme mènera des activités de sensibilisation auprès d'un large éventail international d'établissements universitaires, d'étudiants et d'éducateurs, de la communauté artistique et de la société civile. Il organisera des séances d'information, des manifestations spéciales, des visites guidées et des ateliers interactifs, tels que Simul'ONU, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable, l'Holocauste et la traite transatlantique des esclaves et en visant en particulier les jeunes. Il créera des publications, des guides de recherche et des expositions portant sur ces thèmes prioritaires et à l'intention du même public cible, ainsi que des supports de communication, des logos et une image de marque à l'appui des priorités de l'Organisation. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de favoriser une meilleure compréhension des principes et des buts de l'Organisation et une plus grande participation des jeunes et des étudiants aux processus politiques, non

gouvernementaux et intergouvernementaux menés aux niveaux local, régional ou national. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'atelier interactif sur les droits des réfugiés organisé à l'intention d'étudiants par le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies, à l'issue duquel 86 % des participants ont déclaré qu'ils prendraient des mesures pour sensibiliser l'opinion aux droits des réfugiés.

24.40 Pour favoriser la mobilisation du public et le renforcement de l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation, le sous-programme nouera et entretiendra également des partenariats stratégiques avec les industries du divertissement et de la publicité, de grandes manifestations sportives et internationales et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en visant en particulier les jeunes. Il collaborera avec ses partenaires pour créer des ressources et des programmes éducatifs multilingues efficaces et mettre sur pied des campagnes, des projets et des manifestations encourageant à agir en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il élargira la diversité géographique et démographique de ses partenaires, ce qui devrait permettre de mobiliser les jeunes et les étudiants en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants attachés aux principes et aux valeurs de l'Organisation. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les travaux de recherche contribuant à la réalisation des objectifs qui ont été effectués en coopération avec des établissements universitaires du monde entier. Les étudiants et les universitaires ont mis en place plus d'une centaine de projets de recherche portant sur des problèmes urgents allant de l'insécurité alimentaire aux changements climatiques.

24.41 En outre, pour favoriser la mobilisation du public et le renforcement de l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation, le sous-programme facilitera le partage des connaissances et la préservation des informations de l'ONU destinées à un public interne comme externe, ce qui devrait se traduire par un accès accru des États Membres, du personnel des Nations Unies dans le monde entier, des établissements de recherche, des jeunes, des écoles et du grand public à la documentation et aux informations de l'Organisation aux fins d'une collaboration plus étroite, d'une plus grande sensibilisation et de meilleures décisions. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la consolidation des connaissances sur des plateformes unifiées à usage interne et externe, élaborées à l'aide de technologies modernes de manière à améliorer l'accès à l'information. Ces plateformes comprennent la Bibliothèque numérique des Nations Unies et l'intranet de l'Organisation, iSeek, qui a remporté le Prix du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies 2019 dans la catégorie « engagement du personnel ».

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : Tokyo 2020, Expo 2020 Doubaï et soixante-quinzième anniversaire de l'ONU : de nouveaux partenariats (résultat déjà défini pour 2020)

24.42 Les travaux relatifs aux partenariats se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les grandes manifestations serviront à susciter un plus grand engagement en faveur des valeurs de l'Organisation et du Programme 2030, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 24.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les partenaires doivent participer davantage dans le cadre d'une nouvelle approche stratégique de la gestion des partenariats	Les partenaires commencent à collaborer dans le cadre d'une nouvelle stratégie en faveur de partenariats durables	Les partenaires renforcent l'appui apporté à l'ONU et à la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre de la stratégie en faveur de partenariats durables	La durée des partenariats s'allonge et la diversité géographique et sectorielle des partenaires participant au pacte pour la décennie d'action en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 s'élargit

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : mobilisation de partenariats stratégiques et durables en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (nouveau résultat)

24.43 Le lancement, en 2019, de la décennie d'action pour l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable a créé une dynamique qui doit être maintenue au-delà de la première année de la décennie et renforcée par les engagements pris par les partenaires actuels et nouveaux dans les domaines de l'éducation, du théâtre, du cinéma, de l'art, du sport et de la publicité et l'industrie de la publication.

24.44 Conformément au cadre stratégique et aux objectifs de sensibilisation, de collaboration et de partage du savoir du sous-programme, et dans le cadre de l'objectif actif de création de partenariats stratégiques en 2020, un effort concerté sera fait pour allonger la durée des partenariats et élargir la diversité géographique et démographique des partenaires jouissant d'une influence mondiale, multidimensionnelle et multilingue. Cette approche vise à faire passer la collaboration nouée avec les partenaires du stade des engagements en faveur des objectifs de développement durable à celui de l'action, en amenant les partenaires à tenir compte des principes de durabilité et d'interconnectivité des objectifs dans leurs plans stratégiques à long terme et leurs activités courantes.

24.45 Grâce aux activités menées dans le cadre du sous-programme, le premier prix lié aux objectifs de développement durable a été créé à l'occasion du Festival international de la créativité Cannes Lions en 2018 et décerné de nouveau en 2019. Ce prix a marqué une étape importante dans l'appui que l'industrie de la publicité apporte aux objectifs. Les lauréats de 2019 avaient élaboré des campagnes non seulement créatives et percutantes, mais également évolutives et susceptibles d'avoir des retombées au niveau mondial. La collaboration avec l'industrie de la publicité permet d'amplifier les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'un partenariat stable et envisagé sur le long terme, qui permettra d'encourager les populations à s'engager à prendre des mesures concrètes en faveur de la réalisation des objectifs. En 2020 et 2021, la collaboration avec l'industrie de la publicité se

poursuivra dans le cadre de l'initiative « Common Ground », du Festival international de la créativité et de l'International Advertising Association, de manière que le but premier de cette collaboration passe de la sensibilisation aux objectifs de développement durable à la prise en compte des questions de durabilité dans les travaux de cette industrie. La collaboration avec le Festival international de la créativité sera notamment intensifiée en vue d'accroître la visibilité des mesures concrètes prises pour atteindre les objectifs de développement durable et de renforcer les engagements pris en faveur de ces mesures. En outre, en 2021, les relations établies dans le cadre du sous-programme avec les organisateurs de grandes manifestations sportives, en particulier le Comité international olympique et le Comité international paralympique, seront renforcées de sorte à mettre en évidence le rôle du sport dans le développement et la paix. La collaboration qu'entretiennent l'Organisation des Nations Unies et l'Expo 2020 Doubaï dans le cadre du sous-programme sera l'occasion de renforcer l'engagement en faveur de la décennie d'action.

Situation interne et réponse

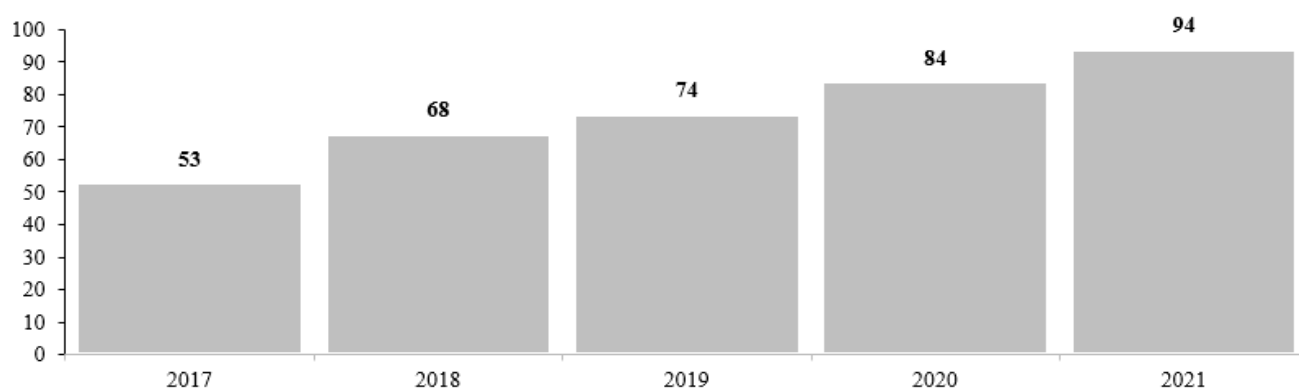
24.46 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de tirer parti des progrès réalisés en 2020 afin d'établir des partenariats stratégiques et d'élaborer une stratégie connexe visant à élargir la diversité géographique et démographique des partenaires jouissant d'une influence mondiale, multidimensionnelle et multilingue et à allonger la durée des partenariats. En réponse, le sous-programme s'attachera à renforcer les partenariats avec des entités telles que le Comité international olympique et le Comité international paralympique aux fins d'une plus grande diversité. Il continuera également à développer les relations avec le secteur de la publicité, aussi bien sur le plan de la portée que sur celui de la durée, afin de toucher les populations du monde entier et de mobiliser des moyens d'action.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

24.47 Le travail qui sera effectué devrait favoriser la mobilisation du public et le renforcement de l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation, comme devrait le montrer l'accroissement du nombre de partenaires assurant la diffusion de contenus et la conduite de campagnes sensibilisant aux objectifs de développement durable (84 en 2020 contre 94 en 2021), en particulier dans les secteurs de la publicité, du divertissement et du sport, et collaborant à des projets, des manifestations et des campagnes de communication devant s'étendre sur le reste de la décennie et visant à populariser les objectifs en vue d'accélérer leur mise en œuvre.

Figure 24.IV

Mesure des résultats : nombre total de partenaires assurant la diffusion de contenus et la conduite de campagnes



Produits

24.48 On trouvera dans le tableau 24.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports à l'Assemblée générale sur les questions d'information et les activités du Département de la communication globale : services de communication stratégique, services d'information et services de diffusion et de partage du savoir	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	20	20	20	20
2. Réunions du Comité de l'information	20	20	20	20
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	166	166	193	193
3. Ateliers d'information et de communication à l'intention des organisations non gouvernementales et programme d'orientation destiné aux organisations non gouvernementales nouvellement accréditées	3	3	27	27
4. Stages, séminaires et ateliers sur les services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, notamment formations à la documentation de l'Organisation (en anglais, français et espagnol) et à la recherche en ligne de ressources d'entités appartenant ou non au système des Nations Unies portant sur des questions dont s'occupe l'Organisation	142	142	145	145
5. Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra destiné aux jeunes journalistes et autres membres des médias issus de pays en développement et de pays en transition économique	21	21	21	21
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariats avec la société civile, les établissements universitaires et d'autres entités ; supports éducatifs et promotionnels sur les activités de l'Organisation, tels que la <i>Chronique de l'ONU</i> et l' <i>Essentiel de l'ONU</i> , et programmes d'information sur un large éventail de sujets concernant l'Organisation ; réponses aux demandes de renseignements et dossiers d'informations conçus spécialement pour les enseignants ; sélection, conception, organisation et installation d'expositions au Siège de l'Organisation des Nations Unies ; visites guidées multilingues pour plus d'un demi-million de visiteurs dans 20 langues ; programme de communication avec des personnalités éminentes, dont les Messagers de la paix et d'autres célébrités, à des fins de sensibilisation ; manifestations spéciales et promotion des cérémonies marquant certaines journées ou années commémoratives ; Initiative de mobilisation de la communauté artistique visant à créer des films, des émissions télévisées ou des pièces de théâtre mettant à l'honneur l'Organisation ou une question l'intéressant ; création de 700 produits graphiques à l'appui de l'identité visuelle, des campagnes de communication et des supports d'information ; manifestations à l'intention des étudiants, telles que des visioconférences mondiales ; orientations et conseils d'experts fournis à 800 organisations accueillant quelque 250 000 étudiants dans le cadre de Simul'ONU ; conférences sur des sujets tels que l'esclavage, la traite transatlantique des esclaves et la commémoration de l'Holocauste				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences et communiqués de presse annonçant les nouveaux partenariats noués et les manifestations spéciales organisées à des fins de sensibilisation ; ouverture de 20 expositions				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Plateformes numériques et contenus multimédias : administration et tenue à jour d'iSeek (intranet du Secrétariat), site utilisé par plus de 37 500 fonctionnaires dans 100 pays et sur lequel plus de 1 000 articles sont publiés chaque année, du portail e-deleGATE et de United Nations Development Business Services de bibliothèque : mise en place d'un répertoire central sécurisé réunissant les biens communs numériques des Nations Unies (la Bibliothèque numérique des Nations Unies), auquel accèdent plus de 2 millions d'utilisateurs par an ; services d'information et de partage du savoir, chargés de mettre les produits de la Bibliothèque à la disposition du public mondial en les publiant en ligne, de s'occuper des prêts et autres services connexes et d'offrir des services de recherche directe et ciblée aux représentants des États Membres ; interaction plus large avec le public au moyen d'une plus grande présence sur le Web et les médias sociaux, de manifestations et de conférences et de la gestion du Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques et du Programme des bibliothèques dépositaires des publications des Nations Unies ; conservation de divers documents à la bibliothèque : documentation destinée aux organes délibérants de l'Organisation, publications, cartes et autres systèmes				

Programme 25

Services de gestion et d'appui

A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

58/280	Étude des opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies qui font double emploi, sont trop complexes ou entraînent des lourdeurs bureaucratiques	72/266 A et 72/266 B 73/281	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : étude comparative des structures de gestion des ressources humaines
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005		

Programme de travail

Sous-programme 1

Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, services de gestion et composante Contrôle hiérarchique de l'administration de la justice

Composante 1

Progiciel de gestion intégré

Objectif

25.1 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer la façon dont l'Organisation gère ses ressources dans les activités qu'elle mène conformément aux mandats.

Produits

25.2 On trouvera dans le tableau 25.1 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.1

Composante 1 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	-
1. Rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré	1	1	1	-

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	3	3	-
2. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	5	2	2	-
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	-
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : discussions avec les clients sur l'intégration d'Umoja-Intégration, la mise en service d'Umoja et la façon dont Umoja peut répondre à leurs besoins.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et tenue à jour du site web Umoja et des comptes Umoja dans les médias sociaux.				
E. Activités d'appui				
Informatique et communications : améliorations apportées en permanence aux six logiciels et applications ; appui au Pôle d'assistance centralisée (niveau 3).				

Composante 2

Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

Objectif

25.3 L'objectif auquel la composante contribue est de faciliter les délibérations et les décisions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination.

Produits

25.4 On trouvera dans le tableau 25.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.2

Composante 2 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	167	250	167	235
1. Notes sur le programme de travail de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	70	128	70	125
2. Notes sur l'état d'avancement de la documentation de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	35	45	35	40
3. Notes de procédure à l'usage de la présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	40	42	40	40

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Notes sur le programme de travail du Comité du programme et de la coordination	10	11	10	12
5. Notes sur l'état d'avancement de la documentation du Comité du programme et de la coordination	2	1	2	2
6. Notes de procédure à l'usage de la présidence du Comité du programme et de la coordination	10	23	10	16
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	200	197	200	200
7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	160	160	160	160
8. Séances du Comité du programme et de la coordination	40	37	40	40
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux membres du Bureau ; services consultatifs et fourniture de conseils aux coordonnateurs ; fourniture de conseils et de réponses dans le cadre des demandes émanant des délégations sur les travaux passés de la Commission et du Comité.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : gestion et tenue à jour des sites web de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination et gestion et tenue à jour du portail e-deleGATE.				

Composante 3

Secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel

Objectif

25.5 L'objectif auquel la composante contribue est de garantir que le Secrétariat de l'ONU applique, dans le cadre des procédures d'achat de biens et de services, les principes d'équité, d'intégrité, de transparence, de mise en concurrence internationale effective, de recherche d'un rapport qualité-prix optimal et de respect des intérêts de l'Organisation, et de garantir également que les décisions appropriées soient prises et que la liquidation ou la perte des biens et fournitures appartenant à l'Organisation soient dûment consignées, de même que les dommages ou autres anomalies les concernant.

Produits

25.6 On trouvera dans le tableau 25.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.3

Composante 3 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>
E. Activités d'appui
Administration : formation des membres des comités locaux d'examen des marchés et des comités locaux de contrôle du matériel et formulation d'orientations à leur intention ; fourniture de conseils au sujet des directives sur les achats et les biens ; gestion de l'application Electronic Committee of Contracts (eCC), un outil utilisé par le Comité des marchés du Siège et les

Catégorie et sous-catégorie

comités locaux d'examen des marchés ; administration et tenue à jour des outils de formation en ligne destinés aux membres des comités locaux d'examen des marchés et des comités locaux de contrôle du matériel.

Justice interne et contrôle interne : fourniture d'un appui fonctionnel et technique au Comité des marchés du Siège et à la formulation de recommandations sur les propositions d'attribution de marchés à l'intention des chefs d'entité ; fourniture d'un appui fonctionnel et technique au Comité central de contrôle du matériel ; missions d'appui chargées de contrôler le fonctionnement des comités locaux d'examen des marchés ; établissement de rapports sur le fonctionnement des comités locaux d'examen des marchés et des comités locaux de contrôle des biens et sur l'exécution des fonctions d'achat dans les entités.

Composante 4

Composante Contrôle hiérarchique de l'administration de la justice

Objectif

25.7 L'objectif auquel la composante contribue est d'amener tout responsable appelé à prendre des décisions à en répondre pleinement.

Produits

25.8 On trouvera dans le tableau 25.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.4

Composante 4 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Justice interne et contrôle interne : formulation de recommandations sur les demandes de contrôle hiérarchique de décisions administratives contestées ; formulation de recommandations sur les demandes de suspension de l'exécution d'une décision administrative contestée déposées auprès du Secrétaire général dans les affaires pouvant déboucher sur la cessation de service du (de la) fonctionnaire ; formulation de recommandations sur les problèmes récurrents en matière de pouvoir de décision hiérarchique ; formulation de recommandations sur les cas dans lesquels le pouvoir hiérarchique délégué peut être retiré ou faire l'objet d'une enquête ; fourniture de conseils aux décideurs sous forme d'un guide périodique des enseignements tirés de l'expérience.

Sous-programme 2

Planification des programmes, finances et budget

Composante 1

Finances

Objectif

25.9 L'objectif auquel la composante contribue est de mobiliser les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de l'Organisation, en application de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et de garantir une gestion financière et une communication de

l'information financière intégrées, saines, efficaces et rationnelles, grâce à un dispositif de contrôle interne rigoureux.

Produits

25.10 On trouvera dans le tableau 25.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.5

Composante 1 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	12	12	12	12
1. Rapports financiers annuels à l'Assemblée générale	2	2	2	2
2. Rapports sur les échéanciers de paiement pluriannuels et la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale	3	3	3	3
3. États financiers des opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies à l'Assemblée générale	7	7	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	22	28	22	22
4. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	18	24	18	18
5. Séances du Comité des placements	4	4	4	4
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	20	20	20	31
6. Séances du Comité des contributions	20	20	20	31
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	777	777	777	776
7. Rapports mensuels sur l'état des contributions	12	12	12	12
8. Documents relatifs à l'évaluation des contributions des États Membres à l'Organisation	15	15	15	14
9. Rapports financiers aux donateurs	750	750	750	750
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux donateurs sur les accords financiers de contribution volontaire ; informations ponctuelles sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix et l'état des contributions.				
E. Activités d'appui				
Administration : documents techniques concernant la déclaration relative au contrôle interne ; consultations sur la déclaration relative au dispositif de contrôle interne ; conseils sur l'application du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, les questions comptables et financières et les systèmes connexes ; conseils sur le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public ; calcul du montant des quotes-parts des États Membres au titre du budget ordinaire et du financement des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux et avis de crédit relatifs aux opérations de maintien de la paix ; appui aux procédures de contrôle internes ; conseils relatifs à la gestion des ressources extrabudgétaires ; élaboration de méthodes, de pratiques et de procédures comptables ; ateliers sur les questions financières à l'intention des chefs des services financiers et des chefs de l'administration ; signalement rapide des cas de fraude et de présomption de fraude au				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Comité des commissaires aux comptes ; fourniture de prestations d'assurance vie, santé, dommages et responsabilité civile et gestion des activités connexes ; administration des comptes bancaires dans le monde entier, y compris gestion des registres des personnes autorisées à signer pour chaque compte ; mise en place d'arrangements bancaires ; traitement des paiements pour les comptes bancaires gérés par le Siège de l'ONU ; enregistrement des paiements reçus ; évaluation et soutien de 65 caissiers chargés d'opérations à l'échelle mondiale et approbation de 15 caissiers régionaux ; gestion des besoins de trésorerie dans différentes devises ; mise à jour et gestion des coordonnées bancaires des fournisseurs, du personnel et des États Membres ; gestion centralisée des liquidités ; fixation des taux de change opérationnels de l'ONU ; développement et gestion des processus financiers dans Umoja ; mise à jour et maintenance des applications financières ; mise à jour et maintenance des données SWIFT et des données de paiement mondiales ainsi que des données de base Umoja ; appui technique aux départements en matière d'analyse de gestion ; liaison informatique avec d'autres systèmes du Siège ; examen des demandes de création de comptes utilisateur concernant la fonction finance dans Umoja, y compris octroi de la délégation de pouvoir pour ces rôles ; traitement et versement des paiements ; négociation et administration des polices d'assurance ; traitement des liquidations de placements ; opérations de change.				

Composante 2 Finances des missions

Objectif

25.11 L'objectif auquel la composante contribue est de garantir des débats fructueux entre les États Membres sur les résultats auxquels les missions et les autres entités du Secrétariat contribuent et sur les ressources dont elles ont besoin pour exécuter leur mandat, et de garantir une gestion des ressources efficace et rationnelle.

Produits

25.12 On trouvera dans le tableau 25.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.6

Composante 2 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	48	50	46	43
1. Rapports à l'Assemblée générale sur le projet de budget et l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	28	28	26	23
2. Rapport à l'Assemblée générale faisant le point sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	1	1	1	1
3. Rapports à l'Assemblée générale sur la liquidation définitive des actifs et l'exécution des budgets des missions de maintien de la paix en phase de liquidation	2	—	2	2
4. Rapports à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix	7	7	7	7

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
5. Notes à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix	4	4	4	4
6. Rapports à l'Assemblée générale sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité	6	10	6	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	120	136	120	120
7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	70	78	70	70
8. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	50	58	50	50
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	3	5	5
9. Établissement des déclarations adressées au Conseil de sécurité et d'autres rapports sur les incidences financières des activités, autres que les opérations sur le terrain, autorisées par le Conseil dans ses résolutions	5	3	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : échange de vues avec les États Membres, dont les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, concernant les questions financières relatives aux opérations sur le terrain et aux sommes dues par les missions ; conseils aux grandes commissions de l'Assemblée générale sur les incidences budgétaires éventuelles.				
E. Activités d'appui				
Administration : conseils d'experts et orientations en matière de gestion budgétaire et financière pour les opérations sur le terrain ; quatre versements trimestriels aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; définition des ressources nécessaires pour appuyer l'évaluation et la planification de missions nouvelles, élargies, en transition ou en cours de liquidation ; publication du manuel de gestion des biens (Property Management Manual) ; orientations stratégiques sur le suivi de la performance en matière de gestion du matériel et la communication d'informations à ce sujet ; instructions supplémentaires pour la préparation des rapports financiers conformes aux normes IPSAS sur les immobilisations corporelles ; formation à la gestion du matériel ; fourniture de conseils spécialisés et d'un appui concernant la gestion du matériel dans Umoja ; supervision de l'exécution de grands projets d'équipement, d'entretien et d'aménagement, et fourniture de directives techniques à ce sujet.				

Composante 3

Planification des programmes et établissement du budget

Objectif

25.13 L'objectif auquel la composante contribue est de garantir des débats fructueux entre les États Membres sur les résultats auxquels le Secrétariat contribue, sur la concrétisation des mandats sous la forme de plans de travail et sur les ressources dont le Secrétariat a besoin pour exécuter son mandat, et de garantir une gestion des ressources efficace et rationnelle.

Produits

25.14 On trouvera dans le tableau 25.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.7

Composante 3 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	71	76	71	81
1. Rapports à l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme, y compris des informations relatives au plan programme et aux résultats	47	48	47	48
2. Rapports à l'Assemblée générale sur le projet de budget et les prévisions révisées concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	3	3	3	3
3. Rapports à l'Assemblée générale sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme	2	2	2	2
4. Déclarations à l'Assemblée générale concernant les incidences des projets de résolutions sur le budget-programme	8	3	8	8
5. Rapports ponctuels et documents de séance à l'intention de l'Assemblée générale sur des questions financières et budgétaires	11	20	11	20
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	125	176	120	176
6. Réunions de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination	67	97	67	97
7. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	58	79	53	79
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	109	86	109	99
8. Déclarations orales concernant les incidences des projets de résolution sur le budget-programme	93	80	93	93
9. Rédaction de lettres au Comité consultatif concernant les postes ou emplois de temporaire de la classe D-1 ou de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires	16	6	16	6
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information à l'intention des États Membres sur la planification des programmes et les questions budgétaires ; conseils sur les incidences budgétaires éventuelles de 500 projets de résolution des grandes commissions de l'Assemblée générale.				
E. Activités d'appui				
Administration : fourniture de conseils spécialisés et d'orientations concernant les questions et politiques budgétaires relatives à la planification et à la budgétisation de 28 programmes et 41 chapitres du budget.				

Sous-programme 3 Ressources humaines

Composante 1 Stratégies et politiques

Objectif

25.15 L'objectif auquel la composante contribue est de mettre en place un modèle de gestion décentralisé, souple et axé sur le terrain, afin de garantir la gestion efficace et transparente des ressources humaines, de faire en sorte que le personnel de l'Organisation soit compétent et motivé et de veiller à la diversité des effectifs.

Produits

25.16 On trouvera dans le tableau 25.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.8

Composante 1 (sous-programme 3) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	10	5	5
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	11	10	5	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	45	286	133	115
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	10	148	6	7
3. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	35	54	35	20
4. Réunions de la Commission de la fonction publique internationale	—	84	92	88

E. Activités d'appui

Administration :

Stratégies et politiques : documents directifs et outils intéressant les politiques et procédures relatives aux ressources humaines, notamment les conditions d'emploi et le renforcement de la délégation de pouvoir (2) ; avis d'experts et directives autorisées concernant les règles et politiques relatives aux ressources humaines (500) ; enquêtes sur les traitements ; fourniture d'avis sur le classement des emplois et les recours correspondants.

Gestion des aptitudes et prospection : stratégies, politiques, processus et outils intéressant la gestion des aptitudes et traitant de la diversité, de l'inclusion, de la mobilité et de l'information, s'appuyant sur l'innovation, la créativité et les bonnes pratiques ; information axée sur les canaux et les plateformes numériques et les activités en face à face, dont cinq missions ciblées de prospection dans des pays non représentés ou sous-représentés, et participation à huit salons de l'emploi organisés en partenariat avec le monde universitaire et d'autres réseaux professionnels ; prestation de services aux organes de gestion du personnel, dont le Comité Administration-personnel ; plan stratégique de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et études analytiques en matière de ressources humaines ; rapports ad hoc mis en ligne à l'intention des États Membres, fournissant des informations en matière de ressources humaines, dont une aide à plus de 180 utilisateurs dans les missions permanentes (100).

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Apprentissage institutionnel, gestion de la performance et perfectionnement du personnel : stratégies, programmes et outils visant à assurer le leadership et la capacité de gestion, dont le lancement du programme de certification de la gestion en ligne concernant tous les membres du personnel assumant les tâches de premier notateur ; poursuite du Programme de perfectionnement des cadres supérieurs du système des Nations Unies au bénéfice de 150 membres du personnel occupant des postes des classes P-4 et P-5 ; programmes de développement de la gestion et du leadership, dont le Programme pour les hauts responsables des Nations Unies, au bénéfice de 40 membres du personnel occupant des postes des classes D-1 et D-2 ; appui à la participation de 11 femmes membres du personnel au programme Leadership, femmes et Nations Unies ; programmes de formation aux fonctions de direction et programmes d'accompagnement concernant les postes de haute direction à l'intention des sous-secrétaires généraux et des secrétaires généraux adjoints ; conseil stratégique, outils et directives sur le développement organisationnel, y compris une enquête sur la motivation du personnel, le multilinguisme, la diversité et l'inclusion ; élaboration de programmes de développement des compétences professionnelles et techniques et appui à ces programmes, dont six programmes d'apprentissage institutionnel obligatoires, ainsi que des programmes portant sur des qualifications techniques ; stratégies et outils d'organisation et d'évolution des carrières ; dispositifs, stratégies, outils et directives concernant la gestion de la performance.				
Justice interne et contrôle interne : services d'expert en matière de dépositions près le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pour les questions liées aux politiques, à l'indemnisation et aux conditions d'emploi.				

Composante 2

Droit administratif

Objectif

25.17 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer le principe de responsabilité conformément aux normes de conduite dans toutes les catégories de personnel.

Produits

25.18 On trouvera dans le tableau 25.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.9

Composante 2 (sous-programme 3) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	45	19	20	20
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	10	4	5	5
3. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	35	9	7	7
4. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	—	2	2	2
5. Séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale	—	1	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
6. Séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale	–	1	3	3
7. Séances du Comité du programme et de la coordination	–	2	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience concernant les questions de déontologie à d'autres organisations internationales comme l'Union africaine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; actions de sensibilisation aux questions de déontologie et de discipline avec les États Membres.

Bases de données et supports numériques : gestion de bases de données publiques et de sites Web spécialisés dans la déontologie et la discipline (jusqu'à quatre mises à jour de contenus de sites Web).

E. Activités d'appui

Administration : application et contrôle, y compris l'actualisation, des politiques relatives à la déontologie et à la discipline de l'Organisation ; élaboration et préservation du cadre stratégique relatif à la riposte face aux situations de crise, de sorte à contribuer à la continuité des opérations et à satisfaire aux obligations qui incombent à l'Organisation en matière de devoir de protection, dont la sûreté et la sécurité du personnel.

Justice interne et contrôle interne : représentation du Secrétaire général auprès du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans des cas de contestation de décisions prises par l'administration, y compris la contestation de sanctions disciplinaires (environ 250 cas) ; facilitation du règlement informel des différends en partenariat avec les entités du Secrétariat concernées ; prestation de conseil au sujet de questions de déontologie et de discipline et d'administration de la justice ; conseil face aux situations de crise ; création du réseau ALD Connect ; gestion de bases de données spécialisées dans les questions de déontologie, l'aide aux victimes, les recours administratifs et les affaires disciplinaires faisant l'objet d'un renvoi, et l'analyse intégrée de données.

Sous-programme 4

Transformation opérationnelle et questions de responsabilité

Objectif

25.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider l'Organisation à placer les résultats et les données au centre de ses activités, à être résiliente, à mener une action durable, à privilégier l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, la transparence et le respect des normes établies, à tirer les enseignements de son expérience et à s'améliorer continuellement.

Produits

25.20 On trouvera dans le tableau 25.10 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.10

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	3
1. Rapport à l'Assemblée générale sur le principe de responsabilité	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
2. Rapports du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes	3	3	3	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	26	30	27	26
3. Entretiens menés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	12	6	13	8
4. Séances de l'Assemblée générale	10	21	10	15
5. Séances du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	4	3	4	3

E. Activités d'appui

Administration : ateliers consacrés à la gestion du risque institutionnel, à la gestion axée sur les résultats, aux coordonnateur(trice)s du contrôle, à l'analyse de données et aux tableaux de bord de gestion ; formation en ligne à l'évaluation et au système de gestion de l'environnement ; publication annuelle d'informations sur les résultats en matière de durabilité environnementale à l'échelle du Secrétariat ; rapport trimestriel sur les indicateurs clefs de performance concernant plus de 230 entités pourvues d'une délégation de pouvoir ; mise à jour et gestion de l'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat ; évaluation de la performance figurant dans les contrats des cadres supérieurs pour 50 chefs d'entité ; campagnes d'information et de sensibilisation visant à faire connaître les risques liés à la fraude et à la corruption, la gestion de la durabilité environnementale et la gestion et l'évaluation de la résilience institutionnelle ; amélioration permanente des tableaux de bord de gestion et de l'analytique.

B. Département de l'appui opérationnel**Textes des organes délibérants définissant les mandats***Résolutions de l'Assemblée générale*

72/266 A et B ;
73/281

Un nouveau modèle de gestion pour
l'Organisation des Nations Unies

74/264 A-C

Budget-programme de 2020

Programme de travail**Sous-programme 1****Activités d'appui****Composante 1****Appui en matière de ressources humaines****Objectif**

25.21 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer les capacités des entités du Secrétariat en matière de ressources humaines, d'améliorer et de simplifier les procédures dans ce domaine, et de mettre à la disposition de l'Organisation un personnel talentueux et diversifié.

Produits

25.22 On trouvera dans le tableau 25.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.11

Composante 1 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

Administration : servir de principale entité en contact avec les clients pour conseiller et appuyer les entités du Secrétariat sur toutes les questions relatives aux ressources humaines, améliorer les processus et fournir des orientations à ce sujet aux hauts responsables dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués ; fournir des conseils et des orientations en réponse à plus de 2 500 demandes de conseils adressées par écrit par des entités sur des questions de ressources humaines les concernant ; élaborer une enquête sur la satisfaction des clients quant aux conseils et aux services fournis dans le domaine des ressources humaines ; établir des rapports et conseiller les entités sur l'utilisation des modalités de dotation en personnel, y compris pour ce qui est du personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire ; mettre à disposition des outils de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, tels qu'une série d'outils pour l'examen des effectifs et pour la structuration organisationnelle et des directives révisées sur la planification des effectifs ; gérer le calendrier annuel pour les avis de vacance de postes génériques ; apporter des conseils sur la mise en service du système de gestion des aptitudes dans Inspira ; préparer et organiser des examens, des tests de sélection et des évaluations des aptitudes et en rendre compte ; organiser les concours de recrutement de personnel linguistique pour plus de 2 500 candidats par an (postes P-2 et P-3 et postes d'agent des services généraux de classe supérieure exigeant des connaissances linguistiques particulières) ; concevoir, mettre en service et perfectionner des outils d'examen et d'évaluation numériques pour le recrutement d'agents des services généraux et des catégories apparentées et d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; placer environ 60 candidats au programme Jeunes administrateurs et réaffecter les jeunes administrateurs après leurs deux premières années de service.

Composante 2

Renforcement des capacités et formation opérationnelle

Objectif

25.23 L'objectif auquel la composante contribue est de faire en sorte que toutes les entités du Secrétariat disposent des capacités opérationnelles dont elles ont besoin pour s'acquitter efficacement des mandats qui leur sont confiés.

Produits

25.24 On trouvera dans le tableau 25.12 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.12

Composante 2 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

Administration : programmes de renforcement des capacités dans les domaines fonctionnels d'appui suivants : ressources humaines, finances, chaîne d'approvisionnement, santé, audit et informatique ; échange de meilleures pratiques, outils et méthodes et fourniture des moyens et de conseils spécialisés aux clients dans le domaine de l'amélioration des processus ; fourniture d'un appui aux entités du Secrétariat dans le cadre de la mise en place de programmes linguistiques et de programmes de renforcement des aptitudes à la communication.

Composante 3

Gestion des soins et sécurité et santé au travail

Objectif

25.25 L'objectif auquel la composante contribue est d'assurer au personnel du Secrétariat sécurité et santé au travail.

Produits

25.26 On trouvera dans le tableau 25.13 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.13

Composante 3 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Sécurité, santé et qualité de vie au travail : vérification des compétences du personnel de santé (3 345 personnes), évaluation de la qualité des soins de santé et de la sécurité des patients dans les établissements de santé des Nations Unies (deux hôpitaux de niveau II évalués), et fourniture d'orientations et d'un soutien en ce qui concerne la gestion du personnel de santé et la sélection des équipements médicaux ; supervision des services de santé et de sécurité au travail dans le monde entier, notamment les consultations médicales, les évaluations des risques liés aux voyages effectués par le personnel (10 000 avis sur les risques liés aux voyages et autorisations de voyage), les services psychosociaux, les droits à prestations médicales, les campagnes de sensibilisation et de promotion sur la santé physique et mentale, les évaluations des risques sur le lieu de travail et les enquêtes sur les accidents liés à la sécurité et évaluations des risques (500 accidents ayant fait l'objet d'une enquête) ; appui à la préparation aux situations d'urgence, notamment pour celles qui font un grand nombre de victimes, afin de recenser les lacunes en matière de capacités qui pourraient entraîner un risque inacceptable pour le personnel (trois évaluations de la préparation des lieux d'affectation), et fourniture d'orientations complètes sur les situations d'urgence sanitaire publique (deux situations préoccupantes pour la santé publique) ; supervision technique des services de santé et de sécurité au travail délégués aux lieux d'affectation hors Siège, y compris l'audit des droits à prestations médicales (examen de 200 dossiers), et élaboration et mise en œuvre de directives, d'outils et de formations sur la sécurité et la santé au travail à l'appui des services médicaux des missions.

Sous-programme 2

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Composante 1

Gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement

Objectif

25.27 L'objectif auquel la composante contribue est de permettre aux entités clientes du Secrétariat de disposer, au moment voulu et à l'endroit voulu, des biens et des services dont elles ont besoin, à un bon prix, de sorte qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat de manière efficace et rationnelle.

Produits

25.28 On trouvera dans le tableau 25.14 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.14

Composante 1 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	—	1
1. Rapport du Secrétaire général sur les activités d'achat, devant être présenté à l'Assemblée générale (rapport biennal)	1	1	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	—	4
2. Séances de la Cinquième Commission	4	4	—	3
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	—	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	42	44	44	46
4. Séminaires sur les relations d'affaires avec l'ONU à l'intention des fournisseurs de pays en développement ou en transition (total de 26 séminaires de deux jours en moyenne)	42	44	44	46
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur les améliorations à apporter sur la base de l'examen trimestriel de la performance de la chaîne d'approvisionnement ; facilitation des demandes d'achats locaux ; fourniture de conseils et présentation au Comité des marchés du Siège des dossiers d'achats établis dans les entités de l'ensemble du Secrétariat, conformément au cadre de délégation des pouvoirs en matière d'achats ; fourniture de conseils dans le cadre de la planification de missions intégrées pour les opérations nouvelles et de renfort ; bases de données et supports numériques.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : coopération à l'échelle du système sur des projets opérationnels et des dossiers d'achats avec le réseau de fournisseurs des entités des Nations Unies ; séances de coaching avec les clients du Secrétariat sur l'amélioration de la performance de la chaîne d'approvisionnement ; atelier annuel de cinq jours sur la planification de la chaîne d'approvisionnement ; campagne annuelle de communication, d'une durée de cinq jours, sur le transport des passagers et des marchandises, y compris le transport stratégique des contingents ; campagne annuelle de communication, d'une durée de cinq jours, sur l'approvisionnement stratégique dans le cadre de la stratégie de gestion par catégorie.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : dispositif de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement, comprenant des analyses décisionnelles de référence, des rapports opérationnels et des indicateurs clefs de performance permettant de mesurer la performance globale de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble ; mise en place d'un espace virtuel visant à stimuler l'innovation et l'excellence dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; établissement, suivi et publication de rapports analytiques pour toutes les fonctions liées à la chaîne d'approvisionnement à l'échelle du Secrétariat ; mise à jour annuelle des statistiques du Secrétariat sur les achats publiées sur le site Web de la Division des achats pour tous les clients, l'objectif étant d'appuyer toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement intégrée.				
E. Activités d'appui				
Administration : appui à l'agrément des fournisseurs ; élaboration et mise à l'essai de projets novateurs, tels que l'introduction de l'appel d'offres en ligne ; agrément de fournisseurs qualifiés dans le monde entier ; programme de certification (professionnalisation) à l'intention des professionnels des achats ; services de conseil sur des questions liées aux achats à l'intention du personnel, des clients et des parties prenantes des entités du Secrétariat ; plan annuel global de demande ; plan				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
d'acquisition global pour les publications annuelles ; conseils aux bureaux clients sur des questions liées à leurs plans d'acquisition et à leurs priorités stratégiques et opérationnelles en matière d'acquisition ; approvisionnement stratégique dans le cadre de la gestion par catégorie ; élaboration d'un plan à long terme visant à faciliter les prévisions, la planification de l'approvisionnement et les livraisons ; appui stratégique dans les domaines logistiques de l'aviation, des mouvements stratégiques maritimes et terrestres, de l'ingénierie, de la logistique médicale, des transports et de la gestion du parc automobile, et appui essentiel, notamment carburant, rations et fournitures générales ; exécution et gestion de 81 contrats de services aériens conclus avec des fournisseurs commerciaux et militaires et de trois systèmes de drones dans l'ensemble des entités clientes dotées de moyens aériens ; recherche de fournisseurs, et exécution et gestion d'environ 130 contrats, dont 100 contrats-cadres mondiaux (génie, transports, fournitures générales, services médicaux) et de 30 contrats clefs en main (carburant et rations) portant sur plus de 36 catégories de biens utilisés dans huit domaines d'activité, y compris élaboration et examen des cahiers des charges, des dossiers d'invitation à soumissionner et des soumissions des fournisseurs ; élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion par catégorie ; négociation, exécution et administration de contrats commerciaux et de lettres d'attribution pour l'achat de biens et de services ; exécution, gestion, examen et mise à jour de 56 contrats d'affrètement aérien; organisation, facilitation et suivi du déploiement et de la relève de quelque 180 000 agents en tenue, des solutions d'approvisionnement, ainsi que du transport aérien, maritime et terrestre d'environ 65 000 tonnes par an de matériel les accompagnant.				

Composante 2

Appui au personnel en tenue

Objectif

25.29 L'objectif auquel la composante contribue est de faciliter le fonctionnement efficace et rationnel du pilier Paix et sécurité de l'ONU.

Produits

25.30 On trouvera dans le tableau 25.15 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.15

Composante 2 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	2	—
1. Rapport du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents	—	—	1	—
2. Rapport du Secrétaire général sur le Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents	—	—	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	3	—
3. Réunions d'organes intergouvernementaux, notamment la Cinquième Commission et le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents	1	1	3	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	20	10	20
4. Programmes de formation et séminaires destinés aux États Membres sur les différents aspects des mémorandums d'accord, les directives et procédures relatives au matériel appartenant aux contingents, ainsi que les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	10	20	10	20
E. Activités d'appui				
Administration : conclusion de mémorandums d'accord ou révision de mémorandums d'accord existants relatifs aux contingents et unités de police déployés dans les missions ; négociation et signature d'accords relatifs aux contingents et au personnel de police à fournir pour atteindre le niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; évaluation et calcul des primes de risque ou primes dues au titre du déploiement de capacités facilitatrices dans les missions ; évaluation et calcul des sommes devant être remboursées au titre des contingents et du personnel de police déployés dans les missions et au titre du matériel leur appartenant ; remboursements au titre des lettres d'attribution ; calcul et versement des indemnités en cas de décès ou d'invalidité de membres du personnel en tenue déployés dans les missions ; calcul des sommes proportionnelles à déduire du remboursement des dépenses afférentes au personnel lorsque du matériel majeur appartenant aux contingents fait défaut ou lorsqu'il est défectueux ; conduite d'analyses comparatives et établissement de rapports de gestion sur le matériel appartenant aux contingents et le personnel déployés dans les missions, en vue de rationaliser l'affectation des ressources aux missions ; établissement de l'état des besoins par unité pour ce qui est de l'appui logistique et du matériel appartenant aux contingents.				

Sous-programme 3

Activités spéciales

Objectif

25.31 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider les clients à faire face à des situations particulières.

Produits

25.32 On trouvera dans le tableau 25.16 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus.

Tableau 25.16

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie
E. Activités d'appui
Administration : élaboration d'un plan de recrutement pour les phases de démarrage, d'élargissement et de transition des missions ; fourniture d'un appui spécialisé et de renforts lors des phases critiques, telles que le démarrage, la transition, la réduction des effectifs et les situations de crise ; conduite d'évaluations stratégiques des besoins, de la mise en place et de la dotation en moyens des missions ; fourniture de conseils sur la réduction des effectifs et la transition des missions ; établissement de rapports d'appréciation de la situation et de rapports de haut niveau concernant les nouveaux besoins et les nouvelles opérations ; mise au point et mise à jour de concepts d'appui aux missions pour tenir compte, dans l'exécution des programmes, de l'apparition de nouvelles conditions opérationnelles ou de l'évolution de ces dernières ; conclusion de nouveaux accords de partenariat sur des questions opérationnelles avec des organisations régionales et sous-régionales ; élaboration de normes relatives à la recherche de ressources opérationnelles destinées à orienter les travaux du Département de l'appui opérationnel et de ses entités clientes ; élaboration de modèles financiers permettant de prévoir les incidences de l'évolution des mandats ; établissement de plans initiaux de dotation en ressources lorsque le Conseil de sécurité décide de créer

ou d'élargir une opération de maintien de la paix. Réponse aux situations de crise : organisation de 10 formations ciblées sur la capacité d'intervention face aux crises et mise en œuvre de 5 grandes mesures opérationnelles concrètes permettant de gérer et de renforcer les dispositifs d'appui communs mis en place avec des organisations régionales et sous-régionales, des États Membres, des organismes, des fonds et des programmes, ainsi que d'étudier la possibilité d'en établir d'autres.

Sous-programme 4 Administration (New York)

Objectif

25.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les locaux et installations du Siège soient sûrs et adaptés aux besoins et à ce que les équipements soient modulables, d'offrir des services administratifs, logistiques, d'information et autres qui aident l'Organisation à bien fonctionner, et de tenir le public informé des activités menées par celle-ci.

Produits

25.34 On trouvera dans le tableau 25.17 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.17

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : services d'information et d'accueil destinés aux visiteurs, aux représentants et au grand public, dans le cadre desquels des réponses seront apportées à quelque 30 000 demandes de renseignements sur les activités menées actuellement et dans le passé par l'Organisation des Nations Unies.

Services de bibliothèque : services de gestion des archives, des dossiers et de l'information visant à préserver les connaissances institutionnelles de l'Organisation pour l'ensemble des bureaux et des départements et les missions politiques spéciales ; évaluations concernant la conservation des dossiers à l'intention des entités du Secrétariat dans le monde entier.

E. Activités d'appui

Administration : traitement des demandes de remboursement d'impôts fédéraux, étatiques et municipaux pour quelque 3 400 fonctionnaires qui sont des contribuables des États-Unis.

Logistique : exploitation, entretien et réaménagement des locaux possédés ou loués par l'Organisation (1 825 000 pieds carrés) ; fourniture de services de gestion des locaux, de l'espace, des biens et des cadeaux aux entités de New York ; gestion de quelque 2 000 manifestations spéciales, majeures et autres par an, y compris des manifestations de haut niveau ; services d'entreposage et de transport ; examen et traitement d'environ 30 250 demandes de voyage et 37 500 demandes de documents de voyage et de visa par an.

Correspondance et services de documentation : acheminement d'environ 900 000 courriers par les services postaux, les services de messagerie postale ou la valise diplomatique et prestation de services de messagerie pour la collecte et la livraison de quelque 800 000 courriers.

C. Bureau de l'informatique et des communications

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

63/262	Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations	71/272 B, sect. III	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies
69/262, sect. II	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 : Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies	72/262 C, sect. I	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 : État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies
70/248 A, sect. V	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 : Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies	72/266 B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies

Programme de travail

Sous-programme 1 Stratégie et innovations technologiques

Objectif

25.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, pour l'Organisation, la maintenance d'un espace numérique novateur, sécurisé et unifié, qui sera étayé par un solide dispositif normatif, et d'améliorer cet espace.

Produits

25.36 On trouvera dans le tableau 25.18 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.18

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Informatique et communications : formulation, mise à jour et institutionnalisation des politiques et normes relatives au numérique et à la gestion de l'information ; architecture intégrée et mécanisme de contrôle de la conformité ; directives en matière d'analyse et d'innovation pour le contrôle et l'application du principe de responsabilité ; solutions analytiques et technologiques d'avant-garde accessibles aux entités du Secrétariat et aux États Membres ; solutions technologiques reproductibles fournies par les laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies et mécanismes similaires, et concrétisation des avantages de l'intelligence artificielle conversationnelle ; conseils d'experts aux prestataires de services informatiques et de communications sur la gestion de l'information ; politiques et procédures relatives à la confidentialité des données et mécanismes de contrôle du respect des principes de confidentialité des données ; plan de reprise après sinistre pour les systèmes essentiels ; cadre de sécurité de l'information dans les entités du Secrétariat, comprenant un document cadre sur la sécurité de l'information et l'évaluation de la sécurité des systèmes et des entités.

Sous-programme 2

Appui aux opérations

Objectif

25.37 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une infrastructure optimisée pour toutes les entités, qui sert de support aux solutions, systèmes et applications technologiques mis à la disposition de l'Organisation de manière sûre et intuitive.

Produits

25.38 On trouvera dans le tableau 25.19 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.19

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	26 910	31 515	32 460	33 434
Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts au Siège	26 910	31 515	32 460	33 434
E. Activités d'appui				
Informatique et communications : matériel et infrastructures ; logiciels et applications.				

Sous-programme 3

Solutions institutionnelles

Objectif

25.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter l'exécution effective et efficace des mandats des entités du Secrétariat, notamment par la fourniture d'applications, de sites Web et de solutions de partage des connaissances.

Produits

25.40 On trouvera dans le tableau 25.20 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.20

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

Informatique et communications : mise en service de solutions de collaboration et appui en la matière ; plateforme de gestion de contenus Web ; solutions de gestion des aptitudes et de la performance ; exploitation d'Umoja, notamment par des mises à niveau et un appui ; amélioration du progiciel de gestion de la relation client et du progiciel de gestion des services, et appui en la matière ; solutions en matière de sécurité et de sûreté ; solutions programmatiques adaptées dans les domaines de la paix et de la sécurité, des objectifs de développement durable et des technologies de l'information et des communications au service du développement ; services de données et d'applications communs utilisés dans différents systèmes.

E. Administration (Genève)**Textes des organes délibérants définissant les mandats***Résolutions de l'Assemblée générale*

24 (I)	Transfert de certaines fonctions et activités et certains avoirs de la Société des Nations	73/279 A	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
72/303	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies		

Programme de travail**Sous-programme 1****Planification des programmes, finances et budget****Objectif**

25.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux bureaux clients de bien gérer leurs ressources financières.

Produits

25.42 On trouvera dans le tableau 25.21 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 25.21

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

Administration : gestion financière, y compris gestion des risques et contrôle interne, élaboration et exécution des budgets et d'autres types de projets concernant les ressources ; gestion des postes (création, reconduction, suppression et financement) ; information financière et comptabilité ; gestion de la trésorerie et des recettes ; recouvrement des coûts et facturation ; gestion des accords de service conclus avec près de 50 entités clientes, notamment facturation trimestrielle aux fins du recouvrement des coûts pour plus de 120 gammes de services ; paiements, traitements et décaissements ; formulation de directives et de conseils sur toutes les questions financières ; assurance maladie ; gestion des demandes d'indemnisation ; réunions du conseil des clients

Sous-programme 2

Gestion des ressources humaines

Objectif

25.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée, diverse, sachant s'adapter et en bonne santé, de promouvoir les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité et de conjuguer changement organisationnel et résilience.

Produits

25.44 On trouvera dans le tableau 25.22 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 25.22

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : salons de l'emploi et exposés sur les carrières organisés afin de trouver et de recruter des candidates et candidats potentiels originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés et de mieux faire connaître les possibilités d'emploi à l'ONU ; programmes de promotion de la santé et du bien-être proposés au personnel de plus de 20 entités clientes ; partage de connaissances dans le domaine des ressources humaines

E. Activités d'appui

Administration : gestion des aptitudes et classement des emplois ; gestion des contrats ainsi que des avantages et des droits à prestations du personnel ; conseils d'experts et services d'orientation concernant les politiques de gestion des ressources humaines, notamment l'administration et l'application du Statut et du Règlement du personnel et du dispositif de sélection du personnel ; formations sur l'acquisition de compétences en matière d'organisation et de gestion, de compétences spécialisées et techniques ainsi que d'aptitudes linguistiques et d'aptitudes en matière de communication, et sur l'organisation des carrières pour plus de 9 000 participants par an ; organisation d'examens ; services de consultation et d'appui psychologique et social ; réalisation d'enquêtes auprès du personnel, notamment sur le coût de la vie et l'indemnité journalière de subsistance ; permis de séjour dans le pays hôte, en liaison avec les autorités locales ; services relatifs à la santé au travail et services médico-administratifs, consultations et conseils médicaux, préparation aux situations d'urgence médicale, campagnes portant sur la santé et le bien-être ; formation, organisation des carrières et gestion de la performance

Justice interne et contrôle interne : fourniture de conseils juridiques dans les cas de fautes présumées ; exercice des fonctions de conseiller juridique de l'Organisation devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ; exercice des fonctions de défenseur au nom de l'Organisation dans les affaires portées par le personnel devant le Groupe du contrôle hiérarchique et le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ; fourniture de services consultatifs d'ordre juridique et stratégique à plus de 20 entités clientes, notamment par des sessions d'information ad hoc destinées aux cadres, sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'expérience au sujet de questions liées à l'administration de la justice

Sous-programme 3

Services d'appui

Objectif

25.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Office des Nations Unies à Genève, au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, en ce qui concerne les activités suivantes : gestion des

locaux, des bureaux et des installations de conférence, gestion des biens, voyages et transports, courrier et valise diplomatique, achats et activités commerciales.

Produits

25.46 On trouvera dans le tableau 25.23 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.23

Sous-programme 3 : produits retenus pour 2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Administration : gestion et entretien des locaux de l'ONU, y compris les bureaux, les infrastructures techniques des salles de conférence, les annexes et les parcs ; administration du Groupe des activités communes d'achat pour les bureaux des Nations Unies et d'autres entités participantes ; délivrance de laissez-passer et d'autres documents de voyage et organisation des voyages du personnel et des participants aux réunions ; présentation d'exposés aux États Membres sur l'appui à l'exécution du plan stratégique patrimonial et sur la manière de tirer parti des nouvelles installations et d'utiliser pleinement l'espace de travail

Logistique : apport d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de services ; émission de bons de commande pour des biens et des services ; achats de biens et de services ; inventaire physique des biens et suivi de la comptabilité matières pour 36 000 articles ayant un numéro d'inventaire, immobilisations corporelles et articles en stock n'ayant pas de valeur marchande appartenant à l'Office des Nations Unies à Genève, à divers départements et bureaux du Secrétariat et à diverses entités des Nations Unies (plus entreposage et élimination des articles) ; gestion, réaménagement et équipement de bâtiments d'une surface de 181 560 mètres carrés comprenant 2 800 locaux à usage de bureaux pour répondre aux besoins des bureaux des Nations Unies, de divers départements et bureaux du Secrétariat et de diverses entités de l'ONU ; expédition de biens de l'Organisation, envois groupés pour les conférences et déménagement d'effets personnels et souscription des polices d'assurance correspondantes ; réception, inspection et distribution ultérieure des biens ; acheminement du courrier et de la valise diplomatique et fourniture de services de distribution pour les bureaux des Nations Unies et diverses entités de l'ONU

Sous-programme 4

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

Objectif

25.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à se servir de la technologie pour améliorer l'efficacité et l'efficience avec lesquelles les programmes de fond des entités clientes sont exécutés, la technologie prenant notamment la forme de systèmes informatiques, de systèmes de communication et d'une architecture cohérents, d'un accès aux innovations dans les domaines de l'informatique et des communications, et de modalités d'hébergement des applications et d'une infrastructure sécurisées, unifiées et résilientes.

Produits

25.48 On trouvera dans le tableau 25.24 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.24

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

Informatique et communications : protection des systèmes et des données informatiques pour les utilisateurs finals ; services de connexion ; services d'hébergement ; services de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données ; exploitation et entretien des applications existantes et nouvelles dans un environnement sécurisé ; fourniture d'un appui technique à 5 000 utilisateurs finals ; services de conseil en matière de solutions

Sous-programme 5

Services de bibliothèque

Objectif

25.49 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la préservation des connaissances de l'ONU (passées, présentes et à venir), d'accroître l'accès à ces connaissances, de favoriser la mobilisation de ces dernières et de renforcer la mise en commun des connaissances, l'éducation et le dialogue entre les États Membres, ainsi qu'entre les États Membres et la communauté internationale.

Produits

25.50 On trouvera dans le tableau 25.25 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.25

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)				
Manifestations sur les procédures, les méthodes de travail et les règles du Secrétariat organisées à l'intention des diplomates, du personnel de l'ONU et des stagiaires aux fins de leur évolution professionnelle	40	47	40	40
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur la gestion des documents				
Bases de données et supports numériques : plateforme d'accès en ligne aux archives numérisées de la Société des Nations [Total Digital Access to the League of Nations Archives Project (LONTAD)], qui sert également à la préservation				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programme d'activités culturelles comprenant des expositions, des concerts et des films ; visites guidées de la Bibliothèque, des archives et des expositions permanentes et temporaires du Musée des Nations Unies Genève ; organisation de tables rondes et de conférences en vue de promouvoir les échanges culturels, l'éducation et le dialogue sur les principales questions traitées par l'ONU ; organisation d'expositions dans les espaces prévus à cet effet dans la Bibliothèque et au Musée des Nations Unies Genève				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services de bibliothèque : fourniture de services liés aux connaissances, tels que des services de référence virtuelle et sur site et la conception de plateformes de recherche et d'ensembles d'informations visant à faciliter l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et à faciliter la recherche ; mise à disposition des utilisateurs d'extraits numérisés de documents, y compris de documents officiels ; mise en ligne d'un système unifié de gestion des ressources pour les bibliothèques du Secrétariat de l'ONU ; accès à des sources d'information au format papier ou au format électronique ; gestion et préservation des archives et des dossiers de l'ONU et de la Société des Nations ; accès aux archives et aux dossiers sur place et en ligne				

F. Administration (Vienne)

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Assemblée générale

31/194	Utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne	70/255 ; 72/303	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
58/278	Rapport du Corps commun d'inspection sur les services communs et les services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne		

Programme de travail

Sous-programme 1

Planification des programmes, finances et budget

Objectif

25.51 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux bureaux clients de bien gérer leurs ressources financières.

Produits

25.52 On trouvera dans le tableau 25.26 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.26

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal	1	1	—	1
2. Rapport sur l'exécution du budget de l'ONUDC pour l'exercice biennal	—	—	1	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
3. Rapport financier annuel et états financiers audités de l'ONUDC	1	1	1	1

E. Activités d'appui

Administration : Gestion financière, y compris gestion des risques et contrôle interne, élaboration et exécution des budgets et d'autres types de projets concernant les ressources ; gestion des postes (création, reconduction, suppression et financement) ; information financière et comptabilité ; gestion de la trésorerie et des recettes ; services de comptabilité, y compris recouvrement des coûts ; émission de 27 000 autorisations financières liées au Programme des Nations Unies pour le développement, paiements, traitements et décaissements ; formulation de directives et de conseils sur toutes les questions financières ; gestion des demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

Sous-programme 2 Gestion des ressources humaines

Objectif

25.53 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'attirer, de constituer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée, sachant s'adapter et en bonne santé qui fasse preuve des plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu des principes de la représentation géographique et de la représentation équilibrée des genres.

Produits

25.54 On trouvera dans le tableau 25.27 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.27

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie
D. Activités de communication
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information et de diffusion ; salons de l'emploi et exposés sur les carrières, notamment ceux qui s'adressent plus particulièrement aux femmes ou aux personnes issues de pays et de groupes régionaux sous-représentés ; programmes de promotion de la santé et du bien-être menés en collaboration avec d'autres entités installées à Vienne ; programmes de sensibilisation aux comportements prohibés et aux lignes directrices pour la création d'un environnement porteur dans le système des Nations Unies.
E. Activités d'appui
Administration : Services liés aux ressources humaines ; planification de la relève, structure organisationnelle, classement ou reclassement des postes, activités d'information et processus de recrutement complet, y compris organisation des examens ; conseils d'experts sur la procédure de sélection du personnel, politiques relatives aux ressources humaines et conseils juridiques ; services d'orientation concernant des questions d'ordre personnel, familial et professionnel ; gestion des aptitudes ; nominations et reconductions, gestion des mouvements de personnel, cessations de service et licenciements ; organisation de 22 séances de formation sur l'acquisition de compétences de base en matière d'organisation et de gestion, de compétences spécialisées et techniques ainsi que d'aptitudes linguistiques et d'aptitudes en matière de communication, et sur l'organisation des carrières ; programmes d'orientation à l'intention des nouveaux membres du personnel ; programmes de sensibilisation aux questions de santé ; fourniture de services médicaux en collaboration avec d'autres entités sises à Vienne.
Justice interne et contrôle interne : Fourniture de services consultatifs d'ordre juridique et stratégique aux spécialistes des ressources humaines, à la direction, aux membres du personnel et aux entités clientes ; définition de la position juridique à adopter s'agissant des demandes de contrôle administratif et des affaires portées par le personnel devant le Groupe du contrôle hiérarchique et le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, y compris coordination avec l'Office

Catégorie et sous-catégorie

des Nations Unies à Genève et le Bureau des affaires juridiques en ce qui concerne les recours introduits devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies ; appui aux fonctionnaires chargés de recevoir et d'évaluer les plaintes et les informations faisant état de fautes présumées et d'y donner suite dans le plein respect des politiques et procédures établies, y compris, en cas de procédure disciplinaire, en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne, les autres organes d'enquête et la Division du droit administratif ; exercice des fonctions de coordonnateur(trice) pour les questions de déontologie et de discipline et sensibilisation aux questions liées à l'administration de la justice à l'ONU.

Sous-programme 3 Services d'appui

Objectif

25.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer le bon fonctionnement des entités clientes, au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, en ce qui concerne les activités suivantes : gestion des conférences et des installations, gestion des biens, voyages et transports, courrier et valise diplomatique, achats, activités commerciales, archives, gestion des dossiers et services de bibliothèque.

Produits

25.56 On trouvera dans le tableau 25.28 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.28

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

D. Activités de communication

Services de bibliothèque : Services de diffusion des savoirs devant permettre l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et faciliter la recherche ; numérisation de documents, officiels ou non, pour les rendre accessibles en ligne ; ressources imprimées et électroniques ; accès sur place et en ligne.

E. Activités d'appui

Administration : Gestion et entretien des locaux loués par l'ONU.

Gestion des voyages : Organisation des billets, visas et laissez-passer pour le personnel et les participants aux réunions des entités du Secrétariat de l'ONU sises à Vienne et des plus de 70 bureaux extérieurs de l'ONUDC.

Logistique :

Achats : Fourniture de services complets d'achats.

Gestion des biens : Inventaire physique des biens et suivi de la comptabilité matières au Centre international de Vienne et dans les plus de 70 bureaux extérieurs de l'ONUDC.

Gestion des installations : Gestion des locaux à usage de bureaux, y compris du mobilier.

Transports : Expédition de biens de l'Organisation, envois groupés pour les conférences et déménagement d'effets personnels et souscription des polices d'assurance correspondantes.

Services de courrier : Acheminement du courrier et de la valise diplomatique et services de distribution pour les bureaux de l'ONU et les autres entités des Nations Unies à Vienne.

Sous-programme 4

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

Objectif

25.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la réalisation efficace et rationnelle des objectifs fonctionnels et opérationnels de l'Organisation dans le cadre de modalités d'hébergement des applications et d'une infrastructure logicielle plus sécurisées, cohérentes et résilientes.

Produits

25.58 On trouvera dans le tableau 25.29 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.29

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Informatique et communications : Protection des systèmes et des données informatiques pour les utilisateurs finals ; services de connexion; services d'hébergement ; services de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données; exploitation et entretien des applications existantes et nouvelles dans un environnement sécurisé; fourniture d'un appui technique à 2 500 utilisateurs finals ; services de conseil en matière de solutions commerciales.

G. Administration (Nairobi)

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains		

Programme de travail

Sous-programme 1

Planification des programmes, finances et budget

Objectif

25.59 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux entités clientes de bien gérer leurs ressources financières et à rendre compte de cette gestion.

Produits

25.60 On trouvera dans le tableau 25.30 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.30

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)				
Activités de formation sur des thématiques financières	25	25	20	20
Publications (nombre de publications)				
Publications sur les volumes d'états financiers du PNUE et d'ONU-Habitat	2	2	2	2
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
Bulletin trimestriel de la Section de la planification des programmes, des finances et du budget				
E. Activités d'appui				
Administration : gestion financière, y compris gestion des risques et contrôle interne, établissement et exécution des budgets et autres demandes de ressources ; gestion des postes (création, reconduction, suppression, financement) ; comptabilité et information financière ; gestion de la trésorerie et des recettes ; services de comptabilité, y compris traitement du recouvrement des coûts ; paiements, traitements de plus de 3 100 membres du personnel, décaissements ; orientations et conseils en matière financière ; gestion des demandes de remboursement de l'assurance maladie après la cessation de service ; gestion de 14 103 subventions.				

Sous-programme 2 Gestion des ressources humaines

Objectif

25.61 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'attirer, de constituer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée, sachant s'adapter et en bonne santé, qui fasse preuve des plus hautes qualités de travail et d'intégrité.

Produits

25.62 On trouvera dans le tableau 25.31 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.31

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

Administration : examen de premier niveau du système (formel et informel) d'administration de la justice ; activités de sensibilisation (bulletins d'information sur diverses questions relatives aux ressources humaines, journées portes ouvertes sur les ressources humaines) ; formation aux compétences, aptitudes spécialisées et techniques, programmes de langues et de communication, organisation des carrières ; gestion de la performance ; coordination interinstitutions sur l'apprentissage à l'appui des entités des Nations Unies implantées à Nairobi ; administration d'examens ; campagnes de santé (y compris en lien avec la stratégie pour la santé mentale) ; recrutement de talents (316 recrutements de membres du personnel et 2 177 recrutements de consultants) ; classement des postes et diffusion des avis de vacance de poste ; conseils et avis d'experts sur les procédures de sélection du personnel, recrutement des fonctionnaires et non-fonctionnaires ; gestion de l'offre, y compris le personnel engagé en contrat-cadre ; réalisation d'enquêtes auprès du personnel sur le coût de la vie, les loyers maximaux et sur les conditions d'emploi locales ; services de paie et d'avantages sociaux ; conseils et avis d'experts sur les politiques de gestion des ressources humaines (notamment sur l'administration et la mise en œuvre du Statut et du Règlement du personnel), les prestations et les avantages (y compris les services liés à la paie) ; administration du personnel, de l'intégration des nouveaux membres du personnel à la cessation de service, en passant par la gestion des contrats, des prestations et des avantages ; consultations médicales, conseils et programmes de sensibilisation (y compris sur la santé mentale, les situations d'urgence et la préparation, le VIH/sida, soutien aux fonctionnaires pendant la grossesse et l'allaitement, les voyages) ; services de soutien psychosocial.

Sous-programme 3

Services d'appui

Objectif

25.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Office des Nations Unies à Nairobi, au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, en ce qui concerne les activités suivantes : gestion des conférences et des installations, services relatifs aux relations avec le pays hôte, gestion des biens, voyages et transports, courrier et valise diplomatique, activités commerciales et services d'achat, gestion des archives et des dossiers.

Produits

25.64 On trouvera dans le tableau 25.32 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.32

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie*Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

Logistique : expédition de biens de l'Organisation, envois groupés pour les conférences, déménagement d'effets personnels et souscription des polices d'assurance correspondantes ; services de courrier, de valise diplomatique, de distribution, d'enregistrement et d'archivage ; gestion et entretien des terrains, locaux et bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies (140 acres) : bureaux, salles de conférence, terrains, autres bâtiments et infrastructures ; gestion des espaces de bureau, réagencement et réorganisation de la disposition des bureaux en fonction des besoins des bureaux des Nations Unies, des autres départements du Secrétariat et des bureaux d'autres entités des Nations Unies à Nairobi ; gestion des actifs, notamment leur inventaire physique et le suivi de la comptabilité matières, des immobilisations corporelles et des stocks avec ou sans valeur marchande, entreposage et élimination ; appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de services ; passation des commandes de biens et de services ; réception et inspection ; délivrance de laissez-passer et autres

Catégorie et sous-catégorie

documents de voyage, organisation des voyages pour le personnel et les participants aux réunions (14 663 demandes de voyage et de transport) ; traitement de tous les privilèges et immunités des fonctionnaires habilités des entités des Nations Unies souscrivant aux services relatifs aux relations avec le pays hôte fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour le compte du Gouvernement du Kenya.

Sous-programme 4

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

Objectif

25.65 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la mise en œuvre efficiente et efficace des programmes de fond des entités clientes grâce à la mise en œuvre de solutions technologiques innovantes tout en maintenant une dorsale de services et d'infrastructures technologiques sûre, cohérente et résiliente.

Produits

25.66 On trouvera dans le tableau 25.33 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25.33

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Technologies de l'information et des communications : sécurisation des systèmes et des données informatiques pour les utilisateurs finaux ; services de connexion ; services d'hébergement ; services de téléphonie, de visioconférence et de transmission de données ; administration et entretien des systèmes d'application existants et nouveaux dans un environnement sécurisé ; soutien technique aux utilisateurs finaux (entretien de 2 300 appareils informatiques).

Programme 26

Contrôle interne

Orientations générales

Mandats et considérations générales

26.1 Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités concernant le contrôle interne des ressources et du personnel de l'Organisation en fournissant des services d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'investigation. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/218 B](#), [54/244](#), [59/272](#), [64/263](#), [69/253](#) et [74/257](#). Le Bureau atteindra son objectif, qui consiste notamment à fournir des services de contrôle fiables, tout en maintenant son indépendance opérationnelle.

26.2 Dans le cadre de ses activités d'audit interne, le Bureau examine, étudie et évalue l'utilisation des ressources financières de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir l'exécution des programmes et l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats et de vérifier que les directeurs de programme respectent les règlements et règles financiers et administratifs, ainsi que les recommandations approuvées des organes de contrôle externe ; assure le contrôle de la qualité et le contrôle de gestion pour améliorer la structure de l'Organisation et sa capacité à s'adapter aux exigences des programmes et des textes des organes délibérants ; évalue l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'Organisation.

26.3 Dans le cadre de ses évaluations des activités et de ses inspections, le Bureau évalue l'efficacité et l'efficacités de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants par l'Organisation.

26.4 Dans le cadre de ses enquêtes, le Bureau examine les rapports faisant état d'infractions aux règlements, règles et textes administratifs pertinents de l'Organisation des Nations Unies et transmet au Secrétaire général les résultats de ces investigations, en les accompagnant de recommandations appropriées visant à aider le Secrétaire général à décider des mesures juridictionnelles ou disciplinaires à prendre.

26.5 Le Bureau peut également fournir un appui et dispenser des conseils aux responsables, en les conseillant sur la manière d'exercer efficacement leurs responsabilités et d'appliquer les recommandations, en encourageant l'auto-évaluation et en vérifiant que les directeurs de programme bénéficient d'un soutien méthodologique approprié.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

26.6 La stratégie pour 2021 accorde la priorité à quatre domaines thématiques : a) la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général ; b) la culture institutionnelle (y compris les enquêtes concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel, la fraude et la corruption, et d'autres types de fautes) ; c) les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; d) les missions en cours de réduction des effectifs ou en transition. L'accent mis sur ces domaines permettra au Bureau de fournir en temps voulu des conseils pertinents à l'Organisation sur des questions qui revêtent une importance stratégique et qui peuvent représenter des risques s'agissant de l'exécution des mandats de l'Organisation et de l'obtention de résultats.

26.7 En 2021, le Bureau poursuivra également les initiatives lancées en 2020 pour s'assurer que son personnel dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour dispenser des conseils pertinents et judicieux s'agissant de l'amélioration des résultats et de l'incidence des activités de l'Organisation. Il continuera en particulier à renforcer ses pratiques dans les domaines du contrôle de gestion, de l'évaluation des programmes et de la conduite diligente d'enquêtes centrées sur les victimes.

26.8 Le Bureau s'efforcera également de travailler en plus étroite collaboration avec les hauts responsables de l'Organisation, en leur fournissant en temps utile des services d'assurance et des conseils concernant les questions liées à la gestion rationnelle, efficace, éthique et à moindre coût des ressources.

26.9 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 : aucun problème de sécurité n'entrave l'accès aux programmes.

26.10 Pour optimiser l'utilisation des ressources et accroître son impact, le Bureau s'efforcera de maintenir en son sein un environnement de travail qui mette l'accent sur la responsabilité individuelle et qui favorise l'harmonie, l'apprentissage et le professionnalisme.

26.11 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, dans le cadre de ses activités de contrôle, il appuie les efforts d'intégration des questions de genre déployés dans toute l'Organisation. Dans le cadre de l'estimation des risques, la Division de l'audit interne évalue, pour chaque affectation, tout risque relatif aux questions de genre et en tient dûment compte dans ses audits. De son côté, la Division de l'inspection et de l'évaluation procède à ses évaluations conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux documents d'orientation établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Dans les domaines de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, la Division des investigations a mis au point une méthodologie d'enquête tenant compte des questions de genre et centrée sur les victimes.

26.12 Le Bureau s'est également engagé à poursuivre les objectifs d'inclusion et d'autonomisation des personnes handicapées, et à prendre en compte leurs droits, leur bien-être et leurs points de vue, et rendra compte de ses résultats eu égard au dispositif d'application du principe de responsabilité présenté dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. En 2021, dans le cadre de ses activités d'audit, d'inspection et d'évaluation, le Bureau renforcera l'appui qu'il propose pour veiller à ce que les entités des Nations Unies rendent compte de leurs résultats s'agissant de l'inclusion des personnes handicapées et de la prise en compte de leurs droits humains.

26.13 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau coordonne ses travaux avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau travaille en étroite collaboration avec les autres mécanismes de contrôle du système des Nations Unies par l'intermédiaire des représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies, des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

26.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/218 B	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	61/275	Mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et renforcement du Bureau des services de contrôle interne
54/244	Examen de l'application de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale	64/263	Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale
59/272	Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale	69/253	Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 64/263 de l'Assemblée générale
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005		
61/245	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées	74/257	Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263 et 69/253 de l'Assemblée générale

Produits

26.15 On trouvera dans le tableau 26.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 26.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (Première partie)	1	1	1	1
2. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (Deuxième partie)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	43	43	37	19
3. Séances de la Cinquième Commission	8	8	8	8
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	27	27	21	3
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	4	4	4	4
6. Séances du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	—	—	2	2
7. Rapport semestriel au Secrétaire général	—	—	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis d'experts sur des questions intersectorielles liées à la gouvernance, à la gestion des risques et au contrôle, et présentation des résultats des activités de contrôle				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publication de contenus sur des médias sociaux, réunions d'information et conférences sur les activités de contrôle				

Activités d'évaluation

26.16 Il est prévu de procéder aux évaluations et à l'auto-évaluation ci-après en 2021 :

- a) évaluations externes de la qualité des trois sous-programmes relevant du BSCI ;
- b) auto-évaluation du système de suivi des recommandations du BSCI.

Programme de travail

Sous-programme 1 Audit interne

Objectif

26.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre à l'Organisation de mener ses programmes de façon plus rationnelle et plus efficace et d'obtenir des résultats plus probants tout en limitant les coûts, conformément aux meilleures pratiques.

Stratégie

26.18 Pour permettre à l'Organisation de mener ses programmes de façon plus rationnelle et plus efficace et d'obtenir des résultats plus probants tout en limitant les coûts, le sous-programme continuera à mener des activités d'audit, notamment de contrôle de gestion, ce qui devrait aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités concernant le contrôle interne des ressources et du personnel de l'Organisation ; pour ce faire, le sous-programme formulera des recommandations visant à améliorer la performance et le contrôle interne et à recenser les meilleures pratiques et les possibilités de rationaliser les processus et les procédures. Dans le cadre du sous-programme, on continuera en particulier à se concentrer sur quatre domaines : a) la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général ; b) la culture institutionnelle (en tant que composante de l'environnement de contrôle) ; c) les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; d) les missions en cours de réduction des effectifs ou en transition. En outre, le sous-programme resserrera sa collaboration avec les dirigeants et responsables du Secrétariat, ce qui devrait favoriser la formulation en temps utile de recommandations pertinentes sur les questions intersectorielles, ainsi que l'évaluation plus systématique de l'incidence de la culture institutionnelle sur l'obtention de résultats. Parmi les résultats déjà obtenus, citons l'acceptation de 939 recommandations, lesquelles visaient à rendre les activités plus rationnelles et plus efficaces, dans un souci de limitation des coûts, à améliorer l'application du principe de responsabilité, le respect du cadre réglementaire, à assurer l'intégrité des informations et la préservation des ressources, toutes mesures qui, une fois mises en œuvre, permettraient à l'Organisation de renforcer sa gouvernance et ses mécanismes de gestion et de maîtrise des risques et par là d'améliorer ses résultats, la transparence et l'application du principe de responsabilité.

26.19 En outre, le sous-programme recensera et appliquera de nouvelles techniques et pratiques d'audit, ce qui devrait avoir pour résultat d'améliorer la capacité du personnel à utiliser les nouvelles technologies et les nouveaux outils, notamment ceux qui permettent une analyse plus efficace des données ou un audit à distance. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : les auditeurs du BSCI sont mieux à même

d'intégrer l'analyse des données en tirant parti des capacités d'Umoja et de mener des audits dans des domaines à plus haut risque, tels que la cybersécurité. Un manuel portant sur l'extraction de données dans Umoja a été publié en 2019 afin de rationaliser les contrôles par sondage et de renforcer la capacité des auditeurs à analyser des données essentielles en temps réel.

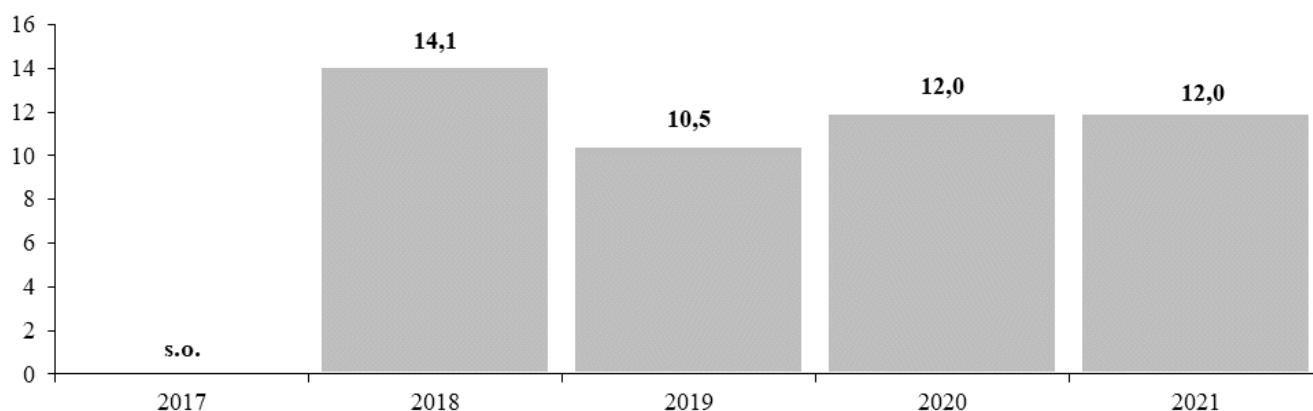
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : une deuxième ligne de défense renforcée au sein de l'Organisation en vue de renforcer la conformité et la gestion des risques (résultat déjà défini pour 2020)

26.20 Les travaux relatifs au renforcement des fonctions centralisées de facilitation des activités (la « deuxième ligne de défense ») se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini : des évaluations et des recommandations formulées par des auditeurs seront proposées aux entités chargées de ces fonctions de facilitation des activités ; des recommandations visant à améliorer la performance des fonctions de conformité et de gestion des risques au sein du Secrétariat seront établies, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 26.I

Mesure des résultats : pourcentage de recommandations des auditeurs acceptées ayant été adressées aux départements du Secrétariat qui exercent des fonctions centralisées de facilitation des activités axées sur la conformité et la gestion des risques



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration des résultats grâce à une prise plus rapide de mesures plus pertinentes par les directeurs de programme pour appliquer les recommandations des auditeurs (nouveau résultat)

26.21 Les travaux touchant à l'amélioration de l'efficacité, à la limitation des coûts, à l'efficacité et au respect des règles déontologiques dans le cadre de l'exécution des mandats et de l'obtention de résultats se poursuivront, en particulier dans les quatre domaines suivants : a) la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général ; b) la culture institutionnelle ; c) les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; d) les missions en cours de réduction des effectifs ou en transition.

26.22 Le sous-programme couvrira les trois piliers de la réforme du Secrétaire général : a) la paix et la sécurité ; b) le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris le système des coordonnateurs résidents ; c) la réforme de la gestion. Les travaux porteront notamment sur l'évaluation de l'efficacité, de l'efficacé et de la capacité à limiter les coûts des diverses structures et mécanismes de gouvernance révisés, tant au niveau des sièges qu'au niveau des pays. L'évaluation permettra de déterminer si les réformes du dispositif de délégation des pouvoirs donnent lieu aux avantages escomptés, moyennant un examen des contrôles en place dans les domaines du suivi et de l'évaluation, de la gestion du risque institutionnel et de la déclaration relative au contrôle interne.

26.23 Dans le cadre du sous-programme, les achats sont considérés comme une fonction à haut risque, car ils sont effectués dans plusieurs endroits, font intervenir un grand nombre de fournisseurs et mobilisent d'importantes ressources. Les contrats passés au cours de l'exercice biennal 2017-2018 ont représenté au total 19,4 milliards de dollars, et le sous-programme continuera à se concentrer sur ces activités. Les travaux prévus dans ce domaine comprendront un examen des gains d'efficacité et des économies réalisés grâce à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment les progrès accomplis concernant les acquisitions et la livraison de biens et de services.

26.24 Il ressort de l'inventaire des risques du Secrétariat que celui-ci doit gérer un risque institutionnel majeur lié à la culture institutionnelle et à l'application du principe de responsabilité ; en conséquence, le sous-programme évaluera systématiquement, dans le cadre des audits pertinents, l'exemple donné au plus haut niveau, la gestion de la performance, le code de conduite et la déontologie. Les travaux porteront également sur d'autres éléments de l'environnement de contrôle, comme l'adéquation des structures, des politiques et des procédures institutionnelles, la répartition des attributions et les engagements pris en matière d'apprentissage et de développement.

26.25 Les travaux portant sur les domaines à haut risque qui apparaissent pendant les phases de transition, de réduction des effectifs et de liquidation des missions de maintien de la paix, tant en ce qui concerne les activités de fond que les activités d'appui, comme le transfert des programmes aux équipes de pays des Nations Unies, la réduction progressive des effectifs et la cessation de service du personnel, la cession des actifs et la dépollution de l'environnement, se poursuivront. Des audits continueront d'être menés dans l'ensemble des opérations de paix afin de recenser les points forts et les points faibles d'ordre systémique, de déterminer s'il est nécessaire de revoir les politiques et de modifier les procédures, et afin de faciliter le partage des connaissances.

26.26 Outre les domaines susmentionnés, l'accent continuera d'être mis, dans le cadre du sous-programme, sur la gouvernance et la gestion de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les travaux relatifs à la recherche et à l'identification d'autres risques émergents et à leur inclusion dans le plan de travail, le cas échéant, se poursuivront également.

Situation interne et réponse

26.27 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de veiller non seulement à ce que les recommandations des auditeurs soient appliquées en temps voulu par les directeurs de programme, mais aussi à ce qu'elles proposent des mesures qui permettraient d'améliorer l'exécution des programmes, en particulier dans les domaines présentant des risques élevés ou revêtant une importance stratégique pour l'Organisation. En réponse, le sous-programme examinera la manière dont les recommandations en matière de contrôle sont élaborées et classées et y apportera les

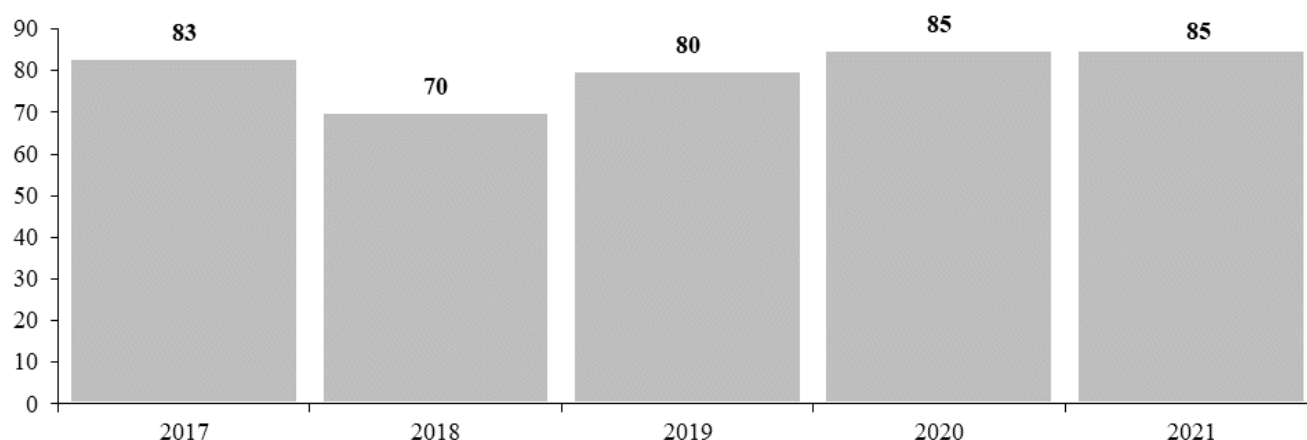
changements nécessaires, pour s'assurer que ces recommandations soient dûment ciblées et permettent d'améliorer la procédure de contrôle interne et les résultats. En outre, la fréquence des activités de suivi et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre des recommandations sera accrue, l'objectif étant à terme d'accroître l'incidence des travaux du sous-programme grâce à une action plus pertinente et plus rapide des directeurs de programme.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

26.28 Le travail qui sera effectué devrait permettre au Secrétariat de mener ses opérations de façon plus rationnelle et plus efficace tout en limitant les coûts et en respectant les règles déontologiques, notamment grâce à la mise en œuvre des réformes. Cela se manifesterait ainsi : l'ensemble des recommandations des auditeurs seraient acceptées et appliquées en temps voulu par les directeurs de programme. Dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera d'atteindre un objectif de 85 % de recommandations acceptées appliquées dans un délai de 24 mois, une nouvelle mesure des résultats qui tient compte des améliorations attendues du système de suivi des recommandations.

Figure 26.II

Mesure des résultats : pourcentage des recommandations appliquées (classées) dans un délai de 24 mois^a



^a Les données pour 2018 et 2019 incluent les recommandations dont le classement est anticipé, étant donné que l'on s'attend à ce que les recommandations non encore appliquées le soient d'ici aux dates butoirs fixées par les entités clientes.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

26.29 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/87

Plan-cadre d'équipement

71/267

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

67/244 B

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

72/266 B

Un nouveau modèle de gestion pour
l'Organisation des Nations Unies

74/256

Rapport sur les activités du Bureau des
services de contrôle interne

Produits

26.30 On trouvera dans le tableau 26.2 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Audit des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (résolution 73/279 A de l'Assemblée générale)	1	1	—	—
2. Audit des mécanismes de gouvernance du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (résolution 74/263)	—	—	1	—
3. Rapport biennal sur les achats, axé sur la planification de la demande et de l'approvisionnement en biens dans les missions de maintien de la paix (résolution 72/266 B), compte tenu des restrictions applicables au personnel ayant participé aux activités d'achat après la cessation de service (résolution 74/256)	—	—	—	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	175	162	150	150
4. Rapports d'audit interne	175	162	150	150
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis d'experts sur des questions liées aux activités de contrôle, en coordination avec d'autres organes de contrôle dans le cadre de réunions bilatérales et tripartites avec le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes				

Sous-programme 2 Inspection et évaluation

Objectif

26.31 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et l'impact de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats par l'Organisation, ainsi que d'améliorer la prise de décisions, l'application du principe de responsabilité et l'apprentissage.

Stratégie

26.32 Pour contribuer à renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficacités et l'impact de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants

définissant les mandats par l'Organisation, le sous-programme continuera à affiner ses méthodes et à concevoir des systèmes d'évaluation et des techniques de collecte de données appropriés pour mieux évaluer les programmes, ce qui devrait permettre de procéder à des évaluations plus approfondies des résultats et de l'impact du programme de travail de l'Organisation. Il s'agira en particulier d'intensifier la couverture des initiatives de réforme du Secrétaire général. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la présentation au Comité du programme et de la coordination, en juin 2019, de 10 évaluations achevées en 2017 et 2018.

26.33 Pour contribuer à l'amélioration de la prise de décisions, de l'application du principe de responsabilité et de l'apprentissage, et dans le cadre d'une collaboration étroite et systématique avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le sous-programme affirmera son rôle d'acteur central de l'évaluation au sein du Secrétariat, ce qui devrait permettre de renforcer la capacité d'évaluation au Secrétariat, de planifier et de mener les activités d'évaluation à l'échelle du Secrétariat de façon plus coordonnée et de tirer un meilleur parti des résultats des évaluations pour guider la planification des programmes dans l'Organisation. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise au point d'un tableau de bord d'évaluation, outil complémentaire du rapport biennal sur le renforcement de l'évaluation, qui a appuyé le renforcement des fonctions d'évaluation dans l'Organisation en permettant une appréciation systématique de la fonction d'évaluation de chaque entité sur la base d'indicateurs objectifs axés sur les capacités.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : évaluation ciblée visant à améliorer la prise de décisions concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et les questions relatives aux objectifs de développement durable (résultat déjà défini pour 2020)

26.34 Les travaux relatifs à l'évaluation des initiatives de réforme et à l'appui à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des évaluations et des inspections portant sur des programmes et des thématiques intersectorielles du Secrétariat seront conduites, l'accent étant mis sur les piliers Paix et sécurité et Développement afin d'améliorer la prise de décisions des départements et des États Membres concernant la réforme et les questions relatives aux objectifs de développement durable, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 26.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Évaluations ad hoc pour la prise de décisions sur la réforme de l'Organisation et sur les questions relatives aux objectifs de	Instauration d'un dialogue entre les directeurs de programme sur l'évaluation de la réforme de l'Organisation et sur les questions	Adoption d'une démarche structurée s'agissant de l'évaluation de la réforme de l'Organisation et des questions relatives aux objectifs de	Augmentation de la part que représentent les recommandations issues d'inspections et d'évaluations qui sont acceptées par les directeurs de programme par

2017	2018	2019	2020	2021
	développement durable : • Bureau des affaires de désarmement • Département de l'information • Bureau de la gestion des ressources humaines	relatives aux objectifs de développement durable • Programme des Nations Unies pour l'environnement • Bureau des affaires juridiques • Bureau des affaires spatiales Préparation à la réalisation des objectifs de développement durable	développement durable • Département des affaires économiques et sociales • Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement • Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique • Office des Nations Unies contre la drogue et le crime • Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix • Bureau de la coordination des activités de développement • Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	rapport au nombre total de recommandations, et application plus rapide de ces recommandations

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : contribuer davantage à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficacé et à l'impact des activités afin de renforcer la fonction d'évaluation au Secrétariat (nouveau résultat)

26.35 Dans le cadre du sous-programme, on a intensifié ses efforts pour appuyer la prise de décisions, l'application du principe de responsabilité et l'apprentissage au sein de l'Organisation, en particulier dans les domaines qui sont jugés prioritaires et qui intéressent toutes les entités. En 2021, le sous-programme continuera de mener des évaluations et des inspections portant sur des programmes et des thématiques intersectorielles du Secrétariat, en mettant l'accent sur les piliers Paix et sécurité et Développement. Dans cette perspective, les travaux préparatoires menés en 2020, notamment une étude d'évaluabilité du système des coordonnateurs résidents, guideront l'activité d'évaluation des programmes en 2021. Cela permettra de garantir

que les résultats des travaux du sous-programme en 2021 soient pertinents et présentés en temps voulu pour appuyer l'application du principe de responsabilité, l'apprentissage et la prise de décisions. S'agissant du pilier Développement, un certain nombre de domaines ont été identifiés comme étant à haut risque et pourraient potentiellement faire l'objet d'une évaluation en 2021 (avec des travaux préparatoires débutant en 2020) ; il s'agit notamment de sous-programmes relevant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique pour l'Afrique. En ce qui concerne le pilier Paix et sécurité, les évaluations prévues en 2021 portent sur la fonction affaires politiques dans les opérations de maintien de la paix, sur des programmes de fond de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et sur des opérations de paix en Somalie (Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie).

26.36 En outre, les travaux relatifs au renforcement de la capacité d'évaluation du Secrétariat et à l'extension du champ couvert par les évaluations se poursuivront ; il s'agira du rapport biennal du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ; de la mise au point de l'outil complémentaire qu'est le tableau de bord d'évaluation ; de l'appui à la mise en œuvre de la politique d'évaluation du Secrétariat ; de la coordination des efforts d'évaluation au sein du Secrétariat, notamment de la planification, de l'exécution et la diffusion des résultats des évaluations.

Situation interne et réponse

26.37 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait d'assurer une couverture adéquate des domaines thématiques ainsi que des diverses entités se trouvant sur de multiples sites, notamment les villes sièges, les missions de maintien de la paix et les missions politiques, les commissions régionales, outre de nombreux autres sites correspondant à des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies mais qui sont incluses dans les activités d'inspection et d'évaluation menées dans le cadre du sous-programme ; il s'agissait aussi de veiller à mettre davantage l'accent sur la prestation d'un appui à l'évaluation au niveau central, en particulier pour renforcer les capacités d'évaluation au sein du Secrétariat. En réponse, le sous-programme élaborera des plans de travail et des prévisions de dépenses fondés sur les risques et renforcera l'appui qu'il apporte en vue de l'obtention de résultats d'évaluation au niveau des entités. Le sous-programme suivra attentivement les ressources dont il dispose, qui proviennent de diverses sources, pour assurer les inspections et les évaluations des domaines à haut risque pour l'Organisation, l'objectif étant de contribuer davantage à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficacé et à l'impact de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats par l'Organisation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

26.38 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et l'impact de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats par l'Organisation. Cela se manifesterait ainsi : 85 % des recommandations acceptées seraient appliquées avant la date butoir, ce qui représenterait une progression de 19 points de pourcentage par rapport à 2019. En outre, il est prévu d'atteindre un taux d'acceptation par les

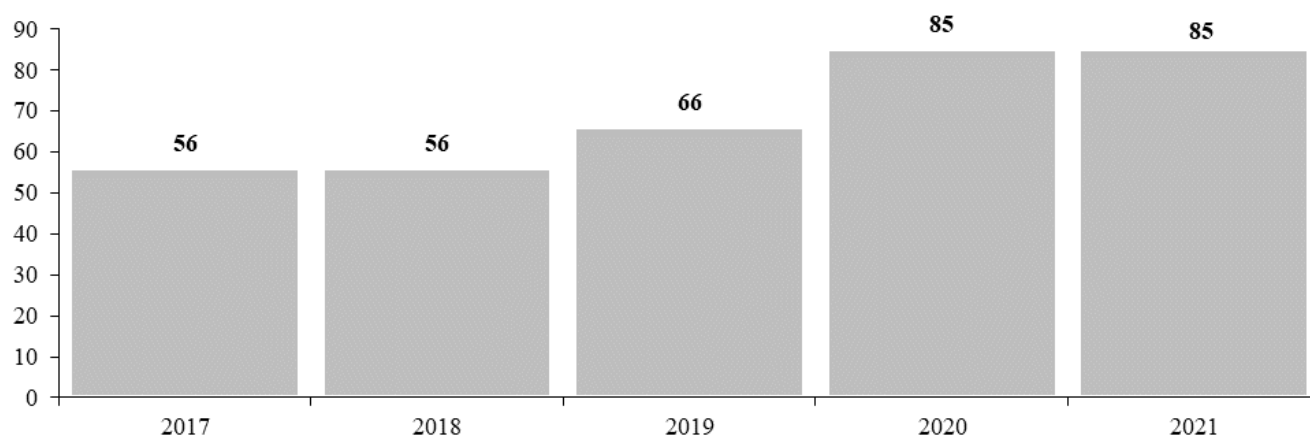
directeurs de programme de 100 % des recommandations formulées à l'issue d'inspections et d'évaluations, et ce, dans les délais fixés.

26.39 Le sous-programme fournira également un appui, méthodologique notamment, à cinq entités du Secrétariat afin qu'elles atteignent des normes de qualité acceptables en matière d'évaluation.

Figure 26.III

Mesure des résultats : respect des délais de classement des recommandations émises au cours d'une année donnée, 2017-2021^a

(En pourcentage)



^a Les données pour 2018 et 2019 incluent les recommandations dont le classement est anticipé, étant donné que l'on s'attend à ce que les recommandations non encore appliquées le soient d'ici aux dates butoirs fixées par les entités clientes.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

26.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/254	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	72/266 A et B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
		74/251	Planification des programmes

Produits

26.41 On trouvera dans le tableau 26.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	9	16	1
1. Rapports d'évaluation portant sur divers programmes à l'intention de l'Assemblée générale (Comité du programme et de la coordination)	9	9	8	1
2. Examens triennaux de l'application des recommandations concernant l'évaluation de divers programmes	—	—	7	—
3. Évaluation du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux à l'intention du Conseil de sécurité	—	—	1	—
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	10	6	11	13
4. Rapport semestriel au Secrétaire général	—	—	2	2
5. Rapports d'évaluation et d'inspection	10	6	9	11
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis d'experts sur des questions intersectorielles liées à la gouvernance, à la gestion des risques et au contrôle.				

Sous-programme 3

Investigations

Objectif

26.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'application du principe de responsabilité et de promouvoir des comportements conformes aux règles déontologiques au sein de l'Organisation.

Stratégie

26.43 Pour permettre de renforcer l'application du principe de responsabilité et de promouvoir des comportements conformes aux règles déontologiques au sein de l'Organisation, le sous-programme enquêtera sur les éventuelles infractions aux règlements, règles et procédures administratives pertinentes de l'Organisation. En outre, il appuiera les efforts visant à systématiser les mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel. Le sous-programme renforcera encore les capacités de lutte contre la fraude dans le domaine des achats. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des recommandations appropriées pourront être formulées pour orienter les décisions relatives aux mesures juridictionnelles, disciplinaires ou correctives, et l'application du principe de responsabilité pourra être améliorée en cas de faute. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la formulation de 206 recommandations découlant de la conduite d'enquêtes en 2019.

Résultats escomptés pour 2021

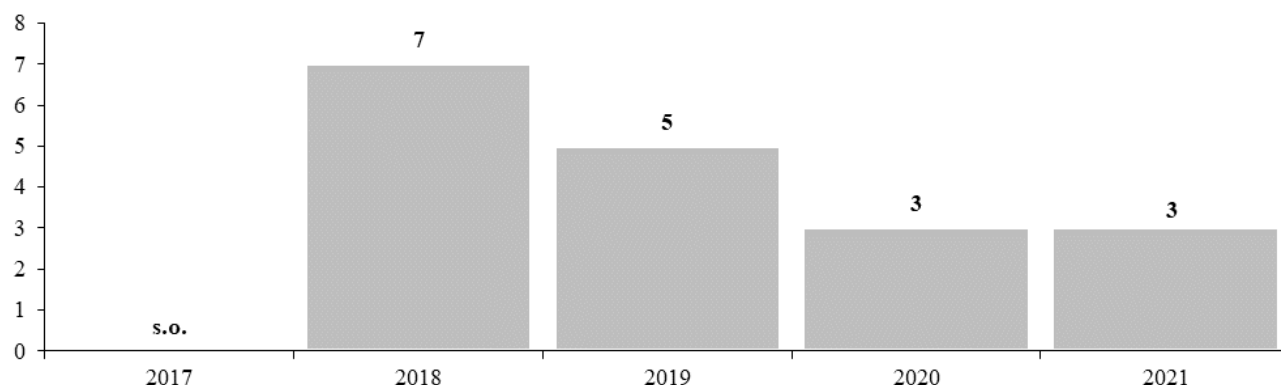
Résultat 1 : focalisation sur les enquêtes sur les faits de harcèlement sexuel (résultat déjà défini pour 2020)

26.44 Les travaux relatifs aux enquêtes sur les allégations de harcèlement sexuel se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et des démarches innovantes seront envisagées pour que ces enquêtes s'achèvent plus rapidement, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 26.IV

Mesure des résultats : délai moyen d'achèvement des enquêtes sur les faits de harcèlement sexuel

(Nombre de mois)



Résultat 2 : amélioration des enquêtes sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, de fraude et de corruption, l'accent étant de nouveau mis sur la fraude dans le domaine des achats (nouveau résultat)

26.45 Dans le cadre du sous-programme, la priorité a été accordée à l'amélioration du respect des délais s'agissant des enquêtes sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi qu'à la poursuite des efforts visant à s'assurer qu'une démarche centrée sur les victimes soit adoptée dans les enquêtes.

26.46 Le sous-programme contribuera aussi à mieux ancrer une culture de respect des règles déontologiques au sein de l'Organisation en collaborant avec la direction pour aider à la prise rapide de mesures visant à remédier aux actes répréhensibles. En ce qui concerne en particulier les enquêtes sur les cas de harcèlement sexuel, le sous-programme aidera l'Organisation à renforcer les capacités et contribuera à l'établissement de la version définitive de directives et à leur application.

26.47 Dans le cadre du sous-programme, on cherchera des moyens d'accroître le signalement des cas de fraude et de corruption, et d'atteindre une augmentation proportionnelle du nombre d'enquêtes menées dans ce domaine. Les allégations de fraude et de corruption représentent actuellement environ 50 % des enquêtes menées dans le cadre du sous-programme ; cette catégorie comprend les affaires liées aux achats, la fraude à l'assurance médicale, la fraude aux carburants, la fraude aux prestations, l'abus d'autorité, la falsification de documents, les fausses déclarations et la fraude impliquant des partenaires d'exécution. Dans ce dernier cas, le sous-programme dialogue avec les entités concernées, comme le Bureau de la coordination

des affaires humanitaires, afin de faciliter la prise de mesures visant à prévenir ce type de fraude.

Situation interne et réponse

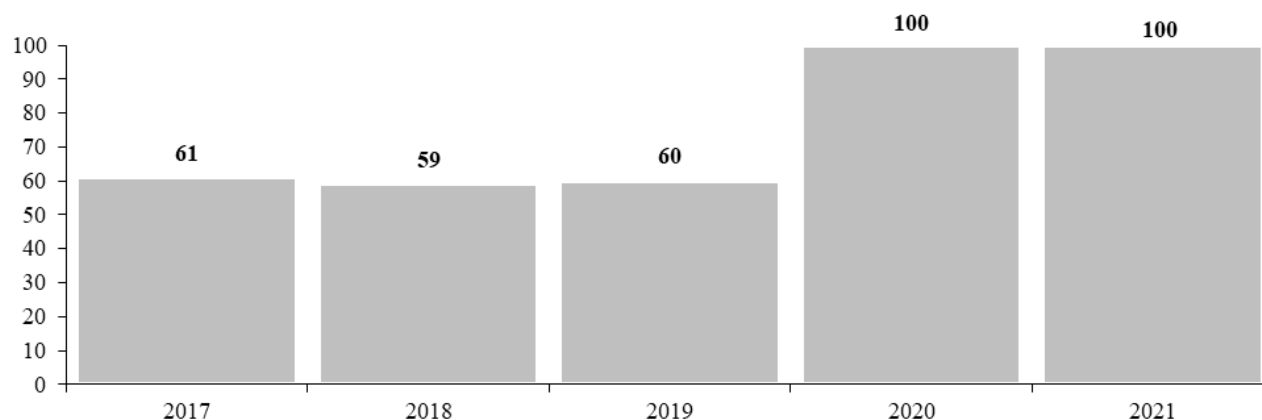
26.48 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de continuer à enquêter sur les signalements d'actes répréhensibles de manière rapide et efficace tout en appuyant la délégation de pouvoir en matière d'établissement des faits et de prise de décision en cas de comportement non satisfaisant et inapproprié en vigueur au Secrétariat. En réponse, le sous-programme continuera à accorder la priorité au renforcement des capacités d'enquête et aux stratégies de prévention au sein du Secrétariat.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

26.49 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer l'application du principe de responsabilité et de promouvoir des comportements conformes aux règles déontologiques au sein de l'Organisation, comme devrait le montrer l'amélioration du respect des délais fixés pour les rapports. Pour mesurer les améliorations en matière de respect des délais fixés pour les rapports, en 2021 le sous-programme visera un objectif de 100 % de rapports d'enquête et de rapports de clôture présentés dans les délais impartis (contre 60 % en 2019).

Figure 26.V

Mesure des résultats : pourcentage de rapports d'enquête et de rapports de clôture présentés dans les délais fixés



Textes des organes délibérants définissant les mandats

26.50 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

57/306	Enquête sur l'exploitation sexuelle de réfugiés du fait d'agents des services d'aide humanitaire en Afrique de l'Ouest	68/252 74/256	Gestion des ressources humaines Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
59/287	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement de la fonction d'investigation à l'Organisation des Nations Unies	74/257	Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263 et 69/253 de l'Assemblée générale
62/247	Renforcement du dispositif d'investigation		

Produits

26.51 On trouvera dans le tableau 26.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.5

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	239	275	275	275
Rapports d'enquête et rapports de clôture	239	275	275	275
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : coordination avec d'autres organes de contrôle des Nations Unies (comme le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes) et avis d'experts sur des questions intersectorielles liées à la gouvernance, à la gestion des risques et au contrôle.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : participation aux travaux de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies, en particulier au sein du sous-groupe chargé de l'amélioration des enquêtes sur le harcèlement sexuel.				

Programme 27

Activités financées en commun

Commission de la fonction publique internationale

Orientations générales

Mandats et considérations générales

27.1 Créée par la résolution [3357 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) est chargée de réglementer et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. En vertu de son statut, elle est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Ce faisant, elle est guidée par les principes énoncés dans les accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations qui visent à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel.

Programme de travail

Objectif

27.2 L'objectif auquel la CFPI contribue est d'assurer des conditions d'emploi justes et harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

Stratégie

27.3 Pour contribuer à assurer des conditions d'emploi justes et harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, la Commission continuera à étoffer et à renforcer le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations régi par les principes Noblemaire et Flemming, à appliquer les méthodes de détermination des traitements et de classement aux fins des ajustements, à donner des orientations et des conseils concernant l'administration des politiques et systèmes de gestion des ressources humaines, notamment les normes et outils d'évaluation des emplois, et à apporter un appui technique à toutes les parties prenantes. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : des conditions d'emplois équitables dans chaque lieu d'affectation et un système de gestion des ressources humaines cohérent et efficace, étroitement aligné sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation. Parmi les résultats déjà obtenus, citons une application généralement cohérente des politiques, systèmes, normes et méthodes de la Commission, comme le montrent les informations transmises chaque année à la Commission par les organisations appliquant le régime commun.

27.4 La Commission mettra également ses compétences à la disposition des parties prenantes et travaillera en étroite collaboration avec le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, recueillera des informations auprès des organisations sur les conditions d'emploi du personnel, organisera des ateliers pour informer les fonctionnaires sur ses travaux et sur les prestations et avantages prévus dans le régime commun des Nations Unies et conduira périodiquement des enquêtes mondiales auprès de l'ensemble du personnel, le tout dans le but de déterminer quelles sont les conditions

d'emploi les plus appropriées. Elle analysera les conditions d'emploi du personnel dans les lieux d'affectation difficiles. En 2021, l'accent sera mis sur l'élément sujétion et sur d'éventuelles recommandations concernant le devoir de protection, basées sur les informations recueillies à l'aide des enquêtes menées auprès du personnel et sur celles communiquées par les chefs de secrétariat des organisations appliquant le régime commun concernant la nécessité d'examiner la question en continu et d'apporter des améliorations en permanence en raison de l'instabilité qui règne et de l'évolution des besoins du personnel, surtout dans les lieux d'affectation hors Siège.

Facteurs externes pour 2021

27.5 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 : les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies fournissent en temps voulu les informations demandées par la CFPI et appliquent intégralement les décisions et recommandations de celle-ci.

27.6 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, à sa cinquante et unième session, elle a adopté le Cadre de gestion des ressources humaines, qui sert à orienter les politiques et les pratiques des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Y sont répertoriés un certain nombre d'éléments essentiels en matière de gestion des ressources humaines, assortis d'explications claires concernant les liens entre les divers domaines et les principes applicables dans chaque domaine. Lors de la dernière révision, en 2018, une section consacrée aux questions de genre et à la diversité y a été ajoutée. Comme prévu dans son programme de travail pour 2020-2021, le secrétariat de la CFPI recueillera des informations auprès des organisations appliquant le régime commun afin d'établir un rapport complet sur les questions de genre et de diversité.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : améliorer l'ensemble des prestations (résultat déjà défini pour 2020)

27.7 Les travaux portant sur l'ensemble des prestations se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et la CFPI mènera des enquêtes pour recueillir des informations sur les conditions d'emploi avant de proposer toute modification et de mieux aider les États Membres à prendre des décisions concernant les éventuelles modifications à apporter à l'ensemble des prestations, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après, qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 27.1
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Les 28 organisations appliquant le régime commun mettent uniformément en œuvre le nouvel	Les 28 organisations appliquant le régime commun mettent intégralement en œuvre le nouvel	Les organisations appliquant le régime commun mettent uniformément et intégralement en	Les données qualitatives et quantitatives recueillies auprès des fonctionnaires et des

2017	2018	2019	2020	2021
	ensemble de prestations	ensemble de prestations	œuvre l'ensemble des prestations, et les États Membres rendent compte de l'utilité des informations fournies concernant ces prestations	organisations montrent que l'ensemble des prestations répond aux objectifs fixés et a un impact positif sur l'exécution des programmes

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : se concentrer davantage sur les besoins des parties prenantes (nouveau résultat)

27.8 Le mandat de la CFPI, défini dans son Statut, englobe la plupart des aspects des conditions d'emploi des fonctionnaires. Il incombe à la Commission de prendre des décisions sur certains sujets tels que l'indemnité de poste, l'indemnité journalière de subsistance et la prime de sujétion. S'agissant d'autres sujets, tels que le traitement des administrateurs et l'indemnité pour frais d'études, la Commission fait des recommandations à l'Assemblée générale, qui prend la décision finale, et pour d'autres encore, elle fait des recommandations aux chefs de secrétariat des organisations, par exemple en ce qui concerne les politiques des ressources humaines ou les barèmes des traitements des agents locaux dans les villes sièges.

27.9 Pour toutes ces questions, la CFPI associe, depuis sa création, les parties prenantes à la prise de décisions et à la formulation des recommandations. Lorsqu'elle procède à des examens, elle forme parfois des groupes de travail dans lesquels les organisations et les fonctionnaires sont représentés. Les décisions sont prises en présence de tous les membres du groupe de travail et soumises à la Commission en séance plénière, où les fonctionnaires et les organisations sont également représentés et autorisés à exprimer leur opinion sur les questions examinées. Il est tenu compte de tous les points de vue et il est parfois décidé de poursuivre l'examen de la question ou de la soumettre à l'Assemblée générale.

Situation interne et réponse

27.10 Pour la CFPI, la situation était la suivante : les intérêts des fonctionnaires et des organisations en matière de prestations ne sont pas toujours les mêmes, comme le montre le recours formé en 2019 par les fonctionnaires basés à Genève comme suite aux résultats de l'enquête du cycle de 2016 sur le coût de la vie à Genève, qui avaient entraîné une réduction du coefficient d'ajustement. L'enquête a été menée à Genève de la même manière et selon la même méthode que dans tous les autres lieux d'affectation, mais les résultats ont entraîné une baisse de l'indice d'ajustement et des poursuites ont été engagées par un certain nombre de fonctionnaires de Genève.

27.11 En réponse, afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, la CFPI communiquera davantage avec toutes les parties prenantes, non seulement concernant les différents aspects des prestations prévues dans le régime commun des Nations Unies, mais aussi concernant le rôle qu'elle joue. Elle redoublera d'efforts pour mettre en place une solide stratégie de communication. Elle publiera plus fréquemment des documents sur les différents avantages et indemnités, les changements en matière de prestations et son rôle et organisera davantage de séances de questions-réponses pour l'ensemble du personnel.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

27.12 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer des conditions d'emploi justes et harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, comme devraient le montrer l'absence de recours formé par des fonctionnaires et le fait que les fonctionnaires et les organisations confirment qu'ils comprennent l'ensemble des prestations et le rôle de la Commission.

Tableau 27.2

Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Recours formé par des fonctionnaires contre une décision de la Commission	Meilleure compréhension par les fonctionnaires du rôle de la Commission	Aucun recours formé par des fonctionnaires

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la CFPI.

Résolutions de l'Assemblée générale

3357 (XXIX)	Statut de la Commission de la fonction publique internationale	74/255 A-B	Régime commun des Nations Unies
67/257	Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale		

Produits

27.14 On trouvera dans le tableau 27.3 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.3

Commission de la fonction publique internationale : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	51	52	51	52
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Réunion avec le Comité consultatif pour les questions d'ajustement	1	1	1	1
6. Réunions de la Commission de la fonction publique internationale	1	2	1	2
7. Réunions des groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale sur des questions précises liées aux conditions d'emploi	4	4	4	4
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	42	42	42	42
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	17	17	17	17
8. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des seuils d'application de l'indemnité de poste et de l'allocation-logement	9	9	9	9
9. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des montants de l'indemnité journalière de subsistance (environ 400)	8	8	8	8
Publications (nombre de publications)	6	6	6	6
10. Brochure sur les traitements et indemnités	1	1	1	1
11. Brochure sur le système des ajustements	2	2	2	2
12. Guide pratique sur le régime de la prime de mobilité et de sujétion et les dispositifs apparentés	1	1	1	1
13. Informations sur les lieux d'affectation ouvrant droit à la prime de danger	1	1	1	1
14. Régime des congés de détente	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils donnés au Tribunal d'appel des Nations Unies et au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sur des questions spécifiques liées à la gestion des ressources humaines, réunions d'information avec les États Membres et les organisations n'ayant pas adhéré au régime commun des Nations Unies.				
E. Activités d'appui				
Administration : mise à jour et maintenance du site Web de la Commission de la fonction publique internationale, préparation de la documentation et des documents de fond pour les rapports de la Commission et du Comité consultatif pour les questions d'ajustement, études sur des questions spécifiques soulevées par les États Membres, les organisations et les représentants du personnel (documents de la Commission à distribution restreinte), enquêtes sur les conditions d'emploi et sur le coût de la vie menées dans les lieux d'affectation hors Siège.				

Corps commun d'inspection

Orientations générales

Mandats et considérations générales

27.15 De par son statut, énoncé dans la résolution [31/192](#) de l'Assemblée générale, le Corps commun d'inspection est chargé d'examiner toutes les questions qui

intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds et d'apporter un point de vue indépendant visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations du système des Nations Unies. Il procède à des inspections et à des évaluations et établit des rapports, des notes et des lettres d'observations dans lesquels il recense les meilleures pratiques, propose des objectifs de référence et encourage la mise en commun des informations entre toutes les organisations du système des Nations Unies qui ont accepté son statut.

Objectif

27.16 L'objectif auquel le Corps commun d'inspection contribue est de renforcer l'efficacité, l'efficacité et la coordination des organisations du système des Nations Unies.

Stratégie

27.17 Pour contribuer au renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des organisations du système des Nations Unies, le Corps commun d'inspection veillera à ce que son programme de travail comprenne des examens à l'échelle du système dans les principaux domaines thématiques suivants : a) principe de responsabilité et fonctions et systèmes de contrôle ; b) pratiques de gestion et d'administration ; c) application des politiques, stratégies et programmes, ainsi que coordination et collaboration concernant la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable ; d) accords et mécanismes de gouvernance, ainsi que coordination interinstitutions. Il procédera notamment à des examens à l'échelle du système des Nations Unies des pratiques et méthodes de gestion et d'administration des organisations en matière de ressources humaines et financières, d'administration, de gestion axée sur les résultats, de planification et de gestion stratégiques, de gestion du changement, de gestion des risques, de sécurité et de sûreté et de technologies de l'information, ce qui devrait permettre d'aider les organes délibérants à prendre des décisions et à formuler des recommandations. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer l'efficacité et l'efficacité des organisations du système des Nations Unies. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les recommandations en matière d'efficacité et d'efficacité formulées par le Corps commun au cours de la période 2010-2017, qui ont eu un taux moyen d'acceptation élevé (plus de 70 %) et un taux moyen d'application élevé (plus de 84 % des recommandations acceptées).

27.18 Pour contribuer au renforcement de la coordination des organisations du système des Nations Unies, pendant ses examens, en particulier ceux liés au Programme 2030, le Corps commun d'inspection se concentrera sur les questions qui concernent l'ensemble du système et qui peuvent être étudiées dans toutes les organisations ou plusieurs d'entre elles, ce qui devrait aboutir à des recommandations qui, une fois appliquées, amélioreront la coordination et la collaboration entre les organisations, et devrait permettre que ces organisations alignent leur action sur les mesures visant à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les recommandations visant à renforcer la coordination et la collaboration entre les organisations du système des Nations Unies, publiées au cours de la période 2010-2017, qui ont eu un taux moyen d'acceptation de 57 % et un taux moyen d'application de 80 % (des recommandations acceptées) pendant cette période.

27.19 Pour contribuer au renforcement de l'efficacité, de l'efficacité et de la coordination des organisations du système des Nations Unies, le Corps commun

d'inspection développera et mettra en service des plateformes permettant d'échanger des bonnes pratiques et de partager des connaissances dans les divers domaines thématiques l'intéressant, ce qui devrait aboutir à des recommandations qui, une fois appliquées, amélioreront la coordination et la collaboration entre les organisations, et devrait permettre que ces organisations alignent leur action sur les mesures visant à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons les recommandations formulées au cours de la période 2010-2017 qui visaient à généraliser des bonnes pratiques et ont été acceptées et appliquées par les organisations du système des Nations Unies à un taux moyen élevé (plus de 84 %).

Facteurs externes pour 2021

27.20 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 : les organisations participantes font preuve d'une totale coopération pendant les examens du Corps commun d'inspection et les recommandations sont acceptées et appliquées.

27.21 Le Corps commun d'inspection prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À ce titre, comme indiqué dans les cadres de référence qui organisent son examen de la gestion et de l'administration des différentes organisations, il examine les politiques et pratiques relatives aux questions de genre en vigueur dans les organisations concernées et en rend compte.

Résultats escomptés pour 2021

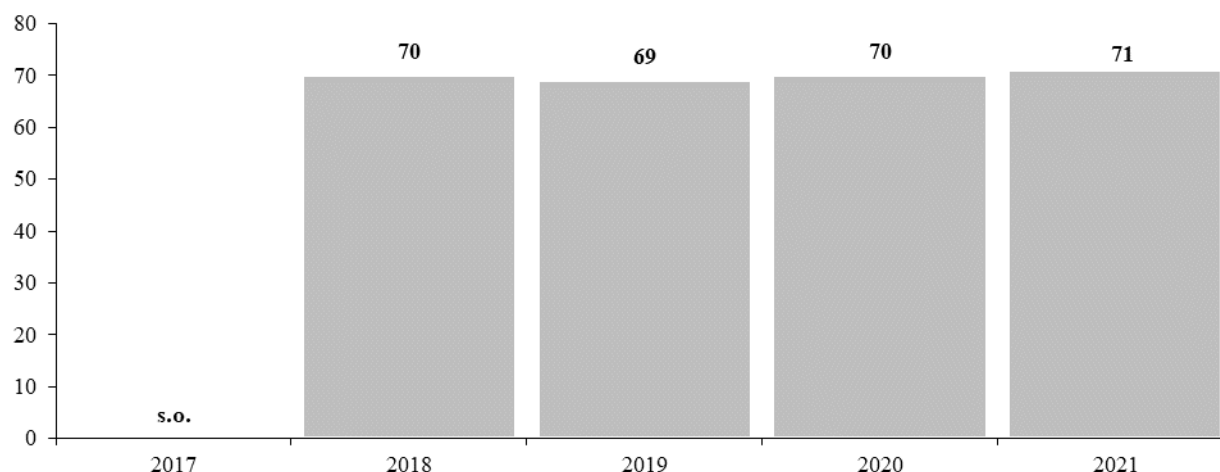
Résultat 1 : augmentation du taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection (résultat déjà défini pour 2020)

27.22 Les travaux relatifs au thème et au contenu de ses rapports se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Corps commun d'inspection établira des rapports correspondant mieux aux priorités des organisations participantes et de leurs organes délibérants afin d'améliorer la pertinence des recommandations formulées à l'intention de ces organisations concernant leurs initiatives stratégiques et de faire en sorte que celles-ci aient davantage recours aux produits qu'il élabore, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 27.I

Mesure des résultats : taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : un programme de travail reflétant les priorités du système des Nations Unies afin d'aider plus efficacement les organes délibérants et les organisations (nouveau résultat)

27.23 L'acceptation et l'application des recommandations du Corps commun d'inspection sont directement liées à la pertinence, à l'importance et au rang de priorité des sujets traités dans les examens. Le Corps commun délimitera de manière plus stricte ses quatre domaines thématiques d'intervention au moment d'établir son programme de travail : a) principe de responsabilité et fonctions et systèmes de contrôle ; b) pratiques de gestion et d'administration ; c) application des politiques, stratégies et programmes, ainsi que coordination et collaboration concernant la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable ; d) accords et mécanismes de gouvernance, ainsi que coordination interinstitutions.

Situation interne et réponse

27.24 Pour le Corps commun d'inspection, la situation était la suivante : il s'agissait de déterminer au moment de l'établissement de son programme de travail quelles étaient les questions intéressant l'ensemble du système qui constituaient des priorités communes pour les organisations participantes.

27.25 En réponse, au moment de l'établissement de son programme de travail pour 2021, le Corps commun d'inspection analysera les contributions et les propositions reçues des chefs de secrétariat des organisations participantes, des organes de contrôle et de coordination et des inspecteurs eux-mêmes et veillera à ce qu'elles correspondent aux quatre domaines thématiques prédéterminés, comme indiqué dans sa stratégie.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

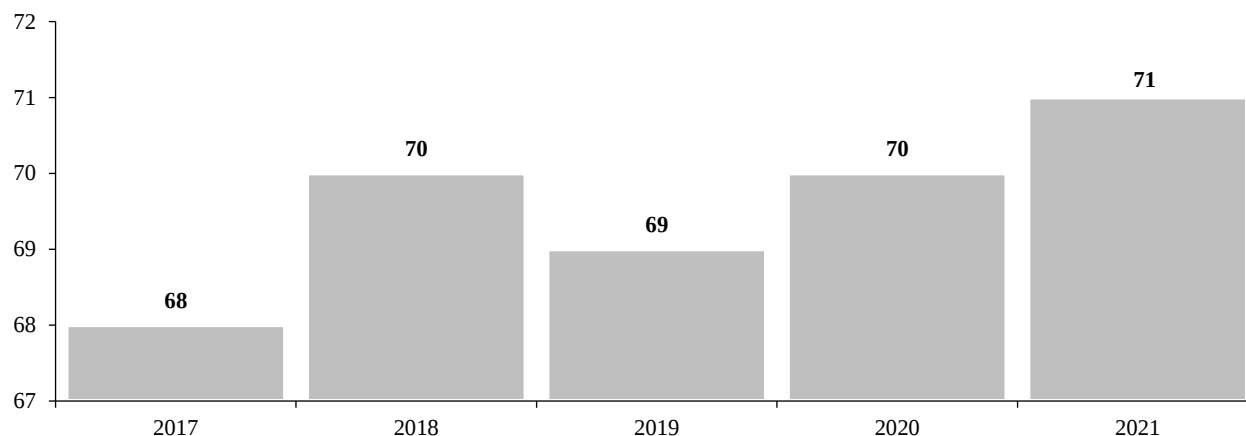
27.26 Le travail qui sera effectué devrait contribuer au renforcement de l'efficacité, de l'efficacité et de la coordination des organisations du système des Nations Unies,

comme devrait le montrer l'augmentation du taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection, l'objectif étant d'obtenir un taux de 71 %.

Figure 27.II

Mesure des résultats : taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection

(En pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.27 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Corps commun d'inspection.

Résolutions de l'Assemblée générale

31/192 Statut du Corps commun d'inspection 73/287 Corps commun d'inspection

Produits

27.28 On trouvera dans le tableau 27.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.4

Corps commun d'inspection : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	10	10	10
1. Rapport annuel du Corps commun d'inspection et programme de travail pour l'année suivante	1	1	1	1
2. Rapports du Corps commun d'inspection sur les examens prévus dans son programme de travail	10	9	9	9

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	25	14	18	18
3. Séances de la Cinquième Commission	19	9	13	13
4. Séances de la Deuxième Commission	2	3	2	2
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	3	1	2	2
6. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Notes et lettres d'observations du Corps commun d'inspection	1	1	1	1

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Orientations générales

Mandats et considérations générales

27.29 Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), composé du Secrétaire général et des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, est chargé de promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités, conformément à leurs mandats et comme suite aux décisions d'organes intergouvernementaux. Son mandat a été défini dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 13 (III) et la décision 2001/321 du Conseil. Alors que la communauté internationale fait face à des problèmes mondiaux de plus en plus complexes et interdépendants, il importe plus que jamais que les entités du système des Nations Unies se concertent et coordonnent leur action. Il est essentiel de tirer parti de la capacité du système d'agir collectivement pour favoriser la mise en œuvre à grande échelle et intégrée du Programme 2030 par les États Membres, ainsi que l'exécution de tous les mandats confiés aux entités du système des Nations Unies.

Objectif

27.30 L'objectif auquel le CCS contribue est de tirer parti de la capacité qu'ont les organismes des Nations Unies d'agir collectivement à l'appui de la bonne exécution des mandats qui leur sont confiés.

Stratégie

27.31 Pour tirer parti de la capacité qu'ont les organismes des Nations Unies d'agir collectivement à l'appui de la bonne exécution des mandats qui leur sont confiés, le CCS et ses deux comités de haut niveau continueront à donner aux hauts responsables du système des Nations Unies les moyens de définir une vision commune, d'arrêter ensemble des mesures stratégiques, d'assurer la cohérence des politiques relatives aux programmes et à l'administration et de coordonner l'utilisation des ressources, des

capacités et des connaissances. Le CCS définira une vision et imprimera une direction qui guideront la mise en œuvre efficace et cohérente des mandats des organismes du système des Nations Unies. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : l'accélération des progrès accomplis vers la mise en œuvre à grande échelle et intégrée du Programme 2030 par les États Membres et l'exécution de tous les mandats confiés aux entités du système des Nations Unies. Parmi les résultats déjà obtenus citons la publication, en mai 2019, d'un appel conjoint des entités des Nations Unies en prévision du Sommet Action Climat 2019 (CEB/2019/1, annexe), dans lequel les dirigeants et dirigeantes de ces entités, présentant leur vision stratégique à l'appui de la réalisation d'objectifs climatiques ambitieux définis d'un commun accord, ont demandé que des mesures concrètes soient prises dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation à ces changements, du financement de l'action climatique et de l'innovation, et réaffirmé que le système des Nations Unies était déterminé à faire preuve de plus d'ambition en prenant des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et tenir plus systématiquement compte des problématiques de développement durable dans ses activités. Afin de concrétiser ces engagements, le CCS a également souscrit à la phase I (Durabilité environnementale dans le domaine de la gestion) de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030) (CEB/2019/1/Add.1), qui sera mise en œuvre en deux temps. Parmi les résultats obtenus figure également la promulgation de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (CEB/2019/1/Add.6), qui offre une base devant favoriser l'accomplissement de progrès durables et de transformations dans la prise en compte de la question du handicap dans toutes les composantes de l'action de l'ONU. Cette stratégie comprend une politique à l'échelle du système qui définit à la fois des normes du plus haut niveau et le projet de l'ONU en matière d'inclusion du handicap pour la décennie à venir. La politique en question vise à créer un cadre institutionnel susceptible d'aider les États Membres à appliquer la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Programme 2030, entre autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et à concrétiser les engagements pris en faveur du développement et de l'action humanitaire.

27.32 Par l'entremise du Comité de haut niveau sur les programmes, le CCS continuera de chercher à renforcer la cohérence des politiques et la coordination des programmes de tout le système des Nations Unies, compte tenu des mandats intergouvernementaux et en soutien aux objectifs de développement convenus au niveau international. Il élaborera également des stratégies, des approches et des cadres communs et coordonnés, de façon à traiter les questions nouvelles relatives aux politiques et aux programmes auxquelles il convient d'apporter une réponse à l'échelle du système (par exemple, concernant les technologies d'avant-garde, l'intégration intersectorielle ou encore les inégalités et les crises). Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les mesures prises par le système des Nations Unies pour faire face aux problèmes mondiaux seront plus cohérentes et plus coordonnées. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la publication, en 2019, de trois approches stratégiques à l'échelle du système concernant les conséquences socioéconomiques que les changements technologiques rapides pourraient avoir dans les domaines du travail¹⁷, de l'éducation et de l'apprentissage¹⁸ et de l'intelligence artificielle¹⁹. Ces approches formulées dans le cadre de processus de consultations interinstitutions mettent l'accent sur les besoins et points de vue particuliers des pays

¹⁷ Stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail (CEB/2019/1/Add.2).

¹⁸ Vers une approche stratégique du système des Nations Unies visant à parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous inclusifs, équitables et novateur (CEB/2019/1/Add.4).

¹⁹ Adoption d'une approche stratégique et d'une feuille de route visant le renforcement des capacités d'intelligence artificielle à l'échelle du système des Nations Unies (CEB/2019/1/Add.3).

en développement, notamment les pays les moins avancés, l'objectif étant de faire en sorte que les plus pauvres et les plus vulnérables ne soient pas davantage pénalisés ni distancés en raison de l'essor des nouvelles technologies. En 2019, le Comité a également approuvé une stratégie sur le développement urbain durable (CEB/2019/1/Add.5) sur laquelle les entités des Nations Unies pourront se fonder afin de coordonner les activités menées pour aider les États Membres à exploiter les possibilités et relever les défis qui accompagnent l'urbanisation rapide en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et les autres objectifs arrêtés à l'échelle mondiale.

27.33 Par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur la gestion, le CCS continuera d'encourager la mise au point d'approches novatrices permettant d'améliorer l'efficacité des organismes des Nations Unies, de simplifier leurs pratiques de fonctionnement et d'accélérer l'harmonisation, la reconnaissance mutuelle et l'intégration des activités. Il se servira de ses réseaux techniques spécialisés dans les questions financières et budgétaires, les ressources humaines, la numérisation et les technologies, les achats et la sûreté et la sécurité pour diffuser les meilleures pratiques, les méthodes de gestion innovantes et les partenariats dans tous les domaines de la gestion et, le cas échéant, encouragera leur reconnaissance par les différentes entités du système. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : les organismes du système des Nations Unies seront mieux à même de prendre des mesures de gestion efficaces à l'appui de la bonne exécution des mandats. Parmi les résultats déjà obtenus citons la création du Centre mondial de services des ressources humaines des Nations Unies, également désigné sous le nom de « OneHR », qui offre des services consultatifs intégrés concernant la prise en compte du rapport coût-efficacité et des risques dans les recrutements et la gestion des talents, y compris, par exemple, pour ce qui est de la structuration organisationnelle, du classement des emplois et du contrôle et de la vérification des références (voir CEB/2019/3). Dans le domaine de la gestion des documents et des connaissances, les activités menées par le Comité ont permis de renforcer la capacité des organismes des Nations Unies à utiliser des données pour éclairer la prise de décision et étayer l'établissement de rapports. Elles ont tenu notamment au pilotage de programmes d'apprentissage automatique permettant d'extraire et d'analyser des données issues de documents de l'Organisation des Nations Unies et à la définition, pour les objectifs de développement durable, d'identifiants numériques communs pouvant être intégrés aux documents et aux données lisibles par machine²⁰. Parmi les autres grands succès rencontrés figurent également les progrès accomplis vers l'adoption des principes de la déclaration de reconnaissance mutuelle, instrument fondamental de la réforme de la gestion destiné à lever les obstacles qui freinent l'intégration plus poussée des services partagés (ibid.). Par ailleurs, l'initiative portant sur le cube de données a permis de veiller à ce que les organismes des Nations Unies poursuivent leurs efforts collectifs visant à renforcer la cohérence et la transparence de l'information financière à l'échelle du système.

Facteurs externes pour 2021

27.34 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 : les organisations membres font preuve de la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours à l'examen des questions dont le CCS est saisi.

27.35 Le CCS prend en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, y compris dans ce qu'élaborent ses comités de

²⁰ Voir CEB/2019/3 et <http://metadata.un.org/sdg>.

haut niveau (stratégies, approches communes et cadres définis à l'échelle du système). Ainsi, l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système des Nations Unies a constaté que le harcèlement sexuel était la manifestation d'une culture de discrimination et de privilèges fondés sur des relations d'inégalité entre les sexes et d'autres rapports de force. L'Équipe spéciale a livré plusieurs produits clés, dont un guide établi à l'intention du personnel d'encadrement sur les moyens de prévenir et combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et un code de conduite type conçu et lancé en vue de prévenir le harcèlement sexuel lors de manifestations organisées par les entités du système des Nations Unies ou en marge de celles-ci. Elle a également mis en service la base de données ClearCheck de vérification des antécédents, un outil essentiel utilisable dans l'ensemble du système des Nations Unies permettant d'éviter d'engager ou de réengager les personnes dont le contrat de travail avec une entité du système des Nations Unies a pris fin, soit parce qu'il avait été établi qu'elles s'étaient rendues coupables de harcèlement sexuel ou parce qu'elles faisaient l'objet d'allégations de ce type. L'Équipe spéciale s'est en outre employée à accélérer les efforts menés pour améliorer et étoffer les mesures prises par les organismes des Nations Unies en matière d'enquêtes et les capacités dont ceux-ci disposaient à cet égard, de sorte qu'ils puissent recevoir et traiter les plaintes et signalements d'inconduite sexuelle et y répondre rapidement et efficacement. Elle a ainsi organisé, conjointement avec le Comité permanent interorganisations, deux réunions des organes d'enquêtes chargés de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuel.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : stimulation de l'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies (résultat déjà défini pour 2020)

27.36 Le secrétariat du CCS poursuivra ses travaux visant à encourager et à stimuler l'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies, conformément au mandat qui a été défini, et coopérera avec l'École des cadres du système des Nations Unies et le Réseau d'innovation des Nations Unies, en prenant appui sur le socle fourni par la panoplie des Nations Unies pour l'innovation, afin de promouvoir une approche globale de l'innovation grâce à laquelle les entités des Nations Unies seront mieux en mesure d'innover systématiquement pour servir leurs bénéficiaires et obtenir collectivement des résultats à grande échelle, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 27.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Absence de directives et d'instruments permettant de favoriser l'innovation à l'échelle du système des Nations Unies	Publication en ligne de la première panoplie des Nations Unies pour l'innovation	Adoption de la panoplie des Nations Unies pour l'innovation en tant qu'outil de référence	Intégration de la panoplie des Nations Unies pour l'innovation aux programmes d'apprentissage globaux de l'École

2017	2018	2019	2020	2021
				des cadres du système des Nations Unies

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : adoption par les organismes membres de politiques d'avenir concernant le personnel du système des Nations Unies (nouveau résultat)

27.37 Les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la robotique et la biotechnologie ont fait émerger des possibilités et des difficultés nouvelles à une échelle et à un rythme sans précédent et ont des répercussions sur l'avenir du travail, y compris pour le personnel des Nations Unies. Comme indiqué plus haut, une stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail ([CEB/2019/1/Add.2](#)) devant aider les États Membres à faire face aux grandes transformations du monde du travail a été établie par l'entremise du Comité de haut niveau sur les programmes et sous la direction de l'Organisation internationale du Travail puis adoptée en 2019 par le CCS dans le cadre des mesures que celui-ci a prises afin que le système des Nations Unies soit en position de parer aux incidences des progrès technologiques sur le développement durable. En 2019, le Comité de haut niveau sur la gestion a lancé une initiative complémentaire portant sur l'élaboration d'une stratégie-cadre relative aux ressources humaines pour le personnel du système des Nations Unies, qui permettrait de faire en sorte que les politiques de ressources humaines des organismes des Nations Unies soient plus adaptées au contexte stratégique dans lequel ils mènent leurs activités ; de définir plus clairement les aspects de la gestion du personnel du système des Nations Unies dans lesquels il est possible de s'harmoniser et de coopérer et ceux pour lesquels des distinctions doivent être maintenues ; de repérer les nouveaux axes d'action collective en matière de gestion du personnel sur lesquels le Comité se penchera au cours des années à venir et d'ajuster ceux qui avaient déjà été définis.

Situation interne et réponse

27.38 Pour le secrétariat du CCS, la situation était la suivante : il s'agissait de mieux faire connaître aux membres du Comité de haut niveau sur la gestion les nouvelles tendances qui s'imposaient à l'ensemble du système des Nations Unies afin d'encourager la prise de mesures énergiques tenant compte de la manière dont les questions mondiales intéressant le personnel des Nations Unies évoluent sous l'effet des nouvelles technologies, d'autres nouveaux éléments géopolitiques et sociaux et des nouvelles perspectives en matière de développement et de financement. En réponse, le secrétariat du CCS facilitera la création, l'administration et les travaux d'une équipe spéciale multifonctionnelle interinstitutions du Comité chargée des politiques d'avenir concernant le personnel du système des Nations Unies, qui examinera et traitera ces nouvelles réalités de manière approfondie, globale et intégrée et s'attellera à la mise en œuvre, à l'horizon 2021, d'une stratégie-cadre relative aux ressources humaines devant garantir qu'à l'avenir, le personnel du système des Nations Unies disposera des compétences et de l'équipement nécessaires et sera géré et soutenu pour faire face avec souplesse et réactivité aux défis qui se présenteront à lui, comme l'exigent les circonstances changeantes dans lesquelles il travaille et comme le permettent les progrès de la technologie. Trois axes de travail ont été définis. Ils sont centrés sur les composantes ci-après, lesquelles requièrent une action conjointe à l'échelle du système : a) nouvelles modalités contractuelles durables ; b) nouvelles méthodes de travail favorisant une culture institutionnelle dynamique et, pour le personnel, une expérience positive du travail dans le système des Nations

Unies ; c) la technologie mise au service d'une expérience positive du système des Nations Unies pour les membres du personnel et les candidat(e)s à des postes. Le secrétariat du CCS aidera notamment la présidence de l'équipe spéciale et les coresponsables des trois axes de travail à concevoir et à mettre en œuvre la stratégie-cadre relative aux ressources humaines en facilitant la tenue des réunions de l'équipe spéciale et en y participant ; en fournissant les données et documents de référence utiles ; en formulant des remarques de fond sur les objectifs visés, les initiatives proposées et les projets de stratégie-cadre ; en transmettant les documents produits au Comité pour examen et décision ; en informant régulièrement la présidence du Comité de l'état d'avancement des travaux.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

27.39 Le travail qui sera effectué devrait permettre de tirer parti de la capacité qu'ont les organismes des Nations Unies d'agir collectivement à l'appui de la bonne exécution des mandats qui leur sont confiés, comme devrait le montrer l'adoption, par les différents organismes des Nations Unies, d'orientations et de politiques administratives (par exemple, concernant la culture institutionnelle, les modalités contractuelles durables et l'aménagement des modalités de travail) destinées à favoriser la souplesse et la réactivité du personnel, et la mise à disposition, dans le cadre d'initiatives pilotes (recourant éventuellement à l'intelligence artificielle, à l'apprentissage automatique, à la technologie de la chaîne de blocs ou à d'autres nouvelles technologies) d'outils permettant de faciliter le recrutement, le développement des compétences internes, l'apprentissage et le traitement des droits à prestations.

Tableau 27.6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Examen, par les réseaux fonctionnels du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), des incidences des technologies numériques et de l'innovation sur le personnel dans leurs domaines de compétence respectifs	Adoption par le CCS de la stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail ; création d'une équipe multifonctionnelle du Comité chargée des politiques d'avenir concernant le personnel du système des Nations Unies	Approbation par le Comité et adoption par le CCS de la stratégie-cadre relative aux ressources humaines pour le personnel du système des Nations Unies	Adoption, par les différents organismes des Nations Unies, d'orientations et de politiques administratives destinées à favoriser la souplesse et la réactivité du corps du personnel

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le CCS.

Résolutions du Conseil économique et social

13 (III)	Comité de coordination	2001/321	Poursuite de l'examen du rapport annuel d'ensemble du Comité administratif de coordination
----------	------------------------	----------	--

Résolutions de l'Assemblée générale

64/289	Cohérence du système des Nations Unies	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/251	Planification des programmes

Produits

27.41 On trouvera dans le tableau 27.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.7

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	10	11	10
1. Rapport annuel d'ensemble établi par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à l'intention du Conseil économique et social	1	1	1	1
2. Note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies, établie à l'intention de l'Assemblée générale	—	—	1	—
3. Note du Secrétaire général transmettant les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur les examens conduits par le Corps commun d'inspection	10	9	9	9
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	16	16	15
4. Séances de la Cinquième Commission	6	6	7	6
5. Séances de la Deuxième Commission	5	5	4	4
6. Séance du Comité du programme et de la coordination	2	2	2	2
7. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
8. Séances du Conseil économique et social	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
9. Rapports sur les statistiques financières et statistiques relatives aux achats et aux ressources humaines des organismes des Nations Unies	4	4	4	4
10. Compilations et analyses des pratiques optimales des organismes des Nations Unies dans les domaines des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information, ainsi que des finances et du budget.	3	3	3	3
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : portail de gestion des données du système des Nations Unies consacré à la collecte de données issues de tout le système sur les ressources humaines (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités) et l'information financière (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités).				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance du catalogue de données du système des Nations Unies (3 000 jeux de données issus de 76 organismes) et du site Web du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris la publication des statistiques et rapports des organismes des Nations Unies ayant trait aux travaux du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses réseaux.				
E. Activités d'appui				
Administration : résumé des délibérations tenues lors des sessions ordinaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses réseaux (ressources humaines, questions financières et budgétaires, achats et numérisation et technologies) ; rapports destinés aux réunions programmées de la Commission de la fonction publique internationale sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun ; publication semestrielle des tarifs des interprètes et traducteurs indépendants à l'intention des organismes des Nations Unies ; fourniture de services de secrétariat pour les réunions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses réseaux (ressources humaines, questions financières et budgétaires, achats et numérisation et technologies) ; fourniture de services de secrétariat pour les groupes de travail interinstitutions et les dispositifs interorganisations spéciaux et pour les réunions interinstitutions du Groupe de travail des normes comptables et du Conseil des normes IPSAS, conseils et documents d'appui relatifs aux normes IPSAS à l'intention des entités des Nations Unies.				

Programme 28

Sûreté et sécurité

Orientations générales

Mandats et considérations générales

28.1 Le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé de superviser le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, de lui apporter un appui opérationnel et d'orienter son action. Son mandat découle des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, à commencer par la résolution [59/276](#), par laquelle le Département a été créé. Le Département permet à l'Organisation des Nations Unies d'étendre ses opérations et ses programmes dans le monde entier et fournit un appui à quelque 180 000 membres du personnel et aux quelque 400 000 personnes à leur charge dans plus de 125 pays.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

28.2 La stratégie du Département pour 2021 tient compte des évolutions dans le domaine de la sécurité à l'échelle mondiale, qui sont des défis complexes et interdépendants pour la communauté internationale, y compris l'ONU. Les crises politiques prolongées, les conflits armés transnationaux, les troubles civils, l'extrémisme violent, les violations des droits de la personne et le non-respect du droit international, les situations d'urgence sanitaire publique de grande ampleur et la multiplication des catastrophes naturelles provoquent l'instabilité et attisent la violence dans le monde. Les conditions climatiques extrêmes ont également contraint le Département à s'adapter pour répondre efficacement aux besoins croissants de l'Organisation face aux évolutions constantes de la situation mondiale en matière de sécurité. Ainsi, en 2019, à la suite de l'intégration du personnel de sécurité, le Département a procédé à une réorganisation interne, dans le cadre des ressources disponibles, afin de revoir et de renforcer sa structure, et de s'assurer que celle-ci était adaptée à ses objectifs. Cette refonte a permis de rationaliser l'organisation des services, en mettant davantage l'accent non seulement sur la politique, la stratégie et les communications, mais aussi sur les services de sécurité spécialisés pour appuyer les opérations sur le terrain. Le Département est en train de revoir sa structure interne pour gagner en efficacité, étant donné que des catastrophes naturelles et des épidémies touchent également des pays de différentes régions, avec des conséquences humanitaires désastreuses.

28.3 Les problèmes liés aux conditions de sécurité dans le monde exigent des réponses multiples en matière de consolidation et de maintien de la paix, d'aide humanitaire, de droits de l'homme et de développement. Alors que le système des Nations Unies étend ses opérations à l'échelle mondiale pour répondre à ces problèmes, les demandes d'aide à la gestion du dispositif de sécurité augmentent. Le personnel des Nations Unies fait donc face à d'importantes menaces, directes et indirectes, dans le cadre de ses missions essentielles, notamment le harcèlement, l'intimidation, la criminalité, les agressions sexuelles, les menaces liées à la sécurité et les attaques violentes. En 2018 et 2019, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a permis de mettre en place un grand nombre d'activités, notamment des programmes de développement dans 170 pays et territoires, des programmes relatifs aux droits de la personne dans 77 pays, des opérations de paix dans plus de 35 pays et territoires et des opérations humanitaires dans plus de 30 pays et territoires. Les demandes d'appui à la gestion de la sécurité pour permettre aux opérations des

Nations Unies de fonctionner continuent d'augmenter. Par exemple, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire n'a cessé d'augmenter, passant de près de 132 millions en 2019 à 168 millions en 2020.

28.4 En dépit des importants progrès accomplis dans le renforcement du système de gestion de la sécurité, il reste difficile de mener des opérations des Nations Unies dans des environnements de plus en plus complexes en matière de sécurité. Bien que le nombre de décès résultant d'attaques violentes ou d'autres atteintes à la sûreté tende à diminuer, l'évolution rapide des conditions de sécurité entraîne une demande croissante de services de sécurité et d'appui opérationnel. Le Département a adopté des stratégies pour répondre au mieux à l'évolution de la situation, tout en s'efforçant d'utiliser les ressources dédiées à la sûreté et à la sécurité de la façon la plus efficace et la plus rationnelle possible.

28.5 Afin de répondre aux défis mondiaux actuels et futurs, l'Organisation a entrepris des réformes majeures dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion. La réorganisation opérée par le Département dans le cadre de ce programme de réformes permet toujours à celui-ci de faire face aux défis actuels et réaliser son programme.

28.6 S'appuyant sur cette réorganisation interne, le Département a entrepris d'autres travaux pour faire en sorte de continuer d'évoluer de façon transparente et responsable. Il s'efforce de permettre l'exécution des programmes des Nations Unies en proposant des orientations et des solutions sûres. Ses axes de travail comprennent l'engagement de la main-d'œuvre, l'amélioration et la transparence des processus opérationnels, ainsi que la normalisation, et visent à aligner le Département sur les réformes organisationnelles, notamment pour clarifier ses pouvoirs décisionnels et ses responsabilités en ce qui concerne l'utilisation des ressources et l'exécution des programmes. Les efforts constants visant à assurer la pleine intégration du personnel de sécurité sur le terrain et dans les missions feront partie de ces initiatives.

28.7 Pour soutenir les réformes de l'Organisation en matière de développement, le Département s'est attaché à renforcer les capacités des agents habilités de l'ONU pour les questions de sécurité en organisant à leur intention une formation sur mesure à la gestion des crises, qui a été suivie par 113 agents en 2018 et 2019, dans le cadre de six sessions régionales. Cette formation prépare les fonctionnaires à diriger des équipes de pays des Nations Unies dans des situations de crise, notamment en ce qui concerne le renforcement des documents relatifs à la gestion des risques de sécurité et des plans de sécurité. Le Département est également en train de mettre à jour le manuel destiné aux agents habilités, qui contient des conseils pratiques complets sur la gestion de la sécurité et la prise de décisions y relatives.

28.8 Grâce à la coordination et à la gestion stratégiques des services de sécurité et de sûreté, le Département a permis à plus de 36 000 membres du personnel et délégués, ainsi qu'à plus de 1 000 chefs d'État et de gouvernement en visite et à plus de 3 millions de visiteurs d'accéder en toute sécurité au Siège des Nations Unies, aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales, et a assuré un accès sans danger à des représentants de la société civile, des médias et du secteur privé dans huit lieux d'affectation. Ce travail comprend la gestion de la sécurité des conférences, la fourniture de conseils et la coordination des accords de siège et des mémorandums d'accord avec les pays hôtes sur la coopération en matière de sécurité, le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges et la protection rapprochée.

28.9 Le Département a soutenu l'augmentation des crédits demandés pour la fourniture de services de protection en 2018-2019. Il a ainsi pu assurer 583 opérations de protection complexes dans des environnements à haut risque, soit une

augmentation de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre total d'opérations de protection a augmenté de 2 % en 2018-2019, passant à 2 946.

28.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :

a) L'ONU continue de répondre aux besoins de sécurité dans les environnements de guerre, de conflit, de troubles civils, de criminalité et de risques naturels, et le nombre de zones à forte menace nécessitant une assistance de l'ONU en matière de sécurité continue d'augmenter ;

b) Les conditions de sécurité continuent d'évoluer, mettant au défi la capacité des Nations Unies à accéder en toute sécurité aux zones et aux communautés pour l'exécution des programmes ;

c) Le personnel de l'ONU et ses locaux continuent de faire l'objet de menaces directes et indirectes de la part de divers acteurs dans des situations de troubles civils, de terrorisme et de conflit armé ;

d) Les auteurs de ces menaces continuent à développer des techniques innovantes et avancées qui nécessitent des réponses nouvelles et spécialisées de la part du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ;

e) Les pays hôtes continuent à fournir un appui en matière de sécurité à l'ONU et celui-ci doit parfois être complété, en fonction des conditions de sécurité et des capacités disponibles ;

f) Les agents habilités de l'ONU pour les questions de sécurité, les membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, les gardiens et les coordonnateurs pour les questions de sécurité doivent encore être mieux formés et conseillés, et ont davantage besoin de réponses et de solutions pour faire face à leurs besoins et assumer leurs obligations en matière de sécurité.

28.11 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Il s'efforce de promouvoir les compétences multidisciplinaires, l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique afin de garantir une main-d'œuvre diversifiée capable de répondre à de multiples problèmes de sûreté et de sécurité. Il a sensibilisé aux questions de genre 250 agents de niveau intermédiaire, a mis en place une formation visant spécifiquement à répondre aux menaces liées au genre qui pèsent sur le personnel de l'ONU et, surtout, a publié en 2019 un nouveau manuel sur l'intégration de la dimension de genre dans la gestion des risques de sécurité, à l'intention du personnel de sécurité. Ce manuel est le fruit d'efforts considérables déployés par les partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et tient compte des récentes réformes menées au sein de l'Organisation en ce qui concerne le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.

28.12 En ce qui concerne la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département travaille avec le système de gestion de la sécurité en vue de publier en 2020 des directives à l'intention du personnel de sécurité sur la prise en considération du handicap dans les procédures de gestion des risques de sécurité, ce qui est essentiel tant pour le personnel sur le terrain et au Siège que pour les événements spéciaux.

28.13 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département contribue de manière centrale, par l'intermédiaire du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, à l'efficacité de la coopération et de la collaboration entre départements, organismes, fonds et

programmes des Nations Unies et organisations internationales affiliées en ce qui concerne la planification et l'application des mesures visant à améliorer la sécurité, la formation et la sensibilisation du personnel, et les politique de sécurité à l'échelle du système.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

28.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

54/192	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies	57/567	Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain
55/175	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies	59/276	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 : renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (sect. XI)
56/255	Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 : sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies (sect. VIII)	61/263	Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité
56/286	Renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies	74/116	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

1502 (2003)	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé
-------------	--

Produits

28.15 On trouvera dans le tableau 28.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 28.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	18	18	18
2. Séances de la Cinquième Commission (Commission des questions administratives et budgétaires)	5	5	5	5
3. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
4. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Comité de haut niveau sur la gestion	3	3	3	3
6. Réunions des groupes de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité	6	6	6	6
7. Réunions du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et du groupe directeur	2	2	2	2

E. Activités d'appui

Sûreté et sécurité : actualisation des politiques, procédures et directives appliquées dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; soutien technique et séances d'information sur les politiques, procédures et directives appliquées dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à l'intention des agents habilités pour les questions de sécurité et d'autres représentants, des décideurs en matière de sécurité, des professionnels du domaine et du personnel de l'ONU, selon les besoins, sur le terrain, ainsi que du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; organisation d'ateliers visant à appuyer l'évaluation des programmes relatifs à la sécurité, à l'intention des conseillers en chef pour la sécurité et des conseillers pour les questions de sécurité.

Activités d'évaluation

28.16 L'auto-évaluation suivante, achevée en 2019, a guidé l'élaboration de tous les sous-programmes du Département pour 2021 : en 2019, le Département a achevé sa réorganisation initiale avec l'intégration des effectifs de sécurité afin de revoir et de renforcer sa structure. Cette refonte a permis de rationaliser l'organisation des services, en mettant davantage l'accent non seulement sur la politique, la stratégie et les communications, mais aussi sur les services de sécurité spécialisés pour appuyer les opérations sur le terrain. En consultation avec un large éventail de parties prenantes et de clients, le Département a élaboré son plan stratégique pour 2020-2022, dans lequel il présente ses orientations stratégiques pour cette période dans les domaines qui nécessitent une attention particulière. Les activités d'évaluation se sont également concentrées sur le renforcement des capacités internes grâce à des possibilités de développement en partenariat avec d'autres institutions et à une participation active aux groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

28.17 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation susmentionnée lors de l'établissement du plan-programme pour 2021.

28.18 Les évaluations suivantes sont prévues pour 2021 : le Département effectuera deux évaluations, dont les sujets sont à déterminer.

Programme de travail

Sous-programme 1 Services de sûreté et de sécurité

Objectif

28.19 L'objectif, auquel le sous-programme contribue, est de garantir un environnement sûr et sécurisé dans lequel tout le personnel de l'ONU, les représentants, les personnalités et les autres visiteurs peuvent mener leurs activités

lorsqu'ils se trouvent au Siège de l'Organisation, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, et lorsqu'ils participent à des manifestations spéciales organisées par l'ONU à l'extérieur.

Stratégie

28.20 Pour contribuer à garantir un environnement sûr et sécurisé pour tout le personnel des Nations Unies, les représentants, les personnalités et les autres visiteurs au Siège de l'ONU, dans les bureaux hors Siège et les commissions régionales, le sous-programme visera à assurer la coordination stratégique et la gestion des services de sécurité et de sûreté dans huit lieux d'affectation, ainsi que l'élaboration de politiques, l'orientation opérationnelle et la supervision technique, notamment la gestion des risques de sûreté et de sécurité, l'évaluation des menaces et des risques, la sécurité physique, la protection rapprochée, la gestion des crises, la sécurité incendie, le recrutement, la formation et la supervision des projets de sécurité et de sûreté dans ces lieux. Ces mesures devraient avoir le résultat suivant : toutes les activités menées sur ces sites par plus de 36 000 membres du personnel et représentants, plus de 1 000 chefs d'État et de gouvernement en visite et plus de 3 millions de visiteurs se déroulent sans entrave majeure d'aucune sorte. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la mise en place de systèmes de sécurité physique, de procédures de contrôle d'accès et de mécanismes d'enregistrement pour permettre à des millions de représentants, de membres du personnel et de visiteurs d'accéder rapidement et en toute sécurité aux sites concernés pour y mener leurs activités sans entrave, malgré les menaces et les risques.

28.21 Pour contribuer à garantir un environnement sûr et sécurisé lors des manifestations spéciales organisées par l'ONU dans des lieux extérieurs, le sous-programme fournira des conseils stratégiques et des compétences techniques pour coordonner la gestion de la sécurité des conférences et s'attaquera aux problèmes de sécurité liés à la grande diversité des caractéristiques de chaque manifestation (taille, échelle, profil, contexte, lieu) en fournissant des conseils et en coordonnant les évaluations des risques de sécurité, les accords avec le pays hôte, les mémorandums d'accord sur la coopération en matière de sécurité, le concept général des opérations, les plans de sécurité conjoints, ainsi que la liaison avec les services de sécurité et de sûreté et leur déploiement sur les lieux des conférences. Le travail effectué devrait avoir le résultat suivant : les conférences et manifestations spéciales organisées sur des sites extérieurs par les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et les États Membres se déroulent en toute sécurité. Cela comprend un nombre croissant d'événements réunissant des milliers de participants, dont des centaines de chefs d'État et de gouvernement, des milliers de membres du personnel de l'ONU, des délégués et des représentants de la société civile, des médias, du secteur privé et d'organisations internationales. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la coordination, en 2019, de 169 événements spéciaux dans 80 pays, pour un total de 95 929 participants, dont 5 514 membres du personnel de l'ONU et de nombreux hauts fonctionnaires de l'Organisation, ainsi que des chefs d'État et de gouvernement, et dont le bon déroulement n'a été perturbé par aucun problème de sécurité. Pour appuyer la tenue de ces événements, 303 agents de sécurité de différents lieux d'affectation ont été déployés.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : amélioration de la gestion des flux de visiteurs et de participants aux manifestations spéciales grâce à l'intégration des activités d'accréditation et d'établissement des cartes d'identité (résultat déjà défini pour 2020)

28.22 Les travaux relatifs à l'innovation dans les services de sécurité se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et permettront d'améliorer la procédure d'accréditation et d'établissement de cartes d'identité pour les visiteurs et les participants aux manifestations spéciales organisées dans les locaux de l'Organisation comme à l'extérieur, afin de faciliter l'accréditation des visiteurs et des participants à ce type d'événements, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 28.2
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Collaboration plus efficace et plus rationnelle avec les services chargés de l'accréditation pour faciliter l'accès des participants et des visiteurs	Diminution mesurable du temps nécessaire à l'établissement des accréditations pour les visiteurs et les participants aux manifestations spéciales, qui sera évaluée à l'aide d'analyses qualitatives et d'enquêtes menées après les manifestations	Diminution mesurable du temps nécessaire à l'établissement des accréditations pour les visiteurs et les participants aux manifestations spéciales et amélioration de la procédure de contrôle, qui seront évaluées à l'aide d'analyses qualitatives et d'enquêtes menées après les manifestations	Disponibilité des informations fournies par les participants aux manifestations de l'ONU dans le cadre de la procédure d'accréditation pour d'autres manifestations extérieures grâce à la mise en place d'une base de données centralisée des participants aux événements, et, partant, amélioration de la procédure de contrôle et renforcement de la sécurité lors des manifestations de l'ONU

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration continue des services de sûreté et de sécurité malgré l'augmentation des risques (nouveau résultat)

28.23 La situation en matière de sécurité évolue constamment et il est nécessaire d'adapter les opérations de sécurité et de sûreté et les dispositifs d'intervention pour pouvoir faire face à des risques accrus et des menaces nouvelles, telles que l'emboutissage de véhicule, les attaques à l'arme blanche, les drones, les troubles civils graves et les manifestations massives à proximité des sièges et lors de manifestations spéciales extérieures.

28.24 Dans le cadre du sous-programme, le Département assurera la coordination et la fourniture d'un appui spécialisé en matière de sécurité lors des manifestations spéciales des Nations Unies, notamment les grandes réunions et conférences tenues en dehors des villes sièges. La tendance à la hausse de la demande de services de coordination de la sécurité des conférences s'est poursuivie en 2019, et les manifestations ont également gagné en ampleur et en complexité. Parmi les activités et les succès notables du sous-programme en 2019 figurent la préparation et la gestion des dispositifs de sécurité pour la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devait se tenir à Santiago du Chili du 2 au 13 décembre 2019 mais qui, en raison d'une détérioration des conditions de sécurité et d'un niveau de risque accru sur le terrain, a été transférée à Madrid un mois avant le début de l'événement. Le plus grand défi a été de mettre en place et d'assurer l'ensemble des mesures de sécurité sur le nouveau site, en collaboration avec le pays hôte, pour que l'événement se tienne en temps voulu et dans un environnement sûr et sécurisé. Grâce au travail fourni, l'événement s'est déroulé comme prévu et a réuni plus de 50 chefs d'État et de gouvernement et plus de 19 000 participants, sans qu'aucune atteinte grave à la sécurité n'ait été à déplorer.

Situation interne et réponse

28.25 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de maintenir l'accès aux sites de l'ONU dans les villes sièges et de permettre le fonctionnement normal de ces sites, tout en réglant les problèmes de maintenance découlant de l'utilisation de systèmes de sécurité physique obsolètes et en tenant compte des niveaux de menace croissants, et de fournir un appui en matière de sécurité suffisant aux manifestations spéciales organisées sur des sites extérieurs. En réponse, le Département améliorera ses efforts de coordination et de planification, son déploiement de personnel de sécurité pour appuyer les grandes manifestations et les conférences organisées en dehors des sièges et ses capacités d'appui exceptionnel dans les lieux à haut risque ou en cas de crise, en rationalisant et en normalisant les opérations, en renforçant la coordination avec les services de renseignement et les services de police du pays hôte et en mettant en place des mécanismes internes de contrôle de l'exécution des opérations de sécurité lors de manifestations spéciales hors des sièges. Il continuera également d'investir dans le développement et la mise en place d'une plateforme complète d'accréditation et de contrôle d'accès normalisée, qui sera utilisée au Siège et lors de manifestations spéciales, en coordination avec les parties prenantes concernées dans d'autres départements.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

28.26 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à garantir un environnement sûr et sécurisé lors des manifestations spéciales organisées sur des sites extérieurs par les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et permettre de fournir un appui aux opérations de sécurité mondiales du Département grâce au déploiement de renforts de sécurité mobilisables, tout en assurant le fonctionnement normal des activités de sécurité au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, comme devraient le montrer un respect accru de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, une coordination rationalisée avec les pays hôtes et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, et une assistance disponible sans interruption sur tous les sites desservis par le Département.

Tableau 28.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Application des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges aux manifestations spéciales extérieures	Amélioration vérifiée des opérations de sécurité menées dans le cadre des manifestations et des conférences des Nations Unies ; normalisation des procédures administratives et opérationnelles	Renforcement du dispositif de sécurité rendu nécessaire en raison de la violence de certaines manifestations et de certains activistes sociaux, qui constituent des menaces supplémentaires pour les événements et les conférences des Nations Unies	Amélioration du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, vérifiée par un mécanisme de contrôle interne	Amélioration du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges ; rationalisation de la coordination avec les pays hôtes et les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies Assistance disponible sans interruption sur tous les sites desservis par le Département de la sûreté et de la sécurité

Produits

28.27 On trouvera dans le tableau 28.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 28.4
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Sûreté et sécurité

Sécurité des locaux de l'ONU : services de gestion des risques de sécurité et contrôle d'accès pour le Siège de l'ONU, les bureaux hors Siège et les commissions régionales.

Sécurité des manifestations spéciales des Nations Unies : coordination et fourniture de services de sécurité pour les événements spéciaux et les conférences des Nations Unies qui se tiennent en dehors des locaux de l'ONU.

Services de sécurité spécialisés : services de sécurité spécialisés, notamment la protection rapprochée des hauts fonctionnaires de l'ONU et des personnalités en visite, enquêtes sur les atteintes à la sécurité et sécurité incendie.

Sous-programme 2 Opérations régionales sur le terrain

Objectif

28.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel ainsi que la sécurité des biens et des locaux de l'ONU dans les

lieux d'affectation hors Siège pour permettre l'exécution des mandats, des programmes et des activités de l'Organisation partout dans le monde.

Stratégie

28.29 Pour contribuer à assurer la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU, ainsi que la sécurité des locaux et des biens de l'ONU dans les lieux d'affectation hors Siège, le sous-programme permettra, grâce à une coordination efficace et rapide des mesures de sécurité, à la fourniture d'orientations en matière de sécurité opérationnelle, à l'élaboration de normes de sécurité, à la conduite de missions d'assistance en matière de sécurité et au déploiement de ressources et de matériel de sécurité sur le terrain, de mettre sur pied, maintenir et renforcer des dispositifs de sécurité pour le personnel de l'ONU et ses activités relatives aux programmes dans tous les lieux d'affectation hors Siège. Ces mesures devraient avoir pour résultat d'aider les agents habilités de l'ONU pour les questions de sécurité et les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à améliorer et à rationaliser la gestion de la sécurité sur le terrain.

28.30 Le sous-programme permettra également de veiller à ce que la procédure de gestion des risques de sécurité, qui comprend l'évaluation des menaces et des risques de sécurité associés, ainsi que la détermination de mesures susceptibles de réduire les risques de sécurité résiduels, soit élaborée et achevée en temps voulu dans toutes les zones de sécurité sur le terrain. Ce processus constitue le principal cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour la prise de décisions en matière de gestion des risques et une plateforme commune qui permet de déterminer les risques acceptables en toute connaissance de cause et, par conséquent, d'exécuter les mandats, programmes et activités de l'ONU. En outre, le Département veillera, dans le cadre du sous-programme, à ce que les plans de sécurité et les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans les situations de crise soient élaborés et mis à jour en temps utile.

28.31 Le sous-programme permettra en outre de renforcer le respect des politiques relatives au système de gestion de la sécurité par les organismes et le personnel des Nations Unies sur le terrain. Il fournira également toute l'assistance et le soutien nécessaires au système dans les situations de crise, rationalisera les processus décisionnels critiques, activera l'infrastructure de gestion des crises et déploiera une capacité supplémentaire de gestion des crises sur le terrain.

28.32 Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer la réponse apportée par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies en cas de crise et de réduire l'impact des crises sur l'exécution des programmes et activités de l'ONU. Cette stratégie s'accompagnera également des mesures de sécurité spécifiques suivantes : a) des exercices de simulation pour les agents habilités de l'ONU pour les questions de sécurité, afin de renforcer la préparation aux situations de crise, les interventions et le rétablissement ; b) le déploiement rapide d'agents de sécurité dans les pays, missions et zones touchés par des situations d'urgence et de crise ; c) l'organisation d'ateliers régionaux et de conférences mondiales réunissant tous les hauts responsables de la sécurité sur le terrain, sous l'égide du sous-programme, afin de partager les meilleures pratiques, de tirer des enseignements de l'expérience et d'harmoniser les processus de gestion de la sécurité ; d) des missions d'assistance à la sécurité dans les lieux d'affectation hors Siège pour renforcer le processus et les procédures de gestion de la sécurité. Parmi les résultats déjà obtenus, citons : a) la gestion de crises, des interventions et des rétablissements en temps utile dans de nombreux pays et zones touchés par diverses situations de crise ; b) les communiqués au régime commun des Nations Unies comprenant des directives opérationnelles de

sécurité relatives aux situations d'urgence et de crise ; c) l'appui et les conseils techniques en matière de sécurité aux agents habilités.

Résultats escomptés pour 2021

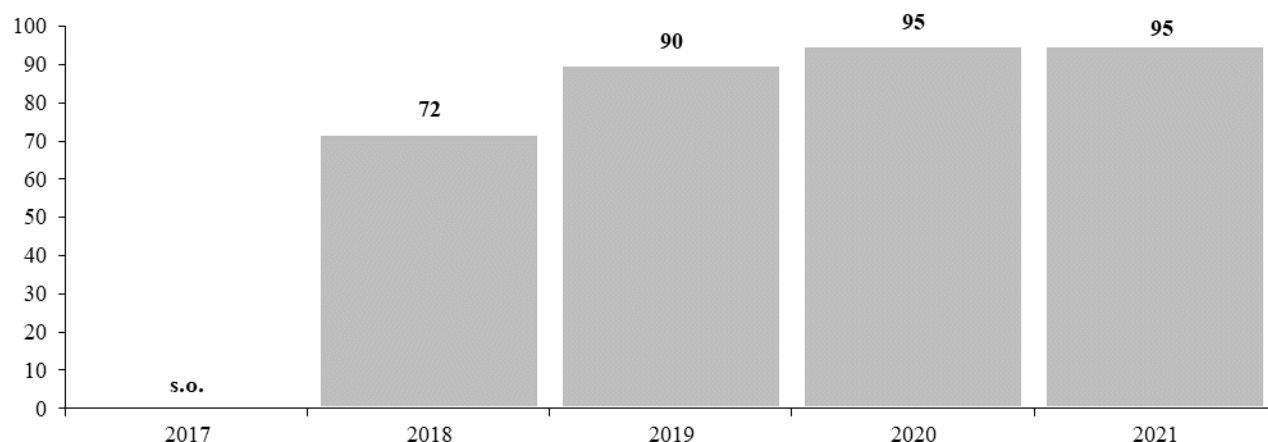
Résultat 1 : maintien d'un niveau de planification et d'une capacité d'intervention acceptables (résultat déjà défini pour 2020)

28.33 Les travaux relatifs à la planification de la sécurité se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et viseront à rationaliser l'élaboration des documents de planification de la sécurité en passant de plans nationaux à des plans couvrant des zones plus réduites dans un même pays, afin de renforcer la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'atteinte à la sécurité, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 28.I

Mesure des résultats : plans de sécurité mis à jour, approuvés et entérinés pour la période 2017-2021

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement des services de sécurité axés sur les risques et les solutions fournis sur le terrain (nouveau résultat)

28.34 Les activités et les programmes de l'ONU sur le terrain sont affectés par l'évolution rapide de la situation mondiale en matière de sécurité et les problèmes qui en découlent. Des menaces interdépendantes pesant sur la sécurité, associées à des risques environnementaux et sanitaires croissants, continuent de s'étendre à de nouveaux territoires, tandis que les conflits armés locaux et régionaux prolongés se poursuivent sans relâche et que les troubles civils se généralisent.

28.35 Dans ce contexte, le sous-programme se concentrera sur le renforcement des services de sécurité axés sur les risques et les solutions fournis dans le cadre des missions, en renforçant et en précisant trois impératifs opérationnels fondamentaux. Il permettra d'améliorer la procédure de gestion des risques de sécurité, qui reste le principal outil de décision en matière de sécurité, d'évaluer les capacités d'analyse

par rapport aux nouvelles menaces et aux nouveaux besoins en matière de sécurité, et de renforcer le contrôle du respect des politiques et des procédures de sécurité.

28.36 L'accent mis sur ces initiatives permettra de développer la professionnalisation du sous-programme, d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la gestion de la sécurité sur le terrain et de renforcer la collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, conformément au plan stratégique et aux objectifs du Département.

28.37 En 2020, le Département a commencé à revoir la procédure de gestion des risques de sécurité et le Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité, en consultation avec des professionnels du domaine et des analystes travaillant au Siège et sur le terrain. Les travaux de ces derniers jetteront les bases des améliorations concrètes qui seront apportées aux deux plateformes, notamment : a) l'amélioration des cadres et des outils spécifiques de gestion des risques de sécurité et du Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité ; b) l'intégration plus poussée de la plateforme, des données et des fonctionnalités du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies dans leur ensemble ; c) les changements associés aux processus de travail ; d) les adaptations nécessaires à la culture organisationnelle et à la formation.

Situation interne et réponse

28.38 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de faire face à la croissance exponentielle de la demande de services de sécurité dans les missions résultant des nouveaux mandats confiés à l'ONU, et à la détérioration concomitante des conditions de sécurité dans de nombreux pays. En réponse, dans le cadre du sous-programme, le Département redéploie fréquemment le personnel des missions des pays et des lieux d'affectation à faible risque vers des lieux où le risque est plus élevé. Cette approche peut fonctionner efficacement tant que les conditions de sécurité dans un pays donné ne se détériorent pas au point de nécessiter de nouvelles solutions.

28.39 En outre, le sous-programme permet d'intervenir rapidement lorsqu'une nouvelle crise éclate ou de mener les activités prescrites dans de nouveaux domaines grâce au déploiement rapide de capacités de sécurité supplémentaires, y compris des interventions spécifiques telles que le renforcement des ressources nécessaires pour assurer la gestion des prises d'otages.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

28.40 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à assurer la sûreté et la sécurité du personnel et la sécurité des locaux et des biens de l'ONU dans les lieux d'affectation hors Siège pour permettre l'exécution des mandats, des programmes et des activités de l'Organisation partout dans le monde, comme devraient le démontrer les améliorations de la procédure gestion des risques de sécurité et du Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité, qui se traduiront par un renforcement des services de sécurité axés sur les risques et les solutions.

Tableau 28.5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Nouvelle politique et nouveau manuel de gestion des risques	Suivi de la mise en œuvre de la procédure de gestion	Révision du manuel de gestion des risques de sécurité	Révision de la procédure de gestion des risques de	Amélioration de l'outil de gestion des risques de sécurité et

2017	2018	2019	2020	2021
de sécurité promulgués en 2016 et adaptés en 2017 pour intégrer les sections approuvées relatives aux mesures de gestion des risques de sécurité	des risques de sécurité	pour y intégrer les sections relatives aux moyens de faciliter l'acceptation de la procédure et des outils de gestion des risques de sécurité 83 % des clients ont répondu que le Département de la sûreté et de la sécurité permettait à leur organisme d'exécuter son programme tout en assurant la sûreté et la sécurité du personnel	sécurité et du Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité	du Système d'enregistrement des atteintes à la sûreté et à la sécurité, conduisant à un renforcement des conseils de sécurité axés sur les risques et les solutions 85 % des clients répondent que le Département permet à leur organisme d'exécuter ses programmes tout en assurant la sûreté et la sécurité du personnel

Produits

28.41 On trouvera dans le tableau 28.6 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 28.6

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Sûreté et sécurité

Évaluations de la sécurité : services de sécurité et déploiement de personnel de sécurité en réponse aux situations d'urgence.

Formation et renforcement des capacités : ateliers et formations sur la préparation aux situations de crise et la gestion des crises, l'analyse, la gestion de la sécurité, le leadership et les meilleures pratiques.

Sous-programme 3 Appui opérationnel spécialisé

Objectif

28.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la sûreté et la sécurité des opérations, des locaux et du personnel de l'ONU, et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations de sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Stratégie

28.43 Pour contribuer à assurer la sûreté et la sécurité des opérations, des locaux et du personnel de l'ONU, le sous-programme :

a) assurera la direction et la supervision du cycle de formation à la sécurité, qui comprend l'analyse, la conception, le développement, la mise en œuvre, l'évaluation et la validation. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité de tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies de prévenir les atteintes à la sécurité ou d'y répondre efficacement. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la réalisation d'une évaluation des besoins de formation et le lancement d'une nouvelle stratégie, la refonte et l'actualisation des programmes de formation, notamment le passage du module sur la sécurité de base sur le terrain et du cours de sécurité avancé sur le terrain au programme BSAFE, la refonte du programme d'études « Sécurité et sûreté en mission » et le lancement d'un nouveau système de gestion de l'apprentissage ;

b) fournira un appui psychosocial rapide en cas de situation de crise et dispensera une formation aux aspects psychologiques de la résilience. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'atténuer l'impact psychologique à court et à long terme de l'exposition à des situations de crise. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la gestion réussie des situations de crise, notamment la fourniture d'un soutien pendant et après les prises d'otages et la fourniture de conseils et d'un soutien à l'échelle du système ;

c) fournira aux membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies des conseils spécifiques sur la sécurité des vols commerciaux. Le travail qui sera effectué devrait permettre de réduire la vulnérabilité aux incidents liés au transport aérien commercial. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la fourniture de conseils au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, sous la forme d'une liste des compagnies aériennes recommandées ;

d) assurera la coordination stratégique des services de protection rapprochée et gèrera la demande croissante de services de protection individuelle dans le monde entier. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'atténuer les risques liés aux déplacements des hauts fonctionnaires de l'ONU et d'autres membres du personnel, selon les besoins. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la refonte de la formation à la protection rapprochée et la fourniture de conseils aux hauts fonctionnaires de l'ONU, notamment de mesures d'atténuation des risques détectés ;

e) recensera les vulnérabilités les plus importantes et les plus fréquentes en matière de sécurité physique des locaux de l'ONU dans le monde, y compris la vulnérabilité aux explosions, recommandera des mesures de gestion des risques de sécurité, élaborera des normes, des spécifications techniques et des directives permanentes sur les mesures, les systèmes et les dispositifs de sécurité physique, et dispensera des formations. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat d'atténuer la vulnérabilité aux menaces qui pourraient avoir un impact sur les locaux et le personnel de l'ONU. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la fourniture d'orientations et de conseils sur le renforcement des toits et des cloisons face à la menace d'explosifs, l'analyse de la version révisée du guide sur la sécurité des locaux et des bureaux, ainsi que des recommandations spécifiques pour les lieux à risque ;

f) collaborera avec les entités du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour renforcer la gestion de la sécurité routière au sein du système. Le travail qui sera effectué devrait permettre de réduire le risque d'accidents de la route mortels pour les membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la stratégie mise en place à

l'échelle du système en matière de sécurité routière et la coordination des actions de sécurité routière à l'échelle du système ;

g) améliorera l'efficacité de la gestion des informations relatives à la sécurité, notamment par le recours aux technologies. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'axer davantage la stratégie de gestion du dispositif de sécurité sur les données, notamment grâce à des programmes de formation ciblés et à la fourniture d'un appui et de conseils spécialisés aux membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la gestion du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies, qui constitue une plateforme unique de gestion du dispositif de sécurité à l'échelle du système.

28.44 Pour contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficacé et des opérations de sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le sous-programme a lancé la nouvelle application BSAFE, qui a permis aux membres du personnel d'être plus au fait des politiques de sécurité et plus sensibilisés à ces questions. Il a également publié de nouvelles directives relatives au programme « Sécurité et sûreté en mission », qui ont permis d'améliorer le contrôle de la qualité du programme dans les 50 lieux d'affectation où celui-ci est mis en œuvre. Parmi les résultats déjà obtenus, citons le fait que plus de 300 000 membres du personnel et partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont suivi le programme de formation BSAFE.

28.45 Le sous-programme continuera de fournir des évaluations de la vulnérabilité aux explosions et un appui spécialisé aux missions et aux sièges en ce qui concerne les locaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il dispensera également des conseils d'ordre général par l'intermédiaire de bulletins d'information sur la protection contre les explosions, les drones et les mesures à mettre en œuvre en cas d'emboutissage de véhicule, en plus de former 360 personnes travaillant pour 28 organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

28.46 Par ailleurs, le sous-programme a contribué à diffuser des conseils sur la question du stress traumatique et à fournir une assistance psychosociale aux membres du personnel de l'ONU ayant subi un traumatisme ou à titre préventif, pour renforcer la résilience du personnel déployé dans des zones dangereuses, comme en témoigne le nombre croissant de séances de soutien psychologique d'urgence et de soutien psychologique dispensées au titre du sous-programme, sous forme de conseils, de formations et d'aide au personnel d'encadrement.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : renforcement de l'appui opérationnel spécialisé (résultat déjà défini pour 2020)

28.47 Les travaux relatifs à l'appui opérationnel spécialisé se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et viseront à rationaliser encore davantage le travail des unités spécialisées afin d'améliorer les opérations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans le monde entier, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 28.7
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	Le programme de formation dans le domaine de la sécurité n'est pas structuré ; une stratégie de formation et de perfectionnement est adoptée pour le personnel de sécurité ; de nouvelles méthodes d'apprentissage sont mises à l'essai avec le lancement du programme BSAFE pour tous les membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en novembre 2018, ce qui a permis à plus de 15 % d'entre eux d'être plus au fait des politiques de sécurité et plus sensibilisés à ces questions à la fin de l'année 2018	De nouveaux programmes et méthodes de formation sont mis à l'essai pour le personnel de sécurité ; 100 % des membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies suivent le programme BSAFE et sont ainsi plus au fait des politiques de sécurité et plus sensibilisés à ces questions ; le programme Sécurité et sûreté en mission est actualisé et amélioré, conformément aux nouvelles politiques	Le personnel de sécurité bénéficiera d'un parcours d'apprentissage cohérent qui renforcera l'harmonisation de ses activités dans le monde entier ; dans les pays qui ont adopté la version mise à jour du programme Sécurité et sûreté en mission, les membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies sont plus sensibilisés aux problèmes de sécurité et mieux à même de s'adapter	Le parcours d'apprentissage cohérent continuera d'être renforcé en tenant compte des résultats de l'évaluation des besoins, afin de le rendre plus inclusif et conforme aux valeurs de l'ONU, et de l'évolution des besoins opérationnels, notamment les enseignements tirés de l'expérience

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : assurer la sûreté et la sécurité du personnel en améliorant les orientations relatives à la formation en matière de sécurité (nouveau résultat)

28.48 L'ONU continue de faire face à des menaces liées à l'évolution de la situation en matière de sécurité, notamment la criminalité, les troubles civils, le terrorisme, les risques de catastrophe naturelle et la guerre. Pour permettre à l'Organisation de rester sur place afin de remplir sa mission dans des environnements difficiles et son devoir de protection, et pour appuyer l'action du personnel de sécurité, le Département revitalise actuellement sa stratégie en matière de conduite des programmes de formation à la sécurité dans le cadre du sous-programme. Face à l'augmentation de la demande et à la complexité accrue de la situation en matière de sécurité, il est impératif d'optimiser les ressources et de gagner en efficacité. Afin d'atteindre ces objectifs, les approches suivantes seront mises en œuvre : amélioration de la gouvernance en matière de formation, exploitation des ressources et des synergies dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, utilisation de la technologie pour étendre la portée des formations proposées, amélioration de la

formation en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données, notamment mise en conformité avec les procédures adoptées dans le domaine des ressources humaines, et attention croissante à la diversité des programmes offerts.

28.49 Afin de mettre à profit les ressources disponibles dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les processus de coordination existants seront renforcés par une meilleure gouvernance, sous la direction du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, afin de faciliter la participation accrue des organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. L'Organisation s'efforcera en outre de nouer des partenariats avec des organisations extérieures. La technologie servira à développer davantage de contenus en ligne, ce qui les rendra plus accessibles à un plus grand nombre de bénéficiaires. L'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sera rendue possible par la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de la formation, qui permettra de diversifier les méthodes d'apprentissage et de renforcer la formation à la collecte de données. Les programmes continueront d'être révisés pour les rendre plus inclusifs, afin de rendre les programmes de formation pertinents pour l'ensemble du personnel et de mieux faire connaître les besoins des différentes catégories de personnel en matière de sûreté et de sécurité.

Situation interne et réponse

28.50 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il fallait passer d'un modèle de prestation de services de formation à un modèle offrant une vision plus stratégique, davantage axé sur la supervision, afin d'offrir la bonne formation aux bonnes personnes et au bon moment. À ces fins, dans le cadre du sous-programme, on renforcera l'élaboration du matériel pédagogique, établira des normes et contrôlera la prestation des services de formation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

28.51 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations de sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que la gestion de la formation, des conseils et de la coordination dans des domaines spécialisés de la sécurité, notamment le soutien psychosocial, comme devrait le montrer une optimisation de la prestation de services de formation en matière de sécurité grâce à une gouvernance plus efficace et à la hiérarchisation des ressources.

Tableau 28.8
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Élaboration de programmes de formation pour répondre aux besoins du système de gestion de la sécurité des Nations Unies recensés par le Réseau interorganisations	Amélioration des programmes de formation axée sur l'offre de formations en ligne accessibles dans le monde entier	Mise en place d'une formation spécialisée en matière de sécurité pour répondre aux demandes de toutes les entités du système de gestion de la sécurité des Nations Unies	Transition vers une nouvelle stratégie de formation, qui prévoit la centralisation de la supervision et la décentralisation de l'exécution	Optimisation de la formation à la sécurité grâce à une gouvernance plus efficace et à la hiérarchisation des ressources

2017

2018

2019

2020

2021

pour la gestion des
mesures de sécurité

Produits

28.52 On trouvera dans le tableau 28.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 28.9

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Sûreté et sécurité

Gestion du stress traumatique : fourniture d'un soutien psychologique d'urgence et d'un soutien psychologique à 10 000 membres du personnel de l'ONU ayant vécu un événement traumatisant signalé, formation de 200 conseillers de l'ONU et de conseillers locaux indépendants à la gestion du stress traumatique en situation d'urgence, supervision technique des conseillers de l'ONU affectés aux missions au moyen de 6 000 réunions virtuelles et/ou d'entretiens individuels, conseils d'experts et consultations sur le bien-être psychosocial à l'intention de 600 cadres du Siège et des missions, et réunions d'information sur la gestion du stress et la politique en matière de stress traumatique.

Sécurité physique : amélioration de la sécurité des locaux de l'ONU grâce à des évaluations spécifiques, des conseils thématiques, une formation à la sécurité physique et l'analyse des données obtenues grâce à l'application d'évaluation de la sécurité physique.

Formation et renforcement des capacités : accès aux formations à la sécurité dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies grâce à l'utilisation de la technologie, et diversification des méthodes d'apprentissage et établissement de partenariats pour améliorer la prestation de services.

Contrôle de l'exécution : évaluation des thèmes, du contenu et/ou des aspects pédagogiques des activités de formation à la sécurité ; études de cas sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales en matière de sûreté et de sécurité.

Coordination de la protection : suivi et coordination des déplacements des hauts responsables de l'Organisation.

Sécurité des vols commerciaux : fourniture de conseils sur l'utilisation des vols commerciaux pour les voyages officiels sous la forme d'une liste des compagnies aériennes recommandées, établie sur la base des conseils d'experts en sécurité aérienne du Département de l'appui opérationnel, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

21-01574 (F) 080421 090421

